

II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 680/2014 DE LA COMMISSION

du 16 avril 2014

définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne l'information prudentielle à fournir par les établissements, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 ⁽¹⁾, et notamment son article 99, paragraphe 5, quatrième alinéa, son article 99, paragraphe 6, quatrième alinéa, son article 101, paragraphe 4, troisième alinéa, son article 394, paragraphe 4, troisième alinéa, son article 415, paragraphe 3, quatrième alinéa, et son article 430, paragraphe 2, troisième alinéa,

considérant ce qui suit:

- (1) Sans préjudice des pouvoirs conférés aux autorités compétentes par l'article 104, paragraphe 1, point j), de la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾, et en vue d'accroître l'efficacité et de réduire les charges administratives, un cadre de déclaration cohérent devrait être établi sur la base d'un ensemble harmonisé de normes.
- (2) Les dispositions du présent règlement sont étroitement liées les unes aux autres, puisqu'elles concernent les obligations de déclaration des établissements. Pour que ces différentes dispositions, censées entrer en vigueur en même temps, soient cohérentes entre elles, et pour que les personnes soumises à ces obligations en aient d'emblée une vision globale, il est souhaitable de regrouper dans un règlement unique toutes les normes techniques d'exécution requises par le règlement (UE) n° 575/2013.
- (3) La nature et la complexité des activités des établissements (par exemple, portefeuille de négociation/hors portefeuille de négociation, approches en matière de risque de crédit) déterminent la portée des obligations de déclaration effectives des établissements. Par ailleurs, et conformément à l'article 99, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 575/2013, il serait opportun de faire en sorte que la charge administrative des établissements soit proportionnée et que la fréquence des déclarations pour certains modèles soit réduite. De plus, afin de tenir compte de la nature, de la taille et de la complexité des établissements, il convient d'introduire des seuils d'importance significative spécifiques aux modèles, dont le franchissement déclencherait certaines obligations de déclaration.
- (4) Dans les cas où des obligations de déclaration sont conditionnées par des seuils quantitatifs, il convient d'introduire des critères d'entrée et de sortie spécifiques aux modèles en vue de garantir une transition en douceur vers un cadre commun d'information prudentielle.
- (5) Les établissements dont l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile devraient être autorisés à ajuster les dates de référence et de remise pour la déclaration de leurs informations financières, de sorte à alléger la charge que représente pour ces établissements la préparation de comptes pour deux périodes distinctes.

⁽¹⁾ JO L 176 du 27.6.2013, p. 1.

⁽²⁾ Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, modifiant la directive 2002/87/CE et abrogeant les directives 2006/48/CE et 2006/49/CE (JO L 176 du 27.6.2013, p. 338).

- (6) Les informations financières portent sur la situation financière et les risques systémiques potentiels encourus par les établissements. Les informations de base sur la situation financière des établissements s'accompagnent de ventilations plus détaillées destinées à informer les autorités de surveillance sur les risques liés aux différentes activités. Les établissements devraient donc transmettre des informations détaillées et uniformes, plus particulièrement en ce qui concerne la répartition des risques et du financement par zone géographique, par secteur et par contrepartie importante, afin de fournir aux autorités de surveillance des informations sur les concentrations et accumulations potentielles de risques systémiques.
- (7) Afin de garantir la cohérence et la comparabilité des informations, lorsque les autorités compétentes exigent des établissements qu'ils fassent rapport sur leurs fonds propres sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS), en application du règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾, et qu'elles étendent cette exigence à la fourniture des informations financières, les établissements devraient pouvoir fournir ces informations financières selon les mêmes modalités que les établissements qui élaborent leurs comptes consolidés sur la base des normes IFRS conformément au règlement (CE) n° 1606/2002.
- (8) De même, toujours en vue de garantir la cohérence et la comparabilité des informations, lorsque les autorités compétentes exigent des établissements qu'ils optent pour les normes comptables nationales aux fins de la déclaration de leurs informations financières, en vertu de l'article 99, paragraphe 6, ces établissements devraient pouvoir déclarer leurs informations financières selon les mêmes modalités que les établissements qui recourent aux normes IFRS, conformément au règlement (CE) n° 1606/2002, pour déclarer leurs chiffres ajustés sur la base des normes comptables nationales.
- (9) Étant donné qu'il existe une multitude d'exigences de déclaration, tant sur le plan national qu'europpéen, à des fins autres que celles visées dans le règlement (UE) n° 575/2013 (par exemple, informations statistiques, informations monétaires, informations relevant du deuxième pilier), toute règle en matière d'information prudentielle commune ne peut que s'inscrire dans un cadre global de déclaration. L'utilisation d'une solution informatique s'appliquant au cadre global de déclaration se révèle plus efficiente que le recours à des solutions spécifiques pour les différents volets de ce cadre global. Dans le souci de ne pas demander aux établissements de fournir les informations requises dans par le biais d'une solution informatique spécifique alors qu'ils utilisent d'autres outils pour satisfaire à d'autres exigences de déclaration, de façon à leur éviter des frais inutiles de mise en œuvre et d'exploitation, il convient de développer un modèle de points d'informations et des exigences minimales de précision bien définies, de sorte que les différentes solutions informatiques en place produisent des informations harmonisées et fiables. De plus, pour limiter la charge que représentent les déclarations pour les établissements, pour autant que les exigences nécessaires soient pleinement respectées, les autorités compétentes devraient pouvoir continuer à définir des formats alternatifs de présentation et d'échange d'informations, également utilisés à l'heure actuelle dans d'autres types de déclarations. À cet effet, les autorités compétentes devraient être autorisées à ne pas exiger des points d'informations qui peuvent être calculés à partir d'autres points d'informations du modèle ou des points d'informations se rapportant à des informations déjà collectées par l'autorité compétente.
- (10) Étant donné la nouveauté pour certains États membres des exigences de déclaration en matière d'informations financières et de liquidité, il conviendrait d'en différer l'entrée en vigueur, afin d'accorder aux établissements un délai suffisant pour appliquer ces exigences de manière à produire des informations d'une qualité élevée.
- (11) Étant donné que le cadre commun d'information prudentielle s'applique pour la première fois dans l'Union et compte tenu de la nécessité pour les établissements d'adapter leurs systèmes informatiques et de déclaration aux nouvelles exigences prévues dans ce cadre, ces établissements devraient bénéficier de délais plus longs pour la remise des déclarations mensuelles au cours de la première année d'application du cadre commun d'information prudentielle.
- (12) Le présent règlement se fonde sur les projets de normes techniques d'exécution soumis à la Commission par l'Autorité bancaire européenne.
- (13) L'Autorité bancaire européenne a procédé à des consultations publiques sur les projets de normes techniques d'exécution sur lesquels se fonde le présent règlement, analysé les coûts et avantages potentiels connexes et sollicité l'avis du groupe des parties intéressées au secteur bancaire institué par l'article 37 du règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (JO L 243 du 11.9.2002, p. 1).

⁽²⁾ Règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne), modifiant la décision n° 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/78/CE de la Commission (JO L 331 du 15.12.2010, p. 12).

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

CHAPITRE 1

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article premier

Objet et champ d'application

Le présent règlement fixe des exigences uniformes en matière d'information prudentielle des autorités compétentes dans les domaines suivants:

- a) exigences de fonds propres et informations financières, conformément à l'article 99 du règlement (UE) n° 575/2013;
- b) pertes liées aux prêts garantis par des biens immobiliers, conformément à l'article 101, paragraphe 4, point a), du règlement (UE) n° 575/2013;
- c) grands risques et autres risques les plus grands, conformément à l'article 394, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013;
- d) ratio de levier, conformément à l'article 430 du règlement (UE) n° 575/2013;
- e) exigence de couverture des besoins de liquidité et exigences en matière de financement stable, conformément à l'article 415 du règlement (UE) n° 575/2013.

CHAPITRE 2

DATES DE RÉFÉRENCE ET DE REMISE POUR LES DÉCLARATIONS, SEUILS DE DECLARATION

Article 2

Dates de référence pour les déclarations

1. Les établissements transmettent aux autorités compétentes des informations arrêtées aux dates de référence suivantes:

- a) déclarations mensuelles: le dernier jour de chaque mois;
- b) déclarations trimestrielles: les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre;
- c) déclarations semestrielles: les 30 juin et 31 décembre;
- d) déclarations annuelles: le 31 décembre.

2. Les informations concernant une période donnée, transmises selon les modèles des annexes III et IV et conformément aux instructions de l'annexe V, sont établies cumulativement à compter du premier jour de l'exercice comptable jusqu'à la date de référence.

3. Lorsque la législation nationale autorise les établissements à déclarer des informations financières arrêtées à la clôture de leur exercice comptable alors que celui-ci diffère de l'année civile, les dates de référence pour les déclarations pourront être adaptées, de sorte que la déclaration des informations financières ait lieu respectivement tous les trois, six ou douze mois à compter de la clôture de leur exercice comptable.

Article 3

Dates de remise des déclarations

1. Les établissements transmettent les informations aux autorités compétentes aux dates de remise suivantes, avant la clôture des activités:

- a) déclarations mensuelles: le quinzième jour civil suivant la date de référence de la déclaration;
- b) déclarations trimestrielles: les 12 mai, 11 août, 11 novembre et 11 février;
- c) déclarations semestrielles: les 11 août et 11 février;
- d) déclarations annuelles: le 11 février.

2. Lorsque la date de remise correspond à un jour férié dans l'État membre de l'autorité compétente qui doit recevoir les déclarations, ou à un samedi ou un dimanche, les informations sont transmises le jour ouvré suivant.

3. Lorsque les établissements déclarent leurs informations financières selon des dates de référence basées sur la clôture de leur exercice comptable, comme prévu à l'article 2, paragraphe 3, les dates de remise pourront elles aussi être adaptées, de façon à maintenir la même distance entre les dates de remise et les dates de référence.
4. Les établissements peuvent transmettre des chiffres non vérifiés. Lorsque des chiffres vérifiés diffèrent de chiffres non vérifiés et déjà déclarés, ces chiffres vérifiés et différents sont transmis dans les meilleurs délais. Par «chiffres non vérifiés», on entend les chiffres au sujet desquels un auditeur externe n'a pas encore émis d'opinion, au contraire des chiffres vérifiés.
5. Toute autre correction apportée à des déclarations déjà effectuées est transmise dans les meilleurs délais aux autorités compétentes.

Article 4

Seuils de déclaration critères d'entrée et de sortie

1. Les établissements transmettent des informations soumises à des seuils déclencheurs à partir de la date de référence qui suit le franchissement de ce seuil à deux dates de référence consécutives.
2. Pour les deux premières dates de référence auxquelles ils doivent satisfaire aux exigences du présent règlement, les établissements déclarent les informations soumises à des seuils déclencheurs et pour lesquelles ces seuils sont franchis à la même date de référence, sans décalage.
3. Les établissements peuvent cesser de déclarer les informations soumises à des seuils déclencheurs à partir de la date de référence qui suit le moment où les valeurs sont retombées sous les seuils déclencheurs depuis trois dates de référence consécutives.

CHAPITRE 3

FORMAT ET FRÉQUENCE DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LES FONDS PROPRES, LES EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET LES INFORMATIONS FINANCIÈRES

SECTION 1

Format et fréquence des déclarations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres

Article 5

Format et fréquence des déclarations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres effectuées par les établissements sur une base individuelle, à l'exception des entreprises d'investissement visées aux articles 95 et 96 du règlement (UE) n° 575/2013

Pour fournir sur une base individuelle des informations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres en application de l'article 99 du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements communiquent toutes les informations énumérées aux points a) et b) ci-dessous.

- a) Les établissements transmettent les informations suivantes chaque trimestre:
 - 1) les informations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres, selon les modèles 1 à 5 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 1, de l'annexe II;
 - 2) les informations sur les expositions au risque de crédit et au risque de crédit de contrepartie, traitées au moyen de l'approche standard, selon le modèle 7 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 3.2, de l'annexe II;
 - 3) les informations sur les expositions au risque de crédit et au risque de crédit de contrepartie, traitées au moyen de l'approche fondée sur les notations internes (NI), selon le modèle 8 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 3.3, de l'annexe II;
 - 4) les informations sur la répartition géographique des expositions, pays par pays, selon le modèle 9 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 3.4, de l'annexe II, lorsque les expositions initiales non domestiques dans l'ensemble des pays «non domestiques», pour toutes les catégories d'expositions, déclarées à la ligne 850 du modèle 4 de l'annexe I, sont supérieures ou égales à 10 % du total des expositions initiales domestiques et non domestiques inscrites à la ligne 860 du modèle 4 de l'annexe I. À cet effet, les expositions sont considérées comme domestiques lorsqu'elles concernent des contreparties situées dans l'État membre de l'établissement. Les critères d'entrée et de sortie de l'article 4 s'appliquent;
 - 5) les informations sur les expositions sous forme d'actions traitées au moyen de l'approche fondée sur les notations internes (NI), selon le modèle 10 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 3.5, de l'annexe II;

- 6) les informations sur le risque de règlement selon le modèle 11 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 3.6, de l'annexe II;
 - 7) les informations sur les expositions de titrisation, traitées au moyen de l'approche standard, selon le modèle 12 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 3.7, de l'annexe II;
 - 8) les informations sur les expositions de titrisation, traitées au moyen de l'approche fondée sur les notations internes (NI), selon le modèle 13 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 3.8, de l'annexe II;
 - 9) les informations sur les exigences de fonds propres et les pertes liées au risque opérationnel, selon le modèle 16 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 4.1, de l'annexe II;
 - 10) les informations concernant les exigences de fonds propres liées au risque de marché, selon les modèles 18 à 24 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, points 5.1 à 5.7, de l'annexe II;
 - 11) les informations concernant les exigences de fonds propres liées au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit, selon le modèle 25 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 5.8, de l'annexe II.
- b) Les établissements transmettent les informations suivantes chaque semestre:
- 1) les informations sur l'ensemble des expositions de titrisation, selon le modèle 14 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 3.9, de l'annexe II;
 - 2) les informations sur les pertes significatives liées au risque opérationnel, comme suit:
 - a) les établissements qui calculent leurs exigences de fonds propres liées au risque opérationnel en application de la partie 3, titre III, chapitre 3 ou chapitre 4, du règlement (UE) n° 575/2013, déclarent ces informations selon le modèle 17 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 4.2, de l'annexe II;
 - b) les établissements qui calculent leurs exigences de fonds propres liées au risque opérationnel en application de la partie 3, titre III, chapitre 3, du règlement (UE) n° 575/2013 et dont le total du bilan individuel représente moins de 1 % de la somme des totaux des bilans individuels de tous les établissements d'un même État membre déclarent ces informations uniquement selon le modèle 17 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 124, de l'annexe II. Les totaux des bilans seront calculés sur la base des chiffres de fin d'exercice de l'année précédant la date de référence de la déclaration. Les critères d'entrée et de sortie de l'article 4 s'appliquent;
 - c) les établissements qui calculent leurs exigences de fonds propres liées au risque opérationnel en application de la partie 3, titre III, chapitre 2, du règlement (UE) n° 575/2013, sont totalement dispensés de déclarer les informations visées dans le modèle 17 de l'annexe I et la partie II, point 4.2, de l'annexe II.

Article 6

Format et fréquence des déclarations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres effectuées sur une base consolidée, à l'exception des groupes uniquement constitués d'entreprises d'investissement visées aux articles 95 et 96 du règlement (UE) n° 575/2013

Pour fournir sur une base consolidée des informations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres en application de l'article 99 du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements d'un État membre transmettent:

- a) les informations visées à l'article 5, selon la fréquence indiquée dans cet article, mais sur une base consolidée;
- b) les informations visées dans le modèle 6 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 2, de l'annexe II, concernant les entités incluses dans le périmètre de consolidation, selon une fréquence semestrielle.

Article 7

Format et fréquence des déclarations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres effectuées sur une base individuelle par les entreprises d'investissement visées aux articles 95 et 96 du règlement (UE) n° 575/2013

1. Pour fournir sur une base individuelle des informations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres en application de l'article 99 du règlement (UE) n° 575/2013, les entreprises d'investissement visées à l'article 95 dudit règlement transmettent, selon une fréquence trimestrielle, les informations visées dans les modèles 1 à 5 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 1, de l'annexe II.

2. Pour fournir sur une base individuelle des informations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres en application de l'article 99 du règlement (UE) n° 575/2013, les entreprises d'investissement visées à l'article 96 dudit règlement transmettent les informations visées à l'article 5, points a) et b) 1), selon la fréquence qui y est indiquée.

Article 8

Format et fréquence des déclarations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres effectuées sur une base consolidée par les groupes uniquement constitués d'entreprises d'investissement visées aux articles 95 et 96 du règlement (UE) n° 575/2013

1. Pour fournir sur une base consolidée des informations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres en application de l'article 99 du règlement (UE) n° 575/2013, les entreprises d'investissement appartenant à un groupe uniquement constitué d'entreprises d'investissement visées à l'article 95 dudit règlement transmettent les informations suivantes, sur une base consolidée:

- a) les informations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres, selon les modèles 1 à 5 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 1, de l'annexe II, avec une fréquence trimestrielle;
- b) les informations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres des entités incluses dans le périmètre de consolidation, selon le modèle 6 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 2, de l'annexe II, avec une fréquence semestrielle.

2. Pour fournir sur une base consolidée des informations concernant les fonds propres et les exigences de fonds propres en application de l'article 99 du règlement (UE) n° 575/2013, les entreprises d'investissement appartenant à un groupe constitué d'entreprises d'investissement visées à l'article 95 et à l'article 96 dudit règlement, ainsi que les groupes uniquement constitués d'entreprises d'investissement visées à son article 96, transmettent les informations suivantes, sur une base consolidée:

- a) les informations visées à l'article 5, points a) et b) 1), selon la fréquence indiquée dans cet article;
- b) les informations sur les entités incluses dans le périmètre de consolidation, selon le modèle 6 de l'annexe I, conformément aux instructions de la partie II, point 2, de l'annexe II, avec une fréquence semestrielle.

SECTION 2

Format et fréquence des déclarations concernant les informations financières à fournir sur une base consolidée

Article 9

Format et fréquence des déclarations concernant les informations financières à fournir sur une base consolidée par les établissements visés à l'article 4 du règlement (CE) n° 1606/2002 et les autres établissements de crédit appliquant le règlement (CE) n° 1606/2002

1. Pour fournir sur une base consolidée leurs informations financières en application de l'article 99, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements d'un État membre transmettent sur une base consolidée les informations visées à l'annexe III, conformément aux instructions de l'annexe V, ainsi que les informations visées à l'annexe VIII, conformément aux instructions de l'annexe IX.

2. Les informations visées au paragraphe 1 doivent être transmises en respectant les indications suivantes:

- a) les informations visées dans la partie 1 de l'annexe III, avec une fréquence trimestrielle;
- b) les informations visées dans la partie 3 de l'annexe III, avec une fréquence semestrielle;
- c) les informations visées dans la partie 4 de l'annexe III, avec une fréquence annuelle;
- d) les informations visées dans le modèle 20 de la partie 2 de l'annexe III sont transmises avec une fréquence trimestrielle, selon les modalités prévues à l'article 5, point a) 4). Les critères d'entrée et de sortie de l'article 4 s'appliquent;
- e) les informations visées dans le modèle 21 de la partie 2 de l'annexe III, lorsque les immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location simple sont supérieures ou égales à 10 % du total des immobilisations corporelles déclarées dans le modèle 1.1 de la partie 1 de l'annexe III, sont transmises avec une fréquence trimestrielle. Les critères d'entrée et de sortie de l'article 4 s'appliquent;

- f) les informations visées dans le modèle 22 de la partie 2 de l'annexe III, lorsque les commissions et honoraires nets sont supérieurs ou égaux à 10 % de la somme des commissions et honoraires nets et des produits d'intérêts nets déclarés dans le modèle 2 de la partie 1 de l'annexe III, sont transmises avec une fréquence trimestrielle. Les critères d'entrée et de sortie de l'article 4 s'appliquent;
- g) les informations visées à l'annexe VIII concernant les expositions dont la valeur exposée au risque est supérieure ou égale à 300 millions d'EUR mais inférieure à 10 % des fonds propres éligibles de l'établissement, avec une fréquence trimestrielle.

Article 10

Format et fréquence des déclarations concernant les informations financières à fournir sur une base consolidée, en vertu de l'article 99, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 575/2013, par les établissements de crédit appliquant le règlement (CE) n° 1606/2002

Lorsqu'une autorité compétente étend les exigences de déclaration d'informations financières consolidées aux établissements d'un État membre en vertu de l'article 99, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 575/2013, ces établissements transmettent leurs informations financières conformément aux dispositions de l'article 9.

Article 11

Format et fréquence des déclarations concernant les informations financières à fournir sur une base consolidée par les établissements appliquant des référentiels comptables nationaux élaborés suivant la directive 86/635/CEE

1. Lorsqu'une autorité compétente étend ses exigences de déclaration d'informations financières consolidées aux établissements d'un État membre en vertu de l'article 99, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 575/2013, ces établissements transmettent sur une base consolidée les informations financières visées à l'annexe IV, conformément aux instructions de l'annexe V, ainsi que les informations visées à l'annexe VIII, conformément aux instructions de l'annexe IX.
2. Les informations visées au paragraphe 1 doivent être transmises en respectant les indications suivantes:
 - a) les informations visées dans la partie 1 de l'annexe IV, avec une fréquence trimestrielle;
 - b) les informations visées dans la partie 3 de l'annexe IV, avec une fréquence semestrielle;
 - c) les informations visées dans la partie 4 de l'annexe IV, avec une fréquence annuelle;
 - d) les informations visées dans le modèle 20 de la partie 2 de l'annexe IV sont transmises avec une fréquence trimestrielle, selon les modalités prévues à l'article 5, point a) 4). Les critères d'entrée et de sortie de l'article 4 s'appliquent;
 - e) les informations visées dans le modèle 21 de la partie 2 de l'annexe IV, dès lors que les immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location simple sont supérieures ou égales à 10 % du total des immobilisations corporelles déclarées dans le modèle 1.1 de la partie 1 de l'annexe IV, sont transmises avec une fréquence trimestrielle. Les critères d'entrée et de sortie de l'article 4 s'appliquent;
 - f) les informations visées dans le modèle 22 de la partie 2 de l'annexe IV, dès lors que les commissions et honoraires nets sont supérieurs ou égaux à 10 % de la somme des commissions et honoraires nets et des produits d'intérêts nets déclarés dans le modèle 2 de la partie 1 de l'annexe IV, sont transmises avec une fréquence trimestrielle. Les critères d'entrée et de sortie de l'article 4 s'appliquent;
 - g) les informations visées à l'annexe VIII concernant les expositions dont la valeur exposée au risque est supérieure ou égale à 300 millions d'EUR mais inférieure à 10 % des fonds propres éligibles de l'établissement, sont transmises avec une fréquence trimestrielle.

CHAPITRE 4

FORMAT ET FRÉQUENCE DES OBLIGATIONS DE DÉCLARATION SPÉCIFIQUES CONCERNANT LES PERTES GÉNÉRÉES PAR DES PRÊTS GARANTIS SUR DES BIENS IMMOBILIERS, PRÉVUES À L'ARTICLE 101 DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013

Article 12

1. Les établissements transmettent sur une base consolidée les informations visées à l'annexe VI, conformément aux instructions de l'annexe VII, avec une fréquence semestrielle.
2. Les établissements transmettent sur une base individuelle les informations visées à l'annexe VI, conformément aux instructions de l'annexe VII, avec une fréquence semestrielle.

3. Les succursales situées dans un autre État membre transmettent également à l'autorité compétente de l'État membre d'accueil les informations visées à l'annexe VI les concernant, conformément aux instructions de l'annexe VII, avec une fréquence semestrielle.

CHAPITRE 5

FORMAT ET FRÉQUENCE DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LES GRANDS RISQUES À FOURNIR SUR UNE BASE INDIVIDUELLE ET SUR UNE BASE CONSOLIDÉE

Article 13

1. Pour fournir sur une base individuelle et consolidée les informations concernant les grands risques envers des clients et des groupes de clients liés en application de l'article 394, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements transmettent les informations visées à l'annexe VIII, conformément aux instructions de l'annexe IX, avec une fréquence trimestrielle.

2. Pour fournir sur une base consolidée les informations concernant les vingt risques les plus grands relatifs à des clients ou à des groupes de clients liés en application de la dernière phrase de l'article 394, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements concernés par la partie 3, titre II, chapitre 3, du règlement (UE) n° 575/2013 transmettent les informations visées à l'annexe VIII, conformément aux instructions de l'annexe IX, avec une fréquence trimestrielle.

3. Pour fournir sur une base consolidée les informations concernant les dix risques les plus grands relatifs à des établissements et les dix risques les plus grands relatifs à des entités financières non réglementées en application de l'article 394, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements transmettent les informations visées à l'annexe VIII, conformément aux instructions de l'annexe IX, avec une fréquence trimestrielle.

CHAPITRE 6

FORMAT ET FRÉQUENCE DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LE RATIO DE LEVIER À FOURNIR SUR UNE BASE INDIVIDUELLE ET SUR UNE BASE CONSOLIDÉE

Article 14

1. Pour fournir sur une base individuelle et consolidée les informations concernant le ratio de levier en application de l'article 430, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements transmettent les informations visées à l'annexe X, conformément aux instructions de l'annexe XI, avec une fréquence trimestrielle.

2. Ces informations reflètent la méthode de calcul applicable pour le ratio de levier, à savoir une moyenne arithmétique simple des données mensuelles d'un trimestre, comme prévu à l'article 429, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013, ou, lorsque les autorités compétentes appliquent la dérogation visée à l'article 499, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 575/2013, le ratio de levier de fin de trimestre.

3. Les établissements déclarent les informations visées à l'annexe XI, partie II, point 22, à la période de déclaration suivante, lorsqu'une des conditions suivantes est remplie:

- a) le pourcentage de produits dérivés visé à l'annexe XI, partie II, point 15, est supérieur à 1,5 %;
- b) le pourcentage de produits dérivés visé à l'annexe XI, partie II, point 15, est supérieur à 2,0 %.

Les critères d'entrée de l'article 4 s'appliquent, à l'exception du point b), auquel cas les établissements commencent à fournir leurs informations à partir de la date de référence qui suit la date de référence à laquelle le seuil déclencheur est franchi.

4. Les établissements dont la valeur notionnelle totale des produits dérivés, calculée à l'annexe XI, partie II, point 17, dépasse 10 milliards d'EUR transmettent les informations visées à l'annexe XI, partie II, point 22, même si leur pourcentage de produits dérivés ne satisfait pas aux conditions du paragraphe 3.

Les critères d'entrée de l'article 4 ne s'appliquent pas au paragraphe 4. Les établissements transmettent les informations à partir de la date de référence qui suit la date de référence à laquelle le seuil déclencheur est franchi.

5. Les établissements déclarent les informations visées à l'annexe XI, partie II, point 23, à la période de déclaration suivante, lorsqu'une des conditions suivantes est remplie:

- a) le volume des dérivés de crédit visés à l'annexe XI, partie II, point 18, est supérieur à 300 millions d'EUR;
- b) le volume des dérivés de crédit visés à l'annexe XI, partie II, point 18, est supérieur à 500 millions d'EUR;

Les critères d'entrée de l'article 4 s'appliquent, à l'exception du point b), auquel cas les établissements commencent à fournir leurs informations à partir de la date de référence qui suit la date de référence à laquelle le seuil déclencheur est franchi.

6. Lorsque le seuil fixé à l'annexe XI, partie II, point 39, n'est atteint en aucun cas, les établissements sont dispensés de leur obligation de déclarer les informations visées à l'annexe XI, partie II, point 40.

CHAPITRE 7

FORMAT ET FRÉQUENCE DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LES LIQUIDITÉS ET LE FINANCEMENT STABLE À FOURNIR SUR UNE BASE INDIVIDUELLE ET SUR UNE BASE CONSOLIDÉE

Article 15

Format et fréquence des déclarations concernant l'exigence de couverture des besoins de liquidité

1. Pour fournir sur une base individuelle et consolidée les informations concernant l'exigence de couverture des besoins de liquidité en application de l'article 415 du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements transmettent les informations visées à l'annexe XII, conformément aux instructions de l'annexe XIII, avec une fréquence mensuelle.
2. Les informations visées à l'annexe XII tiennent compte des informations soumises à la date de référence et des informations sur les flux de trésorerie de l'établissement pour les trente prochains jours civils.

Article 16

Format et fréquence des déclarations concernant le financement stable

Pour fournir sur une base individuelle et consolidée les informations concernant le financement stable en application de l'article 415 du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements transmettent les informations visées à l'annexe XII, conformément aux instructions de l'annexe XIII, avec une fréquence trimestrielle.

CHAPITRE 8

SOLUTIONS INFORMATIQUES POUR LA TRANSMISSION DE DONNÉES ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET LES AUTORITÉS COMPÉTENTES

Article 17

1. Les établissements transmettent les informations visées dans le présent règlement selon les présentations et formats d'échange de données définis par les autorités compétentes, en appliquant la définition des points de données contenue dans le modèle de points de données exposé à l'annexe XIV et les formules de validation définies à l'annexe XV, ainsi que les spécifications suivantes:
 - a) les informations non requises ou sans objet ne sont pas incluses dans les données transmises;
 - b) les valeurs numériques sont présentées comme des faits, selon les modalités suivantes:
 - a) les points de données ayant comme type de données «Monétaire» sont exprimés avec une précision minimale fixée au millier d'unités;
 - b) les points de données ayant comme type de données «Pourcentage» sont exprimés avec une précision minimale de quatre décimales;
 - c) les points de données ayant comme type de données «Nombre entier» sont exprimés sans décimale, avec une précision minimale fixée à l'unité.

2. Les données transmises par les établissements s'accompagnent des informations suivantes:
- a) date de référence et période de référence de la déclaration;
 - b) monnaie de la déclaration;
 - c) norme comptable;
 - d) identifiant de l'établissement déclarant;
 - e) niveau de déclaration, à savoir: individuel ou consolidé.

CHAPITRE 9

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 18

Période transitoire

La date de remise des déclarations trimestrielles concernant des informations à fournir avec une date de référence au 31 mars 2014 est le 30 juin 2014 au plus tard.

Pour la période allant du 31 mars 2014 au 30 avril 2014, par dérogation à l'article 3, paragraphe 1, point a), la date de remise des déclarations mensuelles est le 30 juin 2014.

Pour la période allant du 31 mai 2014 au 31 décembre 2014, par dérogation à l'article 3, paragraphe 1, point a), la date de remise des déclarations mensuelles est le trentième jour civil suivant la date de référence.

Article 19

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est applicable à partir du 1^{er} janvier 2014.

Les articles 9, 10 et 11 sont applicables à partir du 1^{er} juillet 2014.

L'article 15 est applicable à partir du 1^{er} mars 2014.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 avril 2014.

Par la Commission
Le président
José Manuel BARROSO

DÉCLARATION RELATIVE AUX FONDS PROPRES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

MODÈLES COREP			
Numéro de modèle	Code du modèle	Nom du modèle / groupe de modèles	Nom abrégé
		ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	CA
1	C 01.00	FONDS PROPRES	CA1
2	C 02.00	EXIGENCES DE FONDS PROPRES	CA2
3	C 03.00	RATIOS DE FONDS PROPRES	CA3
4	C 04.00	ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRE:	CA4
		DISPOSITIONS TRANSITOIRES	CA5
5.1	C 05.01	DISPOSITIONS TRANSITOIRES	CA5.1
5.2	C 05.02	INSTRUMENTS BÉNÉFICIAIRE D'UNE CLAUSE D'ANTÉRIORITÉ: INSTRUMENTS NE CONSTITUANT PAS UNE AIDE D'ÉTAT	CA5.2
		SOLVABILITÉ DU GROUPE	GS
6	C 06.00	SOLVABILITÉ DU GROUPE	GS
		RISQUE DE CRÉDIT	CR
7	C 07.00	RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE, ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE STANDARD DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	CR SA
		RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE, ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	CR IRB
8.1	C 08.01	RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE, ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	CR IRB 1
8.2	C 08.02	RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE, ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (répartition par échelon ou catégorie de débiteurs)	CR IRB 2
		RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	CR GB
9.1	C 09.01	Tableau 9.1 - Répartition des expositions par pays de résidence du débiteur (expositions en approche standard)	CR GB 1
9.2	C 09.02	Tableau 9.2 - Répartition des expositions par pays de résidence du débiteur (expositions en approche NI)	CR GB 2
9.3	C 09.03	Tableau 9.3 - Répartition par pays du montant total des exigences de fonds propres pour risque de crédit couvrant les expositions de crédit pertinentes	CR GB 3
		RISQUE DE CRÉDIT: ACTIONS - APPROCHES NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	CR EQU IRB
10.1	C 10.01	RISQUE DE CRÉDIT: ACTIONS - APPROCHES NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	CR EQU IRB 1
10.2	C 10.02	RISQUE DE CRÉDIT: ACTIONS - APPROCHES NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES. RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES SELON LA MÉTHODE PD/LGD PAR ÉCHELONS DE DÉBITEURS:	CR EQU IRB 2
11	C 11.00	RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON	CR SETT
12	C 12.00	RISQUE DE CRÉDIT: TITRISATIONS - APPROCHE STANDARD DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	CR SEC SA
13	C 13.00	RISQUE DE CRÉDIT: TITRISATIONS - APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	CR SEC IRB

MODÈLES COREP			
Numéro de modèle	Code du modèle	Nom du modèle / groupe de modèles	Nom abrégé
14	C 14.00	INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES TITRISATIONS	CR SEC Détails
		RISQUE OPÉRATIONNEL	OPR
16	C 16.00	RISQUE OPÉRATIONNEL	OPR
17	C 17.00	RISQUE OPÉRATIONNEL: PERTES BRUTES PAR LIGNES D'ACTIVITÉ ET TYPES D'ÉVÈNEMENTS SUR L'EXERCICE PASSÉ	OPR Détails
		RISQUE DE MARCHÉ	MKR
18	C 18.00	RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DES RISQUES DE POSITION RELATIFS AUX TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIÉS	MKR SA TDI
19	C 19.00	RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE SPÉCIFIQUE EN TITRISATION	MKR SA SEC
20	C 20.00	RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE SPÉCIFIQUE POUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION	MKR SA CTP
21	C 21.00	RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE RELATIF AUX POSITIONS SUR ACTIONS	MKR SA EQU
22	C 22.00	RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHES STANDARD POUR LE RISQUE DE CHANGE	MKR SA FX
23	C 23.00	RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHES STANDARD POUR LES PRODUITS DE BASE	MKR SA COM
24	C 24.00	RISQUES DE MARCHÉ SELON LA MÉTHODE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES	MKR IM
25	C 25.00	RISQUE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR DE CRÉDIT	CVA

C 01.00 - FONDS PROPRES (CA1)

Lignes	ID	Poste	Montant
010	1	FONDS PROPRES	
015	1.1	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	
020	1.1.1	FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	
030	1.1.1.1	Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres CET1	
040	1.1.1.1.1	Instruments de capital versés	
050	1.1.1.1.2*	Pour mémoire: Instruments de capital non éligibles	
060	1.1.1.1.3	Prime d'émission	
070	1.1.1.1.4	(-) Propres instruments de fonds propres CET1	
080	1.1.1.1.4.1	(-) Détentions directes d'instruments CET1	
090	1.1.1.1.4.2	(-) Détentions indirectes d'instruments CET1	
091	1.1.1.1.4.3	(-) Détentions synthétiques d'instruments CET1	
092	1.1.1.1.5	(-) Obligations réelles ou éventuelles d'acquiescer ses propres instruments de fonds propres CET1	
130	1.1.1.2	Résultats non distribués	
140	1.1.1.2.1	Résultats non distribués des exercices précédents	
150	1.1.1.2.2	Profits ou pertes éligibles	
160	1.1.1.2.2.1	Profits ou pertes attribuables aux propriétaires de la société mère	
170	1.1.1.2.2.2	(-) Part du bénéfice intermédiaire ou de fin d'exercice non éligible	
180	1.1.1.3	Autres éléments du résultat global accumulés	
200	1.1.1.4	Autres réserves	
210	1.1.1.5	Fonds pour risques bancaires généraux	
220	1.1.1.6	Ajustements transitoires relatifs aux instruments de fonds propres CET1 bénéficiant d'une clause d'antériorité	
230	1.1.1.7	Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1	
240	1.1.1.8	Ajustements transitoires découlant d'intérêts minoritaires supplémentaires	
250	1.1.1.9	Ajustements des CET1 découlant de filtres prudentiels	
260	1.1.1.9.1	(-) Augmentations de la valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés	
270	1.1.1.9.2	Réserve de couverture de flux de trésorerie	
280	1.1.1.9.3	Profits et pertes cumulatifs attribuables aux variations du risque de crédit propre pour les passifs évalués à la juste valeur	
285	1.1.1.9.4	Profits et pertes en juste valeur résultant du propre risque de crédit de l'établissement lié aux instruments dérivés au passif	
290	1.1.1.9.5	(-) Corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente	
300	1.1.1.10	(-) Goodwill	
310	1.1.1.10.1	(-) Goodwill pris en compte en tant qu'immobilisation incorporelle	
320	1.1.1.10.2	(-) Goodwill inclus dans l'évaluation des investissements importants	
330	1.1.1.10.3	Passifs d'impôt différé associés au goodwill	

Lignes	ID	Poste	Montant
340	1.1.1.11	(-) Autres immobilisations incorporelles	
350	1.1.1.11.1	(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles	
360	1.1.1.11.2	Passifs d'impôt différé associés aux autres immobilisations incorporelles	
370	1.1.1.12	(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	
380	1.1.1.13	(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche NI	
390	1.1.1.14	(-) Actifs de fonds de pension à prestations définies	
400	1.1.1.14.1	(-) Montant brut des actifs de fonds de pension à prestations définies	
410	1.1.1.14.2	Passifs d'impôt différé associés aux actifs de fonds de pension à prestations définies	
420	1.1.1.14.3	Actifs de fonds de pension à prestations définies dont l'établissement peut disposer sans contrainte	
430	1.1.1.15	(-) Détentions croisées de fonds propres CET1	
440	1.1.1.16	(-) Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	
450	1.1.1.17	(-) Participations qualifiées hors du secteur financier qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1250 %	
460	1.1.1.18	(-) Positions de titrisation qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1250 %	
470	1.1.1.19	(-) Positions de négociation non dénouées qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1250 %	
471	1.1.1.20	(-) Positions d'un panier pour lesquelles un établissement n'est pas en mesure de déterminer la pondération de risque selon l'approche NI, et qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1250 %	
472	1.1.1.21	(-) Expositions sur actions selon une méthode fondée sur les modèles internes, qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1250 %	
480	1.1.1.22	(-) Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	
490	1.1.1.23	(-) Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	
500	1.1.1.24	(-) Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	
510	1.1.1.25	(-) Montant dépassant le seuil de 17,65 %	
520	1.1.1.26	Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	
524	1.1.1.27	(-) Déductions supplémentaires des fonds propres CET 1 en vertu de l'article 3 du CRR	
529	1.1.1.28	Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres	
530	1.1.2	FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	
540	1.1.2.1	Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	
550	1.1.2.1.1	Instruments de capital versés	
560	1.1.2.1.2*	Pour mémoire: Instruments de capital non éligibles	
570	1.1.2.1.3	Prime d'émission	
580	1.1.2.1.4	(-) Propres instruments AT1	
590	1.1.2.1.4.1	(-) Détentions directes d'instruments AT1	
620	1.1.2.1.4.2	(-) Détentions indirectes d'instruments AT1	

Lignes	ID	Poste	Montant
621	1.1.2.1.4.3	(-) Détentions synthétiques d'instruments AT1	
622	1.1.2.1.5	(-) Obligation réelle ou éventuelle d'acquérir des instruments AT1 propres	
660	1.1.2.2	Ajustements transitoires relatifs aux instruments de fonds propres AT1 bénéficiant d'une clause d'antériorité	
670	1.1.2.3	Instruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres AT1	
680	1.1.2.4	Ajustements transitoires découlant de la prise en compte d'instruments émis par des filiales dans les fonds propres AT1	
690	1.1.2.5	(-) Détentions croisées de fonds propres AT1	
700	1.1.2.6	(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	
710	1.1.2.7	(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	
720	1.1.2.8	(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	
730	1.1.2.9	Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	
740	1.1.2.10	Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	
744	1.1.2.11	(-) Déductions supplémentaires de fonds propres AT1 en vertu de l'article 3 du CRR	
748	1.1.2.12	Éléments de fonds propres AT1 ou déductions - autres	
750	1.2	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	
760	1.2.1	Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres T2	
770	1.2.1.1	Instruments de capital versés et emprunts subordonnés	
780	1.2.1.2*	Pour mémoire: Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles	
790	1.2.1.3	Prime d'émission	
800	1.2.1.4	(-) Propres instruments de fonds propres T2	
810	1.2.1.4.1	(-) Détentions directes d'instruments T2	
840	1.2.1.4.2	(-) Détentions indirectes d'instruments T2	
841	1.2.1.4.3	(-) Détentions synthétiques d'instruments T2	
842	1.2.1.5	(-) Obligation réelle ou éventuelle d'acquérir ses propres instruments de fonds propres T2	
880	1.2.2	Ajustements transitoires relatifs aux instruments de fonds propres T2 et emprunts subordonnés bénéficiant d'une clause d'antériorité	
890	1.2.3	Instruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres T2	
900	1.2.4	Ajustements transitoires découlant de la prise en compte d'instruments émis par des filiales dans les fonds propres T2	
910	1.2.5	Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche NI	
920	1.2.6	Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	
930	1.2.7	(-) Détentions croisées de fonds propres T2	
940	1.2.8	(-) Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	
950	1.2.9	(-) Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	
960	1.2.10	Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres T2	
970	1.2.11	Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	
974	1.2.12	(-) Déductions supplémentaires de fonds propres T2 en vertu de l'article 3 du CRR	
978	1.2.13	Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres	

C 02.00 - EXIGENCES DE FONDS PROPRES (CA2)

Lignes	Poste	Dénomination	Montant
010	1	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE	
020	1*	<i>Dont: Entreprises d'investissements visées à l'article 95, paragraphe 2 et à l'article 98 du CRR</i>	
030	1**	<i>Dont: Entreprises d'investissements visées à l'article 96, paragraphe 2, et à l'article 97 du CRR</i>	
040	1.1	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS POUR LES RISQUES DE CRÉDIT, DE CRÉDIT DE CONTRE-PARTIE ET DE DILUTION ET LES POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES	
050	1.1.1	Approche standard (SA)	
060	1.1.1.1	Catégories d'exposition au risque en approche SA, à l'exclusion des positions de titrisation	
070	1.1.1.1.01	Administrations centrales ou banques centrales	
080	1.1.1.1.02	Administrations régionales ou locales	
090	1.1.1.1.03	Entités du secteur public	
100	1.1.1.1.04	Banques multilatérales de développement	
110	1.1.1.1.05	Organisations internationales	
120	1.1.1.1.06	Établissements	
130	1.1.1.1.07	Entreprises	
140	1.1.1.1.08	Clientèle de détail	
150	1.1.1.1.09	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	
160	1.1.1.1.10	Expositions en défaut	
170	1.1.1.1.11	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	
180	1.1.1.1.12	Obligations garanties	
190	1.1.1.1.13	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	
200	1.1.1.1.14	Organisme de placement collectif (OPC)	
210	1.1.1.1.15	Actions	
211	1.1.1.1.16	Autres éléments	
220	1.1.1.2	Positions de titrisation SA	
230	1.1.1.2*	<i>dont: retitrisation</i>	
240	1.1.2	Approche fondée sur les notations internes (NI)	
250	1.1.2.1	Approches NI en l'absence de recours à ses propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) ou à des facteurs de conversion	
260	1.1.2.1.01	Administrations centrales et banques centrales	
270	1.1.2.1.02	Établissements	
280	1.1.2.1.03	Entreprises - PME	
290	1.1.2.1.04	Entreprises - Financements spécialisés	

Lignes	Poste	Dénomination	Montant
300	1.1.2.1.05	Entreprises - Autres	
310	1.1.2.2	Approches NI en cas de recours à ses propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion	
320	1.1.2.2.01	Administrations centrales et banques centrales	
330	1.1.2.2.02	Établissements	
340	1.1.2.2.03	Entreprises - PME	
350	1.1.2.2.04	Entreprises - Financements spécialisés	
360	1.1.2.2.05	Entreprises - Autres	
370	1.1.2.2.06	Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers PME	
380	1.1.2.2.07	Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	
390	1.1.2.2.08	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	
400	1.1.2.2.09	Clientèle de détail - Autres PME	
410	1.1.2.2.10	Clientèle de détail - Autres non-PME	
420	1.1.2.3	Actions en approche NI	
430	1.1.2.4	Positions de titrisation en approche NI	
440	1.1.2.4*	<i>Dont: retitrisation</i>	
450	1.1.2.5	Actifs autres que des obligations de crédit	
460	1.1.3	Montant de l'exposition pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP	
490	1.2	MONTANT TOTAL DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON	
500	1.2.1	Risque de règlement / livraison dans le portefeuille hors négociation	
510	1.2.2	Risque de règlement / livraison dans le portefeuille de négociation	
520	1.3	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE POSITION, AU RISQUE DE CHANGE ET AU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES	
530	1.3.1	Montant de l'exposition au risque de position, au risque de change et au risque sur matières premières en approches standard (SA)	
540	1.3.1.1	Titres de créance négociés	
550	1.3.1.2	Actions	
560	1.3.1.3	Change	
570	1.3.1.4	Matières premières	
580	1.3.2	Montant de l'exposition au risque de position, au risque de change et au risque sur matières premières selon la méthode fondée sur les modèles internes (IM)	
590	1.4	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL (ROp)	
600	1.4.1	Approche élémentaire (BIA) du ROp	
610	1.4.2	Approches standard (STA) / Approches standard alternatives (ASA) du ROp	

Lignes	Poste	Dénomination	Montant
620	1.4.3	Approches par mesure avancée (AMA) du ROp	
630	1.5	MONTANT D'EXPOSITION AU RISQUE SUPPLÉMENTAIRE LIÉ AUX FRAIS FIXES	
640	1.6	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT	
650	1.6.1	Méthode avancée	
660	1.6.2	Méthode standard	
670	1.6.3	Méthode du risque initial	
680	1.7	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION LIÉ AUX GRANDS RISQUES DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	
690	1.8	MONTANTS D'EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES	
710	1.8.2	Dont: Exigences prudentielles plus strictes supplémentaires en vertu de l'art. 458	
720	1.8.2*	Dont: exigences pour grands risques	
730	1.8.2**	Dont: pondérations de risque modifiées pour faire face aux bulles d'actifs dans l'immobilier à usage résidentiel et commercial	
740	1.8.2***	Dont: expositions au sein du secteur financier	
750	1.8.3	Dont: Exigences prudentielles plus strictes supplémentaires en vertu de l'art. 459	
760	1.8.4	Dont: Montant d'exposition au risque supplémentaire lié à l'article 3 du CRR	

C 03.00 - RATIOS DE FONDS PROPRES ET NIVEAUX DE FONDS PROPRES (CA3)

Lignes	ID	Poste	Montant
010	1	Ratio de fonds propres CET1	
020	2	Surplus (+)/ Déficit (-) de fonds propres CET1	
030	3	Ratio de fonds propres T1	
040	4	Surplus (+)/ Déficit (-) de fonds propres T1	
050	5	Ratio de fonds propres total	
060	6	Surplus (+)/ Déficit (-) de fonds propres total	
Pour mémoire: Ratios de fonds propres dus aux ajustements du Pilier II			
070	7	Ratio de fonds propres CET1 comprenant les ajustements du Pilier II	
080	8	Ratio cible de fonds propres CET1 dû aux ajustements du Pilier II	
090	9	Ratio de fonds propres T1 comprenant les ajustements du Pilier II	
100	10	Ratio de fonds propres T1 cible dû aux ajustements du Pilier II	
110	11	Ratio de fonds propres total comprenant les ajustements du Pilier II	
120	12	Ratio de fonds propres total cible dû aux ajustements du Pilier II	

C 04.00 - ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRE (CA4)

Ligne	ID	Poste	Colonne
Actifs et passifs d'impôt différé			010
010	1	Actifs d'impôt différé totaux	
020	1.1	Actifs d'impôt différé ne dépendant pas de bénéfices futurs	
030	1.2	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	
040	1.3	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	
050	2	Passifs d'impôt différé totaux	
060	2.1	Passifs d'impôt différé non déductibles des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs	
070	2.2	Passifs d'impôt différé déductibles des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs	
080	2.2.1	Passifs d'impôt différé associés aux actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	
090	2.2.2	Passifs d'impôt différé associés aux actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	
Ajustements du risque de crédit et pertes anticipées			
100	3	Excès (+) ou insuffisance (-) NI des ajustements du risque de crédit, des corrections de valeur supplémentaires, et des autres réductions de fonds propres par rapport aux pertes anticipées sur les expositions non en défaut	
110	3.1	Total des ajustements du risque de crédit, des corrections de valeur supplémentaires, et des autres réductions de fonds propres pouvant être pris en compte dans le calcul du montant des pertes anticipées	
120	3.1.1	Ajustements pour risque de crédit général	
130	3.1.2	Ajustements pour risque de crédit spécifique	
131	3.1.3	Corrections de valeur supplémentaires et autres réductions de fonds propres	
140	3.2	Total des pertes anticipées éligibles	
145	4	Excès (+) ou insuffisance (-) NI des ajustements du risque de crédit par rapport aux pertes anticipées sur les expositions en défaut	
150	4.1	Ajustements pour risque de crédit spécifique et positions traitées de la même façon	
155	4.2	Total des pertes anticipées éligibles	
160	5	Montants d'expositions pondérés pour le calcul du plafond de l'excès de provisions pouvant être considérés comme T2	
170	6	Total des provisions brutes pouvant être inclus dans les fonds propres T2	
180	7	Montants d'expositions pondérés pour le calcul du plafond de la provision pouvant être considérés comme T2	
Seuils pour les déductions des fonds propres de base de catégorie 1			
190	8	Seuil non déductible des participations dans des entités du secteur financier lorsqu'un établissement ne détient pas d'investissement important	
200	9	Seuil CET1 de 10 %	
210	10	Seuil CET1 de 17,65 %	
220	11	Fonds propres éligibles dans le cadre de participations qualifiées hors du secteur financier et de grands risques	

Ligne	ID	Poste	Colonne
Investissements dans les fonds propres d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important			
230	12	Détentions de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important, nettes des positions courtes	
240	12.1	Détentions directes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
250	12.1.1	Détentions directes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
260	12.1.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux detentions brutes directes figurant ci-dessus	
270	12.2	Détentions indirectes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
280	12.2.1	Détentions indirectes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
290	12.2.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux detentions brutes indirectes figurant ci-dessus	
291	12.3	Détentions synthétiques de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
292	12.3.1	Détentions synthétiques brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
293	12.3.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux detentions brutes synthétiques figurant ci-dessus	
300	13	Détentions de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important, nettes des positions courtes	
310	13.1	Détentions directes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
320	13.1.1	Détentions directes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
330	13.1.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux detentions brutes directes figurant ci-dessus	
340	13.2	Détentions indirectes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
350	13.2.1	Détentions indirectes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
360	13.2.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux detentions brutes indirectes figurant ci-dessus	
361	13.3	Détentions synthétiques de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
362	13.3.1	Détentions synthétiques brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
363	13.3.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux detentions brutes synthétiques figurant ci-dessus	
370	14	Détentions de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important, nettes des positions courtes	
380	14.1	Détentions directes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
390	14.1.1	Détentions directes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	

Ligne	ID	Poste	Colonne
400	14.1.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus	
410	14.2	Détections indirectes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
420	14.2.1	Détections indirectes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
430	14.2.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus	
431	14.3	Détections synthétiques de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
432	14.3.1	Détections synthétiques brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important	
433	14.3.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus	
Investissements dans les fonds propres d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important			
440	15	Détections de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important, nettes des positions courtes	
450	15.1	Détections directes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
460	15.1.1	Détections directes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
470	15.1.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus	
480	15.2	Détections indirectes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
490	15.2.1	Détections indirectes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
500	15.2.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus	
501	15.3	Détections synthétiques de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
502	15.3.1	Détections synthétiques brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
503	15.3.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus	
510	16	Détections de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important, nettes des positions courtes	
520	16.1	Détections directes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
530	16.1.1	Détections directes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
540	16.1.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus	
550	16.2	Détections indirectes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
560	16.2.1	Détections indirectes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
570	16.2.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus	
571	16.3	Détections synthétiques de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	

Ligne	ID	Poste	Colonne
572	16.3.1	Détentions synthétiques brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
573	16.3.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus	
580	17	Détentions de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important, nettes des positions courtes	
590	17.1	Détentions directes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
600	17.1.1	Détentions directes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
610	17.1.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus	
620	17.2	Détentions indirectes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
630	17.2.1	Détentions indirectes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
640	17.2.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus	
641	17.3	Détentions synthétiques de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
642	17.3.1	Détentions synthétiques brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important	
643	17.3.2	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus	
Montant total d'exposition au risque des détections non déduites de la catégorie de fonds propres correspondante:			
650	18	Expositions pondérées des détections de fonds propres CET1 dans des entités du secteur financier qui ne sont pas déduites des fonds propres CET1 de l'établissement	
660	19	Expositions pondérées des détections de fonds propres AT1 dans des entités du secteur financier qui ne sont pas déduites des fonds propres AT1 de l'établissement	
670	20	Expositions pondérées des détections de fonds propres T2 dans des entités du secteur financier qui ne sont pas déduites des fonds propres T2 de l'établissement	
Non-application provisoire des déductions des fonds propres			
680	21	Détentions d'instruments de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important provisoirement non applicables	
690	22	Détentions d'instruments de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important provisoirement non applicables	
700	23	Détentions d'instruments de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important provisoirement non applicables	
710	24	Détentions d'instruments de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important provisoirement non applicables	
720	25	Détentions d'instruments de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important provisoirement non applicables	
730	26	Détentions d'instruments de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important provisoirement non applicables	
Coussins de fonds propres			
740	27	Exigence globale de coussin de fonds propres	
750		Coussin de conservation des fonds propres	

Ligne	ID	Poste	Colonne
760		Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre	
770		Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement	
780		Coussin pour le risque systémique	
790		Coussin pour établissement d'importance systémique	
800		Coussin pour établissement d'importance systémique mondiale	
810		Coussin pour autre établissement d'importance systémique	
Exigences du Pilier II			
820	28	Exigences de fonds propres liées aux ajustements du Pilier II	
Informations complémentaires pour entreprises d'investissement			
830	29	Capital initial	
840	30	Exigence de fonds propres basée sur les frais généraux	
Informations complémentaires pour le calcul des seuils de déclaration			
850	31	Expositions initiales non domestiques	
860	32	Expositions initiales totales	
Basel I floor			
870		Ajustments des fonds propres totaux	
880		Fonds propres intégralement ajustés pour plancher Bâle I	
890		Exigences de fonds propres pour plancher Bâle I	
900		Exigences de fonds propres pour plancher Bâle I - alternative SA	

C 05.01 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES (CA5.1)

			Ajustements des fonds propres CET1	Ajustements des fonds propres AT1	Ajustements des fonds propres T2	Ajustements inclus dans les actifs pondérés en fonction du risque	Pour mémoire	
Code	ID	Poste					Pourcentage applicable	Montant éligible sans dispositions transitoires
			010	020	030	040	050	060
010	1	TOTAL AJUSTEMENTS						
020	1.1	INSTRUMENTS BÉNÉFICIAINT D'UNE CLAUSE D'ANTÉRIORITÉ	lien vers {CA1; r220}	lien vers {CA1; r660}	lien vers {CA1; r880}			
030	1.1.1	Instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité: Instruments constituant une aide d'État						
040	1.1.1.1	Instruments éligibles au titre de fonds propres conformément à la directive 2006/48/CE						
050	1.1.1.2	Instruments émis par des établissements constitués dans un État membre qui fait l'objet d'un programme d'ajustement économique						
060	1.1.2	Instruments ne constituant pas une aide d'état	lien vers {CA5.2;r010; c060}	lien vers {CA5.2;r020; c060}	lien vers {CA5.2;r090; c060}			
070	1.2	INTÉRÊTS MINORITAIRES ET ÉQUIVALENTS	lien vers {CA1; r240}	lien vers {CA1; r680}	lien vers {CA1; r900}			
080	1.2.1	Instruments et éléments de fonds propres non reconnus en tant qu'intérêts minoritaires						
090	1.2.2	Comptabilisation transitoire en fonds propres consolidés des intérêts minoritaires						
091	1.2.3	Comptabilisation transitoire en fonds propres consolidés des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles						
092	1.2.4	Comptabilisation transitoire en fonds propres consolidés des fonds propres de catégorie 2 éligibles						
100	1.3	AUTRES AJUSTEMENTS TRANSITOIRES	lien vers {CA1; r520}	lien vers {CA1; r730}	lien vers {CA1; r960}			
110	1.3.1	Pertes et gains non réalisés						
120	1.3.1.1	Gains non réalisés						
130	1.3.1.2	Pertes non réalisées						
133	1.3.1.3.	Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales classées dans la catégorie «Disponibles à la vente» de la norme comptable internationale IAS 39 telle qu'adoptée par l'UE						

			Ajustements des fonds propres CET1	Ajustements des fonds propres AT1	Ajustements des fonds propres T2	Ajustements inclus dans les actifs pondérés en fonction du risque	Pour mémoire	
Code	ID	Poste					Pourcentage applicable	Montant éligible sans dispositions transitoires
			010	020	030	040	050	060
136	1.3.1.4.	Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales classées dans la catégorie «Disponibles à la vente» de la norme comptable internationale IAS 39 telle qu'adoptée par l'UE						
138	1.3.1.5.	Pertes et gains en juste valeur résultant du propre risque de crédit de l'établissement lié aux instruments dérivés au passif du bilan						
140	1.3.2	Déductions						
150	1.3.2.1	Résultats négatifs de l'exercice en cours						
160	1.3.2.2	Immobilisations incorporelles						
170	1.3.2.3	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles						
180	1.3.2.4	Insuffisance NI de provisions par rapport aux pertes anticipées						
190	1.3.2.5	Actifs du fonds de pension à prestations définies						
194	1.3.2.5*	dont: Introduction des modifications de l'IAS 19 - élément positif						
198	1.3.2.5**	dont: Introduction des modifications de l'IAS 19 - élément négatif						
200	1.3.2.6	Instruments de fonds propres						
210	1.3.2.6.1	Propres instruments de fonds propres CET1						
211	1.3.2.6.1**	dont: Détentions directes						
212	1.3.2.6.1*	dont: Détentions indirectes						
220	1.3.2.6.2	Propres instruments de fonds propres AT1						
221	1.3.2.6.2**	dont: Détentions directes						
222	1.3.2.6.2*	dont: Détentions indirectes						
230	1.3.2.6.3	Propres instruments de fonds propres AT2						

			Ajustements des fonds propres CET1	Ajustements des fonds propres AT1	Ajustements des fonds propres T2	Ajustements inclus dans les actifs pondérés en fonction du risque	Pour mémoire	
Code	ID	Poste					Pourcentage applicable	Montant éligible sans dispositions transitoires
			010	020	030	040	050	060
231	1.3.2.6.3*	dont: Détentions directes						
232	1.3.2.6.3**	dont: Détentions indirectes						
240	1.3.2.7	Détentions croisées						
250	1.3.2.7.1	Détentions croisées de fonds propres CET1						
260	1.3.2.7.1.1	Détentions croisées de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important						
270	1.3.2.7.1.2	Détentions croisées de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important						
280	1.3.2.7.2	Détentions croisées de fonds propres AT1						
290	1.3.2.7.2.1	Détentions croisées de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important						
300	1.3.2.7.2.2	Détentions croisées de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important						
310	1.3.2.7.3	Détentions croisées de fonds propres T2						
320	1.3.2.7.3.1	Détentions croisées de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important						
330	1.3.2.7.3.2	Détentions croisées de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important						
340	1.3.2.8	Instruments de fonds propres d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important						
350	1.3.2.8.1	Instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important						
360	1.3.2.8.2	Instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important						

			Ajustements des fonds propres CET1	Ajustements des fonds propres AT1	Ajustements des fonds propres T2	Ajustements inclus dans les actifs pondérés en fonction du risque	Pour mémoire	
Code	ID	Poste					Pourcentage applicable	Montant éligible sans dispositions transitoires
			010	020	030	040	050	060
370	1.3.2.8.3	Instruments T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important						
380	1.3.2.9	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles et instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important						
390	1.3.2.10	Instruments de fonds propres d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important						
400	1.3.2.10.1	Instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important						
410	1.3.2.10.2	Instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important						
420	1.3.2.10.3	Instruments T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important						
425	1.3.2.11	Autorisation de ne pas déduire les participations dans des entreprises d'assurance des éléments CET 1						
430	1.3.3	Filtres et déductions supplémentaires						

C 05.02 - INSTRUMENTS BÉNÉFICIAIRE D'UNE CLAUSE D'ANTÉRIORITÉ: INSTRUMENTS NE CONSTITUANT PAS UNE AIDE D'ÉTAT (CA5.2)

CA 5.2 Instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité: Instruments ne constituant pas une aide d'État			Montant des instruments plus les primes d'émission y afférentes	Base de calcul de la limite	Pourcentage applicable	Limite	(-) Montant dépassant les limites relatives au maintien des acquis	Montant total bénéficiant d'une clause d'antériorité
Code	ID	Poste	010	020	030	040	050	060
010	1.	Instruments éligibles en vertu du point a) de l'article 57 de la directive 2006/48/CE						lien vers {CA5.1;r060;c010}
020	2.	Instruments éligibles en vertu du point ca) de l'article 57 et de l'article 154, paragraphes 8 et 9 de la directive 2006/48/CE, sous réserve des limites de l'article 489						lien vers {CA5.1;r060;c020}
030	2.1	Total des instruments sans option ni incitation au remboursement						
040	2.2.	Instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité avec option comportant une incitation au remboursement						
050	2.2.1	Instruments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et remplissant les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective						
060	2.2.2	Instruments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et ne remplissant pas les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective						
070	2.2.3	Instruments avec option pouvant être exercée avant le ou le 20 juillet 2011, et ne remplissant pas les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective						
080	2.3	Dépassement de la limite des instruments de fonds propres CET1 bénéficiant d'une clause d'antériorité						
090	3	Éléments éligibles en vertu des points e), f), g) ou h) de l'article 57 de la directive 2006/48/CE, sous réserve de la limite de l'article 490						lien vers {CA5.1;r060;c030}
100	3.1	Total des éléments sans incitation au remboursement						
110	3.2	Éléments bénéficiant d'une clause d'antériorité et comportant une incitation au remboursement						
120	3.2.1	Éléments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et remplissant les conditions de l'article 63 du CRR après la date d'échéance effective						
130	3.2.2	Éléments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et ne remplissant pas les conditions de l'article 63 du CRR après la date d'échéance effective						
140	3.2.3	Éléments avec option pouvant être exercée avant le ou le 20 juillet 2011, et ne remplissant pas les conditions de l'article 63 du CRR après la date d'échéance effective						
150	3.3	Dépassement de la limite des instruments de fonds propres AT1 bénéficiant d'une clause d'antériorité						

C 06.00 - SOLVABILITÉ DU GROUPE: INFORMATIONS SUR LES FILIALES (GS)

ENTITÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION							
	NOM	CODE	Code d'identification de l'entité juridique (LEI)	ÉTABLISSEMENT OU ÉQUIVALENT (OUI / NON)	PÉRIMÈTRE DES DONNÉES: SUR UNE BASE INDIVIDUELLE, INTÉGRALEMENT CONSOLIDÉE (SF); SUR UNE BASE INDIVIDUELLE, PARTIELLEMENT CONSOLIDÉE (SP); OU SOUS-CONSOLIDÉE (SC)	CODE PAYS	PARTICIPATION (%)
	010	020	025	030	040	050	060
010	TOTAL						
001							
002							
...							
NNN							

INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS SOUMISES À DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES											
	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE	CRÉDIT ; CRÉDIT DE CONTRE-PARTIE ; RISQUES DE DILUTION, POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES ET RISQUE DE RÈGLEMENT/ LIVRAISON	RISQUE DE POSITION, RISQUE DE CHANGÉ OU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES	RISQUE OPÉRATIONNEL	MONTANTS D'EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES	FONDS PROPRES	DONT: FONDS PROPRES RECONNAISSABLES	DONT: INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES, RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET COMPTES DES PRIMES D'ÉMISSION	TOTAL FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	DONT: FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 RECONNAISSABLES	DONT: INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES T1, RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET COMPTES DES PRIMES D'ÉMISSION
010											
001											
002											
...											
NNN											

C 07.00 - RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE STANDARD DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (CR SA)

Catégorie d'exposition SA

		EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION		(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS ASSOCIÉES À L'EXPOSITION INITIALE	EXPOSITION NETTE DES CORRECTIONS DE VALEUR ET DES PROVISIONS
		010	DONT: EXPOSITIONS DÉCOULANT DE CONTRIBUTIONS AU FONDS DE DÉFAILLANCE 020		
		010	020	030	040=010+030
010	TOTAL DES EXPOSITIONS				
020	dont: PME				
030	dont: PME soumises à l'application du facteur supplétif en faveur des PME				
040	dont: Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier - Bien immobilier résidentiel				
050	dont: Expositions dans le cadre de l'utilisation partielle permanente de l'approche standard				
060	dont: Expositions en approche standard avec autorisation prudentielle préalable de réaliser une mise en œuvre NI séquentielle				

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:

070	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit				
080	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit				
090	Opérations de financement sur titres				
100	<i>dont: compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</i>				
110	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé				
120	<i>dont: compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</i>				
130	Issus d'une convention de compensation multi-produits				

		EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION		(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS ASSOCIÉES À L'EXPOSITION INITIALE	EXPOSITION NETTE DES CORRECTIONS DE VALEUR ET DES PROVISIONS
		010	DONT: EXPOSITIONS DÉCOULANT DE CONTRIBUTIONS AU FONDS DE DÉFAILLANCE 020		
		010	020	030	040=010+030

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS:

140	0 %				
150	2 %				
160	4 %				
170	10 %				
180	20 %				
190	35 %				
200	50 %				
210	70 %				
220	75 %				
230	100 %				
240	150 %				
250	250 %				
260	370 %				
270	1 250 %				
280	Autres pondérations				

POUR MÉMOIRE

290	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial				
300	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 100 %				
310	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel				
320	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 150 %				

		TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION					
		PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE: VALEURS CORRIGÉES (Ga)		PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE		SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC	
		(-) GARANTIES	(-) DÉRIVÉS DE CRÉDIT	(-) SÛRETÉS FINAN- CIÈRES: MÉTHODE SIMPLE	(-) AUTRES FORMES DE PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE	(-) TOTAL SORTIES	TOTAL ENTRÉES (+)
		050	060	070	080	090	100
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
020	dont: PME						
030	dont: PME soumises à l'application du facteur supplétif en faveur des PME						
040	dont: Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier - Bien immobilier résidentiel						
050	dont: Expositions dans le cadre de l'utilisation partielle permanente de l'approche standard						
060	dont: Expositions en approche standard avec autorisation prudentielle préalable de réaliser une mise en œuvre NI séquentielle						

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:

070	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit						
080	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit						
090	Opérations de financement sur titres						
100	<i>dont: compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</i>						
110	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé						
120	<i>dont: compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</i>						
130	Issus d'une convention de compensation multi-produits						

		TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION					
		PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE: VALEURS CORRIGÉES (Ga)		PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE		SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC	
		(-) GARANTIES	(-) DÉRIVÉS DE CRÉDIT	(-) SÛRETÉS FINAN- CIÈRES: MÉTHODE SIMPLE	(-) AUTRES FORMES DE PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE	(-) TOTAL SORTIES	TOTAL ENTRÉES (+)
		050	060	070	080	090	100

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS:

140	0 %						
150	2 %						
160	4 %						
170	10 %						
180	20 %						
190	35 %						
200	50 %						
210	70 %						
220	75 %						
230	100 %						
240	150 %						
250	250 %						
260	370 %						
270	1 250 %						
280	Autres pondérations						

POUR MÉMOIRE

290	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial						
300	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 100 %						
310	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel						
320	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 150 %						

		EXPOSITION NETTE COMPTE-TENU DES EFFETS DE SUBSTITU- TION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVER- SION	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT MODIFIANT LE MONTANT DE L'EXPOSITION: PROTECTION DE CRÉDIT FINANCIÉE. MÉTHODE GÉNÉRALE FONDÉE SUR LES SÛRETÉS FINANCIÈRES			VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPO- SION (E*)
			AJUSTEMENT DE LA VOLATILITÉ DE L'EXPO- SITION	(-) SÛRETÉS FINANCIÈRES: VALEUR CORRIGÉE (Cvam)	DONT: AJUSTEMENTS DE VOLATILITÉ ET D'ÉCHÉANCE	
		110=040+090+100	120	130	140	150 = 110 + 120 + 130
010	TOTAL DES EXPOSITIONS					
020	dont: PME					
030	dont: PME soumises à l'application du facteur supplétif en faveur des PME					
040	dont: Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier - Bien immobilier résidentiel					
050	dont: Expositions dans le cadre de l'utilisation partielle perma- nente de l'approche standard					
060	dont: Expositions en approche standard avec autorisation prudentielle préalable de réaliser une mise en œuvre NI séquen- tielle					

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:

070	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit					
080	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit					
090	Opérations de financement sur titres					
100	<i>dont: compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</i>					
110	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé					
120	<i>dont: compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</i>					
130	Issus d'une convention de compensation multi-produits					

		EXPOSITION NETTE COMpte-TENU DES EFFETS DE SUBSTITU- TION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVER- SION	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT MODIFIANT LE MONTANT DE L'EXPOSITION: PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE. MÉTHODE GÉNÉRALE FONDÉE SUR LES SÛRETÉS FINANCIÈRES			VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSI- TION (E*)
			AJUSTEMENT DE LA VOLATILITÉ DE L'EXPO- SITION	(-) SÛRETÉS FINANCIÈRES: VALEUR CORRIGÉE (Cvam)	DONT: AJUSTEMENTS DE VOLATILITÉ ET D'ÉCHÉANCE	
		110=040+090+100	120	130	140	150 = 110 + 120 + 130

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS:

140	0 %					
150	2 %					
160	4 %					
170	10 %					
180	20 %					
190	35 %					
200	50 %					
210	70 %					
220	75 %					
230	100 %					
240	150 %					
250	250 %					
260	370 %					
270	1 250 %					
280	Autres pondérations					

POUR MÉMOIRE

290	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial					
300	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 100 %					
310	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel					
320	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 150 %					

		RÉPARTITION DE LA VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN PAR FACTEURS DE CONVERSION				VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE	DONT: RÉSULTANT DU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE
		0%	20%	50%	100%		
		160	170	180	190	200=150-160- 0,8*170-0,5*180	210
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
020	dont: PME						
030	dont: PME soumises à l'application du facteur supplétif en faveur des PME						
040	dont: Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier - Bien immobilier résidentiel						
050	dont: Expositions dans le cadre de l'utilisation partielle permanente de l'approche standard						
060	dont: Expositions en approche standard avec autorisation prudentielle préalable de réaliser une mise en œuvre NI séquentielle						

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:

070	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit						
080	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit						
090	Opérations de financement sur titres						
100	<i>dont: compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</i>						
110	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé						
120	<i>dont: compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</i>						
130	Issus d'une convention de compensation multi-produits						

		RÉPARTITION DE LA VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN PAR FACTEURS DE CONVERSION				VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE	DONT: RÉSULTANT DU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE
		0%	20%	50%	100%		
				160	170	180	190

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS:

140	0 %						
150	2 %						
160	4 %						
170	10 %						
180	20 %						
190	35 %						
200	50 %						
210	70 %						
220	75 %						
230	100 %						
240	150 %						
250	250 %						
260	370 %						
270	1 250 %						
280	Autres pondérations						

POUR MÉMOIRE

290	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial						
300	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 100 %						
310	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel						
320	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 150 %						

		MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME	DONT: AVEC ÉVALUATION DE CRÉDIT ÉTABLIE PAR UN OEEC DÉSIGNÉ	DONT: AVEC ÉVALUATION DE CRÉDIT DÉCOULANT D'UNE ADMINISTRATION CENTRALE
		215	220	230	240
010	TOTAL DES EXPOSITIONS		Cellule liée à l'état CA		
020	dont: PME				
030	dont: PME soumises à l'application du facteur supplétif en faveur des PME				
040	dont: Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier - Bien immobilier résidentiel				
050	dont: Expositions dans le cadre de l'utilisation partielle permanente de l'approche standard				
060	dont: Expositions en approche standard avec autorisation prudentielle préalable de réaliser une mise en œuvre NI séquentielle				

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:

070	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit				
080	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit				
090	Opérations de financement sur titres				
100	<i>dont: compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</i>				
110	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé				
120	<i>dont: compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</i>				
130	Issus d'une convention de compensation multi-produits				

		MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APPLI- CATION DU FACTEUR SUPPLÉTI F EN FAVEUR DES PME	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTI F EN FAVEUR DES PME	DONT: AVEC ÉVALUATION DE CRÉDIT ÉTABLIE PAR UN OEEC DÉSIGNÉ	DONT: AVEC ÉVALUATION DE CRÉDIT DÉCOULANT D'UNE ADMINISTRATION CENTRALE
		215	220	230	240

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS:

140	0 %				
150	2 %				
160	4 %				
170	10 %				
180	20 %				
190	35 %				
200	50 %				
210	70 %				
220	75 %				
230	100 %				
240	150 %				
250	250 %				
260	370 %				
270	1 250 %				
280	Autres pondérations				

POUR MÉMOIRE

290	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial				
300	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 100 %				
310	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel				
320	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 150 %				

C 08.01 - RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (CR IRB 1)

Catégorie d'exposition NI:

Propres estimations des LGD et/ou des facteurs de conversion:

		SYSTÈME DE NOTATION INTERNE	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION					
				PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE		(-) AUTRES FORMES DE PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE	SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC		
				(-) GARANTIES	(-) DÉRIVÉS DE CRÉDIT		(-) TOTAL SORTIES	TOTAL ENTRÉES (+)	
		PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AFFECTÉE PAR ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS (%)	DONT: GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES	040	050	060	070=040+050+060	080	
		010	020	030					
010	TOTAL DES EXPOSITIONS								
	RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:								
020	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit								
030	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit								
	Expositions / Opérations faisant l'objet d'un risque de crédit de contrepartie								
040	Opérations de financement sur titres								
050	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé								
060	Issus d'une convention de compensation multi-produits								
070	EXPOSITIONS AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS: TOTAL								
080	CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ: TOTAL								
	RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS DANS LE CADRE DES CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ:								
090	PONDÉRATION DE RISQUE: 0 %								
100	50 %								
110	70 %								
120	Dont: en catégorie 1								
130	90 %								
140	115 %								
150	250 %								
160	TRAITEMENT ALTERNATIF: GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER								
170	EXPOSITIONS DÉCOULANT DE POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES AVEC APPLICATION DES PONDÉRATIONS DE RISQUE DANS L'AUTRE TRAITEMENT OU 100 % ET AUTRES EXPOSITIONS SOUMISES À PONDÉRATIONS								
180	RISQUE DE DILUTION: TOTAL DES CRÉANCES ACHETÉES								

		EXPOSITION APRÈS EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION	DONT: ÉLÉMENTS DE HORS BILAN	VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE	DONT: ÉLÉMENTS DE HORS BILAN	DONT: RÉSULTANT DU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE	DONT: GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES
		090=020+070+080	100	110	120	130	140
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:							
020	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit						
030	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit						
	Expositions / Opérations faisant l'objet d'un risque de crédit de contrepartie						
040	Opérations de financement sur titres						
050	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé						
060	Issus d'une convention de compensation multi-produits						
070	EXPOSITIONS AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS: TOTAL						
080	CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ: TOTAL						
RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS DANS LE CADRE DES CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ:							
090	PONDÉRATION DE RISQUE: 0 %						
100	50 %						
110	70 %						
120	Dont: en catégorie 1						
130	90 %						
140	115 %						
150	250 %						
160	TRAITEMENT ALTERNATIF: GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER						
170	EXPOSITIONS DÉCOULANT DE POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES AVEC APPLICATION DES PONDÉRATIONS DE RISQUE DANS L'AUTRE TRAITEMENT OU 100 % ET AUTRES EXPOSITIONS SOUMISES À PONDÉRATIONS						
180	RISQUE DE DILUTION: TOTAL DES CRÉANCES ACHETÉES						

		TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT PRISES EN COMPTE DANS LES ESTIMATIONS DE LGD HORS TRAITEMENT DES EFFETS DE DOUBLE DÉFAUT						
		UTILISATION DES PROPRES ESTIMATIONS DES PERTES EN CAS DE DÉFAUT (LGD); PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE		PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE				
		GARANTIES	DÉRIVÉS DE CRÉDIT	UTILISATION DES PROPRES ESTIMATIONS DES PERTES EN CAS DE DÉFAUT (LGD); AUTRES FORMES DE PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE	SÛRETÉ FINANCIÈRE ÉLIGIBLE	AUTRE SÛRETÉ ÉLIGIBLE		
						BIENS IMMOBILIERS	AUTRES SÛRETÉS RÉELLES	CRÉANCES
		150	160	170	180	190	200	210
010	TOTAL DES EXPOSITIONS							
RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:								
020	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit							
030	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit							
	Expositions / Opérations faisant l'objet d'un risque de crédit de contrepartie							
040	Opérations de financement sur titres							
050	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé							
060	Issus d'une convention de compensation multi-produits							
070	EXPOSITIONS AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS: TOTAL							
080	CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ: TOTAL							
RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS DANS LE CADRE DES CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ:								
090	PONDÉRATION DE RISQUE: 0 %							
100	50 %							
110	70 %							
120	Dont: en catégorie 1							
130	90 %							
140	115 %							
150	250 %							
160	TRAITEMENT ALTERNATIF: GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER							
170	EXPOSITIONS DÉCOULANT DE POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES AVEC APPLICATION DES PONDÉRATIONS DE RISQUE DANS L'AUTRE TRAITEMENT OU 100 % ET AUTRES EXPOSITIONS SOUMISES À PONDÉRATIONS							
180	RISQUE DE DILUTION: TOTAL DES CRÉANCES ACHETÉES							

		SOU MIS AU TRAITEMENT DES EFFETS DE DOUBLE DÉFAUT	LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%)	LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%) POUR GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES	VALEUR D'ÉCHÉANCE MOYENNE PONDÉRÉE (JOURS)	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DES PME
		PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE				
				220		
010	TOTAL DES EXPOSITIONS					
	RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:					
020	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit					
030	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit					
	Expositions / Opérations faisant l'objet d'un risque de crédit de contrepartie					
040	Opérations de financement sur titres					
050	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé					
060	Issus d'une convention de compensation multi-produits					
070	EXPOSITIONS AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS: TOTAL					
080	CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ: TOTAL					
	RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS DANS LE CADRE DES CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ:					
090	PONDÉRATION DE RISQUE: 0 %					
100	50 %					
110	70 %					
120	Dont: en catégorie 1					
130	90 %					
140	115 %					
150	250 %					
160	TRAITEMENT ALTERNATIF: GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER					
170	EXPOSITIONS DÉCOULANT DE POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES AVEC APPLICATION DES PONDÉRATIONS DE RISQUE DANS L'AUTRE TRAITEMENT OU 100 % ET AUTRES EXPOSITIONS SOUMISES À PONDÉRATIONS					
180	RISQUE DE DILUTION: TOTAL DES CRÉANCES ACHETÉES					

		MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DES PME		ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRE:		
		260	DONT: GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES	280	(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS	300
			270			
010	TOTAL DES EXPOSITIONS	Cellule liée à l'état CA				
RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:						
020	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit					
030	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit					
	Expositions / Opérations faisant l'objet d'un risque de crédit de contrepartie					
040	Opérations de financement sur titres					
050	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé					
060	Issus d'une convention de compensation multi-produits					
070	EXPOSITIONS AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS: TOTAL					
080	CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ: TOTAL					
RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS DANS LE CADRE DES CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ:						
090	PONDÉRATION DE RISQUE: 0 %					
100	50 %					
110	70 %					
120	Dont: en catégorie 1					
130	90 %					
140	115 %					
150	250 %					
160	TRAITEMENT ALTERNATIF: GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER					
170	EXPOSITIONS DÉCOULANT DE POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES AVEC APPLICATION DES PONDÉRATIONS DE RISQUE DANS L'AUTRE TRAITEMENT OU 100 % ET AUTRES EXPOSITIONS SOUMISES À PONDÉRATIONS					
180	RISQUE DE DILUTION: TOTAL DES CRÉANCES ACHETÉES					

C 08.02 - RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES: RÉPARTITION PAR ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS (CR IRB 2)

Catégorie d'exposition NI:

Propres estimations des LGD et/ou des facteurs de conversion:

	SYSTÈME DE NOTATION INTERNE	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION		TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION				
				PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE		(-) AUTRES FORMES DE PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE	SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC	
	PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AFFECTÉE PAR ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS (%)	DONT: GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES	(-) GARANTIES	(-) DÉRIVÉS DE CRÉDIT	(-) TOTAL SORTIES		TOTAL ENTRÉES (+)	
	010	020	030	040	050	060	070	080

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS:

ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS: 1								
2								
.....								
N								

EXPOSITION APRÈS EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION	DONT: ÉLÉMENTS DE HORS BILAN	VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE	DONT: ÉLÉMENTS DE HORS BILAN	DONT: RÉSULTANT DU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE	DONT: GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES
090=020+070+080	100	110	120	130	140

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS:

ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS: 1							
2							
.....							
N							

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT PRISES EN COMPTE DANS LES ESTIMATIONS DE LGD HORS TRAITEMENT DES EFFETS DE DOUBLE DÉFAUT						
UTILISATION DES PROPRES ESTIMATIONS DES PERTES EN CAS DE DÉFAUT (LGD): PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE		PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE				
GARANTIES	DÉRIVÉS DE CRÉDIT	UTILISATION DES PROPRES ESTIMATIONS DES PERTES EN CAS DE DÉFAUT (LGD): AUTRES FORMES DE PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE	SÛRETÉ FINANCIÈRE ÉLIGIBLE	AUTRE SÛRETÉ ÉLIGIBLE		
				BIENS IMMOBILIERS	AUTRES SÛRETÉS RÉELLES	CRÉANCES
150	160	170	180	190	200	210

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS:

ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS:						
1						
2						
.....						
N						

	SOUMIS AU TRAITEMENT DES EFFETS DE DOUBLE DÉFAUT	LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%)	LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%) POUR GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES	VALEUR D'ÉCHÉANCE MOYENNE PONDÉRÉE (JOURS)	MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ AVANT APPLICATION DU FACTEUR PME	MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DES PME	DONT: GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES
	PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE						
	220	230	240	250	255	260	270

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS:

ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS:						
1						
2						
.....						
N						

ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRE:

	MONTANT DES PERTES ANTICIPÉES	(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS	NOMBRE DE DÉBITEURS
	280	290	300

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS:

ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS:			
1			
2			
.....			
N			

C 09.01 - RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR PAYS DE RÉSIDENCE DU DÉBITEUR: EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD (CR GB 1)

Pays:

		EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION	Expositions en défaut	Nouveaux défauts observés sur la période	Ajustements pour risque de crédit général	Ajustements pour risque de crédit spécifique	Dont: sorties du bilan	Ajustements du risque de crédit/radiation de crédits pour nouveaux défauts observés	VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME
		010	020	040	050	055	060	070	75	80	90
010	Administrations centrales ou banques centrales										
020	Administrations régionales ou locales										
030	Entités du secteur public										
040	Banques multilatérales de développement										
050	Organisations internationales										
060	Établissements										
070	Entreprises										
075	dont: PME										
080	Clientèle de détail										
085	dont: PME										
090	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier										
095	dont: PME										
100	Expositions en défaut										
110	Éléments présentant un risque particulièrement élevé										
120	Obligations garanties										
130	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme										

C 09.02 - RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR PAYS DE RÉSIDENCE DU DÉBITEUR: EXPOSITIONS EN APPROCHE NI (CR GB 2)

Pays:

		EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION	Dont: en défaut	Nouveaux défauts observés sur la période	Ajustements pour risque de crédit général	Ajustements pour risque de crédit spécifique	Dont: sorties du bilan	Ajustements du risque de crédit/radiation de crédits pour nouveaux défauts observés	PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AFFECTÉE PAR ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS (%)
		010	030	040	050	055	060	070	080
010	Administrations centrales ou banques centrales								
020	Établissements								
030	Entreprises								
040	Dont: Prêts spécialisés								
050	Dont: PME								
060	Clientèle de détail								
070	Garanties par bien immobilier								
080	PME								
090	Non-PME								
100	Expositions renouvelables éligibles								
110	Autre clientèle de détail								
120	PME								
130	Non-PME								
140	Actions								
	Total des expositions								

		LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%)	Dont: en défaut	VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE	MONTANTS D'EXPOSI- TION PONDÉRÉS AVANT APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉMENT EN FAVEUR DES PME	Dont: en défaut	MONTANTS D'EXPOSI- TION PONDÉRÉS APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉMENT EN FAVEUR DES PME	MONTANT DES PERTES ANTICIPÉES
		090	100	105	110	120	125	130
010	Administrations centrales ou banques centrales							
020	Établissements							
030	Entreprises							
040	Dont: Prêts spécialisés							
050	Dont: PME							
060	Clientèle de détail							
070	Garanties par bien immobilier							
080	PME							
090	Non-PME							
100	Expositions renouvelables éligibles							
110	Autre clientèle de détail							
120	PME							
130	Non-PME							
140	Actions							
Total des expositions								

C 09.03 - RÉPARTITION PAR PAYS DU MONTANT TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CRÉDIT COUVRANT LES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES (CR GB 3)

Pays:

		Montant
		010
010	Exigences de fonds propres pour risque de crédit	

C 10.01 - RISQUE DE CRÉDIT: ACTIONS - APPROCHES NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (CR EQU IRB 1)

	SYSTÈME DE NOTATION INTERNE	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION			VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE	LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%)	MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ	POUR MÉMOIRE:
			PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE		SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC				MONTANT DES PERTES ANTICIPÉES
			(-) GARANTIES	(-) DÉRIVÉS DE CRÉDIT	(-) TOTAL SORTIES				
			010	020	030				
010	EXPOSITIONS TOTALES SUR ACTIONS EN APPROCHE NI							Cellule liée à l'état CA	
020	APPROCHE PD/LGD: TOTAL								
050	MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE: TOTAL								
060	RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS SELON LA MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE								
070	PONDÉRATION DE RISQUE: 190 %								
080	290 %								
090	370 %								
100	MÉTHODE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES								
110	EXPOSITIONS SUR ACTIONS FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS								

C 10.02 - RISQUE DE CRÉDIT: ACTIONS - APPROCHES NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES. RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES SELON LA MÉTHODE PD/LGD PAR ÉCHELONS DE DÉBITEURS (CR EQU IRB 2)

	SYSTÈME DE NOTATION INTERNE	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION			VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE	PERTE EN CAS DE DÉFAUT MOYENNE, PONDÉRÉE EN FONCTION DE L'EXPOSITION (%)	MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ	POUR MÉMOIRE:
			PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE		SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC				MONTANT DES PERTES ANTICIPÉES
	PD AFFECTÉE À L'ÉCHELON DE DÉBITEUR (%)		(-) GARANTIES	(-) DÉRIVÉS DE CRÉDIT	(-) TOTAL SORTIES				
RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES SELON LA MÉTHODE PD/LGD PAR ÉCHELONS DE DÉBITEURS:									
	ÉCHELONS DE DÉBITEURS (a): 001								
	002								
	...								
	NNN								

C 11.00 - RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON (CR SETT)

		OPÉRATIONS NON DÉNOUÉES AU PRIX DE TRANSACTION	EXPOSITION DE LA DIFFÉRENCE DE PRIX SUITE À DES OPÉRATIONS NON DÉNOUÉES	EXIGENCES DE FONDS PROPRES	MONTANT TOTAL DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE RÈGLEMENT
		010	020	030	040
010	Total des opérations non dénouées dans le portefeuille hors négociation				Cellule liée à l'état CA
020	Transactions non dénouées jusqu'à 4 jours (Facteur de 0 %)				
030	Transactions non dénouées entre 5 et 15 jours (Facteur de 8 %)				
040	Transactions non dénouées entre 16 et 30 jours (Facteur de 50 %)				
050	Transactions non dénouées entre 31 et 45 jours (Facteur de 75 %)				
060	Transactions non dénouées pendant 46 jours ou plus (Facteur de 100 %)				
070	Total des opérations non dénouées dans le portefeuille de négociation				Cellule liée à l'état CA
080	Transactions non dénouées jusqu'à 4 jours (Facteur de 0 %)				
090	Transactions non dénouées entre 5 et 15 jours (Facteur de 8 %)				
100	Transactions non dénouées entre 16 et 30 jours (Facteur de 50 %)				
110	Transactions non dénouées entre 31 et 45 jours (Facteur de 75 %)				
120	Transactions non dénouées pendant 46 jours ou plus (Facteur de 100 %)				

C 12.00 - RISQUE DE CRÉDIT: TITRISATIONS - APPROCHE STANDARD DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (CR SEC SA)

		TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES: PROTECTION DE CRÉDIT SUR LES EXPOSITIONS DE TITRISATION			POSITIONS DE TITRISATION	(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS	
		MONTANT TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ORIGINATEUR	(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (Cva)	(-) TOTAL SORTIES	MONTANT NOTIONNEL DE PROTECTION DE CRÉDIT CONSERVÉ OU RACHETÉ		
				(-) VALEURS CORRIGÉES DE PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE (G*)			
		010	020	030	040	050	060
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
020	DONT: RETITRISATIONS						
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
040	ÉLÉMENTS DE BILAN						
050	TITRISATIONS						
060	RETITRISATIONS						
070	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
080	TITRISATIONS						
090	RETITRISATIONS						
100	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ						
110	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
120	ÉLÉMENTS DE BILAN						
130	TITRISATIONS						
140	RETITRISATIONS						
150	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
160	TITRISATIONS						
170	RETITRISATIONS						
180	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
190	ÉLÉMENTS DE BILAN						
200	TITRISATIONS						
210	RETITRISATIONS						
220	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
230	TITRISATIONS						
240	RETITRISATIONS						
	RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:						
250	EQC 1						
260	EQC 2						
270	EQC 3						
280	EQC 4						
290	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES						

		EXPOSITION NETTE DES CORRECTIONS DE VALEUR ET DES PROVISIONS	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION			EXPOSITION NETTE COMPTE-TENU DES EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION	
			(-) PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE: VALEURS CORRIGÉES (Ga)	(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE	SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC		
					(-) TOTAL SORTIES		TOTAL ENTRÉES
		070	080	090	100= 080+090	110	120
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
020	DONT: RETITRISATIONS						
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
040	ÉLÉMENTS DE BILAN						
050	TITRISATIONS						
060	RETITRISATIONS						
070	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
080	TITRISATIONS						
090	RETITRISATIONS						
100	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ						
110	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
120	ÉLÉMENTS DE BILAN						
130	TITRISATIONS						
140	RETITRISATIONS						
150	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
160	TITRISATIONS						
170	RETITRISATIONS						
180	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
190	ÉLÉMENTS DE BILAN						
200	TITRISATIONS						
210	RETITRISATIONS						
220	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
230	TITRISATIONS						
240	RETITRISATIONS						
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:							
250	EQC 1						
260	EQC 2						
270	EQC 3						
280	EQC 4						
290	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES						

		(-) TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT MODIFIANT LE MONTANT DE L'EXPOSITION; VALEUR CORRIGÉE SELON LA MÉTHODE GÉNÉRALE FONDÉE SUR LES SÛRETÉS FINANCIÈRES POUR LA PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (Cvam)	VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION (E*)	RÉPARTITION DE LA VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE (E*) DE L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN PAR FACTEURS DE CONVERSION			
				0%	> 0 % et <= 20 %	> 20 % et <= 50 %	> 50 % et <= 100 %
				130	140	150	160
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
020	DONT: RETITRISATIONS						
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
040	ÉLÉMENTS DE BILAN						
050	TITRISATIONS						
060	RETITRISATIONS						
070	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
080	TITRISATIONS						
090	RETITRISATIONS						
100	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ						
110	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
120	ÉLÉMENTS DE BILAN						
130	TITRISATIONS						
140	RETITRISATIONS						
150	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
160	TITRISATIONS						
170	RETITRISATIONS						
180	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
190	ÉLÉMENTS DE BILAN						
200	TITRISATIONS						
210	RETITRISATIONS						
220	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
230	TITRISATIONS						
240	RETITRISATIONS						
	RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:						
250	EQC 1						
260	EQC 2						
270	EQC 3						
280	EQC 4						
290	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES						

		VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE			RÉPARTITION DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS		
		190	(-) DÉDUITES DES FONDS PROPRES 200	FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS 210	POSITIONS NOTÉES (ÉCHELONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT)		
					EQC 1	EQC 2	EQC 3
					220	230	240
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
020	DONT: RETITRISATIONS						
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
040	ÉLÉMENTS DE BILAN						
050	TITRISATIONS						
060	RETITRISATIONS						
070	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
080	TITRISATIONS						
090	RETITRISATIONS						
100	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ						
110	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
120	ÉLÉMENTS DE BILAN						
130	TITRISATIONS						
140	RETITRISATIONS						
150	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
160	TITRISATIONS						
170	RETITRISATIONS						
180	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
190	ÉLÉMENTS DE BILAN						
200	TITRISATIONS						
210	RETITRISATIONS						
220	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
230	TITRISATIONS						
240	RETITRISATIONS						
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:							
250	EQC 1						
260	EQC 2						
270	EQC 3						
280	EQC 4						
290	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES						

		RÉPARTITION DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS			RÉPARTITION DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS				
		POSITIONS NOTÉES (ÉCHELONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT)		1250%	APPROCHE PAR TRANSPARENCE		APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE		
		EQC 4	TOUS LES AUTRES EQC	POSITIONS NON NOTÉES		DONT: TRANCHE DE DEUXIÈME PERTE DU PROGRAMME ABCP	DONT: PONDÉRATION MOYENNE (%)		PONDÉRATION MOYENNE (%)
		250	260	270	280	290	300	310	320
010	TOTAL DES EXPOSITIONS								
020	DONT: RETITRISATIONS								
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS								
040	ÉLÉMENTS DE BILAN								
050	TITRISATIONS								
060	RETITRISATIONS								
070	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS								
080	TITRISATIONS								
090	RETITRISATIONS								
100	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ								
110	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS								
120	ÉLÉMENTS DE BILAN								
130	TITRISATIONS								
140	RETITRISATIONS								
150	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS								
160	TITRISATIONS								
170	RETITRISATIONS								
180	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS								
190	ÉLÉMENTS DE BILAN								
200	TITRISATIONS								
210	RETITRISATIONS								
220	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS								
230	TITRISATIONS								
240	RETITRISATIONS								
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:									
250	EQC 1								
260	EQC 2								
270	EQC 3								
280	EQC 4								
290	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES								

		MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ		EFFET GLOBAL (AJUSTEMENT) LIÉ AU MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DILIGENCE APPROPRIÉE	AJUSTEMENT DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ DU FAIT D'UNE ASYMMÉTRIE D'ÉCHÉANCES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION PONDÉRÉ		POUR MÉMOIRE: MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ CORRESPONDANT AUX SORTIES DE LA TITRISATION SA VERS D'AUTRES CATÉGORIES D'EXPOSITION
		330	DONT: TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES 340			350	360	
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						Cellule liée à l'état CA	
020	DONT: RETITRISATIONS						Cellule liée à l'état CA	
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
040	ÉLÉMENTS DE BILAN							
050	TITRISATIONS							
060	RETITRISATIONS							
070	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS							
080	TITRISATIONS							
090	RETITRISATIONS							
100	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ							
110	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
120	ÉLÉMENTS DE BILAN							
130	TITRISATIONS							
140	RETITRISATIONS							
150	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS							
160	TITRISATIONS							
170	RETITRISATIONS							
180	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
190	ÉLÉMENTS DE BILAN							
200	TITRISATIONS							
210	RETITRISATIONS							
220	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS							
230	TITRISATIONS							
240	RETITRISATIONS							
	RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:							
250	EQC 1							
260	EQC 2							
270	EQC 3							
280	EQC 4							
290	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES							

C 13.00 - RISQUE DE CRÉDIT: TITRISATIONS - APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (CR SEC IRB)

		MONTANT TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ORIGINA-TEUR	TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES: PROTECTION DE CRÉDIT SUR LES EXPOSITIONS DE TITRISATION		POSITIONS DE TITRISATION	
			(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (Cva)	(-) TOTAL SORTIES	MONTANT NOTIONNEL DE PROTECTION DE CRÉDIT CONSERVÉ OU RACHETÉ	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION
				(-) VALEURS CORRIGÉES DE PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE (G*)		
		010	020	030	040	050
010	TOTAL DES EXPOSITIONS					
020	DONT: RETITRISATIONS					
030	ORIGINA TEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS					
040	ÉLÉMENTS DE BILAN					
050	TITRISATIONS	A				
060		B				
070		C				
080	RETITRISATIONS	D				
090		E				
100	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS					
110	TITRISATIONS	A				
120		B				
130		C				
140	RETITRISATIONS	D				
150		E				
160	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ					
170	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS					
180	ÉLÉMENTS DE BILAN					
190	TITRISATIONS	A				
200		B				
210		C				
220	RETITRISATIONS	D				
230		E				
240	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS					
250	TITRISATIONS	A				
260		B				
270		C				
280	RETITRISATIONS	D				
290		E				
300	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS					

		MONTANT TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ORIGINA-TEUR	TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES: PROTECTION DE CRÉDIT SUR LES EXPOSITIONS DE TITRISATION			POSITIONS DE TITRISATION	
			(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (Cva)	(-) TOTAL SORTIES		MONTANT NOTIONNEL DE PROTECTION DE CRÉDIT CONSERVÉ OU RACHETÉ	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION
				(-) VALEURS CORRIGÉES DE PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE (G*)			
		010	020	030	040	050	
310	ÉLÉMENTS DE BILAN						
320	TITRISATIONS	A					
330		B					
340		C					
350	RETITRISATIONS	D					
360		E					
370	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
380	TITRISATIONS	A					
390		B					
400		C					
410	RETITRISATIONS	D					
420		E					
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:							
430	EQC 1 & EQC 1 CT						
440	EQC 2						
450	EQC 3						
460	EQC 4 & EQC 2 CT						
470	EQC 5						
480	EQC 6						
490	EQC 7 & EQC 3 CT						
500	EQC 8						
510	EQC 9						
520	EQC 10						
530	EQC 11						
540	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES						

		TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION				EXPOSITION APRÈS EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION	(-) TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT MODIFIANT LE MONTANT DE L'EXPOSITION: VALEUR CORRIGÉE SELON LA MÉTHODE GÉNÉRALE FONDÉE SUR LES SÛRETÉS FINANCIÈRES POUR LA PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (Cvam)
		(-) PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE: VALEURS CORRIGÉES (Ga)	(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE	SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC			
				(-) TOTAL SORTIES	TOTAL ENTRÉES		
		060	070	080= 060+070	090		
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
020	DONT: RETITRISATIONS						
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
040	ÉLÉMENTS DE BILAN						
050	TITRISATIONS	A					
060		B					
070		C					
080	RETITRISATIONS	D					
090		E					
100	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
110	TITRISATIONS	A					
120		B					
130		C					
140	RETITRISATIONS	D					
150		E					
160	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ						
170	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
180	ÉLÉMENTS DE BILAN						
190	TITRISATIONS	A					
200		B					
210		C					
220	RETITRISATIONS	D					
230		E					
240	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
250	TITRISATIONS	A					
260		B					
270		C					
280	RETITRISATIONS	D					
290		E					
300	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS						

		TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION				EXPOSITION APRÈS EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION	(-) TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT MODIFIANT LE MONTANT DE L'EXPOSITION: VALEUR CORRIGÉE SELON LA MÉTHODE GÉNÉRALE FONDÉE SUR LES SÛRETÉS FINANCIÈRES POUR LA PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (Cvam)
		(-) PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE: VALEURS CORRIGÉES (Ga)	(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE	SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC			
				(-) TOTAL SORTIES	TOTAL ENTRÉES		
		060	070	080= 060+070	090		
310	ÉLÉMENTS DE BILAN						
320	TITRISATIONS	A					
330		B					
340		C					
350	RETITRISATIONS	D					
360		E					
370	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
380	TITRISATIONS	A					
390		B					
400		C					
410	RETITRISATIONS	D					
420		E					
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:							
430	EQC 1 & EQC 1 CT						
440	EQC 2						
450	EQC 3						
460	EQC 4 & EQC 2 CT						
470	EQC 5						
480	EQC 6						
490	EQC 7 & EQC 3 CT						
500	EQC 8						
510	EQC 9						
520	EQC 10						
530	EQC 11						
540	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES						

		VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION (E*)	RÉPARTITION DE LA VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE (E*) DE L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN PAR FACTEURS DE CONVERSION DE CRÉDIT				VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE
			0%	> 0 % et <= 20 %	> 20 % et <= 50 %	> 50 % et <= 100 %	
			120	130	140	150	
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
020	DONT: RETITRISATIONS						
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
040	ÉLÉMENTS DE BILAN						
050	TITRISATIONS	A					
060		B					
070		C					
080	RETITRISATIONS	D					
090		E					
100	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
110	TITRISATIONS	A					
120		B					
130		C					
140	RETITRISATIONS	D					
150		E					
160	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ						
170	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
180	ÉLÉMENTS DE BILAN						
190	TITRISATIONS	A					
200		B					
210		C					
220	RETITRISATIONS	D					
230		E					
240	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
250	TITRISATIONS	A					
260		B					
270		C					
280	RETITRISATIONS	D					
290		E					
300	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS						

		VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION (E*)	RÉPARTITION DE LA VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE (E*) DE L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN PAR FACTEURS DE CONVERSION DE CRÉDIT				VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE
			0%	> 0 % et <= 20 %	> 20 % et <= 50 %	> 50 % et <= 100 %	
			120	130	140	150	
310	ÉLÉMENTS DE BILAN						
320	TITRISATIONS	A					
330		B					
340		C					
350	RETITRISATIONS	D					
360		E					
370	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
380	TITRISATIONS	A					
390		B					
400		C					
410	RETITRISATIONS	D					
420		E					
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:							
430	EQC 1 & EQC 1 CT						
440	EQC 2						
450	EQC 3						
460	EQC 4 & EQC 2 CT						
470	EQC 5						
480	EQC 6						
490	EQC 7 & EQC 3 CT						
500	EQC 8						
510	EQC 9						
520	EQC 10						
530	EQC 11						
540	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES						

		RÉPARTITION DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS														
		(-) DÉDUITES DES FONDS PROPRES	FAISANT L'OBJET DE PONDÉRA- TIONS	MÉTHODE FONDÉE SUR LES NOTATIONS (ÉCHELONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT -EQC)												TOUS LES AUTRES EQC
				EQC 1 & EQC 1 CT	EQC 2	EQC 3	EQC 4 & EQC 2 CT	EQC 5	EQC 6	EQC 7 & EQC 3 CT	EQC 8	EQC 9	EQC 10	EQC 11		
				180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	
010	TOTAL DES EXPOSITIONS															
020	DONT: RETITRISATIONS															
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS															
040	ÉLÉMENTS DE BILAN															
050	TITRISATIONS	A														
060		B														
070		C														
080	RETITRISATIONS	D														
090		E														
100	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS															
110	TITRISATIONS	A														
120		B														
130		C														
140	RETITRISATIONS	D														
150		E														
160	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ															
170	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS															
180	ÉLÉMENTS DE BILAN															
190	TITRISATIONS	A														
200		B														
210		C														
220	RETITRISATIONS	D														
230		E														
240	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS															
250	TITRISATIONS	A														
260		B														
270		C														
280	RETITRISATIONS	D														
290		E														
300	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS															

		RÉPARTITION DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS													
		(-) DÉDUITES DES FONDS PROPRES	FAISANT L'OBJET DE PONDÉRA- TIONS	MÉTHODE FONDÉE SUR LES NOTATIONS (ÉCHELONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT -EQC)											TOUS LES AUTRES EQC
				EQC 1 & EQC 1 CT	EQC 2	EQC 3	EQC 4 & EQC 2 CT	EQC 5	EQC 6	EQC 7 & EQC 3 CT	EQC 8	EQC 9	EQC 10	EQC 11	
180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300	310		
310	ÉLÉMENTS DE BILAN														
320	TITRISATIONS	A													
330		B													
340		C													
350	RETITRISATIONS	D													
360		E													
370	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS														
380	TITRISATIONS	A													
390		B													
400		C													
410	RETITRISATIONS	D													
420		E													
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:															
430	EQC 1 & EQC 1 CT														
440	EQC 2														
450	EQC 3														
460	EQC 4 & EQC 2 CT														
470	EQC 5														
480	EQC 6														
490	EQC 7 & EQC 3 CT														
500	EQC 8														
510	EQC 9														
520	EQC 10														
530	EQC 11														
540	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES														

		RÉPARTITION DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS						(-) RÉDUCTION DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ SUITE À DES CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS								
		1250%		MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE		APPROCHE PAR TRANSPARENCE			MÉTHODE DE L'ÉVALUATION INTERNE							
		POSITIONS NON NOTÉES		PONDÉRATION MOYENNE (%)		PONDÉRATION MOYENNE (%)			PONDÉRATION MOYENNE (%)							
		320		330		340			350		360		370		380	
010	TOTAL DES EXPOSITIONS															
020	DONT: RETITRISATIONS															
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS															
040	ÉLÉMENTS DE BILAN															
050	TITRISATIONS	A														
060		B														
070		C														
080	RETITRISATIONS	D														
090		E														
100	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS															
110	TITRISATIONS	A														
120		B														
130		C														
140	RETITRISATIONS	D														
150		E														
160	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ															
170	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS															
180	ÉLÉMENTS DE BILAN															
190	TITRISATIONS	A														
200		B														
210		C														
220	RETITRISATIONS	D														
230		E														
240	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS															
250	TITRISATIONS	A														
260		B														
270		C														
280	RETITRISATIONS	D														
290		E														
300	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS															

		RÉPARTITION DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS						(-) RÉDUCTION DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ SUITE À DES CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS	
		1250%	MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE		APPROCHE PAR TRANSPARENCE		MÉTHODE DE L'ÉVALUATION INTERNE		
		POSITIONS NON NOTÉES		PONDÉRATION MOYENNE (%)		PONDÉRATION MOYENNE (%)			PONDÉRATION MOYENNE (%)
310	ÉLÉMENTS DE BILAN								
320	TITRISATIONS	A							
330		B							
340		C							
350	RETITRISATIONS	D							
360		E							
370	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS								
380	TITRISATIONS	A							
390		B							
400		C							
410	RETITRISATIONS	D							
420		E							
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:									
430	EQC 1 & EQC 1 CT								
440	EQC 2								
450	EQC 3								
460	EQC 4 & EQC 2 CT								
470	EQC 5								
480	EQC 6								
490	EQC 7 & EQC 3 CT								
500	EQC 8								
510	EQC 9								
520	EQC 10								
530	EQC 11								
540	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES								

		MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ		EFFET GLOBAL (AJUSTEMENT) LIÉ AU MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DILIGENCE APPROPRIÉE	AJUSTEMENT DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ DU FAIT D'UNE ASYMÉTRIE D'ÉCHÉANCES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION PONDÉRÉ		POUR MÉMOIRE: MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ CORRESPONDANT AUX SORTIES DE LA TITRISATION NI VERS D'AUTRES CATÉGORIES D'EXPOSITION
			DONT: TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES			AVANT APPLICATION DU PLAFOND	APRÈS APPLICATION DU PLAFOND	
		400	410			420	430	
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						Cellule liée à l'état CA	
020	DONT: RETITRISATIONS						Cellule liée à l'état CA	
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
040	ÉLÉMENTS DE BILAN							
050	TITRISATIONS	A						
060		B						
070		C						
080	RETITRISATIONS	D						
090		E						
100	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS							
110	TITRISATIONS	A						
120		B						
130		C						
140	RETITRISATIONS	D						
150		E						
160	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ							
170	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
180	ÉLÉMENTS DE BILAN							
190	TITRISATIONS	A						
200		B						
210		C						
220	RETITRISATIONS	D						
230		E						
240	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS							
250	TITRISATIONS	A						
260		B						
270		C						
280	RETITRISATIONS	D						
290		E						
300	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS							

		MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ		EFFET GLOBAL (AJUSTEMENT) LIÉ AU MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DILIGENCE APPROPRIÉE	AJUSTEMENT DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ DU FAIT D'UNE ASYMÉTRIE D'ÉCHÉANCES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION PONDÉRÉ		POUR MÉMOIRE: MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ CORRESPONDANT AUX SORTIES DE LA TITRISATION NI VERS D'AUTRES CATÉGORIES D'EXPOSITION
			DONT: TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES			AVANT APPLICATION DU PLAFOND	APRÈS APPLICATION DU PLAFOND	
		400	410			420	430	
310	ÉLÉMENTS DE BILAN							
320	TITRISATIONS	A						
330		B						
340		C						
350	RETITRISATIONS	D						
360		E						
370	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS							
380	TITRISATIONS	A						
390		B						
400		C						
410	RETITRISATIONS	D						
420		E						
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:								
430	EQC 1 & EQC 1 CT							
440	EQC 2							
450	EQC 3							
460	EQC 4 & EQC 2 CT							
470	EQC 5							
480	EQC 6							
490	EQC 7 & EQC 3 CT							
500	EQC 8							
510	EQC 9							
520	EQC 10							
530	EQC 11							
540	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES							

C 14.00 - INFORMATION DÉTAILLÉE SUR LES TITRISATIONS (SEC Détails)

CODE INTERNE	IDENTIFIANT DE LA TITRISATION	IDENTIFIANT DE L'ORIGINA-TEUR	CATÉGORIE DE TITRISATION: (CLASSIQUE/ SYNTHÉTIQUE)	TRAITEMENT COMPTABLE: Les expositions titrisées sont-elles comptabilisées au bilan ou retirées?	TRAITEMENT DE SOLVABILITÉ: Les positions de titrisation font-elles l'objet d'exigences de fonds propres?	TITRISATION OU RE-TITRISATION?
010	020	030	040	050	060	070

RÉTENTION			RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT: (ORIGINA-TEUR/ SPONSOR/ PRÊTEUR INITIAL/ INVESTISSEUR)	HORS PROGRAMMES ABCP	
TYPE DE RÉTENTION APPLIQUÉE	% DE RÉTENTION À LA DATE DE DÉCLARATION DU PRÉSENT ÉTAT	RESPECT DE L'EXIGENCE DE RÉTENTION?		DATE D'ORIGINATION (mm/aaaa)	MONTANT TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES À LA DATE D'ORIGINATION
080	090	100	110	120	130

EXPOSITIONS TITRISÉES								
MONTANT TOTAL	PART DE L'ÉTABLISSEMENT (%)	TYPE	APPROCHE APPLIQUÉE (SA/NI/MIX)	NOMBRE D'EXPOSITIONS	PAYS	ELGD (%)	(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS	EXIGENCES DE FONDS PROPRES AVANT TITRISATION (%)
140	150	160	170	180	190	200	210	220

STRUCTURE DE TITRISATION							
ÉLÉMENTS DE BILAN			ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS			ÉCHÉANCE	
TRANCHE AVEC LE RANG LE PLUS ÉLEVÉ	TRANCHE «MEZZANINE»	TRANCHE DE PREMIÈRE PERTE	TRANCHE AVEC LE RANG LE PLUS ÉLEVÉ	TRANCHE «MEZZANINE»	TRANCHE DE PREMIÈRE PERTE	PREMIÈRE DATE DE FIN PRÉVISIBLE	DATE D'ÉCHÉANCE FINALE LÉGALE
230	240	250	260	270	280	290	300

EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION						ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRE: ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS				REMBOURSEMENT ANTICIPÉ
ÉLÉMENTS DE BILAN			ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS			SUBSTITUTS DE CRÉDIT DIRECTS	IRS / CRS	FACILITÉS DE CAISSE (FC) ÉLIGIBLES	AUTRES (y compris FC non-éligibles)	FACTEUR DE CONVERSION APPLIQUÉ
TRANCHE AVEC LE RANG LE PLUS ÉLEVÉ	TRANCHE «MEZZANINE»	TRANCHE DE PREMIÈRE PERTE	TRANCHE AVEC LE RANG LE PLUS ÉLEVÉ	TRANCHE «MEZZANINE»	TRANCHE DE PREMIÈRE PERTE					
310	320	330	340	350	360	370	380	390	400	410

(-) VALEUR DE L'EXPOSITION DÉDUITE DES FONDS PROPRES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION A RISQUE PONDERE		POSITIONS DE TITRISATION - PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION			
	AVANT APPLICATION DU PLAFOND	APRÈS APPLICATION DU PLAFOND	PORTEFEUILLE DE NÉGOCIA- TION EN CORRÉLATION OU NON?	POSITIONS NETTES		TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (SA)
				LONGUES	COURTES	RISQUE SPÉCIFIQUE
420	430	440	450	460	470	480

C 16.00 - RISQUE OPÉRATIONNEL (OPR)

ACTIVITÉS BANCAIRES		INDICATEUR DE RÉFÉRENCE			PRÊTS ET AVANCES (EN CAS D'APPLICATION DE L'APPROCHE ASA)			EXIGENCES DE FONDS PROPRES	Montant total de l'exposition au risque opérationnel
		ANNÉE-3	ANNÉE-2	ANNÉE-1	ANNÉE-3	ANNÉE-2	ANNÉE PASSÉE		
		010	020	030	040	050	060		
010	1. ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE ÉLÉMENTAIRE (BIA)								Cellule liée à l'état CA2
020	2. ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE STANDARD (TSA) / EN APPROCHE STANDARD DE REMPLACEMENT (ASA)								Cellule liée à l'état CA2
	EN APPROCHE STANDARD:								
030	FINANCEMENT DES ENTREPRISES (CF)								
040	NÉGOCIATION ET VENTE INSTITUTIONNELLE (TS)								
050	COURTAGE DE DÉTAIL (RBr)								
060	BANQUE COMMERCIALE (CB)								
070	BANQUE DE DÉTAIL (RB)								
080	PAIEMENT ET RÈGLEMENT (PS)								
090	SERVICES D'AGENCE (AS)								
100	GESTION D'ACTIFS (AM)								
	EN APPROCHE STANDARD DE REMPLACEMENT:								
110	BANQUE COMMERCIALE (CB)								
120	BANQUE DE DÉTAIL (RB)								
130	3. ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE AVANCÉE (AMA)								Cellule liée à l'état CA2

ACTIVITÉS BANCAIRES		ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRE SELON L'APPROCHE AMA À REPORTER LE CAS ÉCHÉANT				
		DONT: RÉSULTANT D'UN MÉCANISME D'ALLOCATION	EXIGENCES DE FONDS PROPRES AVANT RÉDUCTION RÉSULTANT DES PERTES ATTENDUES ET DES TECHNIQUES DE DIVERSIFICATION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES	(-) RÉDUCTION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉSULTANT DE LA PRISE EN COMPTE DES PERTES ATTENDUES DANS LES PRATIQUES COMMERCIALES	(-) RÉDUCTION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉSULTANT D'UNE DIVERSIFICATION	(-) RÉDUCTION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉSULTANT DE TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES (ASSURANCE ET AUTRES MÉCANISMES DE TRANSFERT DES RISQUES)
		080	090	100	110	120
010	1. ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE ÉLÉMENTAIRE (BIA)					
020	2. ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE STANDARD (TSA) / EN APPROCHE STANDARD DE REMPLACEMENT (ASA)					
	EN APPROCHE STANDARD:					
030	FINANCEMENT DES ENTREPRISES (CF)					
040	NÉGOCIATION ET VENTE INSTITUTIONNELLE (TS)					
050	COURTAGE DE DÉTAIL (RBr)					
060	BANQUE COMMERCIALE (CB)					
070	BANQUE DE DÉTAIL (RB)					
080	PAIEMENT ET RÈGLEMENT (PS)					
090	SERVICES D'AGENCE (AS)					
100	GESTION D'ACTIFS (AM)					
	EN APPROCHE STANDARD DE REMPLACEMENT:					
110	BANQUE COMMERCIALE (CB)					
120	BANQUE DE DÉTAIL (RB)					
130	3. ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE AVANCÉE (AMA)					

C 17.00 - RISQUE OPÉRATIONNEL: PERTES BRUTES PAR LIGNES D'ACTIVITÉ ET TYPES D'ÉVÈNEMENTS SUR L'EXERCICE PASSÉ (OPR Détails)

MISE EN CORRESPONDANCE DES PERTES AVEC LES LIGNES D'ACTIVITÉ		CATÉGORIES D'ÉVÈNEMENTS							TOTAL POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ÉVÈNEMENTS	POUR MÉMOIRE: SEUIL APPLIQUÉ POUR LA COLLECTE DE DONNÉES	
		FRAUDE INTERNE	FRAUDE EXTERNE	PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL	CLIENTS, PRODUITS ET PRATIQUES COMMERCIALES	DOMMAGES OCCASIONNÉS AUX ACTIFS PHYSIQUES	INTERRUPTIONS DE L'ACTIVITÉ ET DYSFONCTIONNEMENTS DES SYSTÈMES	EXÉCUTION, LIVRAISON ET GESTION DES PROCESSUS		LE PLUS ÉLEVÉ	LE PLUS BAS
Lignes		010	020	030	040	050	060	070	080	090	100
010	FINANCEMENT DES ENTREPRISES [CF]	Nombre d'événements									
020		Montant total des pertes									
030		Perte maximale dans cette ligne d'activité									
040		Total des cinq plus grandes pertes									
110	NÉGOCIATION ET VENTE INSTITUTIONNELLE [TS]	Nombre d'événements									
120		Montant total des pertes									
130		Perte maximale dans cette ligne d'activité									
140		Total des cinq plus grandes pertes									
210	COURTAGE DE DÉTAIL [RBr]	Nombre d'événements									
220		Montant total des pertes									
230		Perte maximale dans cette ligne d'activité									
240		Total des cinq plus grandes pertes									
310	BANQUE COMMERCIALE [CB]	Nombre d'événements									
320		Montant total des pertes									
330		Perte maximale dans cette ligne d'activité									
340		Total des cinq plus grandes pertes									
410	BANQUE DE DÉTAIL [RB]	Nombre d'événements									
420		Montant total des pertes									
430		Perte maximale dans cette ligne d'activité									
440		Total des cinq plus grandes pertes									
510	PAIEMENT ET RÈGLEMENT [PS]	Nombre d'événements									
520		Montant total des pertes									
530		Perte maximale dans cette ligne d'activité									
540		Total des cinq plus grandes pertes									

MISE EN CORRESPONDANCE DES PERTES AVEC LES LIGNES D'ACTIVITÉ		CATÉGORIES D'ÉVÉNEMENTS							TOTAL POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ÉVÉNEMENTS	POUR MÉMOIRE: SEUIL APPLIQUÉ POUR LA COLLECTE DE DONNÉES	
		FRAUDE INTERNE	FRAUDE EXTERNE	PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL	CLIENTS, PRODUITS ET PRATIQUES COMMERCIALES	DOMMAGES OCCASIONNÉS AUX ACTIFS PHYSIQUES	INTERRUPTIONS DE L'ACTIVITÉ ET DYSFONCTIONNEMENTS DES SYSTÈMES	EXÉCUTION, LIVRAISON ET GESTION DES PROCESSUS		LE PLUS ÉLEVÉ	LE PLUS BAS
Lignes		010	020	030	040	050	060	070	080	090	100
610	SERVICES D'AGENCE [AS]	Nombre d'événements									
620		Montant total des pertes									
630		Perte maximale dans cette ligne d'activité									
640		Total des cinq plus grandes pertes									
710	GESTION D'ACTIFS [AM]	Nombre d'événements									
720		Montant total des pertes									
730		Perte maximale dans cette ligne d'activité									
740		Total des cinq plus grandes pertes									
810	ÉLÉMENTS D'ENTREPRISE [CI]	Nombre d'événements									
820		Montant total des pertes									
830		Perte maximale dans cette ligne d'activité									
840		Total des cinq plus grandes pertes									
910	TOTAL LIGNES D'ACTIVITÉ	Nombre d'événements									
920		Montant total des pertes									
930		Perte maximale dans cette ligne d'activité									
940		Total des cinq plus grandes pertes									

C 18.00 - RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DES RISQUES DE POSITION RELATIFS AUX TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIÉS (MKR SA TDI)

Devise:

		POSITIONS					EXIGENCES DE FONDS PROPRES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE
		TOUTES LES POSITIONS		POSITIONS NETTES		POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES		
		LONGUES	COURTES	LONGUES	COURTES			
		010	020	030	040			
010	TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIÉS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION						Cellule liée à l'état CA2	
011	Risque général							
012	Dérivés							
013	Autres éléments d'actif et de passif							
020	Méthode de l'échéancier							
030	Zone 1							
040	0 ≤ 1 mois							
050	> 1 ≤ 3 mois							
060	> 3 ≤ 6 mois							
070	> 6 ≤ 12 mois							
080	Zone 2							
090	> 1 ≤ 2 (1,9 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
100	> 2 ≤ 3 (> 1,9 ≤ 2,8 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
110	> 3 ≤ 4 (> 2,8 ≤ 3,6 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
120	Zone 3							
130	> 4 ≤ 5 (> 3,6 ≤ 4,3 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
140	> 5 ≤ 7 (> 4,3 ≤ 5,7 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
150	> 7 ≤ 10 (> 5,7 ≤ 7,3 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
160	> 10 ≤ 15 (> 7,3 ≤ 9,3 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
170	> 15 ≤ 20 (> 9,3 ≤ 10,6 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
180	> 20 (> 10,6 ≤ 12,0 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
190	(> 12,0 ≤ 20,0 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
200	(> 20 pour un coupon de moins de 3 %) ans							
210	Méthode de la durée							

		POSITIONS					EXIGENCES DE FONDS PROPRES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE
		TOUTES LES POSITIONS		POSITIONS NETTES		POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES		
		LONGUES	COURTES	LONGUES	COURTES			
		010	020	030	040			
220	Zone 1							
230	Zone 2							
240	Zone 3							
250	Risque spécifique							
251	Exigence de fonds propres applicable aux titres de créance autres que des positions de titrisation							
260	Titres de créance de première catégorie dans le Tableau 1							
270	Titres de créance de deuxième catégorie dans le Tableau 1							
280	Durée résiduelle ≤ 6 mois							
290	Durée résiduelle > 6 mois et ≤ 24 mois							
300	Durée résiduelle > 24 mois							
310	Titres de créance de troisième catégorie dans le Tableau 1							
320	Titres de créance de quatrième catégorie dans le Tableau 1							
321	Dérivés de crédit notés au nième défaut							
325	Exigence de fonds propres applicable aux positions de titrisation							
330	Exigence de fonds propres applicable au portefeuille de négociation en corrélation							
340	Approche spécifique du risque de position pour les OPC							
350	Exigences supplémentaires pour risques sur options (risques non-delta)							
360	Méthode simplifiée							
370	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Gamma							
380	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Véga							
390	Approche matricielle par scénario							

C 19.00 - RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE SPÉCIFIQUE EN TITRISATION (MKR SA SEC)

		TOUTES LES POSITIONS		(-) POSITIONS DÉDUITES DES FONDS PROPRES		POSITIONS NETTES	
		LONGUES	COURTES	(-) LONGUES	(-) COURTES	LONGUES	COURTES
		010	020	030	040	050	060
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
020	Dont: RETITRISATIONS						
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
040	TITRISATIONS						
050	RETITRISATIONS						
060	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
070	TITRISATIONS						
080	RETITRISATIONS						
090	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
100	TITRISATIONS						
110	RETITRISATIONS						
	RÉPARTITION DE LA SOMME TOTALE DES EXPOSITIONS LONGUES NETTES ET COURTES NETTES PONDÉRÉES PAR CATÉGORIES D'ACTIFS SOUS-JACENTS:						
120	1. Hypothèques sur biens immobiliers résidentiels						
130	2. Hypothèques sur biens immobiliers commerciaux						
140	3. Créances sur cartes de crédit						
150	4. Crédit-bail						
160	5. Prêts à des entreprises ou à des PME						
170	6. Prêts à la consommation						
180	7. Créances commerciales						
190	8. Autres éléments d'actif						
200	9. Obligations garanties						
210	10. Autres éléments de passif						

		RÉPARTITION DES POSITIONS (LONGUES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI						
		1250%		MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE		APPROCHE PAR TRANS-PARENCE	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE	
		POSITIONS NOTÉES	POSITIONS NON NOTÉES		PONDÉRATION MOYENNE (%)			
		230	240		250	260		
010	TOTAL DES EXPOSITIONS							
020	Dont: RETITRISATIONS							
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
040	TITRISATIONS							
050	RETITRISATIONS							
060	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
070	TITRISATIONS							
080	RETITRISATIONS							
090	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
100	TITRISATIONS							
110	RETITRISATIONS							
RÉPARTITION DE LA SOMME TOTALE DES EXPOSITIONS LONGUES NETTES ET COURTES NETTES PONDÉRÉES PAR CATÉGORIES D'ACTIFS SOUS-JACENTS:								
120	1. Hypothèques sur biens immobiliers résidentiels							
130	2. Hypothèques sur biens immobiliers commerciaux							
140	3. Créances sur cartes de crédit							
150	4. Crédit-bail							
160	5. Prêts à des entreprises ou à des PME							
170	6. Prêts à la consommation							
180	7. Créances commerciales							
190	8. Autres éléments d'actif							
200	9. Obligations garanties							
210	10. Autres éléments de passif							

		RÉPARTITION DES POSITIONS (COURTES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI						EFFET GLOBAL (AJUSTEMENT) LIÉ AU MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DILIGENCE APPROPRIÉE	
		1250%		MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE	APPROCHE PAR TRANSPARENCE	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE		POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES	POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES
		POSITIONS NOTÉES	POSITIONS NON NOTÉES			PONDÉRATION MOYENNE (%)	PONDÉRATION MOYENNE (%)		
		460	470	480	490			500	510
010	TOTAL DES EXPOSITIONS								
020	Dont: RETITRISATIONS								
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS								
040	TITRISATIONS								
050	RETITRISATIONS								
060	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS								
070	TITRISATIONS								
080	RETITRISATIONS								
090	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS								
100	TITRISATIONS								
110	RETITRISATIONS								
RÉPARTITION DE LA SOMME TOTALE DES EXPOSITIONS LONGUES NETTES ET COURTES NETTES PONDÉRÉES PAR CATÉGORIES D'ACTIFS SOUS-JACENTS:									
120	1. Hypothèques sur biens immobiliers résidentiels								
130	2. Hypothèques sur biens immobiliers commerciaux								
140	3. Créances sur cartes de crédit								
150	4. Crédit-bail								
160	5. Prêts à des entreprises ou à des PME								
170	6. Prêts à la consommation								
180	7. Créances commerciales								
190	8. Autres éléments d'actif								
200	9. Obligations garanties								
210	10. Autres éléments de passif								

		AVANT APPLICATION DU PLAFOND			APRÈS APPLICATION DU PLAFOND			TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES
		POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES	POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES	TOTAL DES POSITIONS LONGUES ET COURTES NETTES PONDÉRÉES	POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES	POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES	TOTAL DES POSITIONS LONGUES ET COURTES NETTES PONDÉRÉES	
		550	560	570	580	590	600	
010	TOTAL DES EXPOSITIONS							Cellule liée à l'état MKR SA TDI (325:060)
020	Dont: RETITRISATIONS							
030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
040	TITRISATIONS							
050	RETITRISATIONS							
060	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
070	TITRISATIONS							
080	RETITRISATIONS							
090	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS							
100	TITRISATIONS							
110	RETITRISATIONS							
	RÉPARTITION DE LA SOMME TOTALE DES EXPOSITIONS LONGUES NETTES ET COURTES NETTES PONDÉRÉES PAR CATÉGORIES D'ACTIFS SOUS-JACENTS:							
120	1. Hypothèques sur biens immobiliers résidentiels							
130	2. Hypothèques sur biens immobiliers commerciaux							
140	3. Créances sur cartes de crédit							
150	4. Crédit-bail							
160	5. Prêts à des entreprises ou à des PME							
170	6. Prêts à la consommation							
180	7. Créances commerciales							
190	8. Autres éléments d'actif							
200	9. Obligations garanties							
210	10. Autres éléments de passif							

C 20.00 - RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE SPÉCIFIQUE POUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION (MKR SA CTP)

		TOUTES LES POSITIONS		(-) POSITIONS DÉDUITES DES FONDS PROPRES		POSITIONS NETTES	
		LONGUES	COURTES	(-) LONGUES	(-) COURTES	LONGUES	COURTES
		010	020	030	040	050	060
010	TOTAL DES EXPOSITIONS						
	POSITIONS DE TITRISATION:						
020	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
030	TITRISATIONS						
040	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION						
050	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
060	TITRISATIONS						
070	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION						
080	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS						
090	TITRISATIONS						
100	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION						
	DÉRIVÉS DE CRÉDIT AU NIÈME DÉFAUT:						
110	DÉRIVÉS DE CRÉDIT AU NIÈME DÉFAUT						
120	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION						

		RÉPARTITION DES POSITIONS (LONGUES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI																
		PONDÉRATIONS DES RISQUES < 1250 %										1250%		MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE		APPROCHE PAR TRANS-PAREN-CE	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE	
		7 - 10 %	12 - 18 %	20 - 35 %	40- 75 %	100 %	250 %	350 %	425 %	650 %	Autres	POSI-TIONS NOTÉES	POSI-TIONS NON NOTÉES	PONDÉ-RATION MOYE-NNE (%)				
		070	080	090	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230
010	TOTAL DES EXPOSITIONS																	
POSITIONS DE TITRISATION:																		
020	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPO-SITIONS																	
030	TITRISATIONS																	
040	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION																	
050	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPO-SITIONS																	
060	TITRISATIONS																	
070	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION																	
080	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS																	
090	TITRISATIONS																	
100	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION																	
DÉRIVÉS DE CRÉDIT AU NIÈME DÉFAUT:																		
110	DÉRIVÉS DE CRÉDIT AU NIÈME DÉFAUT																	
120	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION																	

		RÉPARTITION DES POSITIONS (COURTES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI														
		PONDÉRATIONS DES RISQUES < 1250 %										1250%		MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE		
		7 - 10 %	12 - 18 %	20 - 35 %	40 - 75 %	100%	250%	350%	425%	650%	Autres	POSITIONS NOTÉES	POSITIONS NON NOTÉES	360	PONDÉRATION MOYENNE (%)	
		240	250	260	270	280	290	300	310	320	330	340	350			
010	TOTAL DES EXPOSITIONS															
POSITIONS DE TITRISATION:																
020	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS															
030	TITRISATIONS															
040	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION															
050	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS															
060	TITRISATIONS															
070	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION															
080	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS															
090	TITRISATIONS															
100	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION															
DÉRIVÉS DE CRÉDIT AU NIÈME DÉFAUT:																
110	DÉRIVÉS DE CRÉDIT AU NIÈME DÉFAUT															
120	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION															

		RÉPARTITION DES POSITIONS (COURTES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI			AVANT APPLICATION DU PLAFOND		APRÈS APPLICATION DU PLAFOND		TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES
		APPROCHE PAR TRANSPARENCE	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE		POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES	POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES	POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES	POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES	
				PONDÉRATION MOYENNE (%)					
		380	390	400	410	420	430	440	450
010	TOTAL DES EXPOSITIONS								Cellule liée à l'état MKR SA TDI {330:060}
	POSITIONS DE TITRISATION:								
020	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS								
030	TITRISATIONS								
040	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION								
050	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS								
060	TITRISATIONS								
070	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION								
080	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS								
090	TITRISATIONS								
100	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION								
	DÉRIVÉS DE CRÉDIT AU NIÈME DÉFAUT:								
110	DÉRIVÉS DE CRÉDIT AU NIÈME DÉFAUT								
120	AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION								

C 21.00 - RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE RELATIF AUX POSITIONS SUR ACTIONS (MKR SA EQU)

Marché national:

		POSITIONS					EXIGENCES DE FONDS PROPRES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE
		TOUTES LES POSITIONS		POSITIONS NETTES		POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES		
		LONGUES	COURTES	LONGUES	COURTES			
		010	020	030	040	050		
010	ACTIONS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION						Cellule liée à l'état CA	
020	Risque général							
021	Dérivés							
022	Autres éléments d'actif et de passif							
030	Contrats à terme sur indice largement diversifié, négociés en bourse, et faisant l'objet d'une approche spécifique							
040	Actions différentes d'un contrat à terme sur indice largement diversifié, négocié en bourse							
050	Risque spécifique							
080	Approche spécifique du risque de position pour les OPC							
090	Exigences supplémentaires pour risques sur options (risques non-delta)							
100	Méthode simplifiée							
110	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Gamma							
120	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Véga							
130	Approche matricielle par scénario							

C 22.00 - RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHES STANDARD DU RISQUE DE CHANGE (MKR SA FX)

		TOUTES LES POSITIONS		POSITIONS NETTES		POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES (y compris la redistribution des positions non compensées dans des devises soumises à des règles de compensation particulières)			EXIGENCES DE FONDS PROPRES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE
		LONGUES	COURTES	LONGUES	COURTES	LONGUES	COURTES	COMPENSÉES		
		020	030	040	050	060	070	080		
010	TOTAL DES POSITIONS EN DEVISES DIFFÉRENTES DE CELLE DE LA DÉCLARATION									Cellule liée à l'état CA
020	Devises étroitement corrélées									
030	Toutes les autres devises (y compris les OPC traités comme des devises différentes)									
040	Or									
050	Exigences supplémentaires pour risques sur options (risques non-delta)									
060	Méthode simplifiée									
070	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Gamma									
080	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Véga									
090	Approche matricielle par scénario									

RÉPARTITION DU TOTAL DES POSITIONS (DEVISE DE LA DÉCLARATION Y COMPRISE) PAR CATÉGORIES D'EXPOSITION

100	Éléments d'actif et de passif autres que les éléments de hors bilan et les instruments dérivés									
110	Éléments de hors bilan									
120	Dérivés									

Pour mémoire: POSITIONS EN DEVISES

130	Euro									
140	Lek									
150	Peso argentin									
160	Dollar australien									
170	Réal brésilien									
180	Lev bulgare									
190	Dollar canadien									
200	Couronne tchèque									

		TOUTES LES POSITIONS		POSITIONS NETTES		POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES (y compris la redistribution des positions non compensées dans des devises soumises à des règles de compensation particulières)			EXIGENCES DE FONDS PROPRES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE
		LONGUES	COURTES	LONGUES	COURTES	LONGUES	COURTES	COMPENSÉES		
		020	030	040	050	060	070	080		
210	Couronne danoise									
220	Livre égyptienne									
230	Livre sterling									
240	Forint									
250	Yen									
260	Lats letton									
270	Litas lituanien									
280	Dinar									
290	Peso mexicain									
300	Zloty									
310	Leu roumain									
320	Rouble russe									
330	Dinar serbe									
340	Couronne suédoise									
350	Franc suisse									
360	Lire turque									
370	Hryvnia ukrainien									
380	Dollar américain									
390	Couronne islandaise									
400	Couronne norvégienne									
410	Dollar de Hong Kong									
420	Nouveau dollar de Taïwan									
430	Dollar néo-zélandais									
440	Dollar de Singapour									
450	Won									
460	Yuan Renminbi									
470	Autre									

C 23.00 - RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHES STANDARD POUR LES MATIÈRES PREMIÈRES (MKR SA COM)

		TOUTES LES POSITIONS		POSITIONS NETTES		POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES	EXIGENCES DE FONDS PROPRES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE
		LONGUES	COURTES	LONGUES	COURTES			
		010	020	030	040			
010	TOTAL DES POSITIONS SUR MATIÈRES PREMIÈRES							Cellule liée à l'état CA
020	Métaux précieux (hormis l'or)							
030	Métaux de base							
040	Produits agricoles							
050	Autres							
060	Dont produits énergétiques (pétrole, gaz)							
070	Approche du tableau d'échéances							
080	Approche du tableau d'échéances élargie							
090	Approche simplifiée: Toutes les positions							
100	Exigences supplémentaires pour risques sur options (risques non-delta)							
110	Méthode simplifiée							
120	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Gamma							
130	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Véga							
140	Approche matricielle par scénario							

C 24.00 - RISQUES DE MARCHÉ SELON LA MÉTHODE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (MKR IM)

		Valeur en risque (VaR)		VaR EN SITUATION DE TENSIONS		EXIGENCE DE FONDS PROPRES RELATIVE AU RISQUE ADDITIONNEL DE DÉFAUT ET DE MIGRATION		EXIGENCE EN FONDS PROPRES RELATIVE AUX RISQUES DE PRIX POUR LE PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION		
		COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (m _i) x MOYENNE DES 60 JOURS OUVRÉS PRÉCÉDENTS (VaR _{m_i})	JOUR PRÉCÉDENT (VaR _{t-1})	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (m _i) x MOYENNE DES 60 JOURS OUVRÉS PRÉCÉDENTS (SVaR _{m_i})	DERNIÈRE MESURE DISPONIBLE (SVaR _t)	MESURE MOYENNE SUR 12 SEMAINES	DERNIÈRE MESURE	NIVEAU PLANCHER	MESURE MOYENNE SUR 12 SEMAINES	DERNIÈRE MESURE
		030	040	050	060	070	080	090	100	110
010	TOTAL DES POSITIONS									
	Pour mémoire: RÉPARTITION DU RISQUE DE MARCHÉ									
020	Titres de créance négociés									
030	Titres de créance négociés - Risque général									
040	Titres de créance négociés - Risque spécifique									
050	Actions									
060	Actions - Risque général									
070	Actions - Risque spécifique									
080	Risque de change									
090	Risque sur matières premières									
100	Montant total Risque général									
110	Montant total Risque spécifique									

		EXIGENCES DE FONDS PROPRES	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE	Nombre de dépassements au cours des 250 jours ouvrés précédents	Coefficient multiplicateur de la valeur en risque (m _i)	Coefficient multiplicateur de la valeur en risque en situation de tensions (m _t)	EXIGENCE PRÉSUMÉE POUR LE PLANCHER DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION - POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES APRÈS APPLICATION DU PLAFOND	EXIGENCE PRÉSUMÉE POUR LE PLANCHER DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION - POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES APRÈS APPLICATION DU PLAFOND
		120	130	140	150	160	170	180
010	TOTAL DES POSITIONS		Cellule liée à l'état CA					
	Pour mémoire: RÉPARTITION DU RISQUE DE MARCHÉ							
020	Titres de créance négociés							
030	Titres de créance négociés - Risque général							
040	Titres de créance négociés - Risque spécifique							
050	Actions							
060	Actions - Risque général							
070	Actions - Risque spécifique							
080	Risque de change							
090	Risque sur matières premières							
100	Montant total Risque général							
110	Montant total Risque spécifique							

C 25.00 - RISQUE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR DE CRÉDIT (CVA)

		VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE		Valeur en risque (VaR)		VaR EN SITUATION DE TENSIONS	
		dont: Instruments dérivés de gré à gré	dont: opérations de financement sur titres	COEFFICIENT MULTIPLI-CATEUR (m.) x MOYENNE DES 60 JOURS OUVRÉS PRÉCÉDENTS (VaR _{avg})	JOUR PRÉCÉDENT (VaR _{t-1})	COEFFICIENT MULTIPLI-CATEUR (m.) x MOYENNE DES 60 JOURS OUVRÉS PRÉCÉDENTS (SVar _{avg})	DERNIÈRE MESURE DISPONIBLE (SVar _{t-1})
		010	020	030	040	050	060
010	Total risque de CVA						
020	D'après la méthode avancée						
030	D'après la méthode standard						
040	Méthode du risque initial						

		EXIGENCES DE FONDS PROPRES	MONTANT TOTAL DE L'EXPOSITION AU RISQUE	POUR MÉMOIRE			MONTANTS NOMINAUX DE COUVERTURE POUR RISQUE CVA	
				Nombre de contreparties	dont: une approximation est utilisée pour déterminer l'écart de crédit	CVA ENCOURU	CDS À SIGNATURE UNIQUE	CDS indiciel
				080	090	100	110	120
010	Total risque de CVA		Lien vers {CA2;r640; c010}					
020	D'après la méthode avancée		Lien vers {CA2;r650; c010}					
030	D'après la méthode standard		Lien vers {CA2;r660; c010}					
040	Méthode du risque initial		Lien vers {CA2;r670; c010}					

ANNEXE II

DÉCLARATION DES FONDS PROPRES ET DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Table des matières

PARTIE I: INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	103
1. STRUCTURE ET CONVENTIONS	103
1.1. STRUCTURE	103
1.2. CONVENTION DE NUMÉROTATION	103
1.3. CONVENTION DE SIGNES	103
PARTIE II: INSTRUCTIONS CONCERNANT LES MODÈLES	103
1. SYNTHÈSE CONCERNANT LES MODÈLES CA (ADÉQUATION DES FONDS PROPRES)	103
1.1. REMARQUES GÉNÉRALES	103
1.2. MODÈLE CA1	104
1.2.1. INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	104
1.3. MODÈLE CA2	114
1.3.1. INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	114
1.4. MODÈLE CA3	119
1.4.1. INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	119
1.5. MODÈLE CA4	120
1.5.1. INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	120
1.6. MODÈLE CA5	131
1.6.1. REMARQUES GÉNÉRALES	131
1.6.2. MODÈLE CA5.1	132
1.6.2.1. INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	132
1.6.3. MODÈLE CA 5.2: INSTRUMENTS BÉNÉFICIAIRE D'UNE CLAUSE D'ANTÉRIORITÉ: INSTRUMENTS NE CONSTITUANT PAS UNE AIDE D'ÉTAT (CA5.2)	138
1.6.3.1. INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	139
2. MODÈLE CONSACRÉ À LA SOLVABILITÉ DU GROUPE	140
2.1. REMARQUES GÉNÉRALES	140
2.2. INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LA SOLVABILITÉ DU GROUPE;	140
2.3. INFORMATIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTES ENTITÉS À LA SOLVABILITÉ DU GROUPE	141
2.4. INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	141
3. MODÈLES CONSACRÉS AU RISQUE DE CRÉDIT	148
3.1. REMARQUES GÉNÉRALES	148
3.1.1. DÉCLARATION DES TECHNIQUES CRM AVEC EFFET DE SUBSTITUTION	148
3.1.2. DÉCLARATION DU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE	148
3.2. C 07.00 — RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE STANDARD DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (CR SA)	148
3.2.1. REMARQUES GÉNÉRALES	148

3.2.2.	CHAMP D'APPLICATION DU MODÈLE CR SELON L'APPROCHE STANDARD	149
3.2.3.	AFFECTATION DES RISQUES AUX CATÉGORIES D'EXPOSITIONS, SELON L'APPROCHE STANDARD	150
3.2.4.	CLASSIFICATION DANS CERTAINES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS VISÉES À L'ARTICLE 112 DU CRR	153
3.2.4.1.	CATÉGORIE D'EXPOSITION «ÉTABLISSEMENTS»	153
3.2.4.2.	CATÉGORIE D'EXPOSITION «OBLIGATIONS GARANTIES»	153
3.2.4.3.	CATÉGORIE D'EXPOSITION «OPC»	153
3.2.5.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	153
3.3.	CR SELON L'APPROCHE NI — RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGO- CIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	159
3.3.1.	CHAMP D'APPLICATION DU MODÈLE CR SELON L'APPROCHE NI	159
3.3.2.	RÉPARTITION POUR LE MODÈLE CR SELON L'APPROCHE NI	160
3.3.3.	C 08.01 — RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (CR IRB 1)	161
3.3.3.1.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	161
3.3.4.	C 08.02 — RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES: RÉPARTITION PAR ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS (CR IRB 2)	167
3.4.	CR GB — RISQUE DE CRÉDIT, RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	167
3.4.1.	TABLEAU 1 — RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR PAYS DE RÉSIDENCE DU DÉBITEUR: EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD (CR GB 1)	168
3.4.1.1.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	168
3.4.2.	TABLEAU 2 — RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR PAYS DE RÉSIDENCE DU DÉBITEUR: EXPOSITIONS EN APPROCHE NI (CR GB 2)	170
3.4.2.1.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	170
3.4.3.	TABLEAU 3 — RÉPARTITION PAR PAYS DU MONTANT TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CRÉDIT COUVRANT LES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES (CR GB 3)	172
3.4.3.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	172
3.4.3.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	172
3.5.	CR EQU IRB — EXPOSITIONS SUR ACTIONS SELON L'APPROCHE NI	172
3.5.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	172
3.5.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS (APPLICABLES AUX SOUS-MODÈLES CR EQU IRB 1 ET CR EQU IRB 2)	173
3.6.	CE SETT — RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON	175
3.6.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	175
3.6.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	176
3.7.	CR SEC SELON L'APPROCHE STANDARD — RISQUE DE CRÉDIT: TITRISATION — APPROCHE STANDARD DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	177
3.7.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	177
3.7.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	178

3.8.	CR SEC SELON L'APPROCHE NI — RISQUE DE CRÉDIT — TITRISATIONS: APPROCHE FONDÉE SUR LES NOTATIONS INTERNES APPLICABLE AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES	183
3.8.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	183
3.8.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	184
3.9.	SEC DETAILS — INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES TITRISATIONS	189
3.9.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	189
3.9.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	190
4.	MODÈLES CONSACRÉS AU RISQUE OPÉRATIONNEL	197
4.1.	C 16.00 — OPR — RISQUE OPÉRATIONNEL	197
4.1.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	197
4.1.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	198
4.2.	C 17.00 OPR DETAILS — RISQUE OPÉRATIONNEL: PERTES BRUTES PAR LIGNES D'ACTIVITÉ ET TYPES D'ÉVÈNEMENTS SUR L'EXERCICE PASSÉ	200
4.2.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	200
4.2.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	200
5.	MODÈLES CONSACRÉS AU RISQUE DE MARCHÉ	202
5.1.	C 18.00 — MKR SA TDI — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DES RISQUES DE POSITION RELATIFS AUX TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIÉS	202
5.1.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	202
5.1.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	202
5.2.	C 19.00 — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE SPÉCIFIQUE EN TITRISATION (MKR SA SEC)	204
5.2.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	204
5.2.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	204
5.3.	C 20.00 — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE SPÉCIFIQUE POUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION (MKR SA CTP)	207
5.3.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	207
5.3.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	207
5.4.	C 21.00 — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE RELATIF AUX POSITIONS SUR ACTIONS (MKR SA EQU)	209
5.4.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	209
5.4.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	209
5.5.	C 22.00 — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHES STANDARD DU RISQUE DE CHANGE (MKR SA FX)	211
5.5.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	211
5.5.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	211
5.6.	C 23.00 — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHES STANDARD POUR LES PRODUITS DE BASE (MKR SA COM)	213
5.6.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	213
5.6.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	213
5.7.	C 24.00 — RISQUES DE MARCHÉ SELON LA MÉTHODE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (MKR IM)	214
5.7.1.	REMARQUES GÉNÉRALES	214
5.7.2.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	214
5.8.	C 25.00 — RISQUE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR DE CRÉDIT (CVA)	216
5.8.1.	INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS	216

PARTIE I: INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1. STRUCTURE ET CONVENTIONS

1.1. STRUCTURE

1. Globalement, le cadre s'articule autour de cinq blocs de modèles:
 - a) Adéquation des fonds propres, synthèse des fonds propres réglementaires; montant total exposé au risque;
 - b) Solvabilité du groupe, synthèse du respect des exigences en matière de solvabilité dans le chef de toutes les entités du périmètre de consolidation de l'entité déclarante;
 - c) Risque de crédit (y compris de la contrepartie, risques de dilution et de règlement);
 - d) Risque de marché (y compris le risque de position dans le portefeuille de négociation, risque de devise, risque sur matières premières et risque d'ajustement de l'évaluation de crédit);
 - e) Risque opérationnel.
2. Des références légales sont fournies pour chaque modèle. Ces lignes directrices pour l'application d'un cadre de déclaration commun contiennent une série de renseignements sur quelques aspects plus généraux de la déclaration de chaque bloc de modèles, des instructions concernant certaines positions, ainsi que des exemples et des règles de validation.
3. Les établissements ne remplissent que les modèles pertinents, en fonction de l'approche adoptée pour le calcul des exigences de fonds propres.

1.2. CONVENTION DE NUMÉROTATION

4. Dans le cas de références à des colonnes, des lignes et des cellules dans les modèles, ce document respecte la convention définie dans le tableau ci-dessous. Ces codes numériques sont utilisés très fréquemment dans les règles de validation.
5. Les instructions recourent au système de notation suivant: {Modèle;Ligne;Colonne}.
6. En cas de validations dans un modèle dont seuls les points de données sont utilisés, les notes ne se rapportent pas à un modèle: {Ligne;Colonne}.
7. Dans le cas des modèles constitués d'une colonne unique, il est fait référence aux seules lignes. {Modèle;Ligne}.
8. Un astérisque sert à exprimer la validation de l'intégralité de la ligne ou de la colonne mentionnés auparavant.

1.3. CONVENTION DE SIGNES

9. Tout montant augmentant les fonds propres ou les exigences de fonds propres sera considéré comme une valeur positive. En revanche, tout montant réduisant le total des fonds propres ou des exigences de fonds propres sera considéré comme une valeur négative. Lorsqu'un signe négatif (-) précède l'intitulé d'un poste, aucune valeur positive ne pourra figurer à ce poste.

PARTIE II: INSTRUCTIONS CONCERNANT LES MODÈLES

1. SYNTHÈSE CONCERNANT LES MODÈLES CA (ADÉQUATION DES FONDS PROPRES)

1.1. REMARQUES GÉNÉRALES

10. Les cinq modèles CA regroupent des informations sur les numérateurs du premier pilier (fonds propres, catégorie 1, fonds propres de base de catégorie 1), le dénominateur (exigences de fonds propres) et les dispositions transitoires:
 - a) Le modèle CA1 traite du montant des fonds propres des établissements, avec une ventilation des éléments nécessaires pour obtenir ce montant. Le montant des fonds propres intègre l'effet cumulé des dispositions transitoires par type de capitaux.
 - b) Le modèle CA2 synthétise les montants totaux exposés au risque (tel que défini à l'article 92, paragraphe 3 du CRR).
 - c) Le modèle CA3 contient les ratios pour lesquels le CRR a fixé une limite minimale, ainsi que d'autres données liées.
 - d) Le modèle CA4 contient les éléments pour mémoire nécessaires au calcul des éléments de CA1, ainsi que des informations au sujet des coussins de fonds propres du CRD.
 - e) Le modèle CA5 contient les données nécessaires au calcul de l'effet des dispositions transitoires sur les fonds propres. Ce modèle disparaîtra à l'expiration des dispositions transitoires.

11. Les modèles s'appliquent à toutes les entités déclarantes, quelles que soient les normes comptables appliquées, bien que certains éléments du numérateur soient spécifiques aux entités ayant opté pour les règles d'évaluation de type IAS/IFRS. Généralement, les données du dénominateur sont liées au résultat final déclaré dans le modèle correspondant, dans le cadre du calcul du montant total exposé au risque.
12. Le total des fonds propres se compose de plusieurs types de fonds propres: les fonds propres de catégorie 1 (T1), constitués de la somme des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1), ainsi que les fonds propres de catégorie 2 (T2).
13. Dans les modèles CA, les dispositions transitoires seront traitées comme suit:
- Les éléments de CA1 sont généralement déclarés sans ajustements transitoires. Cela signifie que les chiffres des postes CA1 sont calculés en vertu des *dispositions finales* (comme s'il n'existait aucune disposition transitoire), à l'exception des éléments synthétisant l'effet des dispositions transitoires. Pour chaque type de fonds propres (CET1, AT1 et T2), trois éléments doivent intégrer tous les ajustements opérés en raison des dispositions transitoires.
 - Les dispositions transitoires peuvent en outre avoir un impact sur l'insuffisance des AT1 et des T2 (c'est-à-dire la déduction excédentaire des AT1 ou des T2, régie respectivement aux articles 36, paragraphe 1, point j) et 53, point e) du CRR). En conséquence, les éléments contenant ces insuffisances peuvent indirectement refléter l'effet des dispositions transitoires.
 - Le modèle CA5 est exclusivement réservé à la déclaration des dispositions transitoires.
14. Le traitement des exigences du deuxième pilier peut varier selon les États membres (l'article 104, paragraphe 2 du CRD IV doit être transposé en droit national). Seul l'impact des exigences du deuxième pilier sur le ratio de solvabilité ou le ratio cible sera mentionné dans le cadre de la déclaration de solvabilité en vertu du CRR. Une déclaration détaillée des exigences du deuxième pilier n'est pas prévue par l'article 99 du CRR.
- Les modèles CA1, CA2 ou CA5 ne traitent que du premier pilier.
 - Le modèle CA3 aborde l'impact global des exigences supplémentaires du deuxième pilier sur le ratio de solvabilité. Le premier bloc se concentre sur l'impact des montants sur les ratios, tandis que l'autre bloc se concentre sur le ratio. Les deux blocs n'ont aucun autre lien avec les modèles CA1, CA2 ou CA5.
 - Le modèle CA4 contient une cellule concernant les exigences supplémentaires de fonds propres relatives au deuxième pilier. Cette cellule n'est pas liée, par le biais des règles de validation, aux ratios de fonds propres du modèle CA3, et traduit les dispositions de l'article 104, paragraphe 2 du CRD, qui mentionne explicitement les exigences supplémentaires de fonds propres comme étant une piste dans le cadre des décisions concernant le deuxième pilier.

1.2. MODÈLE CA1

1.2.1. Instructions concernant certaines positions

Ligne	Références légales et instructions
010	<p>1. Fonds propres</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 118, et article 72 du CRR</p> <p>Les fonds propres d'un établissement sont la somme de ses fonds propres de catégorie 1 et de ses fonds propres de catégorie 2.</p>
015	<p>1.1 Fonds propres de catégorie 1</p> <p>Article 25 du CRR</p> <p>Les fonds propres de catégorie 1 d'un établissement sont constitués de la somme de ses fonds propres de base de catégorie 1 et de ses fonds propres additionnels de catégorie 1.</p>
020	<p>1.1.1 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</p> <p>Article 50 du CRR</p>
030	<p>1.1.1.1 Éléments de capital éligibles en tant que fonds propres CET1</p> <p>Article 26, paragraphe 1, points a) et b), articles 27 à 30, article 36, paragraphe 1, point f) et article 39 du CRR</p>

Ligne	Références légales et instructions
040	<p>1.1.1.1.1 Instruments de capital versés Article 26, paragraphe 1, point a) et articles 27 à 29 du CRR Ils se composent des instruments de capitaux de sociétés mutuelles ou coopératives ou d'établissements analogues (articles 27 et 29 du CRR). Le montant à déclarer n'intègre pas la prime d'émission liée à ces instruments.</p>
050	<p>1.1.1.1.2* Pour mémoire: Instruments de capital non éligibles Article 28, paragraphe 1, points b), l) et m) du CRR Sous ce point, les conditions traduisent diverses situations réversibles pour le capital. Dès lors, le montant à déclarer ici peut être éligible au cours des périodes suivantes. Le montant à déclarer n'intègre pas la prime d'émission liée à ces instruments.</p>
060	<p>1.1.1.1.3 Prime d'émission Article 4, paragraphe 1, point 124, et article 26, paragraphe 1, point b) du CRR Le terme «prime d'émission» a la même signification que celle utilisée par la norme comptable applicable. Le montant à déclarer à ce poste est la part liée aux «Instruments de capital versé»</p>
070	<p>1.1.1.1.4 (-) Propres instruments de fonds propres CET1 Article 36, paragraphe 1, point f) et article 42 du CRR Propres instruments de fonds propres de base de catégorie 1 détenus par l'établissement ou le groupe à la date de déclaration. Poste soumis aux exceptions de l'article 42 du CRR. La détention d'actions intégrées aux «Instruments de capital non éligibles» ne figurera pas dans cette ligne. Le montant à déclarer intègre la prime d'émission liée aux actions propres. Les points 1.1.1.1.4 à 1.1.1.1.4.3 ne comprennent pas les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 que l'établissement a l'obligation réelle ou éventuelle d'acquérir. Ces instruments de fonds propres de base de catégorie 1 que l'établissement a l'obligation réelle ou éventuelle d'acquérir seront déclarés séparément au point 1.1.1.1.5.</p>
080	<p>1.1.1.1.4.1 (-) Détentions directes d'instruments CET1 Article 36, paragraphe 1, point f) et article 39 du CRR Instruments de fonds propres de base de catégorie 1 inclus au point 1.1.1.1, détenus par les établissements du groupe consolidé. Le montant à déclarer intègre les détentions dans le portefeuille de négociation, calculées sur la base de la position longue nette, comme stipulé à l'article 42, point a) du CRR.</p>
090	<p>1.1.1.1.4.2 (-) Détentions indirectes d'instruments CET1 Article 24, paragraphe 1, point 114, article 36, paragraphe 1, point f), et article 42 du CRR</p>
091	<p>1.1.1.1.4.3 (-) Détentions synthétiques d'instruments CET1 Article 4, paragraphe 126, article 36, paragraphe 1, point f) et article 42 du CRR</p>
092	<p>1.1.1.1.5 (-) Obligations réelles ou éventuelles d'acquérir ses propres instruments de fonds propres CET1 Article 36, paragraphe 1, point f) et article 42 du CRR Selon l'article 36, paragraphe 1, point f) du CRR, «les propres instruments de fonds propres de base de catégorie 1 que l'établissement a l'obligation réelle ou éventuelle d'acquérir en vertu d'une obligation contractuelle existante» seront déduits.</p>
130	<p>1.1.1.2 Résultats non distribués Article 26, paragraphe 1, point c) et article 26, paragraphe 2 du CRR Les résultats non distribués sont constitués des bénéfices de l'exercice précédent ainsi que des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice.</p>
140	<p>1.1.1.2.1 Résultats non distribués des exercices précédents Article 4, paragraphe 1, point 123, et article 26, paragraphe 1, point c) du CRR L'article 4, paragraphe 1, point 123, du CRR définit les résultats non distribués comme des «profits et pertes reportés en raison de l'affectation finale des profits ou des pertes en vertu des normes comptables applicables».</p>

Ligne	Références légales et instructions
150	<p>1.1.1.2.2 Profits ou pertes éligibles</p> <p>Article 24, paragraphe 1, point 25, article 26, paragraphe 2, et article 36, paragraphe 1, point a), du CRR</p> <p>L'article 26, paragraphe 2 du CRR permet d'inclure dans les résultats non distribués les bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice, sous réserve de l'autorisation préalable de l'autorité compétente et pour autant que certaines conditions soient remplies.</p> <p>Par ailleurs, les pertes seront déduites des fonds propres de base de catégorie 1, comme stipulé à l'article 36, paragraphe 1, point a) du CRR.</p>
160	<p>1.1.1.2.2.1 Profits ou pertes attribuables aux propriétaires de la société mère</p> <p>Article 26, paragraphe 2 et article 36, paragraphe 1, point a) du CRR</p> <p>Le montant à déclarer est le profit ou la perte déclaré dans le compte de résultat comptable.</p>
170	<p>1.1.1.2.2.2 (-) Part du bénéfice intermédiaire ou de fin d'exercice non éligible</p> <p>Article 26, paragraphe 2 du CRR</p> <p>Cette ligne demeure vide lorsque l'établissement a affiché une perte pour la période de référence. En effet, les pertes sont intégralement déduites des fonds propres de base de catégorie 1.</p> <p>Si l'établissement affiche un bénéfice, la part non éligible de ce bénéfice, en vertu de l'article 26, paragraphe 2 du CRR (à savoir les profits non audités et les charges ou dividendes prévisibles), sera déclarée.</p> <p>Remarque: en cas de profit, le montant à déduire correspondra au moins aux dividendes intermédiaires.</p>
180	<p>1.1.1.3 Autres éléments du résultat global accumulés</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 100, et article 26, paragraphe 1, point d), du CRR</p> <p>Le montant à déclarer sera net de toute charge d'impôt prévisible au moment du calcul, avant l'application des filtres prudentiels.</p>
200	<p>1.1.1.4 Autres réserves</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 117, et article 26, paragraphe 1, point e), du CRR</p> <p>Dans le CRR, les autres réserves sont définies comme étant des «réserves au sens du référentiel comptable applicable soumises à des obligations d'information en vertu de ce référentiel, à l'exclusion des montants déjà inclus dans les autres éléments du résultat global accumulés ou dans les résultats non distribués».</p> <p>Le montant à déclarer sera net de toute charge d'impôt prévisible au moment du calcul.</p>
210	<p>1.1.1.5 Fonds pour risques bancaires généraux</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 112, et article 26, paragraphe 1, point f), du CRR</p> <p>L'article 38 de la directive 86/635/CEE définit les fonds pour risques bancaires généraux comme «les montants que l'établissement de crédit décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.»</p> <p>Le montant à déclarer sera net de toute charge d'impôt prévisible au moment du calcul.</p>
220	<p>1.1.1.6 Ajustements transitoires relatifs aux instruments de fonds propres CET1 bénéficiant d'une clause d'antériorité</p> <p>Article 483, paragraphes 1 à 2a) et articles 484 à 487 du CRR</p> <p>Montant des instruments de capital maintenus à titre transitoire en tant que fonds propres de base de catégorie 1. Le montant à déclarer provient directement du modèle CA5.</p>
230	<p>1.1.1.7 Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1</p> <p>Article 4, paragraphe 120 et article 84 du CRR</p> <p>Somme de tous les montants d'intérêts minoritaires de filiales inclus dans les fonds propres de base de catégorie 1 consolidés.</p>
240	<p>1.1.1.8 Ajustements transitoires découlant d'intérêts minoritaires supplémentaires</p> <p>Articles 479 et 480 du CRR</p> <p>Ajustements apportés aux intérêts minoritaires en raison de dispositions transitoires. Cet élément est directement issu du modèle CA5.</p>
250	<p>1.1.1.9 Ajustements des CET1 découlant de filtres prudentiels</p> <p>Articles 32 à 35 du CRR</p>

Ligne	Références légales et instructions
260	<p>1.1.1.9.1 (-) Augmentations de la valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés Article 32, paragraphe 1 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer correspond à l'augmentation de la valeur des capitaux propres d'un établissement résultant d'actifs titrisés, selon le référentiel comptable applicable.</p> <p>Ce poste peut par exemple inclure les produits futurs sur marge d'intérêt qui résultent en une plus-value pour l'établissement, ou, lorsque l'établissement est l'initiateur de la titrisation, les gains nets résultant de la capitalisation de produits futurs des actifs titrisés qui fournissent du rehaussement de crédit à certaines positions de la titrisation.</p>
270	<p>1.1.1.9.2 Réserves de couverture de flux de trésorerie Article 33, paragraphe 1, point a) du CRR</p> <p>Le montant déclaré peut être aussi bien positif que négatif. Il sera positif lorsque les réserves de couverture des flux de trésorerie résultent en une perte (soit lorsqu'elles réduisent les capitaux propres comptables), et vice versa. Par conséquent, le signe sera l'inverse du signe utilisé dans les états financiers.</p> <p>Le montant à déclarer sera net de toute charge d'impôt prévisible au moment du calcul.</p>
280	<p>1.1.1.9.3 Profits et pertes cumulatifs attribuables aux variations du risque de crédit propre pour les passifs évalués à la juste valeur Article 33, paragraphe 1, point b) du CRR</p> <p>Le montant déclaré peut être aussi bien positif que négatif. Il sera positif en cas de perte liée à l'évolution du risque de crédit de l'établissement (soit lorsqu'il y a réduction des capitaux propres comptables), et vice versa. Par conséquent, le signe sera l'inverse du signe utilisé dans les états financiers.</p> <p>Le bénéfice non audité n'est pas intégré dans ce poste.</p>
285	<p>1.1.1.9.4 Profits et pertes en juste valeur résultant du propre risque de crédit de l'établissement lié aux instruments dérivés au passif Article 33, paragraphe 1, point c) et article 33, paragraphe 2 du CRR</p> <p>Le montant déclaré peut être aussi bien positif que négatif. Il sera positif en cas de perte liée à des changements sur le plan du risque de crédit de l'établissement, et vice versa. Par conséquent, le signe sera l'inverse du signe utilisé dans les états financiers.</p> <p>Le bénéfice non audité n'est pas intégré dans ce poste.</p>
290	<p>1.1.1.9.5 (-) Corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente Articles 34 et 105 du CRR</p> <p>Ajustements opérés à la juste valeur du portefeuille de négociation en raison de l'existence de normes d'évaluation prudente plus strictes à l'article 105 du CRR.</p>
300	<p>1.1.1.10 (-) Goodwill Article 4, paragraphe 1, point 113, article 36, paragraphe 1, point b), et article 37 du CRR</p>
310	<p>1.1.1.10.1 (-) Goodwill pris en compte en tant qu'immobilisation incorporelle Article 4, paragraphe 1, point 113, et article 36, paragraphe 1, point b), du CRR</p> <p>Le terme «goodwill» a la même signification que celle utilisée par la norme comptable applicable.</p> <p>Le montant à déclarer sera identique à celui figurant au bilan.</p>
320	<p>1.1.1.10.2 (-) Goodwill inclus dans l'évaluation des investissements importants Article 37, point b) et article 43 du CRR</p>
330	<p>1.1.1.10.3 Passifs d'impôt différé associés au goodwill Article 37, point a) du CRR</p> <p>Montant des passifs d'impôt différé associés qui seraient annulés si le goodwill faisait l'objet d'une réduction de valeur ou était décomptabilisé conformément au référentiel comptable applicable.</p>
340	<p>1.1.1.11 (-) Autres immobilisations incorporelles Article 4, paragraphe 1, point 115, article 36, paragraphe 1, point b), et article 37, point a), du CRR</p> <p>Les autres immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles au sens du référentiel comptable applicable, moins le goodwill, au sens lui aussi du référentiel comptable applicable.</p>

Ligne	Références légales et instructions
350	<p>1.1.1.11.1 (-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles Article 4, paragraphe 1, point 115, article 36, paragraphe 1, point b), et article 37, point a), du CRR Les autres immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles au sens du référentiel comptable applicable, y compris le goodwill, au sens lui aussi du référentiel comptable applicable. Le montant à déclarer pour ce poste correspond au montant figurant au bilan au titre d'immobilisations incorporelles autres que le goodwill.</p>
360	<p>1.1.1.11.2 Passifs d'impôt différé associés aux autres immobilisations incorporelles Article 37, point a) du CRR Montant des passifs d'impôt différé associés qui seraient annulés si les immobilisations incorporelles autres que le goodwill faisaient l'objet d'une réduction de valeur ou étaient décomptabilisées conformément au référentiel comptable applicable.</p>
370	<p>1.1.1.12 (-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés Article 36, paragraphe 1, point c) et article 38 du CRR</p>
380	<p>1.1.1.13 (-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche NI Article 36, paragraphe 1, point d) et articles 40, 158 et 159 du CRR Le montant à déduire n'est pas réduit par une augmentation du montant des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs, ou par d'autres effets fiscaux supplémentaires qui auraient lieu si les provisions atteignaient le niveau des pertes attendues (article 40 du CRR).</p>
390	<p>1.1.1.14 (-) Actifs de fonds de pension à prestations définies Article 4, paragraphe 1, point 109, article 36, paragraphe 1, point e), et article 41 du CRR</p>
400	<p>1.1.1.14.1 (-) Montant brut des actifs de fonds de pension à prestations définies Article 4, paragraphe 109 et article 36, paragraphe 1, point e) du CRR Il s'agit des «actifs d'un fonds ou d'un plan de pension à prestations définies, selon le cas, nets du montant des obligations au titre du même fonds ou plan». Le montant à déclarer pour ce poste correspond au montant figurant au bilan (en cas de déclaration distincte).</p>
410	<p>1.1.1.14.2 Passifs d'impôt différé associés aux actifs de fonds de pension à prestations définies Article 4, paragraphe 1, points 108 et 109, et article 41, paragraphe 1, point a), du CRR Montant des passifs d'impôt différé associés qui seraient annulés si les actifs de fonds de pension à prestations définies faisaient l'objet d'une réduction de valeur ou étaient décomptabilisées conformément au référentiel comptable applicable.</p>
420	<p>1.1.1.14.3 Actifs de fonds de pension à prestations définies dont l'établissement peut disposer sans contrainte Article 4, paragraphe 1, point 109, et article 41, paragraphe 1, point b), du CRR Ce poste ne présente que le montant pour lequel l'autorité compétente a préalablement accepté de réduire le montant des actifs de fonds de pension à prestations définies à déduire. Les actifs de cette ligne sont soumis à une pondération de risque selon les exigences de risque de crédit.</p>
430	<p>1.1.1.15 (-) Détention croisée de fonds propres CET1 Article 4, paragraphe 1, point 122, article 36, paragraphe 1, point g), et article 44 du CRR Détention d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 d'entités du secteur financier (telles que définies à l'article 4, paragraphe 27 du CRR) détenus par un établissement lorsque celui-ci a mis en place une détention croisée que l'autorité compétente juge destinée à accroître artificiellement ses fonds propres. Le montant à déclarer sera calculé sur la base des positions longues brutes et intégrera les éléments de fonds propres de catégorie 1 d'entités relevant du secteur de l'assurance.</p>
440	<p>1.1.1.16 (-) Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 Article 36, paragraphe 1, point j) du CRR Le montant à déclarer provient directement du poste CA1 «Éléments devant être déduits des éléments de fonds propres additionnels de catégorie 1 qui excèdent les fonds propres additionnels de catégorie 1 de l'établissement». Ce montant sera déduit des fonds propres de base de catégorie 1.</p>

Ligne	Références légales et instructions
450	<p>1.1.1.17 (-) Participations qualifiées hors du secteur financier qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1250 %</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point k) i), et articles 89 à 91 du CRR</p> <p>Les participations qualifiées se définissent comme «le fait de détenir dans une entreprise, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote, ou toute autre possibilité d'exercer une influence notable sur la gestion de cette entreprise».</p> <p>Selon l'article 36, paragraphe 1, point k) i) du CRR, ces participations peuvent soit être déduites des fonds propres de base de catégorie 1 (en optant pour cet élément), soit recevoir une pondération de 1 250 %.</p>
460	<p>1.1.1.18 (-) Positions de titrisation qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1250 %</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point k) ii), article 243, paragraphe 1, point b), article 244, paragraphe 1, point b) et article 258 du CRR</p> <p>Positions de titrisation qui peuvent soit recevoir une pondération du risque de 1 250 % soit être déduites des fonds propres de base de catégorie 1 (article 36, paragraphe 1, point k) ii) du CRR). Dans le dernier cas, ces positions seront déclarées dans ce poste.</p>
470	<p>1.1.1.19 (-) Positions de négociation non dénouées qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1250 %</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point k) iii) et article 379, paragraphe 3 du CRR</p> <p>Les positions de négociation non dénouées reçoivent une pondération du risque de 1 250 % après 5 jours suivant le second volet contractuel de paiement ou de livraison jusqu'à l'extinction de la transaction, conformément aux exigences de fonds propres pour le risque de règlement. Au lieu de cela, les établissements peuvent déduire ces positions de leurs éléments de fonds propres de base de catégorie 1 conformément à l'article 36, paragraphe 1, point k) iii) du CRR. Dans le dernier cas, ces positions seront déclarées dans ce poste.</p>
471	<p>1.1.1.20 (-) Positions d'un panier pour lesquelles un établissement n'est pas en mesure de déterminer la pondération de risque selon l'approche NI, et qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1250 %</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point k) iv) et article 153, paragraphe 8 du CRR</p> <p>Selon l'article 36, paragraphe 1, point k) iv) du CRR, ces participations peuvent soit être déduites des fonds propres de base de catégorie 1 (en optant pour cet élément), soit recevoir une pondération de 1 250 %.</p>
472	<p>1.1.1.21 (-) Expositions sur actions selon une approche fondée sur les modèles internes qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1250 %</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point k) v) et article 155, paragraphe 4 du CRR</p> <p>Selon l'article 36, paragraphe 1, point k) v) du CRR, ces participations peuvent soit être déduites des fonds propres de base de catégorie 1 (en optant pour cet élément), soit recevoir une pondération de 1 250 %.</p>
480	<p>1.1.1.22 (-) Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 27, article 36, paragraphe 1, point h), articles 43 à 46, article 48, paragraphes 2 et 3, et article 79 du CRR</p> <p>La part des détentions détenues par l'établissement dans des instruments du secteur financier (article 4, paragraphe 1, point 27, du CRR) pour lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important devant être déduit des fonds propres de base de catégorie 1.</p> <p>En cas de consolidation, il existe des alternatives à cette déduction (article 49, paragraphes 2 et 3).</p>
490	<p>1.1.1.23 (-) Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point c), article 38 et article 48, paragraphe 1, point a) du CRR</p> <p>Part des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles (sans la part des passifs d'impôt différé associés imputés aux actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles, conformément à l'article 38, paragraphe 5, point b) du CRR) qui doit être déduite en appliquant le seuil de 10 % visé à l'article 48, paragraphe 1, point a) du CRR.</p>
500	<p>1.1.1.24 (-) Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 27, article 36, paragraphe 1, point i), articles 43, 45; article 47, article 48, paragraphe 1, point b), article 49, paragraphes 1 à 3, et article 79 du CRR</p> <p>La part des détentions détenues par l'établissement dans des instruments de fonds propres de base de catégorie 1 d'entités du secteur financier (telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 27, du CRR) dans lesquelles il détient un investissement important doit être déduite en appliquant le seuil de 10 % visé à l'article 48, paragraphe 1, point b) du CRR.</p> <p>En cas de consolidation, il existe des alternatives à cette déduction (article 49, paragraphes 1, 2 et 3).</p>

Ligne	Références légales et instructions
510	<p>1.1.1.25 (-) Montant dépassant le seuil de 17,65 % Article 48, paragraphe 1 du CRR La part des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles, ainsi que les détentions directes et indirectes détenues par l'établissement dans des instruments de fonds propres de base de catégorie 1 d'entités du secteur financier (telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 27, du CRR) dans lesquelles il détient un investissement important, doit être déduite en appliquant le seuil de 17,65 % visé à l'article 48, paragraphe 1 du CRR.</p>
520	<p>1.1.1.26 Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET1 Articles 469 à 472, 478 et 481 du CRR Ajustements aux déductions dues aux dispositions transitoires. Le montant à déclarer provient directement du modèle CA5.</p>
524	<p>1.1.1.27 Déductions supplémentaires des fonds propres CET1 en vertu de l'article 3 du CRR Article 3 du CRR</p>
529	<p>1.1.1.28 Éléments de fonds propres CET1 ou déductions — autres Cette ligne existe pour offrir une certaine flexibilité et ce, uniquement à des fins de déclaration. Elle ne sera remplie que dans les rares cas où aucune décision finale n'a été prise pour la déclaration d'éléments/de déductions spécifiques de fonds propres dans le modèle CA1 actuel. En conséquence, cette ligne ne sera remplie que lorsqu'un élément ou une déduction de fonds propres de base de catégorie 1 ne peut être imputé dans une des lignes 020 à 524. Cette cellule n'est pas utilisée pour le calcul des ratios de solvabilité des éléments/des déductions de fonds propres qui ne sont pas couverts par le CRR (par ex. attribution d'éléments/déductions de fonds propres nationaux hors du périmètre du CRR).</p>
530	<p>1.1.2 FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) Article 61 du CRR</p>
540	<p>1.1.2.1 Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1 Article 51, point a), articles 52 à 54, article 56, point a) et article 57 du CRR</p>
550	<p>1.1.2.1.1 Instruments de capital versés Article 51, point a) et articles 52 à 54 du CRR Le montant à déclarer n'intègre pas la prime d'émission liée à ces instruments.</p>
560	<p>1.1.2.1.2* Pour mémoire: Instruments de capital non éligibles Article 52, paragraphe 1, points c), e) et f) du CRR Sous ce point, les conditions traduisent diverses situations réversibles pour le capital. Dès lors, le montant à déclarer ici peut être éligible au cours des périodes suivantes. Le montant à déclarer n'intègre pas la prime d'émission liée à ces instruments.</p>
570	<p>1.1.2.1.3 Prime d'émission Article 51, point b) du CRR Le terme «prime d'émission» a la même signification que celle utilisée par la norme comptable applicable. Le montant à déclarer à ce poste est la part liée aux «Instruments de capitaux libérés»</p>
580	<p>1.1.2.1.4 (-) Propres instruments AT1 Article 52, paragraphe 1, point b), article 56, point a) et article 57 du CRR Propres instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 détenus par l'établissement ou le groupe à la date de déclaration. Poste soumis aux exceptions de l'article 57 du CRR. La détention d'actions intégrées aux «Instruments de capital non éligibles» ne figurera pas dans cette ligne. Le montant à déclarer intègre la prime d'émission liée aux actions propres. Les points 1.1.2.1.4 à 1.1.2.1.4.3 ne comprennent pas les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 que l'établissement a l'obligation réelle ou éventuelle d'acquérir. Ces instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 que l'établissement a l'obligation réelle ou éventuelle d'acquérir seront déclarés séparément au point 1.1.2.1.5.</p>
590	<p>1.1.2.1.4.1 (-) Détentions directes d'instruments AT1 Article 24, paragraphe 1, point 114, article 52, paragraphe 1, point b), article 56, point a) et article 57 du CRR Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 inclus au point 1.1.2.1.1, détenus par les établissements du groupe consolidé.</p>

Ligne	Références légales et instructions
620	<p>1.1.2.1.4.2 (-) Détentions indirectes d'instruments AT1 Article 52, paragraphe 1, point b) ii), article 56, point a) et article 57 du CRR</p>
621	<p>1.1.2.1.4.3 (-) Détentions synthétiques d'instruments AT1 Article 4, paragraphe 1, point 126, article 49, paragraphe 1, point b), article 56, point a) et article 57 du CRR</p>
622	<p>1.1.2.1.5 (-) Obligation réelle ou éventuelle d'acquérir des instruments AT1 propres Article 56, point a) et article 57 du CRR Selon l'article 53, point a) du CRR, «les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 qu'un établissement est susceptible de devoir acheter en vertu d'une obligation contractuelle existante» seront déduits.</p>
660	<p>1.1.2.2 Ajustements transitoires relatifs aux instruments de fonds propres AT1 bénéficiant d'une clause d'antériorité Article 483, paragraphes 3 et 3a) et articles 487, 489 et 491 du CRR Montant des instruments de capital maintenus à titre transitoire en tant que fonds propres additionnels de catégorie 1. Le montant à déclarer provient directement du modèle CA5.</p>
670	<p>1.1.2.3 Instruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres AT1 Articles 85 et 86 du CRR Somme de tous les fonds propres éligibles de filiales inclus dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 consolidés.</p>
680	<p>1.1.2.4 Ajustements transitoires découlant de la prise en compte d'instruments émis par des filiales dans les fonds propres AT1 Article 480 du CRR Ajustements des fonds propres de catégorie 1 qualifiés, inclus dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 en raison de dispositions transitoires. Cet élément est directement issu du modèle CA5.</p>
690	<p>1.1.2.5 (-) Détentions croisées de fonds propres AT1 Article 24, paragraphe 1, point 122, article 56, point b) et article 58 du CRR Détenue d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 d'entités du secteur financier (telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 23, du CRR) détenus par un établissement lorsque celui-ci a mis en place une détention croisée que l'autorité compétente juge destinée à accroître artificiellement ses fonds propres. Le montant à déclarer sera calculé sur la base des positions longues brutes et intégrera les éléments de fonds propres additionnels de catégorie 1 d'entités relevant du secteur de l'assurance.</p>
700	<p>1.1.2.6 (-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important Article 4, paragraphe 1, point 27, article 56, point c) et articles 59, 60 et 79 du CRR La part des détentions détenues par l'établissement dans des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 d'entités du secteur financier (telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 27, du CRR) dans lesquelles il ne détient pas d'investissement important doit être déduite des fonds propres additionnels de catégorie 1.</p>
710	<p>1.1.2.7 (-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important Article 4, paragraphe 1, point 27, article 56, point d) et articles 59 et 79 du CRR Les détentions détenues par l'établissement dans des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 d'entités du secteur financier (telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 27, du CRR) dans lesquelles il détient un investissement important seront intégralement déduites.</p>
720	<p>1.1.2.8 (-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 Article 56, point e) du CRR Le montant à déclarer provient directement du poste CA1 «Éléments devant être déduits des éléments de fonds propres de catégorie 2 qui excèdent les fonds propres de catégorie 2 de l'établissement».</p>
730	<p>1.1.2.9 Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1 Articles 474, 475, 478 et 481 du CRR. Ajustements dus aux dispositions transitoires. Le montant à déclarer provient directement du modèle CA5.</p>

Ligne	Références légales et instructions
740	<p>1.1.2.10 (-) Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1) Article 36, paragraphe 1, point j) du CRR</p> <p>Si les fonds propres additionnels de catégorie 1 ne peuvent être négatifs, il se peut toutefois que les déductions de fonds propres additionnels de catégorie 1 soient plus conséquentes que les fonds propres additionnels de catégorie 1 augmentés de la prime d'émission. Si tel est le cas, les fonds propres additionnels de catégorie 1 seront égaux à 0, tandis que le montant excédentaire des déductions de fonds propres additionnels de catégorie 1 sera déduit des fonds propres de base de catégorie 1.</p> <p>Pour ce poste, la somme des éléments 1.1.2.1 à 1.1.2.12 ne peut jamais être inférieure à 0. Dès lors, si ce poste affiche une valeur positive, la valeur indiquée au point 1.1.1.16 sera l'inverse de ce chiffre.</p>
744	<p>1.1.2.11 Déductions supplémentaires des fonds propres AT1 en vertu de l'article 3 du CRR Article 3 du CRR</p>
748	<p>1.1.2.12 Éléments de fonds propres AT1 ou déductions — autres</p> <p>Cette ligne existe pour offrir une certaine flexibilité et ce, uniquement à des fins de déclaration. Elle ne sera remplie que dans les rares cas où aucune décision finale n'a été prise pour la déclaration d'éléments/de déductions spécifiques de fonds propres dans le modèle CA1 actuel. En conséquence, cette ligne ne sera remplie que lorsqu'un élément ou une déduction de fonds propres additionnels de catégorie 1 ne peut être imputé dans une des lignes 530 à 744.</p> <p>Cette cellule ne sert qu'à intégrer dans le calcul des ratios de solvabilité des éléments/des déductions de fonds propres qui ne sont pas couverts par le CRR (par ex. attribution d'éléments/déductions de fonds propres nationaux hors du périmètre du CRR).</p>
750	<p>1.2 FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) Article 71 du CRR</p>
760	<p>1.2.1 Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres T2 Article 62, point a), articles 63 à 65, article 66, point a) et article 67 du CRR</p>
770	<p>1.2.1.1 Instruments de capital versés et emprunts subordonnés Article 62, point a) et articles 63 et 65 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer n'intègre pas la prime d'émission liée à ces instruments.</p>
780	<p>1.2.1.2* Pour mémoire: Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles Article 63, points c), e) et f) et article 64 du CRR</p> <p>Sous ce point, les conditions traduisent diverses situations réversibles pour le capital. Dès lors, le montant à déclarer ici peut être éligible au cours des périodes suivantes.</p> <p>Le montant à déclarer n'intègre pas la prime d'émission liée à ces instruments.</p>
790	<p>1.2.1.3 Prime d'émission Article 62, point b) et article 65 du CRR</p> <p>Le terme «prime d'émission» a la même signification que celle utilisée par la norme comptable applicable.</p> <p>Le montant à déclarer à ce poste est la part liée aux «Instruments de capitaux libérés»</p>
800	<p>1.2.1.4 (-) Propres instruments de fonds propres T2 Article 63, point b) i), article 66, point a) et article 67 du CRR</p> <p>Propres instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus par l'établissement ou le groupe à la date de déclaration. Poste soumis aux exceptions de l'article 67 du CRR.</p> <p>La détention d'actions intégrées aux «Instruments de capital non éligibles» ne figurera pas dans cette ligne.</p> <p>Le montant à déclarer intègre la prime d'émission liée aux actions propres.</p> <p>Les points 1.2.1.4 à 1.2.1.4.3 ne comprennent pas les instruments de fonds propres de catégorie 2 que l'établissement a l'obligation réelle ou éventuelle d'acquérir. Ces instruments de fonds propres de catégorie 2 que l'établissement a l'obligation réelle ou éventuelle d'acquérir seront déclarés séparément au point 1.2.1.5.</p>
810	<p>1.2.1.4.1 (-) Détentions directes d'instruments T2 Article 65, point b), article 66, point a) et article 67 du CRR</p> <p>Instruments de fonds propres de catégorie 2 inclus au point 1.2.1.1, détenus par les établissements du groupe consolidé.</p>
840	<p>1.2.1.4.2 (-) Détentions indirectes d'instruments T2 Article 44, paragraphe 1, point 114, article 63, point b), article 66, point a) et article 67 du CRR</p>

Ligne	Références légales et instructions
841	<p>1.2.1.4.3 (-) Détentions synthétiques d'instruments T2 Article 4, paragraphe 1, point 126, article 63, point b), article 66, point a) et article 67 du CRR</p>
842	<p>1.2.1.5 (-) Obligation réelle ou éventuelle d'acquérir ses propres instruments de fonds propres T2 Article 66, point a) et article 67 du CRR Selon l'article 66, point a) du CRR, «les propres instruments de fonds propres de catégorie 2 que l'établissement est susceptible de devoir acheter en vertu d'une obligation contractuelle existante» seront déduits.</p>
880	<p>1.2.2 Ajustements transitoires relatifs aux instruments de fonds propres T2 et emprunts subordonnés bénéficiant d'une clause d'antériorité Article 483, paragraphes 4 et 5, articles 484, 486, 488, 490 et 491 du CRR Montant des instruments de capital maintenus à titre transitoire en tant que fonds propres de catégorie 2. Le montant à déclarer provient directement du modèle CA5.</p>
890	<p>1.2.3 Instruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres T2 Articles 87 et 88 du CRR Somme de tous les fonds propres éligibles de filiales inclus dans les fonds propres de catégorie 2 consolidés.</p>
900	<p>1.2.4 Ajustements transitoires découlant de la prise en compte d'instruments émis par des filiales dans les fonds propres T2 Article 480 du CRR Ajustement des fonds propres qualifiés, inclus dans les fonds propres de catégorie 2 consolidés en raison de dispositions transitoires. Cet élément est directement issu du modèle CA5.</p>
910	<p>1.2.5 (-) Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche NI Article 62, point d) du CRR Pour les établissements qui calculent les montants d'exposition pondérés conformément à l'approche NI, ce poste contient les montants positifs résultant de la comparaison entre les provisions et les pertes anticipées éligibles au titre de fonds propres de catégorie 2.</p>
920	<p>1.2.6 Ajustements de risque de crédit général selon l'approche standard (SA) Article 62, point c) du CRR Pour les établissements qui calculent les montants d'exposition pondérés conformément à l'approche standard, ce poste contient les ajustements généraux pour risque de crédit, éligibles au titre de fonds propres de catégorie 2.</p>
930	<p>1.2.7 (-) Détentions croisées de fonds propres T2 Article 4, paragraphe 1, point 122, article 66, point b) et article 68 du CRR Détenue d'instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités du secteur financier (telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 27, du CRR) détenues par un établissement lorsque celui-ci a mis en place une détention croisée que l'autorité compétente juge destinée à accroître artificiellement ses fonds propres. Le montant à déclarer sera calculé sur la base des positions longues brutes et intégrera les éléments de fonds propres de catégories 2 et 3 d'entités relevant du secteur de l'assurance.</p>
940	<p>1.2.8 (-) Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important Article 4, paragraphe 1, point 27, article 66, point c), articles 68 à 70 et article 77 du CRR La part des détenues détenues par l'établissement dans des instruments d'entités du secteur financier (telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 27, du CRR) dans lesquelles il ne détient pas d'investissement important doit être déduite des fonds propres de catégorie 2.</p>
950	<p>1.2.9 (-) Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important Article 4, paragraphe 1, point 27, article 66, point d) et articles 68, 69 et 79 du CRR Les détenues détenues par l'établissement dans des instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités du secteur financier (telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 27, du CRR) dans lesquelles il détient un investissement important seront intégralement déduites.</p>
960	<p>1.2.10 Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres T2 Articles 476 à 478 et article 481 du CRR Ajustements dus aux dispositions transitoires. Le montant à déclarer provient directement du modèle CA5.</p>

Ligne	Références légales et instructions
970	<p>1.2.11 (-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1) Article 56, point e) du CRR</p> <p>Si les fonds propres de catégorie 2 ne peuvent être négatifs, il se peut toutefois que les déductions de fonds propres de catégorie 2 soient plus conséquentes que les fonds propres de catégorie 2 augmentés de la prime d'émission. Si tel est le cas, les fonds propres de catégorie 2 seront égaux à 0, tandis le montant excédentaire des déductions de fonds propres de catégorie 2 sera déduit des fonds propres additionnels de catégorie 1.</p> <p>Pour ce poste, la somme des éléments 1.2.1 à 1.2.13 ne peut jamais être inférieure à 0. Dès lors, si ce poste affiche une valeur positive, la valeur indiquée au poste 1.1.2.8 sera l'inverse de ce chiffre.</p>
974	<p>1.1.12 (-) Déductions supplémentaires des fonds propres T2 en vertu de l'article 3 du CRR Article 3 du CRR</p>
978	<p>1.2.13 Éléments de fonds propres T2 ou déductions — autres</p> <p>Cette ligne existe pour offrir une certaine flexibilité et ce, uniquement à des fins de déclaration. Elle ne sera remplie que dans les rares cas où aucune décision finale n'a été prise pour la déclaration d'éléments/de déductions spécifiques de fonds propres dans le modèle CA1 actuel. En conséquence, cette ligne ne sera remplie que lorsqu'un élément ou une déduction de fonds propres de catégorie 2 ne peut être imputé dans une des lignes 750 à 974.</p> <p>Cette cellule n'est pas utilisée pour le calcul des ratios de solvabilité des éléments/des déductions de fonds propres qui ne sont pas couverts par le CRR (par ex. attribution d'éléments/déductions de fonds propres nationaux hors du périmètre du CRR).</p>

1.3. MODÈLE CA2

1.3.1. Instructions concernant certaines positions

Ligne	Références légales et instructions
010	<p>1. MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE Article 92, paragraphe 3 et articles 95, 96 et 98 du CRR</p>
020	<p>1* Dont: Entreprises d'investissements visées à l'article 95, paragraphe 2 et à l'article 98 du CRR Concerne les entreprises d'investissement visées à l'article 95, paragraphe 2 et à l'article 98 du CRR.</p>
030	<p>1** Dont: Entreprises d'investissements visées à l'article 96, paragraphe 2 et à l'article 97 du CRR Concerne les entreprises d'investissement visées à l'article 96, paragraphe 2 et à l'article 98 du CRR.</p>
040	<p>1.1 MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS POUR LES RISQUES DE CRÉDIT, DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET DE DILUTION ET LES POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES Article 92, paragraphe 3, points a) et f) du CRR</p>
050	<p>1.1.1 Approche standard (SA) Modèles CR selon l'approche standard et SEC selon l'approche standard, sur le plan de l'exposition totale.</p>
060	<p>1.1.1.1 Catégories d'exposition au risque en approche SA, à l'exclusion des positions de titrisation Modèle CR selon l'approche standard, sur le plan de l'exposition totale. Les catégories d'expositions selon l'approche standard sont celles reprises à l'article 112 du CRR, hormis les positions de titrisation.</p>
070	<p>1.1.1.1.01 Administrations centrales ou banques centrales Voir modèle CR selon l'approche standard.</p>
080	<p>1.1.1.1.02 Administrations régionales ou locales Voir modèle CR selon l'approche standard.</p>
090	<p>1.1.1.1.03 Entités du secteur public Voir modèle CR selon l'approche standard.</p>

Ligne	Références légales et instructions
100	1.1.1.1.04 Banques multilatérales de développement Voir modèle CR selon l'approche standard.
110	1.1.1.1.05 Organisations internationales Voir modèle CR selon l'approche standard.
120	1.1.1.1.06 Établissements Voir modèle CR selon l'approche standard.
130	1.1.1.1.07 Entreprises Voir modèle CR selon l'approche standard.
140	1.1.1.1.08 Clientèle de détail Voir modèle CR selon l'approche standard.
150	1.1.1.1.09 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier Voir modèle CR selon l'approche standard.
160	1.1.1.1.10 Expositions en défaut Voir modèle CR selon l'approche standard.
170	1.1.1.1.11 Éléments présentant un risque particulièrement élevé Voir modèle CR selon l'approche standard.
180	1.1.1.1.12 Obligations garanties Voir modèle CR selon l'approche standard.
190	1.1.1.1.13 Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme Voir modèle CR selon l'approche standard.
200	1.1.1.1.14 Organisme de placement collectif (OPC) Voir modèle CR selon l'approche standard.
210	1.1.1.1.15 Actions Voir modèle CR selon l'approche standard.
211	1.1.1.1.16 Autres éléments Voir modèle CR selon l'approche standard.
220	1.1.1.2 Positions de titrisation SA Modèles CR et SEC selon l'approche standard, sur le plan du total par types de titrisations.
230	1.1.1.2.* dont: retitrisation Modèles CR et SEC selon l'approche standard, sur le plan du total par types de titrisations.
240	1.1.2 Approche fondée sur les notations internes (NI)
250	1.1.2.1 Approches NI en l'absence de recours à ses propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) ou à des facteurs de conversion Modèle CR selon l'approche NI, sur le plan de l'exposition totale (lorsque l'établissement n'utilise ni ses propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) ni les facteurs de conversion).
260	1.1.2.1.01 Administrations centrales et banques centrales Voir modèle CR selon l'approche NI.
270	1.1.2.1.02 Établissements Voir modèle CR selon l'approche NI.

Ligne	Références légales et instructions
280	1.1.2.1.03 Entreprises- PME Voir modèle CR selon l'approche NI.
290	1.1.2.1.04 Entreprises — Financements spécialisés Voir modèle CR selon l'approche NI.
300	1.1.2.1.05 Entreprises- Autres Voir modèle CR selon l'approche NI.
310	1.1.2.2 Approches NI en cas de recours à ses propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion Modèle CR selon l'approche NI, sur le plan de l'exposition totale (lorsque l'établissement utilise ses propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou les facteurs de conversion).
320	1.1.2.2.01 Administrations centrales et banques centrales Voir modèle CR selon l'approche NI.
330	1.1.2.2.02 Établissements Voir modèle CR selon l'approche NI.
340	1.1.2.2.03 Entreprises- PME Voir modèle CR selon l'approche NI.
350	1.1.2.2.04 Entreprises — Financements spécialisés Voir modèle CR selon l'approche NI.
360	1.1.2.2.05 Entreprises — Autres Voir modèle CR selon l'approche NI.
370	1.1.2.2.06 Clientèle de détail — Expositions garanties par des biens immobiliers PME Voir modèle CR selon l'approche NI.
380	1.1.2.2.07 Clientèle de détail — Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME Voir modèle CR selon l'approche NI.
390	1.1.2.2.08 Clientèle de détail — Expositions renouvelables éligibles Voir modèle CR selon l'approche NI.
400	1.1.2.2.09 Clientèle de détail — Autres PME Voir modèle CR selon l'approche NI.
410	1.1.2.2.10 Entreprises- Autres non-PME Voir modèle CR selon l'approche NI.
420	1.1.2.3 Actions en approche NI Voir modèle CR EQU selon l'approche NI.
430	1.1.2.4 Positions de titrisation en approche NI Modèles CR et SEC selon l'approche NI, sur le plan du total par types de titrisations.
440	1.1.2.4* Dont: retitrisation Modèles CR et SEC selon l'approche NI, sur le plan du total par types de titrisations.
450	1.1.2.5 Actifs autres que des obligations de crédit Le montant à déclarer est le montant d'exposition pondéré calculé selon l'article 156 du CRR.
460	1.1.3 Montant de l'exposition pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP Articles 307 à 309 du CRR

Ligne	Références légales et instructions
490	1.2 MONTANT TOTAL DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON Article 92, paragraphe 3, point c) ii) et article 92, paragraphe 4, point b) du CRR
500	1.2.1 Risque de règlement/livraison dans le portefeuille hors négociation Voir modèle CR SETT.
510	1.2.2 Risque de règlement/livraison dans le portefeuille de négociation Voir modèle CR SETT.
520	1.3 MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE POSITION, AU RISQUE DE CHANGE ET AU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES Article 92, paragraphe 3, points b) i) et c) i) et iii), et article 92, paragraphe 4, point b) du CRR
530	1.3.1 Montant de l'exposition au risque de position, au risque de change et au risque sur matières premières en approches standard (SA)
540	1.3.1.1. Titres de créance négociés Modèle MKR TDI selon l'approche standard, sur le plan du total des devises.
550	1.3.1.2 Actions Modèle MKR EQU selon l'approche standard, sur le plan du total des marchés nationaux.
560	1.3.1.3 Change Voir le modèle MKR FX selon approche standard.
570	1.3.1.4 Matières premières Voir le modèle MKR COM selon approche standard.
580	1.3.2 Montant de l'exposition au risque de position, au risque de change et au risque sur matières premières selon la méthode fondée sur les modèles internes (IM) Voir le modèle MKR IM.
590	1.4 MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL (ROp) Article 92, paragraphe 3, point e) et article 92, paragraphe 4, point b) du CRR Pour les entreprises d'investissement visées à l'article 95, paragraphe 2, à l'article 961, paragraphe 2 et à l'article 98 du CRR, cet élément sera égal à 0.
600	1.4.1 Approche élémentaire (BIA) du ROp Voir le modèle OPR.
610	1.4.2 Approches standard (SA)/Approches standard alternatives (ASA) du ROp Voir le modèle OPR.
620	1.4.3 Approches par mesure avancée (AMA) du ROp Voir le modèle OPR.
630	1.5 MONTANT D'EXPOSITION AU RISQUE SUPPLÉMENTAIRE LIÉ AUX FRAIS FIXES Article 95, paragraphe 2, article 96, paragraphe 2 et article 98, paragraphe 1, point a) du CRR Ne concerne que les entreprises d'investissement visées à l'article 95, paragraphe 2, à l'article 96, paragraphe 2 et à l'article 98 du CRR. Voir également l'article 97 du CRR. Les entreprises d'investissement visées à l'article 96 du CRR déclarent le montant visé à l'article 97, multiplié par 12,5. Pour les entreprises d'investissement visées à l'article 95 du CRR: — Si le montant visé à l'article 95, paragraphe 2, point a) du CRR est supérieur au montant visé à l'article 95, paragraphe 2, point b) du CRR, le montant à déclarer sera 0. — Si le montant visé à l'article 95, paragraphe 2, point b) du CRR est supérieur au montant visé à l'article 95, paragraphe 2, point a) du CRR, le montant à déclarer sera le résultat de la soustraction de ce dernier par le premier.

Ligne	Références légales et instructions
640	<p>1.6 MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT Article 92, paragraphe 3, point d) du CRR. Voir le modèle CVA.</p>
650	<p>1.6.1 Méthode avancée Exigences de fonds propres pour le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit, conformément à l'article 383 du CRR. Voir le modèle CVA.</p>
660	<p>1.6.2 Méthode standard Exigences de fonds propres pour le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit, conformément à l'article 384 du CRR. Voir le modèle CVA.</p>
670	<p>1.6.3. Méthode du risque initial Exigences de fonds propres pour le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit, conformément à l'article 385 du CRR. Voir le modèle CVA.</p>
680	<p>1.7 MONTANT TOTAL D'EXPOSITION LIÉ AUX GRANDS RISQUES DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION Article 92, paragraphe 3, point b) ii) et articles 395 à 401 du CRR</p>
690	<p>1.8. MONTANTS D'EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES Articles 3, 458 et 459 du CRR, ainsi que les montants d'exposition au risque ne pouvant pas être déclarés dans un des postes 1.1 à 1.7. Les établissements déclarent les montants nécessaires pour se conformer aux dispositions suivantes: Les exigences prudentielles plus strictes imposées par la Commission, conformément aux articles 458 et 459 du CRR. Les montants supplémentaires d'exposition au risque, en raison de l'article 3 du CRR. Ce poste n'a aucun lien avec un modèle détaillé.</p>
710	<p>1.8.2 Dont: Exigences prudentielles plus strictes supplémentaires en vertu de l'art. 458 Article 458 du CRR</p>
720	<p>1.8.2* Dont: exigences pour grands risques Article 458 du CRR</p>
730	<p>1.8.2** Dont: pondérations de risque modifiées pour faire face aux bulles d'actifs dans l'immobilier à usage résidentiel et commercial Article 458 du CRR</p>
740	<p>1.8.2*** Dont: expositions au sein du secteur financier Article 458 du CRR</p>
750	<p>1.8.3 Dont: Exigences prudentielles plus strictes supplémentaires en vertu de l'art. 459 Article 459 du CRR</p>
760	<p>1.8.4 Dont: Montants d'exposition au risque supplémentaire lié à l'article 3 du CRR Article 3 du CRR Le montant supplémentaire d'exposition au risque doit être déclaré. Celui-ci ne comprendra que les montants supplémentaires (par ex. lorsqu'une exposition de 100 affiche une pondération du risque de 20 % et que l'établissement applique une pondération du risque de 50 % en vertu de l'article 3 du CRR, le montant à déclarer sera de 30).</p>

1.4. MODÈLE CA3

1.4.1. Instructions concernant certaines positions

Lignes	
010	<p>1. Ratio de fonds propres CET1 Article 92, paragraphe 2, point a) du CRR Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 correspond aux fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement, exprimés en pourcentage du montant total d'exposition au risque.</p>
020	<p>2 Surplus (+)/Déficit (-) de fonds propres CET1 Ce poste indique, en chiffres absolus, le surplus ou le déficit de fonds propres de base de catégorie 1 lié aux exigences de l'article 92, paragraphe 1, point a) du CRR (4,5 %), c'est-à-dire compte non tenu des coussins de fonds propres et des dispositions transitoires sur le ratio.</p>
030	<p>3. Ratio de fonds propres CET1 Article 92, paragraphe 2, point b) du CRR Le ratio de fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1 de l'établissement, exprimés en pourcentage du montant total d'exposition au risque.</p>
040	<p>4. Surplus (+)/Déficit (-) de fonds propres T1 Ce poste indique, en chiffres absolus, le surplus ou le déficit de fonds propres de catégorie 1 lié aux exigences de l'article 92, paragraphe 1, point b) du CRR (6 %), c'est-à-dire compte non tenu des coussins de fonds propres et des dispositions transitoires sur le ratio.</p>
050	<p>5. Ratio de fonds propres total Article 92, paragraphe 2, point c) du CRR Le ratio de fonds propres total correspond aux fonds propres de l'établissement, exprimés en pourcentage du montant total d'exposition au risque.</p>
060	<p>6. Surplus (+)/Déficit (-) de fonds propres total Ce poste indique, en chiffres absolus, le surplus ou le déficit de fonds propres lié aux exigences de l'article 92, paragraphe 1, point c) du CRR (8 %), c'est-à-dire compte non tenu des coussins de fonds propres et des dispositions transitoires sur le ratio.</p>
070	<p>Ratio de fonds propres CET1 comprenant les ajustements du Pilier II Article 92, paragraphe 2, point a) du CRR et article 104, paragraphe 2 du CRD IV Cette cellule ne doit être remplie que lorsque la décision d'une autorité compétente possède un impact sur le ratio de fonds propres de base de catégorie 1.</p>
080	<p>Ratio cible de fonds propres CET1 dû aux ajustements du Pilier II Article 104, paragraphe 2 du CRD IV Cette cellule ne doit être remplie que lorsqu'une autorité compétente décide qu'un établissement doit atteindre un ratio cible de fonds propres de base de catégorie 1 plus élevé.</p>
090	<p>Ratio de fonds propres T1 comprenant les ajustements du Pilier II Article 92, paragraphe 2, point b) du CRR et article 104, paragraphe 2 du CRD IV Cette cellule ne doit être remplie que lorsque la décision d'une autorité compétente possède un impact sur le ratio de fonds propres de catégorie 1.</p>
100	<p>Ratio de fonds propres T1 cible dû aux ajustements du Pilier II Article 104, paragraphe 2 du CRD IV Cette cellule ne doit être remplie que lorsqu'une autorité compétente décide qu'un établissement doit atteindre un ratio cible de fonds propres de catégorie 1 plus élevé.</p>

Lignes	
110	<p>Ratio de fonds propres total comprenant les ajustements du Pilier II</p> <p>Article 92, paragraphe 2, point c) du CRR et article 104, paragraphe 2 du CRD IV</p> <p>Cette cellule ne doit être remplie que lorsque la décision d'une autorité compétente possède un impact sur le ratio de fonds propres total.</p>
120	<p>Ratio de fonds propres total cible dû aux ajustements du Pilier II</p> <p>Article 104, paragraphe 2 du CRD IV</p> <p>Cette cellule ne doit être remplie que lorsqu'une autorité compétente décide qu'un établissement doit atteindre un ratio cible de fonds propres totaux plus élevé.</p>

1.5. MODÈLE CA4

1.5.1. Instructions concernant certaines positions

Lignes	
010	<p>1. Actifs d'impôt différé totaux</p> <p>Le montant déclaré à ce poste correspondra au montant déclaré au bilan.</p>
020	<p>1.1 Actifs d'impôt différé ne dépendant pas de bénéfices futurs</p> <p>Article 39 du CRR</p> <p>Actifs d'impôt différé qui ne dépendent pas de bénéfices futurs et sont donc soumis à une pondération du risque.</p>
030	<p>1.2 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point c) et article 38 du CRR</p> <p>Actifs d'impôt différé qui dépendent de bénéfices futurs, mais ne résultent pas de différences temporelles, et ne sont donc pas soumis à un quelconque seuil (c'est-à-dire intégralement déduits des fonds propres de base de catégorie 1).</p>
040	<p>1.3 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point c), article 38 et article 48, paragraphe 1, point a) du CRR</p> <p>Actifs d'impôt différé qui dépendent de bénéfices futurs et résultent de différences temporelles, et pour lesquels la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 est soumise aux seuils de 10 % et 17,65 % visés à l'article 48 du CRR.</p>
050	<p>2. Passifs d'impôt différé totaux</p> <p>Le montant déclaré à ce poste correspondra au montant déclaré au bilan.</p>
060	<p>2.1 Passifs d'impôt différé non déductibles des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs</p> <p>Article 38, paragraphes 3 et 4 du CRR</p> <p>Passifs d'impôt différé pour lesquels les conditions de l'article 38, paragraphes 3 et 4 du CRR ne sont pas remplies. Par conséquent, ce poste comprendra les passifs d'impôt différé qui réduisent le montant du goodwill, des autres immobilisations incorporelles ou des actifs du fonds de pension à prestations définies devant être déduit, qui sont déclarés respectivement aux points 1.1.1.10.3, 1.1.1.11.2 et 1.1.1.14.2. aux postes CA1.</p>
070	<p>2.2 Passifs d'impôt différé déductibles des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs</p> <p>Article 38 du CRR</p>
080	<p>2.2.1 Passifs d'impôt différé associés aux actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles</p> <p>Article 38, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR</p> <p>Passifs d'impôt différé qui peuvent diminuer le montant des actifs d'impôt différé qui dépendent de bénéfices futurs, conformément à l'article 38, paragraphes 3 et 4 du CRR, et ne sont pas affectés aux actifs d'impôt différé qui dépendent de bénéfices futurs et résultent de différences temporelles, conformément à l'article 38, paragraphe 5 du CRR.</p>

Lignes	
090	<p>2.2.2 Passifs d'impôt différé associés aux actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles</p> <p>Article 38, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR</p> <p>Passifs d'impôt différé qui peuvent diminuer le montant des actifs d'impôt différé qui dépendent de bénéfices futurs, conformément à l'article 38, paragraphes 3 et 4 du CRR, et sont affectés aux actifs d'impôt différé qui dépendent de bénéfices futurs et résultent de différences temporelles, conformément à l'article 38, paragraphe 5 du CRR.</p>
100	<p>3. Excès (+) ou insuffisance (-) NI des ajustements du risque de crédit, des corrections de valeur supplémentaires, et des autres réductions de fonds propres par rapport aux pertes anticipées sur les expositions non en défaut</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point d), article 62, point d) et articles 158 et 159 du CRR</p> <p>Ce poste ne sera déclaré que par les établissements qui appliquent l'approche NI.</p>
110	<p>3.1 Total des ajustements du risque de crédit, des corrections de valeur supplémentaires, et des autres réductions des fonds propres pouvant être pris en compte dans le calcul du montant des pertes anticipées</p> <p>Article 159 du CRR</p> <p>Ce poste ne sera déclaré que par les établissements qui appliquent l'approche NI.</p>
120	<p>3.1.1 Ajustements pour risque de crédit général</p> <p>Article 159 du CRR</p> <p>Ce poste ne sera déclaré que par les établissements qui appliquent l'approche NI.</p>
130	<p>3.1.2 Ajustements pour risque de crédit spécifique</p> <p>Article 159 du CRR</p> <p>Ce poste ne sera déclaré que par les établissements qui appliquent l'approche NI.</p>
131	<p>3.1.3 Corrections de valeur supplémentaires et autres réductions de fonds propres</p> <p>Articles 34, 110 et 159 du CRR</p> <p>Ce poste ne sera déclaré que par les établissements qui appliquent l'approche NI.</p>
140	<p>3.2 Total des pertes anticipées éligibles</p> <p>Article 158, paragraphes 5, 6 et 10 et article 159 du CRR</p> <p>Ce poste ne sera déclaré que par les établissements qui appliquent l'approche NI. Seules les pertes anticipées liées aux expositions qui ne sont pas en défaut seront déclarées.</p>
145	<p>4. Excès (+) ou insuffisance (-) NI des ajustements du risque de crédit par rapport aux pertes anticipées sur les expositions en défaut</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point d), article 62, point d) et articles 158 et 159 du CRR</p> <p>Ce poste ne sera déclaré que par les établissements qui appliquent l'approche NI.</p>
150	<p>4.1 Ajustements pour risque de crédit spécifique et positions traitées de la même façon</p> <p>Article 159 du CRR</p> <p>Ce poste ne sera déclaré que par les établissements qui appliquent l'approche NI.</p>
155	<p>4.2 Total des pertes anticipées éligibles</p> <p>Article 158, paragraphes 5, 6 et 10 et article 159 du CRR</p> <p>Ce poste ne sera déclaré que par les établissements qui appliquent l'approche NI. Seules les pertes anticipées liées aux expositions en défaut seront déclarées.</p>
160	<p>5. Montants d'expositions pondérés pour le calcul du plafond de l'excès de provisions pouvant être considérés comme T2</p> <p>Article 62, point d) du CRR</p> <p>Pour les établissements qui appliquent la méthode NI, conformément à l'article 59, point d) du CRR, l'excédent de provision (pour pertes anticipées) pouvant être intégré dans les fonds propres de catégorie 2 est plafonné à 0,6 % des montants d'exposition pondérés calculés selon l'approche NI.</p> <p>Le montant à déclarer dans ce poste correspond aux montants d'exposition pondérés (c'est-à-dire non multipliés par 0,6 %), ce qui constitue la base de calcul du plafond.</p>

Lignes	
170	<p>6. Total des provisions brutes pouvant être inclus dans les fonds propres T2</p> <p>Article 62, point c) du CRR</p> <p>Ce poste comprend les ajustements pour risque de crédit général, pouvant être inclus dans les fonds propres de catégorie 2, avant plafonnement.</p> <p>Les montants à déclarer sont les montants bruts d'effets fiscaux.</p>
180	<p>7. Montants d'expositions pondérés pour le calcul du plafond de la provision pouvant être considérés comme T2</p> <p>Article 62, point c) du CRR</p> <p>Selon l'article 59, point c) du CRR, les ajustements pour risque de crédit pouvant être intégrés dans les fonds propres de catégorie 2 sont plafonnés à 1,25 % des montants d'exposition pondérés.</p> <p>Le montant à déclarer dans ce poste correspond aux montants d'exposition pondérés (c'est-à-dire non multipliés par 1,25 %), ce qui constitue la base de calcul du plafond.</p>
190	<p>8. Seuil non déductible des participations dans des entités du secteur financier lorsqu'un établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 46, paragraphe 1, point a) du CRR</p> <p>Ce poste traite du seuil en deçà duquel les participations dans des entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important ne doivent pas être déclarées. Le montant résulte de l'addition de tous les éléments formant la base de ce seuil puis de la multiplication de la somme obtenue par 10 %.</p>
200	<p>9. Seuil CET1 de 10 %</p> <p>Article 48, paragraphe 1, points a) et b) du CRR</p> <p>Ce poste traite du seuil de 10 % pour les participations dans des entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important, et pour les actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles.</p> <p>Le montant résulte de l'addition de tous les éléments formant la base de ce seuil puis de la multiplication de la somme obtenue par 10 %.</p>
210	<p>10. Seuil CET1 de 17,65 %</p> <p>Article 48, paragraphe 1 du CRR</p> <p>Ce poste traite du seuil de 17,65 % pour les participations dans des entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important, et pour les actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles, qui sera appliqué au-delà du seuil de 10 %.</p> <p>Le seuil est calculé de sorte que le montant des deux éléments qui est comptabilisé ne peut excéder 15 % des fonds propres de base de catégorie 1. Il est calculé après toutes les déductions et n'intègre aucun des ajustements dus aux dispositions transitoires.</p>
220	<p>11. Fonds propres éligibles dans le cadre de participations qualifiées hors du secteur financier et de grands risques</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 71.</p> <p>En vue de qualifier les détentions hors du secteur financier et les grands risques, les «fonds propres éligibles» sont définis comme la somme des fonds propres de catégories 1 et 2 et qui représentent un tiers ou moins des fonds propres de catégorie 1.</p>
230	<p>12. Détentions de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important, nettes des positions courtes</p> <p>Articles 44 à 46 et article 49 du CRR</p>
240	<p>12.1 Détentions directes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Articles 44, 45, 46 et 49 du CRR</p>

Lignes	
250	<p>12.1.1 Détentions directes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Articles 44, 46 et 49 du CRR</p> <p>Détentions directes brutes d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important, à l'exclusion:</p> <p>a) Des positions de prise ferme détenues pendant cinq jours ouvrables ou moins;</p> <p>b) Des montants relatifs aux investissements pour lesquels on applique une alternative à la déduction visée à l'article 49; et</p> <p>c) Des détections traitées comme une détention croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 36, paragraphe 1, point g) du CRR.</p>
260	<p>12.1.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus</p> <p>Article 45 du CRR</p> <p>L'article 45 du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
270	<p>12.2 Détentions indirectes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, articles 44 et 45 du CRR.</p>
280	<p>12.2.1 Détentions indirectes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, points 24 et 114, et articles 44 et 45 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer correspond aux détections indirectes dans le portefeuille de négociation d'instruments de capital d'entités du secteur financier qui prennent la forme de détections dans des titres indiciaires. On obtient ce montant en calculant l'exposition sous-jacente aux instruments de capital des entités du secteur financier faisant partie de ces indices.</p> <p>Les détections traitées comme une détention croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 36, paragraphe 1, point g) du CRR, ne seront pas incluses.</p>
290	<p>12.2.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, et article 45 du CRR</p> <p>L'article 45, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
291	<p>12.3.1 Détentions synthétiques de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, et articles 44 et 45 du CRR</p>
292	<p>12.3.2 Détentions synthétiques brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 44 et 45 du CRR.</p>
293	<p>12.3.3 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, et article 45 du CRR</p>
300	<p>13. Détentions de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important, nettes des positions courtes</p> <p>Articles 58 à 60 du CRR</p>

Lignes	
310	<p>13.1 Détenions directes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Articles 58 et 59 et article 60, paragraphe 2 du CRR</p>
320	<p>13.1.1 Détenions directes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Articles 58 et 60, paragraphe 2 du CRR</p> <p>Détenions directes brutes d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important, à l'exclusion:</p> <p>a) Des positions de prise ferme détenues pendant cinq jours ouvrables ou moins; et</p> <p>b) Des détenions traitées comme une détenion croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 56, point b) du CRR.</p>
330	<p>13.1.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détenions brutes directes figurant ci-dessus</p> <p>Article 59 du CRR</p> <p>L'article 59, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
340	<p>13.2 Détenions indirectes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, articles 58 et 59 du CRR.</p>
350	<p>13.2.1 Détenions indirectes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, articles 58 et 59 du CRR.</p> <p>Le montant à déclarer correspond aux détenions indirectes dans le portefeuille de négociation d'instruments de capital d'entités du secteur financier qui prennent la forme de détenions dans des titres indiciels. On obtient ce montant en calculant l'exposition sous-jacente aux instruments de capital des entités du secteur financier faisant partie de ces indices.</p> <p>Les détenions traitées comme une détenion croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 56, point b) du CRR, ne seront pas incluses.</p>
360	<p>13.2.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détenions brutes indirectes figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, et article 59 du CRR</p> <p>L'article 59, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
361	<p>13.3 Détenions synthétiques de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 58 et 59 du CRR.</p>
362	<p>13.3.1 Détenions synthétiques brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 58 et 59 du CRR.</p>
363	<p>13.3.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détenions brutes synthétiques figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, et article 59 du CRR</p>

Lignes	
370	<p>14. Détentions de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important, nettes des positions courtes</p> <p>Articles 68 à 70 du CRR</p>
380	<p>14.1 Détentions directes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Articles 68 et 69 et article 70, paragraphe 2 du CRR</p>
390	<p>14.1.1 Détentions directes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Articles 68 et 70, paragraphe 2 du CRR</p> <p>Détentions directes brutes d'instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important, à l'exclusion:</p> <p>a) Des positions de prise ferme détenues pendant cinq jours ouvrables ou moins; et</p> <p>b) Des détections traitées comme une détection croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 66, point b) du CRR.</p>
400	<p>14.1.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus</p> <p>Article 69 du CRR</p> <p>L'article 69, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
410	<p>14.2 Détentions indirectes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, et articles 68 et 69 du CRR</p>
420	<p>14.2.1 Détentions indirectes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, et articles 68 et 69 du CRR.</p> <p>Le montant à déclarer correspond aux détections indirectes dans le portefeuille de négociation d'instruments de capital d'entités du secteur financier qui prennent la forme de détections dans des titres indicels. On obtient ce montant en calculant l'exposition sous-jacente aux instruments de capital des entités du secteur financier faisant partie de ces indices.</p> <p>Les détections traitées comme une détection croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 66, point b) du CRR, ne seront pas incluses.</p>
430	<p>14.2.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, et article 69 du CRR</p> <p>L'article 69, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
431	<p>14.3 Détentions synthétiques de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 68 et 69 du CRR.</p>
432	<p>14.3.1 Détentions synthétiques brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 68 et 69 du CRR.</p>

Lignes	
433	<p>14.3.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, et article 69 du CRR</p>
440	<p>15. Détections de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important, nettes des positions courtes</p> <p>Articles 44, 45, 47 et 49 du CRR</p>
468	<p>15.1 Détections directes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Articles 44, 45, 47 et 49 du CRR</p>
480	<p>15.1.1 Détections directes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Articles 44, 45, 47 et 49 du CRR</p> <p>Détections directes d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement possède un investissement important, à l'exclusion:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Des positions de prise ferme détenues pendant cinq jours ouvrables ou moins; b) Des montants relatifs aux investissements pour lesquels on applique une alternative à la déduction visée à l'article 49; et c) Des détections traitées comme une détection croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 36, paragraphe 1, point g) du CRR.
470	<p>15.1.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus</p> <p>Article 45 du CRR</p> <p>L'article 45, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
480	<p>15.2 Détections indirectes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, articles 44 et 45 du CRR.</p>
490	<p>15.2.1 Détections indirectes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, articles 44 et 45 du CRR.</p> <p>Le montant à déclarer correspond aux détections indirectes dans le portefeuille de négociation d'instruments de capital d'entités du secteur financier qui prennent la forme de détections dans des titres indiciaires. On obtient ce montant en calculant l'exposition sous-jacente aux instruments de capital des entités du secteur financier faisant partie de ces indices.</p> <p>Les détections traitées comme une détection croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 36, paragraphe 1, point g) du CRR, ne seront pas incluses.</p>
500	<p>15.2.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114 et article 45 du CRR</p> <p>L'article 45, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
501	<p>15.3 Détections synthétiques de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 44 et 45 du CRR.</p>

Lignes	
502	<p>15.3.1 Détentions synthétiques brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 44 et 45 du CRR.</p>
503	<p>15.3.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, et article 45 du CRR</p>
510	<p>16. Détentions de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important, nettes des positions courtes</p> <p>Articles 58 et 59 du CRR</p>
520	<p>16.1 Détentions directes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Articles 58 et 59 du CRR</p>
530	<p>16.1.1 Détentions directes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 58 du CRR</p> <p>Détentions directes d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement possède un investissement important, à l'exclusion:</p> <p>a) Des positions de prise ferme détenues pendant cinq jours ouvrables ou moins (article 56, point d)); et</p> <p>b) Des détections traitées comme une détection croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 56, point b) du CRR.</p>
540	<p>16.1.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus</p> <p>Article 59 du CRR</p> <p>L'article 59, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
550	<p>16.2 Détentions indirectes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, articles 58 et 59 du CRR.</p>
560	<p>16.2.1 Détentions indirectes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, et articles 58 et 59 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer correspond aux détections indirectes dans le portefeuille de négociation d'instruments de capital d'entités du secteur financier qui prennent la forme de détections dans des titres indiciaires. On obtient ce montant en calculant l'exposition sous-jacente aux instruments de capital des entités du secteur financier faisant partie de ces indices.</p> <p>Les détections traitées comme une détection croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 56, point b) du CRR, ne seront pas incluses.</p>
570	<p>16.2.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, et article 59 du CRR</p> <p>L'article 59, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
571	<p>16.3 Détentions synthétiques de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 58 et 59 du CRR.</p>

Lignes	
572	<p>16.3.1 Détentions synthétiques brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 58 et 59 du CRR.</p>
573	<p>16.3.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 126, et article 59 du CRR</p>
580	<p>17. Détentions de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important, nettes des positions courtes</p> <p>Articles 68 et 69 du CRR</p>
590	<p>17.1 Détentions directes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Articles 68 et 69 du CRR</p>
600	<p>17.1.1 Détentions directes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 68 du CRR</p> <p>Détentions directes d'instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement possède un investissement important, à l'exclusion:</p> <p>a) Des positions de prise ferme détenues pendant cinq jours ouvrables ou moins (article 66, point d)); et</p> <p>b) Des détections traitées comme une détection croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 66, point b) du CRR.</p>
610	<p>17.1.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus</p> <p>Article 69 du CRR</p> <p>L'article 69, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>
620	<p>17.2 Détentions indirectes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, articles 68 et 69 du CRR.</p>
630	<p>17.2.1 Détentions indirectes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, articles 68 et 69 du CRR.</p> <p>Le montant à déclarer correspond aux détections indirectes dans le portefeuille de négociation d'instruments de capital d'entités du secteur financier qui prennent la forme de détections dans des titres indiciaires. On obtient ce montant en calculant l'exposition sous-jacente aux instruments de capital des entités du secteur financier faisant partie de ces indices.</p> <p>Les détections traitées comme une détection croisée d'instruments de fonds propres, conformément à l'article 66, point b) du CRR, ne seront pas incluses.</p>
640	<p>17.2.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 114, article 69 du CRR</p> <p>L'article 69, point a) du CRR autorise la compensation de positions courtes sur la même exposition sous-jacente, pour autant que l'échéance de la position courte soit identique à celle de la position longue ou que l'échéance résiduelle soit d'au moins un an.</p>

Lignes	
641	<p>17.3 Détentions synthétiques de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 68 et 69 du CRR.</p>
642	<p>17.3.1 Détentions synthétiques brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important Article 4, paragraphe 1, point 126, articles 68 et 69 du CRR.</p>
643	<p>17.3.2 (-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus Article 4, paragraphe 1, point 126, et article 69 du CRR</p>
650	<p>18. Expositions pondérées des détections de fonds propres CET1 dans des entités du secteur financier qui ne sont pas déduites des fonds propres CET1 de l'établissement Article 46, paragraphe 4 du CRR</p>
660	<p>19. Expositions pondérées des détections de fonds propres AT1 dans des entités du secteur financier qui ne sont pas déduites des fonds propres AT1 de l'établissement Article 60 du CRR</p>
670	<p>20. Expositions pondérées des détections de fonds propres T2 dans des entités du secteur financier qui ne sont pas déduites des fonds propres T2 de l'établissement Article 70 du CRR</p>
680	<p>21. Détections d'instruments de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important provisoirement non applicables Article 79 du CRR Une autorité compétente peut renoncer provisoirement à appliquer les dispositions en matière de déduction des fonds propres de base de catégorie 1, pour cause de détention d'instruments d'une entité spécifique du secteur financier, lorsque cette autorité estime que ces instruments sont détenus dans le cadre d'une opération d'assistance financière destinée à réorganiser et à sauver cette entité. Remarque: ces instruments seront également déclarés au poste 12.1.</p>
690	<p>22. Détections d'instruments de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important provisoirement non applicables Article 79 du CRR Une autorité compétente peut renoncer provisoirement à appliquer les dispositions en matière de déduction des fonds propres de base de catégorie 1, pour cause de détention d'instruments d'une entité spécifique du secteur financier, lorsque cette autorité estime que ces instruments sont détenus dans le cadre d'une opération d'assistance financière destinée à réorganiser et à sauver cette entité. Remarque: ces instruments seront également déclarés au poste 15.1.</p>
700	<p>23. Détections d'instruments de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important provisoirement non applicables Article 79 du CRR Une autorité compétente peut renoncer provisoirement à appliquer les dispositions en matière de déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1, pour cause de détention d'instruments d'une entité spécifique du secteur financier, lorsque cette autorité estime que ces instruments sont détenus dans le cadre d'une opération d'assistance financière destinée à réorganiser et à sauver cette entité. Remarque: ces instruments seront également déclarés au poste 13.1.</p>

Lignes	
710	<p>24. Détentions d'instruments de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important provisoirement non applicables</p> <p>Article 79 du CRR</p> <p>Une autorité compétente peut renoncer provisoirement à appliquer les dispositions en matière de déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1, pour cause de détention d'instruments d'une entité spécifique du secteur financier, lorsque cette autorité estime que ces instruments sont détenus dans le cadre d'une opération d'assistance financière destinée à réorganiser et à sauver cette entité.</p> <p>Remarque: ces instruments seront également déclarés au poste 16.1.</p>
720	<p>25. Détentions d'instruments de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important provisoirement non applicables</p> <p>Article 79 du CRR</p> <p>Une autorité compétente peut renoncer provisoirement à appliquer les dispositions en matière de déduction des fonds propres de catégorie 2, pour cause de détention d'instruments d'une entité spécifique du secteur financier, lorsque cette autorité estime que ces instruments sont détenus dans le cadre d'une opération d'assistance financière destinée à réorganiser et à sauver cette entité.</p> <p>Remarque: ces instruments seront également déclarés au poste 14.1.</p>
730	<p>26. Détentions d'instruments de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important provisoirement non applicables</p> <p>Article 79 du CRR</p> <p>Une autorité compétente peut renoncer provisoirement à appliquer les dispositions en matière de déduction des fonds propres de catégorie 2, pour cause de détention d'instruments d'une entité spécifique du secteur financier, lorsque cette autorité estime que ces instruments sont détenus dans le cadre d'une opération d'assistance financière destinée à réorganiser et à sauver cette entité.</p> <p>Remarque: ces instruments seront également déclarés au poste 17.1.</p>
740	<p>27. Exigence globale de coussin de fonds propres</p> <p>Article 128, point 6) du CRD</p> <p>Un montant figure dans cette cellule.</p>
750	<p>Coussin de conservation des fonds propres</p> <p>Article 128, point 1) et article 129 du CRD</p> <p>Selon l'article 129, paragraphe 1, le coussin de conservation de fonds propres est un montant additionnel de fonds propres de base de catégorie 1. Vu que le taux de 2,5 % de ce coussin de conservation des fonds propres demeure stable, un montant figurera dans cette cellule.</p>
760	<p>Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre</p> <p>Article 458, paragraphe 2, point d) iv) du CRR</p> <p>Dans cette cellule figurera le montant du coussin de conservation en raison du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre, qui peut être exigé en vertu de l'article 458 du CRR, en sus du coussin de conservation de fonds propres.</p>
770	<p>Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement</p> <p>Articles 128, point 2), 130 et 135 à 140 du CRD</p> <p>Dans cette cellule figure le montant concret du coussin de fonds propres contracyclique.</p>
780	<p>Coussin pour le risque systémique</p> <p>Articles 128, point 5), 133 et 134 du CRD</p> <p>Dans cette cellule figure le montant du coussin pour le risque systémique.</p>
790	<p>Coussin pour établissement d'importance systémique</p> <p>Article 131 du CRD</p> <p>Dans cette cellule figure le montant du coussin pour les établissements d'importance systémique.</p>
800	<p>Coussin pour établissement d'importance systémique mondiale</p> <p>Articles 128, point 3), et 131 du CRD</p> <p>Dans cette cellule figure le montant du coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale.</p>
810	<p>Coussin pour autre établissement d'importance systémique</p> <p>Articles 128, point 4), et 131 du CRD</p> <p>Dans cette cellule figure le montant du coussin pour les autres établissements d'importance systémique.</p>

Lignes	
820	<p>28. Exigences de fonds propres liées aux ajustements du Pilier II Article 104, paragraphe 2, du CRD</p> <p>Lorsqu'une autorité compétente décide qu'un établissement doit calculer des exigences de fonds propres supplémentaires en raison du deuxième pilier, ces exigences supplémentaires seront déclarées dans cette cellule.</p>
830	<p>29. Capital initial Articles 12 et 28 à 31 du CRD, et article 93 du CRR</p>
840	<p>30. Exigence de fonds propres basée sur les frais généraux Article 96, paragraphe 2, point b), article 97 et article 98, paragraphe 1, point a) du CRR</p>
850	<p>31. Expositions initiales non domestiques Données nécessaires au calcul du seuil de déclaration du modèle CR GB, conformément à l'article 5, point a) (4) de l'ITS. Le calcul du seuil s'effectue sur la base des risques initiaux, avant application des facteurs de conversion. Sont considérées comme domestiques les expositions aux contreparties situées dans l'État membre où l'établissement est situé.</p>
860	<p>33. Expositions initiales totales Données nécessaires au calcul du seuil de déclaration du modèle CR GB, conformément à l'article 5, point a) (4) de l'ITS. Le calcul du seuil s'effectue sur la base des risques initiaux, avant application des facteurs de conversion. Sont considérées comme domestiques les expositions aux contreparties situées dans l'État membre où l'établissement est situé.</p>
870	<p>Ajustements des fonds propres totaux Article 500, paragraphe 4, du CRR</p>
880	<p>Fonds propres intégralement ajustés pour plancher Bâle I Article 500, paragraphe 1, point b), et paragraphe 4 du CRR</p>
890	<p>Exigences de fonds propres pour plancher Bâle I Article 500, paragraphe 1, point b), du CRR</p>
900	<p>Exigences de fonds propres pour plancher Bâle I — alternative AS Article 500, paragraphe 1, paragraphes 2 et 3 du CRR</p>

1.6. MODÈLE CA5

1.6.1. Remarques générales

15. Le modèle CA5 synthétise le calcul des éléments de fonds propres et des déductions soumises aux dispositions transitoires énoncées dans les articles 467 à 491 du CRR.

16. Le CA5 est structuré comme suit:

- a. Le modèle 5.1 traite de tous les ajustements à appliquer aux différentes composantes des fonds propres (déclarées dans le CA1, conformément aux dispositions finales) en raison de l'application des dispositions transitoires. Les éléments de ce tableau sont présentés comme des «ajustements» aux diverses composantes des fonds propres de CA1, de sorte à refléter les effets des dispositions transitoires dans les composantes des fonds propres.
- b. Le modèle 5.2 détaille le calcul des instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité et qui ne constituent pas une aide d'État.

17. Dans les quatre premières colonnes, les établissements déclarent les ajustements apportés aux fonds propres de base de catégorie 1, aux fonds propres additionnels de catégorie 1, aux fonds propres de catégorie 2, ainsi qu'au montant à traiter comme des actifs pondérés par le risque. De même, les établissements sont tenus de déclarer le pourcentage applicable dans la colonne 050 et le montant éligible, sans application des dispositions transitoires, dans la colonne 060.
18. Les établissements ne déclareront les éléments dans CA5 que durant la période d'application des dispositions transitoires, conformément à la dixième partie du CRR.
19. Certaines dispositions transitoires exigent une déduction des fonds propres de catégorie 1. Dans ce cas, le montant résiduel d'une ou plusieurs déductions est appliqué aux fonds propres de catégorie 1; si les fonds propres additionnels de catégorie 1 ne suffisent pas à absorber ce montant, l'excédent sera déduit des fonds propres de base de catégorie 1.

1.6.2. Modèle CA5.1

20. Dans le tableau 5.1, les établissements déclarent les dispositions transitoires pour les composantes des fonds propres, comme énoncé dans les articles 467 à 491 du CRR, par rapport à l'application des dispositions finales énoncées à la deuxième partie, titre II du CRR.
21. Dans les lignes 020 à 060, les établissements déclarent les informations relatives aux dispositions transitoires pour les instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité. Les montants à déclarer dans les colonnes 010 à 060 de la ligne 060 du modèle CA 5.1 peuvent provenir des sections respectives du modèle CA 5.2.
22. Dans les colonnes 070 à 092, les établissements déclarent les informations relatives aux dispositions transitoires pour les intérêts minoritaires, les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et les instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par les filiales (conformément aux articles 479 et 480 du CRR).
23. A partir de la colonne 100, les établissements déclarent les informations liées aux dispositions transitoires pour les pertes et gains non réalisés, les déductions ainsi que les filtres et déductions supplémentaires.
24. Dans certains cas, les déductions transitoires de fonds propres de base de catégorie 1, de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou de fonds propres de catégorie 2 pourraient être supérieures aux fonds propres de base de catégorie 1, aux fonds propres additionnels de catégorie 1 ou aux fonds propres de catégorie 2 d'un établissement. Cet effet, lorsqu'il découle des dispositions transitoires, sera indiqué dans le modèle CA1, dans les cellules respectives. En conséquence, les ajustements figurant dans les colonnes du modèle CA5 ne comprennent aucune retombée due à un manque de fonds propres disponibles.

1.6.2.1. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	Ajustements des fonds propres CET1
020	Ajustements des fonds propres AT
030	Ajustements des fonds propres T2
040	<p>Ajustements inclus dans les actifs pondérés en fonction du risque</p> <p>Dans la colonne 050 figure le montant résiduel, soit le montant avant application des dispositions des chapitres 2 ou 3 de la troisième partie du CRR.</p> <p>Alors que les colonnes 010 à 030 ont un lien direct avec le modèle CA1, les ajustements inclus dans les actifs pondérés en fonction du risque n'ont aucun lien direct avec les modèles traitant du risque de crédit. Lorsque des ajustements émanent des dispositions transitoires pour les actifs pondérés par le risque, ces ajustements seront directement inclus dans les modèles CR selon l'approche standard, CR selon l'approche NI ou CR EQU selon l'approche NI. Ces effets seront par ailleurs déclarés dans la colonne 040 du CA5.1. Dès lors, ces montants ne représentent que des postes pour mémoire.</p>
050	Pourcentage applicable

Colonnes	
060	<p>Montant éligible sans dispositions transitoires</p> <p>La colonne 060 inclut le montant de chaque instrument avant application des dispositions transitoires, soit le montant de base nécessaire pour calculer les ajustements.</p>
Lignes	
010	<p>1. Total ajustements</p> <p>Cette ligne reflète l'effet global des ajustements transitoires apportés aux différents types de fonds propres, plus les montants pondérés par le risque issus de ces ajustements.</p>
020	<p>1.1 Instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité</p> <p>Articles 483 à 491 du CRR</p> <p>Cette ligne reflète l'effet global des instruments bénéficiant d'une clause transitoire d'antériorité, parmi les différents types de fonds propres.</p>
030	<p>1.1.1 Instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité: Instruments constituant une aide d'État</p> <p>Article 483 du CRR</p>
040	<p>1.1.1.1 Instruments éligibles au titre de fonds propres conformément à la directive 2006/48/CE</p> <p>Article 483, paragraphes 1, 2, 4 et 6 du CRR</p>
050	<p>1.1.1.2 Instruments émis par des établissements constitués dans un État membre qui fait l'objet d'un programme d'ajustement économique</p> <p>Article 483, paragraphes 1, 3, 5, 7 et 8 du CRR</p>
060	<p>1.1.2 Instruments ne constituant pas une aide d'État</p> <p>Les montants à déclarer sont ceux qui figurent dans la colonne 060 du tableau CA 5.2.</p>
070	<p>1.2 Intérêts minoritaires et équivalents</p> <p>Articles 479 et 480 du CRR</p> <p>Cette ligne reflète les effets des dispositions transitoires pour les intérêts minoritaires éligibles au titre de fonds propres de base de catégorie 1; pour les instruments de fonds propres de catégorie 1 éligibles en tant que fonds propres additionnels de catégorie 1; et pour les fonds propres éligibles en tant que fonds propres consolidés de catégorie 2.</p>
080	<p>1.2.1 Instruments et éléments de fonds propres non reconnus en tant qu'intérêts minoritaires</p> <p>Article 479 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne est le montant reconnu en tant que réserves consolidées en vertu des dispositions antérieures.</p>
090	<p>1.2.2 Comptabilisation transitoire en fonds propres consolidés des intérêts minoritaires</p> <p>Articles 84 et 480 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne est le montant éligible, hors dispositions transitoires.</p>
091	<p>1.2.3 Comptabilisation transitoire en fonds propres consolidés des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles</p> <p>Articles 85 et 480 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne est le montant éligible, hors dispositions transitoires.</p>
092	<p>1.2.4 Comptabilisation transitoire en fonds propres consolidés des fonds propres de catégorie 2 éligibles</p> <p>Articles 87 et 480 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne est le montant éligible, hors dispositions transitoires.</p>

Lignes	
100	<p>1.3 Autres ajustements transitoires Articles 467 à 478 et article 481 du CRR</p> <p>Cette ligne reflète l'effet global des ajustements transitoires apportés aux déductions des différents types de fonds propres, des pertes et gains non réalisés, des filtres et déductions supplémentaires, plus les montants pondérés par le risque issus de ces ajustements.</p>
110	<p>1.3.1 Pertes et gains non réalisés Articles 467 et 468 du CRR</p> <p>Cette ligne reflète l'effet global des dispositions transitoires sur les pertes et gains non réalisés et mesurés à la juste valeur.</p>
120	<p>1.3.1.1 Gains non réalisés Article 468, paragraphe 1, du CRR</p>
130	<p>1.3.1.2 Pertes non réalisées Article 467, paragraphe 1, du CRR</p>
133	<p>1.3.1.3 Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales classées dans la catégorie «Disponibles à la vente» de la norme comptable internationale IAS 39 telle qu'adoptée par l'UE Article 467 du CRR</p>
136	<p>1.3.1.4 Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales classées dans la catégorie «Disponibles à la vente» de la norme comptable internationale IAS 39 telle qu'adoptée par l'UE Article 467 du CRR</p>
138	<p>1.3.1.5 Pertes et gains en juste valeur résultant du propre risque de crédit de l'établissement lié aux instruments dérivés au passif du bilan Article 468 du CRR</p>
140	<p>1.3.2 Déductions Article 36, paragraphe (1) et articles 469 à 478 du CRR</p> <p>Cette ligne reflète l'effet global des dispositions transitoires sur les déductions.</p>
150	<p>1.3.2.1. Résultats négatifs de l'exercice en cours Article 36, paragraphe 1, point a), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 3, et article 478 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne sera la déduction initiale visée à l'article 36, paragraphe 1, point a) du CRR.</p> <p>Lorsque les entreprises ont été uniquement tenues de déduire les pertes significatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> — si la perte nette intermédiaire totale était «significative», le montant résiduel total devra être déduit des fonds propres de catégorie 1, ou — si la perte nette intermédiaire totale n'était pas «significative», aucune déduction du montant résiduel ne pourra avoir lieu.
160	<p>1.3.2.2. Immobilisations incorporelles Article 36, paragraphe 1, point b), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 4 et article 478 du CRR</p> <p>Lors du calcul du montant des immobilisations incorporelles à déduire, les établissements tiendront compte des dispositions de l'article 37 du CRR.</p> <p>Le montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne sera la déduction initiale visée à l'article 36, paragraphe 1, point b) du CRR.</p>

Lignes	
170	<p>1.3.2.3. Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfiques futurs et ne résultant pas de différences temporelles</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point c), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 5, et article 478 du CRR</p> <p>Lors du calcul du montant de ces actifs d'impôt différé à déduire mentionnés ci-dessus, les établissements tiendront compte des dispositions de l'article 38 du CRR concernant la réduction des actifs d'impôt différé par les passifs d'impôt différé.</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant total visé à l'article 469, paragraphe 1, point c) du CRR.</p>
180	<p>1.3.2.4. Insuffisance NI de provisions par rapport aux pertes anticipées</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point d), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 6, et article 478 du CRR</p> <p>Lors du calcul du montant des provisions insuffisantes mentionnées ci-dessus, selon l'approche NI, pour couvrir les pertes anticipées à déduire, les établissements tiendront compte des dispositions de l'article 40 du CRR.</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 36, paragraphe 1, point d) du CRR.</p>
190	<p>1.3.2.5. Actifs du fonds de pension à prestations définies</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point e), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 7, articles 473 et 478 du CRR.</p> <p>Lors du calcul du montant des actifs du fonds de pension à prestations définies à déduire mentionné ci-dessus, les établissements tiendront compte des dispositions de l'article 41 du CRR.</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 36, paragraphe 1, point e) du CRR.</p>
194	<p>1.3.2.5* Dont: Introduction des modifications de l'IAS 19 — élément positif</p> <p>Article 473 du CRR</p>
198	<p>1.3.2.5** Dont: Introduction des modifications de l'IAS 19 — élément négatif</p> <p>Article 473 du CRR</p>
200	<p>1.3.2.6. Instruments de fonds propres</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point f), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 8, et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 36, paragraphe 1, point f) du CRR.</p>
210	<p>1.3.2.6.1 Propres instruments de fonds propres CET1</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point f), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 8, et article 478 du CRR</p> <p>Lors du calcul du montant des propres instruments de fonds propres de base de catégorie 1 à déduire, les établissements tiendront compte des dispositions de l'article 42 du CRR.</p> <p>Vu que le traitement du «montant résiduel» varie en fonction de la nature de l'instrument, les établissements répartiront les détentions de fonds propres de base entre détentions «directes» et «indirectes».</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 36, paragraphe 1, point f) du CRR.</p>
211	<p>1.3.2.6.1** Dont: Détentions directes</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant total des détentions directes, y compris les instruments qu'un établissement est susceptible de devoir acquérir en vertu d'une obligation contractuelle existante ou éventuelle. Article 469, paragraphe 1, point b), et article 472, paragraphe 8, point a) du CRR.</p>
212	<p>1.3.2.6.1* Dont: Détentions indirectes</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant total des détentions indirectes, y compris les instruments qu'un établissement est susceptible de devoir acquérir en vertu d'une obligation contractuelle existante ou éventuelle. Article 469, paragraphe 1, point b), et article 472, paragraphe 8, point b) du CRR.</p>

Lignes	
220	<p>1.3.2.6.2 Propres instruments de fonds propres AT1</p> <p>Article 56, point a), article 474, article 475, paragraphe 2, et article 478 du CRR</p> <p>Lors du calcul du montant de ces détentions à déduire, les établissements tiendront compte des dispositions de l'article 57 du CRR.</p> <p>Vu que le traitement du «montant résiduel» varie en fonction de la nature de l'instrument (article 475, paragraphe 2 du CRR), les établissements répartiront les détentions précitées entre détentions «directes» et «indirectes» de propres instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1.</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 56, paragraphe 1, point a) du CRR.</p>
221	<p>1.3.2.6.2** Dont: Détentions directes</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant total des détentions directes, y compris les instruments qu'un établissement est susceptible de devoir acquérir en vertu d'une obligation contractuelle existante ou éventuelle. Article 474, point b), et article 475, paragraphe 2, point a) du CRR.</p>
222	<p>1.3.2.6.2* Dont: Détentions indirectes</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant total des détentions indirectes, y compris les instruments qu'un établissement est susceptible de devoir acquérir en vertu d'une obligation contractuelle existante ou éventuelle. Article 469, paragraphe 1, point b), et article 472, paragraphe 8, point b) du CRR.</p>
230	<p>1.3.2.6.3 Propres instruments de fonds propres AT2</p> <p>Article 66, point a), article 476, article 477, paragraphe 2, et article 478 du CRR</p> <p>Lors du calcul du montant de ces détentions à déduire, les établissements tiendront compte des dispositions de l'article 67 du CRR.</p> <p>Vu que le traitement du «montant résiduel» varie en fonction de la nature de l'instrument (article 477, paragraphe 2 du CRR), les établissements répartiront les détentions précitées entre détentions «directes» et «indirectes» de propres instruments de fonds propres de catégorie 2.</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 56, paragraphe 1, point a) du CRR.</p>
231	<p>Dont: Détentions directes</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant total des détentions directes, y compris les instruments qu'un établissement est susceptible de devoir acquérir en vertu d'une obligation contractuelle existante ou éventuelle. Article 474, point b), et article 475, paragraphe 2, point a) du CRR.</p>
232	<p>Dont: Détentions indirectes</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant total des détentions indirectes, y compris les instruments qu'un établissement est susceptible de devoir acquérir en vertu d'une obligation contractuelle existante ou éventuelle. Article 476, point b), et article 477, paragraphe 2, point b) du CRR.</p>
240	<p>1.3.2.7. Détentions croisées</p> <p>Vu que le traitement du «montant résiduel» varie selon que la détention de fonds propres de base de catégorie 1 et de fonds propres additionnels de catégories 1 ou 2 dans des entités du secteur financier doit être considérée comme importante ou non (article 472, paragraphe 9, article 475, paragraphe 3, et article 477, paragraphe 3 du CRR), les établissements répartissent les détentions croisées entre investissements importants et non importants.</p>
250	<p>1.3.2.7.1 Détentions croisées de fonds propres CET1</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point g), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 9, et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 36, paragraphe 1, point g) du CRR.</p>

Lignes	
260	<p>1.3.2.7.1.1 Détenions croisées de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point g), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 9, point a), et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant total visé à l'article 469, paragraphe 1, point b) du CRR.</p>
270	<p>1.3.2.7.1.2 Détenions croisées de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point g), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 9, point b), et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant total visé à l'article 469, paragraphe 1, point b) du CRR.</p>
280	<p>1.3.2.7.2 Détenions croisées de fonds propres AT1</p> <p>Article 56, point b), article 474, article 475 paragraphe 3, et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 56, point b) du CRR.</p>
290	<p>1.3.2.7.2.1 Détenions croisées de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 56, point b), article 474, article 475, paragraphe 3, point a) et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant résiduel visé à l'article 475, paragraphe 3 du CRR.</p>
300	<p>1.3.2.7.2.2 Détenions croisées de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 56, point b), article 474, article 475, paragraphe 3, point b) et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant résiduel visé à l'article 475, paragraphe 3 du CRR.</p>
310	<p>1.3.2.7.3 Détenions croisées de fonds propres T2</p> <p>Article 66, point b), article 476, article 477 paragraphe 3, et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 66, point b) du CRR.</p>
320	<p>1.3.2.7.3.1 Détenions croisées de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 66, point b), article 476, article 477, paragraphe 3, point a) et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant résiduel visé à l'article 477, paragraphe 3 du CRR.</p>
330	<p>1.3.2.7.3.2 Détenions croisées de fonds propres T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 66, point b), article 476, article 477, paragraphe 3, point b) et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Montant résiduel visé à l'article 477, paragraphe 3 du CRR.</p>
340	<p>1.3.2.8. Instruments de fonds propres d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p>
350	<p>1.3.2.8.1 Instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point h), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 10 et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 36, paragraphe 1, point h) du CRR.</p>

Lignes	
360	<p>1.3.2.8.2 Instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 56, point c), article 474, article 475, paragraphe 4, et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 56, point c) du CRR.</p>
370	<p>1.3.2.8.3 Instruments T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement ne détient pas d'investissement important</p> <p>Article 66, point c), article 476, article 477, paragraphe 4, et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 66, point c) du CRR.</p>
380	<p>1.3.2.9 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles et instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 470, paragraphes 2 et 3 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Article 470, paragraphe 1 du CRR</p>
390	<p>1.3.2.10 Instruments de fonds propres d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p>
400	<p>1.3.2.10.1 Instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 36, paragraphe 1, point i), article 469, paragraphe 1, article 472, paragraphe 11, et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 36, paragraphe 1, point i) du CRR.</p>
410	<p>1.3.2.10.2 Instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 56, point d), article 474, article 475, paragraphe 4, et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 56, point d) du CRR.</p>
420	<p>1.3.2.10.3 Instruments T2 d'entités du secteur financier lorsque l'établissement détient un investissement important</p> <p>Article 66, point d), article 476, article 477, paragraphe 4, et article 478 du CRR</p> <p>Montant à déclarer dans la colonne 060 de cette ligne: Déduction initiale visée à l'article 66, point d) du CRR.</p>
425	<p>1.3.2.11 Autorisation de ne pas déduire les participations dans des entreprises d'assurance des éléments CET1</p> <p>Article 471 du CRR</p>
430	<p>1.3.3 Filtres et déductions supplémentaires</p> <p>Article 481 du CRR</p> <p>Cette ligne reflète l'effet global des dispositions transitoires sur les filtres et déductions supplémentaires.</p> <p>25. Conformément à l'article 481 du CRR, les établissements déclarent au point 1.3.3 les informations concernant les filtres et les déductions visées par les mesures de transposition en droit national des articles 57 et 66 de la directive 2006/48/CE et des articles 13 et 16 de la directive 2006/49/CE, et qui ne sont pas exigés, conformément à la deuxième partie du CRR.</p>

1.6.3. Modèle CA 5.2: Instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité: instruments ne constituant pas une aide d'état (CA5.2)

26. Les établissements déclarent les informations relatives aux dispositions transitoires pour les instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité qui ne constituent pas une aide d'État (articles 484 à 491 du CRR).

1.6.3.1. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	Montant des instruments plus les primes d'émission y afférentes Article 484, paragraphes 3 à 5 du CRR Instruments éligibles dans chaque ligne respective, en ce compris les primes d'émission liées.
020	Base de calcul de la limite Article 486, paragraphe 2 à 4 du CRR.
030	Pourcentage applicable Article 486, paragraphe 5 du CRR
040	Limite Article 486, paragraphes 2 à 5 du CRR
050	(-) Montant dépassant les limites relatives au maintien des acquis Article 486, paragraphes 2 à 5 du CRR
060	Montant total bénéficiant d'une clause d'antériorité Le montant à déclarer sera égal aux montants déclarés dans les colonnes respectives de la ligne 060 du modèle CA 5.1.
Lignes	
010	1. Instruments éligibles en vertu du point a) de l'article 57 de la directive 2006/48/CE Article 484, paragraphe 3 du CRR Le montant à déclarer comprendra les comptes des primes d'émission y afférents.
020	2. Instruments éligibles en vertu du point ca) de l'article 57 et de l'article 154, paragraphes 8 et 9 de la directive 2006/48/CE, sous réserve des limites de l'article 489 Article 484, paragraphe 4 du CRR
030	2.1 Total des instruments sans option ni incitation au remboursement Article 489 du CRR Le montant à déclarer comprendra les comptes des primes d'émission y afférents.
040	2.2 Instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité avec option comportant une incitation au remboursement Article 489 du CRR
050	2.2.1 Instruments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et remplissant les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective Article 489, paragraphe 3 et article 491, point a) du CRR Le montant à déclarer comprendra les comptes des primes d'émission y afférents.
060	2.2.2 Instruments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et ne remplissant pas les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective Article 489, paragraphe 5 et article 491, point a) du CRR Le montant à déclarer comprendra les comptes des primes d'émission y afférents.
070	2.2.3 Instruments avec option pouvant être exercée avant le ou le 20 juillet 2011, et ne remplissant pas les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective Article 489, paragraphe 6 et article 491, point c) du CRR Le montant à déclarer comprendra les comptes des primes d'émission y afférents.

Lignes	
080	<p>2.3 Dépassement de la limite des instruments de fonds propres CET1 bénéficiant d'une clause d'antériorité</p> <p>Article 487, paragraphe 1 du CRR</p> <p>Le dépassement de la limite d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 bénéficiant d'une clause d'antériorité peut subir le même traitement que celui appliqué aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 pouvant bénéficier d'une clause d'antériorité.</p>
090	<p>3. Éléments éligibles en vertu des points e), f), g) ou h) de l'article 57 de la directive 2006/48/CE, sous réserve de la limite de l'article 490</p> <p>Article 484, paragraphe 5 du CRR</p>
100	<p>3.1 Total des éléments sans incitation au remboursement</p> <p>Article 490 du CRR</p>
110	<p>3.2 Éléments bénéficiant d'une clause d'antériorité et comportant une incitation au remboursement</p> <p>Article 490 du CRR</p>
120	<p>3.2.1 Éléments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et remplissant les conditions de l'article 63 du CRR après la date d'échéance effective</p> <p>Article 490, paragraphe 3 et article 491, point a) du CRR</p> <p>Le montant à déclarer comprendra les comptes des primes d'émission y afférents.</p>
130	<p>3.2.2 Éléments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et ne remplissant pas les conditions de l'article 63 du CRR après la date d'échéance effective</p> <p>Article 490, paragraphe 5 et article 491, point a) du CRR</p> <p>Le montant à déclarer comprendra les comptes des primes d'émission y afférents.</p>
140	<p>3.2.3 Éléments avec option pouvant être exercée avant le ou le 20 juillet 2011, et ne remplissant pas les conditions de l'article 63 du CRR après la date d'échéance effective</p> <p>Article 490, paragraphe 6 et article 491, point c) du CRR</p> <p>Le montant à déclarer comprendra les comptes des primes d'émission y afférents.</p>
150	<p>3.3 Dépassement de la limite des instruments de fonds propres AT1 bénéficiant d'une clause d'antériorité</p> <p>Article 487, paragraphe 2 du CRR</p> <p>Le dépassement de la limite d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 bénéficiant d'une clause d'antériorité peut subir le même traitement que celui appliqué aux instruments de fonds propres de catégorie 2 pouvant bénéficier d'une clause d'antériorité.</p>

2. MODÈLE CONSACRÉ À LA SOLVABILITÉ DU GROUPE

2.1. REMARQUES GÉNÉRALES

27. Ce modèle se compose de quatre parties, de sorte à collecter des informations sur toutes les entités individuelles (y compris l'établissement déclarant) incluses dans le périmètre de consolidation de l'entité déclarante.

- a) Entités faisant partie du périmètre de consolidation;
- b) Informations détaillées sur la solvabilité du groupe;
- c) Informations sur la contribution des différentes entités à la solvabilité du groupe;
- d) Informations sur les coussins de fonds propres.

28. Les établissements exemptés conformément à l'article 7 du CRR ne remplissent que les colonnes 010 à 060 et 250 à 400.

2.2. INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LA SOLVABILITÉ DU GROUPE;

29. La deuxième partie de ce modèle (Informations détaillées sur la solvabilité du groupe), de la colonne 070 à 210, vise à rassembler des données sur les établissements de crédit et les autres entreprises financières régulées, qui sont effectivement soumises, sur le plan individuel, à certaines exigences de solvabilité. Pour chacune de ces entités faisant partie du périmètre de consolidation, cette partie traite des exigences de fonds propres pour chaque catégorie de risque, ainsi que des fonds propres aux fins de solvabilité.

30. En cas de consolidation proportionnelle des participations, les chiffres concernant les exigences de fonds propres et les fonds propres reflèteront les montants proportionnels respectifs.

2.3. INFORMATIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTES ENTITÉS À LA SOLVABILITÉ DU GROUPE

31. L'objectif de cette troisième partie (informations sur les contributions à la solvabilité du groupe de toutes les entités faisant partie du périmètre de consolidation en vertu du CRR), y compris celles qui, sur le plan individuel, ne sont pas soumises à des exigences de solvabilité particulières, de la colonne 250 à 400, est d'identifier les entités du groupe qui génèrent les risques et lèvent des fonds propres sur les marchés, sur la base des données disponibles ou pouvant être exploitées sans recalculer le ratio de fonds propres sur une base individuelle ou sous-consolidée. Au niveau de l'entité, les chiffres relatifs aux risques comme aux fonds propres constituent autant de contributions aux chiffres du groupe et non des éléments d'un ratio de solvabilité individuelle. En conséquence, ils ne sont pas comparables entre eux.
32. Dans la troisième partie du modèle figurent les montants des intérêts minoritaires, des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles et des fonds propres de catégorie 2 éligibles dans les fonds propres consolidés.
33. Vu que, dans cette troisième partie, il est fait référence aux «contributions», les chiffres à déclarer différeront, le cas échéant, des chiffres déclarés dans les colonnes qui se rapportent aux données détaillées sur la solvabilité du groupe.
34. Le principe est de supprimer de façon homogène les expositions croisées au sein d'un même groupe, tant sur le plan des risques que des fonds propres, de sorte à couvrir les montants déclarés dans le modèle CA consolidé du groupe en ajoutant les montants déclarés pour chaque entité dans le modèle «solvabilité du groupe». Pour les cas où le seuil de 1 % n'est pas dépassé, il ne sera pas possible d'établir un lien direct avec le modèle CA.
35. Les établissements définissent la méthode de ventilation la mieux appropriée entre les différentes entités en vue de tenir compte des éventuels effets de la diversification sur le risque de marché et le risque opérationnel.
36. Les établissements qui calculent leurs exigences de fonds propres sur une base consolidée utiliseront le modèle GS. Il se peut qu'un groupe consolidé fasse partie d'un autre groupe consolidé, auquel cas les données de l'entité consolidée figureront dans le modèle GS du groupe consolidé au niveau supérieur.
37. Un établissement déclare les données relatives à la contribution d'une entité lorsque la contribution de celle-ci au montant total d'exposition au risque dépasse 1 % du montant total d'exposition au risque du groupe ou lorsque sa contribution au total des fonds propres dépasse 1 % du total des fonds propres du groupe. Ce seuil ne s'applique pas aux filiales ou sous-groupes qui fournissent les fonds propres au groupe (sous la forme d'intérêts minoritaires, d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou d'instruments de fonds propres de catégorie 2 inclus dans les fonds propres).

2.4. INSTRUCTIONS CONCERNANT CERTAINES POSITIONS

Colonne	Instructions
010-060	<p>ENTITÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</p> <p>Ce modèle vise à collecter des informations sur l'ensemble des entités faisant partie du périmètre de consolidation, sur une base individuelle, conformément au chapitre 2 du titre II de la première partie du CRR.</p> <p>Les chiffres des établissements mères figureront également dans le modèle consacré à la solvabilité du groupe.</p> <p>Cette partie ne s'applique pas à toute la ligne.</p>
010	<p>NOM</p> <p>Nom de l'entité faisant partie du périmètre de consolidation.</p>
020	<p>CODE</p> <p>Code attribué à l'entité faisant partie du périmètre de consolidation.</p> <p>La composition réelle du code dépend du système national de reddition des comptes.</p>

Colonnes	Instructions
025	Code d'identification de l'entité juridique (LEI)
030	<p>ÉTABLISSEMENT OU ÉQUIVALENT: OUI/NON</p> <p>On indique «OUI» au cas où l'entité est soumise aux exigences de fonds propres en vertu du CRD ou de dispositions au moins équivalentes aux dispositions Bâle.</p> <p>Dans le cas contraire, on indiquera «NON».</p> <p>Intérêts minoritaires:</p> <p>Article 81, paragraphe 1, point a) ii) et article 82, paragraphe 1, point a) ii)</p> <p>Vu les effets des intérêts minoritaires et l'existence d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et d'instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par les filiales, les filiales dont les instruments peuvent être éligibles seront des établissements ou des entreprises soumises aux exigences du CRR, en vertu de la législation nationale en vigueur.</p>
040	<p>PÉRIMÈTRE DES DONNÉES: SUR UNE BASE INDIVIDUELLE, INTÉGRALEMENT CONSOLIDÉE (SF); SUR UNE BASE INDIVIDUELLE, PARTIELLEMENT CONSOLIDÉE (SP); OU SOUS-CONSOLIDÉE (SC)</p> <p>ON INDIQUERA «SF» POUR LES FILIALES INDIVIDUELLES TOTALEMENT CONSOLIDÉES;</p> <p>ON INDIQUERA «SP» POUR LES FILIALES INDIVIDUELLES PARTIELLEMENT CONSOLIDÉES;</p> <p>ON INDIQUERA «SC» POUR LES FILIALES SOUS-CONSOLIDÉES.</p>
050	<p>CODE PAYS</p> <p>Les établissements mentionnent le code pays en deux lettres, selon la norme ISO 3166-2.</p>
060	<p>PARTICIPATION (%)</p> <p>Pourcentage total des participations de l'établissement déclarant. Ce pourcentage se rapporte à la part de capital pertinente aux fins de consolidation.</p>
070-240	<p>INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS SOUMISES À DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES</p> <p>La section consacrée aux informations détaillées (à savoir les colonnes 070 à 240) permet de collecter des données uniquement sur ces entités et sous-groupes qui, lorsqu'ils font partie du périmètre de consolidation (première partie, titre II, chapitre 2 du CRR), sont effectivement soumis aux exigences de solvabilité du CRR ou de dispositions au moins équivalentes aux dispositions Bâle (soit lorsque la réponse est «OUI» dans la colonne 030).</p> <p>On ajoutera des informations au sujet de tous les établissements d'un groupe consolidé, qui sont soumis aux exigences de fonds propres et ce, quelle que soit leur localisation.</p> <p>Les informations déclarées dans cette partie le seront conformément aux règles de solvabilité appliquées sur le lieu d'activité de l'établissement (dès lors, pour ce modèle, il n'est pas nécessaire de procéder à un double calcul sur une base individuelle, selon les règles appliquées par l'établissement mère). Lorsque les réglementations locales en matière de solvabilité diffèrent du CRR et en l'absence d'une ventilation comparable, les informations seront complétées dès lors que des données affichant une granularité similaire sont disponibles. C'est la raison pour laquelle cette partie constitue un modèle factuel synthétisant les calculs auxquels les différents établissements d'un groupe doivent procéder, sans perdre de vue que certains de ces établissements peuvent appliquer des règles de solvabilité différentes.</p> <p>Déclaration des frais généraux des entreprises d'investissement:</p> <p>Dans leur calcul du ratio de fonds propres, les entreprises d'investissement ajouteront les exigences de fonds propres liées aux frais généraux, conformément aux articles 95, 96 et 98 du CRR.</p> <p>La part du montant total d'exposition au risque liée aux frais généraux fixes figurera à la colonne 100 de la deuxième partie de ce modèle.</p>
070	<p>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE</p> <p>Il s'agit de déclarer la somme des colonnes 080 à 110.</p>

Colonnes	Instructions
080	<p>CRÉDIT; CRÉDIT DE CONTREPARTIE; RISQUES DE DILUTION, POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES ET RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON</p> <p>Le montant à déclarer dans cette colonne correspond à la somme des montants d'exposition au risque égaux ou équivalant aux montants à déclarer à la ligne 040 «MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS POUR LES RISQUES DE CRÉDIT, DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET DE DILUTION ET LES POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES», et aux montants des exigences de fonds propres égaux ou équivalant aux montants à déclarer à la ligne 490 «MONTANT D'EXPOSITION AU RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON» du modèle CA2.</p>
090	<p>RISQUE DE POSITION, RISQUE DE CHANGE OU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES</p> <p>Le montant à déclarer dans cette colonne correspond au montant des exigences de fonds propres égales ou équivalant aux montants à déclarer à la ligne 520 «MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE POSITION, AU RISQUE DE CHANGE ET AU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES» du modèle CA2.</p>
100	<p>RISQUE OPÉRATIONNEL</p> <p>Le montant à déclarer dans cette colonne correspond au montant d'exposition au risque égal ou équivalant aux montants à déclarer à la ligne 590 «MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL (ROp)» du modèle CA2.</p> <p>Les frais généraux fixes seront déclarés dans cette colonne.</p>
110	<p>MONTANTS D'EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES</p> <p>Le montant à déclarer dans cette colonne correspond au montant d'exposition au risque non spécifiquement repris plus haut. Il s'agit de la somme des montants des lignes 630, 640, 680 et 690 du modèle CA2.</p>
120-240	<p>INFORMATIONS SUR LA CONTRIBUTION DES ENTITÉS À LA SOLVABILITÉ DU GROUPE</p> <p>Les données déclarées dans les colonnes suivantes le seront conformément aux règles de solvabilité appliquées sur le lieu d'activité de l'entité ou du sous-groupe.</p>
120	<p>FONDS PROPRES</p> <p>Le montant à déclarer dans cette colonne correspond au montant des fonds propres égaux ou équivalant aux montants à déclarer à la ligne 0010 «FONDS PROPRES» du modèle CA1.</p>
130	<p>DONT: FONDS PROPRES RECONNAISSABLES</p> <p>Article 82 du CRR</p> <p>Cette colonne n'est utile que pour les filiales déclarées sur une base individuelle, qui sont des établissements totalement consolidés.</p> <p>En ce qui concerne les filiales susmentionnées, les détentions éligibles sont des instruments (plus les résultats non distribués y afférents, les comptes des primes d'émission et les autres réserves) détenus par des personnes autres que les entreprises faisant partie du périmètre de consolidation selon le CRR.</p> <p>Le montant à déclarer intégrera les effets de toute disposition transitoire. Il s'agit du montant éligible à la date de déclaration.</p>
140	<p>DONT: INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES, RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET COMPTES DES PRIMES D'ÉMISSION</p> <p>Article 87, paragraphe 1, point b) du CRR</p>
150	<p>TOTAL FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1</p> <p>Article 25 du CRR</p>

Colonnes	Instructions
160	<p>DONT: FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 RECONNAISSABLES</p> <p>Article 82 du CRR</p> <p>Cette colonne n'est utile que pour les filiales déclarées sur une base individuelle, qui sont des établissements totalement consolidés.</p> <p>En ce qui concerne les filiales susmentionnées, les détections éligibles sont des instruments (plus les résultats non distribués y afférents et les comptes des primes d'émission) détenus par des personnalités autres que les entreprises faisant partie du périmètre de consolidation selon le CRR.</p> <p>Le montant à déclarer intègrera les effets de toute disposition transitoire. Il s'agira du montant éligible à la date de déclaration.</p>
170	<p>DONT: INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES T1, RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET COMPTES DES PRIMES D'ÉMISSION</p> <p>Article 87, paragraphe 1, point b) du CRR</p>
180	<p>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1</p> <p>Article 50 du CRR</p>
190	<p>DONT: INTÉRÊTS MINORITAIRES</p> <p>Article 81 du CRR</p> <p>Cette colonne ne sera utile que pour les filiales totalement consolidées qui sont des établissements, à l'exception des filiales visées à l'article 84, paragraphe 3, du CRR. Chaque filiale sera prise en compte sur une base sous-consolidée aux fins de tous les calculs requis par l'article 84 du CRR, si nécessaire, conformément à l'article 84, paragraphe 2. Sinon, elles seront prises en considération sur une base individuelle.</p> <p>En ce qui concerne les effets du CRR et de ce modèle, les intérêts minoritaires constituent, pour les filiales susmentionnées, des instruments de fonds propres de base de catégorie 1 (plus les résultats non distribués y afférents et les comptes des primes d'émission) détenus par des personnalités autres que les entreprises faisant partie du périmètre de consolidation selon le CRR.</p> <p>Le montant à déclarer intègrera les effets de toute disposition transitoire. Il s'agira du montant éligible à la date de déclaration.</p>
200	<p>DONT: INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES, RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS, COMPTES DE PRIMES D'ÉMISSION ET AUTRES RÉSERVES</p> <p>Article 87, paragraphe 1, point b) du CRR</p>
210	<p>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1</p> <p>Article 61 du CRR</p>
220	<p>DONT: FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 ADMISSIBLES</p> <p>Articles 82 et 83 du CRR</p> <p>Cette colonne ne sera utile que pour les filiales déclarées sur une base individuelle, qui sont des établissements totalement consolidés, à l'exception des filiales visées à l'article 85, paragraphe 2 du CRR. Chaque filiale sera prise en compte sur une base sous-consolidée aux fins de tous les calculs requis par l'article 85 du CRR, si nécessaire, conformément à l'article 85, paragraphe 2. Sinon, elles seront prises en considération sur une base individuelle.</p> <p>En ce qui concerne les effets du CRR et de ce modèle, les intérêts minoritaires constituent, pour les filiales susmentionnées, des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (plus les résultats non distribués y afférents et les comptes des primes d'émission) détenus par des personnalités autres que les entreprises faisant partie du périmètre de consolidation selon le CRR.</p> <p>Le montant à déclarer intègrera les effets de toute disposition transitoire. Il s'agira du montant éligible à la date de déclaration.</p>
230	<p>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</p> <p>Article 71 du CRR</p>

Colonnes	Instructions
240	<p>DONT: FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 ADMISSIBLES</p> <p>Articles 82 et 83 du CRR</p> <p>Cette colonne ne sera utile que pour les filiales déclarées sur une base individuelle, qui sont des établissements totalement consolidés, à l'exception des filiales visées à l'article 87, paragraphe 2 du CRR. Chaque filiale sera prise en compte sur une base sous-consolidée aux fins de tous les calculs requis par l'article 87 du CRR, si nécessaire, conformément à l'article 87, paragraphe 2 du CRR. Sinon, elles seront prises en considération sur une base individuelle.</p> <p>En ce qui concerne les effets du CRR et de ce modèle, les intérêts minoritaires constituent, pour les filiales susmentionnées, des instruments de fonds propres de catégorie 2 (plus les résultats non distribués y afférents et les comptes des primes d'émission) détenus par des personnalités autres que les entreprises faisant partie du périmètre de consolidation selon le CRR.</p> <p>Le montant à déclarer intègrera les effets de toute disposition transitoire, c'est-à-dire qu'il doit être éligible à la date de la déclaration.</p>
250-400	<p>INFORMATIONS SUR LA CONTRIBUTION DES ENTITÉS À LA SOLVABILITÉ DU GROUPE</p>
250-290	<p>CONTRIBUTION AUX RISQUES</p> <p>Les données déclarées dans les colonnes suivantes le seront conformément aux règles de solvabilité appliquées à l'établissement déclarant.</p>
250	<p>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE</p> <p>Il s'agit de déclarer la somme des colonnes 260 à 290.</p>
260	<p>CRÉDIT; CRÉDIT DE CONTREPARTIE; RISQUES DE DILUTION, POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES ET RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON</p> <p>Le montant à déclarer sera le montant d'exposition pondéré pour risque de crédit et pour les exigences de fonds propres du risque de règlement/livraison, en vertu du CRR, à l'exception de tout montant lié aux transactions avec d'autres entités faisant partie du calcul du ratio de solvabilité consolidé.</p>
270	<p>RISQUE DE POSITION, RISQUE DE CHANGE OU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES</p> <p>Les montants d'exposition au risque pour risques de marché doivent être calculés au niveau de chaque entité, selon le CRR. Les entités déclareront leur contribution aux montants d'exposition pondérés pour risque de position, risque de change et risque sur matières premières du groupe. La somme des montants déclarés à ce poste correspond au montant figurant à la ligne 520 «MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE POSITION, AU RISQUE DE CHANGE ET AU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES» du rapport consolidé.</p>
280	<p>RISQUE OPÉRATIONNEL</p> <p>Dans le cas des approches par mesure avancée (AMA), les montants d'exposition au risque déclarés, pour risque opérationnel, intègreront les effets de la diversification.</p> <p>Les frais généraux fixes seront déclarés dans cette colonne.</p>
290	<p>MONTANTS D'EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES</p> <p>Le montant à déclarer dans cette colonne correspond au montant d'exposition au risque non spécifiquement repris plus haut.</p>
300-400	<p>CONTRIBUTION AUX FONDS PROPRES</p> <p>Cette partie du modèle n'a pas pour objectif d'imposer que les établissements procèdent à un calcul complet du ratio de fonds propres total au niveau de chaque entité.</p> <p>Les colonnes 300 à 350 seront remplies par les entités consolidées qui contribuent aux fonds propres par le biais d'intérêts minoritaires, tandis que les colonnes 360 à 400 seront remplies par toutes les autres entités consolidées qui contribuent aux fonds propres consolidés.</p> <p>Les fonds propres apportés à une entité par le reste des entités faisant partie du périmètre de consolidation ne seront pas pris en compte; seule la contribution nette aux fonds propres du groupe sera déclarée dans cette colonne, à savoir essentiellement les fonds propres levés par des tiers et les réserves accumulées.</p> <p>Les données déclarées dans les colonnes suivantes le seront conformément aux règles de solvabilité appliquées à l'établissement déclarant.</p>

Colonnes	Instructions
300-350	FONDS PROPRES RECONNAISSABLES INCLUS DANS LES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS Le montant à déclarer en tant que «FONDS PROPRES ÉLIGIBLES INCLUS DANS LES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS» sera le montant dérivé du titre II de la deuxième partie du CRR, à l'exception des fonds propres apportés par les autres entités du groupe.
300	FONDS PROPRES RECONNAISSABLES INCLUS DANS LES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS Article 87 du CRR
310	INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 RECONNAISSABLES INCLUS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 CONSOLIDÉS Article 85 du CRR
320	INTÉRÊTS MINORITAIRES INCLUS DANS LES FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 CONSOLIDÉS Article 84 du CRR Le montant à déclarer est le montant des intérêts minoritaires d'une filiale faisant partie des fonds propres de base de catégorie 1 consolidés, selon le CRR.
330	INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 RECONNAISSABLES INCLUS DANS LES FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 CONSOLIDÉS Article 86 du CRR Le montant à déclarer est le montant des intérêts minoritaires d'une filiale faisant partie des fonds propres additionnels de catégorie 1 consolidés, selon le CRR.
340	INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES RECONNAISSABLES INCLUS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 CONSOLIDÉS Article 89 du CRR Le montant à déclarer est le montant des intérêts minoritaires d'une filiale faisant partie des fonds propres de catégorie 2 consolidés, selon le CRR.
350	POUR MÉMOIRE: GOODWILL (-)/(+) GOODWILL NÉGATIF
360-400	FONDS PROPRES CONSOLIDÉS Article 18, paragraphe 2 du CRR Le montant à déclarer en tant que «FONDS PROPRES CONSOLIDÉS» sera le montant dérivé du bilan, à l'exception des fonds propres apportés par les autres entités du groupe.
360	FONDS PROPRES CONSOLIDÉS
370	DONT: FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1
380	DONT: FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1
390	DONT: CONTRIBUTIONS AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ La contribution de chaque entité au résultat consolidé (bénéfice ou perte (-)) est déclarée. Elle comprend les résultats attribuables aux intérêts minoritaires.

Colonnes	Instructions
400	<p>DONT: (-) GOODWILL/(+) GOODWILL NÉGATIF Le goodwill ou le goodwill négatif que l'entité déclarante possède sur la filiale est déclaré à ce poste.</p>
410-430	<p>COUSSINS DE FONDS PROPRES La déclaration des coussins de fonds propres dans le modèle GS s'effectue selon la même structure générale que celle du modèle CA4 et ce, au moyen des mêmes concepts de reddition des comptes. Lorsqu'il s'agit de déclarer les coussins de fonds propres dans le modèle GS, les montants pertinents seront déclarés après calcul des exigences de coussins, selon que ces exigences sont calculées sur une base consolidée, sous-consolidée ou individuelle.</p>
410	<p>EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN DE FONDS PROPRES Article 128, point 2 du CRD</p>
420	<p>COUSSIN DE CONSERVATION DES FONDS PROPRES Article 128, point 1, et article 129 du CRD Selon l'article 129, paragraphe 1, le coussin de conservation de fonds propres est un montant additionnel de fonds propres de base de catégorie 1. Vu que le taux de 2,5 % de ce coussin de conservation des fonds propres demeure stable, un montant figurera dans cette cellule.</p>
430	<p>COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE PROPRE À L'ÉTABLISSEMENT Article 128, point 7, articles 130 et 135 à 140 du CRD Dans cette cellule figure le montant concret du coussin de fonds propres contracyclique.</p>
440	<p>COUSSIN DE CONSERVATION DÉCOULANT DU RISQUE MACRO-PRUDENTIEL OU SYSTÉMIQUE CONSTATÉ AU NIVEAU D'UN ÉTAT MEMBRE Article 458, paragraphe 2, point d iv) du CRR Dans cette cellule figurera le montant du coussin de conservation en raison du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre, qui peut être exigé en vertu de l'article 443a du CRR, en sus du coussin de conservation de fonds propres.</p>
450	<p>COUSSIN POUR LE RISQUE SYSTÉMIQUE Articles 133 et 134 du CRD Dans cette cellule figure le montant du coussin pour le risque systémique.</p>
460	<p>COUSSIN POUR ÉTABLISSEMENT D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE Article 128, point 4 du CRD Dans cette cellule figure le montant du coussin pour les établissements d'importance systémique.</p>
470	<p>COUSSIN POUR ÉTABLISSEMENT D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE MONDIALE Article 131 du CRD Dans cette cellule figure le montant du coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale.</p>
480	<p>COUSSIN POUR AUTRE ÉTABLISSEMENT D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE Article 131 du CRD Dans cette cellule figure le montant du coussin pour les autres établissements d'importance systémique.</p>

Lignes	Instructions
010	Le modèle possède une ligne fixe, qui représente le total de toutes les entités (hors sous-groupes). Cette ligne ne doit pas être remplie dans la première partie du modèle.
999	Sous la ligne fixe se trouve une ligne pour chaque entité.

3. MODÈLES CONSACRÉS AU RISQUE DE CRÉDIT

3.1. REMARQUES GÉNÉRALES

38. Il existe plusieurs groupes de modèles pour l'approche standard et l'approche NI du risque de crédit. De plus, d'autres modèles concernant la répartition géographique des positions sujettes au risque de crédit sont utilisés en cas de dépassement du seuil pertinent visé à l'article 5, point a), paragraphe 4.

3.1.1. Déclaration des techniques CRM avec effet de substitution

39. L'article 235 du CRR décrit la procédure de calcul d'une exposition totalement couverte par une protection de crédit non financée.

40. L'article 236 du CRR décrit la méthode de calcul d'une exposition totalement couverte par une protection de crédit non financée, en cas de protection totale/partielle de maturité identique.

41. Les articles 196, 197 et 200 du CRR régulent la protection de crédit financée.

42. La déclaration d'expositions envers des débiteurs (contreparties immédiates) et des fournisseurs de protection de même catégorie d'exposition sera considérée comme une entrée et une sortie de trésorerie de catégorie d'exposition identique.

43. Le type d'exposition ne change pas en raison de l'existence d'une protection de crédit non financée.

44. Lorsqu'une exposition est couverte par une protection de crédit non financée, la partie couverte est considérée comme une sortie de trésorerie, par exemple dans la même catégorie d'exposition que celle du débiteur, et comme une entrée de trésorerie dans la catégorie d'exposition du fournisseur de protection. Cependant, le type d'exposition ne change pas en raison de la modification de la catégorie d'exposition.

45. L'effet de substitution dans le cadre de reporting COREP reflètera la pondération au risque effectivement applicable à la partie couverte de l'exposition. En tant que telle, la partie couverte de l'exposition est pondérée au risque en vertu de l'approche standard, et sera déclarée dans le modèle CR selon l'approche standard.

3.1.2. Déclaration du risque de crédit de contrepartie

46. Les expositions provenant de positions soumises au risque de crédit de contrepartie seront déclarées dans les modèles CR selon l'approche standard ou NI, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'éléments faisant partie du portefeuille d'intermédiation bancaire ou du portefeuille de négociation.

3.2. C 07.00 — RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE STANDARD DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (CR SA)

3.2.1. Remarques générales

47. Les modèles CR selon l'approche standard fournissent les informations nécessaires sur le calcul des exigences de fonds propres pour risque de crédit selon l'approche standard. En particulier, ils fournissent des informations sur:

- a) la répartition des valeurs d'exposition en fonction des différents types d'expositions, pondérations au risque et catégories d'expositions;

b) le nombre et le type de technique d'atténuation du risque utilisée pour atténuer le risque.

3.2.2. Champ d'application du modèle CR selon l'approche standard

48. Conformément à l'article 112 du CRR, chaque exposition selon l'approche standard sera affectée à une des 16 catégories d'expositions selon l'approche standard, en vue de calculer les exigences de fonds propres.
49. Dans le modèle CR selon l'approche standard, les informations requises concernent les chiffres totaux des catégories d'expositions ainsi que les chiffres pour chacune des catégories d'expositions selon l'approche standard. Les chiffres totaux ainsi que les données sur chaque catégorie d'expositions sont indiqués selon une autre dimension.
50. Néanmoins, les positions suivantes n'entrent pas dans le champ d'application du modèle CR selon l'approche standard:
- a) Expositions affectées à la catégorie d'exposition «éléments représentatifs de positions de titrisation» conformément à l'article 112, point m) du CRR, qui seront déclarées dans les modèles CR SEC.
 - b) Risques déduits des fonds propres.
51. Le champ d'application du modèle CR selon l'approche standard couvre les exigences de fonds propres suivantes:
- a) Risque de crédit conformément au chapitre 2 (approche standard) du titre II de la troisième partie du CRR dans le portefeuille d'intermédiation bancaire, notamment le risque de crédit de contrepartie conformément au chapitre 6 (risque de crédit de contrepartie) du titre II de la troisième partie du CRR dans le portefeuille d'intermédiation bancaire;
 - b) Risque de crédit de contrepartie conformément au chapitre 6 (risque de crédit de contrepartie) du titre II de la troisième partie du CRR dans le portefeuille de négociation;
 - c) Risque de règlement provenant des positions de négociation non dénouées, conformément à l'article 379 du CRR, pour toutes les activités de l'entreprise.
52. Le champ d'application du modèle couvre l'ensemble des risques pour lesquels des exigences de fonds propres sont calculées conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 2 du CRR, en combinaison avec la troisième partie, titre II, chapitres 4 et 6 du CRR. Les établissements qui appliquent les dispositions de l'article 94, paragraphe 1 du CRR doivent également déclarer leurs positions dans le portefeuille de négociation dans ce modèle, pour autant qu'ils appliquent les dispositions de la troisième partie, titre II, chapitre 2 du CRR afin de calculer les exigences de fonds propres de ces positions (troisième partie, titre II, chapitres 2 et 6, et titre V du CRR). Dès lors, le modèle ne fournit pas seulement des informations détaillées sur le type de risque (éléments au bilan/hors bilan, par exemple), mais également des informations sur l'affectation des pondérations au risque au sein des catégories d'expositions respectives.
53. De plus, le modèle CR selon l'approche standard contient des postes pour mémoire aux lignes 220 à 250, de sorte à collecter des informations sur les expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et sur les expositions en défaut.
54. Ces postes pour mémoire ne seront utilisés que pour les catégories d'expositions suivantes:
- a) Administrations centrales ou banques centrales (article 112, point a) du CRR)
 - b) Administrations régionales ou locales (article 112, point b) du CRR)
 - c) Entités du secteur public (article 112, point c) du CRR)
 - d) Établissements (article 112, point f) du CRR)

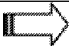



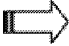

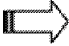





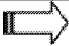



- e) Entreprises (article 112, point g) du CRR)
 - f) Clientèle de détail (article 112, point h) du CRR)
55. La déclaration des postes pour mémoire n'affecte ni le calcul des montants d'exposition pondérés des catégories d'expositions visées à l'article 112, points a) à c) et f) à h) du CRR, ni les catégories d'expositions visées à l'article 112, points i) et j) du CRR, déclarées dans le modèle CR selon l'approche standard.
56. Ces postes pour mémoire fournissent des informations complémentaires sur la structure des débiteurs dans les catégories d'expositions «en défaut» ou «garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers». Seront déclarées, les expositions: dont les débiteurs auraient dû figurer dans les catégories d'expositions «Administrations centrales ou banques centrales», «Administrations régionales ou locales», «Entités du secteur public», «Établissements», «Entreprises» et «Clientèle de détail» du modèle CR selon l'approche standard, si ces expositions n'avaient pas été affectées aux catégories d'expositions «en défaut» ou «garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers».
57. Par exemple, en cas d'exposition dont les montants d'exposition au risque sont calculés conformément à l'article 127 du CRR et dont les corrections de valeurs sont inférieures à 20 %, cette donnée doit être déclarée dans le modèle CR selon l'approche standard, à la ligne 220 et au niveau du total de la catégorie d'exposition «en défaut». Si cette exposition, avant d'être en défaut, était une exposition sur un établissement, cette donnée doit également figurer à la ligne 220 de la catégorie d'exposition «établissements».

3.2.3. Affectation des risques aux catégories d'expositions, selon l'approche standard

58. Afin de garantir une répartition cohérente des risques selon les différentes catégories d'expositions visées à l'article 112 du CRR, on utilisera l'approche séquentielle suivante:
- a) Dans un premier temps, le risque initial avant application des facteurs de conversion est classé dans la catégorie d'exposition (initiale) correspondante, comme le stipule l'article 112 du CRR, sans préjudice de traitement spécifique (pondération au risque) que chaque risque spécifique reçoit au sein de sa catégorie d'exposition.
 - b) Ensuite, les risques peuvent être redistribués parmi d'autres catégories d'expositions en raison de l'application de techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM), sans aucun effet de substitution pour l'exposition (par ex. garanties, dérivés de crédit, méthode simple fondée sur les sûretés financières) par le biais d'entrées et de sorties de trésorerie.
59. Les critères suivants sont utilisés dans le cadre de la classification parmi les diverses catégories d'expositions des risques initiaux avant application des facteurs de conversion (première étape), sans préjudice de la nouvelle répartition qui aura lieu par la suite, en raison du recours à des techniques CRM avec effet de substitution sur le risque ou le traitement (pondération du risque) auquel sera soumis chaque risque dans chacune des catégories d'expositions assignées.
60. Aux fins de classification des risques initiaux avant application des facteurs de conversion (voir la première étape), les techniques CRM associées au risque ne seront pas prises en compte (mais elles le seront explicitement dans la deuxième étape), à moins qu'un effet de protection fasse intrinsèquement partie de la définition d'une catégorie d'exposition, comme cela est le cas dans la catégorie d'exposition visée à l'article 112, point i) du CRR (expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers).
61. L'article 112 du CRR ne fournit pas de critères pour dissocier les catégories d'expositions. Il se pourrait donc qu'une exposition soit classée dans plusieurs catégories si aucune priorité n'est fixée au niveau des critères d'évaluation en vue du classement. Le cas le plus flagrant est celui des expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme (article 112, point n) du CRR) et des expositions sur les établissements (article 112, point f) du CRR) et les entreprises (article 112, point g) du CRR). Dans ce cas, il est clair que le CRR fixe implicitement un ordre de priorité, dans la mesure où il faudra d'abord évaluer si une exposition donnée peut être considérée comme une exposition à court terme sur des établissements et des entreprises, avant d'appliquer à nouveau cette procédure pour les expositions sur les établissements et les expositions sur les entreprises. Sinon, il est évident qu'une exposition ne pourra jamais faire partie de la catégorie d'exposition visée à l'article 112, point n) du CRR. S'il est on ne peut plus évident, cet exemple n'est pas unique. Il faut remarquer que les critères utilisés pour déterminer la catégorie d'exposition selon l'approche standard sont différents (catégorisation institutionnelle, échéance du risque, risque échu ou non, etc.). Il s'agit de la raison sous-jacente invoquée pour ne pas dissocier les catégories.

62. En vue d'une déclaration homogène et comparable, il est nécessaire de préciser l'ordre de priorité des critères d'évaluation pour classer les risques initiaux avant application des facteurs de conversion entre les diverses catégories d'expositions, sans préjudice du traitement spécifique (pondération du risque) auquel sera soumis chaque risque dans la catégorie d'exposition qui lui aura été assignée. Les critères de priorité présentés ci-dessous, sous la forme d'un schéma de décision, sont basés sur l'évaluation des conditions explicitement énoncées dans le CRR pour qu'une exposition soit affectée à une catégorie d'exposition donnée et, le cas échéant, sur toute décision dans le chef des établissements déclarants ou du superviseur sur l'applicabilité de certaines catégories d'expositions. L'issue de la procédure d'attribution de la catégorie d'exposition aux fins de déclaration doit satisfaire aux dispositions du CRR. Cela n'empêche pas les établissements de recourir à d'autres procédures d'attribution internes, qui pourraient également s'avérer cohérentes avec les dispositions du CRR en la matière, et sur les interprétations des forums pertinents.
63. Une catégorie d'exposition devient prioritaire sur les autres dans le classement établi sur la base du schéma de décision (c'est-à-dire qu'il convient d'abord de déterminer si l'on peut affecter une exposition à cette catégorie, sans préjudice de l'issue de cette évaluation) si aucune exposition ne peut lui être potentiellement attribuée par ailleurs. Cela peut survenir lorsque, en l'absence de critères de priorité, une catégorie d'exposition devient un sous-ensemble des autres catégories. Dans ce cas, les critères définis dans le schéma de décision ci-dessous se suivent dans l'ordre.
64. Dès lors, le classement établi sur la base du schéma de décision le serait selon l'ordre suivant:
1. Positions de titrisation;
 2. Expositions présentant un risque particulièrement élevé;
 3. Expositions sous forme d'actions;
 4. Expositions en défaut;
 5. Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC/Expositions sous forme d'obligations garanties (catégories d'expositions disjointes);
 6. Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier;
 7. Autres éléments;
 8. Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme;
 9. Toutes les autres catégories d'expositions (disjointes), comprenant des expositions sur les administrations centrales ou les banques centrales; des expositions sur les administrations régionales ou locales; des expositions sur les entités du secteur public; des expositions sur les banques multilatérales de développement; des expositions sur les organisations internationales; des expositions sur les établissements; des expositions sur les entreprises; et des expositions sur la clientèle de détail.
65. Dans le cas d'expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC pour lesquelles l'approche par transparence (article 132, paragraphes 3 à 5 du CRR) est utilisée, si les expositions individuelles sous-jacentes seront prises en compte et classées dans la ligne de pondération au risque correspondante, en fonction de leur traitement, toutes les expositions individuelles seront quoi qu'il en soit classées dans la catégorie des expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC.
66. Dans le cas du nième défaut pour les dérivés de crédit visés à l'article 134, paragraphe 6 du CRR, lorsque ceux-ci font l'objet d'une évaluation externe de crédit, ils seront directement classés comme positions de titrisation. S'ils ne font pas l'objet d'une évaluation externe de crédit, ils seront classés dans la catégorie des «Autres éléments». Dans ce dernier cas, le montant nominal du contrat sera déclaré comme un risque initial avant application des facteurs de conversion, dans la ligne «Autres pondérations de risque» (la pondération du risque retenue sera celle indiquée par la somme visée à l'article 134, paragraphe 6 du CRR).
67. Dans une seconde étape, vu les techniques d'atténuation du risque de crédit avec effets de substitution, les expositions seront réaffectées à la catégorie d'exposition du fournisseur de protection.

SCHEMA DE DECISION SUR LA MANIERE DE DECLARER LE RISQUE INITIAL AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE
CONVERSION DANS LES CATEGORIES D'EXPOSITIONS DE L'APPROCHE STANDARD, SELON LE CRR

Risque initial avant application des facteurs de conversion		
Peut-il être affecté à la catégorie d'exposition visée à l'article 112, point m)?	OUI 	Positions de titrisation
NON 		
Peut-il être affecté à la catégorie d'exposition visée à l'article 112, point k)?	OUI 	Expositions présentant un risque particulièrement élevé (voir également l'art. 128)
NON 		
Peut-il être affecté à la catégorie d'exposition visée à l'article 112, point p)?	OUI 	Expositions sous forme d'actions (voir également l'art. 133)
NON 		
Peut-il être affecté à la catégorie d'exposition visée à l'article 112, point j)?	OUI 	Expositions en défaut
NON 		
Peut-il être affecté à la catégorie d'exposition visée à l'article 112, point l et o)?	OUI 	Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC Expositions sous forme d'obligations garanties (voir également l'art. 129) Ces deux catégories d'expositions sont distinctes (voir les commentaires sur l'approche par transparence dans la réponse ci-dessus) Dès lors, l'attribution à l'une d'entre elles est directe.
NON 		
Peut-il être affecté à la catégorie d'exposition visée à l'article 112, point i)?	OUI 	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier (voir également l'art. 124)
NON 		
Peut-il être affecté à la catégorie d'exposition visée à l'article 112, point q)?	OUI 	Autres éléments
NON 		
Peut-il être affecté à la catégorie d'exposition visée à l'article 112, point n)?	OUI 	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme
NON 		
<p>Les catégories d'expositions ci-dessous sont distinctes. Dès lors, si le risque initial avant application des facteurs de conversion atteint ce point de l'arborescence, l'attribution à une de ces catégories est immédiat.</p> <ul style="list-style-type: none"> Expositions aux administrations centrales ou banques centrales Expositions aux administrations régionales ou locales Expositions aux entités du secteur public Expositions aux banques multilatérales de développement Expositions aux organisations internationales Expositions aux établissements Expositions aux entreprises Expositions sur la clientèle de détail 		

3.2.4. Classification dans certaines catégories d'expositions visées à l'article 112 du CRR

3.2.4.1. Catégorie d'exposition «Établissements»

68. La déclaration d'expositions intragroupes conformément à l'article 113, paragraphes 6 et 7 du CRR s'effectuera comme suit:
69. Les expositions qui satisfont aux exigences de l'article 113, paragraphe 7 du CRR seront déclarées dans les catégories d'expositions respectives qui leur auraient été attribuées s'il ne s'agissait pas d'expositions intragroupes.
70. Selon l'article 113, paragraphes 6 et 7 du CRR, «un établissement peut, sous réserve de l'autorisation préalable des autorités compétentes, décider de ne pas appliquer les obligations prévues au paragraphe 1 du présent article à ses expositions envers une contrepartie qui est son entreprise mère, sa filiale, une filiale de son entreprise mère ou une entreprise liée par une relation au sens de l'article 12, paragraphe 1, de la directive 83/349/CEE.» Cela signifie que les contreparties intragroupes ne sont pas nécessairement des établissements mais également des entreprises affectées à d'autres catégories d'expositions, par ex. des entreprises de services auxiliaires ou des entreprises au sens de l'article 12, paragraphe 1, de la directive 83/349/CEE. Dès lors, les expositions intragroupes seront déclarées dans la catégorie d'exposition correspondante.

3.2.4.2. Catégorie d'exposition «Obligations garanties»

71. L'affectation d'expositions selon l'approche standard à la catégorie d'exposition «Obligations garanties» se déroulera comme suit:
72. Les obligations telles que définies à l'article 52, paragraphe 4 de la directive 2009/65/CE satisferont les exigences de l'article 129, paragraphes 1 et 2 du CRR, en vue d'être affectées à la catégorie d'exposition «Obligations garanties». Dans tous les cas, le respect de ces exigences doit faire l'objet d'une vérification. Toutefois, les obligations visées à l'article 52, paragraphe 4 de la directive 2009/65/CE et émises avant le 31 décembre 2007, seront également affectées à la catégorie d'exposition «Obligations garanties» en raison de l'article 124, paragraphe 5 du CRR.

3.2.4.3. Catégorie d'exposition «OPC»

73. Lorsqu'il est fait usage de la possibilité offerte par l'article 132, paragraphe 5 du CRR, les expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC seront déclarées comme des éléments au bilan conformément à l'article 111, paragraphe 1, phrase 1 du CRR.

3.2.5. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	<p>EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION</p> <p>Article 23 du CRR.</p> <p>Valeur exposée au risque compte non tenu des corrections de valeur et des provisions, des facteurs de conversion et de l'effet des techniques d'atténuation du risque de crédit, avec les définitions suivantes, issues de l'article 111, paragraphe 2 du CRR:</p> <p>Pour les instruments dérivés, les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de matières premières, les opérations de prêt avec appel de marge soumises aux dispositions de la troisième partie, titre II, chapitre 6 du CR ou à l'article 92, paragraphe 3, point f) du CRR, le risque initial correspondra à la valeur exposée au risque pour risque de crédit de contrepartie, calculée selon les méthodes énoncées dans la troisième partie, titre II, chapitre 6, sections 3, 4, 5, 6 et 7 du CRR.</p> <p>La valeur exposée au risque des crédits-bails est régie par l'article 134, paragraphe 7 du CRR.</p> <p>En cas de compensation au bilan, visée à l'article 219 du CRR, les valeurs exposées au risque seront déclarées en fonction des sûretés en espèces reçues.</p> <p>Dans le cas d'un accord-cadre de compensation éligible couvrant les opérations de pension et/ou les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de matières premières et/ou les autres opérations ajustées aux conditions du marché, soumises à la troisième partie, titre II, chapitre 6 du CRR, l'effet de la protection de crédit financée, sous la forme d'accord-cadre de compensation, tel que décrit à l'article 220, paragraphe 4 du CRR, sera déclaré dans la colonne 010. Dès lors, en cas d'accord-cadre de compensation éligible couvrant les opérations de pension soumises aux dispositions de la troisième partie, titre II, chapitre 6 du CRR, la valeur E*, telle que calculée suivant les articles 220 et 221 du CRR, sera déclarée dans la colonne 010 du modèle CR selon l'approche standard.</p>

Colonnes	
020	DONT: EXPOSITIONS DÉCOULANT DE CONTRIBUTIONS AU FONDS DE DÉFAILLANCE Articles 307 et 310 du CRR
030	(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS ASSOCIÉES À L'EXPOSITION INITIALE Articles 24 et 110 du CRR Corrections de valeur et provisions pour pertes de crédit, conformément au référentiel comptable auquel l'entité déclarante est soumise.
040	EXPOSITION NETTE DES CORRECTIONS DE VALEUR ET DES PROVISIONS Somme des colonnes 010 et 030.
050 — 100	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION Techniques d'atténuation du risque de crédit, définies à l'article 4, paragraphe 31 du CRR, qui permettent de réduire le risque de crédit d'une ou plusieurs expositions par le biais d'une substitution par des expositions définies ci-après, au point intitulé «Substitution du risque en raison des techniques CRM». Lorsqu'une sûreté exerce une influence sur la valeur exposée au risque (par ex. lorsque celle-ci est utilisée dans le cadre de techniques d'atténuation du risque de crédit avec effets de substitutions sur l'exposition), elle sera plafonnée à la valeur exposée au risque. Éléments à déclarer: — sûreté, soumise à la méthode simple fondée sur les sûretés financières; — protection de crédit non financée éligible. Voir également les instructions du point 4.1.1.
050 — 060	PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE: VALEURS CORRIGÉES (Ga) Article 235 du CRR L'article 239, paragraphe 3 du CRR définit la valeur corrigée Ga d'une protection de crédit non financée.
050	(-) GARANTIES — Article 203 du CRR — Protection de crédit non financée, telle que définie à l'article 4, paragraphe 33 du CRR, différente des dérivés de crédit.
060	(-) DÉRIVÉS DE CRÉDIT Article 204 du CRR.
070 — 080	PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE Cette colonne traite de la protection de crédit financée, conformément à l'article 4, paragraphe 32 et aux articles 196, 197 et 200 du CRR. C'est la raison pour laquelle les lignes n'incluent pas les accords-cadres de compensation (déjà intégrés au risque initial avant application des facteurs de conversion). Les titres liés à un crédit et les compensations au bilan issues d'accords-cadres de compensation au bilan éligibles en vertu des articles 218 et 219 du CRR, sont traités comme des sûretés en espèces.
070	(-) SÛRETÉS FINANCIÈRES: MÉTHODE SIMPLE Article 222, paragraphes 1 à 2 du CRR
080	(-) AUTRES FORMES DE PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE Article 232 du CRR.
090 — 100	SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC Article 222, paragraphe 3, article 235, paragraphes 1 à 2, et article 236 du CRR Les sorties de trésorerie correspondent à la partie couverte du risque initial avant application des facteurs de conversion, qui est déduite de la catégorie d'exposition du débiteur puis réaffectée à la catégorie d'exposition du fournisseur de protection. Ce montant sera considéré comme une entrée de trésorerie dans la catégorie d'exposition du fournisseur de protection. Les entrées et les sorties de trésorerie au sein de la même catégorie d'exposition seront également déclarées. Les expositions émanant d'entrées et sorties potentielles, de l'un ou l'autre modèle, seront elles aussi prises en considération.

Colonnes	
110	<p>EXPOSITION NETTE COMPTE-TENU DES EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION</p> <p>Montant de l'exposition au net des corrections de valeur, compte tenu des entrées et des sorties de trésorerie en raison des TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE (CRM) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION.</p>
120 — 140	<p>TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT MODIFIANT LE MONTANT DE L'EXPOSITION: PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE. MÉTHODE GÉNÉRALE FONDÉE SUR LES SÛRETÉS FINANCIÈRES</p> <p>Articles 223, 224, 225, 226 et 228 du CRR Les titres liés à un crédit sont également inclus (article 218 du CRR).</p> <p>Les titres liés à un crédit et les compensations au bilan issues d'accords-cadres de compensation au bilan éligibles en vertu des articles 218 et 219 du CRR, sont traités comme des sûretés en espèces.</p> <p>L'effet de couverture par la sûreté de la méthode générale fondée sur les sûretés financières appliquée à une exposition garantie par une sûreté financière éligible est calculé conformément aux articles 223, 224, 225, 226, 227 et 228 du CRR.</p>
120	<p>AJUSTEMENT DE LA VOLATILITÉ DE L'EXPOSITION</p> <p>Article 223, paragraphes 2 à 3 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer est déterminé par l'impact de la correction pour volatilité apportée à l'exposition $(Eva-E) = E * He$</p>
130	<p>(-) SÛRETÉS FINANCIÈRES: VALEUR CORRIGÉE (Cvam)</p> <p>Article 239, paragraphe 2 du CRR</p> <p>Cas des opérations du portefeuille de négociation comprenant une sûreté financière et des matières premières éligibles au titre d'expositions du portefeuille de négociation, conformément à l'article 299, paragraphe 2, points c) à f) du CRR.</p> <p>Le montant à déclarer correspond à $Cvam = C * (1 - Hc - Hfx) * (t - t^*) / (T - t^*)$. Pour une définition de C, Hc, Hfx, t, T et t*, consultez la troisième partie, titre II, chapitre 4, sections 4 et 5 du CRR.</p>
140	<p>DONT: AJUSTEMENTS DE VOLATILITÉ ET D'ÉCHÉANCE</p> <p>Article 223, paragraphe 1, et article 239, paragraphe 2 du CRR</p> <p>Le montant à déclarer correspond à l'impact conjoint des corrections pour volatilité et échéance, $(Cvam - C) = C * [(1 - Hc - Hfx) * (t - t^*) / (T - t^*) - 1]$, où l'impact des corrections pour volatilité est égal à $(Cva - C) = C * [(1 - Hc - Hfx) - 1]$ et l'impact des corrections pour échéance est égal à $(Cvam - Cva) = C * (1 - Hc - Hfx) * [(t - t^*) / (T - t^*) - 1]$</p>
150	<p>VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION (E*)</p> <p>Article 220, paragraphe 4, article 223, paragraphes 2 à 5, et article 228, paragraphe 1 du CRR</p>
160 — 190	<p>RÉPARTITION DE LA VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN PAR FACTEURS DE CONVERSION</p> <p>Article 111, paragraphe 1, et article 4, paragraphe 29 du CRR Voir également l'article 222, paragraphe 3 et l'article 228, paragraphe 1 du CRR.</p>
200	<p>VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE</p> <p>Troisième partie, titre II, chapitre 4, section 4 du CRR.</p> <p>Valeur exposée au risque compte tenu des corrections de valeur, de toutes les mesures d'atténuation du risque de crédit et des facteurs de conversion à affecter aux pondérations au risque, conformément à l'article 113 et à la troisième partie, titre II, chapitre 2, section 2 du CRR.</p>
210	<p>DONT: RÉSULTANT DU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE</p> <p>Pour les instruments dérivés, les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de matières premières, les opérations de prêt avec appel de marge, soumises aux dispositions de la troisième partie, titre II, chapitre 6 du CRR, il s'agit de la valeur exposée au risque pour risque de crédit de contrepartie, calculée selon les méthodes énoncées dans la troisième partie, titre II, chapitre 6, sections 3, 4, 5, 6 et 7 du CRR.</p>
215	<p>MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DES PME</p> <p>Article 113, paragraphes 1 à 5 du CRR, compte non tenu du facteur supplémentaire pour les PME, conformément à l'article 501 du CRR.</p>

Colonnes	
220	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME Article 113, paragraphes 1 à 5 du CRR, compte tenu du facteur supplétif pour les PME, conformément à l'article 501 du CRR.
230	DONT: AVEC ÉVALUATION DE CRÉDIT ÉTABLIE PAR UN OEEC DÉSIGNÉ
240	DONT: AVEC ÉVALUATION DE CRÉDIT DÉCOULANT D'UNE ADMINISTRATION CENTRALE
Lignes	Instructions
010	TOTAL DES EXPOSITIONS
020	dont: PME Cette ligne n'est déclarée que pour le poste «Total» et les catégories d'expositions «clientèle de détail», «entreprises» et «garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers». Toutes les expositions sur les PME seront déclarées ici.
030	dont: PME soumises à l'application du facteur supplétif en faveur des PME Cette ligne n'est déclarée que pour le poste «Total» et les catégories d'expositions «clientèle de détail», «entreprises» et «garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers». Seules les expositions sur les PME qui satisfont aux exigences de l'article 501 du CRR seront déclarées ici.
040	dont: Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier — Bien immobilier résidentiel Article 125 du CRR. Uniquement dans la catégorie d'exposition «garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers».
050	dont: Expositions dans le cadre de l'utilisation partielle permanente de l'approche standard Expositions traitées conformément à l'article 150, paragraphe 1 du CRR.
060	dont: Expositions en approche standard avec autorisation prudentielle préalable de réaliser une mise en œuvre NI séquentielle Expositions traitées conformément à l'article 148, paragraphe 1 du CRR.
070 — 130	RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION Les positions du portefeuille bancaire de l'établissement déclarant seront ventilées en fonction des critères ci-dessous, entre expositions au bilan soumises au risque de crédit, expositions hors bilan soumises au risque de crédit et expositions soumises au risque de crédit de contrepartie. Les positions soumises au risque de crédit de contrepartie du portefeuille de négociation, conformément à l'article 92, paragraphe 3, point f) et à l'article 299, paragraphe 2 du CRR, sont affectées aux expositions soumises au risque de crédit de contrepartie. Les établissements qui appliquent l'article 89, paragraphe 1 du CRR ventilent également leurs positions du portefeuille de négociation en fonction des critères ci-dessous, entre expositions au bilan soumises au risque de crédit, expositions hors bilan soumises au risque de crédit et expositions soumises au risque de crédit de contrepartie.
070	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit Les actifs visés à l'article 23 du CRR ne sont inclus dans aucune des autres catégories. Les expositions qui sont des éléments au bilan et sont comptabilisées comme des opérations de financement de titres, des transactions sur dérivés et à règlement différé, ou qui sont issues d'une convention de compensation multiproduits, seront déclarées aux lignes 040-060 et ne figureront par conséquent pas dans cette ligne. Les positions de négociation non dénouées, conformément à l'article 379, paragraphe 1 du CRR (lorsqu'elles ne sont pas déduites) ne constituent pas un élément au bilan, mais devront néanmoins être déclarées dans cette ligne. Les expositions issues d'actifs faisant l'objet d'une compensation centrale (CCP) conformément à l'article 4, paragraphe 75 ainsi que les expositions aux fonds de défaillance conformément à l'article 4, paragraphe 74 du CRR seront incluses lorsque celles-ci n'ont pas été déclarées à la ligne 030.

Lignes	Instructions
080	<p>Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit</p> <p>Ces positions hors bilan comprennent les éléments listés en annexe I du CRR.</p> <p>Les expositions qui sont des éléments hors bilan et sont comptabilisées comme des opérations de financement de titres, des transactions sur dérivés et à règlement différé ou issues d'une convention de compensation multiproduits, seront déclarées aux lignes 040-060 et ne figureront par conséquent pas dans cette ligne.</p> <p>Les expositions issues d'actifs faisant l'objet d'une compensation centrale (CCP) conformément à l'article 4, paragraphe 80 ainsi que les expositions aux fonds de défaillance conformément à l'article 4, paragraphe 79 du CRR seront incluses dès lors qu'elles sont considérées comme des éléments hors bilan.</p>
090	<p>Opérations de financement sur titres</p> <p>Les opérations de financement sur titres, telles que définies au paragraphe 17 du document du comité de Bâle intitulé «The Application of Basel II to Trading Activities and the Treatment of Double Default Effects» (Application de Bâle II aux activités de négociation et au traitement des effets de double défaut), se composent des transactions suivantes: (i) les opérations de pension et les conventions de mise en pension visées à l'article 4, paragraphe 58 du CRR, ainsi que les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base; et (ii) les opérations de prêt avec appel de marge visées à l'article 272, paragraphe 3 du CRR.</p>
100	<p>dont: compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</p> <p>Article 306 du CRR pour les CCP éligibles, conformément à l'article 4, paragraphe 88, en conjonction avec l'article 301, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Les expositions à une CCP, évaluées au prix du marché, ainsi que les futures expositions potentielles à une CCP, conformément à l'article 4, paragraphe 91 du CCP.</p>
110	<p>Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé</p> <p>Les dérivés comprennent les contrats listés en annexe II du CRR.</p> <p>Transactions à règlement différé telles que définies à l'article 272, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Les transactions sur dérivés et à règlement différé faisant partie d'une convention de compensation multiproduits, et qui sont dès lors déclarées à la ligne 080, ne figureront pas dans cette ligne.</p>
120	<p>dont: compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale</p> <p>Article 306 du CRR pour les CCP éligibles, conformément à l'article 4, paragraphe 88, en conjonction avec l'article 301, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Les expositions à une CCP, évaluées au prix du marché conformément à l'article 4, paragraphe 91 du CCP.</p>
130	<p>Issus d'une convention de compensation multi-produits</p> <p>Les expositions qui, en raison de l'existence d'une convention de compensation multiproduits (telle que définie à l'article 272, paragraphe 11 du CRR conformément auquel elles ne peuvent être affectées à des transactions sur dérivés et à règlement différé ou des opérations de financement de titres), seront déclarées dans cette ligne.</p>
140-280	<p>RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS</p>
140	<p>0 %</p>
150	<p>2 %</p> <p>Article 306, paragraphe 1 du CRR</p>
160	<p>4 %</p> <p>Article 305, paragraphe 3 du CRR</p>
170	<p>10 %</p>
180	<p>20 %</p>
190	<p>35 %</p>

Lignes	Instructions
200	50 %
210	70 % Article 232, paragraphe 3, point c) du CRR
220	75 %
230	100 %
240	150 %
250	250 % Article 133, paragraphe 2 du CRR
260	370 % Article 471 du CRR
270	1 250 % Article 133, paragraphe 2 du CRR
280	Autres pondérations Cette ligne est inutile pour les catégories d'expositions «administrations», «entreprises», «établissements» et «clientèle de détail». Cette ligne sert à déclarer les expositions non soumises aux pondérations du risque évoquées dans ce modèle. Article 113, paragraphes 1 à 5 du CRR Le nième défaut sans évaluation externe de crédit, pour les dérivés de crédit soumis à l'approche standard (article 134, paragraphe 6 du CRR), sera déclaré dans cette ligne, dans la catégorie d'exposition «Autres éléments». Voir également l'article 124, paragraphe 2 et l'article 152, paragraphe 2, point b) du CRR.
290 — 320	Pour mémoire Voir également les explications des objectifs des postes pour mémoire dans la partie générale du modèle CR selon l'approche standard.
290	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial Article 112, point i) du CRR Il ne s'agit que d'un poste pour mémoire. Indépendamment du calcul des montants d'exposition au risque des expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers, en vertu des articles 124 et 126 du CRR, les expositions seront ventilées et déclarées dans cette ligne, selon qu'elles sont garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux ou non.
300	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 100 % Article 112, point j) du CRR Expositions de la catégorie «expositions en défaut», qui seraient incluses dans cette catégorie si elles n'étaient pas en défaut.
310	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel Article 112, point i) du CRR Il ne s'agit que d'un poste pour mémoire. Indépendamment du calcul des montants d'exposition au risque des expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers, en vertu des articles 124 et 125 du CRR, les expositions seront ventilées et déclarées dans cette ligne, selon qu'elles sont garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels ou non.

Lignes	Instructions
320	<p>Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 150 %</p> <p>Article 112, point j) du CRR</p> <p>Expositions de la catégorie «expositions en défaut», qui seraient incluses dans cette catégorie si elles n'étaient pas en défaut.</p>

3.3. CR SELON L'APPROCHE NI — RISQUES DE CRÉDIT ET DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: APPROCHE NI DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

3.3.1. Champ d'application du modèle CR selon l'approche NI

74. Le champ d'application du modèle CR selon l'approche NI couvre les exigences de fonds propres pour:

- i. Le risque de crédit dans le portefeuille d'intermédiation bancaire, Dont:
 - Le risque de crédit de contrepartie dans le portefeuille d'intermédiation bancaire;
 - Le risque de dilution pour créances achetées;
- ii. Le risque de crédit de contrepartie dans le portefeuille de négociation;
- iii. Les positions de négociation non dénouées de l'ensemble des activités de l'entreprise.

75. Le champ d'application du modèle traite des expositions pour lesquelles les montants d'exposition pondérés sont calculés conformément aux articles 151 à 157 de la troisième partie du titre II du chapitre 3 du CRR (approche NI).

76. Le modèle CR selon l'approche NI ne couvre pas les données suivantes:

- i. Expositions sur actions, qui sont déclarées dans le modèle CR EQU selon l'approche NI;
- ii. Positions de titrisation, qui sont déclarées dans les modèles CR SEC selon l'approche standard ou NI et/ou CR SEC Details;
- iii. «Actifs autres que des obligations», conformément à l'article 147, paragraphe 2, point g) du CRR. La pondération au risque pour cette catégorie d'exposition doit être à tout moment fixée à 100 %, à l'exception de l'encaisse, des équivalents de trésorerie et des expositions consistant en des valeurs résiduelles d'actifs loués, conformément à l'article 156 du CRR. Les montants d'exposition pondérés pour cette catégorie d'exposition sont déclarés directement dans le modèle CA;
- iv. Le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit est déclaré dans le modèle CVA Risk.

Le modèle CR selon l'approche NI n'exige pas de répartition géographique des expositions NI selon la provenance de la contrepartie. Cette ventilation figure dans le modèle CR GB.

77. Afin de préciser si un établissement utilise ses estimations propres des LGD et/ou des facteurs de conversion de crédit, les informations suivantes seront fournies pour chaque catégorie d'exposition déclarée:

- «NON» = lorsqu'il est fait usage des estimations réglementaires des LGD et/ou des facteurs de conversion de crédit (NI-fondation)
- «OUI» = lorsqu'il est fait usage des estimations propres des LGD et/ou des facteurs de conversion de crédit (NI-avancée) Dans tous les cas, il convient de mentionner «OUI» dans le cadre de la déclaration des portefeuilles sur la clientèle de détail.

Lorsqu'un établissement opte pour ses estimations propres de LGD pour calculer les montants d'exposition pondérés pour une partie de ses expositions NI, et opte pour les estimations réglementaires de LGD pour calculer les montants d'exposition pondérés du reste de ses expositions NI, il faudra mentionner un total CR NI pour les positions NI-fondation et un total CR NI pour les positions NI-avancées.

3.3.2. Répartition pour le modèle CR selon l'approche NI

78. Le modèle CR selon l'approche NI se compose de deux parties. Le premier modèle CR selon l'approche NI (CR IRB 1) offre un aperçu général des expositions selon l'approche NI et des différentes méthodes de calcul des montants totaux d'exposition au risque, ainsi qu'une ventilation du montant total des expositions selon le type d'exposition. Le second modèle CR selon l'approche NI (CR IRB 2) propose une répartition du montant total des expositions selon les échelons ou les groupes de débiteurs. Ces deux sous-modèles feront l'objet d'une déclaration séparée pour les catégories et sous-catégories d'expositions suivantes:

1) Total

(Le modèle Total doit être rempli séparément pour la méthode NI-fondation et pour la méthode NI-avancée)

2) Administrations centrales et banques centrales

(Article 147, paragraphe 2, point a) du CRR)

3) Établissements

(Article 147, paragraphe 2, point b) du CRR)

4.1) Entreprises — PME

(Article 147, paragraphe 2, point c) du CRR)

4.1)* Entreprises — PME soumises au facteur supplétif pour les PME

(Article 147, paragraphe 2, point c) du CRR, en conjonction avec l'article 501, paragraphe 2)

4.2) Entreprises — Financement spécialisé

(Article 147, paragraphe 8 du CRR)

4.3) Entreprises- Autres

(Toutes les entreprises visées à l'article 147, paragraphe 2, point c), qui ne sont pas déclarées aux points 4.1 et 4.2)

5.1) Clientèle de détail — Expositions garanties par des biens immobiliers des PME

(Expositions reflétant l'article 147, paragraphe 2, point d), en conjonction avec l'article 154, paragraphe 3 du CRR, et qui sont garanties par des biens immobiliers)

5.1)* Clientèle de détail — Expositions garanties par des biens immobiliers des PME soumises au facteur supplétif pour les PME

(Expositions reflétant l'article 147, paragraphe 2, point d), en conjonction avec l'article 154, paragraphe 3 du CRR, et qui sont garanties par des biens immobiliers)

5.2) Clientèle de détail — Expositions garanties par des biens immobiliers n'appartenant pas à des PME

(Expositions reflétant l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, qui sont garanties par des biens immobiliers et ne sont pas déclarées au point 5.1)

5.3) Clientèle de détail — Expositions renouvelables exigibles

(Article 147, paragraphe 2, point d), en conjonction avec l'article 154, paragraphe 4 du CRR)

5.4) Clientèle de détail — Autres PME

(Article 147, paragraphe 2, point d); entreprises non déclarées aux points 5.1 et 5.3)

5.4)* Clientèle de détail — Autres PME soumises au facteur supplétif pour les PME

(Article 147, paragraphe 2, point d), en conjonction avec l'article 501, paragraphe 2 du CRR; entreprises non déclarées aux points 5.1 et 5.3)

5.5) Clientèle de détail — Entreprises autres que des PME

(Article 147, paragraphe 2, point d) du CRR; entreprises non déclarées aux points 5.2 et 5.3)

Pour les sous-catégories d'expositions 4.1)*, 5.1)* et 5.4)*, seule la ligne 010 (Montant total des expositions) sera déclarée.

3.3.3. C 08.01 — Risques de crédit et de crédit de contrepartie et positions de négociation non dénouées: approche ni des exigences de fonds propres (CR IRB 1)

3.3.3.1. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	Instructions
010	<p>SYSTÈME DE NOTATION INTERNE/ PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AFFECTÉE PAR ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS (%)</p> <p>Les probabilités de défaut (PD) attribuées aux échelons ou aux groupes de débiteurs seront basées sur les dispositions visées à l'article 180 du CRR. Pour chaque échelon ou groupe, les PD qui leur sont spécifiquement attribuées seront déclarées. En ce qui concerne les chiffres correspondant à un ensemble d'échelons ou de groupes de débiteurs (par ex. le montant total des expositions), la moyenne pondérée au risque des PD attribuées aux échelons ou aux groupes de débiteurs de cet ensemble sera fournie. La valeur d'exposition (colonne 110) sera utilisée pour le calcul de la moyenne pondérée au risque des PD.</p> <p>Pour chaque échelon ou groupe, les PD qui leur sont spécifiquement attribuées seront déclarées. Tous les paramètres de risque déclarés seront issus des paramètres de risque utilisés dans le système de notations internes approuvé par les autorités compétentes respectives.</p> <p>Il n'est ni envisagé ni souhaitable de disposer d'une échelle réglementaire. Lorsque l'établissement déclarant applique un système de notation unique ou peut procéder à une déclaration selon une échelle interne, on optera pour cette échelle,</p> <p>sinon, on fusionnera les divers systèmes de notation, lesquels seront classés selon les critères suivants: Les échelons de débiteurs de ces divers systèmes de notation seront groupés et classés de la plus petite PD attribuée à chaque débiteur à la plus grande. Lorsque l'établissement recourt à un grand nombre d'échelons ou de groupes, il sera possible de convenir avec les autorités compétentes d'un nombre réduit d'échelons ou de groupes à déclarer.</p> <p>Les établissements contacteront au préalable leurs autorités compétentes s'ils souhaitent déclarer un autre nombre d'échelons que celui utilisé en interne.</p> <p>Aux fins de la pondération de la PD moyenne, on utilisera la valeur exposée au risque figurant dans la colonne 110. Toutes les expositions, y compris celles en défaut, doivent être prises en compte pour le calcul de la moyenne pondérée des PD (par ex. pour le «montant total d'exposition»). Les expositions en défaut sont celles qui reçoivent le niveau le plus bas, avec une PD de 100 %.</p>
020	<p>EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION</p> <p>Les établissements déclarent la valeur exposée au risque compte non tenu des corrections de valeur, des provisions, des effets dus aux techniques d'atténuation du risque ou aux facteurs de conversion de crédit.</p> <p>La valeur initiale exposée au risque sera déclarée conformément à l'article 24 du CRR et à l'article 166, paragraphes 1, 2 et 4 à 7 du CRR.</p> <p>L'effet provoqué par les dispositions de l'article 166, paragraphe 3 du CRR (effet sur la compensation au bilan des prêts et des dépôts) est déclaré séparément, au titre de protection de crédit financée, et ne réduira donc pas le risque initial.</p>

Colonnes	Instructions
030	<p>DONT: GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES</p> <p>Ventilation du risque original avant application des facteurs de conversion pour tous les risques définis selon l'article 142, paragraphes 4 et 5 du CRR, et soumis à une corrélation plus importante, conformément à l'article 153, paragraphe 2 du CRR.</p>
040 — 080	<p>TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION</p> <p>Techniques d'atténuation du risque de crédit, définies à l'article 4, paragraphe 57 du CRR, qui permettent de réduire le risque de crédit d'une ou plusieurs expositions par le biais d'une substitution par des expositions définies ci-après, au point intitulé «Substitution du risque en raison des techniques CRM».</p>
040 — 050	<p>PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE</p> <p>Protection de crédit non financée: Valeur telle que définie à l'article 4, paragraphe 59 du CRR.</p> <p>Lorsqu'une sûreté exerce une influence sur la valeur exposée au risque (par ex. lorsque celle-ci est utilisée dans le cadre de techniques d'atténuation du risque de crédit avec effets de substitution sur l'exposition), elle sera plafonnée à la valeur exposée au risque.</p>
040	<p>(-) GARANTIES</p> <p>Lorsque l'on calcule l'effet des techniques CRM de la garantie en comptabilisant l'effet de substitution, la valeur corrigée (Ga) visée à l'article 236 du CRR sera fournie.</p> <p>En ce qui concerne les expositions soumises à un traitement de double défaut, la valeur de la protection de crédit non financée est déclarée dans la colonne 210.</p> <p>Lorsqu'il n'est pas fait usage des estimations propres des LGD: La valeur corrigée (Ga) visée à l'article 236 du CRR sera fournie.</p> <p>Lorsqu'il est fait usage des estimations propres des LGD: Article 183 du CRR, à l'exception du paragraphe 3. Le montant nominal des garanties est déclaré.</p> <p>Les garanties seront déclarées dans la colonne 040 lorsqu'aucune correction n'est apportée aux LGD. Si des corrections sont apportées aux LGD, le montant de la garantie sera déclaré dans la colonne 140.</p>
050	<p>(-) DÉRIVÉS DE CRÉDIT</p> <p>Lorsqu'il n'est pas fait usage des estimations propres des LGD, la valeur corrigée (Ga) visée à l'article 216 du CRR sera fournie.</p> <p>Si des corrections sont apportées aux LGD, le montant des dérivés de crédit sera déclaré dans la colonne 150.</p> <p>En ce qui concerne les expositions soumises à un traitement de double défaut, la valeur de la protection de crédit non financée est déclarée dans la colonne 220.</p>
060	<p>(-) AUTRES FORMES DE PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE</p> <p>Lorsqu'il n'est pas fait usage des estimations propres des LGD: Article 232 du CRR</p> <p>Lorsqu'il est fait usage des estimations propres des LGD: mesures d'atténuation du risque de crédit qui satisfont aux critères de l'article 212 du CRR.</p> <p>À déclarer dans la colonne 060 lorsqu'aucune correction n'est apportée aux LGD. Si une correction est apportée aux LGD, le montant sera déclaré dans la colonne 170.</p>
070-080	<p>SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC</p> <p>Les sorties de trésorerie correspondent à la partie couverte du risque initial avant application des facteurs de conversion, qui est déduite de la catégorie d'exposition du débiteur et, le cas échéant, de l'échelon ou du groupe de débiteurs, puis réaffectée à la catégorie d'exposition du fournisseur de protection et, le cas échéant, de l'échelon ou du groupe de débiteurs. Ce montant sera considéré comme une entrée de trésorerie dans la catégorie d'exposition du fournisseur de protection et, le cas échéant, de l'échelon ou du groupe de débiteurs.</p> <p>On tiendra également compte des entrées et des sorties de trésorerie au sein de la même catégorie d'exposition et, le cas échéant, du même échelon ou groupe de débiteurs.</p> <p>Les expositions émanant d'entrées et sorties potentielles, de l'un ou l'autre modèle, seront elles aussi prises en considération.</p>
090	<p>EXPOSITION APRÈS EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION</p> <p>Expositions affectées à l'échelon ou au groupe de débiteurs et à la catégorie d'exposition correspondants, après prise en compte des sorties et des entrées de trésorerie en raison de techniques CRM avec effets de substitution sur l'exposition.</p>

Colonnes	Instructions
100, 120	<p>DONT: ÉLÉMENTS DE HORS BILAN Voir les instructions concernant le modèle CA selon l'approche standard.</p>
110	<p>VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE Les valeurs visées à l'article 166 du CRR et à l'article 230, paragraphe 1, phrase 3 du CRR seront déclarées. Pour les instruments définis dans l'annexe I, les facteurs de conversion de crédit (article 166, paragraphes 8 à 10 du CRR) seront appliqués, quelle que soit l'approche retenue par l'établissement. Lorsqu'une exposition est sur-garantie, le montant de la sûreté doit être déclaré à sa pleine valeur de marché, sans être plafonnée au montant du risque initial avant application des facteurs de conversion. Pour les lignes 040 à 060 (opérations de financement de titres, transactions sur dérivés et à règlement différé et expositions issues d'une convention de compensation multiproduits), soumises à la troisième partie du titre II du chapitre 6 du CRR, la valeur exposée au risque sera identique à la valeur pour risque de crédit de contrepartie, calculée selon les méthodes énoncées dans la troisième partie, titre II, chapitre 6, sections 3, 4, 5, 6 et 7 du CRR. Ces valeurs sont déclarées dans cette colonne et non dans la colonne 130 «Dont: Issue du risque de crédit de contrepartie».</p>
130	<p>DONT: RÉSULTANT DU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE Voir les instructions concernant le modèle CA selon l'approche standard. Cette colonne n'est pas utilisée pour les opérations de financement de titres, les transactions sur dérivés et à règlement différé et les expositions issues d'une convention de compensation multiproduits, soumises à la troisième partie du titre II du chapitre 6 du CRR. Ces valeurs sont déclarées dans la colonne 110.</p>
140	<p>DONT: GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES Ventilation de la valeur exposée au risque pour tous les risques définis selon l'article 142, paragraphes 4 et 5 du CRR, et soumis à une corrélation plus importante, conformément à l'article 153, paragraphe 2 du CRR.</p>
150-210	<p>TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT PRISES EN COMPTE DANS LES ESTIMATIONS DE LGD HORS TRAITEMENT DES EFFETS DE DOUBLE DÉFAUT Les techniques CRM qui ont un impact sur les LGD suite à l'application de l'effet de substitution des techniques CRM ne figureront pas dans ces colonnes. Lorsqu'il n'est pas fait usage des estimations propres des LGD: Article 228, paragraphe 2, article 230, paragraphes 1 et 2, et article 231 du CRR. Lorsqu'il est fait usage des estimations propres des LGD: — Concernant la protection de crédit non financée, pour les expositions aux administrations centrales et banques centrales, aux établissements et aux entreprises: Article 161, paragraphe 3 du CRR. Pour les expositions sur la clientèle de détail: Article 164, paragraphe 2 du CRR. — Concernant la protection de crédit financée prise en considération pour les estimations des LGD conformément à l'article 181, paragraphe 1, points e) et f) du CRR.</p>
150	<p>GARANTIES Voir les instructions concernant la colonne 040.</p>
160	<p>DÉRIVÉS DE CRÉDIT Voir les instructions concernant la colonne 050.</p>
170	<p>UTILISATION DES PROPRES ESTIMATIONS DES PERTES EN CAS DE DÉFAUT (LGD): AUTRES FORMES DE PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE Valeur pertinente utilisée pour la modélisation interne de l'établissement. Mesures d'atténuation du risque de crédit qui satisfont aux critères de l'article 212 du CRR.</p>
180	<p>SÛRETÉ FINANCIÈRE ÉLIGIBLE Pour les opérations du portefeuille de négociation, cela comprend les instruments financiers et les matières premières éligibles au titre d'expositions du portefeuille de négociation, conformément à l'article 299, paragraphe 2, points c) à f) du CRR. Les titres liés à un crédit et les compensations au bilan, conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 4, section 4 du CRR, seront traités comme des sûretés en espèces. Lorsqu'il est fait usage des estimations propres des LGD: valeurs conformément à l'article 193, paragraphes 1 à 4 et à l'article 194, paragraphe 1 du CRR. La valeur corrigée (Cvam) fixée à l'article 218, paragraphe 2 du CRR est déclarée. Lorsqu'il est fait usage des estimations propres des LGD: sûreté financière prise en considération pour les estimations des LGD conformément à l'article 181, paragraphe 1, points e) et f) du CRR. Le montant à déclarer sera la valeur du marché estimée de la sûreté.</p>

Colonnes	Instructions
190-210	<p>AUTRE SÛRETÉ ÉLIGIBLE</p> <p>Lorsqu'il n'est pas fait usage des estimations propres des LGD: Article 199, paragraphes 1 à 3 et article 229 du CRR.</p> <p>Lorsqu'il est fait usage des estimations propres des LGD: autre sûreté prise en considération pour les estimations des LGD conformément à l'article 181, paragraphe 1, points e) et f) du CRR.</p>
190	<p>BIENS IMMOBILIERS</p> <p>Lorsqu'il n'est pas fait usage des estimations propres des LGD: valeurs conformément à l'article 199, paragraphes 2 à 4 du CRR. La location de biens immobiliers est également incluse (voir l'article 199, paragraphe 7 du CRR). Voir également l'article 229 du CRR.</p> <p>Lorsqu'il est fait usage des estimations propres des LGD, le montant à déclarer sera la valeur du marché estimée.</p>
200	<p>AUTRES SÛRETES RÉELLES</p> <p>Lorsqu'il n'est pas fait usage des estimations propres des LGD, les valeurs conformément à l'article 199, paragraphes 6 et 8 du CRR seront déclarées. La location de biens autres qu'immobiliers est également incluse (voir l'article 199, paragraphe 7 du CRR). Voir également l'article 229, paragraphe 3 du CRR.</p> <p>Lorsqu'il est fait usage des estimations propres des LGD, le montant à déclarer sera la valeur du marché estimée de la sûreté.</p>
210	<p>CRÉANCES</p> <p>Lorsqu'il n'est pas fait usage des estimations propres des LGD, les valeurs conformément à l'article 199, paragraphe 5 et à l'article 229, paragraphe 2 du CRR seront déclarées.</p> <p>Lorsqu'il est fait usage des estimations propres des LGD, le montant à déclarer sera la valeur du marché estimée de la sûreté.</p>
220	<p>SOMIS AU TRAITEMENT DES EFFETS DE DOUBLE DÉFAUT: PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE</p> <p>Garanties et dérivés de crédit couvrant des expositions soumises à un traitement de double défaut reflétant les articles 202 et 217, paragraphe 1 du CRR. Voir également les colonnes 040 «Garanties» et 050 «Dérivés de crédit».</p>
230	<p>LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%)</p> <p>L'intégralité de l'impact des techniques CRM sur les valeurs des LGD visées dans la troisième partie, titre II, chapitres 3 et 4 du CRR sera pris en considération. Dans le cas des expositions soumises au traitement de double défaut, les LGD à déclarer correspondront à celles qui ont été sélectionnées conformément à l'article 161, paragraphe 4 du CRR.</p> <p>Pour les expositions en défaut, les dispositions de l'article 181, paragraphe 1, point h) du CRR s'appliquent. La définition de la valeur d'exposition visée à la colonne 110 sera utilisée pour le calcul des moyennes pondérées au risque.</p> <p>Tous les effets seront pris en compte (de sorte que le seuil applicable aux hypothèques soit inclus dans la déclaration).</p> <p>Pour les établissements qui ont opté pour l'approche NI mais qui n'utilisent pas leurs estimations propres de LGD, les effets d'atténuation du risque des sûretés financières se reflèteront dans la valeur pleinement ajustée E* de l'exposition, puis dans les LGD*, conformément à l'article 228, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>La moyenne pondérée au risque des LGD associée à chaque échelon ou groupe de débiteurs affichant une probabilité de défaut, sera calculée au départ de la moyenne des LGD prudentielles attribuées à cet échelon/groupe de débiteurs affichant une probabilité de défaut, pondérée par la valeur exposée au risque respective de la colonne 110.</p> <p>Lorsque les estimations propres des LGD sont appliquées, on tiendra compte de l'article 175 et de l'article 181, paragraphes 1 à 2 du CRR.</p> <p>Dans le cas des expositions soumises au traitement de double défaut, les LGD à déclarer correspondront à celles qui ont été sélectionnées conformément à l'article 161, paragraphe 4 du CRR.</p> <p>Le calcul de la moyenne pondérée des LGD sera issu des paramètres de risque utilisés dans le système de notations internes approuvé par les autorités compétentes respectives.</p> <p>Les expositions et les LGD respectives pour les entités du secteur financier de grande taille et les entités financières non réglementées ne seront pas intégrées au calcul de la colonne 230. Elles ne feront partie que du calcul de la colonne 240.</p>

Colonnes	Instructions
240	<p>LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%) POUR GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES</p> <p>Moyenne pondérée des LGD (%) pour tous les risques définis selon l'article 142, paragraphes 4 et 5 du CRR, et soumis à une corrélation plus importante, conformément à l'article 153, paragraphe 2 du CRR.</p>
250	<p>VALEUR D'ÉCHÉANCE MOYENNE PONDÉRÉE (JOURS)</p> <p>La valeur déclarée reflète les dispositions de l'article 162 du CRR. La valeur d'exposition (colonne 110) sera utilisée pour le calcul des moyennes pondérées au risque. L'échéance moyenne est exprimée en jours.</p> <p>Ces données ne seront pas déclarées pour les valeurs exposées au risque dont l'échéance ne constitue pas un élément du calcul des montants d'exposition pondérés. Cela signifie que la colonne ne sera pas remplie pour la catégorie d'exposition «clientèle de détail».</p>
255	<p>MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME</p> <p>Pour les administrations centrales et les banques centrales, les entreprises et les établissements, voir l'article 153, paragraphes 1 et 3 du CRR. Pour la clientèle de détail, voir l'article 154, paragraphe 1 du CRR.</p> <p>Le facteur supplétif pour les PME visé à l'article 501 du CRR ne sera pas pris en considération.</p>
260	<p>MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME</p> <p>Pour les administrations centrales et les banques centrales, les entreprises et les établissements, voir l'article 153, paragraphes 1 et 3 du CRR. Pour la clientèle de détail, voir l'article 154, paragraphe 1 du CRR.</p> <p>Le facteur supplétif pour les PME visé à l'article 501 du CRR sera pris en considération.</p>
270	<p>DONT: GRANDES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER ET ENTITÉS FINANCIÈRES NON RÉGLEMENTÉES</p> <p>Ventilation du montant d'exposition pondéré après application du facteur supplétif pour les PME, pour tous les risques définis selon l'article 142, paragraphes 4 et 5 du CRR, et soumis à une corrélation plus importante, conformément à l'article 153, paragraphe 2 du CRR.</p>
280	<p>MONTANT DES PERTES ANTICIPÉES</p> <p>Pour la définition des pertes anticipées, consultez l'article 5, paragraphe 3 du CRR. Pour le calcul, reportez-vous à l'article 158 du CRR. Le montant des pertes anticipées à déclarer sera basé sur les paramètres de risque réellement utilisés dans le système de notations internes approuvé par les autorités compétentes respectives.</p>
290	<p>(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS</p> <p>Les corrections de valeur ainsi que les ajustements pour risque de crédit général et spécifique visés à l'article 159 du CRR seront déclarés. Le risque de crédit général sera déclaré en indiquant le montant au prorata de la perte anticipée pour les différents échelons de débiteurs.</p>
300	<p>NOMBRE DE DÉBITEURS</p> <p>Article 172, paragraphes 1 et 2 du CRR</p> <p>Pour toutes les catégories d'expositions à l'exception de la clientèle de détail, l'établissement déclare le nombre d'entités légales/de débiteurs qui ont été notés séparément, quel que soit le nombre des prêts ou de risques accordés.</p> <p>Dans la catégorie d'exposition «clientèle de détail», l'établissement déclare le nombre d'expositions qui ont été affectées séparément à un échelon ou groupe de débiteurs donné. Lorsque l'article 172, paragraphe 2 du CRR s'applique, il se peut qu'un débiteur fasse partie de plusieurs échelons.</p> <p>Vu que cette colonne concerne un élément de la structure des systèmes de notations, elle traite des risques initiaux avant application des facteurs de conversion attribués à chaque échelon ou groupe de débiteurs, compte non tenu de l'effet des techniques CRM (plus particulièrement les effets de la redistribution).</p> <p>Le nombre de débiteurs sera calculé en fonction des groupes de clients liés visés à l'article 4, paragraphe 39 du CRR.</p>

Lignes	Instructions
010	TOTAL DES EXPOSITIONS
020-060	RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:
020	<p>Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit</p> <p>Les actifs visés à l'article 24 du CRR ne sont inclus dans aucune des autres catégories.</p> <p>Les expositions qui sont des éléments au bilan et sont comptabilisées comme des opérations de financement de titres, des transactions sur dérivés et à règlement différé, ou qui sont issues d'une convention de compensation multiproduits, seront déclarées aux lignes 040-060 et ne figureront par conséquent pas dans cette ligne.</p> <p>Les positions de négociation non dénouées, conformément à l'article 379, paragraphe 1 du CRR (lorsqu'elles ne sont pas déduites) ne constituent pas un élément au bilan, mais devront néanmoins être déclarées dans cette ligne.</p> <p>Les expositions issues d'actifs faisant l'objet d'une compensation centrale (CCP) conformément à l'article 4, paragraphe 91 ainsi que les expositions aux fonds de défaillance conformément à l'article 4, paragraphe 89 du CRR seront incluses lorsque celles-ci n'ont pas été déclarées à la ligne 030.</p>
030	<p>Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit</p> <p>Ces positions hors bilan comprennent les éléments listés en annexe I du CRR.</p> <p>Les expositions qui sont des éléments hors bilan et sont comptabilisées comme des opérations de financement de titres, des transactions sur dérivés et à règlement différé ou issues d'une convention de compensation multiproduits, seront déclarées aux lignes 040-060 et ne figureront par conséquent pas dans cette ligne.</p> <p>Les expositions issues d'actifs faisant l'objet d'une compensation centrale (CCP) conformément à l'article 4, paragraphe 91 ainsi que les expositions aux fonds de défaillance conformément à l'article 4, paragraphe 89 du CRR seront incluses dès lors qu'elles sont considérées comme des éléments hors bilan.</p>
040-060	Expositions/Opérations faisant l'objet d'un risque de crédit de contrepartie
040	<p>Opérations de financement sur titres</p> <p>Les opérations de financement de titres, telles que définies au paragraphe 17 du document du comité de Bâle intitulé «The Application of Basel II to Trading Activities and the Treatment of Double Default Effects» (Application de Bâle II aux activités de négociation et au traitement des effets de double défaut), se composent des transactions suivantes: (i) les opérations de pension et les conventions de mise en pension visées à l'article 4, paragraphe 82 du CRR, ainsi que les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base; et (ii) les opérations de prêt avec appel de marge visées à l'article 272, paragraphe 3 du CRR.</p> <p>Les opérations de financement de titres faisant partie d'une convention de compensation multiproduits, et qui sont dès lors déclarées à la ligne 060, ne figureront pas dans cette ligne.</p>
050	<p>Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé</p> <p>Les dérivés comprennent les contrats listés en annexe II du CRR. Les transactions sur dérivés et à règlement différé faisant partie d'une convention de compensation multiproduits, et qui sont dès lors déclarées à la ligne 060, ne figureront pas dans cette ligne.</p>
060	<p>Issus d'une convention de compensation multi-produits</p> <p>Veuillez vous reporter aux instructions concernant le modèle CR selon l'approche standard.</p>
070	<p>EXPOSITIONS AFFECTÉES AUX ÉCHELONS OU CATÉGORIES DE DÉBITEURS: TOTAL</p> <p>Pour les expositions sur les entreprises, les établissements, et les administrations centrales et banques centrales, voir l'article 142, paragraphe 1, point 6 et l'article 170, paragraphe 1, point c) du CRR.</p> <p>Pour la clientèle de détail, voir l'article 170, paragraphe 3, point b) du CRR. Pour les expositions provenant de créances achetées, voir l'article 166, paragraphe 6 du CRR.</p> <p>Les expositions pour risque de dilution de créances achetées ne seront pas déclarées en fonction des échelons ou groupes de débiteurs. Elles figureront à la ligne 180.</p> <p>Lorsque l'établissement recourt à un grand nombre d'échelons ou de groupes, il sera possible de convenir avec les autorités compétentes d'un nombre réduit d'échelons ou de groupes à déclarer.</p> <p>On ne recourra pas à une échelle standardisée. En revanche, les établissements détermineront eux-mêmes l'échelle à utiliser.</p>

Lignes	Instructions
080	CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ: TOTAL Article 153, paragraphe 5 du CRR Ce poste ne s'applique qu'aux catégories suivantes: entreprises, établissements, administrations centrales et banques centrales.
090 — 150	RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS DANS LE CADRE DES CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ:
120	Dont: en catégorie 1 Article 153, paragraphe 5, tableau 1 du CRR
160	TRAITEMENT ALTERNATIF: GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER Article 193, paragraphes 1 et 2, article 194, paragraphes 1 à 7, et article 230, paragraphe 3 du CRR
170	EXPOSITIONS DÉCOULANT DE POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES AVEC APPLICATION DES PONDÉRATIONS DE RISQUE DANS L'AUTRE TRAITEMENT OU 100 % ET AUTRES EXPOSITIONS SOUMISES À PONDÉRATIONS Expositions issues de positions de négociation pour lesquelles s'applique le traitement alternatif visé à l'article 379, paragraphe 2, premier sous-paragraphe, dernière phrase du CRR, ou pour lesquelles s'applique une pondération de 100 %, conformément à l'article 379, paragraphe 2, dernier sous-paragraphe du CRR. Le même défaut sans évaluation externe de crédit, visé à l'article 153, paragraphe 8 du CRR, ainsi que toute autre exposition soumise à une pondération du risque et non déclarée dans une autre ligne, seront déclarés dans cette ligne.
180	RISQUE DE DILUTION: TOTAL DES CRÉANCES ACHETÉES Pour une définition du risque de dilution, voir l'article 4, paragraphe 53 du CRR. Pour le calcul de la pondération du risque pour risque de dilution, voir l'article 157, paragraphe 1 du CRR. Selon les références légales du modèle CR selon l'approche NI, le risque de dilution d'une créance achetée, lorsqu'il n'est pas négligeable, sera déclaré uniquement à la ligne 1.5. Selon l'article 166, paragraphe 6 du CRR, la valeur d'exposition des créances achetées correspondra au solde restant dû moins les montants d'exposition pondérés pour risque de dilution, avant application des techniques d'atténuation du risque.

3.3.4. C 08.02 — Risques de crédit et de crédit de contrepartie et positions de négociation non dénouées: approche ni des exigences de fonds propres: répartition par échelon ou catégorie de débiteurs (CR IRB 2)

Colonne	Instructions
010-300	Les instructions pour chacune de ces colonnes sont identiques à celles qui accompagnent les numéros de colonne correspondants dans le tableau CR IRB 1.

Ligne	Instructions
010-001 — 010-NNN	Les valeurs déclarées dans ces lignes doivent être classées de la plus faible à la plus élevée, en fonction des PD attribuées à l'échelon ou au groupe de débiteurs. Les PD des débiteurs en défaut sont fixées à 100 %. Les expositions soumises à un traitement alternatif pour sûreté immobilière (uniquement disponible lorsqu'il n'est pas fait usage des estimations propres pour les LGD) ne seront pas affectées selon la PD du débiteur et ne seront pas déclarées dans ce modèle.

3.4. CR GB — RISQUE DE CRÉDIT, RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES: INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

79. Les établissements qui atteignent le seuil fixé à l'article 5, paragraphe 1 déclareront les informations domestiques ainsi que toute donnée non domestique. Ce seuil n'est applicable que pour les tableaux 1 et 2.

80. Le terme «domicile du débiteur» se rapporte au pays dans lequel il est établi. Ce concept peut s'appliquer sur la base du débiteur immédiat et du risque ultime. Dès lors, les techniques CRM peuvent modifier la répartition par pays d'une exposition.

81. Les données concernant le «risque initial avant application des facteurs de conversion» seront déclarées en fonction du pays de provenance du débiteur immédiat. Les données concernant la «valeur d'exposition» et les «montants d'exposition au risque» seront déclarées en fonction du pays de provenance du débiteur ultime.

3.4.1. Tableau 1 — Répartition des expositions par pays de résidence du débiteur: expositions en approche standard (CR GB 1)

3.4.1.1. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION Même définition que pour la colonne 010 du modèle CR selon l'approche standard.
020	Expositions en défaut Risque initial avant application des facteurs de conversion, pour les expositions classées «en défaut». Ce «poste pour mémoire» fournit des données supplémentaires sur la structure des débiteurs faisant partie de la catégorie d'exposition «en défaut». Les expositions seront déclarées lorsque les débiteurs auraient dû être déclarés si ces expositions n'avaient pas été affectées à la catégorie «en défaut». Ce poste est un «poste pour mémoire», c'est-à-dire qu'il n'influence pas le calcul des montants d'exposition pondérés de la catégorie d'exposition «en défaut», conformément à l'article 112, point j) du CRR.
040	Nouveaux défauts observés sur la période . Ce poste traite du nombre de risques initiaux qui sont passés dans la catégorie d'exposition «en défaut» au cours des trois mois qui ont suivi la dernière date de référence pour la déclaration, mais qui, dans ce poste, sont déclarés dans la catégorie d'exposition à laquelle appartenait le débiteur à l'origine.
050	Ajustements pour risque de crédit général Ajustements pour risque de crédit conformément à l'article 110 du CRR.
055	Ajustements pour risque de crédit spécifique Ajustements pour risque de crédit conformément à l'article 110 du CRR.
060	Dont: sorties de bilan Les radiations (sorties du bilan) comprennent non seulement la réduction de la valeur comptable des actifs financiers et leur comptabilisation directe dans le compte de correction de valeur [IFRS 7.B5.(d).(i)], mais également la réduction des montants inscrits dans le compte de correction de valeur en diminution de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés [IFRS 7.B5.(d).(ii)].
070	Ajustements du risque de crédit/radiation de crédits pour nouveaux défauts observés Somme des ajustements pour risque de crédit et radiation des expositions classées dans la catégorie «en défaut» au cours des trois mois qui ont suivi la dernière déclaration des données.
075	Valeur exposée au risque Même définition que pour la colonne 200 du modèle CR selon l'approche standard.
080	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME Même définition que pour la colonne 215 du modèle CR selon l'approche standard.
090	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME Même définition que pour la colonne 220 du modèle CR selon l'approche standard.

Lignes	
010	Administrations centrales ou banques centrales Article 112, point a) du CRR
020	Administrations régionales ou locales Article 112, point b) du CRR
030	Entités du secteur public Article 112, point c) du CRR
040	Banques multilatérales de développement Article 112, point d) du CRR
050	Organisations internationales Article 112, point e) du CRR
060	Établissements Article 112, point f) du CRR
070	Entreprises Article 112, point g) du CRR
075	dont: PME Même définition que pour la ligne 020 du modèle CR selon l'approche standard.
080	Clientèle de détail Article 112, point h) du CRR
085	dont: PME Même définition que pour la ligne 020 du modèle CR selon l'approche standard.
090	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier Article 112, point i) du CRR
095	dont: PME Même définition que pour la ligne 020 du modèle CR selon l'approche standard.
100	Expositions en défaut Article 112, point j) du CRR
110	Éléments présentant un risque particulièrement élevé Article 112, point k) du CRR
120	Obligations garanties Article 112, point l) du CRR
130	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme Article 112, point n) du CRR
140	Organisme de placement collectif (OPC) Article 112, point o) du CRR
150	Expositions sur actions Article 112, point p) du CRR
160	Autres expositions Article 112, point q) du CRR

3.4.2. Tableau 2 — Répartition des expositions par pays de résidence du débiteur: expositions en approche NI (CR GB 2)

3.4.2.1. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	RISQUE INITIAL AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION Même définition que pour la colonne 020 du modèle CR selon l'approche NI.
030	Dont: expositions en défaut Valeur du risque initial des expositions classées comme «expositions en défaut» conformément à l'article 178 du CRR.
040	Nouveaux défauts observés sur la période Ce poste traite du nombre de risques initiaux classés dans la catégorie d'exposition «en défaut» au cours des trois mois qui ont suivi la dernière date de référence pour la déclaration.
050	Ajustements pour risque de crédit général Ajustements pour risque de crédit conformément à l'article 110 du CRR.
055	Ajustements pour risque de crédit spécifique Ajustements pour risque de crédit conformément à l'article 110 du CRR.
060	Dont: sorties de bilan Les radiations (sorties du bilan) comprennent non seulement la réduction de la valeur comptable des actifs financiers et leur comptabilisation directe dans le compte de correction de valeur [IFRS 7.B5.(d).(i)], mais également la réduction des montants inscrits dans le compte de correction de valeur en diminution de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés [IFRS 7.B5.(d).(ii)].
070	Ajustements du risque de crédit/radiation de crédits pour nouveaux défauts observés Somme des ajustements pour risque de crédit et radiation des expositions classées dans la catégorie «en défaut» au cours des trois mois qui ont suivi la dernière déclaration des données.
080	PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AFFECTÉE PAR ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS Même définition que pour la colonne 010 du modèle CR selon l'approche NI.
090	LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%) Même définition que pour la colonne 230 du modèle CR selon l'approche NI. Les dispositions de l'article 181, paragraphe 1, point h) du CRR s'appliquent.
100	Dont: en défaut Pondération du risque des LGD des expositions classées comme «expositions en défaut» conformément à l'article 178 du CRR.
105	Valeur exposée au risque Même définition que pour la colonne 110 du modèle CR selon l'approche NI.
110	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME Même définition que pour la colonne 255 du modèle CR selon l'approche NI.

Colonnes	
120	Dont: en défaut Montant d'exposition pondéré des expositions classées comme «expositions en défaut» conformément à l'article 178 du CRR.
125	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME Même définition que pour la colonne 260 du modèle CR selon l'approche NI.
130	MONTANT DES PERTES ANTICIPÉES Même définition que pour la colonne 280 du modèle CR selon l'approche NI.
Lignes	
010	Administrations centrales et banques centrales (Article 147, paragraphe 2, point a) du CRR)
020	Établissements (Article 147, paragraphe 2, point b) du CRR)
030	Entreprises (Toutes les entreprises conformément à l'article 147, paragraphe 2, point c.)
040	Dont: Prêts spécialisés (Article 147, paragraphe 8, point a) du CRR)
050	Dont: PME (Article 147, paragraphe 2, point c) du CRR)
060	Clientèle de détail Toutes les expositions sur la clientèle de détail, conformément à l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR.
070	Garanties par bien immobilier Expositions reflétant l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, qui sont garanties par des biens immobiliers.
080	PME Expositions sur la clientèle de détail reflétant l'article 147, paragraphe 2, point d), en conjonction avec l'article 153, paragraphe 3 du CRR, et qui sont garanties par des biens immobiliers.
090	Non-PME Expositions sur la clientèle de détail reflétant l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, qui sont garanties par des biens immobiliers.
100	Expositions renouvelables éligibles (Article 147, paragraphe 2, point d), en conjonction avec l'article 154, paragraphe 4 du CRR)
110	Autres clientèle de détail Autres expositions sur la clientèle de détail reflétant les dispositions de l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, non déclarées dans les lignes 070 — 100.
120	PME Autres expositions sur la clientèle de détail reflétant les dispositions de l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, en conjonction avec l'article 153, paragraphe 3 du CRR.

Lignes	
130	Non-PME Autres expositions sur la clientèle de détail reflétant les dispositions de l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR.
140	Actions Expositions sur actions reflétant les dispositions de l'article 147, paragraphe 2, point e) du CRR.

3.4.3. Tableau 3 — Répartition par pays du montant total des exigences de fonds propres pour risque de crédit couvrant les expositions de crédit pertinentes (CR GB 3)

3.4.3.1. Remarques générales

82. Selon l'article 128, point 7 du CRD en conjonction avec les articles 130 et 140, paragraphe 1 du CRD, le taux de coussin contracyclique est équivalent à «la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique appliqués dans la juridiction où les expositions de crédit pertinentes de l'établissement sont situées». La moyenne pondérée est calculée comme suit:

- a) Numérateur: Total des exigences de fonds propres pour risque de crédit, calculé conformément à la troisième partie, titres II et IV du CRR, relatif aux expositions de crédit pertinentes sur le territoire en question.
- b) Dénominateur: Total des exigences de fonds propres pour risque de crédit, relatif aux expositions de crédit pertinentes.

83. Ce tableau a pour objectif de fournir davantage d'informations sur les éléments du coussin contracyclique spécifique à l'établissement. Les informations requises concernent les exigences de fonds propres calculées conformément à la troisième partie, titre II du CRR, lesquelles comprennent le risque de crédit et la titrisation calculés sur la base des expositions de crédit pertinentes, ventilées par pays.

84. Ces informations seront déclarées pays par pays. Le seuil fixé à l'article 5, paragraphe 1, n'est pas pertinent pour cette répartition.

3.4.3.2. Instructions concernant certaines positions

Lignes	
010	Exigences de fonds propres pour risque de crédit Troisième partie, titre II du CRR

3.5. CR EQU IRB — EXPOSITIONS SUR ACTIONS SELON L'APPROCHE NI

3.5.1. Remarques générales

85. Le modèle CR EQU selon l'approche NI se compose de deux parties: CR EQU IRB 1 fournit un aperçu général des expositions NI de la catégorie d'exposition actions, ainsi que les différents modes de calcul des montants totaux d'exposition au risque. CR EQU IRB 2 fournit une ventilation du total des expositions attribuées aux échelons ou groupes de débiteurs dans le cadre de l'approche PD/LGD. Le cas échéant, dans les instructions suivantes, le modèle CR EQU selon l'approche NI («CR EQU IRB») se rapporte aux sous-modèles «CR EQU IRB 1» et «CR EQU IRB 2».

86. Le modèle CR EQU IRB fournit des informations sur le calcul des montants d'exposition pondérés pour risque de crédit (article 92, paragraphe 3, point a) du CRR) selon la méthode NI (troisième partie, titre II, chapitre 3 du CRR), pour les expositions sur actions visées à l'article 147(2) point e) du CRR.

87. Selon l'article 147, paragraphe 6 du CRR, les expositions suivantes seront affectées à la catégorie d'exposition actions:

- a) les expositions ne portant pas sur des créances et donnant droit à une créance subordonnée et résiduelle sur les actifs ou le revenu de l'émetteur; ou
- b) les expositions portant sur des créances et autres titres, partenariats, instruments dérivés, ou autres véhicules, dont la substance économique est similaire à celle des expositions visées au point a).

88. Les organismes de placement collectif traités selon la méthode de pondération simple visée à l'article 152 du CRR, seront déclarés dans le modèle CR EQU selon l'approche NI.

89. Conformément à l'article 151, paragraphe 1, les établissements remplissent le modèle CR EQU selon l'approche NI dès lors qu'ils optent pour une des trois méthodes visées à l'article 155 du CRR:

- la méthode de pondération simple;
- l'approche fondée sur la probabilité de défaut et les pertes en cas de défaut (PD/LGD), ou
- l'approche fondée sur les modèles internes.

De plus, les établissements qui appliquent l'approche NI devront également déclarer dans le modèle CR EQU selon l'approche NI les montants d'exposition pondérés des expositions sous forme d'actions qui impliquent un traitement de pondération fixe (sans pour autant être traitées par la méthode de pondération simple ou par le recours (partiel ou permanent) à l'approche standard du risque de crédit (par ex. expositions sous forme d'actions impliquant une pondération du risque de 250 % conformément à l'article 48, paragraphe 4 du CRR, ou de 370 % conformément à l'article 471, paragraphe 2 du CRR)).

90. Les engagements sous forme d'actions suivants ne seront pas déclarés dans le modèle CR EQU selon la méthode NI:

- Expositions sous forme d'actions dans le portefeuille de négociation (pour les cas où les établissements ne sont pas exonérés du calcul des exigences de fonds propres pour les positions du portefeuille de négociation, conformément à l'article 94 du CRR).
- Expositions sous forme d'actions soumises au recours partiel à l'approche standard (article 150 du CRR), y compris:
- les expositions sous forme d'actions bénéficiant d'une clause d'antériorité conformément à l'article 495, paragraphe 1 du CRR;
- les expositions sous forme d'actions d'entités dont les obligations de crédit reçoivent une pondération de risque de 0 % en vertu de l'approche standard, y compris les entités à caractère public auxquels une pondération de risque de 0 % peut être appliquée (article 150, paragraphe 1, point g) du CRR);
- les expositions sous forme d'actions prises dans le cadre de programmes législatifs visant à promouvoir certains secteurs de l'économie, qui accordent à l'établissement d'importantes subventions à l'investissement et impliquent aussi une certaine forme de contrôle public et des restrictions aux investissements en actions (article 150, paragraphe 1, point h) du CRR);
- les expositions sur des actions d'entreprises de services auxiliaires dont les montants d'exposition pondérés peuvent être calculés selon le traitement réservé aux «actifs autres que des obligations de crédit» (conformément à l'article 155, paragraphe 1 du CRR);
- les expositions sous forme d'actions déduites des fonds propres, conformément aux articles 46 et 48 du CRR.

3.5.2. Instructions concernant certaines positions (applicables aux sous-modèles CR EQU IRB 1 et CR EQU IRB 2)

Colonne	
010	<p>SYSTÈME DE NOTATION INTERNE</p> <p>PD AFFECTÉE À L'ÉCHELON DE DÉBITEUR (%)</p> <p>Dans la colonne 010, les établissements qui appliquent la méthode PD/LGD déclarent la probabilité de défaut (PD) calculée conformément aux dispositions de l'article 165, paragraphe 1 du CRR.</p> <p>Les PD attribuées aux échelons ou groupes de débiteurs à déclarer, satisferont aux exigences minimales visées à la troisième partie, titre II, chapitre 3, section 6 du CRR. Pour chaque échelon ou groupe, les PD qui leur sont spécifiquement attribuées seront déclarées. Tous les paramètres de risque déclarés seront issus des paramètres de risque utilisés dans le système de notations internes approuvé par les autorités compétentes respectives.</p> <p>En ce qui concerne les chiffres correspondant à un ensemble d'échelons ou de groupes de débiteurs (par ex. le montant total des expositions), la moyenne pondérée au risque des PD attribuées aux échelons ou aux groupes de débiteurs de cet ensemble sera fournie. Toutes les expositions, y compris celles en défaut, doivent être prises en compte pour le calcul de la moyenne pondérée des PD. Pour le calcul de la moyenne pondérée au risque des PD, on utilisera, à des fins de pondération, la valeur exposée au risque tenant compte de la protection de crédit non financée (colonne 060).</p>

Colonnes	
020	<p>EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION</p> <p>Dans la colonne 020, les établissements déclarent la valeur initiale d'exposition (avant application des facteurs de conversion). Selon les dispositions de l'article 167 du CRR, la valeur des expositions sous forme d'actions sera la valeur comptable résiduelle après ajustements pour risque de crédit spécifique. La valeur des expositions sous forme d'actions hors bilan sera la valeur nominale après ajustements pour risque de crédit spécifique.</p> <p>Toujours dans la colonne 020, les établissements déclarent également les éléments hors bilan visés à l'annexe I du CRR, affectés à la catégorie d'exposition sous forme d'actions (par ex. «la fraction non versée d'actions et de titres partiellement libérés»).</p> <p>Les établissements qui appliquent la méthode de la pondération simple ou PD/LGD (visée à l'article 165, paragraphe 1) peuvent également tenir compte des dispositions de compensation visées à l'article 155, paragraphe 2 du CRR.</p>
030-040	<p>TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION</p> <p>PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE</p> <p>(-) GARANTIES</p> <p>(-) DÉRIVÉS DE CRÉDIT</p> <p>Indépendamment de la méthode adoptées pour le calcul des montants d'exposition pondérés pour les expositions sous forme d'actions, les établissements peuvent comptabiliser la protection de crédit non financée obtenue pour une exposition sur actions (article 155, paragraphes 2, 3 et 4 du CRR). Les établissements qui appliquent la méthode de la pondération simple ou PD/LGD déclarent dans les colonnes 030 et 040 le montant de la protection de crédit non financée sous la forme de garanties (colonne 030) ou de dérivés de crédit (colonne 040), comptabilisée selon les méthodes visées dans la troisième partie, titre II, chapitre 4 du CRR.</p>
050	<p>TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION</p> <p>SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC</p> <p>(-) TOTAL SORTIES</p> <p>Dans la colonne 050, les établissements déclarent la portion du risque initial avant application des facteurs de conversion, couverte par une protection de crédit non financée comptabilisée selon les méthodes visées dans la troisième partie, titre II, chapitre 4 du CRR.</p>
060	<p>VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE</p> <p>Les établissements qui appliquent la méthode de la pondération simple ou PD/LGD déclarent dans la colonne 060 la valeur exposée au risque compte tenu des effets de substitution émanant de la protection de crédit non financée (article 155, paragraphes 2 et 3, et article 167 du CRR).</p> <p>Pour rappel, dans le cas des expositions sous forme d'actions hors bilan, la valeur exposée au risque sera la valeur nominale après ajustements pour risque de crédit spécifique (article 167 du CRR).</p>
070	<p>LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%)</p> <p>Les établissements qui appliquent la méthode PD/LGD déclarent dans la colonne 070 du modèle CR EQU IRB 2 le montant d'exposition pondéré des LGD affectés aux échelons ou groupes de débiteurs de l'ensemble; il en va de même pour la ligne 020 du modèle CR EQU selon l'approche NI. La valeur exposée au risque, compte tenu de la protection de crédit non financée (colonne 060) sera utilisée pour le calcul de la moyenne pondérée au risque des LGD. Les établissements tiendront compte des dispositions de l'article 165, paragraphe 2 du CRR.</p>
080	<p>MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ</p> <p>Dans la colonne 080, les établissements déclarent les montants d'exposition pondérés pour les expositions sous forme d'actions, calculés conformément aux dispositions de l'article 155 du CRR.</p> <p>Lorsque les établissements qui appliquent l'approche PD/LGD ne disposent pas d'informations suffisantes pour pouvoir utiliser la définition du défaut énoncée à l'article 178, un facteur de majoration de 1,5 est appliqué aux pondérations du risque lors du calcul des montants d'exposition pondérés (article 155, paragraphe 3 du CRR).</p> <p>En ce qui concerne le paramètre d'entrée M (maturité, échéance) de la fonction de pondération du risque, l'échéance attribuée aux expositions sous forme d'actions est de cinq ans (article 165, paragraphe 3 du CRR).</p>

Colonnes	
090	<p>POUR MÉMOIRE: MONTANT DES PERTES ANTICIPÉES</p> <p>Dans la colonne 090, les établissements déclarent le montant de la perte anticipée pour les expositions sous forme d'actions, conformément à l'article 158, paragraphes 4, 7, 8 et 9 du CRR.</p>

91. Conformément à l'article 155 du CRR, les établissements peuvent appliquer différentes approches (méthode de la pondération simple, approche fondée sur la probabilité de défaut et les pertes en cas de défaut (PD/LGD), approche fondée sur les modèles internes) à différents portefeuilles d'actions lorsque lui-même utilise différentes approches aux fins de la gestion interne des risques. Dans le modèle CR QU IRB 1, les établissements déclarent les montants d'exposition pondérés pour les expositions sous forme d'actions qui requièrent un traitement fixe (sans pour autant être explicitement traitées par la méthode de pondération simple ou par le recours (partiel ou permanent) à l'approche standard du risque de crédit).

Lignes	
CR EQU IRB 1 — ligne 020	<p>APPROCHE PD/LGD: TOTAL</p> <p>Les établissements qui appliquent l'approche PD/LGD (article 155, paragraphe 3 du CRR) déclarent les informations requises à la ligne 020 du modèle CR EQU IRB 1.</p>
CR EQU IRB 1 — lignes 050 — 090	<p>MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE: TOTAL</p> <p>RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES PAR PONDÉRATIONS SELON LA MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE</p> <p>Les établissements qui appliquent l'approche de la pondération simple (article 155, paragraphe 2 du CRR) déclarent aux lignes 050 à 090 les informations en fonction des caractéristiques des expositions sous-jacentes.</p>
CR EQU IRB 1 — ligne 100	<p>MÉTHODE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES</p> <p>Les établissements qui appliquent l'approche fondée sur les modèles internes (article 155, paragraphe 4 du CRR) déclarent les informations requises à la ligne 100.</p>
CR EQU IRB 1 — ligne 110	<p>EXPOSITIONS SUR ACTIONS FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS</p> <p>Les établissements qui appliquent l'approche NI déclarent les montants d'exposition pondérés pour les expositions sous forme d'actions qui requièrent un traitement fixe de la pondération (sans pour autant être explicitement traitées par la méthode de pondération simple ou par le recours (partiel ou permanent) à l'approche standard du risque de crédit). Par exemple,</p> <ul style="list-style-type: none"> — le montant d'exposition pondéré des positions en actions dans des entités du secteur financier traité conformément à l'article 48, paragraphe 4 du CRR, ainsi que — les positions en actions pondérées à 370 % conformément à l'article 471, paragraphe 2 du CRR seront déclarés à la ligne 110.
CR EQU IRB 2	<p>RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TOTALES SELON LA MÉTHODE PD/LGD PAR ÉCHELONS DE DÉBITEURS:</p> <p>Les établissements qui appliquent l'approche PD/LGD (article 155, paragraphe 3 du CRR) déclarent les informations requises dans le modèle CR EQU IRB 2.</p> <p>Lorsque les établissements qui appliquent l'approche PD/LGD utilisent un système unique de notations ou peuvent baser leur déclaration sur une échelle-type interne, ils déclarent les échelons ou groupes de débiteurs associés à ce système unique de notations/cette échelle-type interne dans le modèle CR EQU IRB 2. Dans les autres cas, on fusionnera les divers systèmes de notation, lesquels seront classés selon les critères suivants: Les échelons ou les groupes de débiteurs de ces divers systèmes de notation seront groupés et classés de la plus petite PD attribuée à chaque échelon ou groupe de débiteurs à la plus grande.</p>

3.6. CE SETT — RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON

3.6.1. Remarques générales

92. Ce modèle contient des informations sur les opérations du portefeuille de négociation et hors négociation, qui ne sont pas dénouées après la date prévue de livraison, ainsi que sur les exigences de fonds propres correspondantes pour le risque de règlement conformément à l'article 92, paragraphe 3, point c) ii) et l'article 378 du CRR.

93. Dans le modèle CR SETT, les établissements mentionnent les informations sur le risque de règlement/livraison en rapport avec les titres de créance, les actions, les devises étrangères et les matières premières détenues tant dans le portefeuille de négociation que dans le portefeuille hors négociation.
94. En vertu de l'article 378, ne sont pas soumises au risque de règlement/livraison les opérations de pension et les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de matières premières, liées à des titres de créance, actions, devises étrangères et matières premières. Il faut toutefois remarquer que les transactions sur dérivés et à règlement différé non dénouées après la date prévue de livraison sont soumises aux exigences de fonds propres pour risque de règlement/livraison, comme stipulé à l'article 378 du CRR.
95. Dans le cas des opérations qui ne sont pas dénouées après la date de livraison prévue, l'établissement calcule la différence de prix à laquelle il est exposé. La différence de prix est calculée comme étant égale à la différence entre le prix de règlement convenu pour le titre de créance, l'action, la devise ou la matière première considéré et sa valeur de marché courante, lorsque cette différence peut impliquer une perte pour l'établissement.
96. Pour calculer son exigence de fonds propres correspondante, l'établissement multiplie cette différence de prix par le facteur approprié de la colonne de droite du tableau 1 de l'article 378 du CRR.
97. Selon l'article 92, paragraphe 4, point b) du CRR, les exigences de fonds propres pour risque de règlement/livraison seront multipliées par 12,5, de sorte à obtenir le montant exposé au risque.
98. Attention: les exigences de fonds propres pour les positions de négociation non dénouées visées à l'article 379 du CRR n'entrent pas dans le champ d'application du modèle CR SETT, mais seront plutôt déclarées dans les modèles consacrés au risque de crédit (CR selon l'approche standard ou NI, etc.).

3.6.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	<p>OPÉRATIONS NON DÉNOUÉES AU PRIX DE TRANSACTION</p> <p>Conformément à l'article 378 du CRR, les établissements déclarent dans la colonne 010 les opérations qui ne sont pas dénouées après la date de livraison prévue, selon le prix de règlement convenu.</p> <p><i>Toutes les opérations non dénouées</i> seront inscrites dans cette colonne 010, qu'elles aient entraîné une perte ou un bénéfice après la date de livraison prévue.</p>
020	<p>EXPOSITION DE LA DIFFÉRENCE DE PRIX SUITE À DES OPÉRATIONS NON DÉNOUÉES</p> <p>Conformément à l'article 378 du CRR, les établissements déclarent dans la colonne 020 la différence de prix entre le prix de règlement convenu pour le titre de créance, l'action, la devise ou la matière première considéré et sa valeur de marché courante, <i>lorsque cette différence peut impliquer une perte pour l'établissement.</i></p> <p>Seules les opérations non dénouées impliquant une perte après la date de livraison prévue seront déclarées dans la colonne 020.</p>
030	<p>EXIGENCES DE FONDS PROPRES</p> <p>Dans la colonne 030, les établissements déclarent leurs exigences de fonds propres calculées conformément à l'article 378 du CRR.</p>
040	<p>MONTANT TOTAL DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE RÈGLEMENT</p> <p>Conformément à l'article 92, paragraphe 4, point b) du CRR, les établissements multiplient les exigences de fonds propres figurant dans la colonne 030 par 12,5 afin d'obtenir le montant exposé au risque de règlement.</p>

Lignes	
010	<p>Total des opérations non dénouées dans le portefeuille hors négociation</p> <p>À la ligne 010, les établissements déclarent les données agrégées concernant le risque de règlement/livraison pour les positions du portefeuille hors négociation (conformément à l'article 92, paragraphe 3, point c) ii) et à l'article 378 du CRR).</p> <p>Sous 010/010, les établissements déclarent la somme des opérations non dénouées après la date de livraison prévue au prix de règlement convenu.</p> <p>Sous 010/020, les établissements déclarent les données agrégées concernant la différence de prix de l'exposition en raison d'opérations non dénouées et se soldant par une perte.</p> <p>Sous 010/030, les établissements déclarent les exigences de fonds propres agrégées en additionnant les exigences de fonds propres pour opérations non dénouées et en multipliant la «différence de prix» déclarée dans la colonne 020 par le facteur pertinent basé sur le nombre de jours ouvrables après la date de règlement prévue (pour les catégories, voir le tableau 1 de l'article 378 du CRR).</p>
020 à 060	<p>Transactions non dénouées jusqu'à 4 jours (Facteur de 0 %)</p> <p>Transactions non dénouées entre 5 et 15 jours (Facteur de 8 %)</p> <p>Transactions non dénouées entre 16 et 30 jours (Facteur de 50 %)</p> <p>Transactions non dénouées entre 31 et 45 jours (Facteur de 75 %)</p> <p>Transactions non dénouées pendant 46 jours ou plus (Facteur de 100 %)</p> <p>Dans les lignes 020 à 060, les établissements déclarent les informations concernant le risque de règlement/livraison pour les positions du portefeuille hors négociation, en fonction des catégories visées au tableau 1 de l'article 378 du CRR.</p> <p>Aucune exigence de fonds propres n'est requise pour le risque de règlement/livraison d'opérations non dénouées après une période inférieure à 5 jours ouvrables après la date de règlement prévue.</p>
070	<p>Total des opérations non dénouées dans le portefeuille de négociation</p> <p>À la ligne 070, les établissements déclarent les données agrégées concernant le risque de règlement/livraison pour les positions du portefeuille de négociation (conformément à l'article 92, paragraphe 3, point c) ii) et à l'article 378 du CRR).</p> <p>Sous 070/010, les établissements déclarent la somme des opérations non dénouées après la date de livraison prévue au prix de règlement convenu.</p> <p>Sous 070/020, les établissements déclarent les données agrégées concernant la différence de prix de l'exposition en raison d'opérations non dénouées et se soldant par une perte.</p> <p>Sous 070/030, les établissements déclarent les exigences de fonds propres agrégées en additionnant les exigences de fonds propres pour opérations non dénouées et en multipliant la «différence de prix» déclarée dans la colonne 020 par un facteur pertinent basé sur le nombre de jours ouvrables après la date de règlement prévue (pour les catégories, voir le tableau 1 de l'article 378 du CRR).</p>
080 à 120	<p>Transactions non dénouées jusqu'à 4 jours (Facteur de 0 %)</p> <p>Transactions non dénouées entre 5 et 15 jours (Facteur de 8 %)</p> <p>Transactions non dénouées entre 16 et 30 jours (Facteur de 50 %)</p> <p>Transactions non dénouées entre 31 et 45 jours (Facteur de 75 %)</p> <p>Transactions non dénouées pendant 46 jours ou plus (Facteur de 100 %)</p> <p>Dans les lignes 080 à 120, les établissements déclarent les informations concernant le risque de règlement/livraison pour les positions du portefeuille de négociation, en fonction des catégories visées au tableau 1 de l'article 378 du CRR.</p> <p>Aucune exigence de fonds propres n'est requise pour le risque de règlement/livraison d'opérations non dénouées après une période inférieure à 5 jours ouvrables après la date de règlement prévue.</p>

3.7. CR SEC SELON L'APPROCHE STANDARD — RISQUE DE CRÉDIT: TITRISATION — APPROCHE STANDARD DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

3.7.1. Remarques générales

99. Ce modèle regroupe les informations concernant l'ensemble des titrisations, selon l'approche standard, dans lesquelles l'établissement déclarant est impliqué. Ces données à déclarer sont fonction du rôle de l'établissement dans la titrisation. L'établissement initiateur, le sponsor et les investisseurs doivent déclarer certains éléments spécifiques.

100. Le modèle CR SEC selon l'approche standard collecte les informations sur les titrisations tant traditionnelles que synthétiques, détenues dans le portefeuille d'intermédiation bancaire et visées à l'article 242, paragraphes 10 et 11 du CRR, respectivement.

3.7.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	<p>MONTANT TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ORIGINATEUR</p> <p>Les établissements initiateurs doivent déclarer le solde restant dû à la date de déclaration de toutes les expositions de titrisation dont ils sont à l'origine, sans que l'identité du détenteur des positions importe. Seront déclarés les expositions de titrisations au bilan (par ex. obligations, emprunts subordonnés) ainsi que les expositions hors bilan et les dérivés (par ex. lignes de crédit subordonnées, facilités de trésorerie, échanges de taux d'intérêt, contrats d'échange sur risque de crédit, etc.) qui sont à l'origine de la titrisation.</p> <p>Dans le cas des titrisations traditionnelles, dans lesquelles l'initiateur ne détient aucune position, l'initiateur ne tient pas compte de la titrisation dans la déclaration des modèles CR SEC selon l'approche standard ou NI. À cet effet, les positions de titrisation détenues par l'initiateur comprennent les titrisations d'expositions renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé visées à l'article 242, paragraphe 12 du CRR.</p> <p>Pour toutes les autres titrisations pour lesquelles un transfert de risque significatif est comptabilisé, il convient de préciser qu'à la colonne 010 des modèles CR SEC selon l'approche standard ou NI, l'établissement initiateur devra déclarer les expositions de titrisation dont il est à l'origine, peu importe qui les détient.</p>
020-040	<p>TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES: PROTECTION DE CRÉDIT SUR LES EXPOSITIONS DE TITRISATION</p> <p>Suite aux dispositions des articles 249 et 250 du CRR, la protection de crédit pour les expositions titrisées sera identique à celle qui serait appliquée s'il n'existait pas d'asymétrie d'échéances.</p>
020	<p>(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (C_{VA})</p> <p>Le mode de calcul détaillé de la valeur corrigée pour volatilité de la sûreté (C_{VA}) qui doit être déclarée dans cette colonne, se base sur les dispositions de l'article 223, paragraphe 2 du CRR.</p>
030	<p>(-) TOTAL SORTIES: VALEURS CORRIGÉES DE PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE (G*)</p> <p>Suivant la règle générale des «entrées de trésorerie» et des «sorties de trésorerie», les montants déclarés dans cette colonne apparaîtront dans les «entrées de trésorerie» du modèle de risque de crédit correspondant (CA selon l'approche standard ou CR selon l'approche NI) et de la catégorie d'exposition du fournisseur de protection (à savoir le tiers à qui la tranche est transférée au moyen d'une protection de crédit non financée).</p> <p>Le mode de calcul du «risque sur devises étrangères» — montant nominal corrigé de la protection de crédit (G*) est précisé dans l'article 233, paragraphe 3 du CRR.</p>
040	<p>MONTANT NOTIONNEL DE PROTECTION DE CRÉDIT CONSERVÉ OU RACHETÉ</p> <p>Toutes les tranches qui ont été conservées ou rachetées, par ex. les positions de première perte conservées, seront déclarées à leur montant nominal.</p> <p>L'effet des décotes règlementaires sur la protection de crédit ne sera pas pris en considération lors du calcul du montant de conservation ou de rachat de la protection de crédit.</p>
050	<p>POSITIONS DE TITRISATION: EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION</p> <p>Positions de titrisation détenues par l'établissement déclarant, calculées selon l'article 246, paragraphes 1 et 2 du CRR, sans application des facteurs de conversion de crédit et sans ajustements pour risque de crédit et provisions. La compensation n'est pertinente que par rapport à plusieurs contrats de dérivés fournis à la même entité de titrisation, et couverts par un accord de compensation éligible.</p> <p>Les corrections de valeur et les provisions à déclarer dans cette colonne ne se rapportent qu'aux positions de titrisation. Les corrections de valeur de positions titrisées ne sont pas prises en compte.</p> <p>En présence d'une clause de remboursement anticipé, les établissements doivent préciser le montant des «intérêts de l'établissement initiateur», tel que défini à l'article 256, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Dans le cadre de titrisations synthétiques, les positions détenues par l'établissement initiateur sous la forme d'éléments au bilan et/ou d'intérêts de l'investisseur (remboursement anticipé) seront la somme des colonnes 010 à 040.</p>

Colonnes	
060	<p>(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS</p> <p>Corrections de valeur et provisions (article 159 du CRR) pour pertes de crédit, effectuées conformément au référentiel comptable appliqué par l'établissement déclarant. Les corrections de valeur comprennent tout montant comptabilisé dans le compte de correction au titre de pertes de crédit sur des actifs financiers depuis leur première comptabilisation au bilan (y compris les pertes dues au risque de crédit d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur, et que ne seront pas déduites de la valeur exposée au risque), plus les remises sur les expositions acquises alors qu'elles étaient en défaut, conformément à l'article 166, paragraphe 1 du CRR. Les provisions comprennent les montants cumulés de pertes de crédit sur des éléments hors bilan.</p>
070	<p>EXPOSITIONS NETTE DES CORRECTIONS DE VALEUR ET DES PROVISIONS</p> <p>Positions de titrisation conformément à l'article 246, paragraphes 1 et 2 du CRR, sans application des facteurs de conversion.</p> <p>Ces informations sont liées à la colonne 040 du modèle CR SA Total.</p>
080-110	<p>TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION</p> <p>Article 4, paragraphe 57 et troisième partie, titre II, chapitre 4 du CRR.</p> <p>Ce bloc de colonnes rassemble des informations sur les techniques d'atténuation du risque de crédit appliquées à une ou plusieurs expositions au moyen de la substitution d'expositions (voir plus bas, sous «Entrées et sorties de trésorerie»).</p> <p>Voir les instructions concernant le modèle CR selon l'approche standard (Déclaration des techniques CRM avec effet de substitution).</p>
080	<p>(-) PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE: VALEURS CORRIGÉES (G_A)</p> <p>Protection de crédit non financée telle que définie à l'article 4, paragraphe 59 et telle que régie par l'article 235 du CRR.</p> <p>Voir les instructions concernant le modèle CR selon l'approche standard (Déclaration des techniques CRM avec effet de substitution).</p>
090	<p>(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE</p> <p>Protection de crédit financée telle que définie à l'article 4, paragraphe 58 et telle que régie par les articles 195, 197 et 200 du CRR.</p> <p>Les titres liés à un crédit et les compensations au bilan en vertu des articles 218 à 236 du CRR sont traités comme des sûretés en espèces.</p> <p>Voir les instructions concernant le modèle CR selon l'approche standard (Déclaration des techniques CRM avec effet de substitution).</p>
100-110	<p>SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC</p> <p>Entrées et sorties de trésorerie au sein de la même catégorie d'exposition; le cas échéant, les pondérations du risque ou les échelons des débiteurs seront également mentionnés.</p>
100	<p>(-) TOTAL SORTIES</p> <p>Article 222, paragraphe 3 et article 235, paragraphes 1 et 2</p> <p>Les sorties de trésorerie correspondent à la partie couverte du risque initial des «Expositions au net des corrections de valeur et des provisions» qui sont déduites de la catégorie d'exposition du débiteur et, le cas échéant, de la pondération du risque ou de l'échelon des débiteurs, puis réaffectées à la catégorie d'exposition du fournisseur de protection et, le cas échéant, à la pondération du risque ou à l'échelon des débiteurs.</p> <p>Ce montant sera considéré comme une entrée de trésorerie dans la catégorie d'exposition du fournisseur de protection et, le cas échéant, de la pondération du risque ou de l'échelon des débiteurs.</p> <p>Ces informations sont liées à la colonne 090 [(-) Total des sorties de trésorerie] du modèle CR SA Total.</p>
110	<p>TOTAL ENTRÉES</p> <p>Seront déclarées dans cette colonne les positions de titrisation sous forme de titres de créance et qui sont des sûretés financières éligibles en vertu de l'article 197, paragraphe 1 du CRR, lorsque l'on utilise la méthode simple fondée sur les sûretés financières.</p> <p>Ces informations sont liées à la colonne 100 (Total des entrées de trésorerie) du modèle CR SA Total.</p>

Colonnes	
120	<p>EXPOSITION NETTE COMPTE TENU DES EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION</p> <p>Expositions affectées à la pondération du risque et à la catégorie d'exposition correspondantes, après prise en compte des sorties et des entrées de trésorerie en raison de «techniques CRM avec effets de substitution sur l'exposition».</p> <p>Ces informations sont liées à la colonne 110 du modèle CR SA Total.</p>
130	<p>(-) TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT MODIFIANT LE MONTANT DE L'EXPOSITION: VALEUR CORRIGÉE SELON LA MÉTHODE GÉNÉRALE FONDÉE SUR LES SÛRETÉS FINANCIÈRES POUR LA PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (C_{VAM})</p> <p>Les titres liés à un crédit sont également inclus (article 218 du CRR).</p> <p>Ces informations sont liées aux colonnes 120 et 130 du modèle CR SA Total.</p>
140	<p>VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION (E*)</p> <p>Positions de titrisation conformément à l'article 246 du CRR, c'est-à-dire sans application des facteurs de conversion visés à l'article 246, paragraphe 1, point c) du CRR.</p> <p>Ces informations sont liées à la colonne 150 du modèle CR SA Total.</p>
150-180	<p>RÉPARTITION DE LA VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE (E*) DE L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN PAR FACTEURS DE CONVERSION</p> <p>L'article 246, paragraphe 1, point c) du CRR stipule que la valeur exposée au risque d'une position de titrisation hors bilan sera sa valeur nominale multipliée par un facteur de conversion. Sauf mention contraire dans le CRR, ce facteur de conversion s'élèvera à 100 %.</p> <p>Voir les colonnes 160 à 190 du modèle CR SA Total.</p> <p>Aux fins de la déclaration, les valeurs exposées au risque pleinement ajustées (E*) seront déclarées selon les quatre intervalles de facteurs de conversion suivants, lesquels s'excluent mutuellement: 0 %, [0 %, 20 %], [20 %, [50 %] et [50 %, 100 %].</p>
190	<p>VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE</p> <p>Positions de titrisation selon l'article 246 du CRR.</p> <p>Ces informations sont liées à la colonne 200 du modèle CR SA Total.</p>
200	<p>(-) DÉDUITE DES FONDS PROPRES</p> <p>L'article 258 du CRR prévoit que, lorsqu'une position de titrisation appelle une pondération de risque de 1 250 %, l'établissement peut, au lieu d'inclure cette position dans le calcul des montants d'exposition pondérés, déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1 la valeur exposée au risque de cette exposition.</p>
210	<p>FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS</p> <p>Valeur exposée au risque moins la valeur exposée au risque déduite des fonds propres.</p>
220-320	<p>RÉPARTITION DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS</p>
220-260	<p>POSITIONS NOTÉES (ÉCHELONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT)</p> <p>L'article 242, paragraphe 8 du CRR définit les positions notées.</p> <p>Les valeurs exposées au risque soumises aux pondérations de risque sont ventilées en fonction de leur échelon de qualité de crédit, comme stipulé pour l'approche standard à l'article 246 (tableau 1) du CRR.</p>
270	<p>1 250 % (POSITIONS NON NOTÉES)</p> <p>L'article 242, paragraphe 7 du CRR définit les positions non notées.</p>

Colonnes	
280	<p>APPROCHE PAR TRANSPARENCE</p> <p>Articles 253, 254 et 256, paragraphe 5 du CRR</p> <p>Les colonnes consacrées à la méthode par transparence rassemblent tous les cas d'expositions non notées pour lesquelles on obtient la pondération du risque au moyen du portefeuille d'expositions sous-jacent (pondération moyenne du risque du panier, pondération maximale de l'ensemble, ou recours au ratio de concentration).</p>
290	<p>DONT: TRANCHE DE DEUXIÈME PERTE DU PROGRAMME ABCP</p> <p>La valeur exposée au risque sujette au traitement des positions de titrisation appartenant à une tranche de deuxième perte ou à une tranche plus favorable dans un programme ABCP, est définie à l'article 254 du CRR.</p> <p>L'article 242, paragraphe 9 du CRR définit le programme ABCP («Asset-backed commercial paper», ou programme de papier commercial adossé à des actifs).</p>
300	<p>DONT: PONDÉRATION MOYENNE (%)</p> <p>La moyenne pondérée de la valeur exposée au risque sera déclarée.</p>
310	<p>APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE</p> <p>Article 109, paragraphe 1 et article 259, paragraphe 3 du CRR Valeur exposée au risque des positions de titrisation selon l'approche par évaluation interne.</p>
320	<p>PONDÉRATION MOYENNE (%)</p> <p>La moyenne pondérée de la valeur exposée au risque sera déclarée.</p>
330	<p>MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ</p> <p>Montant total d'exposition pondéré, calculé selon les dispositions de la troisième partie, titre II, chapitre 5, section 3 du CRR, avant ajustements en raison d'asymétries d'échéances ou de non-respect des mesures de diligence appropriée, et à l'exception de tout montant d'exposition pondéré correspondant aux expositions redistribuées dans un autre modèle au moyen des sorties de trésorerie.</p>
340	<p>DONT: TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES</p> <p>Pour les titrisations synthétiques, le montant à déclarer dans cette colonne ne tiendra pas compte d'une quelconque asymétrie d'échéances.</p>
350	<p>EFFET GLOBAL (AJUSTEMENT) LIÉ AU MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DILIGENCE APPROPRIÉE</p> <p>L'article 14, paragraphe 2, l'article 406, paragraphe 2 et l'article 407 du CRR prévoient que lorsqu'un établissement manque aux exigences, l'État membre veille à ce que les autorités compétentes imposent une pondération de risque supplémentaire proportionnée, qui ne peut être inférieure à 250 % de la pondération de risque (plafonnée à 1 250 %) qui s'appliquerait aux positions de titrisation concernées en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 5, section 3 du CRR.</p>
360	<p>AJUSTEMENT DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ DU FAIT D'UNE ASYMÉTRIE D'ÉCHÉANCES</p> <p>Le traitement $RW^* - RW(SP)$, tel que défini à l'article 250 du CRR, sera appliqué aux asymétries d'échéances dans les titrisations synthétiques, sauf dans le cas de tranches soumises à une pondération du risque de 1 250 %, pour lesquelles le montant à déclarer sera de 0. Attention: $RW(SP)$ inclut non seulement les montants d'exposition pondérés déclarés à la colonne 330, mais également les montants d'exposition pondérés correspondant aux expositions redistribuées dans un autre modèle au moyen des sorties de trésorerie.</p>
370-380	<p>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION PONDÉRÉ: AVANT APPLICATION DU PLAFOND/APRÈS APPLICATION DU PLAFOND</p> <p>Montant total d'exposition au risque calculé conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 5, section 3 du CRR, avant (colonne 370)/après (colonne 380) application des limites visées aux articles 252 (Titrisation de tous les éléments en défaut à ce moment-là ou qui sont considérés comme présentant un risque particulièrement élevé) ou 256, paragraphe 4 (Exigences supplémentaires de fonds propres pour les titrisations d'expositions renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé) du CRR.</p>

Colonnes	
390	<p>POUR MÉMOIRE: MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ CORRESPONDANT AUX SORTIES DE LA TITRISATION SA VERS D'AUTRES CATÉGORIES D'EXPOSITION</p> <p>Montant d'exposition pondéré émanant d'expositions redistribuées vers le fournisseur de la mesure d'atténuation du risque, figurant dès lors dans le modèle correspondant, et qui sont prises en compte dans le calcul du plafonnement des positions de titrisation.</p>

101. Le modèle CR SEC selon l'approche standard se compose de trois grands blocs de lignes, qui permettent de collecter des données sur les expositions initiées/sponsorisées/conservées/acquises par les initiateurs, investisseurs et sponsors. Pour chacune de ces expositions, les données sont ventilées entre éléments au bilan, éléments hors bilan, dérivés, titrisations et retitrisations.

102. Le montant total des expositions au risque (à la date de déclaration) est également ventilé en fonction des échelons de qualité de crédit appliqués à la date d'initiation (dernier bloc de lignes). Les établissements initiateurs, les sponsors et les investisseurs doivent déclarer ces données.

Lignes	
010	<p>TOTAL DES EXPOSITIONS</p> <p>Le montant total d'exposition au risque se rapporte au montant total des titrisations non échues. Cette ligne résume toutes les données déclarées par les initiateurs, les sponsors et les investisseurs dans les lignes suivantes.</p>
020	<p>DONT: RETITRISATIONS</p> <p>Montant total des retitrisations non échues, conformément aux définitions de l'article 4, paragraphe 1, points 63 et 64, du CRR.</p>
030	<p>ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS</p> <p>Cette ligne synthétise les données sur les éléments au bilan, les éléments hors bilan, les dérivés et le remboursement anticipé des positions de titrisation pour lesquelles l'établissement joue le rôle d'initiateur, tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 13, du CRR.</p>
040-060	<p>ÉLÉMENTS DE BILAN</p> <p>L'article 246, point c) du CRR stipule que lorsqu'un établissement calcule des montants d'exposition pondérés selon l'approche standard, la valeur exposée au risque d'une position de titrisation inscrite au bilan est égale à sa valeur comptable restante après application des ajustements pour risque de crédit spécifique.</p> <p>Les éléments au bilan sont répartis entre titrisations (ligne 050) et retitrisations (ligne 060).</p>
070-090	<p>ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET DÉRIVÉS</p> <p>Ces lignes permettent de collecter des informations sur les éléments au bilan et les positions de titrisation de dérivés soumises à un facteur de conversion dans le cadre de la titrisation. La valeur exposée au risque d'une position de titrisation hors bilan sera sa valeur nominale, amputée de tout ajustement pour risque de crédit spécifique de cette position de titrisation, multipliée par le facteur de conversion de 100 %, sauf mention contraire.</p> <p>La valeur exposée au risque pour risque de contrepartie d'un instrument dérivé repris à l'annexe II du CRR sera déterminée conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 6 du CRR.</p> <p>Pour les facilités de trésorerie, les facilités de crédit et les avances en espèces des organes de gestion, les établissements déclarent le montant non tiré.</p> <p>Pour les échanges de taux d'intérêt et de devises, ils déclarent la valeur exposée au risque (conformément à l'article 246, paragraphe 1 du CRR), comme stipulé dans le modèle CR SA Total.</p> <p>Les éléments hors bilan et les dérivés sont répartis entre titrisations (ligne 080) et retitrisations (ligne 090), comme le veut l'article 251, tableau 1 du CRR.</p>

Lignes	
100	<p>REMBOURSEMENT ANTICIPÉ</p> <p>Cette ligne n'est utile que pour les établissements initiateurs de titrisations renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé, et visées à l'article 242, paragraphes 12 et 13 du CRR.</p>
110	<p>INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS</p> <p>Cette ligne synthétise les données sur les éléments au bilan, les éléments hors bilan et les dérivés de positions de titrisation pour lesquelles l'établissement joue le rôle d'investisseur.</p> <p>Le CRR ne fournit pas de définition explicite d'un investisseur. Dès lors, on considérera qu'un investisseur est un établissement qui détient une position de titrisation dans le cadre d'une opération de titrisation dans laquelle il n'est ni l'initiateur ni le sponsor.</p>
120-140	<p>ÉLÉMENTS DE BILAN</p> <p>On appliquera ici les mêmes critères de classification des titrisations et des retitrisations que ceux utilisés pour les éléments au bilan des initiateurs.</p>
150-170	<p>ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET DÉRIVÉS</p> <p>On appliquera ici les mêmes critères de classification des titrisations et des retitrisations que ceux utilisés pour les éléments hors bilan et les dérivés des initiateurs.</p>
180	<p>SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS</p> <p>Cette ligne synthétise les données sur les éléments au bilan, les éléments hors bilan, les dérivés de positions de titrisation pour lesquelles l'établissement joue le rôle de sponsor, tel que défini à l'article 4, paragraphe 14 du CRR. Si un sponsor titre également ses propres actifs, il devra remplir les lignes réservées à l'initiateur avec les données relatives à ses propres actifs titrisés.</p>
190-210	<p>ÉLÉMENTS DE BILAN</p> <p>On appliquera ici les mêmes critères de classification des titrisations et des retitrisations que ceux utilisés pour les éléments au bilan des initiateurs.</p>
220-240	<p>ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET DÉRIVÉS</p> <p>On appliquera ici les mêmes critères de classification des titrisations et des retitrisations que ceux utilisés pour les éléments hors bilan et les dérivés des initiateurs.</p>
250-290	<p>RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:</p> <p>Ces lignes collectent des données sur les positions ouvertes (à la date de déclaration) en fonction des échelons de qualité de crédit (envisagés pour l'approche standard, selon l'article 251, tableau 1 du CRR) appliqués à la date d'initiation (début). En l'absence de ces données, des données les plus anciennes, équivalentes en matière d'échelons de qualité de crédit, seront fournies.</p> <p>Dans ces lignes, seules les colonnes 190 (Valeur exposée au risque) et 320 (Montant d'exposition pondéré avant plafonnement) doivent être déclarées.</p>

3.8. CR SEC SELON L'APPROCHE NI — RISQUE DE CRÉDIT — TITRISATIONS: APPROCHE FONDÉE SUR LES NOTATIONS INTERNES APPLICABLE AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES

3.8.1. Remarques générales

103. Ce modèle regroupe les informations concernant l'ensemble des titrisations, selon l'approche NI, dans lesquelles l'établissement déclarant est impliqué.
104. Ces données à déclarer sont fonction du rôle de l'établissement dans la titrisation. L'établissement initiateur, le sponsor et les investisseurs doivent déclarer certains éléments spécifiques.
105. Le modèle CR SEC selon l'approche NI dispose du même champ d'application que le modèle CR SEC selon l'approche standard. Il contient des données conjointes sur les titrisations tant traditionnelles que synthétiques du portefeuille de négociation.

3.8.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	<p>MONTANT TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ORIGINATEUR</p> <p>Pour la ligne sur le total des éléments au bilan, le montant déclaré dans cette colonne correspond au montant dû des expositions titrisées à la date de déclaration.</p> <p>Voir la colonne 010 du modèle CR SEC selon l'approche standard.</p>
020-040	<p>TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES: PROTECTION DE CRÉDIT SUR LES EXPOSITIONS DE TITRISATION</p> <p>Articles 249 et 250 du CRR</p> <p>Les asymétries d'échéances ne seront pas prise en compte dans la valeur corrigée des techniques d'atténuation du risque de crédit retenues pour la structure de la titrisation.</p>
020	<p>(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (C_{VA})</p> <p>Le mode de calcul détaillé de la valeur corrigée pour volatilité de la sûreté (C_{VA}) qui doit être déclarée dans cette colonne, se base sur les dispositions de l'article 223, paragraphe 2 du CRR.</p>
030	<p>(-) TOTAL SORTIES: VALEURS CORRIGÉES DE PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE (G*)</p> <p>Suivant la règle générale des «entrées de trésorerie» et des «sorties de trésorerie», les montants déclarés dans la colonne 030 du modèle CR SEC selon l'approche NI apparaîtront dans les «entrées de trésorerie» du modèle de risque de crédit correspondant (CA selon l'approche standard ou CR selon l'approche NI) et de la catégorie d'exposition du fournisseur de protection (à savoir le tiers à qui la tranche est transférée au moyen d'une protection de crédit non financée).</p> <p>Le mode de calcul du «risque sur devises étrangères» — montant nominal corrigé de la protection de crédit (G*) est précisé dans l'article 233, paragraphe 3 du CRR.</p>
040	<p>MONTANT NOTIONNEL DE PROTECTION DE CRÉDIT CONSERVÉ OU RACHETÉ</p> <p>Toutes les tranches qui ont été conservées ou rachetées, par ex. les positions de première perte conservées, seront déclarées à leur montant nominal.</p> <p>L'effet des décotes réglementaires sur la protection de crédit ne sera pas pris en considération lors du calcul du montant de conservation ou de rachat de la protection de crédit.</p>
050	<p>EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION</p> <p>Les positions de titrisation détenues par l'établissement déclarant, calculées selon l'article 246, paragraphes 1 et 2 du CRR, sans application des facteurs de conversion de crédit et sans ajustements pour risque de crédit et provisions. La compensation n'est pertinente que par rapport à plusieurs contrats de dérivés fournis à la même entité de titrisation, et couverts par un accord de compensation éligible.</p> <p>Les corrections de valeur et les provisions à déclarer dans cette colonne ne se rapportent qu'aux positions de titrisation. Les corrections de valeur de positions titrisées ne sont pas prises en compte.</p> <p>En présence d'une clause de remboursement anticipé, les établissements doivent préciser le montant des «intérêts de l'établissement initiateur», tel que défini à l'article 256, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Dans le cadre de titrisations synthétiques, les positions détenues par l'établissement initiateur sous la forme d'éléments au bilan et/ou d'intérêts de l'investisseur (remboursement anticipé) seront la somme des colonnes 010 à 040.</p>
060-090	<p>TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION</p> <p>Voir l'article 4, paragraphe 1, point 57, et la troisième partie, titre II, chapitre 4 du CRR.</p> <p>Ce bloc de colonnes rassemble des informations sur les techniques d'atténuation du risque de crédit appliquées à une ou plusieurs expositions au moyen de la substitution d'expositions (voir plus bas, sous «Entrées et sorties de trésorerie»).</p>
060	<p>(-) PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE: VALEURS CORRIGÉES (G_A)</p> <p>Protection de crédit non financée telle que définie à l'article 4, paragraphe 1, point 59, du CRR.</p> <p>L'article 236 du CRR décrit la méthode de calcul de G_A, en cas de protection totale/partielle de maturité identique.</p> <p>Ces informations sont liées aux colonnes 040 et 050 du modèle CR selon l'approche NI.</p>

Colonnes	
070	<p>(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE Protection de crédit financée telle que définie à l'article 4, paragraphe 1, point 58, du CRR. Vu que la méthode simple fondée sur les sûretés financières n'est pas applicable, seule la protection de crédit financée, visée à l'article 200 du CRR, figurera dans cette colonne. Ces informations sont liées à la colonne 060 du modèle CR selon l'approche NI.</p>
080-090	<p>SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC Entrées et sorties de trésorerie au sein de la même catégorie d'exposition; le cas échéant, les pondérations du risque ou les échelons des débiteurs seront également mentionnés.</p>
080	<p>(-) TOTAL SORTIES Article 236 du CRR. Les sorties de trésorerie correspondent à la partie couverte du risque initial des «Expositions au net des corrections de valeur et des provisions» qui sont déduites de la catégorie d'exposition du débiteur et, le cas échéant, de la pondération du risque ou de l'échelon des débiteurs, puis réaffectées à la catégorie d'exposition du fournisseur de protection et, le cas échéant, à la pondération du risque ou à l'échelon des débiteurs. Ce montant sera considéré comme une entrée de trésorerie dans la catégorie d'exposition du fournisseur de protection et, le cas échéant, de la pondération du risque ou de l'échelon des débiteurs. Ces informations sont liées à la colonne 070 du modèle CR selon l'approche NI.</p>
090	<p>TOTAL ENTRÉES Ces informations sont liées à la colonne 080 du modèle CR selon l'approche NI.</p>
100	<p>EXPOSITION APRÈS EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION Expositions affectées à la pondération du risque et à la catégorie d'exposition correspondantes, après prise en compte des sorties et des entrées de trésorerie en raison de «techniques CRM avec effets de substitution sur l'exposition». Ces informations sont liées à la colonne 090 du modèle CR selon l'approche NI.</p>
110	<p>(-) TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT MODIFIANT LE MONTANT DE L'EXPOSITION: VALEUR CORRIGÉE SELON LA MÉTHODE GÉNÉRALE FONDÉE SUR LES SÛRETÉS FINANCIÈRES POUR LA PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (CVAM) Articles 218 à 222 du CRR Les titres liés à un crédit sont également inclus (article 218 du CRR).</p>
120	<p>VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION (E*) Positions de titrisation conformément à l'article 246 du CRR, c'est-à-dire sans application des facteurs de conversion visés à l'article 246, paragraphe 1, point c) du CRR.</p>
130-160	<p>RÉPARTITION DE LA VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE (E*) DE L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN PAR FACTEURS DE CONVERSION DE CRÉDIT L'article 241, paragraphe 1, point c) du CRR stipule que la valeur exposée au risque d'une position de titrisation hors bilan sera sa valeur nominale multipliée par un facteur de conversion. Sauf mention contraire dans le CRR, ce facteur de conversion s'élèvera à 100 %. A cet effet, l'article 4, paragraphe 1, point 56, définit le concept de facteur de conversion. Aux fins de la déclaration, les valeurs exposées au risque pleinement ajustées (E*) seront déclarées selon les quatre intervalles de facteurs de conversion suivants, lesquels s'excluent mutuellement: 0 %, (0 %, 20 %], (20 %, 50 %) et (50 %, 100 %].</p>
170	<p>VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE Positions de titrisation selon l'article 246 du CRR. Ces informations sont liées à la colonne 180 du modèle CR selon l'approche NI.</p>

Colonnes	
180	<p>(-) DÉDUITE DES FONDS PROPRES</p> <p>L'article 266, paragraphe 3 du CRR prévoit que, lorsqu'une position de titrisation appelle une pondération de risque de 1 250 %, l'établissement peut, au lieu d'inclure cette position dans le calcul des montants d'exposition pondérés, déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1 la valeur exposée au risque de cette exposition.</p>
190	<p>FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS</p>
200-320	<p>MÉTHODE FONDÉE SUR LES NOTATIONS (ÉCHELONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT -EQC)</p> <p>Article 267, paragraphe 3 du CRR.</p> <p>Les positions de titrisation selon l'approche NI, qui recourent à une notation inférée selon l'article 259, paragraphe 2 du CRR, seront déclarées en tant que positions notées.</p> <p>Les valeurs exposées au risque soumises aux pondérations de risque sont ventilées en fonction de leur échelon de qualité de crédit, comme stipulé pour l'approche NI à l'article 261, paragraphe 1, tableau 4 du CRR.</p>
330	<p>MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE</p> <p>Pour la méthode de la formule prudentielle, consultez l'article 262 du CRR.</p> <p>La pondération du risque d'une position de titrisation sera supérieure à 7 % ou à la pondération du risque à appliquer en fonction des formules fournies.</p>
340	<p>PONDÉRATION MOYENNE (%)</p> <p>L'atténuation du risque de crédit de positions de titrisation peut être comptabilisée conformément à l'article 264 du CRR. Dans ce cas, l'établissement indique la «pondération de risque effective» de la position qui bénéficie d'une protection totale conformément aux dispositions de l'article 264, paragraphe 2 du CRR (la pondération de risque effective correspond au montant d'exposition pondéré de la position divisé par sa valeur exposée au risque, et multiplié par 100).</p> <p>Lorsque la position bénéficie d'une protection partielle, l'établissement doit appliquer la méthode de la formule prudentielle avec une valeur «T» corrigée conformément aux dispositions de l'article 259, paragraphe 3 du CRR.</p> <p>Les moyennes pondérées des valeurs exposées au risque seront déclarées dans cette colonne.</p>
350	<p>APPROCHE PAR TRANSPARENCE</p> <p>Les colonnes consacrées à la méthode par transparence rassemblent tous les cas d'expositions non notées pour lesquelles on obtient la pondération du risque au moyen du portefeuille d'expositions sous-jacent (pondération maximale de l'ensemble).</p> <p>L'article 263, paragraphes 2 et 3 du CRR envisage un traitement exceptionnel, selon lequel K_{irb} ne peut être calculé.</p> <p>Le montant non tiré des facilités de trésorerie sera déclaré sous «Éléments hors bilan et dérivés».</p> <p>Dès lors qu'un établissement initiateur applique un traitement exceptionnel selon lequel K_{irb} ne peut être calculé, la colonne 350 s'avère tout à fait indiquée pour déclarer le traitement de pondération apporté à la valeur d'exposition d'une facilité de trésorerie soumise au traitement visé à l'article 263 du CRR.</p> <p>Pour le remboursement anticipé, voir l'article 251, paragraphe 5 et l'article 260, paragraphes 1 et 2 du CRR.</p>
360	<p>PONDÉRATION MOYENNE (%)</p> <p>La moyenne pondérée de la valeur exposée au risque sera déclarée.</p>
370	<p>MÉTHODE DE L'ÉVALUATION INTERNE</p> <p>L'article 259, paragraphes 3 et 4 du CRR envisage une «approche par évaluation interne» pour les positions de programmes ABCP.</p>
380	<p>PONDÉRATION MOYENNE (%)</p> <p>Les moyennes pondérées des valeurs exposées au risque seront déclarées dans cette colonne.</p>

Colonnes	
390	<p>(-) RÉDUCTION DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ SUITE À DES CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS</p> <p>Les établissements qui recourent à l'approche NI observent les dispositions de l'article 266, paragraphes 1 (applicables uniquement pour les établissements initiateurs, lorsque l'exposition n'a pas été déduite des fonds propres) et 2 du CRR.</p> <p>Corrections de valeur et provisions (article 159 du CRR) pour pertes de crédit, effectuées conformément au référentiel comptable appliqué par l'établissement déclarant. Les corrections de valeur comprennent tout montant comptabilisé dans le compte de correction au titre de pertes de crédit sur des actifs financiers depuis leur première comptabilisation au bilan (y compris les pertes dues au risque de crédit d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur, et que ne seront pas déduites de la valeur exposée au risque), plus les remises sur les expositions acquises alors qu'elles étaient en défaut, conformément à l'article 166, paragraphe 1 du CRR. Les provisions comprennent les montants cumulés de pertes de crédit sur des éléments hors bilan.</p>
400	<p>MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ</p> <p>Troisième partie, titre II, chapitre 5, section 3 du CRR, avant ajustements en raison d'asymétries d'échéances ou de violation de mesures de diligence appropriée, et à l'exception de tout montant d'exposition pondéré correspondant aux expositions redistribuées dans un autre modèle au moyen des sorties de trésorerie.</p>
410	<p>DONT: TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES</p> <p>Pour les titrisations synthétiques présentant une asymétrie d'échéances, le montant à déclarer dans cette colonne ne tiendra pas compte d'une quelconque asymétrie d'échéances.</p>
420	<p>EFFET GLOBAL (AJUSTEMENT) LIÉ AU MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DILIGENCE APPROPRIÉE</p> <p>L'article 14, paragraphe 2, l'article 400, paragraphe 2 et l'article 401 du CRR prévoient que lorsqu'un établissement manque aux exigences, l'État membre veille à ce que les autorités compétentes imposent une pondération de risque supplémentaire proportionnée, qui ne peut être inférieure à 250 % de la pondération de risque (plafonnée à 1 250 %) qui s'appliquerait aux positions de titrisation concernées en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 5, section 3 du CRR.</p>
430	<p>AJUSTEMENT DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ DU FAIT D'UNE ASYMÉTRIE D'ÉCHÉANCES</p> <p>Le traitement RW*-RW(SP), tel que défini à l'article 250 du CRR, sera appliqué aux asymétries d'échéances dans les titrisations synthétiques, sauf dans le cas de tranches soumises à une pondération du risque de 1 250 %, pour lesquelles le montant à déclarer sera de 0. Attention: RW(SP) inclut non seulement les montants d'exposition pondérés déclarés à la colonne 400, mais également les montants d'exposition pondérés correspondant aux expositions redistribuées dans un autre modèle au moyen des sorties de trésorerie.</p> <p>Cette colonne contiendra des valeurs négatives.</p>
440-450	<p>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION PONDÉRÉ: AVANT APPLICATION DU PLAFOND/APRÈS APPLICATION DU PLAFOND</p> <p>Montant total d'exposition au risque calculé conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 5, section 3 du CRR, avant (colonne 440)/après (colonne 450) application des limites visées à l'article 260 du CRR. De plus, l'article 265 du CRR (Exigences de fonds propres supplémentaires pour les titrisations d'expositions renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé) doit être pris en compte.</p>
460	<p>POUR MÉMOIRE: MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ CORRESPONDANT AUX SORTIES DE LA TITRISATION NI VERS D'AUTRES CATÉGORIES D'EXPOSITION</p> <p>Montant d'exposition pondéré émanant d'expositions redistribuées vers le fournisseur de la mesure d'atténuation du risque, figurant dès lors dans le modèle correspondant, et qui sont prises en compte dans le calcul du plafonnement des positions de titrisation.</p>

106. Le modèle CR SEC selon l'approche NI se compose de trois grands blocs de lignes, qui permettent de collecter des données sur les expositions initiées/sponsorisées/conservées/acquises par les initiateurs, investisseurs et sponsors. Pour chacune de ces expositions, les données sont ventilées entre éléments au bilan, éléments hors bilan, dérivés, ainsi que par groupes de pondération du risque des titrisations et des retitrisations.

107. Le montant total des expositions au risque (à la date de déclaration) est également ventilé en fonction des échelons de qualité de crédit appliqués à la date d'initiation (dernier bloc de lignes). Les établissements initiateurs, les sponsors et les investisseurs doivent déclarer ces données.

Lignes	
010	<p>TOTAL DES EXPOSITIONS</p> <p>Le montant total d'exposition au risque se rapporte au montant total des titrisations non échues. Cette ligne résume toutes les données déclarées par les initiateurs, les sponsors et les investisseurs dans les lignes suivantes.</p>
020	<p>DONT: RETITRISATIONS</p> <p>Montant total des retitrisations non échues, conformément aux définitions de l'article 4, paragraphe 1, points 63 et 64, du CRR.</p>
030	<p>ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS</p> <p>Cette ligne synthétise les données sur les éléments au bilan, les éléments hors bilan, les dérivés et le remboursement anticipé des positions de titrisation pour lesquelles l'établissement joue le rôle d'initiateur, tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 13, du CRR.</p>
040-090	<p>ÉLÉMENTS DE BILAN</p> <p>L'article 246, point b) du CRR stipule que lorsqu'un établissement calcule des montants d'exposition pondérés selon l'approche NI, la valeur exposée au risque d'une position de titrisation inscrite au bilan est égale à sa valeur comptable, mesurée sans tenir compte d'aucun ajustement éventuellement opéré pour risque de crédit.</p> <p>Les éléments au bilan doivent être répartis en fonction des groupes de pondérations des titrisations (A-B-C), dans les lignes 050 à 070, et des retitrisations (D-E), dans les colonnes 080 à 090, comme le stipule l'article 261, paragraphe 1, tableau 4 du CRR.</p>
100-150	<p>ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET DÉRIVÉS</p> <p>Ces lignes permettent de collecter des informations sur les éléments au bilan et les positions de titrisation de dérivés soumises à un facteur de conversion dans le cadre de la titrisation. La valeur exposée au risque d'une position de titrisation hors bilan sera sa valeur nominale, amputée de tout ajustement pour risque de crédit spécifique de cette position de titrisation, multipliée par le facteur de conversion de 100 %, sauf mention contraire.</p> <p>Les positions de titrisation hors bilan provenant d'un instrument dérivé repris à l'annexe II du CRR seront déterminées conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 6 du CRR. La valeur exposée au risque pour risque de contrepartie d'un instrument dérivé repris à l'annexe II du CRR sera déterminée conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 6 du CRR.</p> <p>Pour les facilités de trésorerie, les facilités de crédit et les avances en espèces des organes de gestion, les établissements déclarent le montant non tiré.</p> <p>Pour les échanges de taux d'intérêt et de devises, ils déclarent la valeur exposée au risque (conformément à l'article 246, paragraphe 1 du CRR), comme stipulé dans le modèle CR SA Total.</p> <p>Les éléments hors bilan doivent être répartis en fonction des groupes de pondérations des titrisations (A-B-C), dans les lignes 110 à 130, et des retitrisations (D-E), dans les colonnes 140 à 150, comme le stipule l'article 261, paragraphe 1, tableau 4 du CRR.</p>
160	<p>REMBOURSEMENT ANTICIPÉ</p> <p>Cette ligne n'est utile que pour les établissements initiateurs de titrisations renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé, et visées à l'article 242, paragraphes 12 et 13 du CRR.</p>
170	<p>INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS</p> <p>Cette ligne synthétise les données sur les éléments au bilan, les éléments hors bilan et les dérivés de positions de titrisation pour lesquelles l'établissement joue le rôle d'investisseur.</p> <p>Le CRR ne fournit pas de définition explicite d'un investisseur. Dès lors, on considérera qu'un investisseur est un établissement qui détient une position de titrisation dans le cadre d'une opération de titrisation dans laquelle il n'est ni l'initiateur ni le sponsor.</p>
180-230	<p>ÉLÉMENTS DE BILAN</p> <p>On appliquera ici les mêmes critères de classification des titrisations (A-B-C) et des retitrisations (D-E) que ceux utilisés pour les éléments au bilan des initiateurs.</p>

Lignes	
240-290	<p>ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET DÉRIVÉS</p> <p>On appliquera ici les mêmes critères de classification des titrisations (A-B-C) et des retitrisations (D-E) que ceux utilisés pour les éléments hors bilan et les dérivés des initiateurs.</p>
300	<p>SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS</p> <p>Cette ligne synthétise les données sur les éléments au bilan, les éléments hors bilan, les dérivés de positions de titrisation pour lesquelles l'établissement joue le rôle de sponsor, tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 14, du CRR. Si un sponsor titrise également ses propres actifs, il devra remplir les lignes réservées à l'initiateur avec les données relatives à ses propres actifs titrisés.</p>
310-360	<p>ÉLÉMENTS DE BILAN</p> <p>On appliquera ici les mêmes critères de classification des titrisations (A-B-C) et des retitrisations (D-E) que ceux utilisés pour les éléments figurant au bilan et les dérivés des initiateurs.</p>
370-420	<p>ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET DÉRIVÉS</p> <p>On appliquera ici les mêmes critères de classification des titrisations (A-B-C) et des retitrisations (D-E) que ceux utilisés pour les éléments hors bilan et les dérivés des initiateurs.</p>
430-540	<p>RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:</p> <p>Ces lignes collectent des données sur les positions ouvertes (à la date de déclaration) en fonction des échelons de qualité de crédit (envisagés pour l'approche NI, selon l'article 261, tableau 4 du CRR) appliqués à la date d'initiation (début). En l'absence de ces données, des données les plus anciennes, équivalentes en matière d'échelons de qualité de crédit, seront fournies.</p> <p>Dans ces lignes, seules les colonnes 170 (Valeur exposée au risque) et 410 (Montant d'exposition pondéré avant plafonnement) doivent être déclarées.</p>

3.9. SEC DETAILS — INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES TITRISATIONS

3.9.1. Remarques générales

108. Ce modèle permet de collecter des informations sur une base transactionnelle (au contraire des données agrégées déclarées dans les modèles CR SEC SA, CR SEC IRB, MKR SA SEC et MKR SA CTP) au sujet de toutes les titrisations dans lesquelles l'établissement déclarant est impliqué. Les principales caractéristiques de chaque titrisation, notamment la nature des paniers sous-jacents et les exigences de fonds propres, y sont déclarées.

109. Ce modèle doit être utilisé pour:

- a. Les titrisations initiées/sponsorisées par l'établissement initiateur lorsqu'il détient au moins une position dans la titrisation. Cela signifie que, qu'il y ait eu ou non un transfert de risque significatif, l'établissement déclarera les informations sur l'ensemble des positions qu'il détient (soit dans le portefeuille de négociation soit dans le portefeuille d'intermédiation bancaire). Parmi les positions en portefeuille se trouvent les positions conservées en raison des dispositions de l'article 399, paragraphe 1 du CRR.
- b. Les titrisations initiées/sponsorisées par l'établissement déclarant au cours de l'année de déclaration ⁽¹⁾, lorsqu'il ne détient aucune position.
- c. Les titrisations de passifs financiers (par ex. obligations garanties) émis par l'établissement déclarant.
- d. Les positions détenues dans des titrisations dont l'établissement déclarant n'est ni l'initiateur ni le sponsor (c'est-à-dire les investisseurs et les prêteurs initiaux).

⁽¹⁾ Les données exigées des établissements par le biais de ce modèle seront déclarées sur une base cumulée pour l'année naturelle ou le rapport naturel (soit depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours).

110. Ce modèle doit être rempli sur une base consolidée, à savoir uniquement par les groupes consolidés et les établissements indépendants ⁽¹⁾ situés dans le même pays que celui où ils sont soumis aux exigences de fonds propres. Dans le cas des titrisations impliquant une ou plusieurs entités d'un même groupe consolidé, une ventilation détaillée entité par entité sera fournie.
111. Vu l'article 400, paragraphe 1 du CRR, qui stipule que les établissements qui investissent dans des positions de titrisation doivent rassembler une quantité importante d'informations sur ces positions afin de satisfaire aux exigences de diligence requise, ce modèle ne s'applique que dans une faible mesure aux investisseurs. Plus particulièrement, ces derniers déclarent les colonnes 010-040, 070-110, 160, 190, 290-400 et 420-470.
112. En règle générale, les établissements qui jouent le rôle de prêteur initial (sans être par ailleurs initiateurs ou sponsors de la même titrisation) remplissent le modèle comme les investisseurs.

3.9.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	<p>CODE INTERNE</p> <p>Code (alphanumérique) interne utilisé par l'établissement pour identifier la titrisation. Ce code interne sera associé à l'identifiant de la titrisation.</p>
020	<p>IDENTIFIANT DE LA TITRISATION</p> <p>Code utilisé pour l'enregistrement légal de la titrisation ou, en son absence, le nom selon lequel la titrisation est connue sur le marché. Si le code ISIN (International Securities Identification Number) est disponible (pour les opérations publiques), les huit caractères communs à l'ensemble des tranches de titrisations seront mentionnés dans cette colonne.</p>
030	<p>IDENTIFIANT DE L'ORIGINEUR</p> <p>Dans cette colonne doit figurer le code attribué par l'autorité de surveillance à l'initiateur ou, en son absence, le nom de l'établissement.</p> <p>Dans le cas des titrisations avec plusieurs vendeurs, l'établissement déclarant mentionnera l'identifiant de toutes les entités faisant partie de son groupe consolidé, qui sont impliquées dans la transaction. Lorsque le code n'est pas disponible ou connu de l'entité déclarante, le nom de l'établissement sera utilisé.</p>
040	<p>CATÉGORIE DE TITRISATION: (CLASSIQUE/ SYNTHÉTIQUE)</p> <p>Les abréviations suivantes seront utilisées:</p> <ul style="list-style-type: none"> — «T» pour Traditionnel; — «S» pour Synthétique. <p>L'article 242, paragraphes 10 et 11 du CRR définit les concepts de «titrisation traditionnelle» et de «titrisation synthétique».</p>
050	<p>TRAITEMENT COMPTABLE: Les expositions titrisées sont-elles comptabilisées au bilan ou retirées?</p> <p>Les abréviations suivantes seront utilisées:</p> <ul style="list-style-type: none"> — «K» lorsque les expositions titrisées sont totalement comptabilisées — «P» lorsque les expositions titrisées sont partiellement comptabilisées — «R» lorsque les expositions titrisées sont totalement décomptabilisées — «N» pour «Pas d'application». <p>Cette colonne synthétise le traitement comptable de l'opération.</p> <p>Dans le cas des titrisations synthétiques, les initiateurs doivent indiquer que les expositions titrisées ont été sorties du bilan.</p> <p>Dans tous les cas, les investisseurs indiquent «N» («Pas d'application»).</p> <p>Dans le cas des passifs titrisés, les initiateurs ne doivent rien indiquer dans cette colonne.</p> <p>L'option «P» (expositions titrisées partiellement comptabilisées) sera utilisée lorsque les actifs titrisés sont comptabilisés au bilan en fonction du «continuing involvement» (implication continue) de l'entité déclarante, tel que régi par la norme IAS 39.30-35.</p>

⁽¹⁾ Les «établissements indépendants» ne font pas partie d'un groupe et ne se consolident pas eux-mêmes dans le pays où ils sont soumis aux exigences de fonds propres.

Colonnes	
060	<p>TRAITEMENT DE SOLVABILITÉ: Les positions de titrisation font-elles l'objet d'exigences de fonds propres?</p> <p>Seuls les initiateurs mentionnent les abréviations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> — «N» pour Non soumis aux exigences de fonds propres; — «B» pour Portefeuille d'intermédiation bancaire; — «T» pour Portefeuille de négociation; — «A» pour En partie dans les deux portefeuilles. <p>Articles 109, 243 et 244 du CRR.</p> <p>Cette colonne synthétise le traitement de solvabilité du dispositif de titrisation appliqué par l'initiateur. Elle permet de savoir si les exigences de fonds propres sont calculées en fonction des expositions titrisées ou des positions de titrisation (portefeuille d'intermédiation bancaire/portefeuille de négociation).</p> <p>Lorsque les exigences de fonds propres sont basées sur des <i>expositions titrisées</i> (car elles n'entraînent pas un transfert de risque significatif), le calcul des exigences de fonds propres pour risque de crédit sera déclaré dans les modèles CR selon l'approche standard ou NI, en fonction de l'approche appliquée par l'établissement.</p> <p>A l'inverse, lorsque les exigences de fonds propres sont basées sur des <i>positions de titrisation détenues dans le portefeuille d'intermédiation bancaire</i> (car elles entraînent un transfert de risque significatif), le calcul des exigences de fonds propres pour risque de crédit sera déclaré dans les modèles CR SEC selon l'approche standard ou NI. Dans le cas des <i>positions de titrisation détenues dans le portefeuille de négociation</i>, le calcul des exigences de fonds propres pour risque de marché sera déclaré dans les modèles MKR SA TDI (risque de position général selon l'approche standard), MKR SA SEC ou MKR SA CTP (risque de position spécifique selon l'approche standard), ou MKR IM (modèles internes).</p> <p>Dans le cas des passifs titrisés, les initiateurs ne doivent rien indiquer dans cette colonne.</p>
070	<p>TITRISATION OU RETITRISATION?</p> <p>Conformément aux définitions de «titrisation» et de «retitrisation» de l'article 4, paragraphe 1, points 61 et 62 à 64, du CRR, les abréviations suivantes seront utilisées pour déclarer le type de sous-jacent:</p> <ul style="list-style-type: none"> — «S» pour Titrisation; — «R» pour Retitrisation.
080-100	<p>RÉTENTION</p> <p>Articles 398 à 404 du CRR</p>
080	<p>TYPE DE RÉTENTION APPLIQUÉE</p> <p>Pour chaque dispositif de titrisation dont l'établissement est l'initiateur, il convient de déclarer le type de rétention d'intérêt économique net significatif, comme prévu par l'article 399, paragraphe 1 du CRR:</p> <p>A — Tranche verticale (positions de titrisation): «<i>rétention de 5 % au moins de la valeur nominale de chacune des tranches vendues ou transférées aux investisseurs</i>».</p> <p>V — Tranche verticale (expositions titrisées): rétention de 5 % au moins du risque de crédit de chaque exposition titrisée, lorsque le risque de crédit retenu pour les expositions titrisées est toujours du même rang que le risque de crédit qui a été titrisé pour les mêmes expositions, ou y est subordonné.</p> <p>B — Expositions renouvelables: «<i>dans le cas de la titrisation d'expositions renouvelables, la rétention de l'intérêt de l'initiateur, qui n'est pas inférieur à 5 % de la valeur nominale des expositions titrisées</i>».</p> <p>C — Au bilan: «<i>rétention d'expositions choisies d'une manière aléatoire, équivalentes à 5 % au moins de la valeur nominale des expositions titrisées, lorsque ces expositions auraient autrement été titrisées dans la titrisation, pour autant que le nombre d'expositions potentiellement titrisées ne soit pas inférieur à cent à l'initiation</i>».</p> <p>D — Première perte: «<i>rétention de la tranche de première perte et, si nécessaire, d'autres tranches ayant un profil de risque identique ou plus important que celles transférées ou vendues aux investisseurs et ne venant pas à échéance avant celles transférées ou vendues aux investisseurs, de manière à ce que, au total, la rétention soit égale à 5 % au moins de la valeur nominale des expositions titrisées</i>».</p> <p>E — Exonéré. Ce code sera utilisé pour les titrisations concernées par les dispositions de l'article 399, paragraphe 3 du CRR.</p> <p>N — Ne s'applique pas. Ce code sera utilisé pour les titrisations concernées par les dispositions de l'article 398 du CRR.</p> <p>U — Non conforme ou inconnu. Ce code sera utilisé lorsque, dans le cadre de la déclaration, le type de rétention appliqué n'est pas connu ou en cas de non conformité.</p>

Colonnes	
090	<p>% DE RÉTENTION À LA DATE DE DÉCLARATION DU PRÉSENT ÉTAT</p> <p>La rétention <i>d'intérêt économique net significatif</i> par l'initiateur, le sponsor ou le prêteur initial de la titrisation sera de minimum 5 % (à la date d'initiation).</p> <p>Nonobstant l'article 399, paragraphe 1 du CRR, la mesure de la rétention à l'initiation peut être généralement interprétée comme étant la mesure au moment où les expositions ont été titrisées pour la première fois et non lorsqu'elles ont été créées pour la première fois (par ex. pas lorsque les emprunts sous-jacents ont connu leur première prolongation). La mesure de la rétention à l'initiation signifie que 5 % est le pourcentage de rétention requis au moment où ce niveau de rétention a été mesuré et qu'il a été satisfait à cette exigence (par ex. lorsque les expositions ont été titrisées pour la première fois); un recalcul dynamique et un réajustement du pourcentage de retenue au cours de la durée de vie de l'opération n'est pas nécessairement exigé.</p> <p>Cette colonne demeure vide si les codes «E» (Exonéré) et «N» (Ne s'applique pas) figurent dans la colonne 080 (Type de rétention appliqué)</p>
100	<p>RESPECT DE L'EXIGENCE DE RÉTENTION?</p> <p>Article 399, paragraphe 1 du CRR</p> <p>Les abréviations suivantes seront utilisées:</p> <p>Y — Oui;</p> <p>N — Non.</p> <p>Cette colonne demeure vide si les codes «E» (Exonéré) et «N» (Ne s'applique pas) figurent dans la colonne 080 (Type de rétention appliqué)</p>
110	<p>RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT: (ORIGINATEUR/ SPONSOR/ PRÊTEUR INITIAL/ INVESTISSEUR)</p> <p>Les abréviations suivantes seront utilisées:</p> <p>— «O» pour Initiateur;</p> <p>— «S» pour Sponsor;</p> <p>— «L» pour Prêteur initial;</p> <p>— «I» pour Investisseur.</p> <p>Voir les définitions à l'article 4, paragraphe 1, points 13 (Initiateur) et 14 (Sponsor), du CRR. On considère que les investisseurs sont des établissements auxquels les dispositions des articles 400 et 401 du CRR s'appliquent.</p>
120-130	<p>HORS PROGRAMMES ABCP</p> <p>Vu leur nature spéciale, et parce qu'ils se composent de plusieurs positions individuelles de titrisation, les programmes ABCP (définis à l'article 242, paragraphe 9 du CRR) sont exonérés de déclaration dans les colonnes 120 et 130.</p>
120	<p>DATE D'ORIGINATION (mm/aaaa)</p> <p>Le mois et l'année de la date d'initiation (c'est-à-dire la date limite ou la date de clôture du panier) de la titrisation seront déclarés selon le format suivant: «mm/aaaa».</p> <p>Pour chaque dispositif de titrisation, la date d'initiation ne peut varier entre deux dates de déclaration. Dans le cas précis des dispositifs de titrisation adossés à des paniers ouverts, la date d'initiation sera la date de la première émission des titres.</p> <p>Ces données feront l'objet d'une déclaration, même lorsque l'entité déclarante ne détient aucune position dans la titrisation.</p>
130	<p>MONTANT TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES À LA DATE D'ORIGINATION</p> <p>Cette colonne contient le montant (selon les risques initiaux avant application des facteurs de conversion) du portefeuille titrisé à la date d'initiation.</p> <p>Dans le cas des dispositifs de titrisation adossés à des paniers ouverts, on déclarera le montant à la date d'initiation de la première émission des titres. En ce qui concerne les titrisations traditionnelles, aucun actif du panier de titrisation ne sera inclus. Dans le cas des titrisations avec plusieurs vendeurs (c'est-à-dire avec plus d'un initiateur), seul le montant qui correspond à la contribution de l'établissement déclarant dans le portefeuille titrisé sera déclaré. Dans le cas des passifs titrisés, seuls les montants émis par l'entité déclarante doivent être indiqués.</p> <p>Ces données feront l'objet d'une déclaration, même lorsque l'entité déclarante ne détient aucune position dans la titrisation.</p>

Colonnes	
140-220	<p>EXPOSITIONS TITRISÉES</p> <p>Les colonnes 140 à 220 contiennent des informations de l'entité déclarante sur plusieurs caractéristiques du portefeuille titrisé.</p>
140	<p>MONTANT TOTAL</p> <p>Les établissements déclarent la valeur du portefeuille titrisé à la date de déclaration, à savoir le montant encore dû des expositions titrisées. En ce qui concerne les titrisations traditionnelles, aucun actif du panier de titrisation ne sera inclus. Dans le cas des titrisations avec plusieurs vendeurs (c'est-à-dire avec plus d'un initiateur), seul le montant qui correspond à la contribution de l'établissement déclarant dans le portefeuille titrisé sera déclaré. Dans le cas des dispositifs de titrisation adossés à des paniers ouverts (lorsque le portefeuille d'actifs titrisés ne peut être élargi après la date d'initiation), le montant sera progressivement diminué. Ces données feront l'objet d'une déclaration, même lorsque l'entité déclarante ne détient aucune position dans la titrisation.</p>
150	<p>PART DE L'ÉTABLISSEMENT (%)</p> <p>Sera déclarée la part de l'établissement (pourcentage et deux décimales) dans le portefeuille titrisé à la date de déclaration. Par défaut, la valeur à indiquer dans cette colonne est de 100 %, sauf pour les dispositifs de titrisation avec plusieurs vendeurs. Dans ce cas, l'entité déclarante doit préciser sa contribution actuelle au portefeuille titrisé (équivalent à la colonne 140 en termes relatifs). Ces données feront l'objet d'une déclaration, même lorsque l'entité déclarante ne détient aucune position dans la titrisation.</p>
160	<p>TYPE</p> <p>Cette colonne permet de collecter des données sur le type d'actifs («1» à «9») ou de passifs («10» et «11») qui composent le portefeuille titrisé. L'établissement mentionne un des codes numériques suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 — Hypothèques sur un bien immobilier résidentiel; 2 — Hypothèques sur un bien immobilier commercial; 3 — Créances sur cartes de crédit; 4 — Locations; 5 — Prêts à des entreprises ou des PME (considérées comme des entreprises); 6 — Prêts personnels; 7 — Créances commerciales; 8 — Autres actifs; 9 — Obligations garanties; 10 — Autres passifs. <p>Lorsque le panier d'expositions titrisées est un mélange de ces différents types, l'établissement indiquera le type le plus important. Dans le cas des retitrisations, l'établissement se rapportera au panier sous-jacent d'actifs ultime. Le type «10» (Autres passifs) comprend les bons du trésor et les titres liés à des crédits. En ce qui concerne les dispositifs de titrisation adossés à des paniers ouverts, leur type ne pourra varier entre deux dates de déclaration.</p>
170	<p>APPROCHE APPLIQUÉE (SA/NI/MIX)</p> <p>Cette colonne permet de collecter des informations sur l'approche que l'établissement applique aux expositions titrisées à la date de déclaration.</p> <p>Les abréviations suivantes seront utilisées:</p> <ul style="list-style-type: none"> — «S» pour Approche standard; — «I» pour Approche NI; — «M» pour une combinaison des deux approches (standard/NI). <p>Si, selon l'approche standard, «P» figure à la colonne 050, le calcul des exigences de fonds propres fera partie du modèle CR SEC selon l'approche standard.</p> <p>Si, selon l'approche NI, «P» figure à la colonne 050, le calcul des exigences de fonds propres fera partie du modèle CR SEC selon l'approche NI.</p> <p>Si, selon une approche combinée standard/NI, «P» figure à la colonne 050, le calcul des exigences de fonds propres fera partie des modèles CR SEC selon l'approche standard et NI.</p> <p>Ces données feront l'objet d'une déclaration, même lorsque l'entité déclarante ne détient aucune position dans la titrisation. Cette colonne n'est toutefois pas utilisée pour la titrisation de passifs. Cette colonne ne sera pas utilisée par les sponsors.</p>

Colonnes	
180	<p>NOMBRE D'EXPOSITIONS</p> <p>Article 261, paragraphe 1 du CRR</p> <p>Cette colonne n'est obligatoire que pour les établissements qui appliquent l'approche NI aux positions de titrisation (et déclarent dès lors «I» dans la colonne 170). L'établissement indique la lettre qui correspond à l'intervalle approprié:</p> <p>(a) $N < 6$;</p> <p>(b) $6 \leq N < 34$</p> <p>(c) $34 \leq N \leq 100$;</p> <p>(d) $100 < N \leq 1000$;</p> <p>(e) $N > 1000$.</p> <p>Cette colonne ne sera pas utilisée pour la titrisation de passifs ou lorsque les exigences de fonds propres sont basées sur les expositions titrisées (en cas de titrisation d'actifs). Ces données ne feront pas l'objet d'une déclaration si l'entité déclarante ne détient aucune position dans la titrisation. Cette colonne ne sera pas utilisée par les investisseurs.</p>
190	<p>PAYS</p> <p>Il convient d'indiquer le code (ISO 3166-1 alpha-2) du pays d'origine du sous-jacent ultime de l'opération, à savoir le pays du débiteur immédiat des risques initiaux qui ont été titrisés (transparence) Lorsque le panier de titrisations se compose de plusieurs pays, l'établissement indique le pays le plus important. Si aucun pays n'excède le seuil de 20 % du montant des actifs/passifs, le code «OT» (Autres) apparaîtra.</p>
200	<p>ELGD (%)</p> <p>La valeur moyenne, pondérée en fonction de l'exposition, des pertes en cas de défaut (ELGD) ne sera déclarée que par les établissements qui appliquent la méthode de la formule prudentielle (et indiquent par conséquent «I» dans la colonne 170). ELGD doit être calculé conformément aux dispositions de l'article 262, paragraphe 1 du CRR.</p> <p>Cette colonne ne sera pas utilisée pour la titrisation de passifs ou lorsque les exigences de fonds propres sont basées sur les expositions titrisées (en cas de titrisation d'actifs). Ces données ne feront pas l'objet d'une déclaration si l'entité déclarante ne détient aucune position dans la titrisation. Cette colonne ne sera pas utilisée par les sponsors.</p>
210	<p>(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS</p> <p>Voir les colonnes 060 du modèle CR SEC selon l'approche standard et 390 du modèle CR SEC selon l'approche NI.</p> <p>Cette colonne permet de rassembler des informations sur les corrections de valeur et les provisions appliquées aux expositions titrisées. Cette colonne ne sera pas utilisée pour la titrisation de passifs.</p> <p>Ces données feront l'objet d'une déclaration, même lorsque l'entité déclarante ne détient aucune position dans la titrisation.</p> <p>Cette colonne ne sera pas utilisée par les sponsors.</p>
220	<p>EXIGENCES DE FONDS PROPRES AVANT TITRISATION (%)</p> <p>Cette colonne contient des données sur les exigences de fonds propres du portefeuille titrisé, en l'absence de titrisation, et les pertes anticipées associées à ces risques (k_{itb}), sous la forme d'un pourcentage (à deux décimales) du total des expositions titrisées à la date d'initiation. k_{itb} est défini à l'article 242, paragraphes 1 à 9 du CRR.</p> <p>Cette colonne ne sera pas utilisée pour la titrisation de passifs. En cas de titrisation d'actifs, ces données feront l'objet d'une déclaration, même lorsque l'entité déclarante ne détient aucune position dans la titrisation.</p> <p>Cette colonne ne sera pas utilisée par les sponsors.</p>
230-300	<p>STRUCTURE DE TITRISATION</p> <p>Ce bloc de six colonnes rassemble des informations sur la structure de la titrisation en fonction des positions au bilan/hors bilan, des tranches (premier rang/mezzanine/première perte) et de l'échéance.</p> <p>Dans le cas des titrisations avec plusieurs vendeurs, pour la tranche de première perte, seul la montant correspondant ou attribué à l'établissement déclarant sera déclaré.</p>

Colonnes	
230-250	<p>ÉLÉMENTS DE BILAN</p> <p>Ce bloc de colonnes contient des informations sur les éléments au bilan ventilés par tranches (premier rang/mezzanine/première perte).</p>
230	<p>TRANCHE AVEC LE RANG LE PLUS ÉLEVÉ</p> <p>Toutes les tranches qui ne sont pas éligibles au rang de mezzanine ou de première perte seront incluses dans cette catégorie.</p>
240	<p>TRANCHE «MEZZANINE»</p> <p>Voir l'article 243, paragraphe 3 (titrisations traditionnelles) et l'article 244, paragraphe 3 (titrisations synthétiques) du CRR.</p>
250	<p>TRANCHE DE PREMIÈRE PERTE</p> <p>La tranche de première perte est définie à l'article 242, paragraphe 14 du CRR.</p>
260-280	<p>ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS</p> <p>Ce bloc de colonnes contient des informations sur les éléments hors bilan et les dérivés ventilés par tranches (premier rang/mezzanine/première perte). On appliquera ici les mêmes critères de classification pour les tranches utilisées pour les éléments au bilan.</p>
290	<p>PREMIÈRE DATE DE FIN PRÉVISIBLE</p> <p>Date de fin potentielle de l'ensemble de la titrisation en vertu des clauses du contrat et conditions financières attendues. En règle générale, il s'agit de la plus proche de ces deux dates:</p> <p>(i) la première date à laquelle il est possible d'opérer un retrait anticipé (défini à l'article 242, paragraphe 2 du CRR), compte tenu de l'échéance de la ou des expositions sous-jacentes, ainsi que de leur coefficient de remboursement anticipé ou leurs conditions éventuelles de renégociation;</p> <p>(ii) la première date à laquelle l'initiateur peut exercer toute option de retrait anticipé comprise dans le contrat de titrisation, et qui provoquerait le remboursement total de la titrisation. Le mois et l'année de la première date de fin prévisible seront déclarés selon le format suivant: «mm/aaaa».</p>
300	<p>DATE D'ÉCHÉANCE FINALE LÉGALE</p> <p>Date légale à laquelle la totalité du principal et des intérêts de la titrisation doit avoir été remboursée (sur la base des documents de l'opération). Le mois et l'année de la date d'échéance légale seront déclarés selon le format suivant: «mm/aaaa».</p>
310-400	<p>POSITIONS DE TITRISATION</p> <p>Ce bloc de colonnes rassemble des informations, à la date de la déclaration, sur les positions de titrisation en fonction des positions au bilan/hors bilan et des tranches (premier rang/mezzanine/première perte).</p>
310-330	<p>ÉLÉMENTS DE BILAN</p> <p>On appliquera ici les mêmes critères de classification pour les tranches utilisées pour les éléments au bilan.</p>
340-360	<p>ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS</p> <p>On appliquera ici les mêmes critères de classification pour les tranches utilisées pour les éléments hors bilan.</p>
370-400	<p>ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRE: ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS</p> <p>Ce bloc de colonnes rassemble des informations complémentaires sur le total des éléments hors bilan et des dérivés (qui ont déjà été déclarés selon une autre ventilation dans les colonnes 340-360).</p>

Colonnes	
370	<p>SUBSTITUTS DE CRÉDIT DIRECTS</p> <p>Cette colonne est utilisée pour les positions de titrisation détenues par l'initiateur et garanties par des substituts de crédit direct.</p> <p>Selon l'annexe I du CRR, les éléments hors bilan suivants, présentant un risque élevé, sont considérés comme des substituts de crédit direct:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Cautionnements constituant des substituts de crédits; — Lettres de crédit stand-by irrévocables constituant des substituts de crédit.
380	<p>IRS/CRS</p> <p>IRS signifie «échanges de taux d'intérêt» et CRS «échanges de devises». Ces dérivés sont listés en annexe II du CRR.</p>
390	<p>FACILITÉS DE CAISSE (FC) ÉLIGIBLES</p> <p>Les facilités de trésorerie définies à l'article 242, paragraphe 3 du CRR doivent satisfaire à au moins 6 conditions énoncées à l'article 255, paragraphe 1 du CRR pour être considérées comme éligibles (quelle que soit la méthode appliquée par l'établissement, standard ou NI).</p>
400	<p>AUTRES (y compris FC non éligibles)</p> <p>Cette colonne est réservée au reste des éléments hors bilan, notamment les facilités de trésorerie non éligibles (c'est-à-dire celles qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'article 250, paragraphe 1 du CRR).</p>
410	<p>REMBOURSEMENT ANTICIPÉ: FACTEUR DE CONVERSION APPLIQUÉ</p> <p>L'article 242, paragraphe 12, l'article 256, paragraphe 5 (approche standard) et l'article 265, paragraphe 1 (approche NI) du CRR proposent un ensemble de facteurs de conversion à appliquer au montant des intérêts des investisseurs (afin de calculer les montants d'exposition pondérés).</p> <p>Cette colonne est utilisée pour les dispositifs de titrisation assortis d'une clause de remboursement anticipé (à savoir les titrisations renouvelables).</p> <p>Conformément à l'article 256, paragraphe 6 du CRR, le facteur de conversion à appliquer sera déterminé par le niveau de moyenne actuelle à trois mois de la marge nette.</p> <p>Dans le cas de la titrisation de passifs, cette colonne demeurera vide. Ces données sont liées à la ligne 100 de modèle CR SEC selon l'approche standard et à la ligne 160 du modèle CR SEC selon l'approche NI.</p>
420	<p>(-) VALEUR DE L'EXPOSITION DÉDUITE DES FONDS PROPRES</p> <p>Ces données sont étroitement liées à la colonne 200 de modèle CR SEC selon l'approche standard et à la colonne 180 du modèle CR SEC selon l'approche NI.</p> <p>Cette colonne contiendra une valeur négative.</p>
430	<p>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE PONDÉRÉ AVANT APPLICATION DU PLAFOND</p> <p>Cette colonne contient des informations sur le montant d'exposition pondéré avant plafonnement, applicable aux positions de titrisation (soit dans le cas de dispositifs de titrisation avec transfert de risque significatif). Dans le cas de dispositifs de titrisation sans transfert de risque significatif (à savoir le montant d'exposition pondéré calculé en fonction des expositions titrisées), aucune donnée ne figurera dans cette colonne.</p> <p>Dans le cas de la titrisation de passifs, cette colonne demeurera vide.</p>
440	<p>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION PONDÉRÉ APRÈS APPLICATION DU PLAFOND</p> <p>Cette colonne contient des informations sur le montant d'exposition pondéré après plafonnement, applicable aux positions de titrisation (soit dans le cas de dispositifs de titrisation avec transfert de risque significatif). Dans le cas de dispositifs de titrisation sans transfert de risque significatif (à savoir les exigences de fonds propres calculées en fonction des expositions titrisées), aucune donnée ne figurera dans cette colonne.</p> <p>Dans le cas de la titrisation de passifs, cette colonne demeurera vide.</p>
450-510	<p>POSITIONS DE TITRISATION — PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION</p>

Colonnes	
450	PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION EN CORRÉLATION OU NON? Les abréviations suivantes seront utilisées: C — Portefeuille de négociation en corrélation (CTP); N — Non-CTP.
460-470	POSITIONS NETTES — LONGUES/COURTES Voir respectivement les colonnes 050 et 060 des modèles MKR SA SEC ou MKR SA CTP.
480	TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (SA) — RISQUE SPÉCIFIQUE Voir respectivement la colonne 610 du modèle MKR SA SEC ou la colonne 450 du modèle MKR SA CTP.

4. MODÈLES CONSACRÉS AU RISQUE OPÉRATIONNEL

4.1. C 16.00 — OPR — RISQUE OPÉRATIONNEL

4.1.1. Remarques générales

113. Ce modèle fournit des informations sur le calcul des exigences de fonds propres conformément aux articles 301 à 313 du CRR pour le risque opérationnel selon l'approche élémentaire (BIA), l'approche standard (TSA), l'approche standard de remplacement (ASA) et les approches par mesure avancée (AMA). Un établissement ne peut appliquer simultanément l'approche TSA ou ASA pour les activités de banque de détail et de banque commerciale, sur une base individuelle.
114. Les établissements qui recourent à l'approche BIA, TSA et/ou ASA calculent leurs exigences de fonds propres à partir des données de fin d'exercice. Lorsque les chiffres audités ne sont pas disponibles, les établissements peuvent utiliser des estimations. Les établissements déclarent les chiffres audités lorsque ceux-ci sont disponibles, puis ne procèdent plus à aucune modification. Il est possible de déroger à ce principe, par exemple au cours de la période et pour des raisons exceptionnelles, telles qu'une acquisition récente ou une cession d'entités ou d'activités.
115. Lorsqu'un établissement est à même de justifier à l'autorité compétente que, en raison de circonstances exceptionnelles (fusion, cession d'entités ou d'activités), le recours à une moyenne à trois ans pour calculer l'indicateur pertinent pourrait fausser l'estimation des exigences de fonds propres pour risque opérationnel, l'autorité compétente peut autoriser l'établissement à adapter le calcul de sorte à intégrer ces événements. De même, l'autorité compétente peut, de sa propre initiative, imposer à un établissement de modifier son calcul. Lorsqu'un établissement est en activité depuis moins de trois ans, il peut recourir à des estimations prévisionnelles pour calculer l'indicateur pertinent, pour autant qu'il commence à s'appuyer sur des données historiques dès que celles-ci sont disponibles.
116. Organisé en colonnes, ce modèle présente des informations, pour les trois derniers exercices, sur le montant de l'indicateur pertinent des activités bancaires soumises au risque opérationnel et sur le montant des prêts et des avances (ce dernier cas n'est possible qu'avec l'approche ASA). Ensuite, il présente le montant des exigences de fonds propres pour risque opérationnel. Le cas échéant, il précisera quelle part de ce montant est due à un mécanisme d'allocation. Des postes pour mémoire ont été ajoutés pour l'approche AMA, afin de détailler l'effet de la perte anticipée, la diversification et les techniques d'atténuation appliquées aux exigences de fonds propres pour risque opérationnel.
117. Les informations sont structurées en lignes, par mode de calcul des exigences de fonds propres pour risque opérationnel, avec un détail des activités pour l'approche TSA et ASA.
118. Ce modèle devra être rempli par tous les établissements soumis aux exigences de fonds propres pour risque opérationnel.

4.1.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010 — 030	<p>INDICATEUR DE RÉFÉRENCE</p> <p>Les établissements qui recourent à l'indicateur pertinent pour calculer les exigences de fonds propres pour risque opérationnel (BIA, TSA et ASA) déclarent celui-ci dans les colonnes 010 à 030, pour les exercices respectifs. De plus, en cas d'application combinée de plusieurs approches, comme prévu à l'article 303 du CRR, les établissements déclarent également, à des fins d'information, l'indicateur pertinent pour les activités soumises aux approches AMA. Il en va de même pour les autres banques qui appliquent les approches AMA.</p> <p>Ci-après, le terme «indicateur pertinent» se rapporte à «la somme des éléments» à fin d'exercice, comme le précise l'article 305, point 1, tableau 1 du CRR.</p> <p>Lorsqu'un établissement ne possède pas de données relatives à «l'indicateur pertinent» pour couvrir trois exercices, les données historiques (auditées) disponibles seront exploitées en priorité dans les colonnes correspondantes du tableau. Par exemple, si l'établissement ne possède des données historiques que pour un seul exercice, celles-ci figureront dans la colonne 030. Si cela semble raisonnable, les estimations prévisionnelles seront ensuite intégrées à la colonne 020 (estimations pour le prochain exercice) et 010 (estimations pour l'exercice n+2).</p> <p>En outre, s'il n'existe aucune donnée historique disponible sur «l'indicateur pertinent», l'établissement peut recourir à des estimations prévisionnelles.</p>
040 — 060	<p>PRÊTS ET AVANCES (EN CAS D'APPLICATION DE L'APPROCHE ASA)</p> <p>Ces colonnes seront utilisées pour déclarer les montants des prêts et des avances des activités de «banque commerciale» et de «banque de détail», visées à l'article 308, paragraphe 1, point b) du CRR. Ces montants serviront à calculer l'indicateur pertinent de remplacement qui permet de déterminer les exigences de fonds propres pour les activités correspondantes, soumises à l'approche ASA (article 308, paragraphe 1, point a) du CRR).</p> <p>Dans le cas des activités de «banque commerciale», les titres du portefeuille hors négociation seront inclus.</p>
070	<p>EXIGENCES DE FONDS PROPRES</p> <p>L'exigence de fonds propres est calculée en fonction de l'approche utilisée, conformément aux articles 301 à 313 du CRR. Le montant obtenu est mentionné dans la colonne 070.</p>
071	<p>MONTANT TOTAL DE L'EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL</p> <p>Article 92, paragraphe 4 du CRR Exigences de fonds propres de la colonne 070, multipliées par 12,5.</p>
080	<p>DONT: RÉSULTANT D'UN MÉCANISME D'ALLOCATION</p> <p>Article 18, point 1, second paragraphe (concernant l'inclusion dans l'application visée à l'article 301, paragraphe 2 du CRR) de la méthodologie employée pour répartir le risque opérationnel parmi les différentes entités du groupe, et si et comment les effets de diversification sont censés être pris en compte dans le système de mesure du risque appliqué par un établissement de crédit mère de l'UE et ses filiales, ou conjointement par les filiales de la même compagnie financière holding mère de l'UE ou compagnie financière holding mixte mère de l'UE.</p>
090 — 120	<p>ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRE SELON L'APPROCHE AMA À REPORTER LE CAS ÉCHÉANT</p>
090	<p>EXIGENCES DE FONDS PROPRES AVANT RÉDUCTION RÉSULTANT DES PERTES ATTENDUES ET DES TECHNIQUES DE DIVERSIFICATION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES</p> <p>L'exigence de fonds propres déclarée dans la colonne 090 est celle qui figure dans la colonne 070, mais qui est calculée avant prise en compte des effets d'allègement en raison des pertes anticipées, de la diversification et des techniques d'atténuation du risque (voir plus bas).</p>
100	<p>(-) RÉDUCTION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉSULTANT DE LA PRISE EN COMPTE DES PERTES ATTENDUES DANS LES PRATIQUES COMMERCIALES</p> <p>Dans la colonne 100 figure l'allègement des exigences de fonds propres en raison de pertes anticipées prises en compte dans les pratiques internes de l'entreprise (visées à l'article 311, paragraphe 2, point a) du CRR).</p>

Colonnes	
110	<p>(-) RÉDUCTION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉSULTANT D'UNE DIVERSIFICATION</p> <p>L'effet de diversification de la colonne 110 est la différence entre la somme des exigences de fonds propres calculées séparément pour chaque catégorie de risque opérationnel (à savoir une situation de «dépendance parfaite») et l'exigence de fonds propres diversifiée calculée en tenant compte des corrélations et des dépendances (c'est-à-dire moins qu'une situation de «dépendance parfaite» entre les catégories de risques). La situation de «dépendance parfaite» survient dans une «situation par défaut», soit lorsque l'établissement ne recourt pas à une structure de corrélations explicites entre les catégories de risques. En conséquence, les fonds propres selon l'approche AMA sont comptabilisés comme étant la somme des différentes mesures du risque opérationnel dans les catégories de risques choisies. Dans ce cas, la corrélation entre les diverses catégories de risques est considérée comme étant de 100 % et la valeur de la colonne sera égale à 0. À l'inverse, lorsque l'établissement comptabilise une structure de corrélations explicites entre les catégories de risques, il doit inclure dans cette colonne la différence entre les fonds propres selon l'approche AMA, issue de la «situation par défaut», et la valeur obtenue après application de la structure de corrélations explicites entre les catégories de risques. La valeur reflète la «capacité de diversification» du modèle AMA, c'est-à-dire la capacité du modèle de tenir compte de la survenance non simultanée de pertes graves pour risque opérationnel. Dans la colonne 110, il faudra déclarer le montant qui permet à la structure de corrélation retenue de réduire les fonds propres AMA associés à l'hypothèse d'une corrélation de 100 %.</p>
120	<p>(-) RÉDUCTION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉSULTANT DE TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES (ASSURANCE ET AUTRES MÉCANISMES DE TRANSFERT DES RISQUES)</p> <p>Dans la colonne 120 figure l'impact des assurances et des autres mécanismes de transfert du risque, visés à l'article 312, paragraphes 1 à 5 du CRR.</p>
Lignes	
010	<p>ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE ÉLÉMENTAIRE (BIA)</p> <p>Cette ligne présente les montants qui correspondent aux activités soumises à l'approche élémentaire, en vue de calculer l'exigence de fonds propres pour risque opérationnel (articles 304 et 305 du CRR).</p>
020	<p>ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE STANDARD (TSA)/EN APPROCHE STANDARD DE REMPLACEMENT (ASA)</p> <p>L'exigence de fonds propres calculée en fonction de l'approche TSA et ASA (articles 306 à 308 du CRR) est déclarée à la ligne 080.</p>
030 — 100	<p>EN APPROCHE STANDARD:</p> <p>Avec l'approche TSA, l'indicateur pertinent pour chaque exercice respectif sera réparti entre les différentes lignes d'activité visées à l'article 306, tableau 2 du CRR et ce, dans les lignes 030 à 100. La cartographie des activités en lignes d'activité doit suivre les principes énoncés à l'article 307 du CRR.</p>
110 — 120	<p>EN APPROCHE STANDARD DE REMPLACEMENT:</p> <p>Les établissements qui recourent à l'approche ASA (article 308 du CRR) déclarent, pour les exercices respectifs, l'indicateur pertinent pour chaque ligne d'activité dans les lignes 030 à 050 et 080 à 100, et dans les lignes 110 et 120 pour les activités de «banque commerciale» et de «banque de détail».</p> <p>Les lignes 110 et 120 indiqueront le montant de l'indicateur pertinent des activités soumises à l'approche ASA, en opérant une distinction entre la «banque commerciale» et la «banque de détail» (article 308 du CRR). Des montants peuvent figurer aux lignes correspondant à la «banque commerciale» et à la «banque de détail», non seulement avec l'approche TSA (lignes 060 et 070), mais également avec l'approche ASA (lignes 110 et 120), par exemple si une filiale est soumise à l'approche TSA alors que l'entreprise mère applique l'approche ASA.</p>
130	<p>ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE AVANCÉE (AMA)</p> <p>Les données pertinentes pour les établissements appliquant l'approche AMA (article 301, point 2 et articles 310 à 312 du CRR) sont déclarées à la ligne 130.</p> <p>Dans le cas d'une application combinée de plusieurs approches, comme décrit dans l'article 303 du CRR, les informations sur l'indicateur pertinent pour les activités qui recourent à l'approche AMA seront déclarées à la ligne 130 des colonnes 010 à 030. Il en va de même pour les autres banques qui appliquent les approches AMA.</p>

4.2. C 17.00 OPR DETAILS — RISQUE OPÉRATIONNEL: PERTES BRUTES PAR LIGNES D'ACTIVITÉ ET TYPES D'ÉVÈNEMENTS SUR L'EXERCICE PASSÉ

4.2.1. Remarques générales

119. Ce modèle synthétise les informations sur les pertes brutes enregistrées par un établissement au cours du dernier exercice et ce, en fonction du type d'événement et de la ligne d'activité, sur la base de la première date de comptabilisation de la perte.
120. Les données sont organisées en répartissant les pertes brutes qui dépassent certains seuils internes entre les différentes lignes d'activité (comme défini dans le tableau 2 de l'article 306 du CRR, y compris la ligne d'activité supplémentaire «Éléments d'entreprise», visée à l'article 311, paragraphe 3, point b) du CRR) et les différents types d'événements (comme défini à l'article 313 du CRR). Il se peut par ailleurs que les pertes associées à un événement soient réparties sur plusieurs lignes d'activité.
121. Les colonnes contiennent les types d'événements et les totaux pour chaque ligne d'activité, ainsi qu'un poste pour mémoire qui rappelle le seuil interne le plus faible appliqué au cours de la collecte des données relatives aux pertes et mentionne, pour chaque ligne d'activité, le seuil le plus bas et le seuil le plus élevé, s'il existe plusieurs seuils.
122. Les lignes contiennent les lignes d'activité ainsi que, pour chacune d'entre elles, les informations sur le nombre d'événements, le montant total des pertes, la perte individuelle maximale et la somme des cinq pertes les plus élevées (quel que soit le nombre de ces pertes).
123. Ce modèle sera utilisé par les établissements qui recourent à l'approche AMA ou TSA/ASA, pour le calcul de leurs exigences de fonds propres.
124. Les établissements soumis aux dispositions de l'article 4, point 1 c) ii) peuvent déclarer les seules données suivantes, qui concernent la somme de tous les types d'événements (colonne 080) du modèle OPR Details:
- a. Nombre d'événements (ligne 910),
 - b. Montant total des pertes (ligne 920),
 - c. Perte individuelle maximale (ligne 930), et
 - d. Somme des cinq pertes les plus élevées (ligne 940).

4.2.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010 -070	<p>CATÉGORIES D'ÉVÈNEMENTS</p> <p>Les établissements déclarent les pertes dans les colonnes 010 à 070, en fonction du type d'événement, comme stipulé à l'article 313 du CRR.</p> <p>Les établissements qui calculent leurs exigences de fonds propres selon l'approche TSA ou ASA peuvent déclarer leurs pertes pour lesquelles le type d'événement n'a pu être identifié dans la colonne 080.</p>
080	<p>TOTAL POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ÉVÈNEMENTS</p> <p>Dans la colonne 080, pour chaque ligne d'activité, les établissements indiquent le total pour le «nombre d'événements» et le total pour le «montant total des pertes», sous la forme d'une simple addition du nombre d'événements de perte et du total des pertes brutes, déclarés dans les colonnes 010 à 070. Dans la colonne 080, la «perte individuelle maximale» est la valeur maximale des «pertes brutes individuelles maximum» déclarées dans les colonnes 010 à 070. En ce qui concerne la somme des cinq pertes les plus importantes, on déclarera la somme des cinq pertes les plus importantes au sein d'une ligne d'activité dans la colonne 080.</p>

Colonnes	
090 — 100	<p>POUR MÉMOIRE: SEUIL APPLIQUÉ POUR LA COLLECTE DE DONNÉES</p> <p>Dans les colonnes 090 et 100, les établissements mentionnent les seuils de perte minimum qu'ils utilisent dans le cadre de la collecte interne de données sur les pertes, conformément à l'article 311, paragraphe 3, point c), dernière phrase du CRR. Lorsque l'établissement n'applique qu'un seul seuil dans chaque ligne d'activité, seule la colonne 090 sera remplie. Lorsque plusieurs seuils sont employés au sein d'une même ligne d'activité réglementaire, le seuil le plus élevé (colonne 100) sera ajouté.</p>
Lignes	
010 — 840	<p>LIGNES D'ACTIVITÉ: FINANCEMENT DES ENTREPRISES, NÉGOCIATION ET VENTE INSTITUTIONNELLE, COURTAGE DE DÉTAIL, BANQUE COMMERCIALE, BANQUE DE DÉTAIL, PAIEMENT ET RÈGLEMENT, SERVICES D'AGENCE, GESTION D'ACTIFS, ÉLÉMENTS D'ENTREPRISE</p> <p>Pour chaque ligne d'activité définie à l'article 306, paragraphe 4, tableau 2 du CRR, y compris la ligne d'activité supplémentaire «Éléments d'entreprise» visée à l'article 311, paragraphe 3, point b) du CRR, et pour chaque type d'événement, l'établissement déclare les informations suivantes, en fonction des seuils appliqués: nombre d'événements, montant total des pertes, perte individuelle maximale et somme des cinq pertes les plus élevées. Lorsqu'un événement de perte touche plusieurs lignes d'activité, le «montant total des pertes» sera réparti entre les différentes lignes concernées.</p>
910 — 940	<p>TOTAL LIGNES D'ACTIVITÉ</p> <p>Les informations suivantes (article 311, paragraphe 3, points b), c) et e) du CRR) relatives au total des lignes d'activité (lignes 910 à 940) seront déclarées pour chaque type d'événement (colonne 010 à 080):</p> <ul style="list-style-type: none"> — Nombre d'événements (ligne 910): nombre d'événements au-delà du seuil, par type d'événement, pour le total des lignes d'activité. Ce chiffre peut être inférieur à la somme du nombre d'événements par ligne d'activité, car les événements qui exercent un impact dans plusieurs lignes d'activité sont considérés comme un seul événement. — Montant total des pertes (ligne 920): simple addition du montant total des pertes de chaque ligne d'activité. — Perte individuelle maximale (ligne 930): perte maximale au-delà du seuil, pour chaque type d'événement, dans toutes les lignes d'activité. Ces chiffres peuvent être supérieurs à la perte individuelle la plus élevée enregistrée pour chaque ligne d'activité, lorsqu'un événement touche plusieurs lignes d'activité. — Somme des cinq pertes les plus importantes (ligne 940): somme des cinq plus grandes pertes brutes pour chaque type d'événement, dans toutes les lignes d'activité. Cette somme peut s'avérer supérieure à la somme la plus élevée des cinq pertes les plus importantes de chaque ligne d'activité. Elle sera déclarée quel que soit le nombre de pertes.
910-940/080	<p>TOTAL LIGNES D'ACTIVITÉ — TOTAL DES CATÉGORIES D'ÉVÉNEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> — Nombre d'événements: somme horizontale du nombre des événements de la ligne 910, vu que dans ces chiffres, les événements touchant plusieurs lignes d'activité sont déjà considérés comme un événement unique. Cette valeur ne sera pas nécessairement égale à la somme verticale du nombre d'événements de la colonne 080, vu qu'un seul événement peut impacter plusieurs lignes d'activité simultanément. — Montant total des pertes: somme horizontale des montants totaux des pertes par type d'événement (ligne 920) et à la somme verticale des montants totaux des pertes par ligne d'activité (colonne 080). — Perte individuelle maximale: comme mentionné plus haut, lorsqu'un événement touche plusieurs lignes d'activités, il se peut que la valeur de la «perte individuelle maximale» pour ce type d'événement soit plus élevée que la «perte individuelle maximale» de chaque ligne d'activité. Dès lors, la valeur de cette cellule sera égale à la valeur la plus élevée pour la «perte individuelle maximale» dans le «total des lignes d'activité», laquelle ne sera pas forcément égale à la valeur la plus élevée pour la «perte individuelle maximale» des différentes lignes d'activité de la colonne 080. — Somme des cinq pertes les plus importantes: il s'agit de la somme des cinq plus grandes pertes dans tout le tableau, ce qui signifie que cette valeur ne sera pas nécessairement égale à la valeur maximale pour la «somme des cinq pertes les plus importantes» dans le «total des lignes d'activité» ou à la valeur maximale pour la «somme des cinq pertes les plus importantes» dans la colonne 080.

5. MODÈLES CONSACRÉS AU RISQUE DE MARCHÉ

125. 1. Ces instructions concernent la déclaration dans les modèles du calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard pour risque de change (MKR SA FX), risque sur matières premières (MKR SA COM), risque de taux d'intérêt (MKR SA TDI, MKR SA SEC, MKR SA CTP) et risque lié aux actions (MKR SA EQU). Cette partie reprend également une série d'instructions pour la déclaration du calcul des exigences de fonds propres selon l'approche fondée sur les modèles internes (MKR IM).

126. 2. Le risque de position sur un titre de créance négocié, une action ou un dérivé négocié sur titre de créance ou sur action peut être divisé en deux composantes, de sorte à calculer les fonds propres requis pour y faire face. La première composante est la composante «risque spécifique», c'est-à-dire le risque d'une variation du prix de l'instrument concerné sous l'influence de facteurs liés à son émetteur ou, dans le cas d'un instrument dérivé, à l'émetteur de l'instrument sous-jacent. La composante «risque général» couvre le risque d'une variation du prix de l'instrument, provoquée par une fluctuation du niveau des taux d'intérêt dans le cas d'un titre de créance négocié ou d'un instrument dérivé sur un titre de créance négocié ou par un mouvement général du marché des actions non imputable à certaines caractéristiques spécifiques des titres concernés dans le cas d'une action ou d'un instrument dérivé sur action. Le traitement général selon les instruments, ainsi que les procédures de compensation, sont décrits dans les articles 326 à 333 du CRR.

5.1. C 18.00 — MKR SA TDI — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DES RISQUES DE POSITION RELATIFS AUX TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIÉS

5.1.1. Remarques générales

127. Ce modèle traite des positions et de leurs exigences de fonds propres pour risque de position sur des titres de créance négociés selon l'approche standard (articles 102 et 105, paragraphe 1 du CRR). Ces lignes tiennent compte des différents risques et des différentes méthodes du CRR. Le risque spécifique associé aux expositions des modèles MKR SA SEC et MKR SA CTP ne doit être déclaré que dans le modèle MKR SA TDI Total. Les exigences de fonds propres mentionnées dans ces modèles seront transférées vers la cellule {325;060} (titrisations) et la cellule {330;060} (CTP) respectivement..

128. Le modèle doit être rempli séparément pour le «Total» et pour une liste statique et prédéfinie de devises: EUR, ALL, BGN, CZK, DKK, EGP, GBP, HUF, ISK, JPY, LVL, LTL, MKD, NOK, PLN, RON, RUB, RSD, SEK, CHF, TRY, UAH, USD, et un autre modèle pour toutes les autres devises.

5.1.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010 — 020	TOUTES LES POSITIONS (LONGUES ET COURTES) Articles 102 et 105, paragraphe 1 du CRR Il s'agit de positions brutes qui ne sont pas compensées par des instruments, à l'exclusion des positions de prise ferme ou reprises par des tiers (article 345, deuxième phrase du CRR). En ce qui concerne la distinction entre les positions longues et courtes, également applicable aux positions brutes, veuillez consulter l'article 328, paragraphe 2 du CRR.
030 — 040	POSITIONS NETTES (LONGUES ET COURTES) Articles 327 à 329 et article 334 du CRR En ce qui concerne la distinction entre les positions longues et courtes, veuillez consulter l'article 328, paragraphe 2 du CRR.
050	POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES Positions nettes qui, en fonction des différentes approches abordées dans la troisième partie, titre IV, chapitre 2 du CRR, bénéficient d'une exigence de fonds propres.
060	EXIGENCES DE FONDS PROPRES Exigences de fonds propres pour toute position pertinente, conformément à la troisième partie, titre IV, chapitre 2 du CRR.

Colonnes	
070	<p>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE Article 92, paragraphe 4, point b) du CRR Résultat de la multiplication par 12,5 des exigences de fonds propres.</p>
Lignes	
010 — 350	<p>TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIÉS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION Les positions en titres de créance négociés, dans le portefeuille de négociation, et les exigences de fonds propres correspondantes pour risque de position, conformément à l'article 92, paragraphe 3, point b) i) du CRR et à la troisième partie, titre IV, chapitre 2 du CRR, sont déclarées en fonction de leur catégorie de risque, de leur échéance et de l'approche utilisée.</p>
011	<p>RISQUE GÉNÉRAL</p>
012	<p>Dérivés Dérivés inclus dans le calcul du risque de taux d'intérêt des positions du portefeuille de négociation, compte tenu des articles 328 à 331, le cas échéant.</p>
013	<p>Autres éléments d'actif et de passif Titres de créance autres que les dérivés inclus dans le calcul du risque de taux d'intérêt des positions du portefeuille de négociation.</p>
020-200	<p>MÉTHODE DE L'ÉCHÉANCIER Positions dans des titres de créance soumis à l'approche fondée sur l'échéance visée à l'article 339, paragraphes 1 à 8 du CRR et les exigences de fonds propres correspondantes visées à l'article 339, paragraphe 9 du CRR. La position sera divisée en zones 1, 2 et 3, selon l'échéance des titres de créance.</p>
210 — 240	<p>MÉTHODE DE LA DURATION Positions dans des titres de créance soumis à l'approche fondée sur la durée visée à l'article 340, paragraphes 1 à 6 du CRR et les exigences de fonds propres correspondantes visées à l'article 340, paragraphe 7 du CRR. La position sera divisée en zones 1, 2 et 3.</p>
250	<p>RISQUE SPÉCIFIQUE Somme des montants déclarés aux lignes 251, 325 et 330. Positions dans des titres de créance négociés, soumis aux exigences de fonds propres pour risque spécifique, et les exigences de fonds propres correspondantes, conformément à l'article 92, paragraphe 3, point b), à l'article 335, à l'article 336, paragraphes 1 à 3, et aux articles 337 et 338 du CRR. Veillez à ne pas oublier la dernière phrase de l'article 327, paragraphe 1 du CRR.</p>
251 — 321	<p>Exigences de fonds propres applicables aux titres de créances autres que des positions de titrisation Somme des montants déclarés aux lignes 260 à 321. L'exigence de fonds propres de dérivés de crédit au nième défaut qui ne bénéficient pas d'une évaluation externe, doit être calculée en additionnant les pondérations du risque des entités de référence (article 332, paragraphe 1, point e), paragraphes 1 et 2 du CRR — «Transparence»). Les dérivés de crédit au nième défaut qui bénéficient d'une évaluation externe (article 332, paragraphe 1, point e), paragraphe 3 du CRR) seront déclarés séparément à la ligne 321. Déclaration de positions soumises à l'article 336, paragraphe 3 du CRR: Il existe un traitement spécial pour les obligations éligibles pour recevoir une pondération de risque de 10 % dans le portefeuille d'intermédiation bancaire, conformément à l'article 129, paragraphe 3 du CRR (obligations garanties). Les exigences de fonds propres spécifiques représentent la moitié du pourcentage de la deuxième catégorie du tableau 1 de l'article 336 du CRR. Ces positions ont été affectées aux lignes 280 à 300 en fonction de la durée résiduelle jusqu'à l'échéance finale. Lorsque le risque général des positions liées aux taux d'intérêt est couvert par un dérivé de crédit, les articles 346 et 347 s'appliquent.</p>

Lignes	
325	<p>Exigences de fonds propres applicables aux positions de titrisation</p> <p>Total des exigences de fonds propres, déclaré dans la colonne 610 du modèle MKR SA SEC. Cette valeur ne figurera que dans le modèle MKR SA TDI Total.</p>
330	<p>Exigences de fonds propres applicables au portefeuille de négociation en corrélation</p> <p>Total des exigences de fonds propres, déclaré dans la colonne 450 du modèle MKR SA CTP. Cette valeur ne figurera que dans le modèle MKR SA TDI Total.</p>
340	<p>Approche spécifique du risque de position pour les OPC</p> <p>Articles 348 à 350 du CRR Applicable lorsque les positions dans des OPC ou lorsque les instruments sous-jacents ne sont pas traités conformément aux méthodes énoncées dans la troisième partie, titre IV, chapitre 5 du CRR. Ce poste inclut, le cas échéant, les effets des plafonds applicables aux exigences de fonds propres. Lorsque l'on utilise l'approche particulière visée à la première phrase de l'article 348 du CRR, le montant à déclarer sera de 32 % de l'exposition nette à l'OPC en question. Lorsque l'on utilise l'approche particulière visée à la deuxième phrase de l'article 348 du CRR, le montant à déclarer sera la plus petite des deux valeurs suivantes: 32 % de l'exposition nette à l'OPC en question et la différence entre 40 % de cette position nette et les exigences de fonds propres issues du risque de change associé à cette exposition à l'OPC.</p>
350 — 390	<p>Exigences supplémentaires pour risques sur options (risques non delta)</p> <p>Article 329, paragraphe 3 du CRR</p> <p>Les exigences supplémentaires pour les options, liées aux risques non delta, seront déclarées selon la méthode appliquée pour leur calcul.</p>

5.2. C 19.00 — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE SPÉCIFIQUE EN TITRISATION (MKR SA SEC)

5.2.1. Remarques générales

129. Ce modèle rassemble des informations sur les positions (toutes/nettes et longues/courtes) et les exigences de fonds propres associées, pour la composante «risque spécifique» du risque de position dans les titrisations/re-titrisations du portefeuille de négociation (non éligibles dans le portefeuille de négociation en corrélation), selon l'approche standard.
130. Le modèle MKR SA SEC détermine l'exigence de fonds propres pour le seul risque spécifique des positions de titrisation visées à l'article 335 en rapport avec l'article 337 du CRR. Lorsque les positions de titrisation du portefeuille de négociation sont couvertes par les dérivés de crédit, les articles 346 et 347 s'appliquent. Il n'existe qu'un modèle pour toutes les positions du portefeuille de négociation, que l'établissement recoure à l'approche standard ou à l'approche NI pour calculer la pondération du risque de chacune des positions, conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 5 du CRR. La déclaration des exigences de fonds propres du risque général de ces positions est régie par les modèles MKR SA TDI ou MKR IM.
131. Les positions qui reçoivent une pondération de risque de 1,250 % peuvent, en variante, être déduites des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (voir l'article 243, paragraphe 1, point (b), l'article 244, paragraphe 1, point (b) et l'article 258 du CRR. Le cas échéant, ces positions doivent être déclarées dans la ligne 460 de CA1.

5.2.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010 — 020	<p>TOUTES LES POSITIONS (LONGUES ET COURTES)</p> <p>Articles 102 et 105, paragraphe 1 du CRR, en rapport avec l'article 337 du CRR (positions de titrisation). En ce qui concerne la distinction entre les positions longues et courtes, également applicable aux positions brutes, veuillez consulter l'article 328, paragraphe 2 du CRR.</p>

Colonnes	
030 — 040	(-) POSITIONS DÉDUITES DES FONDS PROPRES (POSITIONS LONGUES ET COURTES) Article 258 du CRR.
050 — 060	POSITIONS NETTES (LONGUES ET COURTES) Articles 327 à 329 et article 334 du CRR. En ce qui concerne la distinction entre les positions longues et courtes, veuillez consulter l'article 328, paragraphe 2 du CRR.
070 — 520	RÉPARTITION DES POSITIONS (LONGUES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI Articles 251 (tableau 1) et 261, paragraphe 1 (tableau 4) du CRR La ventilation s'effectue séparément pour les positions longues et les positions courtes.
230-240 et 460-470	1 250 % Articles 251 (tableau 1) et 261, paragraphe 1 (tableau 4) du CRR
250-260 et 480-490	MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE Article 337, paragraphe 2 du CRR, en rapport avec l'article 262 du CRR. Ces colonnes seront utilisées par les établissements qui recourent à la méthode de la formule prudentielle (SFA), laquelle détermine les exigences de fonds propres en fonction des caractéristiques du panier de sûretés et des propriétés contractuelles de la tranche.
270 et 500	APPROCHE PAR TRANSPARENCE Approche standard: Articles 253, 254 et 256, paragraphe 5 du CRR Les colonnes consacrées à la méthode par transparence rassemblent tous les cas d'expositions non notées pour lesquelles on obtient la pondération du risque au moyen du portefeuille d'expositions sous-jacent (pondération moyenne du risque du panier, pondération maximale de l'ensemble, ou recours au ratio de concentration). Approche NI: Article 263, paragraphes 2 et 3 du CRR Pour les remboursements anticipés, voir l'article 265, paragraphe 1 et l'article 256, paragraphe 5 du CRR.
280-290/510-520	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE Article 109, paragraphe 1, deuxième phrase et article 259, paragraphes 3 et 4 du CRR. Ces colonnes seront utilisées par les établissements qui recourent à l'approche par évaluation interne pour déterminer les exigences de fonds propres des facilités de trésorerie et des rehaussements de crédit que les banques (y compris les banques tierces) étendent aux programmes ABCP. Basée sur les méthodologies de l'OEEC, l'approche par évaluation interne ne s'applique que pour les expositions aux programmes ABCP qui bénéficient d'une évaluation interne équivalente au type «investment grade» (première qualité) à la date d'initiation.
530 — 540	EFFET GLOBAL (AJUSTEMENT) LIÉ AU MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DILIGENCE APPROPRIÉE Article 337, paragraphe 3 du CRR, en rapport avec l'article 407 du CRR. Article 13, paragraphe 2 du CRR
550 — 570	AVANT APPLICATION DU PLAFOND Article 337 du CRR, sans tenir compte de la discrétion de l'article 335 du CRR, permettant à un établissement de plafonner le produit de la pondération et de la position nette à la perte maximale possible liée à un défaut.
580 — 600	APRÈS APPLICATION DU PLAFOND Article 337 du CRR, compte tenu de la discrétion de l'article 335 du CRR.

Colonnes	
610	<p>TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES</p> <p>Selon l'article 337, paragraphe 4 du CRR, pour une période transitoire s'achevant le 31 décembre 2014, l'établissement additionne séparément ses positions longues nettes pondérées (colonne 580) et ses positions courtes nettes pondérées (colonne 590). Le plus important de ces montants (après plafonnement) constitue l'exigence de fonds propres. À partir de 2015, conformément à l'article 337, paragraphe 4 du CRR, l'établissement additionnera ses positions nettes pondérées, que celles-ci soient longues ou courtes (colonne 600), pour déterminer ses exigences de fonds propres.</p>
Lignes	
010	<p>TOTAL DES EXPOSITION</p> <p>Encours total des titrisations (détenues dans le portefeuille de négociation) déclaré par l'établissement qui joue le rôle d'initiateur et/ou d'investisseur et/ou de sponsor.</p>
040, 070 et 100	<p>TITRISATIONS</p> <p>Article 4, paragraphe 38 du CRR</p>
020, 050, 080 et 110	<p>RETITRISATIONS</p> <p>Article 4, paragraphes 39 et 40 du CRR</p>
030-050	<p>ORIGINATEUR</p> <p>Article 4, paragraphe 41 du CRR</p>
060-080	<p>INVESTISSEUR</p> <p>Établissement de crédit qui détient une position de titrisation dans le cadre d'une opération de titrisation dont il n'est ni l'initiateur ni le sponsor.</p>
090-110	<p>SPONSOR</p> <p>Article 4, paragraphe 42 du CRR Si un sponsor titre également ses propres actifs, il devra remplir les lignes réservées à l'initiateur avec les données relatives à ses propres actifs titrisés.</p>
120-210	<p>RÉPARTITION DE LA SOMME TOTALE DES EXPOSITIONS LONGUES NETTES ET COURTES NETTES PONDÉRÉES PAR CATÉGORIES D'ACTIFS SOUS-JACENTS:</p> <p>Article 337, paragraphe 4, dernière phrase du CRR.</p> <p>La ventilation des actifs sous-jacents respecte la classification utilisée dans le modèle SEC Details (colonne «Type»):</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1 — Hypothèques sur biens immobiliers résidentiels; — 2 — Hypothèques sur biens immobiliers commerciaux; — 3 — Créances sur cartes de crédit; — 4 — Crédit-bail; — 5 — Prêts à des entreprises ou des PME (considérées comme des entreprises); — 6 — Prêts à la consommation; — 7 — Créances commerciales; — 8 — Autres éléments d'actif; — 9 — Obligations garanties; — 10 — Autres éléments de passif. <p>Pour chaque titrisation, lorsque le panier consiste en plusieurs types d'actifs, l'établissement tiendra compte du type le plus important.</p>

5.3. C 20.00 — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE SPÉCIFIQUE POUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION (MKR SA CTP)

5.3.1. Remarques générales

132. Ce modèle rassemble des informations sur les positions du CTP (comprenant les titrisations, dérivés de crédit au nième défaut et autres positions du portefeuille de négociation en corrélation, ajoutées conformément à l'article 338, paragraphe 3) et les exigences de fonds propres correspondantes, selon l'approche standard.
133. Le modèle MKR SA CTP détermine l'exigence de fonds propres pour le seul risque spécifique des positions affectées au portefeuille de négociation en corrélation (CTP), conformément à l'article 335 en rapport avec l'article 338, paragraphes 2 et 3 du CRR. Lorsque les positions du portefeuille de négociation en corrélation sont couvertes par les dérivés de crédit, les articles 346 et 347 s'appliquent. Il n'existe qu'un modèle pour toutes les positions du portefeuille de négociation en corrélation, que l'établissement recoure à l'approche standard ou à l'approche NI pour calculer la pondération du risque de chacune des positions, conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 5 du CRR. La déclaration des exigences de fonds propres du risque général de ces positions est régie par les modèles MKR SA TDI ou MKR IM.
134. Cette structure du modèle distingue les positions de titrisation, les dérivés de crédit au nième défaut et les autres positions du portefeuille de négociation en corrélation. Dès lors, les positions de titrisation seront toujours déclarées aux lignes 030, 060 ou 090 (selon le rôle de l'institution dans la titrisation). Les dérivés de crédit au nième défaut seront toujours déclarés à la ligne 110. Les «autres positions du portefeuille de négociation en corrélation» ne sont ni des positions de titrisation ni des dérivés de crédit au nième défaut (pour la définition, voir l'article 338, paragraphe 3 du CRR), mais elles sont explicitement «liées» (en raison de leur volonté de couverture) à une de ces deux positions. C'est la raison pour laquelle elles sont affectées au sous-poste «titrisation» ou «dérivés de crédit au nième défaut».
135. Les positions qui reçoivent une pondération de risque de 1,250 % peuvent, en variante, être déduites des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (voir l'article 243, paragraphe 1, point (b), l'article 244, paragraphe 1, point (b) et l'article 258 du CRR. Le cas échéant, ces positions doivent être déclarées dans la ligne 460 de CA1.

5.3.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010 — 020	TOUTES LES POSITIONS (LONGUES ET COURTES) Articles 102 et 105, paragraphe 1 du CRR, en rapport avec les positions affectées au portefeuille de négociation en corrélation, conformément à l'article 338, paragraphes 2 et 3 du CRR. En ce qui concerne la distinction entre les positions longues et courtes, également applicable aux positions brutes, veuillez consulter l'article 328, paragraphe 2 du CRR.
030 — 040	(-) POSITIONS DÉDUITES DES FONDS PROPRES (POSITIONS LONGUES ET COURTES) Article 258 du CRR.
050 — 060	POSITIONS NETTES (LONGUES ET COURTES) Articles 327 à 329 et article 334 du CRR. En ce qui concerne la distinction entre les positions longues et courtes, veuillez consulter l'article 328, paragraphe 2 du CRR.
070 — 400	RÉPARTITION DES POSITIONS (LONGUES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI Articles 251 (tableau 1) et 261, paragraphe 1 (tableau 4) du CRR
160 et 330	AUTRES Autres pondérations du risque non explicitement mentionnées dans les colonnes précédentes. Pour les dérivés de crédit au nième défaut, uniquement ceux qui ne bénéficient pas d'une évaluation externe. Les dérivés de crédit au nième défaut bénéficiant d'une évaluation externe seront soit déclarés dans le modèle MKR SA TDI (ligne 321) soit (s'il fait partie du CTP) inscrits dans la colonne de la pondération du risque respective.

Colonnes	
170-180 et 360-370	1 250 % Articles 251 (tableau 1) et 261, paragraphe 1 (tableau 4) du CRR
190-200 et 340-350	MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE Article 337, paragraphe 2 du CRR, en rapport avec l'article 262 du CRR.
210/380	APPROCHE PAR TRANSPARENCE Approche standard: Articles 253, 254 et 256, paragraphe 5 du CRR Les colonnes consacrées à la méthode par transparence rassemblent tous les cas d'expositions non notées pour lesquelles on obtient la pondération du risque au moyen du portefeuille d'expositions sous-jacent (pondération moyenne du risque du panier, pondération maximale de l'ensemble, ou recours au ratio de concentration). Approche NI: Article 263, paragraphes 2 et 3 du CRR Pour les remboursements anticipés, voir l'article 265, paragraphe 1 et l'article 256, paragraphe 5 du CRR.
220-230 et 390-400	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE Article 259, paragraphes 3 et 4 du CRR
410 -420	AVANT APPLICATION DU PLAFOND — POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES/POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES Article 338 du CRR, compte non tenu de la discrétion de l'article 335 du CRR.
430-440	APRÈS APPLICATION DU PLAFOND — POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES/POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES Article 338 du CRR, compte tenu de la discrétion de l'article 335 du CRR.
450	TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES L'exigence de fonds propres représente la valeur la plus élevée des montants suivants: (i) l'exigence de fonds propres pour risque spécifique qui ne s'appliquerait qu'aux positions longues nettes (colonne 430) ou (ii) l'exigence de fonds propre pour risque spécifique qui ne s'appliquerait qu'aux positions courtes nettes (colonne 440).
Lignes	
010	TOTAL DES EXPOSITIONS Montant total des positions ouvertes (détenues dans le portefeuille de négociation en corrélation) déclaré par l'établissement qui joue le rôle d'initiateur, d'investisseur ou de sponsor.
020-040	ORIGINATEUR Article 4, paragraphe 41 du CRR
050-070	INVESTISSEUR Établissement de crédit qui détient une position de titrisation dans le cadre d'une opération de titrisation dont il n'est ni l'initiateur ni le sponsor.
080-100	SPONSOR Article 4, paragraphe 42 du CRR Si un sponsor titre également ses propres actifs, il devra remplir les lignes réservées à l'initiateur avec les données relatives à ses propres actifs titrisés.
030, 060 et 090	TITRISATIONS Le portefeuille de négociation en corrélation se compose de titrisations, de dérivés de crédit au nième défaut et, éventuellement, d'autres positions de couverture qui satisfont aux critères de l'article 338, paragraphes 2 et 3 du CRR. Les dérivés d'expositions à des titrisations qui offrent une répartition au prorata ainsi que les positions de couverture du portefeuille de négociation en corrélation seront inscrits dans la ligne «Autres positions du portefeuille de négociation en corrélation».

Lignes	
110	<p>DÉRIVÉS DE CRÉDIT AU NIÈME DÉFAUT</p> <p>Les dérivés de crédit au nième défaut couverts par des dérivés de crédit au nième défaut, conformément à l'article 347 du CRR, seront déclarés dans ce poste.</p> <p>L'initiateur, l'investisseur et le sponsor des positions n'interviennent pas dans les dérivés de crédit au nième défaut. Dès lors, une ventilation en fonction des positions de titrisation ne peut être fournie pour les dérivés de crédit au nième défaut..</p>
040, 070, 100 et 120	<p>AUTRES POSITIONS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION EN CORRÉLATION</p> <p>Les positions dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Les dérivés d'expositions à des titrisations qui offrent une répartition au prorata ainsi que les positions de couverture du portefeuille de négociation en corrélation seront inscrits dans la ligne «Autres positions du portefeuille de négociation en corrélation»; — les positions du portefeuille de négociation en corrélation couvertes par des dérivés de crédit, conformément à l'article 346 du CRR; — les autres positions qui respectent les dispositions de l'article 338, paragraphe 3 du CRR; sont incluses.

5.4. C 21.00 — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHE STANDARD DU RISQUE RELATIF AUX POSITIONS SUR ACTIONS (MKR SA EQU)

5.4.1. Remarques générales

136. Ce modèle rassemble des informations sur les positions et les exigences de fonds propres correspondantes pour risque de position lié aux actions du portefeuille de négociation, traitées selon l'approche standard.

137. Le modèle doit être rempli séparément pour le «Total» et pour une liste statique et prédéfinie de marchés: les 27 États membres de l'Union, Albanie, Japon, Macédoine, Russie, Serbie, Suisse, Turquie, Ukraine, États-Unis, Norvège, Islande, Liechtenstein, Égypte, et une autre dimension pour tous les autres marchés. Aux fins de la déclaration, le terme «marché» signifie «pays».

5.4.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010 — 020	<p>TOUTES LES POSITIONS (LONGUES ET COURTES)</p> <p>Articles 102 et 105, paragraphe 1 du CRR Il s'agit de positions brutes qui ne sont pas compensées par des instruments, à l'exclusion des positions de prise ferme ou reprises par des tiers (article 345, deuxième phrase du CRR).</p>
030 — 040	<p>POSITIONS NETTES (LONGUES ET COURTES)</p> <p>Articles 327, 329, 332, 341 et 345 du CRR</p>
050	<p>POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES</p> <p>Positions nettes qui, en fonction des différentes approches abordées dans la troisième partie, titre IV, chapitre 2 du CRR, bénéficient d'une exigence de fonds propres. L'exigence de fonds propres doit être calculée séparément, pour chaque marché national.</p>
060	<p>EXIGENCES DE FONDS PROPRES</p> <p>Exigences de fonds propres pour toute position pertinente, conformément à la troisième partie, titre IV, chapitre 2 du CRR.</p>
070	<p>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE</p> <p>Article 92, paragraphe 4, point b) du CRR Résultat de la multiplication par 12,5 des exigences de fonds propres.</p>

Lignes	
010 — 130	<p>ACTIONS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION</p> <p>Exigences de fonds propres pour risque de position, conformément à l'article 92, paragraphe 3, point b) i) du CRR et troisième partie, titre IV, chapitre 2, section 3 du CRR.</p>
020 — 040	<p>RISQUE GÉNÉRAL</p> <p>Positions en actions soumises au risque général (article 343 du CRR) et leurs exigences de fonds propres correspondantes, conformément à la troisième partie, titre IV, chapitre 2, section 3 du CRR.</p> <p>Les deux ventilations (021/022 ainsi que 030/040) couvrent l'ensemble des positions soumises au risque général.</p> <p>Les lignes 021 et 022 rassemblent des informations sur la répartition en fonction des instruments. Seule la ventilation des lignes 030 et 040 est utilisée comme base de calcul des exigences de fonds propres.</p>
021	<p>Dérivés</p> <p>Dérivés inclus dans le calcul du risque lié aux actions des positions du portefeuille de négociation, compte tenu des articles 329 à 332, le cas échéant.</p>
022	<p>Autres éléments d'actif et de passif</p> <p>Titres de créance autres que les dérivés inclus dans le calcul du risque lié aux actions des positions du portefeuille de négociation.</p>
030	<p>Contrats à terme sur indice largement diversifié, négociés en bourse, et faisant l'objet d'une approche spécifique</p> <p>Contrats à terme sur indice boursier largement diversifiés et soumis à une approche particulière, conformément à l'article 344, paragraphes 1 et 4 du CRR. Ces positions sont soumises au seul risque général et doivent donc être déclarées à la ligne 050.</p>
040	<p>Actions différentes d'un contrat à terme sur indice largement diversifié, négocié en bourse</p> <p>Autres positions dans des actions, soumises au risque spécifique, et leurs exigences de fonds propres correspondantes, conformément à l'article 343 et à l'article 344, paragraphe 3 du CRR.</p>
050	<p>Risque spécifique</p> <p>Positions dans des actions, soumises au risque spécifique, et leurs exigences de fonds propres correspondantes, conformément à l'article 342 et à l'article 344, paragraphe 4 du CRR.</p>
080	<p>Approche spécifique du risque de position pour les OPC</p> <p>Le CRR ne soumet pas explicitement ces positions au risque de taux d'intérêt ou au risque lié aux actions. A des fins de déclaration, ces positions seront déclarées dans le modèle MKR SA EQU.</p> <p>Positions dans des OPC, lorsque les exigences de fonds propres sont calculées conformément à l'article 248, paragraphe 1 du CRR. Applicable lorsque les positions dans des OPC ou lorsque les instruments sous-jacents ne sont pas traités conformément aux méthodes énoncées dans la troisième partie, titre IV, chapitre 5 («Utilisation de modèles internes pour le calcul des exigences de fonds propres») du CRR.</p> <p>Lorsque l'on utilise l'approche particulière visée à la première phrase de l'article 348, paragraphe 1 du CRR, le montant à déclarer sera égal à 32 % de l'exposition nette à l'OPC en question. Lorsque l'on utilise l'approche particulière visée à la deuxième phrase de l'article 348, paragraphe 1 du CRR, le montant à déclarer sera la plus petite des deux valeurs suivantes: 32 % de l'exposition nette à l'OPC en question et la différence entre 40 % de cette position nette et les exigences de fonds propres issues du risque de change associé à cette exposition à l'OPC.</p> <p>Lorsque les approches spécifiques visées à l'article 350 du CRR s'appliquent, la déclaration de ces positions s'effectuera de la même manière que pour les investissements sous-jacents. En conséquence, ces positions seront déclarées dans les lignes adéquates des modèles MKR SA TDI ou MKR SA EQU.</p>

Lignes	
090 — 130	<p>Exigences supplémentaires pour risques sur options (risques non-delta)</p> <p>Article 329, paragraphe 3 du CRR</p> <p>Les exigences supplémentaires pour les options, liées aux risques non delta, seront déclarées selon la méthode appliquée pour leur calcul.</p>

5.5. C 22.00 — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHES STANDARD DU RISQUE DE CHANGE (MKR SA FX)

5.5.1. Remarques générales

138. Ce modèle rassemble des informations sur les positions dans chaque devise (y compris celle de la déclaration) et les exigences de fonds propres correspondantes pour devises étrangères, selon l'approche standard. La position est calculée pour chaque devise (y compris l'euro), l'or et les positions dans les OPC.

139. Les postes pour mémoire du modèle seront remplis séparément pour toutes les devises des États membres de l'Union européenne et pour les devises suivantes: USD, CHF, JPY, RUB, TRY, AUD, CAD, RSD, ALL, UAH, MKD, EGP, ARS, BRL, MXN, HKD, ICK, TWD, NZD, NOK, SGD, KRW, CNY et toutes les autres devises.

5.5.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	<p>DEVISE</p> <p>Le code ISO 4217 en trois lettres sert à désigner les devises et figurera sous le bloc de postes pour mémoire (à partir de la devise n° 6).</p>
020-030	<p>TOUTES LES POSITIONS (LONGUES ET COURTES)</p> <p>Positions brutes en raison des actifs, des créances à recevoir et des éléments similaires visés à l'article 325, paragraphe 1 du CRR.</p>
040-050	<p>POSITIONS NETTES (LONGUES ET COURTES)</p> <p>Article 352, paragraphe 3 et article 353 du CRR. Les positions nettes étant calculées pour chaque devise, il se peut qu'il y ait simultanément des positions longues et courtes.</p>
060-080	<p>POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES (y compris la redistribution des positions non compensées dans des devises soumises à des règles de compensation particulières)</p> <p>Article 352, paragraphes 2 et 4, et articles 353 et 354 du CRR</p>
060-070	<p>POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES (LONGUES ET COURTES)</p> <p>On calcule les positions courtes et longues nettes pour chaque devise en déduisant le total des positions courtes du total des positions longues.</p> <p>Les positions longues nettes pour chaque opération, libellées dans une devise, sont ajoutées afin d'obtenir la position longue nette pour cette devise.</p> <p>Les positions courtes nettes pour chaque opération, libellées dans une devise, sont ajoutées afin d'obtenir la position courte nette pour cette devise.</p> <p>Les positions non compensées sont ajoutées aux positions soumises aux exigences de fonds propres pour les autres devises (ligne 030) dans la colonne 040 ou 050, selon qu'il s'agit de positions longues ou courtes.</p>
080	<p>POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES (COMPENSÉES)</p> <p>Positions compensées pour des devises étroitement corrélées.</p>

Colonnes	
	EXIGENCES DE FONDS PROPRES (%) Comme défini dans les articles 351 et 354, les exigences de fonds propres sont exprimées en pour cent.
090	EXIGENCES DE FONDS PROPRES Exigences de fonds propres pour toute position pertinente, conformément à la troisième partie, titre IV, chapitre 3 du CRR.
100	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE Article 92, paragraphe 4, point b) du CRR Résultat de la multiplication par 12,5 des exigences de fonds propres.
Lignes	
010	TOTAL DES POSITIONS EN DEVISES DIFFÉRENTES DE CELLE DE LA DÉCLARATION Positions dans des devises qui ne font pas l'objet d'une déclaration et leurs exigences de fonds propres correspondantes, conformément à l'article 92, paragraphe 3, point c) i) et à l'article 352, paragraphes 2 et 4 du CRR (pour la conversion dans la devise de la déclaration).
020	DEVISES ÉTROITEMENT CORRÉLÉES Positions en devises et leurs exigences de fonds propres correspondantes, visées à l'article 354 du CRR.
030	TOUTES LES AUTRES DEVISES (y compris les OPC traités comme des devises différentes) Positions dans des devises, et leurs exigences de fonds propres correspondantes, pour les devises soumises à la procédure générale visée aux articles 351 et 352, paragraphes 2 et 4 du CRR. Déclaration d'OPC traitées comme des devises distinctes, conformément à l'article 353 du CRR: Il existe deux traitements pour le calcul des exigences de fonds propres d'OPC traitées comme des devises distinctes: 1. Le traitement modifié réservé aux placements en or, lorsque la direction des investissements de l'OPC est inconnue (ces OPC seront additionnées aux positions de change nettes globales de l'établissement); 2. Lorsque la direction des investissements de l'OPC est connue, ces OPC seront additionnées au total des positions de change longues ouvertes (longues ou courtes, en fonction de la direction des OPC).La déclaration de ces OPC suit le calcul des exigences de fonds propres.
040	OR Positions dans des devises, et leurs exigences de fonds propres correspondantes, pour les devises soumises à la procédure générale visée aux articles 351 et 352, paragraphes 2 et 4 du CRR.
050 — 090	Exigences supplémentaires pour risques sur options (risques non-delta) Article 352, paragraphes 5 et 6 du CRR Les exigences supplémentaires pour les options, liées aux risques non delta, seront déclarées selon la méthode appliquée pour leur calcul.
100-120	RÉPARTITION DU TOTAL DES POSITIONS (DEVISE DE LA DÉCLARATION Y COMPRISE) PAR CATÉGORIES D'EXPOSITION Le total des positions sera réparti entre dérivés, autres actifs et passifs, et éléments hors bilan.
100	Éléments d'actif et de passif autres que les éléments de hors bilan et les instruments dérivés Les positions qui ne figurent pas dans les lignes 110 ou 120 seront déclarées ici.
110	Éléments de hors bilan Éléments inclus dans l'annexe I du CRR, à l'exception des opérations de financement de titres, des transactions à règlement différé ou des transactions issues d'une convention de compensation multiproduits.

Lignes	
120	Dérivés Positions évaluées selon l'article 352 du CRR.
130-410	Pour mémoire: POSITIONS EN DEVISES Les postes pour mémoire du modèle seront remplis séparément pour toutes les devises des États membres de l'Union européenne et pour les devises suivantes: USD, CHF, JPY, RUB, TRY, AUD, CAD, RSD, ALL, UAH, MKD, EGP, ARS, BRL, MXN, HKD, ICK, TWD, NZD, NOK, SGD, KRW, CNY et toutes les autres devises.

5.6. C 23.00 — RISQUE DE MARCHÉ: APPROCHES STANDARD POUR LES MATIÈRES PREMIÈRES (MKR SA COM)

5.6.1. Remarques générales

140. Ce modèle rassemble des informations sur les positions dans les matières premières et les exigences de fonds propres correspondantes, selon l'approche standard.

5.6.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010 — 020	TOUTES LES POSITIONS (LONGUES ET COURTES) Positions courtes/longues brutes considérées comme des positions dans la même matière première, conformément à l'article 357, paragraphes 1 et 5 du CRR (voir également l'article 359, paragraphe 1 du CRR).
030 — 040	POSITIONS NETTES (LONGUES ET COURTES) Telles que définies à l'article 357, paragraphe 4 du CRR
050	POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES Positions nettes qui, en fonction des différentes approches abordées dans la troisième partie, titre IV, chapitre 4 du CRR, bénéficient d'une exigence de fonds propres.
060	EXIGENCES DE FONDS PROPRES Exigences de fonds propres pour toute position pertinente, conformément à la troisième partie, titre IV, chapitre 4 du CRR.
070	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE Article 92, paragraphe 4, point b) du CRR Résultat de la multiplication par 12,5 des exigences de fonds propres.

Lignes	
010	TOTAL DES POSITIONS SUR MATIÈRES PREMIÈRES Positions en matières premières et les exigences de fonds propres correspondantes pour risque de marché, conformément à l'article 92, paragraphe 3, point c) iii) du CRR et troisième partie, titre IV, chapitre 4 du CRR.
020 — 060	POSITIONS EN FONCTION DES CATÉGORIES DE MATIÈRES PREMIÈRES Aux fins de la déclaration, les matières premières seront groupées en quatre grandes catégories visées dans le tableau 2 de l'article 361 du CRR.
070	APPROCHE DU TABLEAU D'ÉCHÉANCES Positions en matières premières soumises à l'approche du tableau d'échéances visée à l'article 359 du CRR.

Lignes	
080	APPROCHE DU TABLEAU D'ÉCHÉANCES ÉLARGIE Positions en matières premières soumises à l'approche du tableau d'échéances élargie visée à l'article 361 du CRR.
090	APPROCHE SIMPLIFIÉE: TOUTES LES POSITIONS Positions en matières premières soumises à l'approche simplifiée visée à l'article 360 du CRR.
100-140	EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES POUR RISQUES SUR OPTIONS (RISQUES NON DELTA) Article 358, paragraphe 4 du CRR Les exigences supplémentaires pour les options, liées aux risques non delta, seront déclarées selon la méthode appliquée pour leur calcul.

5.7. C 24.00 — RISQUES DE MARCHÉ SELON LA MÉTHODE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (MKR IM)

5.7.1. Remarques générales

141. Ce modèle fournit une ventilation des valeurs en risque (VaR) et des valeurs en risque en situation de tensions (sVaR), en fonction des différents risques de marché (dette, actions, devises, matières premières), ainsi que d'autres informations pertinentes pour le calcul des exigences de fonds propres.

142. En règle générale, la déclaration dépend de la structure du modèle appliqué par les établissements, selon qu'ils déclarent séparément ou ensemble leurs chiffres pour le risque général et spécifique. Il en va de même pour la décomposition des VaR/sVaR selon les catégories de risques (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions, risque sur matières premières et risque de change). Un établissement peut cesser de déclarer cette décomposition s'il s'avère que cela implique une charge de travail inutile.

5.7.2. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
030-040	Valeur en risque (VaR) Il s'agit de la perte potentielle qui pourrait provenir d'une variation du prix, selon une probabilité donnée et dans un délai spécifié.
030	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (mc) x MOYENNE DES 60 JOURS OUVRÉS PRÉCÉDENTS (VaRavg) Article 364, paragraphe 1, point a) ii), et article 365, paragraphe 1 du CRR
040	JOUR PRÉCÉDENT (VaRt-1) Article 364, paragraphe 1, point a) i) et article 365, paragraphe 1 du CRR
050-060	VaR EN SITUATION DE TENSIONS Il s'agit de la perte maximale potentielle qui pourrait provenir d'une variation du prix, selon une probabilité donnée et dans un délai spécifié, déterminée sur la base des données d'entrée calibrées par rapport aux données historiques afférentes à une période de tensions financières significatives d'une durée continue de douze mois pertinentes pour le portefeuille de l'établissement.
050	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (ms) x MOYENNE DES 60 JOURS OUVRÉS PRÉCÉDENTS (SVaRavg) Article 364, paragraphe 1, point b) ii) et article 365, paragraphe 1 du CRR
060	DERNIÈRE MESURE DISPONIBLE (SVaRt-1) Article 364, paragraphe 1, point b) i), et article 365, paragraphe 1 du CRR

Colonnes	
070-080	<p>EXIGENCE DE FONDS PROPRES RELATIVE AU RISQUE ADDITIONNEL DE DÉFAUT ET DE MIGRATION</p> <p>Il s'agit de la perte maximale potentielle qui pourrait provenir d'une variation de prix liée à des risques supplémentaires de défaut et de migration, calculés conformément à l'article 364, paragraphe 2, point b) en rapport avec les dispositions de la troisième partie, titre IV, chapitre 5, section 4 du CRR.</p>
070	<p>MESURE MOYENNE SUR 12 SEMAINES</p> <p>Article 364, paragraphe 2, point b) ii), en rapport avec la troisième partie, titre IV, chapitre 5, section 4 du CRR.</p>
080	<p>DERNIÈRE MESURE</p> <p>Article 364, paragraphe 2, point b) i), en rapport avec la troisième partie, titre IV, chapitre 5, section 4 du CRR.</p>
090-110	<p>EXIGENCE EN FONDS PROPRES RELATIVE AUX RISQUES DE PRIX POUR LE PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION</p>
090	<p>NIVEAU PLANCHER</p> <p>Article 364, paragraphe 3, point c) du CRR = 8 % de l'exigence de fonds propres qui serait calculée conformément à l'article 338, paragraphe 1 du CRR, pour toutes les positions prises en compte dans les exigences de fonds propres «tous risques de prix».</p>
100-110	<p>MESURE MOYENNE SUR 12 SEMAINES ET DERNIÈRE MESURE</p> <p>Article 364, paragraphe 3, point b)</p>
110	<p>DERNIÈRE MESURE</p> <p>Article 364, paragraphe 3, point a)</p>
120	<p>EXIGENCES DE FONDS PROPRES</p> <p>Tous les facteurs de risque mentionnés dans l'article 364 du CRR, compte tenu des effets de la corrélation, le cas échéant, ainsi que des risques supplémentaires de défaut et de migration et tous les risques de prix du CTP, à l'exclusion toutefois des exigences de fonds propres pour les titrisations et les dérivés de crédit au nième défaut, conformément à l'article 364, paragraphe 2 du CRR.</p>
130	<p>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE</p> <p>Article 92, paragraphe 4, point b) du CRR Résultat de la multiplication par 12,5 des exigences de fonds propres.</p>
140	<p>Nombre de dépassements au cours des 250 jours ouvrés précédents</p> <p>Voir l'article 366 du CRR.</p>
150-160	<p>Coefficient multiplicateur de la valeur en risque (mc) et Coefficient multiplicateur de la valeur en risque en situation de tensions (ms)</p> <p>Voir l'article 366 du CRR.</p>
170 — 180	<p>EXIGENCE PRÉSUMÉE POUR LE PLANCHER DU PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION — POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES APRÈS APPLICATION DU PLAFOND ET POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES APRÈS APPLICATION DU PLAFOND</p> <p>Les montants déclarés, qui servent de base au calcul de l'exigence plancher de fonds propres pour tous les risques de prix, conformément à l'article 364, paragraphe 3, point c) du CRR, tiennent compte de la discrétion de l'article 335 du CRR, lequel stipule qu'un établissement peut plafonner le produit de la pondération et de la position nette à la perte maximale possible liée à un défaut.</p>

Lignes	
010	<p>TOTAL DES POSITIONS</p> <p>Portion du risque de position, du risque de change et du risque sur matières premières, visée à l'article 363, paragraphe 1 du CRR, et liée aux facteurs de risque énoncés dans l'article 367, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>En ce qui concerne les colonnes 030 à 060 (VaR et sVaR), les chiffres de la ligne du total ne sont pas égaux aux valeurs des VaR et des sVaR des composantes de risque pertinentes, et qui figurent dans la décomposition. D'où la décomposition en postes pour mémoire.</p>
020	<p>TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIÉS</p> <p>Portion du risque de position visée à l'article 363, paragraphe 1 du CRR, et liée aux facteurs de risque de taux d'intérêt énoncés dans l'article 367, paragraphe 2 du CRR.</p>
030	<p>TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIÉS — RISQUE GÉNÉRAL</p> <p>Le risque général est défini à l'article 362 du CRR.</p>
040	<p>TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIÉS — RISQUE SPÉCIFIQUE</p> <p>Le risque spécifique est défini à l'article 362 du CRR.</p>
050	<p>ACTIONS</p> <p>Portion du risque de position visée à l'article 363, paragraphe 1 du CRR, et liée aux facteurs de risque sur actions énoncés dans l'article 367, paragraphe 2 du CRR.</p>
060	<p>ACTIONS — RISQUE GÉNÉRAL</p> <p>Le risque général est défini à l'article 362 du CRR.</p>
070	<p>ACTIONS — RISQUE SPÉCIFIQUE</p> <p>Le risque spécifique est défini à l'article 362 du CRR.</p>
080	<p>RISQUE DE CHANGE</p> <p>Article 363, paragraphe 1 et article 367, paragraphe 2 du CRR</p>
090	<p>RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES</p> <p>Article 363, paragraphe 1 et article 367, paragraphe 2 du CRR</p>
100	<p>MONTANT TOTAL RISQUE GÉNÉRAL</p> <p>Risque de marché provoqué par un mouvement général du marché des titres de créance négociés, des actions, des devises et des matières premières. VaR pour risque général de tous les facteurs de risque (compte tenu des effets de la corrélation, le cas échéant).</p>
110	<p>MONTANT TOTAL RISQUE SPÉCIFIQUE</p> <p>Composante de risque spécifique des titres de créance négociés et des actions. VaR pour risque spécifique lié aux actions et aux titres de créance négociés du portefeuille de négociation (compte tenu des effets de la corrélation, le cas échéant).</p>

5.8. C 25.00 — RISQUE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR DE CRÉDIT (CVA)

5.8.1. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	<p>Valeur exposée au risque</p> <p>Article 271 du CRR, en rapport avec l'article 382 du CRR.</p> <p>Valeur totale exposée au risque provenant de toutes les transactions soumises à une couverture du risque de CVA.</p>
020	<p>dont: Instruments dérivés de gré à gré</p> <p>Article 271 du CRR, en rapport avec l'article 382, paragraphe 1 du CRR.</p> <p>La portion du risque total de crédit de contrepartie, due aux seuls dérivés de gré à gré. Ces données ne sont pas demandées pour les établissements utilisant les modèles internes, et qui ont placé leurs dérivés de gré à gré et leurs opérations de financement de titres dans un même ensemble de compensation.</p>

Colonnes	
030	<p>dont: Opérations de financement sur titres</p> <p>Article 271 du CRR, en rapport avec l'article 382, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>La portion du risque total de crédit de contrepartie, due aux seuls dérivés sur opérations de financement de titres. Ces données ne sont pas demandées pour les établissements utilisant les modèles internes, et qui ont placé leurs dérivés de gré à gré et leurs opérations de financement de titres dans un même ensemble de compensation.</p>
040	<p>VALEUR EN RISQUE (VaR) — COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (m_c) x MOYENNE DES 60 JOURS OUVRÉS PRÉCÉDENTS (VaR_{avg})</p> <p>Article 383 du CRR, en rapport avec l'article 363, paragraphe 1, point d) du CRR.</p> <p>Calcul de la valeur en risque fondé sur les modèles internes pour risque de marché.</p>
050	<p>VALEUR EN RISQUE (VaR) — JOUR PRÉCÉDENT (VaR_{t-1})</p> <p>Voir les instructions concernant la colonne 040.</p>
060	<p>VaR EN SITUATION DE TENSIONS — COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (m_s) x MOYENNE DES 60 JOURS OUVRÉS PRÉCÉDENTS ($SVaR_{avg}$)</p> <p>Voir les instructions concernant la colonne 040.</p>
070	<p>VaR EN SITUATION DE TENSIONS — DERNIÈRE MESURE DISPONIBLE ($SVaR_{t-1}$)</p> <p>Voir les instructions concernant la colonne 040.</p>
080	<p>EXIGENCES DE FONDS PROPRES</p> <p>Article 92, paragraphe 3, point d) du CRR</p> <p>Exigences de fonds propres pour risque de CVA, calculées selon la méthode choisie.</p>
090	<p>MONTANT TOTAL DE L'EXPOSITION AU RISQUE</p> <p>Article 92, paragraphe 4, point b) du CRR</p> <p>Exigences de fonds propres multipliées par 12,5.</p>
	POUR MÉMOIRE
100	<p>Nombre de contreparties</p> <p>Article 382 du CRR</p> <p>Nombre de contreparties incluses dans le calcul des fonds propres pour risque de CVA.</p> <p>Les contreparties forment un sous-ensemble de débiteurs. Ces contreparties n'existent qu'en cas de transactions sur dérivés ou d'opérations de financement de titres, lorsqu'il s'agit simplement de l'autre partie au contrat.</p>
110	<p>dont: une approximation est utilisée pour déterminer l'écart de crédit</p> <p>Nombre de contreparties lorsque l'écart de crédit a été déterminé par le biais d'une approximation et non de données de marché directes.</p>
120	<p>CVA ENCOURU</p> <p>Provisions comptables effectuées en raison d'une baisse de la solvabilité des contreparties des dérivés.</p>
130	<p>CDS À SIGNATURE UNIQUE</p> <p>Article 386, paragraphe 1, point a) du CRR</p> <p>Montant notionnel total des CDS à signature unique utilisés pour couvrir le risque de CVA.</p>
140	<p>CDS indiciel</p> <p>Article 386, paragraphe 1, point b) du CRR</p> <p>Montant notionnel total des CDS indiciels utilisés pour couvrir le risque de CVA.</p>

Lignes	
010	Total risque de CVA Somme des lignes 020-040, le cas échéant.
020	D'après la méthode avancée Méthode avancée pour risque de CVA, décrite à l'article 383 du CRR.
030	D'après la méthode standard Méthode standard pour risque de CVA, décrite à l'article 384 du CRR.
040	Méthode du risque initial Montants soumis à l'application de l'article 385 du CRR.

INFORMATIONS FINANCIÈRES PUBLIÉES CONFORMÉMENT AUX IFRS

MODÈLES FINREP POUR IFRS		
NUMÉRO DE MODÈLE	CODE DE MODÈLE	NOM DU MODÈLE OU DU GROUPE DE MODÈLES
		PARTIE 1 [FRÉQUENCE TRIMESTRIELLE]
		Bilan [État de la situation financière]
1.1	F 01.01	Bilan: actifs
1.2	F 01.02	Bilan: passifs
1.3	F 01.03	Bilan: capitaux propres
2	F 02.00	État du résultat net
3	F 03.00	État du résultat global
		Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie
4,1	F 04.01	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers détenus à des fins de négociation
4,2	F 04.02	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
4,3	F 04.03	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers disponibles à la vente
4,4	F 04.04	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: prêts et créances et placements détenus jusqu'à leur échéance
4,5	F 04.05	Actifs financiers subordonnés
5	F 05.00	Ventilation des prêts et avances par produit
6	F 06.00	Ventilation des prêts et avances aux entreprises non financières par code NACE
7	F 07.00	Actifs financiers soumis à dépréciation échus ou dépréciés
		Ventilation des passifs financiers
8,1	F 08.01	Ventilation des passifs financiers par produit et par secteur de la contrepartie
8,2	F 08.02	Passifs financiers subordonnés
		Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements
9,1	F 09.01	Expositions de hors bilan: engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés
9,2	F 09.02	Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements reçus
10	F 10.00	Dérivés - Négociation
		Dérivés - Comptabilité de couverture
11,1	F 11.01	Dérivés - Comptabilité de couverture: Ventilation par type de risque et type de couverture
12	F 12.00	Mouvements de dotations aux dépréciations pour pertes de crédit et dépréciation d'instruments de capitaux propres

MODÈLES FINREP POUR IFRS

NUMÉRO DE MODÈLE	CODE DE MODÈLE	NOM DU MODÈLE OU DU GROUPE DE MODÈLES
		Sûretés et garanties reçues
13,1	F 13.01	Ventilation des prêts et avances par sûretés et garanties
13,2	F 13.02	Sûretés obtenues par prise de possession pendant l'exercice [détenues à la date de déclaration]
13,3	F 13.03	Sûretés obtenues par prise de possession [actifs corporels] cumulées
14	F 14.00	Hiérarchie des justes valeurs: instruments financiers à la juste valeur
15	F 15.00	Décomptabilisation et passifs financiers associés aux actifs financiers transférés
		Ventilation d'éléments sélectionnés de l'état du résultat net
16,1	F 16.01	Produits et charges d'intérêts par instrument et par contrepartie
16,2	F 16.02	Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument
16,3	F 16.03	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par instrument
16,4	F 16.04	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par risque
16,5	F 16.05	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument
16,6	F 16.06	Profits ou pertes résultant de la comptabilité de couverture
16,7	F 16.07	Dépréciation d'actifs financiers et non financiers
		Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR: Bilan
17,1	F 17.01	Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR: Actifs
17,2	F 17.02	Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR: Expositions de hors bilan - engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés
17,3	F 17.03	Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR: Passifs
18	F 18.00	<i>[Expositions productives et non performantes: à insérer quand final]</i>
19	F 19.00	<i>[Expositions faisant l'objet d'une renégociation: à insérer quand final]</i>
		PARTIE 2 [TRIMESTRIEL AVEC SEUIL FRÉQUENCE TRIMESTRIELLE OU PAS DE PUBLICATION]
		Ventilation géographique
20,1	F 20.01	Ventilation géographique des actifs par lieu de l'activité
20,2	F 20.02	Ventilation géographique des passifs par lieu de l'activité
20,3	F 20.03	Ventilation géographique des principaux éléments de l'état du résultat net par lieu de l'activité
20,4	F 20.04	Ventilation géographique des actifs par lieu de résidence de la contrepartie
20,5	F 20.05	Ventilation géographique des expositions de hors bilan par lieu de résidence de la contrepartie
20,6	F 20.06	Ventilation géographique des passifs par lieu de résidence de la contrepartie
20,7	F 20.07	Ventilation géographique par lieu de résidence de la contrepartie de prêts et avances à des entreprises non financières par code NACE
21	F 21.00	Actifs corporels et immobilisations incorporelles: actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple

MODÈLES FINREP POUR IFRS		
NUMÉRO DE MODÈLE	CODE DE MODÈLE	NOM DU MODÈLE OU DU GROUPE DE MODÈLES
		Gestion d'actifs, activités de dépositaire et autres fonctions de service
22,1	F 22.01	Produits et charges d'honoraires et de commissions par activité
22,2	F 22.02	Actifs concernés par les services fournis
		PARTIE 3 [SEMESTRIELLE]
		Activités de hors bilan: intérêts dans des entités structurées non consolidées
30,1	F 30.01	Intérêts dans des entités structurées non consolidées
30,2	F 30.02	Ventilation des intérêts dans des entités structurées non consolidées, par nature des activités
		Parties liées
31,1	F 31.01	Parties liées: montants à payer et à recevoir de
31,2	F 31.02	Parties liées: charges et produits résultant de transactions avec
		PARTIE 4 [ANNUELLE]
		Structure du groupe
40,1	F 40.01	Structure du groupe: «entité par entité»
40,2	F 40.02	Structure du groupe: «instrument par instrument»
		Juste valeur
41,1	F 41.01	Hiérarchie des justes valeurs: instruments financiers au coût amorti
41,2	F 41.02	Utilisation de l'option de la juste valeur
41,3	F 41.03	Instruments financiers hybrides non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
42	F 42.00	Actifs corporels et immobilisations incorporelles: valeur comptable par méthode d'évaluation
43	F 43.00	Provisions
		Plans à prestations définies et avantages du personnel
44,1	F 44.01	Composants d'actifs et de passifs nets de plans à prestations définies
44,2	F 44.02	Mouvements dans les obligations de plans à prestations définies
44,3	F 44.03	Pour mémoire [en lien avec les charges de personnel]
		Ventilation d'éléments sélectionnés de l'état du résultat net
45,1	F 45.01	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat par portefeuille comptable
45,2	F 45.02	Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers autres que détenus en vue de la vente
45,3	F 45.03	Autres bénéfices et charges d'exploitation
46	F 46.00	État des variations des capitaux propres

1. Bilan [État de la situation financière]

1.1 Actifs

		Références	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
				010
010	Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	IAS 1.54 (i)		
020	Fonds en caisse	Annexe V.Partie 2.1		
030	Comptes à vue auprès de banques centrales	Annexe V.Partie 2.2	4	
040	Autres dépôts à vue	Annexe V.Partie 2.3	4	
050	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.8(a)(ii); IAS 39.9, AG 14		
060	Dérivés	IAS 39.9	10	
070	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11	4	
080	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	4	
090	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	4	
100	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9	4	
110	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11	4	
120	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	4	
130	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	4	
140	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.8(d); IAS 39.9	4	
150	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11	4	
160	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	4	
170	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	4	
180	Prêts et créances	IFRS 7.8(c); IAS 39.9, AG16, AG26; Annexe V. Partie 1.16	4	
190	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	4	
200	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	4	
210	Placements détenus jusqu'à leur échéance	IFRS 7.8(b); IAS 39.9, AG16, AG26	4	
220	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	4	
230	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	4	
240	Dérivés – Comptabilité de couverture	IFRS 7.22(b); IAS 39.9	11	
250	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	IAS 39.89A(a)		
260	Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	IAS 1.54(e); Annexe V.Partie 2.4	4, 40	

		Références	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
				010
270	Actifs corporels			
280	Immobilisations corporelles	IAS 16.6; IAS 1.54(a)	21, 42	
290	Immeubles de placement	IAS 40.5; IAS 1.54(b)	21, 42	
300	Immobilisations incorporelles	IAS 1.54(c); CRR art 4(1)(115)		
310	Goodwill	IFRS 3.B67(d); CRR art 4(1)(113)		
320	Autres immobilisations incorporelles	IAS 38.8,118	21, 42	
330	Actifs d'impôt	IAS 1.54(n-o)		
340	Actifs d'impôt exigibles	IAS 1.54(n); IAS 12.5		
350	Actifs d'impôt différés	IAS 1.54(o); IAS 12.5; CRR art 4(106)		
360	Autres actifs	Annexe V.Partie 2.5		
370	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	IAS 1.54(j); IFRS 5.38, Annexe V.Partie 2.6		
380	TOTAL ACTIFS	IAS 1.9(a), IG 6		

1.2 Passifs

		Références	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
				010
010	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.8 (e) (ii); IAS 39.9, AG 14-15	8	
020	Dérivés	IAS 39.9, AG 15(a)	10	
030	Positions courtes	IAS 39.AG 15(b)	8	
040	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9, Annexe V. Partie 1.30	8	
050	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	8	
060	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	8	
070	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8 (e)(i); IAS 39.9	8	
080	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30	8	
090	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	8	
100	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	8	

		Références	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
				010
110	Passifs financiers évalués au coût amorti	IFRS 7.8(f); IAS 39.47	8	
120	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30	8	
130	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	8	
140	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	8	
150	Dérivés – Comptabilité de couverture	IFRS 7.22(b); IAS 39.9; Annexe V.Partie 1.23	8	
160	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	IAS 39.89A(b)		
170	Provisions	IAS 37.10; IAS 1.54(l)	11	
180	Pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi	IAS 19.63; IAS 1.78(d); Annexe V.Partie 2.7		
190	Autres avantages du personnel à long terme	IAS 19.153; IAS 1.78(d); Annexe V.Partie 2.8	43	
200	Restructuration	IAS 37.71, 84(a)	43	
210	Risques légaux et fiscaux	IAS 37. Annexe C. Exemples 6 et 10	43	
220	Engagements et garanties données	IAS 37. Annexe C.9	43	
230	Autres provisions		43	
240	Passifs d'impôt	IAS 1.54(n-o)		
250	Passifs d'impôt exigibles	IAS 1.54(n); IAS 12.5		
260	Passifs d'impôt différés	IAS 1.54(o); IAS 12.5; CRR art 4(1)(108)		
270	Parts sociales remboursables à vue	IAS 32 IE 33; IFRIC 2; Annexe V.Partie 2.9		
280	Autres passifs	Annexe V.Partie 2.10		
290	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	IAS 1.54 (p); IFRS 5.38, Annexe V.Partie 2.11		
300	TOTAL PASSIFS	IAS 1.9(b); IAS 6		

1.3 Capitaux propres

		Références	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
				010
010	Fonds propres	IAS 1.54(r), Directive banques art 22	46	
020	Capital libéré	IAS 1.78(e)		
030	Capital appelé non versé	IAS 1.78(e); Annexe V.Partie 2.14		
040	Prime d'émission	IAS 1.78(e); CRR art 4(1)(124)	46	
050	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres	Annexe V.Partie 2.15-16	46	
060	Composante capitaux propres d'instruments financiers composés	IAS 32.28-29; Annexe V.Partie 2.15		
070	Autres instruments de capitaux propres émis	Annexe V.Partie 2.16		
080	Autres capitaux propres	IFRS 2.10; Annexe V.Partie 2.17		
090	Autres éléments du résultat global cumulés	CRR art 4(1)(100)	46	
095	Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	IAS 1.82A(a)		
100	Actifs corporels	IAS 16.39-41		
110	Immobilisations incorporelles	IAS 38.85-87		
120	Profits et (-) pertes actuariels sur plans de pension à prestations définies	IAS 1.7		
122	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	IFRS 5.38, IG exemple 12		
124	Part d'autres produits et charges d'investissements comptabilisés dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	IAS 1.82(h); IAS 28.11		
128	Éléments pouvant être reclassés en résultat	IAS 1.82A(a)		
130	Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger [partie efficace]	IAS 39.102(a)		
140	Conversion de monnaies étrangères	IAS 21.52(b); IAS 21.32, 38-49		
150	Dérivés de couverture. Couvertures de flux de trésorerie [partie efficace]	IFRS 7.23(c); IAS 39.95-101		
160	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.20(a)(ii); IAS 39.55(b)		
170	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	IFRS 5.38, IG exemple 12		
180	Part d'autres produits et charges d'investissements comptabilisés dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	IAS 1.82(h); IAS 28.11		

		Références	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
				010
190	Bénéfices non distribués	CRR art 4(1)(123)		
200	Réserves de réévaluation	IFRS 1.30, D5-D8; Annexe V.Partie 2.18		
210	Autres réserves	IAS 1.54; IAS 1.78(e)		
220	Réserves ou pertes cumulées d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	IAS 28.11; Annexe V.Partie 2.19		
230	Autres	Annexe V.Partie 2.19		
240	(-) Actions propres	IAS 1.79(a)(vi); IAS 32.33-34, AG 14, AG 36; Annexe V.Partie 2.20	46	
250	Profit ou perte attribuable aux propriétaires de la société mère	IAS 27.28; IAS 1.83(a)(ii)	2	
260	(-) Acomptes sur dividendes	IAS 32.35		
270	Intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]	IAS 27.4; IAS 1.54(q); IAS 27.27		
280	Autres éléments du résultat global cumulés	IAS 27.27-28; CRR art 4(1)(100)	46	
290	Autres éléments	IAS 27.27-28	46	
300	TOTAL CAPITAUX PROPRES	IAS 1.9(c), IG 6	46	
310	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET TOTAL PASSIFS	IAS 1.IG6		

2. État du résultat net

		Références	Ventilation dans le tableau	Exercice courant
				010
010	Produits d'intérêts	IAS 1.97; IAS 18.35(b)(iii); Annexe V.Partie 2.21	16	
020	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.20(a)(i), B5(e); Annexe V.Partie 2.24		
030	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.20(a)(i), B5(e)		
040	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.20(b); IAS 39.55(b); IAS 39.9		

		Références	Ventilation dans le tableau	Exercice courant
				010
050	Prêts et créances	IFRS 7.20(b); IAS 39.9, 39.46(a)		
060	Placements détenus jusqu'à leur échéance	IFRS 7.20(b); IAS 39.9, 39.46(b)		
070	Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	IAS 39.9; Annexe V.Partie 2.23		
080	Autres actifs	Annexe V.Partie 2.25		
090	(Charges d'intérêts)	IAS 1.97; Annexe V.Partie 2.21	16	
100	(Passifs financiers détenus à des fins de négociation)	IFRS 7.20(a)(i), B5(e); Annexe V.Partie 2.24		
110	(Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat)	IFRS 7.20(a)(i), B5(e)		
120	(Passifs financiers évalués au coût amorti)	IFRS 7.20(b); IAS 39.47		
130	(Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt)	IAS 39.9; Annexe V.Partie 2.23		
140	(Autres passifs)	Annexe V.Partie 2.26		
150	(Charges sur parts sociales remboursables à vue)	IFRIC 2.11		
160	Produits de dividendes	IAS 18.35(b)(v); Annexe V.Partie 2.28		
170	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.20(a)(i), B5(e)		
180	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.20(a)(i), B5(e); IAS 39.9		
190	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.20(a)(ii); IAS 39.9, 39.55(b)		
200	Produits d'honoraires et de commissions	IFRS 7.20(c)	22	
210	(Charges d'honoraires et commissions)	IFRS 7.20(c)	22	
220	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net	IFRS 7.20(a) (ii-v); Annexe V.Partie 2.97	16	
230	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.20(a)(ii); IAS 39.9, 39.55(b)		
240	Prêts et créances	IFRS 7.20(a)(iv); IAS 39.9, 39.56		
250	Placements détenus jusqu'à leur échéance	IFRS 7.20(a)(iii); IAS 39.9, 39.56		

		Références	Ventilation dans le tableau	Exercice courant
				010
260	Passifs financiers évalués au coût amorti	IFRS 7.20(a)(v); IAS 39.56		
270	Autres			
280	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)	16	
290	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)	16, 45	
300	Profits ou (-) pertes résultant de la comptabilité de couverture, net	IFRS 7.24; Annexe V.Partie 2.30	16	
310	Différence de change [profits ou (-) pertes], net	IAS 21.28, 52 (a)		
330	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers, net	IAS 1.34	45	
340	Autres bénéfices d'exploitation	Annexe V.Partie 2.141-143	45	
350	Autres charges d'exploitation	Annexe V.Partie 2.141-143	45	
355	TOTAL BÉNÉFICES D'EXPLOITATION, NET			
360	(Charges administratives)			
370	(Charges de personnel)	IAS 19.7; IAS 1.102, IG 6	44	
380	(Autres charges administratives)			
390	(Amortissements)	IAS 1.102, 104		
400	(Immobilisations corporelles)	IAS 1.104; IAS 16.73(e)(vii)		
410	(Immeubles de placement)	IAS 1.104; IAS 40.79(d)(iv)		
420	(Autres immobilisations incorporelles)	IAS 1.104; IAS 38.118(e)(vi)		
430	(Provisions ou (-) reprises de provisions)	IAS 37.59, 84; IAS 1.98(b)(f)(g)	43	
440	(Engagements et garanties données)			
450	(Autres provisions)			
460	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat)	IFRS 7.20(e)	16	
470	(Actifs financiers évalués au coût)	IFRS 7.20(e); IAS 39.66		

		Références	Ventilation dans le tableau	Exercice courant
				010
480	(Actifs financiers disponibles à la vente)	IFRS 7.20(e); IAS 39.67		
490	(Prêts et créances)	IFRS 7.20(e); IAS 39.63		
500	(Placements détenus jusqu'à échéance)	IFRS 7.20(e); IAS 39.63		
510	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées)	IAS 28.40-43	16	
520	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs non financiers)	IAS 36.126(a)(b)	16	
530	(Immobilisations corporelles)	IAS 16.73(e)(v-vi)		
540	(Immeubles de placement)	IAS 40.79(d)(v)		
550	(Goodwill)	IFRS 3. Annexe B67(d)(v); IAS 36.124		
560	(Autres immobilisations incorporelles)	IAS 38.118 (e)(iv)(v)		
570	(Autres)	IAS 36.126 (a)(b)		
580	Goodwill négatif comptabilisé en résultat	IFRS 3. Annexe B64(n)(i)		
590	Part des profits ou (-) pertes sur investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	IAS 1.82(c)		
600	Profits ou (-) pertes d'actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente ne pouvant être désignés comme des activités abandonnées	IFRS 5.37; Annexe V. Partie 2.27		
610	PROFITS OU (-) PERTES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT	IAS 1.102, IG 6; IFRS 5.33 A		
620	(Dépense ou (-) recette fiscale liée à des profits ou pertes résultant d'activités poursuivies)	IAS 1.82(d); IAS 12.77		
630	PROFITS OU (-) PERTES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES APRÈS IMPÔT	IAS 1, IG 6		
640	Profits ou (-) pertes des activités abandonnées avant impôt	IAS 1.82(e) ; IFRS 5.33(a), 5.33 A		
650	Profits ou (-) pertes des activités abandonnées avant impôt	IFRS 5.33(b)(i)		
660	(Dépense ou (-) recette fiscale liée des activités abandonnées)	IFRS 5.33 (b)(ii),(iv)		
670	PROFITS OU (-) PERTES POUR L'EXERCICE	IAS 1.82(f)		
680	Attribuable à des intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]	IAS 1.83(a)(i)		
690	Attribuable aux propriétaires de la société mère	IAS 1.83(a)(ii)		

3. État du résultat global

		Références	Exercice courant
			010
010	Profits ou (-) pertes pour l'exercice	IAS 1.7, 81(b), 83(a), IG6	
020	Autres éléments du résultat global	IAS 1.7, 81(b), IG6	
030	Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	IAS 1.82A(a)	
040	Actifs corporels	IAS 1.7, IG6; IAS 16.39-40	
050	Immobilisations incorporelles	IAS 1.7; IAS 38.85-86	
060	Profits et (-) pertes actuariels sur plans de pension à prestations définies	IAS 1.7, IG6; IAS 19.93A	
070	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente	IFRS 5.38	
080	Part comptabilisée d'autres recettes et dépenses d'entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	IAS 1.82(h), IG6; IAS 28.11	
090	Impôts sur le revenu liés à des éléments qui ne seront pas reclassés	IAS 1.91(b); Annexe V.Partie 2.31	
100	Éléments pouvant être reclassés en résultat	IAS 1.82A(b)	
110	Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger [partie efficace]	IAS 39.102(a)	
120	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres	IAS 39.102(a)	
130	Transféré en résultat	IAS 1.7, 92-95; IAS 39.102(a)	
140	Autres reclassements		
150	Conversion de monnaies étrangères	IAS 1.7, IG6; IAS 21.52(b)	
160	Plus et (-) moins-values de conversion portées en capitaux propres	IAS 21.32, 38-47	
170	Transféré en résultat	IAS 1.7, 92-95; IAS 21.48-49	
180	Autres reclassements		
190	Couvertures de flux de trésorerie [partie efficace]	IAS 1.7, IG6; IFRS 7.23(c); IAS 39.95(a)-96	
200	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres	IAS 1.IG6; IAS 39.95(a)-96	
210	Transféré en résultat	IAS 1.7, 92-95, IG6; IAS 39.97-101	

		Références	Exercice courant
			010
220	Transféré à la valeur comptable initiale des éléments couverts	IAS 1.IG6; IAS 39.97-101	
230	Autres reclassements		
240	Actifs financiers disponibles à la vente	IAS 1.7, IG 6; IFRS 7.20(a)(ii); IAS 1.IG6; IAS 39.55(b)	
250	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres	IFRS 7.20(a)(ii); IAS 1.IG6; IAS 39.55(b)	
260	Transféré en résultat	IFRS 7.20(a)(ii); IAS 1.7, IAS 1.92-95, IAS 1.IG6; IAS 39.55(b)	
270	Autres reclassements	IFRS 5.IG exemple 12	
280	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente	IFRS 5.38	
290	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres	IFRS 5.38	
300	Transféré en résultat	IAS 1.7, 92-95; IFRS 5.38	
310	Autres reclassements	IFRS 5.IG exemple 12	
320	Part d'autres produits et charges d'investissements comptabilisés dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	IAS 1.82(h), IG6; IAS 28.11	
330	Impôts sur le revenu liés à des éléments susceptibles d'être reclassés en profits ou (-) pertes	IAS 1.91(b), IG6; Annexe V.Partie 2.31	
340	Total des éléments du résultat global pour l'année	IAS 1.7, 81A(a), IG6	
350	Attribuable à des intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]	IAS 1.83(b)(i), IG6	
360	Attribuable aux propriétaires de la société mère	IAS 1.83(b)(ii), IG6	

4. Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie

4.1 Actifs financiers détenus à des fins de négociation

		Références	Valeur comptable	Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			010	020
010	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11		
020	dont: au coût	IAS 39.46(c)		
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)		

4.2 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

		Références	Valeur comptable	Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			010	020
010	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11		
020	dont: au coût	IAS 39.46(c)		
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)		
190	ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9		

4.3 Actifs financiers disponibles à la vente

		Références	Valeur comptable des actifs non dépréciés	Valeur comptable des actifs dépréciés	Valeur comptable	Dépréciation cumulée
				IAS 39.58-62	Annexe V.Partie 2.34	Annexe V.Partie 2.46
			010	020	030	040
010	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11				
020	dont: au coût	IAS 39.46(c)				
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)				
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)				
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)				
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26				
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)				
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)				
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)				
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)				
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)				
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27				
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)				
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)				
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)				
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)				
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)				
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)				
190	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	IFRS 7.8(d); IAS 39.9				

4.4 Prêts et créances et placements détenus jusqu'à échéance

		Références	Actifs non dépréciés [valeur comptable brute]	Actifs dépréciés [valeur comptable brute]	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées	Valeur comptable
				IFRS 7.37(b); IFRS 7.1G 29 (a); IAS 39.58-59	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.36	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.37	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.38	Annexe V.Partie 2.39
			010	020	030	040	050	060
010	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26						
020	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)						
030	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)						
040	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)						
050	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)						
060	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)						
070	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27						
080	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)						
090	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)						
100	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)						
110	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)						
120	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)						
130	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)						
140	PRÊTS ET CRÉANCES	IAS 39,9 AG 16, AG26; Annexe V.Partie 1.16						
150	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26						
160	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)						

		Références	Actifs non dépréciés [valeur comptable brute]	Actifs dépréciés [valeur comptable brute]	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées	Valeur comptable
				IFRS 7.37(b); IFRS 7.IG 29 (a); IAS 39.58-59	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.36	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.37	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.38	Annexe V.Partie 2.39
			010	020	030	040	050	060
170	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)						
180	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)						
190	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)						
200	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)						
210	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27						
220	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)						
230	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)						
240	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)						
250	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)						
260	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)						
270	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)						
280	DÉTENU JUSQU'À ÉCHÉANCE	IFRS 7.8(c); IAS 39.9, AG16, AG26						

4.5 Actifs financiers subordonnés

		Références	Valeur comptable
			010
010	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	
020	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	
030	ACTIFS FINANCIERS SUBORDONNÉS [POUR L'ÉMETTEUR]	Annexe V.Partie 2.40, 54	

5. Ventilation des prêts et avances par produit

		Références	Banques centrales	Administrations publiques	Établissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages
			Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(f)
			010	020	030	040	050	060
Par produit	010	À vue [call] et à court préavis [compte courant]	Annexe V.Partie 2.41(a)					
	020	dettes contractées par carte de crédit	Annexe V.Partie 2.41(b)					
	030	Créances clients	Annexe V.Partie 2.41(c)					
	040	Contrats de location-financement	Annexe V.Partie 2.41(d)					
	050	Prises en pension	Annexe V.Partie 2.41(e)					
	060	Autres prêts à terme	Annexe V.Partie 2.41(f)					
	070	Avances qui ne sont pas des prêts	Annexe V.Partie 2.41(g)					
	080	PRÊTS ET AVANCES	Annexe V.Partie 1.24, 27					
Par sûreté	090	dont: prêts immobiliers [hypothécaires]	Annexe V.Partie 2.41(h)					
	100	dont: autres prêts garantis	Annexe V.Partie 2.41(i)					
Par objet	110	dont: crédit à la consommation	Annexe V.Partie 2.41(j)					
	120	dont: crédit immobilier	Annexe V.Partie 2.41(k)					
Par subordination	130	dont: prêts pour financement de projets	Annexe V.Partie 2.41(l)					

6. Ventilation des prêts et avances aux entreprises non financières par code NACE

		Références	Entreprises non financières	
			Valeur comptable brute	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			Annexe V.Partie 2.45	Annexe V.Partie 2.46
			010	020
010	A Agriculture, sylviculture et pêche	Règlement NACE		
020	B Industries extractives	Règlement NACE		
030	C Industrie manufacturière	Règlement NACE		
040	D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Règlement NACE		
050	E Production et distribution d'eau	Règlement NACE		
060	F Construction	Règlement NACE		
070	G Commerce	Règlement NACE		
080	H Transports et entreposage	Règlement NACE		
090	I Hébergement et restauration	Règlement NACE		
100	J Information et communication	Règlement NACE		
110	L Activités immobilières	Règlement NACE		
120	M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Règlement NACE		
130	N Activités de services administratifs et de soutien	Règlement NACE		
140	O Administration publique	Règlement NACE		
150	P Enseignement	Règlement NACE		
160	Q Santé humaine et action sociale	Règlement NACE		
170	R Arts, spectacles et activité récréatives	Règlement NACE		
180	S Autres activités de services	Règlement NACE		
190	PRÊTS ET AVANCES	Annexe V.Partie 1.24, 27, 2.42-43		

7. Actifs financiers soumis à dépréciation échus ou dépréciés

	Références	Échu mais non déprécié						Valeur comptable des actifs dépréciés	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées	Sorties du bilan cumulées
		≤ 30 jours	30 jours ≤ 60 jours	60 jours ≤ 90 jours	90 jours ≤ 180 jours	180 jours ≤ 1 an	> 1 an					
		010	020	030	040	050	060					
		IFRS 7.37(a); IG 26-28; Annexe V.Partie 2.47-48						IAS 39.58-70	IAS 39 AG 84-92; IFRS 7.37(b); Annexe V.Partie 2.36	IAS 39 AG 84-92; Annexe V.Partie 2.37	IAS 39 AG 84-92; Annexe V.Partie 2.38	IAS 39 AG 84-92; IFRS 7.16,37(b); B5 (d); Annexe V.Partie 2.49-50
		010	020	030	040	050	060	070	080	090	100	110
010	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11										
020	dont: au coût	IAS 39.46(c)										
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)										
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)										
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)										
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26										
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)										
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)										
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)										
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)										
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)										
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27										
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)										
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)										

		Références	Échu mais non déprécié						Valeur comptable des actifs dépréciés	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées	Sorties du bilan cumulées					
			≤ 30 jours	30 jours ≤ 60 jours	60 jours ≤ 90 jours	90 jours ≤ 180 jours	180 jours ≤ 1 an	> 1 an										
			IFRS 7.37(a); IG 26-28; Annexe V.Partie 2.47-48											IAS 39.58-70	IAS 39 AG 84-92; IFRS 7.37(b); Annexe V.Partie 2.36	IAS 39 AG 84-92; Annexe V.Partie 2.37	IAS 39 AG 84-92; Annexe V.Partie 2.38	IAS 39 AG 84-92; IFRS 7.16,37(b); B5 (d); Annexe V.Partie 2.49-50
			010	020	030	040	050	060						070	080	090	100	110
280	dont: autres prêts garantis	Annexe V.Partie 2.41(i)																
290	dont: crédit à la consommation	Annexe V.Partie 2.41(j)																
300	dont: crédit immobilier	Annexe V.Partie 2.41(k)																
310	dont: prêts pour financement de projets	Annexe V.Partie 2.41(l)																

8. Ventilation des passifs financiers

8.1 Ventilation des passifs financiers par produit et par secteur de la contrepartie

		Références	Valeur comptable				Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit	Montant pour lequel il existe une obligation contractuelle de paiement à échéance		
			Détenu à des fins de négociation	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.	Coût amorti	Comptabilité de couverture				
			IFRS 7.8(e)(ii); IAS 39.9, AG 14-15	IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9	IFRS 7.8(f); IAS 39.47	IFRS 7.22(b); IAS 39.9			IFRS 7.10(a); CRR art 30(b), art 424(1)(d)(i)	IFRS 7.10(b)
			010	020	030	037			040	050
010	Dérivés	IAS 39.9, AG 15(a)								
020	Positions courtes	IAS 39 AG 15(b)								
030	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11								
040	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26								
050	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30								
060	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)								
070	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1								
080	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2								
090	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51								
100	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4								
110	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)								
120	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1								
130	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2								
140	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51								
150	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4								

		Références	Valeur comptable				Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit	Montant pour lequel il existe une obligation contractuelle de paiement à échéance		
			Détenu à des fins de négociation	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.	Coût amorti	Comptabilité de couverture				
			IFRS 7.8(e)(ii); IAS 39.9, AG 14-15	IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9	IFRS 7.8(f); IAS 39.47	IFRS 7.22(b); IAS 39.9			IFRS 7.10(a);CRR art 30(b), art 424(1)(d)(i)	IFRS 7.10(b)
			010	020	030	037			040	050
160	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)								
170	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1								
180	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2								
190	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51								
200	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4								
210	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)								
220	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1								
230	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2								
240	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51								
250	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4								
260	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)								
270	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1								
280	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2								
290	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51								
300	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4								

		Références	Valeur comptable				Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit	Montant pour lequel il existe une obligation contractuelle de paiement à échéance		
			Détenu à des fins de négociation	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.	Coût amorti	Comptabilité de couverture				
			IFRS 7.8(e)(ii); IAS 39.9, AG 14-15	IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9	IFRS 7.8(f); IAS 39.47	IFRS 7.22(b); IAS 39.9			IFRS 7.10(a);CRR art 30(b), art 424(1)(d)(i)	IFRS 7.10(b)
			010	020	030	037			040	050
310	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)								
320	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1								
330	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2								
340	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51								
350	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4								
360	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31; Annexe V.Partie 2.52								
370	Certificats de dépôt	Annexe V.Partie 2.52(a)								
380	Titres adossés à des actifs	CRR art 4(1)(61)								
390	Obligations garanties	CRR art 129(1)								
400	Contrats hybrides	IAS 39.10-11, AG27, AG29; IFRIC 9; Annexe V.Partie 2.52(d)								
410	Autres titres de créance émis	Annexe V.Partie 2.52(e)								
420	Instrument financiers composés convertibles	IAS 32.AG 31								
430	Non convertibles									
440	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34								
450	PASSIFS FINANCIERS									

8.2 Passifs financiers subordonnés

			Valeur comptable	
			Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.	Au coût amorti
			IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9	IFRS 7.8(f); IAS 39.47
			010	020
010	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30		
020	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		
030	PASSIFS FINANCIERS SUBORDONNÉS	Annexe V.Partie 2.53-54		

9. Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements

9.1 Expositions de hors bilan Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés

			Montant nominal
			IFRS 7.36(a), B10(c)(d); CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.62
			010
010	Engagements de prêt donnés	IAS 39.2 (h), 4 (a) (c), BC 15; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56-57	
020	dont: en défaut	Annexe V.Partie 2.61	
030	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	
040	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	
050	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	
060	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	
070	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	
080	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	
090	Garanties financières données	IAS 39.9 AG 4, BC 21; IFRS 4 Annexe A; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 58	
100	dont: en défaut	Annexe V.Partie 2.61	
110	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	
120	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	
130	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	
140	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	
150	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	
160	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	
170	Autres engagements donnés	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 59	

		Références	Montant nominal
			IFRS 7.36(a), B10(c)(d); CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.62
			010
180	dont: en défaut	Annexe V.Partie 2.61	
190	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	
200	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	
210	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	
220	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	
230	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	
240	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	

9.2 Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements reçus

		Références	Montant maximum de garanties pouvant être pris en considération	Montant nominal
			IFRS 7.36 (b); Annexe V.Partie 2.63	Annexe V.Partie 2.63
			010	020
010	Engagements de prêt reçus	IAS 39.2(h), 4(a)(c), BC 15; Annexe V.Partie 2.56-57		
020	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
030	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
040	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
050	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
060	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
070	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)		
080	Garanties financières reçues	IAS 39.9 AG 4, BC 21; IFRS 4 Annexe A; Annexe V.Partie 2.56, 58		
090	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
100	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
110	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
120	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
130	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
140	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)		
150	Autres engagements reçus	Annexe V.Partie 2.56, 59		
160	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
170	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
180	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
190	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
200	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
210	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)		

10. Dérivés - Négociation

Par type de risque / Par produit ou par type de marché		Références	Valeur comptable		Montant notionnel	
			Actifs financiers détenus à des fins de négociation	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	Total négociation	dont: vendu
			Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.70-71	Annexe V.Partie 2.72
			010	020	030	040
010	Taux d'intérêt	Annexe V.Partie 2.67(a)				
020	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74				
030	Options de gré à gré					
040	Autres de gré à gré					
050	Options marché organisé					
060	Autres marché organisé					
070	Capitaux propres	Annexe V.Partie 2.67(b)				
080	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74				
090	Options de gré à gré					
100	Autres de gré à gré					
110	Options marché organisé					
120	Autres marché organisé					
130	Change et or	Annexe V.Partie 2.67(c)				
140	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74				
150	Options de gré à gré					
160	Autres de gré à gré					

Par type de risque / Par produit ou par type de marché		Références	Valeur comptable		Montant notionnel	
			Actifs financiers détenus à des fins de négociation	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	Total négociation	dont: vendu
			Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.70-71	Annexe V.Partie 2.72
			010	020	030	040
170	Options marché organisé					
180	Autres marché organisé					
190	Crédit	Annexe V.Partie 2.67(d)				
200	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74				
210	Contrat d'échange sur risque de crédit					
220	Option sur écart de crédit					
230	Total contrat d'échange					
240	Autres					
250	Matières premières	Annexe V.Partie 2.67(e)				
260	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74				
270	Autres	Annexe V.Partie 2.67(f)				
280	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74				
290	Dérivés	IAS 39.9				
300	dont: De gré à gré - établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c), 2.75(a)				
310	dont: De gré à gré - autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d), 2.75(b)				
320	dont: De gré à gré - reste	Annexe V.Partie 2.75(c)				

11. Dérivés - Comptabilité de couverture

11.1 Dérivés - Comptabilité de couverture: Ventilation par type de risque et type de couverture

Par produit ou par type de marché		Références	Valeur comptable		Montant notionnel	
			Actifs	Passifs	Total couverture	dont: vendu
			Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.70, 71	Annexe V.Partie 2.72
			010	020	030	040
010	Taux d'intérêt	Annexe V.Partie 2.67(a)				
020	Options de gré à gré					
030	Autres de gré à gré					
040	Options marché organisé					
050	Autres marché organisé					
060	Capitaux propres	Annexe V.Partie 2.67(b)				
070	Options de gré à gré					
080	Autres de gré à gré					
090	Options marché organisé					
100	Autres marché organisé					
110	Change et or	Annexe V.Partie 2.67(c)				
120	Options de gré à gré					
130	Autres de gré à gré					
140	Options marché organisé					
150	Autres marché organisé					

Par produit ou par type de marché		Références	Valeur comptable		Montant notionnel	
			Actifs	Passifs	Total couverture	dont: vendu
			Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.70, 71	Annexe V.Partie 2.72
			010	020	030	040
160	Crédit	Annexe V.Partie 2.67(d)				
170	Contrat d'échange sur risque de crédit					
180	Option sur écart de crédit					
190	Total contrat d'échange					
200	Autres					
210	Matières premières	Annexe V.Partie 2.67(e)				
220	Autres	Annexe V.Partie 2.67(f)				
230	COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	IFRS 7.22(b); IAS 39.86(a)				
240	Taux d'intérêt	Annexe V.Partie 2.67(a)				
250	Options de gré à gré					
260	Autres de gré à gré					
270	Options marché organisé					
280	Autres marché organisé					
290	Capitaux propres	Annexe V.Partie 2.67(b)				
300	Options de gré à gré					
310	Autres de gré à gré					
320	Options marché organisé					
330	Autres marché organisé					

Par produit ou par type de marché		Références	Valeur comptable		Montant notionnel	
			Actifs	Passifs	Total couverture	dont: vendu
			Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.70, 71	Annexe V.Partie 2.72
			010	020	030	040
340	Change et or	Annexe V.Partie 2.67(c)				
350	Options de gré à gré					
360	Autres de gré à gré					
370	Options marché organisé					
380	Autres marché organisé					
390	Crédit	Annexe V.Partie 2.67(d)				
400	Contrat d'échange sur risque de crédit					
410	Option sur écart de crédit					
420	Total contrat d'échange					
430	Autres					
440	Matières premières	Annexe V.Partie 2.67(e)				
450	Autres	Annexe V.Partie 2.67(f)				
460	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	IFRS 7.22(b); IAS 39.86(b)				
470	COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	IFRS 7.22(b); IAS 39.86(c)				
480	COUVERTURE DE PORTEFEUILLE DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	IAS 39.89A, IE 1-31				
490	COUVERTURE DE PORTEFEUILLE DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	IAS 39 IG F6 1-3				
500	DÉRIVÉS - COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	IFRS 7.22(b); IAS 39.9				
510	dont: De gré à gré - établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c), 2.75(a)				
520	dont: De gré à gré - autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d), 2.75(b)				
530	dont: De gré à gré - reste	Annexe V.Partie 2.75(c)				

12. Mouvements de dotations aux dépréciations pour pertes de crédit et dépréciation d'instruments de capitaux propres

	Références	Solde d'ouverture	Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimés au cours de l'exercice	Réductions dues à des montants repris de pertes sur prêts estimés au cours de l'exercice	Reprises sur dépréciations liées à des sorties d'actif du bilan	Transferts entre dotations aux dépréciations	Autres ajustements	Solde de clôture	Recouvrements enregistrés directement dans l'état du résultat net	Ajustements de valeur enregistrés directement dans l'état du résultat net							
											Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.78				Annexe V. Partie 2.78
											010	020	030	040	050	060	070
010	Instruments de capitaux propres																
020	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement	IAS 39.63-70, AG 84-92; IFRS 7.37 (b); Annexe V.Partie 2.36															
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26															
040	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)															
050	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)															
060	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)															
070	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)															
080	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)															
090	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27															
100	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)															
110	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)															

		Références	Solde d'ouverture	Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice	Réductions dues à des montants repris de pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice	Reprises sur dépréciations liées à des sorties d'actif du bilan	Transferts entre dotations aux dépréciations	Autres ajustements	Solde de clôture	Recouvrements enregistrés directement dans l'état du résultat net	Ajustements de valeur enregistrés directement dans l'état du résultat net
				Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.78					Annexe V. Partie 2.78
			010	020	030	040	050	060	070	080	090
120	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)									
130	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)									
140	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)									
150	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)									
160	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement	IAS 39.59, 64; Annexe V.Partie 2.37									
170	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26									
180	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)									
190	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)									
200	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)									
210	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)									
220	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)									
230	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27									
240	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)									

		Références	Solde d'ouverture	Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice	Réductions dues à des montants repris de pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice	Reprises sur dépréciations liées à des sorties d'actif du bilan	Transferts entre dotations aux dépréciations	Autres ajustements	Solde de clôture	Recouvrements enregistrés directement dans l'état du résultat net	Ajustements de valeur enregistrés directement dans l'état du résultat net
				Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.78					Annexe V. Partie 2.78
			010	020	030	040	050	060	070	080	090
250	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)									
260	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)									
270	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)									
280	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)									
290	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)									
300	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées sur actifs financiers	IAS 39.59, 64; Annexe V.Partie 2.38									
310	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26									
320	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27									
530	Total										

13. Sûretés et garanties reçues

13.1 Ventilation des prêts et avances par sûretés et garanties

Garanties et sûretés		Références	Montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération				Garanties financières reçues
			Prêts immobiliers [hypothécaires]		Autres prêts garantis		
			Résidentiel	Commercial	Numéraire [instruments de créance émis]	Reste	
			Annexe V.Partie 2.81 (a)	Annexe V.Partie 2.81(a)	Annexe V.Partie 2.81(b)	Annexe V.Partie 2.81(b)	
		IFRS 7.36(b)	010	020	030	040	050
010	Prêts et avances	Annexe V.Partie 2.81					
020	dont: Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)					
030	dont: Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)					
040	dont: Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)					

13.2 Sûretés obtenues par prise de possession pendant l'exercice [détenues à la date de déclaration]

		Références	Valeur comptable
			010
010	Actifs non courants détenus en vue de la vente	IFRS 7.38(a)	
020	Immobilisations corporelles	IFRS 7.38(a)	
030	Immeubles de placement	IFRS 7.38(a)	
040	Actions et instruments de créance	IFRS 7.38(a)	
050	Autres	IFRS 7.38(a)	
060	Total		

13.3 Sûretés obtenues par prise de possession [actifs corporels] cumulées

		Références	Valeur comptable
			010
010	Saisies [actifs corporels]	IFRS 7.38(a); Annexe V.Partie 2.84	

14. Hiérarchie des justes valeurs: instruments financiers à la juste valeur

		Références	Hiérarchie des justes valeurs IFRS 13.93 (b)			Variation de la juste valeur pour l'exercice ITS V.Partie 2.86		Variation cumulée de la juste valeur avant impôt ITS V.Partie 2.87		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			IFRS 13.76	IFRS 13.81	IFRS 13.86	IFRS 13.81	IFRS 13.86, 93(f)	IFRS 13.76	IFRS 13.81	IFRS 13.86
			010	020	030	040	050	060	070	080
ACTIFS										
010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.8(a)(ii); IAS 39.9, AG 14								
020	Dérivés	IAS 39.9								
030	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11								
040	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26								
050	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27								
060	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9								
070	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11								
080	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26								
090	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27								
100	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.8 (h)(d); IAS 39.9								
110	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11								
120	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26								
130	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27								
140	Dérivés – Comptabilité de couverture	IFRS 7.22 (b); IAS 39.9; Annexe V.Partie 1.19								

		Références	Hiérarchie des justes valeurs IFRS 13.93 (b)			Variation de la juste valeur pour l'exercice ITS V.Partie 2.86		Variation cumulée de la juste valeur avant impôt ITS V.Partie 2.87		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			IFRS 13.76	IFRS 13.81	IFRS 13.86	IFRS 13.81	IFRS 13.86, 93(f)	IFRS 13.76	IFRS 13.81	IFRS 13.86
			010	020	030	040	050	060	070	080
PASSIFS										
150	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.8 (e) (ii); IAS 39.9, AG 14-15								
160	Dérivés	IAS 39.9, AG 15(a)								
170	Positions courtes	IAS 39 AG 15(b)								
180	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30								
190	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31								
200	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34								
210	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8 (e) (i); IAS 39.9								
220	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30								
230	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31								
240	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34								
250	Dérivés – Comptabilité de couverture	IFRS 7.22 (b); IAS 39.9; Annexe V.Partie 1.19								

15. Décomptabilisation et passifs financiers associés aux actifs financiers transférés

		Références	Actifs financiers transférés entièrement comptabilisés						
			Actifs transférés			Passifs associés ITS V.Partie 2.89			
			Valeur comptable	Dont: titrisation	Dont: mises en pension	Valeur comptable	Dont: titrisation	Dont: mises en pension	
			IFRS 7.42D.(e)	IFRS 7.42D(e); CRR art 4(1)(61)	IFRS 7.42D(e); Annexe V.Partie 2.91, 92	IFRS 7.42D(e)	IFRS 7.42D.(e)	IFRS 7.42D(e); Annexe V.Partie 2.91, 92	
			010	020	030	040	050	060	
010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.8 (a)(ii); IAS 39.9, AG 14							
020	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11							
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26							
040	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27							
050	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9							
060	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11							
070	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26							
080	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27							
090	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.8(d); IAS 39.9							
100	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11							
110	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26							
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27							
130	Prêts et créances	IFRS 7.8 (c); IAS 39.9, AG16, AG26							
140	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26							
150	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27							
160	Placements détenus jusqu'à leur échéance	IFRS 7.8(b); IAS 39.9, AG16, AG26							
170	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26							
180	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27							
190	Total								

		Références	Actifs financiers transférés comptabilisés dans la mesure où l'établissement poursuit son engagement			Montant principal exposé d'actifs financiers transférés entièrement décomptabilisés pour lesquels l'établissement conserve des droits de gestion	Montants décomptabilisés à des fins de fonds propres
			Montant principal exposé des actifs initiaux	Valeur comptable d'actifs encore comptabilisés [poursuite de l'engagement]	Valeur comptable des passifs associés		
				IFRS 7.42D(f)	IFRS 7.42D(f); Annexe V. Partie 2.89		
			070	080	090		
010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.8 (a)(ii); IAS 39.9, AG 14					
020	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11					
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
040	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
050	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9					
060	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11					
070	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
080	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
090	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.8(d); IAS 39.9					
100	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11					
110	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
130	Prêts et créances	IFRS 7.8 (c); IAS 39.9, AG16, AG26					
140	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
150	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
160	Placements détenus jusqu'à leur échéance	IFRS 7.8(b); IAS 39.9, AG16, AG26					
170	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
180	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
190	Total						

16. Ventilation d'éléments sélectionnés de l'état du résultat net

16.1 Produits et charges d'intérêts par instrument et par contrepartie

		Références	Exercice courant	
			Produits	Charges
			Annexe V.Partie 2.95	Annexe V.Partie 2.95
			010	020
010	Dérivés - négociation	IAS 39.9; Annexe V.Partie 2.96		
020	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26		
030	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
040	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
050	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
060	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
070	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
080	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27		
090	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
100	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
110	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
120	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
130	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
140	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)		
150	Autres actifs	Annexe V.Partie 1.51		
160	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9		
170	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
180	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
190	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
200	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
210	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
220	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)		
230	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		
240	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34		
250	Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	Annexe V.Partie 2.95		
260	Autres passifs	Annexe V.Partie 2.10		
270	INTÉRÊTS	IAS 18.35(b); IAS 1.97		

16.2 Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument

		Références	Exercice courant
			010
010	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11	
020	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26	
030	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27	
040	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9	
050	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	
060	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	
070	PROFITS OU (-) PERTES SUR DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT, NET	IFRS 7.20(a)(v-vii); IAS 39.55(a)	

16.3 Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par instrument

		Références	Exercice courant
			010
010	Dérivés	IAS 39.9	
020	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11	
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26	
040	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27	
050	Positions courtes	IAS 39 AG 15(b)	
060	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9	
070	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	
080	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	
090	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE NÉGOCIATION, NET	IFRS 7.20(a)(i)	

16.4 Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par risque

		Références	Exercice courant
			010
010	Instruments de taux d'intérêts et dérivés analogues	Annexe V.Partie 2.99(a)	
020	Instruments de capitaux propres et dérivés analogues	Annexe V.Partie 2.99(b)	
030	Transactions et dérivés de change liés à des devises et à l'or	Annexe V.Partie 2.99(c)	
040	Instruments de risques de crédit et dérivés analogues	Annexe V.Partie 2.99(d)	
050	Dérivés liés aux matières premières	Annexe V.Partie 2.99(e)	
060	Autres	Annexe V.Partie 2.99(f)	
070	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE NÉGOCIATION, NET	IFRS 7.20(a)(i)	

16.5 Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat par instrument

		Références	Exercice courant	Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
				Annexe V.Partie 2.100
			010	020
010	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11		
020	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26		
030	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27		
040	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9		
050	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		
060	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34		
070	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT, NET	IFRS 7.20(a)(i)		

16.6 Profits ou pertes résultant de la comptabilité de couverture

		Références	Exercice courant
			010
010	Variations de la juste valeur de l'instrument de couverture [y compris interruption]	IFRS 7.24(a)(i)	
020	Variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert	IFRS 7.24(a)(ii)	
030	Inefficacité en résultat des couvertures de flux de trésorerie	IFRS 7.24(b)	
040	Inefficacité en résultat des couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	IFRS 7.24(c)	
050	PROFITS OU (-) PERTES RÉSULTANT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE, NET	IFRS 7.24	

16.7 Dépréciation d'actifs financiers et non financiers

		Références	Exercice courant			Dépréciation cumulée
			Augmentations Annexe V.Partie 2.102	Diminutions Annexe V.Partie 2.102	Total	
			010	020	030	
010	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.20(e)				
020	Actifs financiers évalués au coût	IFRS 7.20(e); IAS 39.66				
030	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.20(e); IAS 39.67-70				
040	Prêts et créances	IFRS 7.20(e); IAS 39.63-65				
050	Placements détenus jusqu'à leur échéance	IFRS 7.20(e); IAS 39.63-65				
060	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	IAS 28.40-43				
070	Filiales	IFRS 10 Annexe A				
080	Coentreprises	IAS 28.3				
090	entreprises associées	IAS 28.3				
100	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs non financiers	IAS 36.126(a),(b)				
110	Immobilisations corporelles	IAS 16.73(e)(v-vi)				
120	Immeubles de placement	IAS 40.79(d)(v)				
130	Goodwill	IAS 36.10b; IAS 36.88-99, 124; IFRS 3 Annexe B67(d)(v)				
140	Autres immobilisations incorporelles	IAS 38.118(e)(iv)(v)				
150	TOTAL					
160	Intérêts à recevoir sur actifs financiers dépréciés	IFRS 7.20(d); IAS 39.AG 93				

17. Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR: Bilan

17.1 Actifs

		Références	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
			010
010	Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	IAS 1.54 (i)	
020	Fonds en caisse	Annexe V.Partie 2.1	
030	Comptes à vue auprès de banques centrales	Annexe V.Partie 2.2	
040	Autres dépôts à vue	Annexe V.Partie 2.3	
050	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.8(a)(ii); IAS 39.9, AG 14	
060	Dérivés	IAS 39.9	
070	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11	
080	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	
090	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	
100	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9	
110	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11	
120	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	
130	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	
140	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.8(d); IAS 39.9	
150	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11	
160	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	
170	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	
180	Prêts et créances	IFRS 7.8(c); IAS 39.9, AG16, AG26; Annexe V.Partie 1.16	
190	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	
200	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	
210	Placements détenus jusqu'à leur échéance	IFRS 7.8(b); IAS 39.9, AG16, AG26	
220	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	
230	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	
240	Dérivés – Comptabilité de couverture	IFRS 7.22(b); IAS 39.9	
250	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	IAS 39.89A(a)	
260	Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	IAS 1.54(e); Annexe V.Partie 2.4	
270	Actifs faisant l'objet de contrats de réassurance et d'assurance	IFRS 4.IG20.(b)-(c); Annexe V.Partie 2.105	
280	Actifs corporels		
290	Immobilisations incorporelles	IAS 1.54(c); CRR art 4(1)(115)	

		Références	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
			010
300	Goodwill	IFRS 3.B67(d); CRR art 4(1)(113)	
310	Autres immobilisations incorporelles	IAS 38.8,118	
320	Actifs d'impôt	IAS 1.54(n-o)	
330	Actifs d'impôt exigibles	IAS 1.54(n); IAS 12.5	
340	Actifs d'impôt différés	IAS 1.54(o); IAS 12.5; CRR art 4(1)(106)	
350	Autres actifs	Annexe V.Partie 2.5	
360	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	IAS 1.54(j); IFRS 5.38, Annexe V.Partie 2.6	
370	TOTAL ACTIFS	IAS 1.9(a), IG 6	

17.2 Expositions de hors bilan: Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés

		Références	Périmètre comptable de la consolidation [montant nominal]
			010
010	Engagements de prêt donnés	IAS 39.2(h), 4(a)(c), BC 15; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 57	
020	Garanties financières données	IAS 39.9 AG 4, BC 21; IFRS 4 A; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 58	
030	Autres engagements donnés	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 59	
040	EXPOSITIONS DE HORS BILAN		

17.3 Passifs et capitaux propres

		Références	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
			010
010	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.8 (e) (ii); IAS 39.9, AG 14-15	
020	Dérivés	IAS 39.9, AG 15(a)	
030	Positions courtes	IAS 39.AG 15(b)	
040	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9, Annexe V. Partie 1.30	
050	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	
060	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	
070	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8 (e)(i); IAS 39.9	
080	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30	
090	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	

		Références	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
			010
100	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	
110	Passifs financiers évalués au coût amorti	IFRS 7.8(f); IAS 39.47	
120	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30	
130	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	
140	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	
150	Dérivés – Comptabilité de couverture	IFRS 7.22(b); IAS 39.9; Annexe V.Partie 1.23	
160	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	IAS 39.89A(b)	
170	Passifs faisant l'objet de contrats d'assurance et de réassurance	IFRS 4.IG20(a); Annexe V.Partie 2.106	
180	Provisions	IAS 37.10; IAS 1.54(l)	
190	Passifs d'impôt	IAS 1.54(n-o)	
200	Passifs d'impôt exigibles	IAS 1.54(n); IAS 12.5	
210	Passifs d'impôt différés	IAS 1.54(o); IAS 12.5; CRR art 4(108)	
220	Parts sociales remboursables à vue	IAS 32 IE 33; IFRIC 2; Annexe V.Partie 2.9	
230	Autres passifs	Annexe V.Partie 2.10	
240	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	IAS 1.54 (p); IFRS 5.38, Annexe V.Partie 2.11	
250	PASSIFS	IAS 1.9(b);IG 6	
260	Fonds propres	IAS 1.54(r), Directive banques art 22	
270	Prime d'émission	IAS 1.78(e); CRR art 4(1)(124)	
280	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres	Annexe V.Partie 2.15-16	
290	Autres capitaux propres	IFRS 2.10; Annexe V.Partie 2.17	
300	Autres éléments du résultat global cumulés	CRR art 4(1)(100)	

		Références	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
			010
310	Bénéfices non distribués	CRR art 4(1)(123)	
320	Réserves de réévaluation	IFRS 1.30, D5-D8	
330	Autres réserves	IAS 1.54; IAS 1.78 (e)	
340	(-) Actions propres	IAS 1.79(a)(vi); IAS 32.33-34, AG 14, AG 36; Annexe V.Partie 2.20	
350	Profit ou perte attribuable aux propriétaires de la société mère	IAS 27.28; IAS 1.83(a)(ii)	
360	(-) Acomptes sur dividendes	IAS 32.35	
370	Intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]	IAS 27.4; IAS 1.54(q); IAS 27.27	
380	TOTAL CAPITAUX PROPRES	IAS 1.9(c), IG 6	
390	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET TOTAL PASSIFS	IAS 1.IG6	

18 Expositions productives et non performantes

19 Expositions faisant l'objet d'une renégociation

20. Ventilation géographique

20.1 Ventilation géographique des actifs par lieu de l'activité

		Références	Valeur comptable	
			Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
			Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
			010	020
010	Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	IAS 1.54 (i)		
020	Fonds en caisse	Annexe V.Partie 2.1		
030	Comptes à vue auprès de banques centrales	Annexe V.Partie 2.2		
040	Autres dépôts à vue	Annexe V.Partie 2.3		
050	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.8(a)(ii); IAS 39.9, AG 14		
060	Dérivés	IAS 39.9		
070	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11		
080	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
090	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		

		Références	Valeur comptable	
			Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
			Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
			010	020
100	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9		
110	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11		
120	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
130	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
140	Actifs financiers disponibles à la vente	IFRS 7.8(d); IAS 39.9		
150	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11		
160	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
170	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
180	Prêts et créances	IFRS 7.8(c); IAS 39.9, AG16, AG26; Annexe V.Partie 1.16		
190	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
200	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
210	Placements détenus jusqu'à leur échéance	IFRS 7.8(b); IAS 39.9, AG16, AG26		
220	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
230	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
240	Dérivés – Comptabilité de couverture	IFRS 7.22(b); IAS 39.9		
250	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	IAS 39.89A(a)		
260	Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	IAS 1.54(e); Annexe V.Partie 2.4		
270	Actifs corporels			
280	Immobilisations incorporelles	IAS 1.54(c); CRR art 4(1)(115)		
290	Actifs d'impôt	IAS 1.54(n-o)		
300	Autres actifs	Annexe V.Partie 2.5		
310	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	IAS 1.54(j); IFRS 5.38		
320	ACTIFS	IAS 1.9(a), IG 6		

20.2 Ventilation géographique des passifs par lieu de l'activité

		Références	Valeur comptable	
			Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
			Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
			010	020
010	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	IFRS 7.8 (e) (ii); IAS 39.9, AG 14-15		
020	Dérivés	IAS 39.9, AG 15(a)		
030	Positions courtes	IAS 39.AG 15(b)		
040	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9, Annexe V. Partie 1.30		
050	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		
060	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34		
070	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8 (e)(i); IAS 39.9		
080	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30		
090	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		
100	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34		
110	Passifs financiers évalués au coût amorti	IFRS 7.8(f); IAS 39.47		
120	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30		
130	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		
140	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34		
150	Dérivés – Comptabilité de couverture	IFRS 7.22(b); IAS 39.9; Annexe V.Partie 1.23		
160	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	IAS 39.89A(b)		
170	Provisions	IAS 37.10; IAS 1.54(l)		
180	Passifs d'impôt	IAS 1.54(n-o)		
190	Parts sociales remboursables à vue	IAS 32.IE 33; IFRIC 2; Annexe V.Partie 2.09		
200	Autres passifs	Annexe V.Partie 2.10		
210	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	IAS 1.54(p); IFRS 5.38		
220	PASSIFS	IAS 1.9(b); IG 6		

20.3 Ventilation géographique des éléments de l'état du résultat net par lieu de l'activité

		Références	Exercice courant	
			Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
			Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
			010	020
010	Produits d'intérêts	IAS 1.97; IAS 18.35(b)(iii); Annexe V.Partie 2.21		
020	(Charge d'intérêts)	IAS 1.97; Annexe V.Partie 2.21		
030	(Charges sur parts sociales remboursables à vue)	IFRIC 2.11		
040	Produits de dividendes	IAS 18.35(b)(v); Annexe V.Partie 2.28		
050	Produits d'honoraires et de commissions	IFRS 7.20(c)		
060	(Charges d'honoraires et commissions)	IFRS 7.20(c)		
070	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net	IFRS 7.20(a)(ii-v)		
080	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)		
090	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)		
100	Profits ou (-) pertes résultant de la comptabilité de couverture, net	IFRS 7.24		
110	Différence de change [profits ou (-) pertes], net	IAS 21.28, 52(a)		
120	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, net			
130	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers, net	IAS 1.34		
140	Autres bénéfices d'exploitation	Annexe V.Partie 2.141-143		
150	Autres charges d'exploitation	Annexe V.Partie 2.141-143		
155	TOTAL BÉNÉFICES D'EXPLOITATION, NET			
160	(Charges administratives)			
170	(Amortissements)	IAS 1.102, 104		
180	(Provisions ou (-) reprises de provisions)	IAS 37.59, 84; IAS 1.98(b)(f)(g)		
190	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat)	IFRS 7.20(e)		

		Références	Exercice courant	
			Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
			Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
			010	020
200	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées)	IAS 28.40-43		
210	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs non financiers)	IAS 36.126(a)(b)		
220	Goodwill négatif comptabilisé en résultat	IFRS 3.Annexe B64(n)(i)		
230	Part des profits ou (-) pertes sur investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	IAS 1.82(c)		
240	Profits ou (-) pertes d'actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente ne pouvant être désignés comme des activités abandonnées	IFRS 5.37; Annexe V.Partie 2.27		
250	PROFITS OU (-) PERTES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT	IAS 1.102, IG 6; IFRS 5.33 A		
260	(Dépense ou (-) recette fiscale liée à des profits ou pertes résultant d'activités poursuivies)	IAS 1.82(d); IAS 12.77		
270	PROFITS OU (-) PERTES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES APRÈS IMPÔT	IAS 1, IG 6		
280	Profits ou (-) pertes des activités abandonnées après impôt	IAS 1.82(e) ; IFRS 5.33(a), 5.33 A		
290	PROFITS OU (-) PERTES POUR L'EXERCICE	IAS 1.82(f)		

20.4 Ventilation géographique des actifs par lieu de résidence de la contrepartie

axe des z Pays de résidence de la contrepartie

		Références	Valeur comptable brute	dont: en défaut	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.46
			010	020	030
010	Dérivés	IAS 39.9			
020	Dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)			
030	Dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)			
040	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11			
050	Dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)			
060	Dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)			
070	Dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)			
080	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26			
090	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)			
100	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)			
110	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)			
120	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)			
130	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)			
140	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27			
150	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)			
160	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)			
170	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)			
180	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)			

axe des z Pays de résidence de la contrepartie

		Références	Valeur comptable brute	dont: en défaut	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.46
			010	020	030
190	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)			
200	Dont: Petites et moyennes entreprises	PME Art 1 2(a)			
210	Dont: Immobilier commercial				
220	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)			
230	Dont: Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels				
240	Dont: Crédit à la consommation				

20.5 Ventilation géographique des expositions de hors bilan par lieu de résidence de la contrepartie

axe des z Pays de résidence de la contrepartie

		Références	Montant nominal	dont: en défaut	Provisions pour engagements et garanties données
			Annexe V.Partie 2.62	Annexe V.Partie 2.61	
			010	020	030
010	Engagements de prêt donnés	IAS 39.2(h), 4(a)(c), BC 15; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 57			
020	Garanties financières données	IAS 39.9 AG 4, BC 21; IFRS 4 A; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 58			
030	Autres engagements donnés	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 59			

20.6 Ventilation géographique des passifs par lieu de résidence de la contrepartie

axe des z Pays de résidence de la contrepartie

		Références	Valeur comptable
			Annexe V.Partie 1.28, 2.107
			010
010	Dérivés	IAS 39.9, AG 15(a)	
020	Dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	
030	Dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	
040	Positions courtes	IAS 39 AG 15(b)	
050	Dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	
060	Dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	
070	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	
080	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	
090	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	
100	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	
110	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	
120	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	
130	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	

20.7 Ventilation des prêts et avances aux entreprises non financières par code NACE et par lieu de résidence de la contrepartie

axe des z Pays de résidence de la contrepartie

		Entreprises non financières		
		Références	Valeur comptable brute	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.46
			010	020
010	A Agriculture, sylviculture et pêche	Règlement NACE		
020	B Industries extractives	Règlement NACE		
030	C Industrie manufacturière	Règlement NACE		
040	D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Règlement NACE		
050	E Production et distribution d'eau	Règlement NACE		
060	F Construction	Règlement NACE		
070	G Commerce	Règlement NACE		
080	H Transports et entreposage	Règlement NACE		

axe des z Pays de résidence de la contrepartie

		Entreprises non financières		
		Références	Valeur comptable brute	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.46
			010	020
090	I Hébergement et restauration	Règlement NACE		
100	J Information et communication	Règlement NACE		
110	L Activités immobilières	Règlement NACE		
120	M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Règlement NACE		
130	N Activités de services administratifs et de soutien	Règlement NACE		
140	O Administration publique	Règlement NACE		
150	P Enseignement	Règlement NACE		
160	Q Santé humaine et action sociale	Règlement NACE		
170	R Arts, spectacles et activité récréatives	Règlement NACE		
180	S Autres activités de services	Règlement NACE		
190	PRÊTS ET AVANCES	Annexe V.Partie 1.24, 27		

21. Actifs corporels et immobilisations incorporelles: actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple

		Références	Valeur comptable
			Annexe V.Partie 2.110-111
			010
010	Immobilisations corporelles	IAS 16.6; IAS 1.54(a)	
020	Modèle de réévaluation	IAS 17.49; IAS 16.31, 73(a)(d)	
030	Modèle du coût	IAS 17.49; IAS 16.30, 73(a)(d)	
040	Immeubles de placement	IAS 40.IN5; IAS 1.54(b)	
050	Modèle de la juste valeur	IAS 17.49; IAS 40.33-55, 76	
060	Modèle du coût	IAS 17.49; IAS 40.56,79(c)	
070	Autres immobilisations incorporelles	IAS 38.8, 118	
080	Modèle de réévaluation	IAS 17.49; IAS 38.75-87, 124(a)(ii)	
090	Modèle du coût	IAS 17.49; IAS 38.74	

22. Gestion d'actifs, activités de dépositaire et autres fonctions de service

22.1 Produits et charges d'honoraires et de commissions par activité

		Références IFRS 7.20(c)	Exercice courant
			010
010	Produits d'honoraires et de commissions	Annexe V.Partie 2.10-12	
020	Titres		
030	Émissions	Annexe V.Partie 2.116(a)	
040	Ordres de transfert	Annexe V.Partie 2.116(b)	
050	Autres	Annexe V.Partie 2.116(c)	
060	Compensation et règlement	Annexe V.Partie 2.116(d)	
070	Gestion d'actifs	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V.Partie 2.117(a)	
080	Conservation [par type de client]	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V.Partie 2.117(b)	
090	Investissement collectif		
100	Autres		
110	Services administratifs centraux pour investissements collectifs	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V.Partie 2.117(c)	
120	Transactions fiduciaires	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V.Partie 2.117(d)	
130	Services de paiement	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V.Partie 2.117(e)	
140	Ressources clients distribuées mais non gérées [par type de produit]	Annexe V.Partie 2.117(f)	
150	Investissement collectif		
160	Produits d'assurance		
170	Autres		
180	Produits financiers structurés	Annexe V.Partie 2.116(f)	
190	Gestion d'activités de titrisation	Annexe V.Partie 2.116(g)	
200	Engagements de prêt donnés	IAS 39.47(d)(ii); Annexe V.Partie 2.116(h)	
210	Garanties financières données	IAS 39.47(c)(ii); Annexe V.Partie 2.116(h)	
220	Autres	Annexe V.Partie 2.116(j)	

		Références IFRS 7.20(c)	Exercice courant
			010
230	(Charges d'honoraires et commissions)	Annexe V.10-12	
240	(Compensation et règlement)	Annexe V.Partie 2.116(d)	
250	(Activités de dépositaire)	Annexe V.Partie 2.117(b)	
260	(Gestion d'activités de titrisation)	Annexe V.Partie 2.116(g)	
270	(Engagements de prêt reçus)	Annexe V.Partie 2.116(i)	
280	(Garanties financières reçues)	Annexe V.Partie 2.116(i)	
290	(Autres)	Annexe V.Partie 2.116(j)	

22.2 Actifs concernés par les services fournis

		Références	Montant des actifs concernés par les services fournis
			Annexe V.Partie 2.117(g)
		010	
010	Gestion d'actifs [par type de client]	Annexe V.Partie 2.117(a)	
020	Investissement collectif		
030	Fonds de pension		
040	Portefeuilles clients gérés sur base discrétionnaire		
050	Autres véhicules d'investissement		
060	Actifs en dépôt [par type de client]	Annexe V.Partie 2.117(b)	
070	Investissement collectif		
080	Autres		
090	dont: donné en dépôt à d'autres entités		
100	Services administratifs centraux pour investissements collectifs	Annexe V.Partie 2.117(c)	
110	Transactions fiduciaires	Annexe V.Partie 2.117(d)	
120	Services de paiement	Annexe V.Partie 2.117(e)	
130	Ressources clients distribuées mais non gérées [par type de produit]	Annexe V.Partie 2.117(f)	
140	Investissement collectif		
150	Produits d'assurance		
160	Autres		

30. Activités de hors bilan: Intérêts dans des entités structurées non consolidées

30.1 Intérêts dans des entités structurées non consolidées

		Références	Valeur comptable des actifs financiers comptabilisés au bilan	Dont : aides de trésorerie utilisées	Juste valeur des aides de trésorerie utilisées	Valeur comptable des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant nominal des éléments de hors bilan fournis par l'établissement déclarant	Dont : Montant nominal des engagements de prêt donnés	Pertes encourues par l'établissement déclarant au cours de la période courante
			IFRS 12.29(a)	IFRS 12.29(a); Annexe V.Partie 2.118		IFRS 12.29(a)	IFRS 12.B26(e)		IFRS 12 B26(b)
			010	020	030	040	050	060	070
010	Total								

30.2 Ventilation des intérêts dans des entités structurées non consolidées, par nature des activités

Par nature des activités		Références	Entités ad hoc de titrisation	Gestion d'actifs	Autres activités
			CRR art 4(1)(66)	Annexe V.Partie 2.117 (a)	
			Valeur comptable		
		IFRS 12.28, B6.(a)			
010	Actifs financiers sélectionnés comptabilisés au bilan de l'établissement déclarant	IFRS 12.29(a),(b)			
020	dont: en défaut				
030	Dérivés	IAS 39.9			
040	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11			
050	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26			
060	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27			
070	Capitaux propres et passifs financiers sélectionnés comptabilisés au bilan de l'établissement déclarant	IFRS 12.29(a),(b)			
080	Instruments de capitaux propres émis	IAS 32.4			
090	Dérivés	IAS 39.9, AG 15 (a)			
100	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30			
110	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31			
			Montant nominal		
120	Éléments de hors bilan fournis par l'établissement déclarant	IFRS 12.B26.(e)			
130	dont: en défaut	Annexe V.Partie 2.61			

31. Parties liées

31.1 Parties liées: montants à payer et à recevoir

		Références	Soldes en cours				
			Société mère et entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative	Filiales et autres entités du même groupe	Entreprises associées et coentreprises	Direction de l'établissement ou de son parent	Autres parties liées
			IAS 24.19(a), (b)	IAS 24.19(c); Annexe V.Partie 2.120	IAS 24.19(d), (e); Annexe V. Partie 2.120	IAS 24.19(f)	IAS 24.19(g)
		Annexe V.Partie 2.120	010	020	030	040	050
010	Actifs financiers sélectionnés	IAS 24.18(b)					
020	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11					
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
040	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
050	dont: Actifs financiers dépréciés						
060	Passifs financiers sélectionnés	IAS 24.18(b)					
070	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30					
080	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31					
090	Montant nominal des engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés	IAS 24.18(b); Annexe V.Partie 2.62					
100	dont: en défaut	IAS 24.18(b); Annexe V.Partie 2.61					

		Références	Soldes en cours				
			Société mère et entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative	Filiales et autres entités du même groupe	Entreprises associées et coentreprises	Direction de l'établissement ou de son parent	Autres parties liées
			IAS 24.19(a), (b)	IAS 24.19(c); Annexe V.Partie 2.120	IAS 24.19(d), (e); Annexe V. Partie 2.120	IAS 24.19(f)	IAS 24.19(g)
		Annexe V.Partie 2.120	010	020	030	040	050
110	Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements reçus	IAS 24.18(b); Annexe V.Partie 2.63, 121					
120	Montant notionnel des dérivés	Annexe V.Partie 2.70-71					
130	Dotations aux dépréciations et provisions pour instruments de créance dépréciés, garanties en défaut et engagements en défaut [À remplacer par «Dépréciations cumulées, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions pour expositions non performantes» lorsque la déclaration des expositions non performantes est finale]	IAS 24.18(c)					

31.2 Parties liées: charges et produits résultant de transactions avec

		Références	Exercice courant				
			Société mère et entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative	Filiales et autres entités du même groupe	entreprises associées et coentreprises	Direction de l'établissement ou de son parent	Autres parties liées
			IAS 24.19(a), (b)	IAS 24.19(c)	IAS 24.19(d), (e)	IAS 24.19(f)	IAS 24.19(g)
		Annexe V.Partie 2.120	010	020	030	040	050
010	Produits d'intérêts	IAS 24.18(a); IAS 18.35(b)(iii); Annexe V. Partie 2.21					
020	Charges d'intérêts	IAS 24.18(a); IAS 1.97; Annexe V.Partie 2.21					
030	Produits de dividendes	IAS 24.18(a); IAS 18.35(b)(v); Annexe V.Partie 2.28					
040	Produits d'honoraires et de commissions	IAS 24.18(a); IFRS 7.20(c)					
050	Charges d'honoraires et de commissions	IAS 24.18(a); IFRS 7.20(c)					
060	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IAS 24.18(a)					
070	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers	IAS 24.18(a); Annexe V.Partie 2.122					
080	Accroissement ou (-) réduction, au cours de la période, des dépréciations et des provisions pour instruments de créance dépréciés, garanties en défaut et engagements en défaut	IAS 24.18(d)					

40. Structure du groupe

40.1 Structure du groupe: «entité par entité»

Code LEI	Code entité	Nom de l'entité	Date d'entrée	Capital social	Capitaux propres de l'entité objet de l'investissement	Actifs totaux de l'entité objet de l'investissement	Profits ou (-) pertes de l'entité objet de l'investissement
Annexe V.Partie 2.123, 124(a)	Annexe V.Partie 2.123, 124(b)	IFRS 12.12(a), 21(a)(i); Annexe V.Partie 2.123, 124(c)	Annexe V.Partie 2.123, 124(d)	Annexe V.Partie 2.123, 124(e)	IFRS 12.B12(b); Annexe V.Partie 2.123, 124(f)	IFRS 12.B12(b); Annexe V.Partie 2.123, 124(f)	IFRS 12.B12(b); Annexe V.Partie 2.123, 124(f)
010	020	030	040	050	060	070	080

Lieu de résidence de l'entité objet de l'investissement	Secteur de l'entité objet de l'investissement	Code NACE	Participation cumulée [%]	Droits de vote [%]	Structure du groupe [relation]	Traitement comptable [groupe comptable]	Traitement comptable [groupe CRR]
IFRS 12.12.(b), 21.(a),(iii); Annexe V.Partie 2.123, 124(g)	Annexe V.Partie 2.123, 124(h)	Annexe V.Partie 2.123, 124(i)	IFRS 12.21(iv); Annexe V.Partie 2.123, 124(j)	IFRS 12.21(iv); Annexe V.Partie 2.123, 124(k)	IFRS 12.10(a)(i); Annexe V.Partie 2.123, 124(l)	IFRS 12.21(b); Annexe V.Partie 2.123, 124(m)	CRR art 18; Annexe V.Partie 2.123, 124(n)
090	095	100	110	120	130	140	150

Valeur comptable	Coût d'acquisition	Lien de goodwill avec l'entité objet de l'investissement	Juste valeur des investissements pour lesquels il existe un cours publié
Annexe V.Partie 2.123, 124(o)	Annexe V.Partie 2.123, 124(p)	Annexe V.Partie 2.123, 124(q)	IFRS 12.21(b)(iii); Annexe V.Partie 2.123, 124(r)
160	170	180	190

40.2 Structure du groupe: «instrument par instrument»

Code sécurité	Code entité	Code LEI de l'entreprise détentrice	Code de l'entreprise détentrice	Nom de l'entreprise détentrice	Participation cumulée (%)	Valeur comptable	Coût d'acquisition
Annexe V.Partie 2.125(a)	Annexe V.Partie 2.124(b), 125(c)		Annexe V.Partie 2.125(b)		Annexe V.Partie 2.124(j), 125(c)	Annexe V.Partie 2.124(o), 125(c)	Annexe V.Partie 2.124(p), 125(c)
010	020	030	040	050	060	070	080

41. Juste valeur

41.1 Hiérarchie des justes valeurs: instruments financiers au coût amorti

ACTIFS	Références	Juste valeur	Hiérarchie des justes valeurs IFRS 13.93(b), BC216			
		IFRS 7.25-26	Niveau 1 IFRS 13.76	Niveau 2 IFRS 13.81	Niveau 3 IFRS 13.86	
		010	020	030	040	
010	Prêts et créances	IFRS 7.8 (c); IAS 39.9, AG16, AG26				
020	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26				
030	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27				

ACTIFS	Références	Juste valeur	Hiérarchie des justes valeurs IFRS 13.93(b), BC216			
		IFRS 7.25-26	Niveau 1 IFRS 13.76	Niveau 2 IFRS 13.81	Niveau 3 IFRS 13.86	
		010	020	030	040	
040	Placements détenus jusqu'à leur échéance	IFRS 7.8(b); IAS 39.9, AG16, AG26				
050	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26				
060	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27				
PASSIFS						
070	Passifs financiers évalués au coût amorti	IFRS 7.8(f); IAS 39.47				
080	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30				
090	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31				
100	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34				

41.2 Utilisation de l'option de la juste valeur

	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Références	Valeur comptable		
			Asymétrie comptable	Évaluation basée sur la juste valeur	Contrats hybrides
			IAS 39.9b(i)	IAS 39.9b(ii)	IAS 39.11A-12
	ACTIFS		010	020	030
010	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9			
020	Instruments de capitaux propres	IAS 32.11			
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26			
040	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27			
PASSIFS					
050	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9			
060	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30			
070	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31			
080	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34			

41.3 Instruments financiers hybrides non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

	Reste des contrats hybrides séparables [non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat]	Références	Valeur comptable
	ACTIFS FINANCIERS		010
010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	IAS 39.9; Annexe V.Partie 2.129	
020	Disponibles à la vente [contrats hôtes]	IAS 39.11; Annexe V.Partie 2.130	
030	Prêts et éléments à recevoir [contrats hôtes]	IAS 39.11; Annexe V.Partie 2.130	
040	Placements détenus jusqu'à échéance [contrats hôtes]	IAS 39.11; Annexe V.Partie 2.130	
PASSIFS FINANCIERS			
050	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	IAS 39.9; Annexe V.Partie 2.129	
060	Passifs financiers évalués au coût amorti [contrats hôtes]	IAS 39.11; Annexe V.Partie 2.130	

42. Actifs corporels et immobilisations incorporelles: valeur comptable par méthode d'évaluation

		Références	Valeur comptable
			010
010	Immobilisations corporelles	IAS 16.6; IAS 16.29; IAS 1.54(a)	
020	Modèle de réévaluation	IAS 16.31, 73(a),(d)	
030	Modèle du coût	IAS 16.30, 73(a),(d)	
040	Immeubles de placement	IAS 40.5, 30; IAS 1.54(b)	
050	Modèle de la juste valeur	IAS 40.33-55, 76	
060	Modèle du coût	IAS 40.56, 79(c)	
070	Autres immobilisations incorporelles	IAS 38.8, 118, 122 ; Annexe V. Partie 2.132	
080	Modèle de réévaluation	IAS 38.75-87, 124(a)(ii)	
090	Modèle du coût	IAS 38.74	

43. Provisions

		Références	Valeur comptable						
			Pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi	Autres avantages du personnel à long terme	Restructuration	Risques légaux et fiscaux	Engagements et garanties données	Autres provisions	Total
			IAS 19.63; IAS 1.78(d); Annexe V. Partie 2.7	IAS 19.153; IAS 1.78(d); Annexe V. Partie 2.8	IAS 37.70-83	IAS 37.App C.6-10	IAS 37.App C.9; IAS 39.2(h), 47(c)(d), BC 15, AG 4	IAS 37.14	
			010	020	030	040	050	060	070
010	Solde d'ouverture [valeur comptable au début de la période]	IAS 37.84 (a)							
020	Augmentations, y compris des provisions existantes	IAS 37.84 (b)							
030	(-) Montants utilisés	IAS 37.84 (c)							
040	(-) Montants inutilisés repris au cours de la période	IAS 37.84 (d)							
050	Accroissement du montant actualisé [passage du temps] et effet de toute variation du taux d'actualisation	IAS 37.84 (e)							
060	Autres mouvements								
070	Solde de clôture [valeur comptable à la fin de la période]	IAS 37.84 (a)							

44. Plans à prestations définies et avantages du personnel

44.1 Composants d'actifs et de passifs nets de plans à prestations définies

		Références	Montant
			010
010	Juste valeur des actifs de plans à prestations définies	IAS 19.140(a)(i), 142	
020	Dont: Instruments financiers émis par l'établissement	IAS 19.143	
030	Instruments de capitaux propres	IAS 19.142(b)	
040	Instruments de créance	IAS 19.142(c)	
050	Immobilier	IAS 19.142(d)	
060	Autres actifs de plans à prestations définies		
070	Valeur actuelle des obligations de prestations définies	IAS 19.140(a)(ii)	
080	Effet du plafond d'actifs	IAS 19.140(a)(iii)	
090	Actifs nets des prestations définies [valeur comptable]	IAS 19.63; Annexe V.Partie 2.136	
100	Provisions pour pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi [valeur comptable]	IAS 19.63, IAS 1.78(d); Annexe V.Partie 2.7	
110	Pour mémoire: Juste valeur de tout droit à remboursement comptabilisé en tant qu'actif	IAS 19.140(b)	

44.2 Mouvements dans les obligations de plans à prestations définies

		Références	Obligations de prestations définies
			010
010	Solde d'ouverture [valeur actuelle]	IAS 19.140(a)(ii)	
020	Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	IAS 19.141(a)	
030	Coût financier	IAS 19.141(b)	
040	Cotisations versées	IAS 19.141(f)	
050	Profits et (-) pertes actuariels découlant de changements d'hypothèses démographiques	IAS 19.141(c)(ii)	
060	Profits et (-) pertes actuariels découlant de changements d'hypothèses financières	IAS 19.141(c)(iii)	
070	Accroissement ou (-) réductions dû au change	IAS 19.141(e)	
080	Avantages versés	IAS 19.141(g)	
090	Coût des prestations au titre des services rendus au cours d'exercices antérieurs, y compris profits et pertes résultant de règlements	IAS 19.141(d)	
100	Accroissement ou (-) réduction dû à des regroupements et à des cessions d'entreprises	IAS 19.141(h)	
110	Autres accroissements ou (-) réductions		
120	Solde de clôture [valeur actuelle]	IAS 19.140(a)(ii); Annexe V.Partie 2.138	

44.3 Pour mémoire [en lien avec les charges de personnel]

		Références	Exercice courant
			010
010	Pensions et charges analogues	Annexe V.Partie 2.139(a)	
020	Paiements fondés sur des actions	IFRS 2.44; Annexe V.Partie 2.139(b)	

45. Ventilation d'éléments sélectionnés de l'état du résultat net

45.1 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat par portefeuille comptable

		Références	Exercice courant	Variations de juste valeur attribuables au risque de crédit
			010	020
010	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)		
020	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)		
030	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	IFRS 7.20(a)(i)		

45.2 Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers autres que détenus en vue de la vente

		Références	Exercice courant
			010
020	Immeubles de placement	IAS 40.69; IAS 1.34(a), 98(d)	
030	Immobilisations incorporelles	IAS 38.113-115A; IAS 1.34(a)	
040	Autres actifs	IAS 1.34 (a)	
050	PROFITS OU (-) PERTES SUR DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS NON FINANCIERS	IAS 1.34	

45.3 Autres bénéfices et charges d'exploitation

		Références	Produits	Charges
			010	020
010	Variations de la juste valeur d'actifs corporels évalués par le modèle de la juste valeur	IAS 40.76(d); Annexe V.Partie 2.141		
020	Immeubles de placement	IAS 40.75(f); Annexe V.Partie 2.141		
030	Contrats de location simple autres qu'immeubles de placement	IAS 17.50, 51, 56(b); Annexe V.Partie 2.142		
040	Autres	Annexe V.Partie 2.143		
050	AUTRES BÉNÉFICES ET CHARGES D'EXPLOITATION	Annexe V.Partie 2.141-142		

46. État des variations des capitaux propres

Sources des variations de capitaux propres		Références	Fonds propres	Prime d'émission	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres	Autres capitaux propres	Autres éléments du résultat global cumulés	Bénéfices non distribués	Réserves de réévaluation
			IAS 1.106, 54(r)	IAS 1.106, 78(e)	IAS 1.106, Annexe V.Partie 2.15-16	IAS 1.106; Annexe V.Partie 2.17	IAS 1.106	CRR art 4(1) (123)	IFRS 1.30 D5-D8
			010	020	030	040	050	060	070
010	Solde d'ouverture [avant retraitement]								
020	Effets des corrections d'erreurs	IAS 1.106.(b); IAS 8.42							
030	Effets des changements de politiques comptables	IAS 1.106.(b); IAS 1.JG6; IAS 8.22							
040	Solde d'ouverture [période courante]								
050	Émission d'actions ordinaires	IAS 1.106.(d).(iii)							
060	Émission d'actions propres	IAS 1.106.(d).(iii)							
070	Émission d'autres instruments de capitaux propres	IAS 1.106.(d).(iii)							
080	Exercice ou expiration d'autres instruments de capitaux propres émis	IAS 1.106.(d).(iii)							
090	Conversion de dettes en capitaux propres	IAS 1.106.(d).(iii)							
100	Réduction des fonds propres	IAS 1.106.(d).(iii)							
110	Dividendes	IAS 1.106.(d).(iii); IAS 32.35; IAS 1.JG6							

Sources des variations de capitaux propres		Références	Autres réserves	(-) Actions propres	Profit ou (-) perte attribuable aux propriétaires de la société mère	(-) Acomptes sur dividendes	Intérêts minoritaires		Total
							Autres éléments du résultat global cumulés	Autres éléments	
080	090	100	110	120	130	140			
010	Solde d'ouverture [avant retraitement]								
020	Effets des corrections d'erreurs	IAS 1.106.(b); IAS 8.42							
030	Effets des changements de politiques comptables	IAS 1.106.(b); IAS 1.IG6; IAS 8.22							
040	Solde d'ouverture [période courante]								
050	Émission d'actions ordinaires	IAS 1.106.(d).(iii)							
060	Émission d'actions propres	IAS 1.106.(d).(iii)							
070	Émission d'autres instruments de capitaux propres	IAS 1.106.(d).(iii)							
080	Exercice ou expiration d'autres instruments de capitaux propres émis	IAS 1.106.(d).(iii)							
090	Conversion de dettes en capitaux propres	IAS 1.106.(d).(iii)							
100	Réduction des fonds propres	IAS 1.106.(d).(iii)							
110	Dividendes	IAS 1.106.(d).(iii); IAS 32.35; IAS 1.IG6							

Sources des variations de capitaux propres		Références	Autres réserves	Actions propres (-)	Profit ou (-) perte attribuable aux propriétaires de la société mère	(-) Acomptes sur dividendes	Intérêts minoritaires		Total
							Autres éléments du résultat global cumulés	Autres éléments	
080	090	100	110	120	130	140			
120	Achat d'actions propres	IAS 1.106.(d).(iii); IAS 32.33							
130	Vente ou annulation d'actions propres	IAS 1.106.(d).(iii); IAS 32.33							
140	Reclassement d'instruments financiers de capitaux propres en passif	IAS 1.106.(d).(iii)							
150	Reclassement d'instruments financiers de passif en capitaux propres	IAS 1.106.(d).(iii)							
160	Transferts entre composantes des capitaux propres	IAS 1.106.(d).(iii)							
170	Accroissement ou (-) réduction des capitaux propres résultant de regroupements d'entreprises	IAS 1.106.(d).(iii)							
180	Paiements fondés sur des actions	IAS 1.106.(d).(iii); IFRS 2.10							
190	Autres accroissements ou (-) réductions des capitaux propres	IAS 1.106.(d)							
200	Total des éléments du résultat global pour l'année	IAS 1.106.(d).(i)-(ii); IAS 1.81A.(c); IAS 1.IG6							
210	Solde de clôture [période courante]								

INFORMATIONS FINANCIÈRES PUBLIÉES CONFORMÉMENT AUX RÉFÉRENTIELS COMPTABLES NATIONAUX

MODÈLES FINREP POUR RÉFÉRENTIELS COMPTABLES NATIONAUX		
NUMÉRO DE MODÈLE	CODE DE MODÈLE	NOM DU MODÈLE OU DU GROUPE DE MODÈLES
		PARTIE 1 [FRÉQUENCE TRIMESTRIELLE]
		Bilan [État de la situation financière]
1.1	F 01.01	Bilan: actifs
1.2	F 01.02	Bilan: passifs
1.3	F 01.03	Bilan: capitaux propres
2	F 02.00	État du résultat net
3	F 03.00	État du résultat global
		Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie
4,1	F 04.01	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers détenus à des fins de négociation
4,2	F 04.02	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
4,3	F 04.03	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers disponibles à la vente
4,4	F 04.04	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: prêts et créances et placements détenus jusqu'à leur échéance
4,5	F 04.05	Actifs financiers subordonnés
4,6	F 04.06	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers détenus à des fins de négociation
4,7	F 04.07	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
4,8	F 04.08	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat portés en capitaux propres
4,9	F 04.09	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: instruments de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
4.10	F 04.10	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation
5	F 05.00	Ventilation des prêts et avances par produit
6	F 06.00	Ventilation des prêts et avances aux entreprises non financières par code NACE
7	F 07.00	Actifs financiers soumis à dépréciation échus ou dépréciés
		Ventilation des passifs financiers
8,1	F 08.01	Ventilation des passifs financiers par produit et par secteur de la contrepartie
8,2	F 08.02	Passifs financiers subordonnés
		Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements
9,1	F 09.01	Expositions de hors bilan: engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés
9,2	F 09.02	Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements reçus
10	F 10.00	Dérivés - Négociation

MODÈLES FINREP POUR RÉFÉRENTIELS COMPTABLES NATIONAUX

NUMÉRO DE MODÈLE	CODE DE MODÈLE	NOM DU MODÈLE OU DU GROUPE DE MODÈLES
		Dérivés - Comptabilité de couverture
11,1	F 11.01	Dérivés - Comptabilité de couverture: Ventilation par type de risque et par type de couverture
11,2	F 11.02	Dérivés - comptabilité de couverture en vertu du référentiel comptable national Ventilation par type de risque
12	F 12.00	Mouvements de dotations aux dépréciations pour pertes de crédit et dépréciation d'instruments de capitaux propres
		Sûretés et garanties reçues
13,1	F 13.01	Ventilation des prêts et avances par sûretés et garanties
13,2	F 13.02	Sûretés obtenues par prise de possession pendant l'exercice [détenues à la date de clôture]
13,3	F 13.03	Sûretés obtenues par prise de possession [actifs corporels] cumulées
14	F 14.00	Hierarchie des justes valeurs: instruments financiers à la juste valeur
15	F 15.00	Décomptabilisation et passifs financiers associés aux actifs financiers transférés
		Ventilation d'éléments sélectionnés de l'état du résultat net
16,1	F 16.01	Produits et charges d'intérêts par instrument et par contrepartie
16,2	F 16.02	Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument
16,3	F 16.03	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par instrument
16,4	F 16.04	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par risque
16,5	F 16.05	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument
16,6	F 16.06	Profits ou pertes résultant de la comptabilité de couverture
16,7	F 16.07	Dépréciation d'actifs financiers et non financiers
		Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR: Bilan
17,1	F 17.01	Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR: Actifs
17,2	F 17.02	Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR: Expositions de hors bilan - engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés
17,3	F 17.03	Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR: Passifs
18	F 18.00	<i>[Expositions productives et non productives: à insérer quand final]</i>
19	F 19.00	<i>[Expositions soumises à délai de grâce: à insérer quand final]</i>
		PARTIE 2 [TRIMESTRIEL AVEC SEUIL FRÉQUENCE TRIMESTRIELLE OU PAS DE PUBLICATION]
		Ventilation géographique
20,1	F 20.01	Ventilation géographique des actifs par lieu de l'activité
20,2	F 20.02	Ventilation géographique des passifs par lieu de l'activité
20,3	F 20.03	Ventilation géographique des principaux éléments de l'état du résultat net par lieu de l'activité

MODÈLES FINREP POUR RÉFÉRENTIELS COMPTABLES NATIONAUX

NUMÉRO DE MODÈLE	CODE DE MODÈLE	NOM DU MODÈLE OU DU GROUPE DE MODÈLES
20,4	F 20.04	Ventilation géographique des actifs par lieu de résidence de la contrepartie
20,5	F 20.05	Ventilation géographique des expositions de hors bilan par lieu de résidence de la contrepartie
20,6	F 20.06	Ventilation géographique des passifs par lieu de résidence de la contrepartie
20,7	F 20.07	Ventilation géographique par lieu de résidence de la contrepartie de prêts et avances à des entreprises non financières par code NACE
21	F 21.00	Actifs corporels et immobilisations incorporelles: actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple Gestion d'actifs, activités de dépositaire et autres fonctions de service
22,1	F 22.01	Produits et charges d'honoraires et de commissions par activité
22,2	F 22.02	Actifs concernés par les services fournis
PARTIE 3 [SEMESTRIELLE]		
Activités de hors bilan: intérêts dans des entités structurées non consolidées		
30,1	F 30.01	Intérêts dans des entités structurées non consolidées
30,2	F 30.02	Ventilation des intérêts dans des entités structurées non consolidées, par nature des activités
Parties liées		
31,1	F 31.01	Parties liées: montants à payer et à recevoir de
31,2	F 31.02	Parties liées: charges et produits résultant de transactions avec
PARTIE 4 [ANNUELLE]		
Structure du groupe		
40,1	F 40.1	Structure du groupe: «entité par entité»
40,2	F 40.02	Structure du groupe: «instrument par instrument»
Juste valeur		
41,1	F 41.01	Hiérarchie des justes valeurs: instruments financiers au coût amorti
41,2	F 41.02	Utilisation de l'option de la juste valeur
41,3	F 41.03	Instruments financiers hybrides non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
42	F 42.00	Actifs corporels et immobilisations incorporelles: valeur comptable par méthode d'évaluation
43	F 43.00	Provisions
Plans à prestations définies et avantages du personnel		
44,1	F 44.01	Composants d'actifs et de passifs nets de plans à prestations définies
44,2	F 44.02	Mouvements dans les obligations de plans à prestations définies
44,3	F 44.03	Pour mémoire [en lien avec les charges de personnel]

MODÈLES FINREP POUR RÉFÉRENTIELS COMPTABLES NATIONAUX

NUMÉRO DE MODÈLE	CODE DE MODÈLE	NOM DU MODÈLE OU DU GROUPE DE MODÈLES
		Ventilation d'éléments sélectionnés de l'état du résultat net
45,1	F 45.01	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat par portefeuille comptable
45,2	F 45.02	Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers autres que détenus en vue de la vente
45,3	F 45.03	Autres bénéfices et charges d'exploitation
46	F 46.00	État des variations des capitaux propres

CODE COULEUR DANS LES MODÈLES



Parties pour les déclarants en vertu du référentiel comptable national

Cellule à ne pas soumettre pour les établissements déclarants soumis au référentiel comptable correspondant

1. Bilan [État de la situation financière]

1.1 Actifs

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable 010
010	Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(1)	IAS 1.54 (i)		
020	Fonds en caisse	Annexe V.Partie 2.1	Annexe V.Partie 2.1		
030	Comptes à vue auprès de banques centrales	Directive comptes annuels des banques art 13(2); Annexe V.Partie 2.2	Annexe V.Partie 2.2	4	
040	Autres dépôts à vue		Annexe V.Partie 2.3	4	
050	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(ii); IAS 39.9, AG 14		
060	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9	10	
070	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11	4	
080	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	4	
090	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	4	
091	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	Annexe V.Partie 1.15			
092	Dérivés	CRR Annexe II; Annexe V.Partie 1.15			
093	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		4	
094	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		4	
095	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		4	
100	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9	4	
110	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11	4	
120	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	4	
130	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	4	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
140	Actifs financiers disponibles à la vente	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(d); IAS 39.9	4	
150	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11	4	
160	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	4	
170	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	4	
171	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (4)		4	
172	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		4	
173	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		4	
174	Prêts et avances	4e directive art 42 bis (1), (4)(b); annexe V.partie 1.24, 27		4	
175	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres	4e directive art 42 bis (1); art 42 quater (2)		4	
176	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		4	
177	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		4	
178	Prêts et avances	4e directive art 42 bis (1), (4)(b); annexe V.partie 1.24, 27		4	
180	Prêts et créances	4e directive art 42 bis (4)(b),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(c); IAS 39.9, AG16, AG26; Annexe V. Partie 1.16	4	
190	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	4	
200	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	4	

		<i>Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques</i>	<i>Références du référentiel comptable national compatible IFRS</i>	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
210	Placements détenus jusqu'à leur échéance	4e directive art 42 bis (4)(a),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(b); IAS 39.9, AG16, AG26	4	
220	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	4	
230	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	4	
231	Instruments de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût	Directive comptes annuels des banques art 37.1; art 42 bis (4)(b); Annexe V.Partie1.16		4	
232	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		4	
233	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		4	
234	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation	Directive comptes annuels des banques art 35-37; Annexe V.Partie 1.17		4	
235	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		4	
236	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		4	
237	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		4	
240	Dérivés – Comptabilité de couverture	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); art 42 quater (1) (a); IAS 39.9; annexe V.partie 1.19	IFRS 7.22(b); IAS 39.9	11	
250	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	4e directive art 42 bis (5), (5 bis); IAS 39.89A (a)	IAS 39.89A(a)		
260	Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(7)-(8); 4th Directive art 17; Annexe V.Partie 2.4	IAS 1.54(e); Annexe V.Partie 2.4	4, 40	
270	Actifs corporels	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(10)			
280	Immobilisations corporelles		IAS 16.6; IAS 1.54(a)	21, 42	
290	Immeubles de placement		IAS 40.5; IAS 1.54(b)	21, 42	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
300	Immobilisations incorporelles	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(9); CRR art 4(1)(115)	IAS 1.54(c); CRR art 4(1)(115)		
310	Goodwill	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(9); CRR art 4(1)(113)	IFRS 3.B67(d); CRR art 4(1)(113)		
320	Autres immobilisations incorporelles	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(9)	IAS 38.8,118	21, 42	
330	Actifs d'impôt		IAS 1.54(n-o)		
340	Actifs d'impôt exigibles		IAS 1.54(n); IAS 12.5		
350	Actifs d'impôt différés	4e directive art 43(1)(11); CRR art 4(1)(106)	IAS 1.54(o); IAS 12.5; CRR art 4(1)(106)		
360	Autres actifs	Annexe V.Partie 2.5	Annexe V.Partie 2.5		
370	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente		IAS 1.54(j); IFRS 5.38, Annexe V.Partie 2.6		
380	TOTAL ACTIFS	Directive comptes annuels des banques art 4 Actifs	IAS 1.9(a), IG 6		

1.2 Passifs

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
010	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9, AG 14-15	IFRS 7.8 (e) (ii); IAS 39.9, AG 14-15	8	
020	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9, AG 15(a)	10	
030	Positions courtes		IAS 39.AG 15(b)	8	
040	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9, Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9, Annexe V.Partie 1.30	8	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
050	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31	8	
060	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34	8	
061	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (3)		8	
062	Dérivés	CRR Annexe II; Annexe V.Partie 1.15		8	
063	Positions courtes			8	
064	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30		8	
065	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		8	
066	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34		8	
070	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8 (e)(i); IAS 39.9	8	
080	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	8	
090	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31	8	
100	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34	8	
110	Passifs financiers évalués au coût amorti	4e directive art 42 bis (3), (5 bis); IAS 39.47	IFRS 7.8(f); IAS 39.47	8	
120	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	8	
130	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31	8	
140	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34	8	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
141	Passifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût	4e directive art 42 bis (3)		8	
142	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30		8	
143	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		8	
144	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34		8	
150	Dérivés – Comptabilité de couverture	4e directive art 42 bis (1), (5 bis), art 42 quater (1) (a); annexe V.ppartie 1.23	IFRS 7.22(b); IAS 39.9; Annexe V.Partie 1.23	11	
160	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	4e directive art 42 bis (5), (5 bis); IAS 39.89A(b)	IAS 39.89A(b)		
170	Provisions	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (6)	IAS 37.10; IAS 1.54(l)		
175	Fonds pour risques bancaires généraux [si présentés dans les passifs]	Directive comptes annuels des banques art 38.1; CRR art 4(1)(112); Annexe V.Partie 2.12			
180	Pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi	Annexe V.Partie 2.7	IAS 19.63; IAS 1.78(d); Annexe V.Partie 2.7		
190	Autres avantages du personnel à long terme	Annexe V.Partie 2.8	IAS 19.153; IAS 1.78(d); Annexe V.Partie 2.8	43	
200	Restructuration		IAS 37.71, 84(a)	43	
210	Risques légaux et fiscaux		IAS 37.Annexe C. Exemples 6 and 10	43	
220	Engagements et garanties données	Directive comptes annuels des banques art 24-25, 33 (1)	IAS 37.Annexe C.9	43	
230	Autres provisions			43	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
240	Passifs d'impôt		IAS 1.54(n-o)		
250	Passifs d'impôt exigibles		IAS 1.54(n); IAS 12.5		
260	Passifs d'impôt différés	4e directive art 43(1)(11); CRR art 4(1)(108)	IAS 1.54(o); IAS 12.5; CRR art 4(1)(108)		
270	Parts sociales remboursables à vue		IAS 32 IE 33; IFRIC 2; Annexe V.Partie 2.9		
280	Autres passifs	Annexe V.Partie 2.10	Annexe V.Partie 2.10		
290	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente		IAS 1.54 (p); IFRS 5.38, Annexe V.Partie 2.11		
300	TOTAL PASSIFS		IAS 1.9(b);IG 6		

1.3 Capitaux propres

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
010	Fonds propres	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (9), Directive comptes annuels des banques art 22	IAS 1.54(r), BAD art 22	46	
020	Capital libéré	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (9)	IAS 1.78(e)		
030	Capital appelé non versé	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (9)	IAS 1.78(e); Annexe V.Partie 2.14		
040	Prime d'émission	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (10); CRR art 4(1)(124)	IAS 1.78(e); CRR art 4(1)(124)	46	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
050	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres	Annexe V.Partie 2.15-16	Annexe V.Partie 2.15-16	46	
060	Composante capitaux propres d'instruments financiers composés	4e directive art 42 bis (5 bis); annexe V:partie 2.15	IAS 32.28-29; Annexe V.Partie 2.15		
070	Autres instruments de capitaux propres émis	Annexe V.Partie 2.16	Annexe V.Partie 2.16		
080	Autres capitaux propres	Annexe V.Partie 2.17	IFRS 2.10; Annexe V.Partie 2.17		
090	Autres éléments du résultat global cumulés	CRR art 4(1)(100)	CRR art 4(1)(100)	46	
095	Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat		IAS 1.82A(a)		
100	Actifs corporels		IAS 16.39-41		
110	Immobilisations incorporelles		IAS 38.85-87		
120	Profits et (-) pertes actuariels sur plans de pension à prestations définies		IAS 1.7		
122	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente		IFRS 5.38, IG Exemple 12		
124	Part d'autres produits et charges d'investissements comptabilisés dans des filiales, coentreprises et entreprises associées		IAS 1.82(h); IAS 28.11		
128	Éléments pouvant être reclassés en résultat		IAS 1.82A(a)		
130	Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger [partie efficace]	4e directive art 42 bis (1), (5 bis)	IAS 39.102(a)		
140	Conversion de monnaies étrangères	Directive comptes annuels des banques art 39(6)	IAS 21.52(b); IAS 21.32, 38-49		
150	Dérivés de couverture. Couvertures de flux de trésorerie [partie efficace]	4e directive art 42 bis (1), (5 bis)	IFRS 7.23(c); IAS 39.95-101		
160	Actifs financiers disponibles à la vente	4e directive art 42 bis (1), (5 bis)	IFRS 7.20(a)(ii); IAS 39.55(b)		
170	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente		IFRS 5.38, IG Exemple 12		
180	Part d'autres produits et charges d'investissements comptabilisés dans des filiales, coentreprises et entreprises associées		IAS 1.82(h); IAS 28.11		

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
190	Bénéfices non distribués	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (13); CRR art 4(1)(123)	CRR art 4(1)(123)		
200	Réserves de réévaluation	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (12)	IFRS 1.30, D5-D8; Annexe V.Partie 2.18		
201	Actifs corporels	4e directive art 33(1)(c)			
202	Instruments de capitaux propres	4e directive art 33(1)(c)			
203	Titres de créance	4e directive art 33(1)(c)			
204	Autres	4e directive art 33(1)(c)			
205	Réserves de juste valeur	4e directive art 42 bis (1)			
206	Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	4e directive art 42 bis (1); art 42 quater (1)(b)			
207	Dérivés de couverture.Couvertures de flux de trésorerie	4e directive art 42 bis (1); art 42 quater (1)(a); CRR article 30(a)			
208	Dérivés de couverture. Autres couvertures	4e directive art 42 bis (1); art 42 quater (1)(a)			
209	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres	4e directive art 42 bis (1); art 42 quater (2)			
210	Autres réserves	Directive comptes annuels des banques art 4 Passifs (11)-(13)	IAS 1.54; IAS 1.78(e)		
215	Fonds pour risques bancaires généraux [si présentés dans les capitaux propres]	Directive comptes annuels des banques art 38.1; CRR art 4(1)(112); Annexe V.Partie 1.38			
220	Réserves ou pertes cumulées d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	4e directive art 59.4;annexe V,partie 2.19	IAS 28.11; Annexe V.Partie 2.19		

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Valeur comptable
					010
230	Autres	Annexe V.Partie 2.19	Annexe V.Partie 2.19		
235	Écarts de première consolidation	7e Directive 19(1)(c)			
240	(-) Actions propres	4e directive.Actifs C (III)(7), D (III)(2); annexe V.partie 2.20	IAS 1.79(a)(vi); IAS 32.33-34, AG 14, AG 36; Annexe V.Partie 2.20	46	
250	Profit ou perte attribuable aux propriétaires de la société mère	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (14)	IAS 27.28; IAS 1.83(a)(ii)	2	
260	(-) Acomptes sur dividendes	CRR Article 26(2b)	IAS 32.35		
270	Intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]	7e Directive art 21	IAS 27.4; IAS 1.54(q); IAS 27.27		
280	Autres éléments du résultat global cumulés	CRR art 4(1)(100)	IAS 27.27-28; CRR art 4(1)(100)	46	
290	Autres éléments		IAS 27.27-28	46	
300	TOTAL CAPITAUX PROPRES		IAS 1.9(c), IG 6	46	
310	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET TOTAL PASSIFS	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs	IAS 1.IG6		

2. État du résultat net

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Exercice courant
					010
010	Produits d'intérêts	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(1); Annexe V.Partie 2.21	IAS 1.97; IAS 18.35(b)(iii); Annexe V.Partie 2.21	16	
020	Actifs financiers détenus à des fins de négociation		IFRS 7.20(a)(i), B5(e); Annexe V.Partie 2.24		
030	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		IFRS 7.20(a)(i), B5(e)		
040	Actifs financiers disponibles à la vente		IFRS 7.20(b); IAS 39.55(b); IAS 39.9		

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Exercice courant
					010
050	Prêts et créances		IFRS 7.20(b); IAS 39.9, 39.46(a)		
060	Placements détenus jusqu'à leur échéance		IFRS 7.20(b); IAS 39.9, 39.46(b)		
070	Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt		IAS 39.9; Annexe V.Partie 2.23		
080	Autres actifs		Annexe V.Partie 2.25		
090	(Charges d'intérêts)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(2); Annexe V.Partie 2.21	IAS 1.97; Annexe V.Partie 2.21	16	
100	(Passifs financiers détenus à des fins de négociation)		IFRS 7.20(a)(i), B5(e); Annexe V.Partie 2.24		
110	(Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat)		IFRS 7.20(a)(i), B5(e)		
120	(Passifs financiers évalués au coût amorti)		IFRS 7.20(b); IAS 39.47		
130	(Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt)		IAS 39.9; Annexe V.Partie 2.23		
140	(Autres passifs)		Annexe V.Partie 2.26		
150	(Charges sur parts sociales remboursables à vue)		IFRIC 2.11		
160	Produits de dividendes	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(3); Annexe V.Partie 2.28	IAS 18.35(b)(v); Annexe V.Partie 2.28		
170	Actifs financiers détenus à des fins de négociation		IFRS 7.20(a)(i), B5(e)		
180	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		IFRS 7.20(a)(i), B5(e); IAS 39.9		
190	Actifs financiers disponibles à la vente		IFRS 7.20(a)(ii); IAS 39.9, 39.55(b)		
200	Produits d'honoraires et de commissions	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(4)	IFRS 7.20(c)	22	
210	(Charges d'honoraires et commissions)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(5)	IFRS 7.20(c)	22	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Exercice courant
					010
220	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)	IFRS 7.20(a) (ii-v); Annexe V.Partie 2.97	16	
230	Actifs financiers disponibles à la vente		IFRS 7.20(a)(ii); IAS 39.9, 39.55(b)		
240	Prêts et créances		IFRS 7.20(a)(iv); IAS 39.9, 39.56		
250	Placements détenus jusqu'à leur échéance		IFRS 7.20(a)(iii); IAS 39.9, 39.56		
260	Passifs financiers évalués au coût amorti		IFRS 7.20(a)(v); IAS 39.56		
270	Autres				
280	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)	16	
285	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)		16	
290	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)	16, 45	
295	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins autres que de négociation, net	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)		16	
300	Profits ou (-) pertes résultant de la comptabilité de couverture, net	4e directive art 42 bis (1), (5 bis), art 42 quater (1)(a)	IFRS 7.24; Annexe V.Partie 2.30	16	
310	Différence de change [profits ou (-) pertes], net	Directive comptes annuels des banques art 39	IAS 21.28, 52 (a)		
320	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, net	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(13)-(14)			
330	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers, net		IAS 1.34	45	
340	Autres bénéfices d'exploitation	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(7); Annexe V.Partie 2.141-143	Annexe V.Partie 2.141-143	45	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Exercice courant 010
350	Autres charges d'exploitation	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(10); Annexe V.Partie 2.141-143	Annexe V.Partie 2.141-143	45	
355	TOTAL BÉNÉFICES D'EXPLOITATION, NET				
360	(Charges administratives)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(8)			
370	(Charges de personnel)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(8)(a)	IAS 19.7; IAS 1.102, IG 6	44	
380	(Autres charges administratives)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(8)(b);			
390	(Amortissements)		IAS 1.102, 104		
400	(Immobilisations corporelles)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(9)	IAS 1.104; IAS 16.73(e)(vii)		
410	(Immeubles de placement)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(9)	IAS 1.104; IAS 40.79(d)(iv)		
415	(Goodwill)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(9)			
420	(Autres immobilisations incorporelles)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(9)	IAS 1.104; IAS 38.118(e)(vi)		
430	(Provisions ou (-) reprises de provisions)		IAS 37.59, 84; IAS 1.98(b)(f)(g)	43	
440	(Engagements et garanties données)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(11)-(12)			
450	(Autres provisions)				
455	(Accroissements ou (-) réductions du fonds pour risques bancaires généraux, net)	Directive comptes annuels des banques art 38.2			
460	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat)	Directive comptes annuels des banques art 35-37	IFRS 7.20(e)	16	
470	(Actifs financiers évalués au coût)		IFRS 7.20(e); IAS 39.66		

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Exercice courant
					010
480	(Actifs financiers disponibles à la vente)		IFRS 7.20(e); IAS 39.67		
490	(Prêts et créances)		IFRS 7.20(e); IAS 39.63		
500	(Placements détenus jusqu'à échéance)		IFRS 7.20(e); IAS 39.63		
510	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(13)-(14)	IAS 28.40-43	16	
520	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs non financiers)		IAS 36.126(a)(b)	16	
530	(Immobilisations corporelles)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(9)	IAS 16.73(e)(v-vi)		
540	(Immeubles de placement)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(9)	IAS 40.79(d)(v)		
550	(Goodwill)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(9)	IFRS 3. Annexe B67(d)(v); IAS 36.124		
560	(Autres immobilisations incorporelles)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(9)	IAS 38.118 (e)(iv)(v)		
570	(Autres)		IAS 36.126 (a)(b)		
580	Goodwill négatif comptabilisé en résultat	7e Directive art 31	IFRS 3. Annexe B64(n)(i)		
590	Part des profits ou (-) pertes sur investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(13)-(14)	IAS 1.82(c)		
600	Profits ou (-) pertes d'actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente ne pouvant être désignés comme des activités abandonnées		IFRS 5.37; Annexe V.Partie 2.27		
610	PROFITS OU (-) PERTES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT		IAS 1.102, IG 6; IFRS 5.33 A		
620	(Dépense ou (-) recette fiscale liée à des profits ou pertes résultant d'activités poursuivies)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(15)	IAS 1.82(d); IAS 12.77		

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Ventilation dans le tableau	Exercice courant
					010
630	PROFITS OU (-) PERTES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES APRÈS IMPÔT	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(16)	IAS 1, IG 6		
632	Profits ou (-) pertes exceptionnels après impôt	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(21)			
633	Profits ou pertes exceptionnels avant impôt	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(19)			
634	(Dépense ou (-) recette fiscale liée à des profits ou pertes exceptionnels)	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(20)			
640	Profits ou (-) pertes des activités abandonnées avant impôt		IAS 1.82(e) ; IFRS 5.33(a), 5.33 A		
650	Profits ou (-) pertes des activités abandonnées avant impôt		IFRS 5.33(b)(i)		
660	(Dépense ou (-) recette fiscale liée des activités abandonnées)		IFRS 5.33 (b)(ii),(iv)		
670	PROFITS OU (-) PERTES POUR L'EXERCICE	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(23)	IAS 1.82(f)		
680	Attribuable à des intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]		IAS 1.83(a)(i)		
690	Attribuable aux propriétaires de la société mère		IAS 1.83(a)(ii)		

3. État du résultat global

		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Exercice courant
			010
010	Profits ou (-) pertes pour l'exercice	IAS 1.7, 81(b), 83(a), IG6	
020	Autres éléments du résultat global	IAS 1.7, 81(b), IG6	
030	Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	IAS 1.82A(a)	
040	Actifs corporels	IAS 1.7, IG6; IAS 16.39-40	
050	Immobilisations incorporelles	IAS 1.7; IAS 38.85-86	
060	Profits et (-) pertes actuariels sur plans de pension à prestations définies	IAS 1.7, IG6; IAS 19.93A	
070	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente	IFRS 5.38	
080	Part comptabilisée d'autres recettes et dépenses d'entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	IAS 1.82(h), IG6; IAS 28.11	
090	Recettes fiscales liées à des éléments qui ne seront pas reclassés	IAS 1.91(b); Annexe V.Partie 2.31	
100	Éléments pouvant être reclassés en résultat	IAS 1.82A(b)	
110	Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger [partie efficace]	IAS 39.102(a)	
120	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres	IAS 39.102(a)	
130	Transféré en résultat	IAS 1.7, 92-95; IAS 39.102(a)	
140	Autres reclassements		
150	Conversion de monnaies étrangères	IAS 1.7, IG6; IAS 21.52(b)	
160	Plus et (-) moins-values de conversion portées en capitaux propres	IAS 21.32, 38-47	
170	Transféré en résultat	IAS 1.7, 92-95; IAS 21.48-49	
180	Autres reclassements		
190	Couvertures de flux de trésorerie [partie efficace]	IAS 1.7, IG6; IFRS 7.23(c); IAS 39.95(a)-96	
200	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres	IAS 1.IG6; IAS 39.95(a)-96	
210	Transféré en résultat	IAS 1.7, 92-95, IG6; IAS 39.97-101	
220	Transféré à la valeur comptable initiale des éléments couverts	IAS 1.IG6; IAS 39.97-101	
230	Autres reclassements		
240	Actifs financiers disponibles à la vente	IAS 1.7, IG 6; IFRS 7.20(a)(ii); IAS 1.IG6; IAS 39.55(b)	
250	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres	IFRS 7.20(a)(ii); IAS 1.IG6; IAS 39.55(b)	
260	Transféré en résultat	IFRS 7.20(a)(ii); IAS 1.7, IAS 1.92-95, IAS 1.IG6; IAS 39.55(b)	
270	Autres reclassements	IFRS 5.IG Exemple 12	
280	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente	IFRS 5.38	

		<i>Références du référentiel comptable national compatible IFRS</i>	Exercice courant
			010
290	<i>Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres</i>	<i>IFRS 5.38</i>	
300	<i>Transféré en résultat</i>	<i>IAS 1.7, 92-95; IFRS 5.38</i>	
310	<i>Autres reclassements</i>	<i>IFRS 5.IG Exemple 12</i>	
320	<i>Part d'autres produits et charges d'investissements comptabilisés dans des filiales, coentreprises et entreprises associées</i>	<i>IAS 1.82(h), IG6; IAS 28.11</i>	
330	<i>Impôts sur le revenu liés à des éléments susceptibles d'être reclassés en profits ou (-) pertes</i>	<i>IAS 1.91(b), IG6; Annexe V.Partie 2.31</i>	
340	Total des éléments du résultat global pour l'année	<i>IAS 1.7, 81A(a), IG6</i>	
350	<i>Attribuable à des intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]</i>	<i>IAS 1.83(b)(i), IG6</i>	
360	<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	<i>IAS 1.83(b)(ii), IG6</i>	

4. Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie

4.1 Actifs financiers détenus à des fins de négociation

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable		Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
						IFRS 7.9 (c); Annexe V.Partie 2.46
				010		020
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11			
020	dont: au coût		IAS 39.46(c)			
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)			
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)			
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)			
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26			
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)			
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)			
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)			
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)			
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)			
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27			
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)			
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)			
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)			
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)			
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)			
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)			

4.2 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable	Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
					IFRS 7.9 (c); Annexe V.Partie 2.46
				010	020
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11		
020	dont: au coût		IAS 39.46(c)		
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)		
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)		
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)		
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26		
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)		
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)		
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)		
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)		
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)		
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27		
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)		
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)		
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)		
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)		
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)		
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)		
190	ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9		

4.3 Actifs financiers disponibles à la vente

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable des actifs non dépréciés	Valeur comptable des actifs dépréciés	Valeur comptable	Dépréciation cumulée
					IAS 39.58-62	Annexe V.Partie 2.34	Annexe V.Partie 2.46
				010	020	030	040
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11				
020	dont: au coût		IAS 39.46(c)				
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)				
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)				
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)				
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26				
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)				
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)				
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)				
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)				
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)				
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27				
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)				
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)				
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)				
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)				
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)				
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)				
190	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(d); IAS 39.9				

4.4 Prêts et créances et placements détenus jusqu'à échéance

		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Actifs non dépréciés [valeur comptable brute]	Actifs dépréciés [valeur comptable brute]	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées	Valeur comptable
					IFRS 7.37(b); IFRS 7.IG 29 (a); IAS 39.58-59	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.36	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.37	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.38	Annexe V.Partie 2.39
						Annexe V. Partie 2.36	Annexe V. Partie 2.37	Annexe V. Partie 2.38	Annexe V.Partie 2.39
				010	020	030	040	050	060
010	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26						
020	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)						
030	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)						
040	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)						
050	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)						
060	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)						
070	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27						
080	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)						
090	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)						
100	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)						
110	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)						
120	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)						
130	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)						
140	PRÊTS ET CRÉANCES	4e directive art 42 bis (4)(b),(5 bis); IAS 39.9	IAS 39,9 AG 16, AG26; Annexe V.Partie 1.16						
150	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26						
160	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)						
170	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)						

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Actifs non dépréciés [valeur comptable brute]	Actifs dépréciés [valeur comptable brute]	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées	Valeur comptable
				010	020	030	040	050	060
					IFRS 7.37(b); IFRS 7.1G 29 (a); IAS 39.58-59	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.36	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.37	IAS 39.AG 84-92; Annexe V.Partie 2.38	Annexe V.Partie 2.39
						Annexe V. Partie 2.36	Annexe V. Partie 2.37	Annexe V. Partie 2.38	Annexe V.Partie 2.39
				010	020	030	040	050	060
180	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)						
190	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)						
200	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)						
210	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27						
220	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)						
230	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)						
240	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)						
250	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)						
260	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)						
270	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)						
280	DÉTENU JUSQU'À ÉCHÉANCE	4e directive art 42 bis (4)(a),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(c); IAS 39.9, AG16, AG26						

4.5 Actifs financiers subordonnés

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable
				010
010	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	
020	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	
030	ACTIFS FINANCIERS SUBORDONNÉS [POUR L'ÉMETTEUR]	Annexe V.Partie 2.40, 54	Annexe V.Partie 2.40, 54	

4.6 Actifs financiers détenus à des fins de négociation

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Valeur comptable	Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			Annexe V.Partie 2.46	
			010	020
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		
020	dont: non cotés			
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)		

4.7 Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Valeur comptable	Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			Annexe V.Partie 2.46	
			010	020
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		
020	dont: non cotés			
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)		
190	ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE NÉGOCIATION ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	4e directive art 42 bis (1), (4)		

4.8 Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Valeur comptable	Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
				Annexe V.Partie 2.46
			010	020
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		
020	dont: non cotés			
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)		
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)		
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)		
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)		
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)		
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)		
190	ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE NÉGOCIATION ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR EN CAPITAUX PROPRES	4e directive art 42 bis (1); art 42 quater (2)		

4.9 Instruments de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés [valeur comptable brute]	Dotations spécifiques aux dépréciations pour risque de crédit	Dotations générales aux dépréciations pour risque de crédit	Valeur comptable
				CRR art 4(1)(95)	CRR art 4(1)(95)	CRR art 4(1)(95)	Annexe V.Partie 2.39
			010	020	030	040	050
010	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
020	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)					
030	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)					
040	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)					
050	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)					
060	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)					
070	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
080	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)					
090	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)					
100	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)					
110	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)					
120	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)					
130	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)					
140	INSTRUMENTS DE CRÉANCE DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE NÉGOCIATION ÉVALUÉS AU COÛT	Directive comptes annuels des banques art 37.1; art 42 bis (4)(b)					

4.10 Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Valeur comptable
			010
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	
020	dont: non cotés		
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	
190	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE NÉGOCIATION	4e directive art 42 bis (1); art 42 quater (2)	

5. Ventilation des prêts et avances par produit

				Banques centrales	Administrations publiques	Établissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages
				Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(f)
				Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(f)
				010	020	030	040	050	060
Par produit	010	À vue [call] et à court préavis [compte courant]	Annexe V.Partie 2.41(a)						
	020	Dettes contractées par carte de crédit	Annexe V.Partie 2.41(b)						
	030	Créances clients	Annexe V.Partie 2.41(c)						
	040	Contrats de location-financement	Annexe V.Partie 2.41(d)						
	050	Prises en pension	Annexe V.Partie 2.41(e)						
	060	Autres prêts à terme	Annexe V.Partie 2.41(f)						
	070	Avances qui ne sont pas des prêts	Annexe V.Partie 2.41(g)						
	080	PRÊTS ET AVANCES	Annexe V.Partie 1.24, 27						
Par sûreté	090	dont: prêts immobiliers [hypothécaires]	Annexe V.Partie 2.41(h)						
	100	dont: autres prêts garantis	Annexe V.Partie 2.41(i)						
Par objet	110	dont: crédit à la consommation	Annexe V.Partie 2.41(j)						
	120	dont: crédit immobilier	Annexe V.Partie 2.41(k)						
Par subordination	130	dont: prêts pour financement de projets	Annexe V.Partie 2.41(l)						

6. Ventilation des prêts et avances aux entreprises non financières

			Entreprises non financières	
			Valeur comptable brute	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			Annexe V.Partie 2.45	Annexe V.Partie 2.46
			010	020
010	A Agriculture, sylviculture et pêche	Règlement NACE		
020	B Industries extractives	Règlement NACE		
030	C Industrie manufacturière	Règlement NACE		
040	D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Règlement NACE		
050	E Production et distribution d'eau	Règlement NACE		
060	F Construction	Règlement NACE		
070	G Commerce	Règlement NACE		
080	H Transports et entreposage	Règlement NACE		
090	I Hébergement et restauration	Règlement NACE		
100	J Information et communication	Règlement NACE		
110	L Activités immobilières	Règlement NACE		
120	M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Règlement NACE		
130	N Activités de services administratifs et de soutien	Règlement NACE		
140	O Administration publique	Règlement NACE		
150	P Enseignement	Règlement NACE		
160	Q Santé humaine et action sociale	Règlement NACE		
170	R Arts, spectacles et activité récréatives	Règlement NACE		
180	S Autres activités de services	Règlement NACE		
190	PRÊTS ET AVANCES	Annexe V.Partie 1.24, 27, 2.42-43		

7. Actifs financiers soumis à dépréciation échus ou dépréciés

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Échu mais non déprécié						Valeur comptable des actifs dépréciés	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement									
				= 30 jours	30 jours ^ 60 jours	60 jours ^ 90 jours	90 jours ^ 180 jours	180 jours ^ 1 an	1 an ^											
													IFRS 7.37(a); IG 26-28; Annexe V.Partie 2.47-48						IAS 39.58-70	IAS 39 AG 84-92; IFRS 7.37(b); Annexe V.Partie 2.36
													CRR art 4(1)(95); Annexe V.Partie 2.47-48						CRR art 4(1)(95)	CRR art 4(1)(95); Annexe V.Partie 2.36
010	020	030	040	050	060	070	080													
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11																	
020	dont: au coût		IAS 39.46(c)																	
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)																	
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)																	
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)																	
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26																	
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)																	
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)																	
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)																	
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)																	
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)																	
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27																	
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)																	
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)																	
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)																	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées	Provisions spécifiques pour risque de crédit	Dotations générales aux dépréciations pour risque de crédit	Dotations générales pour risques bancaires	Sorties du bilan cumulées	
				IAS 39 AG 84-92; Annexe V. Partie 2.37	IAS 39 AG 84-92; Annexe V. Partie 2.38					IAS 39 AG 84-92; IFRS 7.16.37(b); B5 (d); Annexe V.Partie 2.49-50
				CRR art 4(1) (95); Annexe V. Partie 2.37	CRR art 4(1) (95); Annexe V. Partie 2.38	CRR art 4(1) (95)	CRR art 4(1) (95)	Directive comptes annuels des banques art 37.2; CRR art 4(1)(95)		CRR art 4(1)(95); Annexe V.Partie 2.49-50
				090	100	102	103	104	110	
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11							
020	dont: au coût		IAS 39.46(c)							
030	dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)							
040	dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)							
050	dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)							
060	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26							
070	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)							
080	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)							
090	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)							
100	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)							
110	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)							
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27							
130	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)							
140	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)							
150	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)							

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées	Provisions spécifiques pour risque de crédit	Dotations générales aux dépréciations pour risque de crédit	Dotations générales pour risques bancaires	Sorties du bilan cumulées	
				IAS 39 AG 84-92; Annexe V. Partie 2.37	IAS 39 AG 84-92; Annexe V. Partie 2.38					IAS 39 AG 84-92; IFRS 7.16.37(b); B5 (d); Annexe V.Partie 2.49-50
				CRR art 4(1) (95); Annexe V. Partie 2.37	CRR art 4(1) (95); Annexe V. Partie 2.38	CRR art 4(1) (95)	CRR art 4(1) (95)	Directive comptes annuels des banques art 37.2; CRR art 4(1)(95)		CRR art 4(1)(95); Annexe V.Partie 2.49-50
				090	100	102	103	104	110	
160	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)							
170	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)							
180	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)							
190	TOTAL									
Prêts et avances par produit, par sûreté et par subordination										
200	À vue [call] et à court préavis [compte courant]	Annexe V.Partie 2.41(a)	Annexe V.Partie 2.41(a)							
210	Dettes contractées par carte de crédit	Annexe V.Partie 2.41(b)	Annexe V.Partie 2.41(b)							
220	Créances clients	Annexe V.Partie 2.41(c)	Annexe V.Partie 2.41(c)							
230	Contrats de location-financement	Annexe V.Partie 2.41(d)	Annexe V.Partie 2.41(d)							
240	Prises en pension	Annexe V.Partie 2.41(e)	Annexe V.Partie 2.41(e)							
250	Autres prêts à terme	Annexe V.Partie 2.41(f)	Annexe V.Partie 2.41(f)							
260	Avances qui ne sont pas des prêts	Annexe V.Partie 2.41(g)	Annexe V.Partie 2.41(g)							
270	dont: prêts immobiliers [hypothécaires]	Annexe V.Partie 2.41(h)	Annexe V.Partie 2.41(h)							
280	dont: autres prêts garantis	Annexe V.Partie 2.41(i)	Annexe V.Partie 2.41(i)							
290	dont: crédit à la consommation	Annexe V.Partie 2.41(j)	Annexe V.Partie 2.41(j)							
300	dont: crédit immobilier	Annexe V.Partie 2.41(k)	Annexe V.Partie 2.41(k)							
310	dont: prêts pour financement de projets	Annexe V.Partie 2.41(l)	Annexe V.Partie 2.41(l)							

8. Ventilation des passifs financiers

8.1 Ventilation des passifs financiers par produit et par secteur de la contrepartie

			Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable						Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit	Montant pour lequel il existe une obligation contractuelle de paiement à échéance
				Détenu à des fins de négociation	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.	Coût amorti	Détenu à des fins de négociation	Au coût	Comptabilité de couverture		
	Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques			IFRS 7.8(e)(ii); IAS 39.9, AG 14-15	IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9	IFRS 7.8(f); IAS 39.47		IFRS 7.22(b); IAS 39.9		IFRS 7.10(a); CRR art 30(b), art 424 (1)(d)(i)	IFRS 7.10(b)
				4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9, AG 14-15	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	4e directive art 42 bis (3), (5 bis); IAS 39.47	4e directive art 42 bis (3); annexe V. partie 1.15	4e directive art 42 bis (3)	4e directive art 42 bis (1), (5 bis), art 42 quater (1)(a)	CRR art 30(b), art 424(1)(d)(i)	BCE/2008/32 art 7(2)
				010	020	030	034	035	037	040	050
010	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9, AG 15(a)								
020	Positions courtes		IAS 39 AG 15(b)								
030	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11								
040	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26								
050	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30								
060	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)								
070	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1								
080	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2								
090	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 1.51	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51								
100	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4								
110	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)								
120	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1								

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable						Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit	Montant pour lequel il existe une obligation contractuelle de paiement à échéance		
				Détenu à des fins de négociation	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.	Coût amorti	Détenu à des fins de négociation	Au coût	Comptabilité de couverture				
				IFRS 7.8(e)(ii); IAS 39.9, AG 14-15	IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9	IFRS 7.8(f); IAS 39.47			IFRS 7.22(b); IAS 39.9			IFRS 7.10(a); CRR art 30(b), art 424(1)(d)(i)	IFRS 7.10(b)
				4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9, AG 14-15	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	4e directive art 42 bis (3), (5 bis); IAS 39.47	4e directive art 42 bis (3); annexe V. partie 1.15	4e directive art 42 bis (3)	4e directive art 42 bis (1), (5 bis), art 42 quater (1)(a)			CRR art 30(b), art 424(1)(d)(i)	BCE/2008/32 art 7(2)
			010	020	030	034	035	037	040	050			
130	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2										
140	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51										
150	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4										
160	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)										
170	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1										
180	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2										
190	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51										
200	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4										
210	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)										
220	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1										
230	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2										

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable						Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit	Montant pour lequel il existe une obligation contractuelle de paiement à échéance		
				Détenu à des fins de négociation	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.	Coût amorti	Détenu à des fins de négociation	Au coût	Comptabilité de couverture				
				IFRS 7.8(e)(ii); IAS 39.9, AG 14-15	IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9	IFRS 7.8(f); IAS 39.47			IFRS 7.22(b); IAS 39.9			IFRS 7.10(a); CRR art 30(b), art 424 (1)(d)(i)	IFRS 7.10(b)
				4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9, AG 14-15	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	4e directive art 42 bis (3), (5 bis); IAS 39.47	4e directive art 42 bis (3); annexe V. partie 1.15	4e directive art 42 bis (3)	4e directive art 42 bis (1), (5 bis), art 42 quater (1)(a)			CRR art 30(b), art 424(1)(d)(i)	BCE/2008/32 art 7(2)
			010	020	030	034	035	037	040	050			
240	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51										
250	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4										
260	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)										
270	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1										
280	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2										
290	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51										
300	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4										
310	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)										
320	Comptes courants / dépôts à un jour	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.1										
330	Dépôts à échéance convenue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.2										

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable						Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit	Montant pour lequel il existe une obligation contractuelle de paiement à échéance		
				Détenu à des fins de négociation	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.	Coût amorti	Détenu à des fins de négociation	Au coût	Comptabilité de couverture				
				IFRS 7.8(e)(ii); IAS 39.9, AG 14-15	IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9	IFRS 7.8(f); IAS 39.47			IFRS 7.22(b); IAS 39.9			IFRS 7.10(a); CRR art 30(b), art 424(1)(d)(i)	IFRS 7.10(b)
				4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9, AG 14-15	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	4e directive art 42 bis (3), (5 bis); IAS 39.47	4e directive art 42 bis (3); annexe V. partie 1.15	4e directive art 42 bis (3)	4e directive art 42 bis (1), (5 bis), art 42 quater (1)(a)			CRR art 30(b), art 424(1)(d)(i)	BCE/2008/32 art 7(2)
			010	020	030	034	035	037	040	050			
340	Dépôts remboursables à vue	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.3; Annexe V.Partie 2.51										
350	Mises en pension	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9.4										
360	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31; Annexe V. Partie 2.52	Annexe V.Partie 1.31; Annexe V. Partie 2.52										
370	Certificats de dépôt	Annexe V.Partie 2.52(a)	Annexe V.Partie 2.52(a)										
380	Titres adossés à des actifs	CRR art 4(1)(61)	CRR art 4(1)(61)										
390	Obligations garanties	CRR art 129(1)	CRR art 129(1)										
400	Contrats hybrides	Annexe V.Partie 2.52(d)	IAS 39.10-11, AG27, AG29; IFRIC 9; Annexe V.Partie 2.52(d)										
410	Autres titres de créance émis	Annexe V.Partie 2.52(e)	Annexe V.Partie 2.52(e)										
420	Instruments financiers composés convertibles		IAS 32.AG 31										
430	Non convertibles												
440	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34										
450	PASSIFS FINANCIERS												

8.2 Passifs financiers subordonnés

		Références du référentiel comptable national	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable		
				Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.	Au coût amorti	Au coût
				IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9	IFRS 7.8(f); IAS 39.47	
				4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	4e directive art 42 bis (3), (5 bis); IAS 39.47	4e directive art 42 bis (3)
				010	020	030
010	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30			
020	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31			
030	PASSIFS FINANCIERS SUBORDONNÉS	Annexe V.Partie 2.53-54	Annexe V.Partie 2.53-54			

9. Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements

9.1 Expositions de hors bilan Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés

		Références du référentiel comptable national	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Montant nominal
				IFRS 7.36(a), B10(c)(d); CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.62
				CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.62
				010
010	Engagements de prêt donnés	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56-57	IAS 39.2 (h), 4 (a) (c), BC 15; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56-57	
020	dont: en défaut	Annexe V.Partie 2.61	Annexe V.Partie 2.61	
030	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)	
040	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)	
050	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)	
060	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)	
070	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)	
080	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)	
090	Garanties financières données	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56,58	IAS 39.9 AG 4, BC 21; IFRS 4 Annexe A; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 58	
100	dont: en défaut	Annexe V.Partie 2.61	Annexe V.Partie 2.61	
110	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)	
120	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)	
130	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)	
140	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)	
150	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)	
160	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)	
170	Autres engagements donnés	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 59	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 59	
180	dont: en défaut	Annexe V.Partie 2.61	Annexe V.Partie 2.61	
190	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)	
200	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)	
210	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)	
220	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)	
230	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)	
240	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)	

9.2 Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements reçus

		Références du référentiel comptable national	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Montant maximum de garanties pouvant être pris en considération	Montant nominal
				IFRS 7.36 (b); Annexe V.Partie 2.63	Annexe V.Partie 2.63
				Annexe V.Partie 2.63	Annexe V.Partie 2.63
				010	020
010	Engagements de prêt reçus	Annexe V.Partie 2.56-57	IAS 39.2(h), 4(a)(c), BC 15; Annexe V.Partie 2.56-57		
020	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)		
030	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)		
040	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)		
050	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)		
060	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)		
070	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)		
080	Garanties financières reçues	Annexe V.Partie 2.56, 58	IAS 39.9 AG 4, BC 21; IFRS 4 Annexe A; Annexe V.Partie 2.56, 58		
090	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)		
100	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)		
110	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)		
120	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)		
130	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)		
140	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)		
150	Autres engagements reçus	Annexe V.Partie 2.56, 59	Annexe V.Partie 2.56, 59		
160	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)		
170	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)		
180	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)		
190	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)		
200	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)		
210	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)		

10. Dérivés - Négociation

Par type de risque / Par produit ou par type de marché	Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable		Valeur mark-to-market [mark-to-model]		Montant notionnel		
			Actifs financiers détenus à des fins de négociation	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	Valeur positive. Détenue à des fins de négociation	Valeur négative. Détenue à des fins de négociation	Total négociation	dont: vendu	
			Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.69			Annexe V.Partie 2.70-71	Annexe V.Partie 2.72	
					CRR art 105	CRR art 105	Annexe V.Partie 2.70-71	Annexe V.Partie 2.72	
			010	020	022	025	030	040	
010	Taux d'intérêt	Annexe V.Partie 2.67(a)	Annexe V.Partie 2.67(a)						
020	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74	Annexe V.Partie 2.74						
030	Options de gré à gré								
040	Autres de gré à gré								
050	Options marché organisé								
060	Autres marché organisé								
070	Capitaux propres	Annexe V.Partie 2.67(b)	Annexe V.Partie 2.67(b)						
080	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74	Annexe V.Partie 2.74						
090	Options de gré à gré								
100	Autres de gré à gré								
110	Options marché organisé								
120	Autres marché organisé								
130	Change et or	Annexe V.Partie 2.67(c)	Annexe V.Partie 2.67(c)						
140	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74	Annexe V.Partie 2.74						
150	Options de gré à gré								
160	Autres de gré à gré								
170	Options marché organisé								
180	Autres marché organisé								

Par type de risque / Par produit ou par type de marché	Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable		Valeur mark-to-market [mark-to-model]		Montant notionnel	
			Actifs financiers détenus à des fins de négociation	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	Valeur positive. Détenue à des fins de négociation	Valeur négative. Détenue à des fins de négociation	Total négociation	dont: vendu
			Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.69			Annexe V.Partie 2.70-71	Annexe V.Partie 2.72
			010	020	CRR art 105	CRR art 105	Annexe V.Partie 2.70-71	Annexe V.Partie 2.72
				022	025	030	040	
190	Crédit	Annexe V.Partie 2.67(d)	Annexe V.Partie 2.67(d)					
200	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74	Annexe V.Partie 2.74					
210	Contrat d'échange sur risque de crédit							
220	Option sur écart de crédit							
230	Total contrat d'échange							
240	Autres							
250	Matières premières	Annexe V.Partie 2.67(e)	Annexe V.Partie 2.67(e)					
260	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74	Annexe V.Partie 2.74					
270	Autres	Annexe V.Partie 2.67(f)	Annexe V.Partie 2.67(f)					
280	dont: couvertures économiques	Annexe V.Partie 2.74	Annexe V.Partie 2.74					
290	Dérivés	CRR Annexe II; Annexe V.Partie 1.15	IAS 39.9					
300	dont: De gré à gré - établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c), 2.75(a)	Annexe V.Partie 1.35(c), 2.75(a)					
310	dont: De gré à gré - autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d), 2.75(b)	Annexe V.Partie 1.35(d), 2.75(b)					
320	dont: De gré à gré - reste	Annexe V.Partie 2.75(c)	Annexe V.Partie 2.75(c)					

11. Dérivés - Comptabilité de couverture

11.1 Dérivés - Comptabilité de couverture: Ventilation par type de risque et par type de couverture

Par produit ou par type de marché		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable		Montant notionnel	
			Actifs	Passifs	Total couverture	dont: vendu
			Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.70, 71	Annexe V.Partie 2.72
			010	020	030	040
010	Taux d'intérêt	Annexe V.Partie 2.67(a)				
020	Options de gré à gré					
030	Autres de gré à gré					
040	Options marché organisé					
050	Autres marché organisé					
060	Capitaux propres	Annexe V.Partie 2.67(b)				
070	Options de gré à gré					
080	Autres de gré à gré					
090	Options marché organisé					
100	Autres marché organisé					
110	Change et or	Annexe V.Partie 2.67(c)				
120	Options de gré à gré					
130	Autres de gré à gré					
140	Options marché organisé					
150	Autres marché organisé					

Par produit ou par type de marché		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable		Montant notionnel	
			Actifs	Passifs	Total couverture	dont: vendu
			Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.70, 71	Annexe V.Partie 2.72
			010	020	030	040
160	Crédit	Annexe V.Partie 2.67(d)				
170	Contrat d'échange sur risque de crédit					
180	Option sur écart de crédit					
190	Total contrat d'échange					
200	Autres					
210	Matières premières	Annexe V.Partie 2.67(e)				
220	Autres	Annexe V.Partie 2.67(f)				
230	COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	IFRS 7.22(b); IAS 39.86(a)				
240	Taux d'intérêt	Annexe V.Partie 2.67(a)				
250	Options de gré à gré					
260	Autres de gré à gré					
270	Options marché organisé					
280	Autres marché organisé					
290	Capitaux propres	Annexe V.Partie 2.67(b)				
300	Options de gré à gré					
310	Autres de gré à gré					
320	Options marché organisé					
330	Autres marché organisé					

Par produit ou par type de marché		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable		Montant notionnel	
			Actifs	Passifs	Total couverture	dont: vendu
			Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.69	Annexe V.Partie 2.70, 71	Annexe V.Partie 2.72
			010	020	030	040
340	Change et or	Annexe V.Partie 2.67(c)				
350	Options de gré à gré					
360	Autres de gré à gré					
370	Options marché organisé					
380	Autres marché organisé					
390	Crédit	Annexe V.Partie 2.67(d)				
400	Contrat d'échange sur risque de crédit					
410	Option sur écart de crédit					
420	Total contrat d'échange					
430	Autres					
440	Matières premières	Annexe V.Partie 2.67(e)				
450	Autres	Annexe V.Partie 2.67(f)				
460	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	IFRS 7.22(b); IAS 39.86(b)				
470	COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	IFRS 7.22(b); IAS 39.86(c)				
480	COUVERTURE DE PORTEFEUILLE DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	IAS 39.89A, IE 1-31				
490	COUVERTURE DE PORTEFEUILLE DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	IAS 39 IG F6 1-3				
500	DÉRIVÉS - COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	IFRS 7.22(b); IAS 39.9				
510	dont: De gré à gré - établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c), 2.75(a)				
520	dont: De gré à gré - autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d), 2.75(b)				
530	dont: De gré à gré - reste	Annexe V.Partie 2.75(c)				

11.2 Dérivés - comptabilité de couverture en vertu du référentiel comptable national Ventilation par type de risque

Par produit ou par type de marché		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Montant notionnel	
			Total couverture	dont: vendu
			Annexe V.Partie 2.70, 71	Annexe V.Partie 2.72
			010	020
010	Taux d'intérêt	Annexe V.Partie 2.67(a)		
020	Options de gré à gré			
030	Autres de gré à gré			
040	Options marché organisé			
050	Autres marché organisé			
060	Capitaux propres	Annexe V.Partie 2.67(b)		
070	Options de gré à gré			
080	Autres de gré à gré			
090	Options marché organisé			
100	Autres marché organisé			
110	Change et or	Annexe V.Partie 2.67(c)		
120	Options de gré à gré			
130	Autres de gré à gré			
140	Options marché organisé			
150	Autres marché organisé			
160	Crédit	Annexe V.Partie 2.67(d)		
170	Contrat d'échange sur risque de crédit			
180	Option sur écart de crédit			
190	Total contrat d'échange			
200	Autres			
210	Matières premières	Annexe V.Partie 2.67(e)		
220	Autres	Annexe V.Partie 2.67(f)		
230	DÉRIVÉS - COMPTABILITÉ DE COUVERTURE			
240	dont: De gré à gré - établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c), 2.75(a)		
250	dont: De gré à gré - autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d), 2.75(b)		
260	dont: De gré à gré - reste	Annexe V.Partie 2.75(c)		

12. Mouvements de dotations aux dépréciations pour pertes de crédit et dépréciation d'instruments de capitaux propres

	Références du référentiel comptable national CRR article 428(i)	Références du référentiel comptable national IFRS IFRS 7.16, B5 (d); CRR article 428(i)	Solde d'ouverture	Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimés au cours de l'exercice	Réductions dues à des montants repris de pertes sur prêts estimés au cours de l'exercice	Reprises sur dépréciations liées à des sorties d'actif du bilan	Transferts entre dotations aux dépréciations	Autres ajustements	Solde de clôture	Recouvrements enregistrés directement dans l'état du résultat net	Ajustements de valeur enregistrés directement dans l'état du résultat net							
												Annexe V, Partie 2.77	Annexe V, Partie 2.77	Annexe V, Partie 2.78				Annexe V, Partie 2.78
												Annexe V, Partie 2.77	Annexe V, Partie 2.77	Annexe V, Partie 2.78				Annexe V, Partie 2.78
												010	020	030	040	050	060	070
010	Instruments de capitaux propres																	
020	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement	CRR art 4(1)(95); Annexe V.Partie 2.36	IAS 39.63-70, AG 84-92; IFRS 7.37 (b); Annexe V.Partie 2.36															
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26	Annexe V.Partie 1.26															
040	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)															
050	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)															
060	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)															
070	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)															
080	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)															
090	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27	Annexe V.Partie 1.27															
100	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)															
110	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)															
120	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)															

		Références du référentiel comptable national CRR article 428(f)	Références du référentiel comptable national compatible IFRS IFRS 7.16, B5 (d); CRR article 428(f)	Solde d'ouverture	Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimés au cours de l'exercice	Réductions dues à des montants repris de pertes sur prêts estimés au cours de l'exercice	Reprises sur dépréciations liées à des sorties d'actif du bilan	Transferts entre dotations aux dépréciations	Autres ajustements	Solde de clôture	Recouvrements enregistrés directement dans l'état du résultat net	Ajustements de valeur enregistrés directement dans l'état du résultat net
					Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.78				Annexe V. Partie 2.78	
					Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.78				Annexe V. Partie 2.78	
				010	020	030	040	050	060	070	080	090
130	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)									
140	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)									
150	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)									
160	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement	CRR art 4(1)(95); Annexe V.Partie 2.37	IAS 39.59, 64; Annexe V.Partie 2.37									
170	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26	Annexe V.Partie 1.26									
180	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)									
190	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)									
200	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)									
210	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)									
220	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)									
230	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27	Annexe V.Partie 1.27									
240	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)									
250	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)									

		Références du référentiel comptable national CRR article 428(f)	Références du référentiel comptable national compatible IFRS IFRS 7.16, B5 (d); CRR article 428(f)	Solde d'ouverture	Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimés au cours de l'exercice	Réductions dues à des montants repris de pertes sur prêts estimés au cours de l'exercice	Reprises sur dépréciations liées à des sorties d'actif du bilan	Transferts entre dotations aux dépréciations	Autres ajustements	Solde de clôture	Recouvrements enregistrés directement dans l'état du résultat net	Ajustements de valeur enregistrés directement dans l'état du résultat net
					Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.78				Annexe V. Partie 2.78	
					Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.77	Annexe V. Partie 2.78				Annexe V. Partie 2.78	
				010	020	030	040	050	060	070	080	090
260	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)									
270	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)									
280	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)									
290	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)									
300	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées sur actifs financiers	CRR art 4(1)(95); Annexe V.Partie 2.38	IAS 39.59, 64; Annexe V.Partie 2.38									
310	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26	Annexe V.Partie 1.26									
320	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27	Annexe V.Partie 1.27									
330	Dotations spécifiques aux dépréciations pour risque de crédit	CRR art 428 (g)(ii)										
340	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26										
350	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)										
360	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)										
370	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)										
380	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)										
390	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)										

		Références du référentiel comptable national CRR article 428(f)	Références du référentiel comptable national compatible IFRS IFRS 7.1.6, B5 (d); CRR article 428(f)	Solde d'ouverture	Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimés au cours de l'exercice	Réductions dues à des montants repris de pertes sur prêts estimés au cours de l'exercice	Reprises sur dépréciations liées à des sorties d'actif du bilan	Transferts entre dotations aux dépréciations	Autres ajustements	Solde de clôture	Recouvrements enregistrés directement dans l'état du résultat net	Ajustements de valeur enregistrés directement dans l'état du résultat net
				010	020	030	040	050	060	070	080	090
400	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.17										
410	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)										
420	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)										
430	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)										
440	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)										
450	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)										
460	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)										
470	Provisions générales pour risque de crédit	CRR art 4(1)(95)										
480	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26										
490	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27										
500	Dotations générales pour risques bancaires	Directive comptes annuels des banques art 37.2; CRR art 4(1)(95)										
510	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26										
520	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27										
530	Total											

13. Sûretés et garanties reçues

13.1 Ventilation des prêts et avances par sûretés et garanties

Garanties et sûretés		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération				
				Prêts immobiliers [hypothécaires]		Autres prêts garantis		Garanties financières reçues
				Résidentiel	Commercial	Numéraire [instruments de créance émis]	Reste	
				Annexe V.Partie 2.81(a)	Annexe V.Partie 2.81 (a)	Annexe V.Partie 2.81 (b)	Annexe V.Partie 2.81 (b)	Annexe V.Partie 2.81 (c)
		IFRS 7.36(b)						
				010	020	030	040	050
010	Prêts et avances	Annexe V.Partie 2.80	Annexe V.Partie 2.81					
020	dont: Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)					
030	dont: Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)					
040	dont: Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)					

13.2 Sûretés obtenues par prise de possession pendant l'exercice [détenues à la date de clôture]

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable
				010
010	Actifs non courants détenus en vue de la vente		IFRS 7.38(a)	
020	Immobilisations corporelles		IFRS 7.38(a)	
030	Immeubles de placement		IFRS 7.38(a)	
040	Capitaux propres et instruments de créance		IFRS 7.38(a)	
050	Autres		IFRS 7.38(a)	
060	Total			

13.3 Sûretés obtenues par prise de possession [actifs corporels] cumulées

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable
				010
010	Saisies [actifs corporels]	Annexe V.Partie 2.84	IFRS 7.38(a); Annexe V.Partie 2.84	

14. Hiérarchie des justes valeurs: instruments financiers à la juste valeur

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Hiérarchie des justes valeurs IFRS 13.93 (b)			Variation de la juste valeur pour l'exercice Annexe V. Partie 2.86		Variation cumulée de la juste valeur avant impôt Annexe V.Partie 2.87		
				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
				IFRS 13.76	IFRS 13.81	IFRS 13.86	IFRS 13.81	IFRS 13.86, 93(f)	IFRS 13.76	IFRS 13.81	IFRS 13.86
				010	020	030	040	050	060	070	080
ACTIFS											
010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	4 ^e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(ii); IAS 39.9, AG 14								
020	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9								
030	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11								
040	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26								
050	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27								
060	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4 ^e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9								
070	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11								
080	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26								
090	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27								
100	Actifs financiers disponibles à la vente	4 ^e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8 (h)(d); IAS 39.9								
110	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11								
120	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26								
130	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27								
140	Dérivés – Comptabilité de couverture	4 ^e directive art 42 bis (1), (5 bis); art 42 quater (1)(a); IAS 39.9; annexe V. partie 1.19	IFRS 7.22 (b); IAS 39.9; Annexe V. Partie 1.19								

15. Décomptabilisation et passifs financiers associés aux actifs financiers transférés

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Actifs financiers transférés entièrement comptabilisés					
				Actifs transférés			Passifs associés Annexe V.Partie 2.89		
				Valeur comptable	Dont: titrisation	Dont: mises en pension	Valeur comptable	Dont: titrisation	Dont: mises en pension
				IFRS 7.42D.(e)	IFRS 7.42D(e); CRR art 4(1)(61)	IFRS 7.42D(e); Annexe V.Partie 2.91, 92	IFRS 7.42D(e)	IFRS 7.42D.(e)	IFRS 7.42D(e); Annexe V.Partie 2.91, 92
					CRR art 4(1)(61)	Annexe V.Partie 2.91, 92		CRR art 4(1)(61)	Annexe V.Partie 2.91, 92
				010	020	030	040	050	060
010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8 (a)(ii); IAS 39.9, AG 14						
020	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11						
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26						
040	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27						
041	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	Annexe V.Partie 1.15							
042	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5							
043	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26							
044	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27							
050	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9						
060	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11						
070	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26						
080	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27						

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Actifs financiers transférés entièrement comptabilisés						
				Actifs transférés			Passifs associés Annexe V.Partie 2.89			
				Valeur comptable	Dont: titrisation	Dont: mises en pension	Valeur comptable	Dont: titrisation	Dont: mises en pension	
				IFRS 7.42D.(e)	IFRS 7.42D(e); CRR art 4(1)(61)	IFRS 7.42D(e); Annexe V.Partie 2.91, 92	IFRS 7.42D(e)	IFRS 7.42D.(e)	IFRS 7.42D(e); Annexe V.Partie 2.91, 92	
					CRR art 4(1)(61)	Annexe V.Partie 2.91, 92		CRR art 4(1)(61)	Annexe V.Partie 2.91, 92	
	010	020	030	040	050	060				
090	Actifs financiers disponibles à la vente	4 ^e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(d); IAS 39.9							
100	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11							
110	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26							
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27							
121	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4 ^e directive art 42 bis (1), (4)								
122	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5								
123	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26								
124	Prêts et avances	4 ^e directive art 42 bis (1), (4)(b); part 1.14, part 3.35								
125	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres	4 ^e directive art 42 bis (1); art 42 quater (2)								
126	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5								
127	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26								
128	Prêts et avances	4 ^e directive art 42 bis (1), (4)(b);part 1.14, part 3.35								

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Actifs financiers transférés comptabilisés dans la mesure où l'établissement poursuit son engagement			Montant principal exposé d'actifs financiers transférés entièrement décomptabilisés pour lesquels l'établissement conserve des droits de gestion	Montants décomptabilisés à des fins de fonds propres
			Montant principal exposé des actifs initiaux	Valeur comptable d'actifs encore comptabilisés [pour suite de l'engagement]	Valeur comptable des passifs associés		
				IFRS 7.42D(f)	IFRS 7.42D(f); Annexe V.Partie 2.89		CRR art 109; Annexe V.Partie 2.90
							CRR art 109; Annexe V.Partie 2.90
			070	080	090	100	110
010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9					
020	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5					
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
040	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
041	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	Annexe V.Partie 1.15					
042	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5					
043	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
044	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
050	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9					
060	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5					
070	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
080	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Actifs financiers transférés comptabilisés dans la mesure où l'établissement poursuit son engagement			Montant principal exposé d'actifs financiers transférés entièrement décomptabilisés pour lesquels l'établissement conserve des droits de gestion	Montants décomptabilisés à des fins de fonds propres
			Montant principal exposé des actifs initiaux	Valeur comptable d'actifs encore comptabilisés [poursuite de l'engagement]	Valeur comptable des passifs associés		
				IFRS 7.42D(f)	IFRS 7.42D(f); Annexe V.Partie 2.89		CRR art 109; Annexe V.Partie 2.90
							CRR art 109; Annexe V.Partie 2.90
			070	080	090	100	110
090	Actifs financiers disponibles à la vente	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9					
100	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5					
110	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
120	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
121	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (4)					
122	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5					
123	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
124	Prêts et avances	4e directive art 42 bis (1), (4)(b); part 1.14, part 3.35					
125	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres	4e directive art 42 bis (1); art 42 quater (2)					
126	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5					
127	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
128	Prêts et avances	4e directive art 42 bis (1), (4)(b); part 1.14, part 3.35					

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Actifs financiers transférés comptabilisés dans la mesure où l'établissement poursuit son engagement			Montant principal exposé d'actifs financiers transférés entièrement décomptabilisés pour lesquels l'établissement conserve des droits de gestion	Montants décomptabilisés à des fins de fonds propres
			Montant principal exposé des actifs initiaux	Valeur comptable d'actifs encore comptabilisés [pour suite de l'engagement]	Valeur comptable des passifs associés		
				IFRS 7.42D(f)	IFRS 7.42D(f); Annexe V.Partie 2.89		CRR art 109; Annexe V.Partie 2.90
							CRR art 109; Annexe V.Partie 2.90
			070	080	090	100	110
130	Prêts et créances	4e directive art 42 bis (4)(b),(5 bis); IAS 39.9					
140	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
150	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
160	Placements détenus jusqu'à leur échéance	4e directive art 42 bis (4)(a),(5 bis); IAS 39.9					
170	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
180	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
181	Instruments de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût	Directive comptes annuels des banques art 37.1; art 42 bis (4)(b); Annexe V. Partie 1.16					
182	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
183	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
184	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation	Directive comptes annuels des banques art 35-37					
185	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5					
186	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26					
187	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27					
190	Total						

16. Ventilation d'éléments sélectionnés de l'état du résultat net

16.1 Produits et charges d'intérêts par instrument et par contrepartie

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Exercice courant	
				Produits	Charges
				Annexe V.Partie 2.95	Annexe V.Partie 2.95
				010	020
010	Dérivés - négociation	CRR Annexe II; Annexe V.Partie 2.96	IAS 39.9; Annexe V.Partie 2.96		
020	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26	Annexe V.Partie 1.26		
030	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)		
040	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)		
050	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)		
060	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)		
070	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)		
080	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27	Annexe V.Partie 1.27		
090	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)		
100	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)		
110	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)		
120	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)		
130	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)		
140	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)		
150	Autres actifs	Annexe V.Partie 1.51	Annexe V.Partie 1.51		
160	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9		
170	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)		
180	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)		
190	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)		
200	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)		
210	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)		
220	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)		
230	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31		
240	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34		
250	Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	Annexe V.Partie 2.95	Annexe V.Partie 2.95		
260	Autres passifs	Annexe V.Partie 2.10	Annexe V.Partie 2.10		
270	INTÉRÊTS	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(1), (2)	IAS 18.35(b); IAS 1.97		

16.2 Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Exercice courant 010
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11	
020	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26	Annexe V.Partie 1.26	
030	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27	Annexe V.Partie 1.27	
040	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9	
050	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31	
060	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34	
070	PROFITS OU (-) PERTES SUR DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT, NET	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)	IFRS 7.20(a)(v-vii); IAS 39.55(a)	

16.03 Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par instrument

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Exercice courant 010
010	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9	
020	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11	
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26	Annexe V.Partie 1.26	
040	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27	Annexe V.Partie 1.27	
050	Positions courtes		IAS 39 AG 15(b)	
060	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9	
070	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31	
080	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34	
090	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE NÉGOCIATION, NET	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)	IFRS 7.20(a)(i)	
100	Dérivés	CRR Annexe II		
110	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		
120	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26		
130	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27		
140	Positions courtes			
150	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9		
160	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		
170	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34		
180	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE NÉGOCIATION, NET	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)		

16.4 Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par risque

		<i>Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques</i>	<i>Références du référentiel comptable national compatible IFRS</i>	Exercice courant
				010
010	Instruments de taux d'intérêts et dérivés analogues	<i>Annexe V.Partie 2.99(a)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.99(a)</i>	
020	Instruments de capitaux propres et dérivés analogues	<i>Annexe V.Partie 2.99(b)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.99(b)</i>	
030	Transactions et dérivés de change liés à des devises et à l'or	<i>Annexe V.Partie 2.99(c)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.99(c)</i>	
040	Instruments de risques de crédit et dérivés analogues	<i>Annexe V.Partie 2.99(d)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.99(d)</i>	
050	Dérivés liés aux matières premières	<i>Annexe V.Partie 2.99(e)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.99(e)</i>	
060	Autres	<i>Annexe V.Partie 2.99(f)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.99(f)</i>	
070	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE NÉGOCIATION, NET	<i>Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)</i>	<i>IFRS 7.20(a)(i)</i>	
080	Instruments de taux d'intérêts et dérivés analogues	<i>Annexe V.Partie 2.99(a)</i>		
090	Instruments de capitaux propres et dérivés analogues	<i>Annexe V.Partie 2.99(b)</i>		
100	Transactions et dérivés de change liés à des devises et à l'or	<i>Annexe V.Partie 2.99(c)</i>		
110	Instruments de risques de crédit et dérivés analogues	<i>Annexe V.Partie 2.99(d)</i>		
120	Dérivés liés aux matières premières	<i>Annexe V.Partie 2.99(e)</i>		
130	Autres	<i>Annexe V.Partie 2.99(f)</i>		
140	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE NÉGOCIATION, NET	<i>Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)</i>		

16.05 Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat par instrument

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Exercice courant	Variations de juste valeur attribuables au risque de crédit
					Annexe V.Partie 2.100
				010	020
010	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11		
020	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26	Annexe V.Partie 1.26		
030	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27	Annexe V.Partie 1.27		
040	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9		
050	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31		
060	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34		
070	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT, NET	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)	IFRS 7.20(a)(i)		
080	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5			
090	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.26			
100	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.27			
110	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9			
120	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31			
130	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34			
140	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE NÉGOCIATION, NET	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)			

16.6 Profits ou pertes résultant de la comptabilité de couverture

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Exercice courant
				010
010	Variations de la juste valeur de l'instrument de couverture [y compris interruption]	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); art 42 quater (1)(a)	IFRS 7.24(a)(i)	
020	Variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); art 42 quater (1)(a)	IFRS 7.24(a)(ii)	
030	Inefficacité en résultat des couvertures de flux de trésorerie	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); art 42 quater (1)(a)	IFRS 7.24(b)	
040	Inefficacité en résultat des couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); art 42 quater (1)(a)	IFRS 7.24(c)	
050	PROFITS OU (-) PERTES RÉSULTANT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE, NET	4e directive art 42 bis (1), (5 bis), art 42 quater (1)(a)	IFRS 7.24	

16.7 Dépréciation d'actifs financiers et non financiers

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Exercice courant			Dépréciation cumulée
				Acquisitions Annexe V.Partie 2.102	Diminutions Annexe V.Partie 2.102	Total	
				010	020	030	
010	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Directive comptes annuels des banques art 35-37	IFRS 7.20(e)				
020	Actifs financiers évalués au coût		IFRS 7.20(e); IAS 39.66				
030	Actifs financiers disponibles à la vente		IFRS 7.20(e); IAS 39.67-70				
040	Prêts et créances		IFRS 7.20(e); IAS 39.63-65				
050	Placements détenus jusqu'à leur échéance		IFRS 7.20(e); IAS 39.63-65				
060	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale (13)-(14)	IAS 28.40-43				
070	Filiales		IFRS 10 Annexe A				
080	Coentreprises		IAS 28.3				
090	Entreprises associées	4e directive art 17	IAS 28.3				
100	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs non financiers		IAS 36.126(a),(b)				
110	Immobilisations corporelles	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale (9)	IAS 16.73(e)(v-vi)				
120	Immeubles de placement	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale (9)	IAS 40.79(d)(v)				
130	Goodwill	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale (9)	IAS 36.10b; IAS 36.88-99, 124; IFRS 3 Annexe B67(d)(v)				
140	Autres immobilisations incorporelles	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale (9)	IAS 38.118(e)(iv)(v)				
150	TOTAL						
160	Intérêts à recevoir sur actifs financiers dépréciés		IFRS 7.20(d); IAS 39.AG 93				

17. Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR: Bilan

17.1 Actifs

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
				010
010	Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(1)	IAS 1.54 (i)	
020	Fonds en caisse	Annexe V.Partie 2.1	Annexe V.Partie 2.1	
030	Comptes à vue auprès de banques centrales	Directive comptes annuels des banques art 13(2); Annexe V. Partie 2.2	Annexe V.Partie 2.2	
040	Autres dépôts à vue		Annexe V.Partie 2.3	
050	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(ii); IAS 39.9, AG 14	
060	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9	
070	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11	
080	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	
090	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	
091	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	Annexe V.Partie 1.15		
092	Dérivés	CRR Annexe II; Annexe V.Partie 1.15		
093	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		
094	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
095	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
100	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9	
110	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11	
120	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	
130	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
				010
140	Actifs financiers disponibles à la vente	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(d); IAS 39.9	
150	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11	
160	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	
170	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	
171	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (4)		
172	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		
173	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
174	Prêts et avances	4e directive art 42 bis (1), (4)(b); annexe V.partie 1.24, 27		
175	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres	4e directive art 42 bis (1); art 42 quater (2)		
176	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		
177	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
178	Prêts et avances	4e directive art 42 bis (1), (4)(b); annexe V.partie 1.24, 27		
180	Prêts et créances	4e directive art 42 bis (4)(b),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(c); IAS 39.9, AG16, AG26; Annexe V.Partie 1.16	
190	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	
200	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	
210	Placements détenus jusqu'à leur échéance	4e directive art 42 bis (4)(a),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(b); IAS 39.9, AG16, AG26	
220	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26	
230	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
				010
231	Instruments de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût	Directive comptes annuels des banques art 37.1; art 42 bis (4)(b); Annexe V.Partie 1.16		
232	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
233	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
234	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation	Directive comptes annuels des banques art 35-37; Annexe V. Partie 1.17		
235	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5		
236	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26		
237	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27		
240	Dérivés – Comptabilité de couverture	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); art 42 quater (1)(a); IAS 39.9; annexe V.partie 1.19	IFRS 7.22(b); IAS 39.9	
250	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	4e directive art 42 bis (5), (5 bis); IAS 39.89A (a)	IAS 39.89A(a)	
260	Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(7)-(8); 4th Directive art 17; Annexe V.Partie 2.4	IAS 1.54(e); Annexe V.Partie 2.4	
270	Actifs faisant l'objet de contrats de réassurance et d'assurance		IFRS 4.IG20.(b)-(c); Annexe V.Partie 2.105	
280	Actifs corporels	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(10)		
290	Immobilisations incorporelles	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(9); CRR art 4(1)(115)	IAS 1.54(c); CRR art 4(1)(115)	
300	Goodwill	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(9); CRR art 4(1)(113)	IFRS 3.B67(d); CRR art 4(1)(113)	
310	Autres immobilisations incorporelles	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(9)	IAS 38.8,118	
320	Actifs d'impôt		IAS 1.54(n-o)	
330	Actifs d'impôt exigibles		IAS 1.54(n); IAS 12.5	
340	Actifs d'impôt différés	4e directive art 43(1)(11); CRR art 4(1)(106)	IAS 1.54(o); IAS 12.5; CRR art 4(1)(106)	
350	Autres actifs	Annexe V.Partie 2.5	Annexe V.Partie 2.5	
360	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente		IAS 1.54(j); IFRS 5.38, Annexe V.Partie 2.6	
370	TOTAL ACTIFS	Directive comptes annuels des banques art 4 Actifs	IAS 1.9(a), IG 6	

17.2 Expositions de hors bilan: Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Périmètre comptable de la consolidation [montant nominal]
				010
010	Engagements de prêt donnés	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 57	IAS 39.2(h), 4(a)(c), BC 15; CRR Annexe I; Annexe V. Partie 2.56, 57	
020	Garanties financières données	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 58	IAS 39.9 AG 4, BC 21; IFRS 4 A; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 58	
030	Autres engagements donnés	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 59	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 59	
040	EXPOSITIONS DE HORS BILAN			

17.3 Passifs et capitaux propres

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
				010
010	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9, AG 14-15	IFRS 7.8 (e) (ii); IAS 39.9, AG 14-15	
020	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9, AG 15(a)	
030	Positions courtes		IAS 39.AG 15(b)	
040	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9, Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9, Annexe V.Partie 1.30	
050	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31	
060	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34	
061	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (3)		
062	Dérivés	CRR Annexe II; Annexe V.Partie 1.15		

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
				010
063	Positions courtes			
064	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30		
065	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		
066	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34		
070	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8 (e)(i); IAS 39.9	
080	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	
090	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31	
100	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34	
110	Passifs financiers évalués au coût amorti	4e directive art 42 bis (3), (5 bis); IAS 39.47	IFRS 7.8(f); IAS 39.47	
120	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	
130	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31	
140	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34	
141	Passifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût	4e directive art 42 bis (3)		
142	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30		
143	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31		
144	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34		
150	Dérivés – Comptabilité de couverture	4e directive art 42 bis (1), (5 bis), art 42 quater (1)(a); annexe V.partie 1.23	IFRS 7.22(b); IAS 39.9; Annexe V.Partie 1.23	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
				010
160	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	4e directive art 42 bis (5), (5 bis); IAS 39.89A(b)	IAS 39.89A(b)	
170	Passifs faisant l'objet de contrats d'assurance et de réassurance		IFRS 4.IG20(a); Annexe V.Partie 2.106	
180	Provisions	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (6)	IAS 37.10; IAS 1.54(l)	
190	Passifs d'impôt		IAS 1.54(n-o)	
200	Passifs d'impôt exigibles		IAS 1.54(n); IAS 12.5	
210	Passifs d'impôt différés	4e directive art 43(1)(11); CRR art 4(1)(108)	IAS 1.54(o); IAS 12.5; CRR art 4(1)(108)	
220	Parts sociales remboursables à vue		IAS 32 IE 33; IFRIC 2; Annexe V.Partie 2.9	
230	Autres passifs	Annexe V.Partie 2.10	Annexe V.Partie 2.10	
240	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente		IAS 1.54 (p); IFRS 5.38, Annexe V.Partie 2.11	
250	PASSIFS		IAS 1.9(b);IG 6	
260	Fonds propres	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (9), Directive comptes annuels des banques art 22	IAS 1.54(r), BAD art 22	
270	Prime d'émission	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (10); CRR art 4(1)(124)	IAS 1.78(e); CRR art 4(1)(124)	
280	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres	Annexe V.Partie 2.15-16	Annexe V.Partie 2.15-16	
290	Autres capitaux propres	Annexe V.Partie 2.17	IFRS 2.10; Annexe V.Partie 2.17	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
				010
300	Autres éléments du résultat global cumulés	CRR art 4(1)(100)	CRR art 4(1)(100)	
310	Bénéfices non distribués	CRR art 4(1)(123)	CRR art 4(1)(123)	
320	Réserves de réévaluation	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (12)	IFRS 1.30, D5-D8	
325	Réserves de juste valeur	4e directive art 42 bis (1)		
330	Autres réserves	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (11)-(13)	IAS 1.54; IAS 1.78 (e)	
335	Écarts de première consolidation	7e Directive 19(1)(c)		
340	(-) Actions propres	4e directive.Actifs C (III)(7), D (III)(2); annexe V.partie 2.20	IAS 1.79(a)(vi); IAS 32.33-34, AG 14, AG 36; Annexe V.Partie 2.20	
350	Profit ou perte attribuable aux propriétaires de la société mère	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (14)	IAS 27.28; IAS 1.83(a)(ii)	
360	(-) Acomptes sur dividendes	CRR Article 26 (2)	IAS 32.35	
370	Intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]	7e Directive art 21	IAS 27.4; IAS 1.54(q); IAS 27.27	
380	TOTAL CAPITAUX PROPRES		IAS 1.9(c), IG 6	
390	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET TOTAL PASSIFS	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs	IAS 1.IG6	

18 Expositions productives et non productives

19 Expositions soumises à délai de grâce

20. Ventilation géographique

20.1 Ventilation géographique des actifs par lieu de l'activité

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable	
				Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
				Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
				010	020
010	Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(1)	IAS 1.54 (i)		
020	Fonds en caisse	Annexe V.Partie 2.1	Annexe V.Partie 2.1		
030	Comptes à vue auprès de banques centrales	Directive comptes annuels des banques art 13(2); Annexe V.Partie 2.2	Annexe V.Partie 2.2		
040	Autres dépôts à vue		Annexe V.Partie 2.3		
050	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(ii); IAS 39.9, AG 14		
060	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9		
070	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11		
080	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26		
090	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27		
091	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	Annexe V.Partie 1.15			
092	Dérivés	CRR Annexe II; Annexe V.Partie 1.15			
093	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5			
094	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26			
095	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27			
100	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9		
110	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11		
120	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26		
130	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27		

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable	
				Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
				Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
				010	020
140	Actifs financiers disponibles à la vente	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(d); IAS 39.9		
150	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11		
160	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26		
170	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27		
171	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (4)			
172	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5			
173	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26			
174	Prêts et avances	4e directive art 42 bis (1), (4)(b); annexe V.partie 1.24, 27			
175	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres	4e directive art 42 bis (1); art 42 quater (2)			
176	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5			
177	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26			
178	Prêts et avances	4e directive art 42 bis (1), (4)(b); annexe V.partie 1.24, 27			
180	Prêts et créances	4e directive art 42 bis (4)(b),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(c); IAS 39.9, AG16, AG26; Annexe V. Partie 1.16		
190	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26		
200	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27		

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable	
				Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
				Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
				010	020
210	Placements détenus jusqu'à leur échéance	4e directive art 42 bis (4)(a),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(b); IAS 39.9, AG16, AG26		
220	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26		
230	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27		
231	Instruments de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût	Directive comptes annuels des banques art 37.1; art 42 bis (4)(b); Annexe V.Partie 1.16			
232	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26			
233	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27			
234	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation	Directive comptes annuels des banques art 35-37; Annexe V.Partie 1.17			
235	Instrument de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5			
236	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26			
237	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27			
240	Dérivés – Comptabilité de couverture	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); art 42 quater (1) (a); IAS 39.9; annexe V.partie 1.19	IFRS 7.22(b); IAS 39.9		
250	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	4e directive art 42 bis (5), (5 bis); IAS 39.89A (a)	IAS 39.89A(a)		
260	Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs (7)-(8); 4th Directive art 17; Annexe V.Partie 2.4	IAS 1.54(e); Annexe V.Partie 2.4		
270	Actifs corporels	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs (10)			
280	Immobilisations incorporelles	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs (9); CRR art 4(1)(115)	IAS 1.54(c); CRR art 4(1)(115)		
290	Actifs d'impôt		IAS 1.54(n-o)		
300	Autres actifs	Annexe V.Partie 2.5	Annexe V.Partie 2.5		
310	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente		IAS 1.54(j); IFRS 5.38		
320	ACTIFS	Directive comptes annuels des banques art 4 Actifs	IAS 1.9(a), IG 6		

20.02 Ventilation géographique des passifs par lieu de l'activité

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable	
				Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
				Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
				010	020
010	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9, AG 14-15	IFRS 7.8 (e) (ii); IAS 39.9, AG 14-15		
020	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9, AG 15(a)		
030	Positions courtes		IAS 39.AG 15(b)		
040	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9, Annexe V. Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9, Annexe V. Partie 1.30		
050	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31		
060	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34		
061	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (3)			
062	Dérivés	CRR Annexe II; Annexe V.Partie 1.15			
063	Positions courtes				
064	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30			
065	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31			
066	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34			
070	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8 (e)(i); IAS 39.9		
080	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30		
090	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31		
100	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34		

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable	
				Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
				Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
				010	020
110	Passifs financiers évalués au coût amorti	4e directive art 42 bis (3), (5 bis); IAS 39.47	IFRS 7.8(f); IAS 39.47		
120	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30		
130	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31		
140	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34		
141	Passifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût	4e directive art 42 bis (3)			
142	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30			
143	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31			
144	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34			
150	Dérivés – Comptabilité de couverture	4e directive art 42 bis (1), (5 bis), art 42 quater (1) (a); annexe V.parte 1.23	IFRS 7.22(b); IAS 39.9; Annexe V.Partie 1.23		
160	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	4e directive art 42 bis (5), (5 bis); IAS 39.89A(b)	IAS 39.89A(b)		
170	Provisions	Directive comptes annuels des banques art 4.Passifs (6)	IAS 37.10; IAS 1.54(l)		
180	Passifs d'impôt		IAS 1.54(n-o)		
190	Parts sociales remboursables à vue		IAS 32.IE 33; IFRIC 2; Annexe V.Partie 2.09		
200	Autres passifs	Annexe V.Partie 2.10	Annexe V.Partie 2.10		
210	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente		IAS 1.54(p); IFRS 5.38		
220	PASSIFS		IAS 1.9(b);IG 6		

20.3 Ventilation géographique des éléments de l'état du résultat net par lieu de l'activité

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Exercice courant	
				Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
				Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
				010	020
010	Produits d'intérêts	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(1); Annexe V.Partie 2.21	IAS 1.97; IAS 18.35(b)(iii); Annexe V.Partie 2.21		
020	(Charge d'intérêts)	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(2); Annexe V.Partie 2.21	IAS 1.97; Annexe V.Partie 2.21		
030	(Charges sur parts sociales remboursables à vue)		IFRIC 2.11		
040	Produits de dividendes	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(3); Annexe V.Partie 2.28	IAS 18.35(b)(v); Annexe V.Partie 2.28		
050	Produits d'honoraires et de commissions	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(4)	IFRS 7.20(c)		
060	(Charges d'honoraires et commissions)	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(5)	IFRS 7.20(c)		
070	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(6)	IFRS 7.20(a)(ii-v)		
080	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(6)	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)		
085	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(6)			
090	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(6)	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)		
095	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins autres que de négociation, net	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(6)			
100	Profits ou (-) pertes résultant de la comptabilité de couverture, net	4e directive art 42 bis (1), (5 bis), art 42 quater (1)(a)	IFRS 7.24		
110	Différence de change [profits ou (-) pertes], net	Directive comptes annuels des banques art 39	IAS 21.28, 52(a)		
120	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, net	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(13)-(14)			
130	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers, net		IAS 1.34		

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Exercice courant	
				Activités sur le marché national	Activité à l'étranger
				Annexe V.Partie 2.107	Annexe V.Partie 2.107
				010	020
140	Autres bénéfices d'exploitation	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(7); Annexe V.Partie 2.141-143	Annexe V.Partie 2.141-143		
150	Autres charges d'exploitation	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(10); Annexe V.Partie 2.141-143	Annexe V.Partie 2.141-143		
155	TOTAL BÉNÉFICES D'EXPLOITATION, NET				
160	(Charges administratives)	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(8)			
170	(Amortissements)		IAS 1.102, 104		
175	(Accroissements ou (-) réductions du fonds pour risques bancaires généraux, net)	Directive comptes annuels des banques art 38.2			
180	(Provisions ou (-) reprises de provisions)		IAS 37.59, 84; IAS 1.98(b)(f)(g)		
190	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat)	Directive comptes annuels des banques art 35-37	IFRS 7.20(e)		
200	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées)	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(13)-(14)	IAS 28.40-43		
210	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs non financiers)		IAS 36.126(a)(b)		
220	Goodwill négatif comptabilisé en résultat	7e Directive art 31	IFRS 3. Annexe B64(n)(i)		
230	Part des profits ou (-) pertes sur investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(13)-(14)	IAS 1.82(c)		
240	Profits ou (-) pertes d'actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente ne pouvant être désignés comme des activités abandonnées		IFRS 5.37; Annexe V.Partie 2.27		
250	PROFITS OU (-) PERTES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT		IAS 1.102, IG 6; IFRS 5.33 A		
260	(Dépense ou (-) recette fiscale liée à des profits ou pertes résultant d'activités poursuivies)	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(15)	IAS 1.82(d); IAS 12.77		
270	PROFITS OU (-) PERTES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES APRÈS IMPÔT	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(16)	IAS 1, IG 6		
275	Profits ou (-) pertes exceptionnels après impôt	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(21)			
280	Profits ou (-) pertes des activités abandonnées après impôt		IAS 1.82(e) ; IFRS 5.33(a), 5.33 A		
290	PROFITS OU (-) PERTES POUR L'EXERCICE	Directive comptes annuels des banques art 27. Présentation verticale(23)	IAS 1.82(f)		

20.04 Ventilation géographique des actifs par lieu de résidence de la contrepartie

axe des z

Pays de résidence de la contrepartie

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable brute	dont: en défaut	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
				Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.46
				010	020	030
010	Dérivés	CRR Annexe II; Annexe V.Partie 1.15	IAS 39.9			
020	Dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)			
030	Dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)			
040	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11			
050	Dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)			
060	Dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)			
070	Dont: entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)			
080	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26			
090	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)			
100	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)			
110	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)			
120	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)			
130	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)			
140	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27			
150	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)			
160	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)			
170	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)			
180	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)			
190	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)			

axe des z

Pays de résidence de la contrepartie

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable brute	dont: en défaut	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
				Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.46
				010	020	030
200	Dont: Petites et moyennes entreprises	PME Art 1 2(a)	PME Art 1 2(a)			
210	Dont: Immobilier commercial					
220	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)			
230	Dont: Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels					
240	Dont: Crédit à la consommation					

20.5 Ventilation géographique des expositions de hors bilan par lieu de résidence de la contrepartie

axe des z

Pays de résidence de la contrepartie

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Montant nominal	dont: en défaut	Provisions pour engagements et garanties données
				Annexe V.Partie 2.62	Annexe V.Partie 2.61	
				010	020	030
010	Engagements de prêt donnés	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 57	IAS 39.2(h), 4(a)(c), BC 15; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 57			
020	Garanties financières données	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 58	IAS 39.9 AG 4, BC 21; IFRS 4 A; CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 58			
030	Autres engagements donnés	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 59	CRR Annexe I; Annexe V.Partie 2.56, 59			

20.06 Ventilation géographique des passifs par lieu de résidence de la contrepartie

axe des z

Pays de résidence de la contrepartie

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable
				Annexe V.Partie 1.28, 2.107
				010
010	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9, AG 15(a)	
020	Dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)	
030	Dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)	
040	Positions courtes		IAS 39 AG 15(b)	
050	Dont: établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)	
060	Dont: autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)	
070	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	
080	Banques centrales	Annexe V.Partie 1.35(a)	Annexe V.Partie 1.35(a)	
090	Administrations publiques	Annexe V.Partie 1.35(b)	Annexe V.Partie 1.35(b)	
100	Établissements de crédit	Annexe V.Partie 1.35(c)	Annexe V.Partie 1.35(c)	
110	Autres entreprises financières	Annexe V.Partie 1.35(d)	Annexe V.Partie 1.35(d)	
120	Entreprises non financières	Annexe V.Partie 1.35(e)	Annexe V.Partie 1.35(e)	
130	Ménages	Annexe V.Partie 1.35(f)	Annexe V.Partie 1.35(f)	

20.7 Ventilation des prêts et avances aux entreprises non financières par code NACE et par lieu de résidence de la contrepartie

axe des z

Pays de résidence de la contrepartie

		Références du référentiel comptable national compatible IFRS Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Entreprises non financières	
			Valeur comptable brute	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
			Annexe V.Partie 2.109	Annexe V.Partie 2.46
			010	020
010	A Agriculture, sylviculture et pêche	Règlement NACE		
020	B Industries extractives	Règlement NACE		
030	C Industrie manufacturière	Règlement NACE		
040	D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Règlement NACE		
050	E Production et distribution d'eau	Règlement NACE		
060	F Construction	Règlement NACE		
070	G Commerce	Règlement NACE		
080	H Transports et entreposage	Règlement NACE		
090	I Hébergement et restauration	Règlement NACE		
100	J Information et communication	Règlement NACE		
110	L Activités immobilières	Règlement NACE		
120	M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Règlement NACE		
130	N Activités de services administratifs et de soutien	Règlement NACE		
140	O Administration publique	Règlement NACE		
150	P Enseignement	Règlement NACE		
160	Q Santé humaine et action sociale	Règlement NACE		
170	R Arts, spectacles et activité récréatives	Règlement NACE		
180	S Autres activités de services	Règlement NACE		
190	PRÊTS ET AVANCES	Annexe V.Partie 1.24, 27		

21. Actifs corporels et immobilisations incorporelles: actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable
				Annexe V.Partie 2.110-111
				010
010	Immobilisations corporelles		IAS 16.6; IAS 1.54(a)	
020	Modèle de réévaluation		IAS 17.49; IAS 16.31, 73(a)(d)	
030	Modèle de coût		IAS 17.49; IAS 16.30, 73(a)(d)	
040	Immeubles de placement		IAS 40.IN5; IAS 1.54(b)	
050	Modèle de la juste valeur		IAS 17.49; IAS 40.33-55, 76	
060	Modèle de coût		IAS 17.49; IAS 40.56,79(c)	
070	Autres immobilisations incorporelles	Directive comptes annuels des banques art 4.Actifs(9)	IAS 38.8, 118	
080	Modèle de réévaluation		IAS 17.49; IAS 38.75-87, 124(a)(ii)	
090	Modèle de coût		IAS 17.49; IAS 38.74	

22. Gestion d'actifs, activités de dépositaire et autres fonctions de service

22.01 Produits et charges d'honoraires et de commissions par activité

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(4), (5)	Références du référentiel comptable national compatible IFRS IFRS 7.20(c)	Exercice courant
				010
010	Produits d'honoraires et de commissions		Annexe V.Partie 2.113-115	
020	Titres			
030	Émissions	Annexe V.Partie 2.116(a)	Annexe V.Partie 2.116(a)	
040	Ordres de transfert	Annexe V.Partie 2.116(b)	Annexe V.Partie 2.116(b)	
050	Autres	Annexe V.Partie 2.116(c)	Annexe V.Partie 2.116(c)	
060	Compensation et règlement	Annexe V.Partie 2.116(d)	Annexe V.Partie 2.116(d)	
070	Gestion d'actifs	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V. Partie 2.117(a)	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V.Partie 2.117 (a)	
080	Conservation [par type de client]	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V. Partie 2.117(b)	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V.Partie 2.117 (b)	
090	Investissement collectif			
100	Autres			
110	Services administratifs centraux pour investissements collectifs	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V. Partie 2.117(c)	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V.Partie 2.117(c)	
120	Transactions fiduciaires	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V. Partie 2.117(d)	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V.Partie 2.117 (d)	
130	Services de paiement	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V. Partie 2.117(e)	Annexe V.Partie 2.116(e); Annexe V.Partie 2.117(e)	

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques <i>Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(4), (5)</i>	Références du référentiel comptable national compatible IFRS IFRS 7.20(c)	Exercice courant
				010
140	Ressources clients distribuées mais non gérées [par type de produit]	Annexe V.Partie 2.117(f)	Annexe V.Partie 2.117(f)	
150	Investissement collectif			
160	Produits d'assurance			
170	Autres			
180	Produits financiers structurés	Annexe V.Partie 2.116(f)	Annexe V.Partie 2.116(f)	
190	Gestion d'activités de titrisation	Annexe V.Partie 2.116(g)	Annexe V.Partie 2.116(g)	
200	Engagements de prêt donnés	Annexe V.Partie 2.116(h)	IAS 39.47(d)(ii); Annexe V.Partie 2.116(h)	
210	Garanties financières données	Annexe V.Partie 2.116(h)	IAS 39.47(c)(ii); Annexe V.Partie 2.116(h)	
220	Autres	Annexe V.Partie 2.116(j)	Annexe V.Partie 2.116(j)	
230	(Charges d'honoraires et commissions)		Annexe V.Partie 2.113-115	
240	(Compensation et règlement)	Annexe V.Partie 2.116(d)	Annexe V.Partie 2.116(d)	
250	(Activités de dépositaire)	Annexe V.Partie 2.117(b)	Annexe V.Partie 2.117(b)	
260	(Gestion d'activités de titrisation)	Annexe V.Partie 2.116(g)	Annexe V.Partie 2.116(g)	
270	(Engagements de prêt reçus)	Annexe V.Partie 2.116(i)	Annexe V.Partie 2.116(i)	
280	(Garanties financières reçues)	Annexe V.Partie 2.116(i)	Annexe V.Partie 2.116(i)	
290	(Autres)	Annexe V.Partie 2.116(j)	Annexe V.Partie 2.116(j)	

22.2 Actifs concernés par les services fournis

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Montant des actifs concernés par les services fournis
				Annexe V.Partie 2.117(g)
				010
010	Gestion d'actifs [par type de client]	Annexe V.Partie 2.117(a)	Annexe V.Partie 2.117(a)	
020	Investissement collectif			
030	Fonds de pension			
040	Portefeuilles clients gérés sur base discrétionnaire			
050	Autres véhicules d'investissement			
060	Actifs en dépôt [par type de client]	Annexe V.Partie 2.117(b)	Annexe V.Partie 2.117(b)	
070	Investissement collectif			
080	Autres			
090	dont: donné en dépôt à d'autres entités			

		<i>Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques</i>	<i>Références du référentiel comptable national compatible IFRS</i>	Montant des actifs concernés par les services fournis
				Annexe V.Partie 2.117(g)
				010
100	Services administratifs centraux pour investissements collectifs	Annexe V.Partie 2.117(c)	Annexe V.Partie 2.117(c)	
110	Transactions fiduciaires	Annexe V.Partie 2.117(d)	Annexe V.Partie 2.117(d)	
120	Services de paiement	Annexe V.Partie 2.117(e)	Annexe V.Partie 2.117(e)	
130	Ressources clients distribuées mais non gérées [par type de produit]	Annexe V.Partie 2.117(f)	Annexe V.Partie 2.117(f)	
140	Investissement collectif			
150	Produits d'assurance			
160	Autres			

30. Activités de hors bilan: Intérêts dans des entités structurées non consolidées

30.1 Intérêts dans des entités structurées non consolidées

010	Total		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable des actifs financiers comptabilisés au bilan	Dont : aides de trésorerie utilisées	Juste valeur des aides de trésorerie utilisées	Valeur comptable des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant nominal des éléments de hors bilan fournis par l'établissement déclarant	Dont : Montant nominal des engagements de prêt donnés	Pertes encourues par l'établissement déclarant au cours de la période courante
				IFRS 12.29 (a)	IFRS 12.29 (a); Annexe V. Partie 2.118		IFRS 12.29(a)	IFRS 12.B26(e)		
				010	020	030	040	050	060	070

30.2 Ventilation des intérêts dans des entités structurées non consolidées, par nature des activités

Par nature des activités		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Entités ad hoc de titrisation	Gestion d'actifs	Autres activités
				CRR art 4(1) (66)	Annexe V.Partie 2.117(a)	
				Valeur comptable		
010	Actifs financiers sélectionnés comptabilisés au bilan de l'établissement déclarant		IFRS 12.29(a),(b)			
020	dont: en défaut					
030	Dérivés	CRR Annexe II; Annexe V.Partie 1.6	IAS 39.9			
040	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11			
050	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26			
060	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27			
070	Capitaux propres et passifs financiers sélectionnés comptabilisés au bilan de l'établissement déclarant		IFRS 12.29(a),(b)			
080	Instruments de capitaux propres émis		IAS 32.4			
090	Dérivés	CRR Annexe II	IAS 39.9, AG 15 (a)			
100	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30			
110	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31			
				<i>Montant nominal</i>		
120	Éléments de hors bilan fournis par l'établissement déclarant		IFRS 12.B26.(e)			
130	dont: en défaut	Annexe V.Partie 2.61	Annexe V.Partie 2.61			

31. Parties liées

31.1 Parties liées: montants à payer et à recevoir

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Soldes en cours				
				Société mère et entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative	Filiales et autres entités du même groupe	Entreprises associées et coentreprises	Direction de l'établissement ou de son parent	Autres parties liées
				IAS 24.19(a),(b)	IAS 24.19(c); Annexe V.Partie 2.120	IAS 24.19(d),(e); Annexe V.Partie 2.120	IAS 24.19(f)	IAS 24.19(g)
				4e directive art 43 (7a)	4e directive art 43 (7a)	4e directive art 43 (7a)	4e directive art 43 (7a)	4e directive art 43 (7a)
Annexe V.Partie 2.120		Annexe V.Partie 2.120	010	020	030	040	050	
010	Actifs financiers sélectionnés		IAS 24.18(b)					
020	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11					
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26					
040	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27					
050	dont: Actifs financiers dépréciés							
060	Passifs financiers sélectionnés		IAS 24.18(b)					
070	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30					
080	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31					
090	Montant nominal des engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés	Annexe V.Partie 2.62	IAS 24.18(b); Annexe V.Partie 2.62					
100	dont: en défaut	Annexe V.Partie 2.61	IAS 24.18(b); Annexe V.Partie 2.61					
110	Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements reçus	Annexe V.Partie 2.63, 121	IAS 24.18(b); Annexe V.Partie 2.63, 121					
120	Montant notionnel des dérivés	Annexe V.Partie 2.70-71	Annexe V.Partie 2.70-71					
130	Dotations aux dépréciations et provisions pour instruments de créance dépréciés, garanties en défaut et engagements en défaut		IAS 24.18(c)					

31.2 Parties liées: charges et produits résultant de transactions avec

	Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Exercice courant					
			Société mère et entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative	Filiales et autres entités du même groupe	Entreprises associées et coentreprises	Direction de l'établissement ou de son parent	Autres parties liées	
			IAS 24.19(a),(b)	IAS 24.19(c)	IAS 24.19(d),(e)	IAS 24.19(f)	IAS 24.19(g)	
	Annexe V.Partie 2.120	Annexe V.Partie 2.120	010	020	030	040	050	
010	Produits d'intérêts	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(1); Annexe V.Partie 2.21	IAS 24.18(a); IAS 18.35(b)(iii); Annexe V. Partie 2.21					
020	Charges d'intérêts	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(2); Annexe V.Partie 2.21	IAS 24.18(a); IAS 1.97; Annexe V.Partie 2.21					
030	Produits de dividendes	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(3); Annexe V.Partie 2.28	IAS 24.18(a); IAS 18.35(b)(v); Annexe V. Partie 2.28					
040	Produits d'honoraires et de commissions	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(4)	IAS 24.18(a); IFRS 7.20(c)					
050	Charges d'honoraires et de commissions	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(5)	IAS 24.18(a); IFRS 7.20(c)					
060	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)	IAS 24.18(a)					
070	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers	Annexe V.Partie 2.122	IAS 24.18(a); Annexe V.Partie 2.122					
080	Accroissement ou (-) réduction, au cours de la période, des dépréciations et des provisions pour instruments de créance dépréciés, garanties en défaut et engagements en défaut		IAS 24.18(d)					

40. Structure du groupe

40.1 Structure du groupe: «entité par entité»

Code LEI	Code entité	Nom de l'entité	Date d'entrée	Capital social	Capitaux propres de l'entité objet de l'investissement	Actifs totaux de l'entité objet de l'investissement	Profits ou (-) pertes de l'entité objet de l'investissement
<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(a)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(b)</i>	<i>IFRS 12.12(a), 21(a)(i); Annexe V.Partie 2.123, 124(c)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(d)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(e)</i>	<i>IFRS 12.B12(b); Annexe V.Partie 2.123, 124(f)</i>	<i>IFRS 12.B12(b); Annexe V.Partie 2.123, 124(f)</i>	<i>IFRS 12.B12(b); Annexe V.Partie 2.123, 124(f)</i>
<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(a)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(b)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(c)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(d)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(e)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(f)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(f)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(f)</i>
010	020	030	040	050	060	070	080

Lieu de résidence de l'entité objet de l'investissement	Secteur de l'entité objet de l'investissement	Code NACE	Participation cumulée [%]	Droits de vote [%]	Structure du groupe [relation]	Traitement comptable [groupe comptable]	Traitement comptable [groupe CRR]
<i>IFRS 12.12.(b), 21.(a).(iii); Annexe V.Partie 2.123, 124(g)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(h)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(i)</i>	<i>IFRS 12.21(iv); Annexe V.Partie 2.123, 124(j)</i>	<i>IFRS 12.21(iv); Annexe V.Partie 2.123, 124(k)</i>	<i>IFRS 12.10(a)(i); Annexe V.Partie 2.123, 124(l)</i>	<i>IFRS 12.21(b); Annexe V.Partie 2.123, 124(m)</i>	<i>CRR art 423(b); Annexe V.Partie 2.123, 124(n)</i>
<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(q)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(h)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(i)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(j)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(k)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(l)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(m)</i>	<i>CRR art 18; Annexe V.Partie 2.123, 124(n)</i>
090	095	100	110	120	130	140	150

Valeur comptable	Coût d'acquisition	Lien de goodwill avec l'entité objet de l'investissement	Juste valeur des investissements pour lesquels il existe un cours publié
<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(o)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(p)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(q)</i>	<i>IFRS 12.21(b)(iii); Annexe V.Partie 2.123, 124(r)</i>
<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(o)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(p)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(q)</i>	<i>Annexe V.Partie 2.123, 124(r)</i>
160	170	180	190

40.2. Structure du groupe: «instrument par instrument»

Code du titre	Code entité	Code LEI de l'entreprise détentrice	Code de l'entreprise détentrice	Nom de l'entreprise détentrice	Participation cumulée (%)	Valeur comptable	Coût d'acquisition
Annexe V.Partie 2.125(a)	Annexe V.Partie 2.124(b), 125(c)		Annexe V.Partie 2.125(b)		Annexe V.Partie 2.124(j), 125(c)	Annexe V.Partie 2.124(a), 125(c)	Annexe V.Partie 2.124(p), 125(c)
Annexe V.Partie 2.125(a)	Annexe V.Partie 2.124(b), 125(c)		Annexe V.Partie 2.125(b)		Annexe V.Partie 2.124(j), 125(c)	Annexe V.Partie 2.124(a), 125(c)	Annexe V.Partie 2.124(p), 125(c)
010	020	030	040	050	060	070	080

41. Juste valeur

41.1 Hiérarchie des justes valeurs: instruments financiers au coût amorti

ACTIFS		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Juste valeur	Hiérarchie des justes valeurs IFRS 13.93(b), BC216		
				IFRS 7.25-26	Niveau 1 IFRS 13.76	Niveau 2 IFRS 13.81	Niveau 3 IFRS 13.86
				010	020	030	040
010	Prêts et créances	4e directive art 42 bis (4)(b),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8 (c); IAS 39.9, AG16, AG26				
020	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26				
030	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27				
040	Placements détenus jusqu'à leur échéance	4e directive art 42 bis (4)(a),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(b); IAS 39.9, AG16, AG26				
050	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26				
060	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27				
PASSIFS							
070	Passifs financiers évalués au coût amorti	4e directive art 42 bis (3), (5 bis); IAS 39.47	IFRS 7.8(f); IAS 39.47				
080	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V. Partie 1.30				
090	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31				
100	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34				

41.2 Utilisation de l'option de la juste valeur

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Valeur comptable		
			Asymétrie comptable	Évaluation basée sur la juste valeur	Contrats hybrides
IFRS 7.B5(a)			IAS 39.9b(i)	IAS 39.9b(ii)	IAS 39.11A-12; Annexe V. Partie 2.127
ACTIFS			010	020	030
010	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(a)(i); IAS 39.9		
020	Instruments de capitaux propres	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.4-5	IAS 32.11		
030	Titres de créance	Annexe V.Partie 1.24, 26	Annexe V.Partie 1.24, 26		
040	Prêts et avances	Annexe V.Partie 1.24, 27	Annexe V.Partie 1.24, 27		
PASSIFS					
050	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4e directive art 42 bis (1), (5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.8(e)(i); IAS 39.9		
060	Dépôts	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30	BCE/2008/32 Annexe 2.Partie 2.9; Annexe V.Partie 1.30		
070	Titres de créance émis	Annexe V.Partie 1.31	Annexe V.Partie 1.31		
080	Autres passifs financiers	Annexe V.Partie 1.32-34	Annexe V.Partie 1.32-34		

41.3 Instruments financiers hybrides non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Reste des contrats hybrides séparables [non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat]		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS				010
010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (4)(b),(5 bis); IAS 39.9; annexe V,partie 2.129	IAS 39.9; Annexe V.Partie 2.129	
020	Disponibles à la vente [contrats hôtes]	4e directive art 42 bis (4)(b),(5 bis); IAS 39.11; annexe V,partie 2.130	IAS 39.11; Annexe V.Partie 2.130	
030	Prêts et éléments à recevoir [contrats hôtes]	4e directive art 42 bis (4)(b),(5 bis); IAS 39.11; annexe V,partie 2.130	IAS 39.11; Annexe V.Partie 2.130	
040	Placements détenus jusqu'à échéance [contrats hôtes]	4e directive art 42 bis (4)(b),(5 bis); IAS 39.11; annexe V,partie 2.130	IAS 39.11; Annexe V.Partie 2.130	
PASSIFS FINANCIERS				
050	Passifs financiers détenus à des fins de négociation	4e directive art 42 bis (4)(b), (5 bis); IAS 39.9; annexe V,partie 2.129	IAS 39.9; Annexe V.Partie 2.129	
060	Passifs financiers évalués au coût amorti [contrats hôtes]	4e directive art 42 bis (4)(b), (5 bis); IAS 39.9; annexe V,partie 2.130	IAS 39.11; Annexe V.Partie 2.130	

42. Actifs corporels et immobilisations incorporelles: valeur comptable par méthode d'évaluation

		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Valeur comptable
			010
010	Immobilisations corporelles	IAS 16.6; IAS 16.29; IAS 1.54(a)	
020	Modèle de réévaluation	IAS 16.31, 73(a),(d)	
030	Modèle de coût	IAS 16.30, 73(a),(d)	
040	Immeubles de placement	IAS 40.5, 30; IAS 1.54(b)	
050	Modèle de la juste valeur	IAS 40.33-55, 76	
060	Modèle de coût	IAS 40.56, 79(c)	
070	Autres immobilisations incorporelles	IAS 38.8, 118, 122 ; Annexe V.Partie 2.132	
080	Modèle de réévaluation	IAS 38.75-87, 124(a)(ii)	
090	Modèle de coût	IAS 38.74	

43. Provisions

			Valeur comptable							
			Pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi	Autres avantages du personnel à long terme	Restructuration	Risques légaux et fiscaux	Engagements et garanties données	Autres provisions	Total	
			IAS 19.63; IAS 1.78 (d); Annexe V.Partie 2.7	IAS 19.153; IAS 1.78 (d); Annexe V.Partie 2.8	IAS 37.70-83	IAS 37.App C.6-10	IAS 37.App C.9; IAS 39.2(h), 47(c)(d), BC 15, AG 4	IAS 37.14		
			Annexe V.Partie 2.7	Annexe V.Partie 2.8			Directive comptes annuels des banques art 24-25, 33(1)			
			010	020	030	040	050	060	070	
010	Solde d'ouverture [valeur comptable au début de la période]		IAS 37.84 (a)							
020	Acquisitions, y compris augmentation des provisions existantes		IAS 37.84 (b)							
030	(-) Montants utilisés		IAS 37.84 (c)							
040	(-) Montants inutilisés repris au cours de la période		IAS 37.84 (d)							
050	Accroissement du montant actualisé [passage du temps] et effet de toute variation du taux d'actualisation		IAS 37.84 (e)							
060	Autres mouvements									
070	Solde de clôture [valeur comptable à la fin de la période]		IAS 37.84 (a)							

44 Plans à prestations définies et avantages du personnel

44.1 Composants d'actifs et de passifs nets de plans à prestations définies

		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Montant
			010
010	Juste valeur des actifs de plans à prestations définies	IAS 19.140(a)(i), 142	
020	Dont: Instruments financiers émis par l'établissement	IAS 19.143	
030	Instruments de capitaux propres	IAS 19.142(b)	
040	Instruments de créance	IAS 19.142(c)	
050	Immobilier	IAS 19.142(d)	
060	Autres actifs de plans à prestations définies		
070	Valeur actuelle des obligations de prestations définies	IAS 19.140(a)(ii)	
080	Effet du plafond d'actifs	IAS 19.140(a)(iii)	
090	Actifs nets des prestations définies [valeur comptable]	IAS 19.63; Annexe V.Partie 2.136	
100	Provisions pour pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi [valeur comptable]	IAS 19.63, IAS 1.78(d); Annexe V. Partie 2.7	
110	Pour mémoire: Juste valeur de tout droit à remboursement comptabilisé en tant qu'actif	IAS 19.140(b)	

44.2 Mouvements dans les obligations de plans à prestations définies

		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Obligations de prestations définies
			010
010	Solde d'ouverture [valeur actuelle]	IAS 19.140(a)(ii)	
020	Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	IAS 19.141(a)	
030	Coût financier	IAS 19.141(b)	
040	Cotisations versées	IAS 19.141(f)	
050	Profits et (-) pertes actuariels découlant de changements d'hypothèses démographiques	IAS 19.141(c)(ii)	
060	Profits et (-) pertes actuariels découlant de changements d'hypothèses financières	IAS 19.141(c)(iii)	
070	Accroissement ou (-) réductions dû au change	IAS 19.141(e)	
080	Avantages versés	IAS 19.141(g)	
090	Coût des prestations au titre des services rendus au cours d'exercices antérieurs, y compris profits et pertes résultant de règlements	IAS 19.141(d)	
100	Accroissement ou (-) réduction dû à des regroupements et à des cessions d'entreprises	IAS 19.141(h)	
110	Autres accroissements ou (-) réductions		
120	Solde de clôture [valeur actuelle]	IAS 19.140(a)(ii); Annexe V.Partie 2.138	

44.3 Pour mémoire [en lien avec les charges de personnel]

		<i>Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques</i>	<i>Références du référentiel comptable national compatible IFRS</i>	Exercice courant
				010
010	Pensions et charges analogues	Annexe V.Partie 2.139(a)	Annexe V.Partie 2.139(a)	
020	Paiements fondés sur des actions	Annexe V.Partie 2.139(b)	IFRS 2.44; Annexe V.Partie 2.139(b)	

45 Ventilation d'éléments sélectionnés de l'état du résultat net

45.1 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat par portefeuille comptable

		<i>Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques</i>	<i>Références du référentiel comptable national compatible IFRS</i>	Exercice courant	Variations de juste valeur attribuables au risque de crédit
				010	020
010	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4 ^e directive art 42 bis (1),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)		
020	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4 ^e directive art 42 bis (1),(5 bis); IAS 39.9	IFRS 7.20(a)(i); IAS 39.55(a)		
030	PROFITS OU (-) PERTES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	Directive comptes annuels des banques art 27.Présentation verticale(6)	IFRS 7.20(a)(i)		

45.2 - Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers autres que détenus en vue de la vente

		<i>Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques</i>	<i>Références du référentiel comptable national compatible IFRS</i>	Exercice courant
				010
020	Immeubles de placement		IAS 40.69; IAS 1.34(a), 98(d)	
030	Immobilisations incorporelles		IAS 38.113-115A; IAS 1.34(a)	
040	Autres actifs		IAS 1.34 (a)	
050	PROFITS OU (-) PERTES SUR DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS NON FINANCIERS		IAS 1.34	

45.3 Autres bénéfices et charges d'exploitation

		Références du référentiel comptable national basé sur la directive banques	Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Produits	Charges
				010	020
010	Variations de la juste valeur d'actifs corporels évalués par le modèle de la juste valeur	Annexe V.Partie 2.141	IAS 40.76(d); Annexe V.Partie 2.141		
020	Immeubles de placement	Annexe V.Partie 2.141	IAS 40.75(f); Annexe V.Partie 2.141		
030	Contrats de location simple autres qu'immeubles de placement	Annexe V.Partie 2.142	IAS 17.50, 51, 56(b); Annexe V.Partie 2.142		
040	Autres	Annexe V.Partie 2.143	Annexe V.Partie 2.143		
050	AUTRES BÉNÉFICES ET CHARGES D'EXPLOITATION	Annexe V.Partie 2.141-142	Annexe V.Partie 2.141-142		

46. État des variations des capitaux propres

Sources des variations de capitaux propres		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Fonds propres	Prime d'émission	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres	Autres capitaux propres	Autres éléments du résultat global cumulés	Bénéfices non distribués
			IAS 1.106, 54 (r)	IAS 1.106, 78 (e)	IAS 1.106, Annexe V.Partie 2.15-16	IAS 1.106; Annexe V.Partie 2.17	IAS 1.106	CRR art 4(1) (123)
			Directive banques art 4. Passifs (9), Directive banques art 22	Directive banques art 4. Passifs (10); CRR art 4(1) (124)	Annexe V.Partie 2.15-17	Annexe V.Partie 2.17	4e directive art 42 bis (1), (5 bis)	Directive banques art 4 Passifs (13); CRR art 4(1) (123)
			010	020	030	040	050	060
010	Solde d'ouverture [avant retraitement]							
020	Effets des corrections d'erreurs	IAS 1.106.(b); IAS 8.42						
030	Effets des changements de politiques comptables	IAS 1.106.(b); IAS 1.IG6; IAS 8.22						
040	Solde d'ouverture [période courante]							
050	Émission d'actions ordinaires	IAS 1.106.(d).(iii)						
060	Émission d'actions propres	IAS 1.106.(d).(iii)						
070	Émission d'autres instruments de capitaux propres	IAS 1.106.(d).(iii)						
080	Exercice ou expiration d'autres instruments de capitaux propres émis	IAS 1.106.(d).(iii)						
090	Conversion de dettes en capitaux propres	IAS 1.106.(d).(iii)						
100	Réduction des fonds propres	IAS 1.106.(d).(iii)						

Sources des variations de capitaux propres		Références du référentiel comptable national compatible IFRS	Fonds propres	Prime d'émission	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres	Autres capitaux propres	Autres éléments du résultat global cumulés	Bénéfices non distribués
			IAS 1.106, 54 (r)	IAS 1.106, 78 (e)	IAS 1.106, Annexe V.Partie 2.15-16	IAS 1.106; Annexe V.Partie 2.17	IAS 1.106	CRR art 4(1) (123)
			Directive banques art 4. Passifs (9), Directive banques art 22	Directive banques art 4. Passifs (10); CRR art 4(1) (124)	Annexe V.Partie 2.15-17	Annexe V.Partie 2.17	4e directive art 42 bis (1), (5 bis)	Directive banques art 4 Passifs (13); CRR art 4(1) (123)
			010	020	030	040	050	060
110	Dividendes	IAS 1.106.(d).(iii); IAS 32.35; IAS 1.IG6						
120	Achat d'actions propres	IAS 1.106.(d).(iii); IAS 32.33						
130	Vente ou annulation d'actions propres	IAS 1.106.(d).(iii); IAS 32.33						
140	Reclassement d'instruments financiers de capitaux propres en passif	IAS 1.106.(d).(iii)						
150	Reclassement d'instruments financiers de passif en capitaux propres	IAS 1.106.(d).(iii)						
160	Transferts entre composantes des capitaux propres	IAS 1.106.(d).(iii)						
170	Accroissement ou (-) réduction des capitaux propres résultant de regroupements d'entreprises	IAS 1.106.(d).(iii)						
180	Paiements fondés sur des actions	IAS 1.106.(d).(iii); IFRS 2.10						
190	Autres accroissements ou (-) réductions des capitaux propres	IAS 1.106.(d)						
200	Total des éléments du résultat global pour l'année	IAS 1.106.(d).(i)-(ii); IAS 1.81A.(c); IAS 1.IG6						
210	Solde de clôture [période courante]							

Sources des variations de capitaux propres		Réserves de réévaluation	Réserves de juste valeur	Autres réserves	Écarts de première consolidation	(-) Actions propres	Profit ou (-) perte attribuable aux propriétaires de la société mère	(-) Acomptes sur dividendes	Intérêts minoritaires		Total								
									Autres éléments du résultat global cumulés	Autres éléments									
												IFRS 1.30 D5-D8	IAS 1.106, 54(c)	IAS 1.106; IAS 32.34, 33; Annexe V, Partie 2.20	IAS 1.106(a), 83 (a)(ii)	IAS 1.106; IAS 32.35	IAS 1.54(g), 106 (a); IAS 27.27-28	IAS 1.54(g), 106 (a); IAS 27.27-28	IAS 1.9(c), 1G6
												Directive banques art 4.Passifs (12)	7e Directive 19(1) (c)	4e directive, Actifs C (III)(7), D (III) (2); annexe V, partie 2.20	Directive banques art 4.Passifs (14)	CRR Article 26 (2b)	7e Directive art 21	7e Directive art 21	
070	075	080	085	090	100	110	120	130	140										
010	Solde d'ouverture [avant retraitement]																		
020	Effets des corrections d'erreurs																		
030	Effets des changements de politiques comptables																		
040	Solde d'ouverture [période courante]																		
050	Émission d'actions ordinaires																		
060	Émission d'actions propres																		
070	Émission d'autres instruments de capitaux propres																		
080	Exercice ou expiration d'autres instruments de capitaux propres émis																		
090	Conversion de dettes en capitaux propres																		
100	Réduction des fonds propres																		

Sources des variations de capitaux propres		Réserves de réévaluation	Réserves de juste valeur	Autres réserves	Écarts de première consolidation	Actions propres (-)	Profit ou (-) perte attribuable aux propriétaires de la société mère	(-) Acomptes sur dividendes	Intérêts minoritaires		Total								
									Autres éléments du résultat global cumulés	Autres éléments									
												IFRS 1.30 D5-D8	IAS 1.106, 54(c)	IAS 1.106; IAS 32.34, 33; Annexe V.Partie 2.20	IAS 1.106(a), 83 (a)(ii)	IAS 1.106; IAS 32.35	IAS 1.54(q), 106 (a); IAS 27.27-28	IAS 1.54(q), 106 (a); IAS 27.27-28	IAS 1.9(c), 1G6
070	075	080	085	090	100	110	120	130	140										
110	Dividendes																		
120	Achat d'actions propres																		
130	Vente ou annulation d'actions propres																		
140	Reclassement d'instruments financiers de capitaux propres en passif																		
150	Reclassement d'instruments financiers de passif en capitaux propres																		
160	Transferts entre composantes des capitaux propres																		
170	Accroissement ou (-) réduction des capitaux propres résultant de regroupements d'entreprises																		
180	Paiements fondés sur des actions																		
190	Autres accroissements ou (-) réductions des capitaux propres																		
200	Total des éléments du résultat global pour l'année																		
210	Solde de clôture [période courante]																		

ANNEXE V

DÉCLARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Table des matières

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	401
1. Références	401
2. Convention	402
3. Consolidation	403
4. Portefeuilles comptables	403
4.1. Actifs	403
4.2. Passifs	404
5. Instruments financiers	404
5.1. Actifs financiers	404
5.2. Passifs financiers	405
6. Ventilation par contreparties	405
INSTRUCTIONS CONCERNANT LES MODÈLES	406
1. Bilan	406
1.1. Actifs (1.1)	406
1.2. Passifs (1.2)	406
1.3. Capitaux propres (1.3)	407
2. État du résultat net (2)	407
3. État du résultat global (3)	408
4. Ventilation des actifs financiers en fonction du type d'instrument et du secteur de la contrepartie (4)	408
5. Ventilation des prêts et avances par produit (5)	409
6. Ventilation par code nace et par résidence de la contrepartie des prêts et avances aux entreprises non financières (6)	410
7. Actifs financiers soumis à dépréciation échus ou dépréciés (7)	410
8. Ventilation des passifs financiers (8)	411
9. Engagements de prêts, garanties financières et autres engagements (9)	411
10. Dérivés (10 et 11)	413
10.1. Classification des dérivés en fonction du type de risque	413
10.2. Montants à déclarer pour les dérivés	414
10.3. Dérivés classés comme «couvertures économiques»	415
10.4. Ventilation des dérivés en fonction du secteur de la contrepartie	415
11. Mouvements de dotations aux dépréciations pour pertes de crédit et dépréciation d'instruments de capitaux propres (12)	415

12.	Sûretés et garanties reçues (13)	416
12.1.	Ventilation par sûretés et par garanties des prêts et des avances (13.1)	416
12.2.	Sûreté obtenue par prise de possession durant la période [détenue à la date de déclaration] (13.2)	416
12.3.	Sûretés obtenues par prise de possession [actifs corporels] cumulées (13.3)	416
13.	Hiéarchie de la juste valeur: instruments financiers à la juste valeur (14)	416
14.	Décomptabilisation et passifs financiers associés aux actifs financiers transférés (15)	417
15.	Ventilation de postes sélectionnés du compte de résultat (16)	417
15.1.	Produits et charges d'intérêts par instrument et par secteur de la contrepartie (16.1)	417
15.2.	Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument (16.2)	418
15.3.	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par instrument (16.3) .	418
15.4.	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par risque (16.4)	418
15.5.	Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument (16.5)	418
15.6.	Profits ou pertes résultant de la comptabilité de couverture (16.6)	418
15.7.	Dépréciation d'actifs financiers et non financiers (16.7)	418
16.	Rapprochement entre périmètres de consolidation comptable et CRR (17)	419
17.	Ventilation géographique (20)	419
18.	Actifs corporels et immobilisations incorporelles: actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple (21)	419
19.	Gestion d'actifs, garde et autres services (22)	419
19.1.	Produits et charges d'honoraires et de commissions par activité (22.1)	419
19.2.	Actifs impliqués dans les services fournis (22.2)	420
20.	Intérêts dans des entités structurées non consolidées (30)	421
21.	Parties liées (31)	421
21.1.	Parties liées: montants à payer et à recevoir (31.1)	421
21.2.	Parties liées: charges et produits résultant de transactions (31.2)	422
22.	Structure du groupe (40)	422
22.1.	Structure du groupe: «entité par entité» (40.1)	422
22.2.	Structure du groupe: «instrument par instrument» (40.2)	423
23.	Juste valeur (41)	423
23.1.	Hiéarchie des justes valeurs: instruments financiers au coût amorti (41.1)	423
23.2.	Utilisation de l'option de la juste valeur (41.2)	423
23.3.	Instrument financiers hybrides non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (41.3)	423

24.	Actifs corporels et immobilisations incorporelles: valeur comptable par méthode d'évaluation (21)	424
25.	Provisions (43)	424
26.	plans à prestations définies et avantages du personnel (44)	424
26.1.	Composantes des actifs et des passifs nets des plans à prestations définies (44.1)	424
26.2.	Mouvements des obligations au titre des prestations définies (44.2)	424
26.3.	Postes pour mémoire [en lien avec les frais de personnel] (44.3)	424
27.	Ventilation d'éléments sélectionnés de l'état du résultat net (45)	424
27.1.	Profits ou pertes sur décomptabilisation des actifs non financiers autres que ceux détenus en vue de la vente (45.2)	424
27.2.	Autres bénéfices et charges d'exploitation (45.3)	425
28.	État des variations des capitaux propres (46)	425
MISE EN CORRESPONDANCE DES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS ET DES SECTEURS DES CONTREPARTIES		425

PREMIÈRE PARTIE

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1. RÉFÉRENCES

1. La présente annexe contient des instructions supplémentaires concernant les modèles de déclaration d'informations financières (ci-après dénommés «FINREP») des annexes III et IV au présent règlement. La présente annexe complète les instructions intégrées sous la forme de références dans les modèles des annexes III et IV.
2. Les points de données identifiés dans les modèles sont établis conformément aux règles de comptabilisation, de compensation et d'évaluation du référentiel comptable pertinent visé à l'article 4, paragraphe 1, point 77, du CRR.
3. Les établissements ne déclarent que les parties des modèles concernant:
 - (a) les actifs, les passifs, les recettes et les dépenses comptabilisées par l'établissement;
 - (b) les expositions de hors bilan et les activités dans lesquelles l'établissement est impliqué;
 - (c) les transactions effectuées par l'établissement;
 - (d) les règles d'évaluation appliquées par l'établissement, y compris les méthodes d'estimation des dotations aux dépréciations pour risque de crédit.
4. Aux fins des annexes III et IV et de la présente annexe, on entend par:
 - (a) «règlement IAS», le règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales;
 - (b) «IAS» ou «IFRS», les «normes comptables internationales» telles que définies à l'article 2 du «règlement IAS» et adoptées par la Commission conformément audit règlement;
 - (c) «règlement BSI de la BCE» ou «BCE/2008/32», le règlement de la Banque centrale européenne du 19 décembre 2008 concernant le bilan du secteur des institutions financières monétaires (refonte);
 - (d) «règlement NACE», le règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 établissant la nomenclature statistique des activités économiques NACE Rév. 2 et modifiant le règlement (CEE) n° 3037/90 du Conseil ainsi que certains règlements (CE) relatifs à des domaines statistiques spécifiques;
 - (e) «directive sur les comptes annuels des banques» ou «directive banques», la directive 86/635/CEE du Conseil du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.
 - (f) «quatrième directive», la directive 78/660/CEE du Conseil du 25 juillet 1978, fondée sur l'article 54, paragraphe 3, sous g), du traité et concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés;
 - (g) «référentiels comptables nationaux», les référentiels comptables nationaux élaborés conformément à la directive sur les comptes annuels des banques;
 - (h) «PME», les PME au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises (2003/361/CE);
 - (i) «code ISIN» («International Securities Identification Number»), le code international unique d'identification des émissions de titres composé de 12 caractères alphanumériques;
 - (j) «code LEI» («Legal Entity Identifier»), le code d'identification des entités prenant part à une transaction financière;
 - (k) «annexe V» se réfère à la partie citée de l'annexe V du présent règlement.

2. CONVENTION

5. Aux fins des annexes III et IV, un point de donnée sur fond gris signifie que celui-ci n'est pas requis ou ne peut être fourni. Dans l'annexe IV, lorsque les références d'une ligne ou d'une colonne sont noircies, cela signifie que les points de données correspondants ne doivent pas être déclarés par les établissements qui utilisent les références de cette ligne ou colonne.
6. Les modèles des annexes III et IV incluent des règles de validation implicites, définies dans les modèles au moyen de conventions.
7. Lorsque l'intitulé d'un élément d'un modèle se trouve entre parenthèses, cela signifie que l'élément est soustrait en vue d'obtenir un total, et non qu'il doit être déclaré en tant que valeur négative.
8. Dans les modèles, les éléments devant être déclarés en tant que valeur négative sont reconnaissables à leur signe «(-)» placé devant l'intitulé, par exemple «(-) Actions propres».
9. Dans le «Modèle de points de données» (ci-après abrégé «DPM») des modèles de déclaration des informations financières décrits aux annexes III et IV, chaque point de donnée (cellule) possède un «élément de base» auquel l'attribut «crédit/débit» est affecté. Cette attribution permet à toutes les entités de déclarer les points de données selon la «convention de signes» et de connaître l'attribut «crédit/débit» qui correspond à chaque point de donnée.
10. Schématiquement, la convention fonctionne comme décrit au tableau 1.

Tableau 1

Convention de signes crédit/débit et positif/négatif

Élément	Crédit/Débit	Solde/Mouvement	Valeur déclarée
Actifs	Débit	Solde des actifs	Positive («Normal», pas de signe requis)
		Accroissement des actifs	Positive («Normal», pas de signe requis)
		Solde négatif des actifs	Négative (Signe «-» (moins) requis)
		Réduction des actifs	Négative (Signe «-» (moins) requis)
Charges		Solde des charges	Positive («Normal», pas de signe requis)
		Accroissement des charges	Positive («Normal», pas de signe requis)
		Solde des charges négatif (reprises comprises)	Négative (Signe «-» (moins) requis)
		Réduction des charges	Négative (Signe «-» (moins) requis)
Passifs	Crédit	Solde des passifs	Positive («Normal», pas de signe requis)
		Accroissement des passifs	Positive («Normal», pas de signe requis)
		Solde négatif des passifs	Négative (Signe «-» (moins) requis)
		Réduction des passifs	Négative (Signe «-» (moins) requis)
Capitaux propres		Solde des capitaux propres	Positive («Normal», pas de signe requis)
		Accroissement des capitaux propres	Positive («Normal», pas de signe requis)
		Solde négatif des capitaux propres	Négative (Signe «-» (moins) requis)
		Réduction des capitaux propres	Négative (Signe «-» (moins) requis)

Élément	Crédit/Débit	Solde/Mouvement	Valeur déclarée
Produits		Solde des produits	Positive («Normal», pas de signe requis)
		Accroissement des produits	Positive («Normal», pas de signe requis)
		Solde négatif des produits (reprises comprises)	Négative (Signe «-» (moins) requis)
		Réduction des produits	Négative (Signe «-» (moins) requis)

3. CONSOLIDATION

11. Sauf mention contraire dans la présente annexe, les modèles FINREP sont élaborés sur la base du périmètre de consolidation prudentielle, conformément à la première partie, titre II, chapitre 2, section 2 du CRR. Les établissements traitent leurs filiales et leurs coentreprises selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour la consolidation prudentielle:
- les établissements peuvent être autorisés ou tenus d'appliquer la méthode de la mise en équivalence à leurs investissements dans des filiales non financières ou actives dans le secteur de l'assurance, conformément à l'article 18, paragraphe 5, du CRR;
 - Les établissements peuvent être autorisés à appliquer la méthode de consolidation prudentielle à leurs filiales financières, conformément à l'article 18, paragraphe 2, du CRR;
 - Les établissements peuvent être tenus d'appliquer la méthode de consolidation proportionnelle à leurs investissements dans des coentreprises, conformément à l'article 18, paragraphe 4 du CRR.

4. PORTEFEUILLES COMPTABLES

4.1. Actifs

12. Les «portefeuilles comptables» sont des instruments financiers agrégés par règles d'évaluation. Ces agrégats n'incluent pas les investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, les soldes des créances à vue classées comme «Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales», ainsi que les instruments financiers classés comme «Détenus en vue de la vente» et comptabilisés dans les postes «Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente» et «Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente».
13. Les portefeuilles comptables suivants, basés sur les normes IFRS, sont utilisés pour les actifs financiers:
- «Actifs financiers détenus à des fins de négociation»
 - «Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat»,
 - «Actifs financiers disponibles à la vente»,
 - «Prêts et créances»,
 - «Placements détenus jusqu'à échéance».
14. Les portefeuilles comptables suivants, basés sur les référentiels comptables nationaux, sont utilisés pour les actifs financiers:
- «Actifs financiers détenus à des fins de négociation»,
 - «Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat»,
 - «Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres»,
 - «Instruments de créance détenus à des fins autres que de négociation et évalués au coût», et
 - «Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de transaction».

15. Les «actifs financiers détenus à des fins de transaction» possèdent la même signification que dans les référentiels comptables nationaux basés sur la directive sur les comptes annuels des banques. Selon les référentiels comptables nationaux basés sur la directive sur les comptes annuels des banques, les dérivés détenus à des fins autres que de comptabilité de couverture sont déclarés à ce poste, sans tenir compte de la méthode appliquée pour évaluer ces contrats. Les établissements inscrivent les contrats de dérivés au bilan uniquement lorsque ces contrats sont comptabilisés conformément au référentiel comptable pertinent.
16. Pour les actifs financiers, les «méthodes basées sur les coûts» comprennent les règles de valorisation selon lesquelles l'actif financier est évalué au coût, plus les intérêts courus et moins les dépréciations.
17. En vertu des référentiels comptables nationaux basés sur la directive sur les comptes annuels des banques, les «Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation» se composent des actifs financiers qui ne sont pas éligibles pour faire partie d'autres portefeuilles comptables. Ce portefeuille comptable contient notamment des actifs financiers évalués à la valeur la plus basse entre la valeur à la première comptabilisation et la valeur du marché (principe du «lower of cost or market» ou «LOCOM»).
18. En vertu des référentiels comptables nationaux basés sur la directive sur les comptes annuels des banques, les établissements qui sont autorisés ou tenus d'appliquer certaines règles de valorisation d'instruments financiers en IFRS déclarent les portefeuilles comptables correspondants, dans la mesure où ceux-ci s'appliquent.
19. Le poste «Dérivés — Comptabilité de couverture» comprend les dérivés détenus à des fins de comptabilité de couverture en vertu du référentiel comptable pertinent.

4.2. Passifs

20. Les portefeuilles comptables suivants, basés sur les normes IFRS, sont utilisés pour les passifs financiers:
 - (a) «Passifs financiers détenus à des fins de négociation»,
 - (b) «Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat»,
 - (c) «Passifs financiers évalués au coût amorti».
21. Les portefeuilles comptables suivants, basés sur les référentiels comptables nationaux, sont utilisés pour les passifs financiers:
 - (a) «Passifs financiers détenus à des fins de négociation», et
 - (b) «Passifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de transaction évalués au coût».
22. Selon les référentiels comptables nationaux, les établissements qui sont autorisés ou tenus d'appliquer certaines règles de valorisation d'instruments financiers en IFRS déclarent les portefeuilles comptables correspondants, dans la mesure où ceux-ci s'appliquent.
23. Tant selon les normes IFRS que selon les référentiels comptables nationaux, le poste «Dérivés — Comptabilité de couverture» comprend les dérivés détenus à des fins de comptabilité de couverture en vertu du référentiel comptable pertinent.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1. Actifs financiers

24. La valeur comptable d'un actif financier est le montant à déclarer dans les actifs du bilan. Elle comprend les intérêts courus.
25. Les actifs financiers se répartissent en plusieurs catégories d'instruments: «Fonds en caisse», «Dérivés», «Instruments de capitaux propres»; «Titres de créance» et «Prêts et avances».
26. Les «Titres de créance» sont des instruments de créance autres que des prêts, détenus par un établissement, conformément au règlement BSI de la BCE.
27. Les «Prêts et avances» sont des instruments de créance autres que des valeurs mobilières, détenus par un établissement. Ce poste se compose de «prêts» conformément au règlement BSI de la BCE et d'avances qui ne peuvent être classées comme des «prêts» selon ce même règlement. Les «Avances autres que des prêts» sont précisées au paragraphe 41, point g) de cette partie. En conséquence, les «instruments de créance» rassemblent les «prêts et avances» et les «titres de créance».

5.2. Passifs financiers

28. La valeur comptable d'un passif financier est le montant à déclarer dans les passifs du bilan. Elle comprend les intérêts courus.
29. Les passifs financiers se répartissent en plusieurs catégories d'instruments: «Dérivés», «Positions courtes», «Dépôts», «Titres de créance émis» et «Autres passifs».
30. Les «Dépôts» se définissent comme dans le règlement BSI de la BCE.
31. Les «Titres de créance émis» sont des instruments de créance émis en tant que titres par un établissement, et qui ne sont pas des dépôts au sens du règlement BSI de la BCE.
32. Les «Autres passifs financiers» se composent de tous les passifs financiers autres que des dérivés, des positions courtes, des dépôts et des titres de créance émis.
33. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, les «Autres passifs financiers» peuvent inclure des garanties financières lorsque celles-ci sont évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat [IAS 39.47(a)] ou à la valorisation initiale moins les amortissements cumulés [IAS 39.47(c)(ii)]. Les engagements de prêts sont déclarés sous «Autres passifs financiers» lorsqu'ils sont désignés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat [IAS 39.4(a)] ou constituent des engagements à consentir un prêt à un taux inférieur au taux du marché [IAS 39.4(b), 47(d)]. Les provisions dans le cadre de ces contrats [IAS 39.47(c)(i), (d)(i)] sont déclarées comme des provisions pour «Engagements et garanties données».
34. Les «Autres passifs financiers» peuvent également inclure les dividendes à payer, les encours bruts découlant de postes en suspens et les sommes nettes à payer dans le cadre de règlements ultérieurs d'opérations sur titres ou d'opérations de change (pour les opérations comptabilisées avant la date de paiement).

6. VENTILATION PAR CONTREPARTIES

35. Lorsqu'une ventilation par contreparties est requise, les secteurs de la contrepartie suivants sont utilisés:
 - (a) Banques centrales.
 - (b) Administrations publiques: administrations centrales, régionales et locales, y compris les organes administratifs et les entités non commerciales, à l'exclusion des entreprises publiques et des entreprises privées détenues par des administrations ayant une activité commerciale (lesquelles sont déclarées comme des «entreprises non financières»); les caisses de sécurité sociale; et les organisations internationales, telles que la Communauté européenne, le Fonds monétaire international et la Banque des règlements internationaux.
 - (c) Établissements de crédit: banques et banques multilatérales.
 - (d) Autres entreprises financières: toutes les entreprises et quasi-entreprises financières autres que les établissements de crédit, notamment les entreprises d'investissement, les fonds d'investissement, les compagnies d'assurance, les fonds de pension, les organismes de placement collectif et les chambres de compensation, ainsi que les autres intermédiaires financiers et les auxiliaires financiers.
 - (e) Entreprises non financières: entreprises et quasi-entreprises qui ne sont pas actives dans l'intermédiation financière, mais essentiellement dans la production de biens marchands et la prestation de services non financiers, conformément au règlement BSI de la BCE.
 - (f) Ménages: particuliers ou groupes de particuliers qui sont des consommateurs, des producteurs de biens et des prestataires de services non financiers et ce, exclusivement pour leur propre consommation finale; ou qui sont des producteurs de biens marchands et des prestataires de services non financiers, lorsque ces activités ne relèvent pas des quasi-entreprises. Sont comprises les associations sans but lucratif, qui sont considérées comme des ménages et dont l'activité principale est la production de biens non marchands et la prestation de services à destination de certains groupes de ménages.

36. L'affectation à un secteur de contrepartie se base sur la seule nature de la contrepartie immédiate. La classification des expositions relevant conjointement de plus d'un débiteur s'effectue sur la base des caractéristiques du débiteur le plus pertinent, ou le plus déterminant, lorsque l'établissement a autorisé l'exposition. Entre autres classifications, la répartition selon le secteur de contrepartie, le pays de résidence et les codes NACE des expositions conjointes doit être motivée par les caractéristiques du débiteur le plus pertinent, ou le plus déterminant.

DEUXIÈME PARTIE

INSTRUCTIONS CONCERNANT LES MODÈLES

1. BILAN

1.1. Actifs (1.1)

1. Le poste «Fonds en caisse» inclut les détentions de billets et de pièces de monnaie nationaux et étrangers, qui sont en circulation et couramment utilisés, en vue de procéder à des paiements.
2. Les «Comptes à vue auprès de banques centrales» se composent des soldes auprès de banques centrales, pouvant être reçus sur demande.
3. Les «Autres dépôts à vue» incluent les soldes auprès d'établissements de crédit, à recevoir sur demande.
4. Les «Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées» incluent les investissements réalisés dans des entreprises associées, des coentreprises et des filiales, qui ne sont pas totalement ou proportionnellement consolidées. La valeur comptable des investissements pris en compte pour recourir à la méthode de la mise en équivalence intègre le goodwill lié.
5. Les actifs autres que financiers qui, vu leur nature, ne peuvent être inscrits dans un poste spécifique du bilan, sont déclarés dans les «Autres actifs». Ces autres actifs peuvent inclure l'or, l'argent et les autres matières premières, même lorsque ces valeurs sont détenues à des fins de négociation.
6. Le poste «Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente» possède la même signification que dans la norme IFRS 5.

1.2. Passifs (1.2)

7. Les provisions pour «Pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi» comprennent le montant du passif net des retraites à prestations définies.
8. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, les provisions pour «Autres avantages du personnel à long terme» comprennent le montant des déficits des avantages accordés au personnel à long terme, repris dans la norme IAS 19.153. Les dépenses cumulées pour les avantages accordés au personnel à court terme [IAS 19.11(a)], les régimes à cotisations définies [IAS 19.51(a)] et les indemnités de fin de contrat de travail [IAS 19.169(a)] sont inclus dans les «Autres passifs».
9. Les «Parts sociales remboursables à vue» contiennent les instruments de capital émis par un établissement, et qui ne correspondent pas aux critères pour une comptabilisation au titre de fonds propres. Sous ce poste, les établissements incluront les parts de coopératives qui ne correspondent pas aux critères pour une comptabilisation au titre de fonds propres.
10. Les passifs autres que financiers qui, vu leur nature, ne peuvent être inscrits dans un poste spécifique du bilan, sont déclarés dans les «Autres passifs».
11. Le poste «Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente» possède la même signification que dans la norme IFRS 5.
12. Le «Fonds pour risques bancaires généraux» se compose des montants affectés conformément à l'article 38 de la directive sur les comptes annuels des banques. Lorsque ce fonds est comptabilisé, il apparaît séparément, soit au titre de «Provisions» soit en tant que fonds propres dans les «Autres réserves».

1.3. Capitaux propres (1.3)

13. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, les instruments afférents aux capitaux propres qui sont des instruments financiers comprennent les contrats visés dans la norme IAS 32.
14. Le «Capital appelé non versé» se compose de la valeur comptable du capital émis par l'établissement, dont l'établissement a demandé la libération aux souscripteurs, mais qui n'a pas encore été versé à la date de référence.
15. La «Composante capitaux propres d'instruments financiers composés» inclut la composante fonds propres des instruments financiers composés (soit les instruments constitués d'un élément de passif et d'un élément d'actif) émis par l'établissement, séparée conformément au référentiel comptable pertinent (y compris les instruments financiers avec plusieurs dérivés intégrés, dont les valeurs sont interdépendantes);
16. Les «Autres instruments de capitaux propres émis» incluent les instruments de fonds propres qui sont des instruments financiers autres que le «Capital» et la «Composante capitaux propres d'instruments financiers composés».
17. Les «Autres fonds propres» se composent de tous les instruments de fonds propres qui ne sont pas des instruments financiers, notamment les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres [IFRS 2.10].
18. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, les «Réserves de réévaluation» incluent les réserves constituées suite à la première application des normes IAS ou des référentiels comptables nationaux compatibles, et qui n'ont pas été réaffectées vers d'autres types de réserves.
19. Les «Autres réserves» se répartissent entre «Réserves ou pertes cumulées d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées» et «Autres». Les «Réserves ou pertes cumulées d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées» sont constituées du montant cumulé des recettes et des dépenses générées par les investissements précités par le biais du compte de résultat au cours des exercices précédents. Le poste «Autres» comprend les réserves autres que celles qui ont été déclarées séparément à d'autres postes; il peut inclure la réserve légale et la réserve statutaire.
20. Les «Actions propres» couvrent l'ensemble des instruments financiers qui possèdent les caractéristiques des instruments de fonds propres et qui ont été rachetés par l'établissement.

2. ÉTAT DU RÉSULTAT NET (2)

21. Les produits et charges d'intérêts d'instruments financiers détenus à des fins de négociation, et d'instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont déclarés soit séparément des autres bénéfices et pertes, aux postes «Produits d'intérêts» et «Charges d'intérêts» (le «clean price»), soit avec les bénéfices et les pertes enregistrés pour ces catégories d'instruments (le «dirty price»).
22. Les établissements déclarent les postes suivants, ventilés par portefeuille comptable:
 - (a) «Produits d'intérêts»;
 - (b) «Charges d'intérêts»;
 - (c) «Produits de dividendes»;
 - (d) «Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net»;
 - (e) «Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat».
23. Les postes «Produits d'intérêts. Dérivés — Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt» et «Charges d'intérêts. Dérivés — Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt» incluent les montants liés aux dérivés classés dans la catégorie «Comptabilité de couverture», qui couvrent le risque de taux d'intérêt. Ces postes sont déclarés au titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts sur une base brute, afin de présenter des valeurs correctes pour les produits d'intérêts et les charges d'intérêts pour les éléments couverts auxquels ils sont liés.

24. Les montants associés aux dérivés classés dans la catégorie «Détenus à des fins de négociation», qui constituent des instruments de couverture sur le plan économique, mais pas sur le plan comptable, peuvent être déclarés au titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts, afin de présenter des valeurs correctes pour les produits d'intérêts et les charges d'intérêts pour les instruments financiers couverts. Ces montants sont intégrés au poste «Produits d'intérêts. Actifs financiers détenus à des fins de négociation» et «Charges d'intérêts. Passifs financiers détenus à des fins de négociation».
 25. Les «Produits d'intérêts — Autres actifs» incluent les montants des produits d'intérêts non comptabilisés dans les autres postes. Ce poste peut contenir les produits d'intérêts liés à la caisse et aux avoirs en liquide auprès de banques centrales, et aux actifs non courants et groupes destinés à être cédés et disponibles à la vente, ainsi que les produits d'intérêts d'actifs nets se rapportant à des prestations définies.
 26. Les «Charges d'intérêts — Autres passifs» incluent les montants des charges d'intérêts non comptabilisés dans les autres postes. Ce poste peut contenir les charges d'intérêts liées aux groupes destinés à être cédés et disponibles à la vente, les dépenses provenant d'une augmentation de la valeur comptable de la provision, appliquée pour refléter l'ancienneté, ou les charges d'intérêts de passifs nets se rapportant à des prestations définies.
 27. Les «Profits ou pertes d'actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente ne pouvant être désignés comme des activités abandonnées» incluent les bénéfices ou les pertes générés par les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés et disponibles à la vente qui ne peuvent pas être qualifiés d'activités abandonnées.
 28. Les revenus de dividendes d'actifs financiers détenus en vue de la vente et d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont déclarés soit au titre de «Produits de dividendes», séparément des autres bénéfices et pertes pour ces catégories, soit dans les profits ou pertes pour ces catégories d'instruments. Les revenus de dividendes de filiales, entreprises associées et coentreprises qui ne font pas partie du périmètre de consolidation sont déclarés dans le poste «Part des profits ou (-) pertes sur investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées».
 29. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, les réductions de valeur opérées sur les «Actifs financiers au coût» incluent les pertes suite aux réductions de valeur opérées en raison de l'application des règles de dépréciation visées dans la norme IAS 39.66.
 30. En ce qui concerne les «Profits ou (-) pertes résultant de la comptabilité de couverture, net», les établissements déclarent les variations de juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts, notamment le résultat de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger.
3. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (3)
31. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, les «Impôts sur le revenu liés à des éléments qui ne seront pas reclassés» et les «Impôts sur le revenu liés à des éléments susceptibles d'être reclassés en profits ou (-) pertes» [IAS 1.91 (b), IG6] sont déclarés dans des lignes séparées.
4. VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EN FONCTION DU TYPE D'INSTRUMENT ET DU SECTEUR DE LA CONTREPARTIE (4)
32. Les actifs financiers sont répartis en fonction du type d'instrument et, si nécessaire, du type de contrepartie.
 33. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, les instruments de fonds propres sont déclarés selon une ventilation spécifique («Dont:») afin d'identifier uniquement les instruments évalués au coût et les secteurs des contreparties spécifiques. Selon les référentiels comptables nationaux basés sur la directive sur les comptes annuels des banques, les instruments de fonds propres sont déclarés selon une ventilation spécifique («Dont:») afin d'identifier uniquement les instruments non évalués et les secteurs des contreparties spécifiques.
 34. En ce qui concerne les actifs financiers disponibles à la vente, les établissements déclarent la juste valeur des actifs dépréciés et des actifs non dépréciés, respectivement, ainsi que le montant cumulé des pertes pour réductions de valeur comptabilisées dans le compte de résultat à la date de déclaration. La somme de la juste valeur des actifs non dépréciés et de la juste valeur des actifs dépréciés est la valeur comptable de ces actifs.

35. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, pour les actifs financiers classés comme «Prêts et créances» ou comme «Placements détenus jusqu'à leur échéance», on déclare la valeur comptable des actifs non dépréciés et des actifs dépréciés. Les dépréciations sont réparties entre les «Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement», les «Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement» et les «Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées». Selon les référentiels comptables nationaux basés sur la directive sur les comptes annuels des banques, pour les «Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût», la valeur comptable brute des actifs non dépréciés et des actifs dépréciés est déclarée.
 36. Les «Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement» comprendront le montant cumulé des réductions de valeur liées aux actifs financiers qui ont été évalués sur une base individuelle.
 37. Les «Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement» comprendront le montant cumulé des réductions de valeur collectives calculées sur les prêts non significatifs, qui sont dépréciés sur une base individuelle et pour lesquels l'établissement a décidé d'opter pour une méthode statistique (sur la base du portefeuille). Cette méthode n'empêche pas de procéder à des réductions de valeur individuelles sur les prêts qui, pris seuls, se révèlent non significatifs et, par conséquent, de les déclarer comme des dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués sur une base individuelle.
 38. Les «Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées» comprendront le montant cumulé des réductions de valeur collectives opérées sur des actifs financiers qui ne sont pas dépréciés individuellement. Les normes IAS 39.59(f), AG87 et AG90 peuvent être suivies pour le poste «Dotations aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées».
 39. La somme des actifs non dépréciés et des actifs dépréciés, net des dotations aux dépréciations, est égale à la valeur comptable.
 40. Le modèle 4.5 traite de la valeur comptable des «Prêts et avances» et des «Titres de créance» qui satisfont à la définition de «dette subordonnée» du paragraphe 54 de cette partie.
5. VENTILATION DES PRÊTS ET AVANCES PAR PRODUIT (5)
41. La «valeur comptable» des prêts et avances est déclarée en fonction du type de produit, net des dotations aux dépréciations opérées suite aux réductions de valeur. La «Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales» est également déclarée dans ce modèle, quel que soit le «portefeuille comptable» dans lequel ils sont logés, sont affectés aux produits suivants:
 - (a) Le poste «À vue [call] et à court préavis [compte courant]» regroupe les soldes pouvant être reçus à vue (call), les soldes pouvant être reçus à bref délai, les comptes courants et les soldes similaires, qui peuvent inclure les prêts sous forme de dépôts à un jour pour l'emprunteur, quelle que soit la forme juridique. Il contient également les «découverts» qui sont des soldes débiteurs sur comptes courants.
 - (b) Les «Dettes contractées par cartes de crédit» incluent les crédits accordés par le biais de cartes ayant une fonction de débit différé ou de cartes de crédit [Règlement BSI de la BCE].
 - (c) Les «Créances clients» incluent les prêts aux autres débiteurs, accordés sur la base de factures ou d'autres documents, qui donnent le droit de recevoir le produit des transactions liées à la vente de produits ou la prestation de services. Ce poste contient l'ensemble des opérations d'affacturage (avec ou sans recours).
 - (d) Les «Contrats de location-financement» incluent la valeur comptable des créances des contrats de location-financement. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, les «Créances des contrats de location-financement» sont telles que définies dans la norme IAS 17.
 - (e) Les «Prises en pension» comprennent les montants accordés en échange de titres acquis en vertu de conventions de revente ou empruntés en vertu de conventions de prêts de titres.
 - (f) Les «Autres prêts à terme» se composent des soldes débiteurs assortis d'une échéance fixée par contrat ou dont l'échéance ne figure pas dans les autres postes.
 - (g) Les «Avances autres que des prêts» incluent les avances qui ne peuvent être classées comme des «prêts» au sens du règlement BSI de la BCE. Ce poste comprend notamment les créances brutes liées inscrites dans les postes en suspens (par ex. les fonds en attente d'investissement, de transfert ou de règlement) ou les comptes de passage (par ex. les chèques et autres formes de paiement qui ont été envoyés pour encaissement).

- (h) Les «Prêts immobiliers [Prêts hypothécaires]» incluent les prêts officiellement garantis par des biens immobiliers, quel que soit leur ratio de prêt/sûreté (que l'on appelle communément «quotité de financement»).
- (i) Les «Autres prêts garantis» comprennent les prêts bénéficiant d'une garantie formelle, quel que soit leur ratio de prêt/sûreté («quotité de financement»), autres que les «Prêts hypothécaires», les «Contrats de location-financement» et les «Prises en pension». Cette sûreté peut prendre la forme de gages sur titres, liquidités et autres sûretés.
- (j) Les «Crédits à la consommation» incluent les prêts accordés essentiellement à des fins de consommation personnelle de produits et services [règlement BSI de la BCE].
- (k) Les «Crédits immobiliers» se composent de crédits accordés aux ménages aux fins d'investissement dans des logements, pour usage propre et mise en location, y compris la construction et la rénovation [règlement BSI de la BCE].
- (l) Les «Prêts pour financement de projets» incluent les prêts remboursés uniquement par les recettes générées par les projets qu'ils ont financés.
6. VENTILATION PAR CODE NACE ET PAR RÉSIDENCE DE LA CONTREPARTIE DES PRÊTS ET AVANCES AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES (6)
42. La valeur comptable brute des prêts et avances accordés à des entreprises non financières est classée en fonction du secteur d'activité au moyen des codes NACE, sur la base de l'activité principale de la contrepartie.
43. La classification des expositions relevant conjointement de plus d'un débiteur s'effectue conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la première partie.
44. Le premier niveau de subdivision («section») est utilisé pour la déclaration des codes NACE.
45. Pour les instruments de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, la «Valeur comptable brute» signifie la valeur comptable sans la «Dépréciation cumulée». Pour les instruments de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la «Valeur comptable brute» signifie la valeur comptable sans la «Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit».
46. La «Dépréciation de valeur cumulée» est déclarée pour les actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La «Variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit» est déclarée pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La «Dépréciation cumulée» comprend les dotations aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement ou collectivement, telles que définies aux paragraphes 36 et 37, ainsi que les «dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées», telles que définies au paragraphe 38, mais pas les «Sorties du bilan cumulées» définies au paragraphe 49 de cette partie.
7. ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À DÉPRÉCIATION ÉCHUS OU DÉPRÉCIÉS (7)
47. Les instruments de créance échus mais non dépréciés à la date de référence de la déclaration sont déclarés pour les portefeuilles comptables faisant l'objet d'une dépréciation. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, ces portefeuilles comptables se composent des catégories «Disponibles à la vente», «Prêts et créances» et «Placements détenus jusqu'à leur échéance». Selon les référentiels comptables nationaux basés sur la directive sur les comptes annuels des banques, ces portefeuilles comptables se composent également des catégories «Instruments de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût» et «Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation».
48. Les actifs sont réputés échus lorsque les contreparties ont omis de procéder à un paiement à son échéance contractuelle. Les montants pour ces actifs sont déclarés et ventilés en fonction du nombre de jours écoulés depuis l'échéance. L'analyse des retards de paiement ne concerne pas les actifs dépréciés. La valeur comptable des actifs financiers dépréciés est déclarée séparément des actifs échus.
49. Dans la colonne «Sorties du bilan cumulées» figure le montant cumulé du principal et des intérêts de retard de tout instrument de créance que l'établissement ne comptabilise plus parce qu'il le juge irrécouvrable, quel que soit le portefeuille comptable dans lequel ce titre est logé. Ces montants sont déclarés jusqu'à l'extinction totale de tous les droits de l'établissement (à l'expiration de la période de prescription, d'annulation ou autre) ou jusqu'à leur recouvrement.

50. Les «Sorties du bilan» peuvent être provoquées tant par la réduction de la valeur comptable des actifs financiers inscrits directement au compte de résultat que par les réductions des montants des comptes de correction pour pertes de crédit en fonction de la valeur comptable de ces actifs financiers.

8. VENTILATION DES PASSIFS FINANCIERS (8)

51. Étant donné que les «Dépôts» sont définis de la même manière que dans le règlement BSI de la BCE, les dépôts d'épargne à taux réglementé sont classés selon les dispositions du règlement BSI de la BCE et répartis en fonction de la contrepartie. En particulier, les dépôts d'épargne à vue non transférables, bien qu'ils soient légalement remboursables à vue, s'accompagnent d'importantes pénalités et restrictions et partagent de nombreuses caractéristiques avec les dépôts au jour le jour; ils sont par conséquent classés au titre de dépôts remboursables avec préavis.
52. Les «Titres de créance émis» sont décomposés en plusieurs types de produits:
- (a) les «Certificats de dépôt», qui sont des titres qui permettent au porteur de retirer des fonds d'un compte;
 - (b) les «Titres adossés à une sûreté», conformément à l'article 4, paragraphe 1, point 61, du CRR;
 - (c) les «Obligations garanties», conformément à l'article 129, paragraphe 1 du CRR;
 - (d) les «Contrats hybrides», qui comprennent les contrats avec dérivés intégrés;
 - (e) les «Autres titres de créance émis», qui incluent les titres de créance qui n'ont pas été abordés aux postes précédents et qui font la distinction entre instruments convertibles et instruments non convertibles.
53. Les «Passifs financiers subordonnés» émis sont traités de la même manière que les autres dettes financières contractées. Les passifs subordonnés émis sous la forme de titres sont inscrits sous «Titres de créance émis», tandis que les passifs subordonnés sous la forme de dépôts figurent dans le poste «Dépôts».
54. Le modèle 8.2 traite de la valeur comptable des «Dépôts» et des «Titres de créance émis» qui satisfont à la définition de «dette subordonnée classée par portefeuille comptable». Les «Créances subordonnées» sont des instruments assortis d'un droit subsidiaire sur l'institution émettrice, qui ne peut être exercé qu'après que tous les droits bénéficiant d'une priorité plus élevée ont été exercés [règlement BSI de la BCE].

9. ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS (9)

55. Les expositions de hors bilan incluent les éléments de hors bilan repris à l'annexe I du CRR. Elles sont réparties entre les engagements de prêts donnés, les garanties financières données et les autres engagements donnés.
56. Les informations concernant les engagements de prêts, les garanties financières et les autres engagements donnés et reçus portent sur les engagements tant révocables qu'irrévocables.
57. Les «Engagements de prêts» sont des engagements fermes de fournir un crédit selon des conditions prédéfinies, à l'exception des prêts dérivés, car ceux-ci peuvent être remboursés en liquide ou par la remise ou l'émission d'un autre instrument financier. Font partie de la catégorie «Engagements de prêts» les éléments suivants de l'annexe I du CRR:
- (a) «Dépôts terme contre terme (forward deposits)».
 - (b) «Facilités de découvert non tirées», soit des engagements de prêter ou d'accorder des cautionnements ou des crédits par acceptation, selon certaines conditions prédéfinies.

58. Les «Garanties financières» sont des contrats qui impliquent que l'émetteur procède à des paiements prédéfinis afin de rembourser le porteur en cas de perte subie lorsqu'un créancier omet de rembourser sa dette selon les conditions originales ou modifiées d'un instrument de créance. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, ces contrats satisfont à la définition des garanties financières des normes IAS 39.9 et IFRS 4 A. Font partie de la catégorie «Garanties financières» les éléments suivants de l'annexe I du CRR:
- (a) «Cautionnements constituant des substituts de crédits».
 - (b) «Dérivés de crédit», qui satisfont à la définition des garanties financières.
 - (c) «Lettres de crédit stand-by irrévocables constituant des substituts de crédit».
59. Font partie de la catégorie «Autres engagements» les éléments suivants de l'annexe I du CRR:
- (a) «Fraction non versée d'actions et de titres partiellement libérés».
 - (b) «Crédits documentaires accordés et confirmés».
 - (c) «Crédits commerciaux de hors bilan».
 - (d) «Crédits documentaires où les marchandises servent de garantie et autres opérations se dénouant d'elles-mêmes».
 - (e) «Garanties (y compris cautionnements de marchés publics, garanties de bonne fin et garanties de restitution d'acompte et pour retenues connexes) et cautionnements ne constituant pas des substituts de crédit».
 - (f) «Garanties d'expédition, engagements douaniers et fiscaux».
 - (g) «Facilités d'émission d'effets ("Note issuance facilities" ou NIF) et facilités renouvelables de prise ferme ("Revolving underwriting facilities" ou RUF)».
 - (h) «Facilités de découvert non tirées», soit des engagements de prêter ou d'accorder des cautionnements ou des crédits par acceptation, lorsque les conditions n'ont pas été définies au préalable.
 - (i) «Facilités de découvert non tirées», soit des engagements d'acheter des titres» ou d'accorder des cautionnements».
 - (j) «Facilités de découvert non tirées pour cautionnements de marchés publics et garanties de bonne fin».
 - (k) «Autres éléments de hors bilan» de l'annexe I du CRR.
60. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, les éléments suivants sont inscrits au bilan et ne doivent dès lors pas être déclarés au titre d'expositions de hors bilan:
- (a) Les «Dérivés de crédit» qui ne satisfont pas à la définition des garanties financières sont des «Dérivés» au sens de la norme IAS 39.9.
 - (b) Les «Acceptations» représentent les obligations pour un établissement de payer à l'échéance la valeur faciale d'une lettre de change, montant qui doit normalement couvrir le prix de vente des biens. En conséquence, elles sont comptabilisées comme «Créances commerciales» au bilan.
 - (c) Les «Endos d'effets» ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39.
 - (d) Les «Transactions avec recours» ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39.
 - (e) Les «Engagements d'achat à terme» constituent des «Dérivés» au sens de la norme IAS 39.
 - (f) Les «Opérations de mise en pension d'actifs» visées à l'article 12, paragraphes 3 et 5 de la directive 86/635/CEE. Dans ces contrats, le cessionnaire peut, sans y être contraint, revendre l'actif au prix convenu au préalable, à une date donnée (ou à préciser). Dès lors, ces contrats ne constituent pas des «Dérivés» au sens de la norme IAS 39.

61. Le poste «Dont: en défaut» comprendra le montant nominal des engagements de crédit, des garanties financières et des autres engagements consentis, pour lesquels la contrepartie est réputée en défaut, conformément à l'article 178 du CRR.
62. Dans le cas des expositions de hors bilan, le «montant nominal» est le montant qui représente le mieux l'exposition maximale de l'établissement au risque de crédit, compte non tenu de toute sûreté détenue ou de tout rehaussement de crédit. Quant aux garanties financières accordées, le montant nominal est le montant maximum que l'entité pourrait devoir payer si la garantie devait être activée. En ce qui concerne les engagements de prêts, le montant nominal est le montant non utilisé que l'établissement s'est engagé à prêter. Les montants nominaux constituent des valeurs exposées au risque avant application des facteurs de conversion et des techniques d'atténuation du risque.
63. Dans le modèle 9.2, pour les engagements de prêts reçus, le montant nominal est le montant total non tiré, que la contrepartie s'est engagée à prêter à l'établissement. Pour les autres engagements reçus, le montant nominal est le montant total engagé par l'autre partie de la transaction. En ce qui concerne les garanties reçues, le «montant maximum de la garantie à prendre en considération» est le montant maximum que la contrepartie pourrait devoir payer si la garantie devait être activée. Lorsqu'une garantie financière a été accordée par plusieurs garants, son montant n'est déclaré qu'à une seule reprise dans ce modèle, et affecté au garant qui s'avère le plus pertinent dans le cadre de l'atténuation du risque de crédit.

10. DÉRIVÉS (10 ET 11)

64. La valeur comptable et le montant notionnel des dérivés détenus à des fins de négociation et des dérivés détenus à des fins de comptabilité de couverture sont déclarés en les ventilant par type de risque sous-jacent, type de marché (marché de gré à gré ou marché organisé) et type de produit.
65. Les établissements déclarent les dérivés détenus à des fins de comptabilité de couverture, répartis par type de couverture.
66. Les dérivés inclus dans les instruments hybrides qui ont été séparés du contrat hôte sont déclarés dans les modèles 10 et 11, en fonction de la nature du dérivé. Le montant du contrat hôte ne figure pas dans ces modèles. En revanche, lorsque l'instrument hybride est évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, l'intégralité du contrat est inscrite dans la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation ou des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (par conséquent, les dérivés intégrés ne sont pas déclarés dans les modèles 10 et 11).

10.1. Classification des dérivés en fonction du type de risque

67. Tous les dérivés sont classés dans les catégories de risques suivantes:
 - (a) Taux d'intérêt: Les dérivés sur taux d'intérêt sont des contrats liés à un instrument financier portant intérêt, dont les flux de trésorerie sont déterminés par des taux d'intérêt de référence ou tout autre contrat avec taux d'intérêt, notamment une option sur un contrat à terme en vue de l'achat d'un Bon du Trésor. Cette catégorie est réservée aux transactions pour lesquelles toutes les composantes sont exposées au taux d'intérêt sur une seule devise. Cela exclut donc les contrats impliquant l'échange d'une ou plusieurs devises étrangères, tels que les échanges croisés de devises, les options sur devises et les autres contrats dont la caractéristique de risque prédominante est le risque de change, et qui devront être déclarés au titre de contrats de change. Les contrats sur taux d'intérêt incluent les accords de taux futurs, les échanges de taux d'intérêt dans une même devise, les contrats financiers à terme sur taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt (y compris les plafonds, planchers, couloirs et tunnels de taux), les options sur swaps de taux d'intérêt et les warrants sur taux d'intérêt.
 - (b) Actions: Les dérivés sur actions sont des contrats dont tout ou partie du rendement est lié au cours d'une action donnée ou à un indice des cours boursiers.
 - (c) Change et or: Ces dérivés incluent les contrats impliquant un échange de devises sur le marché à terme, ainsi que les expositions sur l'or. Dès lors, il peut s'agir d'opérations à terme sec, d'échanges de devises étrangères, d'échanges de devises (y compris d'échanges combinés de taux d'intérêt et de devises), de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, d'options sur swaps de devises et de warrants sur devises. Les dérivés sur devises étrangères comprennent toutes les transactions qui impliquent une exposition à plus d'une devise, que cette exposition soit due aux taux d'intérêt ou de change. Les contrats sur l'or incluent toutes les transactions impliquant une exposition à ce métal.

- (d) **Crédit:** Les dérivés de crédit sont des contrats qui ne satisfont pas la définition des garanties financières et dont le remboursement est essentiellement lié à une quelconque évaluation de la solvabilité d'un crédit de référence donné. Les contrats impliquent un échange de paiements dont au moins une des deux composantes est déterminée par la performance du crédit de référence. Les remboursements peuvent être motivés par une série d'événements, notamment un défaut de paiement, une dégradation de note ou un taux de change stipulé dans l'écart de crédit de l'actif de référence.
 - (e) **Matières premières:** Ces dérivés sont des contrats dont tout ou partie du rendement est lié au cours ou à un indice des cours d'une matière première telle que les métaux précieux (autres que l'or), le pétrole, voire des produits forestiers ou agricoles.
 - (f) **Autres:** Ces dérivés regroupent tous les autres contrats dérivés qui n'impliquent aucune exposition aux devises étrangères, taux d'intérêt, actions, matières premières ou risques de crédit, par exemple les dérivés climatiques ou les dérivés d'assurance.
68. Lorsqu'un dérivé est influencé par plus d'un type de risque sous-jacent, l'instrument est affecté au type de risque le plus sensible. Quant aux dérivés avec plusieurs expositions, en cas d'hésitation, les transactions sont affectées selon l'ordre de priorité suivant:
- (a) **Matières premières:** Toutes les opérations sur dérivés impliquant une exposition à une matière première ou un indice de matières premières, qu'il s'agisse ou non d'une exposition simultanée sur des matières premières et sur tout autre type de risque (pouvant inclure des devises étrangères, des taux d'intérêt ou des actions), sont déclarées dans cette catégorie.
 - (b) **Actions:** À l'exception des contrats avec exposition simultanée sur des matières premières et des actions, qui doivent être déclarées avec les matières premières, toutes les opérations sur dérivés liées à la performance d'actions ou d'indices d'actions sont déclarées dans cette catégorie. Les transactions sur actions impliquant une exposition sur les devises étrangères ou les taux d'intérêt, devraient faire partie de cette catégorie.
 - (c) **Change et or:** Cette catégorie inclut toutes les opérations sur dérivés (à l'exception de celles déjà inscrites dans les catégories «matières premières» et «actions»), avec une exposition à plus d'une devise, que cette exposition soit due à des instruments financiers portant intérêt ou des taux d'intérêt.

10.2. Montants à déclarer pour les dérivés

69. La «valeur comptable» pour tous les dérivés (couverture ou vente) correspond à la juste valeur. Les dérivés affichant une juste valeur positive (au-dessus de zéro) sont des «actifs financiers», tandis que les dérivés présentant une juste valeur négative (sous zéro) sont des «passifs financiers». La «valeur comptable» est déclarée séparément pour les dérivés à juste valeur positive («actifs financiers») et pour les dérivés à juste valeur négative («passifs financiers»). À la date de sa première comptabilisation, un dérivé est classé comme «actif financier» ou «passif financier» en fonction de sa juste valeur initiale. Après première comptabilisation, à mesure que la juste valeur augmente ou diminue, les conditions d'échange peuvent devenir plus favorables pour l'établissement (de sorte que le dérivé devient un «actif financier») ou moins favorables (le dérivé devient un «passif financier»).
70. La «valeur notionnelle» est la valeur nominale brute de toutes les opérations conclues et non encore réglées à la date de référence. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer la valeur nominale:
- (a) Pour les contrats dont le montant nominal ou notionnel du principal est variable, la base de déclaration correspondra au montant nominal ou notionnel du principal à la date de référence.
 - (b) Le montant notionnel à déclarer pour un contrat dérivé avec multiplicateur est la valeur notionnelle effective du contrat ou sa valeur nominale.
 - (c) **Contrats d'échange:** Le montant notionnel d'un contrat d'échange est le montant principal sous-jacent sur lequel se base l'échange de taux d'intérêt, de devises étrangères ou d'autres revenus ou dépenses.
 - (d) **Actions et contrats liés à des matières premières:** Le montant notionnel à déclarer pour une action ou un contrat sur matière première est la quantité de la matière première ou de l'action sur laquelle porte le contrat d'achat ou de vente, multiplié par le prix unitaire contractuel. Le montant notionnel à déclarer pour les contrats sur matières premières impliquant plusieurs échanges du principal, est le montant contractuel multiplié par le nombre restant d'échanges du principal du contrat.

- (e) Dérivés de crédit: Le montant contractuel à déclarer pour les dérivés de crédit est la valeur nominale du crédit de référence pertinent.
 - (f) Les options numériques sont assorties d'un remboursement prédéfini, qui peut prendre la forme d'une somme d'argent ou d'un nombre de contrats sur un sous-jacent. Le montant notionnel des options numériques est soit la somme d'argent prédéfinie soit la juste valeur du sous-jacent à la date de référence.
71. La colonne «Montant notionnel» des dérivés inclut, pour chaque ligne, la somme des montants notionnels de tous les contrats auxquels l'établissement est une contrepartie, que les dérivés soient considérés comme des actifs ou des passifs dans le cadre du bilan. Tous les montants notionnels sont déclarés, que la juste valeur des dérivés soit positive, négative ou nulle. La compensation entre montants notionnels n'est pas autorisée.
72. Le «Montant notionnel» est déclaré aux postes «Total» et «Dont: vendu» pour les lignes: «Options de gré à gré», «Options du marché organisé», «Matières premières» et «Autres». Le poste «Dont: vendu» comprend les montants notionnels (prix d'exercice) des contrats pour lesquels les contreparties (détenteurs de l'option) ou l'établissement (vendeur de l'option) ont le droit d'exercer l'option et, pour les postes associés aux dérivés sur risque de crédit, les montants notionnels des contrats pour lesquels l'établissement (vendeur de la protection) a vendu (accordé) une protection à ses contreparties (acquéreurs de la protection).

10.3. Dérivés classés comme «couvertures économiques»

73. Les dérivés qui ne sont pas de véritables instruments de couverture, conformément à IAS 39, doivent être inclus dans le portefeuille «Détenus à des fins de négociation». Cela vaut également pour les dérivés détenus à des fins de couverture, qui ne satisfont pas les exigences de la norme IAS 39 pour être considérés comme de véritables instruments de couverture, ainsi que les dérivés liés à des instruments de capitaux propres qui ne bénéficient pas d'une évaluation de crédit et dont la juste valeur ne peut être calculée avec fiabilité.
74. Les dérivés «Détenus à des fins de négociation» qui satisfont à la définition de «Couvertures économiques» sont déclarés séparément, selon chaque type de risque. Le poste «Couvertures économiques» inclut les dérivés classés dans la catégorie «Détenus à des fins de négociation» mais qui ne font pas partie du portefeuille de négociation visé à l'article 4, paragraphe 1, point 86, du CRR. Ce poste ne comprend pas les dérivés pour compte propre.

10.4. Ventilation des dérivés en fonction du secteur de la contrepartie

75. La valeur comptable et le montant notionnel des dérivés détenus à des fins de négociation et des dérivés détenus à des fins de comptabilité de couverture, qui sont négociés sur le marché de gré à gré, sont déclarés par type de contrepartie, au moyen des catégories suivantes:
- (a) «Établissements de crédit»,
 - (b) «Autres entreprises financières», et
 - (c) «Autres», à savoir toutes les autres contreparties.
76. Tous les dérivés de gré à gré, quel que soit le type de risque auquel ils sont associés, sont ventilés selon leur contrepartie. La ventilation des contreparties, dans le cas des dérivés sur risque de crédit, porte sur le secteur auquel est affecté l'établissement ou la contrepartie au contrat (acquéreur ou vendeur de la protection).

11. MOUVEMENTS DE DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS POUR PERTES DE CRÉDIT ET DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES (12)

77. Les «Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice» sont déclarées lorsque, pour la catégorie principale d'actifs ou la contrepartie principale, l'estimation des réductions de valeurs pour la période débouche sur l'inscription au bilan de dépenses nettes. Pour la catégorie ou la contrepartie donnée, les augmentations de dépréciations durant la période dépassent les diminutions de dépréciations. Les «Réductions dues à des montants repris de pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice» sont déclarées lorsque, pour la catégorie principale d'actifs ou la contrepartie principale, l'estimation des réductions de valeurs pour la période débouche sur l'inscription au bilan de recettes nettes, c'est-à-dire que pour la catégorie ou la contrepartie donnée, les diminutions de dépréciations durant la période dépassent les augmentations de dépréciations.

78. Comme le décrit le paragraphe 50 de cette partie, les «sorties du bilan» peuvent être comptabilisées soit en inscrivant directement la réduction du montant de l'actif financier dans le compte de résultat (sans recourir à un compte de correction) soit en réduisant le montant des comptes de correction relatifs à l'actif financier. Par «Reprises sur dépréciations liées à des sorties d'actifs du bilan», on entend les diminutions du montant cumulé des dotations aux dépréciations en raison de «sorties de bilan» opérées au cours de la période, vu que les instruments de créance concernés ont été jugés irrécouvrables. Les «Ajustements de valeur enregistrés directement dans l'état du résultat net» représentent les «sorties de bilan» opérées au cours de la période, directement à hauteur du montant de l'actif financier lié.

12. SÛRETÉS ET GARANTIES REÇUES (13)

12.1. Ventilation par sûretés et par garanties des prêts et des avances (13.1)

79. Les gages et les garanties qui couvrent les prêts et avances sont déclarés par types de gages (prêts hypothécaires et autres prêts garantis) et par garanties financières. Les prêts et avances sont répartis en fonction des contreparties.
80. Dans le modèle 13.1 figure le «Montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération». La somme des montants d'une garantie financière et/ou d'une sûreté, indiquée dans les colonnes correspondantes du modèle 13.1, ne dépasse pas la valeur comptable du prêt concerné.
81. Pour la déclaration de prêts et d'avances en fonction du type de gage, les définitions suivantes sont utilisées:
- (a) Dans le poste «Prêts immobiliers [prêts hypothécaires]», les prêts hypothécaires «Résidentiels» incluent les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, tandis que les prêts hypothécaires «Commerciaux» incluent les prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux. Ces deux types de prêts hypothécaires sont définis dans le CRR.
 - (b) Les «Autres prêts garantis» et les «Numéraire [instruments de créance émis]» comprennent les gages sous forme de dépôts auprès de l'établissement ou de titres de créance émis par l'établissement. Le poste «Reste» inclut les gages sur les autres titres ou actifs.
 - (c) Les «Garanties financières reçues» incluent les contrats qui impliquent que l'émetteur procède à des paiements prédéfinis afin de rembourser l'établissement en cas de perte subie lorsqu'un créancier omet de rembourser sa dette selon les conditions originales ou modifiées d'un instrument de créance.
82. En ce qui concerne les prêts et avances qui appellent simultanément plus d'un type de sûreté ou de garantie, le montant de la «sûreté/garantie maximale pouvant être prise en considération» est affecté en fonction de sa qualité, en commençant par celle de la qualité la plus élevée.

12.2. Sûreté obtenue par prise de possession durant la période [détenue à la date de déclaration] (13.2)

83. Ce modèle traite de la valeur comptable obtenue entre le début et la fin de la période de référence, et qui reste inscrite au bilan à la date de référence.

12.3. Sûretés obtenues par prise de possession [actifs corporels] cumulées (13.3)

84. Le poste «Saisies [immobilisations corporelles]» traite de la valeur comptable cumulée des immobilisations corporelles obtenues en prenant possession de la sûreté, qui demeure inscrite au bilan à la date de référence, à l'exception des sûretés classées comme «Biens, installations et matériel».

13. HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR: INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR (14)

85. Les établissements déclarent la valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur selon la hiérarchie visée dans la norme IFRS 13.72.
86. Les «Variation de la juste valeur au cours de la période» incluent les gains et les pertes issus du recalcul des instruments pendant la période. Ces gains et pertes sont déclarés à des fins de comptabilisation dans le compte de résultat. Par conséquent, ces montants sont considérés avant impôts.

87. Au poste «Variation cumulée de la juste valeur avant impôts» figure le montant des gains ou pertes issus du recalcul des instruments, qui ont été cumulés entre la date de la première comptabilisation et la date de référence.
14. DÉCOMPTABILISATION ET PASSIFS FINANCIERS ASSOCIÉS AUX ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS (15)
88. Le modèle 15 contient des informations sur les actifs financiers transférés, intégralement ou partiellement non éligibles pour une décomptabilisation, ainsi que sur les actifs financiers totalement décomptabilisés et pour lesquels l'établissement conserve des droits de gestion.
89. Les passifs associés sont déclarés en fonction du portefeuille dans lequel les actifs financiers transférés liés ont été logés dans l'actif et non en fonction du portefeuille dans lequel ces passifs ont été inscrits au passif.
90. La colonne «Montants décomptabilisés à des fins de fonds propres» inclut la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan à des fins comptables, mais sortis du bilan pour des raisons prudentielles parce que l'établissement les traite comme des positions de titrisation à des fins de capital, conformément à l'article 109 du CRR.
91. Les «Mises en pension» sont des transactions au cours desquelles l'établissement reçoit des liquidités en échange d'actifs financiers vendus à un prix donné, en vertu d'un engagement de racheter les mêmes actifs (ou des actifs identiques) à un prix et à une date future donnés. Les montants reçus par l'établissement en échange d'actifs financiers transférés à un tiers («acquéreur temporaire») sont classés comme étant des «Mises en pension» lorsqu'il existe un engagement ferme de procéder au rachat des titres et non pas seulement une option en ce sens. Les accords de pension comprennent également les opérations similaires à des opérations de pensions, notamment:
- (a) Les montants reçus en échange de sûretés temporairement transférées à un tiers sous la forme de prêt de titres contre un nantissement en espèces.
- (b) Les montants reçus en échange de sûretés temporairement transférées à un tiers sous la forme de prêt de titres contre une convention de vente/rachat.
92. Les «Mises en pension» et les «Prises en pension» impliquent la réception ou le prêt de liquidités par l'établissement.
93. Dans une opération de titrisation, lorsque les actifs financiers transférés sont décomptabilisés, les établissements déclarent les gains (pertes) générés par l'élément dans le compte de résultat correspondant aux «portefeuilles comptables» dans lesquels les actifs financiers ont été logés avant leur décomptabilisation.
15. VENTILATION DE POSTES SÉLECTIONNÉS DU COMPTE DE RÉSULTAT (16)
94. La ventilation des gains (recettes) et des pertes (dépenses) est déclarée pour certains postes du compte de résultat.
- 15.1. **Produits et charges d'intérêts par instrument et par secteur de la contrepartie (16.1)**
95. Les intérêts sont répartis entre les produits d'intérêts d'actifs financiers et autres et les charges d'intérêt de passifs financiers et autres. Les produits d'intérêts d'actifs financiers comprennent les produits d'intérêts des dérivés détenus à des fins de négociation, des titres de créance et des prêts et avances. Les charges d'intérêts d'actifs financiers comprennent les charges d'intérêts des dérivés détenus à des fins de négociation, des dépôts, des titres de créance émis et des autres passifs financiers. Tous les instruments des différents portefeuilles sont pris en compte, sauf ceux faisant partie du poste «Dérivés — Comptabilité de couverture», et qui ne sont pas utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt.
96. Les intérêts des produits dérivés détenus à des fins de négociation comprennent les montants liés aux dérivés détenus à des fins de négociation, qui sont éligibles au titre de «Couvertures économiques» et inscrits comme produits ou charges d'intérêts afin de corriger les recettes et les dépenses des instruments financiers couverts sur le plan économique et non comptable.

15.2. Profits ou pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument (16.2)

97. Les gains et pertes sur la décomptabilisation des actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont ventilés par type d'instrument financier et par portefeuille comptable. Pour chaque poste, on déclare le gain ou la perte nets réalisés suite à la décomptabilisation. Le montant net représente la différence entre les gains réalisés et les pertes réalisées.

15.3. Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par instrument (16.3)

98. Les bénéfices et les pertes sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation sont ventilés par type d'instrument. Chaque élément de cette décomposition est le montant net réalisé et latent (les bénéfices moins les pertes) de l'instrument financier.

15.4. Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par risque (16.4)

99. Les bénéfices et les pertes sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation sont ventilés par type de risque. Chaque élément de cette décomposition est le montant net réalisé et latent (les bénéfices moins les pertes) du risque sous-jacent (taux d'intérêt, action, devise étrangère, crédit, matière première, autre) associé à l'exposition, y compris les dérivés liés. Les gains et les pertes provenant de différences de change sont inclus dans l'élément auquel est affecté le reste des gains et des pertes issus de l'instrument converti. Les gains et les pertes sur les actifs et passifs autres que les dérivés sont inclus comme suit:

- (a) Instruments de taux d'intérêt: y compris la négociation de prêts et d'avances, les dépôts et les titres de créance (détenus ou émis);
- (b) Instruments afférents aux capitaux propres: y compris la vente d'actions, de parts d'OPCVM et d'autres instruments afférents aux capitaux propres;
- (c) Transactions de change: y compris transactions effectuées exclusivement sur des bourses étrangères;
- (d) Instruments de risque de crédit: y compris la vente de titres liés à un crédit;
- (e) Matières premières: ce poste n'inclut que les dérivés, dans la mesure où les matières premières détenues à des fins de négociation sont déclarées sous «Autres actifs» et non sous «Actifs financiers détenus à des fins de négociation».
- (f) Autres: y compris la vente d'instruments financiers qui ne peuvent pas être classés dans d'autres ventilations.

15.5. Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument (16.5)

100. Les bénéfices et pertes sur des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont ventilés selon le type d'instrument. Les établissements déclarent les montants nets réalisés et latents, ainsi que le montant de la variation de juste valeur au cours de la période, en raison de l'évolution du risque de crédit (risque de crédit propre de l'emprunteur ou de l'émetteur).

15.6. Profits ou pertes résultant de la comptabilité de couverture (16.6)

101. Les gains et pertes issus de la comptabilité de couverture sont ventilés par type de comptabilité de couverture: couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des opérations étrangères. Les gains et pertes liés à la couverture de juste valeur sont répartis en fonction de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

15.7. Dépréciation d'actifs financiers et non financiers (16.7)

102. Des «augmentations» sont déclarées lorsque, dans le cadre du portefeuille comptable ou de la principale catégorie d'actifs, l'estimation de la réduction de valeur pour la période mène à une comptabilisation de dépenses nettes. Des «diminutions» sont déclarées lorsque, dans le cadre du portefeuille comptable ou de la principale catégorie d'actifs, l'estimation de la réduction de valeur pour la période mène à une comptabilisation dans les recettes nettes.

16. RAPPROCHEMENT ENTRE PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET CRR (17)
103. Le «Périmètre de consolidation comptable» inclut la valeur comptable des actifs, passifs et fonds propres, ainsi que les montants nominaux des expositions de hors bilan, calculés sur la base du périmètre de consolidation comptable, c'est-à-dire en intégrant à la consolidation les compagnies d'assurance et les entreprises non financières.
104. Dans ce modèle, les «Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées» ne tiendront pas compte des filiales, vu que dans le périmètre de consolidation comptable toutes les filiales sont totalement consolidées.
105. Les «Actifs faisant l'objet de contrats de réassurance et d'assurance» comprendront les actifs de réassurance ainsi que, le cas échéant, les actifs liés à des contrats d'assurance et de réassurance émis.
106. Les «Passifs faisant l'objet de contrats de réassurance et d'assurance» comprendront les passifs au titre de contrats d'assurance et de réassurance émis.
17. VENTILATION GÉOGRAPHIQUE (20)
107. Le modèle 20 est utilisé par les établissements qui dépassent le seuil visé à l'article 5.1, point a) iv). La ventilation géographique par lieu d'activité dans les modèles 20.1 à 20.3 distingue le «marché national» des «activités à l'étranger». Le «Lieu d'activité» est le territoire où est enregistrée l'entité légale qui a comptabilisé l'actif ou le passif concerné. Pour les filiales, il s'agit du territoire de leur lieu de résidence. À cet effet, le poste «Sur le marché national» comprendra les activités comptabilisées dans l'État membre où l'établissement est domicilié.
108. Les modèles 20.4 à 20.7 contiennent des informations «pays par pays», sur la base du domicile de la contrepartie immédiate. La ventilation fournie contiendra les expositions ou les passifs de résidents dans chaque pays étranger où l'établissement possède des expositions.
109. Dans le modèle 20.4, pour les instruments de créance, figure la «valeur comptable brute», telle que définie au paragraphe 45 de la deuxième partie. Quant aux dérivés et instruments de capitaux propres, le montant à déclarer est la valeur comptable. Le poste «Dont: expositions en défaut» comprendra la valeur comptable des instruments de créance pour lesquels la contrepartie se trouve en défaut, conformément à l'article 178 du CRR. Le modèle 20.7 reprendra les codes NACE, pays par pays. Le premier niveau de décomposition («section») des codes NACE est utilisé (par section).
18. ACTIFS CORPORELS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES: ACTIFS FAISANT L'OBJET D'UN CONTRAT DE LOCATION SIMPLE (21)
110. Aux fins du calcul du seuil visé à l'article 9, point e), les immobilisations corporelles qui ont été louées par l'établissement (bailleur) à des tiers dans le cadre de conventions qualifiées de contrats de location simples par le référentiel comptable pertinent, sont divisées par le total des actifs corporels.
111. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, les actifs qui ont été loués par l'établissement (bailleur) à des tiers dans le cadre de contrats de location simples sont ventilés par méthode d'évaluation.
19. GESTION D'ACTIFS, CONSERVATION ET AUTRES SERVICES (22)
112. Aux fins du calcul du seuil visé à l'article 9, point f), le montant des «produits d'honoraires et de commissions nets» représente la valeur absolue de la différence entre les «produits d'honoraires et de commissions» et les «charges d'honoraires et de commissions». De même, le montant des «intérêts nets» est la valeur absolue de la différence entre les «produits d'intérêts» et les «charges d'intérêts».
- 19.1. **Produits et charges d'honoraires et de commissions par activité (22.1)**
113. Les produits et charges d'honoraires et de commissions sont déclarés en fonction du type d'activité. Selon les normes IFRS ou les référentiels comptables nationaux compatibles, ce modèle inclut les recettes et les frais de commissions et d'honoraires autres que:
- (a) les montants pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif des instruments financiers [IFRS 7.20.(c)] et
- (b) les montants provenant d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat [IFRS 7.20.(c).(i)].

114. Les frais de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission d'instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ne sont pas inclus. Ceux-ci font en effet partie de la valeur d'acquisition/d'émission initiale de ces instruments et sont amortis par le biais du compte de résultat pendant toute leur durée de vie résiduelle, au moyen du taux d'intérêt effectif [voir IAS 39.43].
115. Les frais de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont inscrits dans les «Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net» ou les «Profits ou pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net». Ils ne sont pas intégrés à la valeur d'acquisition/d'émission initiale de ces instruments, et sont immédiatement portés au compte de résultat.
116. Les établissements déclarent les recettes et les frais de commissions et d'honoraires selon les critères suivants:
- (a) «Titres. Émissions», soit les commissions et honoraires perçus pour la participation à l'origination ou l'émission de titres non initiés ou émis par l'établissement.
 - (b) «Titres. Ordres de transfert», soit les commissions et honoraires générés par la réception, la transmission et l'exécution pour le compte des clients d'ordres d'achat ou de vente de titres.
 - (c) «Titres. Autres», soit les commissions et honoraires générés par l'établissement qui fournit d'autres services liés aux titres non initiés ou émis par l'établissement.
 - (d) «Compensation et règlement», soit les recettes (frais) de commissions et d'honoraires générés par (facturés à) l'établissement lorsqu'il intervient en tant que contrepartie, organe de compensation et entité de règlement.
 - (e) «Gestion d'actifs», «Conservation», «Services administratifs centralisés des OPC», «Transactions fiduciaires», «Services de paiement», soit les recettes (frais) de commissions et d'honoraires générés par (facturés à) l'établissement qui fournit ces services.
 - (f) «Produits financiers structurés», soit les commissions et honoraires perçus pour la participation à l'origination ou l'émission d'instruments financiers autres que les titres initiés ou émis par l'établissement.
 - (g) «Frais de gestion des activités de titrisation», soit, sur le plan des recettes, les commissions et honoraires générés par l'établissement qui fournit des services de prêts ou, sur le plan des dépenses, les commissions et honoraires facturés à l'établissement par les prestataires de services de prêts.
 - (h) «Engagements de prêt donnés» et «Garanties financières données», soit le montant, comptabilisé au titre de recettes au cours de la période, de l'amortissement des commissions et honoraires pour les activités initialement inscrites sous «Autres passifs financiers».
 - (i) «Engagements de prêt reçus» et «Garanties financières reçues», soit les frais de commissions et d'honoraires portés au bilan par l'établissement suite aux frais facturés par la contrepartie qui a accordé l'engagement de prêt ou la garantie financière.
 - (j) «Autres», soit le reste des recettes (frais) de commissions et d'honoraires générés par (facturés à) l'établissement, notamment ceux issus des «Autres engagements» ou des services de devises étrangères (change de pièces de monnaie et de billets étrangers), ou en raison de la fourniture (réception) de services et conseils payants.

19.2. Actifs impliqués dans les services fournis (22.2)

117. La gestion d'actifs pour le compte d'entreprises, la conservation de titres et les autres services fournis par l'établissement sont déclarés sur la base des définitions suivantes:
- (a) La «Gestion d'actifs» se rapporte aux actifs gérés par l'établissement et appartenant directement aux clients. La «Gestion d'actifs» est ventilée en fonction du type de client: OPC, fonds de pension, gestion discrétionnaire de portefeuilles de clients, autres véhicules d'investissement.
 - (b) Les «Actifs en dépôt» concernent les services de conservation et d'administration d'instruments financiers pour le compte de clients, fournis par l'établissement, ainsi que les services liés à la garde

(par ex. gestion de trésorerie et de sûretés). Les «Actifs en dépôt» sont ventilés en fonction du type de client pour le compte desquels l'établissement conserve les actifs, selon qu'il s'agit d'OPC ou d'autres clients. Le poste «Dont: Confiés à d'autres entités» se rapporte au montant des actifs inclus dans les actifs en garde, dont l'établissement a confié la conservation à d'autres entités.

- (c) Les «Services administratifs centraux pour investissements collectifs» concernent les services administratifs fournis par l'établissement aux organismes de placement collectif. Ils comprennent notamment les services d'agent de transfert; l'élaboration des documents comptables; la préparation des prospectus, rapports financiers et autres documents destinés aux investisseurs; la gestion de la correspondance, c'est-à-dire la distribution des rapports financiers et de tout autre document aux investisseurs; l'organisation des émissions et des remboursements; la tenue du registre des investisseurs; ainsi que le calcul de la valeur liquidative.
- (d) Les «Transactions fiduciaires» se rapportent aux activités pour lesquelles l'établissement intervient en son nom propre, mais pour le compte et au risque de ses clients. De temps à autre, dans le cadre de transactions fiduciaires, l'établissement fournit des services, tels que la conservation d'actifs à des entités structurées ou la gestion discrétionnaire de portefeuilles. Toutes les transactions fiduciaires sont déclarées exclusivement dans ce poste, que l'établissement fournisse d'autres services complémentaires ou non.
- (e) Les «Services de paiement» concernent la collecte, pour le compte de clients, des paiements générés par les instruments de créance qui ne sont ni portés au bilan de l'établissement ni initiés par l'établissement.
- (f) Les «Ressources clients distribuées mais non gérées» se rapportent aux produits émis par des entités en dehors du groupe, que l'établissement a distribué à sa clientèle. Ce poste est ventilé par types de produits.
- (g) Le «Montant des actifs concernés par les services fournis» inclut le montant des actifs pour lesquels l'établissement intervient, sur la base de la juste valeur. D'autres mesures, notamment la valeur nominale, peuvent être utilisées lorsque la juste valeur n'est pas disponible. Pour les cas où l'établissement fournit des services à des entités telles que des OPC ou des fonds de pension, les actifs concernés peuvent être déclarés à la juste valeur à laquelle ces entités inscrivent ces actifs dans leur propre bilan. Les montants déclarés incluront les intérêts cumulés, le cas échéant.

20. INTÉRÊTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES (30)

118. Par «Aides de trésorerie utilisées», on entend la valeur comptable des prêts et avances donnés en garantie à des entités structurées non consolidées ainsi que la valeur comptable des titres de créances détenus qui ont été émis par des entités structurées non consolidées.

21. PARTIES LIÉES (31)

119. Les établissements déclarent les montants et/ou les opérations liés aux expositions du bilan et de hors bilan, pour lesquels la contrepartie est une partie liée.
120. Les transactions intragroupes et les encours intragroupes sont éliminés. Sous «Filiales et autres entités d'un même groupe» figurent les soldes et les opérations avec les filiales qui n'ont pas été éliminés, soit parce que les filiales ne sont pas totalement consolidées dans le périmètre de consolidation prudentielle soit parce que, conformément à l'article 19 du CRR, les filiales sont exclues du périmètre de consolidation prudentielle vu qu'elles ne présentent qu'un intérêt négligeable ou que, dans le cas d'établissements faisant partie d'un groupe plus vaste, ces filiales sont des filiales de l'entreprise mère et non de l'établissement. Sous «Entreprises associées et coentreprises», les établissements déclarent la part des soldes et des opérations avec les coentreprises et les entreprises associées du groupe auquel l'entité appartient, et qui n'ont pas été éliminés lors de l'application de la méthode de l'intégration proportionnelle ou par mise en équivalence.

21.1. Parties liées: montants à payer et à recevoir (31.1)

121. Sous «Engagements de prêts, garanties financières et autres engagements reçus» figure la somme du «nominal» des engagements de prêts reçus, de la «sûreté/garantie maximale à prendre en compte» pour les garanties financières reçues et du «nominal» des autres engagements reçus.

21.2. Parties liées: charges et produits résultant de transactions (31.2)

122. Les «Profits ou pertes sur décomptabilisation des actifs non financiers» comprennent tous les gains et pertes issus de la décomptabilisation des actifs non financiers générés par des transactions avec des parties liées. Ce poste inclut les gains et les pertes issus de la décomptabilisation des actifs non financiers générés par des transactions avec des parties liées et faisant partie des lignes suivantes du compte de résultat:
- (a) «Profits ou pertes sur décomptabilisation des investissements dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées»;
 - (b) «Profits ou pertes sur décomptabilisation des actifs non financiers autres que ceux détenus en vue de la vente»;
 - (c) «Profits ou pertes d'actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente ne pouvant être désignés comme des activités abandonnées»; et
 - (d) «Profits ou pertes après impôts d'activités abandonnées».

22. STRUCTURE DU GROUPE (40)

123. Les établissements fournissent des informations détaillées à la date de déclaration sur les filiales, les coentreprises et les entreprises associées. Toutes les filiales, quelle que soit leur activité, sont déclarées.

22.1. Structure du groupe: «entité par entité» (40.1)

124. Les informations suivantes sont déclarées «entité par entité»:
- (a) «Code LEI» de l'entité objet de l'investissement;
 - (b) «Code de l'entité», soit l'identifiant de l'entité objet de l'investissement;
 - (c) «Nom de l'entité» objet de l'investissement;
 - (d) «Date d'entrée», soit la date à laquelle l'entité objet de l'investissement est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe;
 - (e) «Capital social», soit le montant total du capital libéré par l'entité objet de l'investissement à la date de référence;
 - (f) Les postes «Capitaux propres de l'entité objet de l'investissement», «Total de l'actif de l'entité objet de l'investissement» et «Profits ou (pertes) de l'entité objet de l'investissement» incluent les montants figurant à ces postes dans les derniers rapports financiers de l'entité objet de l'investissement;
 - (g) «Lieu de résidence de l'entité objet de l'investissement», soit le pays dans lequel l'entité objet de l'investissement est domiciliée;
 - (h) «Secteur de l'entité objet de l'investissement», soit le secteur de contrepartie visé au paragraphe 35 de la première partie;
 - (i) «Code NACE» de l'activité principale de l'entité objet de l'investissement; Pour les entreprises non financières, on utilise le premier niveau de subdivision («section») des codes NACE, tandis que pour les entreprises financières, les deux premiers niveaux («division») sont déclarés;
 - (j) «Participations cumulée (%)», soit le pourcentage des parts détenues par l'établissement à la date de référence;
 - (k) «Droits de vote (%)», soit le pourcentage des droits de vote associés aux parts détenues par l'établissement à la date de référence;
 - (l) «Structure du groupe [lien]», soit le lien de subordination qui existe entre la société mère et l'entité objet de l'investissement (filiale, coentreprise, entreprise associée);
 - (m) «Traitement comptable [groupe comptable]», soit le traitement comptable retenu pour le périmètre de consolidation (totale, proportionnelle, mise en équivalence);
 - (n) «Traitement comptable [groupe CRR]», soit le traitement comptable retenu pour le périmètre de consolidation en vertu du CRR (totale, proportionnelle, mise en équivalence);

- (o) «Valeur comptable», soit les montants portés au bilan de l'établissement pour les entités faisant l'objet de l'investissement qui ne sont pas consolidées totalement ou proportionnellement.
- (p) «Coût d'acquisition», soit le montant payé par les investisseurs;
- (q) «Lien de goodwill avec l'entité objet de l'investissement», soit le montant du goodwill inscrit au bilan consolidé de l'établissement pour l'entité objet de l'investissement, aux postes «Goodwill» ou «Investissements dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées».
- (r) «Juste valeur des investissements pour lesquels il existe un cours publié», soit le cours à la date de référence. Fourni uniquement lorsque les instruments sont cotés.

22.2. Structure du groupe: «instrument par instrument» (40.2)

125. Les informations suivantes sont déclarées «instrument par instrument»:

- (a) «Code du titre», soit le code ISIN du titre. Pour les titres dépourvus de code ISIN, il convient de déclarer un autre code d'identification unique du titre.
- (b) «Code de l'entité détentrice», soit l'identifiant de l'entité au sein du groupe qui détient la participation;
- (c) Les postes «Code de l'entité», «Participation cumulée (%)», «Valeur comptable» et «Coût d'acquisition» sont définis plus haut. Les montants correspondent aux titres détenus par l'entité détentrice concernée.

23. JUSTE VALEUR (41)

23.1. Hiérarchie des justes valeurs: instruments financiers au coût amorti (41.1)

126. Les informations sur la juste valeur d'instruments financiers au coût amorti, sur la base de la hiérarchie visée dans la norme IFRS 7.27A, sont déclarées dans ce modèle.

23.2. Utilisation de l'option de la juste valeur (41.2)

127. Sont déclarées dans ce modèle les informations sur le recours à la juste valeur pour les actifs et les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les «Contrats hybrides» incluent la valeur comptable des instruments financiers hybrides classés, sous forme d'un tout, dans ces portefeuilles comptables. En conséquence, dans ces portefeuilles comptables, sont logés des instruments hybrides entiers, non décomposés.

23.3. Instrument financiers hybrides non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (41.3)

128. Dans ce modèle, sont déclarées des informations sur les instruments financiers hybrides, à l'exception des contrats hybrides évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat en vertu de l'«option juste valeur», et déclarés dans le modèle 41.2.

129. Le poste «Détenu à des fins de négociation» inclut la valeur comptable des instruments financiers hybrides classés, sous forme d'un tout, sous «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» ou «Passifs financiers détenus à des fins de négociation». En conséquence, dans ce poste, sont compris des instruments hybrides entiers, non décomposés.

130. Les autres lignes traitent de la valeur comptable des contrats hôtes qui ont été séparés des dérivés intégrés, conformément au référentiel comptable pertinent. Les valeurs comptables des dérivés intégrés, séparés des contrats hôtes conformément au référentiel comptable pertinent, sont déclarées dans les modèles 10 et 11.

24. ACTIFS CORPORELS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES: VALEUR COMPTABLE PAR MÉTHODE D'ÉVALUATION (42)
131. Les postes «Immobilisations corporelles», «Immeubles de placement» et «Autres immobilisations incorporelles» sont déclarés selon les critères utilisés pour leur évaluation.
132. Le poste «Autres immobilisations incorporelles» comprend toutes les immobilisations incorporelles autres que le goodwill.
25. PROVISIONS (43)
133. Ce modèle inclut le rapprochement entre la valeur comptable du poste «Provisions» au début et à la fin de la période, en fonction de la nature des mouvements.
26. PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES ET AVANTAGES DU PERSONNEL (44)
134. Ces modèles contiennent des données cumulées sur tous les plans à prestations définies de l'établissement. En présence de plusieurs de ces plans, le montant agrégé de tous les plans est déclaré.
- 26.1. Composantes des actifs et des passifs nets des plans à prestations définies (44.1)**
135. Les «Composantes des actifs et des passifs nets des plans à prestations définies» concernent le rapprochement de la valeur actuelle cumulée des passifs (actifs) nets de l'ensemble des plans à prestations définies, ainsi que des droits à remboursement [IAS 19.140 (a), (b)].
136. En cas d'excédent, les «Actifs nets des plans à prestations définies» incluent les montants excédentaires qui sont portés au bilan dès lors qu'ils ne sont pas touchés par la limite imposée dans la norme IAS 19.63. Le montant de ce poste et le montant comptabilisé dans le poste pour mémoire «Juste valeur de tout droit à remboursement comptabilisé comme actif» sont inscrits sous «Autres actifs» dans le bilan.
- 26.2. Mouvements des obligations au titre des prestations définies (44.2)**
137. Les «Mouvements des obligations au titre des prestations définies» traitent du rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la valeur actuelle cumulée de l'ensemble des plans à prestations définies de l'établissement. Les effets au cours de la période des différents postes visés dans la norme IAS 19.141 sont présentés séparément.
138. Le montant du «Solde de clôture [valeur actuelle]» dans le modèle consacré aux mouvements des obligations au titre des prestations définies est égal à la «Valeur actuelle des obligations de prestations définies».
- 26.3. Postes pour mémoire [en lien avec les frais de personnel] (44.3)**
139. Les définitions suivantes sont utilisées dans le cadre de la déclaration des postes pour mémoire liés aux frais de personnel:
- (a) «Pensions et charges analogues», soit le montant comptabilisé au cours de la période au titre de dépenses de personnel pour tout avantage complémentaire de retraite (tant pour les plans à prestations définies que pour les plans à prestations non définies) et de cotisations aux caisses de sécurité sociale.
- (b) «Paiements fondés sur des actions», soit le montant comptabilisé au cours de la période au titre de dépenses de personnel pour tout paiement fondé sur des actions.
27. VENTILATION D'ÉLÉMENTS SÉLECTIONNÉS DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET (45)
- 27.1. Profits ou pertes sur décomptabilisation des actifs non financiers autres que ceux détenus en vue de la vente (45.2)**
140. Les bénéfices ou les pertes en raison de la décomptabilisation d'actifs non financiers autres que ceux détenus en vue de la vente, sont ventilés en fonction du type d'actif. Chaque ligne porte sur le bénéfice ou la perte enregistré sur l'actif (par ex. bien, logiciel, matériel informatique, or, investissements) qui a été décomptabilisé.

27.2. **Autres bénéfiques et charges d'exploitation (45.3)**

141. Les autres bénéfiques et charges d'exploitation sont ventilés en fonction des éléments suivants: ajustements de juste valeur apportés aux immobilisations corporelles évaluées à la juste valeur; recettes de loyers et charges d'exploitation directes d'immeubles de placement; recettes et charges de contrats de location-financement portant sur des biens autres que d'investissement; revenus et charges d'exploitation restants.
142. Les «Contrats de location simples autres qu'immeubles de placement» incluent, sur le plan des recettes, les rendements obtenus et, sur le plan des dépenses, les frais supportés par l'établissement bailleur dans le cadre de ses activités de location-financement autres que celles portant sur des actifs considérés comme des immeubles de placement. Les frais consentis par l'établissement locataire sont inclus sous le poste «Autres charges administratives».
143. Les bénéfiques ou les pertes issus du recalcul des détentions de métaux précieux et d'autres matières premières évalués à la juste valeur, moins le coût de la vente, sont déclarés parmi les éléments du poste «Autres bénéfiques d'exploitation. Autres» ou «Autres charges d'exploitation. Autres».

28. **ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (46)**

144. Dans l'état des variations des capitaux propres figure le rapprochement entre la valeur comptable au début de la période (solde initial) et celle à la fin de la période (solde de clôture) pour chaque composante des capitaux propres.

TROISIÈME PARTIE**MISE EN CORRESPONDANCE DES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS ET DES SECTEURS DES CONTREPARTIES**

1. Les tableaux suivants listent les catégories d'expositions utilisées pour calculer les exigences de fonds propres, conformément au CRR, en fonction des secteurs de la contrepartie utilisés dans les tableaux FINREP.

Tableau 2

Approche standard

Catégories d'expositions selon l'approche standard (article 112 du CRR)	Secteurs de la contrepartie selon FINREP	Commentaires
(a) Administrations centrales ou banques centrales	(1) Banques centrales (2) Administrations publiques	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(b) Administrations régionales ou locales	(2) Administrations publiques	
(c) Entités du secteur public	(2) Administrations publiques	
(d) Banques multilatérales de développement	(3) Établissements de crédit	
(e) Organisations internationales	(2) Administrations publiques	
(f) Établissements (soit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement)	(3) Établissements de crédit (4) Autres entreprises financières	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.

Catégories d'expositions selon l'approche standard (article 112 du CRR)	Secteurs de la contrepartie selon FINREP	Commentaires
(g) Entreprises	(2) Administrations publiques (4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières (6) Ménages	
(h) Clientèle de détail	(4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières (6) Ménages	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(i) Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	(2) Administrations publiques (3) Établissements de crédit (4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières (6) Ménages	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(j) Expositions en défaut	(1) Banques centrales (2) Administrations publiques (3) Établissements de crédit (4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières (6) Ménages	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(ja) Expositions présentant un risque particulièrement élevé	(1) Banques centrales (2) Administrations publiques (3) Établissements de crédit (4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières (6) Ménages	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(k) Obligations garanties	(3) Établissements de crédit (4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(l) Positions de titrisation	(2) Administrations publiques (3) Établissements de crédit (4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières (6) Ménages	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction du risque sous-jacent de la titrisation. Dans FINREP, lorsque des positions titrisées demeurent inscrites au bilan, les secteurs de la contrepartie utilisés sont les secteurs des contreparties immédiates de ces positions.
(m) Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	(3) Établissements de crédit (4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(n) Organismes de placement collectifs	Instruments afférents aux capitaux propres	Dans FINREP, les investissements dans des OPC sont classés comme des instruments de capitaux propres, que le CRR autorise l'approche par transparence ou non.
(o) Actions	Instruments de capitaux propres	Dans FINREP, les actions sont séparées et affectées à plusieurs catégories d'actifs financiers.
(p) Autres éléments	Éléments divers du bilan	Dans FINREP, les autres éléments peuvent faire partie de plusieurs catégories d'actifs.

Tableau 3
Approche fondée sur les notations internes (NI)

Catégories d'expositions selon l'approche NI (article 147 du CRR)	Secteurs de la contrepartie FINREP	Commentaires
(a) Administrations centrales et banques centrales	(1) Banques centrales (2) Administrations publiques (3) Établissements de crédit	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(b) Établissements (c'est-à-dire les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, ainsi que certaines administrations centrales et banques multilatérales)	(2) Administrations publiques (3) Établissements de crédit (4) Autres entreprises financières	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(c) Entreprises	(4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières (6) Ménages	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(d) Clientèle de détail	(4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières (6) Ménages	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction de la nature de la contrepartie immédiate.
(e) Actions	Instruments de capitaux propres	Dans FINREP, les actions sont séparées et affectées à plusieurs catégories d'actifs financiers.
(f) Positions de titrisation	(2) Administrations publiques (3) Établissements de crédit (4) Autres entreprises financières (5) Entreprises non financières (6) Ménages	Ces expositions sont affectées aux secteurs de la contrepartie FINREP en fonction du risque sous-jacent des positions de titrisation. Dans FINREP, lorsque des positions titrisées demeurent inscrites au bilan, les secteurs de la contrepartie utilisés sont les secteurs des contreparties immédiates de ces positions.
(g) Actifs autres que des obligations de crédit	Éléments divers du bilan	Dans FINREP, les autres éléments peuvent faire partie de plusieurs catégories d'actifs.

ANNEXE VI

DÉCLARATION DES PERTES PROVENANT DE PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS

MODÈLES POUR PERTES — BIENS IMMOBILIERS (IP LOSSES TEMPLATES)			
N° du modèle	Code du modèle	Nom du modèle / groupe de modèles	Intitulé court
		PERTES — BIENS IMMOBILIERS (IP LOSSES)	
15	C 15.00	Expositions et pertes provenant de prêts garantis par des biens immobiliers	CR IP LOSSES

C 15.00 — Expositions et pertes provenant de prêts garantis par des biens immobiliers (CR IP LOSSES)

Pays:

Ligne	Colonne	Pertes				Expositions
		Somme des pertes provenant de prêts à concurrence des taux de référence	dont: biens immobiliers évalués à la valeur hypothécaire	Somme des pertes globales		Somme des expositions
				030	040	
	Garanti par:	010	020	030	040	050
010	Bien immobilier résidentiel					
020	Bien immobilier commercial					

ANNEXE VII

INSTRUCTIONS POUR LA DÉCLARATION DES PERTES PROVENANT DE PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS

1. La présente annexe contient des instructions complémentaires au sujet des tableaux de l'annexe VI du présent règlement, dont elle complète les instructions sous forme de références.
 2. Toutes les instructions générales de la partie I de l'annexe II du présent règlement sont également d'application.
1. Portée de la déclaration
3. Les données visées à l'article 101, paragraphe 1, du CRR doivent être déclarées par tous les établissements qui recourent à des biens immobiliers dans le cadre de la troisième partie, titre II, du CRR.
 4. Le modèle de document couvre tous les marchés nationaux auxquels les groupes/établissements sont exposés (voir article 101, paragraphe 1, du CRR). Conformément à l'article 101, paragraphe 2, troisième phrase, les données seront déclarées séparément pour chaque marché immobilier de l'Union.
2. Définitions
5. Définition de «perte»: la «perte» est une «perte économique» au sens de l'article 5, point 2), du CRR, y inclus les pertes provenant de biens loués. Les flux de recouvrement issus d'autres sources (garanties bancaires, assurance-vie, etc.) ne seront pas pris en compte dans le calcul des pertes provenant de biens immobiliers. Les pertes enregistrées sur une position ne seront pas compensées par le bénéfice réalisé sur une autre position à la suite d'un recouvrement réussi.
 6. Conformément à la définition de l'article 5, point 2, du CRR, pour les expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels et commerciaux, la perte économique est calculée à partir de l'encours de l'exposition à la date de référence de la déclaration, et doit inclure au moins: i) le produit de la réalisation de la garantie; ii) les coûts directs (y compris le paiement d'intérêts et les frais de restructuration liés à la liquidation de la garantie); et iii) les coûts indirects (y compris les frais d'exploitation de l'entité de restructuration). Tous les postes doivent être actualisés à la date de référence de la déclaration.
 7. Valeur de l'exposition: la valeur de l'exposition suit les règles édictées dans la troisième partie, titre II, du CRR (voir le chapitre 2 pour les établissements qui recourent à l'approche standard, et le chapitre 3 pour les établissements utilisant l'approche NI).
 8. Valeur de l'actif: la valeur de l'actif est régie par les dispositions de la troisième partie, titre II, du CRR.
 9. Effet de change: le taux de change de la devise utilisée pour la déclaration sera celui de la date de déclaration. Le taux de change de la devise utilisée pour la déclaration sera celui de la date de déclaration. Par ailleurs, les estimations de pertes économiques doivent tenir compte de l'effet de change lorsque l'exposition ou la garantie sont libellées dans une autre devise.
3. Répartition géographique
10. Suivant la portée de la déclaration, la communication des pertes provenant de prêts garantis par des biens immobiliers s'effectuera au moyen des modèles suivants:
 - a) un modèle global,
 - b) un modèle pour chaque marché national de l'Union auquel l'établissement est exposé, et
 - c) un modèle rassemblant les données de tous les marchés nationaux hors Union auxquels l'établissement est exposé.
4. Déclaration des expositions et des pertes
11. Expositions: toutes les expositions traitées conformément à la troisième partie, titre II, du CRR, lorsqu'elles sont garanties en vue de réduire les exigences de fonds propres, font partie de la déclaration des pertes provenant de prêts garantis par des biens immobiliers. Cela signifie également que si l'effet d'atténuation du risque d'un bien immobilier ne sert qu'à des fins internes (c'est-à-dire dans le cadre du 2^e pilier) ou pour des grands risques (voir la quatrième partie du CRR), les expositions et les pertes concernées ne devront pas être déclarées.

12. Pertes: l'établissement qui est exposé au terme de la période de déclaration devra faire état de ses pertes. Les pertes seront déclarées dès qu'il convient de comptabiliser des provisions conformément aux règles comptables. De même, les pertes estimées doivent être déclarées. Les données concernant ces pertes seront collectées prêt par prêt, c'est-à-dire qu'il y aura agrégation des données individuelles pour les pertes provenant d'expositions garanties par des biens immobiliers.
13. Date de référence: dans le cadre de la déclaration des pertes, il faut prendre en considération la valeur d'exposition à la date du défaut de paiement.
- a) Les pertes doivent être déclarées pour tous les défauts de paiement de prêts garantis par des biens immobiliers survenus au cours de la période de déclaration (que la restructuration ait été achevée pendant cette période ou non). Comme il peut se passer un certain temps entre le défaut de paiement et la réalisation de la perte, les pertes estimées (y compris le produit partiel de la restructuration) seront déclarées pour les cas où la restructuration n'a pas été achevée pendant la période de déclaration.
- b) Trois scénarios sont possibles pour les défauts de paiement survenus pendant la période de déclaration: i.) les prêts impayés peuvent être restructurés de sorte qu'ils ne seront plus considérés comme impayés (aucune perte observée); ii.) la réalisation de toutes les garanties est achevée (restructuration complète, la perte réelle est connue); ou iii.) la restructuration n'est pas achevée (recours à des pertes estimées). La déclaration des pertes ne portera que sur les pertes émanant des scénarios ii.), soit la réalisation de la garantie (pertes observées), et iii.), soit la restructuration inachevée (pertes estimées).
- c) Vu que les pertes ne sont déclarées que pour les expositions en défaut de paiement au cours de la période de déclaration, les modifications apportées aux pertes issues d'expositions en défaut de paiement lors de périodes antérieures ne se retrouveront pas dans la déclaration. Par exemple, les produits de la réalisation de la garantie durant une période de déclaration ultérieure ou la réalisation de coûts inférieurs aux estimations antérieures ne seront pas déclarés.
14. Rôle de la valorisation du bien: la dernière évaluation du bien avant la date du défaut de paiement sert de date de référence lorsqu'il s'agit de déclarer la part de l'exposition garantie par des hypothèques sur biens immobiliers. Après le défaut de paiement, il se peut que le bien fasse l'objet d'une nouvelle évaluation. Cette nouvelle valeur ne sera toutefois pas pertinente pour identifier la part de l'exposition qui a été à l'origine pleinement (et complètement) garantie par les hypothèques sur biens immobiliers. Cependant, la nouvelle valeur du bien sera prise en compte dans la déclaration des pertes économiques (la baisse de la valeur d'un bien fait partie des coûts économiques). En d'autres termes, la dernière évaluation du bien avant défaut de paiement sera utilisée pour déterminer quelle partie de la perte doit être déclarée dans la cellule 010 (identification de la valeur des expositions pleinement et complètement garanties), la valeur réévaluée du bien pour les montants à déclarer (estimation d'une éventuelle restructuration de la garantie) dans les cellules 010 et 030.
15. Traitement de la vente de prêts pendant la période de déclaration: l'établissement qui est exposé au terme de la période de déclaration déclare les pertes, mais uniquement lorsqu'un défaut de paiement a été observé pour cette exposition.

5. Instructions concernant certaines positions

Colonnes	
010	<p>Somme des pertes provenant de prêts à concurrence des taux de référence</p> <p>Article 101, paragraphe 1, respectivement points a) et d), du CRR, Valeur de marché et valeur hypothécaire, conformément à l'article 4 (74) et (76) du CRR</p> <p>Cette colonne rassemble toutes les pertes de prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux, à concurrence de la part de l'exposition considérée comme pleinement et complètement garantie en vertu de l'article 124, paragraphe 1, du CRR.</p>
020	<p>Dont: biens immobiliers évalués à la valeur hypothécaire</p> <p>Déclaration des pertes, pour les cas où la valeur de la garantie a été calculée comme étant la valeur hypothécaire.</p>
030	<p>Somme des pertes globales</p> <p>Article 101, paragraphe 1, respectivement points b) et e), du CRR Valeur de marché et valeur hypothécaire, conformément à l'article 4 (74) et (76) du CRR</p> <p>Cette colonne rassemble toutes les pertes de prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux, à concurrence de la part de l'exposition considérée comme pleinement garantie en vertu de l'article 124, paragraphe 1, du CRR.</p>

Colonnes	
040	Dont: biens immobiliers évalués à la valeur hypothécaire Déclaration des pertes, pour les cas où la valeur de la garantie a été calculée comme étant la valeur hypothécaire
050	Somme des expositions Article 101, paragraphe 1, respectivement points c) et f), du CRR La valeur à déclarer est uniquement la part de la valeur de l'exposition considérée comme étant pleinement garantie par un bien immobilier. La part considérée comme non garantie n'est pas pertinente pour la déclaration des pertes.
Lignes	
010	Biens immobiliers résidentiels
020	Biens immobiliers commerciaux

ANNEXE VIII

MODÈLES DE DÉCLARATION DES GRANDS RISQUES ET DU RISQUE DE CONCENTRATION

MODÈLES GRANDS RISQUES			
Numéro du modèle	Code du modèle	Nom du modèle / groupe de modèles	Nom abrégé
		GRANDS RISQUES	GR
26	C 26.00	Limites des grands risques	LIMITES GR
27	C 27.00	Identification de la contrepartie	GR 1
28	C 28.00	Risques en portefeuille de négociation et hors portefeuille de négociation	GR 2
29	C 29.00	Détails des risques sur les clients individuels au sein de groupes de clients liés	GR 3
30	C 30.00	Catégories d'échéance des risques en portefeuille de négociation et hors portefeuille de négociation	GR 4
31	C 31.00	Catégories d'échéance des risques sur les clients individuels au sein de groupes de clients liés	GR 5

C 26.00 - Limites des grands risques (Limites GR)

		Limite applicable
		colonne
		010
ligne		
010	Non établissements	
020	Établissements	
030	Établissements en %	

C 27.00 - Identification de la contrepartie (GR 1)

IDENTIFICATION DE LA CONTREPARTIE						
Code	Nom	Code d'identification de l'entité juridique (LEI)	Résidence de la contrepartie	Secteur de la contrepartie	Code NACE	Catégorie de contrepartie
010	020	030	040	050	060	070

C 28.00 - Risques en portefeuille de négociation et hors portefeuille de négociation (GR 2)

CONTREPARTIE			EXPOSITONS INITIALES							
Code	Groupe ou individuel	Opérations où il existe une exposition sur des actifs sous-jacents	Exposition initiale totale	Expositions directes						
				Dont : en défaut	Titres de créance	Instruments de capitaux propres	Dérivés	Éléments de hors bilan		
								Engagements de prêt	Garanties financières	Autres engagements
010	020	030	040	050	060	070	080	090	100	110

EXPOSITONS INITIALES							(-) Corrections de valeur et provisions	(-) Expositions déduites des fonds propres	Valeur de l'exposition avant application des exemptions et de l'ARC		
Expositions indirectes						Expositions supplémentaires découlant d'opérations où il existe une exposition sur des actifs sous-jacents			Total	Dont : Hors portefeuille de négociation	% des fonds propres éligibles
Titres de créance	Instruments de capitaux propres	Dérivés	Éléments de hors bilan								
			Engagements de prêt	Garanties financières	Autres engagements						
120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) ÉLIGIBLES							(-) Protection financée du crédit autre qu'effet de substitution	(-) Biens immobiliers	(-) Montants exemptés	Valeur de l'exposition après application des exemptions et de l'ARC		
(-) Effet de substitution des techniques d'atténuation du risque de crédit						Total				Dont : Portefeuille hors négociation	% des fonds propres éligibles	
(-) Titres de créance	(-) Instruments de capitaux propres	(-) Dérivés	(-) Éléments de hors bilan									
			(-) Engagements de prêt	(-) Garanties financières	(-) Autres engagements							
240	250	260	270	280	290	300	310	320	330	340	350	

C 29.00 - Détails des risques sur les clients individuels au sein des groupes de clients liés (GR 3)

CONTREPARTIE				EXPOSITIONS INITIALES							
Code	Code du groupe	Opérations où il existe une exposition sur des actifs sous-jacents	Catégorie de lien	Exposition initiale totale	Dont : en défaut	Expositions directes					
						Titres de créance	Instruments de capitaux propres	Dérivés	Éléments de hors bilan		
									Engagements de prêt	Garanties financières	Autres engagements
010	020	030	040	050	060	070	080	090	100	110	120

EXPOSITIONS INITIALES							(-) Corrections de valeur et provisions	(-) Expositions déduites des fonds propres	Valeur de l'exposition avant application des exemptions et de l'ARC		
Expositions indirectes						Expositions supplémentaires découlant d'opérations où il existe une exposition sur des actifs sous-jacents			Total	Dont : Hors portefeuille de négociation	% des fonds propres éligibles
Titres de créance	Instruments de capitaux propres	Dérivés	Éléments de hors bilan								
			Engagements de prêt	Garanties financières	Autres engagements						
130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) ÉLIGIBLES								(-) Montants exemptés	Valeur de l'exposition après application des exemptions et de l'ARC		
(-) Effet de substitution des techniques d'atténuation du risque de crédit						(-) Protection financée du crédit autre qu'effet de substitution	(-) Biens immobiliers		Total	Dont : Portefeuille hors négociation	% des fonds propres éligibles
(-) Titres de créance	(-) Instruments de capitaux propres	(-) Dérivés	(-) Éléments de hors bilan								
			(-) Engagements de prêt	(-) Garanties financières	(-) Autres engagements						
250	260	270	280	290	300	310	320	330	340	350	360

C 30.00 - Catégories d'échéance des risques en portefeuille de négociation et hors portefeuille de négociation (GR 4)

CONTREPARTIE	CATÉGORIES D'ÉCHÉANCE DES RISQUES											
	Code	Jusqu'à 1 mois	Plus d'1 mois jusqu'à 2 mois	Plus de 2 mois jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois jusqu'à 4 mois	Plus de 4 mois jusqu'à 5 mois	Plus de 5 mois jusqu'à 6 mois	Plus de 6 mois jusqu'à 7 mois	Plus de 7 mois jusqu'à 8 mois	Plus de 8 mois jusqu'à 9 mois	Plus de 9 mois jusqu'à 10 mois	Plus de 10 mois jusqu'à 11 mois
010	020	030	040	050	060	070	080	090	100	110	120	130

CATÉGORIES D'ÉCHÉANCE DES RISQUES											
Plus de 12 mois jusqu'à 15 mois	Plus de 15 mois jusqu'à 18 mois	Plus de 18 mois jusqu'à 21 mois	Plus de 21 mois jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois jusqu'à 27 mois	Plus de 27 mois jusqu'à 30 mois	Plus de 30 mois jusqu'à 33 mois	Plus de 33 mois jusqu'à 36 mois	Plus de 3 ans jusqu'à 5 ans	Plus de 5 ans jusqu'à 10 ans	Plus de 10 ans	Échéance non définie
140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250

C 31.00 - Catégories d'échéance des risques sur les clients individuels au sein de groupes de clients liés (GR 5)

CONTREPARTIE		CATÉGORIES D'ÉCHÉANCE DES RISQUES										
Code	Code du groupe	Jusqu'à 1 mois	Plus d'1 mois jusqu'à 2 mois	Plus de 2 mois jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois jusqu'à 4 mois	Plus de 4 mois jusqu'à 5 mois	Plus de 5 mois jusqu'à 6 mois	Plus de 6 mois jusqu'à 7 mois	Plus de 7 mois jusqu'à 8 mois	Plus de 8 mois jusqu'à 9 mois	Plus de 9 mois jusqu'à 10 mois	Plus de 10 mois jusqu'à 11 mois
010	020	030	040	050	060	070	080	090	100	110	120	130

CATÉGORIES D'ÉCHÉANCE DES RISQUES												
Plus de 11 mois jusqu'à 12 mois	Plus de 12 mois jusqu'à 15 mois	Plus de 15 mois jusqu'à 18 mois	Plus de 18 mois jusqu'à 21 mois	Plus de 21 mois jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois jusqu'à 27 mois	Plus de 27 mois jusqu'à 30 mois	Plus de 30 mois jusqu'à 33 mois	Plus de 33 mois jusqu'à 36 mois	Plus de 3 ans jusqu'à 5 ans	Plus de 5 ans jusqu'à 10 ans	Plus de 10 ans	Échéance non définie
140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260

ANNEXE IX

INSTRUCTIONS POUR LA DÉCLARATION DE GRANDS RISQUES ET DU RISQUE DE CONCENTRATION

Table des matières

PARTIE I: CONSIGNES GÉNÉRALES	438
1. Structure et conventions	438
PARTIE II: INSTRUCTIONS CONCERNANT LES MODÈLES	438
1. Portée et niveau de la déclaration de grands risques	438
2. Structure des modèles LE	439
3. Définitions pour les besoins de la déclaration de grands risques	439
4. Modèle relatif aux limites aux grands risques (LE Limits)	440
4.1. Instructions concernant certaines lignes	440
5. Modèle LE1: Identification de la contrepartie	441
5.1. Instructions concernant certaines colonnes	441
6. Modèle LE2: Risques dans le portefeuille hors négociation et le portefeuille de négociation	442
6.1. Instructions concernant certaines colonnes	442
7. Modèle LE3: Détails des risques sur clients individuels au sein de groupes de clients liés	447
7.1. Instructions concernant certaines colonnes	447
8. Modèle LE4: Catégories d'échéance des 10 plus grands risques sur des établissements et des 10 plus grands risques sur des entités financières non réglementées	447
8.1. Instructions concernant certaines colonnes	447
9. Modèle LE5: Catégories d'échéance des 10 plus grands risques sur des établissements et des 10 plus grands risques sur des entités financières non réglementées: détail des risques sur des clients individuels au sein de groupes de clients liés	448
9.1. Instructions concernant certaines colonnes	448

PARTIE I: CONSIGNES GÉNÉRALES**1. Structure et conventions**

1. Le cadre de déclaration de grands risques («LE», ou «large exposures» en anglais) se compose de six modèles contenant les informations suivantes:
 - a. Limites aux grands risques
 - b. Identification de la contrepartie (modèle LE1)
 - c. Risques dans le portefeuille hors négociation et le portefeuille de négociation (modèle LE2)
 - d. Détail des risques sur clients individuels au sein de groupes de clients liés (modèle LE3)
 - e. Catégories d'échéance des 10 plus grands risques sur des établissements et des 10 plus grands risques sur des entités financières non réglementées (modèle LE4)
 - f. Catégories d'échéance des 10 plus grands risques sur des établissements et des 10 plus grands risques sur des entités financières non réglementées: détail des risques sur clients individuels au sein de groupes de clients liés (modèle LE5)
2. Les instructions contiennent des références juridiques ainsi que des informations détaillées sur les données qui seront déclarées dans chaque modèle.
3. Dans le cas de références à des colonnes, des lignes et des cellules de modèles, les instructions et les règles de validation suivent la convention de dénomination définie dans les paragraphes ci-après.
4. Les instructions et les règles de validation répondent généralement à la convention suivante: {Modèle;Ligne; Colonne}. Un astérisque sert à indiquer que la validation est faite pour toutes les lignes déclarées.
5. En cas de validations dans un modèle dont seuls les points de données de ce modèle sont utilisés, les notations ne se rapportent pas à un modèle: {Ligne;Colonne}.
6. ABS(Valeur) signifie la valeur absolue, sans signe.
7. Tout montant augmentant la valeur du risque sera déclaré en tant que valeur positive. En revanche, tout montant réduisant la valeur du risque sera déclaré en tant que valeur négative. Lorsqu'un signe négatif (-) précède l'intitulé d'un poste, aucune valeur positive ne pourra figurer à ce poste.

PARTIE II: INSTRUCTIONS CONCERNANT LES MODÈLES

Dans la présente annexe, les instructions relatives à la déclaration de grands risques s'appliquent aussi à la déclaration d'expositions significatives requise par les articles 9 et 11, conformément à la portée définie auxdits articles.

1. Portée et niveau de la déclaration de grands risques

1. Pour déclarer sur une base individuelle des informations relatives aux grands risques sur des clients ou des groupes de clients liés, conformément à l'article 394, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements utiliseront les modèles LE1, LE2 et LE3.
2. Pour déclarer sur une base consolidée des informations relatives aux grands risques sur des clients ou des groupes de clients liés, conformément à l'article 394, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements mères dans un État membre utiliseront les modèles LE1, LE2 et LE3.
3. Chaque grand risque défini en vertu de l'article 392 du règlement (UE) n° 575/2013 sera déclaré, y compris les grands risques qui ne seront pas pris en compte pour le respect de la limite aux grands risques, telle que fixée par l'article 395 du règlement (UE) n° 575/2013.

4. Pour déclarer sur une base consolidée des informations relatives aux 20 plus grands risques sur des clients ou des groupes de clients liés, conformément à la dernière phrase de l'article 394, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements mères dans un État membre qui sont concernés par la troisième partie, titre II, chapitre 3 du règlement (UE) n° 575/2013, utiliseront les modèles LE1, LE2 et LE3. Pour obtenir la valeur exposée au risque qui servira à déterminer ces 20 plus grands risques, il convient de soustraire le montant inscrit dans la colonne 320 («Montants exonérés») du modèle LE2 du montant de la colonne 210 («Total») de ce même modèle.
5. Pour déclarer sur une base consolidée des informations relatives aux 10 plus grands risques sur des établissements, ainsi que les 10 plus grands risques sur des entités financières non réglementées, conformément à l'article 394, paragraphe 2, points a) à d), du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements mères dans un État membre utiliseront les modèles LE1, LE2 et LE3. Pour déclarer la structure des échéances de ces risques en vertu de l'article 394, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements mères dans un État membre utiliseront les modèles LE4 et LE5. La valeur exposée au risque calculée dans la colonne 210 («Total») du modèle LE2 est le montant qui sera utilisé pour déterminer ces 20 plus grands risques.
6. Les données sur les grands risques, ainsi que sur les plus grands risques pertinents liés à des groupes de clients liés et des clients individuels n'appartenant pas à un groupe de clients liés, seront déclarées dans le modèle LE2 (où un groupe de clients liés sera déclaré comme un risque unique).
7. Dans le modèle LE3, les établissements déclarent les données qui concernent les risques sur des clients individuels appartenant aux groupes de clients liés qui sont indiqués dans le modèle LE2. Lorsqu'un risque sur un client individuel est déclaré dans le modèle LE2, il n'est pas répété dans le modèle LE3.

2. Structure des modèles LE

8. Les colonnes du modèle LE1 contiennent les informations relatives à l'identification des clients individuels, ou des groupes de clients liés, auxquels un établissement est exposé.
9. Les colonnes des modèles LE2 et LE3 contiennent les blocs d'informations suivants:
 - a. la valeur exposée au risque avant application des exemptions et prise en compte de l'effet de l'atténuation du risque de crédit, y inclus le risque direct et indirect ainsi que les risques additionnels provenant d'opérations où il existe un risque sur les actifs sous-jacents;
 - b. l'effet des exemptions et des méthodes d'atténuation du risque de crédit;
 - c. la valeur exposée au risque après application des exemptions et prise en compte de l'effet de l'atténuation du risque de crédit, tel que calculée aux fins de l'article 395, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013.
10. Les colonnes des modèles LE4 et LE5 présentent les informations concernant les catégories d'échéance auxquelles seront attribués les montants escomptés arrivant à échéance des 10 plus grands risques sur des établissements et des 10 plus grands risques sur des entités financières non réglementées.

3. Définitions pour les besoins de la déclaration de grands risques

11. Pour la définition d'un «Groupe de clients liés», voir l'article 4, point 39), du règlement (UE) n° 575/2013.
12. Pour la définition des «Entités financières non réglementées», voir l'article 142, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 575/2013.
13. Par «Établissements», on entend les établissements de crédit et les entreprises d'investissement tels que définis à l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 et, pour les besoins de cette déclaration, toute entreprise privée ou publique, y compris ses succursales, qui a été agréée dans un pays tiers où la surveillance prudentielle et les exigences réglementaires sont au moins équivalentes à celles appliquées dans l'Union européenne.

14. Les risques sur des «Associations de droit civil» seront déclarés. En outre, les établissements ajouteront les montants des crédits de l'association de droit civil à l'endettement de chaque partenaire. Les risques sur des associations de droit civil assortis de quotas seront divisés ou attribués aux partenaires, en fonction de leurs quotas respectifs. Certains montages (par ex. comptes communs, communautés d'héritiers, emprunts via prête-nom) exerçant en tant qu'associations de droit civil doivent être déclarés de même.
15. Les actifs et les éléments de hors bilan ne seront pas pondérés ou classés en fonction de leur degré de risque, conformément à l'article 389 du règlement (UE) n° 575/2013. Plus spécialement, les facteurs de conversion de crédit ne seront pas appliqués aux éléments de hors bilan.
16. Les «Risques» sont définis à l'article 389 du règlement (UE) n° 575/2013. Ils signifient:
- Tout élément de hors bilan dans le portefeuille hors négociation et le portefeuille de négociation, y compris les postes précisés à l'article 400 du règlement (UE) n° 575/2013, à l'exclusion des postes concernés par l'article 390, paragraphe 6, points a) à d), du règlement (UE) n° 575/2013.
 - Les «Risques indirects» sont les risques affectés au garant ou à l'émetteur de sûretés plutôt qu'à l'emprunteur direct, conformément à l'article 403 du règlement (UE) n° 575/2013.
 - Les risques sur des groupes de clients liés seront calculés conformément à l'article 390, paragraphe 5.
17. Les «Conventions de compensation» pourront être prises en compte aux fins de la valeur des grands risques, comme prévu à l'article 390, paragraphes 1 à 3, du règlement (UE) n° 575/2013. La valeur exposée au risque d'un instrument dérivé repris dans l'annexe II du règlement (UE) n° 575/2013 sera calculée conformément aux dispositions de la troisième partie, titre II, chapitre 6, en tenant compte des effets des contrats de novation et autres conventions de compensation pour les besoins des méthodes de la troisième partie, titre II, chapitre 6. La valeur exposée au risque des opérations de pension, des opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, des opérations à règlement différé et des opérations de prêt avec appel de marge, peut être déterminée conformément aux dispositions de la troisième partie, titre II, chapitre 6 ou de la troisième partie, titre II, chapitre 4. Conformément à l'article 296 du règlement (UE) n° 575/2013, la valeur exposée au risque d'une obligation juridique unique issue d'une convention de compensation multiproduits conclue avec une contrepartie de l'établissement déclarant sera déclarée au titre d'«autres engagements» dans les modèles LE.
18. La «Valeur d'une exposition» sera calculée conformément à l'article 390 du règlement (UE) n° 575/2013.
19. L'effet de l'application totale ou partielle des exemptions et des techniques CRM (atténuation du risque de crédit) admissibles pour le calcul des expositions aux fins de l'article 395, paragraphe 1, est décrit aux articles 399 à 403 du règlement (UE) n° 575/2013.
20. Les conventions de prise en pension concernées par la déclaration des grands risques seront déclarées conformément à l'article 402, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 575/2013. Pour autant que les critères de l'article 402, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 575/2013 soient remplis, l'établissement déclare les grands risques envers chaque tiers à concurrence du montant de la créance que la contrepartie a vis-à-vis de ce tiers et non du montant de l'exposition à cette contrepartie.

4. Modèle relatif aux limites aux grands risques (LE Limits)

4.1. Instructions concernant certaines lignes

Lignes	Références juridiques et instructions
010	<p>Contreparties autres que les établissements</p> <p>Article 395, paragraphe 1, article 458, paragraphe 2, point d) ii) et paragraphe 10, et article 459, point b), du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Le montant de la limite applicable aux contreparties autres que des établissements est déclaré. Il est fixé à 25 % des fonds propres éligibles, mentionné à la ligne 220 du modèle 4 de l'annexe I, sauf si un pourcentage plus restrictif est employé en raison de l'application de mesures nationales, en vertu de l'article 458 du règlement (UE) n° 575/2013, ou d'actes délégués européens conformément à l'article 459, point b), du règlement (UE) n° 575/2013.</p>

Lignes	Références juridiques et instructions
020	<p>Établissements</p> <p>Article 395, paragraphe 1, article 458, paragraphe 2, point d) ii) et paragraphe 10, et article 459, point b), du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Le montant de la limite applicable aux contreparties qui sont des établissements est déclaré. Selon l'article 395, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013, ce montant est fixé comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Lorsque la part de 25 % des fonds propres éligibles excède 150 millions EUR (ou une limite inférieure à 150 millions EUR, définie par les autorités compétentes en vertu de l'article 395, paragraphe 1, troisième alinéa, du règlement (UE) n° 575/2013), 25 % des fonds propres éligibles doit être déclaré. — Dans les autres cas, un montant de 150 millions EUR (ou une limite inférieure à 150 millions EUR, définie par les autorités compétentes en vertu de l'article 395, paragraphe 1, troisième alinéa, du règlement (UE) n° 575/2013) est déclaré, à moins que l'établissement n'ait fixé une limite inférieure, conformément aux politiques et procédures de gestion et de maîtrise du risque de concentration, telles qu'autorisées par de l'article 395, paragraphe 1, deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 575/2013. <p>Il est possible de durcir ces limites lorsque l'on applique des mesures nationales, conformément à l'article 396, paragraphe 6 ou l'article 458 du règlement (UE) n° 575/2013 ou des actes délégués européens conformément à l'article 459, point b), du règlement (UE) n° 575/2013.</p>
030	<p>Établissements, en %</p> <p>Article 395, paragraphe 1, et article 459, point a), du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Le montant qui sera déclaré est la limite absolue (déclarée à la ligne 020) exprimée en pourcentage des fonds propres éligibles.</p>

5. Modèle LE1: Identification de la contrepartie

5.1. Instructions concernant certaines colonnes

Colonne	Références juridiques et instructions
010-070	<p>Identification de la contrepartie:</p> <p>Les établissements doivent identifier toutes les contreparties au sujet desquelles ils communiquent des informations et ce, pour l'ensemble des codes remplis conformément à la colonne 010 des modèles LE2 à LE5.</p> <p>Conformément à l'article 394, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements mentionnent l'identité de toute contrepartie vis-à-vis de laquelle ils enregistrent un grand risque, tel que défini à l'article 392 du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Conformément à l'article 394, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 575/2013, les établissements mentionnent l'identité de toute contrepartie vis-à-vis de laquelle ils enregistrent les plus grands risques (pour les cas où la contrepartie est un établissement ou une entité financière non réglementée).</p>
010	<p>Code</p> <p>Le code correspond au code du groupe dès lors qu'un groupe de clients liés existe. Dans tous les autres cas, il se rapportera à une seule contrepartie.</p> <p>La composition du code dépend du système national de déclaration, à moins qu'une codification uniforme s'applique dans l'UE.</p> <p>Pour un groupe de clients liés, le code à déclarer est celui de l'entreprise mère. Lorsque le groupe de clients liés ne comporte pas d'entreprise mère, le code à déclarer sera celui de l'entité considérée par l'établissement comme étant la plus importante dans le groupe de clients liés. Ce code sera utilisé de manière cohérente dans le temps.</p>
020	<p>Nom</p> <p>Le nom correspond au nom du groupe dès lors qu'un groupe de clients liés existe. Dans tous les autres cas, il se rapportera à une seule contrepartie.</p> <p>Pour un groupe de clients liés, le nom à déclarer est celui de l'entreprise mère. Il s'agira du nom commercial du groupe de clients liés si ce groupe ne comporte pas d'entreprise mère.</p>
030	<p>Code IEJ</p> <p>Il s'agit de l'identifiant d'entité juridique de la contrepartie.</p> <p>Pour un groupe de clients liés, l'identifiant juridique à déclarer est le code de l'entreprise mère. Lorsque le groupe de clients liés ne comporte pas d'entreprise mère, le code à déclarer sera celui de l'entité considérée par l'établissement comme étant la plus importante dans le groupe de clients liés. Ce code sera utilisé de manière cohérente dans le temps.</p>

Colonne	Références juridiques et instructions
040	<p>Domicile de la contrepartie</p> <p>Le code ISO 3166-1-alpha-2 du pays dans lequel la contrepartie est enregistrée sera utilisé (en ce compris les pseudo-codes ISO des organisations internationales, disponibles dans la dernière édition du «Vademecum de la balance des paiements» d'Eurostat).</p> <p>Aucun domicile n'apparaîtra pour les groupes de clients liés.</p>
050	<p>Secteur de la contrepartie</p> <p>Un secteur sera attribué à chaque contrepartie, sur la base des classes de secteurs économiques définis par FINREP:</p> <p>i) Banques centrales; ii) Administrations centrales; iii) Établissements de crédit; iv) Autres sociétés financières; v) Sociétés non financières; vi) Ménages.</p> <p>Aucun secteur n'apparaîtra pour les groupes de clients liés.</p>
060	<p>Codes NACE</p> <p>Pour le secteur économique, on utilisera les codes NACE (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne).</p> <p>Cette colonne ne s'applique qu'aux contreparties «Autres sociétés financières» et «Sociétés non financières». Les codes NACE seront utilisés pour les «Sociétés non financières» avec un seul niveau de détail (par ex. «F — Construction»), tandis que pour les «Autres sociétés financières», deux niveaux de détail seront employés, permettant de distinguer les activités d'assurance (par ex. «K65 — Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exception des assurances sociales obligatoires»).</p> <p>Les secteurs «Autres sociétés financières» et «Sociétés non financières» seront classés sur la base de la répartition des contreparties de FINREP.</p> <p>Aucun code NACE n'apparaîtra pour les groupes de clients liés.</p>
070	<p>Type de contrepartie</p> <p>Article 394, paragraphe 2.</p> <p>Pour distinguer le type de contrepartie des 10 plus grands risques sur établissements et des 10 plus grands risques sur entités financières non réglementées, on utilisera la lettre «I» pour les établissements et «U» pour les entités financières non réglementées.</p>

6. Modèle LE2: Risques dans le portefeuille hors négociation et le portefeuille de négociation

6.1. Instructions concernant certaines colonnes

Colonne	Références juridiques et instructions
010	<p>Code</p> <p>Voir la colonne 010 du modèle LE1.</p>
020	<p>Groupe ou client individuel</p> <p>L'établissement indique «1» pour déclarer des risques sur des clients individuels ou «2» pour des risques sur des groupes de clients liés.</p>
030	<p>Opérations où il existe un risque sur les actifs sous-jacents</p> <p>Article 390, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Conformément à d'autres spécifications techniques émanant d'autorités nationales compétentes, lorsque l'établissement est exposé à une contrepartie déclarée dans le cadre d'une opération où il existe un risque sur les actifs sous-jacents, l'équivalent du terme «Oui» devra être indiqué. Dans le cas contraire, il conviendra d'indiquer un terme équivalent à «Non».</p>
040-180	<p>Risques initiaux</p> <p>Article 24, 389, 390 et 392 du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Dans ce bloc de colonnes, l'établissement déclare les risques initiaux des risques directs, indirects et supplémentaires issus d'opérations où il existe un risque sur les actifs sous-jacents.</p> <p>En vertu de l'article 389 du règlement (UE) n° 575/2013, on n'utilisera pas de pondération des risques ou de degré de risque pour les actifs et les éléments de hors bilan. Plus spécialement, les facteurs de conversion de crédit ne seront pas appliqués aux éléments de hors bilan.</p>

Colonne	Références juridiques et instructions
	<p>Ces colonnes reprennent le risque initial, c'est-à-dire la valeur exposée au risque hors corrections de valeur et provisions, qui seront déduites à la colonne 210.</p> <p>La définition et le calcul de la valeur exposée au risque sont abordés aux articles 389 et 390 du règlement (UE) n° 575/2013. L'évaluation des actifs et des éléments de hors bilan s'effectue conformément au référentiel comptable auquel l'établissement est soumis, comme le stipule l'article 24 du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Les risques déduits des fonds propres, qui ne sont pas considérés comme des expositions au sens de l'article 390, paragraphe 6, point e), seront inclus dans ces colonnes, et déduits dans la colonne 200.</p> <p>Les risques nommés à l'article 379, paragraphe 6, points a) à d), ne seront pas inscrits dans ces colonnes.</p> <p>Les risques initiaux comprendront tous les actifs et éléments de hors bilan tels que définis à l'article 400 du règlement (UE) n° 575/2013. Les exemptions seront déduites dans la colonne 320, aux fins de l'article 395, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Les risques provenant du portefeuille hors négociation et du portefeuille de négociation seront inclus.</p> <p>Pour la ventilation des risques entre les différents instruments financiers, lorsque plusieurs risques liés à des conventions de compensation ne font qu'un, ce risque unique est attribué à l'instrument financier correspondant à l'actif principal de la convention de compensation. (voir également l'introduction).</p>
040	<p>Total des risques initiaux</p> <p>L'établissement déclare la somme des risques directs et indirects, ainsi que les risques supplémentaires issus de risques sur des opérations où il existe un risque sur les actifs sous-jacents.</p>
050	<p>Dont: risques pour lesquels il y a eu défaut</p> <p>Article 178 du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>L'établissement déclare la part du total des risques initiaux correspondant aux expositions pour lesquelles il y a eu défaut.</p>
060-110	<p>Risques directs</p> <p>Il s'agit des risques sur la base d'un «emprunteur direct».</p>
060	<p>Instruments de dette</p> <p>BCE/2008/32, annexe II, deuxième partie, tableau, catégories 2 et 3.</p> <p>Les instruments de dette comprennent les titres de créances, les prêts et les avances.</p> <p>Les instruments de cette colonne sont qualifiés de «Crédits d'une durée initiale inférieure ou égale à un an/supérieure à un an et inférieure ou égale à cinq ans/supérieure à cinq ans», ou de «Titres autres qu'actions», selon le règlement de la Banque centrale européenne concernant le bilan du secteur des institutions financières monétaires (BCE/2008/32).</p> <p>Les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base (opérations de financement sur titres), ainsi que les opérations de prêt avec appel de marge seront indiquées dans cette colonne.</p>
070	<p>Instruments de fonds propres</p> <p>BCE/2008/32, annexe II, deuxième partie, tableau, catégories 4 et 5.</p> <p>Les instruments de cette colonne sont ceux qualifiés d'«Actions et autres participations» ou de «Titres d'OPC monétaires» selon le règlement de la Banque centrale européenne concernant le bilan du secteur des institutions financières monétaires (BCE/2008/32).</p>
080	<p>Produits dérivés</p> <p>Article 272, paragraphe 2, et annexe II du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Dans cette colonne, on indiquera les produits dérivés repris dans l'annexe II du règlement (UE) n° 575/2013, ainsi que les opérations à règlement différé, telles que définies à l'article 272, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Les dérivés de crédit soumis à un risque de crédit de contrepartie seront déclarés dans cette colonne.</p>
090-110	<p>Éléments de hors bilan</p> <p>Annexe I du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>La valeur à indiquer dans ces colonnes est la valeur nominale avant toute déduction des corrections pour risque de crédit spécifique et sans application de facteurs de conversion.</p>

Colonne	Références juridiques et instructions
090	<p>Engagements de prêts</p> <p>Annexe I, points 1c), 1h), 2b) ii), 3b) i) et 4 a), du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Les engagements de prêts sont des engagements fermes de fournir un crédit selon des conditions prédéfinies, à l'exception des prêts dérivés, car ceux-ci peuvent faire l'objet d'un règlement net en trésorerie ou par la livraison ou l'émission d'un autre instrument financier.</p>
100	<p>Garanties financières</p> <p>Annexe I, points 1 a), 1 b) et 1 f), du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Les garanties financières sont des contrats qui impliquent que l'émetteur procède à des paiements prédéfinis afin de rembourser le porteur en cas de perte subie lorsqu'un créancier donné omet de rembourser sa dette à l'échéance selon les conditions originales ou modifiées d'un instrument de dette. Les dérivés de crédit qui ne sont pas repris dans la colonne «produits dérivés» apparaîtront dans cette colonne.</p>
110	<p>Autres engagements</p> <p>Les autres engagements sont les éléments de l'annexe I du règlement (UE) n° 575/2013 qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. La valeur exposée au risque d'une obligation juridique unique issue d'une convention de compensation multiproduits conclue avec une contrepartie de l'établissement déclarant sera déclarée dans cette colonne.</p>
120-180	<p>Risques indirects</p> <p>Article 403 du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Selon l'article 403 du règlement (UE) n° 575/2013, un établissement de crédit peut adopter une méthode de substitution lorsqu'un risque sur un client est garanti par un tiers, ou par une sûreté émise par un tiers.</p> <p>Dans ce bloc de colonnes, l'établissement déclare le montant des risques directs réaffectés au garant ou à l'émetteur de sûretés, pour autant que la pondération du risque de ce dernier soit inférieure ou égale à la pondération du risque qui serait retenue pour le tiers conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 2, du règlement (UE) n° 575/2013. Le risque initial protégé de référence (risque direct) sera déduit du risque sur l'emprunteur initial dans les colonnes «Méthodes admissibles d'atténuation du risque de crédit». En raison de l'effet de substitution, le risque indirect augmentera le risque sur le garant ou l'émetteur de sûretés. Il en va de même pour les garanties concédées au sein d'un groupe de clients liés.</p> <p>L'établissement déclare le montant initial des risques indirects dans la colonne qui correspond au type de risque direct qui est garanti ou couvert par une sûreté. Par exemple, lorsque le risque direct garanti est un instrument de dette, le montant du «risque indirect» attribué au garant est déclaré dans la colonne «Instruments de dette».</p> <p>Les risques provenant de titres indexés sur un risque de crédit apparaîtront également dans ce bloc de colonnes, conformément à l'article 399 du règlement (UE) n° 575/2013.</p>
120	<p>Instruments de dette</p> <p>Voir la colonne 060.</p>
130	<p>Instruments de fonds propres</p> <p>Voir la colonne 070.</p>
140	<p>Produits dérivés</p> <p>Voir la colonne 080.</p>
150-170	<p>Éléments de hors bilan</p> <p>La valeur à indiquer dans ces colonnes est la valeur nominale avant toute déduction des corrections pour risque de crédit spécifique et sans application de facteurs de conversion.</p>
150	<p>Engagements de prêts</p> <p>Voir la colonne 090.</p>
160	<p>Garanties financières</p> <p>Voir la colonne 100.</p>

Colonne	Références juridiques et instructions
170	Autres engagements Voir la colonne 110.
180	Risques supplémentaires issus d'opérations où il existe un risque sur les actifs sous-jacents Article 390, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013. Risques supplémentaires issus d'opérations où il existe un risque sur les actifs sous-jacents.
190	(-) Corrections de valeur et provisions Article 34, 24, 110 et 111 du règlement (UE) n° 575/2013. Correction de valeur et provisions prévues par le référentiel comptable correspondant (directive 86/635/CEE ou règlement 1606/2002), qui impactent l'évaluation des risques, conformément aux articles 24 et 110 du règlement (UE) n° 575/2013. Dans cette colonne figureront les corrections de valeur et les provisions concernant le risque brut de la colonne 040.
200	(-) Risques déduits des fonds propres Article 390, paragraphe 6, point e), du règlement (UE) n° 575/2013. Sont déclarés les risques déduits des fonds propres, qui figureront dans les différentes colonnes du Total des risques initiaux.
210-230	Valeur exposée au risque avant application des exemptions et des techniques CRM Article 394, paragraphe 1, point b), du règlement (UE) n° 575/2013. Le cas échéant, les établissements déclarent la valeur exposée au risque avant la prise en compte de l'effet de l'atténuation du risque de crédit.
210	Total La valeur exposée au risque qui figurera dans cette colonne sera le montant utilisé pour déterminer si un risque est considéré comme un «grand risque» au sens de l'article 392 du règlement (UE) n° 575/2013. Il s'agira du risque initial après déduction des corrections de valeur et des provisions et du montant des risques déduits des fonds propres.
220	Dont: Portefeuille hors négociation Montant du risque total correspondant au portefeuille hors négociation avant exemptions et techniques CRM.
230	Pourcentage des fonds propres éligibles Article 4, point 71, et article 395 du règlement (UE) n° 575/2013. Le montant à déclarer est le pourcentage de la valeur exposée au risque, avant application des exemptions et des techniques CRM, rapportée aux fonds propres éligibles de l'établissement, tels que définis à l'article 4, point 71, du règlement (UE) n° 575/2013.
240-310	(-) Méthodes admissibles d'atténuation du risque de crédit (techniques CRM) Article 399 et articles 401 à 403 du règlement (UE) n° 575/2013. Les techniques CRM telles que définies à l'article 4, point 57, du règlement (UE) n° 575/2013. Pour les besoins de cette déclaration, les techniques CRM énoncées dans la troisième partie, titre II, chapitres 3 et 4 seront utilisées conformément aux articles 401 à 403 du règlement (UE) n° 575/2013. Dans le cadre du régime des grands risques, ces techniques peuvent exercer trois effets: effet de substitution; protection de crédit financée autre que l'effet de substitution; traitement des biens immobiliers.
240-290	(-) Effet de substitution des méthodes admissibles d'atténuation du risque de crédit Article 403 du règlement (UE) n° 575/2013. Le montant de la protection de crédit financée et non financée qui figurera dans ces colonnes correspondra aux risques garantis par un tiers ou par l'émission d'une sûreté par un tiers, lorsque l'établissement décide de traiter le risque comme étant encouru par le garant ou l'émetteur de sûretés.

Colonne	Références juridiques et instructions
240	(-) Instruments de dette Voir la colonne 060.
250	(-) Instruments de fonds propres Voir la colonne 070.
260	(-) Produits dérivés Voir la colonne 080.
270-290	(-) Éléments de hors bilan La valeur de ces colonnes ne tient pas compte de l'application des facteurs de conversion.
270	(-) Engagements de prêts Voir la colonne 090.
280	(-) Garanties financières Voir la colonne 100.
290	(-) Autres engagements Voir la colonne 110.
300	(-) Protection de crédit financée, autre que l'effet de substitution Article 401 du règlement (UE) n° 575/2013. L'établissement déclare les montants de la protection de crédit financée, telle que définie à l'article 4, point 58, du règlement (UE) n° 575/2013, qui sont déduits de la valeur exposée au risque en raison de l'application de l'article 401 du règlement (UE) n° 575/2013.
310	(-) Biens immobiliers Article 402 du règlement (UE) n° 575/2013. L'établissement déclare les montants déduits de la valeur exposée au risque en raison de l'application de l'article 402 du règlement (UE) n° 575/2013.
320	(-) Montants exemptés Article 400 du règlement (UE) n° 575/2013. L'établissement déclare les montants exemptés du régime des grands risques.
330-350	Valeur exposée au risque après application des exemptions et des techniques CRM Article 394, paragraphe 1, point d), du règlement (UE) n° 575/2013. L'établissement déclare la valeur exposée au risque après la prise en compte de l'effet des exemptions et de l'atténuation du risque de crédit, tel que calculé aux fins de l'article 395, paragraphe 1.
330	Total Cette colonne contient les montants à prendre en considération pour respecter la limite aux grands risques fixée à l'article 395.
340	Dont: Portefeuille hors négociation L'établissement déclare le risque total, après application des exemptions et prise en compte de l'effet des techniques CRM, lié au portefeuille hors négociation.
350	Pourcentage des fonds propres éligibles L'établissement déclare le pourcentage de la valeur exposée au risque, avant application des exemptions et des techniques CRM, rapportée aux fonds propres éligibles de l'établissement, tels que définis à l'article 4, point 71, du règlement (UE) n° 575/2013.

7. Modèle LE3: Détails des risques sur clients individuels au sein de groupes de clients liés

7.1. Instructions concernant certaines colonnes

Colonne	Références juridiques et instructions
010-360	Dans le modèle LE3, l'établissement déclare les données qui concernent les clients individuels appartenant à des groupes de clients liés déclarés dans les lignes du modèle LE2.
010	Code Voir la colonne 010 du modèle LE1.
020	Code de groupe Le code est celui de la société mère du groupe de clients liés. Lorsque le groupe de clients liés ne comporte pas d'entreprise mère, le code à déclarer sera celui de l'entité considérée par l'établissement comme étant la plus importante dans le groupe de clients liés. Ce code sera utilisé de manière cohérente dans le temps. La composition réelle du code dépend du système national de déclaration, à moins qu'une codification uniforme n'existe au niveau de l'UE. Lorsqu'un client appartient à plusieurs groupes de clients liés, celui-ci sera déclaré comme un membre de tous les groupes de clients liés.
030	Opérations où il existe un risque sur les actifs sous-jacents Voir la colonne 030 du modèle LE2.
040	Type de lien Le type de lien entre une entité et le groupe de clients liés sera défini au moyen de:«a», au sens de l'article 4, point 39, point a), du règlement (UE) n° 575/2013 (contrôle); ou «b», au sens de l'article 4, point 39, point b), du règlement (UE) n° 575/2013 (interconnexion).
050-360	Lorsque des instruments financiers figurant dans le modèle LE2 sont fournis à tout un groupe de clients liés, ces instruments sont affectés à chaque contrepartie dans le modèle LE3, en fonction des critères d'activité de l'établissement. Les autres instructions sont identiques à celles du modèle LE2.

8. Modèle LE4: Catégories d'échéance des 10 plus grands risques sur des établissements et des 10 plus grands risques sur des entités financières non réglementées

8.1. Instructions concernant certaines colonnes

Colonne	Références juridiques et instructions
010	Code Voir la colonne 010 du modèle LE1.
020-250	Catégories d'échéances du risque Article 394, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 575/2013. L'établissement déclare cette information pour les 10 plus grands risques sur des établissements et pour les 10 plus grands risques sur des entités financières non réglementées. Les catégories d'échéance sont définies à l'aide d'intervalles mensuels (jusqu'à un an), trimestriels (de 1 an à 3 ans), et plus (à partir de 3 ans). Pour chaque valeur exposée au risque avant application des exemptions et des techniques CRM (colonne 210 du modèle LE2), les montants escomptés arrivant à échéance seront répartis en fonction de leur catégorie d'échéance. En conséquence, il se peut qu'un risque soit ventilé sur plusieurs colonnes. Les instruments dépourvus d'échéance fixe, tels que les capitaux propres, seront déclarés dans la colonne «Échéance indéterminée».

Colonne	Références juridiques et instructions
	<p>L'échéance attendue du risque doit être communiquée, qu'il s'agisse d'un risque direct ou indirect.</p> <p>En ce qui concerne les risques directs, lorsqu'il s'agit de répartir les montants escomptés pour des instruments de fonds propres, des instruments de dette et des produits dérivés dans les différentes catégories d'échéance de ce modèle, on emploiera les instructions contenues dans le tableau d'échéances des indicateurs complémentaires relatifs à la liquidité (voir le document de consultation CP18 publié le 23.5.2013).</p> <p>Dans le cas d'éléments de hors bilan, on utilisera l'échéance du risque sous-jacent pour la répartition des montants escomptés dans les différentes catégories d'échéances. Ainsi, pour les dépôts à terme, il s'agira de la structure des échéances du dépôt; pour les garanties financières, la structure des échéances de l'actif financier sous-jacent; pour la part non tirée des engagements de prêts, la structure des échéances du prêt; pour les autres engagements, la structure des échéances de l'engagement.</p> <p>Pour ce qui est des risques indirects, la répartition entre les catégories d'échéance se fera sur la base de l'échéance des opérations garanties qui génèrent le risque direct.</p>

9. **Modèle LE5: Catégories d'échéance des 10 plus grands risques sur des établissements et des 10 plus grands risques sur des entités financières non réglementées: détail des risques sur des clients individuels au sein de groupes de clients liés**

9.1. Instructions concernant certaines colonnes

Colonne	Références juridiques et instructions
010-260	Dans le modèle LE5, l'établissement déclare les données qui concernent chaque contrepartie appartenant aux groupes de clients liés déclarés dans les lignes du modèle LE4.
010	Code Voir la colonne 010 du modèle LE1.
020	Code de groupe Voir la colonne 020 du modèle LE3.
030-260	Catégories d'échéance des risques Voir les colonnes 020-250 du modèle LE4.

ANNEXE X

DÉCLARATION DU RATIO DE LEVIER

MODÈLES DE DÉCLARATION DU RATIO DE LEVIER			
Code du modèle	Code du modèle	Nom du modèle	Intitulé court
45	C 45.00	Calcul du ratio de levier	LRCalc
40	C 40.00	Traitement alternatif du montant de l'exposition	LR1
41	C 41.00	Éléments du bilan et de hors bilan - Ventilation supplémentaire des expositions	LR2
42	C 42.00	Définition alternative des fonds propres	LR3
43	C 43.00	Ventilation des composantes du montant de l'exposition utilisée pour le ratio de levier	LR4
44	C 44.00	Informations générales	LR5
46	C 46.00	Entités consolidées aux fins de la comptabilité, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle	LR6

C 40.00 - TRAITEMENT ALTERNATIF DU MONTANT DE L'EXPOSITION (LR1)

Ligne		Colonne										
		010	020	030	040	050	060	070	080	090	100	110
		Valeur comptable au bilan	Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM	Valeur avec application de règles de compensation (dérivés) tenant compte d'une sûreté en espèces	Majoration pour opération de financement sur titres	Majoration pour méthode de l'évaluation au prix du marché (sans compensation ou techniques CRM) (Dérivés)	Majoration pour méthode de l'évaluation au prix du marché (alternative) (Dérivés)	Montant notionnel / Valeur nominale	Montant notionnel (même nom de référence)	Montant notionnel (nom de référence et contrepartie ou contrepartie centrale identiques)	Montant notionnel (même nom de référence et protection acquise auprès d'une contrepartie centrale)	Montant notionnel (même nom de référence et échéance identique ou plus longue)
010	Dérivés											
020	Dérivés de crédit (protection vendue)											
030	Dérivés de crédit (protection vendue) soumis à une clause de résiliation											
040	Dérivés de crédit (protection vendue) non soumis à une clause de résiliation											
050	Dérivés de crédit (protection achetée)											
060	Dérivés financiers											
070	Opérations de financement sur titres couvertes par un accord-cadre de compensation											
080	Opérations de financement sur titres non couvertes par un accord-cadre de compensation											
090	Autres actifs											
100	Éléments de hors bilan présentant un risque faible dans les RSA; dont											
110	Expositions renouvelables éligibles sur la clientèle de détail; dont:											
120	Engagements portant sur des cartes de crédit et pouvant être annulés sans condition											
130	Engagements non renouvelables, pouvant être annulés sans condition											

Ligne		Colonne										
		010	020	030	040	050	060	070	080	090	100	110
		Valeur comptable au bilan	Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM	Valeur avec application de règles de compensation (dérivés) tenant compte d'une sûreté en espèces	Majoration pour opération de financement sur titres	Majoration pour méthode de l'évaluation au prix du marché (sans compensation ou techniques CRM) (Dérivés)	Majoration pour méthode de l'évaluation au prix du marché (alternative) (Dérivés)	Montant notionnel / Valeur nominale	Montant notionnel (même nom de référence)	Montant notionnel (nom de référence et contrepartie ou contrepartie centrale identiques)	Montant notionnel (même nom de référence et protection acquise auprès d'une contrepartie centrale)	Montant notionnel (même nom de référence et échéance identique ou plus longue)
140	Éléments de hors bilan présentant un risque modéré dans les RSA											
150	Éléments de hors bilan présentant un risque moyen dans les RSA											
160	Éléments de hors bilan présentant un risque élevé dans les RSA											
170	(Pour mémoire) Montant tiré sur des expositions renouvelables éligibles sur la clientèle de détail											
180	(Pour mémoire) Montants tirés sur des engagements portant sur des cartes de crédit et pouvant être annulés sans condition											
190	(Pour mémoire) Montants tirés sur des engagements non renouvelables et pouvant être annulés sans condition											
200	(Pour mémoire) Actifs fiduciaires exclus du bilan conformément à l'article 429, paragraphe 11, du CRR											
210	Sûretés en espèces reçues dans le cadre d'opérations sur dérivés											
220	Créances sur sûretés en espèces données pour opérations sur dérivés											
230	Titres reçus lors d'une opération de financement sur titres, considérés comme un actif											
240	Opération de financement sur titres - Intermédiation (créances en espèces)											

C 41.00 - ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE HORS BILAN - VENTILATION SUPPLÉMENTAIRE DES EXPOSITIONS (LR2)

Ligne		Colonne		
		010	020	030
		Expositions du bilan et de hors bilan (approche standard)	Expositions du bilan et de hors bilan (approche NI)	Valeur nominale
010	Total des expositions au bilan et hors bilan inscrites dans le portefeuille bancaire (ventilation selon une pondération de risque effective):			
020	= 0 %			
030	> 0 et ≤ 12 %			
040	> 12 et ≤ 20 %			
050	> 20 et ≤ 50 %			
060	> 50 et ≤ 75 %			
070	> 75 et ≤ 100 %			
080	> 100 et ≤ 425 %			
090	> 425 et ≤ 1250 %			
100	Expositions en défaut			
110	Éléments de hors bilan présentant un faible risque et éléments hors bilan soumis à un facteur de conversion de 0 % en lien avec le ratio de solvabilité (pour mémoire)			

C 42.00 - DÉFINITION ALTERNATIVE DES FONDS PROPRES (LR3)

Ligne		Colonne
		010
010	Fonds propres de base de catégorie 1 - Définition définitive	
020	Fonds propres de base de catégorie 1 - Définition transitoire	
030	Total des fonds propres - Définition définitive	
040	Total des fonds propres - Définition transitoire	
050	Ajustements réglementaires - Fonds propres de base de catégorie 1 - Définition définitive	
060	Ajustements réglementaires - Fonds propres de base de catégorie 1 - Définition transitoire	
070	Ajustements réglementaires - Total des fonds propres - Définition définitive	
080	Ajustements réglementaires - Total des fonds propres - Définition transitoire	

C 43.00 - VENTILATION DES COMPOSANTES DU MONTANT DE L'EXPOSITION POUR LE RATIO DE LEVIER (LR4)

Ligne	Éléments hors bilan, dérivés, opérations de financement sur titres et portefeuille de négociation	Colonne			
		010	020		
		Valeur exposée au risque du ratio de levier	Actifs pondérés en fonction du risque		
010	Éléments hors bilan; notamment:				
020	Crédits commerciaux; notamment:				
030	Assurance-crédit à l'exportation officielle				
040	Dérivés et opérations de financement de titres, couverts par une convention de compensation multiproduits				
050	Dérivés non couverts par une convention de compensation multiproduits				
060	Opérations de financement de titres non couvertes par une convention de compensation multiproduits				
070	Autres actifs faisant partie du portefeuille de négociation				
Ligne	Autres expositions du portefeuille hors négociation	Colonne			
		010	020	030	040
		Valeur exposée au risque pour le ratio de levier		Actifs pondérés en fonction du risque	
		Expositions selon l'approche standard	Expositions selon l'approche NI	Expositions selon l'approche standard	Expositions selon l'approche NI
080	Obligations garanties				
090	Expositions considérées comme souveraines				
100	Administrations centrales et banques centrales				
110	Gouvernements régionaux et autorités locales considérés comme des emprunteurs souverains				
120	Banques multilatérales de développement et organisations internationales considérées comme des emprunteurs souverains				
130	Entités du secteur public considérées comme des emprunteurs souverains				
140	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public NON considérés comme des emprunteurs souverains				
150	Gouvernements régionaux et autorités locales NON considérés comme des emprunteurs souverains				
160	Banques multilatérales de développement NON considérées comme des emprunteurs souverains				
170	Entités du secteur public NON considérées comme des emprunteurs souverains				

Ligne	Autres expositions du portefeuille hors négociation	Colonne			
		010	020	030	040
		Valeur exposée au risque pour le ratio de levier		Actifs pondérés en fonction du risque	
		Expositions selon l'approche standard	Expositions selon l'approche NI	Expositions selon l'approche standard	Expositions selon l'approche NI
180	Établissements				
190	Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers; dont:				
200	Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels				
210	Expositions sur la clientèle de détail				
220	Clientèle de détail - Petites et moyennes entreprises (PME)				
230	Entreprises				
240	Entreprises financières				
250	Entreprises non financières				
260	Expositions aux PME				
270	Expositions aux entreprises autres que des PME				
280	Expositions en défaut				
290	Autres expositions (par ex. capitaux propres et actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit); dont:				
300	Expositions de titrisation				
310	Crédits commerciaux (pour mémoire); dont:				
320	Dans le cadre d'un régime public d'assurance-crédit à l'exportation				

C 44.00 - INFORMATIONS GÉNÉRALES (LR5)

Ligne		Colonne
		010
010	Structure de l'établissement	
020	Traitement des dérivés	
030	Référentiel comptable	
040	Type d'établissement	
050	Mode de calcul utilisé pour la déclaration	
060	Niveau de déclaration	

C 45.00 - CALCUL DU RATIO DE LEVIER (LRCalc)

		Colonne		
		Exposition aux grands risques: Valeur Mois-1	Exposition aux grands risques: Valeur Mois-2	Exposition aux grands risques: Valeur Mois-3
Ligne	Valeurs exposées au risque	010	020	030
010	Exposition aux opérations de financement sur titres conformément à l'article 220 du CRR			
020	Exposition aux opérations de financement sur titres conformément à l'article 222 du CRR			
030	Dérivés: Valeur de marché			
040	Dérivés: Majoration pour méthode de l'évaluation au prix du marché			
050	Dérivés: Méthode de l'exposition initiale			
060	Facilités de découvert non prélevées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis			
070	Éléments de hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré			
080	Éléments de hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque moyen et éléments de hors bilan relatifs aux crédits d'exportation bénéficiant d'un soutien public			
090	Autres éléments de hors bilan			
100	Autres actifs			
Ligne	Ajustements des fonds propres et ajustements réglementaires			
110	Fonds propres de catégorie 1 - Définition définitive			
120	Fonds propres de catégorie 1 - Définition transitoire			
130	Montant à ajouter conformément à l'article 429, paragraphe 4, deuxième alinéa, du CRR			
140	Montant à ajouter conformément à l'article 429, paragraphe 4, deuxième alinéa, du CRR - Définition transitoire			
150	Ajustements réglementaires - Fonds propres de catégorie 1 - Définition définitive. Dont:			
160	Ajustements réglementaires concernant le propre risque de crédit			
170	Ajustements réglementaires - Fonds propres de catégorie 1 - Définition transitoire			
Ligne	Ratio de levier			
180	Ratio de levier - Recours à la définition définitive des fonds propres de catégorie 1			
190	Ratio de levier - Recours à la définition transitoire des fonds propres de catégorie 1			
				Colonne
				040
				Ratio de levier calculé comme la moyenne arithmétique simple des ratios de levier mensuels d'un trimestre

C 46.00 - ENTITÉS CONSOLIDÉES AUX FINS DE LA COMPTABILITÉ, MAIS QUI NE FONT PAS PARTIE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PRUDENTIELLE (LR6)

Ligne		Colonne		
		010	020	030
		Entités du secteur financier	Entités de titrisation	Entités commerciales
010	Opérations de financement sur titres couvertes par un accord-cadre de compensation - Valeur comptable sans compensation ou autres techniques CRM			
020	Opérations de financement sur titres couvertes par un accord-cadre de compensation - Majoration			
030	Opérations de financement sur titres non couvertes par un accord-cadre de compensation - Valeur comptable sans compensation ou autres techniques CRM			
040	Opérations de financement sur titres non couvertes par un accord-cadre de compensation - Majoration			
050	Dérivés: Valeur de marché			
060	Dérivés: Majoration pour méthode de l'évaluation au prix du marché			
070	Dérivés: Méthode de l'exposition initiale			
080	Facilités de découvert non tirées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis			
090	Éléments de hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré			
100	Éléments de hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque moyen et éléments de hors bilan relatifs aux crédits d'exportation bénéficiant d'un soutien public			
110	Autres éléments de hors bilan			
120	Autres actifs			
130	(Pour mémoire) Valeur totale des investissements dans les entités			
140	(Pour mémoire) Total des actifs comptables des entités			
150	(Pour mémoire) Total des capitaux propres comptables des entités			
160	(Pour mémoire) Facteur d'inclusion			
170	(Pour mémoire) Actifs comptables des entités non pris en compte dans les champs {LR6;010;3} à {LR6;120;3}			

ANNEXE XI

DÉCLARATION DU RATIO DE LEVIER

PARTIE I: CONSIGNES GENERALES	460
1. Convention d'étiquetage et autres conventions	460
1.1. Étiquetage des modèles	460
1.2. Convention de numérotation	460
1.3. Convention de signes	460
PARTIE II: INSTRUCTIONS CONCERNANT LES MODÈLES	460
1. Structure et fréquence	460
2. Formules pour le calcul du ratio de levier	461
3. Seuils d'importance significative pour les produits dérivés	461
4. LRCalc: Calcul du ratio de levier	462
5. LR1 relatif au traitement alternatif de la mesure d'exposition	466
6. LR2 — Éléments du bilan et hors bilan — Ventilation supplémentaire des expositions	474
7. LR3 Définition alternative des capitaux propres	476
8. LR4 — Ventilation alternative des composantes de la mesure d'exposition utilisée pour le ratio de levier	477
9. LR5 — Informations générales	489
10. LR6 — Entités consolidées pour des raisons comptables, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle	489

PARTIE I: CONSIGNES GENERALES**1. Convention d'étiquetage et autres conventions****1.1. Étiquetage des modèles**

1. La présente annexe contient des instructions complémentaires au sujet des modèles du ratio de levier (ci-après dénommés «LR») de l'annexe X de cette norme.
2. Globalement, celle-ci s'articule autour de sept modèles:
 - Calcul du ratio de levier (LRCalc): Calcul du ratio de levier
 - Ratio de levier — Modèle 1 (LR1): Traitement alternatif de la mesure d'exposition
 - Ratio de levier — Modèle 2 (LR2): Éléments du bilan et hors bilan — Ventilation supplémentaire des expositions
 - Ratio de levier — Modèle 3 (LR3): Définition alternative des fonds propres
 - Ratio de levier — Modèle 4 (LR4): Ventilation des composantes de la mesure d'exposition utilisée pour le ratio de levier
 - Ratio de levier — Modèle 5 (LR5): Informations générales
 - Ratio de levier — Modèle 6 (LR6): Entités consolidées pour des raisons comptables, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle.
3. Pour chaque modèle, des références légales sont fournies, ainsi que des informations détaillées sur des aspects plus généraux de la déclaration.

1.2. Convention de numérotation

4. Dans le cas de références à des colonnes, des lignes et des cellules dans les modèles, ce document respecte la convention définie dans les paragraphes ci-dessous. Ces codes numériques sont utilisés très fréquemment dans les règles de validation.
5. Les instructions recourent au système de notation suivant: {Modèle;Ligne;Colonne}. Un astérisque sert à exprimer la validation de l'intégralité de la ligne ou de la colonne.
6. En cas de validations dans un modèle dont seuls des points d'information sont utilisés, les notes ne se rapportent pas à un modèle: {Ligne;Colonne}.
7. Dans le cadre de la déclaration du ratio de levier, le terme «notamment» se rapporte à un sous-poste d'une catégorie d'exposition supérieure, tandis que la mention «pour mémoire» se réfère à un poste distinct ne faisant pas partie d'une sous-catégorie d'exposition. Sauf mention contraire, la déclaration de ces deux types de postes est obligatoire.

1.3. Convention de signes

8. Tous les montants déclarés sont des nombres positifs. Exception: les montants déclarés dans les postes {LRCalc;110;1}, {LRCalc;110;2}, {LRCalc;110;3}, {LRCalc;120;1}, {LRCalc;120;2}, {LRCalc;120;3}, {LRCalc;150;1}, {LRCalc;150;2}, {LRCalc;150;3}, {LRCalc;160;1}, {LRCalc;160;2}, {LRCalc;160;3}, {LRCalc;170;1}, {LRCalc;170;2}, {LRCalc;170;3}, {LRCalc;180;1}, {LRCalc;180;2}, {LRCalc;180;3}, {LRCalc;190;1}, {LRCalc;190;2}, {LRCalc;190;3}, {LR3;010;1}, {LR3;020;1}, {LR3;030;1}, {LR3;040;1}, {LR3;050;1}, {LR3;060;1}, {LR3;070;1} et {LR3;080;1} peuvent être soit positifs soit négatifs. Veuillez noter que, sauf dans des cas extrêmes, les valeurs des postes {LRCalc;150;1}, {LRCalc;150;2}, {LRCalc;150;3}, {LRCalc;170;1}, {LRCalc;170;2}, {LRCalc;170;3}, {LR3;050;1}, {LR3;060;1}, {LR3;070;1} et {LR3;080;1} seront négatives. De même, sauf dans des cas extrêmes, les valeurs des postes {LRCalc;110;1}, {LRCalc;110;2}, {LRCalc;110;3}, {LRCalc;120;1}, {LRCalc;120;2}, {LRCalc;120;3}, {LRCalc;180;1}, {LRCalc;180;2}, {LRCalc;180;3}, {LRCalc;190;1}, {LRCalc;190;2}, {LRCalc;190;3}, {LR3;010;1}, {LR3;020;1}, {LR3;030;1}, {LR3;040;1} seront positives.

PARTIE II: INSTRUCTIONS CONCERNANT LES MODÈLES**1. Structure et fréquence**

1. Le modèle de déclaration du ratio de levier se compose de deux parties. La partie A contient toutes les données pour le calcul du ratio de levier que les établissements doivent déclarer en vertu de l'article 430, paragraphe 1, sous-paragraphe 1 du CRR, tandis que la partie B contient toutes les données que les établissements doivent déclarer en vertu de l'article 430, paragraphe 1, sous-paragraphe 2 du CRR (pour les besoins du rapport visé à l'article 511 du CRR).

2. Dans la partie A, les établissements mentionnent les valeurs en fin de mois, sauf lorsque la dérogation de l'article 499, paragraphe 3 du CRR s'applique. Dans la partie B, les établissements déclarent les valeurs en fin de trimestre.
3. Lors de la compilation des données pour cet ITS, les établissements doivent tenir compte du traitement des actifs fiduciaires, conformément à l'article 429, paragraphe 11 du CRR.

2. Formules pour le calcul du ratio de levier

4. Le ratio de levier se base sur une mesure des capitaux propres et une exposition totale, qui peuvent être calculées avec les champs de la partie A.

5.

$$\text{Leverage Ratio - fully phased - in definition} = \frac{\text{LR month 1(PI)} + \text{LR month 2(PI)} + \text{LR month 3(PI)}}{3}$$

6. Ratio de levier (LR) du 1^{er} mois (calcul définitif) = $\{\text{LRCalc};110;1\} / [\{\text{LRCalc};010;1\} + \{\text{LRCalc};020;1\} + \{\text{LRCalc};030;1\} + \{\text{LRCalc};040;1\} + \{\text{LRCalc};050;1\} + \{\text{LRCalc};060;1\} + \{\text{LRCalc};070;1\} + \{\text{LRCalc};080;1\} + \{\text{LRCalc};090;1\} + \{\text{LRCalc};100;1\} + \{\text{LRCalc};130;1\} + \{\text{LRCalc};150;1\} - \{\text{LRCalc};160;1\}]$

7. Ratio de levier (LR) du 2^e mois (calcul définitif) = $\{\text{LRCalc};110;2\} / [\{\text{LRCalc};010;2\} + \{\text{LRCalc};020;2\} + \{\text{LRCalc};030;2\} + \{\text{LRCalc};040;2\} + \{\text{LRCalc};050;2\} + \{\text{LRCalc};060;2\} + \{\text{LRCalc};070;2\} + \{\text{LRCalc};080;2\} + \{\text{LRCalc};090;2\} + \{\text{LRCalc};100;2\} + \{\text{LRCalc};130;2\} + \{\text{LRCalc};150;2\} - \{\text{LRCalc};160;2\}]$

8. Ratio de levier (LR) du 3^e mois (calcul définitif) = $\{\text{LRCalc};110;3\} / [\{\text{LRCalc};010;3\} + \{\text{LRCalc};020;3\} + \{\text{LRCalc};030;3\} + \{\text{LRCalc};040;3\} + \{\text{LRCalc};050;3\} + \{\text{LRCalc};060;3\} + \{\text{LRCalc};070;3\} + \{\text{LRCalc};080;3\} + \{\text{LRCalc};090;3\} + \{\text{LRCalc};100;3\} + \{\text{LRCalc};130;3\} + \{\text{LRCalc};150;3\} - \{\text{LRCalc};160;3\}]$

9.

$$\text{Leverage Ratio - transitional definition} = \frac{\text{LR month 1(T)} + \text{LR month 2(T)} + \text{LR month 3(T)}}{3}$$

10. Ratio de levier (LR) du 1^{er} mois (calcul transitoire) = $\{\text{LRCalc};120;1\} / [\{\text{LRCalc};010;1\} + \{\text{LRCalc};020;1\} + \{\text{LRCalc};030;1\} + \{\text{LRCalc};040;1\} + \{\text{LRCalc};050;1\} + \{\text{LRCalc};060;1\} + \{\text{LRCalc};070;1\} + \{\text{LRCalc};080;1\} + \{\text{LRCalc};090;1\} + \{\text{LRCalc};100;1\} + \{\text{LRCalc};140;1\} + \{\text{LRCalc};170;1\} - \{\text{LRCalc};160;1\}]$

11. Ratio de levier (LR) du 2^e mois (calcul transitoire) = $\{\text{LRCalc};120;2\} / [\{\text{LRCalc};010;2\} + \{\text{LRCalc};020;2\} + \{\text{LRCalc};030;2\} + \{\text{LRCalc};040;2\} + \{\text{LRCalc};050;2\} + \{\text{LRCalc};060;2\} + \{\text{LRCalc};070;2\} + \{\text{LRCalc};080;2\} + \{\text{LRCalc};090;2\} + \{\text{LRCalc};100;2\} + \{\text{LRCalc};140;2\} + \{\text{LRCalc};170;2\} - \{\text{LRCalc};160;2\}]$

12. Ratio de levier (LR) du 3^e mois (calcul transitoire) = $\{\text{LRCalc};120;3\} / [\{\text{LRCalc};010;3\} + \{\text{LRCalc};020;3\} + \{\text{LRCalc};030;3\} + \{\text{LRCalc};040;3\} + \{\text{LRCalc};050;3\} + \{\text{LRCalc};060;3\} + \{\text{LRCalc};070;3\} + \{\text{LRCalc};080;3\} + \{\text{LRCalc};090;3\} + \{\text{LRCalc};100;3\} + \{\text{LRCalc};140;3\} + \{\text{LRCalc};170;3\} - \{\text{LRCalc};160;3\}]$

13. Lorsque la dérogation de l'article 499, paragraphe 3 du CRR s'applique, le calcul définitif du ratio de levier équivaut au ratio de levier du 3^e mois (PI), alors que le calcul transitoire est égal au ratio de levier du 3^e mois.

3. Seuils d'importance significative pour les produits dérivés

14. Afin de réduire la charge de travail que représente la déclaration pour les établissements n'ayant qu'une exposition limitée aux produits dérivés, les mesures suivantes ont été prises pour évaluer l'importance relative de l'exposition aux produits dérivés par rapport à l'exposition totale du ratio de levier. Le calcul de ces mesures s'effectue comme suit:

15.

$$\text{Part des produits dérivés} = \frac{[(\text{LRCalc};030;3) + (\text{LRCalc};040;3) + (\text{LRCalc};050;3)]}{\text{Total exposure measure}}$$

16. Où la mesure d'exposition totale est égale à: $\{[\text{LRCalc};010;3] + \{\text{LRCalc};020;3\} + \{\text{LRCalc};030;3\} + \{\text{LRCalc};040;3\} + \{\text{LRCalc};050;3\} + \{\text{LRCalc};060;3\} + \{\text{LRCalc};070;3\} + \{\text{LRCalc};080;3\} + \{\text{LRCalc};090;3\} + \{\text{LRCalc};100;3\} + \{\text{LRCalc};130;3\} + \{\text{LRCalc};150;3\} - \{\text{LRCalc};160;3\}\}$

17. Valeur notionnelle totale des produits dérivés = $\{\text{LR1};010;7\}$

18. Volume des dérivés de crédit = $\{\text{LR1};020;7\} + \{\text{LR1};050;7\}$

19. Il est demandé aux établissements de déclarer les champs visés au paragraphe 22 durant la période de déclaration suivante, dès lors qu'une des conditions suivantes est respectée:

— La part des produits dérivés visée au paragraphe 15 est supérieure à 1,5 % à deux dates de référence consécutives pour la déclaration; ou

— La part des produits dérivés visée au paragraphe 15 est supérieure à 2 %.

20. Les établissements dont la valeur notionnelle des produits dérivés, calculée au paragraphe 17, dépasse 10 milliards d'euros doivent remplir les champs visés au paragraphe 22, même si la part des produits dérivés ne satisfait pas aux conditions du paragraphe 19.

21. Les établissements sont tenus de déclarer les champs visés au paragraphe 23 dès lors qu'une des conditions suivantes est respectée:

— Le volume des dérivés de crédit visé au paragraphe 18 est supérieur à 300 millions d'euros à deux dates de référence consécutives pour la déclaration; ou

— Le volume des dérivés de crédit visé au paragraphe 18 est supérieur à 500 millions d'euros.

22. $\{\text{LR1};010;1\}, \{\text{LR1};010;2\}, \{\text{LR1};010;3\}, \{\text{LR1};010;5\}, \{\text{LR1};010;6\}, \{\text{LR1};010;7\}, \{\text{LR1};020;1\}, \{\text{LR1};020;2\}, \{\text{LR1};020;5\}, \{\{\text{LR1};020;7\}, \{\text{LR1};030;5\}, \{\text{LR1};030;7\}, \{\text{LR1};040;5\}, \{\text{LR1};040;7\}, \{\text{LR1};050;1\}, \{\text{LR1};050;2\}, \{\text{LR1};050;5\}, \{\text{LR1};050;7\}, \{\text{LR1};060;1\}, \{\text{LR1};060;2\}, \{\text{LR1};060;5\}, \{\text{LR1};060;7\}.$

23. $\{\text{LR1};050;8\}, \{\text{LR1};050;9\}, \{\text{LR1};050;10\}, \{\text{LR1};050;11\}.$

4. LRCalc: Calcul du ratio de levier

24. Cette partie du modèle de déclaration reprend les données nécessaires au calcul du ratio de levier en vertu de l'article 429 du CRR.

25. Vu que le ratio de levier doit être calculé comme «une moyenne arithmétique simple des ratios de levier mensuels d'un trimestre», les établissements déclareront les composantes à fin de mois, sauf lorsque la dérogation de l'article 499, paragraphe 3 du CRR s'applique. Dans ce cas, les établissements ne déclarent que les valeurs dans la colonne 3 de LRCalc.

26. Les établissements communiquent le ratio de levier tous les trimestres. Pour chaque trimestre, la valeur du «premier mois» équivaut à la valeur du dernier jour calendrier du premier mois du trimestre, tandis que la valeur du «deuxième mois» sera la valeur du dernier jour calendrier du deuxième mois du trimestre et la valeur du «troisième mois» la valeur du dernier jour calendrier du troisième mois du trimestre.

	Références légales et instructions
Ligne et colonne	Valeurs de l'exposition
{010; *}	<p>Exposition aux cessions temporaires de titres selon l'article 220 du CRR</p> <p>Article 429, paragraphe 9 du CRR.</p> <p>Exposition d'opérations de mise en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, calculée conformément à l'article 220, paragraphes 1 à 3.</p> <p>Dans ce champ, les établissements ne tiennent pas compte des transactions pour lesquelles la valeur exposée au risque du ratio de levier est calculée selon la méthode définie à l'article 222 du CRR.</p> <p>Les établissements n'incluent pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). Ces éléments feront en revanche partie des postes {100, 1}, {100, 2} et {100, 3}.</p>
{020; *}	<p>Exposition aux cessions temporaires de titres selon l'article 222 du CRR</p> <p>Article 429, paragraphe 9 du CRR.</p> <p>Valeur d'exposition des opérations de mise en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, calculée conformément à l'article 222.</p> <p>Dans ce champ, les établissements ne tiennent pas compte des transactions pour lesquelles la valeur exposée au risque du ratio de levier est calculée selon la méthode définie à l'article 220 du CRR.</p> <p>Les établissements n'incluront pas dans ce champ les liquidités reçues ou tout autre produit de base ou sûreté fourni à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). Ces éléments feront en revanche partie des postes {100, 1}, {100, 2} et {100, 3}.</p>
{030; *}	<p>Produits dérivés: Prix du marché</p> <p>Articles 274, 295, 296, 297, 298 et 429 du CRR.</p> <p>Coût de remplacement courant, tel que défini à l'article 274, paragraphe 1 des contrats visés à l'annexe II du CRR ainsi que des dérivés de crédit.</p> <p>Comme stipulé à l'article 429, paragraphe 6 du CRR, les établissements prennent en considération les effets des contrats de novation et autres conventions de compensation, à l'exception des conventions de compensation multiproduits, conformément à l'article 295 du CRR.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'exposition initiale, en vertu de l'article 429, paragraphe 7 et de l'article 275 du CRR.</p>
{040; *}	<p>Produits dérivés: Majoration avec la méthode de l'évaluation au prix du marché</p> <p>Articles 274, 295, 296, 297, 298 et 299, paragraphe 2 et article 429 du CRR</p> <p>Ce champ fournit la majoration en cas de future exposition potentielle des contrats visés à l'annexe II du CRR et des dérivés de crédit calculés selon la méthode de l'évaluation au prix du marché (article 274 du CRR pour les contrats visés à l'annexe II du CRR et article 299, paragraphe 2 du CRR pour les dérivés de crédit), avec application des règles de compensation en vertu de l'article 429, paragraphe 6 du CRR. Pour déterminer la valeur de ces contrats, les établissements prennent en considération les effets des contrats de novation et autres conventions de compensation, à l'exception des conventions de compensation multiproduits, conformément à l'article 295 du CRR.</p> <p>Conformément à l'article 429, paragraphe 8 du CRR, lorsqu'il s'agit de calculer la future exposition potentielle de dérivés de crédit, les établissements appliquent les principes édictés par l'article 299, paragraphe 2 du CRR à l'ensemble de leurs dérivés de crédit, et pas uniquement à ceux du portefeuille de négociation.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'exposition initiale, en vertu de l'article 429, paragraphe 7 et de l'article 275 du CRR.</p>
{050; *}	<p>Produits dérivés: Méthode de l'exposition initiale</p> <p>Article 429, paragraphe 7 du CRR.</p> <p>Ce champ fournit la mesure de l'exposition des produits dérivés par la méthode de l'exposition initiale énoncée dans l'article 275 du CRR.</p> <p>Les établissements qui ne recourent pas à cette méthode laissent ce champ vide.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'évaluation au prix du marché, en vertu de l'article 429, paragraphe 6 et de l'article 274 du CRR.</p>

Ligne et colonne	Valeurs de l'exposition
{060; *}	<p>Facilités de découvert non prélevées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point a) du CRR.</p> <p>Conformément à l'article 429, paragraphe 10, point a) du CRR, il s'agit de la valeur exposée au risque des facilités de découvert non prélevées pouvant être annulées sans condition, à tout moment et sans préavis, visées aux points 4 a) et 4 b) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur d'exposition équivaut ici à 10 % de la valeur nominale).</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{070; *}	<p>Éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque faible ou modéré</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point b) du CRR.</p> <p>Conformément à l'article 429, paragraphe 10, point b) du CRR, il s'agit de la valeur exposée au risque des éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque faible ou modéré, visés au point 3 a) de l'annexe I du CRR, et des éléments hors bilan relatifs aux crédits d'exportation bénéficiant d'un soutien public, visés au point 3 b) i) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur d'exposition équivaut ici à 20 % de la valeur nominale).</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{080; *}	<p>Éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré et éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point c) du CRR.</p> <p>Conformément à l'article 429, paragraphe 10, point c) du CRR, il s'agit de la valeur exposée au risque des éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré, visés aux points 2 a) et 2 b) i) de l'annexe I du CRR, et des éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public, visés au point 2 b) ii) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur d'exposition équivaut ici à 50 % de la valeur nominale).</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{090; *}	<p>Autres éléments hors bilan</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point d) du CRR.</p> <p>Conformément à l'article 429, paragraphe 10, point d) du CRR, il s'agit de la valeur exposée au risque de tous les autres éléments hors bilan visés à l'annexe I du CRR, et non déclarés aux lignes 60 à 80 (pour rappel, la valeur d'exposition équivaut ici à 100 % de la valeur nominale).</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{100; *}	<p>Autres actifs</p> <p>Article 429 du CRR.</p> <p>Tous les actifs autres que les contrats repris à l'annexe II du CRR, dérivés de crédit, opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de matières premières, transactions à règlement différé et des opérations de prêt avec appel de marge. Les établissements basent la valorisation sur les principes édictés à l'article 429, paragraphe 5 du CRR.</p> <p>Les établissements incluront dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais d'opérations de pension, d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, de transactions à règlement différé et d'opérations de prêt avec appel de marge, et qui demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés).</p>
Ligne et colonne	Ajustements des fonds propres et ajustements règlementaires
{110; *}	<p>Fonds propres de catégorie 1 — Définition définitive</p> <p>Article 429, paragraphe 3 et article 499, paragraphe 1 du CRR.</p> <p>Il s'agit du montant des fonds propres de catégorie 1, calculé selon les dispositions de l'article 25 du CRR, compte tenu de la dérogation visée aux chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR.</p>
{120; *}	<p>Fonds propres de catégorie 1 — Définition transitoire</p> <p>Article 429, paragraphe 3 et article 499, paragraphe 1 du CRR.</p> <p>Il s'agit du montant des fonds propres de catégorie 1, calculé selon les dispositions de l'article 25 du CRR, compte tenu de la dérogation visée aux chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR.</p>

Ligne et colonne	Ajustements des fonds propres et ajustements réglementaires
{130; *}	<p>Montant à ajouter en raison de l'article 429, paragraphe 4, sous-paragraphe 2 du CRR</p> <p>Article 429, paragraphe 4, sous-paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Valeur exposée au risque des investissements importants dans des entités du secteur financier, conformément à l'article 429, paragraphe 4, sous-paragraphe 2 du CRR. La valeur exposée au risque sera déduite du montant total de toutes les détentions directes, indirectes et synthétiques détenues par l'établissement dans les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 de l'entité du secteur financier, qui n'est pas déduit aux fins de l'article 47 et de l'article 48, paragraphe 1, point b) du CRR. Les établissements ne tiendront pas compte des dérogations des chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR.</p>
{140; *}	<p>Montant à ajouter en raison de l'article 429, paragraphe 4, sous-paragraphe 2 du CRR — Définition transitoire</p> <p>Article 429, paragraphe 4, sous-paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Valeur exposée au risque des investissements importants dans des entités du secteur financier, conformément à l'article 429, paragraphe 4, sous-paragraphe 2. La valeur exposée au risque sera déduite du montant total de toutes les détentions directes, indirectes et synthétiques détenues par l'établissement dans les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 de l'entité du secteur financier, qui n'est pas déduit aux fins de l'article 47 et de l'article 48, paragraphe 1, point b) du CRR. Les établissements tiendront compte des dérogations des chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR.</p>
{150; *}	<p>Ajustements réglementaires — Fonds propres de catégorie 1 — Définition définitive</p> <p>Article 429, paragraphe 4, sous-paragraphe 1 du CRR.</p> <p>Cela inclut tous les ajustements requis par les articles 32 à 35, les déductions en vertu des articles 36 à 47, ainsi que les déductions en vertu des articles 56 à 60, compte tenu des exonérations, alternatives et renoncations à ces déductions, visées aux articles 48, 49 et 79, sans prise en compte de la dérogation des chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR. Pour éviter un double comptage, les établissements ne déclarent pas les ajustements déjà opérés, conformément aux dispositions de l'article 111 du CRR, lors du calcul de la valeur exposée au risque des lignes 010, 020, 030 et 100.</p> <p>Tout ajustement augmentant les fonds propres sera considéré comme une valeur positive. En revanche, tout montant réduisant le total des fonds propres sera considéré comme une valeur négative.</p>
{160; *}	<p>Ajustements réglementaires concernant le propre risque de crédit</p> <p>Article 33, paragraphe 1, point b) du CRR.</p> <p>Montant des ajustements de la valeur réglementaire des fonds propres, en vertu de l'article 33, paragraphe 1, point b) du CRR.</p> <p>Montant à déduire (ou à ajouter s'il s'agit d'une perte) aux fonds propres de catégorie 1. En cas de gain, il convient d'indiquer une valeur négative et en cas de perte une valeur positive.</p>
{170; *}	<p>Ajustements réglementaires — Fonds propres de catégorie 1 — Définition transitoire</p> <p>Article 429, paragraphe 4, sous-paragraphe 1 et article 499, paragraphe 1, point b) du CRR.</p> <p>Cela inclut tous les ajustements requis par les articles 32 à 35, les déductions en vertu des articles 36 à 47, ainsi que les déductions en vertu des articles 56 à 60, compte tenu des exonérations, alternatives et renoncations à ces déductions, visées aux articles 48, 49 et 79, et compte tenu des dérogations des chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR. Pour éviter un double comptage, les établissements ne déclarent pas les ajustements déjà opérés, conformément aux dispositions de l'article 111 du CRR, lors du calcul de la valeur exposée au risque des lignes 010, 020, 030 et 100.</p> <p>Tout ajustement augmentant les fonds propres sera considéré comme une valeur positive. En revanche, tout montant réduisant le total des fonds propres sera considéré comme une valeur négative.</p>
Ligne et colonne	Ratio de levier
{180;1}	<p>Ratio de levier — Recours à une définition définitive des fonds propres de catégorie 1 — Premier mois</p> <p>Article 429, paragraphe 2 et article 499, paragraphe 1 du CRR.</p> <p>Il s'agit du ratio de levier calculé selon les dispositions du paragraphe 6 de la partie II de la présente annexe.</p> <p>Lorsque la dérogation stipulée à l'article 499, paragraphe 3 du CRR s'applique, les établissements ne doivent pas remplir ce champ.</p>
{180;2}	<p>Ratio de levier — Recours à une définition définitive des fonds propres de catégorie 1 — Deuxième mois</p> <p>Article 429, paragraphe 2 et article 499, paragraphe 1 du CRR.</p> <p>Il s'agit du ratio de levier calculé selon les dispositions du paragraphe 7 de la partie II de la présente annexe.</p> <p>Lorsque la dérogation stipulée à l'article 499, paragraphe 3 du CRR s'applique, les établissements ne doivent pas remplir ce champ.</p>

Ligne et colonne	Ratio de levier
{180;3}	Ratio de levier — Recours à une définition définitive des fonds propres de catégorie 1 — Troisième mois Article 429, paragraphe 2 et article 499, paragraphe 1 du CRR. Il s'agit du ratio de levier calculé selon les dispositions du paragraphe 8 de la partie II de la présente annexe.
{180;4}	Ratio de levier — Recours à une définition définitive des fonds propres de catégorie 1 — Moyenne arithmétique simple des ratios de levier mensuels d'un trimestre Article 429, paragraphe 2 et article 499, paragraphe 1 du CRR. Il s'agit du ratio de levier calculé selon les dispositions du paragraphe 5 de la partie II de la présente annexe. Lorsque la dérogation stipulée à l'article 499, paragraphe 3 du CRR s'applique, les établissements ne doivent pas remplir ce champ.
{190;1}	Ratio de levier — Recours à une définition transitoire des fonds propres de catégorie 1 — Premier mois Article 429, paragraphe 2 et article 499, paragraphe 1 du CRR. Il s'agit du ratio de levier calculé selon les dispositions du paragraphe 10 de la partie II de la présente annexe. Lorsque la dérogation stipulée à l'article 499, paragraphe 3 du CRR s'applique, les établissements ne doivent pas remplir ce champ.
{190;2}	Ratio de levier — Recours à une définition transitoire des fonds propres de catégorie 1 — Deuxième mois Article 429, paragraphe 2 et article 499, paragraphe 1 du CRR. Il s'agit du ratio de levier calculé selon les dispositions du paragraphe 11 de la partie II de la présente annexe. Lorsque la dérogation stipulée à l'article 499, paragraphe 3 du CRR s'applique, les établissements ne doivent pas remplir ce champ.
{190;3}	Ratio de levier — Recours à une définition transitoire des fonds propres de catégorie 1 — Troisième mois Article 429, paragraphe 2 et article 499, paragraphe 1 du CRR. Il s'agit du ratio de levier calculé selon les dispositions du paragraphe 12 de la partie II de la présente annexe.
{190;4}	Ratio de levier — Recours à une définition transitoire des fonds propres de catégorie 1 — Moyenne arithmétique simple des ratios de levier mensuels d'un trimestre Article 429, paragraphe 2 et article 499, paragraphe 1 du CRR. Il s'agit du ratio de levier calculé selon les dispositions du paragraphe 9 de la partie II de la présente annexe. Lorsque la dérogation stipulée à l'article 499, paragraphe 3 du CRR s'applique, les établissements ne doivent pas remplir ce champ.

5. LR1 relatif au traitement alternatif de la mesure d'exposition

27. Cette partie de la déclaration contient des données sur le traitement alternatif des produits dérivés, opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de matières premières, transactions à règlement différé, opérations de prêt avec appel de marge, et éléments hors bilan.
28. Les établissements déterminent les «valeurs comptables au bilan» dans LR1 sur la base du référentiel comptable applicable, conformément à l'Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR. Le terme «valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM» renvoie à la valeur comptable au bilan sans tenir compte d'un quelconque effet de compensation ou d'atténuation du risque.

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{010;1}	Produits dérivés — Valeur comptable au bilan Il s'agit de la somme des postes {020;1}, {050;1} et {060;1}.
{010;2}	Produits dérivés — Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM Il s'agit de la somme des postes {020;2}, {050;2} et {060;2}.

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{010;3}	<p>Produits dérivés — Valeur comptable avec application de règles de compensation tenant compte d'une garantie en espèces</p> <p>Articles 274, 295, 296, 297 et 298 du CRR.</p> <p>Coût de remplacement courant, tel que défini à l'article 274, paragraphe 1 des contrats visés à l'annexe II du CRR ainsi que des dérivés de crédit.</p> <p>Les établissements prennent en considération les effets des contrats de novation et autres conventions de compensation, à l'exception des conventions de compensation multiproduits, conformément à l'article 295 du CRR.</p> <p>Les établissements utilisent la garantie en espèces reçue pour les ajustements de marge quotidiens selon une convention de compensation éligible, en vue de réduire le coût de remplacement courant. Aucune autre garantie en espèces reçue ni marge initiale ne sera autorisée pour réduire le coût de remplacement courant.</p> <p>Pour les besoins de ce champ, les espèces sont définies comme étant le montant total de liquidités, en ce compris les pièces de monnaie et les billets de banque/devises, ainsi que le montant total des dépôts auprès de banques centrales, pour autant que ces dépôts puissent être retirés en cas de période difficile. Les liquidités en dépôt auprès d'autres établissements ne sont pas concernées.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'exposition initiale, en vertu de l'article 275 du CRR.</p>
{010;5}	<p>Produits dérivés — Majoration — Méthode de l'évaluation au prix du marché — Sans compensation ou techniques CRM</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {020;5}, {050;5} et {060;5}.</p>
{010;6}	<p>Produits dérivés — Majoration — Méthode de l'évaluation au prix du marché — Alternative</p> <p>Articles 274, 295, 296, 297, 298 et 299, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de la future exposition potentielle des contrats visés à l'annexe II du CRR et des dérivés de crédit calculés selon la méthode de l'évaluation au prix du marché (article 274, paragraphe 2 du CRR pour les contrats visés à l'annexe II du CRR et article 299, paragraphe 2 du CRR pour les dérivés de crédit). Pour déterminer la valeur de ces contrats, les établissements prennent en considération les effets des contrats de novation et autres conventions de compensation, à l'exception des conventions de compensation multiproduits, conformément à l'article 295 du CRR.</p> <p>Lors du calcul de la valeur potentielle exposée au risque des dérivés de crédit, les établissements <u>ne tiennent pas compte</u> de cette disposition de l'article 299, paragraphe 2 du CRR:</p> <p>«Dans le cas d'un établissement dont l'exposition résultant d'un contrat d'échange sur risque de crédit représente une position longue sur le sous-jacent, le pourcentage pour le calcul de l'exposition de crédit potentielle future peut être égal à 0 %, à moins que le contrat d'échange sur risque de crédit ne soit assorti d'une clause de résiliation en cas d'insolvabilité de l'entité dont l'exposition telle qu'elle résulte du contrat d'échange représente une position courte sur le sous-jacent, même si le sous-jacent n'a pas fait l'objet d'un défaut.»</p> <p>Dès lors, pour tous les contrats d'échange sur risque de crédit vendus, les établissements calculeront une majoration égale à 5 ou 10 %, en fonction de la nature (éligible ou non éligible) de l'obligation de référence.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'exposition initiale, en vertu de l'article 429, paragraphe 7 et de l'article 275 du CRR.</p>
{010;7}	<p>Produits dérivés — Montant notionnel</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {020;7}, {050;7} et {060;7}.</p>
{020;1}	<p>Dérivés de crédit (protection vendue) — Valeur comptable au bilan</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement vend une protection de crédit à une contrepartie, et dont le contrat est reconnu comme un actif du bilan.</p>
{020;2}	<p>Dérivés de crédit (protection vendue) — Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement vend une protection de crédit à une contrepartie, et dont le contrat est reconnu comme un actif du bilan, sans aucune compensation prudentielle ou comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque).</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{020;5}	<p>Dérivés de crédit (protection vendue) — Majoration — Méthode de l'évaluation au prix du marché — Sans compensation ou techniques CRM</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {030;5} et {040;5}.</p>
{020;7}	<p>Dérivés de crédit (protection vendue) — Montant notionnel</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {030;7} et {040;7}.</p>
{030;5}	<p>Dérivés de crédit (protection vendue) assortis d'une clause de résiliation — Majoration — Méthode de l'évaluation au prix du marché — Sans compensation ou techniques CRM</p> <p>Article 299, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de l'exposition potentielle future des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement vend à une contrepartie une protection de crédit assortie d'une clause de résiliation, sans compensation ou atténuation du risque. Dans ce champ, les établissements n'incluront pas la majoration pour les dérivés de crédit pour lesquels l'établissement vend à une contrepartie une protection de crédit assortie d'une clause de résiliation. En revanche, ils inscriront ces dérivés dans le champ {LR1;040;5}.</p> <p>Une clause de résiliation confère à la partie qui ne se trouve pas en défaut de paiement le droit de mettre fin en temps opportun à toutes les transactions du contrat en cas de défaillance, y compris les cas d'insolvabilité ou de faillite, de la contrepartie.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p>
{030;7}	<p>Dérivés de crédit (protection vendue) assortis d'une clause de résiliation — Montant notionnel</p> <p>Ce champ traite de la valeur notionnelle des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement vend à une contrepartie une protection de crédit assortie d'une clause de résiliation.</p> <p>Une clause de résiliation confère à la partie qui ne se trouve pas en défaut de paiement le droit de mettre fin en temps opportun à toutes les transactions du contrat en cas de défaillance, y compris les cas d'insolvabilité ou de faillite, de la contrepartie.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p>
{040;5}	<p>Dérivés de crédit (protection vendue) non assortis d'une clause de résiliation — Majoration — Méthode de l'évaluation au prix du marché — Sans compensation ou techniques CRM</p> <p>Article 299, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de l'exposition potentielle future des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement vend à une contrepartie une protection de crédit non assortie d'une clause de résiliation, sans compensation ou atténuation du risque.</p> <p>Une clause de résiliation confère à la partie qui ne se trouve pas en défaut de paiement le droit de mettre fin en temps opportun à toutes les transactions du contrat en cas de défaillance, y compris les cas d'insolvabilité ou de faillite, de la contrepartie.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p>
{040;7}	<p>Dérivés de crédit (protection vendue) non assortis d'une clause de résiliation — Montant notionnel</p> <p>Ce champ traite de la valeur notionnelle des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement vend à une contrepartie une protection de crédit non assortie d'une clause de résiliation.</p> <p>Une clause de résiliation confère à la partie qui ne se trouve pas en défaut de paiement le droit de mettre fin en temps opportun à toutes les transactions du contrat en cas de défaillance, y compris les cas d'insolvabilité ou de faillite, de la contrepartie.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p>
{050;1}	<p>Dérivés de crédit (protection achetée): Valeur comptable au bilan</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement acquiert une protection de crédit auprès d'une contrepartie, et dont le contrat est reconnu comme un actif du bilan.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{050;2}	<p>Dérivés de crédit (protection achetée): Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement acquiert une protection de crédit auprès d'une contrepartie, et dont le contrat est reconnu comme un actif du bilan, sans aucune compensation prudentielle ou comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque).</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p>
{050;5}	<p>Dérivés de crédit (protection achetée) — Majoration — Méthode de l'évaluation au prix du marché — Sans compensation ou techniques CRM</p> <p>Article 299, paragraphe 2 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de l'exposition potentielle future des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement acquiert une protection de crédit auprès d'une contrepartie, sans compensation ou atténuation du risque.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p>
{050;7}	<p>Dérivés de crédit (protection achetée) — Montant notionnel</p> <p>Ce champ traite de la valeur notionnelle des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement acquiert une protection de crédit auprès d'une contrepartie.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p>
{050;8}	<p>Montant notionnel des dérivés de crédit (protection achetée, même nom de référence):</p> <p>Montant notionnel des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement acquiert une protection de crédit portant le même nom de référence sous-jacent que les dérivés de crédit souscrits par l'établissement déclarant.</p> <p>Dans le cadre de la déclaration de cette valeur de champ, les noms de référence sous-jacents sont considérés comme étant identiques lorsqu'ils se rapportent à une entité légale et une échéance identiques.</p> <p>La protection de crédit achetée auprès d'un pool d'entités de référence est réputée identique lorsque cette protection se révèle économiquement équivalente à l'achat d'une protection distincte auprès de chaque entité du pool.</p> <p>Si un établissement acquiert une protection de crédit auprès d'un pool d'entités de référence, cette protection ne sera réputée identique qu'à condition que la protection de crédit achetée couvre la totalité des composantes du pool à qui la protection de crédit a été vendue. En d'autres termes, une compensation ne sera admise que lorsque le pool d'entités de référence et le niveau de subordination pour les deux transactions s'avèrent identiques.</p> <p>Pour chaque nom de référence, les montants notionnels de la protection de crédit achetée, inscrits dans ce champ, ne peuvent excéder les montants déclarés sous {020; 7} et {050; 7}.</p>
{050;9}	<p>Montant notionnel des dérivés de crédit (protection achetée; nom de référence et contrepartie ou contrepartie centrale identiques):</p> <p>Montant notionnel des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement acquiert une protection de crédit portant le même nom de référence sous-jacent que les dérivés de crédit souscrits par l'établissement déclarant, acquis soit auprès de la même contrepartie dans le cadre d'une convention de compensation éligible en vertu de l'article 295 du CRR soit auprès d'une contrepartie centrale agréée, telle que définie dans le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux.</p> <p>Dans le cadre de la déclaration de cette valeur de champ, les noms de référence sous-jacents sont considérés comme étant identiques lorsqu'ils se rapportent à une entité légale et une échéance identiques.</p> <p>La protection de crédit achetée auprès d'un pool d'entités de référence est réputée identique lorsque cette protection se révèle économiquement équivalente à l'achat d'une protection distincte auprès de chaque entité du pool.</p> <p>Si un établissement acquiert une protection de crédit auprès d'un pool d'entités de référence, cette protection ne sera réputée identique qu'à condition que la protection de crédit achetée couvre la totalité des composantes du pool à qui la protection de crédit a été vendue. En d'autres termes, une compensation ne sera admise que lorsque le pool d'entités de référence et le niveau de subordination pour les deux transactions s'avèrent identiques.</p> <p>Pour chaque nom et contrepartie de référence, les montants notionnels de la protection de crédit achetée, inscrits dans ce champ, ne peuvent excéder les montants déclarés sous {050; 8}.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{050;10}	<p>Montant notionnel des dérivés de crédit (protection achetée; même nom de référence et protection achetée auprès d'une contrepartie centrale):</p> <p>Somme des montants notionnels des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement acquiert une protection de crédit portant le même nom de référence sous-jacent que les dérivés de crédit souscrits par l'établissement déclarant, acquis auprès d'une contrepartie centrale agréée, telle que définie dans le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux.</p> <p>Dans le cadre de la déclaration de cette valeur de champ, les noms de référence sous-jacents sont considérés comme étant identiques lorsqu'ils se rapportent à une entité légale et une échéance identiques.</p> <p>La protection de crédit achetée auprès d'un pool d'entités de référence est réputée identique lorsque cette protection se révèle économiquement équivalente à l'achat d'une protection distincte auprès de chaque entité du pool.</p> <p>Si un établissement acquiert une protection de crédit auprès d'un pool d'entités de référence, cette protection ne sera réputée identique qu'à condition que la protection de crédit achetée couvre la totalité des composantes du pool à qui la protection de crédit a été vendue. En d'autres termes, une compensation ne sera admise que lorsque le pool d'entités de référence et le niveau de subordination pour les deux transactions s'avèrent identiques.</p> <p>Pour chaque nom de référence, les montants notionnels de la protection de crédit achetée, inscrits dans ce champ, ne peuvent excéder les montants déclarés sous {050; 9}.</p>
{050;11}	<p>Montant notionnel des dérivés de crédit (protection achetée; même nom de référence et échéance identique voire plus longue):</p> <p>Montant notionnel des dérivés de crédit pour lesquels l'établissement acquiert une protection de crédit portant le même nom de référence sous-jacent que les dérivés de crédit souscrits par l'établissement déclarant, l'échéance de la protection de crédit étant égale voire plus longue que l'échéance de la protection vendue.</p> <p>Dans le cadre de la déclaration de cette valeur de champ, les noms de référence sous-jacents sont considérés comme étant identiques lorsqu'ils se rapportent à une entité légale et une échéance identiques.</p> <p>La protection de crédit achetée auprès d'un pool d'entités de référence est réputée identique lorsque cette protection se révèle économiquement équivalente à l'achat d'une protection distincte auprès de chaque entité du pool.</p> <p>Si un établissement acquiert une protection de crédit auprès d'un pool d'entités de référence, cette protection ne sera réputée identique qu'à condition que la protection de crédit achetée couvre la totalité des composantes du pool à qui la protection de crédit a été vendue. En d'autres termes, une compensation ne sera admise que lorsque le pool d'entités de référence et le niveau de subordination pour les deux transactions s'avèrent identiques.</p> <p>Pour chaque nom de référence, les montants notionnels de la protection de crédit achetée, inscrits dans ce champ, ne peuvent excéder les montants déclarés sous {050; 8}.</p>
{060;1}	<p>Produits financiers dérivés: Valeur comptable au bilan</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan selon le référentiel comptable applicable des contrats visés à l'annexe II du CRR, lorsque ces contrats sont considérés comme des actifs du bilan.</p>
{060;2}	<p>Produits financiers dérivés: Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan selon le référentiel comptable applicable des contrats visés à l'annexe II du CRR, lorsque ces contrats sont considérés comme des actifs du bilan, sans aucune compensation prudentielle ou comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque).</p>
{060;5}	<p>Produits financiers dérivés — Majoration — Méthode de l'évaluation au prix du marché — Sans compensation ou techniques CRM</p> <p>Article 274 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de l'exposition réglementaire potentielle future des contrats visés à l'annexe II du CRR, sans aucune compensation ou atténuation du risque de crédit.</p>
{060;7}	<p>Produits financiers dérivés — Montant notionnel</p> <p>Ce champ traite du montant notionnel des contrats visés à l'annexe II du CRR.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{070;1}	<p>Cessions temporaires de titres couvertes par un accord-cadre de compensation: Valeur comptable au bilan</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 et article 206 du CRR.</p> <p>La valeur comptable au bilan des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, en vertu du référentiel comptable applicable, et qui sont couvertes par un accord-cadre de compensation autorisé par l'article 206.</p> <p>Les établissements n'incluent pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). En revanche, ils les inscriront dans le champ {090;1}.</p>
{070;2}	<p>Cessions temporaires de titres couvertes par un accord-cadre de compensation: Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 et article 206 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, couvertes par un accord-cadre de compensation autorisé par l'article 206, lorsque les contrats sont considérés comme des actifs du bilan, sans aucune compensation prudentielle ou comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque). De plus, lorsque, selon le référentiel comptable applicable, une cession temporaire de titres peut être comptabilisée comme une vente, les établissements inversent toutes les écritures comptables concernant des ventes.</p> <p>Les établissements n'incluent pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). En revanche, ils les inscriront dans le champ {090;2}.</p>
{070;4}	<p>Cessions temporaires de titres couvertes par un accord-cadre de compensation: Majoration (cession temporaire de titres)</p> <p>Article 206 du CRR.</p> <p>Pour les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, les transactions à règlement différé et les opérations de prêt avec appel de marge, y compris celles hors bilan, qui sont couvertes par une convention de compensation qui répond aux exigences de l'article 206, les établissements constituent un ensemble de compensation. Pour chaque ensemble de compensation, les établissements calculent la majoration pour les expositions actuelles de la contrepartie (CCE), selon la formule</p> $CCE = \max\{(\sum_i E_i - \sum_i C_i); 0\}$ <p>Où:</p> <ul style="list-style-type: none"> i = chaque transaction de l'ensemble de compensation E_i = pour la transaction i, la valeur E_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3 C_i = pour la transaction i, la valeur C_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3 <p>Les établissements additionnent les résultats de cette formule pour tous les ensembles de compensation et déclarent la valeur obtenue dans ce champ.</p>
{080;1}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par un accord-cadre de compensation: Valeur comptable au bilan</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, non couvertes par un accord-cadre de compensation autorisé par l'article 206, lorsque les contrats sont considérés comme des actifs du bilan.</p> <p>Les établissements n'incluent pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). En revanche, ils les inscriront dans le champ {090;1}.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{080;2}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par un accord-cadre de compensation: Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, non couvertes par un accord-cadre de compensation autorisé par l'article 206, lorsque les contrats sont considérés comme des actifs du bilan, sans aucune compensation comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque). De plus, lorsque, selon le référentiel comptable applicable, une cession temporaire de titres peut être comptabilisée comme une vente, les établissements inversent toutes les écritures comptables concernant des ventes.</p> <p>Les établissements n'incluent pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). En revanche, ils les inscriront dans le champ {090;2}.</p>
{080;4}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par un accord-cadre de compensation: Majoration (cession temporaire de titres)</p> <p>Article 206 du CRR.</p> <p>Pour les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, les transactions à règlement différé et les opérations de prêt avec appel de marge, y compris celles hors bilan, qui ne sont pas couvertes par un accord-cadre de compensation qui répond aux exigences de l'article 206, les établissements constituent des ensembles constitués de tous les actifs concernés par une transaction (chaque cession temporaire de titres est considérée comme un ensemble propre). Pour chaque ensemble, les établissements calculent la majoration pour les expositions actuelles de la contrepartie (CCE), selon la formule</p> $CCE = \max \{ (E - C); 0 \}$ <p>Où:</p> <p>E = la valeur E_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>C = la valeur C_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>Les établissements additionnent les résultats de cette formule pour tous les ensembles susmentionnés et déclarent la valeur obtenue dans ce champ.</p>
{090;1}	<p>Autres actifs: Valeur comptable au bilan</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan selon le référentiel comptable applicable de tous les actifs autres que les contrats visés à l'annexe II du CRR, dérivés de crédit, opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge.</p>
{090;2}	<p>Autres actifs: Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM</p> <p>Article 4, paragraphe 1, point 77 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan selon le référentiel comptable applicable de tous les actifs autres que les contrats visés à l'annexe II du CRR, dérivés de crédit, opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, sans aucune compensation ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque).</p>
{100;7}	<p>Éléments hors bilan présentant un risque faible dans les RSA; notamment</p> <p>Article 111 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de la valeur nominale des éléments hors bilan auxquels il convient d'appliquer un facteur de conversion de crédit de 0 %, en vertu de l'approche standard du risque de crédit.</p>
{110;7}	<p>Expositions renouvelables éligibles sur la clientèle de détail; notamment</p> <p>Articles 111 et 154, paragraphe 4 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de la valeur nominale des expositions renouvelables hors bilan et éligibles sur la clientèle de détail, qui satisfont aux conditions des points a) à c) de l'article 154, paragraphe 4 du CRR. Cela couvre toutes les expositions sur des particuliers, qui peuvent être renouvelées et annulées sans condition, comme décrit au point b) de l'article 166, paragraphe 8, point a) du CRR, et dont le total est limité à 100 000 euros par débiteur.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{120;7}	<p>Engagements portant sur des cartes de crédit et pouvant être annulés sans condition</p> <p>Articles 111 et 154, paragraphe 4 du CRR.</p> <p>Il s'agit de la valeur nominale des engagements portant sur des cartes de crédit, qui peuvent être annulés sans condition, sans préavis et à tout moment par l'établissement, et auxquels serait appliqué un facteur de conversion de crédit de 0 % selon l'approche standard au risque de crédit. Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les engagements portant sur des cartes de crédit, qui prévoient une annulation automatique en raison de la dégradation de la solvabilité de l'emprunteur, mais ne peuvent être annulés sans condition par l'établissement.</p>
{130;7}	<p>Engagements non renouvelables, pouvant être annulés sans condition</p> <p>Articles 111 et 154, paragraphe 4 du CRR.</p> <p>Il s'agit de la valeur nominale des autres engagements pouvant être annulés sans condition, sans préavis et à tout moment par l'établissement, et auxquels serait appliqué un facteur de conversion de crédit de 0 % selon l'approche standard au risque de crédit. Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les engagements portant sur des cartes de crédit, qui prévoient une annulation automatique en raison de la dégradation de la solvabilité de l'emprunteur, mais ne peuvent être annulés sans condition par l'établissement.</p>
{140;7}	<p>Éléments hors bilan présentant un risque modéré ou faible dans les RSA</p> <p>Article 111 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de la valeur nominale des éléments hors bilan auxquels il convient d'appliquer un facteur de conversion de crédit de 20 %, en vertu de l'approche standard du risque de crédit.</p>
{150;7}	<p>Éléments hors bilan présentant un risque modéré dans les RSA</p> <p>Article 111 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de la valeur nominale des éléments hors bilan auxquels il convient d'appliquer un facteur de conversion de crédit de 50 %, en vertu de l'approche standard du risque de crédit.</p>
{160;7}	<p>Éléments hors bilan présentant un risque total dans les RSA</p> <p>Article 111 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de la valeur nominale des éléments hors bilan auxquels il convient d'appliquer un facteur de conversion de crédit de 100 %, en vertu de l'approche standard du risque de crédit.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{170;7}	<p>(Pour mémoire) Montants tirés sur les expositions renouvelables éligibles sur la clientèle de détail</p> <p>Article 154, paragraphe 4 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de la valeur nominale des montants tirés sur les expositions renouvelables hors bilan, éligibles sur la clientèle de détail.</p>
{180;7}	<p>(Pour mémoire) Montants tirés sur des engagements portant sur des cartes de crédit et pouvant être annulés sans condition</p> <p>Articles 111 et 154, paragraphe 4 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de la valeur nominale des montants tirés sur les engagements portant sur des cartes de crédit et pouvant être annulés sans condition.</p>
{190;7}	<p>(Pour mémoire) Montants tirés sur les expositions non renouvelables et pouvant être annulés sans condition</p> <p>Articles 111 et 154, paragraphe 4 du CRR.</p> <p>Ce champ traite de la valeur nominale des montants tirés sur les engagements portant sur des cartes de crédit et pouvant être annulés sans condition.</p>
{200;2}	<p>(Pour mémoire) Éléments fiduciaires décomptabilisés selon l'article 429, paragraphe 11 du CRR</p> <p>Article 429, paragraphe 11 du CRR.</p> <p>Valeur comptable au bilan selon le référentiel comptable applicable des éléments exclus du bilan, conformément à l'article 429, paragraphe 11 du CRR, sans aucune compensation comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque).</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{210;2}	<p>Sûretés en espèces reçues dans le cadre de transactions sur dérivés</p> <p>Valeur comptable au bilan selon le référentiel comptable applicable des sûretés en espèces reçues dans le cadre de transactions sur dérivés, sans aucune compensation comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque).</p> <p>Pour les besoins de ce champ, on définit les espèces comme étant le montant total des liquidités, en ce compris les pièces de monnaie et les billets/devises. Montant total des dépôts détenu auprès de banques centrales, pour autant que ces dépôts puissent être retirés en période délicate. Les liquidités en dépôt auprès d'autres établissements ne sont pas concernées.</p>
{220;2}	<p>Créances sur sûretés en espèces comptabilisées en déduction de transactions sur dérivés</p> <p>Valeur comptable au bilan selon le référentiel comptable applicable de créances sur des sûretés en espèces en déduction de transactions sur dérivés, sans aucune compensation comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque). Selon le référentiel comptable applicable, les établissements ont le droit de compenser les créances sur sûretés en espèces en déduction de transactions sur dérivés (juste valeur négative). S'ils choisissent de le faire, ils doivent inverser la compensation et déclarer une créance nette en espèces.</p>
{230;2}	<p>Sûretés reçues lors d'une cession temporaire de titres, considérées comme un actif</p> <p>Valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des sûretés reçues lors d'opérations de pension, d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, de transactions à règlement différé et d'opérations de prêt avec appel de marge, considérées comme des actifs du bilan par le référentiel comptable applicable, sans aucune compensation comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque).</p>
{240;2}	<p>Cession temporaire de titres — Intermédiation (créances en espèces)</p> <p>Valeur comptable au bilan selon le référentiel comptable applicable de créances en espèces à la suite des liquidités représentées au titulaire de la sûreté dans le cadre d'une opération autorisée de CCLT (opération de prêt en tant qu'intermédiaire), sans aucune compensation comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque).</p> <p>Pour les besoins de ce champ, on définit les espèces comme étant le montant total des liquidités, en ce compris les pièces de monnaie et les billets/devises. Montant total des dépôts détenu auprès de banques centrales, pour autant que ces dépôts puissent être retirés en période délicate. Les liquidités en dépôt auprès d'autres établissements ne sont pas concernées.</p> <p>Une opération CCLT est une combinaison de deux transactions selon lesquelles un établissement emprunte au titulaire de la sûreté et reprête une sûreté à l'emprunteur. Dans le même temps, l'établissement reçoit une sûreté en espèce de l'emprunteur de la sûreté et reprête les espèces reçues au titulaire de la sûreté. Une opération CCLT qualifiée remplira les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Pour former une opération autorisée, appelée «CCLT», ces deux transactions ont lieu le même jour ou, dans le cas des transactions internationales, sur deux jours ouvrés consécutifs. (b) Lorsqu'aucune échéance n'est définie pour ces transactions, l'établissement a légalement le droit d'annuler les deux volets de la transaction CCLT, à tout moment et sans préavis. (c) En revanche, lorsqu'une échéance est définie pour ces transactions, les deux échéances ne s'avèrent pas incohérentes pour l'établissement. Ce dernier a légalement le droit d'annuler les deux volets de la transaction CCLT, à tout moment et sans préavis. (d) Enfin, l'opération ne donne pas lieu à une quelconque exposition supplémentaire.

6. LR2 — Éléments du bilan et hors bilan — Ventilation supplémentaire des expositions

29. Le panel LR2 fournit des informations sur les éléments supplémentaires à répartir parmi toutes les expositions inscrites au bilan et hors bilan ⁽¹⁾ faisant partie du portefeuille hors négociation et toutes les expositions du portefeuille de négociation soumises au risque de crédit de contrepartie. Cette ventilation s'effectue selon les pondérations utilisées en vertu de la section du CRR consacrée au risque de crédit. Pour les expositions, ces données s'obtiennent différemment, selon que l'on opte pour l'approche standard ou l'approche NI.

⁽¹⁾ Cela comprend les titrisations et les expositions sur actions soumises au risque de crédit.

30. Pour les expositions couvertes par des techniques d'atténuation du risque de crédit, impliquant le remplacement de la pondération du risque de contrepartie par la pondération de la garantie, les établissements parleront de pondération du risque après effet de substitution. Conformément à l'approche NI (fondée sur les notations internes), les établissements utiliseront le calcul suivant: pour les expositions (autres que celles pour lesquelles des pondérations de risque spécifiques sont utilisées) de chaque niveau de créancier, on obtient la pondération du risque en divisant l'exposition pondérée au risque calculé à partir de la formule de pondération du risque ou de la formule légale (pour les expositions au risque de crédit et à la titrisation respectivement) par la valeur d'exposition après prise en compte des entrées et des sorties de compte en raison des techniques CRM, et avec effet de substitution sur l'exposition. Selon l'approche NI, les expositions en défaut seront exclues des lignes 020 à 090 et déclarées à la ligne 100.
31. Selon les deux approches, les établissements considèrent que l'on applique une pondération du risque de 1 250 % aux expositions déduites des fonds propres réglementaires.

Ligne	Références légales et instructions
010	Total des expositions au bilan et hors bilan inscrites dans le portefeuille bancaire (ventilation selon une pondération du risque réel) Il s'agit de la somme des lignes 020 à 100.
020	= 0 % Expositions dont la pondération du risque équivaut à 0 %.
030	> 0 % et ≤ 12 % Expositions dont la pondération du risque est strictement supérieure à 0 % et inférieure ou égale à 12 %.
040	> 12 % et ≤ 20 % Expositions dont la pondération du risque est strictement supérieure à 12 % et inférieure ou égale à 20 %.
050	> 20 % et ≤ 50 % Expositions dont la pondération du risque est strictement supérieure à 20 % et inférieure ou égale à 50 %.
060	> 50 % et ≤ 75 % Expositions dont la pondération du risque est strictement supérieure à 50 % et inférieure ou égale à 75 %.
070	> 75 % et ≤ 100 % Expositions dont la pondération du risque est strictement supérieure à 75 % et inférieure ou égale à 100 %.
080	> 100 % et ≤ 425 % Expositions dont la pondération du risque est strictement supérieure à 100 % et inférieure ou égale à 425 %.
090	> 425 % et ≤ 1 250 % Expositions dont la pondération du risque est strictement supérieure à 425 % et inférieure ou égale à 1 250 %.

Ligne	Références légales et instructions
100	Expositions en défaut Selon l'approche standard, il s'agit des expositions visées à l'article 112, point j) du CRR. Selon l'approche NI, toutes les expositions avec une probabilité de défaut de 100 % sont réputées en défaut.
110	Éléments hors bilan présentant un faible risque ou éléments hors bilan dont le ratio de solvabilité impose l'application d'un facteur de conversion de 0 % (pour mémoire) Éléments hors bilan présentant un faible risque, selon l'article 111 du CRR, et éléments hors bilan dont le ratio de solvabilité impose l'application d'un facteur de conversion de 0 %, selon l'article 166 du CRR.
Colonne	Références légales et instructions
1	Expositions du bilan et hors bilan (approche standard) Valeurs exposées au risque des éléments du bilan et hors bilan après prise en compte des corrections de valeur, de tous les éléments d'atténuation du risque de crédit et des facteurs de conversion de crédit, et calculées en vertu du titre II, chapitre 2, partie 3 du CRR.
2	Expositions du bilan et hors bilan (approche NI) Valeurs exposées au risque des éléments du bilan et hors bilan, selon l'article 166 du CRR et l'article 230, paragraphe 1, phrase 2 du CRR, après prise en compte des entrées et des sorties de compte en raison des techniques CRM, et avec effet de substitution sur l'exposition. Pour les éléments hors bilan, les établissements appliqueront les facteurs de conversion visés à l'article 166, points 8) à 10) du CRR.
3	Montant nominal Valeurs exposées au risque des éléments hors bilan visés aux articles 111 et 166 du CRR, sans application de facteurs de conversion.

7. LR3 Définition alternative des capitaux propres

32. Le modèle LR3 fournit les mesures des capitaux propres nécessaires à l'élaboration du rapport visé à l'article 511 du CRR.

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{010;1}	Fonds propres de catégorie 1 — Définition définitive Article 50 du CRR. Il s'agit du montant des fonds propres, tel que calculé à l'article 50 du CRR, compte non tenu de la dérogation définie aux chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR.
{020;1}	Fonds propres de catégorie 1 — Définition transitoire Article 50 du CRR. Il s'agit du montant des fonds propres, tel que calculé à l'article 50 du CRR, compte tenu de la dérogation définie aux chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR.
{030;1}	Total des fonds propres — Définition définitive Article 72 du CRR. Il s'agit du montant des fonds propres visés à l'article 72 du CRR, compte non tenu de la dérogation définie aux chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR.
{040;1}	Total des fonds propres — Définition transitoire Article 72 du CRR. Il s'agit du montant des fonds propres visés à l'article 72 du CRR, après prise en compte de la dérogation définie aux chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR.

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{050;1}	<p>Ajustements réglementaires — Fonds propres de catégorie 1 — Définition définitive</p> <p>Cela inclut le montant des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 1, visés aux articles 32 à 35, les déductions en vertu des articles 36 à 47, compte tenu des exonérations, alternatives et renonciations à ces déductions, visées aux articles 48, 49 et 79, sans prise en compte de la dérogation des chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR. Pour éviter un double comptage, les établissements ne déclarent pas les ajustements déjà opérés conformément aux dispositions de l'article 111 du CRR, lors du calcul de la valeur exposée au risque des postes {LRCalc;010;3}, {LRCalc;020;3}, {LRCalc;030;3} et {LRCalc;100;3}.</p>
{060;1}	<p>Ajustements réglementaires — Fonds propres de catégorie 1 — Définition transitoire</p> <p>Cela inclut le montant des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 1, visés aux articles 32 à 35, les déductions en vertu des articles 36 à 47, compte tenu des exonérations, alternatives et renonciations à ces déductions, visées aux articles 48, 49 et 79, compte tenu de la dérogation des chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR. Pour éviter un double comptage, les établissements ne déclarent pas les ajustements déjà opérés conformément aux dispositions de l'article 111 du CRR, lors du calcul de la valeur exposée au risque des postes {LRCalc;010;3}, {LRCalc;020;3}, {LRCalc;030;3} et {LRCalc;100;3}.</p>
{070;1}	<p>Ajustements réglementaires — Total des fonds propres — Définition définitive</p> <p>Cela inclut tous les ajustements requis par les articles 32 à 35 du CRR, les déductions en vertu des articles 36 à 47, les déductions en vertu des articles 56 à 60, ainsi que les déductions en vertu des articles 66 à 70, compte tenu des exonérations, alternatives et renonciations à ces déductions, visées aux articles 48, 49 et 79, sans prise en compte de la dérogation des chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR. Pour éviter un double comptage, les établissements ne déclarent pas les ajustements déjà opérés conformément aux dispositions de l'article 111 du CRR, lors du calcul de la valeur exposée au risque des postes {LRCalc;010;3}, {LRCalc;020;3}, {LRCalc;030;3} et {LRCalc;100;3}.</p>
{080;1}	<p>Ajustements réglementaires — Total des fonds propres — Définition transitoire</p> <p>Cela inclut tous les ajustements requis par les articles 32 à 35 du CRR, les déductions en vertu des articles 36 à 47, les déductions en vertu des articles 56 à 60, ainsi que les déductions en vertu des articles 66 à 70, compte tenu des exonérations, alternatives et renonciations à ces déductions, visées aux articles 48, 49 et 79, compte tenu de la dérogation des chapitres 1 et 2 de la partie 10 du CRR. Pour éviter un double comptage, les établissements ne déclarent pas les ajustements déjà opérés conformément aux dispositions de l'article 111 du CRR, lors du calcul de la valeur exposée au risque des postes {LRCalc;010;3}, {LRCalc;020;3}, {LRCalc;030;3} et {LRCalc;100;3}.</p>

8. LR4 — Ventilation alternative des composantes de la mesure d'exposition utilisée pour le ratio de levier

33. Pour éviter un double comptage, les établissements doivent retenir que:

$$\begin{aligned}
 & \{LRCalc;010;3\} + \{LRCalc;020;3\} + \{LRCalc;030;3\} + \{LRCalc;040;3\} + \{LRCalc;050;3\} + \{LRCalc;060;3\} \\
 & + \{LRCalc;070;3\} + \{LRCalc;080;3\} + \{LRCalc;090;3\} + \{LRCalc;100;3\} = \{LR4;010;1\} + \{LR4;040;1\} + \{LR4;050;1\} \\
 & + \{LR4;060;1\} + \{LR4;070;1\} + \{LR4;080;1\} + \{LR4;080;2\} + \{LR4;090;1\} + \{LR4;090;2\} + \{LR4;140;1\} + \{LR4;140;2\} \\
 & + \{LR4;180;1\} + \{LR4;180;2\} + \{LR4;190;1\} + \{LR4;190;2\} + \{LR4;210;1\} + \{LR4;210;2\} + \{LR4;230;1\} + \{LR4;230;2\} \\
 & + \{LR4;280;1\} + \{LR4;280;2\} + \{LR4;290;1\} + \{LR4;290;2\}
 \end{aligned}$$

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{010;1}	<p>Éléments hors bilan; notamment</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier, calculée comme la somme de {LRCalc;060;3} + {LRCalc;070;3} + {LRCalc;080;3} + {LRCalc;90;3}</p>
{010;2}	<p>Éléments hors bilan; notamment</p> <p>Montant d'exposition pondéré des éléments hors bilan, à l'exception des opérations de pension, des opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, des transactions à règlement différé, des opérations de prêt avec appel de marge et des produits dérivés, calculé conformément à l'approche standard et l'approche NI (fondée sur les notations internes). Pour les expositions conformément à l'approche standard, les établissements calculent le montant d'exposition pondéré selon les dispositions du chapitre 2, titre 2, partie 3 du CRR. Pour les expositions conformément à l'approche NI, les établissements calculent le montant d'exposition pondéré selon les dispositions du chapitre 3, titre 2, partie 3 du CRR.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{020;1}	<p>Crédits commerciaux; notamment</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des éléments hors bilan relatifs à des crédits commerciaux. Pour les besoins de la déclaration du LR4, les éléments hors bilan relatifs à des crédits commerciaux concernent des lettres de crédit à l'importation et à l'exportation émises et confirmées, qui sont des transactions à court terme se dénouant d'elles-mêmes ou des transactions similaires.</p>
{020;2}	<p>Crédits commerciaux; notamment</p> <p>Montant d'exposition pondéré des éléments hors bilan relatifs à des crédits commerciaux, à l'exception des opérations de pension, des opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, des transactions à règlement différé, des opérations de prêt avec appel de marge et des produits dérivés. Pour les besoins de la déclaration du LR4, les éléments hors bilan relatifs à des crédits commerciaux concernent des lettres de crédit à l'importation et à l'exportation émises et confirmées, qui sont des transactions à court terme se dénouant d'elles-mêmes ou des transactions similaires.</p>
{030;1}	<p>Assurance-crédit à l'exportation officielle</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des éléments hors bilan relatifs à des crédits commerciaux dans le cadre d'une assurance-crédit à l'exportation officielle. Pour les besoins de la déclaration du LR4, une assurance-crédit à l'exportation officielle se rapporte à tout soutien officiel fourni par les pouvoirs publics ou une autre entité, telle qu'une agence de crédit à l'exportation, sous la forme, notamment, d'un crédit direct, d'un financement direct, d'un refinancement, d'un soutien d'intérêt (lorsqu'un taux d'intérêt fixe est garanti pendant toute la durée du crédit), d'un financement d'aide (crédits et subsides), d'une assurance-crédit à l'exportation ou de garanties.</p>
{030;2}	<p>Assurance-crédit à l'exportation officielle</p> <p>Montant d'exposition pondéré des éléments hors bilan relatifs à des crédits commerciaux dans le cadre d'une assurance-crédit à l'exportation officielle, à l'exception des opérations de pension, des opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, des transactions à règlement différé, des opérations de prêt avec appel de marge et des produits dérivés. Pour les besoins de la déclaration du LR4 standard, une assurance-crédit à l'exportation officielle se rapporte à tout soutien officiel fourni par les pouvoirs publics ou une autre entité, telle qu'une agence de crédit à l'exportation, sous la forme, notamment, d'un crédit direct, d'un financement direct, d'un refinancement, d'un soutien d'intérêt (lorsqu'un taux d'intérêt fixe est garanti pendant toute la durée du crédit), d'un financement d'aide (crédits et subsides), d'une assurance-crédit à l'exportation ou de garanties.</p>
{040;1}	<p>Produits dérivés et cessions temporaires de titres, couverts par une convention de compensation multiproduits</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des produits dérivés, des opérations de pension, des opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, des transactions à règlement différé et des opérations de prêt avec appel de marge, telle que calculée sous {LRCalc;010;3}, {LRCalc;020;3}, {LRCalc;030;3}, {LRCalc;040;3} et {LRCalc;050;3}, pour autant que ces opérations soient couvertes par une convention de compensation multiproduits telle que définie à l'article 272, paragraphe 25 du CRR.</p>
{040;2}	<p>Produits dérivés et cessions temporaires de titres, couverts par une convention de compensation multiproduits</p> <p>Montants d'exposition pondérés au risque de crédit et au risque de crédit de contrepartie, calculés conformément au titre II, partie 3 du CRR, de produits dérivés, d'opérations de pension, d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, de transactions à règlement différé et d'opérations de prêt avec appel de marge, y compris les opérations qui constituent des éléments hors bilan, dès lors qu'elles sont couvertes par une convention de compensation multiproduits telle que définie à l'article 272, paragraphe 25 du CRR.</p>
{050;1}	<p>Produits dérivés non couverts par une convention de compensation multiproduits</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des produits dérivés non couverts par une convention de compensation multiproduits telle que définie à l'article 272, paragraphe 25 du CRR, calculée sous {LRCalc;030;3}, {LRCalc;040;3} et {LRCalc;050;3}.</p>
{050;2}	<p>Produits dérivés non couverts par une convention de compensation multiproduits</p> <p>Montants d'exposition pondérés au risque de crédit et au risque de crédit de contrepartie, de produits dérivés, d'opérations de pension, d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, de transactions à règlement différé et d'opérations de prêt avec appel de marge calculés conformément au titre II, partie 3 du CRR, qui ne sont pas couverts par une convention de compensation multiproduits telle que définie à l'article 272, paragraphe 25 du CRR.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{060;1}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par une convention de compensation multiproduits</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, telle que calculée sous {LRCalc;010;3} et {LRCalc;020;3}, pour autant que ces opérations ne soient pas couvertes par une convention de compensation multiproduits telle que définie à l'article 272, paragraphe 25 du CRR.</p>
{060;2}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par une convention de compensation multiproduits</p> <p>Montants d'exposition pondérés au risque de crédit et au risque de crédit de contrepartie, calculés conformément au titre II, partie 3 du CRR, d'opérations de pension, d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, de transactions à règlement différé et d'opérations de prêt avec appel de marge, y compris les opérations hors bilan, qui ne sont pas couvertes par une convention de compensation multiproduits telle que définie à l'article 272, paragraphe 25 du CRR.</p>
{070;1}	<p>Autres actifs faisant partie du portefeuille de négociation</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des éléments déclarés sous {LRCalc;100;3}, à l'exception des éléments du portefeuille hors négociation.</p>
{070;2}	<p>Autres actifs faisant partie du portefeuille de négociation</p> <p>Exigences de fonds propres multipliées par 12,5 des éléments visés par le titre IV de la partie 3 du CRR.</p>
{080;1}	<p>Obligations garanties</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions sous la forme d'obligations garanties, telles que définies à l'article 129 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{080;2}	<p>Obligations garanties</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions sous la forme d'obligations garanties, telles que définies à l'article 161, paragraphe 1, point d) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p>
{080;3}	<p>Obligations garanties</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions sous la forme d'obligations garanties, telles que définies à l'article 129 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{080;4}	<p>Obligations garanties</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions sous la forme d'obligations garanties, telles que définies à l'article 161, paragraphe 1, point d) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p>
{090;1}	<p>Expositions considérées comme souveraines</p> <p>Il s'agit de la somme des lignes {100,1} à {130,1}.</p>
{090;2}	<p>Expositions considérées comme souveraines</p> <p>Il s'agit de la somme des lignes {100,2} à {130,2}.</p>
{090;3}	<p>Expositions considérées comme souveraines</p> <p>Il s'agit de la somme des lignes {100,3} à {130,3}.</p>
{090;4}	<p>Expositions considérées comme souveraines</p> <p>Il s'agit de la somme des lignes {100,4} à {130,4}.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{100;1}	<p>Administrations centrales et banques centrales</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux administrations centrales et aux banques centrales, telles que définies à l'article 114 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{100;2}	<p>Administrations centrales et banques centrales</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux administrations centrales et aux banques centrales, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{100;3}	<p>Administrations centrales et banques centrales</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux administrations centrales et aux banques centrales, telles que définies à l'article 114 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{100;4}	<p>Administrations centrales et banques centrales</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux administrations centrales et aux banques centrales, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{110;1}	<p>Gouvernements régionaux et autorités locales considérés comme emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux gouvernements régionaux et aux autorités locales considérés comme emprunteurs souverains, tels que définis à l'article 115, paragraphes 2 et 4 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{110;2}	<p>Gouvernements régionaux et autorités locales considérés comme emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux gouvernements régionaux et aux autorités locales, tels que définis à l'article 147, paragraphe 3, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{110;3}	<p>Gouvernements régionaux et autorités locales considérés comme emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux gouvernements régionaux et aux autorités locales considérés comme emprunteurs souverains, tels que définis à l'article 115, paragraphes 2 et 4 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{110;4}	<p>Gouvernements régionaux et autorités locales considérés comme emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux gouvernements régionaux et aux autorités locales, tels que définis à l'article 147, paragraphe 3, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{120;1}	<p>Banques multilatérales de développement et organisations internationales considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux banques multilatérales de développement et aux organisations internationales, telles que définies à l'article 117, paragraphe 2 et à l'article 118 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{120;2}	<p>Banques multilatérales de développement et organisations internationales considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux banques multilatérales de développement et aux organisations internationales, telles que définies à l'article 147, paragraphe 3, points b) et c) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{120;3}	<p>Banques multilatérales de développement et organisations internationales considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux banques multilatérales de développement et aux organisations internationales, telles que définies à l'article 117, paragraphe 2 et à l'article 118 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{120;4}	<p>Banques multilatérales de développement et organisations internationales considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux banques multilatérales de développement et aux organisations internationales, telles que définies à l'article 147, paragraphe 3, points b) et c) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{130;1}	<p>Entités du secteur public considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entités du secteur public, telles que définies à l'article 116, paragraphe 4 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{130;2}	<p>Entités du secteur public considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entités du secteur public, telles que définies à l'article 147, paragraphe 3, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{130;3}	<p>Entités du secteur public considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entités du secteur public, telles que définies à l'article 116, paragraphe 4 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{130;4}	<p>Entités du secteur public considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entités du secteur public, telles que définies à l'article 147, paragraphe 3, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{140;1}	<p>Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public, non considérés comme des emprunteurs souverains</p> <p>Il s'agit de la somme des lignes {150,1} à {170,1}.</p>
{140;2}	<p>Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public, non considérés comme des emprunteurs souverains</p> <p>Il s'agit de la somme des lignes {150,2} à {170,2}.</p>
{140;3}	<p>Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public, non considérés comme des emprunteurs souverains</p> <p>Il s'agit de la somme des lignes {150,3} à {170,3}.</p>
{140;4}	<p>Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public, non considérés comme des emprunteurs souverains</p> <p>Il s'agit de la somme des lignes {150,4} à {170,4}.</p>
{150;1}	<p>Gouvernements régionaux et autorités locales NON considérés comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux gouvernements régionaux et aux autorités locales non considérés comme emprunteurs souverains, tels que définis à l'article 115, paragraphes 1, 3 et 5 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{150;2}	<p>Gouvernements régionaux et autorités locales NON considérés comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux gouvernements régionaux et aux autorités locales non considérés comme emprunteurs souverains, tels que définis à l'article 147, paragraphe 4, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{150;3}	<p>Gouvernements régionaux et autorités locales NON considérés comme des emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux gouvernements régionaux et aux autorités locales non considérés comme emprunteurs souverains, tels que définis à l'article 115, paragraphes 1, 3 et 5 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{150;4}	<p>Gouvernements régionaux et autorités locales NON considérés comme des emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux gouvernements régionaux et aux autorités locales non considérés comme emprunteurs souverains, tels que définis à l'article 147, paragraphe 4, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{160;1}	<p>Banques multilatérales de développement NON considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux banques multilatérales de développement définies à l'article 117, paragraphes 1 et 3 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{160;2}	<p>Banques multilatérales de développement NON considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux banques multilatérales de développement non considérées comme des emprunteurs souverains, telles que définies à l'article 147, paragraphe 4, point c) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{160;3}	<p>Banques multilatérales de développement NON considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux banques multilatérales de développement définies à l'article 117, paragraphes 1 et 3 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{160;4}	<p>Banques multilatérales de développement NON considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux banques multilatérales de développement non considérées comme des emprunteurs souverains, telles que définies à l'article 147, paragraphe 4, point c) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{170;1}	<p>Entités du secteur public NON considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entités du secteur public, telles que définies à l'article 116, paragraphes 1, 2, 3 et 5 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{170;2}	<p>Entités du secteur public NON considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entités du secteur public non considérées comme des emprunteurs souverains, telles que définies à l'article 147, paragraphe 4, point b) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{170;3}	<p>Entités du secteur public NON considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entités du secteur public, telles que définies à l'article 116, paragraphes 1, 2, 3 et 5 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{170;4}	<p>Entités du secteur public NON considérées comme des emprunteurs souverains</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entités du secteur public non considérées comme des emprunteurs souverains, telles que définies à l'article 147, paragraphe 4, point b) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{180;1}	<p>Établissements</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux établissements visés aux articles 119 à 121 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{180;2}	<p>Établissements</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux établissements visés à l'article 147, paragraphe 2, point b) du CRR, mais qui ne constituent pas des expositions sous la forme d'obligations garanties, telles que définies à l'article 161, point d) du CRR et qui ne sont pas concernées par l'article 147, paragraphe 4, points a), b) et c) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{180;3}	<p>Établissements</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux établissements visés aux articles 119 à 121 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{180;4}	<p>Établissements</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux établissements visés à l'article 147, paragraphe 2, point b) du CRR, mais qui ne constituent pas des expositions sous la forme d'obligations garanties, telles que définies à l'article 161, point d) du CRR et qui ne sont pas concernées par l'article 147, paragraphe 4, points a), b) et c) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{190;1}	<p>Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers; notamment</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers, telles que définies à l'article 124 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{190;2}	<p>Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers; notamment</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions sur des entreprises, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point c), ou des expositions sur la clientèle de détail, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, lorsque ces expositions sont garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{190;3}	<p>Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers; notamment</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers, telles que définies à l'article 124 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{190;4}	<p>Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers; notamment</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions sur des entreprises, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point c), ou des expositions sur la clientèle de détail, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, lorsque ces expositions sont garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{200;1}	<p>Expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions garanties totalement et complètement par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels, telles que définies à l'article 125 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{200;2}	<p>Expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions sur des entreprises, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point c), ou des expositions sur la clientèle de détail, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, lorsque ces expositions sont garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{200;3}	<p>Expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions garanties totalement et complètement par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels, telles que définies à l'article 125 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{200;4}	<p>Expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions sur des entreprises, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point c), ou des expositions sur la clientèle de détail, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, lorsque ces expositions sont garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{210;1}	<p>Expositions sur la clientèle de détail</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions sur la clientèle de détail, telles que définies à l'article 123 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{210;2}	<p>Expositions sur la clientèle de détail</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions sur la clientèle de détail, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, lorsque ces expositions ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{210;3}	<p>Expositions sur la clientèle de détail</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions sur la clientèle de détail, telles que définies à l'article 123 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{210;4}	<p>Expositions sur la clientèle de détail</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions sur la clientèle de détail, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, lorsque ces expositions ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{220;1}	<p>Clientèle de détail — Petites et moyennes entreprises (PME)</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions sur la clientèle de détail (petites et moyennes entreprises), telles que définies à l'article 123 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p> <p>Pour les besoins de ce poste, la définition de la petite ou moyenne entreprise (PME) de l'article 501, paragraphe 2, point b) sera employée.</p>
{220;2}	<p>Clientèle de détail — Petites et moyennes entreprises (PME)</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions sur la clientèle de détail, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, lorsque ces expositions concernent des petites et moyennes entreprises et ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p> <p>Pour les besoins de ce poste, la définition de la petite ou moyenne entreprise (PME) de l'article 501, paragraphe 2, point b) sera employée.</p>
{220;3}	<p>Clientèle de détail — Petites et moyennes entreprises (PME)</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions sur la clientèle de détail (petites et moyennes entreprises), telles que définies à l'article 123 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p> <p>Pour les besoins de ce poste, la définition de la petite ou moyenne entreprise (PME) de l'article 501, paragraphe 2, point b) sera employée.</p>
{220;4}	<p>Clientèle de détail — Petites et moyennes entreprises (PME)</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions sur la clientèle de détail, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point d) du CRR, lorsque ces expositions concernent des petites et moyennes entreprises et ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p> <p>Pour les besoins de ce poste, la définition de la petite ou moyenne entreprise (PME) de l'article 501, paragraphe 2, point b) sera employée.</p>
{230;1}	<p>Entreprises</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {240,1} et {260,1}.</p>
{230;2}	<p>Entreprises</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {240,2} et {260,2}.</p>
{230;3}	<p>Entreprises</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {240,3} et {260,3}.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{230;4}	<p>Entreprises</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {240,4} et {260,4}.</p>
{240;1}	<p>Entreprises financières</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entreprises financières, telles que définies à l'article 122 du CRR. Pour les besoins de la déclaration du LR4, on entend par entreprise financière toute entreprise régulée ou non, autre que les établissements dont il est question à la ligne 180 et dont l'activité principale consiste à acquérir des participations ou exercer une ou plusieurs des activités visées à l'annexe I de la directive, ainsi que toute entreprise définie à l'article 4, paragraphe 1, point 27 du CRR, autre que les établissements dont il est question à la ligne 180. Expositions selon l'approche standard</p>
{240;2}	<p>Entreprises financières</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entreprises financières, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point c) du CRR, lorsque ces expositions ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Pour les besoins de la déclaration du LR4, on entend par entreprise financière toute entreprise régulée ou non, autre que les établissements dont il est question à la ligne 180 et dont l'activité principale consiste à acquérir des participations ou exercer une ou plusieurs des activités visées à l'annexe I de la directive, ainsi que toute entreprise définie à l'article 4, paragraphe 27 du CRR, autre que les établissements dont il est question à la ligne 180. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{240;3}	<p>Entreprises financières</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entreprises financières, telles que définies à l'article 122 du CRR. Pour les besoins de la déclaration du LR4, on entend par entreprise financière toute entreprise régulée ou non, autre que les établissements dont il est question à la ligne 180 et dont l'activité principale consiste à acquérir des participations ou exercer une ou plusieurs des activités visées à l'annexe I de la directive, ainsi que toute entreprise définie à l'article 4, paragraphe 1, point 27 du CRR, autre que les établissements dont il est question à la ligne 180. Expositions selon l'approche standard</p>
{240;4}	<p>Entreprises financières</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entreprises financières, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point c) du CRR, lorsque ces expositions ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Pour les besoins de la déclaration du LR4, on entend par entreprise financière toute entreprise régulée ou non, autre que les établissements dont il est question à la ligne 180 et dont l'activité principale consiste à acquérir des participations ou exercer une ou plusieurs des activités visées à l'annexe I de la directive, ainsi que toute entreprise définie à l'article 4, paragraphe 27 du CRR, autre que les établissements dont il est question à la ligne 180. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{250;1}	<p>Entreprises non financières</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entreprises non financières, telles que définies à l'article 122 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {260,1} et {270,1}.</p>
{250;2}	<p>Entreprises non financières</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entreprises non financières, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point c) du CRR, lorsque ces expositions ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {260,2} et {270,2}.</p>
{250;3}	<p>Entreprises non financières</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entreprises non financières, telles que définies à l'article 122 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {260,3} et {270,3}.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{250;4}	<p>Entreprises non financières</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entreprises non financières, telles que définies à l'article 147, paragraphe 2, point c) du CRR, lorsque ces expositions ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p> <p>Il s'agit de la somme des postes {260,4} et {270,4}.</p>
{260;1}	<p>Expositions aux PME</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux petites et moyennes entreprises, telles que définies à l'article 122 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p> <p>Pour les besoins de ce poste, la définition de la petite ou moyenne entreprise (PME) de l'article 501, paragraphe 2, point b) sera employée.</p>
{260;2}	<p>Expositions aux PME</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entreprises visées à l'article 147, paragraphe 2, point c) du CRR, lorsque ces expositions concernent des petites et moyennes entreprises et ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p> <p>Pour les besoins de ce poste, la définition de la petite ou moyenne entreprise (PME) de l'article 501, paragraphe 2, point b) sera employée.</p>
{260;3}	<p>Expositions aux PME</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux petites et moyennes entreprises, telles que définies à l'article 122 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p> <p>Pour les besoins de ce poste, la définition de la petite ou moyenne entreprise (PME) de l'article 501, paragraphe 2, point b) sera employée.</p>
{260;4}	<p>Expositions aux PME</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entreprises visées à l'article 147, paragraphe 2, point c) du CRR, lorsque ces expositions concernent des petites et moyennes entreprises et ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p> <p>Pour les besoins de ce poste, la définition de la petite ou moyenne entreprise (PME) de l'article 501, paragraphe 2, point b) sera employée.</p>
{270;1}	<p>Expositions aux entreprises autres que des PME</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entreprises visées à l'article 122 du CRR, et qui ne sont pas déclarées aux lignes 240 et 260. Expositions selon l'approche standard</p>
{270;2}	<p>Expositions aux entreprises autres que des PME</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entreprises visées à l'article 147, paragraphe 2, point c) du CRR, lorsque ces expositions ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR, et qui ne sont pas déclarées aux lignes 240 et 260. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p>
{270;3}	<p>Expositions aux entreprises autres que des PME</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entreprises visées à l'article 122 du CRR, et qui ne sont pas déclarées aux lignes 240 et 260. Expositions selon l'approche standard</p>
{270;4}	<p>Expositions aux entreprises autres que des PME</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entreprises visées à l'article 147, paragraphe 2, point c) du CRR, lorsque ces expositions ne sont pas garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers conformément à l'article 199, paragraphe 1, point a) du CRR, et qui ne sont pas déclarées aux lignes 240 et 260. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{280;1}	<p>Expositions en défaut</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux entreprises en défaut, telles que définies à l'article 127 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{280;2}	<p>Expositions en défaut</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs classés dans les catégories d'expositions de l'article 147, paragraphe 2 du CRR, en cas de défaut tel que défini à l'article 178 du CRR. Expositions selon l'approche NI</p>
{280;3}	<p>Expositions en défaut</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux entreprises en défaut, telles que définies à l'article 127 du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{280;4}	<p>Expositions en défaut</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs classés dans les catégories d'expositions de l'article 147, paragraphe 2 du CRR, en cas de défaut tel que défini à l'article 178 du CRR. Expositions selon l'approche NI</p>
{290;1}	<p>Autres expositions (par ex. capitaux propres et actifs autres que des obligations de crédit); notamment</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs classés dans les catégories d'expositions de l'article 112, points k), m), n), o), p) et q) du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{290;2}	<p>Autres expositions (par ex. capitaux propres et actifs autres que des obligations de crédit); notamment</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs classés dans les catégories d'expositions de l'article 147, paragraphe 2, points e), f) et g) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{290;3}	<p>Autres expositions (par ex. capitaux propres et actifs autres que des obligations de crédit); notamment</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs classés dans les catégories d'expositions de l'article 112, points k), m), n), o), p) et q) du CRR.</p>
{290;4}	<p>Autres expositions (par ex. capitaux propres et actifs autres que des obligations de crédit); notamment</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs classés dans les catégories d'expositions de l'article 147, paragraphe 2, points e), f) et g) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{300;1}	<p>Éléments représentatifs de positions de titrisation</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions à des positions de titrisation, telles que définies à l'article 112, point m) du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{300;2}	<p>Éléments représentatifs de positions de titrisation</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des actifs qui constituent des expositions aux positions de titrisation visées à l'article 147, paragraphe 2, point f) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{300;3}	<p>Éléments représentatifs de positions de titrisation</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions à des positions de titrisation, telles que définies à l'article 112, point m) du CRR. Expositions selon l'approche standard</p>
{300;4}	<p>Éléments représentatifs de positions de titrisation</p> <p>Montant d'exposition pondéré des actifs qui constituent des expositions aux positions de titrisation visées à l'article 147, paragraphe 2, point f) du CRR. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>

Ligne et colonne	Références légales et instructions
{310;1}	<p>Crédits commerciaux (pour mémoire); notamment</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des éléments inscrits au bilan relatifs à un emprunt accordé à un exportateur ou un importateur de biens ou de services par le biais de crédits à l'exportation ou à l'importation et autres opérations similaires. Expositions selon l'approche standard</p>
{310;2}	<p>Crédits commerciaux (pour mémoire); notamment</p> <p>Valeur d'exposition au risque du ratio de levier des éléments inscrits au bilan relatifs à un emprunt accordé à un exportateur ou un importateur de biens ou de services par le biais de crédits à l'exportation ou à l'importation et autres opérations similaires. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut</p>
{310;3}	<p>Crédits commerciaux (pour mémoire); notamment</p> <p>Montant pondéré de l'exposition des éléments inscrits au bilan relatifs à un emprunt accordé à un exportateur ou un importateur de biens ou de services par le biais de crédits à l'exportation ou à l'importation et autres opérations similaires. Expositions selon l'approche standard</p>
{310;4}	<p>Crédits commerciaux (pour mémoire); notamment</p> <p>Montant d'exposition pondéré des éléments inscrits au bilan relatifs à un emprunt accordé à un exportateur ou un importateur de biens ou de services par le biais de crédits à l'exportation ou à l'importation et autres opérations similaires. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p>
{320;1}	<p>Assurance-crédit à l'exportation officielle</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des éléments inscrits au bilan relatifs à des crédits commerciaux dans le cadre d'une assurance-crédit à l'exportation officielle. Pour les besoins de la déclaration du LR4, une assurance-crédit à l'exportation officielle se rapporte à tout soutien officiel fourni par les pouvoirs publics ou une autre entité, telle qu'une agence de crédit à l'exportation, sous la forme, notamment, d'un crédit direct, d'un financement direct, d'un refinancement, d'un soutien d'intérêt (lorsqu'un taux d'intérêt fixe est garanti pendant toute la durée du crédit), d'un financement d'aide (crédits et subsides), d'une assurance-crédit à l'exportation ou de garanties. Expositions selon l'approche standard</p>
{320;2}	<p>Assurance-crédit à l'exportation officielle</p> <p>Valeur exposée au risque du ratio de levier des éléments inscrits au bilan relatifs à des crédits commerciaux dans le cadre d'une assurance-crédit à l'exportation officielle. Pour les besoins de la déclaration du LR4, une assurance-crédit à l'exportation officielle se rapporte à tout soutien officiel fourni par les pouvoirs publics ou une autre entité, telle qu'une agence de crédit à l'exportation, sous la forme, notamment, d'un crédit direct, d'un financement direct, d'un refinancement, d'un soutien d'intérêt (lorsqu'un taux d'intérêt fixe est garanti pendant toute la durée du crédit), d'un financement d'aide (crédits et subsides), d'une assurance-crédit à l'exportation ou de garanties. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p>
{320;3}	<p>Assurance-crédit à l'exportation officielle</p> <p>Montant d'exposition pondéré des éléments inscrits au bilan relatifs à des crédits commerciaux dans le cadre d'une assurance-crédit à l'exportation officielle. Pour les besoins de la déclaration du LR4, une assurance-crédit à l'exportation officielle se rapporte à tout soutien officiel fourni par les pouvoirs publics ou une autre entité, telle qu'une agence de crédit à l'exportation, sous la forme, notamment, d'un crédit direct, d'un financement direct, d'un refinancement, d'un soutien d'intérêt (lorsqu'un taux d'intérêt fixe est garanti pendant toute la durée du crédit), d'un financement d'aide (crédits et subsides), d'une assurance-crédit à l'exportation ou de garanties. Expositions selon l'approche standard</p>
{320;4}	<p>Assurance-crédit à l'exportation officielle</p> <p>Montant d'exposition pondéré des éléments inscrits au bilan relatifs à des crédits commerciaux dans le cadre d'une assurance-crédit à l'exportation officielle. Pour les besoins de la déclaration du LR4, une assurance-crédit à l'exportation officielle se rapporte à tout soutien officiel fourni par les pouvoirs publics ou une autre entité, telle qu'une agence de crédit à l'exportation, sous la forme, notamment, d'un crédit direct, d'un financement direct, d'un refinancement, d'un soutien d'intérêt (lorsqu'un taux d'intérêt fixe est garanti pendant toute la durée du crédit), d'un financement d'aide (crédits et subsides), d'une assurance-crédit à l'exportation ou de garanties. Expositions selon l'approche NI, que les institutions rapporteront nettes des expositions sur lesquelles il y a eu défaut.</p>

9. LR5 — Informations générales

35. Des informations complémentaires sont collectées afin de classer les activités de l'établissement, ainsi que les options réglementaires sélectionnées par cet établissement.

Ligne et colonne	Instructions
{010;1}	<p>Structure l'établissement</p> <p>Les catégories ci-dessous aident à classer la structure de l'établissement:</p> <p>Société par actions</p> <p>Mutuelle/coopérative</p> <p>Société autre qu'une société par actions</p>
{020;1}	<p>Traitement des produits dérivés</p> <p>L'établissement précise le traitement réglementaire appliqué aux produits dérivés, selon les catégories ci-dessous:</p> <p>Méthode de l'exposition initiale</p> <p>Méthode de l'évaluation au prix du marché</p>
{030;1}	<p>Référentiel comptable</p> <p>L'établissement précise le référentiel comptable appliqué, selon les catégories ci-dessous:</p> <p>Normes GAAP nationales</p> <p>Normes IFRS</p>
{040;1}	<p>Type d'établissement</p> <p>Les catégories ci-dessous aident à classer les établissements selon leur type:</p> <p>Banque universelle (banque de détail/commerciale et banque d'investissement)</p> <p>Banque de détail/banque commerciale</p> <p>Banque d'investissement</p> <p>Prêteur spécialisé</p>
{050;1}	<p>Mode de calcul utilisé pour la déclaration</p> <p>L'établissement précise si la dérogation visée à l'article 499, paragraphe 3 a été accordée et, dès lors, si les données communiquées sont basées sur une moyenne trimestrielle des données mensuelles ou sur des données à fin de trimestre:</p> <p>Moyennes trimestrielles basées sur des données mensuelles</p> <p>Données à fin de trimestre</p>
{060;1}	<p>Niveau de déclaration</p> <p>L'établissement précise si la déclaration s'effectue au niveau individuel ou consolidé:</p> <p>Individuel</p> <p>Consolidé</p>

10. LR6 — Entités consolidées pour des raisons comptables, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle

36. Le LR6 collecte des données sur les entités du secteur financier, telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 27 du CRR, consolidées conformément au référentiel comptable, mais ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle de l'établissement en vertu du chapitre 2 du titre II de la partie 1 du CRR, des entités de titrisation consolidées conformément au référentiel comptable, mais ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle de l'établissement en vertu du chapitre 2 du titre II de la partie 1 du CRR, ainsi que sur des entités commerciales qui sont consolidées conformément au référentiel comptable applicable, mais ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle en vertu du chapitre 2 du titre II de la partie 1 du CRR.

37. Les établissements calculent le montant total des capitaux propres des entités du secteur financier visées au paragraphe 36, moins les déductions relatives aux entités du secteur financier visées au paragraphe 39 en vertu de l'article 36, paragraphe 1, points g), h) et i) du CRR. Pour obtenir le facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier, les établissements divisent le montant calculé dans la phrase précédente par le montant total des capitaux propres des entités du secteur financier visées au paragraphe 36.
38. Les établissements calculent le montant total des capitaux propres des entités commerciales visées au paragraphe 36, moins les déductions relatives aux entités commerciales visées au paragraphe 39 en vertu de l'article 36, paragraphe 1, point k) i) du CRR. Pour obtenir le facteur d'inclusion pour les entités commerciales, les établissements divisent le montant calculé dans la phrase précédente par le montant total des capitaux propres des entités commerciales visées au paragraphe 36.
39. Pour les entités commerciales visées au paragraphe 36, les établissements évaluent l'importance relative potentielle de ces entités par rapport à l'exposition totale du ratio de levier, entité par entité. Lorsqu'il s'agit de déclarer les champs visés au paragraphe 40, les établissements ne sont pas tenus de tenir compte des entités commerciales dont la valeur indiquée dans le champ {LR6;140; 3} est inférieure à 0,1 % du montant calculé selon le paragraphe 16.
40. {LR6;010; 3}, {LR6;020; 3}, {LR6;030; 3}, {LR6;040; 3}, {LR6;050; 3}, {LR6;060; 3}, {LR6;070; 3}, {LR6;080; 3}, {LR6;090; 3}, {LR6;100; 3}, de {LR6;110; 3} à {LR6;120; 3}.
41. Aux fins du LR6, les établissements considèrent une entité comme une entité de titrisation lorsqu'il s'agit d'une entité de titrisation telle que définie à l'article 4, paragraphe 1, point 66 du CRR.
42. Aux fins du LR6, les établissements considèrent une entité comme une entité commerciale lorsque cette entité ne fait pas partie du secteur financier, comme défini à l'article 4, paragraphe 1, point 27 du CRR, et qu'elle n'entre pas dans le cadre du paragraphe précédent

Ligne et colonne	Instructions
{010;1}	<p>Cessions temporaires de titres couvertes par un accord-cadre de compensation: Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM — Entités du secteur financier</p> <p>Pour les entités financières telles que définies au paragraphe 36, il s'agit de la valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, couvertes par un accord-cadre de compensation autorisé par l'article 206, lorsque les contrats sont considérés comme des actifs du bilan, sans aucune compensation prudentielle ou comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier calculé au paragraphe 37. De plus, lorsque, selon le référentiel comptable applicable, une cession temporaire de titres peut être comptabilisée comme une vente, les établissements inversent toutes les écritures comptables concernant des ventes.</p> <p>Les établissements n'incluent pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). En revanche, ils les inscriront dans le champ {120;1}.</p>

Ligne et colonne	Instructions
{010;2}	<p>Cessions temporaires de titres couvertes par un accord-cadre de compensation: Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM — Entités de titrisation</p> <p>Pour les entités de titrisation telles que définies au paragraphe 36, il s'agit de la valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, couvertes par un accord-cadre de compensation autorisé par l'article 206, lorsque les contrats sont considérés comme des actifs du bilan, sans aucune compensation prudentielle ou comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque). De plus, lorsque, selon le référentiel comptable applicable, une cession temporaire de titres peut être comptabilisée comme une vente, les établissements inversent toutes les écritures comptables concernant des ventes.</p> <p>Les établissements n'incluent pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). En revanche, ils les inscriront dans le champ {120;2}.</p>
{010;3}	<p>Cessions temporaires de titres couvertes par un accord-cadre de compensation: Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM — Entités commerciales</p> <p>Pour les entités commerciales telles que définies au paragraphe 36, il s'agit de la valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, couvertes par un accord-cadre de compensation autorisé par l'article 206, lorsque les contrats sont considérés comme des actifs du bilan, sans aucune compensation prudentielle ou comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités commerciales calculé au paragraphe 38. De plus, lorsque, selon le référentiel comptable applicable, une cession temporaire de titres peut être comptabilisée comme une vente, les établissements inversent toutes les écritures comptables concernant des ventes.</p> <p>Les établissements n'incluent pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). En revanche, ils les inscriront dans le champ {120;3}.</p>
{020;1}	<p>Cessions temporaires de titres couvertes par un accord-cadre de compensation: Majoration (cession temporaire de titres) — Entités du secteur financier</p> <p>Article 206 du CRR.</p> <p>Cette donnée s'applique aux entités financières définies au paragraphe 36:</p> <p>Pour les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, les transactions à règlement différé et les opérations de prêt avec appel de marge, y compris celles hors bilan, qui sont couvertes par une convention de compensation qui répond aux exigences de l'article 206, les établissements constituent un ensemble de compensation.</p> <p>Pour chaque ensemble de compensation, les établissements calculent la majoration pour les expositions actuelles de la contrepartie (CCE), selon la formule</p> $CCE = \max\{(\sum_i E_i - \sum_i C_i); 0\}$ <p>Où:</p> <ul style="list-style-type: none"> i = chaque transaction de l'ensemble de compensation E_i = pour la transaction i, la valeur E_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3 C_i = pour la transaction i, la valeur C_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3 <p>Les établissements additionnent les résultats de cette formule pour tous les ensembles de compensation au facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier calculé au paragraphe 37, et déclarent la valeur obtenue dans ce champ.</p>

Ligne et colonne	Instructions
{020;2}	<p>Cessions temporaires de titres couvertes par un accord-cadre de compensation: Majoration (cession temporaire de titres) — Entités de titrisation</p> <p>Article 206 du CRR.</p> <p>Cette donnée s'applique aux entités de titrisation définies au paragraphe 36:</p> <p>Pour les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, les transactions à règlement différé et les opérations de prêt avec appel de marge, y compris celles hors bilan, qui sont couvertes par une convention de compensation qui répond aux exigences de l'article 206, les établissements constituent un ensemble de compensation.</p> <p>Pour chaque ensemble de compensation, les établissements calculent la majoration pour les expositions actuelles de la contrepartie (CCE), selon la formule</p> $CCE = \max\{(\sum_i E_i - \sum_i C_i); 0\}$ <p>Où:</p> <p>i = chaque transaction de l'ensemble de compensation</p> <p>E_i = pour la transaction i, la valeur E_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>C_i = pour la transaction i, la valeur C_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>Les établissements additionnent les résultats de cette formule pour tous les ensembles de compensation et déclarent la valeur obtenue dans ce champ.</p>
{020;3}	<p>Cessions temporaires de titres couvertes par un accord-cadre de compensation: Majoration (cession temporaire de titres) — Entités commerciales</p> <p>Article 206 du CRR.</p> <p>Cette donnée s'applique aux entités commerciales définies au paragraphe 36:</p> <p>Pour les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, les transactions à règlement différé et les opérations de prêt avec appel de marge, y compris celles hors bilan, qui sont couvertes par une convention de compensation qui répond aux exigences de l'article 206, les établissements constituent un ensemble de compensation.</p> <p>Pour chaque ensemble de compensation, les établissements calculent la majoration pour les expositions actuelles de la contrepartie (CCE), selon la formule</p> $CCE = \max\{(\sum_i E_i - \sum_i C_i); 0\}$ <p>Où:</p> <p>i = chaque transaction de l'ensemble de compensation</p> <p>E_i = pour la transaction i, la valeur E_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>C_i = pour la transaction i, la valeur C_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>Les établissements additionnent les résultats de cette formule pour tous les ensembles de compensation au facteur d'inclusion pour les entités commerciales calculé au paragraphe 38, et déclarent la valeur obtenue dans ce champ.</p>
{030;1}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par un accord-cadre de compensation: Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM — Entités du secteur financier</p> <p>Pour les entités du secteur financier telles que définies au paragraphe 36, il s'agit de la valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, non couvertes par un accord-cadre de compensation autorisé par l'article 206, lorsque les contrats sont considérés comme des actifs du bilan, sans aucune compensation comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier calculé au paragraphe 37. De plus, lorsque, selon le référentiel comptable applicable, une cession temporaire de titres peut être comptabilisée comme une vente, les établissements inversent toutes les écritures comptables concernant des ventes.</p> <p>Les établissements n'incluent pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). En revanche, ils les inscriront dans le champ {120;1}.</p>

Ligne et colonne	Instructions
{030;2}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par un accord-cadre de compensation: Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM — Entités de titrisation</p> <p>Pour les entités de titrisation telles que définies au paragraphe 36, il s'agit de la valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, non couvertes par un accord-cadre de compensation autorisé par l'article 206, lorsque les contrats sont considérés comme des actifs du bilan, sans aucune compensation comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque). De plus, lorsque, selon le référentiel comptable applicable, une cession temporaire de titres peut être comptabilisée comme une vente, les établissements inversent toutes les écritures comptables concernant des ventes.</p> <p>Les établissements n'incluront pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). En revanche, ils les inscriront dans le champ {120;2}.</p>
{030;3}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par un accord-cadre de compensation: Valeur comptable sans compensation ou autre technique CRM — Entités commerciales</p> <p>Pour les entités commerciales telles que définies au paragraphe 36, il s'agit de la valeur comptable au bilan, selon le référentiel comptable applicable, des opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, non couvertes par un accord-cadre de compensation autorisé par l'article 206, lorsque les contrats sont considérés comme des actifs du bilan, sans aucune compensation comptable ou atténuation du risque (valeur comptable au bilan ajustée en fonction des effets de la compensation comptable ou de l'atténuation du risque), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités commerciales calculé au paragraphe 38. De plus, lorsque, selon le référentiel comptable applicable, une cession temporaire de titres peut être comptabilisée comme une vente, les établissements inversent toutes les écritures comptables concernant des ventes.</p> <p>L'établissement n'inclura pas dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais des transactions précitées. Celles-ci demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés). En revanche, ils les inscriront dans le champ {120;3}.</p>
{040;1}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par un accord-cadre de compensation: Majoration (cession temporaire de titres) — Entités du secteur financier</p> <p>Article 206 du CRR.</p> <p>Cette donnée s'applique aux entités financières définies au paragraphe 36:</p> <p>Pour les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, les transactions à règlement différé et les opérations de prêt avec appel de marge, y compris celles hors bilan, qui ne sont pas couvertes par un accord-cadre de compensation qui répond aux exigences de l'article 206, les établissements constituent des ensembles constitués de tous les actifs concernés par une transaction (chaque cession temporaire de titres est considérée comme un ensemble propre). Pour chaque ensemble, les établissements calculent la majoration pour les expositions actuelles de la contrepartie (CCE), selon la formule</p> $CCE = \max \{ (E - C); 0 \}$ <p>Où:</p> <p>E = la valeur E_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>C = la valeur C_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>Les établissements additionnent les résultats de cette formule pour tous les ensembles susmentionnés au facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier calculé au paragraphe 37, et déclarent la valeur obtenue dans ce champ.</p>

Ligne et colonne	Instructions
{040;2}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par un accord-cadre de compensation: Majoration (cessions temporaires de titres) — Entités de titrisation</p> <p>Article 206 du CRR.</p> <p>Pour les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, les transactions à règlement différé et les opérations de prêt avec appel de marge, y compris celles hors bilan, qui ne sont pas couvertes par un accord-cadre de compensation qui répond aux exigences de l'article 206, les établissements constituent des ensembles constitués de tous les actifs concernés par une transaction (chaque cession temporaire de titres est considérée comme un ensemble propre). Pour chaque ensemble, les établissements calculent la majoration pour les expositions actuelles de la contrepartie (CCE), selon la formule</p> $CCE = \max \{(E - C); 0\}$ <p>Où:</p> <p>E = la valeur E_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>C = la valeur C_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>Les établissements additionnent les résultats de cette formule pour tous les ensembles susmentionnés et déclarent la valeur obtenue dans ce champ.</p>
{040;3}	<p>Cessions temporaires de titres non couvertes par un accord-cadre de compensation: Majoration (Cessions temporaires de titres) — Entités commerciales</p> <p>Article 206 du CRR.</p> <p>Cette donnée s'applique aux entités commerciales définies au paragraphe 36:</p> <p>Pour les opérations de pension, les opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, les transactions à règlement différé et les opérations de prêt avec appel de marge, y compris celles hors bilan, qui ne sont pas couvertes par un accord-cadre de compensation qui répond aux exigences de l'article 206, les établissements constituent des ensembles constitués de tous les actifs concernés par une transaction (chaque cession temporaire de titres est considérée comme un ensemble propre). Pour chaque ensemble, les établissements calculent la majoration pour les expositions actuelles de la contrepartie (CCE), selon la formule</p> $CCE = \max \{(E - C); 0\}$ <p>Où:</p> <p>E = la valeur E_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>C = la valeur C_i telle que définie à l'article 220, paragraphe 3</p> <p>Les établissements additionnent les résultats de cette formule pour tous les ensembles susmentionnés au facteur d'inclusion pour les entités commerciales calculé au paragraphe 38, et déclarent la valeur obtenue dans ce champ.</p>
{050;1}	<p>Produits dérivés: Prix du marché — Entités du secteur financier</p> <p>Articles 274, 295, 296, 297, 298 et 429 du CRR.</p> <p>Pour les entités du secteur financier telles que définies au paragraphe 36, il s'agit du coût de remplacement courant, tel que défini à l'article 274, paragraphe 1, des contrats visés à l'annexe II du CRR et des dérivés de crédit, multiplié par le facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier, calculé au paragraphe 37.</p> <p>Comme stipulé à l'article 429, paragraphe 6 du CRR, les établissements prennent en considération les effets des contrats de novation et autres conventions de compensation, à l'exception des conventions de compensation multiproduits, conformément à l'article 295 du CRR.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'exposition initiale, en vertu de l'article 429, paragraphe 7 et de l'article 275 du CRR.</p>
{050;2}	<p>Produits dérivés: Prix du marché — Entités de titrisation</p> <p>Articles 274, 295, 296, 297, 298 et 429 du CRR.</p> <p>Pour les entités de titrisation telles que définies au paragraphe 36, il s'agit du coût de remplacement courant, tel que défini à l'article 274, paragraphe 1 des contrats visés à l'annexe II du CRR ainsi que des dérivés de crédit.</p> <p>Comme stipulé à l'article 429, paragraphe 6 du CRR, les établissements prennent en considération les effets des contrats de novation et autres conventions de compensation, à l'exception des conventions de compensation multiproduits, conformément à l'article 295 du CRR.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'exposition initiale, en vertu de l'article 429, paragraphe 7 et de l'article 275 du CRR.</p>

Ligne et colonne	Instructions
{050;3}	<p>Produits dérivés: Prix du marché — Entités commerciales</p> <p>Articles 274, 295, 296, 297, 298 et 429 du CRR.</p> <p>Pour les entités commerciales telles que définies au paragraphe 36, il s'agit du coût de remplacement courant, tel que défini à l'article 274, paragraphe 1, des contrats visés à l'annexe II du CRR et des dérivés de crédit, multiplié par le facteur d'inclusion pour les entités commerciales, calculé au paragraphe 38.</p> <p>Comme stipulé à l'article 429, paragraphe 6 du CRR, les établissements prennent en considération les effets des contrats de novation et autres conventions de compensation, à l'exception des conventions de compensation multiproduits, conformément à l'article 295 du CRR.</p> <p>Les établissements tiennent compte de tous les dérivés de crédit, pas uniquement ceux du portefeuille de négociation.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'exposition initiale, en vertu de l'article 429, paragraphe 7 et de l'article 275 du CRR.</p>
{060;1}	<p>Produits dérivés: Majoration avec la méthode de l'évaluation au prix du marché — Entités du secteur financier</p> <p>Articles 274, 295, 296, 297, 298 et 299, paragraphe 2 et article 429 du CRR</p> <p>Pour les entités du secteur financier définies au paragraphe 36, ce champ fournit la majoration en cas de future exposition potentielle des contrats visés à l'annexe II du CRR et des dérivés de crédit calculés selon la méthode de l'évaluation au prix du marché (article 274 du CRR pour les contrats visés à l'annexe II du CRR et article 299, paragraphe 2 du CRR pour les dérivés de crédit), avec application des règles de compensation en vertu de l'article 429, paragraphe 6 du CRR, multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier, défini au paragraphe 37.</p> <p>Pour déterminer la valeur de ces contrats, les établissements prennent en considération les effets des contrats de novation et autres conventions de compensation, à l'exception des conventions de compensation multiproduits, conformément à l'article 295 du CRR.</p> <p>Conformément à l'article 429, paragraphe 8 du CRR, lorsqu'il s'agit de calculer la future exposition potentielle de dérivés de crédit, les établissements appliquent les principes édictés par l'article 299, paragraphe 2 du CRR à l'ensemble de leurs dérivés de crédit, et pas uniquement à ceux du portefeuille de négociation.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'exposition initiale, en vertu de l'article 429, paragraphe 7 et de l'article 275 du CRR.</p>
{060;2}	<p>Produits dérivés: Majoration avec la méthode de l'évaluation au prix du marché — Entités de titrisation</p> <p>Articles 274, 295, 296, 297, 298 et 299, paragraphe 2 et article 429 du CRR</p> <p>Pour les entités de titrisation définies au paragraphe 36, ce champ fournit la majoration en cas de future exposition potentielle de contrats visés à l'annexe II du CRR et de dérivés de crédit calculés selon la méthode de l'évaluation au prix du marché (article 274 du CRR pour les contrats visés à l'annexe II du CRR et article 299, paragraphe 2 du CRR pour les dérivés de crédit), avec application des règles de compensation en vertu de l'article 429, paragraphe 6 du CRR.</p> <p>Pour déterminer la valeur de ces contrats, les établissements prennent en considération les effets des contrats de novation et autres conventions de compensation, à l'exception des conventions de compensation multiproduits, conformément à l'article 295 du CRR.</p> <p>Conformément à l'article 429, paragraphe 8 du CRR, lorsqu'il s'agit de calculer la future exposition potentielle de dérivés de crédit, les établissements appliquent les principes édictés par l'article 299, paragraphe 2 du CRR à l'ensemble de leurs dérivés de crédit, et pas uniquement à ceux du portefeuille de négociation.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'exposition initiale, en vertu de l'article 429, paragraphe 7 et de l'article 275 du CRR.</p>
{060;3}	<p>Produits dérivés: Majoration avec la méthode de l'évaluation au prix du marché — Entités commerciales</p> <p>Articles 274, 295, 296, 297, 298 et 299, paragraphe 2 et article 429 du CRR</p> <p>Pour les entités commerciales définies au paragraphe 36, ce champ fournit la majoration en cas de future exposition potentielle de contrats visés à l'annexe II du CRR et de dérivés de crédit calculés selon la méthode de l'évaluation au prix du marché (article 274 du CRR pour les contrats visés à l'annexe II du CRR et article 299, paragraphe 2 du CRR pour les dérivés de crédit), avec application des règles de compensation en vertu de l'article 429, paragraphe 6 du CRR, multipliée par le facteur d'inclusion pour entités commerciales, défini au paragraphe 38.</p> <p>Pour déterminer la valeur de ces contrats, les établissements prennent en considération les effets des contrats de novation et autres conventions de compensation, à l'exception des conventions de compensation multiproduits, conformément à l'article 295 du CRR.</p> <p>Conformément à l'article 429, paragraphe 8 du CRR, lorsqu'il s'agit de calculer la future exposition potentielle de dérivés de crédit, les établissements appliquent les principes édictés par l'article 299, paragraphe 2 du CRR à l'ensemble de leurs dérivés de crédit, et pas uniquement à ceux du portefeuille de négociation.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'exposition initiale, en vertu de l'article 429, paragraphe 7 et de l'article 275 du CRR.</p>

Ligne et colonne	Instructions
{070;1}	<p>Produits dérivés: Méthode de l'exposition initiale — Entités du secteur financier</p> <p>Article 429, paragraphe 7 et article 275 du CRR.</p> <p>Pour les entités du secteur financier telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la mesure de l'exposition des produits dérivés par la méthode de l'exposition initiale énoncée dans l'article 275 du CRR, multipliée par le facteur d'inclusion pour entités du secteur financier, défini au paragraphe 37.</p> <p>Les établissements qui ne recourent pas à cette méthode laissent ce champ vide.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'évaluation au prix du marché, en vertu de l'article 429, paragraphe 6 et de l'article 274 du CRR.</p>
{070;2}	<p>Produits dérivés: Méthode de l'exposition initiale — Entités de titrisation</p> <p>Article 429, paragraphe 7 et article 275 du CRR.</p> <p>Pour les entités de titrisation définies au paragraphe 36, ce champ traite de la mesure de l'exposition des dérivés par la méthode de l'exposition initiale énoncée dans l'article 275 du CRR.</p> <p>Les établissements qui ne recourent pas à cette méthode laissent ce champ vide.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'évaluation au prix du marché, en vertu de l'article 429, paragraphe 6 et de l'article 274 du CRR.</p>
{070;3}	<p>Produits dérivés: Méthode de l'exposition initiale — Entités commerciales</p> <p>Article 429, paragraphe 7 et article 275 du CRR.</p> <p>Pour les entités commerciales définies au paragraphe 36, ce champ fournit la mesure de l'exposition des produits dérivés par la méthode de l'exposition initiale énoncée dans l'article 275 du CRR, multipliée par le facteur d'inclusion pour entités commerciales, défini au paragraphe 38.</p> <p>Les établissements qui ne recourent pas à cette méthode laissent ce champ vide.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluent pas les contrats mesurés par la méthode de l'évaluation au prix du marché, en vertu de l'article 429, paragraphe 6 et de l'article 274 du CRR.</p>
{080;1}	<p>Facilités de découvert non prélevées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis — Entités du secteur financier</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point a) du CRR.</p> <p>Pour les entités du secteur financier telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point a) du CRR, des facilités de découvert non prélevées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis, visées aux points 4 a) et 4 b) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 10 % de la valeur nominale), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier défini au paragraphe 37.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{080;2}	<p>Facilités de découvert non prélevées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis — Entités de titrisation</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point a) du CRR.</p> <p>Pour les entités de titrisation telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point a) du CRR, des facilités de découvert non prélevées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis, visées aux points 4 a) et 4 b) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 10 % de la valeur nominale).</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{080;3}	<p>Facilités de découvert non prélevées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis — Entités commerciales</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point a) du CRR.</p> <p>Pour les entités commerciales telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point a) du CRR, des facilités de découvert non prélevées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis, visées aux points 4 a) et 4 b) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 10 % de la valeur nominale), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités commerciales défini au paragraphe 38.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>

Ligne et colonne	Instructions
{090;1}	<p>Éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque faible à modéré — Entités du secteur financier</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point b) du CRR.</p> <p>Pour les entités du secteur financier telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point b) du CRR, des éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque faible à modéré, visés au point 3 a) de l'annexe I du CRR, ainsi que des éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public, visés au point 3 b) i) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 20 % de la valeur nominale), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier défini au paragraphe 37.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{090;2}	<p>Éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque faible à modéré — Entités de titrisation</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point b) du CRR.</p> <p>Pour les entités de titrisation telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point b) du CRR, des éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque faible à modéré, visés au point 3 a) de l'annexe I du CRR, ainsi que des éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public, visés au point 3 b) i) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 20 % de la valeur nominale).</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{090;3}	<p>Éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque faible à modéré — Entités commerciales</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point b) du CRR.</p> <p>Pour les entités commerciales telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point b) du CRR, des éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque faible à modéré, visés au point 3 a) de l'annexe I du CRR, ainsi que des éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public, visés au point 3 b) i) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 20 % de la valeur nominale), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités commerciales défini au paragraphe 38.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{100;1}	<p>Éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré et éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public — Entités du secteur financier</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point c) du CRR.</p> <p>Pour les entités du secteur financier telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point c) du CRR, des éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré, visés aux points 2 a) et 2 b) i) de l'annexe I du CRR, ainsi que des éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public, visés au point 2 b) ii) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 50 % de la valeur nominale), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier défini au paragraphe 37.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{100;2}	<p>Éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré et éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public — Entités de titrisation</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point c) du CRR.</p> <p>Pour les entités de titrisation telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point c) du CRR, des éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré, visés aux points 2 a) et 2 b) i) de l'annexe I du CRR, ainsi que des éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public, visés au point 2 b) ii) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 50 % de la valeur nominale).</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>

Ligne et colonne	Instructions
{100;3}	<p>Éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré et éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public — Entités commerciales</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point c) du CRR.</p> <p>Pour les entités commerciales telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point c) du CRR, des éléments hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré, visés aux points 2 a) et 2 b) i) de l'annexe I du CRR, ainsi que des éléments hors bilan relatifs au financement d'exportation bénéficiant d'un soutien public, visés au point 2 b) ii) de l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 50 % de la valeur nominale), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités commerciales défini au paragraphe 38.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{110;1}	<p>Autres éléments hors bilan — Entités du secteur financier</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point d) du CRR.</p> <p>Pour les entités du secteur financier telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point d) du CRR, des facilités de découvert de tous les autres éléments hors bilan visés à l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 100 % de la valeur nominale), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier défini au paragraphe 37.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{110;2}	<p>Autres éléments hors bilan — Entités de titrisation</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point d) du CRR.</p> <p>Pour les entités de titrisation telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point d) du CRR, des facilités de découvert de tous les autres éléments hors bilan visés à l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 100 % de la valeur nominale).</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{110;3}	<p>Autres éléments hors bilan — Entités commerciales</p> <p>Article 429, paragraphe 10, point d) du CRR.</p> <p>Pour les entités commerciales telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque, conformément à l'article 429, paragraphe 10, point d) du CRR, des facilités de découvert de tous les autres éléments hors bilan visés à l'annexe I du CRR (pour rappel, la valeur exposée au risque équivaut ici à 100 % de la valeur nominale), valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités commerciales calculé au paragraphe 38.</p> <p>Dans ce champ, les établissements n'incluront pas les éléments mentionnés aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'article 429 du CRR.</p>
{120;1}	<p>Autres actifs — Entités du secteur financier</p> <p>Article 429 du CRR.</p> <p>Pour les entités du secteur financier telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque de tous les actifs autres que les contrats visés à l'annexe II du CRR, dérivés de crédit, opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités du secteur financier défini au paragraphe 37. Les établissements basent la valorisation sur les principes édictés à l'article 429, paragraphe 5 du CRR.</p> <p>Les établissements incluront dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais d'opérations de pension, d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, de transactions à règlement différé et d'opérations de prêt avec appel de marge, et qui demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés).</p>
{120;2}	<p>Autres actifs — Entités de titrisation</p> <p>Article 429 du CRR.</p> <p>Pour les entités de titrisation telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque de tous les actifs autres que les contrats visés à l'annexe II du CRR, dérivés de crédit, opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge. La valorisation est basée sur les principes édictés à l'article 429, paragraphe 5 du CRR.</p> <p>Les établissements incluront dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais d'opérations de pension, d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, de transactions à règlement différé et d'opérations de prêt avec appel de marge, et qui demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés).</p>

Ligne et colonne	Instructions
{120;3}	<p>Autres actifs — Entités commerciales</p> <p>Article 429 du CRR.</p> <p>Pour les entités commerciales telles que définies au paragraphe 36, ce champ fournit la valeur exposée au risque de tous les actifs autres que les contrats visés à l'annexe II du CRR, dérivés de crédit, opérations de pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, transactions à règlement différé et opérations de prêt avec appel de marge, valeur multipliée par le facteur d'inclusion pour les entités commerciales défini au paragraphe 38. La valorisation est basée sur les principes édictés à l'article 429, paragraphe 5 du CRR.</p> <p>Les établissements incluront dans ce champ les liquidités reçues ou toute autre sûreté fournie à une contrepartie par le biais d'opérations de pension, d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de produits de base, de transactions à règlement différé et d'opérations de prêt avec appel de marge, et qui demeurent inscrites au bilan (les critères comptables de décomptabilisation ne sont pas respectés).</p>
{130;1}	<p>Pour mémoire: Valeur totale des investissements dans les entités — Entités du secteur financier</p> <p>Valeur comptable de tous les investissements dans des entités du secteur financier, telles que définies au paragraphe 36, conformément au référentiel comptable applicable, moins les déductions relatives à ces entités, en vertu de l'article 36, paragraphe 1, points g), h) et i) du CRR.</p>
{130;2}	<p>Pour mémoire: Valeur totale des investissements dans les entités — Entités de titrisation</p> <p>Valeur comptable de tous les investissements dans les entités de titrisation, telles que définies au paragraphe 36, conformément au référentiel comptable applicable.</p>
{130;3}	<p>Pour mémoire: Valeur totale des investissements dans les entités — Entités commerciales</p> <p>Valeur comptable de tous les investissements dans les entités commerciales, telles que définies au paragraphe 36, conformément au référentiel comptable applicable, moins les déductions relatives à ces entités, en vertu de l'article 36, paragraphe 1, points k) i) du CRR.</p>
{140;1}	<p>Pour mémoire: Total des actifs comptables des entités — Entités du secteur financier</p> <p>Total des actifs comptables de toutes les entités du secteur financier, telles que définies au paragraphe 36, déclaré dans les états financiers respectifs de ces entités.</p>
{140;2}	<p>Pour mémoire: Total des actifs comptables des entités — Entités de titrisation</p> <p>Total des actifs comptables de toutes les entités de titrisation, telles que définies au paragraphe 36, déclaré dans les états financiers respectifs de ces entités.</p>
{140;3}	<p>Pour mémoire: Total des actifs comptables des entités — Entités commerciales</p> <p>Total des actifs comptables de toutes les entités commerciales, telles que définies au paragraphe 36, déclaré dans les états financiers respectifs de ces entités.</p>
{150;1}	<p>Pour mémoire: Total des capitaux propres comptables des entités — Entités du secteur financier</p> <p>Total des capitaux propres comptables de toutes les entités du secteur financier, telles que définies au paragraphe 36, déclaré dans les états financiers respectifs de ces entités.</p>
{150;2}	<p>Pour mémoire: Total des capitaux propres comptables des entités — Entités de titrisation</p> <p>Total des capitaux propres comptables de toutes les entités de titrisation, telles que définies au paragraphe 36, déclaré dans les états financiers respectifs de ces entités.</p>
{150;3}	<p>Pour mémoire: Total des capitaux propres comptables des entités — Entités commerciales</p> <p>Total des capitaux propres comptables de toutes les entités commerciales, telles que définies au paragraphe 36, déclaré dans les états financiers respectifs de ces entités.</p>

Ligne et colonne	Instructions
{160;1}	Pour mémoire: Facteur d'inclusion — Entités du secteur financier La fraction telle que définie au paragraphe 37
{160;3}	Pour mémoire: Facteur d'inclusion — Entités commerciales La fraction telle que définie au paragraphe 38
{170;3}	Pour mémoire: Actifs comptables des entités, non pris en compte dans les postes {LR6;010;3} à {LR6;120;3} — Entités commerciales Total des actifs comptables déclarés dans les états financiers respectifs de toutes les entités commerciales visées au paragraphe 36, lequel n'est pas pris en compte pour les postes {LR6;010;3} à {LR6;120;3} en raison de l'exonération définie au paragraphe 39.

DÉCLARATION DE LIQUIDITÉ

MODÈLES DE LIQUIDITÉ

Numéro du modèle	Code du modèle	Nom du modèle / groupe de modèles
MODÈLES DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ		
51	C 51.00	PARTIE I - ACTIFS LIQUIDES COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ - ACTIFS LIQUIDES
52	C 52.00	PARTIE II - SORTIES DE TRÉSORERIE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ - SORTIES DE TRÉSORERIE
53	C 53.00	PARTIE III - ENTRÉES DE TRÉSORERIE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ - ENTRÉES DE TRÉSORERIE
54	C 54.00	PARTIE IV - ÉCHANGES DE SÛRETÉS COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ - ÉCHANGES DE SÛRETÉS
MODÈLES DE FINANCEMENT STABLE		
60	C 60.00	PARTIE V - FINANCEMENT STABLE FINANCEMENT STABLE - ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCEMENT STABLE
61	C 61.00	FINANCEMENT STABLE - ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCEMENT STABLE

C 51.00 - COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ - ACTIFS LIQUIDES

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant	Montant inutilisé de la ligne
				010	020	030	040
010-390	1	ACTIFS QUI SATISFONT LES EXIGENCES DES ARTICLES 416 ET 417 DU CRR	Article 416 et 417 du CRR				
010	1.1	Encaisses	Article 416(1)(a) du CRR				
020	1.2	Expositions sur les banques centrales	Article 416(1)(a) du CRR				
030	1.2.1	dont: expositions qui peuvent être retirées en période de tensions	Article 416(1)(a) du CRR				
040-110	1.3	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par	Article 416(1)(c) du CRR				
040-050	1.3.1	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides	Article 416(1)(c)(i) du CRR				
040	1.3.1.1	représentant des créances	Article 416(1)(c)(i) du CRR				
050	1.3.1.2	garanties par	Article 416(1)(c)(i) du CRR				
060-070	1.3.2	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public	Article 416(1)(c)(ii) du CRR				
060	1.3.2.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(ii) du CRR				
070	1.3.2.2	garanties par	Article 416(1)(c)(ii) du CRR				
080-090	1.3.3	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;	Article 416(1)(c)(iii) du CRR				
080	1.3.3.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(iii) du CRR				
090	1.3.3.2	garanties par	Article 416(1)(c)(iii) du CRR				
100-110	1.3.4	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité	Article 416(1)(c)(iv) du CRR				
100	1.3.4.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(iv) du CRR				
110	1.3.4.2	garanties par	Article 416(1)(c)(iv) du CRR				

				Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant	Montant inutilisé de la ligne
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040
120-140	1.4	Total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416	Article 416(6) et 418(2) du CRR				
120	1.4.1	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)	Article 418(2)(a) du CRR				
130	1.4.2	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)	Article 418(2)(b) du CRR				
140	1.4.3	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)	Article 418(2)(c) du CRR				
150	1.5	Facilités de crédit confirmées accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité	Article 416(1)(e) du CRR				
160-170	1.6	Dépôts auprès de l'établissement de crédit central et autres formes de financement liquide statutairement ou contractuellement disponibles en provenance d'un établissement de crédit central ou d'établissements qui sont membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, ou qui sont éligibles à l'exemption prévue à l'article 10 du CRR, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides	Article 416(1)(f) du CRR				
160	1.6.1	dépôts	Article 416(1)(f) du CRR				
170	1.6.2	financement liquide contractuellement disponible	Article 416(1)(f) du CRR				
Ligne	ID	Poste	Références légales	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées	
				Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR
180	1.7	Actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) (iii) est remplie	Article 416(2)(a)(iii) du CRR				
190-210	1.8	Obligations d'entreprises non financières	Article 416(1)(b) ou (d) du CRR				
190	1.8.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 122 du CRR				
200	1.8.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 122 du CRR				
210	1.8.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 122 du CRR				
220-240	1.9	Obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5	Article 416(2)(a)(i) du CRR				
220	1.9.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR				

Ligne	ID	Poste	Références légales	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées	
				Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR
230	1.9.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR				
240	1.9.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR				
250-270	1.10	Instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR				
250	1.10.1	échelon 1 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR				
260	1.10.2	échelon 2 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR				
270	1.10.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR				
280-300	1.11	Instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR				
280	1.11.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie V, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR				
290	1.11.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie V, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR				
300	1.11.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR				
310-330	1.12	Obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9	Article 416(2)(a)(ii) du CRR				
310	1.12.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR				
320	1.12.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR				
330	1.12.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR				
340-360	1.13	Autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées	Article 416(1)(b) du CRR				
340	1.13.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR				
350	1.13.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR				
360	1.13.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR				

Ligne	ID	Poste	Références légales	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées	
				Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR
370-390	1.14	Autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées	Article 416(1)(d) du CRR				
370	1.14.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR				
380	1.14.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR				
390	1.14.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR				
400-410	2	ACTIFS QUI SATISFONT LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416, PARAGRAPHE 1, POINTS b) ET d) MAIS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 417 POINTS b) ET c) DU CRR					
400	2.1	Actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité	Article 417(c) du CRR				
410	2.2	Actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique	Article 417(b) du CRR				
420-610	3	ÉLÉMENTS SOUMIS AUX EXIGENCES D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVES AUX ACTIFS LIQUIDES					
420	3.1	Encaisses	Annexe III, point 1, du CRR				
430	3.2	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions	Annexe III, point 2, du CRR				
440-480	3.3	Titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales	Annexe III, point 3, du CRR				
440	3.3.1	représentant des créances sur des emprunteurs souverains	Annexe III, point 3 du CRR				
450	3.3.2	créances garanties par des emprunteurs souverains	Annexe III, point 3, du CRR				
460	3.3.3	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales	Annexe III, point 3, du CRR				
470	3.3.4	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts	Annexe III, point 3, du CRR				
480	3.3.5	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement	Annexe III, point 3, du CRR				
490	3.4	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers	Annexe III, point 4, du CRR				

Ligne	ID	Poste	Références légales	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées	
500-550	3.5	Titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales	Annexe III, point 5, du CRR				
500	3.5.1	représentant des créances sur des emprunteurs souverains	Annexe III, point 5, du CRR				
510	3.5.2	créances garanties par des emprunteurs souverains	Annexe III, point 5, du CRR				
520	3.5.3	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales	Annexe III, point 5, du CRR				
530	3.5.4	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts	Annexe III, point 5, du CRR				
540	3.5.5	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement	Annexe III, point 5, du CRR				
550	3.6	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle «Couverture des besoins de liquidités-Actifs liquides» qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR	Annexe III, point 6, du CRR				
560	3.7	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales	Annexe III, point 7, du CRR				
570	3.8	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125	Annexe III, point 8, du CRR				
580	3.9	Facilités de crédit confirmées accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion des fournitures de liquidités d'urgence	Annexe III, point 9, du CRR				
590	3.10	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7 ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à l'article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.	Annexe III, point 10, du CRR				
600	3.11	Actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales	Annexe III, point 11, du CRR				
610	3.12	Or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier	Annexe III, point 12, du CRR				

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant	Montant inutilisé de la ligne
620-850	4	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 (1) - (3) DU CRR MAIS QUI SATISFONT NÉANMOINS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 417 POINTS b) ET c) DU CRR					
620-640	4.1	obligations d'entreprises financières	Article 416(2) du CRR				
620	4.1.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR				
630	4.1.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR				
640	4.1.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR				
650-670	4.2	émissions propres	Article 416(3)(b) du CRR				
650	4.2.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR				
660	4.2.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR				
670	4.2.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR				
680-700	4.3	émissions d'établissement de crédit non garanties	Article 416 du CRR				
680	4.3.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR				
690	4.3.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR				
700	4.3.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR				
710-730	4.4	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10	Article 416(4)(b) du CRR				
710	4.4.1	échelon 1 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR				
720	4.4.2	échelon 2 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR				
730	4.4.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR				
740-760	4.5	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11	Article 509(3)(a) du CRR				
740	4.5.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR				

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant	Montant inutilisé de la ligne
750	4.5.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR				
760	4.5.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR				
770	4.6	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers	Article 509(3)(c) et 416(4) du CRR				
780	4.7	or	Article 509(3)(c) et 416(4) du CRR				
790	4.8	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR				
800	4.9	obligations garanties non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR				
810	4.10	obligations d'entreprise non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR				
820	4.11	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10	Article 509(3)(c) du CRR				
830-850	4.12	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale	Article 509(3)(b) du CRR				
830	4.12.1	obligations des administrations locales	Article 509(3)(b) du CRR				
840	4.12.2	billets de trésorerie	Article 509(3)(b) du CRR				
850	4.12.3	créances privées	Article 416(4)(c) du CRR				
860-870	5	TRAITEMENT POUR LES JURIDICTIONS NE DISPOSANT PAS DE SUFFISAMMENT D'ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ	Article 419(2)(a) du CRR				
860	5.1	Utilisation de la dérogation A (devise étrangère)	Article 419(2)(a) du CRR				
870	5.2	Utilisation de la dérogation B (ligne de crédit de la banque centrale compétente)	Article 419(2)(b) du CRR				
880-900	6	DÉCLARATION DES ACTIFS COMPATIBLES AVEC LA CHARIA COMME ACTIFS AUTRES EN VERTU DE L'ARTICLE 509, PARAGRAPHE 2, POINT i). Produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia	Article 509(2)(i) du CRR				
880	6.1	échelon 1 de qualité de crédit					
890	6.2	échelon 2 de qualité de crédit					
900	6.3	échelon 3 de qualité de crédit					

C 52.00 - COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ - SORTIES DE TRÉSORERIE

Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant		Sortie de trésorerie			
				010	020	030	040	050	060
020-1370	1	SORTIES DE TRÉSORERIE							
020-100	1.1	dépôts de la clientèle de détail	Article 421 du CRR						
020-040	1.1.1	couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers	Article 421(1) du CRR						
020	1.1.1.1	dans le cadre d'une relation établie, rendant un retrait très improbable	Article 421(1)(a) du CRR						
030	1.1.1.2	détenus sur des comptes courants, y compris les comptes où sont régulièrement versés des salaires	Article 421(1)(b) du CRR						
040	1.1.2	couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers qui ne sont pas éligibles pour être déclarés aux postes 1.1.1.1 ou 1.1.1.2	Article 421(2) du CRR						
050	1.1.3	dépôts de la clientèle de détail non assurés	Article 421(2) du CRR						
060-080	1.1.4	dépôts soumis à des sorties de trésorerie différentes de celles stipulées à l'article 421, paragraphe 1 ou 2	Article 421(3) du CRR						
060	1.1.4.1	Catégorie 1							
070	1.1.4.2	Catégorie 2							
080	1.1.4.3	Catégorie 3							
090	1.1.5	dépôts dans les pays tiers où une sortie de trésorerie supérieure est appliquée	Article 421(4) du CRR						
100	1.1.6	dépôts exemptés du calcul des sorties de trésorerie lorsque les conditions de l'article 421, paragraphe 5, point a) et b) ont été remplies	Article 421(5) du CRR						
110-1130	1.2	sorties de trésorerie relatives aux autres passifs							
110	1.2.1	passifs découlant des propres coûts d'exploitation de l'établissement	Article 422(1) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale				
					actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres
					Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû
120-950	1.2.2	Passifs résultant d'opérations de prêts garantis et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définis à l'article 192:	Article 422(2) du CRR						
120-190	1.2.2.1	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par	Article 416(1)(c) du CRR						
120-130	1.2.2.1.1	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides	Article 416(1)(c)(i) du CRR						
120	1.2.2.1.1.1	représentant des créances	Article 416(1)(c)(i) du CRR						
130	1.2.2.1.1.2	garanties par	Article 416(1)(c)(i) du CRR						
140-150	1.2.2.1.2	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public décentralisées, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public	Article 416(1)(c)(ii) du CRR						
140	1.2.2.1.2.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(ii) du CRR						
150	1.2.2.1.2.2	garanties par	Article 416(1)(c)(ii) du CRR						
160-170	1.2.2.1.3	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale				
					actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres
					Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû
160	1.2.2.1.3.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						
170	1.2.2.1.3.2	garanties par	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						
180-190	1.2.2.1.4	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité	Article 416(1)(c)(iv) du CRR						
180	1.2.2.1.4.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(iv) du CRR						
190	1.2.2.1.4.2	garanties par	Article 416(1)(c)(iv) du CRR						
200-220	1.2.2.2	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416	Article 416(6) et 418(2) du CRR						
200	1.2.2.2.1	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)	Article 418(2)(a) du CRR						
210	1.2.2.2.2	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)	Article 418(2)(b) du CRR						
220	1.2.2.2.3	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)	Article 418(2)(c) du CRR						
230	1.2.2.3	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) (iii) est remplie	Article 416(2)(a)(iii) du CRR						
240-260	1.2.2.4	obligations d'entreprises non financières	Article 416(1)(b) ou (d) du CRR						
240	1.2.2.4.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 122 du CRR						
250	1.2.2.4.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 122 du CRR						
260	1.2.2.4.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 122 du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale				
					actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres
					Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû
270-290	1.2.2.5	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5	Article 416(2)(a)(i) du CRR						
270	1.2.2.5.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
280	1.2.2.5.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
290	1.2.2.5.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
300-320	1.2.2.6	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR						
300	1.2.2.6.1	échelon 1 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
310	1.2.2.6.2	échelon 2 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
320	1.2.2.6.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
330-350	1.2.2.7	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR						
330	1.2.2.7.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie V, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
340	1.2.2.7.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie V, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
350	1.2.2.7.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale				
					actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres
					Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû
360-380	1.2.2.8	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs	Article 416(2)(a)(ii) du CRR						
360	1.2.2.8.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
370	1.2.2.8.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
380	1.2.2.8.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
390-410	1.2.2.9	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées	Article 416(1)(b) du CRR						
390	1.2.2.9.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
400	1.2.2.9.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
410	1.2.2.9.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
420-440	1.2.2.10	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées	Article 416(1)(d) du CRR						
420	1.2.2.10.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
430	1.2.2.10.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
440	1.2.2.10.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
450-460	1.2.2.11	Actifs qui satisfont les exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas les exigences de l'article 417 points b) et c) du CRR							
450	1.2.2.11.1	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité	Article 417(c) du CRR						
460	1.2.2.11.2	actifs dont la liquidation présente un obstacle juridique ou pratique, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé	Article 417(b) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale				
					actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres
					Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû
480-680	1.2.2.12	Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides							
480	1.2.2.12.1	Encaisses	Article 1, annexe III du CRR						
490	1.2.2.12.2	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions	Article 2, annexe III du CRR						
500-540	1.2.2.12.3	Titres cessibles avec une pondération de risque de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales	Article 3, annexe III du CRR						
500	1.2.2.12.3.1	représentant des créances sur des emprunteurs souverains	Article 3, annexe III du CRR						
510	1.2.2.12.3.2	créances garanties par des emprunteurs souverains	Article 3, annexe III du CRR						
520	1.2.2.12.3.3	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales	Article 3, annexe III du CRR						
530	1.2.2.12.3.4	représentant des créances sur ou des créances garanties par des entités du secteur public décentralisées, des régions habilitées à lever et à collecter des impôts et des autorités locales	Article 3, annexe III du CRR						
540	1.2.2.12.3.5	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement	Article 3, annexe III du CRR						
550	1.2.2.12.4	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers	Article 4, annexe III du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale				
					actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres
					Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû
570-610	1.2.2.12.5	Titres cessibles avec une pondération de risque de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales	Article 5, annexe III du CRR						
570	1.2.2.12.5.1	représentant des créances sur des emprunteurs souverains	Article 5, annexe III du CRR						
580	1.2.2.12.5.2	créances garanties par des emprunteurs souverains	Article 5, annexe III du CRR						
590	1.2.2.12.5.3	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales	Article 5, annexe III du CRR						
600	1.2.2.12.5.4	représentant des créances sur ou des créances garanties par des entités du secteur public décentralisées, des régions habilitées à lever et à collecter des impôts et des autorités locales	Article 5, annexe III du CRR						
610	1.2.2.12.5.5	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement	Article 5, annexe III du CRR						
620	1.2.2.12.6	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR (Ratio de couverture des liquidités) - Actifs qui remplissent toutes les conditions stipulées au point 6 de l'annexe III du CRR	Article 6, annexe III du CRR						
630	1.2.2.12.7	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales	Article 7, annexe III du CRR						
640	1.2.2.12.8	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR	Article 8, annexe III du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale				
					actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres
					Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû
650	1.2.2.12.9	Facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité	Article 9, annexe III du CRR						
660	1.2.2.12.10	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7 ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à l'article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.	Article 10, annexe III du CRR						
670	1.2.2.12.11	Actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales	Article 11, annexe III du CRR						
680	1.2.2.12.12	Or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier	Article 12, annexe III du CRR						
690-920	1.2.2.13	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 (1) - (3) DU CRR, mais qui satisfont toujours aux exigences de l'article 417 points b) et c) du CRR.							
690-710	1.2.2.13.1	obligations d'entreprises financières	Article 416(2) du CRR						
690	1.2.2.13.1.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
700	1.2.2.13.1.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
710	1.2.2.13.1.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
720-740	1.2.2.13.2	émissions propres	Article 416(3)(b) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale				
					actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres
					Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû
720	1.2.2.13.2.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
730	1.2.2.13.2.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
740	1.2.2.13.2.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
750-770	1.2.2.13.3	émissions d'établissement de crédit non garanties	Article 416 du CRR						
750	1.2.2.13.3.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
760	1.2.2.13.3.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
770	1.2.2.13.3.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
780-800	1.2.2.13.4	titres adossés à des actifs non déclarés aux points 1.10 à 1.11.3	Article 416(4)(b) du CRR						
780	1.2.2.13.4.1	échelon 1 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
790	1.2.2.13.4.2	échelon 2 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
800	1.2.2.13.4.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
810-830	1.2.2.13.5	titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés aux points 1.10 à 1.11.3	Article 509(3)(a) du CRR						
810	1.2.2.13.5.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
820	1.2.2.13.5.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
830	1.2.2.13.5.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Valeur de marché	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale				
					actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres
					Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû
840	1.2.2.13.6	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers	Article 509(3)(c) et 416(4) du CRR						
850	1.2.2.13.7	or	Article 509(3)(c) et 416(4) du CRR						
860	1.2.2.13.8	obligations garanties non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR						
870	1.2.2.13.9	obligations sécurisées non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR						
880	1.2.2.13.10	obligations d'entreprise non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR						
890	1.2.2.13.11	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.9	Article 509(3)(c) du CRR						
900-920	1.2.2.13.12	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale	Article 509(3)(b) du CRR						
900	1.2.2.13.12.1	obligations des administrations locales	Article 509(3)(b) du CRR						
910	1.2.2.13.12.2	papier commercial	Article 509(3)(b) du CRR						
920	1.2.2.13.12.3	créances privées	Article 416(4)(c) du CRR						
930-950	1.2.2.14	Déclaration des actifs compatibles avec la charia comme actifs autres en vertu de l'article 509, paragraphe 2, point i)							
930-950	1.2.2.14.1	Produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia	Article 509(2)(i) du CRR						
930	1.2.2.14.1.1	échelon 1 de qualité de crédit							
940	1.2.2.14.1.2	échelon 2 de qualité de crédit							
950	1.2.2.14.1.3	échelon 3 de qualité de crédit							

Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant déposé par les clients financiers	Sortie de trésorerie	Montant déposé par des clients autres que financiers	Sortie de trésorerie	Montant	
960-1030	1.2.3	dépôts qui doivent être maintenus par le déposant:	Article 422(3) du CRR						
960-990	1.2.3.1	afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire, de gestion de trésorerie ou d'autres services analogues (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié)	Article 422(3)(a) du CRR						
960-970	1.2.3.1.1	qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers							
960	1.2.3.1.1.1	pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel							
970	1.2.3.1.1.2	pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel							
980-990	1.2.3.1.2	non couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers							
980	1.2.3.1.2.1	pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel							
990	1.2.3.1.2.2	pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel							
1000	1.2.3.2	dans le cadre d'une relation opérationnelle établie autre que celle visée en 1.2.3.1.1 et 1.2.3.1.2	Article 422(3)(c) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant déposé par les clients financiers	Sortie de trésorerie	Montant déposé par des clients autres que financiers	Sortie de trésorerie	Montant	
1010	1.2.3.2.1	dont des services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié	Article 422(3)(c) et (4) du CRR						
1020	1.2.3.3	conformément aux modalités générales de partage des tâches prévues par un système de protection institutionnel conforme aux exigences de l'article 113, paragraphe 7, ou en tant que dépôt légal ou statutaire minimum d'une autre entité qui est un membre du même système de protection institutionnel	Article 422(3)(b) du CRR						
1030	1.2.3.4	afin d'obtenir des services de compensation en espèces et d'établissement de crédit central, et lorsque l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou statutaires;	Article 422(3)(d) du CRR						
1040	1.2.4	Dépôts placés par des établissements de crédit auprès d'établissements de crédit centraux qui sont considérés comme des actifs liquides conformément à l'article 416, paragraphe 1, point f)	Article 422(3) du CRR						
1050	1.2.5	lignes de liquidité pour les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1, point f)	Article 416(1)(f)						
Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant	Sortie de trésorerie				
1060-1070	1.2.6	passifs non déclarés aux points 1.2.2 à 1.2.5 qui résultent des dépôts de clients autres que financiers	Article 422(5) du CRR						
1060	1.2.6.1	qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers	Article 422(5) du CRR						
1070	1.2.6.2	qui ne sont pas couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers	Article 422(5) du CRR						
1080	1.2.7	montant net dû découlant des contrats énumérés à l'annexe II (net des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416	Article 422(6) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant	Sortie de trésorerie				
1090-1100	1.2.8	passifs pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une moindre sortie de trésorerie conformément à l'article 422, paragraphe 8	Article 422(8) du CRR						
1090	1.2.8.1	lorsque toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, points a), b), c) et d) sont remplies	Article 422(8) du CRR						
1100	1.2.8.2	lorsque les autorités compétentes ont renoncé à la condition énoncée au point d) de l'article 422, paragraphe 8, et que toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, points a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe de l'article 19, paragraphe 1, point b), en ce qui concerne les établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption des passifs de l'article 8, pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une moindre sortie de trésorerie conformément à l'article 422, paragraphe 9	Article 422(9) du CRR						
1110-1120	1.2.9	sorties de trésorerie non prises en compte précédemment	Article 420(1)(e) du CRR						
1110	1.2.9.1	passifs, comprenant tout dispositif contractuel créant des obligations de hors bilan et de financement éventuel, y compris, mais pas exclusivement, les facilités de financement confirmées, les prêts non prélevés et les avances accordées à des contreparties de gros, les hypothèques accordées mais pas encore prélevées, les cartes de crédit, les découverts, les sorties de trésorerie prévues liées au renouvellement ou à la prolongation de nouveaux prêts à la clientèle de détail ou de gros, les montants à payer prévus sur des produits dérivés	Article 420(2) du CRR						
1120	1.2.9.2	produits liés aux crédits commerciaux de hors bilan visés à l'article 429 et à l'annexe I	Article 420(2) du CRR						
1130	1.2.10	tous les autres passifs	Article 422(7) du CRR						
Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant	Sortie de trésorerie	Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR		
1140-1210	1.3	Sorties de trésorerie supplémentaires							
1140	1.3.1	pour les sûretés autres que les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1, points a) à c), fournies par l'établissement pour les contrats énumérés à l'annexe II et les dérivés de crédit	Article 423(1) du CRR						
1150	1.3.2	correspondant à des besoins supplémentaires en sûretés résultant d'une dégradation significative de la qualité de crédit de l'établissement	Article 423(2) du CRR						
1160	1.3.3	correspondant à des besoins supplémentaires en sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable en ce qui concerne les opérations sur dérivés, les opérations de financement et autres contrats réalisés par l'établissement, si ces opérations ont une importance significative	Article 423(3) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant	Sortie de trésorerie	Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR		
1170	1.3.4	correspondant à la valeur de marché des titres ou des autres actifs vendus à découvert et devant être livrés dans un délai de 30 jours, sauf si l'établissement détient les titres à livrer ou qu'il les a empruntés à des conditions qui ne prévoient une restitution qu'au-delà de 30 jours et si les titres ne font pas partie de ses actifs liquides	Article 423(4) du CRR						
1180	1.3.5	correspondant aux sûretés excédentaires détenues par l'établissement qui peuvent être contractuellement demandées à tout moment par la contrepartie	Article 423(5)(a) du CRR						
1190	1.3.6	correspondant aux sûretés devant être restituées à une contrepartie	Article 423(5)(b) du CRR						
1200	1.3.7	pour les sûretés correspondant à des actifs éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 qui peuvent être substitués à des actifs correspondant à des actifs non éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 sans l'accord de l'établissement.	Article 423(5)(c) du CRR						
1210	1.3.8	dépôts reçus à titre de sûreté	Article 423(6) du CRR						
Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant	Sortie de trésorerie	Valeur de marché	Valeur d'après l'article 418 du CRR		
1220-1370	1.4	Sorties de trésorerie relatives à des facilités de crédit et de caisse							
1220	1.4.1	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients de détail	Article 424(2) du CRR						
1230-1240	1.4.2	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients autres que les clients de détail et financiers	Article 424(3) du CRR						
1230	1.4.2.1	facilités de crédit confirmées non prélevées							

Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant	Sortie de trésorerie				
1240	1.4.2.2	facilités de caisse confirmées non prélevées							
1250	1.4.3	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit non prélevées qui a été octroyé à une entité de titrisation afin que celle-ci puisse acheter des actifs autres que des titres auprès de clients autres que financiers et qui dépasse le montant d'actifs en cours d'achat auprès de clients et lorsque le montant maximal qui peut être prélevé est contractuellement limité au montant des actifs en cours d'achat	Article 424(4) du CRR						
1260-1270	1.4.4	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées non déclaré en 1.4.1, 1.4.2 ou 1.4.3	Article 424(5) du CRR						
1260	1.4.4.1	facilités octroyées à des entités de titrisation autres que celles visées en 1.4.3	Article 424(5)(a) du CRR						
1270	1.4.4.2	arrangements en vertu desquels l'établissement a l'obligation d'acheter des actifs d'une entité de titrisation ou d'échanger des actifs avec elle	Article 424(5)(b) du CRR						
1280-1290	1.4.4.3	facilités octroyées aux établissements de crédit	Article 424(5)(c) du CRR						
1280	1.4.4.3.1	facilités de crédit confirmées non prélevées							
1290	1.4.4.3.2	facilités de caisse confirmées non prélevées							
1300-1310	1.4.4.4	facilités octroyées aux établissements financiers et aux entreprises d'investissement	Article 424(5)(d) du CRR						
1300	1.4.4.4.1	facilités de crédit confirmées non prélevées							
1310	1.4.4.4.2	facilités de caisse confirmées non prélevées							
1320	1.4.4.5	facilités octroyées aux autres clients							
1330	1.4.4.6	facilités octroyées à l'entité intragroupe conformément à l'article 424, paragraphe 5	Article 424(5)(d) du CRR						
1340	1.4.5	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit et de caisse non prélevées octroyées dans le but de financer des prêts incitatifs	Article 424(6) du CRR						
1350	1.4.6	montant maximum pouvant être prélevé de tous les autres engagements éventuels							
1360	1.4.6.1	dont: facilités octroyées à l'entité intragroupe conformément à l'article 424, paragraphe 5	Article 424(5) du CRR						
1370	1.4.7	Sorties de trésorerie d'après l'article 105 de la directive sur les exigences de fonds propres (CRD)	Article 105 de la CRD						

Ligne	ID	Poste	Références légales	070	080	090	100	110	120
020-1370	1	SORTIES DE TRÉSORERIE							
020-100	1.1	dépôts de la clientèle de détail	Article 421 du CRR						
020-040	1.1.1	couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers	Article 421(1) du CRR						
020	1.1.1.1	dans le cadre d'une relation établie, rendant un retrait très improbable	Article 421(1)(a) du CRR						
030	1.1.1.2	détenus sur des comptes courants, y compris les comptes où sont régulièrement versés des salaires	Article 421(1)(b) du CRR						
040	1.1.2	couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers qui ne sont pas éligibles pour être déclarés aux postes 1.1.1.1 ou 1.1.1.2	Article 421(2) du CRR						
050	1.1.3	dépôts de la clientèle de détail non assurés	Article 421(2) du CRR						
060-080	1.1.4	dépôts soumis à des sorties de trésorerie différentes de celles stipulées à l'article 421, paragraphe 1 ou 2	Article 421(3) du CRR						
060	1.1.4.1	Catégorie 1							
070	1.1.4.2	Catégorie 2							
080	1.1.4.3	Catégorie 3							
090	1.1.5	dépôts dans les pays tiers où une sortie de trésorerie supérieure est appliquée	Article 421(4) du CRR						
100	1.1.6	dépôts exemptés du calcul des sorties de trésorerie lorsque les conditions de l'article 421, paragraphe 5, point a) et b) ont été remplies	Article 421(5) du CRR						
110-1130	1.2	sorties de trésorerie relatives aux autres passifs							
110	1.2.1	passifs découlant des propres coûts d'exploitation de l'établissement	Article 422(1) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Lorsque la contrepartie est une banque centrale					Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d))
				actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416
				Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Montant dû
120-950	1.2.2	Passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définis à l'article 192:	Article 422(2) du CRR						
120-190	1.2.2.1	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par	Article 416(1)(c) du CRR						
120-130	1.2.2.1.1	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides	Article 416(1)(c)(i) du CRR						
120	1.2.2.1.1.1	représentant des créances	Article 416(1)(c)(i) du CRR						
130	1.2.2.1.1.2	garanties par	Article 416(1)(c)(i) du CRR						
140-150	1.2.2.1.2	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public décentralisées, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						
140	1.2.2.1.2.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						
150	1.2.2.1.2.2	garanties par	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						
160-170	1.2.2.1.3	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Lorsque la contrepartie est une banque centrale					Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a été établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d))
				actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416
				Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Montant dû
160	1.2.2.1.3.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						
170	1.2.2.1.3.2	garanties par	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						
180-190	1.2.2.1.4	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité	Article 416(1)(c)(iv) du CRR						
180	1.2.2.1.4.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(iv) du CRR						
190	1.2.2.1.4.2	garanties par	Article 416(1)(c)(iv) du CRR						
200-220	1.2.2.2	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416	Article 416(6) et 418(2) du CRR						
200	1.2.2.2.1	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)	Article 418(2)(a) du CRR						
210	1.2.2.2.2	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)	Article 418(2)(b) du CRR						
220	1.2.2.2.3	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)	Article 418(2)(c) du CRR						
230	1.2.2.3	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) (iii) est remplie	Article 416(2)(a)(iii) du CRR						
240-260	1.2.2.4	obligations d'entreprises non financières	Article 416(1)(b) ou (d) du CRR						
240	1.2.2.4.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 122 du CRR						
250	1.2.2.4.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 122 du CRR						
260	1.2.2.4.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 122 du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Lorsque la contrepartie est une banque centrale					Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d))
				actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416
				Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Montant dû
270-290	1.2.2.5	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5	Article 416(2)(a)(i) du CRR						
270	1.2.2.5.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
280	1.2.2.5.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
290	1.2.2.5.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
300-320	1.2.2.6	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR						
300	1.2.2.6.1	échelon 1 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
310	1.2.2.6.2	échelon 2 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
320	1.2.2.6.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
330-350	1.2.2.7	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR						
330	1.2.2.7.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie V, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
340	1.2.2.7.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie V, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
350	1.2.2.7.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Lorsque la contrepartie est une banque centrale					Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d))
				actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416
				Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Montant dû
360-380	1.2.2.8	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs	Article 416(2)(a)(ii) du CRR						
360	1.2.2.8.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
370	1.2.2.8.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
380	1.2.2.8.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
390-410	1.2.2.9	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées	Article 416(1)(b) du CRR						
390	1.2.2.9.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
400	1.2.2.9.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
410	1.2.2.9.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
420-440	1.2.2.10	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées	Article 416(1)(d) du CRR						
420	1.2.2.10.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
430	1.2.2.10.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
440	1.2.2.10.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
450-460	1.2.2.11	Actifs qui satisfont les exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas les exigences de l'article 417 points b) et c) du CRR							
450	1.2.2.11.1	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité	Article 417(c) du CRR						
460	1.2.2.11.2	actifs dont la liquidation présente un obstacle juridique ou pratique, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé	Article 417(b) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Lorsque la contrepartie est une banque centrale					Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d))
				actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416
				Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Montant dû
480-680	1.2.2.12	Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides							
480	1.2.2.12.1	Encaisses	Article 1, annexe III du CRR						
490	1.2.2.12.2	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions	Article 2, annexe III du CRR						
500-540	1.2.2.12.3	Titres cessibles avec une pondération de risque de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales	Article 3, annexe III du CRR						
500	1.2.2.12.3.1	représentant des créances sur des emprunteurs souverains	Article 3, annexe III du CRR						
510	1.2.2.12.3.2	créances garanties par des emprunteurs souverains	Article 3, annexe III du CRR						
520	1.2.2.12.3.3	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales	Article 3, annexe III du CRR						
530	1.2.2.12.3.4	représentant des créances sur ou des créances garanties par des entités du secteur public décentralisées, des régions habilitées à lever et à collecter des impôts et des autorités locales	Article 3, annexe III du CRR						
540	1.2.2.12.3.5	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement	Article 3, annexe III du CRR						
550	1.2.2.12.4	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers	Article 4, annexe III du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Lorsque la contrepartie est une banque centrale					Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d))
				actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416
				Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Montant dû
570-610	1.2.2.12.5	Titres cessibles avec une pondération de risque de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales	Article 5, annexe III du CRR						
570	1.2.2.12.5.1	représentant des créances sur des emprunteurs souverains	Article 5, annexe III du CRR						
580	1.2.2.12.5.2	créances garanties par des emprunteurs souverains	Article 5, annexe III du CRR						
590	1.2.2.12.5.3	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales	Article 5, annexe III du CRR						
600	1.2.2.12.5.4	représentant des créances sur ou des créances garanties par des entités du secteur public décentralisées, des régions habilitées à lever et à collecter des impôts et des autorités locales	Article 5, annexe III du CRR						
610	1.2.2.12.5.5	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement	Article 5, annexe III du CRR						
620	1.2.2.12.6	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR (Ratio de couverture des liquidités) - Actifs qui remplissent toutes les conditions stipulées au point 6 de l'annexe III du CRR	Article 6, annexe III du CRR						
630	1.2.2.12.7	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales	Article 7, annexe III du CRR						
640	1.2.2.12.8	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR	Article 8, annexe III du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Lorsque la contrepartie est une banque centrale					Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d))
				actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416
				Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Montant dû
650	1.2.2.12.9	Facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité	Article 9, annexe III du CRR						
660	1.2.2.12.10	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7 ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à l'article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.	Article 10, annexe III du CRR						
670	1.2.2.12.11	Actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales	Article 11, annexe III du CRR						
680	1.2.2.12.12	Or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier	Article 12, annexe III du CRR						
690-920	1.2.2.13	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 (1) - (3) DU CRR, mais qui satisfont toujours aux exigences de l'article 417 points b) et c) du CRR.							
690-710	1.2.2.13.1	obligations d'entreprises financières	Article 416(2) du CRR						
690	1.2.2.13.1.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
700	1.2.2.13.1.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
710	1.2.2.13.1.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
720-740	1.2.2.13.2	émissions propres	Article 416(3)(b) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Lorsque la contrepartie est une banque centrale					Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d))
				actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416
				Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Montant dû
720	1.2.2.13.2.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
730	1.2.2.13.2.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
740	1.2.2.13.2.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
750-770	1.2.2.13.3	émissions d'établissement de crédit non garanties	Article 416 du CRR						
750	1.2.2.13.3.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
760	1.2.2.13.3.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
770	1.2.2.13.3.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
780-800	1.2.2.13.4	titres adossés à des actifs non déclarés aux points 1.10 à 1.11.3	Article 416(4)(b) du CRR						
780	1.2.2.13.4.1	échelon 1 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
790	1.2.2.13.4.2	échelon 2 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
800	1.2.2.13.4.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
810-830	1.2.2.13.5	titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés aux points 1.10 à 1.11.3	Article 509(3)(a) du CRR						
810	1.2.2.13.5.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
820	1.2.2.13.5.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
830	1.2.2.13.5.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Lorsque la contrepartie est une banque centrale					Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d))
				actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416
				Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Valeur d'après l'article 418 du CRR	Montant dû	Montant dû
840	1.2.2.13.6	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers	Article 509(3)(c) et 416(4) du CRR						
850	1.2.2.13.7	or	Article 509(3)(c) et 416(4) du CRR						
860	1.2.2.13.8	obligations garanties non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR						
870	1.2.2.13.9	obligations sécurisées non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR						
880	1.2.2.13.10	obligations d'entreprise non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR						
890	1.2.2.13.11	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.9	Article 509(3)(c) du CRR						
900-920	1.2.2.13.12	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale	Article 509(3)(b) du CRR						
900	1.2.2.13.12.1	obligations des administrations locales	Article 509(3)(b) du CRR						
910	1.2.2.13.12.2	papier commercial	Article 509(3)(b) du CRR						
920	1.2.2.13.12.3	créances privées	Article 416(4)(c) du CRR						
930-950	1.2.2.14	Déclaration des actifs compatibles avec la charia comme actifs autres en vertu de l'article 509, paragraphe 2, point i)							
930-950	1.2.2.14.1	Produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia	Article 509(2)(i) du CRR						
930	1.2.2.14.1.1	échelon 1 de qualité de crédit							
940	1.2.2.14.1.2	échelon 2 de qualité de crédit							
950	1.2.2.14.1.3	échelon 3 de qualité de crédit							

Ligne	ID	Poste	Références légales						
960-1030	1.2.3	dépôts qui doivent être maintenus par le déposant:	Article 422(3) du CRR						
960-990	1.2.3.1	afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire, de gestion de trésorerie ou d'autres services analogues (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié)	Article 422(3)(a) du CRR						
960-970	1.2.3.1.1	qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers							
960	1.2.3.1.1.1	pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel							
970	1.2.3.1.1.2	pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel							
980-990	1.2.3.1.2	non couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers							
980	1.2.3.1.2.1	pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel							
990	1.2.3.1.2.2	pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel							
1000	1.2.3.2	dans le cadre d'une relation opérationnelle établie autre que celle visée en 1.2.3.1.1 et 1.2.3.1.2	Article 422(3)(c) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales						
1010	1.2.3.2.1	dont des services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié	Article 422(3)(c) et (4) du CRR						
1020	1.2.3.3	conformément aux modalités générales de partage des tâches prévues par un système de protection institutionnel conforme aux exigences de l'article 113, paragraphe 7, ou en tant que dépôt légal ou statutaire minimum d'une autre entité qui est un membre du même système de protection institutionnel	Article 422(3)(b) du CRR						
1030	1.2.3.4	afin d'obtenir des services de compensation en espèces et d'établissement de crédit central, et lorsque l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou statutaires;	Article 422(3)(d) du CRR						
1040	1.2.4	Dépôts placés par des établissements de crédit auprès d'établissements de crédit centraux qui sont considérés comme des actifs liquides conformément à l'article 416, paragraphe 1, point f)	Article 422(3) du CRR						
1050	1.2.5	lignes de liquidité pour les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1, point f)	Article 416(1)(f)						
Ligne	ID	Poste	Références légales						
1060-1070	1.2.6	passifs non déclarés aux points 1.2.2 à 1.2.5 qui résultent des dépôts de clients autres que financiers	Article 422(5) du CRR						
1060	1.2.6.1	qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers	Article 422(5) du CRR						
1070	1.2.6.2	qui ne sont pas couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers	Article 422(5) du CRR						
1080	1.2.7	montant net dû découlant des contrats énumérés à l'annexe II (net des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416	Article 422(6) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales						
1090-1100	1.2.8	passifs pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une moindre sortie de trésorerie conformément à l'article 422, paragraphe 8	Article 422(8) du CRR						
1090	1.2.8.1	lorsque toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, points a), b), c) et d) sont remplies	Article 422(8) du CRR						
1100	1.2.8.2	lorsque les autorités compétentes ont renoncé à la condition énoncée au point d) de l'article 422, paragraphe 8, et que toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, points a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe de l'article 19, paragraphe 1, point b), en ce qui concerne les établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption des passifs de l'article 8, pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une moindre sortie de trésorerie conformément à l'article 422, paragraphe 9	Article 422(9) du CRR						
1110-1120	1.2.9	sorties de trésorerie non prises en compte précédemment	Article 420(1)(e) du CRR						
1110	1.2.9.1	passifs, comprenant tout dispositif contractuel créant des obligations de hors bilan et de financement éventuel, y compris, mais pas exclusivement, les facilités de financement confirmées, les prêts non prélevés et les avances accordées à des contreparties de gros, les hypothèques accordées mais pas encore prélevées, les cartes de crédit, les découverts, les sorties de trésorerie prévues liées au renouvellement ou à la prolongation de nouveaux prêts à la clientèle de détail ou de gros, les montants à payer prévus sur des produits dérivés	Article 420(2) du CRR						
1120	1.2.9.2	produits liés aux crédits commerciaux de hors bilan visés à l'article 429 et à l'annexe I	Article 420(2) du CRR						
1130	1.2.10	tous les autres passifs	Article 422(7) du CRR						
Ligne	ID	Poste	Références légales						
1140-1210	1.3	Sorties de trésorerie supplémentaires							
1140	1.3.1	pour les sûretés autres que les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1, points a) à c), fournies par l'établissement pour les contrats énumérés à l'annexe II et les dérivés de crédit	Article 423(1) du CRR						
1150	1.3.2	correspondant à des besoins supplémentaires en sûretés résultant d'une dégradation significative de la qualité de crédit de l'établissement	Article 423(2) du CRR						
1160	1.3.3	correspondant à des besoins supplémentaires en sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable en ce qui concerne les opérations sur dérivés, les opérations de financement et autres contrats réalisés par l'établissement, si ces opérations ont une importance significative	Article 423(3) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales						
1170	1.3.4	correspondant à la valeur de marché des titres ou des autres actifs vendus à découvert et devant être livrés dans un délai de 30 jours, sauf si l'établissement détient les titres à livrer ou qu'il les a empruntés à des conditions qui ne prévoient une restitution qu'au-delà de 30 jours et si les titres ne font pas partie de ses actifs liquides	Article 423(4) du CRR						
1180	1.3.5	correspondant aux sûretés excédentaires détenues par l'établissement qui peuvent être contractuellement demandées à tout moment par la contrepartie	Article 423(5)(a) du CRR						
1190	1.3.6	correspondant aux sûretés devant être restituées à une contrepartie	Article 423(5)(b) du CRR						
1200	1.3.7	pour les sûretés correspondant à des actifs éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 qui peuvent être substitués à des actifs correspondant à des actifs non éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 sans l'accord de l'établissement.	Article 423(5)(c) du CRR						
1210	1.3.8	dépôts reçus à titre de sûreté	Article 423(6) du CRR						
Ligne	ID	Poste	Références légales						
1220-1370	1.4	Sorties de trésorerie relatives à des facilités de crédit et de caisse							
1220	1.4.1	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients de détail	Article 424(2) du CRR						
1230-1240	1.4.2	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients autres que les clients de détail et financiers	Article 424(3) du CRR						
1230	1.4.2.1	facilités de crédit confirmées non prélevées							

Ligne	ID	Poste	Références légales						
1240	1.4.2.2	facilités de caisse confirmées non prélevées							
1250	1.4.3	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit non prélevées qui a été octroyé à une entité de titrisation afin que celle-ci puisse acheter des actifs autres que des titres auprès de clients autres que financiers et qui dépasse le montant d'actifs en cours d'achat auprès de clients et lorsque le montant maximal qui peut être prélevé est contractuellement limité au montant des actifs en cours d'achat	Article 424(4) du CRR						
1260-1270	1.4.4	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées non déclaré en 1.4.1, 1.4.2 ou 1.4.3	Article 424(5) du CRR						
1260	1.4.4.1	facilités octroyées à des entités de titrisation autres que celles visées en 1.4.3	Article 424(5)(a) du CRR						
1270	1.4.4.2	arrangements en vertu desquels l'établissement a l'obligation d'acheter des actifs d'une entité de titrisation ou d'échanger des actifs avec elle	Article 424(5)(b) du CRR						
1280-1290	1.4.4.3	facilités octroyées aux établissements de crédit	Article 424(5)(c) du CRR						
1280	1.4.4.3.1	facilités de crédit confirmées non prélevées							
1290	1.4.4.3.2	facilités de caisse confirmées non prélevées							
1300-1310	1.4.4.4	facilités octroyées aux établissements financiers et aux entreprises d'investissement	Article 424(5)(d) du CRR						
1300	1.4.4.4.1	facilités de crédit confirmées non prélevées							
1310	1.4.4.4.2	facilités de caisse confirmées non prélevées							
1320	1.4.4.5	facilités octroyées aux autres clients							
1330	1.4.4.6	facilités octroyées à l'entité intragroupe conformément à l'article 424, paragraphe 5	Article 424(5)(d) du CRR						
1340	1.4.5	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit et de caisse non prélevées octroyées dans le but de financer des prêts incitatifs	Article 424(6) du CRR						
1350	1.4.6	montant maximum pouvant être prélevé de tous les autres engagements éventuels							
1360	1.4.6.1	dont: facilités octroyées à l'entité intragroupe conformément à l'article 424, paragraphe 5	Article 424(5) du CRR						
1370	1.4.7	Sorties de trésorerie d'après l'article 105 de la directive sur les exigences de fonds propres (CRD)	Article 105 de la CRD						

C 53.00 - COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ - ENTRÉES DE TRÉSORERIE

				Montant	Entrées de trésorerie				
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050	060
010-1030		ENTRÉES DE TRÉSORERIE	Article 425 du CRR						
010-980	1	ENTRÉES DE TRÉSORERIE (AVEC PLAFOND)	Article 425(1) du CRR						
010-060	1.1	Montants dus par des clients autres que des clients financiers	Article 425 du CRR						
010	1.1.1	Montants dus par des clients de détail	Article 425 du CRR						
020	1.1.2	Montants dus par des entreprises clientes non financières	Article 425 du CRR						
030	1.1.2.1	Dont: que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphe 2, point e)	Article 425(2)(e)						
040	1.1.3	Montants dus par des banques centrales	Article 425(2)(a) du CRR						
050	1.1.1.3.1	Dont: que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4	Article 425(2)(e) du CRR						
060	1.1.4	Montants dus par d'autres entités	Article 425(2)(a) du CRR						
070-080	1.2	Montants dus par des clients financiers	Article 425(2) du CRR						
070	1.2.1	que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4	Article 425(2)(e) du CRR						
080	1.2.2	pour lesquels l'autorité compétente a autorisé l'utilisation d'un pourcentage de sorties de trésorerie moindre d'après l'article 422, paragraphe 8	Article 422(8) du CRR						
090	1.3	Montants à recevoir qui résultent d'opérations de financement des échanges commerciaux d'après l'article 425, paragraphe 2, point b)	Article 425(2)(b) du CRR						
100	1.4	Actifs sans date d'expiration contractuelle définie qui doivent être payés dans un délai de 30 jours	Article 425(2)(c) du CRR						
110	1.5	Montants dus résultant de positions sur des instruments de capitaux propres entrant dans la composition d'indices majeurs, à condition qu'il n'y ait pas de double comptabilisation avec des actifs liquides	Article 425(2)(f) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	
				Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération
120-930	1.6	Montants à recevoir qui résultent d'opérations de prêts garantis et d'opérations ajustées aux conditions du marché au sens de l'article 192:	Article 425(2)(d) du CRR						
120-190	1.6.1	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par	Article 416(1)(c) du CRR						
120-130	1.6.1.1	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides	Article 416(1)(c)(i) du CRR						
120	1.6.1.1.1	représentant des créances	Article 416(1)(c)(i) du CRR						
130	1.6.1.1.2	garanties par	Article 416(1)(c)(i) du CRR						
140-150	1.6.1.2	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public décentralisées, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public	Article 416(1)(c)(ii) du CRR						
140	1.6.1.2.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(ii) du CRR						
150	1.6.1.2.2	garanties par	Article 416(1)(c)(ii) du CRR						
160-170	1.6.1.3	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						
160	1.6.1.3.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						
170	1.6.1.3.2	garanties par	Article 416(1)(c)(iii) du CRR						
180-190	1.6.1.4	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité	Article 416(1)(c)(iv) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	
				Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération
180	1.6.1.4.1	représentant des créances sur	Article 416(1)(c)(iv) du CRR						
190	1.6.1.4.2	garanties par	Article 416(1)(c)(iv) du CRR						
200-220	1.6.2	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416	Article 416(6) et 418(2) du CRR						
200	1.6.2.1	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)	Article 418(2)(a) du CRR						
210	1.6.2.2	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)	Article 418(2)(b) du CRR						
220	1.6.2.3	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)	Article 418(2)(c) du CRR						
230	1.6.3	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) (iii) est remplie	Article 416(2)(a)(iii) du CRR						
240-260	1.6.4	obligations d'entreprises non financières	Article 416(1)(b) ou (d) du CRR						
240	1.6.4.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 122 du CRR						
250	1.6.4.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 122 du CRR						
260	1.6.4.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 122 du CRR						
270-290	1.6.5	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5	Article 416(2)(a)(i) du CRR						
270	1.6.5.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
280	1.6.5.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
290	1.6.5.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	
				Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération
300-320	1.6.6	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR						
300	1.6.6.1	échelon 1 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
310	1.6.6.2	échelon 2 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
320	1.6.6.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
330-350	1.6.7	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR						
330	1.6.7.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie V, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
340	1.6.7.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie V, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
350	1.6.7.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
360-380	1.6.8	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9	Article 416(2)(a)(ii) du CRR						
360	1.6.8.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	
				Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération
370	1.6.8.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
380	1.6.8.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 129(4) ou 129(5) du CRR						
390-410	1.6.9	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées	Article 416(1)(b) du CRR						
390	1.6.9.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
400	1.6.9.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
410	1.6.9.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
420-440	1.6.10	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées	Article 416(1)(d) du CRR						
420	1.6.10.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
430	1.6.10.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
440	1.6.10.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 2 du CRR						
450-460	1.6.11	actifs qui satisfont les exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas les exigences de l'article 417 points b) et c) du CRR							
450	1.6.11.1	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité	Article 417(c) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	
				Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération
460	1.6.11.2	actifs dont la liquidation présente un obstacle juridique ou pratique, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé	Article 417(b) du CRR						
470-660	1.6.12	éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides							
470	1.6.12.1	encaisses	Article 1, annexe III du CRR						
480	1.6.12.2	expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions	Article 2, annexe III du CRR						
490-530	1.6.12.3	titres cessibles avec une pondération de risque de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales	Article 3, annexe III du CRR						
490	1.6.12.3.1	représentant des créances sur des emprunteurs souverains	Article 3, annexe III du CRR						
500	1.6.12.3.2	créances garanties par des emprunteurs souverains	Article 3, annexe III du CRR						
510	1.6.12.3.3	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales	Article 3, annexe III du CRR						
520	1.6.12.3.4	représentant des créances sur ou des créances garanties par des entités du secteur public décentralisées, des régions habilitées à lever et à collecter des impôts et des autorités locales	Article 3, annexe III du CRR						
530	1.6.12.3.5	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement	Article 3, annexe III du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	
				Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération
540	1.6.12.4	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers	Article 4, annexe III du CRR						
550-590	1.6.12.5	titres cessibles avec une pondération de risque de 20% et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales	Article 5, annexe III du CRR						
550	1.6.12.5.1	représentant des créances sur des emprunteurs souverains	Article 5, annexe III du CRR						
560	1.6.12.5.2	créances garanties par des emprunteurs souverains	Article 5, annexe III du CRR						
570	1.6.12.5.3	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales	Article 5, annexe III du CRR						
580	1.6.12.5.4	représentant des créances sur ou des créances garanties par des entités du secteur public décentralisées, des régions habilitées à lever et à collecter des impôts et des autorités locales	Article 5, annexe III du CRR						
590	1.6.12.5.5	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement	Article 5, annexe III du CRR						
600	1.6.12.6	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR (Ratio de couverture des liquidités) - Actifs qui remplissent toutes les conditions stipulées à l'article 5 de l'annexe III du CRR	Article 6, annexe III du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	
				Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération
610	1.6.12.7	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales	Article 7, annexe III du CRR						
620	1.6.12.8	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125	Article 8, annexe III du CRR						
630	1.6.12.9	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité	Article 9, annexe III du CRR						
640	1.6.12.10	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7 ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à l'article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.	Article 10, annexe III du CRR						
650	1.6.12.11	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'Etat membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales	Article 11, annexe III du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	
				Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération
660	1.6.12.12	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier	Article 12, annexe III du CRR						
670-920	1.6.13	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR, mais qui satisfont toujours les exigences de l'article 417 points b) et c) du CRR.							
670-690	1.6.13.1	obligations d'entreprises financières	Article 416(2) du CRR						
670	1.6.13.1.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
680	1.6.13.1.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
690	1.6.13.1.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
700-720	1.6.13.2	émissions propres	Article 416(3)(b) du CRR						
700	1.6.13.2.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
710	1.6.13.2.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
720	1.6.13.2.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
730-750	1.6.13.3	émissions d'établissement de crédit non garanties	Article 416 du CRR						
730	1.6.13.3.1	échelon 1 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
740	1.6.13.3.2	échelon 2 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						
750	1.6.13.3.3	échelon 3 de qualité de crédit	Article 120(1) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	
				Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération
760-780	1.6.13.4	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10 du modèle LCR - Actifs	Article 416(4)(b) du CRR						
760	1.6.13.4.1	échelon 1 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
770	1.6.13.4.2	échelon 2 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
780	1.6.13.4.3	échelon 3 de qualité de crédit	Titre 2, chapitre 5 et articles 123, 124, 125, 126 du CRR						
790-810	1.6.13.5	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11 du modèle LCR - Actifs	Article 509(3)(a) du CRR						
790	1.6.13.5.1	échelon 1 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
800	1.6.13.5.2	échelon 2 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
810	1.6.13.5.3	échelon 3 de qualité de crédit	Partie III, titre 2, chapitre 5 et article 125 du CRR						
820	1.6.13.6	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers	Article 509(3)(c) et 416(4) du CRR						
830	1.6.13.7	or	Article 509(3)(c) et 416(4) du CRR						
840	1.6.13.8	obligations garanties non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR						
850	1.6.13.9	obligations sécurisées non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR						
860	1.6.13.10	obligations d'entreprise non déclarées précédemment	Article 509(3)(c) du CRR						
870	1.6.13.11	fonds basés sur les actifs déclarés aux points 4.5 - 4.9	Article 509(3)(c) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées		actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées		liquidité et qualité de crédit autres	
				Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération	Montant dû	Valeur de marché de l'actif sécurisant l'opération
880-900	1.6.13.12	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale	Article 509(3)(c) du CRR						
880	1.6.13.12.1	obligations des administrations locales	Article 509(3)(c) du CRR						
890	1.6.13.12.2	papier commercial	Article 509(3)(c) du CRR						
900	1.6.13.12.3	créances privées	Article 416(4)(c) du CRR						
910-930	1.6.13.13	produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia	Article 509(2)(i) du CRR						
910	1.6.13.13.1	échelon 1 de qualité de crédit							
920	1.6.13.13.2	échelon 2 de qualité de crédit							
930	1.6.13.13.3	échelon 3 de qualité de crédit							
Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant	Entrées de trésorerie				
940-960	1.7	Facilités de crédit et de caisse non prélevées et autres engagements reçus d'une entité intragroupe conformément à l'article 425, paragraphe 4 du CRR	Article 425(4) du CRR						
940	1.7.1	lorsque toutes les conditions de l'article 425, paragraphe 4, points a), b) et c) sont remplies							
950	1.7.2	lorsque les autorités compétentes ont renoncé à l'article 425, paragraphe 4, point d), et que toutes les conditions de l'article 425, paragraphe 4, point a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe visé à l'article 19, paragraphe 1, point b), relatif aux établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption de l'article 7, Facilités de crédit et de caisse non prélevées et autres engagements reçus d'une entité intragroupe conformément à l'article 425, paragraphe 5	Article 425(4) a), b) et c) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant	Entrées de trésorerie				
960	1.7.3	créances nettes découlant des contrats énumérés à l'annexe II (nettes des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416)	Article 425(3) du CRR						
970	1.8	Paievements à recevoir sur les actifs liquides qui ne sont pas incorporés dans la valeur de marché de l'actif	Article 425(7) du CRR						
980	1.9	Autres entrées de trésorerie							
990	2	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE EXCLUES EN RAISON DU PLAFOND	Article 425 du CRR						
1000-1030	3	ENTRÉES DE TRÉSORERIE EXEMPTÉES DU PLAFOND	Article 425(1) du CRR						
1000	3.1	Sommes dues par des emprunteurs et des investisseurs en obligations dans le cadre de prêts hypothécaires financés par des obligations satisfaisant aux conditions d'éligibilité au traitement énoncé à l'article 129, paragraphes 4, 5 ou 6, ou par des obligations visées à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE	Article 425(1) du CRR						
1010	3.2	Entrées de trésorerie résultant de prêts incitatifs pour lesquels l'établissement a agi en qualité d'intermédiaire	Article 425(1) du CRR						
1020	3.3	Entrées de trésorerie satisfaisant aux conditions d'éligibilité au traitement énoncé à l'article 113, paragraphe 6 ou 7	Article 425(1) du CRR						
1030	3.4	Entrées de trésorerie d'une entité intra-groupe approuvées par l'autorité compétente	Article 425(1) du CRR						

C 54.00 - COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ - ÉCHANGES DE SÛRETÉS

				Autres actifs			
				Jusqu'à 30 jours		Plus de 30 jours	
				Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040
010-060	1	ACTIFS					
010	1.1	Encaisses et expositions sur les banques centrales	Article 416(1)(a) du CRR				
020	1.2	Autres actifs cessibles d'après l'article 416, paragraphe 1, point b)	Article 416(1)(b) du CRR				
030-060	1.3	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par	Article 416(1)(c) du CRR				
030	1.3.1	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides	Article 416(1)(c)(i) du CRR				
040	1.3.2	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public décentralisées, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public	Article 416(1)(c)(ii) du CRR				
050	1.3.3	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement	Article 416(1)(c)(iii) du CRR				
060	1.3.4	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité	Article 416(1)(c)(iv) du CRR				

C 60.00 - FINANCEMENT STABLE - ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCEMENT STABLE

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
010-1330	1	ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCEMENT STABLE						
010-470	1.1	actifs visés à l'article 416	Article 428(1)(a) du CRR					
010	1.1.1	encaisses	Article 416(1)(a) du CRR					
020	1.1.2	expositions sur les banques centrales						
030	1.1.2.1	dont: expositions qui peuvent être retirées en période de tensions	Article 416(1)(a) du CRR					
040-050	1.1.3	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides	Article 416(1)(c)(i) du CRR					
040	1.1.3.1	représentant des créances	Article 416(1)(c)(i)					
050	1.1.3.2	garanties par	Article 416(1)(c)(i)					
060-070	1.1.4	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public décentralisées, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public	Article 416(c)(ii) du CRR					
060	1.1.4.1	représentant des créances	Article 416(c)(ii)					
070	1.1.4.2	garanties par	Article 416(c)(ii)					
080-150	1.1.5	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission européenne et les banques multilatérales de développement	Article 416(c)(iii) du CRR					
080	1.1.5.1.a)	représentant des créances	Article 416(c)(iii)					
090	1.1.5.2.a)	garanties par	Article 416(c)(iii)					

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
100	1.1.5.1.b)	montant non grevé						
110	1.1.5.2.b)	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
120	1.1.5.3.b)	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
130	1.1.5.4.b)	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
140	1.1.5.5.b)	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
150	1.1.5.6.b)	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
152-153	1.1.6	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité	Article 416(1)(c)(iv) du CRR					
152	1.1.6.1	représentant des créances						
153	1.1.6.2	garanties par						
160-230	1.1.7	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416	Article 418(2) du CRR					
160	1.1.7.1.a	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)	Article 418(2)(a) du CRR					
170	1.1.7.2.a	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)	Article 418(2)(b) et (c) du CRR					
175	1.1.7.3.a	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)	Article 418(2)(c) du CRR					
180	1.1.7.1.b	montant non grevé						
190	1.1.7.2.b	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
200	1.1.7.3.b	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
210	1.1.7.4.b	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
220	1.1.7.5.b	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
230	1.1.7.6.b	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
232-233	1.1.8	dépôts auprès de l'établissement de crédit central et autres formes de financement liquide statutairement ou contractuellement disponibles en provenance d'un établissement de crédit central ou d'établissements qui sont membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, ou qui sont éligibles à l'exemption prévue à l'article 10 du CRR, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides	Article 416(1)(f) du CRR					
232	1.1.8.1	dépôts						
233	1.1.8.2	financement liquide disponible, en vertu de dispositions contractuelles						
234	1.1.9	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) (iii) est remplie	Article 416(2)(a)(iii) du CRR					
240-290	1.1.10	autres actifs cessibles non mentionnés ailleurs						
240	1.1.10.1	montant non grevé						
250	1.1.10.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
260	1.1.10.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
270	1.1.10.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
280	1.1.10.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
290	1.1.10.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
300-350	1.1.11	obligations d'entreprises non financières	Article 416(1)(b) ou (d) du CRR					
300	1.1.11.1	montant non grevé						
310	1.1.11.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
320	1.1.11.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
330	1.1.11.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
340	1.1.11.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
350	1.1.11.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
352-357	1.1.12	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR					
352	1.1.12.1	montant non grevé						
353	1.1.12.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
354	1.1.12.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
355	1.1.12.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
356	1.1.12.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
357	1.1.12.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
359-364	1.1.13	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR					
359	1.1.13.1	montant non grevé						
360	1.1.13.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
361	1.1.13.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
362	1.1.13.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
363	1.1.13.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
364	1.1.13.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
366-410	1.1.14	obligations éligibles au traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, qui remplissent les critères de l'article 416, paragraphe 2, point a) du CRR						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
366	1.1.14.1	montant non grevé						
370	1.1.14.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
380	1.1.14.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
390	1.1.14.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
400	1.1.14.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
410	1.1.14.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
420-470	1.1.15	obligations définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.1.9	Article 416(2)(a)(ii) du CRR					
420	1.1.15.1	montant non grevé						
430	1.1.15.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
440	1.1.15.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
450	1.1.15.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
460	1.1.15.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
470	1.1.15.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
480-530	1.2	titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 1 de qualité de crédit au sens de l'article 122	Article 428(1)(b)(i) du CRR					
480	1.2.1	montant non grevé						
490	1.2.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
500	1.2.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
510	1.2.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
520	1.2.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
530	1.2.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
540-590	1.3	titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 2 de qualité de crédit au sens de l'article 122	Article 428(1)(b)(ii) du CRR					
540	1.3.1	montant non grevé						
550	1.3.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
560	1.3.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
570	1.3.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
580	1.3.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
590	1.3.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
600-650	1.4	autres titres et instruments du marché monétaire non déclarés ailleurs	Article 415(1)(b)(iii) du CRR					
600	1.4.1	montant non grevé						
610	1.4.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
620	1.4.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
630	1.4.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
640	1.4.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
650	1.4.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
660-710	1.5	actions d'entités non financières cotées sur un indice important d'une bourse reconnue	Article 428(1)(c) du CRR					
660	1.5.1	montant non grevé						
670	1.5.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
680	1.5.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
690	1.5.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
700	1.5.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
710	1.5.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
720-770	1.6	autres actions	Article 428(1)(d) du CRR					
720	1.6.1	montant non grevé						
730	1.6.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
740	1.6.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
750	1.6.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
760	1.6.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
770	1.6.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
780-830	1.7	or	Article 428(1)(e) du CRR					
780	1.7.1	montant non grevé						
790	1.7.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
800	1.7.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
810	1.7.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
820	1.7.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
830	1.7.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
840-890	1.8	autres métaux précieux	Article 428(1)(f) du CRR					
840	1.8.1	montant non grevé						
850	1.8.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
860	1.8.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
870	1.8.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
880	1.8.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
890	1.8.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
				Montant total				
900-1250	1.9	prêts non renouvelables et créances	Article 428(1)(g) du CRR					
900-950	1.9.1	dont les emprunteurs sont des personnes physiques autres que des entreprises individuelles et des partenariats	Article 428(1)(g)(i) du CRR					
900	1.9.1.1	montant non grevé						
910	1.9.1.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
920	1.9.1.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
930	1.9.1.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
940	1.9.1.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
950	1.9.1.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
960-1010	1.9.2	PME qui relèvent des expositions sur la clientèle de détail dans le cadre de l'application de la méthode standard ou de l'approche NI pour le risque de crédit ou une entreprise éligible au traitement énoncé à l'article 153, paragraphe 4 et dont les dépôts sont inférieurs à 1 million d'euros au total par client ou groupe de clients liés	Article 428(1)(g)(ii) du CRR					
960	1.9.2.1	montant non grevé						
970	1.9.2.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
980	1.9.2.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
990	1.9.2.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1000	1.9.2.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1010	1.9.2.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1020-1070	1.9.3	dont les emprunteurs sont des emprunteurs souverains, des banques centrales et des entités du secteur public	Article 428(1)(g)(iii) du CRR					
1020	1.9.3.1	montant non grevé						
1030	1.9.3.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1040	1.9.3.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
1050	1.9.3.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1060	1.9.3.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1070	1.9.3.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1080-1130	1.9.4	dont les emprunteurs ne sont pas déclarés aux points 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3, autres que les clients financiers	Article 428(1)(g)(iv) du CRR					
1080	1.9.4.1	montant non grevé						
1090	1.9.4.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1100	1.9.4.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
1110	1.9.4.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1120	1.9.4.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1130	1.9.4.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1140-1190	1.9.5	dont les emprunteurs sont des établissements de crédit	Article 428(1)(g)(vi) du CRR					
1140	1.9.5.1	montant non grevé						
1150	1.9.5.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1160	1.9.5.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
1170	1.9.5.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1180	1.9.5.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1190	1.9.5.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1200-1250	1.9.6	dont les emprunteurs sont des clients financiers (non visés en 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3) autres que des établissements de crédit	Article 428(1)(g)(vi) du CRR					

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
1200	1.9.6.1	montant non grevé						
1210	1.9.6.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1220	1.9.6.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
1230	1.9.6.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1240	1.9.6.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1250	1.9.6.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1260-1280	1.10	prêts non renouvelables et créances déclarés en 1.9 garantis par des biens immobiliers	Article 428(1)(h) du CRR					
1260	1.10.1	garantis par des biens immobiliers commerciaux	Article 428(1)(h)(i) du CRR					
1270	1.10.2	garantis par des biens immobiliers résidentiels	Article 428(1)(h)(ii) du CRR					
1280	1.10.3	financés pour un montant égal (transfert) via des obligations qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE	Article 428(1)(h)(iii) du CRR					
1290	1.11	montants à recevoir sur produits dérivés	Article 428(1)(i) du CRR					
1300	1.12	tous les autres actifs	Article 428(1)(j) du CRR					
1310	1.13	actifs déduits des fonds propres ne nécessitant pas de financement stable	Article 428(1) du CRR					
1320	1.14	facilités de crédit confirmées non prélevées qui relèvent des catégories «risque moyen» ou «risque modéré» en vertu de l'annexe I.	Article 428(1)(k) du CRR					

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	060	070	080	090	100
010-1330	1	ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCEMENT STABLE						
010-470	1.1	actifs visés à l'article 416	Article 428(1)(a) du CRR					
010	1.1.1	encaisses	Article 416(1)(a) du CRR					
020	1.1.2	expositions sur les banques centrales						
030	1.1.2.1	dont: expositions qui peuvent être retirées en période de tensions	Article 416(1)(a) du CRR					
040-050	1.1.3	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides	Article 416(1)(c)(i) du CRR					
040	1.1.3.1	représentant des créances	Article 416(1)(c)(i)					
050	1.1.3.2	garanties par	Article 416(1)(c)(i)					
060-070	1.1.4	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public décentralisées, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public	Article 416(c)(ii) du CRR					
060	1.1.4.1	représentant des créances	Article 416(c)(ii)					
070	1.1.4.2	garanties par	Article 416(c)(ii)					
080-150	1.1.5	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission européenne et les banques multilatérales de développement	Article 416(c)(iii) du CRR					
080	1.1.5.1.a)	représentant des créances	Article 416(c)(iii)					
090	1.1.5.2.a)	garanties par	Article 416(c)(iii)					

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	060	070	080	090	100
100	1.1.5.1.b)	montant non grevé						
110	1.1.5.2.b)	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
120	1.1.5.3.b)	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
130	1.1.5.4.b)	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
140	1.1.5.5.b)	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
150	1.1.5.6.b)	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
152-153	1.1.6	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité	Article 416(1)(c)(iv) du CRR					
152	1.1.6.1	représentant des créances						
153	1.1.6.2	garanties par						
160-230	1.1.7	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416	Article 418(2) du CRR					
160	1.1.7.1.a	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)	Article 418(2)(a) du CRR					
170	1.1.7.2.a	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)	Article 418(2)(b) et (c) du CRR					
175	1.1.7.3.a	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)	Article 418(2)(c) du CRR					
180	1.1.7.1.b	montant non grevé						
190	1.1.7.2.b	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
200	1.1.7.3.b	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
210	1.1.7.4.b	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
220	1.1.7.5.b	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	060	070	080	090	100
230	1.1.7.6.b	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
232-233	1.1.8	dépôts auprès de l'établissement de crédit central et autres formes de financement liquide statutairement ou contractuellement disponibles en provenance d'un établissement de crédit central ou d'établissements qui sont membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, ou qui sont éligibles à l'exemption prévue à l'article 10 du CRR, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides	Article 416(1)(f) du CRR					
232	1.1.8.1	dépôts						
233	1.1.8.2	financement liquide disponible, en vertu de dispositions contractuelles						
234	1.1.9	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) (iii) est remplie	Article 416(2)(a)(iii) du CRR					
240-290	1.1.10	autres actifs cessibles non mentionnés ailleurs						
240	1.1.10.1	montant non grevé						
250	1.1.10.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
260	1.1.10.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
270	1.1.10.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
280	1.1.10.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
290	1.1.10.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
300-350	1.1.11	obligations d'entreprises non financières	Article 416(1)(b) ou (d) du CRR					
300	1.1.11.1	montant non grevé						
310	1.1.11.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
320	1.1.11.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
330	1.1.11.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	060	070	080	090	100
340	1.1.11.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
350	1.1.11.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
352-357	1.1.12	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR					
352	1.1.12.1	montant non grevé						
353	1.1.12.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
354	1.1.12.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
355	1.1.12.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
356	1.1.12.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
357	1.1.12.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
359-364	1.1.13	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR					
359	1.1.13.1	montant non grevé						
360	1.1.13.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
361	1.1.13.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
362	1.1.13.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
363	1.1.13.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
364	1.1.13.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
366-410	1.1.14	obligations éligibles au traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, qui remplissent les critères de l'article 416, paragraphe 2, point a) du CRR						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	060	070	080	090	100
366	1.1.14.1	montant non grevé						
370	1.1.14.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
380	1.1.14.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
390	1.1.14.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
400	1.1.14.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
410	1.1.14.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
420-470	1.1.15	obligations définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.1.9	Article 416(2)(a)(ii) du CRR					
420	1.1.15.1	montant non grevé						
430	1.1.15.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
440	1.1.15.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
450	1.1.15.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
460	1.1.15.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
470	1.1.15.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
480-530	1.2	titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 1 de qualité de crédit au sens de l'article 122	Article 428(1)(b)(i) du CRR					
480	1.2.1	montant non grevé						
490	1.2.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
500	1.2.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
510	1.2.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
520	1.2.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	060	070	080	090	100
530	1.2.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
540-590	1.3	titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 2 de qualité de crédit au sens de l'article 122	Article 428(1)(b)(ii) du CRR					
540	1.3.1	montant non grevé						
550	1.3.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
560	1.3.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
570	1.3.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
580	1.3.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
590	1.3.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
600-650	1.4	autres titres et instruments du marché monétaire non déclarés ailleurs	Article 415(1)(b)(iii) du CRR					
600	1.4.1	montant non grevé						
610	1.4.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
620	1.4.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
630	1.4.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
640	1.4.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
650	1.4.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
660-710	1.5	actions d'entités non financières cotées sur un indice important d'une bourse reconnue	Article 428(1)(c) du CRR					
660	1.5.1	montant non grevé						
670	1.5.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
680	1.5.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	060	070	080	090	100
690	1.5.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
700	1.5.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
710	1.5.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
720-770	1.6	autres actions	Article 428(1)(d) du CRR					
720	1.6.1	montant non grevé						
730	1.6.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
740	1.6.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
750	1.6.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
760	1.6.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
770	1.6.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
780-830	1.7	or	Article 428(1)(e) du CRR					
780	1.7.1	montant non grevé						
790	1.7.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
800	1.7.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
810	1.7.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
820	1.7.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
830	1.7.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
840-890	1.8	autres métaux précieux	Article 428(1)(f) du CRR					
840	1.8.1	montant non grevé						
850	1.8.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
860	1.8.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
870	1.8.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
880	1.8.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
890	1.8.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	060	070	080	090	100
900-1250	1.9	prêts non renouvelables et créances	Article 428(1)(g) du CRR					
900-950	1.9.1	dont les emprunteurs sont des personnes physiques autres que des entreprises individuelles et des partenariats	Article 428(1)(g)(i) du CRR					
900	1.9.1.1	montant non grevé						
910	1.9.1.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
920	1.9.1.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
930	1.9.1.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
940	1.9.1.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
950	1.9.1.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
960-1010	1.9.2	PME qui relèvent des expositions sur la clientèle de détail dans le cadre de l'application de la méthode standard ou de l'approche NI pour le risque de crédit ou une entreprise éligible au traitement énoncé à l'article 153, paragraphe 4 et dont les dépôts sont inférieurs à 1 million d'euros au total par client ou groupe de clients liés	Article 428(1)(g)(ii) du CRR					
960	1.9.2.1	montant non grevé						
970	1.9.2.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
980	1.9.2.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
990	1.9.2.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1000	1.9.2.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1010	1.9.2.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1020-1070	1.9.3	dont les emprunteurs sont des emprunteurs souverains, des banques centrales et des entités du secteur public	Article 428(1)(g)(iii) du CRR					
1020	1.9.3.1	montant non grevé						
1030	1.9.3.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1040	1.9.3.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	060	070	080	090	100
1050	1.9.3.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1060	1.9.3.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1070	1.9.3.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1080-1130	1.9.4	dont les emprunteurs ne sont pas déclarés aux points 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3, autres que les clients financiers	Article 428(1)(g)(iv) du CRR					
1080	1.9.4.1	montant non grevé						
1090	1.9.4.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1100	1.9.4.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
1110	1.9.4.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1120	1.9.4.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1130	1.9.4.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1140-1190	1.9.5	dont les emprunteurs sont des établissements de crédit	Article 428(1)(g)(vi) du CRR					
1140	1.9.5.1	montant non grevé						
1150	1.9.5.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1160	1.9.5.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
1170	1.9.5.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1180	1.9.5.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1190	1.9.5.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1200-1250	1.9.6	dont les emprunteurs sont des clients financiers (non visés en 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3) autres que des établissements de crédit	Article 428(1)(g)(vi) du CRR					

				montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	060	070	080	090	100
1200	1.9.6.1	montant non grevé						
1210	1.9.6.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1220	1.9.6.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
1230	1.9.6.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1240	1.9.6.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1250	1.9.6.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1260-1280	1.10	prêts non renouvelables et créances déclarés en 1.9 garantis par des biens immobiliers	Article 428(1)(h) du CRR					
1260	1.10.1	garantis par des biens immobiliers commerciaux	Article 428(1)(h)(i) du CRR					
1270	1.10.2	garantis par des biens immobiliers résidentiels	Article 428(1)(h)(ii) du CRR					
1280	1.10.3	financés pour un montant égal (transfert) via des obligations qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE	Article 428(1)(h)(iii) du CRR					
1290	1.11	montants à recevoir sur produits dérivés	Article 428(1)(i) du CRR					
1300	1.12	tous les autres actifs	Article 428(1)(j) du CRR					
1310	1.13	actifs déduits des fonds propres ne nécessitant pas de financement stable	Article 428(1) du CRR					
1320	1.14	facilités de crédit confirmées non prélevées qui relèvent des catégories «risque moyen» ou «risque modéré» en vertu de l'annexe I.	Article 428(1)(k) du CRR					

				montant autres actifs				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	110	120	130	140	150
010-1330	1	ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCEMENT STABLE						
010-470	1.1	actifs visés à l'article 416	Article 428(1)(a) du CRR					
010	1.1.1	encaisses	Article 416(1)(a) du CRR					
020	1.1.2	expositions sur les banques centrales						
030	1.1.2.1	dont: expositions qui peuvent être retirées en période de tensions	Article 416(1)(a) du CRR					
040-050	1.1.3	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides	Article 416(1)(c)(i) du CRR					
040	1.1.3.1	représentant des créances	Article 416(1)(c)(i)					
050	1.1.3.2	garanties par	Article 416(1)(c)(i)					
060-070	1.1.4	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public décentralisées, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public	Article 416(c)(ii) du CRR					
060	1.1.4.1	représentant des créances	Article 416(c)(ii)					
070	1.1.4.2	garanties par	Article 416(c)(ii)					
080-150	1.1.5	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission européenne et les banques multilatérales de développement	Article 416(c)(iii) du CRR					
080	1.1.5.1.a)	représentant des créances	Article 416(c)(iii)					
090	1.1.5.2.a)	garanties par	Article 416(c)(iii)					

				montant autres actifs				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	110	120	130	140	150
100	1.1.5.1.b)	montant non grevé						
110	1.1.5.2.b)	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
120	1.1.5.3.b)	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
130	1.1.5.4.b)	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
140	1.1.5.5.b)	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
150	1.1.5.6.b)	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
152-153	1.1.6	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité	Article 416(1)(c)(iv) du CRR					
152	1.1.6.1	représentant des créances						
153	1.1.6.2	garanties par						
160-230	1.1.7	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416	Article 418(2) du CRR					
160	1.1.7.1.a	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)	Article 418(2)(a) du CRR					
170	1.1.7.2.a	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)	Article 418(2)(b) et (c) du CRR					
175	1.1.7.3.a	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)	Article 418(2)(c) du CRR					
180	1.1.7.1.b	montant non grevé						
190	1.1.7.2.b	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
200	1.1.7.3.b	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
210	1.1.7.4.b	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
220	1.1.7.5.b	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						

				montant autres actifs				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	110	120	130	140	150
230	1.1.7.6.b	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
232-233	1.1.8	dépôts auprès de l'établissement de crédit central et autres formes de financement liquide statutairement ou contractuellement disponibles en provenance d'un établissement de crédit central ou d'établissements qui sont membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, ou qui sont éligibles à l'exemption prévue à l'article 10 du CRR, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides	Article 416(1)(f) du CRR					
232	1.1.8.1	dépôts						
233	1.1.8.2	financement liquide disponible, en vertu de dispositions contractuelles						
234	1.1.9	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) (iii) est remplie	Article 416(2)(a)(iii) du CRR					
240-290	1.1.10	autres actifs cessibles non mentionnés ailleurs						
240	1.1.10.1	montant non grevé						
250	1.1.10.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
260	1.1.10.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
270	1.1.10.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
280	1.1.10.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
290	1.1.10.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
300-350	1.1.11	obligations d'entreprises non financières	Article 416(1)(b) ou (d) du CRR					
300	1.1.11.1	montant non grevé						
310	1.1.11.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
320	1.1.11.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
330	1.1.11.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						

				montant autres actifs				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	110	120	130	140	150
340	1.1.11.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
350	1.1.11.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
352-357	1.1.12	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR					
352	1.1.12.1	montant non grevé						
353	1.1.12.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
354	1.1.12.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
355	1.1.12.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
356	1.1.12.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
357	1.1.12.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
359-364	1.1.13	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR	Article 416(2)(a)(i) du CRR					
359	1.1.13.1	montant non grevé						
360	1.1.13.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
361	1.1.13.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
362	1.1.13.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
363	1.1.13.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
364	1.1.13.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
366-410	1.1.14	obligations éligibles au traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, qui remplissent les critères de l'article 416, paragraphe 2, point a) du CRR						

Ligne	ID	Poste	Références légales	montant autres actifs				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
				110	120	130	140	150
366	1.1.14.1	montant non grevé						
370	1.1.14.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
380	1.1.14.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
390	1.1.14.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
400	1.1.14.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
410	1.1.14.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
420-470	1.1.15	obligations définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.1.9	Article 416(2)(a)(ii) du CRR					
420	1.1.15.1	montant non grevé						
430	1.1.15.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
440	1.1.15.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
450	1.1.15.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
460	1.1.15.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
470	1.1.15.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
480-530	1.2	titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 1 de qualité de crédit au sens de l'article 122	Article 428(1)(b)(i) du CRR					
480	1.2.1	montant non grevé						
490	1.2.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
500	1.2.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
510	1.2.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
520	1.2.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						

				montant autres actifs				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	110	120	130	140	150
530	1.2.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
540-590	1.3	titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 2 de qualité de crédit au sens de l'article 122	Article 428(1)(b)(ii) du CRR					
540	1.3.1	montant non grevé						
550	1.3.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
560	1.3.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
570	1.3.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
580	1.3.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
590	1.3.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
600-650	1.4	autres titres et instruments du marché monétaire non déclarés ailleurs	Article 415(1)(b)(iii) du CRR					
600	1.4.1	montant non grevé						
610	1.4.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
620	1.4.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
630	1.4.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
640	1.4.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
650	1.4.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
660-710	1.5	actions d'entités non financières cotées sur un indice important d'une bourse reconnue	Article 428(1)(c) du CRR					
660	1.5.1	montant non grevé						
670	1.5.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
680	1.5.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						

				montant autres actifs				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	110	120	130	140	150
690	1.5.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
700	1.5.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
710	1.5.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
720-770	1.6	autres actions	Article 428(1)(d) du CRR					
720	1.6.1	montant non grevé						
730	1.6.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
740	1.6.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
750	1.6.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
760	1.6.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
770	1.6.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
780-830	1.7	or	Article 428(1)(e) du CRR					
780	1.7.1	montant non grevé						
790	1.7.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
800	1.7.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
810	1.7.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
820	1.7.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
830	1.7.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
840-890	1.8	autres métaux précieux	Article 428(1)(f) du CRR					
840	1.8.1	montant non grevé						
850	1.8.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
860	1.8.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
870	1.8.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
880	1.8.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
890	1.8.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						

				montant autres actifs				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	110	120	130	140	150
900-1250	1.9	prêts non renouvelables et créances	Article 428(1)(g) du CRR					
900-950	1.9.1	dont les emprunteurs sont des personnes physiques autres que des entreprises individuelles et des partenariats	Article 428(1)(g)(i) du CRR					
900	1.9.1.1	montant non grevé						
910	1.9.1.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
920	1.9.1.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
930	1.9.1.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
940	1.9.1.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
950	1.9.1.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
960-1010	1.9.2	PME qui relèvent des expositions sur la clientèle de détail dans le cadre de l'application de la méthode standard ou de l'approche NI pour le risque de crédit ou une entreprise éligible au traitement énoncé à l'article 153, paragraphe 4 et dont les dépôts sont inférieurs à 1 million d'euros au total par client ou groupe de clients liés	Article 428(1)(g)(ii) du CRR					
960	1.9.2.1	montant non grevé						
970	1.9.2.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
980	1.9.2.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
990	1.9.2.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1000	1.9.2.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1010	1.9.2.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1020-1070	1.9.3	dont les emprunteurs sont des emprunteurs souverains, des banques centrales et des entités du secteur public	Article 428(1)(g)(iii) du CRR					
1020	1.9.3.1	montant non grevé						
1030	1.9.3.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1040	1.9.3.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						

				montant autres actifs				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	110	120	130	140	150
1050	1.9.3.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1060	1.9.3.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1070	1.9.3.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1080-1130	1.9.4	dont les emprunteurs ne sont pas déclarés aux points 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3, autres que les clients financiers	Article 428(1)(g)(iv) du CRR					
1080	1.9.4.1	montant non grevé						
1090	1.9.4.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1100	1.9.4.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
1110	1.9.4.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1120	1.9.4.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1130	1.9.4.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1140-1190	1.9.5	dont les emprunteurs sont des établissements de crédit	Article 428(1)(g)(vi) du CRR					
1140	1.9.5.1	montant non grevé						
1150	1.9.5.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1160	1.9.5.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
1170	1.9.5.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1180	1.9.5.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1190	1.9.5.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1200-1250	1.9.6	dont les emprunteurs sont des clients financiers (non visés en 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3) autres que des établissements de crédit	Article 428(1)(g)(vi) du CRR					

				montant autres actifs				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	110	120	130	140	150
1200	1.9.6.1	montant non grevé						
1210	1.9.6.2	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois						
1220	1.9.6.3	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois						
1230	1.9.6.4	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois						
1240	1.9.6.5	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois						
1250	1.9.6.6	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois						
1260-1280	1.10	prêts non renouvelables et créances déclarés en 1.9 garantis par des biens immobiliers	Article 428(1)(h) du CRR					
1260	1.10.1	garantis par des biens immobiliers commerciaux	Article 428(1)(h)(i) du CRR					
1270	1.10.2	garantis par des biens immobiliers résidentiels	Article 428(1)(h)(ii) du CRR					
1280	1.10.3	financés pour un montant égal (transfert) via des obligations qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE	Article 428(1)(h)(iii) du CRR					
1290	1.11	montants à recevoir sur produits dérivés	Article 428(1)(i) du CRR					
1300	1.12	tous les autres actifs	Article 428(1)(j) du CRR					
1310	1.13	actifs déduits des fonds propres ne nécessitant pas de financement stable	Article 428(1) du CRR					
1320	1.14	facilités de crédit confirmées non prélevées qui relèvent des catégories «risque moyen» ou «risque modéré» en vertu de l'annexe I.	Article 428(1)(k) du CRR					

C 61.00 - FINANCEMENT STABLE - ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCEMENT STABLE

Ligne	ID	Poste	Références légales	Montant				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
				010	020	030	040	050
010-260	1	ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCEMENT STABLE						
010-030	1.1	fonds propres après application des déductions, le cas échéant	Article 427(1)(a) du CRR					
010	1.1.1	instruments de fonds propres de catégorie 1	Article 427(1)(a)(i)					
020	1.1.2	instruments de fonds propres de catégorie 2	Article 427(1)(a)(ii)					
030	1.1.3*	Pour mémoire : Instruments de fonds propres et emprunts subordonnés non éligibles ayant une maturité effective d'un an ou plus	Article 427(1)(a)(iii)					
040-260	1.2	passifs hors fonds propres	Article 427(1)(b) du CRR					
040-060	1.2.1	dépôts de la clientèle de détail:	Article 427(1)(b)(i-ii) du CRR					
040	1.2.1.1	tels que définis à l'article 411, paragraphe 2, qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 421, paragraphe 1	Article 427(1)(b)(i) du CRR					
050	1.2.1.2	tels que définis à l'article 411, paragraphe 2, qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 421, paragraphe 2	Article 427(1)(b)(ii) du CRR					
060	1.2.1.3	soumis à des sorties de trésorerie plus élevées que celles stipulées dans l'article 421 paragraphe 1 ou 2						
070-130	1.2.2	passifs de clients autres que des clients financiers	Article 427(1)(b)(vii) du CRR					
070-090	1.2.2.1	passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché	Article 427(1)(b)(ix) du CRR					
070	1.2.2.1.1	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées	Article 427(1)(b)(ix) du CRR					
080	1.2.2.1.2	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées	Article 427(1)(b)(ix) du CRR					
090	1.2.2.1.3	garantis par tout autre actif	Article 427(1)(b)(ix) du CRR					
100	1.2.2.2	passifs résultant d'opérations de prêts non garanties	Article 427(1)(b)(vii) du CRR					

				Montant				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
110-130	1.2.2.3	passifs qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4	Article 427(1)(b)(iii) du CRR					
110	1.2.2.3.1	passifs déclarés en 1.2.2.3 qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers	Article 427(1)(b)(iv) du CRR					
120	1.2.2.3.2	passifs déclarés en 1.2.2.3 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point b)	Article 427(1)(b)(v) du CRR					
130	1.2.2.3.3	passifs déclarés en 1.2.2.3 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point d)	Article 427(1)(b)(vi) du CRR					
140-200	1.2.3	passifs de clients financiers	Article 427(1)(b)(vii) du CRR					
140-160	1.2.3.1	passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché	Article 414(1)(b)(viii) du CRR					
140	1.2.3.1.1	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées	Article 414(1)(b)(viii) du CRR					
150	1.2.3.1.2	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées	Article 414(1)(b)(viii) du CRR					
160	1.2.3.1.3	garantis par tout autre actif	Article 414(1)(b)(viii) du CRR					
170	1.2.3.2	passifs résultant d'opérations de prêts non garanties	Article 414(1)(b)(vi) du CRR					
180-200	1.2.3.3	passifs qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4	Article 414(1)(b)(iii) du CRR					
180	1.2.3.3.1	passifs déclarés en 1.2.3.2.1 couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers	Article 414(1)(b)(iv) du CRR					
190	1.2.3.3.2	passifs déclarés en 1.2.3.2.1 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point b)	Article 427(1)(b)(v) du CRR					

				Montant				
				jusqu'à trois mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 9 mois	entre 9 et 12 mois	plus de 12 mois
Ligne	ID	Poste	Références légales	010	020	030	040	050
200	1.2.3.3.3	passifs déclarés en 1.2.3.2.1 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point d)	Article 427(1)(b)(vi) du CRR					
210	1.2.4	passifs résultant de titres émis qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129, paragraphes 4 ou 5	Article 427(1)(b)(x) du CRR					
220	1.2.5	passifs résultant de titres définis à l'article 52, paragraphe 4 de la directive 2009/65/CE	Article 427(1)(b)(x) du CRR					
230	1.2.6	autres passifs résultant de titres émis	Article 427(1)(b)(xi) du CRR					
240	1.2.7	passifs issus de contrats à payer sur des dérivés						
250	1.2.8	tous les autres passifs	Article 427(1)(b)(xii) du CRR					

ANNEXE XIII

RAPPORTS SUR LA LIQUIDITÉ (PARTIE 1 de 5: ACTIFS LIQUIDES)

1. Actifs liquides
 - 1.1. Remarques générales
 1. Le présent modèle récapitulatif contient des informations sur les actifs, aux fins du suivi de l'exigence de couverture des besoins de liquidité définies à l'article 412 du règlement (UE) n° 575/2013. Les éléments qui ne doivent pas être complétés par les établissements sont grisés.
 2. Les actifs sont déclarés dans une des six sections du présent modèle:
 3. Actifs satisfaisant aux exigences des articles 416 et 417: actifs identifiés dans le règlement (UE) n° 575/2013 en tant qu'actifs liquides, faisant l'objet de déclarations et satisfaisant aux exigences opérationnelles pour la détention d'actifs liquides.
 4. Actifs satisfaisant aux exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais pas à celles de l'article 417, points b) et c), du règlement (UE) n° 575/2013.
 5. Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides visés à l'annexe III du règlement (UE) n° 575/2013.
 6. Actifs qui ne satisfont pas aux exigences de l'article 416 du règlement (UE) n° 575/2013, mais satisfont néanmoins aux exigences de l'article 417, points b) et c), du règlement (UE) n° 575/2013.
 7. Traitement pour les juridictions présentant une insuffisance d'actifs liquides.
 8. Déclaration d'actifs compatibles avec la charia comme alternative aux actifs visés à l'article 509, paragraphe 2, point i).
 - 1.2. Remarques spécifiques
 9. Pour les points 1.1 à 1.2, les établissements déclarent les montants concernés dans la colonne 030.
 10. Pour les points 1.3 à 1.4, les établissements déclarent la valeur de marché des actifs dans la colonne 010, et la valeur calculée selon l'article 418 dans la colonne 020, pour chaque catégorie d'actifs.
 11. Pour le point 1.5, les établissements déclarent les montants non tirés dans la colonne 040.
 12. Pour les points 1.6.1/1.6.2, les établissements déclarent les montants concernés dans les colonnes 030/040.
 13. Pour les points 1.7 à 2.2, conformément au dernier paragraphe de l'article 416, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 575/2013 et dans l'attente de définitions uniformes, conformément à l'article 460, des notions de liquidité et qualité de crédit élevées et extrêmement élevées, les établissements déterminent eux-mêmes, pour une monnaie donnée, les actifs cessibles qui sont respectivement d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées et extrêmement élevées, et inscrivent la valeur de marché de ces actifs dans les colonnes 010 et 030, ainsi que leur valeur selon l'article 418 dans les colonnes 020 et 040.
 14. Pour les points 1.3 à 1.4 et 1.7 à 1.14, les établissements ne déclarent que les actifs qui répondent aux exigences opérationnelles visées à l'article 417 du règlement (UE) n° 575/2013.
 15. Pour les points 2.1 à 2.2, les établissements déclarent les actifs qui pourraient être inscrits aux points 1.1 à 1.14, mais qui ne répondent pas aux exigences opérationnelles visées à l'article 417, points b) et c), du règlement (UE) n° 575/2013.
 16. Pour les points 1.1 à 2.2, à l'exception du point 1.5, les établissements ne déclarent que les actifs qui satisfont aux conditions visées à l'article 416, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 575/2013.
 17. Pour les points 3.1 à 3.12, les établissements ne déclarent que les actifs soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides visés à l'annexe III du règlement (UE) n° 575/2013. Tous les éléments, à l'exception de ceux visés dans les sections 3.1, 3.2 et 3.9 doivent satisfaire aux conditions définies au dernier paragraphe de cette annexe.

18. Pour les points 4.1 à 4.12.3, les établissements ne déclarent que les actifs qui ne satisfont pas aux exigences de l'article 416 du règlement (UE) n° 575/2013, mais satisfont néanmoins aux exigences de l'article 417, points b) et c), du règlement (UE) n° 575/2013.
19. Pour les points 5.1 à 5.2, les établissements ne déclarent que les éléments liés aux dérogations visées à l'article 419, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013, pour les monnaies dans lesquelles la disponibilité des actifs liquides est limitée.
20. Pour les points 6.1 à 6.1.3, seules les banques compatibles avec la charia déclarent les produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui pourraient être éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du règlement (UE) n° 575/2013.
21. La valeur des actifs liquides de tous les éléments du modèle, à l'exception des points 1.1 à 1.2.1, 1.5 à 1.6.2, 3.1 à 3.2, 3.9 à 3.10 et 5.2, correspond à la valeur de marché et à la valeur après application des décotes appropriées. Pour les points 1.1 à 1.2.1, 1.6 à 1.6.2, 3.1 à 3.2, 3.10 et 5.2, le montant de l'élément est déclaré. Pour les points 1.5 à 3.9, le montant non tiré de la facilité est déclaré.

Sous-modèle relatif aux actifs liquides

1.2.1. Instructions concernant les lignes spécifiques

Ligne	Références légales et instructions
010-390	1. ACTIFS QUI SATISFONT AUX EXIGENCES DES ARTICLES 416 ET 417 DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 Les actifs déclarés dans cette section ont été explicitement identifiés comme présentant une liquidité et une qualité de crédit élevées ou extrêmement élevées. Règlement (UE) n° 575/2013
010	1.1 Encaisses Article 416, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 575/2013 Montant total des liquidités, y compris les monnaies et les billets/devises. Remarque: les dépôts en espèces auprès d'autres établissements ne sont pas déclarés ici, mais le sont dans la catégorie «sûretés» du modèle 1.3 intitulé «Entrées de trésorerie», pour autant qu'ils soient considérés comme des montants à recevoir au cours des 30 jours suivants.
020	1.2 Expositions sur les banques centrales Article 416, paragraphe 1, point a) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 Montant total des expositions sur les banques centrales.
030	1.2.1 Expositions pouvant être retirées à tout moment en période de tensions Article 416, paragraphe 1, point a) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013
040-110	1.3 Autres actifs cessibles qui représentent des créances sur, ou qui sont garanties par Article 416, paragraphe 1, point c) du règlement (UE) n° 575/2013
040-050	1.3.1 Actifs cessibles qui représentent des créances sur, ou qui sont garanties par l'administration centrale d'un État membre, une région habilitée à lever et à collecter des impôts ou un pays tiers, émises dans la monnaie locale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides Article 416, paragraphe 1, point c) i) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013
040	1.3.1.1 Actifs cessibles qui représentent des créances Actifs spécifiés sous 1.3.1, qui représentent des créances sur les contreparties précitées, conformément à l'article 416, paragraphe 1, point c) i).
050	1.3.1.2 Actifs cessibles qui représentent des créances qui sont garanties par Actifs spécifiés sous 1.3.1, garantis par les contreparties précitées, conformément à l'article 416, paragraphe 1, point c) i).
060-070	1.3.2 Actifs cessibles qui représentent des créances sur, ou qui sont garanties par des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie locale de la banque centrale ou de l'entité du secteur public Article 416, paragraphe 1, point c) ii) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013

Ligne	Références légales et instructions
060	<p>1.3.2.1 Actifs cessibles qui représentent des créances</p> <p>Actifs spécifiés sous 1.3.2, qui représentent des créances sur les contreparties précitées, conformément à l'article 416, paragraphe 1, point c) ii).</p>
070	<p>1.3.2.2 Actifs cessibles garantis par</p> <p>Actifs spécifiés sous 1.3.2, garantis par les contreparties précitées, conformément à l'article 416, paragraphe 1, point c) ii).</p>
080-090	<p>1.3.3 Actifs cessibles qui représentent des créances sur, ou qui sont garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement</p> <p>Article 416, paragraphe 1, point c) iii) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
080	<p>1.3.3.1 Actifs cessibles qui représentent des créances</p> <p>Actifs spécifiés sous 1.3.3, qui représentent des créances sur les contreparties précitées, conformément à l'article 416, paragraphe 1, point c) iii).</p>
090	<p>1.3.3.2 Actifs cessibles qui sont garanties par</p> <p>Actifs spécifiés sous 1.3.3, garantis par les contreparties précitées, conformément à l'article 416, paragraphe 1, point c) iii).</p>
100-110	<p>1.3.4 Actifs cessibles qui représentent des créances sur, ou qui sont garanties par le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité</p> <p>Article 416, paragraphe 1, point c) iv) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
100	<p>1.3.4.1 Actifs cessibles qui représentent des créances</p> <p>Actifs spécifiés sous 1.3.4, qui représentent des créances sur les contreparties précitées, conformément à l'article 416, paragraphe 1, point c) iv).</p>
110	<p>1.3.4.2 Actifs cessibles qui sont garanties par</p> <p>Actifs spécifiés sous 1.3.4, garantis par les contreparties précitées, conformément à l'article 416, paragraphe 1, point c) iv).</p>
120-140	<p>1.4 Total de parts ou d'actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1</p> <p>Article 416, paragraphe 6 du règlement (UE) n° 575/2013</p>
120	<p>1.4.1 Actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)</p>
130	<p>1.4.2 Actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)</p>
140	<p>1.4.3 Actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)</p>
150	<p>1.5 Facilités de crédit confirmées accordées par les banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion des fournitures de liquidités d'urgence</p> <p>Article 416, paragraphe 1, point e) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
160-170	<p>1.6 Dépôts auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions statutaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7 ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à l'article 10 du règlement (UE) n° 575/2013, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides</p> <p>Article 416, paragraphe 1, point f) du règlement (UE) n° 575/2013</p> <p>Si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou statutaires, il s'agit des dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions statutaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central.</p>
160	<p>1.6.1 Dépôts</p>
170	<p>1.6.2 Financements liquides disponibles en vertu de dispositions contractuelles</p>

Ligne	Références légales et instructions
180	<p>1.7 Actifs émis par un établissement de crédit qui a été institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre</p> <p>Article 416, paragraphe 2, point a) iii) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
190-210	<p>1.8 Obligations d'entreprises non financières</p> <p>Article 416, paragraphe 1, point b) ou d) du règlement (UE) n° 575/2013 Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipule l'article 122 du règlement (UE) n° 575/2013.</p>
190	1.8.1 Premier échelon de qualité de crédit
200	1.8.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
210	1.8.3 Troisième échelon de qualité de crédit
220-240	<p>1.9 Obligations émises par un établissement de crédit et satisfaisant aux conditions d'éligibilité au traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5</p> <p>Article 416, paragraphe 2, point a) i) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 Les obligations satisfaisant aux conditions d'éligibilité du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5 seront déclarées en fonction de leur qualité de crédit, comme l'indique l'article 129, paragraphe 4 ou 5 du règlement (UE) n° 575/2013.</p>
220	1.9.1 Premier échelon de qualité de crédit
230	1.9.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
240	1.9.3 Troisième échelon de qualité de crédit
250-270	<p>1.10 Instruments adossés à des actifs émis par un établissement de crédit, s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5</p> <p>Article 416, paragraphe 2, point a) i) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipulent le chapitre 5, titre II, et les articles 123, 124, 125 et 126 du règlement (UE) n° 575/2013.</p>
250	1.10.1 Premier échelon de qualité de crédit
260	1.10.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
270	1.10.3 Troisième échelon de qualité de crédit
280-300	<p>1.11 Instruments adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, parmi ceux déclarés aux lignes 1.10.1, 1.10.2 et 1.10.3</p> <p>Article 416, paragraphe 2, point a) i) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipulent le chapitre 5, titre II, et les articles 123, 124, 125 et 126 du règlement (UE) n° 575/2013.</p>
280	1.11.1 Premier échelon de qualité de crédit
290	1.11.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
300	1.11.3 Troisième échelon de qualité de crédit
310-330	<p>1.12 Obligations telles que définies à l'article 52, paragraphe 4 de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées au point 1.9</p> <p>Article 416, paragraphe 2, point a) ii) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipule l'article 129, paragraphes 4 ou 5 du règlement (UE) n° 575/2013.</p>
310	1.12.1 Premier échelon de qualité de crédit

Ligne	Références légales et instructions
320	1.1.2.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
330	1.1.2.3 Troisième échelon de qualité de crédit
340-360	<p>1.1.3 Autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées</p> <p>Article 416, paragraphe 1, point b) du règlement (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipule le chapitre 2, titre II de la partie III du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Seuls les éléments qui ne sont pas déjà précisés dans les lignes ci-dessus seront déclarés ici.</p>
340	1.1.3.1 Premier échelon de qualité de crédit
350	1.1.3.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
360	1.1.3.3 Troisième échelon de qualité de crédit
	<p>1.1.4 Autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées</p> <p>Article 416, paragraphe 1, point d) du règlement (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipule le chapitre 2, titre II de la partie III du règlement (UE) n° 575/2013.</p> <p>Seuls les éléments qui ne sont pas déjà précisés dans les lignes ci-dessus seront déclarés ici.</p>
370	1.1.4.1 Premier échelon de qualité de crédit
380	1.1.4.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
390	1.1.4.3 Troisième échelon de qualité de crédit
400-410	<p>2. ACTIFS SATISFAISANT AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416, PARAGRAPHE 1, POINTS B) ET D), MAIS PAS À CELLES DE L'ARTICLE 417, POINTS B) ET C) DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p> <p>Les éléments ne seront déclarés que dans une des sous-catégories ci-dessous, même lorsque les deux dispositions ne sont pas respectées.</p>
400	<p>2.1 Actifs liquides non soumis à une fonction de gestion de la liquidité</p> <p>Article 417, point c) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
410	<p>2.2 Actifs sans aucun obstacle juridique ou pratique empêchant leur liquidation, au cours des trente jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé</p> <p>Article 417, point b) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
420-610	<p>3. Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides.</p> <p>Les établissements ne déclarent que les éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides visés à l'annexe III du règlement (UE) n° 575/2013. Tous les éléments, à l'exception de ceux visés dans les sections 3.1, 3.2 et 3.9 doivent satisfaire aux conditions définies au dernier paragraphe de cette annexe.</p>
420	<p>3.1 Encaisses</p> <p>Annexe III, point 1 du règlement (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des espèces, y compris les monnaies et les billets/devises. Seules les encaisses qui ne satisfont pas à au moins une des conditions des points c), d) et e) de l'article 416, paragraphe 3 seront déclarées, et ne pourront dès lors pas l'être à la ligne 1.1.</p> <p>Remarque: les dépôts en espèces auprès d'autres établissements ne sont pas déclarés ici; ils le seront en revanche dans la catégorie «sûretés» du modèle 1.3 intitulé «Entrées de trésorerie», pour autant qu'ils soient considérés comme des montants à recevoir au cours des 30 jours suivants.</p>

Ligne	Références légales et instructions
430	<p>3.2 Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions</p> <p>Annexe III, point 2 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p> <p>Montant total des expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions. Ces expositions seront déclarées uniquement si elles ne satisfont pas à au moins une des conditions des points c), d) et e), et ne peuvent dès lors pas l'être à la ligne 1.3.</p>
440-480	<p>3.3 Titres cessibles pondérés à 0 % et qui ne constituent pas des obligations d'un établissement ou de l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p> <p>Les titres dont la pondération s'élève à 0 % et qui représentent des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre ou d'un pays tiers visé au point 5 de l'annexe III. Notamment:</p>
440	<p>3.3.1 Représentant des créances sur des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
450	<p>3.3.2 Créances qui sont garanties par des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
460	<p>3.3.3 Représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
470	<p>3.3.4 Représentant des créances sur, ou garanties par, des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
480	<p>3.3.5 Représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
490	<p>3.4 Titres cessibles autres que ceux visés au point 3.3 représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers</p> <p>Annexe III, point 4 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
500-550	<p>3.5 Titres cessibles pondérés à 20 % et qui ne constituent pas des obligations d'un établissement ou de l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p> <p>Les titres dont la pondération s'élève à 20 % et qui représentent des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre ou d'un pays tiers visé au point 5 de l'annexe III. Notamment:</p>
500	<p>3.5.1 Représentant des créances sur des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
510	<p>3.5.2 Créances qui sont garanties par des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
520	<p>3.5.3 Représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>

Ligne	Références légales et instructions
530	<p>3.5.4 Représentant des créances sur, ou garanties par, des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
540	<p>3.5.5 Représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
550	<p>3.6 Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5.6 qui reçoivent une pondération de 20 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui satisfont au moins à l'une des conditions du point 6 de l'annexe III du règlement (UE) n° 575/2013</p> <p>Annexe III, point 6 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
560	<p>3.7 Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 7 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
570	<p>3.8 Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7, qui sont garantis par des actifs et reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125</p> <p>Annexe III, point 8 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
580	<p>3.9 Facilités de crédit confirmées accordées par les banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion des fournitures de liquidités d'urgence</p> <p>Annexe III, point 9 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p> <p>Uniquement dans la mesure où ces éléments ne font pas l'objet d'une déclaration sous 1.5.</p>
590	<p>3.10. Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7 ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à l'article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires</p> <p>Annexe III, point 10 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p> <p>Ces éléments ne seront déclarés que dans la mesure où ils ne font pas l'objet d'une déclaration sous 1.6.</p>
600	<p>3.11 Actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, sont libellées dans la monnaie locale de l'État membre et ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 11 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
610	<p>3.12 Or côté sur un marché reconnu, détenu sous dossier</p> <p>Annexe III, point 12 du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
620-850	<p>4 ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013, mais satisfont néanmoins aux exigences de l'article 417, points b) et c), du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
620-640	<p>4.1 Obligations d'entreprises financières</p> <p>Article 416, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 575/2013</p> <p>Obligations émises par une entreprise d'investissement, une entreprise d'assurance, une compagnie financière holding, une compagnie financière holding mixte ou toute autre entité qui exerce une ou plusieurs des activités visées à l'annexe I de la directive 2013/36/UE.</p> <p>Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipule l'article 120, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 575/2013.</p>

Ligne	Références légales et instructions
620	4.1.1 Premier échelon de qualité de crédit
630	4.1.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
640	4.1.3 Troisième échelon de qualité de crédit
650-670	4.2 Émissions propres Article 416, paragraphe 3, point b) du règlement (UE) n° 575/2013 Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipule l'article 120, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 575/2013.
650	4.2.1 Premier échelon de qualité de crédit
660	4.2.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
670	4.2.3 Troisième échelon de qualité de crédit
680-700	4.3 Émissions non garanties d'établissements de crédit RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipule l'article 120, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 575/2013.
680	4.3.1 Premier échelon de qualité de crédit
690	4.3.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
700	4.3.3 Troisième échelon de qualité de crédit
710-730	4.4 Titres adossés à des actifs et qui n'ont pas déjà été déclarés aux lignes 1.10 à 1.11.3 Article 416, paragraphe 4, point b) du règlement (UE) n° 575/2013 Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipulent le chapitre 5, titre II de la partie III et l'article 125 du règlement (UE) n° 575/2013.
710	4.4.1 Premier échelon de qualité de crédit
720	4.4.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
730	4.4.3 Troisième échelon de qualité de crédit
740-760	4.5 Instruments adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, et qui n'ont pas déjà été déclarés aux lignes 1.10 à 1.11.3 Article 509, paragraphe 3, point a) du règlement (UE) n° 575/2013 Ces instruments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit, comme le stipulent le chapitre 5, titre II de la partie III et l'article 125 du règlement (UE) n° 575/2013.
740	4.5.1 Premier échelon de qualité de crédit
750	4.5.2 Deuxième échelon de qualité de crédit
760	4.5.3 Troisième échelon de qualité de crédit
770	4.6 Actions cotées sur un marché reconnu et instruments de capitaux propres liés à des indices boursiers majeurs, non émis par l'établissement ou par des établissements financiers Article 416, paragraphe 4, point a) et article 509, paragraphe 3, point c) du règlement (UE) n° 575/2013

Ligne	Références légales et instructions
780	<p>4.7 Or non déclaré au point 3.1.2 ci-dessus Article 416, paragraphe 4, point a) et article 509, paragraphe 3, point c) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
790	<p>4.8 Obligations bénéficiant d'une garantie publique, pas déjà déclarées ci-dessus Article 509, paragraphe 3, point c) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
800	<p>4.9 Obligations garanties qui n'ont pas déjà été déclarées ci-dessus Article 509, paragraphe 3, point c) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
810	<p>4.10 Obligations d'entreprises qui n'ont pas déjà été déclarées ci-dessus Article 509, paragraphe 3, point c) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
820	<p>4.11 Fonds basés sur les actifs déclarés aux lignes 4.6 à 4.10 Article 509, paragraphe 3, point c) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
830-850	<p>4.12 Autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale Article 509, paragraphe 3, point b) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
830	<p>4.12.1 Obligations émises par des administrations locales Article 509, paragraphe 3, point b) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
840	<p>4.12.2 Billets de trésorerie Article 509, paragraphe 3, point b) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
850	<p>4.12.3 Créances privées Article 416, paragraphe 4, point c) du règlement (UE) n° 575/2013</p>
860-870	<p>5 Traitement pour les juridictions en insuffisance d'actifs liquides de haute qualité Article 419, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 575/2013</p>
860	<p>5.1 Recours à la dérogation A (devise) Article 419, paragraphe 2, point a) du règlement (UE) n° 575/2013 Montant total des actifs détenus en vertu de la dérogation A.</p>
870	<p>5.2 Recours à la dérogation B (lignes de crédit de la banque centrale concernée) Article 419, paragraphe 2, point b) du règlement (UE) n° 575/2013 Montant total des lignes de crédit non utilisées en vertu de la dérogation B.</p>
880-900	<p>6 Déclaration d'actifs compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles aux fins de l'article 509, paragraphe 2, point i) Article 509, paragraphe 2, point i) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p>
880	<p>6.1 Premier échelon de qualité de crédit</p>
890	<p>6.2 Deuxième échelon de qualité de crédit</p>
900	<p>6.3 Troisième échelon de qualité de crédit</p>

RAPPORTS SUR LA LIQUIDITÉ (PARTIE 2 sur 5: SORTIES DE TRÉSORERIE)

1. Sorties de trésorerie

1.1. Remarques générales

1. Le présent modèle récapitulatif comprend des informations sur les sorties de trésorerie mesurées sur les 30 jours suivants, aux fins du suivi de l'exigence de couverture des besoins de liquidité telle que visée à l'article 412 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013. Les éléments qui ne doivent pas être remplis par les établissements sont grisés.
2. Conformément à l'article 420 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, la présente section couvre les obligations de déclaration concernant les dépôts de la clientèle de détail (article 421), les autres dépôts et passifs (article 422), les sorties de trésorerie supplémentaires (article 423) et les sorties de trésorerie relatives à des facilités de crédit et de caisse (article 424).
3. Conformément à l'article 421, paragraphe 5, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, les établissements peuvent exclure du calcul des sorties de trésorerie certaines catégories bien définies de dépôts de la clientèle de détail. Par souci d'exhaustivité, ces dépôts doivent être déclarés au point 1.1.6 du modèle.

1.2. Sous-modèle Sorties de trésorerie

1.2.1. Instructions concernant les lignes spécifiques

Ligne	Références légales et instructions
020-137	<p>1. SORTIES DE TRÉSORERIE</p> <p>Articles 421 à 424 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p> <p>Les passifs déclarés dans la présente section ont été explicitement identifiés en tant que source potentielle de sorties de trésorerie, au cours des 30 jours suivants, aux fins des obligations de déclaration.</p>
020-100	<p>1.1 Dépôts de la clientèle de détail</p> <p>Article 421 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Le montant total des dépôts de la clientèle de détail tel que défini à l'article 411, paragraphe 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, y compris les dépôts à vue et les dépôts à terme, est déclaré en colonne 020. La sortie de trésorerie qui en résulte, après application du taux de sortie de trésorerie approprié, est déclarée en colonne 030.</p> <p>Les sous-catégories suivantes font l'objet d'une déclaration:</p>
020-040	<p>1.1.1 couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers</p> <p>Article 421(1) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
020	<p>1.1.1.1 dans le cadre d'une relation établie, rendant un retrait très improbable</p> <p>Article 421(1)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Parmi les dépôts de la clientèle de détail déclarés en 1.1.1 et couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers, les dépôts qui s'inscrivent dans le cadre d'une relation établie, rendant un retrait très improbable.</p> <p>Les dépôts de la clientèle de détail qui s'inscrivent dans le cadre d'une relation établie rendant un retrait très improbable et qui sont détenus sur des comptes courants, y compris les comptes où sont régulièrement versés des salaires, sont, en revanche, déclarés en 1.1.1.2.</p>
030	<p>1.1.1.2 détenus sur des comptes courants, y compris les comptes où sont régulièrement versés des salaires</p> <p>Article 421(1)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Parmi les dépôts de la clientèle de détail déclarés en 1.1.1 et couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers, les dépôts qui sont détenus sur un compte courant, y compris les comptes où sont régulièrement versés des salaires, rendant un retrait très improbable.</p>

Ligne	Références légales et instructions
040	<p>1.1.2 couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers qui ne peuvent être déclarés en 1.1.1.1 ou 1.1.1.2</p> <p>Article 421(2) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Parmi les dépôts de la clientèle de détail couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers, les dépôts autres qui ne peuvent être déclarés en 1.1.1.1 ou 1.1.1.2.</p>
050	<p>1.1.3 dépôts de la clientèle de détail non garantis</p> <p>Article 421(2) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Dépôts de la clientèle de détail non couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers.</p>
060-080	<p>1.1.4 dépôts soumis à des sorties de trésorerie plus élevées que celles prévues à l'article 421, paragraphe 1 ou 2</p> <p>Article 421(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Les dépôts de la clientèle de détail soumis à des sorties de trésorerie plus élevées que celles prévues à l'article 421 paragraphe 1 ou 2 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 sont déclarés dans les sous-catégories suivantes:</p>
060	<p>1.1.4.1 dépôts soumis à un taux de sortie de trésorerie supérieur — Catégorie 1 — risque de sortie de trésorerie moyen</p> <p>Article 421(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Dépôts de la clientèle de détail à affecter en catégorie 1 d'après les établissements.</p>
070	<p>1.1.4.2 dépôts soumis à un taux de sortie de trésorerie supérieur — Catégorie 2 — risque de sortie de trésorerie élevé</p> <p>Article 421(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Dépôts de la clientèle de détail à affecter en catégorie 2 d'après les établissements.</p>
080	<p>1.1.4.3 dépôts soumis à un taux de sortie de trésorerie supérieur — Catégorie 3 — risque de sortie de trésorerie très élevé</p> <p>Article 421(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Dépôts de la clientèle de détail à affecter en catégorie 3 d'après les établissements.</p>
090	<p>1.1.5 dépôts dans les pays tiers où une sortie de trésorerie supérieure est appliquée</p> <p>Article 421(4) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Dépôts de la clientèle de détail reçus dans des pays tiers et soumis à des sorties de trésorerie dans le pays tiers concerné supérieures à celles énoncées à l'article 421, paragraphe 1 ou 2 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p>
100	<p>1.1.6 dépôts exclus du calcul des sorties de trésorerie lorsque les conditions de l'article 421, paragraphe 5, point a) et b) sont remplies</p> <p>Article 421(5) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Dépôts de la clientèle de détail exclus du calcul des sorties de trésorerie, tels que visés à l'article 421, paragraphe 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p>
110-1130	<p>1.2 sorties de trésorerie relatives aux autres passifs</p> <p>Article 422 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Le total des sorties de trésorerie relatives aux autres passifs exigibles au cours des 30 jours suivants est déclaré comme suit dans les sous-catégories suivantes:</p> <p>Les passifs déclarés dans la présente section ne comprennent que les obligations générales autres que les dépôts de la clientèle de détail définis à l'article 411, paragraphe 2 (lesquels sont déclarés en rubrique 1.1 ci-dessus).</p> <p>Les passifs déclarés ici sont ceux qui sont exigibles au cours des 30 jours suivants, dont la date d'échéance contractuelle la plus proche tombe dans les 30 jours suivants ou dont la date d'échéance n'est pas définie. Cela comprend à la fois (i) les passifs dont les options peuvent être exercées à la discrétion de l'investisseur et (ii) les passifs dont les options peuvent être exercées à la discrétion de l'établissement, lorsque la capacité de l'établissement à ne pas exercer l'option est limitée pour des raisons de réputation. En particulier, lorsque le marché prévoit le remboursement de certains passifs au cours des 30 jours suivants, avant leur date d'échéance légale finale, lesdits passifs sont inclus dans la sous-catégorie appropriée.</p>
110	<p>1.2.1 passifs découlant des propres coûts d'exploitation de l'établissement</p> <p>Article 422(1) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des passifs dus au cours des 30 jours suivant, résultant des propres coûts d'exploitation de l'établissement. Exemples: dépenses bureaucratiques et de services généraux, dépenses comptables, salaire et traitements etc. et tout autre coût engagé pour la conduite des activités propres de l'établissement.</p>

Ligne	Références légales et instructions
120-950	<p>1.2.2 passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définies à l'article 192</p> <p>Article 422(2) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Pour les sous-catégories suivantes, les établissements identifient le montant des sorties de trésorerie relatives aux opérations de prêts garanties et opérations ajustées aux conditions du marché au cours des 30 jours suivants, la valeur de marché des actifs correspondants qui garantissent les opérations et la valeur de ces actifs d'après l'article 418 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p> <p>En vertu de l'article 192:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. «opération de prêt garantie»: toute opération qui génère une exposition, garantie par une sûreté sans clause conférant à l'établissement le droit de procéder à un appel de marge au moins quotidien; 2. «opération ajustée aux conditions du marché»: toute opération qui génère une exposition, garantie par une sûreté avec clause conférant à l'établissement le droit de procéder à un appel de marge au moins quotidien. Par conséquent, toute opération permettant à l'établissement d'obtenir un prêt garanti en espèces, par exemple une opération de pension au sens de l'article 4, point 83), du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, à échéance 30 jours, est déclarée dans la présente section. <p>Les établissements déclarent la valeur de marché des actifs qui garantissent les opérations de prêts garanties et les opérations ajustées aux conditions du marché en colonne 010. Les établissements déclarent ces opérations dans l'une des sept catégories suivantes:</p> <p><i>Catégorie 1:</i> lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale et que les actifs garantissant l'opération sont d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées, le montant dû est déclaré en colonne 020 et la valeur de l'actif garantissant l'opération, calculée d'après l'article 418 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, est déclaré en colonne 030.</p> <p><i>Catégorie 2:</i> lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale et que les actifs garantissant l'opération sont d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées, le montant dû est déclaré en colonne 040 et la valeur de l'actif garantissant l'opération d'après l'article 418 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 est déclarée en colonne 050.</p> <p><i>Catégorie 3:</i> lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale et que les actifs garantissant l'opération sont d'une liquidité et d'une qualité de crédit autres, le montant dû est déclaré en colonne 060.</p> <p><i>Catégorie 4:</i> lorsque la contrepartie est une banque centrale et que les actifs garantissant l'opération sont d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées, le montant dû est déclaré en colonne 070 et la valeur de l'actif garantissant l'opération d'après l'article 418 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 est déclarée en colonne 080.</p> <p><i>Catégorie 5:</i> lorsque la contrepartie est une banque centrale et que les actifs garantissant l'opération sont d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées, le montant dû est déclaré en colonne 090 et la valeur de l'actif garantissant l'opération d'après l'article 418 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 est déclarée en colonne 100.</p> <p><i>Catégorie 6:</i> lorsque la contrepartie est une banque centrale et que les actifs garantissant l'opération sont d'une liquidité et d'une qualité de crédit autres, le montant dû est déclaré en colonne 110.</p> <p><i>Catégorie 7:</i> lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre dans lequel l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale, ou une banque multilatérale de développement, le montant dû est déclaré en colonne 120.</p> <p>Pour répartir les opérations, les établissements déterminent la liquidité et la qualité de crédit des actifs garantissant l'opération en utilisant les mêmes critères que ceux appliqués aux fins de la déclaration des actifs dans le modèle 1.1 «Actifs».</p> <p>C'est-à-dire, en vertu de l'article 416, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, dans l'attente d'une définition uniforme, conformément à l'article 460 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, des notions de liquidité et de qualité de crédit élevées et extrêmement élevées, les établissements déterminent eux-mêmes, pour une devise donnée, les actifs cessibles qui sont respectivement d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées ou extrêmement élevées.</p> <p>Si l'établissement a constitué un gisement de sûretés contenant à la fois des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit «extrêmement élevées», «élevées» et «autres», et qu'aucun actif n'est spécifiquement mobilisé comme garantie aux opérations de prêts garanties et opérations ajustées aux conditions du marché, l'établissement présume que les actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit moindres sont affectés en premier, c'est-à-dire les actifs «d'une liquidité et d'une qualité de crédit autres». Les actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit «élevées» ne sont mobilisés qu'une fois terminée l'affectation de tous les actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit «autres». Les actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit «extrêmement élevées» ne sont mobilisés qu'une fois terminée l'affectation de tous les actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit «élevées».</p> <p>Les échanges de sûretés par lesquels l'établissement emprunte et prête simultanément des sûretés (sous la forme d'actifs autres que des espèces) sont déclarés comme suit:</p> <p>La valeur de l'actif emprunté déclarée en colonne 010 est sa valeur de marché. Sa valeur conformément à l'article 418 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 est déclarée dans la colonne appropriée. Les échanges de sûretés ne concernent que des sûretés, et aucun «Montant dû» correspondant ne doit être déclaré.</p> <p>La valeur de marché de l'actif prêté est déclarée dans la colonne «Valeur de marché de l'actif garantissant l'opération» dans la sous-catégorie appropriée du point 3 du modèle «Entrées de trésorerie». Les échanges de sûretés ne concernent que des sûretés, et aucun «Montant dû» correspondant ne doit être déclaré.</p>

Ligne	Références légales et instructions
120-190	<p>1.2.2.1 Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par,</p> <p>Article 416(1)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Les opérations garanties par des actifs cessibles sont déclarées ici, conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée.</p> <p>Les actifs déclarés dans la présente section ont été explicitement identifiés comme étant potentiellement d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées ou élevées.</p> <p>Les actifs déclarés dans cette section doivent satisfaire à toutes les exigences applicables contenues dans les articles 416 et 417 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p>
120-130	<p>1.2.2.1.1 Actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie locale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides</p> <p>Article 416(1)(c)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
120	<p>1.2.2.1.1.1 représentant des créances sur</p> <p>Actifs visés en rubrique 1.3.1 du modèle «Actifs liquides», représentant des créances sur les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) i)</p>
130	<p>1.2.2.1.1.2 garanties par</p> <p>Actifs visés en rubrique 1.3.1 du modèle Actifs liquides, garantis par les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) i)</p>
140-150	<p>1.2.2.1.2 Actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public décentralisées, émises dans la monnaie locale de la banque centrale et de l'entité du secteur public</p> <p>Article 416(1)(c)(ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
140	<p>1.2.2.1.2.1 représentant des créances</p> <p>Actifs visés en 1.3.2 du modèle Actifs liquides représentant des créances sur les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) ii)</p>
150	<p>1.2.2.1.2.2 garanties par</p> <p>Actifs visés en 1.3.2 du modèle Actifs liquides garantis par les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) ii)</p>
160-170	<p>1.2.2.1.3 actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement.</p> <p>Article 416(1)(c)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
160	<p>1.2.2.1.3.1 représentant des créances sur</p> <p>Actifs visés en rubrique 1.3.3 du modèle «Actifs liquides» représentant des créances sur les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) iii)</p>
170	<p>1.2.2.1.3.2 garanties par</p> <p>Actifs visés en rubrique 1.3.3 du modèle «Actifs liquides» garantis par les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) iii)</p>
180-190	<p>1.2.2.1.4 actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité</p> <p>Article 416(1)(c)(iv) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
180	<p>1.2.2.1.4.1 représentant des créances sur</p> <p>Actifs visés en rubrique 1.3.4 du modèle «Actifs liquides» représentant des créances sur les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) iv)</p>

Ligne	Références légales et instructions
190	<p>1.2.2.1.4.2 garanties par</p> <p>Actifs visés en rubrique 1.3.4 du modèle «Actifs liquides», garantis par les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) iv)</p>
200-220	<p>1.2.2.2 total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1</p> <p>Article 416(6) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Le total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 est déclaré ici, conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée.</p>
200	1.2.2.2.1 actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)
210	1.2.2.2.2 actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)
220	1.2.2.2.3 actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)
230	<p>1.2.2.3 Actifs émis par un établissement de crédit créé par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre</p> <p>Article 416(2)(a)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
240-260	<p>1.2.2.4 obligations d'entreprises non financières</p> <p>Article 416(1)(b) ou (d) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Les obligations d'entreprises non financières sont déclarées d'après leur qualité de crédit conformément à l'article 122 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, et conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée.</p>
240	1.2.2.4.1 échelon 1 de qualité de crédit
250	1.2.2.4.2 échelon 2 de qualité de crédit
260	1.2.2.4.3 échelon 3 de qualité de crédit
270-290	<p>1.2.2.5 obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5</p> <p>Article 416(2)(a)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Les obligations qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5 sont déclarées en fonction de leur qualité de crédit conformément à l'article 129, paragraphe 4 ou 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, et conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée.</p>
270	1.2.2.5.1 échelon 1 de qualité de crédit
280	1.2.2.5.2 échelon 2 de qualité de crédit
290	1.2.2.5.3 échelon 3 de qualité de crédit
300-320	<p>1.2.2.6 instruments adossés à des actifs émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5</p> <p>Article 416(2)(a)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément au titre 2, chapitre 5 et aux articles 123, 124, 125, 126 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, et conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée</p>
300	1.2.2.6.1 échelon 1 de qualité de crédit
310	1.2.2.6.2 échelon 2 de qualité de crédit
320	1.2.2.6.3 échelon 3 de qualité de crédit

Ligne	Références légales et instructions
330-350	<p>1.2.2.7 Instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles déclarés en 1.10.1, 1.10.2, 1.10.3 du modèle Actifs liquides</p> <p>Article 416(2)(a)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément au titre 2, chapitre 5 et aux articles 123, 124, 125, 126 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, et conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée</p>
330	1.2.2.7.1 échelon 1 de qualité de crédit
340	1.2.2.7.2 échelon 2 de qualité de crédit
350	1.2.2.7.3 échelon 3 de qualité de crédit
360-380	<p>1.2.2.8 Obligations visées à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9</p> <p>Article 416(2)(a)(ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à l'article 129, paragraphe 4 ou paragraphe 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, et conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée</p>
360	1.2.2.8.1 échelon 1 de qualité de crédit
370	1.2.2.8.2 échelon 2 de qualité de crédit
380	1.2.2.8.3 échelon 3 de qualité de crédit
390-410	<p>1.2.2.9 Autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées</p> <p>Article 416,1(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à la troisième partie, titre 2, chapitre 2 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, et conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée.</p> <p>Seuls les éléments non mentionnés précédemment sont déclarés ici.</p>
390	1.2.2.9.1 échelon 1 de qualité de crédit
400	1.2.2.9.2 échelon 2 de qualité de crédit
410	1.2.2.9.3 échelon 3 de qualité de crédit
420-440	<p>1.2.2.10 Autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées</p> <p>Article 416.1(d) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à la troisième partie, titre 2, chapitre 2 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, et conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée.</p> <p>Seuls les éléments non mentionnés précédemment sont déclarés ici.</p>
420	1.2.2.10.1 échelon 1 de qualité de crédit
430	1.2.2.10.2 échelon 2 de qualité de crédit
440	1.2.2.10.3 échelon 3 de qualité de crédit
450-460	<p>1.2.2.11 ACTIFS QUI SATISFONT LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416, PARAGRAPHE 1, POINTS b) ET d) MAIS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 417 POINTS b) ET c) DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés ici conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée.</p>
450	<p>1.2.2.11.1 Actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité</p> <p>Article 417(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

Ligne	Références légales et instructions
460	<p>1.2.2.11.2 Actifs dont la liquidation présente un obstacle juridique ou pratique, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé</p> <p>Article 417(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
480-680	<p>1.2.2.12 Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides</p> <p>Les établissements déclarent les actifs soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides dans le strict respect de l'annexe III du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013. Tous les éléments, à l'exception de ceux visés dans les sections 3.1, 3.2 et 3.9, doivent remplir les conditions énoncées dans le dernier paragraphe de cette annexe. Ces éléments sont déclarés ici conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée. Seuls les éléments non mentionnés ailleurs dans le modèle sont déclarés ici.</p>
480	<p>1.2.2.12.1 Encaisses</p> <p>Annexe III, point 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des encaisses, y compris les pièces et billets /monnaie. Seules les encaisses qui ne remplissent pas au moins l'une des conditions énoncées aux points c), d) et e) et qui ne peuvent donc pas être déclarées en 1.1 sont déclarées.</p> <p>Remarque: les dépôts en espèces effectués auprès d'autres établissements ne sont pas déclarés ici et sont en revanche déclarés dans la catégorie sûretés du modèle «Entrées de trésorerie» s'ils sont considérés comme des montants à recevoir au cours des 30 jours suivants.</p>
490	<p>1.2.2.12.2 Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions</p> <p>Annexe III, point 2 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des expositions sur les banques centrales dans la mesure où ces expositions peuvent être retirées en période de tensions. Seules les expositions qui ne remplissent pas au moins l'une des conditions énoncées aux points c), d) et e) et qui ne peuvent donc pas être déclarées en rubrique 1.3 sont déclarées.</p>
500-540	<p>1.2.2.12.3 Titres cessibles avec une pondération de risque de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Titres avec une pondération de risque de 0 % qui représentent des créances sur, ou garanties par l'administration centrale d'un État membre ou d'un pays tiers tels que visés à l'annexe III, point 5. Dont:</p>
500	<p>1.2.2.12.3.1 représentant des créances sur des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
510	<p>1.2.2.12.3.2 créances garanties par des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
520	<p>1.2.2.12.3.3 représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
530	<p>1.2.2.12.3.4 représentant des créances sur, ou des créances garanties par, des entités du secteur public décentralisées, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et à collecter des impôts et des autorités locales</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
540	<p>1.2.2.12.3.5 représentant des créances sur, ou des créances garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
550	<p>1.2.2.12.4 titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers</p> <p>Annexe III, point 4 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

Ligne	Références légales et instructions
570-610	<p>1.2.2.12.5 titres cessibles avec une pondération de risque de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Titres avec une pondération de risque de 20 % qui représentent des créances sur, ou garanties par l'administration centrale d'un État membre ou d'un pays tiers tels que visés à l'annexe III, point 5. Dont:</p>
570	<p>1.2.2.12.5.1 représentant des créances sur des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
580	<p>1.2.2.12.5.2 créances garanties par des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
590	<p>1.2.2.12.5.3 représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
600	<p>1.2.2.12.5.4 représentant des créances sur, ou des créances garanties par, des entités du secteur public décentralisées, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et à collecter des impôts et des autorités locales</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
610	<p>1.2.2.12.5.5 représentant des créances sur, ou des créances garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
620	<p>1.2.2.12.6 titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5.6 qui reçoivent une pondération de 20 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui remplissent l'une des conditions énoncées au point 6 de l'annexe III du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Annexe III, point 6 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
630	<p>1.2.2.12.7 titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 7 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
640	<p>1.2.2.12.8 titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125</p> <p>Annexe III, point 8 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
650	<p>1.2.2.12.9 facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité</p> <p>Annexe III, point 9 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité.</p>
660	<p>1.2.2.12.10 dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres formes de financement liquide statutairement ou contractuellement disponibles en provenance de l'établissement de crédit central ou d'établissements qui sont membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, ou qui sont éligibles à l'exemption prévue à l'article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires</p> <p>Annexe III, point 10 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

Ligne	Références légales et instructions
670	<p>1.2.2.12.11 actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, liées à un indice boursier majeur, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 11 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
680	<p>1.2.2.12.12 or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier</p> <p>Annexe III, point 12 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
690-920	<p>1.2.2.13 ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 mais qui satisfont encore les exigences de l'article 417 points b) et c) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés ici conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée.</p>
690-710	<p>1.2.2.13.1 obligations d'entreprises financières</p> <p>Article 416(2) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à l'article 120, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
690	1.2.2.13.1.1 échelon 1 de qualité de crédit
700	1.2.2.13.1.2 échelon 2 de qualité de crédit
710	1.2.2.13.1.3 échelon 3 de qualité de crédit
720-740	<p>1.2.2.13.2 émissions propres</p> <p>Article 416(3)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à l'article 120, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
720	1.2.2.13.2.1 échelon 1 de qualité de crédit
730	1.2.2.13.2.2 échelon 2 de qualité de crédit
740	1.2.2.13.2.3 échelon 3 de qualité de crédit
750-770	<p>1.2.2.13.3 émissions d'établissement de crédit non garanties</p> <p>Article 416 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à l'article 120, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
750	1.2.2.13.3.1 échelon 1 de qualité de crédit
760	1.2.2.13.3.2 échelon 2 de qualité de crédit
770	1.2.2.13.3.3 échelon 3 de qualité de crédit
780-800	<p>1.2.2.13.3.4 titres adossés à des actifs non déclarés aux points 1.10 à 1.11.3</p> <p>Article 416(4)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit en vertu de la troisième partie, titre 2, chapitre 5 et de l'article 125 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
780	1.2.2.13.4.1 échelon 1 de qualité de crédit
790	1.2.2.13.4.2 échelon 2 de qualité de crédit

Ligne	Références légales et instructions
800	1.2.2.13.4.3 échelon 3 de qualité de crédit
810-830	1.2.2.13.5 titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés aux points 1.10 à 1.11.3 Article 509(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit en vertu de la troisième partie, titre 2, chapitre 5 et de l'article 125 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
810	1.2.2.13.5.1 échelon 1 de qualité de crédit
820	1.2.2.13.5.2 échelon 2 de qualité de crédit
830	1.2.2.13.5.3 échelon 3 de qualité de crédit
840	1.2.2.13.6 actions cotées sur un marché reconnu et instruments de fonds propres liées à un indice boursier majeur, non par l'établissement ou par des établissements financiers Article 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
850	1.2.2.13.7 or Article 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
860	1.2.2.13.8 obligations garanties non déclarées précédemment Article 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
870	1.2.2.13.9 obligations sécurisées non déclarées précédemment Article 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
880	1.2.2.13.10 obligations d'entreprise non déclarées précédemment Article 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
890	1.2.2.13.11 fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5 — 4.10 Article 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
900-920	1.2.2.13.12 autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale Article 509(3)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
900	1.2.2.13.12.1 obligations des administrations locales Article 509(3)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
910	1.2.2.13.12.2 billets de trésorerie Article 509(3)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
920	1.2.2.13.12.3 créances privées Article 416(4)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
930-950	1.2.2.14 Déclaration des actifs compatibles avec la charia comme actifs alternatifs en vertu de l'article 509, paragraphe 2, point i) Articles 419(2)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 et 509(2)(i) Ces éléments sont déclarés ici conformément au point 1.2.2 ci-dessus, dans la sous-catégorie appropriée.
930	1.2.2.14.1 échelon 1 de qualité de crédit
940	1.2.2.14.2 échelon 2 de qualité de crédit

Ligne	Références légales et instructions
950	1.2.2.14.3 échelon 3 de qualité de crédit
960-1030	<p>1.2.3 Dépôts qui doivent être maintenus par le déposant</p> <p>Article 422(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Le montant total des dépôts, y compris les dépôts à vue et les dépôts à terme, qui doivent être maintenus par le déposant, est déclaré dans les sous-catégories suivantes, colonne 010 «Montant déposé par des clients qui sont des clients financiers» et colonne 30 «Montant déposé par des clients qui ne sont pas des clients financiers» en fonction du type de contrepartie:</p>
960-990	<p>1.2.3.1 afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié)</p> <p>Article 422(3)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Le montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie fournis par l'établissement (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié) est déclaré dans les sous-catégories correspondantes comme suit:</p> <p>[Remarque: La compensation, dans ce contexte, fait référence à un accord de service permettant à des clients de transférer des fonds (ou titres) à des destinataires finaux, indirectement par l'intermédiaire de participants directs aux systèmes de règlement locaux. De tels services sont limités aux activités suivantes: transmission, rapprochement et confirmation des ordres de paiement; découvert intra-journalier, financement à un jour et tenue des soldes après règlement; et détermination des positions de règlement intra-journalier et final. Les services de compensation et services connexes doivent être fournis dans le cadre d'un accord juridiquement contraignant auprès de clients institutionnels (règles de Bâle III en matière de liquidité, paragraphe 75).</p> <p>La banque dépositaire, dans ce contexte, fait référence à la conservation, à la déclaration et au traitement d'actifs et/ou à l'organisation des éléments opérationnels et administratifs d'activités connexes pour le compte des clients dans le cadre de la négociation et de la conservation de leurs actifs financiers. Les services liés aux dépôts doivent être fournis dans le cadre d'un accord de services de dépositaire ou autre accord équivalent, juridiquement contraignant auprès de clients institutionnels. De tels services sont limités au règlement d'opérations sur titres, au transfert de paiements contractuels, au traitement de sûretés, à l'exécution d'opérations en devises étrangères, à la détention de soldes en espèces liés, et à la fourniture de services auxiliaires de gestion de la trésorerie. Cela comprend également la réception de dividendes et d'autres revenus, les souscriptions et remboursements de clients, les distributions planifiées des fonds des clients et le paiement d'honoraires, de taxes et autres dépenses. Les services de dépôt peuvent en outre s'étendre à l'administration d'actifs et aux services fiduciaires aux entreprises, aux services de trésorerie, de séquestre, de transfert de fonds, de transfert de stocks et d'agence, y compris les services de paiement et de règlement (hors services de correspondant bancaire), au financement des échanges commerciaux et aux certificats représentatifs (règles de Bâle III en matière de liquidité, paragraphe 76).</p> <p>La gestion de trésorerie, dans ce contexte, fait référence à la fourniture d'une gestion de trésorerie et de services connexes aux clients. Gestion de trésorerie et services connexes]</p>
960-970	<p>1.2.3.1.1 couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers</p> <p>Le montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie fournis par l'établissement (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié) qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers est déclaré dans les sous-catégories ci-après comme suit:</p>
960	<p>1.2.3.1.1.1 pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre son fonctionnement opérationnel</p> <p>Le montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie fournis par l'établissement (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié) qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers et pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre son fonctionnement opérationnel.</p>
970	<p>1.2.3.1.1.2 pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre son fonctionnement opérationnel</p> <p>Le montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie fournis par l'établissement (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié) qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers, et pour lesquels il n'existe cependant aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre son fonctionnement opérationnel, est déclaré dans les sous-catégories ci-après, comme suit:</p>

Ligne	Références légales et instructions
980-990	<p>1.2.3.1.2 non couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers</p> <p>Le montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie fournis par l'établissement (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié) qui ne sont pas couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers est déclaré dans les sous-catégories correspondantes comme suit:</p>
980	<p>1.2.3.1.2.1 pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre son fonctionnement opérationnel</p> <p>Le montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie fournis par l'établissement (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié) qui ne sont pas couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers et pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre son fonctionnement opérationnel.</p>
990	<p>1.2.3.1.2.2 pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre son fonctionnement opérationnel</p> <p>Le montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie fournis par l'établissement (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié) qui ne sont pas couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers, et pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre son fonctionnement opérationnel, est déclaré dans les sous-catégories ci-après, comme suit:</p>
1000	<p>1.2.3.2 dans le cadre d'une relation opérationnelle établie autre que celle déclarée en 1.2.3.1.1 et 1.2.3.1.2</p> <p>Article 422(3)(c)</p> <p>Montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant dans le cadre d'une relation opérationnelle établie autre que celle déclarée en 1.2.3.1.1 et 1.2.3.1.2.</p>
1010	<p>1.2.3.2.1 dont des services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié</p> <p>Montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant dans le cadre d'une relation opérationnelle établie autre que celle déclarée en 1.2.3.1.1 et 1.2.3.1.2 qui sont des dépôts relatifs à des services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié.</p>
1020	<p>1.2.3.4 conformément aux modalités générales de partage des tâches prévues par un système de protection institutionnel ou en tant que dépôt légal ou statutaire minimum d'une autre entité qui est un membre du même système de protection institutionnel</p> <p>Article 422(3)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant conformément aux modalités générales de partage des tâches prévues par un système de protection institutionnel ou en tant que dépôt légal ou statutaire minimum d'une autre entité qui est un membre du même système de protection institutionnel.</p>
1030	<p>1.2.3.5 afin d'obtenir des services de compensation en espèces et d'établissement de crédit central, et lorsque l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou statutaires;</p> <p>Article 422(3)(d) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des dépôts qui doivent être maintenus par le déposant afin d'obtenir des services de compensation en espèces et d'établissement de crédit central, et lorsque l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou statutaires;</p>
1040	<p>1.2.4 Dépôts placés par des établissements de crédit auprès d'établissements de crédit centraux qui sont considérés comme des actifs liquides conformément à l'article 416, paragraphe 1, point f)</p> <p>Article 422(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, dernier paragraphe</p> <p>Montant total des dépôts placés par des établissements de crédit auprès d'établissements de crédit centraux qui sont considérés comme des actifs liquides conformément à l'article 416, paragraphe 1, point f)</p>

Ligne	Références légales et instructions
1050	<p>1.2.5 Lignes de liquidité pour les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1),point f) Article 416, paragraphe 1, point f) Montant total des lignes de liquidité pour les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1),point f)</p>
1060-1070	<p>1.2.6 Passifs non déclarés en 1.2.2 ou 1.2.5 qui résultent des dépôts de clients autres que des clients financiers Article 422(5) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des passifs non déclarés en 1.2.2 ou 1.2.5 qui résultent des dépôts de clients autres que des clients financiers.</p>
1060	<p>1.2.6.1 qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers</p>
1070	<p>1.2.6 qui ne sont pas couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers</p>
1060	<p>1.2.7 sommes nettes à acquitter découlant des contrats visés à l'annexe II (nettes des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416) Article 422(6) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Sommes nettes à acquitter à l'horizon de 30 jours qui découlent de contrats énumérés à l'annexe II. Les montants: — sont pris en compte sur une base nette pour toutes les contreparties — sont nets des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416 — ne sont pas évalués au prix du marché, car la valeur de marché inclut également des estimations des entrées et sorties de trésorerie éventuelles et peut inclure des flux de trésorerie qui se réaliseront au-delà de l'horizon de 30 jours Remarque: le montant net à recevoir est déclaré sous 1.3 «Entrées de trésorerie», point 1.1.6 (montant net à recevoir découlant des contrats énumérés à l'annexe II (net des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416)).</p>
1090-1100	<p>1.2.8 Passifs pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une moindre sortie de trésorerie Article 422(8) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Le montant total des passifs pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une moindre sortie de trésorerie au cas par cas est déclaré dans les sous-catégories ci-après comme suit:</p>
1090	<p>1.2.8.1 lorsque toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, points a), b), c) et d) sont remplies Montant total des passifs pour lesquels l'autorité compétente a autorisé l'utilisation d'une sortie de trésorerie moindre au cas par cas et lorsque toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, point a), b) c) et d) sont remplies.</p>
1100	<p>1.2.8.2 lorsque toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, point a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe visé à l'article 20, paragraphe 1, point b), relatif aux établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption de l'article 8 Montant total des passifs pour lesquels l'autorité compétente a autorisé l'utilisation d'une sortie de trésorerie moindre au cas par cas et lorsque toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, point a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe visé à l'article 20, paragraphe 1, point b), relatif aux établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption de l'article 8.</p>
1110-1120	<p>1.2.9 Passifs, y compris tout dispositif contractuel créant des engagements de hors bilan et de financement éventuel, pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une sortie de trésorerie supérieure suite à l'évaluation prévue à l'article 420, paragraphe 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Article 420(1)(e) et 420(2) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des passifs, y compris tout dispositif contractuel créant des engagements de hors bilan et de financement éventuel, pour lequel l'autorité compétente a déterminé une sortie de trésorerie supérieure suite à l'évaluation prévue à l'article 420, paragraphe 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p>
1110	<p>1.2.9 Passifs, y compris tout dispositif contractuel créant des engagements de hors bilan et de financement éventuel, pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une sortie de trésorerie supérieure suite à l'évaluation prévue à l'article 420, paragraphe 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

Ligne	Références légales et instructions
1120	1.2.9 Passifs, y compris tout dispositif contractuel créant des engagements de hors bilan et de financement éventuel, pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une sortie de trésorerie supérieure suite à l'évaluation prévue à l'article 420, paragraphe 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
1130	1.2.10 Tous les autres passifs Article 422(7) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total de tous les autres passifs.
1140-1210	1.3 Sorties de trésorerie supplémentaires Le montant total des sorties de trésorerie supplémentaires est déclaré dans les sous-catégories ci-après comme suit:
1140	1.3.1 Pour les sûretés autres que les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1, points a) à c), fournies par l'établissement pour les contrats énumérés à l'annexe II Article 423(1) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Le montant total de toutes les sorties de trésorerie supplémentaires pour les sûretés autres que les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1, points a) à c), fournies par l'établissement pour les contrats énumérés à l'annexe II, est déclaré dans les sous-catégories ci-après comme suit:
1150	1.3.2 Correspondant aux besoins supplémentaires en sûretés résultant d'une dégradation significative de la qualité de crédit de l'établissement Article 423(2) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des sorties de trésorerie correspondant aux besoins supplémentaires en sûretés résultant d'une dégradation significative de la qualité de crédit de l'établissement.
1160	1.3.3 Correspondant à des besoins supplémentaires en sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable en ce qui concerne les opérations sur dérivés, les opérations de financement et autres contrats conclus par l'établissement, si ces opérations ont une importance significative Article 423(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des sorties de trésorerie correspondant à des besoins supplémentaires en sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable.
1170	1.3.4 Correspondant à la valeur de marché des titres ou des autres actifs vendus à découvert et devant être livrés dans un délai de 30 jours, sauf si l'établissement détient les titres à livrer ou qu'il les a empruntés à des conditions qui ne prévoient une restitution qu'au-delà de 30 jours et si les titres ne font pas partie de ses actifs liquides Article 423(4) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des sorties de trésorerie correspondant à la valeur de marché des titres ou des autres actifs vendus à découvert et devant être livrés dans un délai de 30 jours, sauf si l'établissement détient les titres à livrer ou qu'il les a empruntés à des conditions qui ne prévoient une restitution qu'au-delà de 30 jours et si les titres ne font pas partie de ses actifs liquides.
1180	1.3.5 Correspondant aux sûretés excédentaires détenues par l'établissement et dont la contrepartie peut contractuellement à tout moment réclamer la restitution Article 423(5)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des sorties de trésorerie correspondant aux sûretés excédentaires détenues par l'établissement et dont la contrepartie qui peut à tout moment contractuellement réclamer la restitution
1190	1.3.6 Correspondant aux sûretés devant être restituées à une contrepartie Article 423(5)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des sorties de trésorerie correspondant aux sûretés devant être restituées à une contrepartie
1200	1.3.7 Pour les sûretés correspondant à des actifs éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 qui peuvent être substitués à des actifs correspondant à des actifs non éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 sans l'accord de l'établissement. Article 423(5)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des sorties de trésorerie pour les sûretés correspondant à des actifs éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 qui peuvent être substitués à des actifs correspondant à des actifs non éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 sans l'accord de l'établissement.

Ligne	Références légales et instructions
1210	<p>1.3.8 Dépôts reçus à titre de sûreté</p> <p>Article 423(6) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des sorties de trésorerie correspondant aux dépôts reçus à titre de sûreté</p>
1220-1370	<p>1.4 Sorties de trésorerie relatives à des facilités de crédit et de caisse</p> <p>Le montant total maximum pouvant être prélevé des facilités de caisse et de crédit non prélevées est déclaré dans les sous-catégories ci-après comme suit:</p> <p>[Remarque: Ce montant maximum pouvant être prélevé peut être évalué net de la valeur, conformément à l'article 418, des sûretés à fournir si l'établissement peut réutiliser les sûretés et si les sûretés prennent la forme d'actifs liquides conformément à l'article 416. Les sûretés devant être fournies ne peuvent pas être des actifs émis par la contrepartie de la facilité ou par l'une de ses entités affiliées. Dans le cas où les informations correspondantes sont disponibles pour l'établissement, le montant maximum pouvant être prélevé au titre de facilités de crédit et de caisse octroyées à une entité de titrisation est défini comme le montant maximum susceptible d'être prélevé eu égard aux obligations auxquelles est exposée l'entité de titrisation qui sont exigibles au cours des 30 jours suivants.]</p>
1220	<p>1.4.1 Montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients de détail</p> <p>Article 424(2)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total maximum pouvant découler de facilités de crédit confirmées non prélevées et de facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients de détail s'ils relèvent de la catégorie des expositions sur la clientèle de détail dans le cadre de l'application de l'approche standard ou de l'approche NI pour le risque de crédit.</p>
1230-1240	<p>1.4.2 Montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients autres que les clients de détail et financiers</p> <p>Article 424(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total maximum pouvant découler de facilités de crédit confirmées non prélevées et de facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients autres que les clients de détail et clients financiers, lorsqu'elles remplissent les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) elles ne relèvent pas de la catégorie des expositions sur la clientèle de détail dans le cadre de l'application de l'approche standard ou de l'approche NI pour le risque de crédit; b) elles ont été octroyées à des clients autres que des clients financiers; (c) elles n'ont pas été fournies afin d'apporter au client un financement dans une situation où celui-ci n'est pas en mesure de satisfaire ses exigences de financement sur les marchés financiers.
1230	<p>1.4.2.1 — facilités de crédit confirmées non prélevées</p> <p>Montant total en 1.4.2 représentant des facilités de crédit confirmées non prélevées</p>
1240	<p>1.4.2.2 — facilités de caisse confirmées non prélevées</p> <p>Montant total en 1.4.2 représentant des facilités de caisse confirmées non prélevées</p>
1250	<p>1.4.3 Montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de caisse non prélevées qui a été octroyé à une entité de titrisation afin que celle-ci puisse acheter des actifs autres que des titres auprès de clients autres que des clients financiers et qui dépasse le montant d'actifs en cours d'achat auprès de clients et lorsque le montant maximal qui peut être prélevé est contractuellement limité au montant des actifs en cours d'achat</p> <p>Article 424(4) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total maximum pouvant résulter de facilités de caisse non prélevées ayant été octroyé à une entité de titrisation afin que celle-ci puisse acheter des actifs autres que des titres auprès de clients qui ne sont pas des clients financiers.</p>
1260-1270	<p>1.4.4 Montant maximum pouvant être prélevé au niveau des autres facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées non déclarées en 1.4.1, 1.4.2 ou 1.4.3</p> <p>Article 424(5) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total maximum pouvant résulter de facilités de crédit et de caisse non prélevées auprès de clients, autres que celles déclarées en 1.4.1, 1.4.2 ou 1.4.3. Cela comprend les:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) facilités de caisse que l'établissement a octroyées à l'entité de titrisation; b) arrangements en vertu desquels l'établissement a l'obligation d'acheter des actifs d'une entité de titrisation ou d'échanger des actifs avec elle.
1260	<p>1.4.4.1 éléments octroyés à des entités de titrisation autres que ceux déclarés en 1.4.3</p> <p>Article 424(5), point (a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total reporté en 1.4.4 correspondant aux éléments octroyés à des entités de titrisation autres que ceux déclarés en 1.4.3</p>

Ligne	Références légales et instructions
1270	<p>1.4.4.2 arrangements en vertu desquels l'établissement a l'obligation d'acheter des actifs d'une entité de titrisation ou d'échanger des actifs avec elle</p> <p>Article 424(5), point (b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total reporté en 1.4.4 correspondant aux arrangements en vertu desquels l'établissement a l'obligation d'acheter des actifs d'une entité de titrisation ou d'échanger des actifs avec elle</p>
1280-1290	<p>1.4.4.3 éléments octroyés aux établissements de crédit</p> <p>Article 424(5), point (c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total reporté en 1.4.4 correspondant aux éléments octroyés aux établissements de crédit</p>
1280	<p>1.4.4.3.1 facilités de crédit confirmées non prélevées</p> <p>Montant total reporté en 1.4.4.3 relatif aux facilités de crédit confirmées non prélevées</p>
1290	<p>1.4.4.3.2 facilités de caisse confirmées non prélevées</p> <p>Montant total reporté en 1.4.4.3 relatif aux facilités de caisse confirmées non prélevées</p>
1300-1310	<p>1.4.4.4 éléments octroyés aux établissements financiers et aux entreprises d'investissement</p> <p>Article 424(5), point (d) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total reporté en 1.4.4 correspondant aux éléments octroyés aux établissements financiers et aux entreprises d'investissement à l'exclusion des établissements de crédit</p>
1300	<p>1.4.4.4.1 facilités de crédit confirmées non prélevées</p> <p>Montant total reporté en 1.4.4.4 relatif aux facilités de crédit confirmées non prélevées</p>
1310	<p>1.4.4.4.2 facilités de caisse confirmées non prélevées</p> <p>Montant total reporté en 1.4.4.4 relatif aux facilités de caisse confirmées non prélevées</p>
1320	<p>1.4.4.5 éléments octroyés aux autres clients</p> <p>Montant total reporté en 1.4.4 correspondant aux éléments octroyés aux autres clients</p>
1330	<p>1.4.4.6 éléments octroyés aux entités intragroupe</p> <p>Montant total reporté en 1.4.4 correspondant aux éléments octroyés aux entités intragroupe d'après le RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
1340	<p>1.4.5 Montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit et de caisse non prélevées octroyées dans le but de financer des prêts incitatifs</p> <p>Article 424(6) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total maximum pouvant résulter de facilités de crédit et de caisse non prélevées octroyées aux établissements dans l'unique but de financer directement ou indirectement des prêts incitatifs qui relèvent des catégories d'expositions visées aux paragraphes 2 et 3. Ces prêts incitatifs ne sont octroyés qu'à des personnes autres que des clients financiers, sur une base non concurrentielle et dans un but non lucratif, et visent à promouvoir des objectifs de politique publique de l'administration centrale ou régionale de l'État membre concerné. Le recours à ces facilités ne doit être possible que suite à une demande de prêt incitatif et jusqu'à concurrence du montant de cette demande.</p>
1350	<p>1.4.6 Montant maximum pouvant être prélevé de tous les autres engagements éventuels</p> <p>Montant total maximum pouvant découler de tous les autres engagements éventuels. Ces obligations de financement éventuel peuvent être contractuelles ou non contractuelles et ne constituent pas des engagements de prêt. Les obligations de financement éventuel non contractuelles comprennent des références à, ou le soutien de, produits vendus ou services fournis qui peuvent nécessiter le soutien ou la prolongation des fonds à l'avenir dans des conditions de tension. Les obligations non contractuelles peuvent être incorporées dans les produits et instruments financiers vendus, sponsorisés ou générés par l'établissement, ce qui peut entraîner une croissance non prévue de son bilan du fait du soutien apporté pour des considérations liées au risque de réputation.</p>
1360	<p>1.4.6.1 éléments octroyés aux entités intragroupe</p> <p>Montant reporté en 1.4.6 octroyé aux entités intragroupe d'après le RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

Ligne	Références légales et instructions
1370	<p>1.4.7 Sorties de trésorerie d'après l'article 105 de la directive sur les exigences de fonds propres (CRD)</p> <p>Total des sorties de trésorerie découlant des facteurs de risque mentionnés aux points a) et d) de l'article 105 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 dans la mesure où elles sont censées se produire à l'horizon de 30 jours.</p>

RAPPORTS SUR LA LIQUIDITÉ (PARTIE 3 sur 5: ENTRÉES DE TRÉSORERIE)

1. Entrées de trésorerie

1.1. Remarques générales

1. Le présent modèle récapitulatif comprend des informations sur les entrées de trésorerie mesurées sur les 30 jours suivants, aux fins du suivi de l'exigence de couverture des besoins de liquidité telle que visée à l'article 412 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013. Les postes qui ne doivent pas être remplis par les établissements sont grisés.
2. Conformément à l'article 425, paragraphe 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, les entrées de trésorerie:
 - (i) ne comprennent que les entrées de trésorerie contractuelles sur les expositions non échues et pour lesquelles la banque n'a pas de raison de supposer une non-exécution à l'horizon de trente jours.
 - (ii) doivent faire l'objet d'une déclaration exhaustive.
3. Conformément à l'article 425, paragraphe 7, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, les établissements ne déclarent pas les entrées de trésorerie qui proviennent d'actifs liquides déclarées conformément à l'article 416 autres que les paiements à recevoir sur les actifs qui ne sont pas incorporés dans la valeur de marché de l'actif.
4. Conformément à l'article 425, paragraphe 8 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, les établissements ne déclarent pas les entrées de trésorerie qui résultent de toute nouvelle obligation contractée.

1.2. Sous-modèle Entrées de trésorerie

1.2.1. Instructions concernant les lignes spécifiques

Ligne	Références légales et instructions
010-030	<p>ENTRÉES DE TRÉSORERIE</p> <p>Article 425 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Total des entrées de trésorerie.</p> <p>Les montants à recevoir déclarés dans la présente section ont été explicitement identifiés en tant que source potentielle d'entrées de trésorerie, sur les 30 jours suivants, aux fins des obligations de déclaration visées à l'article 425 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p> <p>Les montants déclarés dans la colonne «Montant» de chaque sous-catégorie représentent la totalité du montant, c'est-à-dire sans réduction, par les pourcentages indiqués dans le RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p>
010-980	<p>1. Entrées de trésorerie</p> <p>Article 425 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>La colonne 010 fait référence à la somme totale des montants à recevoir, tandis que la colonne 020 fait référence à l'entrée de trésorerie en question, après application du taux d'entrée de trésorerie le cas échéant.</p>
010-060	<p>1.1 Montants à recevoir des clients autres que des clients financiers</p> <p>Article 425(2)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Les montants à recevoir au cours des 30 jours suivants, (y compris le paiement d'intérêts) par des clients autres que des clients financiers, sont déclarés dans les sous-catégories ci-après comme suit:</p> <p>[Remarque: ceux-ci comprennent les prêts arrivant à échéance faisant déjà l'objet d'un accord de reconduction. Les prêts n'arrivant pas à échéance sont considérés comme ne représentant pas une entrée de trésorerie et ne sont pas déclarés ici].</p>

Ligne	Références légales et instructions
010	<p>1.1.1 Montants à recevoir de la clientèle de détail Article 425(2)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montants à recevoir au cours des 30 jours suivants (y compris le paiement d'intérêts) par la clientèle de détail, non échus et pour lesquels la banque n'a pas de raison de supposer une non-exécution à l'horizon de 30 jours.</p>
020	<p>1.1.2 Montants à recevoir des entreprises clientes non financières Article 425(2)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montants à recevoir au cours des 30 jours suivants (y compris le paiement d'intérêts) des entreprises clientes non financières, non échus, et pour lesquels la banque n'a pas de raison de supposer une non-exécution à l'horizon de 30 jours.</p>
030	<p>1.1.2.1 que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4 Article 425(2)(e) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Part du montant déclaré en 1.1.2 correspondant au montant total dû par l'établissement afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie en vertu de l'article 422, paragraphes 3 et 4.</p>
040	<p>1.1.3 Montants à recevoir des banques centrales Article 425(2)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montants à recevoir au cours des 30 jours suivants des banques centrales, non échus et pour lesquels la banque n'a pas de raison de supposer une non-exécution à l'horizon de 30 jours (y compris le paiement d'intérêts).</p>
050	<p>1.1.3.1 que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4 Article 425(2)(e) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Part du montant déclaré en 1.1.3 correspondant au montant total dû par l'établissement afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie en vertu de l'article 422, paragraphes 3 et 4.</p>
060	<p>1.1.4 Montants à recevoir d'autres clients qui ne sont pas des clients financiers Article 425(2)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Somme totale des montants à recevoir au cours des 30 jours suivants par les clients autres que les clients financiers, non échus et pour lesquels la banque n'a pas de raison de supposer une non-exécution à l'horizon de 30 jours (y compris le paiement d'intérêts), non inclus dans les lignes 1.1.1 à 1.1.3.</p>
070-080	<p>1.2 Montants à recevoir des clients financiers Article 425(2) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Somme totale des montants à recevoir au cours des 30 jours suivants par des clients financiers, non échus et pour lesquels la banque n'a pas de raison de supposer une non-exécution à l'horizon de 30 jours (y compris le paiement d'intérêts). Les opérations de prêts garanties et les opérations ajustées aux conditions du marché sont déclarées dans la section 1.2.</p>
070	<p>1.2.1 que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4 Article 425(2)(e) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Part du montant déclaré en 1.2 des montants à recevoir de l'établissement débiteur afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire ou de gestion de trésorerie en vertu de l'article 422, paragraphes 3 et 4.</p>
080	<p>1.2.2 pour lesquels l'autorité compétente a autorisé l'utilisation d'un pourcentage de sorties de trésorerie moindre en vertu de l'article 422, paragraphe 8 Article 422(8) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Part du montant déclaré en 1.2 des montants à recevoir pour lesquels l'autorité compétente a autorisé l'utilisation d'un pourcentage de sorties de trésorerie moindre en vertu de l'article 422.</p>
090	<p>1.3 Montants à recevoir qui résultent d'opérations de financement des échanges commerciaux au sens de l'article 425, paragraphe 2, point b) Article 425(2)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montants qui résultent d'opérations de financement des échanges commerciaux au sens de l'article 425, paragraphe 2, point b)</p>

Ligne	Références légales et instructions
100	<p>1.4 Actifs sans date d'expiration contractuelle définie au sens de l'article 425, paragraphe 2, point c)</p> <p>Article 425(2)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Actifs sans date d'expiration contractuelle définie au sens de l'article 425, paragraphe 2, point c)</p>
110	<p>1.5 Montants à recevoir résultant de positions sur des instruments de capitaux propres entrant dans la composition d'indices majeurs, à condition qu'il n'y ait pas de double comptabilisation avec des actifs liquides</p> <p>Article 425(2)(f) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montants à recevoir résultant de positions sur des instruments de capitaux propres entrant dans la composition d'indices majeurs, à condition qu'il n'y ait pas de double comptabilisation avec des actifs liquides</p>
120-930	<p>1.6 Montants à recevoir résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définies à l'article 192</p> <p>Article 425(2)(d) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Pour les sous-catégories suivantes, les établissements identifient le montant des entrées de trésorerie relatives aux opérations de prêts garanties et opérations ajustées aux conditions du marché au cours des 30 jours suivants et la valeur de marché des actifs correspondants qui garantissent les opérations.</p> <p>En vertu de l'article 192, on entend par:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. «opération de prêt garantie»: toute opération qui génère une exposition, garantie par une sûreté sans clause conférant à l'établissement le droit de procéder à un appel de marge au moins quotidien; 2. «opération ajustée aux conditions du marché»: toute opération qui génère une exposition, garantie par une sûreté avec clause conférant à l'établissement le droit de procéder à un appel de marge au moins quotidien. Par conséquent, toute opération dans laquelle l'établissement a fourni un prêt garanti en espèces, une opération de prise en pension par exemple, telle que définie à l'article 4, point 83), du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, à échéance 30 jours, est déclarée dans la présente section. <p>Les établissements inscrivent le montant dû sous 30 jours dans les colonnes 010, 030 et 050 et la valeur de marché des actifs qui garantissent les opérations de prêts garanties et les opérations ajustées aux conditions du marché dans les colonnes 020, 040 et 060, selon la catégorie dans laquelle est classé l'actif (liquidité et qualité de crédit extrêmement élevées, liquidité et qualité de crédit élevées, liquidité et qualité de crédit autres).</p> <p>Pour affecter les opérations, les établissements déterminent la liquidité et la qualité de crédit des actifs garantissant l'opération en utilisant les mêmes critères que ceux appliqués aux fins de la déclaration des actifs dans le modèle 1.1 «Actifs liquides».</p> <p>C'est-à-dire qu'en vertu de l'article 416, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, dans l'attente d'une définition uniforme, conformément à l'article 460 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, des notions de liquidité et de qualité de crédit élevées et extrêmement élevées, les établissements déterminent eux-mêmes, pour une devise donnée, les actifs cessibles qui sont respectivement d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées ou extrêmement élevées.</p> <p>Si l'établissement a reçu un panier de sûretés contenant à la fois des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit «extrêmement élevées», «élevées» et «autres», et qu'aucun actif n'est spécifiquement donné en garantie pour les opérations de prêts garanties et les opérations ajustées aux conditions du marché, l'établissement part du principe que les actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit moins élevées sont cédés en premier, c'est-à-dire les actifs «d'une liquidité et d'une qualité de crédit autres». Les actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit «élevées» ne sont attribués qu'une fois terminée l'affectation de tous les actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit «autres». Les actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit «extrêmement élevées» ne sont attribués qu'une fois terminée l'affectation de tous les actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit «élevées».</p>
120-190	<p>1.6.1 Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par,</p> <p>Article 416(1)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Les opérations garanties par des actifs cessibles sont déclarées ici, dans la sous-catégorie appropriée.</p> <p>Les actifs déclarés dans la présente section ont été explicitement identifiés comme étant potentiellement d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées ou élevées.</p> <p>Les actifs déclarés dans cette section doivent satisfaire à toutes les exigences applicables contenues dans les articles 416 et 417 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p>
120-130	<p>1.6.1.1 Actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et de collecter des impôts ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides</p> <p>Article 416(1)(c)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

Ligne	Références légales et instructions
120	<p>1.6.1.1.1 représentant des créances sur</p> <p>Actifs visés au point 1.3.1 du modèle «Actifs liquides», représentant des créances sur les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) i)</p>
130	<p>1.6.1.1.2 garanties par</p> <p>Actifs visés au point 1.3.1 du modèle «Actifs liquides», garantis par les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) i)</p>
140-150	<p>1.6.1.2 Actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie locale de la banque centrale et de l'entité du secteur public</p> <p>Article 416(1)(c)(ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
140	<p>1.6.1.2.1 représentant des créances sur</p> <p>Actifs visés au point 1.3.2 du modèle «Actifs liquides» représentant des créances sur les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) ii)</p>
150	<p>1.6.1.2.2 garanties par</p> <p>Actifs visés au point 1.3.2 du modèle «Actifs liquides» garantis par les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) ii)</p>
160-170	<p>1.6.1.3 Actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement.</p> <p>Article 416(1)(c)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
160	<p>1.6.1.3.1 représentant des créances sur</p> <p>Actifs visés au point 1.3.3 du modèle «Actifs liquides» représentant des créances sur les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) iii)</p>
170	<p>1.6.1.3.2 garanties par</p> <p>Actifs visés au point 1.3.3 du modèle «Actifs liquides» garantis par les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) iii)</p>
180-190	<p>1.6.1.4 Actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité</p> <p>Article 416(1)(c)(iv) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
180	<p>1.6.1.4.1 représentant des créances sur</p> <p>Actifs visés au point 1.3.4 du modèle «Actifs liquides» représentant des créances sur les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) iv)</p>
190	<p>1.6.1.4.2 garanties par</p> <p>Actifs visés au point 1.3.4 du modèle «Actifs liquides» garantis par les contreparties susmentionnées, d'après l'article 416, paragraphe 1, point c) iv)</p>
200-220	<p>1.6.2 Total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1</p> <p>Article 416(6) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Le total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 est déclaré ici, en utilisant la sous-catégorie appropriée conformément au modèle «Actifs liquides».</p>
200	<p>1.6.2.1 actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)</p>
210	<p>1.6.2.2 actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)</p>
220	<p>1.6.2.3 actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)</p>

Ligne	Références légales et instructions
230	<p>1.6.3 Actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre</p> <p>Actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point (a)(iii) est remplie.</p>
240-260	<p>1.6.4 Obligations d'entreprises non financières</p> <p>Article 416(1)(b) ou (d) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Les obligations d'entreprises non financières sont déclarées en fonction de leur qualité de crédit conformément à l'article 122 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, dans la sous-catégorie appropriée.</p>
240	1.6.4.1 échelon 1 de qualité de crédit
250	1.6.4.2 échelon 2 de qualité de crédit
260	1.6.4.3 échelon 3 de qualité de crédit
270-290	<p>1.6.5 Obligations émises par un établissement de crédit pouvant bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5</p> <p>Article 416(2)(a)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Les obligations qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5 sont déclarées en fonction de leur qualité de crédit conformément à l'article 129, paragraphe 4 ou 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, dans la sous-catégorie appropriée.</p>
270	1.6.5.1 échelon 1 de qualité de crédit
280	1.6.5.2 échelon 2 de qualité de crédit
290	1.6.5.3 échelon 3 de qualité de crédit
300-320	<p>1.6.6 Instruments adossés à des actifs émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5</p> <p>Article 416(2)(a)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit conformément au titre 2, chapitre 5 et aux articles 123, 124, 125, 126 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 dans la sous-catégorie appropriée</p>
300	1.6.6.1 échelon 1 de qualité de crédit
310	1.6.6.2 échelon 2 de qualité de crédit
320	1.6.6.3 échelon 3 de qualité de crédit
330-350	<p>1.6.7 Instruments adossés à des créances hypothécaires des instruments déclarés à la ligne 1.6.6</p> <p>Article 416(2)(a)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés en fonction de leur qualité de crédit conformément au titre 2, chapitre 5 et aux articles 123, 124, 125, 126 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 dans la sous-catégorie appropriée</p>
330	1.6.7.1 échelon 1 de qualité de crédit
340	1.6.7.2 échelon 2 de qualité de crédit
350	1.6.7.3 échelon 3 de qualité de crédit
360-380	<p>1.6.8 Obligations telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées à la ligne 1.9 du modèle «Actifs liquides»</p> <p>Article 416(2)(a)(ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à l'article 129, paragraphe 4 ou paragraphe 5, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, dans la sous-catégorie appropriée</p>
360	1.6.8.1 échelon 1 de qualité de crédit

Ligne	Références légales et instructions
370	1.6.8.2 échelon 2 de qualité de crédit
380	1.6.8.3 échelon 3 de qualité de crédit
390-410	<p>1.6.9 Autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées</p> <p>Article 416,1(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à la troisième partie, titre 2, chapitre 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, dans la sous-catégorie appropriée</p> <p>Seuls les éléments non mentionnés précédemment sont déclarés ici.</p>
390	1.6.9.1 échelon 1 de qualité de crédit
400	1.6.9.2 échelon 2 de qualité de crédit
410	1.6.9.3 échelon 3 de qualité de crédit
420-440	<p>1.6.10 Autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées</p> <p>Article 416.1(d) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à la troisième partie, titre 2, chapitre 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, dans la sous-catégorie appropriée.</p> <p>Seuls les éléments non mentionnés précédemment sont déclarés ici.</p>
420	1.6.10.1 échelon 1 de qualité de crédit
430	1.6.10.2 échelon 2 de qualité de crédit
440	1.6.10.3 échelon 3 de qualité de crédit
450-460	<p>1.6.11 ACTIFS QUI SATISFONT LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416, PARAGRAPHE 1, POINTS b) ET d) MAIS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 417 POINTS b) OU c) DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p> <p>Les éléments ne sont déclarés que dans l'une des sous-catégories ci-dessous, même si les deux conditions ne sont pas remplies.</p>
450	<p>1.6.11.1 actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité</p> <p>Article 417(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
460	<p>1.6.11.2 actifs dont la liquidation présente un obstacle juridique ou pratique, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé</p> <p>Article 417(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
470-660	<p>1.6.12 Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides</p> <p>Les établissements déclarent les actifs soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides dans le strict respect de l'annexe III du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013. Tous les éléments, à l'exception de ceux visés dans les sections 3.1, 3.2 et 3.9, doivent remplir les conditions énoncées dans le dernier paragraphe de cette annexe.</p> <p>Ces éléments sont déclarés ici dans la sous-catégorie appropriée.</p> <p>Seuls les éléments non mentionnés ailleurs dans le modèle sont déclarés ici.</p>
470	<p>1.6.12.1 Encaisses</p> <p>Annexe III, point 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des encaisses, y compris les pièces et billets /monnaie. Seules les encaisses qui ne remplissent pas au moins l'une des conditions énoncées à l'article 416, paragraphe 3, points c), d) et e) et qui ne peuvent donc pas être déclarées au point 1.1 sont déclarées ici.</p> <p>Remarque: les dépôts en espèces effectués auprès d'autres établissements ne sont pas déclarés ici et sont en revanche déclarés dans la catégorie sûretés du modèle 1.3 «Entrées de trésorerie» s'ils sont considérés comme des montants à recevoir au cours des 30 jours suivants.</p>

Ligne	Références légales et instructions
480	<p>1.6.12.2 Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où ces expositions peuvent être retirées en période de tensions</p> <p>Annexe III, point 2 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des expositions sur les banques centrales dans la mesure où ces expositions peuvent être retirées en période de tensions. Seules les expositions qui ne remplissent pas au moins l'une des conditions énoncées à l'article 416, paragraphe 3, points c), d) et e) et qui ne peuvent donc pas être déclarées au point 1.3 sont déclarées.</p>
490-530	<p>1.6.12.3 Titres cessibles avec une pondération de risque de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Titres avec une pondération de risque de 0 % qui représentent des créances sur, ou garanties par l'administration centrale d'un État membre ou d'un pays tiers tels que visés à l'annexe III, point 3. Dont:</p>
490	<p>1.6.12.3.1 représentant des créances sur des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
500	<p>1.6.12.3.2 créances garanties par des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
510	<p>1.6.12.3.3 représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
520	<p>1.6.12.3.4 représentant des créances sur, ou garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts et des autorités locales</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
530	<p>1.6.12.3.5 représentant des créances sur ou garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement</p> <p>Annexe III, point 3 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
540	<p>1.6.12.4 Titres cessibles autres que ceux visés au point 3.3 représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers</p> <p>Annexe III, point 4 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
550-590	<p>1.6.12.5 Titres cessibles avec une pondération de risque de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Titres avec une pondération de risque de 20 % qui représentent des créances sur, ou garanties par l'administration centrale d'un État membre ou d'un pays tiers tels que visés à l'annexe III, point 5. Dont:</p>
550	<p>1.6.12.5.1 représentant des créances sur des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
560	<p>1.6.12.5.2 créances garanties par des emprunteurs souverains</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
570	<p>1.6.12.5.3 représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

Ligne	Références légales et instructions
580	<p>1.6.12.5.4 représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts et des autorités locales</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
590	<p>1.6.12.5.5 représentant des créances sur ou garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement</p> <p>Annexe III, point 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
600	<p>1.6.12.6 Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5.6 qui reçoivent une pondération de 20 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui remplissent l'une des conditions énoncées au point 6 de l'annexe III du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Annexe III, point 6 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
610	<p>1.6.12.7 Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 7 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
620	<p>1.6.12.8 Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125</p> <p>Annexe III, point 8 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
630	<p>1.6.12.9 Facilités de crédit confirmées accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion des fournitures de liquidité d'urgence</p> <p>Annexe III, point 9 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des facilités de crédit confirmées accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion des fournitures de liquidité d'urgence en cas de crise de liquidité.</p>
640	<p>1.6.12.10 Dépôts légaux ou statutaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions statutaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7 ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à l'article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou statutaires.</p> <p>Annexe III, point 10 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
650	<p>1.6.12.11 Actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier majeur, qui sont libellées dans la monnaie locale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales</p> <p>Annexe III, point 11 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
660	<p>1.6.12.12 Or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier</p> <p>Annexe III, point 12 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
670-920	<p>1.6.13 ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013, mais qui satisfont toujours aux exigences de l'article 417 points b) et c) du RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés ici dans la sous-catégorie appropriée du modèle «Actifs liquides».</p>

Ligne	Références légales et instructions
670-690	<p>1.6.13.1 obligations d'entreprises financières</p> <p>Article 416(2) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à l'article 120, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
670	1.6.13.1.1 échelon 1 de qualité de crédit
680	1.6.13.1.2 échelon 2 de qualité de crédit
690	1.6.13.1.3 échelon 3 de qualité de crédit
700-720	<p>1.6.13.2 émissions propres</p> <p>Article 416(3)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à l'article 120, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
700	1.6.13.2.1 échelon 1 de qualité de crédit
710	1.6.13.2.2 échelon 2 de qualité de crédit
720	1.6.13.2.3 échelon 3 de qualité de crédit
730-750	<p>1.6.13.3 émissions d'établissement de crédit non garanties</p> <p>Article 416 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit conformément à l'article 120, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
730	1.6.13.3.1 échelon 1 de qualité de crédit
740	1.6.13.3.2 échelon 2 de qualité de crédit
750	1.6.13.3.3 échelon 3 de qualité de crédit
760-780	<p>1.6.13.4 titres adossés à des actifs non déclarés en 1.6.6</p> <p>Article 416(4)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit en vertu de la troisième partie, titre 2, chapitre 5 et de l'article 125 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
760	1.6.13.4.1 échelon 1 de qualité de crédit
770	1.6.13.4.2 échelon 2 de qualité de crédit
780	1.6.13.4.3 échelon 3 de qualité de crédit
790-810	<p>1.6.13.5 titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.6.7</p> <p>Article 509(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Ces éléments sont déclarés d'après leur qualité de crédit en vertu de la troisième partie, titre 2, chapitre 5 et de l'article 125 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
790	1.6.13.5.1 échelon 1 de qualité de crédit

Ligne	Références légales et instructions
800	1.6.13.5.2 échelon 2 de qualité de crédit
810	1.6.13.5.3 échelon 3 de qualité de crédit
820	1.6.13.6 actions cotées sur une bourse reconnue et lié à un indice boursier majeur, non émis par l'établissement ou par des établissements financiers Article 416(4)(a) et 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
830	1.6.13.7 or Article 416(4)(a) et 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
840	1.6.13.8 obligations garanties non déclarées précédemment Article 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
850	1.6.13.9 obligations garanties non déclarées précédemment Article 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
860	1.6.13.10 obligations d'entreprise non déclarées précédemment Article 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
870	1.6.13.11 fonds basés sur les actifs déclarés en 1.6.13.6– 1.6.13.10 Article 509(3)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
880-900	1.6.13.12 autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale Article 509(3)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
880	1.6.13.12.1 obligations des administrations locales Article 509(3)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
890	1.6.13.12.2 billets de trésorerie Article 509(3)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
900	1.6.13.12.3 créances privées Article 416(4)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
910-930	1.6.13.13 Produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia 509(2)(i) Article 509(2)(i) du règlement (UE) n° 575/2013
910	1.6.13.13.1 échelon 1 de qualité de crédit
920	1.6.13.13.2 échelon 2 de qualité de crédit
930	1.6.13.13.3 échelon 3 de qualité de crédit
940-960	1.7 Facilités de crédit et de caisse non utilisées et autres engagements reçus d'entités intragroupe conformément à l'article 425, paragraphe 4 Article 425(4) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Le montant total des facilités de crédit et de caisse non utilisées et des autres engagements reçus d'entités intragroupe pour lesquels l'autorité compétente a autorisé une entrée de trésorerie plus élevée au cas par cas est déclaré dans les sous-catégories ci-après comme suit:

Ligne	Références légales et instructions
940	<p>1.7.1 Lorsque toutes les conditions de l'article 425, paragraphe 4, points a), b) et c) sont remplies</p> <p>Article 425(4)(a),(b) et (c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Somme totale des montants à recevoir pour lesquels l'autorité compétente a autorisé l'utilisation d'entrées de trésorerie plus élevées au cas par cas et lorsque toutes les conditions de l'article 425, paragraphe 4, point a), b) et c) sont remplies.</p>
950	<p>1.7.2 Lorsque les autorités compétentes ont renoncé à l'article 425, paragraphe 4, point d), et que toutes les conditions de l'article 425, paragraphe 4, points a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe visé à l'article 20, paragraphe 1, point b), relatif aux établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption de l'article 8, facilités de crédit et de caisse non utilisées et autres engagements reçus d'une entité intragroupe conformément à l'article 425, paragraphe 5</p> <p>Article 425(4)(a),(b), (c) et (d) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Somme totale des montants à recevoir pour lesquels les autorités compétentes ont autorisé l'utilisation d'entrées de trésorerie plus élevées au cas par cas et lorsque toutes les conditions de l'article 425, paragraphe 4, points a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe visé à l'article 20, paragraphe 1, point b), relatif aux établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption de l'article 8 et lorsque les autorités compétentes ont renoncé à la condition de l'article 425, paragraphe 4, point d).</p>
960	<p>1.7.3 Créances nettes découlant des contrats énumérés à l'annexe II (nettes des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416)</p> <p>Article 425(3) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant net des créances à l'horizon de 30 jours qui découlent de contrats visés à l'annexe II.</p> <p>Les montants:</p> <ul style="list-style-type: none"> — sont pris en compte sur une base nette pour toutes les contreparties — sont nets des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416 — ne sont pas évalués au prix du marché quotidien, car la valeur de marché inclut également des estimations des entrées et sorties de trésorerie éventuelles et peut inclure des flux de trésorerie qui apparaissent après l'horizon de 30 jours <p>Remarque: le montant net à acquitter est déclaré en section 1.2 «Sorties de trésorerie», poste 1.2.7 (montant net dû découlant des contrats énumérés à l'annexe II (net des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416).</p>
970	<p>1.8 Paiements à recevoir sur les actifs liquides qui ne sont pas incorporés dans la valeur de marché de l'actif</p> <p>Article 425(7) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total de tout paiement à recevoir sur les actifs qui sont éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416, non pris en compte dans la valeur de marché de cet actif.</p>
980	<p>1.9 Autres entrées de trésorerie</p> <p>Montant total de toutes les autres entrées de trésorerie à recevoir non déclarées aux postes 1.1 à 1.8</p>
990	<p>2. Total des entrées de trésorerie exclues en raison du plafonnement</p> <p>Total des montants à recevoir qui sont exclus en raison d'un plafonnement des entrées de trésorerie établi à 75 % des sorties de trésorerie conformément à l'article 425, paragraphe 1 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013. Une vérification devra être effectuée par rapport au total des sorties de trésorerie calculé dans le modèle «Sorties de trésorerie».</p>
1000-1030	<p>3. Entrées de trésorerie exemptées de plafonnement</p>
1000	<p>3.1 Montants à recevoir par des emprunteurs et des investisseurs en obligations dans le cadre de prêts hypothécaires</p> <p>Article 425(1) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Prêts hypothécaires financés par des obligations satisfaisant aux conditions d'éligibilité au traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4, 5 ou 6, telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE</p>
1010	<p>3.2 Entrées de trésorerie résultant de prêts incitatifs pour lesquels l'établissement a agi en qualité d'intermédiaire</p> <p>Article 425(1) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

Ligne	Références légales et instructions
1020	<p>3.3 Entrées de trésorerie satisfaisant aux conditions d'éligibilité au traitement énoncé à l'article 113, paragraphe 6 ou 7</p> <p>Montant total des entrées de trésorerie résultant de dépôts auprès d'autres établissements qui remplissent les conditions d'éligibilité aux traitements énoncés à l'article 113, paragraphes 6 et 7, et qui sont par conséquent exemptées du plafonnement sur les entrées de trésorerie.</p> <p>Article 425(1) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
1030	<p>3.4 Entrées de trésorerie d'une entité intragroupe approuvées par l'autorité compétente</p> <p>Article 425(1) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

RAPPORTS SUR LA LIQUIDITÉ (PARTIE 4 sur 5: Échanges de sûretés)

Remarques générales

1. Le présent modèle récapitulatif comprend toutes les informations dont l'ABE a besoin pour évaluer si les opérations de prêt garanties et d'échange de sûretés pour lesquelles des actifs liquides visés à l'article 416, paragraphe 1, points a), b) et c), ont été reçus en échange de sûretés qui ne sont pas éligibles en vertu de l'article 416, paragraphe 1, points a), b) et c) ont été correctement dénoués.

(a) Sous-modèle Échanges de sûretés

i. Instructions spécifiques à chaque ligne

Ligne	Références légales et instructions
1. Échanges de sûretés	<p>Article 415(1), paragraphe 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p> <p>Les établissements déclarent tout échange de sûretés pour lequel des actifs liquides visés à l'article 416, points a), b) ou c), ont été reçus en échange de sûretés qui ne sont pas éligibles en vertu de l'article 416, paragraphe 1, points a), b) et c).</p> <p>Les actifs qui ne sont pas éligibles en vertu de l'article 416, paragraphe 1, points a), b) et c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 sont dénommés «autres actifs» dans le présent modèle.</p> <p>Les échanges de sûretés dont l'échéance est inférieure ou égale à 30 jours sont déclarés dans les colonnes 010 et 020. Le montant notionnel est déclaré dans la colonne 010. La valeur de marché est déclarée dans la colonne 020.</p> <p>Les échanges de sûretés dont l'échéance est supérieure à 30 jours sont déclarés dans les colonnes 030 et 040. Le montant notionnel est déclaré dans la colonne 030. La valeur de marché est déclarée dans la colonne 040.</p>
010-060	1.0 Actifs
010	<p>1.1 encaisses et expositions sur les banques centrales</p> <p>Article 416(1)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
020	<p>1.2 autres actifs cessibles d'après l'article 416, paragraphe 1, point b)</p> <p>Article 416(1)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
030-060	<p>1.3 autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par</p> <p>Article 416(1)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Les sous-catégories suivantes font l'objet d'une déclaration:</p>
030	<p>1.3.1 actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par l'administration centrale d'un État membre, d'une région bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie locale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides</p> <p>Article 416(1)(c)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
040	<p>1.3.2 actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie locale de la banque centrale et de l'entité du secteur public</p> <p>Article 416(1)(c)(ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

Ligne	Références légales et instructions
050	<p>1.3.3 actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement</p> <p>Article 416(1)(c)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
060	<p>1.3.4 actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité</p> <p>Article 416(1)(c)(iv) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>

RAPPORT SUR LA LIQUIDITÉ (PARTIE 5 SUR 5: FINANCEMENT STABLE)

1. Éléments fournissant un financement stable

1.1. Remarques générales

1. Le présent modèle récapitulatif comprend des informations sur les éléments fournissant un financement stable. Les éléments qui ne doivent pas être remplis par les établissements sont grisés.
2. Tous les fonds propres et passifs figurant au bilan d'un établissement sont déclarés ici. Le montant total de ces deux catégories reflète par conséquent l'actif total de l'établissement.
3. Conformément à l'article 427, paragraphe 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, les passifs sont déclarés dans cinq catégories comme suit:
 - (a) les passifs dont la date d'échéance ou date contractuelle d'exigibilité du remboursement si celle-ci est antérieure, tombe dans les trois mois suivant la date de déclaration, sont déclarés dans la colonne F de la catégorie appropriée. Tous les dépôts à vue sont déclarés ici.
 - (b) les passifs dont la date d'échéance ou date contractuelle d'exigibilité du remboursement, si celle-ci est antérieure, tombe dans les trois à six mois suivant la date de déclaration, sont déclarés dans la colonne G de la catégorie appropriée.
 - (c) les passifs dont la date d'échéance ou date contractuelle d'exigibilité du remboursement, si celle-ci est antérieure, tombe dans les 6 à 9 mois suivant la date de déclaration, sont déclarés dans la colonne H de la catégorie appropriée.
 - (d) les passifs dont la date d'échéance ou date contractuelle d'exigibilité du remboursement, si celle-ci est antérieure, tombe dans les 9 à 12 mois suivant la date de déclaration, sont déclarés dans la colonne I de la catégorie appropriée.
 - (e) les passifs dont la date d'échéance ou date contractuelle d'exigibilité du remboursement, si celle-ci est antérieure, tombe plus d'un an après la date de déclaration, sont déclarés dans la colonne J de la catégorie appropriée.
4. Les établissements supposent que les investisseurs exerceront une option de remboursement anticipé le plus tôt possible. Pour les financements dont les options peuvent être exercées à la discrétion de l'établissement, les facteurs de risque de réputation qui peuvent limiter la capacité de l'établissement à exercer l'option sont pris en compte. Les établissements tiendront notamment compte d'un tel comportement si le marché prévoit le remboursement de certains passifs avant leur date d'échéance légale finale.
5. Pour les dépôts de la clientèle de détail déclarés en section 1.2, le modèle Financement stable disponible reprendra les mêmes hypothèses en termes d'échéance que celles utilisées dans le modèle Exigence de couverture des besoins de liquidité.

1.2. Éléments fournissant un financement stable

1.2.1. Instructions concernant les lignes spécifiques

Ligne	Références légales et instructions
010-250	<p>1 ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCEMENT STABLE</p> <p>Article 427 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Le montant total des fonds propres est déclaré dans la colonne J des sous-catégories ci-après, comme suit:</p> <p>[Remarque: à l'exception de l'élément 1.1.3, les instruments qui seraient admissibles par ailleurs à titre de «fonds propres», mais qui ne répondent plus à la définition du fait de leur échéance par exemple, sont cependant déclarés dans la sous-catégorie appropriée de la section 1.2 «Passifs hors fonds propres»]</p>
010-030	<p>1.1 Fonds propres</p> <p>Article 427(1)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Éléments constitutifs des fonds propres, après application des déductions, constituées de la somme des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2, tels que visés aux articles 25 et 71 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 et éléments connexes</p>
010	<p>1.1.1 Instruments de fonds propres de catégorie 1</p> <p>Article 427(1)(a)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des fonds propres de catégorie 1 tels que visés à l'article 25 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p>
020	<p>1.1.2 Fonds propres de catégorie 2</p> <p>Article 427(1)(a)(ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des fonds propres de catégorie 2 tels que visés à l'article 71 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013.</p>
030	<p>1.1.3 Autres actions privilégiées et instruments de fonds propres dépassant le montant autorisé des fonds propres de la catégorie 2 et ayant une maturité effective d'un an ou plus</p> <p>Article 427(1)(a)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Autres actions privilégiées et instruments de fonds propres dépassant le montant autorisé des fonds propres de la catégorie 2 et ayant une maturité effective d'un an ou plus.</p>
040-260	<p>1.2 Passifs hors fonds propres</p> <p>Article 427(1)(b) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Le montant total des passifs hors fonds propres est déclaré dans les colonnes 010 à 050 en fonction, soit de leur date d'échéance, soit du premier jour où leur remboursement peut être contractuellement exigé, si cette date est antérieure, dans la sous-catégorie appropriée comme suit:</p>
040-060	<p>1.2.1 Dépôts de la clientèle de détail</p> <p>Article 427(1)(b)(i-ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Le montant total des dépôts de la clientèle de détail est repris dans les colonnes 010 à 050 en fonction, soit de leur date d'échéance, soit du premier jour où leur remboursement peut être contractuellement exigé, si cette date est antérieure, dans la sous-catégorie appropriée comme suit:</p>
040	<p>1.2.1.1 tels que définis à l'article 421, paragraphe 1</p> <p>Article 427(1)(b)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des dépôts de la clientèle de détail conformément à l'article 421, paragraphe 1, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 tel que déclaré en 1.1.1 «Sorties de trésorerie» du modèle Exigences de couverture des besoins de liquidité, pour les dépôts dont l'échéance est inférieure à 30 jours, en 1.2 «Sorties de trésorerie» du modèle Exigences de couverture des besoins de liquidité.</p>
050	<p>1.2.1.2 tels que définis à l'article 421, paragraphe 2</p> <p>Article 427(1)(b)(ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des dépôts de la clientèle de détail conformément à l'article 421, paragraphe 2, du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 tel que déclaré en 1.1.2-1.1.3 «Sorties de trésorerie» du modèle Exigences de couverture des besoins de liquidité, pour les dépôts dont l'échéance est inférieure à 30 jours, en 1.2 «Sorties de trésorerie» du modèle Exigences de couverture des besoins de liquidité.</p>

Ligne	Références légales et instructions
060	<p>1.2.1.3 soumis à des sorties de trésorerie plus élevées que celles énoncées à l'article 421, paragraphe 1 ou 2 Montant total des dépôts de la clientèle de détail soumis à des sorties de trésorerie plus élevées que celles spécifiées à l'article 421, paragraphe 1 ou 2, tel que déclaré en 1.1.4 «Sorties de trésorerie» du modèle Exigences de couverture des besoins de liquidité.</p>
070-130	<p>1.2.2 passifs provenant de clients autres que des clients financiers Article 427(1)(b)(vii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, 427(1)(b)(iii) Montant total des passifs provenant de clients autres que des clients financiers.</p>
070-090	<p>1.2.2.1 passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché Article 427(1)(b)(ix) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché, telles que définies à l'article 192, provenant de clients autres que des clients financiers</p>
070	<p>1.2.2.1.1 garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées Article 427(1)(b)(ix) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total garanti par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées tel que déclaré en 1.1 Actifs, section 1, «Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées».</p>
080	<p>1.2.2.1.2 garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées Article 427(1)(b)(ix) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total garanti par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées tel que déclaré en 1.1 Actifs, section 1, «Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées».</p>
090	<p>1.2.2.1.3 garantis par tout autre actif Article 427(1)(b)(ix) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total garanti par d'autres actifs non déclarés en 1.2.2.1.1 ou 1.2.2.1.2.</p>
100	<p>1.2.2.2 passifs résultant d'opérations de prêts non garanties Article 427(1)(b)(vii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des passifs résultant d'opérations de prêts non garanties et provenant de clients autres que des clients financiers.</p>
110-130	<p>1.2.2.3 passifs qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4 Article 427(1)(b)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des passifs qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4.</p>
110	<p>1.2.2.3.1 passifs déclarés en 1.2.2.3 couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers Article 427(1)(b)(iv) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Parmi les passifs déclarés en 1.2.2.3, montant total couvert par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers.</p>
120	<p>1.2.2.3.2 passifs déclarés en 1.2.2.3 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point b) Article 427(1)(b)(v) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Parmi les passifs déclarés en 1.2.2.3, montant total des dépôts qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point b).</p>
130	<p>1.2.2.3.3 passifs déclarés en 1.2.2.3 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point d) Article 427(1)(b)(vi) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Parmi les passifs déclarés en 1.2.2.2.1, montant total des dépôts qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point d).</p>

Ligne	Références légales et instructions
140-200	<p>1.2.3 passifs provenant de clients financiers Article 427(1)(b)(viii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des passifs provenant de clients financiers.</p>
140-160	<p>1.2.3.1 passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché Article 427(1)(b)(ix) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché telles que définies à l'article 192, provenant de clients financiers</p>
140	<p>1.2.3.1.1 garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées Article 427(1)(b)(ix) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total garanti par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées tel que déclaré en 1.1 Actifs, section 1, «Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées».</p>
150	<p>1.2.3.1.2 garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées Article 427(1)(b)(ix) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total garanti par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées tel que déclaré en 1.1 Actifs, section 1, «Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées».</p>
160	<p>1.2.3.1.3 garantis par tout autre actif Article 427(1)(b)(ix) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total garanti par d'autres actifs non déclarés en 1.2.2.1.1 ou 1.2.2.1.2.</p>
170	<p>1.2.3.2 passifs résultant d'opérations de prêts non garanties Article 427(1)(b)(viii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des passifs résultant d'opérations de prêts non garanties et provenant de clients financiers.</p>
180-200	<p>1.2.3.3 passifs qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4 Article 427(1)(b)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des passifs qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4.</p>
180	<p>1.2.3.3.1 passifs déclarés en 1.2.3.3 couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers Article 427(1)(b)(iv) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Parmi les passifs déclarés en 1.2.3.3, montant total couvert par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers.</p>
190	<p>1.2.3.3.2 passifs déclarés en 1.2.3.3 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point b) Article 427(1)(b)(v) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Parmi les passifs déclarés en 1.2.3.3, montant total des dépôts qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point b).</p>
200	<p>1.2.3.3.3 passifs déclarés en 1.2.3.3 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point d) Article 427(1)(b)(vi) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Parmi les passifs déclarés en 1.2.2.2.1, montant total des dépôts qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point d).</p>
210	<p>1.2.4 passifs résultant de titres émis qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5 Article 427(1)(b)(x) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des passifs résultant de titres émis qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129 (obligations garanties).</p>

Ligne	Références légales et instructions
220	<p>1.2.5 passifs résultant de titres définis à l'article 52, paragraphe 4 de la directive 2009/65/CE</p> <p>Article 427(1)(b)(x) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des passifs résultant de titres émis qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE (obligations garanties).</p>
230	<p>1.2.6 autres passifs résultant de titres émis</p> <p>Article 427(1)(b)(xi) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total des passifs résultant de titres émis, autres que ceux déclarés en 1.1.</p>
240	<p>1.2.7 passifs issus de contrats à payer sur des produits dérivés</p> <p>Montant total des passifs issus de contrats à payer sur des produits dérivés</p>
250	<p>1.2.8 tous les autres passifs</p> <p>Article 427(1)(b)(xii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Montant total de tous les autres passifs.</p>

2. Éléments nécessitant un financement stable

2.1. Remarques générales

1. Le présent modèle récapitulatif comprend des informations sur les éléments nécessitant un financement stable. Les éléments qui ne doivent pas être remplis par les établissements sont grisés.
2. Tous les actifs figurant au bilan d'un établissement sont déclarés ici. Le montant total déclaré reflète donc l'ensemble des fonds propres et passifs.
3. Traitement des échéances:
 - (i) Conformément à l'article 428, paragraphe 2 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, les éléments sont présentés dans cinq catégories comme suit:
 - (a) les actifs dont la date d'échéance ou date contractuelle d'exigibilité du remboursement, si celle-ci est antérieure, tombe dans les trois mois suivant la date de déclaration, sont déclarés dans les colonnes 010, 060 ou 110 selon la catégorie appropriée.
 - (b) les actifs dont la date d'échéance ou date contractuelle d'exigibilité du remboursement, si celle-ci est antérieure, tombe dans les trois à six mois suivant la date de déclaration, sont déclarés dans les colonnes 020, 070 ou 120 selon la catégorie appropriée.
 - (c) les actifs dont la date d'échéance ou date contractuelle d'exigibilité du remboursement, si celle-ci est antérieure, tombe dans les 6 à 9 mois suivant la date de déclaration, sont déclarés dans les colonnes 030, 080 ou 130 selon la catégorie appropriée.
 - (d) les actifs dont la date d'échéance ou date contractuelle d'exigibilité du remboursement, si celle-ci est antérieure, tombe dans les 9 à 12 mois suivant la date de déclaration, sont déclarés dans les colonnes 040, 090 ou 140 selon la catégorie appropriée.
 - (e) les actifs dont la date d'échéance ou date contractuelle d'exigibilité du remboursement, si celle-ci est antérieure, tombe plus d'un an après la date de déclaration, sont déclarés dans les colonnes 050, 100 ou 150 selon la catégorie appropriée.
 - (ii) Pour les options qui peuvent être exercées à la discrétion de l'établissement, les établissements tiendront compte des facteurs de risque de réputation qui peuvent limiter la capacité à ne pas exercer l'option. L'établissement tiendra compte d'un tel comportement aux fins de la déclaration des actifs dans le présent modèle, notamment si des tiers prévoient qu'une option ne sera pas exercée.
 - (iii) Les actifs sont déclarés en fonction de leur échéance de contrat résiduelle et non d'hypothèses comportementales.

4. Conformément à l'article 510 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, en vue d'effectuer un suivi du Financement stable, les établissements fourniront, pour chaque catégorie d'actifs déclarés dans le modèle de financement stable requis, une ventilation distincte des charges pesant sur les actifs comme suit:
- (i) Le montant des actifs déclarés non grevés est déclaré dans la première sous-catégorie.
 - (ii) Le montant des actifs grevés est déclaré dans la sous-rubrique pertinente selon la durée durant laquelle les actifs sont grevés, comme suit:
 - i. pour une période allant jusqu'à trois mois
 - ii. pour une période comprise entre trois et 6 mois
 - iii. pour une période comprise entre 6 et 9 mois
 - iv. pour une période comprise entre 9 et 12 mois
 - v. pour une période supérieure à 12 mois
5. Traitements des actifs reçus ou prêtés dans les opérations de prêts garanties et les opérations ajustées aux conditions du marché conformément à l'article 192 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013:
- (i) Les établissements excluent les actifs qu'ils ont empruntés dans le cadre d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché conformément à l'article 192 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 (telles que les opérations de prise en pension et échanges de sûretés) dont ils ne sont pas propriétaires bénéficiaires.
 - (ii) Les établissements déclarent les actifs qu'ils ont prêtés dans le cadre d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché conformément à l'article 192 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 (telles que les opérations de mise en pension ou échanges de sûretés) dont ils sont propriétaires bénéficiaires.
 - (iii) Lorsqu'un établissement dispose de titres grevés dans le cadre d'opérations de pension qui résultent d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché conformément à l'article 192 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, que l'établissement a conservé la propriété bénéficiaire et que les titres restent inscrits à son bilan, alors l'établissement affecte lesdits titres à la catégorie appropriée de financement stable requis.
6. Traitement des dettes et créances sur produits dérivés:
- (i) En général, le bilan d'un établissement présente à la fois des passifs dérivés nets (c.-à-d. des montants à payer) et des actifs dérivés nets (c.-à-d. des montants à recevoir). Les établissements les calculent en fonction des règles de compensation réglementaires, et non des règles comptables, et déclarent les montants en conséquence dans les modèles 1.1. «Financement requis» et 1.2 «Financement stable».

2.2. Éléments nécessitant un financement stable

2.2.1. Instructions concernant les lignes spécifiques

Ligne	Références légales et instructions
010-1320	<p>1 ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCEMENT STABLE</p> <p>Le total des actifs est déclaré comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans les colonnes P-T pour les actifs qui ne sont pas déclarés en tant qu'actifs liquides aux fins du modèle Couverture des besoins de liquidité. 2. Dans les colonnes F-J pour les actifs qui sont considérés comme des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées aux fins des colonnes du modèle Couverture des besoins de liquidité 3. Dans les colonnes K-O pour les actifs qui sont considérés comme des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées aux fins du modèle Couverture des besoins de liquidité. Les actifs sont déclarés en fonction, soit de leur date d'échéance, soit du premier jour où leur remboursement peut être contractuellement exigé, si cette date est antérieure.
010-470	<p>1.1 Actifs considérés comme liquides conformément à l'article 416</p> <p>Article 428(1)(a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Le total des actifs visés à l'article 416 est déclaré dans la(les) sous-rubrique(s) et colonne(s) appropriée(s)</p>

Ligne	Références légales et instructions
010	<p>1.1.1 Encaisses Articles 416(1)(a) Montant total des encaisses, y compris les pièces et billets /monnaie.</p>
020	<p>1.1.2 Expositions sur les banques centrales Articles 416(1)(a) Montant total des dépôts auprès des banques centrales.</p>
030	<p>1.1.2.1 Dont: expositions qui peuvent être retirées en période de tensions Article 416(1)(a) Montant total des dépôts auprès des banques centrales dans la mesure où ces dépôts peuvent être retirés en période de tensions.</p>
040-050	<p>1.1.3 Actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre ou d'un pays tiers, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides Article 416(1)(c)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Montant total des actifs cessibles visés à l'article 416, paragraphe 1, point c) (i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
040	<p>1.1.3.1 représentant des créances</p>
050	<p>1.1.3.2 garanties par</p>
060-070	<p>1.1.4 Actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie locale de la banque centrale et de l'entité du secteur public Article 416(1)(c)(ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
060	<p>1.1.4.1 représentant des créances</p>
070	<p>1.1.4.2 garanties par</p>
080-150	<p>1.1.5 Actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission européenne et les banques multilatérales de développement Article 416(1)(c)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p>
080	<p>1.1.5.1 (a) représentant des créances</p>
090	<p>1.1.5.2 (a) garanties par</p>
100	<p>1.1.5.1 (b) montant non grevé</p>
110	<p>1.1.5.2 (b) grevé pour une période allant jusqu'à trois mois</p>
120	<p>1.1.5.3 (b) grevé pour une période comprise entre trois et six mois</p>
130	<p>1.1.5.4 (b) grevé pour une période comprise entre six et neuf mois</p>

Ligne	Références légales et instructions
140	1.1.5.5 (b) grevé pour une période comprise entre neuf et douze mois
150	1.1.5.6 (b) grevé pour une période supérieure à douze mois
152-153	1.1.6 Actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité Article 416(1)(c)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
152	1.1.6.1 représentant des créances
153	1.1.6.2 garanties par
160-230	1.1.7 Total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1 Article 416(6) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Valeur de marché totale des parts ou actions d'OPC visées à l'article 416, paragraphe 6 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
160	1.1.7.1 (a) actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a)
170	1.1.7.2 (a) actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c)
175	1.1.7.3 (a) actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d)
180	1.1.7.1 (b) montant non grevé
190	1.1.7.2 (b) montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
200	1.1.7.3 (b) montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
210	1.1.7.4 (b) montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
220	1.1.7.5 (b) montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
230	1.1.7.6 (b) montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
232-233	1.1.8 Dépôts auprès de l'établissement de crédit central et autres formes de financement liquide statutairement ou contractuellement disponibles en provenance d'un établissement de crédit central ou d'établissements qui sont membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, ou qui sont éligibles à l'exemption prévue à l'article 10 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides
232	1.1.8.1 Dépôts
233	1.1.8.2 Financement disponible, en vertu de dispositions contractuelles
234	1.1.9 Actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a)(iii) est remplie
240-290	1.1.10 Autres actifs cessibles non mentionnés ailleurs
240	1.1.10.1 montant non grevé
250	1.1.10.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois

Ligne	Références légales et instructions
260	1.1.10.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
270	1.1.10.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
280	1.1.10.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
290	1.1.10.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
300-350	1.1.11 Obligations d'entreprises non financières Article 416(1)(b) ou (d) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
300	1.1.11.1 montant non grevé
310	1.1.11.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
320	1.1.11.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
330	1.1.11.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
340	1.1.11.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
350	1.1.11.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
351	1.1.12 Instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
352	1.1.12.1 montant non grevé
353	1.1.12.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
354	1.1.12.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
355	1.1.12.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
356	1.1.12.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
357	1.1.12.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
358	1.1.13 Instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
359	1.1.13.1 montant non grevé
360	1.1.13.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
361	1.1.13.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
362	1.1.13.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
363	1.1.13.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois

Ligne	Références légales et instructions
364	1.1.13.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
365	1.1.14 Obligations éligibles au traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, qui remplissent les critères de l'article 416, paragraphe 2, point a) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
366	1.1.14.1 montant non grevé
370	1.1.14.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
380	1.1.14.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
390	1.1.14.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
400	1.1.14.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
410	1.1.14.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
420-470	1.1.15 Obligations visées à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.1.9
420	1.1.15.1 montant non grevé
430	1.1.15.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
440	1.1.15.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
450	1.1.15.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
460	1.1.15.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
470	1.1.15.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
480-530	1.2 Titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, bénéficiant de l'échelon 1 de qualité de crédit en vertu de l'article 122 Article 428(1)(b)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Total des titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1 Valeur de marché totale des obligations telles que définies à l'article 428, paragraphe 1, point b) (i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
480	1.2.1 montant non grevé
490	1.2.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
500	1.2.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
510	1.2.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
520	1.2.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
530	1.2.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
540-590	1.3 Titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 2 de qualité de crédit en vertu de l'article 122 Valeur de marché totale des obligations telles que définies à l'article 428, paragraphe 1, point b) (ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
540	1.3.1 montant non grevé

Ligne	Références légales et instructions
550	1.3.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
560	1.3.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
570	1.3.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
580	1.3.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
580	1.3.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
600-650	1.4 Autres titres et instruments du marché monétaire non déclarés ailleurs Valeur de marché totale des obligations telles que définies à l'article 428, paragraphe 1, point b) (iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
600	montant non grevé
610	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
620	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
630	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
640	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
650	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
660-710	1.5 Actions d'entités non financières cotées sur un indice boursier majeur Article 428(1)(c) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Total des actions d'entités non financières cotées sur un indice boursier majeur
660	1.5.1 montant non grevé
670	1.5.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
680	1.5.2 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
690	1.5.3 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
700	1.5.3 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
710	1.5.4 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
720-770	1.6 Autres actions Article 428(1)(d) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Total des actions non déclarées en 1.3
720	1.6.1 montant non grevé
730	1.6.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
740	1.6.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois

Ligne	Références légales et instructions
750	1.6.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
760	1.6.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
770	1.6.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
780-830	1.7 Or Article 428(1)(e) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
780	1.7.1 montant non grevé
790	1.7.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
800	1.7.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
810	1.7.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
820	1.7.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
830	1.7.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
840-890	1.8 Autres métaux précieux Article 428(1)(f) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Total des détentions de métaux précieux autres que l'or [Remarque: l'argent ou le platine par exemple. En revanche, l'or est déclaré en 1.5.]
840	1.8.1 montant non grevé
850	1.8.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
860	1.8.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
870	1.8.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
880	1.8.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
890	1.8.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
900-1250	1.9 Prêts non renouvelables et créances Article 428(1)(g) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Le total des prêts non renouvelables et des créances tels que visés à l'article 428, paragraphe 1, point g) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 est déclaré dans la(les) sous-rubrique(s) et colonne(s) appropriée(s)
900-950	1.9.1 dont les emprunteurs sont des personnes physiques autres que des entreprises individuelles et des partenariats Article 428(1)(g)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Total des prêts non renouvelables et créances lorsque les emprunteurs sont des personnes physiques et lorsque les montants totaux placés en dépôt par client ou groupe de clients liés sont inférieurs à 1 million d'euros.
900	1.9.1.1 montant non grevé
910	1.9.1.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois

Ligne	Références légales et instructions
920	1.9.1.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
930	1.9.1.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
940	1.9.1.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
960	1.9.1.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
960-1010	<p>1.9.2 dont les emprunteurs sont des petites et moyennes entreprises qui relèvent de la catégorie des expositions sur la clientèle de détail dans le cadre de l'application de la méthode standard ou de l'approche NI pour le risque de crédit ou une entreprise éligible au traitement énoncé à l'article 153, paragraphe 4 et dont les dépôts sont inférieurs à 1 million d'euros au total par client ou groupe de clients liés.</p> <p>Article 428(1)(g)(ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Total des prêts non renouvelables et créances dont les emprunteurs sont des petites et moyennes entreprises qui relèvent de la catégorie des expositions sur la clientèle de détail dans le cadre de l'application de la méthode standard ou de l'approche NI pour le risque de crédit ou une entreprise éligible au traitement énoncé à l'article 153, paragraphe 4 et dont les dépôts sont inférieurs à 1 million d'euros au total par client ou groupe de clients liés.</p>
960	1.9.2.1 montant non grevé
970	1.9.2.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
980	1.9.2.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
990	1.9.2.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
1000	1.9.2.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
1010	1.9.2.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
1020-1070	<p>1.9.3 dont les emprunteurs sont des emprunteurs souverains, des banques centrales et des entités du secteur public (ESP)</p> <p>Article 428(1)(g)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Total des prêts non renouvelables et créances dont les emprunteurs sont des emprunteurs souverains, des banques centrales et des entités du secteur public (ESP)</p>
1020	1.9.3.1 montant non grevé
1030	1.9.3.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
1040	1.9.3.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
1050	1.9.3.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
1060	1.9.3.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
1070	1.9.3.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
1080-1130	<p>1.9.4 dont les emprunteurs ne sont pas déclarés en 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3, à l'exclusion des clients financiers</p> <p>Article 428(1)(g)(iv) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013</p> <p>Total des prêts non renouvelables et créances dont les emprunteurs ne sont pas mentionnés en 1.7.1, 1.7.2 ou 1.7.3, à l'exclusion des clients financiers.</p>

Ligne	Références légales et instructions
1080	1.9.4.1 montant non grevé
1090	1.9.4.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
1100	1.9.4.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
1110	1.9.4.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
1120	1.9.4.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
1130	1.9.4.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
1140-1190	1.9.5 dont les emprunteurs sont des établissements de crédit Article 428(1)(g)(v) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Total des prêts non renouvelables et créances dont les emprunteurs sont des établissements de crédit.
1140	1.9.5.1 montant non grevé
1150	1.9.5.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
1160	1.9.5.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
1170	1.9.5.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
1180	1.9.5.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
1190	1.9.5.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
1200-1250	1.9.6 dont les emprunteurs sont des clients financiers (non mentionnés en 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3) autres que des établissements de crédit Article 428(1)(g)(v) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Total des prêts non renouvelables et créances dont les emprunteurs sont des clients financiers.
1200	1.9.6.1 montant non grevé
1210	1.9.6.2 montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
1220	1.9.6.3 montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
1230	1.9.6.4 montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
1240	1.9.6.5 montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
1250	1.9.6.6 montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
1260-1280	1.10 Prêts non renouvelables et créances déclarés en 1.7 considérés comme des biens immobiliers Article 428(1)(h) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013

Ligne	Références légales et instructions
1260	1.10.1 Garantis par des biens immobiliers commerciaux Article 428(1)(h)(i) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
1270	1.10.2 Garantis par des biens immobiliers résidentiels Article 428(1)(h)(ii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
1280	1.10.3 Financés pour un montant égal (transfert) via des obligations qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, ou via des obligations visées à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE Article 428(1)(h)(iii) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
1290	1.11 Montants à recevoir sur produits dérivés Article 428(1)(i) du règlement (UE) n° 575/2013 Total net des montants à recevoir sur produits dérivés
1300	1.12 Tous les autres actifs Article 428(1)(j) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Tous les autres actifs non déclarés en 1.1.1-1.8 ci-dessus Remarque: les actifs déduits des fonds propres sont déclarés en 1.10.
1310	1.13 Actifs déduits des fonds propres ne nécessitant pas de financement stable Article 428(1) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Tous les actifs, déduits des fonds propres aux fins du respect des règles en matière de fonds propres du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013
1320	1.14 Facilités de crédit confirmées non prélevées Article 428(1)(k) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013 Facilités de crédit telles que visées à l'article 428(1)(k) du RÈGLEMENT (UE) n° 575/2013

ANNEXE XIV

MODÈLE DE POINTS DE DONNÉES — DICTIONNAIRE

Tableaux

Modèle	Code tableau	Libellé dans le tableau
C 00.01	C 00.01	Nature du rapport (COREP)
C 01.00	C 01.00	Adéquation du capital - définition des fonds propres
C 02.00	C 02.00	Adéquation du capital - montants d'expositions au risque
C 03.00	C 03.00	Adéquation du capital - ratios
C 04.00	C 04.00	Adéquation du capital - éléments pour mémoire
C 05.01	C 05.01	Adéquation du capital - dispositions transitoires: Sommaire
C 05.02	C 05.02	Adéquation du capital - dispositions transitoires: Instruments constituant une aide d'État et bénéficiant d'une clause d'antériorité
C 06.00	C 06.00	Solvabilité du groupe
C 07.00	C 07.00.a	Risques de crédit et de crédit de contrepartie, et positions de négociation non dénouées: Approche standard des exigences de fonds propres
C 07.00	C 07.00.b	Risques de crédit et de crédit de contrepartie, et positions de négociation non dénouées: Approche standard des exigences de fonds propres - dont: Résultant du risque de crédit de contrepartie
C 07.00	C 07.00.c	Risques de crédit et de crédit de contrepartie, et positions de négociation non dénouées: Approche standard des exigences de fonds propres - éléments pour mémoire - garanti par des biens immobiliers
C 07.00	C 07.00.d	Risques de crédit et de crédit de contrepartie, et positions de négociation non dénouées: Approche standard des exigences de fonds propres - éléments pour mémoire - en défaut
C 08.01	C 08.01.a	Risques de crédit et de crédit de contrepartie, et positions de négociation non dénouées: Approche NI des exigences de fonds propres - TOTAL
C 08.01	C 08.01.b	Risques de crédit et de crédit de contrepartie, et positions de négociation non dénouées: Approche NI des exigences de fonds propres - TOTAL - dont résultant du risque de crédit de la contrepartie et hors bilan
C 08.01	C 08.01.c	Risques de crédit et de crédit de contrepartie, et positions de négociation non dénouées: Approche NI des exigences de fonds propres - TOTAL (PME bénéficiant d'un facteur supplétif)
C 08.01	C 08.01.d	Risques de crédit et de crédit de contrepartie, et positions de négociation non dénouées: Approche NI des exigences de fonds propres - TOTAL - dont résultant du risque de crédit de la contrepartie et hors bilan (PME bénéficiant d'un facteur supplétif)
C 08.02	C 08.02	Risques de crédit et de crédit de contrepartie, et positions de négociation non dénouées: Approche NI des exigences de fonds propres - répartition des expositions affectées aux échelons ou catégories de débiteurs, par échelons de débiteur
C 09.01	C 09.01.a	Répartition des expositions par pays de résidence du débiteur (expositions en approche standard)
C 09.01	C 09.01.b	Répartition des expositions par pays de résidence du débiteur (expositions en approche standard) - expositions en défaut
C 09.02	C 09.02	Répartition des expositions par pays de résidence du débiteur (expositions en approche NI)
C 09.03	C 09.03	Répartition par pays du montant total des exigences de fonds propres pour risque de crédit couvrant les expositions de crédit pertinentes
C 10.01	C 10.01	Risque de crédit: Actions - approches NI des exigences de fonds propres
C 10.02	C 10.02	Risque de crédit: Actions - approches NI des exigences de fonds propres - répartition des expositions totales selon la méthode PD/LGD par échelons de débiteurs
C 11.00	C 11.00	Risque de règlement/livraison

Modèle	Code tableau	Libellé dans le tableau
C 12.00	C 12.00	Risque de crédit: Titrisations - approche standard des exigences de fonds propres
C 13.00	C 13.00	Risque de crédit: Titrisations - approche NI des exigences de fonds propres
C 14.00	C 14.00	Informations détaillées sur les titrisations
C 15.00	C 15.00	Expositions et pertes provenant de prêts garantis par des biens immobiliers
C 16.00	C 16.00.a	Risque opérationnel - AMA exclues
C 16.00	C 16.00.b	Risque opérationnel - AMA
C 17.00	C 17.00.a	Risque opérationnel: Pertes brutes par lignes d'activité et types d'évènements sur l'exercice passé
C 17.00	C 17.00.b	Risque opérationnel: Seuil appliqué pour la collecte de données
C 18.00	C 18.00	Risque de marché: Approche standard pour titres de créance négociés:
C 19.00	C 19.00	Risque de marché: Approche standard du risque spécifique en titrisation
C 20.00	C 20.00	Risque de marché: Approche standard du risque spécifique pour les positions du portefeuille de corrélation
C 21.00	C 21.00	Risque de marché: Approche standard du risque relatif aux positions sur actions
C 22.00	C 22.00	Risque de marché: Approches standard pour le risque de change
C 23.00	C 23.00	Risque de marché: Approche standard du risque relatif aux positions sur matières premières
C 24.00	C 24.00	Risque de marché: Modèles internes - total
C 25.00	C 25.00	RISQUE DE CVA
C 26.00	C 26.00	Limites des grands risques
C 27.00	C 27.00	Identification de la contrepartie
C 28.00	C 28.00	Risques en portefeuille de négociation et hors portefeuille de négociation
C 29.00	C 29.00	Détails des risques sur les clients individuels au sein de groupes de clients liés
C 30.00	C 30.00	Catégories d'échéances des 10 plus grands risques sur des établissements et des 10 plus grands risques sur des entités financières non régulées
C 31.00	C 31.00	Catégories d'échéances des 10 plus grands risques sur des établissements et des 10 plus grands risques sur des entités financières non régulées: détail des risques sur des clients individuels au sein de groupes de clients liés
C 40.00	C 40.00	Traitement alternatif du montant de l'exposition
C 41.00	C 41.00	Éléments du bilan et de hors bilan - ventilation supplémentaire des expositions
C 42.00	C 42.00	Définition alternative des fonds propres
C 43.00	C 43.00.a	Ventilation des composantes du montant de l'exposition utilisée pour le ratio de levier Éléments hors bilan, dérivés, opérations de financement sur titres et portefeuille de négociation
C 43.00	C 43.00.b	Ventilation des composantes du montant de l'exposition utilisée pour le ratio de levier Autres expositions du portefeuille hors négociation (approche standard)
C 43.00	C 43.00.c	Ventilation des composantes du montant de l'exposition utilisée pour le ratio de levier Autres expositions du portefeuille hors négociation (approche NI)
C 44.00	C 44.00	Information générale

Modèle	Code tableau	Libellé dans le tableau
C 45.00	C 45.00.a	Calcul du ratio de levier
C 45.00	C 45.00.b	Calcul du ratio de levier - moyenne
C 46.00	C 46.00.a	Entités consolidées aux fins de la comptabilité, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle (I)
C 46.00	C 46.00.b	Entités consolidées aux fins de la comptabilité, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle (II)
C 46.00	C 46.00.c	Entités consolidées aux fins de la comptabilité, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle (III)
C 51.00	C 51.00.a	Couverture des besoins de liquidité. Actifs liquides (I). Total
C 51.00	C 51.00.b	Couverture des besoins de liquidité. Actifs liquides (II). Total
C 51.00	C 51.00.w	Couverture des besoins de liquidité. Actifs liquides (I). Monnaies significatives
C 51.00	C 51.00.x	Couverture des besoins de liquidité. Actifs liquides (II). Monnaies significatives
C 52.00	C 52.00.a	Couverture des besoins de liquidité. Sorties de trésorerie (I). Total
C 52.00	C 52.00.b	Couverture des besoins de liquidité. Sorties de trésorerie (II). Total
C 52.00	C 52.00.c	Couverture des besoins de liquidité. Sorties de trésorerie (III). Total
C 52.00	C 52.00.d	Couverture des besoins de liquidité. Sorties de trésorerie (IV). Total
C 52.00	C 52.00.w	Couverture des besoins de liquidité. Sorties de trésorerie (I). Monnaies significatives
C 52.00	C 52.00.x	Couverture des besoins de liquidité. Sorties de trésorerie (II). Monnaies significatives
C 52.00	C 52.00.y	Couverture des besoins de liquidité. Sorties de trésorerie (III). Monnaies significatives
C 52.00	C 52.00.z	Couverture des besoins de liquidité. Sorties de trésorerie (IV). Monnaies significatives
C 53.00	C 53.00.a	Couverture des besoins de liquidité. Entrées de trésorerie (I). Total
C 53.00	C 53.00.b	Couverture des besoins de liquidité. Entrées de trésorerie (II). Total
C 53.00	C 53.00.c	Couverture des besoins de liquidité. Entrées de trésorerie (III). Total
C 53.00	C 53.00.w	Couverture des besoins de liquidité. Entrées de trésorerie (I). Monnaies significatives
C 53.00	C 53.00.x	Couverture des besoins de liquidité. Entrées de trésorerie (II). Monnaies significatives
C 53.00	C 53.00.y	Couverture des besoins de liquidité. Entrées de trésorerie (III). Monnaies significatives
C 54.00	C 54.00.a	Couverture des besoins de liquidité. Échanges de sûretés. Total
C 54.00	C 54.00.w	Couverture des besoins de liquidité. Échanges de sûretés. Monnaies significatives
C 60.00	C 60.00.a	Financement stable. Éléments nécessitant un financement stable (I). Total
C 60.00	C 60.00.b	Financement stable. Éléments nécessitant un financement stable (II). Total
C 60.00	C 60.00.w	Financement stable. Éléments nécessitant un financement stable (I). Monnaies significatives
C 60.00	C 60.00.x	Financement stable. Éléments nécessitant un financement stable (II). Monnaies significatives
C 61.00	C 61.00.a	Financement stable. Éléments fournissant un financement stable (I). Total
C 61.00	C 61.00.b	Financement stable. Éléments fournissant un financement stable (II). Total
C 61.00	C 61.00.w	Financement stable. Éléments fournissant un financement stable (I). Monnaies significatives
C 61.00	C 61.00.x	Financement stable. Éléments fournissant un financement stable (II). Monnaies significatives

Modèle	Code tableau	Libellé dans le tableau
F 00.01	F 00.01	Nature du rapport (FINREP)
F 01.01	F 01.01	Bilan [État de la situation financière]: Actifs
F 01.02	F 01.02	Bilan [État de la situation financière]: Passifs
F 01.03	F 01.03	Bilan [État de la situation financière]: Capitaux propres
F 02.00	F 02.00	État du résultat net
F 03.00	F 03.00	État du résultat global
F 04.01	F 04.01	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 04.02	F 04.02	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 04.03	F 04.03	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers disponibles à la vente
F 04.04	F 04.04	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: prêts et créances et placements détenus jusqu'à leur échéance
F 04.05	F 04.05	Actifs financiers subordonnés
F 04.06	F 04.06	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 04.07	F 04.07	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 04.08	F 04.08	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat portés en capitaux propres
F 04.09	F 04.09	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
F 04.10	F 04.10	Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de la contrepartie: autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation
F 05.00	F 05.00	Ventilation des prêts et avances par produit
F 06.00	F 06.00	Ventilation des prêts et avances aux entreprises non financières par code NACE
F 07.00	F 07.00	Actifs financiers soumis à dépréciation échus ou dépréciés
F 08.01	F 08.01.a	Ventilation des passifs financiers par produit et par contrepartie (a)
F 08.01	F 08.01.b	Ventilation des passifs financiers par produit et par contrepartie (b)
F 08.02	F 08.02	Passifs subordonnés
F 09.01	F 09.01	Éléments de hors bilan soumis à risque de crédit Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés
F 09.02	F 09.02	Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements reçus
F 10.00	F 10.00	Dérivés: Détenu à des fins de négociation
F 11.01	F 11.01	Dérivés - Comptabilité de couverture: Ventilation par type de risque et par type de couverture
F 11.02	F 11.02	Dérivés - comptabilité de couverture en vertu du référentiel comptable national Ventilation par type de risque

Modèle	Code tableau	Libellé dans le tableau
F 12.00	F 12.00	Mouvements de dotations aux dépréciations pour pertes de crédit et dépréciation d'instruments de capitaux propres
F 13.01	F 13.01	Ventilation des prêts et avances par sûretés et garanties
F 13.02	F 13.02	Sûretés obtenues par prise de possession pendant l'exercice (détenues à la date de clôture)
F 13.03	F 13.03	Sûretés obtenues par prise de possession [actifs corporels] cumulées
F 14.00	F 14.00	Hiérarchie des justes valeurs: instruments financiers à la juste valeur
F 15.00	F 15.00.a	Actifs financiers donnés en sûreté: décomptabilisation et passifs financiers associés aux actifs financiers transférés (a)
F 15.00	F 15.00.b	Actifs financiers donnés en sûreté: décomptabilisation et passifs financiers associés aux actifs financiers transférés (b)
F 16.01	F 16.01.a	Produits et charges d'intérêts par instrument et par contrepartie (a)
F 16.01	F 16.01.b	Produits et charges d'intérêts par instrument et par contrepartie (b)
F 16.02	F 16.02	Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument
F 16.03	F 16.03	Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par instrument
F 16.04	F 16.04	Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, par risque
F 16.05	F 16.05	Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, par instrument
F 16.06	F 16.06	Profits et pertes résultant de la comptabilité de couverture
F 16.07	F 16.07.a	Dépréciation d'actifs financiers et non financiers (a)
F 16.07	F 16.07.b	Dépréciation d'actifs financiers et non financiers (b)
F 17.01	F 17.01	Rapprochement entre périmètres de consolidation IFRS et CRR: Actifs
F 17.02	F 17.02	Rapprochement entre périmètres de consolidation IFRS et CRR: Expositions de hors bilan - engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés
F 17.03	F 17.03	Rapprochement entre périmètres de consolidation IFRS et CRR: Passifs
F 20.01	F 20.01	Ventilation géographique des actifs par lieu de l'activité
F 20.02	F 20.02	Ventilation géographique des passifs par lieu de l'activité
F 20.03	F 20.03	Ventilation géographique des principaux éléments du compte de résultat par lieu de l'activité
F 20.04	F 20.04	Ventilation géographique des actifs par lieu de résidence de la contrepartie
F 20.05	F 20.05.a	Ventilation géographique des éléments de hors bilan soumis à risque de crédit par lieu de résidence de la contrepartie (a)
F 20.05	F 20.05.b	Ventilation géographique des éléments de hors bilan soumis à risque de crédit par lieu de résidence de la contrepartie (b)
F 20.06	F 20.06	Ventilation géographique des passifs par lieu de résidence de la contrepartie
F 20.07	F 20.07	Ventilation géographique par lieu de résidence de la contrepartie de prêts et avances à des entreprises non financières par code NACE

Modèle	Code tableau	Libellé dans le tableau
F 21.00	F 21.00	Actifs corporels et immobilisations incorporelles: actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple
F 21.00	F 22.01	Produits et charges d'honoraires et de commissions par activité
F 22.02	F 22.02	Actifs concernés par les services fournis
F 30.01	F 30.01	Intérêts dans des entités structurées non consolidées
F 30.02	F 30.02	Ventilation des intérêts dans des entités structurées non consolidées, par nature des activités
F 31.01	F 31.01	Parties liées: montants à payer et à recevoir de
F 31.02	F 31.02	Parties liées: charges et produits résultant de transactions avec
F 40.01	F 40.01	Périmètre du groupe: «entité par entité»
F 40.02	F 40.02	Périmètre du groupe: «instrument par instrument»
F 41.01	F 41.01	Hierarchie des justes valeurs: instruments financiers au coût amorti
F 41.02	F 41.02	Utilisation de l'option de la juste valeur
F 41.03	F 41.03	Instruments financiers hybrides non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
F 42.00	F 42.00	Actifs corporels et immobilisations incorporelles: valeur comptable
F 43.00	F 43.00	Provisions
F 44.01	F 44.01	Composants d'actifs et de passifs nets de plans à prestations définies
F 44.02	F 44.02	Mouvements dans les obligations de plans à prestations définies et avantages du personnel
F 44.03	F 44.03	Pour mémoire [en lien avec les charges de personnel]
F 45.01	F 45.01	Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat par portefeuille comptable
F 45.02	F 45.02	Profits et pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers autres que détenus en vue de la vente
F 45.03	F 45.03	Autres bénéfices et charges d'exploitation
F 46.00	F 46.00	État des variations des capitaux propres

Axes du tableau

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 00.01	Colonne	010	Nature du rapport
C 00.01	Ligne	010	Référentiel comptable
C 00.01	Ligne	020	Niveau de déclaration
C 01.00	Colonne	010	Montant
C 01.00	Ligne	010	FONDS PROPRES
C 01.00	Ligne	015	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1
C 01.00	Ligne	020	FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)
C 01.00	Ligne	030	Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres CET1
C 01.00	Ligne	040	Instruments de capital versés

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 01.00	Ligne	050	Pour mémoire: Instruments de capital non éligibles
C 01.00	Ligne	060	Prime d'émission
C 01.00	Ligne	070	(-) Instruments de fonds propres CET1
C 01.00	Ligne	080	(-) Détentions directes d'instruments CET1
C 01.00	Ligne	090	(-) Détentions indirectes d'instruments CET1
C 01.00	Ligne	091	(-) Détentions synthétiques d'instruments CET1
C 01.00	Ligne	092	(-) Obligations réelles ou éventuelles d'acquérir des instruments de fonds propres CET1
C 01.00	Ligne	130	Bénéfices non distribués
C 01.00	Ligne	140	Résultats non distribués des exercices précédents
C 01.00	Ligne	150	Profits ou pertes éligibles
C 01.00	Ligne	160	Profit ou perte attribuable aux propriétaires de la société mère
C 01.00	Ligne	170	(-) Part du bénéfice intermédiaire ou de fin d'exercice non éligible
C 01.00	Ligne	180	Autres éléments du résultat global cumulés
C 01.00	Ligne	200	Autres réserves
C 01.00	Ligne	210	Fonds pour risques bancaires généraux
C 01.00	Ligne	220	Ajustements transitoires relatifs aux instruments de fonds propres CET1 bénéficiant d'une clause d'antériorité
C 01.00	Ligne	230	Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1
C 01.00	Ligne	240	Ajustements transitoires découlant d'intérêts minoritaires supplémentaires
C 01.00	Ligne	250	Ajustements des CET1 découlant de filtres prudentiels
C 01.00	Ligne	260	(-) Augmentations de la valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés
C 01.00	Ligne	270	Réserve de couverture de flux de trésorerie
C 01.00	Ligne	280	Profits et pertes cumulatifs attribuables aux variations du risque de crédit propre pour les passifs évalués à la juste valeur
C 01.00	Ligne	285	Profits et pertes en juste valeur résultant du propre risque de crédit de l'établissement lié aux instruments dérivés au passif du bilan
C 01.00	Ligne	290	(-) Corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente
C 01.00	Ligne	300	(-) Goodwill
C 01.00	Ligne	310	(-) Goodwill pris en compte en tant qu'immobilisation incorporelle
C 01.00	Ligne	320	(-) Goodwill inclus dans l'évaluation des investissements importants
C 01.00	Ligne	330	Passifs d'impôt différé associés au goodwill
C 01.00	Ligne	340	(-) Autres immobilisations incorporelles
C 01.00	Ligne	350	(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles
C 01.00	Ligne	360	Passifs d'impôt différé associés aux autres immobilisations incorporelles

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 01.00	Ligne	370	(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés
C 01.00	Ligne	380	(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes attendues selon l'approche NI
C 01.00	Ligne	390	(-) Actifs du fonds de pension à prestations définies
C 01.00	Ligne	400	(-) Montant brut des actifs du fonds de pension à prestations définies
C 01.00	Ligne	410	Passifs d'impôt différé associés aux actifs du fonds de pension à prestations définies
C 01.00	Ligne	420	Actifs du fonds de pension à prestations définies dont l'établissement peut disposer sans contrainte
C 01.00	Ligne	430	(-) Détentions croisées de fonds propres CET1
C 01.00	Ligne	440	(-) Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (voir 1.2.10)
C 01.00	Ligne	450	(-) Participations qualifiées hors du secteur financier qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1 250 %
C 01.00	Ligne	460	(-) Positions de titrisation qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1 250 %
C 01.00	Ligne	470	(-) Positions de négociation non dénouées qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1 250 %
C 01.00	Ligne	471	(-) Positions d'un panier pour lesquelles un établissement n'est pas en mesure de déterminer la pondération de risque selon l'approche NI, et qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1 250 %
C 01.00	Ligne	472	(-) Expositions sur actions selon une méthode fondée sur les modèles internes, qui peuvent subsidiairement être soumises à une pondération de risque de 1 250 %
C 01.00	Ligne	480	(-) Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 01.00	Ligne	490	(-) Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles
C 01.00	Ligne	500	(-) Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 01.00	Ligne	510	(-) Montant dépassant le seuil de 17,65 %
C 01.00	Ligne	520	Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1
C 01.00	Ligne	524	(-) Déductions supplémentaires des fonds propres CET 1 en vertu de l'article 3 du CRR
C 01.00	Ligne	529	Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres
C 01.00	Ligne	530	FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)
C 01.00	Ligne	540	Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1
C 01.00	Ligne	550	Instruments de capital versés
C 01.00	Ligne	560	Pour mémoire: Instruments de capital non éligibles
C 01.00	Ligne	570	Prime d'émission
C 01.00	Ligne	580	(-) Propres instruments AT1

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 01.00	Ligne	590	(-) Détentions directes d'instruments AT1
C 01.00	Ligne	620	(-) Détentions indirectes d'instruments AT1
C 01.00	Ligne	621	(-) Détentions synthétiques d'instruments AT1
C 01.00	Ligne	622	(-) Obligation réelle ou éventuelle d'acquérir des instruments AT1 propres
C 01.00	Ligne	660	Ajustements transitoires relatifs aux instruments de fonds propres AT1 bénéficiant d'une clause d'antériorité
C 01.00	Ligne	670	Instruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres AT1
C 01.00	Ligne	680	Ajustements transitoires découlant de la prise en compte d'instruments émis par des filiales dans les fonds propres AT1
C 01.00	Ligne	690	(-) Détentions croisées de fonds propres AT1
C 01.00	Ligne	700	(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 01.00	Ligne	710	(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 01.00	Ligne	720	(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2
C 01.00	Ligne	730	Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1
C 01.00	Ligne	740	Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)
C 01.00	Ligne	744	(-) Déductions supplémentaires de fonds propres AT1 en vertu de l'article 3 du CRR
C 01.00	Ligne	748	Éléments de fonds propres AT1 ou déductions - autres
C 01.00	Ligne	750	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2
C 01.00	Ligne	760	Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres T2
C 01.00	Ligne	770	Instruments de capital et emprunts subordonnés versés
C 01.00	Ligne	780	Pour mémoire: Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles
C 01.00	Ligne	790	Prime d'émission
C 01.00	Ligne	800	(-) Instruments de fonds propres T2
C 01.00	Ligne	810	(-) Détentions directes d'instruments T2
C 01.00	Ligne	840	(-) Détentions indirectes d'instruments T2
C 01.00	Ligne	841	(-) Détentions synthétiques d'instruments T2
C 01.00	Ligne	842	(-) Obligation réelle ou éventuelle d'acquérir des instruments de fonds propres T2
C 01.00	Ligne	880	Ajustements transitoires relatifs aux instruments de fonds propres T2 et emprunts subordonnés bénéficiant d'une clause d'antériorité
C 01.00	Ligne	890	Instruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres T2
C 01.00	Ligne	900	Ajustements transitoires découlant de la prise en compte d'instruments émis par des filiales dans les fonds propres T2
C 01.00	Ligne	910	Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche NI

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 01.00	Ligne	920	Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)
C 01.00	Ligne	930	(-) Détentions croisées de fonds propres T2
C 01.00	Ligne	940	(-) Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 01.00	Ligne	950	(-) Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 01.00	Ligne	960	Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres T2
C 01.00	Ligne	970	Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)
C 01.00	Ligne	974	(-) Déductions supplémentaires de fonds propres T2 en vertu de l'article 3 du CRR
C 01.00	Ligne	978	Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres
C 02.00	Colonne	010	Montant
C 02.00	Ligne	010	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE
C 02.00	Ligne	020	Dont: Entreprises d'investissements visées à l'article 90, paragraphe 2, et à l'article 93 du CRR
C 02.00	Ligne	030	Dont: Entreprises d'investissements visées à l'article 91, paragraphes 1 et 2, et à l'article 92 du CRR
C 02.00	Ligne	040	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS POUR LES RISQUES DE CRÉDIT, DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET DE DILUTION ET LES POSITIONS DE NÉGOCIATION NON DÉNOUÉES
C 02.00	Ligne	050	Approche standard (SA)
C 02.00	Ligne	060	Catégories d'exposition au risque en approche SA, à l'exclusion des positions de titrisation
C 02.00	Ligne	070	Administrations centrales ou banques centrales
C 02.00	Ligne	080	Administrations régionales ou locales
C 02.00	Ligne	090	Entités du secteur public
C 02.00	Ligne	100	Banques multilatérales de développement
C 02.00	Ligne	110	Organisations internationales
C 02.00	Ligne	120	Établissements
C 02.00	Ligne	130	Entreprises
C 02.00	Ligne	140	Clientèle de détail
C 02.00	Ligne	150	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
C 02.00	Ligne	160	Expositions en défaut
C 02.00	Ligne	170	Éléments présentant un risque particulièrement élevé
C 02.00	Ligne	180	Obligations garanties
C 02.00	Ligne	190	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 02.00	Ligne	200	Organisme de placement collectif (OPC)
C 02.00	Ligne	210	Capitaux propres
C 02.00	Ligne	211	Autres éléments
C 02.00	Ligne	220	Positions de titrisation SA
C 02.00	Ligne	230	dont: retitrisations
C 02.00	Ligne	240	Approche fondée sur les notations internes (NI)
C 02.00	Ligne	250	Approches NI en l'absence de recours à ses propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) ou à des facteurs de conversion
C 02.00	Ligne	260	Administrations centrales et banques centrales
C 02.00	Ligne	270	Établissements
C 02.00	Ligne	280	Entreprises - PME
C 02.00	Ligne	290	Entreprises - Financements spécialisés
C 02.00	Ligne	300	Entreprises - Autres
C 02.00	Ligne	310	Approches NI en cas de recours à ses propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion
C 02.00	Ligne	320	Administrations centrales et banques centrales
C 02.00	Ligne	330	Établissements
C 02.00	Ligne	340	Entreprises - PME
C 02.00	Ligne	350	Entreprises - Financements spécialisés
C 02.00	Ligne	360	Entreprises - Autres
C 02.00	Ligne	370	Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers PME
C 02.00	Ligne	380	Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME
C 02.00	Ligne	390	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles
C 02.00	Ligne	400	Clientèle de détail - Autres PME
C 02.00	Ligne	410	Clientèle de détail - Autres non-PME
C 02.00	Ligne	420	Actions en approche NI
C 02.00	Ligne	430	Positions de titrisation en approche NI
C 02.00	Ligne	440	Dont: retitrisations
C 02.00	Ligne	450	Actifs autres que des obligations de crédit
C 02.00	Ligne	460	Montant de l'exposition pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP
C 02.00	Ligne	490	MONTANT TOTAL DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON
C 02.00	Ligne	500	Risque de règlement / livraison dans le portefeuille hors négociation
C 02.00	Ligne	510	Risque de règlement / livraison dans le portefeuille de négociation
C 02.00	Ligne	520	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE POSITION, AU RISQUE DE CHANGE ET AU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 02.00	Ligne	530	Montant de l'exposition au risque de position, au risque de change et au risque sur matières premières en approches standard (SA)
C 02.00	Ligne	540	Titres de créance négociés
C 02.00	Ligne	550	Capitaux propres
C 02.00	Ligne	560	Change
C 02.00	Ligne	570	Matières premières
C 02.00	Ligne	580	Montant de l'exposition au risque de position, au risque de change et au risque sur matières premières selon la méthode fondée sur les modèles internes (IM)
C 02.00	Ligne	590	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL (ROp)
C 02.00	Ligne	600	Approche élémentaire (BIA) du ROp
C 02.00	Ligne	610	Approches standard (STA) / Approches standard alternatives (ASA) du ROp
C 02.00	Ligne	620	Approches par mesure avancée (AMA) du ROp
C 02.00	Ligne	630	MONTANT D'EXPOSITION AU RISQUE SUPPLÉMENTAIRE LIÉ AUX FRAIS FIXES
C 02.00	Ligne	640	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT
C 02.00	Ligne	650	Méthode avancée
C 02.00	Ligne	660	Méthode standard
C 02.00	Ligne	670	Méthode du risque initial
C 02.00	Ligne	680	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION LIÉ AUX GRANDS RISQUES DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION
C 02.00	Ligne	690	MONTANTS D'EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES
C 02.00	Ligne	710	Dont: Exigences prudentielles plus strictes supplémentaires en vertu de l'art. 458
C 02.00	Ligne	720	Dont: exigences pour grands risques
C 02.00	Ligne	730	Dont: pondérations de risque modifiées pour faire face aux bulles d'actifs dans l'immobilier à usage résidentiel et commercial
C 02.00	Ligne	740	Dont: expositions au sein du secteur financier
C 02.00	Ligne	750	Dont: Exigences prudentielles plus strictes supplémentaires en vertu de l'art. 459
C 02.00	Ligne	760	Dont: Montant d'exposition au risque supplémentaire lié à l'article 3 du CRR
C 03.00	Colonne	010	Montant
C 03.00	Ligne	010	Ratio de fonds propres CET1
C 03.00	Ligne	020	Surplus (+)/ Déficit (-) de fonds propres CET1
C 03.00	Ligne	030	Ratio de fonds propres T1
C 03.00	Ligne	040	Surplus (+)/ Déficit (-) de fonds propres T1
C 03.00	Ligne	050	Ratio de fonds propres total
C 03.00	Ligne	060	Surplus (+)/ Déficit (-) de fonds propres total
C 03.00	Ligne	070	Ratio de fonds propres CET1 comprenant les ajustements du Pilier II

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 03.00	Ligne	080	Ratio cible de fonds propres CET1 dû aux ajustements du Pilier II
C 03.00	Ligne	090	Ratio de fonds propres T1 comprenant les ajustements du Pilier II
C 03.00	Ligne	100	Ratio de fonds propres T1 cible dû aux ajustements du Pilier II
C 03.00	Ligne	110	Ratio de fonds propres total comprenant les ajustements du Pilier II
C 03.00	Ligne	120	Ratio de fonds propres total cible dû aux ajustements du Pilier II
C 04.00	Colonne	010	Montant
C 04.00	Ligne	009	Actifs et passifs d'impôt différé
C 04.00	Ligne	010	Actifs d'impôt différé totaux
C 04.00	Ligne	020	Actifs d'impôt différé ne dépendant pas de bénéfices futurs
C 04.00	Ligne	030	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles
C 04.00	Ligne	040	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles
C 04.00	Ligne	050	Passifs d'impôt différé totaux
C 04.00	Ligne	060	Passifs d'impôt différé non déductibles des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs
C 04.00	Ligne	070	Passifs d'impôt différé déductibles des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs
C 04.00	Ligne	080	Passifs d'impôt différé associés aux actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles
C 04.00	Ligne	090	Passifs d'impôt différé associés aux actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles
C 04.00	Ligne	099	Provisions et pertes attendues
C 04.00	Ligne	100	Excès (+) ou insuffisance (-) NI des ajustements du risque de crédit, des corrections de valeur supplémentaires, et des autres réductions de fonds propres par rapport aux pertes attendues sur les expositions non en défaut
C 04.00	Ligne	110	Total des ajustements du risque de crédit, des corrections de valeur supplémentaires, et des autres réductions de fonds propres pouvant être pris en compte dans le calcul du montant des pertes attendues
C 04.00	Ligne	120	Ajustements pour risque de crédit général
C 04.00	Ligne	130	Ajustements pour risque de crédit spécifique
C 04.00	Ligne	131	Corrections de valeur supplémentaires et autres réductions de fonds propres
C 04.00	Ligne	140	Total des pertes attendues éligibles
C 04.00	Ligne	145	Excès (+) ou insuffisance (-) NI des ajustements du risque de crédit par rapport aux pertes attendues sur les expositions en défaut
C 04.00	Ligne	150	Ajustements pour risque de crédit spécifique et positions traitées de la même façon
C 04.00	Ligne	155	Total des pertes attendues éligibles
C 04.00	Ligne	160	Montants d'expositions pondérés pour le calcul du plafond de l'excès de provisions pouvant être considérés comme des T2
C 04.00	Ligne	170	Total des provisions brutes pouvant être inclus dans les fonds propres T2
C 04.00	Ligne	180	Montants d'expositions pondérés pour le calcul du plafond de la provision pouvant être considérés comme T2

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 04.00	Ligne	189	Seuils pour les déductions des fonds propres de base de catégorie 1
C 04.00	Ligne	190	Seuil non déductible des participations dans des entités du secteur financier dans lesquelles un établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	200	Seuil CET1 de 10 %
C 04.00	Ligne	210	Seuil CET1 de 17,65 %
C 04.00	Ligne	220	Fonds propres éligibles dans le cadre de participations qualifiées hors du secteur financier et de grands risques
C 04.00	Ligne	229	Investissements dans les fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	230	Détentions de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important, nettes des positions courtes
C 04.00	Ligne	240	Détentions directes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	250	Détentions directes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	260	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux detentions brutes directes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	270	Détentions indirectes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	280	Détentions indirectes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	290	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux detentions brutes indirectes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	291	Détentions synthétiques de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	292	Détentions synthétiques brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	293	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux detentions brutes synthétiques figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	300	Détentions de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important, nettes des positions courtes
C 04.00	Ligne	310	Détentions directes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	320	Détentions directes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	330	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux detentions brutes directes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	340	Détentions indirectes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 04.00	Ligne	350	Détentions indirectes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	360	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	361	Détentions synthétiques de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	362	Détentions synthétiques brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	363	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	370	Détentions de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important, nettes des positions courtes
C 04.00	Ligne	380	Détentions directes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	390	Détentions directes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	400	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	410	Détentions indirectes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	420	Détentions indirectes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	430	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	431	Détentions synthétiques de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	432	Détentions synthétiques brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 04.00	Ligne	433	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	439	Investissements dans les fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	440	Détentions de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important, nettes des positions courtes
C 04.00	Ligne	450	Détentions directes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	460	Détentions directes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	470	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	480	Détentions indirectes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	490	Détentions indirectes brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 04.00	Ligne	500	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	501	Détections synthétiques de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	502	Détections synthétiques brutes de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	503	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	510	Détections de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important, nettes des positions courtes
C 04.00	Ligne	520	Détections directes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	530	Détections directes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	540	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	550	Détections indirectes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	560	Détections indirectes brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	570	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	571	Détections synthétiques de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	572	Détections synthétiques brutes de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	573	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes synthétiques figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	580	Détections de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important, nettes des positions courtes
C 04.00	Ligne	590	Détections directes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	600	Détections directes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	610	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes directes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	620	Détections indirectes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	630	Détections indirectes brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	640	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détections brutes indirectes figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	641	Détections synthétiques de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 04.00	Ligne	642	Détections synthétiques brutes de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 04.00	Ligne	643	(-) Positions courtes compensatoires autorisées par rapport aux détentions brutes synthétiques figurant ci-dessus
C 04.00	Ligne	649	Total des actifs pondérés de montants non déduits de la catégorie de fonds propres correspondante:
C 04.00	Ligne	650	Expositions pondérées des détentions de fonds propres CET1 dans des entités du secteur financier qui ne sont pas déduites des fonds propres CET1 de l'établissement
C 04.00	Ligne	660	Expositions pondérées des détentions de fonds propres AT1 dans des entités du secteur financier qui ne sont pas déduites des fonds propres AT1 de l'établissement
C 04.00	Ligne	670	Expositions pondérées des détentions de fonds propres T2 dans des entités du secteur financier qui ne sont pas déduites des fonds propres T2 de l'établissement
C 04.00	Ligne	679	Non-application provisoire des déductions des fonds propres
C 04.00	Ligne	680	Détentions d'instruments de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important provisoirement non applicables
C 04.00	Ligne	690	Détentions d'instruments de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important provisoirement non applicables
C 04.00	Ligne	700	Détentions d'instruments de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important provisoirement non applicables
C 04.00	Ligne	710	Détentions d'instruments de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important provisoirement non applicables
C 04.00	Ligne	720	Détentions d'instruments de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important provisoirement non applicables
C 04.00	Ligne	730	Détentions d'instruments de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important provisoirement non applicables
C 04.00	Ligne	739	Coussins de fonds propres
C 04.00	Ligne	740	Exigence globale de coussin de fonds propres
C 04.00	Ligne	750	Coussin de conservation des fonds propres
C 04.00	Ligne	760	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre
C 04.00	Ligne	770	Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement
C 04.00	Ligne	780	Coussin pour le risque systémique
C 04.00	Ligne	790	Coussin pour établissement d'importance systémique
C 04.00	Ligne	800	Coussin pour établissement d'importance systémique mondiale
C 04.00	Ligne	810	Coussin pour autre établissement d'importance systémique
C 04.00	Ligne	819	Exigences du Pilier II
C 04.00	Ligne	820	Exigences de fonds propres liées aux ajustements du Pilier II
C 04.00	Ligne	829	Informations complémentaires pour entreprises d'investissement
C 04.00	Ligne	830	Capital initial
C 04.00	Ligne	840	Exigence de fonds propres basée sur les frais généraux
C 04.00	Ligne	845	Informations complémentaires pour le calcul des seuils de déclaration

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 04.00	Ligne	850	Expositions initiales non domestiques
C 04.00	Ligne	860	Expositions initiales totales
C 04.00	Ligne	865	Plancher Bâle I
C 04.00	Ligne	870	Ajustements aux fonds propres totaux
C 04.00	Ligne	880	Fonds propres pleinement ajustés pour plancher Bâle I
C 04.00	Ligne	890	Exigences de fonds propres pour plancher Bâle I
C 04.00	Ligne	900	Exigences de fonds propres pour plancher Bâle I – alternative SA
C 05.01	Colonne	010	Ajustements des fonds propres CET1
C 05.01	Colonne	020	Ajustements des fonds propres AT1
C 05.01	Colonne	030	Ajustements des fonds propres T2
C 05.01	Colonne	040	Ajustements inclus dans les actifs pondérés en fonction du risque
C 05.01	Colonne	049	Pour mémoire
C 05.01	Colonne	050	Pourcentage applicable
C 05.01	Colonne	060	Montant éligible sans dispositions transitoires
C 05.01	Ligne	010	1. TOTAL AJUSTEMENTS
C 05.01	Ligne	020	1.1 INSTRUMENTS BÉNÉFICIAIRE D'UNE CLAUSE D'ANTÉRIORITÉ
C 05.01	Ligne	030	1.1.1 Instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité: Instruments constituant une aide d'État
C 05.01	Ligne	040	1.1.1.1 Instruments éligibles au titre de fonds propres conformément à la directive 2006/48/CE
C 05.01	Ligne	050	1.1.1.2 Instruments émis par des établissements constitués dans un État membre qui fait l'objet d'un programme d'ajustement économique
C 05.01	Ligne	060	1.1.2 Instruments ne constituant pas une aide d'État
C 05.01	Ligne	070	1.2 INTÉRÊTS MINORITAIRES ET ÉQUIVALENTS
C 05.01	Ligne	080	1.2.1 Instruments et éléments de fonds propres non reconnus en tant qu'intérêts minoritaires
C 05.01	Ligne	090	1.2.2 Comptabilisation transitoire en fonds propres consolidés des intérêts minoritaires et des fonds propres additionnels de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2 éligibles
C 05.01	Ligne	091	1.2.3 Comptabilisation transitoire en fonds propres consolidés des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles
C 05.01	Ligne	092	1.2.4 Comptabilisation transitoire en fonds propres consolidés des fonds propres additionnels de catégorie 2 éligibles
C 05.01	Ligne	100	1.3 AJUSTEMENTS DES DÉDUCTIONS
C 05.01	Ligne	110	1.3.1 Pertes et gains non réalisés
C 05.01	Ligne	120	1.3.1.1 Gains non réalisés
C 05.01	Ligne	130	1.3.1.2 Pertes non réalisées

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 05.01	Ligne	133	1.3.1.3 Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales classées dans la catégorie «Disponibles à la vente» de la norme comptable internationale IAS 39 telle qu'adoptée par l'UE
C 05.01	Ligne	136	1.3.1.4 Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales classées dans la catégorie «Disponibles à la vente» de la norme comptable internationale IAS 39 telle qu'adoptée par l'UE
C 05.01	Ligne	138	1.3.1.5 Pertes et gains en juste valeur résultant du propre risque de crédit de l'établissement lié aux instruments dérivés au passif du bilan
C 05.01	Ligne	140	1.3.2 Déductions
C 05.01	Ligne	150	1.3.2.1. Résultats négatifs de l'exercice en cours
C 05.01	Ligne	160	1.3.2.2. Immobilisations incorporelles
C 05.01	Ligne	170	1.3.2.3. Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles
C 05.01	Ligne	180	1.3.2.4. Insuffisance NI de provisions par rapport aux pertes attendues
C 05.01	Ligne	190	1.3.2.5. Actifs du fonds de pension à prestations définies
C 05.01	Ligne	194	dont: Introduction des modifications de l'IAS 19 - élément positif
C 05.01	Ligne	198	dont: Introduction des modifications de l'IAS 19 - élément négatif
C 05.01	Ligne	200	1.3.2.6. Propres instruments
C 05.01	Ligne	210	1.3.2.6.1 Propres instruments CET1
C 05.01	Ligne	211	dont: Détentions directes
C 05.01	Ligne	212	dont: Détentions indirectes
C 05.01	Ligne	220	1.3.2.6.2 Propres instruments AT1
C 05.01	Ligne	221	dont: Détentions directes
C 05.01	Ligne	222	dont: Détentions indirectes
C 05.01	Ligne	230	1.3.2.6.3 Instruments de fonds propres T2
C 05.01	Ligne	231	dont: Détentions directes
C 05.01	Ligne	232	dont: Détentions indirectes
C 05.01	Ligne	240	1.3.2.7. Détentions croisées
C 05.01	Ligne	250	1.3.2.7.1 Détentions croisées de fonds propres CET1
C 05.01	Ligne	260	1.3.2.7.1.1 Détentions croisées de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 05.01	Ligne	270	1.3.2.7.1.2 Détentions croisées de fonds propres CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 05.01	Ligne	280	1.3.2.7.2 Détentions croisées de fonds propres AT1
C 05.01	Ligne	290	1.3.2.7.2.1 Détentions croisées de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 05.01	Ligne	300	1.3.2.7.2.2 Détenctions croisées de fonds propres AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 05.01	Ligne	310	1.3.2.7.3 Détenctions croisées de fonds propres T2
C 05.01	Ligne	320	1.3.2.7.3.1 Détenctions croisées de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 05.01	Ligne	330	1.3.2.7.3.2 Détenctions croisées de fonds propres T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 05.01	Ligne	340	1.3.2.8. Instruments de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 05.01	Ligne	350	1.3.2.8.1 Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 05.01	Ligne	360	1.3.2.8.2 Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 05.01	Ligne	370	1.3.2.8.3 Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
C 05.01	Ligne	380	1.3.2.9 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles et instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 05.01	Ligne	390	1.3.2.10 Instruments de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 05.01	Ligne	400	1.3.2.10.1 Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 05.01	Ligne	410	1.3.2.10.2 Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 05.01	Ligne	420	1.3.2.10.3 Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important
C 05.01	Ligne	425	1.3.2.11 Autorisation de ne pas déduire les participations dans des entreprises d'assurance des éléments CET 1
C 05.01	Ligne	430	1.3.3 Filtres et déductions supplémentaires
C 05.02	Colonne	010	Montant des instruments plus les primes d'émission y afférentes
C 05.02	Colonne	020	Base de calcul de la limite
C 05.02	Colonne	030	Pourcentage applicable
C 05.02	Colonne	040	Limite
C 05.02	Colonne	050	(-) Montant dépassant les limites relatives au maintien des acquis
C 05.02	Colonne	060	Montant total bénéficiant d'une clause d'antériorité
C 05.02	Ligne	010	1. Instruments éligibles en vertu du point a) de l'article 57 de la directive 2006/48/CE
C 05.02	Ligne	020	2. Instruments éligibles en vertu du point ca) de l'article 57 et de l'article 154, paragraphes 8 et 9 de la directive 2006/48/CE, sous réserve des limites de l'article 467
C 05.02	Ligne	030	2.1 Total des instruments sans option ni incitation au remboursement

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 05.02	Ligne	040	2.2 Instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité avec option comportant une incitation au remboursement
C 05.02	Ligne	050	2.2.1 Instruments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et remplissant les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective
C 05.02	Ligne	060	2.2.2 Instruments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et ne remplissant pas les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective
C 05.02	Ligne	070	2.2.3 Instruments avec option pouvant être exercée avant le ou le 20 juillet 2011, et ne remplissant pas les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective
C 05.02	Ligne	080	2.3 Dépassement de la limite des instruments de fonds propres CET1 bénéficiant d'une clause d'antériorité
C 05.02	Ligne	090	3. Éléments éligibles en vertu des points f), g) ou h) de l'article 57 de la directive 2006/48/CE, sous réserve de la limite de l'article 468
C 05.02	Ligne	100	3.1 Total des éléments sans incitation au remboursement
C 05.02	Ligne	110	3.2 Éléments bénéficiant d'une clause d'antériorité et comportant une incitation au remboursement
C 05.02	Ligne	120	3.2.1 Éléments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et remplissant les conditions de l'article 60 du CRR après la date d'échéance effective
C 05.02	Ligne	130	3.2.2 Éléments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et ne remplissant pas les conditions de l'article 60 du CRR après la date d'échéance effective
C 05.02	Ligne	140	3.2.3 Éléments avec option pouvant être exercée avant le ou le 20 juillet 2011, et ne remplissant pas les conditions de l'article 60 du CRR après la date d'échéance effective
C 05.02	Ligne	150	3.3 Dépassement de la limite des instruments de fonds propres AT1 bénéficiant d'une clause d'antériorité
C 06.00	Colonne	009	ENTITÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
C 06.00	Colonne	010	Nom
C 06.00	Colonne	020	Code
C 06.00	Colonne	025	Code LEI
C 06.00	Colonne	030	Établissement ou équivalent (oui / non)
C 06.00	Colonne	040	Périmètre des données: seule intégralement consolidée (sf), partiellement consolidée (sp) ou sous-consolidée (sc)
C 06.00	Colonne	050	Code pays
C 06.00	Colonne	060	Part de détention (%)
C 06.00	Colonne	069	INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS SOUMISES À DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES
C 06.00	Colonne	070	Montant total d'exposition au risque
C 06.00	Colonne	080	Crédit; crédit de contrepartie; risques de dilution, positions de négociation non dénouées et risque de règlement/livraison
C 06.00	Colonne	090	Risque de position, risque de change et risque sur matières premières
C 06.00	Colonne	100	Risque opérationnel
C 06.00	Colonne	110	Montants d'exposition aux autres risques
C 06.00	Colonne	120	Fonds propres

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 06.00	Colonne	130	Dont: fonds propres reconnaissables
C 06.00	Colonne	140	Dont: instruments de fonds propres, résultats non distribués, comptes de primes d'émission et autres réserves
C 06.00	Colonne	150	Total fonds propres de catégorie 1
C 06.00	Colonne	160	Dont: fonds propres de catégorie 1 reconnaissables
C 06.00	Colonne	170	Dont: instruments de fonds propres, résultats non distribués, comptes de primes d'émission et autres réserves
C 06.00	Colonne	180	Fonds propres de base de catégorie 1
C 06.00	Colonne	190	Dont: intérêts minoritaires
C 06.00	Colonne	200	Dont: instruments de fonds propres, résultats non distribués, comptes de primes d'émission et autres réserves
C 06.00	Colonne	210	Fonds propres additionnels de catégorie 1
C 06.00	Colonne	220	Dont: fonds propres additionnels de catégorie 1 admissibles
C 06.00	Colonne	230	Fonds propres de catégorie 2
C 06.00	Colonne	240	Dont: fonds propres de catégorie 2 reconnaissables
C 06.00	Colonne	249	INFORMATIONS SUR LA CONTRIBUTION DES ENTITÉS À LA SOLVABILITÉ DU GROUPE
C 06.00	Colonne	250	Montant total d'exposition au risque
C 06.00	Colonne	260	Crédit; crédit de la contrepartie; risques de dilution, positions de négociation non dénouées et risque de règlement/livraison
C 06.00	Colonne	270	Risque de position, risque de change et risque sur matières premières
C 06.00	Colonne	280	Risque opérationnel
C 06.00	Colonne	290	Montants d'exposition aux autres risques
C 06.00	Colonne	300	Fonds propres reconnaissables inclus dans les fonds propres consolidés
C 06.00	Colonne	310	Instruments de fonds propres de catégorie 1 reconnaissables inclus dans les fonds propres de catégorie 1 consolidés
C 06.00	Colonne	320	Intérêts minoritaires inclus dans les fonds propres de base de catégorie 1 consolidés
C 06.00	Colonne	330	Instruments de fonds propres de catégorie 1 reconnaissables inclus dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 consolidés
C 06.00	Colonne	340	Instruments de fonds propres reconnaissables inclus dans les fonds propres de catégorie 2 consolidés
C 06.00	Colonne	350	POUR MÉMOIRE: GOODWILL (-) / (+) GOODWILL NÉGATIF
C 06.00	Colonne	360	FONDS PROPRES CONSOLIDÉS
C 06.00	Colonne	370	DONT: FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1
C 06.00	Colonne	380	DONT: FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1
C 06.00	Colonne	390	DONT: CONTRIBUTIONS AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ
C 06.00	Colonne	400	DONT: (-) GOODWILL / (+) GOODWILL NÉGATIF
C 06.00	Colonne	409	COUSSINS DE FONDS PROPRES

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 06.00	Colonne	410	EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN DE FONDS PROPRES
C 06.00	Colonne	420	COUSSIN DE CONSERVATION DES FONDS PROPRES
C 06.00	Colonne	430	COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE PROPRE À L'ÉTABLISSEMENT
C 06.00	Colonne	440	COUSSIN DE CONSERVATION DÉCOULANT DU RISQUE MACRO-PRUDENTIEL OU SYSTÉMIQUE CONSTATÉ AU NIVEAU D'UN ÉTAT MEMBRE
C 06.00	Colonne	450	COUSSIN POUR LE RISQUE SYSTÉMIQUE
C 06.00	Colonne	460	COUSSIN POUR ÉTABLISSEMENT D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE
C 06.00	Colonne	470	COUSSIN POUR ÉTABLISSEMENT D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE MONDIALE
C 06.00	Colonne	480	COUSSIN POUR AUTRE ÉTABLISSEMENT D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE
C 06.00	Ligne	999	Ouvert
C 07.00.a	Colonne	010	Exposition initiale avant application des facteurs de conversion
C 07.00.a	Colonne	020	Dont: découlant de contributions au fonds de défaillance
C 07.00.a	Colonne	030	(-) Corrections de valeur et provisions associées à l'exposition initiale
C 07.00.a	Colonne	040	Exposition nette des corrections de valeur et des provisions
C 07.00.a	Colonne	048	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION
C 07.00.a	Colonne	049	Protection de crédit non financée: valeurs corrigées (Ga)
C 07.00.a	Colonne	050	(-) Garanties
C 07.00.a	Colonne	060	(-) Dérivés de crédit
C 07.00.a	Colonne	069	Protection de crédit financée
C 07.00.a	Colonne	070	(-) Sûretés financières: méthode simple
C 07.00.a	Colonne	080	(-) Autres formes de protection de crédit financée
C 07.00.a	Colonne	089	Substitution de l'exposition due à l'ARC
C 07.00.a	Colonne	090	(-) Total sorties de trésorerie
C 07.00.a	Colonne	100	Total entrées de trésorerie (+)
C 07.00.a	Colonne	110	Exposition nette compte-tenu des effets de substitution ARC et avant application des facteurs de conversion
C 07.00.a	Colonne	119	Techniques d'atténuation du risque de crédit modifiant le montant de l'exposition: protection de crédit financée. Méthode générale fondée sur les sûretés financières
C 07.00.a	Colonne	120	Ajustement de la volatilité de l'exposition
C 07.00.a	Colonne	130	Sûretés financières: valeur corrigée (Cvam)
C 07.00.a	Colonne	140	Ajustements de volatilité et d'échéance
C 07.00.a	Colonne	150	Valeur pleinement ajustée de l'exposition (e*)
C 07.00.a	Colonne	159	Répartition de la valeur pleinement ajustée de l'exposition des éléments de hors bilan par facteurs de conversion

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 07.00.a	Colonne	160	0 %
C 07.00.a	Colonne	170	20 %
C 07.00.a	Colonne	180	50 %
C 07.00.a	Colonne	190	100 %
C 07.00.a	Colonne	200	Valeur exposée au risque
C 07.00.a	Colonne	215	Montants d'exposition pondérés avant application du facteur supplétif en faveur des PME
C 07.00.a	Colonne	220	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME
C 07.00.a	Colonne	230	Dont: avec évaluation de crédit établie par un OEEC désigné
C 07.00.a	Colonne	240	Dont: avec évaluation de crédit découlant d'une administration centrale
C 07.00.a	Ligne	010	TOTAL DES EXPOSITIONS
C 07.00.a	Ligne	020	dont: PME
C 07.00.a	Ligne	030	dont: PME bénéficiant du facteur supplétif en faveur des PME
C 07.00.a	Ligne	040	dont: Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier - Bien immobilier résidentiel
C 07.00.a	Ligne	050	dont: Expositions dans le cadre de l'utilisation partielle permanente de l'approche standard
C 07.00.a	Ligne	060	dont: Expositions selon l'approche standard avec autorisation prudentielle préalable de mise en œuvre séquentielle d'approche NI
C 07.00.a	Ligne	065	RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:
C 07.00.a	Ligne	070	Expositions de bilan exposées au risque de crédit
C 07.00.a	Ligne	080	Expositions de hors bilan exposées au risque de crédit
C 07.00.a	Ligne	085	Expositions / Opérations faisant l'objet d'un risque de crédit de contrepartie
C 07.00.a	Ligne	090	Opérations de financement sur titres
C 07.00.a	Ligne	100	Dont: Faisant l'objet d'une compensation centrale par une CCP éligible
C 07.00.a	Ligne	110	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé
C 07.00.a	Ligne	120	Dont: Faisant l'objet d'une compensation centrale par une CCP éligible
C 07.00.a	Ligne	130	Issus d'une convention de compensation multi-produits
C 07.00.a	Ligne	135	Répartition de l'ensemble des expositions par pondérations:
C 07.00.a	Ligne	140	0 %
C 07.00.a	Ligne	150	2 %
C 07.00.a	Ligne	160	4 %
C 07.00.a	Ligne	170	10 %
C 07.00.a	Ligne	180	20 %
C 07.00.a	Ligne	190	35 %

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 07.00.a	Ligne	200	50 %
C 07.00.a	Ligne	210	70 %
C 07.00.a	Ligne	220	75 %
C 07.00.a	Ligne	230	100 %
C 07.00.a	Ligne	240	150 %
C 07.00.a	Ligne	250	250 %
C 07.00.a	Ligne	260	370 %
C 07.00.a	Ligne	270	1250 %
C 07.00.a	Ligne	280	Autres pondérations
C 07.00.a	Feuille	001	Total
C 07.00.a	Feuille	002	Administrations centrales ou banques centrales
C 07.00.a	Feuille	003	Administrations régionales ou locales
C 07.00.a	Feuille	004	Entités du secteur public
C 07.00.a	Feuille	005	Banques multilatérales de développement
C 07.00.a	Feuille	006	Organisations internationales
C 07.00.a	Feuille	007	Établissements
C 07.00.a	Feuille	008	Entreprises
C 07.00.a	Feuille	009	Clientèle de détail
C 07.00.a	Feuille	010	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
C 07.00.a	Feuille	011	Expositions en défaut
C 07.00.a	Feuille	012	Éléments présentant un risque particulièrement élevé
C 07.00.a	Feuille	013	Obligations garanties
C 07.00.a	Feuille	014	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme
C 07.00.a	Feuille	015	Créances sous forme d'organismes de placement collectif
C 07.00.a	Feuille	016	Expositions sur actions
C 07.00.a	Feuille	017	Autres éléments
C 07.00.b	Colonne	200	Valeur exposée au risque
C 07.00.b	Colonne	210	Dont: Résultant du risque de crédit de contrepartie
C 07.00.b	Ligne	010	TOTAL DES EXPOSITIONS
C 07.00.b	Ligne	020	dont: PME
C 07.00.b	Ligne	030	dont: PME bénéficiant du facteur supplétif en faveur des PME

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 07.00.b	Ligne	040	dont: Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier - Bien immobilier résidentiel
C 07.00.b	Ligne	050	dont: Expositions dans le cadre de l'utilisation partielle permanente de l'approche standard
C 07.00.b	Ligne	060	dont: Expositions selon l'approche standard avec autorisation prudentielle préalable de mise en œuvre séquentielle d'approche NI
C 07.00.b	Ligne	065	RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PAR TYPES D'EXPOSITION:
C 07.00.b	Ligne	070	Expositions de bilan exposées au risque de crédit
C 07.00.b	Ligne	080	Expositions de hors bilan exposées au risque de crédit
C 07.00.b	Ligne	085	Expositions / Opérations faisant l'objet d'un risque de crédit de contrepartie
C 07.00.b	Ligne	090	Opérations de financement sur titres
C 07.00.b	Ligne	100	Dont: Faisant l'objet d'une compensation centrale par une CCP éligible
C 07.00.b	Ligne	110	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé
C 07.00.b	Ligne	120	Dont: Faisant l'objet d'une compensation centrale par une CCP éligible
C 07.00.b	Ligne	130	Issus d'une convention de compensation multi-produits
C 07.00.b	Ligne	135	Répartition de l'ensemble des expositions par pondérations:
C 07.00.b	Ligne	140	0 %
C 07.00.b	Ligne	150	2 %
C 07.00.b	Ligne	160	4 %
C 07.00.b	Ligne	170	10 %
C 07.00.b	Ligne	180	20 %
C 07.00.b	Ligne	190	35 %
C 07.00.b	Ligne	200	50 %
C 07.00.b	Ligne	210	70 %
C 07.00.b	Ligne	220	75 %
C 07.00.b	Ligne	230	100 %
C 07.00.b	Ligne	240	150 %
C 07.00.b	Ligne	250	250 %
C 07.00.b	Ligne	260	370 %
C 07.00.b	Ligne	270	1250 %
C 07.00.b	Ligne	280	Autres pondérations
C 07.00.b	Feuille	001	Total
C 07.00.b	Feuille	002	Administrations centrales ou banques centrales
C 07.00.b	Feuille	003	Administrations régionales ou locales

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 07.00.b	Feuille	004	Entités du secteur public
C 07.00.b	Feuille	005	Banques multilatérales de développement
C 07.00.b	Feuille	006	Organisations internationales
C 07.00.b	Feuille	007	Établissements
C 07.00.b	Feuille	008	Entreprises
C 07.00.b	Feuille	009	Clientèle de détail
C 07.00.b	Feuille	010	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
C 07.00.b	Feuille	011	Expositions en défaut
C 07.00.b	Feuille	012	Éléments présentant un risque particulièrement élevé
C 07.00.b	Feuille	013	Obligations garanties
C 07.00.b	Feuille	014	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme
C 07.00.b	Feuille	015	Créances sous forme d'organismes de placement collectif
C 07.00.b	Feuille	016	Expositions sur actions
C 07.00.b	Feuille	017	Autres éléments
C 07.00.c	Colonne	010	Exposition initiale avant application des facteurs de conversion
C 07.00.c	Colonne	020	Dont: découlant de contributions au fonds de défaillance
C 07.00.c	Colonne	030	(-) Corrections de valeur et provisions associées à l'exposition initiale
C 07.00.c	Colonne	040	Exposition nette des corrections de valeur et des provisions
C 07.00.c	Colonne	048	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION
C 07.00.c	Colonne	049	Protection de crédit non financée: valeurs corrigées (Ga)
C 07.00.c	Colonne	050	(-) Garanties
C 07.00.c	Colonne	060	(-) Dérivés de crédit
C 07.00.c	Colonne	069	Protection de crédit financée
C 07.00.c	Colonne	070	(-) Sûretés financières: méthode simple
C 07.00.c	Colonne	080	(-) Autres formes de protection de crédit financée
C 07.00.c	Colonne	089	Substitution de l'exposition due à l'ARC
C 07.00.c	Colonne	090	(-) Total sorties de trésorerie
C 07.00.c	Colonne	100	Total entrées de trésorerie (+)
C 07.00.c	Colonne	110	Exposition nette compte-tenu des effets de substitution ARC et avant application des facteurs de conversion
C 07.00.c	Colonne	119	Techniques d'atténuation du risque de crédit modifiant le montant de l'exposition: protection de crédit financée. Méthode générale fondée sur les sûretés financières
C 07.00.c	Colonne	120	Ajustement de la volatilité de l'exposition
C 07.00.c	Colonne	130	Sûretés financières: valeur corrigée (Cvam)

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 07.00.c	Colonne	140	Ajustements de volatilité et d'échéance
C 07.00.c	Colonne	150	Valeur pleinement ajustée de l'exposition (e*)
C 07.00.c	Colonne	159	Répartition de la valeur pleinement ajustée de l'exposition des éléments de hors bilan par facteurs de conversion
C 07.00.c	Colonne	160	0 %
C 07.00.c	Colonne	170	20 %
C 07.00.c	Colonne	180	50 %
C 07.00.c	Colonne	190	100 %
C 07.00.c	Colonne	200	Valeur exposée au risque
C 07.00.c	Colonne	210	Dont: Résultant du risque de crédit de contrepartie
C 07.00.c	Colonne	215	Montants d'exposition pondérés avant application du facteur supplétif en faveur des PME
C 07.00.c	Colonne	220	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME
C 07.00.c	Colonne	230	Dont: avec évaluation de crédit établie par un OEEC désigné
C 07.00.c	Colonne	240	Dont: avec évaluation de crédit découlant d'une administration centrale
C 07.00.c	Ligne	285	Pour mémoire
C 07.00.c	Ligne	290	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial
C 07.00.c	Ligne	310	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel
C 07.00.c	Feuille	001	Total
C 07.00.c	Feuille	002	Administrations centrales ou banques centrales
C 07.00.c	Feuille	003	Administrations régionales ou locales
C 07.00.c	Feuille	004	Entités du secteur public
C 07.00.c	Feuille	007	Établissements
C 07.00.c	Feuille	008	Entreprises
C 07.00.c	Feuille	009	Clientèle de détail
C 07.00.d	Colonne	010	Exposition initiale avant application des facteurs de conversion
C 07.00.d	Colonne	020	Dont: découlant de contributions au fonds de défaillance
C 07.00.d	Colonne	030	(-) Corrections de valeur et provisions associées à l'exposition initiale
C 07.00.d	Colonne	040	Exposition nette des corrections de valeur et des provisions
C 07.00.d	Colonne	048	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION
C 07.00.d	Colonne	049	Protection de crédit non financée: valeurs corrigées (Ga)
C 07.00.d	Colonne	050	(-) Garanties
C 07.00.d	Colonne	060	(-) Dérivés de crédit
C 07.00.d	Colonne	069	Protection de crédit financée
C 07.00.d	Colonne	070	(-) Sûretés financières: méthode simple

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 07.00.d	Colonne	080	(-) Autres formes de protection de crédit financée
C 07.00.d	Colonne	089	Substitution de l'exposition due à l'ARC
C 07.00.d	Colonne	090	(-) Total sorties de trésorerie
C 07.00.d	Colonne	100	Total entrées de trésorerie (+)
C 07.00.d	Colonne	110	Exposition nette compte-tenu des effets de substitution ARC et avant application des facteurs de conversion
C 07.00.d	Colonne	119	Techniques d'atténuation du risque de crédit modifiant le montant de l'exposition: protection de crédit financée. Méthode générale fondée sur les sûretés financières
C 07.00.d	Colonne	120	Ajustement de la volatilité de l'exposition
C 07.00.d	Colonne	130	Sûretés financières: valeur corrigée (Cvam)
C 07.00.d	Colonne	140	Ajustements de volatilité et d'échéance
C 07.00.d	Colonne	150	Valeur pleinement ajustée de l'exposition (e*)
C 07.00.d	Colonne	159	Répartition de la valeur pleinement ajustée de l'exposition des éléments de hors bilan par facteurs de conversion
C 07.00.d	Colonne	160	0 %
C 07.00.d	Colonne	170	20 %
C 07.00.d	Colonne	180	50 %
C 07.00.d	Colonne	190	100 %
C 07.00.d	Colonne	200	Valeur exposée au risque
C 07.00.d	Colonne	210	Dont: Résultant du risque de crédit de contrepartie
C 07.00.d	Colonne	215	Montants d'exposition pondérés avant application du facteur supplétif en faveur des PME
C 07.00.d	Colonne	220	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME
C 07.00.d	Colonne	230	Dont: avec évaluation de crédit établie par un OEEC désigné
C 07.00.d	Colonne	240	Dont: avec évaluation de crédit découlant d'une administration centrale
C 07.00.d	Ligne	285	Pour mémoire
C 07.00.d	Ligne	300	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 100 %
C 07.00.d	Ligne	320	Expositions en défaut soumises à une pondération de risque de 150 %
C 07.00.d	Feuille	001	Total
C 07.00.d	Feuille	002	Administrations centrales ou banques centrales
C 07.00.d	Feuille	003	Administrations régionales ou locales
C 07.00.d	Feuille	004	Entités du secteur public
C 07.00.d	Feuille	007	Établissements
C 07.00.d	Feuille	008	Entreprises
C 07.00.d	Feuille	009	Clientèle de détail

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 08.01.a	Colonne	010	Système de notation interne - probabilité de défaut affectée par échelon ou catégorie de débiteurs
C 08.01.a	Colonne	020	Exposition initiale avant application des facteurs de conversion
C 08.01.a	Colonne	030	Dont: grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.01.a	Colonne	038	Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) avec effets de substitution sur l'exposition
C 08.01.a	Colonne	039	Protection de crédit non financée
C 08.01.a	Colonne	040	(-) Garanties
C 08.01.a	Colonne	050	(-) Dérivés de crédit
C 08.01.a	Colonne	060	(-) Autres formes de protection de crédit financée
C 08.01.a	Colonne	069	Substitution de l'exposition due à l'ARC
C 08.01.a	Colonne	070	(-) Total sorties de trésorerie
C 08.01.a	Colonne	080	Total entrées de trésorerie (+)
C 08.01.a	Colonne	090	Exposition après effets de substitution ARC et avant application des facteurs de conversion
C 08.01.a	Colonne	110	Valeur exposée au risque
C 08.01.a	Colonne	140	Dont: grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.01.a	Colonne	148	Techniques d'atténuation du risque de crédit prises en compte dans les estimations de LGD hors traitement des effets de double défaut
C 08.01.a	Colonne	149	Utilisation des propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD): protection de crédit non financée
C 08.01.a	Colonne	150	Garanties
C 08.01.a	Colonne	160	Dérivés de crédit
C 08.01.a	Colonne	169	Protection de crédit financée
C 08.01.a	Colonne	170	Utilisation des propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD): autre protection de crédit financée
C 08.01.a	Colonne	180	Sûreté financière éligible
C 08.01.a	Colonne	189	Autre sûreté éligible
C 08.01.a	Colonne	190	Immobilier
C 08.01.a	Colonne	200	Autres sûretés réelles
C 08.01.a	Colonne	210	À recevoir
C 08.01.a	Colonne	219	Soumis au traitement des effets de double défaut
C 08.01.a	Colonne	220	Protection de crédit non financée
C 08.01.a	Colonne	230	LGD moyenne, pondérée (%)
C 08.01.a	Colonne	240	LGD moyenne, pondérée (%) pour grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.01.a	Colonne	250	Valeur d'échéance moyenne pondérée (jours)
C 08.01.a	Colonne	255	Montants d'exposition pondérés avant application du facteur supplétif en faveur des PME
C 08.01.a	Colonne	260	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 08.01.a	Colonne	270	Dont: grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.01.a	Colonne	279	Pour mémoire:
C 08.01.a	Colonne	280	Montant des pertes anticipées
C 08.01.a	Colonne	290	(-) corrections de valeur et provisions
C 08.01.a	Colonne	300	Nombre de débiteurs
C 08.01.a	Ligne	010	Total des expositions
C 08.01.a	Ligne	019	Répartition de l'ensemble des expositions par types d'exposition:
C 08.01.a	Ligne	020	Éléments de bilan faisant l'objet d'un risque de crédit
C 08.01.a	Ligne	030	Éléments de hors bilan faisant l'objet d'un risque de crédit
C 08.01.a	Ligne	039	Expositions / Opérations faisant l'objet d'un risque de crédit de contrepartie
C 08.01.a	Ligne	040	Opérations de financement sur titres
C 08.01.a	Ligne	050	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé
C 08.01.a	Ligne	060	Issus d'une convention de compensation multi-produits
C 08.01.a	Ligne	070	Expositions affectées aux échelons ou catégories de débiteurs: Total
C 08.01.a	Ligne	080	Critères de classement prudentiel du financement spécialisé (b)
C 08.01.a	Ligne	085	Répartition des expositions totales par pondérations dans le cadre des critères de classement prudentiel du financement spécialisé:
C 08.01.a	Ligne	090	0 %
C 08.01.a	Ligne	100	50 %
C 08.01.a	Ligne	110	70 %
C 08.01.a	Ligne	120	Dont: de catégorie 1
C 08.01.a	Ligne	130	90 %
C 08.01.a	Ligne	140	115 %
C 08.01.a	Ligne	150	250 %
C 08.01.a	Ligne	160	Autre traitement: garanties par un bien immobilier
C 08.01.a	Ligne	170	Expositions découlant de positions de négociation non dénouées avec application des pondérations de risque dans l'autre traitement ou 100 % et autres expositions soumises à pondérations
C 08.01.a	Ligne	180	Risque de dilution: total des créances à recevoir
C 08.01.a	Feuille	001	Total avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	002	Total sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	003	Administrations centrales et banques centrales avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	004	Administrations centrales et banques centrales sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	005	Établissements avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 08.01.a	Feuille	006	Établissements sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	007	Entreprises - PME avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	008	Entreprises - PME sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	009	Entreprises - prêts spécialisés avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	010	Entreprises - prêts spécialisés sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	011	Entreprises - autres avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	012	Entreprises - autres sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	013	Clientèle de détail - PME garanti par un bien immobilier - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	014	Clientèle de détail - non PME garanti par un bien immobilier - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	015	Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	016	Clientèle de détail - autres PME - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.a	Feuille	017	Clientèle de détail - autres non PME - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Colonne	090	Exposition après effets de substitution ARC et avant application des facteurs de conversion
C 08.01.b	Colonne	100	Dont: éléments de hors bilan
C 08.01.b	Colonne	110	Valeur exposée au risque
C 08.01.b	Colonne	120	Dont: éléments de hors bilan
C 08.01.b	Colonne	130	Dont: résultant du risque de crédit de contrepartie
C 08.01.b	Ligne	010	Total des expositions
C 08.01.b	Ligne	070	Expositions affectées aux échelons ou catégories de débiteurs: Total
C 08.01.b	Ligne	080	Critères de classement prudentiel du financement spécialisé: total
C 08.01.b	Ligne	085	Répartition des expositions totales par pondérations dans le cadre des critères de classement prudentiel du financement spécialisé:
C 08.01.b	Ligne	090	0 %
C 08.01.b	Ligne	100	50 %
C 08.01.b	Ligne	110	70 %
C 08.01.b	Ligne	120	Dont: de catégorie 1
C 08.01.b	Ligne	130	90 %
C 08.01.b	Ligne	140	115 %
C 08.01.b	Ligne	150	250 %
C 08.01.b	Ligne	160	Autre traitement: garanties par un bien immobilier
C 08.01.b	Ligne	170	Expositions découlant de positions de négociation non dénouées avec application des pondérations de risque dans l'autre traitement ou 100 % et autres expositions soumises à pondérations
C 08.01.b	Ligne	180	Risque de dilution: total des créances à recevoir

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 08.01.b	Feuille	001	Total avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	002	Total sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	003	Administrations centrales et banques centrales avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	004	Administrations centrales et banques centrales sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	005	Établissements avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	006	Établissements sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	007	Entreprises - PME avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	008	Entreprises - PME sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	009	Entreprises - prêts spécialisés avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	010	Entreprises - prêts spécialisés sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	011	Entreprises - autres avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	012	Entreprises - autres sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	013	Clientèle de détail - PME garanti par un bien immobilier - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	014	Clientèle de détail - non PME garanti par un bien immobilier - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	015	Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	016	Clientèle de détail - autres PME - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.b	Feuille	017	Clientèle de détail - autres non PME - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.c	Colonne	010	Système de notation interne - probabilité de défaut affectée par échelon ou catégorie de débiteurs
C 08.01.c	Colonne	020	Exposition initiale avant application des facteurs de conversion
C 08.01.c	Colonne	030	Dont: grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.01.c	Colonne	038	Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) avec effets de substitution sur l'exposition
C 08.01.c	Colonne	039	Protection de crédit non financée
C 08.01.c	Colonne	040	(-) Garanties
C 08.01.c	Colonne	050	(-) Dérivés de crédit
C 08.01.c	Colonne	060	(-) Autres formes de protection de crédit financée
C 08.01.c	Colonne	069	Substitution de l'exposition due à l'ARC
C 08.01.c	Colonne	070	(-) Total sorties de trésorerie
C 08.01.c	Colonne	080	Total entrées de trésorerie (+)
C 08.01.c	Colonne	090	Exposition après effets de substitution ARC et avant application des facteurs de conversion
C 08.01.c	Colonne	110	Valeur exposée au risque
C 08.01.c	Colonne	140	Dont: grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.01.c	Colonne	148	Techniques d'atténuation du risque de crédit prises en compte dans les estimations de LGD hors traitement des effets de double défaut

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 08.01.c	Colonne	149	Utilisation des propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD): protection de crédit non financée
C 08.01.c	Colonne	150	Garanties
C 08.01.c	Colonne	160	Dérivés de crédit
C 08.01.c	Colonne	169	Protection de crédit financée
C 08.01.c	Colonne	170	Utilisation des propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD): autre protection de crédit financée
C 08.01.c	Colonne	180	Sûreté financière éligible
C 08.01.c	Colonne	189	Autre sûreté éligible
C 08.01.c	Colonne	190	Immobilier
C 08.01.c	Colonne	200	Autres sûretés réelles
C 08.01.c	Colonne	210	À recevoir
C 08.01.c	Colonne	219	Soumis au traitement des effets de double défaut
C 08.01.c	Colonne	220	Protection de crédit non financée
C 08.01.c	Colonne	230	LGD moyenne, pondérée (%)
C 08.01.c	Colonne	240	LGD moyenne, pondérée (%) pour grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.01.c	Colonne	250	Valeur d'échéance moyenne pondérée (jours)
C 08.01.c	Colonne	255	Montants d'exposition pondérés avant application du facteur supplétif en faveur des PME
C 08.01.c	Colonne	260	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME
C 08.01.c	Colonne	270	Dont: grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.01.c	Colonne	279	Pour mémoire:
C 08.01.c	Colonne	280	Montant des pertes anticipées
C 08.01.c	Colonne	290	(-) corrections de valeur et provisions
C 08.01.c	Colonne	300	Nombre de débiteurs
C 08.01.c	Ligne	010	Total des expositions
C 08.01.c	Feuille	018	Entreprises - PME bénéficiant du facteur supplétif PME - sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.c	Feuille	019	Entreprises - PME bénéficiant du facteur supplétif PME - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.c	Feuille	020	Clientèle de détail - PME bénéficiant du facteur supplétif PME garanti par un bien immobilier - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.c	Feuille	021	Clientèle de détail - autres PME bénéficiant du facteur supplétif PME - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.c	Feuille	022	Clientèle de détail - PME bénéficiant du facteur supplétif PME garanti par un bien immobilier - sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.c	Feuille	023	Clientèle de détail - autres PME bénéficiant du facteur supplétif PME - sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 08.01.d	Colonne	090	Exposition après effets de substitution ARC et avant application des facteurs de conversion
C 08.01.d	Colonne	100	Dont: éléments de hors bilan
C 08.01.d	Colonne	110	Valeur exposée au risque
C 08.01.d	Colonne	120	Dont: éléments de hors bilan
C 08.01.d	Colonne	130	Dont: résultant du risque de crédit de contrepartie
C 08.01.d	Ligne	010	Total des expositions
C 08.01.d	Feuille	018	Entreprises - PME bénéficiant du facteur supplétif PME - sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.d	Feuille	019	Entreprises - PME bénéficiant du facteur supplétif PME - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.d	Feuille	020	Clientèle de détail - PME bénéficiant du facteur supplétif PME garanti par un bien immobilier - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.d	Feuille	021	Clientèle de détail - autres PME bénéficiant du facteur supplétif PME - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.d	Feuille	022	Clientèle de détail - PME bénéficiant du facteur supplétif PME garanti par un bien immobilier - sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.01.d	Feuille	023	Clientèle de détail - autres PME bénéficiant du facteur supplétif PME - sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Colonne	005	Échelon du débiteur
C 08.02	Colonne	010	Système de notation interne - probabilité de défaut affectée par échelon ou catégorie de débiteurs
C 08.02	Colonne	020	Facteurs de conversion de l'exposition initiale
C 08.02	Colonne	030	Dont: grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.02	Colonne	038	Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) avec effets de substitution sur l'exposition
C 08.02	Colonne	039	Protection de crédit non financée
C 08.02	Colonne	040	(-) Garanties
C 08.02	Colonne	050	(-) Dérivés de crédit
C 08.02	Colonne	060	(-) Autres formes de protection de crédit financée
C 08.02	Colonne	069	Substitution de l'exposition due à l'ARC
C 08.02	Colonne	070	(-) Total sorties de trésorerie
C 08.02	Colonne	080	Total entrées de trésorerie (+)
C 08.02	Colonne	090	Exposition après effets de substitution ARC et avant application des facteurs de conversion
C 08.02	Colonne	100	Dont: éléments de hors bilan
C 08.02	Colonne	110	Valeur exposée au risque
C 08.02	Colonne	120	Dont: éléments de hors bilan
C 08.02	Colonne	130	Dont: résultant du risque de crédit de contrepartie
C 08.02	Colonne	140	Dont: grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.02	Colonne	148	Techniques d'atténuation du risque de crédit prises en compte dans les estimations de LGD hors traitement des effets de double défaut
C 08.02	Colonne	149	Utilisation des propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD):

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 08.02	Colonne	150	Garanties
C 08.02	Colonne	160	Dérivés de crédit
C 08.02	Colonne	169	Protection de crédit financée
C 08.02	Colonne	170	Utilisation des propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD):
C 08.02	Colonne	180	Sûreté financière éligible
C 08.02	Colonne	189	Autre sûreté éligible
C 08.02	Colonne	190	Immobilier
C 08.02	Colonne	200	Autres sûretés réelles
C 08.02	Colonne	210	À recevoir
C 08.02	Colonne	219	Soumis au traitement des effets de double défaut
C 08.02	Colonne	220	Protection de crédit non financée
C 08.02	Colonne	230	LGD moyenne, pondérée (%)
C 08.02	Colonne	240	LGD moyenne, pondérée (%) pour grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.02	Colonne	250	Valeur d'échéance moyenne pondérée (jours)
C 08.02	Colonne	255	Montants d'exposition pondérés avant application du facteur supplétif en faveur des PME
C 08.02	Colonne	260	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME
C 08.02	Colonne	270	Dont: grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
C 08.02	Colonne	279	Pour mémoire:
C 08.02	Colonne	280	Montant des pertes anticipées
C 08.02	Colonne	290	(-) corrections de valeur et provisions
C 08.02	Colonne	300	Nombre de débiteurs
C 08.02	Ligne	999	Ouvert
C 08.02	Feuille	001	Total avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	002	Total sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	003	Administrations centrales et banques centrales avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	004	Administrations centrales et banques centrales sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	005	Établissements avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	006	Établissements sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	007	Entreprises - PME avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	008	Entreprises - PME sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	009	Entreprises - prêts spécialisés avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	010	Entreprises - prêts spécialisés sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	011	Entreprises - autres avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	012	Entreprises - autres sans propres estimations des LGD ou facteurs de conversion

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 08.02	Feuille	013	Clientèle de détail - PME garanti par un bien immobilier - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	014	Clientèle de détail - non PME garanti par un bien immobilier - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	015	Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	016	Clientèle de détail - autres PME - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 08.02	Feuille	017	Clientèle de détail - autres non PME - avec propres estimations des LGD ou facteurs de conversion
C 09.01.a	Colonne	010	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION
C 09.01.a	Colonne	050	Ajustements pour risque de crédit général
C 09.01.a	Colonne	055	Ajustements pour risque de crédit spécifique
C 09.01.a	Colonne	060	Dont: sorties du bilan
C 09.01.a	Colonne	075	VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE
C 09.01.a	Colonne	080	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME
C 09.01.a	Colonne	090	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME
C 09.01.a	Ligne	010	Administrations centrales ou banques centrales
C 09.01.a	Ligne	020	Administrations régionales ou locales
C 09.01.a	Ligne	030	Entités du secteur public
C 09.01.a	Ligne	040	Banques multilatérales de développement
C 09.01.a	Ligne	050	Organisations internationales
C 09.01.a	Ligne	060	Établissements
C 09.01.a	Ligne	070	Entreprises
C 09.01.a	Ligne	075	Dont: PME
C 09.01.a	Ligne	080	Clientèle de détail
C 09.01.a	Ligne	085	Dont: PME
C 09.01.a	Ligne	090	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
C 09.01.a	Ligne	095	Dont: PME
C 09.01.a	Ligne	100	Expositions en défaut
C 09.01.a	Ligne	110	Éléments présentant un risque particulièrement élevé
C 09.01.a	Ligne	120	Obligations garanties
C 09.01.a	Ligne	130	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme
C 09.01.a	Ligne	140	Créances sous forme d'organismes de placement collectif
C 09.01.a	Ligne	150	Expositions sur actions

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 09.01.a	Ligne	160	Autres éléments
C 09.01.a	Ligne	170	Total des expositions
C 09.01.a	Feuille	999	Pays
C 09.01.b	Colonne	020	Expositions en défaut
C 09.01.b	Colonne	040	Nouveaux défauts observés sur la période
C 09.01.b	Colonne	070	Ajustements du risque de crédit/radiation de crédits pour nouveaux défauts observés
C 09.01.b	Ligne	010	Administrations centrales ou banques centrales
C 09.01.b	Ligne	020	Administrations régionales ou locales
C 09.01.b	Ligne	030	Entités du secteur public
C 09.01.b	Ligne	040	Banques multilatérales de développement
C 09.01.b	Ligne	050	Organisations internationales
C 09.01.b	Ligne	060	Établissements
C 09.01.b	Ligne	070	Entreprises
C 09.01.b	Ligne	075	Dont: PME
C 09.01.b	Ligne	080	Clientèle de détail
C 09.01.b	Ligne	085	Dont: PME
C 09.01.b	Ligne	090	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
C 09.01.b	Ligne	095	Dont: PME
C 09.01.b	Ligne	110	Éléments présentant un risque particulièrement élevé
C 09.01.b	Ligne	120	Obligations garanties
C 09.01.b	Ligne	130	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme
C 09.01.b	Ligne	140	Créances sous forme d'organismes de placement collectif
C 09.01.b	Ligne	150	Expositions sur actions
C 09.01.b	Ligne	160	Autres expositions
C 09.01.b	Ligne	170	Total des expositions
C 09.01.b	Feuille	999	Pays
C 09.02	Colonne	010	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION
C 09.02	Colonne	030	Dont: en défaut
C 09.02	Colonne	040	Nouveaux défauts observés sur la période
C 09.02	Colonne	050	Ajustements pour risque de crédit général
C 09.02	Colonne	055	Ajustements pour risque de crédit spécifique
C 09.02	Colonne	060	Sorties du bilan

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 09.02	Colonne	070	Ajustements du risque de crédit/radiation de crédits pour nouveaux défauts observés
C 09.02	Colonne	080	PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AFFECTÉE PAR ÉCHELON OU CATÉGORIE DE DÉBITEURS (%)
C 09.02	Colonne	090	LGD MOYENNE, PONDÉRÉE (%)
C 09.02	Colonne	100	Dont: en défaut
C 09.02	Colonne	105	VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE
C 09.02	Colonne	110	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME
C 09.02	Colonne	120	Dont: en défaut
C 09.02	Colonne	125	MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS AVANT APRÈS APPLICATION DU FACTEUR SUPPLÉTIF EN FAVEUR DES PME
C 09.02	Colonne	130	MONTANT DES PERTES ANTICIPÉES
C 09.02	Ligne	010	Administrations centrales ou banques centrales
C 09.02	Ligne	020	Établissements
C 09.02	Ligne	030	Entreprises
C 09.02	Ligne	040	Dont: Prêts spécialisés
C 09.02	Ligne	050	Dont: PME
C 09.02	Ligne	060	Clientèle de détail
C 09.02	Ligne	070	Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers
C 09.02	Ligne	080	PME
C 09.02	Ligne	090	Non-PME
C 09.02	Ligne	100	Expositions renouvelables éligibles
C 09.02	Ligne	110	Autre clientèle de détail
C 09.02	Ligne	120	PME
C 09.02	Ligne	130	Non-PME
C 09.02	Ligne	140	Capitaux propres
C 09.02	Ligne	150	Total des expositions
C 09.02	Feuille	999	Pays
C 09.03	Colonne	010	Montant
C 09.03	Ligne	010	Exigences de fonds propres pour risque de crédit
C 09.03	Feuille	999	Pays
C 10.01	Colonne	008	Système de notation interne
C 10.01	Colonne	010	Probabilité de défaut (PD) affectée par échelon ou catégorie de débiteurs (%)
C 10.01	Colonne	020	Exposition initiale avant application des facteurs de conversion
C 10.01	Colonne	028	Techniques d'atténuation du risque de crédit (arc) avec effets de substitution sur l'exposition

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 10.01	Colonne	029	Protection de crédit non financée
C 10.01	Colonne	030	(-) Garanties
C 10.01	Colonne	040	(-) Dérivés de crédit
C 10.01	Colonne	050	(-) Substitution de l'exposition due à l'ARC (-) Total sorties de trésorerie
C 10.01	Colonne	060	Valeur exposée au risque
C 10.01	Colonne	070	LGD moyenne, pondérée (%)
C 10.01	Colonne	080	Montant d'exposition pondéré
C 10.01	Colonne	090	Pour mémoire: Montant des pertes anticipées
C 10.01	Ligne	010	Expositions totales sur actions en approche NI
C 10.01	Ligne	020	Approche PD/LGD: Total
C 10.01	Ligne	050	Méthode de pondération simple: Total
C 10.01	Ligne	060	Répartition des expositions totales par pondérations selon la méthode de pondération simple
C 10.01	Ligne	070	190 %
C 10.01	Ligne	080	290 %
C 10.01	Ligne	090	370 %
C 10.01	Ligne	100	Méthode fondée sur les modèles internes
C 10.01	Ligne	110	Expositions sur actions faisant l'objet de pondérations
C 10.02	Colonne	005	Échelon du débiteur
C 10.02	Colonne	008	Système de notation interne
C 10.02	Colonne	010	Probabilité de défaut (PD) affectée par échelon ou catégorie de débiteurs (%)
C 10.02	Colonne	020	Exposition initiale avant application des facteurs de conversion
C 10.02	Colonne	028	Techniques d'atténuation du risque de crédit (arc) avec effets de substitution sur l'exposition
C 10.02	Colonne	029	Protection de crédit non financée
C 10.02	Colonne	030	(-) Garanties
C 10.02	Colonne	040	(-) Dérivés de crédit
C 10.02	Colonne	050	(-) Substitution de l'exposition due à l'ARC (-) Total sorties de trésorerie
C 10.02	Colonne	060	Valeur exposée au risque
C 10.02	Colonne	070	LGD moyenne, pondérée (%)
C 10.02	Colonne	080	Montant d'exposition pondéré
C 10.02	Colonne	090	Pour mémoire: Montant des pertes anticipées
C 10.02	Ligne	999	Ouvert

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 11.00	Colonne	010	Opérations non dénouées au prix de transaction
C 11.00	Colonne	020	Exposition de la différence de prix suite à des opérations non dénouées
C 11.00	Colonne	030	Exigences de fonds propres
C 11.00	Colonne	040	Montant total de l'exposition au risque de règlement
C 11.00	Ligne	010	Total des opérations non dénouées dans le portefeuille hors négociation
C 11.00	Ligne	020	Transactions non dénouées jusqu'à 4 jours (Facteur de 0 %)
C 11.00	Ligne	030	Transactions non dénouées entre 5 et 15 jours (Facteur de 8 %)
C 11.00	Ligne	040	Transactions non dénouées entre 16 et 30 jours (Facteur de 50 %)
C 11.00	Ligne	050	Transactions non dénouées entre 31 et 45 jours (Facteur de 75 %)
C 11.00	Ligne	060	Transactions non dénouées pendant 46 jours ou plus (Facteur de 100 %)
C 11.00	Ligne	070	Total des opérations non dénouées dans le portefeuille de négociation
C 11.00	Ligne	080	Transactions non dénouées jusqu'à 4 jours (Facteur de 0 %)
C 11.00	Ligne	090	Transactions non dénouées entre 5 et 15 jours (Facteur de 8 %)
C 11.00	Ligne	100	Transactions non dénouées entre 16 et 30 jours (Facteur de 50 %)
C 11.00	Ligne	110	Transactions non dénouées entre 31 et 45 jours (Facteur de 75 %)
C 11.00	Ligne	120	Transactions non dénouées pendant 46 jours ou plus (Facteur de 100 %)
C 12.00	Colonne	010	MONTANT TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ORIGINATEUR
C 12.00	Colonne	019	TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES: PROTECTION DE CRÉDIT SUR LES EXPOSITIONS DE TITRISATION
C 12.00	Colonne	020	(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (Cva)
C 12.00	Colonne	029	(-) TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE
C 12.00	Colonne	030	(-) VALEURS CORRIGÉES DE PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE (G*)
C 12.00	Colonne	040	MONTANT NOTIONNEL DE PROTECTION DE CRÉDIT CONSERVÉ OU RACHETÉ
C 12.00	Colonne	049	POSITIONS DE TITRISATION
C 12.00	Colonne	050	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION
C 12.00	Colonne	060	(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS
C 12.00	Colonne	070	EXPOSITION NETTE DES CORRECTIONS DE VALEUR ET DES PROVISIONS
C 12.00	Colonne	079	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION
C 12.00	Colonne	080	(-) PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE: VALEURS CORRIGÉES (Ga)
C 12.00	Colonne	090	(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE
C 12.00	Colonne	099	SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC
C 12.00	Colonne	100	(-) TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE
C 12.00	Colonne	110	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 12.00	Colonne	120	EXPOSITION NETTE COMPTE-TENU DES EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION
C 12.00	Colonne	130	(-) TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT MODIFIANT LE MONTANT DE L'EXPOSITION: VALEUR CORRIGÉE SELON LA MÉTHODE GÉNÉRALE FONDÉE SUR LES SÛRETÉS FINANCIÈRES POUR LA PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (Cvam)
C 12.00	Colonne	140	VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION (E*)
C 12.00	Colonne	149	RÉPARTITION DE LA VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE (E*) DE L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN PAR FACTEURS DE CONVERSION
C 12.00	Colonne	150	0 %
C 12.00	Colonne	160	> 0 % et <= 20 %
C 12.00	Colonne	170	> 20 % et <= 50 %
C 12.00	Colonne	180	> 50 % et <= 100 %
C 12.00	Colonne	190	VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE
C 12.00	Colonne	200	(-) DÉDUITES DES FONDS PROPRES
C 12.00	Colonne	210	FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS
C 12.00	Colonne	218	RÉPARTITION DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS
C 12.00	Colonne	219	POSITIONS NOTÉES (ÉCHELONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT)
C 12.00	Colonne	220	EQC 1
C 12.00	Colonne	230	EQC 2
C 12.00	Colonne	240	EQC 3
C 12.00	Colonne	250	EQC 4
C 12.00	Colonne	260	TOUS LES AUTRES EQC
C 12.00	Colonne	269	1250 %
C 12.00	Colonne	270	POSITIONS NON NOTÉES
C 12.00	Colonne	280	APPROCHE PAR TRANSPARENCE
C 12.00	Colonne	290	DONT: TRANCHE DE DEUXIÈME PERTE DU PROGRAMME ABCP
C 12.00	Colonne	300	DONT: PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 12.00	Colonne	310	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE
C 12.00	Colonne	320	DONT: PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 12.00	Colonne	330	MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ
C 12.00	Colonne	340	DONT: TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES
C 12.00	Colonne	350	EFFET GLOBAL (AJUSTEMENT) LIÉ AU MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DILIGENCE APPROPRIÉE

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 12.00	Colonne	360	AJUSTEMENT DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ DU FAIT D'UNE ASYMÉTRIE D'ÉCHÉANCES
C 12.00	Colonne	369	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION PONDÉRÉ
C 12.00	Colonne	370	AVANT APPLICATION DU PLAFOND
C 12.00	Colonne	380	APRÈS APPLICATION DU PLAFOND
C 12.00	Colonne	390	POUR MÉMOIRE: MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ CORRESPONDANT AUX SORTIES DE TRÉSORERIE DE LA TITRISATION SA VERS D'AUTRES CATÉGORIES D'EXPOSITION
C 12.00	Ligne	010	TOTAL DES EXPOSITIONS
C 12.00	Ligne	020	DONT: RETITRISATIONS
C 12.00	Ligne	030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 12.00	Ligne	040	ÉLÉMENTS DE BILAN
C 12.00	Ligne	050	TITRISATIONS
C 12.00	Ligne	060	RETITRISATIONS
C 12.00	Ligne	070	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS
C 12.00	Ligne	080	TITRISATIONS
C 12.00	Ligne	090	RETITRISATIONS
C 12.00	Ligne	100	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ
C 12.00	Ligne	110	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 12.00	Ligne	120	ÉLÉMENTS DE BILAN
C 12.00	Ligne	130	TITRISATIONS
C 12.00	Ligne	140	RETITRISATIONS
C 12.00	Ligne	150	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS
C 12.00	Ligne	160	TITRISATIONS
C 12.00	Ligne	170	RETITRISATIONS
C 12.00	Ligne	180	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 12.00	Ligne	190	ÉLÉMENTS DE BILAN
C 12.00	Ligne	200	TITRISATIONS
C 12.00	Ligne	210	RETITRISATIONS
C 12.00	Ligne	220	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS
C 12.00	Ligne	230	TITRISATIONS
C 12.00	Ligne	240	RETITRISATIONS
C 12.00	Ligne	249	RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:
C 12.00	Ligne	250	EQC 1

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 12.00	Ligne	260	EQC 2
C 12.00	Ligne	270	EQC 3
C 12.00	Ligne	280	EQC 4
C 12.00	Ligne	290	TOUS LES AUTRES EQC ET POSITIONS NON NOTÉES
C 13.00	Colonne	010	MONTANT TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ORIGINATEUR
C 13.00	Colonne	019	TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES: PROTECTION DE CRÉDIT SUR LES EXPOSITIONS DE TITRISATION
C 13.00	Colonne	020	(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (Cva)
C 13.00	Colonne	029	(-) TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE
C 13.00	Colonne	030	(-) VALEURS CORRIGÉES DE PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE (G*)
C 13.00	Colonne	040	MONTANT NOTIONNEL DE PROTECTION DE CRÉDIT CONSERVÉ OU RACHETÉ
C 13.00	Colonne	049	POSITIONS DE TITRISATION
C 13.00	Colonne	050	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION
C 13.00	Colonne	059	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AVEC EFFETS DE SUBSTITUTION SUR L'EXPOSITION
C 13.00	Colonne	060	(-) PROTECTION DE CRÉDIT NON FINANCÉE: VALEURS CORRIGÉES (Ga)
C 13.00	Colonne	070	(-) PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE
C 13.00	Colonne	079	SUBSTITUTION DE L'EXPOSITION DUE À L'ARC
C 13.00	Colonne	080	(-) TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE
C 13.00	Colonne	090	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE
C 13.00	Colonne	100	EXPOSITION APRÈS EFFETS DE SUBSTITUTION ARC ET AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION
C 13.00	Colonne	110	(-) TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT MODIFIANT LE MONTANT DE L'EXPOSITION: VALEUR CORRIGÉE SELON LA MÉTHODE GÉNÉRALE FONDÉE SUR LES SÛRETÉS FINANCIÈRES POUR LA PROTECTION DE CRÉDIT FINANCÉE (Cvam)
C 13.00	Colonne	120	VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE DE L'EXPOSITION (E*)
C 13.00	Colonne	129	RÉPARTITION DE LA VALEUR PLEINEMENT AJUSTÉE (E*) DE L'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN PAR FACTEURS DE CONVERSION
C 13.00	Colonne	130	0 %
C 13.00	Colonne	140	> 0 % et <= 20 %
C 13.00	Colonne	150	> 20 % et <= 50 %
C 13.00	Colonne	160	> 50 % et <= 100 %
C 13.00	Colonne	170	VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE
C 13.00	Colonne	180	(-) DÉDUITES DES FONDS PROPRES
C 13.00	Colonne	190	FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS
C 13.00	Colonne	198	RÉPARTITION DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE FAISANT L'OBJET DE PONDÉRATIONS

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 13.00	Colonne	199	POSITIONS NOTÉES (ÉCHELONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT)
C 13.00	Colonne	200	EQC 1 & EQC 1 CT
C 13.00	Colonne	210	EQC 2
C 13.00	Colonne	220	EQC 3
C 13.00	Colonne	230	EQC 4 & EQC 2 CT
C 13.00	Colonne	240	EQC 5
C 13.00	Colonne	250	EQC 6
C 13.00	Colonne	260	EQC 7 & EQC 3 CT
C 13.00	Colonne	270	EQC 8
C 13.00	Colonne	280	EQC 9
C 13.00	Colonne	290	EQC 10
C 13.00	Colonne	300	EQC 11
C 13.00	Colonne	310	TOUS LES AUTRES EQC
C 13.00	Colonne	319	1250 %
C 13.00	Colonne	320	POSITIONS NON NOTÉES
C 13.00	Colonne	330	MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE
C 13.00	Colonne	340	PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 13.00	Colonne	350	APPROCHE PAR TRANSPARENCE
C 13.00	Colonne	360	DONT: PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 13.00	Colonne	370	MÉTHODE DE L'ÉVALUATION INTERNE
C 13.00	Colonne	380	DONT: PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 13.00	Colonne	390	(-) RÉDUCTION DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ SUITE À DES CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS
C 13.00	Colonne	400	MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ
C 13.00	Colonne	410	DONT: TITRISATIONS SYNTHÉTIQUES
C 13.00	Colonne	420	EFFET GLOBAL (AJUSTEMENT) LIÉ AU MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DILIGENCE APPROPRIÉE
C 13.00	Colonne	430	AJUSTEMENT DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ DU FAIT D'UNE ASYMÉTRIE D'ÉCHÉANCES
C 13.00	Colonne	439	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION PONDÉRÉ
C 13.00	Colonne	440	AVANT APPLICATION DU PLAFOND
C 13.00	Colonne	450	APRÈS APPLICATION DU PLAFOND
C 13.00	Colonne	460	POUR MÉMOIRE: MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ CORRESPONDANT AUX SORTIES DE TRÉSORERIE DE LA TITRISATION NI VERS D'AUTRES CATÉGORIES D'EXPOSITION
C 13.00	Ligne	010	TOTAL DES EXPOSITIONS

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 13.00	Ligne	020	DONT: RETITRISATIONS
C 13.00	Ligne	030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 13.00	Ligne	040	ÉLÉMENTS DE BILAN
C 13.00	Ligne	049	TITRISATIONS
C 13.00	Ligne	050	A
C 13.00	Ligne	060	B
C 13.00	Ligne	070	C
C 13.00	Ligne	079	RETITRISATIONS
C 13.00	Ligne	080	D
C 13.00	Ligne	090	E
C 13.00	Ligne	100	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS
C 13.00	Ligne	109	TITRISATIONS
C 13.00	Ligne	110	A
C 13.00	Ligne	120	B
C 13.00	Ligne	130	C
C 13.00	Ligne	139	RETITRISATIONS
C 13.00	Ligne	140	D
C 13.00	Ligne	150	E
C 13.00	Ligne	160	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ
C 13.00	Ligne	170	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 13.00	Ligne	180	ÉLÉMENTS DE BILAN
C 13.00	Ligne	189	TITRISATIONS
C 13.00	Ligne	190	A
C 13.00	Ligne	200	B
C 13.00	Ligne	210	C
C 13.00	Ligne	219	RETITRISATIONS
C 13.00	Ligne	220	D
C 13.00	Ligne	230	E
C 13.00	Ligne	240	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS
C 13.00	Ligne	249	TITRISATIONS
C 13.00	Ligne	250	A
C 13.00	Ligne	260	B

Code tableau	Type d'axe	Code ordon- nées	Libellé en ordonnée
C 13.00	Ligne	270	C
C 13.00	Ligne	279	RETITRISATIONS
C 13.00	Ligne	280	D
C 13.00	Ligne	290	E
C 13.00	Ligne	300	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 13.00	Ligne	310	ÉLÉMENTS DE BILAN
C 13.00	Ligne	319	TITRISATIONS
C 13.00	Ligne	320	A
C 13.00	Ligne	330	B
C 13.00	Ligne	340	C
C 13.00	Ligne	349	RETITRISATIONS
C 13.00	Ligne	350	D
C 13.00	Ligne	360	E
C 13.00	Ligne	370	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS
C 13.00	Ligne	379	TITRISATIONS
C 13.00	Ligne	380	A
C 13.00	Ligne	390	B
C 13.00	Ligne	400	C
C 13.00	Ligne	409	RETITRISATIONS
C 13.00	Ligne	410	D
C 13.00	Ligne	420	E
C 13.00	Ligne	429	RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES POSITIONS PAR EQC AU COMMENCEMENT:
C 13.00	Ligne	430	EQC 1 & EQC 1 CT
C 13.00	Ligne	440	EQC 2
C 13.00	Ligne	450	EQC 3
C 13.00	Ligne	460	EQC 4 & EQC 2 CT
C 13.00	Ligne	470	EQC 5
C 13.00	Ligne	480	EQC 6
C 13.00	Ligne	490	EQC 7 & EQC 3 CT
C 13.00	Ligne	500	EQC 8
C 13.00	Ligne	510	EQC 9
C 13.00	Ligne	520	EQC 10
C 13.00	Ligne	530	EQC 11

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 13.00	Ligne	540	TOUS LES AUTRES EQC
C 14.00	Colonne	005	NUMÉRO DE LIGNE
C 14.00	Colonne	010	CODE INTERNE
C 14.00	Colonne	020	IDENTIFIANT DE LA TITRISATION
C 14.00	Colonne	030	IDENTIFIANT DE L'ORIGINATEUR
C 14.00	Colonne	040	CATÉGORIE DE TITRISATION: (CLASSIQUE/ SYNTHÉTIQUE)
C 14.00	Colonne	050	TRAITEMENT COMPTABLE: Les actifs titrisés sont-ils comptabilisés au bilan ou retirés?
C 14.00	Colonne	060	TRAITEMENT DE SOLVABILITÉ: Les positions de titrisation font-elles l'objet d'exigences de fonds propres?
C 14.00	Colonne	070	TITRISATION OU RE-TITRISATION?
C 14.00	Colonne	079	RÉTENTION
C 14.00	Colonne	080	TYPE DE RÉTENTION APPLIQUÉE
C 14.00	Colonne	090	% DE RÉTENTION À LA DATE DE DÉCLARATION DU PRÉSENT ÉTAT
C 14.00	Colonne	100	RESPECT DE L'EXIGENCE DE RÉTENTION?
C 14.00	Colonne	110	RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT: (ORIGINATEUR/ SPONSOR/ PRÊTEUR INITIAL/ INVESTISSEUR)
C 14.00	Colonne	119	HORS PROGRAMMES ABCP
C 14.00	Colonne	120	DATE D'ORINATION
C 14.00	Colonne	130	MONTANT TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES À LA DATE D'ORINATION
C 14.00	Colonne	139	EXPOSITIONS TITRISÉES
C 14.00	Colonne	140	MONTANT TOTAL
C 14.00	Colonne	150	PART DE L'ÉTABLISSEMENT (%)
C 14.00	Colonne	160	TYPE
C 14.00	Colonne	170	Approche appliquée (SA/NI/MIX)
C 14.00	Colonne	180	NOMBRE D'EXPOSITIONS
C 14.00	Colonne	190	PAYS
C 14.00	Colonne	200	ELGD (%)
C 14.00	Colonne	210	(-) CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS
C 14.00	Colonne	220	EXIGENCES DE FONDS PROPRES AVANT TITRISATION (%)
C 14.00	Colonne	228	STRUCTURE DE TITRISATION
C 14.00	Colonne	229	ÉLÉMENTS DE BILAN
C 14.00	Colonne	230	TRANCHE AVEC LE RANG LE PLUS ÉLEVÉ
C 14.00	Colonne	240	TRANCHE « MEZZANINE »
C 14.00	Colonne	250	TRANCHE DE PREMIÈRE PERTE

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 14.00	Colonne	259	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS
C 14.00	Colonne	260	TRANCHE AVEC LE RANG LE PLUS ÉLEVÉ
C 14.00	Colonne	270	TRANCHE « MEZZANINE »
C 14.00	Colonne	280	TRANCHE DE PREMIÈRE PERTE
C 14.00	Colonne	289	ÉCHÉANCE
C 14.00	Colonne	290	PREMIÈRE DATE DE FIN PRÉVISIBLE
C 14.00	Colonne	300	DATE D'ÉCHÉANCE FINALE LÉGALE
C 14.00	Colonne	302	POSITIONS DE TITRISATION
C 14.00	Colonne	304	EXPOSITION INITIALE AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION
C 14.00	Colonne	306	ÉLÉMENTS DE BILAN
C 14.00	Colonne	310	TRANCHE AVEC LE RANG LE PLUS ÉLEVÉ
C 14.00	Colonne	320	TRANCHE « MEZZANINE »
C 14.00	Colonne	330	TRANCHE DE PREMIÈRE PERTE
C 14.00	Colonne	339	ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS
C 14.00	Colonne	340	TRANCHE AVEC LE RANG LE PLUS ÉLEVÉ
C 14.00	Colonne	350	TRANCHE « MEZZANINE »
C 14.00	Colonne	360	TRANCHE DE PREMIÈRE PERTE
C 14.00	Colonne	369	ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRE: ÉLÉMENTS DE HORS BILAN ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS
C 14.00	Colonne	370	SUBSTITUTS DE CRÉDIT DIRECTS
C 14.00	Colonne	380	IRS / CRS
C 14.00	Colonne	390	FACILITÉS DE CAISSE (FC) ÉLIGIBLES
C 14.00	Colonne	400	AUTRES (y compris FC non-éligibles)
C 14.00	Colonne	405	REMBOURSEMENT ANTICIPÉ
C 14.00	Colonne	410	FACTEUR DE CONVERSION APPLIQUÉ
C 14.00	Colonne	420	(-) VALEUR DE L'EXPOSITION DÉDUITE DES FONDS PROPRES
C 14.00	Colonne	429	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION PONDÉRÉ
C 14.00	Colonne	430	AVANT APPLICATION DU PLAFOND
C 14.00	Colonne	440	APRÈS APPLICATION DU PLAFOND
C 14.00	Colonne	449	POSITIONS DE TITRISATION - PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION
C 14.00	Colonne	450	PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION EN CORRÉLATION OU NON?
C 14.00	Colonne	459	POSITIONS NETTES
C 14.00	Colonne	460	LONGUES

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 14.00	Colonne	470	COURTES
C 14.00	Colonne	479	TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES (SA)
C 14.00	Colonne	480	RISQUE SPÉCIFIQUE
C 14.00	Ligne	999	Ouvert
C 15.00	Colonne	005	Pertes
C 15.00	Colonne	010	Somme des pertes provenant de prêts à concurrence des taux de référence
C 15.00	Colonne	020	dont: biens immobiliers évalués à la valeur hypothécaire
C 15.00	Colonne	030	Somme des pertes globales
C 15.00	Colonne	040	dont: biens immobiliers évalués à la valeur hypothécaire
C 15.00	Colonne	045	Expositions
C 15.00	Colonne	050	Somme des expositions
C 15.00	Ligne	010	Garanti par: Bien immobilier résidentiel
C 15.00	Ligne	020	Garanti par: Immobilier commercial
C 15.00	Feuille	999	Pays
C 16.00.a	Colonne	010	INDICATEUR DE RÉFÉRENCE ANNÉE -3
C 16.00.a	Colonne	020	INDICATEUR DE RÉFÉRENCE ANNÉE -2
C 16.00.a	Colonne	030	INDICATEUR DE RÉFÉRENCE ANNÉE PRÉCÉDENTE
C 16.00.a	Colonne	040	PRÊTS ET AVANCES ANNÉE -3
C 16.00.a	Colonne	050	PRÊTS ET AVANCES ANNÉE -2
C 16.00.a	Colonne	060	PRÊTS ET AVANCES ANNÉE PRÉCÉDENTE
C 16.00.a	Colonne	070	Exigences de fonds propres
C 16.00.a	Colonne	071	Montant total de l'exposition au risque opérationnel
C 16.00.a	Ligne	010	ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE ÉLÉMENTAIRE (BIA)
C 16.00.a	Ligne	020	ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE STANDARD (TSA) / EN APPROCHE STANDARD DE REMPLACEMENT (ASA)
C 16.00.a	Ligne	025	EN APPROCHE STANDARD:
C 16.00.a	Ligne	030	FINANCEMENT DES ENTREPRISES (CF)
C 16.00.a	Ligne	040	NÉGOCIATION ET VENTE INSTITUTIONNELLE (TS)
C 16.00.a	Ligne	050	COURTAGE DE DÉTAIL (RBr)
C 16.00.a	Ligne	060	BANQUE COMMERCIALE (CB)
C 16.00.a	Ligne	070	BANQUE DE DÉTAIL (RB)
C 16.00.a	Ligne	080	PAIEMENT ET RÈGLEMENT (PS)
C 16.00.a	Ligne	090	SERVICES D'AGENCE (AS)

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 16.00.a	Ligne	100	GESTION D'ACTIFS (AM)
C 16.00.a	Ligne	110	BANQUE COMMERCIALE (CB)
C 16.00.a	Ligne	120	BANQUE DE DÉTAIL (RB)
C 16.00.b	Colonne	010	INDICATEUR DE RÉFÉRENCE ANNÉE -3
C 16.00.b	Colonne	020	INDICATEUR DE RÉFÉRENCE ANNÉE -2
C 16.00.b	Colonne	030	INDICATEUR DE RÉFÉRENCE ANNÉE PRÉCÉDENTE
C 16.00.b	Colonne	070	Exigences de fonds propres
C 16.00.b	Colonne	071	Montant total de l'exposition au risque opérationnel
C 16.00.b	Colonne	075	AMA éléments pour mémoire
C 16.00.b	Colonne	080	DONT: RÉSULTANT D'UN MÉCANISME D'ALLOCATION
C 16.00.b	Colonne	090	EXIGENCES DE FONDS PROPRES AVANT RÉDUCTION RÉSULTANT DES PERTES ATTENDUES ET DES TECHNIQUES DE DIVERSIFICATION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES
C 16.00.b	Colonne	100	(-) RÉDUCTION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉSULTANT DE LA PRISE EN COMPTE DES PERTES ATTENDUES DANS LES PRATIQUES COMMERCIALES
C 16.00.b	Colonne	110	(-) RÉDUCTION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉSULTANT D'UNE DIVERSIFICATION
C 16.00.b	Colonne	120	(-) RÉDUCTION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉSULTANT DE TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES (ASSURANCE ET AUTRES MÉCANISMES DE TRANSFERT DES RISQUES)
C 16.00.b	Ligne	125	En approche standard de remplacement
C 16.00.b	Ligne	130	ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE PAR MESURE AVANCÉE (AMA)
C 17.00.a	Colonne	005	Catégories d'événements
C 17.00.a	Colonne	010	FRAUDE INTERNE
C 17.00.a	Colonne	020	FRAUDE EXTERNE
C 17.00.a	Colonne	030	PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL
C 17.00.a	Colonne	040	CLIENTS, PRODUITS ET PRATIQUES COMMERCIALES
C 17.00.a	Colonne	050	DOMMAGES OCCASIONNÉS AUX ACTIFS PHYSIQUES
C 17.00.a	Colonne	060	INTERRUPTIONS DE L'ACTIVITÉ ET DYSFONCTIONNEMENTS DES SYSTÈMES
C 17.00.a	Colonne	070	EXÉCUTION, LIVRAISON ET GESTION DES PROCESSUS
C 17.00.a	Colonne	080	TOTAL POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ÉVÈNEMENTS
C 17.00.a	Ligne	009	FINANCEMENT DES ENTREPRISES [CF]
C 17.00.a	Ligne	010	Nombre d'événements
C 17.00.a	Ligne	020	Montant total des pertes
C 17.00.a	Ligne	030	Perte maximale dans cette ligne d'activité
C 17.00.a	Ligne	040	Total des cinq plus grandes pertes
C 17.00.a	Ligne	109	NÉGOCIATION ET VENTE INSTITUTIONNELLE [TS]

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 17.00.a	Ligne	110	Nombre d'événements
C 17.00.a	Ligne	120	Montant total des pertes
C 17.00.a	Ligne	130	Perte maximale dans cette ligne d'activité
C 17.00.a	Ligne	140	Total des cinq plus grandes pertes
C 17.00.a	Ligne	209	COURTAGE DE DÉTAIL [RBr]
C 17.00.a	Ligne	210	Nombre d'événements
C 17.00.a	Ligne	220	Montant total des pertes
C 17.00.a	Ligne	230	Perte maximale dans cette ligne d'activité
C 17.00.a	Ligne	240	Total des cinq plus grandes pertes
C 17.00.a	Ligne	309	BANQUE COMMERCIALE [CB]
C 17.00.a	Ligne	310	Nombre d'événements
C 17.00.a	Ligne	320	Montant total des pertes
C 17.00.a	Ligne	330	Perte maximale dans cette ligne d'activité
C 17.00.a	Ligne	340	Total des cinq plus grandes pertes
C 17.00.a	Ligne	409	BANQUE DE DÉTAIL [RB]
C 17.00.a	Ligne	410	Nombre d'événements
C 17.00.a	Ligne	420	Montant total des pertes
C 17.00.a	Ligne	430	Perte maximale dans cette ligne d'activité
C 17.00.a	Ligne	440	Total des cinq plus grandes pertes
C 17.00.a	Ligne	509	PAIEMENT ET RÈGLEMENT [PS]
C 17.00.a	Ligne	510	Nombre d'événements
C 17.00.a	Ligne	520	Montant total des pertes
C 17.00.a	Ligne	530	Perte maximale dans cette ligne d'activité
C 17.00.a	Ligne	540	Total des cinq plus grandes pertes
C 17.00.a	Ligne	609	SERVICES D'AGENCE [AS]
C 17.00.a	Ligne	610	Nombre d'événements
C 17.00.a	Ligne	620	Montant total des pertes
C 17.00.a	Ligne	630	Perte maximale dans cette ligne d'activité
C 17.00.a	Ligne	640	Total des cinq plus grandes pertes
C 17.00.a	Ligne	709	GESTION D'ACTIFS [AM]
C 17.00.a	Ligne	710	Nombre d'événements
C 17.00.a	Ligne	720	Montant total des pertes
C 17.00.a	Ligne	730	Perte maximale dans cette ligne d'activité
C 17.00.a	Ligne	740	Total des cinq plus grandes pertes

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 17.00.a	Ligne	809	ÉLÉMENTS D'ENTREPRISE [CI]
C 17.00.a	Ligne	810	Nombre d'événements
C 17.00.a	Ligne	820	Montant total des pertes
C 17.00.a	Ligne	830	Perte maximale dans cette ligne d'activité
C 17.00.a	Ligne	840	Total des cinq plus grandes pertes
C 17.00.a	Ligne	909	TOTAL LIGNES D'ACTIVITÉ
C 17.00.a	Ligne	910	Nombre d'événements
C 17.00.a	Ligne	920	Montant total des pertes
C 17.00.a	Ligne	930	Perte maximale dans cette ligne d'activité
C 17.00.a	Ligne	940	Total des cinq plus grandes pertes
C 17.00.b	Colonne	090	POUR MÉMOIRE: SEUIL APPLIQUÉ POUR LA COLLECTE DE DONNÉES plus bas
C 17.00.b	Colonne	100	POUR MÉMOIRE: SEUIL APPLIQUÉ POUR LA COLLECTE DE DONNÉES plus élevé
C 17.00.b	Ligne	019	FINANCEMENT DES ENTREPRISES [CF]
C 17.00.b	Ligne	020	Montant total des pertes
C 17.00.b	Ligne	119	NÉGOCIATION ET VENTE INSTITUTIONNELLE [TS]
C 17.00.b	Ligne	120	Montant total des pertes
C 17.00.b	Ligne	219	COURTAGE DE DÉTAIL [RBr]
C 17.00.b	Ligne	220	Montant total des pertes
C 17.00.b	Ligne	319	BANQUE COMMERCIALE [CB]
C 17.00.b	Ligne	320	Montant total des pertes
C 17.00.b	Ligne	419	BANQUE DE DÉTAIL [RB]
C 17.00.b	Ligne	420	Montant total des pertes
C 17.00.b	Ligne	519	PAIEMENT ET RÈGLEMENT [PS]
C 17.00.b	Ligne	520	Montant total des pertes
C 17.00.b	Ligne	619	SERVICES D'AGENCE [AS]
C 17.00.b	Ligne	620	Montant total des pertes
C 17.00.b	Ligne	719	GESTION D'ACTIFS [AM]
C 17.00.b	Ligne	720	Montant total des pertes
C 17.00.b	Ligne	819	ÉLÉMENTS D'ENTREPRISE [CI]
C 17.00.b	Ligne	820	Montant total des pertes
C 17.00.b	Ligne	919	TOTAL LIGNES D'ACTIVITÉ
C 17.00.b	Ligne	920	Montant total des pertes

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 18.00	Colonne	008	Positions
C 18.00	Colonne	009	Toutes les positions
C 18.00	Colonne	010	Longues
C 18.00	Colonne	020	Courtes
C 18.00	Colonne	029	Positions nettes
C 18.00	Colonne	030	Longues
C 18.00	Colonne	040	Courtes
C 18.00	Colonne	050	Positions soumises aux exigences de fonds propres pour risque
C 18.00	Colonne	060	Exigences de fonds propres
C 18.00	Colonne	070	Montant total d'exposition au risque
C 18.00	Ligne	010	TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIÉS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION
C 18.00	Ligne	011	Risque général
C 18.00	Ligne	012	Dérivés
C 18.00	Ligne	013	Autres éléments d'actif et de passif
C 18.00	Ligne	020	Méthode de l'échéancier
C 18.00	Ligne	030	Zone 1
C 18.00	Ligne	040	0 <= 1 mois
C 18.00	Ligne	050	> 1 <= 3 mois
C 18.00	Ligne	060	> 3 <= 6 mois
C 18.00	Ligne	070	> 6 <= 12 mois
C 18.00	Ligne	080	1.2 Zone 2
C 18.00	Ligne	090	> 1 <= 2 (1,9 pour un coupon de moins de 3 %) ans
C 18.00	Ligne	100	> 2 <= 3 (> 1,9 <= 2,8 pour un coupon de moins de 3 %) ans
C 18.00	Ligne	110	> 3 <= 4 (> 2,8 <= 3,6 pour un coupon de moins de 3 %) ans
C 18.00	Ligne	120	1.3 Zone 3
C 18.00	Ligne	130	> 4 <= 5 (> 3,6 <= 4,3 pour un coupon de moins de 3 %) ans
C 18.00	Ligne	140	> 5 <= 7 (> 4,3 <= 5,7 pour un coupon de moins de 3 %) ans
C 18.00	Ligne	150	> 7 <= 10 (> 5,7 <= 7,3 pour un coupon de moins de 3 %) ans
C 18.00	Ligne	160	> 10 <= 15 (> 7,3 <= 9,3 pour un coupon de moins de 3 %) ans
C 18.00	Ligne	170	> 15 <= 20 (> 9,3 <= 10,6 pour un coupon de moins de 3 %) ans
C 18.00	Ligne	180	> 20 (> 10,6 <= 12,0 pour un coupon de moins de 3 %) ans
C 18.00	Ligne	190	> 20 (> 12,0 <= 20,0 pour un coupon de moins de 3 %) ans
C 18.00	Ligne	200	> 20 (> 20 pour un coupon de moins de 3 %) ans

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 18.00	Ligne	210	Méthode de la duration
C 18.00	Ligne	220	Zone 1
C 18.00	Ligne	230	Zone 2
C 18.00	Ligne	240	Zone 3
C 18.00	Ligne	250	Risque spécifique
C 18.00	Ligne	251	Exigence de fonds propres applicable aux titres de créance autres que des positions de titrisation
C 18.00	Ligne	260	Titres de créance de première catégorie
C 18.00	Ligne	270	Titres de créance de deuxième catégorie
C 18.00	Ligne	280	Durée résiduelle <= 6 mois
C 18.00	Ligne	290	Durée résiduelle > 6 mois et <= 24 mois
C 18.00	Ligne	300	Durée résiduelle > 24 mois
C 18.00	Ligne	310	Titres de créance de troisième catégorie
C 18.00	Ligne	320	Titres de créance de quatrième catégorie
C 18.00	Ligne	321	Dérivés de crédit notés au nième défaut
C 18.00	Ligne	325	Exigence de fonds propres applicable aux positions de titrisation
C 18.00	Ligne	330	Exigence de fonds propres applicable au portefeuille de négociation en corrélation
C 18.00	Ligne	340	Approche spécifique du risque de position pour les OPC
C 18.00	Ligne	350	Exigences supplémentaires pour risques sur options (risques non-delta)
C 18.00	Ligne	360	Méthode simplifiée
C 18.00	Ligne	370	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Gamma
C 18.00	Ligne	380	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Véga
C 18.00	Ligne	390	Approche matricielle par scénario
C 18.00	Feuille	001	Total
C 18.00	Feuille	002	Euro
C 18.00	Feuille	003	Lek
C 18.00	Feuille	004	Lev bulgare
C 18.00	Feuille	005	Couronne tchèque
C 18.00	Feuille	006	Couronne danoise
C 18.00	Feuille	007	Livre sterling
C 18.00	Feuille	008	Forint
C 18.00	Feuille	009	Yen
C 18.00	Feuille	010	Lats letton

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 18.00	Feuille	011	Litas lituanien
C 18.00	Feuille	012	Dinar
C 18.00	Feuille	013	Zloty
C 18.00	Feuille	014	Leu roumain
C 18.00	Feuille	015	Rouble russe
C 18.00	Feuille	016	Dinar serbe
C 18.00	Feuille	017	Couronne suédoise
C 18.00	Feuille	018	Franc suisse
C 18.00	Feuille	019	Lire turque
C 18.00	Feuille	020	Hryvnia ukrainien
C 18.00	Feuille	021	Dollar américain
C 18.00	Feuille	022	Couronne islandaise
C 18.00	Feuille	023	Couronne norvégienne
C 18.00	Feuille	024	Livre égyptienne
C 18.00	Feuille	025	Autres
C 19.00	Colonne	009	Toutes les positions
C 19.00	Colonne	010	Longues
C 19.00	Colonne	020	Courtes
C 19.00	Colonne	029	(-) POSITIONS DÉDUITES DES FONDS PROPRES
C 19.00	Colonne	030	(-) Longues
C 19.00	Colonne	040	(-) Courtes
C 19.00	Colonne	049	Positions nettes
C 19.00	Colonne	050	Longues
C 19.00	Colonne	060	Courtes
C 19.00	Colonne	068	RÉPARTITION DES POSITIONS (LONGUES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI
C 19.00	Colonne	069	PONDÉRATIONS DES RISQUES < 1250 %
C 19.00	Colonne	070	7 - 10 %
C 19.00	Colonne	080	12 - 18 %
C 19.00	Colonne	090	20 - 35 %
C 19.00	Colonne	100	40 - 75 %
C 19.00	Colonne	110	100 %
C 19.00	Colonne	120	150 %

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 19.00	Colonne	130	200 %
C 19.00	Colonne	140	225 %
C 19.00	Colonne	150	250 %
C 19.00	Colonne	160	300 %
C 19.00	Colonne	170	350 %
C 19.00	Colonne	180	425 %
C 19.00	Colonne	190	500 %
C 19.00	Colonne	200	650 %
C 19.00	Colonne	210	750 %
C 19.00	Colonne	220	850 %
C 19.00	Colonne	229	1250 %
C 19.00	Colonne	230	POSITIONS NOTÉES
C 19.00	Colonne	240	POSITIONS NON NOTÉES
C 19.00	Colonne	250	MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE
C 19.00	Colonne	260	PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 19.00	Colonne	270	APPROCHE PAR TRANSPARENCE
C 19.00	Colonne	280	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE
C 19.00	Colonne	290	PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 19.00	Colonne	298	RÉPARTITION DES POSITIONS (COURTES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI
C 19.00	Colonne	299	PONDÉRATIONS DES RISQUES < 1250 %
C 19.00	Colonne	300	7 - 10 %
C 19.00	Colonne	310	12 - 18 %
C 19.00	Colonne	320	20 - 35 %
C 19.00	Colonne	330	40 - 75 %
C 19.00	Colonne	340	100 %
C 19.00	Colonne	350	150 %
C 19.00	Colonne	360	200 %
C 19.00	Colonne	370	225 %
C 19.00	Colonne	380	250 %
C 19.00	Colonne	390	300 %
C 19.00	Colonne	400	350 %
C 19.00	Colonne	410	425 %
C 19.00	Colonne	420	500 %
C 19.00	Colonne	430	650 %

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 19.00	Colonne	440	750 %
C 19.00	Colonne	450	850 %
C 19.00	Colonne	459	1250 %
C 19.00	Colonne	460	POSITIONS NOTÉES
C 19.00	Colonne	470	POSITIONS NON NOTÉES
C 19.00	Colonne	480	MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE
C 19.00	Colonne	490	PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 19.00	Colonne	500	APPROCHE PAR TRANSPARENCE
C 19.00	Colonne	510	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE
C 19.00	Colonne	520	PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 19.00	Colonne	529	EFFET GLOBAL (AJUSTEMENT) LIÉ AU MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DILIGENCE APPROPRIÉE
C 19.00	Colonne	530	POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES
C 19.00	Colonne	540	POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES
C 19.00	Colonne	549	AVANT APPLICATION DU PLAFOND
C 19.00	Colonne	550	POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES
C 19.00	Colonne	560	POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES
C 19.00	Colonne	570	TOTAL DES POSITIONS LONGUES ET COURTES NETTES PONDÉRÉES
C 19.00	Colonne	579	APRÈS APPLICATION DU PLAFOND
C 19.00	Colonne	580	POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES
C 19.00	Colonne	590	POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES
C 19.00	Colonne	600	TOTAL DES POSITIONS LONGUES ET COURTES NETTES PONDÉRÉES
C 19.00	Colonne	610	EXIGENCES DE FONDS PROPRES
C 19.00	Ligne	010	TOTAL DES EXPOSITIONS
C 19.00	Ligne	020	Dont: RETITRISATIONS
C 19.00	Ligne	030	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 19.00	Ligne	040	TITRISATIONS
C 19.00	Ligne	050	RETITRISATIONS
C 19.00	Ligne	060	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 19.00	Ligne	070	TITRISATIONS
C 19.00	Ligne	080	RETITRISATIONS
C 19.00	Ligne	090	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 19.00	Ligne	100	TITRISATIONS
C 19.00	Ligne	110	RETITRISATIONS

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 19.00	Ligne	119	RÉPARTITION DE LA SOMME TOTALE DES EXPOSITIONS LONGUES NETTES ET COURTES NETTES PONDÉRÉES PAR CATÉGORIES D'ACTIFS SOUS-JACENTS
C 19.00	Ligne	120	1. Hypothèques sur biens immobiliers résidentiels
C 19.00	Ligne	130	2. Hypothèques sur biens immobiliers commerciaux
C 19.00	Ligne	140	3. Créances sur cartes de crédit
C 19.00	Ligne	150	4. Crédit-bail
C 19.00	Ligne	160	5. Prêts à des entreprises ou à des PME
C 19.00	Ligne	170	6. Prêts à la consommation
C 19.00	Ligne	180	7. Produits à recevoir sur transactions
C 19.00	Ligne	190	8. Autres actifs
C 19.00	Ligne	200	9. Obligations garanties
C 19.00	Ligne	210	10. Autres passifs
C 20.00	Colonne	005	Toutes les positions
C 20.00	Colonne	010	Longues
C 20.00	Colonne	020	Courtes
C 20.00	Colonne	029	(-) POSITIONS DÉDUITES DES FONDS PROPRES
C 20.00	Colonne	030	(-) Longues
C 20.00	Colonne	040	(-) Courtes
C 20.00	Colonne	049	Positions nettes
C 20.00	Colonne	050	Longues
C 20.00	Colonne	060	Courtes
C 20.00	Colonne	068	RÉPARTITION DES POSITIONS (LONGUES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI
C 20.00	Colonne	069	PONDÉRATIONS DES RISQUES < 1250 %
C 20.00	Colonne	070	7 - 10 %
C 20.00	Colonne	080	12 - 18 %
C 20.00	Colonne	090	20 - 35 %
C 20.00	Colonne	100	40 - 75 %
C 20.00	Colonne	110	100 %
C 20.00	Colonne	120	250 %
C 20.00	Colonne	130	350 %
C 20.00	Colonne	140	425 %
C 20.00	Colonne	150	650 %
C 20.00	Colonne	160	Autres

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 20.00	Colonne	169	1250 %
C 20.00	Colonne	170	POSITIONS NOTÉES
C 20.00	Colonne	180	POSITIONS NON NOTÉES
C 20.00	Colonne	190	MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE
C 20.00	Colonne	200	PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 20.00	Colonne	210	APPROCHE PAR TRANSPARENCE
C 20.00	Colonne	220	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE
C 20.00	Colonne	230	PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 20.00	Colonne	238	RÉPARTITION DES POSITIONS (COURTES) NETTES SELON LES PONDÉRATIONS DES APPROCHES SA ET NI
C 20.00	Colonne	239	PONDÉRATIONS DES RISQUES < 1250 %
C 20.00	Colonne	240	7 - 10 %
C 20.00	Colonne	250	12 - 18 %
C 20.00	Colonne	260	20 - 35 %
C 20.00	Colonne	270	40 - 75 %
C 20.00	Colonne	280	100 %
C 20.00	Colonne	290	250 %
C 20.00	Colonne	300	350 %
C 20.00	Colonne	310	425 %
C 20.00	Colonne	320	650 %
C 20.00	Colonne	330	Autres
C 20.00	Colonne	339	1250 %
C 20.00	Colonne	340	POSITIONS NOTÉES
C 20.00	Colonne	350	POSITIONS NON NOTÉES
C 20.00	Colonne	360	MÉTHODE DE LA FORMULE PRUDENTIELLE
C 20.00	Colonne	370	PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 20.00	Colonne	380	APPROCHE PAR TRANSPARENCE
C 20.00	Colonne	390	APPROCHE PAR ÉVALUATION INTERNE
C 20.00	Colonne	400	PONDÉRATION MOYENNE (%)
C 20.00	Colonne	409	AVANT APPLICATION DU PLAFOND
C 20.00	Colonne	410	POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES
C 20.00	Colonne	420	POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES
C 20.00	Colonne	429	APRÈS APPLICATION DU PLAFOND

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 20.00	Colonne	430	POSITIONS LONGUES NETTES PONDÉRÉES
C 20.00	Colonne	440	POSITIONS COURTES NETTES PONDÉRÉES
C 20.00	Colonne	450	EXIGENCES DE FONDS PROPRES
C 20.00	Ligne	010	TOTAL DES EXPOSITIONS
C 20.00	Ligne	019	Positions de titrisation
C 20.00	Ligne	020	ORIGINATEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 20.00	Ligne	030	TITRISATIONS
C 20.00	Ligne	040	Autres positions du portefeuille de corrélation
C 20.00	Ligne	050	INVESTISSEUR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 20.00	Ligne	060	TITRISATIONS
C 20.00	Ligne	070	Autres positions du portefeuille de corrélation
C 20.00	Ligne	080	SPONSOR: TOTAL DES EXPOSITIONS
C 20.00	Ligne	090	TITRISATIONS
C 20.00	Ligne	100	Autres positions du portefeuille de corrélation
C 20.00	Ligne	109	Dérivés de crédit notés au nième défaut
C 20.00	Ligne	110	Dérivés de crédit notés au nième défaut
C 20.00	Ligne	120	Autres positions du portefeuille de corrélation
C 21.00	Colonne	005	Toutes les positions
C 21.00	Colonne	010	Longues
C 21.00	Colonne	020	Courtes
C 21.00	Colonne	029	Positions nettes
C 21.00	Colonne	030	Longues
C 21.00	Colonne	040	Courtes
C 21.00	Colonne	050	Positions soumises aux exigences de fonds propres pour risque
C 21.00	Colonne	060	Exigences de fonds propres
C 21.00	Colonne	070	Montant total d'exposition au risque
C 21.00	Ligne	010	ACTIONS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION
C 21.00	Ligne	020	Risque général
C 21.00	Ligne	021	Dérivés
C 21.00	Ligne	022	Autres éléments d'actif et de passif
C 21.00	Ligne	030	Contrats à terme sur indice largement diversifié, négociés en bourse, et faisant l'objet d'une approche spécifique
C 21.00	Ligne	040	Actions différentes d'un contrat à terme sur indice largement diversifié, négocié en bourse
C 21.00	Ligne	050	Risque spécifique

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 21.00	Ligne	080	Approche spécifique du risque de position pour les OPC
C 21.00	Ligne	090	Autres risques non-delta sur options
C 21.00	Ligne	100	Méthode simplifiée
C 21.00	Ligne	110	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Gamma
C 21.00	Ligne	120	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Véga
C 21.00	Ligne	130	Approche matricielle par scénario
C 21.00	Feuille	001	Total
C 21.00	Feuille	002	Autriche
C 21.00	Feuille	003	Belgique
C 21.00	Feuille	004	Bulgarie
C 21.00	Feuille	005	Chypre
C 21.00	Feuille	006	République tchèque
C 21.00	Feuille	007	Danemark
C 21.00	Feuille	008	Estonie
C 21.00	Feuille	009	Finlande
C 21.00	Feuille	010	France
C 21.00	Feuille	011	Allemagne
C 21.00	Feuille	012	Grèce
C 21.00	Feuille	013	Hongrie
C 21.00	Feuille	014	Irlande
C 21.00	Feuille	015	Italie
C 21.00	Feuille	016	Lettonie
C 21.00	Feuille	017	Lituanie
C 21.00	Feuille	018	Luxembourg
C 21.00	Feuille	019	Malte
C 21.00	Feuille	020	Pays-Bas
C 21.00	Feuille	021	Pologne
C 21.00	Feuille	022	Portugal
C 21.00	Feuille	023	Roumanie
C 21.00	Feuille	024	Slovaquie
C 21.00	Feuille	025	Slovénie
C 21.00	Feuille	026	Espagne

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 21.00	Feuille	027	Suède
C 21.00	Feuille	028	Royaume-Uni
C 21.00	Feuille	029	Albanie
C 21.00	Feuille	030	Japon
C 21.00	Feuille	031	Macédoine
C 21.00	Feuille	032	Fédération de Russie
C 21.00	Feuille	033	Serbie
C 21.00	Feuille	034	Suisse
C 21.00	Feuille	035	Turquie
C 21.00	Feuille	036	Ukraine
C 21.00	Feuille	037	États-Unis d'Amérique
C 21.00	Feuille	038	Norvège
C 21.00	Feuille	039	Égypte
C 21.00	Feuille	040	Islande
C 21.00	Feuille	041	Liechtenstein
C 21.00	Feuille	042	Autres
C 22.00	Colonne	019	Toutes les positions
C 22.00	Colonne	020	Longues
C 22.00	Colonne	030	Courtes
C 22.00	Colonne	039	Positions nettes
C 22.00	Colonne	040	Longues
C 22.00	Colonne	050	Courtes
C 22.00	Colonne	059	POSITIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE (y compris la redistribution des positions non compensées dans des devises soumises à des règles de compensation particulières)
C 22.00	Colonne	060	Longues
C 22.00	Colonne	070	Courtes
C 22.00	Colonne	080	Compensées
C 22.00	Colonne	090	Exigences de fonds propres
C 22.00	Colonne	100	Montant total d'exposition au risque
C 22.00	Ligne	010	TOTAL DES POSITIONS EN DEVISES DIFFÉRENTES DE CELLE DE LA DÉCLARATION
C 22.00	Ligne	020	Devises étroitement corrélées
C 22.00	Ligne	030	Toutes les autres devises (y compris les OPC traités comme des devises différentes)
C 22.00	Ligne	040	Or
C 22.00	Ligne	050	Autres risques non-delta sur options sur devises
C 22.00	Ligne	060	Méthode simplifiée

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 22.00	Ligne	070	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Gamma
C 22.00	Ligne	080	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Véga
C 22.00	Ligne	090	Approche matricielle par scénario
C 22.00	Ligne	095	RÉPARTITION DU TOTAL DES POSITIONS (DEVISE DE LA DÉCLARATION Y COMPRISE) PAR CATÉGORIES D'EXPOSITION
C 22.00	Ligne	100	Éléments d'actif et de passif autres que les éléments de hors bilan et les instruments dérivés
C 22.00	Ligne	110	Éléments de hors bilan
C 22.00	Ligne	120	Dérivés
C 22.00	Ligne	125	Pour mémoire: POSITIONS EN DEVICES
C 22.00	Ligne	130	Euro
C 22.00	Ligne	140	Lek
C 22.00	Ligne	150	Peso argentin
C 22.00	Ligne	160	Dollar australien
C 22.00	Ligne	170	Réal brésilien
C 22.00	Ligne	180	Lev bulgare
C 22.00	Ligne	190	Dollar canadien
C 22.00	Ligne	200	Couronne tchèque
C 22.00	Ligne	210	Couronne danoise
C 22.00	Ligne	220	Livre égyptienne
C 22.00	Ligne	230	Livre sterling
C 22.00	Ligne	240	Forint
C 22.00	Ligne	250	Yen
C 22.00	Ligne	260	Lats letton
C 22.00	Ligne	270	Litas lituanien
C 22.00	Ligne	280	Dinar
C 22.00	Ligne	290	Peso mexicain
C 22.00	Ligne	300	Zloty
C 22.00	Ligne	310	Leu roumain
C 22.00	Ligne	320	Rouble russe
C 22.00	Ligne	330	Dinar serbe
C 22.00	Ligne	340	Couronne suédoise
C 22.00	Ligne	350	Franc suisse
C 22.00	Ligne	360	Lire turque
C 22.00	Ligne	370	Hryvnia ukrainien

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 22.00	Ligne	380	Dollar américain
C 22.00	Ligne	390	Couronne islandaise
C 22.00	Ligne	400	Couronne norvégienne
C 22.00	Ligne	410	Dollar de Hong Kong
C 22.00	Ligne	420	Nouveau dollar de Taïwan
C 22.00	Ligne	430	Dollar néo-zélandais
C 22.00	Ligne	440	Dollar de Singapour
C 22.00	Ligne	450	Won
C 22.00	Ligne	460	Yuan Renminbi
C 22.00	Ligne	470	Autres
C 23.00	Colonne	005	Toutes les positions
C 23.00	Colonne	010	Longues
C 23.00	Colonne	020	Courtes
C 23.00	Colonne	029	Positions nettes
C 23.00	Colonne	030	Longues
C 23.00	Colonne	040	Courtes
C 23.00	Colonne	050	Positions soumises aux exigences de fonds propres pour risque
C 23.00	Colonne	060	Exigences de fonds propres
C 23.00	Colonne	070	Montant total d'exposition au risque
C 23.00	Ligne	010	TOTAL DES POSITIONS SUR MATIÈRES PREMIÈRES
C 23.00	Ligne	020	Métaux précieux (hormis l'or)
C 23.00	Ligne	030	Métaux de base
C 23.00	Ligne	040	Produits agricoles
C 23.00	Ligne	050	Autres
C 23.00	Ligne	060	Dont produits énergétiques (pétrole, gaz)
C 23.00	Ligne	070	Approche du tableau d'échéances
C 23.00	Ligne	080	Approche du tableau d'échéances élargie
C 23.00	Ligne	090	Approche simplifiée: Toutes les positions
C 23.00	Ligne	100	Autres risques non-delta sur options sur matières premières
C 23.00	Ligne	110	Méthode simplifiée
C 23.00	Ligne	120	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Gamma
C 23.00	Ligne	130	Méthode Delta Plus - Exigences supplémentaires pour risque Véga

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 23.00	Ligne	140	Approche matricielle par scénario
C 24.00	Colonne	029	Valeur en risque (VaR)
C 24.00	Colonne	030	Coefficient multiplicateur (mc) x moyenne des 60 jours ouvrés précédents (VaRavg)
C 24.00	Colonne	040	Jour précédent (VaRt-1)
C 24.00	Colonne	049	VaR en situation de tension
C 24.00	Colonne	050	Coefficient multiplicateur (ms) x moyenne des 60 jours ouvrés précédents (SVaRavg)
C 24.00	Colonne	060	Dernière mesure disponible (SVaRt-1)
C 24.00	Colonne	069	Exigence de fonds propres relative au risque additionnel de défaut et de migration
C 24.00	Colonne	070	Mesure moyenne sur 12 semaines
C 24.00	Colonne	080	Dernière mesure
C 24.00	Colonne	089	Exigence en fonds propres relative aux risques de prix pour le portefeuille de corrélation
C 24.00	Colonne	090	Niveau plancher
C 24.00	Colonne	100	Mesure moyenne sur 12 semaines
C 24.00	Colonne	110	Dernière mesure
C 24.00	Colonne	120	Exigences de fonds propres
C 24.00	Colonne	130	Montant total d'exposition au risque
C 24.00	Colonne	140	Nombre de dépassements
C 24.00	Colonne	150	Coefficient multiplicateur de la valeur en risque (mc)
C 24.00	Colonne	160	Coefficient multiplicateur de la valeur en risque en situation de tensions (ms)
C 24.00	Colonne	170	Exigence présumée pour le plancher du portefeuille de corrélation - positions longues nettes pondérées après application du plafond
C 24.00	Colonne	180	Exigence présumée pour le plancher du portefeuille de corrélation - positions courtes nettes pondérées après application du plafond
C 24.00	Ligne	010	TOTAL DES POSITIONS
C 24.00	Ligne	019	Pour mémoire: RÉPARTITION DU RISQUE DE MARCHÉ
C 24.00	Ligne	020	Titres de créance négociés
C 24.00	Ligne	030	Titres de créance négociés - Risque général
C 24.00	Ligne	040	Titres de créance négociés - Risque spécifique
C 24.00	Ligne	050	Actions
C 24.00	Ligne	060	Actions - Risque général
C 24.00	Ligne	070	Actions - Risque spécifique
C 24.00	Ligne	080	Risque de change
C 24.00	Ligne	090	Risque de matières premières
C 24.00	Ligne	100	Montant total Risque général

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 24.00	Ligne	110	Montant total Risque spécifique
C 25.00	Colonne	010	VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE
C 25.00	Colonne	020	Instruments dérivés de gré à gré
C 25.00	Colonne	030	Cession temporaire de titres
C 25.00	Colonne	039	Valeur en risque (VaR)
C 25.00	Colonne	040	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (mc) x MOYENNE DES 60 JOURS OUVRÉS PRÉCÉDENTS (VaRavg)
C 25.00	Colonne	050	JOUR PRÉCÉDENT (VaRt-1)
C 25.00	Colonne	059	VaR EN SITUATION DE TENSION
C 25.00	Colonne	060	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR (ms) x MOYENNE DES 60 JOURS OUVRÉS PRÉCÉDENTS (SVaRavg)
C 25.00	Colonne	070	DERNIÈRE MESURE DISPONIBLE (SVaRt-1)
C 25.00	Colonne	080	Exigences de fonds propres
C 25.00	Colonne	090	Montant total d'exposition au risque
C 25.00	Colonne	099	ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRE
C 25.00	Colonne	100	Nombre de contreparties
C 25.00	Colonne	110	dont: utilisation d'une approximation pour déterminer l'écart de crédit
C 25.00	Colonne	120	CVA encouru
C 25.00	Colonne	129	Montants nominaux de couverture pour risque CVA
C 25.00	Colonne	130	CDS à signature unique
C 25.00	Colonne	140	Indice CDS
C 25.00	Ligne	010	Total risque de CVA
C 25.00	Ligne	020	D'après la méthode avancée
C 25.00	Ligne	030	D'après la méthode standard
C 25.00	Ligne	040	Méthode du risque initial
C 26.00	Colonne	010	Limite applicable
C 26.00	Ligne	010	Non établissements
C 26.00	Ligne	020	Établissements de crédit
C 26.00	Ligne	030	Établissements de crédit en %
C 27.00	Colonne	002	IDENTIFICATION DE LA CONTREPARTIE
C 27.00	Colonne	010	Code
C 27.00	Colonne	020	Nom
C 27.00	Colonne	030	Code LEI
C 27.00	Colonne	040	Résidence de la contrepartie

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 27.00	Colonne	050	Secteur de la contrepartie
C 27.00	Colonne	060	Code NACE
C 27.00	Colonne	070	Catégorie de contrepartie
C 27.00	Ligne	999	Ouvert
C 28.00	Colonne	002	CONTREPARTIE
C 28.00	Colonne	010	Code
C 28.00	Colonne	020	Groupe ou individuel
C 28.00	Colonne	030	Opérations où il existe une exposition sur des actifs sous-jacents
C 28.00	Colonne	032	EXPOSITONS INITIALES
C 28.00	Colonne	040	Exposition initiale totale
C 28.00	Colonne	050	Dont: en défaut
C 28.00	Colonne	052	Expositions directes
C 28.00	Colonne	060	Titres de créance
C 28.00	Colonne	070	Instruments de capitaux propres
C 28.00	Colonne	080	Dérivés
C 28.00	Colonne	082	Éléments de hors bilan
C 28.00	Colonne	090	Engagements de prêt
C 28.00	Colonne	100	Garanties financières
C 28.00	Colonne	110	Autres engagements
C 28.00	Colonne	112	Expositions indirectes
C 28.00	Colonne	120	Titres de créance
C 28.00	Colonne	130	Instruments de capitaux propres
C 28.00	Colonne	140	Dérivés
C 28.00	Colonne	142	Éléments de hors bilan
C 28.00	Colonne	150	Engagements de prêt
C 28.00	Colonne	160	Garanties financières
C 28.00	Colonne	170	Autres engagements
C 28.00	Colonne	180	Expositions supplémentaires découlant d'opérations où il existe une exposition sur des actifs sous-jacents
C 28.00	Colonne	190	(-) Corrections de valeur et provisions
C 28.00	Colonne	200	(-) Expositions déduites des fonds propres
C 28.00	Colonne	202	Valeur de l'exposition avant application des exemptions et de l'ARC
C 28.00	Colonne	210	Total
C 28.00	Colonne	220	Dont: Portefeuille hors négociation

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 28.00	Colonne	230	% des fonds propres éligibles
C 28.00	Colonne	232	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) ÉLIGIBLES
C 28.00	Colonne	233	(-) Effet de substitution des techniques d'atténuation du risque de crédit
C 28.00	Colonne	240	(-) Titres de créance
C 28.00	Colonne	250	(-) Instruments de capitaux propres
C 28.00	Colonne	260	(-) Dérivés
C 28.00	Colonne	262	(-) Éléments de hors bilan
C 28.00	Colonne	270	(-) Engagements de prêt
C 28.00	Colonne	280	(-) Garanties financières
C 28.00	Colonne	290	(-) Autres engagements
C 28.00	Colonne	300	(-) Protection financée du crédit autre qu'effet de substitution
C 28.00	Colonne	310	(-) Biens immobiliers
C 28.00	Colonne	320	(-) Montants exemptés
C 28.00	Colonne	322	Valeur de l'exposition après application des exemptions et de l'ARC
C 28.00	Colonne	330	Total
C 28.00	Colonne	340	Dont: Portefeuille hors négociation
C 28.00	Colonne	350	% des fonds propres éligibles
C 28.00	Ligne	999	Ouvert
C 29.00	Colonne	002	CONTREPARTIE
C 29.00	Colonne	010	Code
C 29.00	Colonne	020	Code du groupe
C 29.00	Colonne	030	Opérations où il existe une exposition sur des actifs sous-jacents
C 29.00	Colonne	040	Catégorie de lien
C 29.00	Colonne	042	EXPOSITONS INITIALES
C 29.00	Colonne	050	Exposition initiale totale
C 29.00	Colonne	060	Dont: en défaut
C 29.00	Colonne	062	Expositions directes
C 29.00	Colonne	070	Titres de créance
C 29.00	Colonne	080	Instruments de capitaux propres
C 29.00	Colonne	090	Dérivés
C 29.00	Colonne	092	Éléments de hors bilan
C 29.00	Colonne	100	Engagements de prêt
C 29.00	Colonne	110	Garanties financières

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 29.00	Colonne	120	Autres engagements
C 29.00	Colonne	122	Expositions indirectes
C 29.00	Colonne	130	Titres de créance
C 29.00	Colonne	140	Instruments de capitaux propres
C 29.00	Colonne	150	Dérivés
C 29.00	Colonne	152	Éléments de hors bilan
C 29.00	Colonne	160	Engagements de prêt
C 29.00	Colonne	170	Garanties financières
C 29.00	Colonne	180	Autres engagements
C 29.00	Colonne	190	Expositions supplémentaires découlant d'opérations où il existe une exposition sur des actifs sous-jacents
C 29.00	Colonne	200	(-) Corrections de valeur et provisions
C 29.00	Colonne	210	(-) Expositions déduites des fonds propres
C 29.00	Colonne	212	Valeur de l'exposition avant application des exemptions et de l'ARC
C 29.00	Colonne	220	Total
C 29.00	Colonne	230	Dont: Portefeuille hors négociation
C 29.00	Colonne	240	% des fonds propres éligibles
C 29.00	Colonne	242	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) ÉLIGIBLES
C 29.00	Colonne	243	(-) Effet de substitution des techniques d'atténuation du risque de crédit
C 29.00	Colonne	250	(-) Titres de créance
C 29.00	Colonne	260	(-) Instruments de capitaux propres
C 29.00	Colonne	270	(-) Dérivés
C 29.00	Colonne	272	(-) Éléments de hors bilan
C 29.00	Colonne	280	(-) Engagements de prêt
C 29.00	Colonne	290	(-) Garanties financières
C 29.00	Colonne	300	(-) Autres engagements
C 29.00	Colonne	310	(-) Protection financée du crédit autre qu'effet de substitution
C 29.00	Colonne	320	(-) Biens immobiliers
C 29.00	Colonne	330	(-) Montants exemptés
C 29.00	Colonne	332	Valeur de l'exposition après application des exemptions et de l'ARC
C 29.00	Colonne	340	Total
C 29.00	Colonne	350	Dont: Portefeuille hors négociation
C 29.00	Colonne	360	% des fonds propres éligibles
C 29.00	Ligne	999	Ouvert

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 30.00	Colonne	002	CONTREPARTIE
C 30.00	Colonne	010	Code
C 30.00	Colonne	012	CATÉGORIES D'ÉCHÉANCE DES RISQUES
C 30.00	Colonne	020	Jusqu'à 1 mois
C 30.00	Colonne	030	Plus d'1 mois jusqu'à 2 mois
C 30.00	Colonne	040	Plus de 2 mois jusqu'à 3 mois
C 30.00	Colonne	050	Plus de 3 mois jusqu'à 4 mois
C 30.00	Colonne	060	Plus de 4 mois jusqu'à 5 mois
C 30.00	Colonne	070	Plus de 5 mois jusqu'à 6 mois
C 30.00	Colonne	080	Plus de 6 mois jusqu'à 7 mois
C 30.00	Colonne	090	Plus de 7 mois jusqu'à 8 mois
C 30.00	Colonne	100	Plus de 8 mois jusqu'à 9 mois
C 30.00	Colonne	110	Plus de 9 mois jusqu'à 10 mois
C 30.00	Colonne	120	Plus de 10 mois jusqu'à 11 mois
C 30.00	Colonne	130	Plus de 11 mois jusqu'à 12 mois
C 30.00	Colonne	140	Plus de 12 mois jusqu'à 15 mois
C 30.00	Colonne	150	Plus de 15 mois jusqu'à 18 mois
C 30.00	Colonne	160	Plus de 18 mois jusqu'à 21 mois
C 30.00	Colonne	170	Plus de 21 mois jusqu'à 24 mois
C 30.00	Colonne	180	Plus de 24 mois jusqu'à 27 mois
C 30.00	Colonne	190	Plus de 27 mois jusqu'à 30 mois
C 30.00	Colonne	200	Plus de 30 mois jusqu'à 33 mois
C 30.00	Colonne	210	Plus de 33 mois jusqu'à 36 mois
C 30.00	Colonne	220	Plus de 3 ans jusqu'à 5 ans
C 30.00	Colonne	230	Plus de 5 ans jusqu'à 10 ans
C 30.00	Colonne	240	Plus de 10 ans
C 30.00	Colonne	250	Échéance non définie
C 30.00	Ligne	999	Ouvert
C 31.00	Colonne	002	CONTREPARTIE
C 31.00	Colonne	010	Code
C 31.00	Colonne	020	Code du groupe
C 31.00	Colonne	022	CATÉGORIES D'ÉCHÉANCE DES RISQUES
C 31.00	Colonne	030	Jusqu'à 1 mois
C 31.00	Colonne	040	Plus d'1 mois jusqu'à 2 mois

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 31.00	Colonne	050	Plus de 2 mois jusqu'à 3 mois
C 31.00	Colonne	060	Plus de 3 mois jusqu'à 4 mois
C 31.00	Colonne	070	Plus de 4 mois jusqu'à 5 mois
C 31.00	Colonne	080	Plus de 5 mois jusqu'à 6 mois
C 31.00	Colonne	090	Plus de 6 mois jusqu'à 7 mois
C 31.00	Colonne	100	Plus de 7 mois jusqu'à 8 mois
C 31.00	Colonne	110	Plus de 8 mois jusqu'à 9 mois
C 31.00	Colonne	120	Plus de 9 mois jusqu'à 10 mois
C 31.00	Colonne	130	Plus de 10 mois jusqu'à 11 mois
C 31.00	Colonne	140	Plus de 11 mois jusqu'à 12 mois
C 31.00	Colonne	150	Plus de 12 mois jusqu'à 15 mois
C 31.00	Colonne	160	Plus de 15 mois jusqu'à 18 mois
C 31.00	Colonne	170	Plus de 18 mois jusqu'à 21 mois
C 31.00	Colonne	180	Plus de 21 mois jusqu'à 24 mois
C 31.00	Colonne	190	Plus de 24 mois jusqu'à 27 mois
C 31.00	Colonne	200	Plus de 27 mois jusqu'à 30 mois
C 31.00	Colonne	210	Plus de 30 mois jusqu'à 33 mois
C 31.00	Colonne	220	Plus de 33 mois jusqu'à 36 mois
C 31.00	Colonne	230	Plus de 3 ans jusqu'à 5 ans
C 31.00	Colonne	240	Plus de 5 ans jusqu'à 10 ans
C 31.00	Colonne	250	Plus de 10 ans
C 31.00	Colonne	260	Échéance non définie
C 31.00	Ligne	999	Ouvert
C 40.00	Colonne	010	Valeur comptable au bilan
C 40.00	Colonne	020	Valeur comptable sans compensation ou autre technique ARC
C 40.00	Colonne	030	Valeur avec application de règles de compensation (dérivés) tenant compte d'une sûreté en espèces
C 40.00	Colonne	040	Majoration pour opération de financement sur titres
C 40.00	Colonne	050	Majoration pour méthode de l'évaluation au prix du marché (sans compensation ou techniques ARC) (Dérivés)
C 40.00	Colonne	060	Majoration pour méthode de l'évaluation au prix du marché (alternative) (Dérivés)
C 40.00	Colonne	070	Montant notionnel / Valeur nominale
C 40.00	Colonne	080	Montant notionnel (même nom de référence)
C 40.00	Colonne	090	Montant notionnel (nom de référence et contrepartie ou contrepartie centrale identiques)
C 40.00	Colonne	100	Montant notionnel (même nom de référence et protection acquise auprès d'une contrepartie centrale)

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 40.00	Colonne	110	Montant notionnel (même nom de référence et échéance identique ou plus longue)
C 40.00	Ligne	010	Dérivés
C 40.00	Ligne	020	Dérivés de crédit (protection vendue)
C 40.00	Ligne	030	Dérivés de crédit (protection vendue) soumis à une clause de résiliation
C 40.00	Ligne	040	Dérivés de crédit (protection vendue) non soumis à une clause de résiliation
C 40.00	Ligne	050	Dérivés de crédit (protection achetée)
C 40.00	Ligne	060	Dérivés financiers
C 40.00	Ligne	070	Opérations de financement sur titres couvertes par un accord-cadre de compensation
C 40.00	Ligne	080	Opérations de financement sur titres non couvertes par un accord-cadre de compensation
C 40.00	Ligne	090	Autres actifs
C 40.00	Ligne	100	Éléments de hors bilan présentant un risque faible dans les RSA
C 40.00	Ligne	110	Expositions renouvelables éligibles sur la clientèle de détail; dont
C 40.00	Ligne	120	Engagements portant sur des cartes de crédit et pouvant être annulés sans condition
C 40.00	Ligne	130	Engagements non renouvelables, pouvant être annulés sans condition
C 40.00	Ligne	140	Éléments de hors bilan présentant un risque modéré dans les RSA
C 40.00	Ligne	150	Éléments de hors bilan présentant un risque moyen dans les RSA
C 40.00	Ligne	160	Éléments de hors bilan présentant un risque élevé dans les RSA
C 40.00	Ligne	170	(Pour mémoire) Montant tiré sur des expositions renouvelables éligibles sur la clientèle de détail
C 40.00	Ligne	180	(Pour mémoire) Montants tirés sur des engagements portant sur des cartes de crédit et pouvant être annulés sans condition
C 40.00	Ligne	190	(Pour mémoire) Montants tirés sur des engagements non renouvelables et pouvant être annulés sans condition
C 40.00	Ligne	200	(Pour mémoire) Actifs fiduciaires exclus du bilan conformément à l'article 429, paragraphe 11, du CRR
C 40.00	Ligne	210	Sûretés en espèces reçues dans le cadre d'opérations sur dérivés
C 40.00	Ligne	220	Créances sur sûretés en espèces données pour opérations sur dérivés
C 40.00	Ligne	230	Titres reçus lors d'une opération de financement sur titres, considérés comme un actif
C 40.00	Ligne	240	Opération de financement sur titres - Intermédiation (créances en espèces)
C 41.00	Colonne	010	Expositions du bilan et de hors bilan (approche standard)
C 41.00	Colonne	020	Expositions du bilan et de hors bilan (approche NI)
C 41.00	Colonne	030	Valeur nominale
C 41.00	Ligne	010	Total des expositions au bilan et hors bilan inscrites dans le portefeuille bancaire (ventilation selon une pondération de risque effective):
C 41.00	Ligne	020	= 0 %
C 41.00	Ligne	030	> 0 et <= 12 %
C 41.00	Ligne	040	> 12 et <= 20 %

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 41.00	Ligne	050	> 20 et <= 50 %
C 41.00	Ligne	060	> 50 et <= 75 %
C 41.00	Ligne	070	> 75 et <= 100 %
C 41.00	Ligne	080	> 100 et <= 425 %
C 41.00	Ligne	090	> 425 et <= 1250 %
C 41.00	Ligne	100	Expositions en défaut
C 41.00	Ligne	110	Éléments de hors bilan présentant un faible risque et éléments hors bilan soumis à un facteur de conversion de 0 % en lien avec le ratio de solvabilité (pour mémoire)
C 42.00	Colonne	010	Montant
C 42.00	Ligne	010	Fonds propres de base de catégorie 1 - Définition définitive
C 42.00	Ligne	020	Fonds propres de base de catégorie 1 - Définition transitoire
C 42.00	Ligne	030	Total des fonds propres - Définition définitive
C 42.00	Ligne	040	Total des fonds propres - Définition transitoire
C 42.00	Ligne	050	Ajustements règlementaires - Fonds propres de base de catégorie 1 - Définition définitive
C 42.00	Ligne	060	Ajustements règlementaires - Fonds propres de base de catégorie 1 - Définition transitoire
C 42.00	Ligne	070	Ajustements règlementaires - Total des fonds propres - Définition définitive
C 42.00	Ligne	080	Ajustements règlementaires - Total des fonds propres - Définition transitoire
C 43.00.a	Colonne	010	Actifs pondérés en fonction du risque
C 43.00.a	Colonne	020	Pondérés en fonction du risque
C 43.00.a	Ligne	010	Éléments de hors bilan; dont
C 43.00.a	Ligne	020	Crédits commerciaux; dont
C 43.00.a	Ligne	030	Dans le cadre d'un régime public d'assurance-crédit à l'exportation
C 43.00.a	Ligne	040	Dérivés et opérations de financement de titres, couverts par une convention de compensation multiproduits
C 43.00.a	Ligne	050	Dérivés non couverts par une convention de compensation multiproduits
C 43.00.a	Ligne	060	Opérations de financement de titres non couvertes par une convention de compensation multiproduits
C 43.00.a	Ligne	070	Autres actifs faisant partie du portefeuille de négociation
C 43.00.b	Colonne	010	Montant de l'exposition pour le ratio de levier: Expositions selon l'approche standard
C 43.00.b	Colonne	030	Pondérés en fonction du risque: Expositions selon l'approche standard
C 43.00.b	Ligne	080	Obligations garanties
C 43.00.b	Ligne	090	Expositions considérées comme souveraines
C 43.00.b	Ligne	100	Administrations centrales et banques centrales
C 43.00.b	Ligne	110	Gouvernements régionaux et autorités locales considérés comme des emprunteurs souverains

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 43.00.b	Ligne	120	Banques multilatérales de développement et organisations internationales considérées comme des emprunteurs souverains
C 43.00.b	Ligne	130	Entités du secteur public considérées comme des emprunteurs souverains
C 43.00.b	Ligne	140	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public NON considérés comme des emprunteurs souverains
C 43.00.b	Ligne	150	Gouvernements régionaux et autorités locales NON considérés comme des emprunteurs souverains
C 43.00.b	Ligne	160	Banques multilatérales de développement NON considérées comme des emprunteurs souverains
C 43.00.b	Ligne	170	Entités du secteur public NON considérées comme des emprunteurs souverains
C 43.00.b	Ligne	180	Établissements
C 43.00.b	Ligne	190	Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers; dont
C 43.00.b	Ligne	200	Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels
C 43.00.b	Ligne	210	Expositions sur la clientèle de détail
C 43.00.b	Ligne	220	Clientèle de détail - Petites et moyennes entreprises (PME)
C 43.00.b	Ligne	230	Entreprises
C 43.00.b	Ligne	240	Entreprises financières
C 43.00.b	Ligne	250	Entreprises non financières
C 43.00.b	Ligne	260	Expositions aux PME
C 43.00.b	Ligne	270	Expositions aux entreprises autres que des PME
C 43.00.b	Ligne	280	Expositions en défaut
C 43.00.b	Ligne	290	Autres expositions (par ex. capitaux propres et actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit); dont
C 43.00.b	Ligne	300	Expositions de titrisation
C 43.00.b	Ligne	310	Crédits commerciaux (pour mémoire); dont
C 43.00.b	Ligne	320	Dans le cadre d'un régime public d'assurance-crédit à l'exportation
C 43.00.c	Colonne	020	Montant de l'exposition pour le ratio de levier: Expositions selon l'approche NI
C 43.00.c	Colonne	040	Pondérés en fonction du risque: Expositions selon l'approche NI
C 43.00.c	Ligne	080	Obligations garanties
C 43.00.c	Ligne	090	Expositions considérées comme souveraines
C 43.00.c	Ligne	100	Administrations centrales et banques centrales
C 43.00.c	Ligne	110	Gouvernements régionaux et autorités locales considérés comme des emprunteurs souverains
C 43.00.c	Ligne	120	Banques multilatérales de développement et organisations internationales considérées comme des emprunteurs souverains
C 43.00.c	Ligne	130	Entités du secteur public considérées comme des emprunteurs souverains
C 43.00.c	Ligne	140	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public NON considérés comme des emprunteurs souverains
C 43.00.c	Ligne	150	Gouvernements régionaux et autorités locales NON considérés comme des emprunteurs souverains

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 43.00.c	Ligne	160	Banques multilatérales de développement NON considérées comme des emprunteurs souverains
C 43.00.c	Ligne	170	Entités du secteur public NON considérées comme des emprunteurs souverains
C 43.00.c	Ligne	180	Établissements
C 43.00.c	Ligne	190	Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers; dont
C 43.00.c	Ligne	200	Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels
C 43.00.c	Ligne	210	Expositions sur la clientèle de détail
C 43.00.c	Ligne	220	Clientèle de détail - Petites et moyennes entreprises (PME)
C 43.00.c	Ligne	230	Entreprises
C 43.00.c	Ligne	240	Entreprises financières
C 43.00.c	Ligne	250	Entreprises non financières
C 43.00.c	Ligne	260	Expositions aux PME
C 43.00.c	Ligne	270	Expositions aux entreprises autres que des PME
C 43.00.c	Ligne	280	Expositions en défaut
C 43.00.c	Ligne	290	Autres expositions (par ex. capitaux propres et actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit); dont
C 43.00.c	Ligne	300	Expositions de titrisation
C 43.00.c	Ligne	310	Crédits commerciaux (pour mémoire); dont
C 43.00.c	Ligne	320	Dans le cadre d'un régime public d'assurance-crédit à l'exportation
C 44.00	Colonne	010	Information générale
C 44.00	Ligne	010	Structure de l'établissement
C 44.00	Ligne	020	Traitement des dérivés
C 44.00	Ligne	030	Référentiel comptable
C 44.00	Ligne	040	Type d'établissement
C 44.00	Ligne	050	Mode de calcul utilisé pour la déclaration
C 44.00	Ligne	060	Niveau de déclaration
C 45.00.a	Colonne	010	Exposition aux grands risques: Valeur Mois-1
C 45.00.a	Colonne	020	Exposition aux grands risques: Valeur Mois-2
C 45.00.a	Colonne	030	Exposition aux grands risques: Valeur Mois-3
C 45.00.a	Ligne	010	Exposition aux opérations de financement sur titres conformément à l'article 220 du CRR
C 45.00.a	Ligne	020	Exposition aux opérations de financement sur titres conformément à l'article 222 du CRR
C 45.00.a	Ligne	030	Dérivés: Valeur de marché
C 45.00.a	Ligne	040	Dérivés: Majoration pour méthode de l'évaluation au prix du marché
C 45.00.a	Ligne	050	Dérivés: Méthode de l'exposition initiale

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 45.00.a	Ligne	060	Facilités de découvert non tirées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis
C 45.00.a	Ligne	070	Éléments de hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré
C 45.00.a	Ligne	080	Éléments de hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque moyen et éléments de hors bilan relatifs aux crédits d'exportation bénéficiant d'un soutien public
C 45.00.a	Ligne	090	Autres éléments de hors bilan
C 45.00.a	Ligne	100	Autres actifs
C 45.00.a	Ligne	110	Fonds propres de catégorie 1 - Définition définitive
C 45.00.a	Ligne	120	Fonds propres de catégorie 1 - Définition transitoire
C 45.00.a	Ligne	130	Montant à ajouter conformément à l'article 429, paragraphe 4, deuxième alinéa, du CRR
C 45.00.a	Ligne	140	Montant à ajouter conformément à l'article 429, paragraphe 4, deuxième alinéa, du CRR - Définition transitoire
C 45.00.a	Ligne	150	Ajustements règlementaires - Fonds propres de catégorie 1 - définition définitive; dont
C 45.00.a	Ligne	160	Ajustements règlementaires concernant le propre risque de crédit
C 45.00.a	Ligne	170	Ajustements règlementaires - Fonds propres de catégorie 1 - définition transitoire
C 45.00.a	Ligne	180	Ratio de levier - selon définition définitive des fonds propres de catégorie 1
C 45.00.a	Ligne	190	Ratio de levier - selon définition transitoire des fonds propres de catégorie 1
C 45.00.b	Colonne	040	Ratio de levier calculé comme la moyenne arithmétique simple des ratios de levier mensuels d'un trimestre
C 45.00.b	Ligne	180	Ratio de levier - selon définition définitive des fonds propres de catégorie 1
C 45.00.b	Ligne	190	Ratio de levier - selon définition transitoire des fonds propres de catégorie 1
C 46.00.a	Colonne	010	Entités du secteur financier
C 46.00.a	Colonne	020	Entités de titrisation
C 46.00.a	Colonne	030	Entités commerciales
C 46.00.a	Ligne	010	Opérations de financement sur titres couvertes par un accord-cadre de compensation - Valeur comptable sans compensation ou autres techniques ARC
C 46.00.a	Ligne	020	Opérations de financement sur titres couvertes par un accord-cadre de compensation - Majoration
C 46.00.a	Ligne	030	Opérations de financement sur titres non couvertes par un accord-cadre de compensation - Valeur comptable sans compensation ou techniques ARC
C 46.00.a	Ligne	040	Opérations de financement sur titres non couvertes par un accord-cadre de compensation - Majoration
C 46.00.a	Ligne	050	Dérivés: Valeur de marché
C 46.00.a	Ligne	060	Dérivés: Majoration pour méthode de l'évaluation au prix du marché
C 46.00.a	Ligne	070	Dérivés: Méthode de l'exposition initiale
C 46.00.a	Ligne	080	Facilités de découvert non tirées pouvant être annulées sans condition à tout moment et sans préavis
C 46.00.a	Ligne	090	Éléments de hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque modéré
C 46.00.a	Ligne	100	Éléments de hors bilan liés à des crédits commerciaux présentant un risque moyen et éléments de hors bilan relatifs aux crédits d'exportation bénéficiant d'un soutien public
C 46.00.a	Ligne	110	Autres éléments de hors bilan

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 46.00.a	Ligne	120	Autres actifs
C 46.00.a	Ligne	140	(Pour mémoire) Total des actifs comptables des entités
C 46.00.a	Ligne	150	(Pour mémoire) Total des capitaux propres comptables des entités
C 46.00.b	Colonne	010	Entités du secteur financier
C 46.00.b	Colonne	020	Entités de titrisation
C 46.00.b	Colonne	030	Entités commerciales
C 46.00.b	Ligne	130	(Pour mémoire) Valeur totale des investissements dans les entités
C 46.00.b	Ligne	160	(Pour mémoire) Facteur d'inclusion
C 46.00.c	Colonne	030	Entités commerciales
C 46.00.c	Ligne	170	(Pour mémoire) Actifs comptables des entités non pris en compte dans les champs {LR6, 010, 003} à {LR6, 120, 003}
C 51.00.a	Colonne	010	Valeur de marché
C 51.00.a	Colonne	020	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 51.00.a	Colonne	030	Montant
C 51.00.a	Colonne	040	Montant inutilisé de la ligne
C 51.00.a	Ligne	005	ACTIFS QUI SATISFONT AUX EXIGENCES DES ARTICLES 416 ET 417 DU CRR
C 51.00.a	Ligne	010	encaisses
C 51.00.a	Ligne	020	expositions sur les banques centrales
C 51.00.a	Ligne	030	dont: expositions qui peuvent être retirées en période de tensions
C 51.00.a	Ligne	035	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 51.00.a	Ligne	036	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 51.00.a	Ligne	040	représentant des créances
C 51.00.a	Ligne	050	garanties par
C 51.00.a	Ligne	055	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 51.00.a	Ligne	060	représentant des créances sur
C 51.00.a	Ligne	070	garanties par
C 51.00.a	Ligne	075	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;
C 51.00.a	Ligne	080	représentant des créances sur
C 51.00.a	Ligne	090	garanties par
C 51.00.a	Ligne	095	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 51.00.a	Ligne	100	représentant des créances sur

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 51.00.a	Ligne	110	garanties par
C 51.00.a	Ligne	115	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 51.00.a	Ligne	120	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 51.00.a	Ligne	130	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 51.00.a	Ligne	140	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 51.00.a	Ligne	150	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 51.00.a	Ligne	155	dépôts auprès de l'établissement de crédit central et autres formes de financement liquide statutairement ou contractuellement disponibles en provenance d'un établissement de crédit central ou d'établissements qui sont membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, ou qui sont éligibles à l'exemption prévue à l'article 10 du CRR, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides
C 51.00.a	Ligne	160	dépôts
C 51.00.a	Ligne	170	financement liquide disponible en vertu de dispositions contractuelles
C 51.00.a	Ligne	615	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR MAIS QUI SATISFONT NÉANMOINS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 417 POINTS b) ET c) DU CRR
C 51.00.a	Ligne	616	obligations d'entreprises financières
C 51.00.a	Ligne	620	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	630	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	640	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	645	émissions propres
C 51.00.a	Ligne	650	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	660	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	670	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	675	émissions d'établissement de crédit non garanties
C 51.00.a	Ligne	680	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	690	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	700	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	705	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10
C 51.00.a	Ligne	710	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	720	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	730	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	735	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11
C 51.00.a	Ligne	740	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	750	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	760	échelon 3 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 51.00.a	Ligne	770	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers
C 51.00.a	Ligne	780	Or
C 51.00.a	Ligne	790	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment
C 51.00.a	Ligne	800	obligations garanties non déclarées précédemment
C 51.00.a	Ligne	810	obligations d'entreprise non déclarées précédemment
C 51.00.a	Ligne	820	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10 du modèle LCR - Actifs
C 51.00.a	Ligne	825	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale
C 51.00.a	Ligne	830	obligations des administrations locales
C 51.00.a	Ligne	840	papier commercial
C 51.00.a	Ligne	850	créances privées
C 51.00.a	Ligne	855	TRAITEMENT POUR LES JURIDICTIONS NE DISPOSANT PAS DE SUFFISAMMENT D'ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ
C 51.00.a	Ligne	860	Utilisation de la dérogation A (devise étrangère)
C 51.00.a	Ligne	870	Utilisation de la dérogation B (ligne de crédit de la banque centrale compétente)
C 51.00.a	Ligne	875	DÉCLARATION DES ACTIFS COMPATIBLES AVEC LA CHARIA COMME ACTIFS AUTRES EN VERTU DE L'ARTICLE 509, PARAGRAPHE 2, POINT i). Produits financiers compatibles avec la Charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia
C 51.00.a	Ligne	880	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	890	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.a	Ligne	900	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.a	Feuille	010	Total monnaies
C 51.00.b	Colonne	005	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 51.00.b	Colonne	010	Valeur de marché
C 51.00.b	Colonne	020	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 51.00.b	Colonne	025	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 51.00.b	Colonne	030	Valeur de marché
C 51.00.b	Colonne	040	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 51.00.b	Ligne	180	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) iii) du CRR est remplie
C 51.00.b	Ligne	185	obligations d'entreprises non financières
C 51.00.b	Ligne	190	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	200	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	210	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	215	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 51.00.b	Ligne	220	échelon 1 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 51.00.b	Ligne	230	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	240	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	245	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 51.00.b	Ligne	250	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	260	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	270	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	275	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 51.00.b	Ligne	280	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	290	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	300	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	305	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs
C 51.00.b	Ligne	310	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	320	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	330	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	335	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 51.00.b	Ligne	340	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	350	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	360	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	365	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 51.00.b	Ligne	370	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	380	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	390	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.b	Ligne	395	ACTIFS QUI SATISFONT LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416, PARAGRAPHE 1, POINTS b) ET d) MAIS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 417 POINTS b) ET c) DU CRR
C 51.00.b	Ligne	400	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité
C 51.00.b	Ligne	410	actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique
C 51.00.b	Ligne	415	ÉLÉMENTS SOUMIS AUX EXIGENCES D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVES AUX ACTIFS LIQUIDES
C 51.00.b	Ligne	420	Encaisses
C 51.00.b	Ligne	430	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions
C 51.00.b	Ligne	435	titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 51.00.b	Ligne	440	représentant des créances sur des emprunteurs souverains

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 51.00.b	Ligne	450	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 51.00.b	Ligne	460	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 51.00.b	Ligne	470	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 51.00.b	Ligne	480	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement
C 51.00.b	Ligne	490	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers
C 51.00.b	Ligne	495	titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 51.00.b	Ligne	500	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 51.00.b	Ligne	510	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 51.00.b	Ligne	520	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 51.00.b	Ligne	530	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 51.00.b	Ligne	540	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement
C 51.00.b	Ligne	550	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR - Actifs qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR
C 51.00.b	Ligne	560	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales
C 51.00.b	Ligne	570	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR
C 51.00.b	Ligne	580	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 51.00.b	Ligne	590	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, du CRR ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à son article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.
C 51.00.b	Ligne	600	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales
C 51.00.b	Ligne	610	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier
C 51.00.b	Feuille	010	Total monnaies

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 51.00.w	Colonne	010	Valeur de marché
C 51.00.w	Colonne	020	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 51.00.w	Colonne	030	Montant
C 51.00.w	Colonne	040	Montant inutilisé de la ligne
C 51.00.w	Ligne	005	ACTIFS QUI SATISFONT AUX EXIGENCES DES ARTICLES 416 ET 417 DU CRR
C 51.00.w	Ligne	010	encaisses
C 51.00.w	Ligne	020	expositions sur les banques centrales
C 51.00.w	Ligne	030	dont: expositions qui peuvent être retirées en période de tensions
C 51.00.w	Ligne	035	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 51.00.w	Ligne	036	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 51.00.w	Ligne	040	représentant des créances
C 51.00.w	Ligne	050	garanties par
C 51.00.w	Ligne	055	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 51.00.w	Ligne	060	représentant des créances sur
C 51.00.w	Ligne	070	garanties par
C 51.00.w	Ligne	075	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;
C 51.00.w	Ligne	080	représentant des créances sur
C 51.00.w	Ligne	090	garanties par
C 51.00.w	Ligne	095	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 51.00.w	Ligne	100	représentant des créances sur
C 51.00.w	Ligne	110	garanties par
C 51.00.w	Ligne	115	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 51.00.w	Ligne	120	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 51.00.w	Ligne	130	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 51.00.w	Ligne	140	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 51.00.w	Ligne	150	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 51.00.w	Ligne	155	dépôts auprès de l'établissement de crédit central et autres formes de financement liquide statutairement ou contractuellement disponibles en provenance d'un établissement de crédit central ou d'établissements qui sont membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, ou qui sont éligibles à l'exemption prévue à l'article 10 du CRR, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 51.00.w	Ligne	160	dépôts
C 51.00.w	Ligne	170	financement liquide disponible en vertu de dispositions contractuelles
C 51.00.w	Ligne	615	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR MAIS QUI SATISFONT NÉANMOINS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 417 POINTS b) ET c) DU CRR
C 51.00.w	Ligne	616	obligations d'entreprises financières
C 51.00.w	Ligne	620	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	630	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	640	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	645	émissions propres
C 51.00.w	Ligne	650	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	660	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	670	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	675	émissions d'établissement de crédit non garanties
C 51.00.w	Ligne	680	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	690	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	700	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	705	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10
C 51.00.w	Ligne	710	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	720	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	730	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	735	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11
C 51.00.w	Ligne	740	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	750	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	760	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	770	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers
C 51.00.w	Ligne	780	Or
C 51.00.w	Ligne	790	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment
C 51.00.w	Ligne	800	obligations garanties non déclarées précédemment
C 51.00.w	Ligne	810	obligations d'entreprise non déclarées précédemment
C 51.00.w	Ligne	820	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10 du modèle LCR - Actifs
C 51.00.w	Ligne	825	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale
C 51.00.w	Ligne	830	obligations des administrations locales

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 51.00.w	Ligne	840	papier commercial
C 51.00.w	Ligne	850	créances privées
C 51.00.w	Ligne	855	TRAITEMENT POUR LES JURIDICTIONS NE DISPOSANT PAS DE SUFFISAMMENT D'ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ
C 51.00.w	Ligne	860	Utilisation de la dérogation A (devise étrangère)
C 51.00.w	Ligne	870	Utilisation de la dérogation B (ligne de crédit de la banque centrale compétente)
C 51.00.w	Ligne	875	DÉCLARATION DES ACTIFS COMPATIBLES AVEC LA CHARIA COMME ACTIFS AUTRES EN VERTU DE L'ARTICLE 509, PARAGRAPHE 2, POINT i). Produits financiers compatibles avec la Charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia
C 51.00.w	Ligne	880	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	890	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.w	Ligne	900	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.w	Feuille	999	Monnaie significative
C 51.00.x	Colonne	005	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 51.00.x	Colonne	010	Valeur de marché
C 51.00.x	Colonne	020	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 51.00.x	Colonne	025	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 51.00.x	Colonne	030	Valeur de marché
C 51.00.x	Colonne	040	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 51.00.x	Ligne	180	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) iii) du CRR est remplie
C 51.00.x	Ligne	185	obligations d'entreprises non financières
C 51.00.x	Ligne	190	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	200	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	210	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	215	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 51.00.x	Ligne	220	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	230	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	240	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	245	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 51.00.x	Ligne	250	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	260	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	270	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	275	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 51.00.x	Ligne	280	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	290	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	300	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	305	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs
C 51.00.x	Ligne	310	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	320	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	330	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	335	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 51.00.x	Ligne	340	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	350	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	360	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	365	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 51.00.x	Ligne	370	échelon 1 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	380	échelon 2 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	390	échelon 3 de qualité de crédit
C 51.00.x	Ligne	395	ACTIFS QUI SATISFONT LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 416, PARAGRAPHE 1, POINTS b) ET d) MAIS QUI NE SATISFONT PAS LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 417 POINTS b) ET c) DU CRR
C 51.00.x	Ligne	400	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité
C 51.00.x	Ligne	410	actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique
C 51.00.x	Ligne	415	ÉLÉMENTS SOUMIS AUX EXIGENCES D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVES AUX ACTIFS LIQUIDES
C 51.00.x	Ligne	420	Encaisses
C 51.00.x	Ligne	430	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions
C 51.00.x	Ligne	435	titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 51.00.x	Ligne	440	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 51.00.x	Ligne	450	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 51.00.x	Ligne	460	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 51.00.x	Ligne	470	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 51.00.x	Ligne	480	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 51.00.x	Ligne	490	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers
C 51.00.x	Ligne	495	titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 51.00.x	Ligne	500	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 51.00.x	Ligne	510	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 51.00.x	Ligne	520	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 51.00.x	Ligne	530	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 51.00.x	Ligne	540	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement
C 51.00.x	Ligne	550	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR - Actifs qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR
C 51.00.x	Ligne	560	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales
C 51.00.x	Ligne	570	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR
C 51.00.x	Ligne	580	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 51.00.x	Ligne	590	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, du CRR ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à son article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.
C 51.00.x	Ligne	600	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales
C 51.00.x	Ligne	610	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier
C 51.00.x	Feuille	999	Monnaie significative
C 52.00.a	Colonne	010	Montant
C 52.00.a	Colonne	020	Sortie de trésorerie
C 52.00.a	Colonne	030	Valeur de marché
C 52.00.a	Colonne	040	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 52.00.a	Ligne	005	SORTIES DE TRÉSORERIE
C 52.00.a	Ligne	006	dépôts de la clientèle de détail

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.a	Ligne	007	couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 52.00.a	Ligne	020	dans le cadre d'une relation établie, rendant un retrait très improbable
C 52.00.a	Ligne	030	détenus sur des comptes courants, y compris les comptes où sont régulièrement versés des salaires
C 52.00.a	Ligne	040	couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers qui ne sont pas éligibles pour être déclarés aux postes 1.1.1.1 ou 1.1.1.2
C 52.00.a	Ligne	050	dépôts de la clientèle de détail non assurés
C 52.00.a	Ligne	055	dépôts soumis à des sorties de trésorerie différentes de celles stipulées à l'article 421, paragraphe 1 ou 2, du CRR
C 52.00.a	Ligne	060	Catégorie 1
C 52.00.a	Ligne	070	Catégorie 2
C 52.00.a	Ligne	080	Catégorie 3
C 52.00.a	Ligne	090	dépôts dans les pays tiers où une sortie de trésorerie supérieure est appliquée
C 52.00.a	Ligne	100	dépôts exemptés du calcul des sorties de trésorerie lorsque les conditions de l'article 421, paragraphe 5, point a) et b), du CRR ont été remplies
C 52.00.a	Ligne	105	sorties de trésorerie relatives aux autres passifs
C 52.00.a	Ligne	1055	passifs non déclarés aux points 1.2.2 à 1.2.5 qui résultent des dépôts de clients autres que financiers
C 52.00.a	Ligne	1060	qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 52.00.a	Ligne	1070	qui ne sont pas couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 52.00.a	Ligne	1080	montant net dû découlant des contrats énumérés à l'annexe II (net des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416 du CRR
C 52.00.a	Ligne	1085	passifs pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une moindre sortie de trésorerie conformément à l'article 422, paragraphe 8 du CRR
C 52.00.a	Ligne	1090	lorsque toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, points a), b), c) et d), du CRR sont remplies
C 52.00.a	Ligne	110	passifs découlant des propres coûts d'exploitation de l'établissement
C 52.00.a	Ligne	1100	lorsque les autorités compétentes ont renoncé à la condition énoncée au point d) de l'article 422, paragraphe 8, et que toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, points a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe de l'article 19, paragraphe 1, point b), en ce qui concerne les établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption des passifs de l'article 8, pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une moindre sortie de trésorerie conformément à l'article 422, paragraphe 9, du CRR
C 52.00.a	Ligne	1105	sorties de trésorerie non prises en compte précédemment
C 52.00.a	Ligne	1110	passifs, comprenant tout dispositif contractuel créant des obligations de hors bilan et de financement éventuel, y compris, mais pas exclusivement, les facilités de financement confirmées, les prêts non prélevés et les avances accordées à des contreparties de gros, les hypothèques accordées mais pas encore prélevées, les cartes de crédit, les découverts, les sorties de trésorerie prévues liées au renouvellement ou à la prolongation de nouveaux prêts à la clientèle de détail ou de gros, les montants à payer prévus sur des produits dérivés

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.a	Ligne	1120	produits liés aux crédits commerciaux de hors bilan visés à l'article 429 et à l'annexe I
C 52.00.a	Ligne	1130	tous les autres passifs
C 52.00.a	Ligne	1135	Sorties de trésorerie supplémentaires
C 52.00.a	Ligne	1140	pour les sûretés autres que les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1, points a) à c), du CRR fournies par l'établissement pour les contrats énumérés à l'annexe II du CRR et les dérivés de crédit
C 52.00.a	Ligne	1150	correspondant à des besoins supplémentaires en sûretés résultant d'une dégradation significative de la qualité de crédit de l'établissement
C 52.00.a	Ligne	1160	correspondant à des besoins supplémentaires en sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable en ce qui concerne les opérations sur dérivés, les opérations de financement et autres contrats réalisés par l'établissement, si ces opérations ont une importance significative
C 52.00.a	Ligne	1170	correspondant à la valeur de marché des titres ou des autres actifs vendus à découvert et devant être livrés dans un délai de 30 jours, sauf si l'établissement détient les titres à livrer ou qu'il les a empruntés à des conditions qui ne prévoient une restitution qu'au-delà de 30 jours et si les titres ne font pas partie de ses actifs liquides
C 52.00.a	Ligne	1180	correspondant aux sûretés excédentaires détenues par l'établissement qui peuvent être contractuellement demandées à tout moment par la contrepartie
C 52.00.a	Ligne	1190	correspondant aux sûretés devant être restituées à une contrepartie
C 52.00.a	Ligne	1200	pour les sûretés correspondant à des actifs éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR qui peuvent être substitués à des actifs correspondant à des actifs non éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR sans l'accord de l'établissement.
C 52.00.a	Ligne	1210	dépôts reçus à titre de sûreté
C 52.00.a	Ligne	1215	Sorties de trésorerie relatives à des facilités de crédit et de caisse
C 52.00.a	Ligne	1220	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients de détail
C 52.00.a	Ligne	1225	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients autres que les clients de détail et financiers
C 52.00.a	Ligne	1230	facilités de crédit confirmées non prélevées
C 52.00.a	Ligne	1240	facilités de caisse confirmées non prélevées
C 52.00.a	Ligne	1250	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit non prélevées qui a été octroyé à une entité de titrisation afin que celle-ci puisse acheter des actifs autres que des titres auprès de clients autres que financiers et qui dépasse le montant d'actifs en cours d'achat auprès de clients et lorsque le montant maximal qui peut être prélevé est contractuellement limité au montant des actifs en cours d'achat
C 52.00.a	Ligne	1255	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées non déclaré en 1.4.1, 1.4.2 ou 1.4.3
C 52.00.a	Ligne	1260	facilités octroyées à des entités de titrisation autres que celles visées en 1.4.3
C 52.00.a	Ligne	1270	arrangements en vertu desquels l'établissement a l'obligation d'acheter des actifs d'une entité de titrisation ou d'échanger des actifs avec elle
C 52.00.a	Ligne	1275	facilités octroyées aux établissements de crédit
C 52.00.a	Ligne	1280	facilités de crédit confirmées non prélevées

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.a	Ligne	1290	facilités de caisse confirmées non prélevées
C 52.00.a	Ligne	1295	facilités octroyées aux établissements financiers et aux entreprises d'investissement
C 52.00.a	Ligne	1300	facilités de crédit confirmées non prélevées
C 52.00.a	Ligne	1310	facilités de caisse confirmées non prélevées
C 52.00.a	Ligne	1320	facilités octroyées aux autres clients
C 52.00.a	Ligne	1330	facilités octroyées à l'entité intragroupe conformément à l'article 424, paragraphe 5, du CRR
C 52.00.a	Ligne	1340	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit et de caisse non prélevées octroyées dans le but de financer des prêts incitatifs
C 52.00.a	Ligne	1350	montant maximum pouvant être prélevé de tous les autres engagements éventuels
C 52.00.a	Ligne	1360	dont: facilités octroyées à l'entité intragroupe conformément à l'article 424, paragraphe 5, du CRR
C 52.00.a	Ligne	1370	Sorties de trésorerie selon l'article 105 CRD
C 52.00.a	Feuille	010	Total monnaies
C 52.00.b	Colonne	010	Valeur de marché
C 52.00.b	Colonne	015	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale
C 52.00.b	Colonne	016	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.b	Colonne	030	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 52.00.b	Colonne	035	d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.b	Colonne	050	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 52.00.b	Colonne	065	Lorsque la contrepartie est une banque centrale
C 52.00.b	Colonne	066	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.b	Colonne	080	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 52.00.b	Colonne	085	d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.b	Colonne	100	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 52.00.b	Ligne	115	Passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définis à l'article 192 du CRR:
C 52.00.b	Ligne	116	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 52.00.b	Ligne	117	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 52.00.b	Ligne	120	représentant des créances
C 52.00.b	Ligne	130	garanties par
C 52.00.b	Ligne	135	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.b	Ligne	140	représentant des créances sur
C 52.00.b	Ligne	150	garanties par
C 52.00.b	Ligne	155	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;
C 52.00.b	Ligne	160	représentant des créances sur
C 52.00.b	Ligne	170	garanties par
C 52.00.b	Ligne	175	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 52.00.b	Ligne	180	représentant des créances sur
C 52.00.b	Ligne	190	garanties par
C 52.00.b	Ligne	195	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 52.00.b	Ligne	200	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 52.00.b	Ligne	210	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 52.00.b	Ligne	220	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 52.00.b	Ligne	230	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) iii) du CRR est remplie
C 52.00.b	Ligne	235	obligations d'entreprises non financières
C 52.00.b	Ligne	240	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	250	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	260	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	265	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 52.00.b	Ligne	270	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	280	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	290	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	295	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 52.00.b	Ligne	300	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	310	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	320	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	325	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 52.00.b	Ligne	330	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	340	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	350	échelon 3 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.b	Ligne	355	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.b	Ligne	360	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	370	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	380	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	385	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.b	Ligne	390	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	400	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	410	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	415	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.b	Ligne	420	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	430	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	440	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	445	actifs qui satisfont aux exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR
C 52.00.b	Ligne	450	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité
C 52.00.b	Ligne	460	actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique
C 52.00.b	Ligne	470	Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides
C 52.00.b	Ligne	480	Encaisses
C 52.00.b	Ligne	490	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions
C 52.00.b	Ligne	495	titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 52.00.b	Ligne	500	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 52.00.b	Ligne	510	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 52.00.b	Ligne	520	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 52.00.b	Ligne	530	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 52.00.b	Ligne	540	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement
C 52.00.b	Ligne	550	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.b	Ligne	560	titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 52.00.b	Ligne	570	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 52.00.b	Ligne	580	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 52.00.b	Ligne	590	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 52.00.b	Ligne	600	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 52.00.b	Ligne	610	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement
C 52.00.b	Ligne	620	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR - Actifs qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR
C 52.00.b	Ligne	630	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales
C 52.00.b	Ligne	640	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR
C 52.00.b	Ligne	650	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 52.00.b	Ligne	660	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, du CRR ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à son article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.
C 52.00.b	Ligne	670	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales
C 52.00.b	Ligne	680	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier
C 52.00.b	Ligne	685	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR, mais qui satisfont aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR.
C 52.00.b	Ligne	686	obligations d'entreprises financières
C 52.00.b	Ligne	690	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	700	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	710	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	715	émissions propres
C 52.00.b	Ligne	720	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	730	échelon 2 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.b	Ligne	740	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	745	émissions d'établissement de crédit non garanties
C 52.00.b	Ligne	750	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	760	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	770	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	775	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.b	Ligne	780	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	790	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	800	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	805	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.b	Ligne	810	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	820	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	830	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	840	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers
C 52.00.b	Ligne	850	Or
C 52.00.b	Ligne	860	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment
C 52.00.b	Ligne	870	obligations garanties non déclarées précédemment
C 52.00.b	Ligne	880	obligations d'entreprise non déclarées précédemment
C 52.00.b	Ligne	890	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.b	Ligne	895	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale
C 52.00.b	Ligne	900	obligations des administrations locales
C 52.00.b	Ligne	910	papier commercial
C 52.00.b	Ligne	920	créances privées
C 52.00.b	Ligne	925	Déclaration des actifs compatibles avec la Charia comme actifs autres en vertu de l'article 509, paragraphe 2, point i)
C 52.00.b	Ligne	926	produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia
C 52.00.b	Ligne	930	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	940	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.b	Ligne	950	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.b	Feuille	010	Total monnaies
C 52.00.c	Colonne	015	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.c	Colonne	016	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.c	Colonne	020	Montant dû
C 52.00.c	Colonne	035	d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.c	Colonne	040	Montant dû
C 52.00.c	Colonne	055	autres liquidités et qualités de crédit
C 52.00.c	Colonne	060	Montant dû
C 52.00.c	Colonne	065	Lorsque la contrepartie est une banque centrale
C 52.00.c	Colonne	066	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.c	Colonne	070	Montant dû
C 52.00.c	Colonne	085	d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.c	Colonne	090	Montant dû
C 52.00.c	Colonne	105	autres liquidités et qualités de crédit
C 52.00.c	Colonne	110	Montant dû
C 52.00.c	Colonne	115	Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d), du CRR)
C 52.00.c	Colonne	116	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416 du CRR
C 52.00.c	Colonne	120	Montant dû
C 52.00.c	Ligne	115	Passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définis à l'article 192 du CRR:
C 52.00.c	Ligne	116	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 52.00.c	Ligne	117	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 52.00.c	Ligne	120	représentant des créances
C 52.00.c	Ligne	130	garanties par
C 52.00.c	Ligne	135	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 52.00.c	Ligne	140	représentant des créances sur
C 52.00.c	Ligne	150	garanties par
C 52.00.c	Ligne	155	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;
C 52.00.c	Ligne	160	représentant des créances sur

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.c	Ligne	170	garanties par
C 52.00.c	Ligne	175	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 52.00.c	Ligne	180	représentant des créances sur
C 52.00.c	Ligne	190	garanties par
C 52.00.c	Ligne	195	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 52.00.c	Ligne	200	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 52.00.c	Ligne	210	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 52.00.c	Ligne	220	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 52.00.c	Ligne	230	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) iii) du CRR est remplie
C 52.00.c	Ligne	235	obligations d'entreprises non financières
C 52.00.c	Ligne	240	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	250	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	260	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	265	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 52.00.c	Ligne	270	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	280	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	290	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	295	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 52.00.c	Ligne	300	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	310	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	320	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	325	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 52.00.c	Ligne	330	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	340	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	350	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	355	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.c	Ligne	360	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	370	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	380	échelon 3 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.c	Ligne	385	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.c	Ligne	390	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	400	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	410	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	415	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.c	Ligne	420	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	430	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	440	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	445	actifs qui satisfont aux exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR
C 52.00.c	Ligne	450	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité
C 52.00.c	Ligne	460	actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique
C 52.00.c	Ligne	470	Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides
C 52.00.c	Ligne	480	Encaisses
C 52.00.c	Ligne	490	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions
C 52.00.c	Ligne	495	titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 52.00.c	Ligne	500	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 52.00.c	Ligne	510	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 52.00.c	Ligne	520	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 52.00.c	Ligne	530	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 52.00.c	Ligne	540	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement
C 52.00.c	Ligne	550	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers
C 52.00.c	Ligne	560	titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 52.00.c	Ligne	570	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 52.00.c	Ligne	580	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 52.00.c	Ligne	590	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.c	Ligne	600	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 52.00.c	Ligne	610	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement
C 52.00.c	Ligne	620	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR - Actifs qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR
C 52.00.c	Ligne	630	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales
C 52.00.c	Ligne	640	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR
C 52.00.c	Ligne	650	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 52.00.c	Ligne	660	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, du CRR ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à son article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.
C 52.00.c	Ligne	670	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales
C 52.00.c	Ligne	680	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier
C 52.00.c	Ligne	685	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR, mais qui satisfont aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR.
C 52.00.c	Ligne	686	obligations d'entreprises financières
C 52.00.c	Ligne	690	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	700	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	710	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	715	émissions propres
C 52.00.c	Ligne	720	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	730	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	740	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	745	émissions d'établissement de crédit non garanties
C 52.00.c	Ligne	750	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	760	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	770	échelon 3 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.c	Ligne	775	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.c	Ligne	780	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	790	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	800	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	805	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.c	Ligne	810	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	820	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	830	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	840	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers
C 52.00.c	Ligne	850	Or
C 52.00.c	Ligne	860	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment
C 52.00.c	Ligne	870	obligations garanties non déclarées précédemment
C 52.00.c	Ligne	880	obligations d'entreprise non déclarées précédemment
C 52.00.c	Ligne	890	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.c	Ligne	895	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale
C 52.00.c	Ligne	900	obligations des administrations locales
C 52.00.c	Ligne	910	papier commercial
C 52.00.c	Ligne	920	créances privées
C 52.00.c	Ligne	925	Déclaration des actifs compatibles avec la Charia comme actifs autres en vertu de l'article 509, paragraphe 2, point i)
C 52.00.c	Ligne	926	produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia
C 52.00.c	Ligne	930	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	940	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.c	Ligne	950	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.c	Feuille	010	Total monnaies
C 52.00.d	Colonne	005	Déposé par les clients financiers
C 52.00.d	Colonne	010	Montant
C 52.00.d	Colonne	020	Sortie de trésorerie
C 52.00.d	Colonne	025	Déposé par des clients autres que des clients financiers

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.d	Colonne	030	Montant
C 52.00.d	Colonne	040	Sortie de trésorerie
C 52.00.d	Colonne	050	Montant
C 52.00.d	Ligne	1000	dans le cadre d'une relation opérationnelle établie autre que celle visée en 1.2.3.1.1 et 1.2.3.1.2
C 52.00.d	Ligne	1010	dont des services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié
C 52.00.d	Ligne	1020	conformément aux modalités générales de partage des tâches prévues par un système de protection institutionnel conforme aux exigences de l'article 113, paragraphe 7, du CRR, ou en tant que dépôt légal ou statutaire minimum d'une autre entité qui est un membre du même système de protection institutionnel
C 52.00.d	Ligne	1030	afin d'obtenir des services de compensation en espèces et d'établissement de crédit central, et lorsque l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou statutaires;
C 52.00.d	Ligne	1040	Dépôts placés par des établissements de crédit auprès d'établissements de crédit centraux qui sont considérés comme des actifs liquides conformément à l'article 416, paragraphe 1, point f), du CRR
C 52.00.d	Ligne	1050	lignes de liquidité pour les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1, point f)
C 52.00.d	Ligne	955	dépôts qui doivent être maintenus par le déposant:
C 52.00.d	Ligne	956	afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire, de gestion de trésorerie ou d'autres services analogues (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié)
C 52.00.d	Ligne	957	qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 52.00.d	Ligne	960	pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel
C 52.00.d	Ligne	970	pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel
C 52.00.d	Ligne	975	non couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 52.00.d	Ligne	980	pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel
C 52.00.d	Ligne	990	pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel
C 52.00.d	Feuille	010	Total monnaies
C 52.00.w	Colonne	010	Montant
C 52.00.w	Colonne	020	Sortie de trésorerie
C 52.00.w	Colonne	030	Valeur de marché
C 52.00.w	Colonne	040	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 52.00.w	Ligne	005	SORTIES DE TRÉSORERIE
C 52.00.w	Ligne	006	dépôts de la clientèle de détail
C 52.00.w	Ligne	007	couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.w	Ligne	020	dans le cadre d'une relation établie, rendant un retrait très improbable
C 52.00.w	Ligne	030	détenus sur des comptes courants, y compris les comptes où sont régulièrement versés des salaires
C 52.00.w	Ligne	040	couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers qui ne sont pas éligibles pour être déclarés aux postes 1.1.1.1 ou 1.1.1.2
C 52.00.w	Ligne	050	dépôts de la clientèle de détail non assurés
C 52.00.w	Ligne	055	dépôts soumis à des sorties de trésorerie différentes de celles stipulées à l'article 421, paragraphe 1 ou 2, du CRR
C 52.00.w	Ligne	060	Catégorie 1
C 52.00.w	Ligne	070	Catégorie 2
C 52.00.w	Ligne	080	Catégorie 3
C 52.00.w	Ligne	090	dépôts dans les pays tiers où une sortie de trésorerie supérieure est appliquée
C 52.00.w	Ligne	100	dépôts exemptés du calcul des sorties de trésorerie lorsque les conditions de l'article 421, paragraphe 5, point a) et b), du CRR ont été remplies
C 52.00.w	Ligne	105	sorties de trésorerie relatives aux autres passifs
C 52.00.w	Ligne	1055	passifs non déclarés aux points 1.2.2 à 1.2.5 qui résultent des dépôts de clients autres que financiers
C 52.00.w	Ligne	1060	qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 52.00.w	Ligne	1070	qui ne sont pas couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 52.00.w	Ligne	1080	montant net dû découlant des contrats énumérés à l'annexe II (net des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416 du CRR
C 52.00.w	Ligne	1085	passifs pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une moindre sortie de trésorerie conformément à l'article 422, paragraphe 8 du CRR
C 52.00.w	Ligne	1090	lorsque toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, points a), b), c) et d), du CRR sont remplies
C 52.00.w	Ligne	110	passifs découlant des propres coûts d'exploitation de l'établissement
C 52.00.w	Ligne	1100	lorsque les autorités compétentes ont renoncé à la condition énoncée au point d) de l'article 422, paragraphe 8, et que toutes les conditions de l'article 422, paragraphe 8, points a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe de l'article 19, paragraphe 1, point b), en ce qui concerne les établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption des passifs de l'article 8, pour lesquels l'autorité compétente a déterminé une moindre sortie de trésorerie conformément à l'article 422, paragraphe 9, du CRR
C 52.00.w	Ligne	1105	sorties de trésorerie non prises en compte précédemment
C 52.00.w	Ligne	1110	passifs, comprenant tout dispositif contractuel créant des obligations de hors bilan et de financement éventuel, y compris, mais pas exclusivement, les facilités de financement confirmées, les prêts non prélevés et les avances accordées à des contreparties de gros, les hypothèques accordées mais pas encore prélevées, les cartes de crédit, les découverts, les sorties de trésorerie prévues liées au renouvellement ou à la prolongation de nouveaux prêts à la clientèle de détail ou de gros, les montants à payer prévus sur des produits dérivés

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.w	Ligne	1120	produits liés aux crédits commerciaux de hors bilan visés à l'article 429 et à l'annexe I
C 52.00.w	Ligne	1130	tous les autres passifs
C 52.00.w	Ligne	1135	Sorties de trésorerie supplémentaires
C 52.00.w	Ligne	1140	pour les sûretés autres que les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1, points a) à c), du CRR fournies par l'établissement pour les contrats énumérés à l'annexe II du CRR et les dérivés de crédit
C 52.00.w	Ligne	1150	correspondant à des besoins supplémentaires en sûretés résultant d'une dégradation significative de la qualité de crédit de l'établissement
C 52.00.w	Ligne	1160	correspondant à des besoins supplémentaires en sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable en ce qui concerne les opérations sur dérivés, les opérations de financement et autres contrats réalisés par l'établissement, si ces opérations ont une importance significative
C 52.00.w	Ligne	1170	correspondant à la valeur de marché des titres ou des autres actifs vendus à découvert et devant être livrés dans un délai de 30 jours, sauf si l'établissement détient les titres à livrer ou qu'il les a empruntés à des conditions qui ne prévoient une restitution qu'au-delà de 30 jours et si les titres ne font pas partie de ses actifs liquides
C 52.00.w	Ligne	1180	correspondant aux sûretés excédentaires détenues par l'établissement qui peuvent être contractuellement demandées à tout moment par la contrepartie
C 52.00.w	Ligne	1190	correspondant aux sûretés devant être restituées à une contrepartie
C 52.00.w	Ligne	1200	pour les sûretés correspondant à des actifs éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR qui peuvent être substitués à des actifs correspondant à des actifs non éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR sans l'accord de l'établissement.
C 52.00.w	Ligne	1210	dépôts reçus à titre de sûreté
C 52.00.w	Ligne	1215	Sorties de trésorerie relatives à des facilités de crédit et de caisse
C 52.00.w	Ligne	1220	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients de détail
C 52.00.w	Ligne	1225	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées pour les clients autres que les clients de détail et financiers
C 52.00.w	Ligne	1230	facilités de crédit confirmées non prélevées
C 52.00.w	Ligne	1240	facilités de caisse confirmées non prélevées
C 52.00.w	Ligne	1250	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit non prélevées qui a été octroyé à une entité de titrisation afin que celle-ci puisse acheter des actifs autres que des titres auprès de clients autres que financiers et qui dépasse le montant d'actifs en cours d'achat auprès de clients et lorsque le montant maximal qui peut être prélevé est contractuellement limité au montant des actifs en cours d'achat
C 52.00.w	Ligne	1255	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit confirmées non prélevées et des facilités de caisse confirmées non prélevées non déclaré en 1.4.1, 1.4.2 ou 1.4.3
C 52.00.w	Ligne	1260	facilités octroyées à des entités de titrisation autres que celles visées en 1.4.3
C 52.00.w	Ligne	1270	arrangements en vertu desquels l'établissement a l'obligation d'acheter des actifs d'une entité de titrisation ou d'échanger des actifs avec elle
C 52.00.w	Ligne	1275	facilités octroyées aux établissements de crédit
C 52.00.w	Ligne	1280	facilités de crédit confirmées non prélevées

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.w	Ligne	1290	facilités de caisse confirmées non prélevées
C 52.00.w	Ligne	1295	facilités octroyées aux établissements financiers et aux entreprises d'investissement
C 52.00.w	Ligne	1300	facilités de crédit confirmées non prélevées
C 52.00.w	Ligne	1310	facilités de caisse confirmées non prélevées
C 52.00.w	Ligne	1320	facilités octroyées aux autres clients
C 52.00.w	Ligne	1330	facilités octroyées à l'entité intragroupe conformément à l'article 424, paragraphe 5, du CRR
C 52.00.w	Ligne	1340	montant maximum pouvant être prélevé au niveau des facilités de crédit et de caisse non prélevées octroyées dans le but de financer des prêts incitatifs
C 52.00.w	Ligne	1350	montant maximum pouvant être prélevé de tous les autres engagements éventuels
C 52.00.w	Ligne	1360	dont: facilités octroyées à l'entité intragroupe conformément à l'article 424, paragraphe 5, du CRR
C 52.00.w	Ligne	1370	Sorties de trésorerie selon l'article 105 CRD
C 52.00.w	Feuille	999	Monnaie significative
C 52.00.x	Colonne	010	Valeur de marché
C 52.00.x	Colonne	015	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale
C 52.00.x	Colonne	016	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.x	Colonne	030	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 52.00.x	Colonne	035	d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.x	Colonne	050	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 52.00.x	Colonne	065	Lorsque la contrepartie est une banque centrale
C 52.00.x	Colonne	066	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.x	Colonne	080	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 52.00.x	Colonne	085	d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.x	Colonne	100	Valeur d'après l'article 418 du CRR
C 52.00.x	Ligne	115	Passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définis à l'article 192 du CRR:
C 52.00.x	Ligne	116	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 52.00.x	Ligne	117	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 52.00.x	Ligne	120	représentant des créances
C 52.00.x	Ligne	130	garanties par

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.x	Ligne	135	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 52.00.x	Ligne	140	représentant des créances sur
C 52.00.x	Ligne	150	garanties par
C 52.00.x	Ligne	155	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;
C 52.00.x	Ligne	160	représentant des créances sur
C 52.00.x	Ligne	170	garanties par
C 52.00.x	Ligne	175	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 52.00.x	Ligne	180	représentant des créances sur
C 52.00.x	Ligne	190	garanties par
C 52.00.x	Ligne	195	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 52.00.x	Ligne	200	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 52.00.x	Ligne	210	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 52.00.x	Ligne	220	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 52.00.x	Ligne	230	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) iii) du CRR est remplie
C 52.00.x	Ligne	235	obligations d'entreprises non financières
C 52.00.x	Ligne	240	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	250	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	260	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	265	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 52.00.x	Ligne	270	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	280	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	290	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	295	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 52.00.x	Ligne	300	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	310	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	320	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	325	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 52.00.x	Ligne	330	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	340	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	350	échelon 3 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.x	Ligne	355	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.x	Ligne	360	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	370	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	380	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	385	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.x	Ligne	390	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	400	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	410	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	415	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.x	Ligne	420	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	430	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	440	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	445	actifs qui satisfont aux exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR
C 52.00.x	Ligne	450	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité
C 52.00.x	Ligne	460	actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique
C 52.00.x	Ligne	470	Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides
C 52.00.x	Ligne	480	Encaisses
C 52.00.x	Ligne	490	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions
C 52.00.x	Ligne	495	titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 52.00.x	Ligne	500	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 52.00.x	Ligne	510	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 52.00.x	Ligne	520	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 52.00.x	Ligne	530	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 52.00.x	Ligne	540	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement
C 52.00.x	Ligne	550	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers
C 52.00.x	Ligne	560	titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.x	Ligne	570	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 52.00.x	Ligne	580	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 52.00.x	Ligne	590	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 52.00.x	Ligne	600	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 52.00.x	Ligne	610	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement
C 52.00.x	Ligne	620	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR - Actifs qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR
C 52.00.x	Ligne	630	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales
C 52.00.x	Ligne	640	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR
C 52.00.x	Ligne	650	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 52.00.x	Ligne	660	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, du CRR ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à son article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.
C 52.00.x	Ligne	670	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales
C 52.00.x	Ligne	680	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier
C 52.00.x	Ligne	685	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR, mais qui satisfont aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR.
C 52.00.x	Ligne	686	obligations d'entreprises financières
C 52.00.x	Ligne	690	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	700	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	710	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	715	émissions propres
C 52.00.x	Ligne	720	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	730	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	740	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	745	émissions d'établissement de crédit non garanties
C 52.00.x	Ligne	750	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	760	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	770	échelon 3 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.x	Ligne	775	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.x	Ligne	780	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	790	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	800	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	805	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.x	Ligne	810	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	820	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	830	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	840	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers
C 52.00.x	Ligne	850	Or
C 52.00.x	Ligne	860	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment
C 52.00.x	Ligne	870	obligations garanties non déclarées précédemment
C 52.00.x	Ligne	880	obligations d'entreprise non déclarées précédemment
C 52.00.x	Ligne	890	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.x	Ligne	895	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale
C 52.00.x	Ligne	900	obligations des administrations locales
C 52.00.x	Ligne	910	papier commercial
C 52.00.x	Ligne	920	créances privées
C 52.00.x	Ligne	925	Déclaration des actifs compatibles avec la Charia comme actifs autres en vertu de l'article 509, paragraphe 2, point i)
C 52.00.x	Ligne	926	produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia
C 52.00.x	Ligne	930	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	940	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.x	Ligne	950	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.x	Feuille	999	Monnaie significative
C 52.00.y	Colonne	015	Lorsque la contrepartie n'est pas une banque centrale
C 52.00.y	Colonne	016	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.y	Colonne	020	Montant dû
C 52.00.y	Colonne	035	d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.y	Colonne	040	Montant dû
C 52.00.y	Colonne	055	autres liquidités et qualités de crédit
C 52.00.y	Colonne	060	Montant dû

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.y	Colonne	065	Lorsque la contrepartie est une banque centrale
C 52.00.y	Colonne	066	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.y	Colonne	070	Montant dû
C 52.00.y	Colonne	085	d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.y	Colonne	090	Montant dû
C 52.00.y	Colonne	105	autres liquidités et qualités de crédit
C 52.00.y	Colonne	110	Montant dû
C 52.00.y	Colonne	115	Lorsque la contrepartie est l'administration centrale, une entité du secteur public de l'État membre où l'établissement de crédit a été agréé ou a établi une succursale ou une banque multilatérale de développement (article 422, paragraphe 2, point d), du CRR)
C 52.00.y	Colonne	116	Actifs qui ne sont pas considérés comme liquides conformément à l'article 416 du CRR
C 52.00.y	Colonne	120	Montant dû
C 52.00.y	Ligne	115	Passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définis à l'article 192 du CRR:
C 52.00.y	Ligne	116	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 52.00.y	Ligne	117	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 52.00.y	Ligne	120	représentant des créances
C 52.00.y	Ligne	130	garanties par
C 52.00.y	Ligne	135	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 52.00.y	Ligne	140	représentant des créances sur
C 52.00.y	Ligne	150	garanties par
C 52.00.y	Ligne	155	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;
C 52.00.y	Ligne	160	représentant des créances sur
C 52.00.y	Ligne	170	garanties par
C 52.00.y	Ligne	175	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 52.00.y	Ligne	180	représentant des créances sur
C 52.00.y	Ligne	190	garanties par
C 52.00.y	Ligne	195	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 52.00.y	Ligne	200	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.y	Ligne	210	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 52.00.y	Ligne	220	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 52.00.y	Ligne	230	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) iii) du CRR est remplie
C 52.00.y	Ligne	235	obligations d'entreprises non financières
C 52.00.y	Ligne	240	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	250	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	260	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	265	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 52.00.y	Ligne	270	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	280	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	290	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	295	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 52.00.y	Ligne	300	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	310	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	320	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	325	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 52.00.y	Ligne	330	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	340	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	350	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	355	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.y	Ligne	360	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	370	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	380	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	385	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 52.00.y	Ligne	390	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	400	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	410	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	415	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 52.00.y	Ligne	420	échelon 1 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.y	Ligne	430	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	440	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	445	actifs qui satisfont aux exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR
C 52.00.y	Ligne	450	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité
C 52.00.y	Ligne	460	actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique
C 52.00.y	Ligne	470	Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides
C 52.00.y	Ligne	480	Encaisses
C 52.00.y	Ligne	490	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions
C 52.00.y	Ligne	495	titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 52.00.y	Ligne	500	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 52.00.y	Ligne	510	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 52.00.y	Ligne	520	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 52.00.y	Ligne	530	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 52.00.y	Ligne	540	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement
C 52.00.y	Ligne	550	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers
C 52.00.y	Ligne	560	titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 52.00.y	Ligne	570	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 52.00.y	Ligne	580	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 52.00.y	Ligne	590	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 52.00.y	Ligne	600	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 52.00.y	Ligne	610	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.y	Ligne	620	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR - Actifs qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR
C 52.00.y	Ligne	630	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales
C 52.00.y	Ligne	640	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR
C 52.00.y	Ligne	650	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 52.00.y	Ligne	660	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, du CRR ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à son article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.
C 52.00.y	Ligne	670	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales
C 52.00.y	Ligne	680	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier
C 52.00.y	Ligne	685	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR, mais qui satisfont aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR.
C 52.00.y	Ligne	686	obligations d'entreprises financières
C 52.00.y	Ligne	690	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	700	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	710	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	715	émissions propres
C 52.00.y	Ligne	720	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	730	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	740	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	745	émissions d'établissement de crédit non garanties
C 52.00.y	Ligne	750	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	760	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	770	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	775	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.y	Ligne	780	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	790	échelon 2 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.y	Ligne	800	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	805	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.y	Ligne	810	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	820	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	830	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	840	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers
C 52.00.y	Ligne	850	Or
C 52.00.y	Ligne	860	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment
C 52.00.y	Ligne	870	obligations garanties non déclarées précédemment
C 52.00.y	Ligne	880	obligations d'entreprise non déclarées précédemment
C 52.00.y	Ligne	890	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10 du modèle LCR - Actifs
C 52.00.y	Ligne	895	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale
C 52.00.y	Ligne	900	obligations des administrations locales
C 52.00.y	Ligne	910	papier commercial
C 52.00.y	Ligne	920	créances privées
C 52.00.y	Ligne	925	Déclaration des actifs compatibles avec la Charia comme actifs autres en vertu de l'article 509, paragraphe 2, point i)
C 52.00.y	Ligne	926	produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia
C 52.00.y	Ligne	930	échelon 1 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	940	échelon 2 de qualité de crédit
C 52.00.y	Ligne	950	échelon 3 de qualité de crédit
C 52.00.y	Feuille	999	Monnaie significative
C 52.00.z	Colonne	005	Déposé par les clients financiers
C 52.00.z	Colonne	010	Montant
C 52.00.z	Colonne	020	Sortie de trésorerie
C 52.00.z	Colonne	025	Déposé par des clients autres que des clients financiers
C 52.00.z	Colonne	030	Montant
C 52.00.z	Colonne	040	Sortie de trésorerie
C 52.00.z	Colonne	050	Montant

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 52.00.z	Ligne	1000	dans le cadre d'une relation opérationnelle établie autre que celle visée en 1.2.3.1.1 et 1.2.3.1.2
C 52.00.z	Ligne	1010	dont des services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié
C 52.00.z	Ligne	1020	conformément aux modalités générales de partage des tâches prévues par un système de protection institutionnel conforme aux exigences de l'article 113, paragraphe 7, du CRR, ou en tant que dépôt légal ou statutaire minimum d'une autre entité qui est un membre du même système de protection institutionnel
C 52.00.z	Ligne	1030	afin d'obtenir des services de compensation en espèces et d'établissement de crédit central, et lorsque l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou statutaires;
C 52.00.z	Ligne	1040	Dépôts placés par des établissements de crédit auprès d'établissements de crédit centraux qui sont considérés comme des actifs liquides conformément à l'article 416, paragraphe 1, point f), du CRR
C 52.00.z	Ligne	1050	lignes de liquidité pour les actifs visés à l'article 416, paragraphe 1, point f)
C 52.00.z	Ligne	955	dépôts qui doivent être maintenus par le déposant:
C 52.00.z	Ligne	956	afin de pouvoir bénéficier des services de compensation, de banque dépositaire, de gestion de trésorerie ou d'autres services analogues (hors services de correspondant bancaire ou de courtage privilégié)
C 52.00.z	Ligne	957	qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 52.00.z	Ligne	960	pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel
C 52.00.z	Ligne	970	pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel
C 52.00.z	Ligne	975	non couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 52.00.z	Ligne	980	pour lesquels il existe des éléments montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel
C 52.00.z	Ligne	990	pour lesquels il n'existe aucun élément montrant que le client ne peut retirer des montants légalement dus dans un délai de 30 jours sans compromettre leur fonctionnement opérationnel
C 52.00.z	Feuille	999	Monnaie significative
C 53.00.a	Colonne	010	Montant
C 53.00.a	Colonne	020	Entrées de trésorerie
C 53.00.a	Ligne	005	ENTRÉES DE TRÉSorerIE
C 53.00.a	Ligne	006	ENTRÉES DE TRÉSorerIE (AVEC PLAFOND)
C 53.00.a	Ligne	007	Montants dus par des clients autres que des clients financiers
C 53.00.a	Ligne	010	Montants dus par des clients de détail
C 53.00.a	Ligne	020	Montants dus par des entreprises clientes non financières
C 53.00.a	Ligne	030	Dont: que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4, du CRR
C 53.00.a	Ligne	040	Montants dus par des banques centrales
C 53.00.a	Ligne	050	Dont: que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4, du CRR

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.a	Ligne	060	Montants dus par d'autres entités
C 53.00.a	Ligne	065	Montants dus par des clients financiers
C 53.00.a	Ligne	070	que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4, du CRR
C 53.00.a	Ligne	080	pour lesquels l'autorité compétente a autorisé l'utilisation d'un pourcentage de sorties de trésorerie moindre d'après l'article 422, paragraphe 8, du CRR
C 53.00.a	Ligne	090	montants à recevoir qui résultent d'opérations de financement des échanges commerciaux d'après l'article 425, paragraphe 2, point b), du CRR
C 53.00.a	Ligne	100	Actifs sans date d'expiration contractuelle définie qui doivent être payés dans un délai de 30 jours
C 53.00.a	Ligne	1000	Sommes dues par des emprunteurs et des investisseurs en obligations dans le cadre de prêts hypothécaires financés par des obligations satisfaisant aux conditions d'éligibilité au traitement énoncé à l'article 129, paragraphes 4, 5 ou 6, du CRR ou par des obligations visées à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE
C 53.00.a	Ligne	1010	Entrées de trésorerie résultant de prêts incitatifs pour lesquels l'établissement a agi en qualité d'intermédiaire
C 53.00.a	Ligne	1020	entrées de trésorerie satisfaisant aux conditions d'éligibilité au traitement énoncé à l'article 113, paragraphe 6 ou 7, du CRR
C 53.00.a	Ligne	1030	Entrées de trésorerie d'une entité intragroupe approuvées par l'autorité compétente
C 53.00.a	Ligne	110	Montants dus résultant de positions sur des instruments de capitaux propres entrant dans la composition d'indices majeurs, à condition qu'il n'y ait pas de double comptabilisation avec des actifs liquides
C 53.00.a	Ligne	935	Facilités de crédit et de caisse non prélevées et autres engagements reçus d'une entité intragroupe conformément à l'article 425, paragraphe 4 du CRR
C 53.00.a	Ligne	940	lorsque toutes les conditions de l'article 425, paragraphe 4, points a), b) et c) sont remplies
C 53.00.a	Ligne	950	lorsque les autorités compétentes ont renoncé à l'article 425, paragraphe 4, point d), et que toutes les conditions de l'article 425, paragraphe 4, point a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe visé à l'article 19, paragraphe 1, point b), relatif aux établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption de l'article 7, facilités de crédit et de caisse non prélevées et autres engagements reçus d'une entité intragroupe conformément à l'article 425, paragraphe 5, du CRR
C 53.00.a	Ligne	960	créances nettes découlant des contrats énumérés à l'annexe II (net des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416 du CRR)
C 53.00.a	Ligne	970	Paiements à recevoir sur les actifs liquides qui ne sont pas incorporés dans la valeur de marché de l'actif
C 53.00.a	Ligne	980	Autres entrées de trésorerie
C 53.00.a	Ligne	990	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE EXCLUES EN RAISON DU PLAFOND
C 53.00.a	Ligne	995	ENTRÉES DE TRÉSORERIE EXEMPTÉES DU PLAFOND
C 53.00.a	Feuille	010	Total monnaies
C 53.00.b	Colonne	005	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 53.00.b	Colonne	010	Montant dû
C 53.00.b	Colonne	025	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 53.00.b	Colonne	030	Montant dû
C 53.00.b	Colonne	045	actifs d'autres liquidités et qualités de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.b	Colonne	050	Montant dû
C 53.00.b	Ligne	115	Montants à recevoir qui résultent d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définis à l'article 192 du CRR:
C 53.00.b	Ligne	116	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 53.00.b	Ligne	117	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 53.00.b	Ligne	120	représentant des créances
C 53.00.b	Ligne	130	garanties par
C 53.00.b	Ligne	135	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 53.00.b	Ligne	140	représentant des créances sur
C 53.00.b	Ligne	150	garanties par
C 53.00.b	Ligne	155	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;
C 53.00.b	Ligne	160	représentant des créances sur
C 53.00.b	Ligne	170	garanties par
C 53.00.b	Ligne	175	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 53.00.b	Ligne	180	représentant des créances sur
C 53.00.b	Ligne	190	garanties par
C 53.00.b	Ligne	195	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 53.00.b	Ligne	200	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 53.00.b	Ligne	210	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 53.00.b	Ligne	220	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 53.00.b	Ligne	230	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) iii) du CRR est remplie
C 53.00.b	Ligne	235	obligations d'entreprises non financières
C 53.00.b	Ligne	240	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	250	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	260	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	265	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 53.00.b	Ligne	270	échelon 1 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.b	Ligne	280	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	290	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	295	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 53.00.b	Ligne	300	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	310	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	320	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	325	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 53.00.b	Ligne	330	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	340	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	350	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	355	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.b	Ligne	360	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	370	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	380	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	385	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 53.00.b	Ligne	390	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	400	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	410	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	415	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 53.00.b	Ligne	420	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	430	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	440	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	445	actifs qui satisfont aux exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR
C 53.00.b	Ligne	450	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité
C 53.00.b	Ligne	460	actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique
C 53.00.b	Ligne	465	Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides
C 53.00.b	Ligne	470	Encaisses
C 53.00.b	Ligne	480	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions
C 53.00.b	Ligne	485	titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.b	Ligne	490	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 53.00.b	Ligne	500	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 53.00.b	Ligne	510	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 53.00.b	Ligne	520	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 53.00.b	Ligne	530	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement
C 53.00.b	Ligne	540	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers
C 53.00.b	Ligne	545	titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 53.00.b	Ligne	550	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 53.00.b	Ligne	560	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 53.00.b	Ligne	570	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 53.00.b	Ligne	580	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 53.00.b	Ligne	590	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement
C 53.00.b	Ligne	600	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR - Actifs qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR
C 53.00.b	Ligne	610	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales
C 53.00.b	Ligne	620	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR
C 53.00.b	Ligne	630	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 53.00.b	Ligne	640	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, du CRR ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à son article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.
C 53.00.b	Ligne	650	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.b	Ligne	660	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier
C 53.00.b	Ligne	665	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR, mais qui satisfont aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR.
C 53.00.b	Ligne	666	obligations d'entreprises financières
C 53.00.b	Ligne	670	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	680	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	690	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	695	émissions propres
C 53.00.b	Ligne	700	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	710	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	720	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	725	émissions d'établissement de crédit non garanties
C 53.00.b	Ligne	730	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	740	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	750	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	755	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.b	Ligne	760	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	770	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	780	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	785	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.b	Ligne	790	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	800	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	810	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	820	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers
C 53.00.b	Ligne	830	Or
C 53.00.b	Ligne	840	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment
C 53.00.b	Ligne	850	obligations garanties non déclarées précédemment
C 53.00.b	Ligne	860	obligations d'entreprise non déclarées précédemment
C 53.00.b	Ligne	870	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.b	Ligne	875	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.b	Ligne	880	obligations des administrations locales
C 53.00.b	Ligne	890	papier commercial
C 53.00.b	Ligne	900	créances privées
C 53.00.b	Ligne	905	produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia
C 53.00.b	Ligne	910	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	920	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.b	Ligne	930	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.b	Feuille	010	Total monnaies
C 53.00.c	Colonne	005	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 53.00.c	Colonne	020	Valeur de marché des actifs sécurisant les transactions
C 53.00.c	Colonne	025	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 53.00.c	Colonne	040	Valeur de marché des actifs sécurisant les transactions
C 53.00.c	Colonne	045	actifs d'autres liquidités et qualités de crédit
C 53.00.c	Colonne	060	Valeur de marché des actifs sécurisant les transactions
C 53.00.c	Ligne	115	Montants à recevoir qui résultent d'opérations de prêts garantis et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définis à l'article 192 du CRR:
C 53.00.c	Ligne	116	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 53.00.c	Ligne	117	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 53.00.c	Ligne	120	représentant des créances
C 53.00.c	Ligne	130	garanties par
C 53.00.c	Ligne	135	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 53.00.c	Ligne	140	représentant des créances sur
C 53.00.c	Ligne	150	garanties par
C 53.00.c	Ligne	155	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;
C 53.00.c	Ligne	160	représentant des créances sur
C 53.00.c	Ligne	170	garanties par
C 53.00.c	Ligne	175	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 53.00.c	Ligne	180	représentant des créances sur
C 53.00.c	Ligne	190	garanties par

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.c	Ligne	195	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 53.00.c	Ligne	200	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 53.00.c	Ligne	210	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 53.00.c	Ligne	220	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 53.00.c	Ligne	230	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) iii) du CRR est remplie
C 53.00.c	Ligne	235	obligations d'entreprises non financières
C 53.00.c	Ligne	240	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	250	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	260	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	265	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 53.00.c	Ligne	270	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	280	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	290	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	295	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 53.00.c	Ligne	300	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	310	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	320	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	325	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 53.00.c	Ligne	330	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	340	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	350	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	355	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.c	Ligne	360	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	370	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	380	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	385	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 53.00.c	Ligne	390	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	400	échelon 2 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.c	Ligne	410	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	415	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 53.00.c	Ligne	420	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	430	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	440	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	445	actifs qui satisfont aux exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR
C 53.00.c	Ligne	450	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité
C 53.00.c	Ligne	460	actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique
C 53.00.c	Ligne	465	Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides
C 53.00.c	Ligne	470	Encaisses
C 53.00.c	Ligne	480	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions
C 53.00.c	Ligne	485	titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 53.00.c	Ligne	490	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 53.00.c	Ligne	500	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 53.00.c	Ligne	510	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 53.00.c	Ligne	520	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 53.00.c	Ligne	530	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement
C 53.00.c	Ligne	540	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers
C 53.00.c	Ligne	545	titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 53.00.c	Ligne	550	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 53.00.c	Ligne	560	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 53.00.c	Ligne	570	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 53.00.c	Ligne	580	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.c	Ligne	590	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement
C 53.00.c	Ligne	600	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR - Actifs qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR
C 53.00.c	Ligne	610	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales
C 53.00.c	Ligne	620	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR
C 53.00.c	Ligne	630	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 53.00.c	Ligne	640	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, du CRR ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à son article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.
C 53.00.c	Ligne	650	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales
C 53.00.c	Ligne	660	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier
C 53.00.c	Ligne	665	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR, mais qui satisfont aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR.
C 53.00.c	Ligne	666	obligations d'entreprises financières
C 53.00.c	Ligne	670	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	680	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	690	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	695	émissions propres
C 53.00.c	Ligne	700	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	710	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	720	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	725	émissions d'établissement de crédit non garanties
C 53.00.c	Ligne	730	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	740	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	750	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	755	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.c	Ligne	760	échelon 1 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.c	Ligne	770	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	780	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	785	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.c	Ligne	790	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	800	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	810	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	820	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers
C 53.00.c	Ligne	830	Or
C 53.00.c	Ligne	840	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment
C 53.00.c	Ligne	850	obligations garanties non déclarées précédemment
C 53.00.c	Ligne	860	obligations d'entreprise non déclarées précédemment
C 53.00.c	Ligne	870	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.c	Ligne	875	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale
C 53.00.c	Ligne	880	obligations des administrations locales
C 53.00.c	Ligne	890	papier commercial
C 53.00.c	Ligne	900	créances privées
C 53.00.c	Ligne	905	produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia
C 53.00.c	Ligne	910	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	920	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.c	Ligne	930	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.c	Feuille	010	Total monnaies
C 53.00.w	Colonne	010	Montant
C 53.00.w	Colonne	020	Entrées de trésorerie
C 53.00.w	Ligne	005	ENTRÉES DE TRÉSORERIE
C 53.00.w	Ligne	006	ENTRÉES DE TRÉSORERIE (AVEC PLAFOND)
C 53.00.w	Ligne	007	Montants dus par des clients autres que des clients financiers
C 53.00.w	Ligne	010	Montants dus par des clients de détail
C 53.00.w	Ligne	020	Montants dus par des entreprises clientes non financières
C 53.00.w	Ligne	030	Dont: que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4, du CRR
C 53.00.w	Ligne	040	Montants dus par des banques centrales
C 53.00.w	Ligne	050	Dont: que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4, du CRR
C 53.00.w	Ligne	060	Montants dus par d'autres entités

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.w	Ligne	065	Montants dus par des clients financiers
C 53.00.w	Ligne	070	que l'établissement débiteur traite conformément à l'article 422, paragraphes 3 et 4, du CRR
C 53.00.w	Ligne	080	pour lesquels l'autorité compétente a autorisé l'utilisation d'un pourcentage de sorties de trésorerie moindre d'après l'article 422, paragraphe 8, du CRR
C 53.00.w	Ligne	090	montants à recevoir qui résultent d'opérations de financement des échanges commerciaux d'après l'article 425, paragraphe 2, point b), du CRR
C 53.00.w	Ligne	100	Actifs sans date d'expiration contractuelle définie qui doivent être payés dans un délai de 30 jours
C 53.00.w	Ligne	1000	Sommes dues par des emprunteurs et des investisseurs en obligations dans le cadre de prêts hypothécaires financés par des obligations satisfaisant aux conditions d'éligibilité au traitement énoncé à l'article 129, paragraphes 4, 5 ou 6, du CRR ou par des obligations visées à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE
C 53.00.w	Ligne	1010	Entrées de trésorerie résultant de prêts incitatifs pour lesquels l'établissement a agi en qualité d'intermédiaire
C 53.00.w	Ligne	1020	entrées de trésorerie satisfaisant aux conditions d'éligibilité au traitement énoncé à l'article 113, paragraphe 6 ou 7, du CRR
C 53.00.w	Ligne	1030	Entrées de trésorerie d'une entité intragroupe approuvées par l'autorité compétente
C 53.00.w	Ligne	110	Montants dus résultant de positions sur des instruments de capitaux propres entrant dans la composition d'indices majeurs, à condition qu'il n'y ait pas de double comptabilisation avec des actifs liquides
C 53.00.w	Ligne	935	Facilités de crédit et de caisse non prélevées et autres engagements reçus d'une entité intragroupe conformément à l'article 425, paragraphe 4 du CRR
C 53.00.w	Ligne	940	lorsque toutes les conditions de l'article 425, paragraphe 4, points a), b) et c) sont remplies
C 53.00.w	Ligne	950	lorsque les autorités compétentes ont renoncé à l'article 425, paragraphe 4, point d), et que toutes les conditions de l'article 425, paragraphe 4, point a), b) et c) sont remplies aux fins d'appliquer le traitement intragroupe visé à l'article 19, paragraphe 1, point b), relatif aux établissements qui ne sont pas soumis à l'exemption de l'article 7, facilités de crédit et de caisse non prélevées et autres engagements reçus d'une entité intragroupe conformément à l'article 425, paragraphe 5, du CRR
C 53.00.w	Ligne	960	créances nettes découlant des contrats énumérés à l'annexe II (net des sûretés à recevoir éligibles en tant qu'actifs liquides en vertu de l'article 416 du CRR)
C 53.00.w	Ligne	970	Paiements à recevoir sur les actifs liquides qui ne sont pas incorporés dans la valeur de marché de l'actif
C 53.00.w	Ligne	980	Autres entrées de trésorerie
C 53.00.w	Ligne	990	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE EXCLUES EN RAISON DU PLAFOND
C 53.00.w	Ligne	995	ENTRÉES DE TRÉSORERIE EXEMPTÉES DU PLAFOND
C 53.00.w	Feuille	999	Monnaie significative
C 53.00.x	Colonne	005	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 53.00.x	Colonne	010	Montant dû
C 53.00.x	Colonne	025	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 53.00.x	Colonne	030	Montant dû
C 53.00.x	Colonne	045	actifs d'autres liquidités et qualités de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.x	Colonne	050	Montant dû
C 53.00.x	Ligne	115	Montants à recevoir qui résultent d'opérations de prêts garantis et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définis à l'article 192 du CRR:
C 53.00.x	Ligne	116	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 53.00.x	Ligne	117	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 53.00.x	Ligne	120	représentant des créances
C 53.00.x	Ligne	130	garanties par
C 53.00.x	Ligne	135	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 53.00.x	Ligne	140	représentant des créances sur
C 53.00.x	Ligne	150	garanties par
C 53.00.x	Ligne	155	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;
C 53.00.x	Ligne	160	représentant des créances sur
C 53.00.x	Ligne	170	garanties par
C 53.00.x	Ligne	175	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 53.00.x	Ligne	180	représentant des créances sur
C 53.00.x	Ligne	190	garanties par
C 53.00.x	Ligne	195	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 53.00.x	Ligne	200	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 53.00.x	Ligne	210	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 53.00.x	Ligne	220	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 53.00.x	Ligne	230	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) iii) du CRR est remplie
C 53.00.x	Ligne	235	obligations d'entreprises non financières
C 53.00.x	Ligne	240	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	250	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	260	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	265	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.x	Ligne	270	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	280	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	290	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	295	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 53.00.x	Ligne	300	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	310	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	320	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	325	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 53.00.x	Ligne	330	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	340	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	350	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	355	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.x	Ligne	360	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	370	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	380	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	385	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 53.00.x	Ligne	390	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	400	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	410	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	415	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 53.00.x	Ligne	420	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	430	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	440	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	445	actifs qui satisfont aux exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR
C 53.00.x	Ligne	450	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité
C 53.00.x	Ligne	460	actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique
C 53.00.x	Ligne	465	Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides
C 53.00.x	Ligne	470	Encaisses
C 53.00.x	Ligne	480	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.x	Ligne	485	titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 53.00.x	Ligne	490	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 53.00.x	Ligne	500	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 53.00.x	Ligne	510	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 53.00.x	Ligne	520	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 53.00.x	Ligne	530	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement
C 53.00.x	Ligne	540	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers
C 53.00.x	Ligne	545	titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 53.00.x	Ligne	550	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 53.00.x	Ligne	560	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 53.00.x	Ligne	570	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 53.00.x	Ligne	580	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 53.00.x	Ligne	590	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement
C 53.00.x	Ligne	600	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR - Actifs qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR
C 53.00.x	Ligne	610	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales
C 53.00.x	Ligne	620	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR
C 53.00.x	Ligne	630	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 53.00.x	Ligne	640	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, du CRR ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à son article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.
C 53.00.x	Ligne	650	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.x	Ligne	660	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier
C 53.00.x	Ligne	665	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR, mais qui satisfont aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR.
C 53.00.x	Ligne	666	obligations d'entreprises financières
C 53.00.x	Ligne	670	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	680	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	690	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	695	émissions propres
C 53.00.x	Ligne	700	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	710	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	720	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	725	émissions d'établissement de crédit non garanties
C 53.00.x	Ligne	730	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	740	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	750	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	755	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.x	Ligne	760	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	770	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	780	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	785	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.x	Ligne	790	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	800	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	810	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	820	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers
C 53.00.x	Ligne	830	Or
C 53.00.x	Ligne	840	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment
C 53.00.x	Ligne	850	obligations garanties non déclarées précédemment
C 53.00.x	Ligne	860	obligations d'entreprise non déclarées précédemment
C 53.00.x	Ligne	870	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.x	Ligne	875	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale
C 53.00.x	Ligne	880	obligations des administrations locales

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.x	Ligne	890	papier commercial
C 53.00.x	Ligne	900	créances privées
C 53.00.x	Ligne	905	produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia
C 53.00.x	Ligne	910	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	920	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.x	Ligne	930	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.x	Feuille	999	Monnaie significative
C 53.00.y	Colonne	005	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 53.00.y	Colonne	020	Valeur de marché des actifs sécurisant les transactions
C 53.00.y	Colonne	025	Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 53.00.y	Colonne	040	Valeur de marché des actifs sécurisant les transactions
C 53.00.y	Colonne	045	actifs d'autres liquidités et qualités de crédit
C 53.00.y	Colonne	060	Valeur de marché des actifs sécurisant les transactions
C 53.00.y	Ligne	115	Montants à recevoir qui résultent d'opérations de prêts garantis et d'opérations ajustées aux conditions du marché tels que définis à l'article 192 du CRR:
C 53.00.y	Ligne	116	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 53.00.y	Ligne	117	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 53.00.y	Ligne	120	représentant des créances
C 53.00.y	Ligne	130	garanties par
C 53.00.y	Ligne	135	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 53.00.y	Ligne	140	représentant des créances sur
C 53.00.y	Ligne	150	garanties par
C 53.00.y	Ligne	155	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement;
C 53.00.y	Ligne	160	représentant des créances sur
C 53.00.y	Ligne	170	garanties par
C 53.00.y	Ligne	175	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 53.00.y	Ligne	180	représentant des créances sur
C 53.00.y	Ligne	190	garanties par

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.y	Ligne	195	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 53.00.y	Ligne	200	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 53.00.y	Ligne	210	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 53.00.y	Ligne	220	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 53.00.y	Ligne	230	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) iii) du CRR est remplie
C 53.00.y	Ligne	235	obligations d'entreprises non financières
C 53.00.y	Ligne	240	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	250	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	260	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	265	obligations émises par un établissement de crédit qui peuvent bénéficier du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 53.00.y	Ligne	270	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	280	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	290	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	295	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 53.00.y	Ligne	300	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	310	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	320	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	325	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 53.00.y	Ligne	330	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	340	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	350	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	355	obligations émises par un établissement de crédit telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.9 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.y	Ligne	360	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	370	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	380	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	385	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 53.00.y	Ligne	390	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	400	échelon 2 de qualité de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.y	Ligne	410	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	415	autres actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 53.00.y	Ligne	420	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	430	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	440	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	445	actifs qui satisfont aux exigences de l'article 416, paragraphe 1, points b) et d), mais qui ne satisfont pas aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR
C 53.00.y	Ligne	450	actifs non soumis à une fonction de gestion de la liquidité
C 53.00.y	Ligne	460	actifs dont la liquidation, au cours des 30 jours suivants, soit par une vente, soit par une mise en pension simple sur un marché de mise en pension approuvé, est empêchée par un obstacle juridique ou pratique
C 53.00.y	Ligne	465	Éléments soumis aux exigences d'information complémentaire relatives aux actifs liquides
C 53.00.y	Ligne	470	Encaisses
C 53.00.y	Ligne	480	Expositions sur les banques centrales, dans la mesure où il peut y être fait appel en période de tensions
C 53.00.y	Ligne	485	titres cessibles avec une pondération de 0 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 53.00.y	Ligne	490	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 53.00.y	Ligne	500	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 53.00.y	Ligne	510	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 53.00.y	Ligne	520	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts
C 53.00.y	Ligne	530	représentant des créances sur ou des créances garanties par la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité ou des banques multilatérales de développement
C 53.00.y	Ligne	540	Titres cessibles autres que ceux visés en 3.3 du modèle LCR - Actifs représentant des créances sur, ou garanties par, des emprunteurs souverains ou des banques centrales, émis dans la monnaie locale par l'emprunteur souverain ou la banque centrale, dans la monnaie et le pays dans lequel le risque de liquidité est pris, ou en monnaie étrangère, dans la mesure où la détention de telles créances correspond aux besoins de liquidité aux fins des opérations de la banque dans ce pays tiers
C 53.00.y	Ligne	545	titres cessibles avec une pondération de 20 % et qui ne constituent pas une obligation d'un établissement ou de l'une de ses filiales
C 53.00.y	Ligne	550	représentant des créances sur des emprunteurs souverains
C 53.00.y	Ligne	560	créances garanties par des emprunteurs souverains
C 53.00.y	Ligne	570	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques centrales
C 53.00.y	Ligne	580	représentant des créances sur ou des créances garanties par des administrations décentralisées, des entités du secteur public, des régions bénéficiant de l'autonomie fiscale de lever et collecter des impôts

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.y	Ligne	590	représentant des créances sur ou des créances garanties par des banques multilatérales de développement
C 53.00.y	Ligne	600	titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.5 du modèle LCR - Actifs qui remplissent toutes les conditions énoncées à l'annexe III, point 5, du CRR
C 53.00.y	Ligne	610	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.6 du modèle LCR - Actifs qui reçoivent une pondération de 50 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui ne constituent pas une créance sur une entité de titrisation, un établissement ou l'une de ses filiales
C 53.00.y	Ligne	620	Titres cessibles autres que ceux visés aux points 3.3 à 3.7 du modèle LCR - Actifs qui sont garantis par des actifs qui reçoivent une pondération de 35 % ou mieux en vertu de la troisième partie, titre II, chapitre 2, ou qui, dans le cadre d'une notation interne, sont évalués comme ayant une qualité de crédit équivalente, et qui sont pleinement garantis par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel conformément à l'article 125 du CRR
C 53.00.y	Ligne	630	facilités de crédit de soutien accordées par des banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, dans la mesure où ces facilités ne sont pas garanties par des actifs liquides et à l'exclusion de l'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
C 53.00.y	Ligne	640	Dépôts légaux ou réglementaires minimaux auprès de l'établissement de crédit central et autres financements liquides disponibles, en vertu de dispositions réglementaires ou contractuelles, auprès de l'établissement de crédit central ou d'établissements membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, du CRR ou qui peuvent bénéficier de l'exemption prévue à son article 10, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides, si l'établissement de crédit appartient à un réseau en vertu de dispositions légales ou réglementaires.
C 53.00.y	Ligne	650	actions ordinaires cotées faisant l'objet d'une compensation centrale, qui font partie d'un indice boursier important, qui sont libellées dans la monnaie nationale de l'État membre et qui ne sont pas émises par un établissement ou l'une de ses filiales
C 53.00.y	Ligne	660	or coté sur un marché reconnu, détenu sous dossier
C 53.00.y	Ligne	665	ACTIFS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 416 DU CRR, mais qui satisfont aux exigences de l'article 417, points b) et c), du CRR.
C 53.00.y	Ligne	666	obligations d'entreprises financières
C 53.00.y	Ligne	670	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	680	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	690	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	695	émissions propres
C 53.00.y	Ligne	700	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	710	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	720	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	725	émissions d'établissement de crédit non garanties
C 53.00.y	Ligne	730	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	740	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	750	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	755	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles non déclarés en 1.10 du modèle LCR - Actifs

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 53.00.y	Ligne	760	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	770	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	780	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	785	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles non déclarés en 1.11 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.y	Ligne	790	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	800	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	810	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	820	actions cotées sur une bourse reconnue et grands instruments de fonds propres indexés, non auto-émis ou émis par des établissements financiers
C 53.00.y	Ligne	830	Or
C 53.00.y	Ligne	840	obligations bénéficiant d'une garantie publique non déclarées précédemment
C 53.00.y	Ligne	850	obligations garanties non déclarées précédemment
C 53.00.y	Ligne	860	obligations d'entreprise non déclarées précédemment
C 53.00.y	Ligne	870	fonds basés sur les actifs déclarés en 4.5-4.10 du modèle LCR - Actifs
C 53.00.y	Ligne	875	autres catégories de titres ou de prêts éligibles auprès de la banque centrale
C 53.00.y	Ligne	880	obligations des administrations locales
C 53.00.y	Ligne	890	papier commercial
C 53.00.y	Ligne	900	créances privées
C 53.00.y	Ligne	905	produits financiers compatibles avec la charia comme alternative aux actifs qui seraient éligibles en tant qu'actifs liquides aux fins de l'article 416 du CRR, en vue de leur utilisation par les banques compatibles avec la charia
C 53.00.y	Ligne	910	échelon 1 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	920	échelon 2 de qualité de crédit
C 53.00.y	Ligne	930	échelon 3 de qualité de crédit
C 53.00.y	Feuille	999	Monnaie significative
C 54.00.a	Colonne	005	Autres actifs
C 54.00.a	Colonne	006	Jusqu'à 30 jours
C 54.00.a	Colonne	010	Montant notionnel
C 54.00.a	Colonne	020	Valeur de marché
C 54.00.a	Colonne	025	Plus de 30 jours
C 54.00.a	Colonne	030	Montant notionnel
C 54.00.a	Colonne	040	Valeur de marché

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 54.00.a	Ligne	005	ACTIFS
C 54.00.a	Ligne	010	Encaisses et expositions sur les banques centrales
C 54.00.a	Ligne	020	autres actifs cessibles selon l'article 416, paragraphe 1, point b), du CRR
C 54.00.a	Ligne	025	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 54.00.a	Ligne	030	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 54.00.a	Ligne	040	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 54.00.a	Ligne	050	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement
C 54.00.a	Ligne	060	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 54.00.a	Feuille	010	Total monnaies
C 54.00.w	Colonne	005	Autres actifs
C 54.00.w	Colonne	006	Jusqu'à 30 jours
C 54.00.w	Colonne	010	Montant notionnel
C 54.00.w	Colonne	020	Valeur de marché
C 54.00.w	Colonne	025	Plus de 30 jours
C 54.00.w	Colonne	030	Montant notionnel
C 54.00.w	Colonne	040	Valeur de marché
C 54.00.w	Ligne	005	ACTIFS
C 54.00.w	Ligne	010	Encaisses et expositions sur les banques centrales
C 54.00.w	Ligne	020	autres actifs cessibles selon l'article 416, paragraphe 1, point b), du CRR
C 54.00.w	Ligne	025	Autres actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par
C 54.00.w	Ligne	030	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 54.00.w	Ligne	040	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 54.00.w	Ligne	050	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission et les banques multilatérales de développement
C 54.00.w	Ligne	060	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 54.00.w	Feuille	999	Monnaie significative

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.a	Colonne	005	montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 60.00.a	Colonne	010	jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Colonne	020	entre 3 et 6 mois
C 60.00.a	Colonne	030	entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Colonne	040	entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Colonne	050	plus de 12 mois
C 60.00.a	Colonne	055	montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 60.00.a	Colonne	060	jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Colonne	070	entre 3 et 6 mois
C 60.00.a	Colonne	080	entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Colonne	090	entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Colonne	100	plus de 12 mois
C 60.00.a	Colonne	105	montant autres actifs
C 60.00.a	Colonne	110	jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Colonne	120	entre 3 et 6 mois
C 60.00.a	Colonne	130	entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Colonne	140	entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Colonne	150	plus de 12 mois
C 60.00.a	Ligne	005	ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCEMENT STABLE
C 60.00.a	Ligne	006	actifs visés à l'article 416 du CRR
C 60.00.a	Ligne	010	encaisses
C 60.00.a	Ligne	020	expositions sur les banques centrales
C 60.00.a	Ligne	030	Dont: expositions qui peuvent être retirées en période de tensions
C 60.00.a	Ligne	035	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 60.00.a	Ligne	040	représentant des créances
C 60.00.a	Ligne	050	garanties par
C 60.00.a	Ligne	055	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 60.00.a	Ligne	060	représentant des créances
C 60.00.a	Ligne	070	garanties par

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.a	Ligne	075	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission européenne et les banques multilatérales de développement;
C 60.00.a	Ligne	080	représentant des créances
C 60.00.a	Ligne	090	garanties par
C 60.00.a	Ligne	100	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	110	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	120	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	130	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	140	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	150	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	151	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 60.00.a	Ligne	152	représentant des créances
C 60.00.a	Ligne	153	garanties par
C 60.00.a	Ligne	155	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 60.00.a	Ligne	160	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 60.00.a	Ligne	170	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 60.00.a	Ligne	175	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 60.00.a	Ligne	180	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	190	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	200	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	210	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	220	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	230	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	231	dépôts auprès de l'établissement de crédit central et autres formes de financement liquide statutairement ou contractuellement disponibles en provenance d'un établissement de crédit central ou d'établissements qui sont membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, ou qui sont éligibles à l'exemption prévue à l'article 10 du CRR, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides
C 60.00.a	Ligne	232	dépôts
C 60.00.a	Ligne	233	financement liquide disponible en vertu de dispositions contractuelles
C 60.00.a	Ligne	234	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) (iii) est remplie
C 60.00.a	Ligne	235	autres actifs cessibles non mentionnés ailleurs
C 60.00.a	Ligne	240	montant non grevé

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.a	Ligne	250	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	260	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	270	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	280	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	290	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	295	obligations d'entreprises non financières
C 60.00.a	Ligne	300	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	310	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	320	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	330	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	340	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	350	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	351	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 60.00.a	Ligne	352	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	353	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	354	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	355	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	356	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	357	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	358	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 60.00.a	Ligne	359	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	360	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	361	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	362	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	363	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	364	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	365	obligations éligibles au traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, qui remplissent les critères de l'article 416, paragraphe 2, point a) du CRR
C 60.00.a	Ligne	366	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	370	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	380	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.a	Ligne	390	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	400	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	410	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	415	obligations définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.1.9
C 60.00.a	Ligne	420	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	430	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	440	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	450	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	460	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	470	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	475	titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 1 de qualité de crédit au sens de l'article 122 du CRR
C 60.00.a	Ligne	480	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	490	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	500	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	510	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	520	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	530	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	535	titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 2 de qualité de crédit au sens de l'article 122 du CRR
C 60.00.a	Ligne	540	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	550	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	560	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	570	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	580	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	590	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	595	autres titres et instruments du marché monétaire non déclarés ailleurs
C 60.00.a	Ligne	600	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	610	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	620	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	630	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	640	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	650	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	655	actions d'entités non financières cotées sur un indice important d'une bourse reconnue

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.a	Ligne	660	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	670	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	680	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	690	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	700	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	710	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	715	autres actions
C 60.00.a	Ligne	720	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	730	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	740	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	750	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	760	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	770	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	775	Or
C 60.00.a	Ligne	780	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	790	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	800	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	810	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	820	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	830	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Ligne	835	autres métaux précieux
C 60.00.a	Ligne	840	montant non grevé
C 60.00.a	Ligne	850	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.a	Ligne	860	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.a	Ligne	870	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.a	Ligne	880	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.a	Ligne	890	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.a	Feuille	010	Total monnaies
C 60.00.b	Colonne	005	Montant total
C 60.00.b	Colonne	010	jusqu'à trois mois
C 60.00.b	Colonne	020	entre 3 et 6 mois
C 60.00.b	Colonne	030	entre 6 et 9 mois

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.b	Colonne	040	entre 9 et 12 mois
C 60.00.b	Colonne	050	plus de 12 mois
C 60.00.b	Ligne	1000	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.b	Ligne	1010	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.b	Ligne	1015	dont les emprunteurs sont des emprunteurs souverains, des banques centrales et des entités du secteur public
C 60.00.b	Ligne	1020	montant non grevé
C 60.00.b	Ligne	1030	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.b	Ligne	1040	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.b	Ligne	1050	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.b	Ligne	1060	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.b	Ligne	1070	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.b	Ligne	1075	dont les emprunteurs ne sont pas déclarés aux points 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3, autres que les clients financiers
C 60.00.b	Ligne	1080	montant non grevé
C 60.00.b	Ligne	1090	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.b	Ligne	1100	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.b	Ligne	1110	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.b	Ligne	1120	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.b	Ligne	1130	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.b	Ligne	1135	dont les emprunteurs sont des établissements de crédit
C 60.00.b	Ligne	1140	montant non grevé
C 60.00.b	Ligne	1150	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.b	Ligne	1160	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.b	Ligne	1170	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.b	Ligne	1180	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.b	Ligne	1190	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.b	Ligne	1195	dont les emprunteurs sont des clients financiers (non visés en 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3) autres que des établissements de crédit
C 60.00.b	Ligne	1200	montant non grevé
C 60.00.b	Ligne	1210	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.b	Ligne	1220	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.b	Ligne	1230	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.b	Ligne	1240	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.b	Ligne	1250	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.b	Ligne	1255	prêts non renouvelables et créances déclarés en 1.9 garantis par des biens immobiliers
C 60.00.b	Ligne	1260	garantis par des biens immobiliers commerciaux
C 60.00.b	Ligne	1270	garantis par des biens immobiliers résidentiels
C 60.00.b	Ligne	1280	financés pour un montant égal (transfert) via des obligations qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR, telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE
C 60.00.b	Ligne	1290	montants à recevoir sur produits dérivés
C 60.00.b	Ligne	1300	tous les autres actifs
C 60.00.b	Ligne	1310	actifs déduits des fonds propres ne nécessitant pas de financement stable
C 60.00.b	Ligne	1320	facilités de crédit confirmées non prélevées qui relèvent des catégories «risque moyen» ou «risque modéré» en vertu de l'annexe I.
C 60.00.b	Ligne	895	prêts non renouvelables et créances
C 60.00.b	Ligne	896	dont les emprunteurs sont des personnes physiques autres que des entreprises individuelles et des partenariats
C 60.00.b	Ligne	900	montant non grevé
C 60.00.b	Ligne	910	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.b	Ligne	920	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.b	Ligne	930	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.b	Ligne	940	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.b	Ligne	950	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.b	Ligne	955	PME qui relèvent des expositions sur la clientèle de détail dans le cadre de l'application de la méthode standard ou de l'approche NI pour le risque de crédit ou une entreprise éligible au traitement énoncé à l'article 153, paragraphe 4, du CRR, et dont les dépôts sont inférieurs à 1 million d'euros au total par client ou groupe de clients liés
C 60.00.b	Ligne	960	montant non grevé
C 60.00.b	Ligne	970	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.b	Ligne	980	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.b	Ligne	990	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.b	Feuille	010	Total monnaies
C 60.00.w	Colonne	005	montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 60.00.w	Colonne	010	jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Colonne	020	entre 3 et 6 mois
C 60.00.w	Colonne	030	entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Colonne	040	entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Colonne	050	plus de 12 mois
C 60.00.w	Colonne	055	montant d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 60.00.w	Colonne	060	jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Colonne	070	entre 3 et 6 mois

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.w	Colonne	080	entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Colonne	090	entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Colonne	100	plus de 12 mois
C 60.00.w	Colonne	105	montant autres actifs
C 60.00.w	Colonne	110	jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Colonne	120	entre 3 et 6 mois
C 60.00.w	Colonne	130	entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Colonne	140	entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Colonne	150	plus de 12 mois
C 60.00.w	Ligne	005	ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCEMENT STABLE
C 60.00.w	Ligne	006	actifs visés à l'article 416 du CRR
C 60.00.w	Ligne	010	encaisses
C 60.00.w	Ligne	020	expositions sur les banques centrales
C 60.00.w	Ligne	030	Dont: expositions qui peuvent être retirées en période de tensions
C 60.00.w	Ligne	035	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, l'administration centrale d'un État membre, d'une région habilitée à lever et à collecter des impôts, ou d'un pays tiers, émises dans la monnaie nationale de l'administration centrale ou régionale, si l'établissement est exposé à un risque de liquidité dans cet État membre ou ce pays tiers qu'il couvre en détenant ces actifs liquides
C 60.00.w	Ligne	040	représentant des créances
C 60.00.w	Ligne	050	garanties par
C 60.00.w	Ligne	055	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, des banques centrales et des entités du secteur public ne relevant pas du gouvernement central, émises dans la monnaie nationale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
C 60.00.w	Ligne	060	représentant des créances
C 60.00.w	Ligne	070	garanties par
C 60.00.w	Ligne	075	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international, la Commission européenne et les banques multilatérales de développement;
C 60.00.w	Ligne	080	représentant des créances
C 60.00.w	Ligne	090	garanties par
C 60.00.w	Ligne	100	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	110	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	120	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	130	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	140	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	150	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.w	Ligne	151	actifs cessibles représentant des créances sur, ou garanties par, le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité
C 60.00.w	Ligne	152	représentant des créances
C 60.00.w	Ligne	153	garanties par
C 60.00.w	Ligne	155	total des parts ou actions d'OPC avec actifs sous-jacents visés à l'article 416 du CRR
C 60.00.w	Ligne	160	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point a), du CRR
C 60.00.w	Ligne	170	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, points b) et c), du CRR
C 60.00.w	Ligne	175	actifs sous-jacents visés à l'article 416, paragraphe 1, point d), du CRR
C 60.00.w	Ligne	180	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	190	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	200	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	210	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	220	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	230	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	231	dépôts auprès de l'établissement de crédit central et autres formes de financement liquide statutairement ou contractuellement disponibles en provenance d'un établissement de crédit central ou d'établissements qui sont membres du réseau visé à l'article 113, paragraphe 7, ou qui sont éligibles à l'exemption prévue à l'article 10 du CRR, dans la mesure où ce financement n'est pas garanti par des actifs liquides
C 60.00.w	Ligne	232	dépôts
C 60.00.w	Ligne	233	financement liquide disponible en vertu de dispositions contractuelles
C 60.00.w	Ligne	234	actifs émis par un établissement de crédit institué par l'administration centrale ou une administration régionale d'un État membre lorsqu'au moins l'une des conditions de l'article 416, paragraphe 2, point a) (iii) est remplie
C 60.00.w	Ligne	235	autres actifs cessibles non mentionnés ailleurs
C 60.00.w	Ligne	240	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	250	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	260	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	270	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	280	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	290	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	295	obligations d'entreprises non financières
C 60.00.w	Ligne	300	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	310	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	320	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	330	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.w	Ligne	340	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	350	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	351	instruments adossés à des créances hypothécaires non résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 60.00.w	Ligne	352	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	353	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	354	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	355	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	356	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	357	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	358	instruments adossés à des créances hypothécaires résidentielles émis par un établissement de crédit s'il est démontré qu'ils sont de la qualité de crédit la plus élevée, telle qu'elle est définie par l'ABE conformément aux critères de l'article 509, paragraphes 3, 4 et 5 du CRR
C 60.00.w	Ligne	359	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	360	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	361	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	362	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	363	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	364	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	365	obligations éligibles au traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, qui remplissent les critères de l'article 416, paragraphe 2, point a) du CRR
C 60.00.w	Ligne	366	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	370	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	380	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	390	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	400	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	410	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	415	obligations définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE, autres que celles visées en 1.1.9
C 60.00.w	Ligne	420	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	430	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	440	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	450	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	460	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	470	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.w	Ligne	475	titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 1 de qualité de crédit au sens de l'article 122 du CRR
C 60.00.w	Ligne	480	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	490	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	500	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	510	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	520	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	530	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	535	titres et instruments du marché monétaire non déclarés en 1.1, pouvant bénéficier de l'échelon 2 de qualité de crédit au sens de l'article 122 du CRR
C 60.00.w	Ligne	540	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	550	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	560	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	570	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	580	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	590	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	595	autres titres et instruments du marché monétaire non déclarés ailleurs
C 60.00.w	Ligne	600	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	610	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	620	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	630	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	640	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	650	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	655	actions d'entités non financières cotées sur un indice important d'une bourse reconnue
C 60.00.w	Ligne	660	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	670	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	680	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	690	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	700	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	710	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	715	autres actions
C 60.00.w	Ligne	720	montant non grevé

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.w	Ligne	730	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	740	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	750	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	760	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	770	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	775	Or
C 60.00.w	Ligne	780	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	790	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	800	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	810	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	820	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	830	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Ligne	835	autres métaux précieux
C 60.00.w	Ligne	840	montant non grevé
C 60.00.w	Ligne	850	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.w	Ligne	860	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.w	Ligne	870	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.w	Ligne	880	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.w	Ligne	890	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.w	Feuille	999	Monnaie significative
C 60.00.x	Colonne	005	Montant total
C 60.00.x	Colonne	010	jusqu'à trois mois
C 60.00.x	Colonne	020	entre 3 et 6 mois
C 60.00.x	Colonne	030	entre 6 et 9 mois
C 60.00.x	Colonne	040	entre 9 et 12 mois
C 60.00.x	Colonne	050	plus de 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1000	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1010	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1015	dont les emprunteurs sont des emprunteurs souverains, des banques centrales et des entités du secteur public
C 60.00.x	Ligne	1020	montant non grevé
C 60.00.x	Ligne	1030	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.x	Ligne	1040	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.x	Ligne	1050	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.x	Ligne	1060	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1070	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1075	dont les emprunteurs ne sont pas déclarés aux points 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3, autres que les clients financiers
C 60.00.x	Ligne	1080	montant non grevé
C 60.00.x	Ligne	1090	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.x	Ligne	1100	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.x	Ligne	1110	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.x	Ligne	1120	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1130	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1135	dont les emprunteurs sont des établissements de crédit
C 60.00.x	Ligne	1140	montant non grevé
C 60.00.x	Ligne	1150	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.x	Ligne	1160	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.x	Ligne	1170	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.x	Ligne	1180	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1190	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1195	dont les emprunteurs sont des clients financiers (non visés en 1.9.1, 1.9.2 ou 1.9.3) autres que des établissements de crédit
C 60.00.x	Ligne	1200	montant non grevé
C 60.00.x	Ligne	1210	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.x	Ligne	1220	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.x	Ligne	1230	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.x	Ligne	1240	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1250	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.x	Ligne	1255	prêts non renouvelables et créances déclarés en 1.9 garantis par des biens immobiliers
C 60.00.x	Ligne	1260	garantis par des biens immobiliers commerciaux
C 60.00.x	Ligne	1270	garantis par des biens immobiliers résidentiels
C 60.00.x	Ligne	1280	financés pour un montant égal (transfert) via des obligations qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR, telles que définies à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE
C 60.00.x	Ligne	1290	montants à recevoir sur produits dérivés

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 60.00.x	Ligne	1300	tous les autres actifs
C 60.00.x	Ligne	1310	actifs déduits des fonds propres ne nécessitant pas de financement stable
C 60.00.x	Ligne	1320	facilités de crédit confirmées non prélevées qui relèvent des catégories «risque moyen» ou «risque modéré» en vertu de l'annexe I.
C 60.00.x	Ligne	895	prêts non renouvelables et créances
C 60.00.x	Ligne	896	dont les emprunteurs sont des personnes physiques autres que des entreprises individuelles et des partenariats
C 60.00.x	Ligne	900	montant non grevé
C 60.00.x	Ligne	910	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.x	Ligne	920	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.x	Ligne	930	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.x	Ligne	940	montant grevé pour une période comprise entre 9 et 12 mois
C 60.00.x	Ligne	950	montant grevé pour une période supérieure à 12 mois
C 60.00.x	Ligne	955	PME qui relèvent des expositions sur la clientèle de détail dans le cadre de l'application de la méthode standard ou de l'approche NI pour le risque de crédit ou une entreprise éligible au traitement énoncé à l'article 153, paragraphe 4, du CRR, et dont les dépôts sont inférieurs à 1 million d'euros au total par client ou groupe de clients liés
C 60.00.x	Ligne	960	montant non grevé
C 60.00.x	Ligne	970	montant grevé pour une période allant jusqu'à trois mois
C 60.00.x	Ligne	980	montant grevé pour une période comprise entre trois et 6 mois
C 60.00.x	Ligne	990	montant grevé pour une période comprise entre 6 et 9 mois
C 60.00.x	Feuille	999	Monnaie significative
C 61.00.a	Colonne	005	Montant
C 61.00.a	Colonne	050	plus de 12 mois
C 61.00.a	Ligne	005	ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCEMENT STABLE
C 61.00.a	Ligne	006	fonds propres après application des déductions, le cas échéant
C 61.00.a	Ligne	010	instruments de fonds propres de catégorie 1
C 61.00.a	Ligne	020	instruments de fonds propres de catégorie 2
C 61.00.a	Ligne	030	Pour mémoire: Instruments de fonds propres et emprunts subordonnés non éligibles ayant une maturité effective d'un an ou plus
C 61.00.a	Feuille	010	Total monnaies
C 61.00.b	Colonne	005	Montant
C 61.00.b	Colonne	010	jusqu'à trois mois
C 61.00.b	Colonne	020	entre 3 et 6 mois
C 61.00.b	Colonne	030	entre 6 et 9 mois
C 61.00.b	Colonne	040	entre 9 et 12 mois
C 61.00.b	Colonne	050	plus de 12 mois

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 61.00.b	Ligne	035	passifs hors fonds propres
C 61.00.b	Ligne	036	dépôts de la clientèle de détail:
C 61.00.b	Ligne	040	tels que définis à l'article 411, paragraphe 2, qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 421, paragraphe 1, du CRR
C 61.00.b	Ligne	050	tels que définis à l'article 411, paragraphe 2, qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 421, paragraphe 2, du CRR
C 61.00.b	Ligne	060	soumis à des sorties de trésorerie supérieures à celles prévues à l'article 421, paragraphe 1 ou 2, du CRR
C 61.00.b	Ligne	065	passifs de clients autres que des clients financiers
C 61.00.b	Ligne	066	Passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché
C 61.00.b	Ligne	070	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 61.00.b	Ligne	080	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 61.00.b	Ligne	090	garantis par tout autre actif
C 61.00.b	Ligne	100	passifs résultant d'opérations de prêts non garanties
C 61.00.b	Ligne	105	passifs qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4
C 61.00.b	Ligne	110	passifs déclarés en 1.2.2.2.1 qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 61.00.b	Ligne	120	passifs déclarés en 1.2.2.2.1 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point b), du CRR
C 61.00.b	Ligne	130	passifs déclarés en 1.2.2.2.1 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point d), du CRR
C 61.00.b	Ligne	135	passifs de clients financiers
C 61.00.b	Ligne	136	Passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché
C 61.00.b	Ligne	140	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 61.00.b	Ligne	150	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 61.00.b	Ligne	160	garantis par tout autre actif
C 61.00.b	Ligne	170	passifs résultant d'opérations de prêts non garanties
C 61.00.b	Ligne	175	Dont: passifs qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4, du CRR
C 61.00.b	Ligne	180	passifs déclarés en 1.2.3.2.1 couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 61.00.b	Ligne	190	passifs déclarés en 1.2.3.2.1 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point b), du CRR
C 61.00.b	Ligne	200	passifs déclarés en 1.2.3.2.1 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point d), du CRR
C 61.00.b	Ligne	210	passifs résultant de titres émis qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 61.00.b	Ligne	220	passifs résultant de titres définis à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE
C 61.00.b	Ligne	230	autres passifs résultant de titres émis
C 61.00.b	Ligne	240	passifs issus de contrats à payer sur des dérivés
C 61.00.b	Ligne	250	tous les autres passifs

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 61.00.b	Feuille	010	Total monnaies
C 61.00.w	Colonne	005	Montant
C 61.00.w	Colonne	050	plus de 12 mois
C 61.00.w	Ligne	005	ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCEMENT STABLE
C 61.00.w	Ligne	006	fonds propres après application des déductions, le cas échéant
C 61.00.w	Ligne	010	instruments de fonds propres de catégorie 1
C 61.00.w	Ligne	020	instruments de fonds propres de catégorie 2
C 61.00.w	Ligne	030	Pour mémoire: Instruments de fonds propres et emprunts subordonnés non éligibles ayant une maturité effective d'un an ou plus
C 61.00.w	Feuille	999	Monnaie significative
C 61.00.x	Colonne	005	Montant
C 61.00.x	Colonne	010	jusqu'à trois mois
C 61.00.x	Colonne	020	entre 3 et 6 mois
C 61.00.x	Colonne	030	entre 6 et 9 mois
C 61.00.x	Colonne	040	entre 9 et 12 mois
C 61.00.x	Colonne	050	plus de 12 mois
C 61.00.x	Ligne	035	passifs hors fonds propres
C 61.00.x	Ligne	036	dépôts de la clientèle de détail:
C 61.00.x	Ligne	040	tels que définis à l'article 411, paragraphe 2, qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 421, paragraphe 1, du CRR
C 61.00.x	Ligne	050	tels que définis à l'article 411, paragraphe 2, qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 421, paragraphe 2, du CRR
C 61.00.x	Ligne	060	soumis à des sorties de trésorerie supérieures à celles prévues à l'article 421, paragraphe 1 ou 2, du CRR
C 61.00.x	Ligne	065	passifs de clients autres que des clients financiers
C 61.00.x	Ligne	066	Passifs résultant d'opérations de prêts garantis et d'opérations ajustées aux conditions du marché
C 61.00.x	Ligne	070	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 61.00.x	Ligne	080	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 61.00.x	Ligne	090	garantis par tout autre actif
C 61.00.x	Ligne	100	passifs résultant d'opérations de prêts non garanties
C 61.00.x	Ligne	105	passifs qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4
C 61.00.x	Ligne	110	passifs déclarés en 1.2.2.2.1 qui sont couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 61.00.x	Ligne	120	passifs déclarés en 1.2.2.2.1 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point b), du CRR
C 61.00.x	Ligne	130	passifs déclarés en 1.2.2.2.1 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point d), du CRR
C 61.00.x	Ligne	135	passifs de clients financiers

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
C 61.00.x	Ligne	136	Passifs résultant d'opérations de prêts garanties et d'opérations ajustées aux conditions du marché
C 61.00.x	Ligne	140	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
C 61.00.x	Ligne	150	garantis par des actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
C 61.00.x	Ligne	160	garantis par tout autre actif
C 61.00.x	Ligne	170	passifs résultant d'opérations de prêts non garanties
C 61.00.x	Ligne	175	Dont: passifs qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4, du CRR
C 61.00.x	Ligne	180	passifs déclarés en 1.2.3.2.1 couverts par un système de garantie des dépôts conformément à la directive 94/19/CE ou un système de garantie des dépôts équivalent d'un pays tiers
C 61.00.x	Ligne	190	passifs déclarés en 1.2.3.2.1 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point b), du CRR
C 61.00.x	Ligne	200	passifs déclarés en 1.2.3.2.1 qui relèvent de l'article 422, paragraphe 3, point d), du CRR
C 61.00.x	Ligne	210	passifs résultant de titres émis qui remplissent les conditions du traitement énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5, du CRR
C 61.00.x	Ligne	220	passifs résultant de titres définis à l'article 52, paragraphe 4, de la directive 2009/65/CE
C 61.00.x	Ligne	230	autres passifs résultant de titres émis
C 61.00.x	Ligne	240	passifs issus de contrats à payer sur des dérivés
C 61.00.x	Ligne	250	tous les autres passifs
C 61.00.x	Feuille	999	Monnaie significative
F 00.01	Colonne	010	Nature du rapport
F 00.01	Ligne	010	Référentiel comptable
F 00.01	Ligne	020	Niveau de déclaration
F 01.01	Colonne	010	Valeur comptable
F 01.01	Ligne	010	Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales
F 01.01	Ligne	020	Fonds en caisse
F 01.01	Ligne	030	Comptes à vue auprès de banques centrales
F 01.01	Ligne	040	Autres dépôts sur demande
F 01.01	Ligne	050	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 01.01	Ligne	060	Dérivés
F 01.01	Ligne	070	Instruments de capitaux propres
F 01.01	Ligne	080	Titres de créance
F 01.01	Ligne	090	Prêts et avances
F 01.01	Ligne	091	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 01.01	Ligne	092	Dérivés

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 01.01	Ligne	093	Instruments de capitaux propres
F 01.01	Ligne	094	Titres de créance
F 01.01	Ligne	095	Prêts et avances
F 01.01	Ligne	100	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 01.01	Ligne	110	Instruments de capitaux propres
F 01.01	Ligne	120	Titres de créance
F 01.01	Ligne	130	Prêts et avances
F 01.01	Ligne	140	Actifs financiers disponibles à la vente
F 01.01	Ligne	150	Instruments de capitaux propres
F 01.01	Ligne	160	Titres de créance
F 01.01	Ligne	170	Prêts et avances
F 01.01	Ligne	171	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 01.01	Ligne	172	Instruments de capitaux propres
F 01.01	Ligne	173	Titres de créance
F 01.01	Ligne	174	Prêts et avances
F 01.01	Ligne	175	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres
F 01.01	Ligne	176	Instruments de capitaux propres
F 01.01	Ligne	177	Titres de créance
F 01.01	Ligne	178	Prêts et avances
F 01.01	Ligne	180	Prêts et créances
F 01.01	Ligne	190	Titres de créance
F 01.01	Ligne	200	Prêts et avances
F 01.01	Ligne	210	Placements détenus jusqu'à leur échéance
F 01.01	Ligne	220	Titres de créance
F 01.01	Ligne	230	Prêts et avances
F 01.01	Ligne	231	Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
F 01.01	Ligne	232	Titres de créance
F 01.01	Ligne	233	Prêts et avances
F 01.01	Ligne	234	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation
F 01.01	Ligne	235	Instruments de capitaux propres
F 01.01	Ligne	236	Titres de créance
F 01.01	Ligne	237	Prêts et avances

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 01.01	Ligne	240	Dérivés – Comptabilité de couverture
F 01.01	Ligne	250	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt
F 01.01	Ligne	260	Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 01.01	Ligne	270	Actifs corporels
F 01.01	Ligne	280	Immobilisations corporelles
F 01.01	Ligne	290	Immeubles de placement
F 01.01	Ligne	300	Immobilisations incorporelles
F 01.01	Ligne	310	Goodwill
F 01.01	Ligne	320	Autres immobilisations incorporelles
F 01.01	Ligne	330	Actifs d'impôt
F 01.01	Ligne	340	Actifs d'impôt exigibles
F 01.01	Ligne	350	Actifs d'impôt différés
F 01.01	Ligne	360	Autres actifs
F 01.01	Ligne	370	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente
F 01.01	Ligne	380	Total actifs
F 01.02	Colonne	010	Valeur comptable
F 01.02	Ligne	010	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
F 01.02	Ligne	020	Dérivés
F 01.02	Ligne	030	Positions courtes
F 01.02	Ligne	040	Dépôts
F 01.02	Ligne	050	Titres de créance émis
F 01.02	Ligne	060	Autres passifs financiers
F 01.02	Ligne	061	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
F 01.02	Ligne	062	Dérivés
F 01.02	Ligne	063	Positions courtes
F 01.02	Ligne	064	Dépôts
F 01.02	Ligne	065	Titres de créance émis
F 01.02	Ligne	066	Autres passifs financiers
F 01.02	Ligne	070	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 01.02	Ligne	080	Dépôts
F 01.02	Ligne	090	Titres de créance émis
F 01.02	Ligne	100	Autres passifs financiers
F 01.02	Ligne	110	Passifs financiers évalués au coût amorti
F 01.02	Ligne	120	Dépôts
F 01.02	Ligne	130	Titres de créance émis
F 01.02	Ligne	140	Autres passifs financiers
F 01.02	Ligne	141	Passifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
F 01.02	Ligne	142	Dépôts
F 01.02	Ligne	143	Titres de créance émis
F 01.02	Ligne	144	Autres passifs financiers
F 01.02	Ligne	150	Dérivés – Comptabilité de couverture
F 01.02	Ligne	160	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt
F 01.02	Ligne	170	Provisions
F 01.02	Ligne	175	Fonds pour risques bancaires généraux [si présentés dans les passifs]
F 01.02	Ligne	180	Pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi
F 01.02	Ligne	190	Autres avantages du personnel à long terme
F 01.02	Ligne	200	Restructuration
F 01.02	Ligne	210	Risques légaux et fiscaux
F 01.02	Ligne	220	Engagements et garanties données
F 01.02	Ligne	230	Autres provisions
F 01.02	Ligne	240	Passifs d'impôt
F 01.02	Ligne	250	Passifs d'impôt exigibles
F 01.02	Ligne	260	Passifs d'impôt différés
F 01.02	Ligne	270	Parts sociales remboursables sur demande
F 01.02	Ligne	280	Autres passifs
F 01.02	Ligne	290	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente
F 01.02	Ligne	300	Total passifs
F 01.03	Colonne	010	Valeur comptable

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 01.03	Ligne	010	Fonds propres
F 01.03	Ligne	020	Capital libéré
F 01.03	Ligne	030	Capital appelé non versé
F 01.03	Ligne	040	Prime d'émission
F 01.03	Ligne	050	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres
F 01.03	Ligne	060	Composante capitaux propres d'instruments financiers composés
F 01.03	Ligne	070	Autres instruments de capitaux propres émis
F 01.03	Ligne	080	Autres capitaux propres
F 01.03	Ligne	090	Autres éléments du résultat global cumulés
F 01.03	Ligne	095	Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat
F 01.03	Ligne	100	Actifs corporels
F 01.03	Ligne	110	Immobilisations incorporelles
F 01.03	Ligne	120	Profits et pertes actuariels sur plans de pension à prestations définies
F 01.03	Ligne	122	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente
F 01.03	Ligne	124	Part d'autres produits et charges d'investissements comptabilisés dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 01.03	Ligne	128	Éléments pouvant être reclassés en résultat
F 01.03	Ligne	130	Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger [partie efficace]
F 01.03	Ligne	140	Conversion de monnaies étrangères
F 01.03	Ligne	150	Dérivés de couverture. Couvertures de flux de trésorerie [partie efficace]
F 01.03	Ligne	160	Actifs financiers disponibles à la vente
F 01.03	Ligne	170	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente
F 01.03	Ligne	180	Part d'autres produits et charges d'investissements comptabilisés dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 01.03	Ligne	190	Bénéfices non distribués
F 01.03	Ligne	200	Réserves de réévaluation
F 01.03	Ligne	201	Actifs corporels
F 01.03	Ligne	202	Instruments de capitaux propres
F 01.03	Ligne	203	Titres de créance
F 01.03	Ligne	204	Autres
F 01.03	Ligne	205	Réserves de juste valeur
F 01.03	Ligne	206	Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 01.03	Ligne	207	Dérivés de couverture. Couvertures de flux de trésorerie
F 01.03	Ligne	208	Dérivés de couverture. Autres couvertures
F 01.03	Ligne	209	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres
F 01.03	Ligne	210	Autres réserves
F 01.03	Ligne	215	Fonds pour risques bancaires généraux [si présentés dans les capitaux propres]
F 01.03	Ligne	220	Réserves ou pertes cumulées d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 01.03	Ligne	230	Autres
F 01.03	Ligne	235	Écarts de première consolidation
F 01.03	Ligne	240	(-) Actions propres
F 01.03	Ligne	250	Profit ou perte attribuable aux propriétaires de la société mère
F 01.03	Ligne	260	(-) Acomptes sur dividendes
F 01.03	Ligne	270	Intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]
F 01.03	Ligne	280	Autres éléments du résultat global cumulés
F 01.03	Ligne	290	Autres éléments
F 01.03	Ligne	300	Total capitaux propres
F 01.03	Ligne	310	Total capitaux propres et total passifs
F 02.00	Colonne	010	Exercice courant
F 02.00	Ligne	010	Produits d'intérêts
F 02.00	Ligne	020	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 02.00	Ligne	030	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 02.00	Ligne	040	Actifs financiers disponibles à la vente
F 02.00	Ligne	050	Prêts et créances
F 02.00	Ligne	060	Placements détenus jusqu'à leur échéance
F 02.00	Ligne	070	Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt
F 02.00	Ligne	080	Autres actifs
F 02.00	Ligne	090	(Charge d'intérêts)
F 02.00	Ligne	100	(Passifs financiers détenus à des fins de négociation)
F 02.00	Ligne	110	(Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat)
F 02.00	Ligne	120	(Passifs financiers évalués au coût amorti)
F 02.00	Ligne	130	(Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt)
F 02.00	Ligne	140	(Autres passifs)
F 02.00	Ligne	150	(Charges sur parts sociales remboursables sur demande)
F 02.00	Ligne	160	Produits de dividendes

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 02.00	Ligne	170	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 02.00	Ligne	180	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 02.00	Ligne	190	Actifs financiers disponibles à la vente
F 02.00	Ligne	200	Produits d'honoraires et de commissions
F 02.00	Ligne	210	(Charges d'honoraires et commissions)
F 02.00	Ligne	220	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net
F 02.00	Ligne	230	Actifs financiers disponibles à la vente
F 02.00	Ligne	240	Prêts et créances
F 02.00	Ligne	250	Placements détenus jusqu'à leur échéance
F 02.00	Ligne	260	Passifs financiers évalués au coût amorti
F 02.00	Ligne	270	Autres
F 02.00	Ligne	280	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net
F 02.00	Ligne	285	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net
F 02.00	Ligne	290	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net
F 02.00	Ligne	295	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins autres que de négociation, net
F 02.00	Ligne	300	Profits ou (-) pertes résultant de la comptabilité de couverture, net
F 02.00	Ligne	310	Différence de change [profits ou (-) pertes], net
F 02.00	Ligne	320	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, net
F 02.00	Ligne	330	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers autres que détenus en vue de la vente, net
F 02.00	Ligne	340	Autres bénéfices d'exploitation
F 02.00	Ligne	350	(Autres charges d'exploitation)
F 02.00	Ligne	355	TOTAL BÉNÉFICES D'EXPLOITATION, NET
F 02.00	Ligne	360	(Charges administratives)
F 02.00	Ligne	370	(Charges de personnel)
F 02.00	Ligne	380	(Autres charges administratives)
F 02.00	Ligne	390	(Amortissements)
F 02.00	Ligne	400	(Immobilisations corporelles)
F 02.00	Ligne	410	(Immeubles de placement)
F 02.00	Ligne	415	(Goodwill)
F 02.00	Ligne	420	(Autres immobilisations incorporelles)
F 02.00	Ligne	430	(Provisions ou (-) reprises de provisions)
F 02.00	Ligne	440	(Engagements et garanties données)
F 02.00	Ligne	450	(Autres provisions)

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 02.00	Ligne	455	(Accroissements ou (-) réductions du fonds pour risques bancaires généraux, net)
F 02.00	Ligne	460	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat)
F 02.00	Ligne	470	(Actifs financiers évalués au coût [actions non cotées et dérivés associés])
F 02.00	Ligne	480	(Actifs financiers disponibles à la vente)
F 02.00	Ligne	490	(Prêts et créances)
F 02.00	Ligne	500	(Placements détenus jusqu'à échéance)
F 02.00	Ligne	510	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées)
F 02.00	Ligne	520	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs non financiers)
F 02.00	Ligne	530	(Immobilisations corporelles)
F 02.00	Ligne	540	(Immeubles de placement)
F 02.00	Ligne	550	(Goodwill)
F 02.00	Ligne	560	(Autres immobilisations incorporelles)
F 02.00	Ligne	570	(Autres)
F 02.00	Ligne	580	Goodwill négatif comptabilisé en résultat
F 02.00	Ligne	590	Part des profits ou (-) pertes sur investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 02.00	Ligne	600	Profits ou (-) pertes d'actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente ne pouvant être désignés comme des activités abandonnées
F 02.00	Ligne	610	Profits ou (-) pertes des activités poursuivies avant impôt
F 02.00	Ligne	620	(Dépense ou (-) recette fiscale liée à des profits ou pertes résultant d'activités poursuivies)
F 02.00	Ligne	630	Profits ou (-) pertes des activités poursuivies après impôt
F 02.00	Ligne	632	Profits ou (-) pertes exceptionnels après impôt
F 02.00	Ligne	633	Profits ou pertes exceptionnels avant impôt
F 02.00	Ligne	634	(Dépense ou (-) recette fiscale liée à des profits ou pertes exceptionnels)
F 02.00	Ligne	640	Profits ou (-) pertes des activités abandonnées après impôt
F 02.00	Ligne	650	Profits ou (-) pertes des activités abandonnées avant impôt
F 02.00	Ligne	660	(Dépense ou (-) recette fiscale liée des activités abandonnées)
F 02.00	Ligne	670	Profits ou (-) pertes pour l'exercice
F 02.00	Ligne	680	Attribuable à des intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]
F 02.00	Ligne	690	Attribuable aux propriétaires de la société mère
F 03.00	Colonne	010	Exercice courant
F 03.00	Ligne	010	Profits ou (-) pertes pour l'exercice
F 03.00	Ligne	020	Autres éléments du résultat global

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 03.00	Ligne	030	Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat
F 03.00	Ligne	040	Actifs corporels
F 03.00	Ligne	050	Immobilisations incorporelles
F 03.00	Ligne	060	Profits (pertes) actuariel(le)s sur plans de pension à prestations définies
F 03.00	Ligne	070	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente
F 03.00	Ligne	080	Part comptabilisée d'autres recettes et dépenses d'entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
F 03.00	Ligne	090	Recettes fiscales liées à des éléments qui ne seront pas reclassés
F 03.00	Ligne	100	Éléments pouvant être reclassés en résultat
F 03.00	Ligne	110	Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger [partie efficace]
F 03.00	Ligne	120	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres
F 03.00	Ligne	130	Transféré en résultat
F 03.00	Ligne	140	Autres reclassements
F 03.00	Ligne	150	Conversion de monnaies étrangères
F 03.00	Ligne	160	Plus et (-) moins-values de conversion portées en capitaux propres
F 03.00	Ligne	170	Transféré en résultat
F 03.00	Ligne	180	Autres reclassements
F 03.00	Ligne	190	Couvertures de flux de trésorerie [partie efficace]
F 03.00	Ligne	200	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres
F 03.00	Ligne	210	Transféré en résultat
F 03.00	Ligne	220	Transféré à la valeur comptable initiale des éléments couverts
F 03.00	Ligne	230	Autres reclassements
F 03.00	Ligne	240	Actifs financiers disponibles à la vente
F 03.00	Ligne	250	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres
F 03.00	Ligne	260	Transféré en résultat
F 03.00	Ligne	270	Autres reclassements
F 03.00	Ligne	280	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente
F 03.00	Ligne	290	Plus et (-) moins-values d'évaluation portées en capitaux propres
F 03.00	Ligne	300	Transféré en résultat
F 03.00	Ligne	310	Autres reclassements
F 03.00	Ligne	320	Part d'autres produits et charges d'investissements comptabilisés dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 03.00	Ligne	330	Impôts sur le revenu liés à des éléments susceptibles d'être reclassés en profits ou (-) pertes
F 03.00	Ligne	340	Total des éléments du résultat global pour l'année

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 03.00	Ligne	350	Attribuable à des intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]
F 03.00	Ligne	360	Attribuable aux propriétaires de la société mère
F 04.01	Colonne	010	Valeur comptable
F 04.01	Colonne	020	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit
F 04.01	Ligne	010	Instruments de capitaux propres
F 04.01	Ligne	020	dont: au coût
F 04.01	Ligne	030	dont: établissements de crédit
F 04.01	Ligne	040	dont: autres entreprises financières
F 04.01	Ligne	050	dont: entreprises non financières
F 04.01	Ligne	060	Titres de créance
F 04.01	Ligne	070	Banques centrales
F 04.01	Ligne	080	Administrations publiques
F 04.01	Ligne	090	Établissements de crédit
F 04.01	Ligne	100	Autres entreprises financières
F 04.01	Ligne	110	Entreprises non financières
F 04.01	Ligne	120	Prêts et avances
F 04.01	Ligne	130	Banques centrales
F 04.01	Ligne	140	Administrations publiques
F 04.01	Ligne	150	Établissements de crédit
F 04.01	Ligne	160	Autres entreprises financières
F 04.01	Ligne	170	Entreprises non financières
F 04.01	Ligne	180	Ménages
F 04.02	Colonne	010	Valeur comptable
F 04.02	Colonne	020	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit
F 04.02	Ligne	010	Instruments de capitaux propres
F 04.02	Ligne	020	dont: au coût
F 04.02	Ligne	030	dont: établissements de crédit
F 04.02	Ligne	040	dont: autres entreprises financières
F 04.02	Ligne	050	dont: entreprises non financières
F 04.02	Ligne	060	Titres de créance
F 04.02	Ligne	070	Banques centrales
F 04.02	Ligne	080	Administrations publiques

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 04.02	Ligne	090	Établissements de crédit
F 04.02	Ligne	100	Autres entreprises financières
F 04.02	Ligne	110	Entreprises non financières
F 04.02	Ligne	120	Prêts et avances
F 04.02	Ligne	130	Banques centrales
F 04.02	Ligne	140	Administrations publiques
F 04.02	Ligne	150	Établissements de crédit
F 04.02	Ligne	160	Autres entreprises financières
F 04.02	Ligne	170	Entreprises non financières
F 04.02	Ligne	180	Ménages
F 04.02	Ligne	190	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 04.03	Colonne	010	Valeur comptable des actifs non dépréciés
F 04.03	Colonne	020	Valeur comptable des actifs dépréciés
F 04.03	Colonne	030	Valeur comptable
F 04.03	Colonne	040	Dépréciation cumulée
F 04.03	Ligne	010	Instruments de capitaux propres
F 04.03	Ligne	020	dont: au coût
F 04.03	Ligne	030	dont: établissements de crédit
F 04.03	Ligne	040	dont: autres entreprises financières
F 04.03	Ligne	050	dont: entreprises non financières
F 04.03	Ligne	060	Titres de créance
F 04.03	Ligne	070	Banques centrales
F 04.03	Ligne	080	Administrations publiques
F 04.03	Ligne	090	Établissements de crédit
F 04.03	Ligne	100	Autres entreprises financières
F 04.03	Ligne	110	Entreprises non financières
F 04.03	Ligne	120	Prêts et avances
F 04.03	Ligne	130	Banques centrales
F 04.03	Ligne	140	Administrations publiques
F 04.03	Ligne	150	Établissements de crédit
F 04.03	Ligne	160	Autres entreprises financières

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 04.03	Ligne	170	Entreprises non financières
F 04.03	Ligne	180	Ménages
F 04.03	Ligne	190	Actifs financiers disponibles à la vente
F 04.04	Colonne	010	Actifs non dépréciés
F 04.04	Colonne	020	Actifs dépréciés [valeur comptable brute]
F 04.04	Colonne	030	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement
F 04.04	Colonne	040	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement
F 04.04	Colonne	050	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées
F 04.04	Colonne	060	Valeur comptable
F 04.04	Ligne	010	Titres de créance
F 04.04	Ligne	020	Banques centrales
F 04.04	Ligne	030	Administrations publiques
F 04.04	Ligne	040	Établissements de crédit
F 04.04	Ligne	050	Autres entreprises financières
F 04.04	Ligne	060	Entreprises non financières
F 04.04	Ligne	070	Prêts et avances
F 04.04	Ligne	080	Banques centrales
F 04.04	Ligne	090	Administrations publiques
F 04.04	Ligne	100	Établissements de crédit
F 04.04	Ligne	110	Autres entreprises financières
F 04.04	Ligne	120	Entreprises non financières
F 04.04	Ligne	130	Ménages
F 04.04	Ligne	140	Prêts et créances
F 04.04	Ligne	150	Titres de créance
F 04.04	Ligne	160	Banques centrales
F 04.04	Ligne	170	Administrations publiques
F 04.04	Ligne	180	Établissements de crédit
F 04.04	Ligne	190	Autres entreprises financières
F 04.04	Ligne	200	Entreprises non financières
F 04.04	Ligne	210	Prêts et avances
F 04.04	Ligne	220	Banques centrales

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 04.04	Ligne	230	Administrations publiques
F 04.04	Ligne	240	Établissements de crédit
F 04.04	Ligne	250	Autres entreprises financières
F 04.04	Ligne	260	Entreprises non financières
F 04.04	Ligne	270	Ménages
F 04.04	Ligne	280	Détenu jusqu'à échéance
F 04.05	Colonne	010	Valeur comptable
F 04.05	Ligne	010	Prêts et avances
F 04.05	Ligne	020	Titres de créance
F 04.05	Ligne	030	Actifs financiers subordonnés [pour l'émetteur]
F 04.06	Colonne	010	Valeur comptable
F 04.06	Colonne	020	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit
F 04.06	Ligne	010	Instruments de capitaux propres
F 04.06	Ligne	020	dont: non cotés
F 04.06	Ligne	030	dont: établissements de crédit
F 04.06	Ligne	040	dont: autres entreprises financières
F 04.06	Ligne	050	dont: entreprises non financières
F 04.06	Ligne	060	Titres de créance
F 04.06	Ligne	070	Banques centrales
F 04.06	Ligne	080	Administrations publiques
F 04.06	Ligne	090	Établissements de crédit
F 04.06	Ligne	100	Autres entreprises financières
F 04.06	Ligne	110	Entreprises non financières
F 04.06	Ligne	120	Prêts et avances
F 04.06	Ligne	130	Banques centrales
F 04.06	Ligne	140	Administrations publiques
F 04.06	Ligne	150	Établissements de crédit
F 04.06	Ligne	160	Autres entreprises financières
F 04.06	Ligne	170	Entreprises non financières
F 04.06	Ligne	180	Ménages
F 04.07	Colonne	010	Valeur comptable

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 04.07	Colonne	020	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit
F 04.07	Ligne	010	Instruments de capitaux propres
F 04.07	Ligne	020	dont: non cotés
F 04.07	Ligne	030	dont: établissements de crédit
F 04.07	Ligne	040	dont: autres entreprises financières
F 04.07	Ligne	050	dont: entreprises non financières
F 04.07	Ligne	060	Titres de créance
F 04.07	Ligne	070	Banques centrales
F 04.07	Ligne	080	Administrations publiques
F 04.07	Ligne	090	Établissements de crédit
F 04.07	Ligne	100	Autres entreprises financières
F 04.07	Ligne	110	Entreprises non financières
F 04.07	Ligne	120	Prêts et avances
F 04.07	Ligne	130	Banques centrales
F 04.07	Ligne	140	Administrations publiques
F 04.07	Ligne	150	Établissements de crédit
F 04.07	Ligne	160	Autres entreprises financières
F 04.07	Ligne	170	Entreprises non financières
F 04.07	Ligne	180	Ménages
F 04.07	Ligne	190	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 04.08	Colonne	010	Valeur comptable
F 04.08	Colonne	020	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit
F 04.08	Ligne	010	Instruments de capitaux propres
F 04.08	Ligne	020	dont: non cotés
F 04.08	Ligne	030	dont: établissements de crédit
F 04.08	Ligne	040	dont: autres entreprises financières
F 04.08	Ligne	050	dont: entreprises non financières
F 04.08	Ligne	060	Titres de créance
F 04.08	Ligne	070	Banques centrales
F 04.08	Ligne	080	Administrations publiques
F 04.08	Ligne	090	Établissements de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 04.08	Ligne	100	Autres entreprises financières
F 04.08	Ligne	110	Entreprises non financières
F 04.08	Ligne	120	Prêts et avances
F 04.08	Ligne	130	Banques centrales
F 04.08	Ligne	140	Administrations publiques
F 04.08	Ligne	150	Établissements de crédit
F 04.08	Ligne	160	Autres entreprises financières
F 04.08	Ligne	170	Entreprises non financières
F 04.08	Ligne	180	Ménages
F 04.08	Ligne	190	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres
F 04.09	Colonne	010	Actifs non dépréciés
F 04.09	Colonne	020	Actifs dépréciés [valeur comptable brute]
F 04.09	Colonne	030	Dotations spécifiques aux dépréciations pour risque de crédit
F 04.09	Colonne	040	Dotations générales aux dépréciations pour risque de crédit
F 04.09	Colonne	050	Valeur comptable
F 04.09	Ligne	010	Titres de créance
F 04.09	Ligne	020	Banques centrales
F 04.09	Ligne	030	Administrations publiques
F 04.09	Ligne	040	Établissements de crédit
F 04.09	Ligne	050	Autres entreprises financières
F 04.09	Ligne	060	Entreprises non financières
F 04.09	Ligne	070	Prêts et avances
F 04.09	Ligne	080	Banques centrales
F 04.09	Ligne	090	Administrations publiques
F 04.09	Ligne	100	Établissements de crédit
F 04.09	Ligne	110	Autres entreprises financières
F 04.09	Ligne	120	Entreprises non financières
F 04.09	Ligne	130	Ménages
F 04.09	Ligne	140	Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
F 04.10	Colonne	010	Valeur comptable
F 04.10	Ligne	010	Instruments de capitaux propres

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 04.10	Ligne	020	dont: non cotés
F 04.10	Ligne	030	dont: établissements de crédit
F 04.10	Ligne	040	dont: autres entreprises financières
F 04.10	Ligne	050	dont: entreprises non financières
F 04.10	Ligne	060	Titres de créance
F 04.10	Ligne	070	Banques centrales
F 04.10	Ligne	080	Administrations publiques
F 04.10	Ligne	090	Établissements de crédit
F 04.10	Ligne	100	Autres entreprises financières
F 04.10	Ligne	110	Entreprises non financières
F 04.10	Ligne	120	Prêts et avances
F 04.10	Ligne	130	Banques centrales
F 04.10	Ligne	140	Administrations publiques
F 04.10	Ligne	150	Établissements de crédit
F 04.10	Ligne	160	Autres entreprises financières
F 04.10	Ligne	170	Entreprises non financières
F 04.10	Ligne	180	Ménages
F 04.10	Ligne	190	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation
F 05.00	Colonne	010	Banques centrales
F 05.00	Colonne	020	Administrations publiques
F 05.00	Colonne	030	Établissements de crédit
F 05.00	Colonne	040	Autres entreprises financières
F 05.00	Colonne	050	Entreprises non financières
F 05.00	Colonne	060	Ménages
F 05.00	Ligne	010	Sur demande [call] et à court préavis [compte courant]
F 05.00	Ligne	020	Dettes contractées par carte de crédit
F 05.00	Ligne	030	Produits à recevoir sur transactions
F 05.00	Ligne	040	Contrats de location-financement
F 05.00	Ligne	050	Prises en pension
F 05.00	Ligne	060	Autres prêts à terme
F 05.00	Ligne	070	Avances qui ne sont pas des prêts
F 05.00	Ligne	080	Prêts et avances

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 05.00	Ligne	090	dont: prêts hypothécaires (garantis par des biens immobiliers)
F 05.00	Ligne	100	dont: autres prêts collatéralisés
F 05.00	Ligne	110	dont: crédit à la consommation
F 05.00	Ligne	120	dont: crédit immobilier
F 05.00	Ligne	130	dont: prêts pour financement de projets
F 06.00	Colonne	010	Entreprises non financières [valeur comptable brute]
F 06.00	Colonne	020	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
F 06.00	Ligne	010	A Agriculture, sylviculture et pêche
F 06.00	Ligne	020	B Industries extractives
F 06.00	Ligne	030	C Industrie manufacturière
F 06.00	Ligne	040	D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
F 06.00	Ligne	050	E Production et distribution d'eau
F 06.00	Ligne	060	F Construction
F 06.00	Ligne	070	G Commerce
F 06.00	Ligne	080	H Transports et entreposage
F 06.00	Ligne	090	I Hébergement et restauration
F 06.00	Ligne	100	J Information et communication
F 06.00	Ligne	110	L Activités immobilières
F 06.00	Ligne	120	M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
F 06.00	Ligne	130	N Activités de services administratifs et de soutien
F 06.00	Ligne	140	O Administration publique
F 06.00	Ligne	150	P Enseignement
F 06.00	Ligne	160	Q Santé humaine et action sociale
F 06.00	Ligne	170	R Arts, spectacles et activité récréatives
F 06.00	Ligne	180	S Autres activités de services
F 06.00	Ligne	190	Prêts et avances
F 07.00	Colonne	009	Échu mais non déprécié
F 07.00	Colonne	010	<= 30 jours
F 07.00	Colonne	020	> 30 jours <= 60 jours
F 07.00	Colonne	030	> 60 jours <= 90 jours
F 07.00	Colonne	040	> 90 jours <= 180 jours
F 07.00	Colonne	050	> 180 jours <= 1 an
F 07.00	Colonne	060	> 1 an

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 07.00	Colonne	070	Valeur comptable des actifs dépréciés
F 07.00	Colonne	080	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement
F 07.00	Colonne	090	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement
F 07.00	Colonne	100	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées
F 07.00	Colonne	102	Dotations spécifiques aux dépréciations pour risque de crédit
F 07.00	Colonne	103	Dotations générales aux dépréciations pour risque de crédit
F 07.00	Colonne	104	Dotations générales aux dépréciations pour risques bancaires
F 07.00	Colonne	110	Sorties du bilan cumulées
F 07.00	Ligne	010	Instruments de capitaux propres
F 07.00	Ligne	020	dont: au coût
F 07.00	Ligne	030	dont: établissements de crédit
F 07.00	Ligne	040	dont: autres entreprises financières
F 07.00	Ligne	050	dont: entreprises non financières
F 07.00	Ligne	060	Titres de créance
F 07.00	Ligne	070	Banques centrales
F 07.00	Ligne	080	Administrations publiques
F 07.00	Ligne	090	Établissements de crédit
F 07.00	Ligne	100	Autres entreprises financières
F 07.00	Ligne	110	Entreprises non financières
F 07.00	Ligne	120	Prêts et avances
F 07.00	Ligne	130	Banques centrales
F 07.00	Ligne	140	Administrations publiques
F 07.00	Ligne	150	Établissements de crédit
F 07.00	Ligne	160	Autres entreprises financières
F 07.00	Ligne	170	Entreprises non financières
F 07.00	Ligne	180	Ménages
F 07.00	Ligne	190	Total
F 07.00	Ligne	195	Prêts et avances par produit, par sûreté et par subordination
F 07.00	Ligne	200	Sur demande [call] et à court préavis [compte courant]
F 07.00	Ligne	210	Dettes contractées par carte de crédit
F 07.00	Ligne	220	Produits à recevoir sur transactions

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 07.00	Ligne	230	Contrats de location-financement
F 07.00	Ligne	240	Prises en pension
F 07.00	Ligne	250	Autres prêts à terme
F 07.00	Ligne	260	Avances qui ne sont pas des prêts
F 07.00	Ligne	270	dont: prêts hypothécaires (garantis par des biens immobiliers)
F 07.00	Ligne	280	dont: autres prêts collatéralisés
F 07.00	Ligne	290	dont: crédit à la consommation
F 07.00	Ligne	300	dont: crédit immobilier
F 07.00	Ligne	310	dont: prêts pour financement de projets
F 08.01.a	Colonne	009	Valeur comptable
F 08.01.a	Colonne	010	Détenu à des fins de négociation
F 08.01.a	Colonne	020	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
F 08.01.a	Colonne	030	Coût amorti
F 08.01.a	Colonne	034	Détenu à des fins de négociation
F 08.01.a	Colonne	035	Au coût
F 08.01.a	Colonne	040	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit
F 08.01.a	Colonne	050	Montant pour lequel il existe une obligation contractuelle de paiement à échéance
F 08.01.a	Ligne	010	Dérivés
F 08.01.a	Ligne	020	Positions courtes
F 08.01.a	Ligne	030	Instruments de capitaux propres
F 08.01.a	Ligne	040	Titres de créance
F 08.01.a	Ligne	050	Dépôts
F 08.01.a	Ligne	060	Banques centrales
F 08.01.a	Ligne	070	Comptes courants / dépôts à un jour
F 08.01.a	Ligne	080	Dépôts à échéance convenue
F 08.01.a	Ligne	090	Dépôts remboursables sur demande
F 08.01.a	Ligne	100	Mises en pension
F 08.01.a	Ligne	110	Administrations publiques
F 08.01.a	Ligne	120	Comptes courants / dépôts à un jour
F 08.01.a	Ligne	130	Dépôts à échéance convenue
F 08.01.a	Ligne	140	Dépôts remboursables sur demande

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 08.01.a	Ligne	150	Mises en pension
F 08.01.a	Ligne	160	Établissements de crédit
F 08.01.a	Ligne	170	Comptes courants / dépôts à un jour
F 08.01.a	Ligne	180	Dépôts à échéance convenue
F 08.01.a	Ligne	190	Dépôts remboursables sur demande
F 08.01.a	Ligne	200	Mises en pension
F 08.01.a	Ligne	210	Autres entreprises financières
F 08.01.a	Ligne	220	Comptes courants / dépôts à un jour
F 08.01.a	Ligne	230	Dépôts à échéance convenue
F 08.01.a	Ligne	240	Dépôts remboursables sur demande
F 08.01.a	Ligne	250	Mises en pension
F 08.01.a	Ligne	260	Entreprises non financières
F 08.01.a	Ligne	270	Comptes courants / dépôts à un jour
F 08.01.a	Ligne	280	Dépôts à échéance convenue
F 08.01.a	Ligne	290	Dépôts remboursables sur demande
F 08.01.a	Ligne	300	Mises en pension
F 08.01.a	Ligne	310	Ménages
F 08.01.a	Ligne	320	Comptes courants / dépôts à un jour
F 08.01.a	Ligne	330	Dépôts à échéance convenue
F 08.01.a	Ligne	340	Dépôts remboursables sur demande
F 08.01.a	Ligne	350	Mises en pension
F 08.01.a	Ligne	360	Titres de créance émis
F 08.01.a	Ligne	370	Certificats de dépôt
F 08.01.a	Ligne	380	Titres adossés à des actifs
F 08.01.a	Ligne	390	Obligations garanties
F 08.01.a	Ligne	400	Contrats hybrides
F 08.01.a	Ligne	410	Autres titres de créance émis
F 08.01.a	Ligne	420	Instruments financiers composés convertibles
F 08.01.a	Ligne	430	Non convertibles
F 08.01.a	Ligne	440	Autres passifs financiers
F 08.01.b	Colonne	009	Valeur comptable
F 08.01.b	Colonne	010	Détenu à des fins de négociation
F 08.01.b	Colonne	020	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 08.01.b	Colonne	030	Coût amorti
F 08.01.b	Colonne	034	Détenu à des fins de négociation
F 08.01.b	Colonne	035	Au coût
F 08.01.b	Colonne	040	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit
F 08.01.b	Ligne	450	Total passifs financiers
F 08.02	Colonne	010	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
F 08.02	Colonne	020	Au coût amorti
F 08.02	Colonne	030	Au coût
F 08.02	Ligne	010	Dépôts
F 08.02	Ligne	020	Titres de créance émis
F 08.02	Ligne	030	Passifs financiers subordonnés
F 09.01	Colonne	010	Montant nominal
F 09.01	Ligne	010	Engagements de prêt donnés
F 09.01	Ligne	020	Dont: En défaut
F 09.01	Ligne	030	Banques centrales
F 09.01	Ligne	040	Administrations publiques
F 09.01	Ligne	050	Établissements de crédit
F 09.01	Ligne	060	Autres entreprises financières
F 09.01	Ligne	070	Entreprises non financières
F 09.01	Ligne	080	Ménages
F 09.01	Ligne	090	Garanties financières données
F 09.01	Ligne	100	Dont: En défaut
F 09.01	Ligne	110	Banques centrales
F 09.01	Ligne	120	Administrations publiques
F 09.01	Ligne	130	Établissements de crédit
F 09.01	Ligne	140	Autres entreprises financières
F 09.01	Ligne	150	Entreprises non financières
F 09.01	Ligne	160	Ménages
F 09.01	Ligne	170	Autres engagements donnés
F 09.01	Ligne	180	Dont: En défaut
F 09.01	Ligne	190	Banques centrales
F 09.01	Ligne	200	Administrations publiques

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 09.01	Ligne	210	Établissements de crédit
F 09.01	Ligne	220	Autres entreprises financières
F 09.01	Ligne	230	Entreprises non financières
F 09.01	Ligne	240	Ménages
F 09.02	Colonne	010	Montant maximum de sûretés/garanties pouvant être pris en considération
F 09.02	Colonne	020	Montant nominal
F 09.02	Ligne	010	Engagements de prêt reçus
F 09.02	Ligne	020	Banques centrales
F 09.02	Ligne	030	Administrations publiques
F 09.02	Ligne	040	Établissements de crédit
F 09.02	Ligne	050	Autres entreprises financières
F 09.02	Ligne	060	Entreprises non financières
F 09.02	Ligne	070	Ménages
F 09.02	Ligne	080	Garanties financières reçues
F 09.02	Ligne	090	Banques centrales
F 09.02	Ligne	100	Administrations publiques
F 09.02	Ligne	110	Établissements de crédit
F 09.02	Ligne	120	Autres entreprises financières
F 09.02	Ligne	130	Entreprises non financières
F 09.02	Ligne	140	Ménages
F 09.02	Ligne	150	Autres engagements reçus
F 09.02	Ligne	160	Banques centrales
F 09.02	Ligne	170	Administrations publiques
F 09.02	Ligne	180	Établissements de crédit
F 09.02	Ligne	190	Autres entreprises financières
F 09.02	Ligne	200	Entreprises non financières
F 09.02	Ligne	210	Ménages
F 10.00	Colonne	009	Valeur comptable
F 10.00	Colonne	010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 10.00	Colonne	020	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
F 10.00	Colonne	021	Valeur mark-to-market (mark-to-model)
F 10.00	Colonne	022	Valeur positive. Détenu à des fins de négociation

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 10.00	Colonne	025	Valeur négative. Détenu à des fins de négociation
F 10.00	Colonne	029	Montant notionnel
F 10.00	Colonne	030	Total négociation
F 10.00	Colonne	040	Dont: vendu
F 10.00	Ligne	010	Taux d'intérêt
F 10.00	Ligne	020	dont: couvertures économiques
F 10.00	Ligne	030	Options de gré à gré
F 10.00	Ligne	040	Autres de gré à gré
F 10.00	Ligne	050	Options marché organisé
F 10.00	Ligne	060	Autres marché organisé
F 10.00	Ligne	070	Capitaux propres
F 10.00	Ligne	080	dont: couvertures économiques
F 10.00	Ligne	090	Options de gré à gré
F 10.00	Ligne	100	Autres de gré à gré
F 10.00	Ligne	110	Options marché organisé
F 10.00	Ligne	120	Autres marché organisé
F 10.00	Ligne	130	Change et or
F 10.00	Ligne	140	dont: couvertures économiques
F 10.00	Ligne	150	Options de gré à gré
F 10.00	Ligne	160	Autres de gré à gré
F 10.00	Ligne	170	Options marché organisé
F 10.00	Ligne	180	Autres marché organisé
F 10.00	Ligne	190	Crédit
F 10.00	Ligne	200	dont: couvertures économiques
F 10.00	Ligne	210	Contrat d'échange sur risque de crédit
F 10.00	Ligne	220	Option sur écart de crédit
F 10.00	Ligne	230	Total contrat d'échange
F 10.00	Ligne	240	Autres
F 10.00	Ligne	250	Matières premières
F 10.00	Ligne	260	dont: couvertures économiques
F 10.00	Ligne	270	Autres
F 10.00	Ligne	280	dont: couvertures économiques
F 10.00	Ligne	290	Dérivés

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 10.00	Ligne	300	dont: De gré à gré - établissements de crédit
F 10.00	Ligne	310	dont: De gré à gré - autres entreprises financières
F 10.00	Ligne	320	dont: De gré à gré - reste
F 11.01	Colonne	009	Valeur comptable
F 11.01	Colonne	010	Actifs
F 11.01	Colonne	020	Passifs
F 11.01	Colonne	029	Montant notionnel
F 11.01	Colonne	030	Total couverture
F 11.01	Colonne	040	Dont: vendu
F 11.01	Ligne	010	Taux d'intérêt
F 11.01	Ligne	020	Options de gré à gré
F 11.01	Ligne	030	Autres de gré à gré
F 11.01	Ligne	040	Options marché organisé
F 11.01	Ligne	050	Autres marché organisé
F 11.01	Ligne	060	Capitaux propres
F 11.01	Ligne	070	Options de gré à gré
F 11.01	Ligne	080	Autres de gré à gré
F 11.01	Ligne	090	Options marché organisé
F 11.01	Ligne	100	Autres marché organisé
F 11.01	Ligne	110	Change
F 11.01	Ligne	120	Options de gré à gré
F 11.01	Ligne	130	Autres de gré à gré
F 11.01	Ligne	140	Options marché organisé
F 11.01	Ligne	150	Autres marché organisé
F 11.01	Ligne	160	Crédit
F 11.01	Ligne	170	Contrat d'échange sur risque de crédit
F 11.01	Ligne	180	Option sur écart de crédit
F 11.01	Ligne	190	Total contrat d'échange
F 11.01	Ligne	200	Autres
F 11.01	Ligne	210	Matières premières
F 11.01	Ligne	220	Autres
F 11.01	Ligne	230	Couvertures de juste valeur

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 11.01	Ligne	240	Taux d'intérêt
F 11.01	Ligne	250	Options de gré à gré
F 11.01	Ligne	260	Autres de gré à gré
F 11.01	Ligne	270	Options marché organisé
F 11.01	Ligne	280	Autres marché organisé
F 11.01	Ligne	290	Capitaux propres
F 11.01	Ligne	300	Options de gré à gré
F 11.01	Ligne	310	Autres de gré à gré
F 11.01	Ligne	320	Options marché organisé
F 11.01	Ligne	330	Autres marché organisé
F 11.01	Ligne	340	Change
F 11.01	Ligne	350	Options de gré à gré
F 11.01	Ligne	360	Autres de gré à gré
F 11.01	Ligne	370	Options marché organisé
F 11.01	Ligne	380	Autres marché organisé
F 11.01	Ligne	390	Crédit
F 11.01	Ligne	400	Contrat d'échange sur risque de crédit
F 11.01	Ligne	410	Option sur écart de crédit
F 11.01	Ligne	420	Total contrat d'échange
F 11.01	Ligne	430	Autres
F 11.01	Ligne	440	Matières premières
F 11.01	Ligne	450	Autres
F 11.01	Ligne	460	Couvertures de flux de trésorerie
F 11.01	Ligne	470	Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger
F 11.01	Ligne	480	Couverture de portefeuille de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt
F 11.01	Ligne	490	Couverture de portefeuille des flux de trésorerie de l'exposition au risque de taux d'intérêt
F 11.01	Ligne	500	Dérivés - comptabilité de couverture
F 11.01	Ligne	510	dont: De gré à gré - établissements de crédit
F 11.01	Ligne	520	dont: De gré à gré - autres entreprises financières
F 11.01	Ligne	530	dont: De gré à gré - reste

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 11.02	Colonne	009	Montant notionnel
F 11.02	Colonne	010	Total couverture
F 11.02	Colonne	020	Dont: vendu
F 11.02	Ligne	010	Taux d'intérêt
F 11.02	Ligne	020	Options de gré à gré
F 11.02	Ligne	030	Autres de gré à gré
F 11.02	Ligne	040	Options marché organisé
F 11.02	Ligne	050	Autres marché organisé
F 11.02	Ligne	060	Capitaux propres
F 11.02	Ligne	070	Options de gré à gré
F 11.02	Ligne	080	Autres de gré à gré
F 11.02	Ligne	090	Options marché organisé
F 11.02	Ligne	100	Autres marché organisé
F 11.02	Ligne	110	Change
F 11.02	Ligne	120	Options de gré à gré
F 11.02	Ligne	130	Autres de gré à gré
F 11.02	Ligne	140	Options marché organisé
F 11.02	Ligne	150	Autres marché organisé
F 11.02	Ligne	160	Crédit
F 11.02	Ligne	170	Contrat d'échange sur risque de crédit
F 11.02	Ligne	180	Option sur écart de crédit
F 11.02	Ligne	190	Total contrat d'échange
F 11.02	Ligne	200	Autres
F 11.02	Ligne	210	Matières premières
F 11.02	Ligne	220	Autres
F 11.02	Ligne	230	Dérivés - comptabilité de couverture
F 11.02	Ligne	240	dont: De gré à gré - établissements de crédit
F 11.02	Ligne	250	dont: De gré à gré - autres entreprises financières
F 11.02	Ligne	260	dont: De gré à gré - reste
F 12.00	Colonne	010	Solde d'ouverture
F 12.00	Colonne	020	Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice
F 12.00	Colonne	030	Réductions dues à des montants repris de pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 12.00	Colonne	040	Réductions dues à des montants prélevés sur les dotations aux dépréciations
F 12.00	Colonne	050	Transferts entre dotations aux dépréciations
F 12.00	Colonne	060	Autres ajustements
F 12.00	Colonne	070	Solde de clôture
F 12.00	Colonne	080	Reprises enregistrées directement dans l'état du résultat net
F 12.00	Colonne	090	Ajustements de valeur enregistrés directement dans l'état du résultat net
F 12.00	Ligne	010	Instruments de capitaux propres
F 12.00	Ligne	020	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués individuellement
F 12.00	Ligne	030	Titres de créance
F 12.00	Ligne	040	Banques centrales
F 12.00	Ligne	050	Administrations publiques
F 12.00	Ligne	060	Établissements de crédit
F 12.00	Ligne	070	Autres entreprises financières
F 12.00	Ligne	080	Entreprises non financières
F 12.00	Ligne	090	Prêts et avances
F 12.00	Ligne	100	Banques centrales
F 12.00	Ligne	110	Administrations publiques
F 12.00	Ligne	120	Établissements de crédit
F 12.00	Ligne	130	Autres entreprises financières
F 12.00	Ligne	140	Entreprises non financières
F 12.00	Ligne	150	Ménages
F 12.00	Ligne	160	Dotations spécifiques aux dépréciations pour actifs financiers évalués collectivement
F 12.00	Ligne	170	Titres de créance
F 12.00	Ligne	180	Banques centrales
F 12.00	Ligne	190	Administrations publiques
F 12.00	Ligne	200	Établissements de crédit
F 12.00	Ligne	210	Autres entreprises financières
F 12.00	Ligne	220	Entreprises non financières
F 12.00	Ligne	230	Prêts et avances
F 12.00	Ligne	240	Banques centrales
F 12.00	Ligne	250	Administrations publiques
F 12.00	Ligne	260	Établissements de crédit

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 12.00	Ligne	270	Autres entreprises financières
F 12.00	Ligne	280	Entreprises non financières
F 12.00	Ligne	290	Ménages
F 12.00	Ligne	300	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées sur actifs financiers
F 12.00	Ligne	310	Titres de créance
F 12.00	Ligne	320	Prêts et avances
F 12.00	Ligne	330	Dotations spécifiques aux dépréciations pour risque de crédit
F 12.00	Ligne	340	Titres de créance
F 12.00	Ligne	350	Banques centrales
F 12.00	Ligne	360	Administrations publiques
F 12.00	Ligne	370	Établissements de crédit
F 12.00	Ligne	380	Autres entreprises financières
F 12.00	Ligne	390	Entreprises non financières
F 12.00	Ligne	400	Prêts et avances
F 12.00	Ligne	410	Banques centrales
F 12.00	Ligne	420	Administrations publiques
F 12.00	Ligne	430	Établissements de crédit
F 12.00	Ligne	440	Autres entreprises financières
F 12.00	Ligne	450	Entreprises non financières
F 12.00	Ligne	460	Ménages
F 12.00	Ligne	470	Dotations générales aux dépréciations pour risque de crédit
F 12.00	Ligne	480	Titres de créance
F 12.00	Ligne	490	Prêts et avances
F 12.00	Ligne	500	Dotations générales aux dépréciations pour risques bancaires
F 12.00	Ligne	510	Titres de créance
F 12.00	Ligne	520	Prêts et avances
F 12.00	Ligne	530	Total
F 13.01	Colonne	009	Prêts hypothécaires (garantis par des biens immobiliers)
F 13.01	Colonne	010	Résidentiel
F 13.01	Colonne	020	Commercial
F 13.01	Colonne	029	Autres prêts collatéralisés

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 13.01	Colonne	030	Numéraire [titres de créance émis]
F 13.01	Colonne	040	Reste
F 13.01	Colonne	050	Garanties financières reçues
F 13.01	Ligne	010	Prêts et avances
F 13.01	Ligne	020	dont: Autres entreprises financières
F 13.01	Ligne	030	dont: Entreprises non financières
F 13.01	Ligne	040	dont: Ménages
F 13.02	Colonne	010	Valeur comptable
F 13.02	Ligne	010	Actifs non courants détenus en vue de la vente
F 13.02	Ligne	020	Immobilisations corporelles
F 13.02	Ligne	030	Immeubles de placement
F 13.02	Ligne	040	Capitaux propres et autres titres de créance
F 13.02	Ligne	050	Autres
F 13.02	Ligne	060	Total
F 13.03	Colonne	010	Valeur comptable
F 13.03	Ligne	010	Saisies (actifs corporels)
F 14.00	Colonne	009	Hiérarchie des justes valeurs
F 14.00	Colonne	010	Niveau 1
F 14.00	Colonne	020	Niveau 2
F 14.00	Colonne	030	Niveau 3
F 14.00	Colonne	039	Variation de la juste valeur pour l'exercice
F 14.00	Colonne	040	Niveau 2
F 14.00	Colonne	050	Niveau 3
F 14.00	Colonne	059	Variation cumulée de la juste valeur avant impôt
F 14.00	Colonne	060	Niveau 1
F 14.00	Colonne	070	Niveau 2
F 14.00	Colonne	080	Niveau 3
F 14.00	Ligne	009	ACTIFS
F 14.00	Ligne	010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 14.00	Ligne	020	Dérivés
F 14.00	Ligne	030	Instruments de capitaux propres

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 14.00	Ligne	040	Titres de créance
F 14.00	Ligne	050	Prêts et avances
F 14.00	Ligne	060	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 14.00	Ligne	070	Instruments de capitaux propres
F 14.00	Ligne	080	Titres de créance
F 14.00	Ligne	090	Prêts et avances
F 14.00	Ligne	100	Actifs financiers disponibles à la vente
F 14.00	Ligne	110	Instruments de capitaux propres
F 14.00	Ligne	120	Titres de créance
F 14.00	Ligne	130	Prêts et avances
F 14.00	Ligne	140	Dérivés – Comptabilité de couverture
F 14.00	Ligne	149	PASSIFS
F 14.00	Ligne	150	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
F 14.00	Ligne	160	Dérivés
F 14.00	Ligne	170	Positions courtes
F 14.00	Ligne	180	Dépôts
F 14.00	Ligne	190	Titres de créance émis
F 14.00	Ligne	200	Autres passifs financiers
F 14.00	Ligne	210	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 14.00	Ligne	220	Dépôts
F 14.00	Ligne	230	Titres de créance émis
F 14.00	Ligne	240	Autres passifs financiers
F 14.00	Ligne	250	Dérivés – Comptabilité de couverture
F 15.00.a	Colonne	008	Actifs financiers transférés entièrement comptabilisés
F 15.00.a	Colonne	009	Actifs transférés
F 15.00.a	Colonne	010	Valeur comptable
F 15.00.a	Colonne	020	Dont: titrisations
F 15.00.a	Colonne	030	Dont: mises en pension
F 15.00.a	Colonne	069	Actifs financiers transférés comptabilisés dans la mesure où l'établissement poursuit son engagement
F 15.00.a	Colonne	070	Montant principal exposé des actifs initiaux
F 15.00.a	Colonne	080	Valeur comptable d'actifs encore comptabilisés [poursuite de l'engagement]
F 15.00.a	Colonne	100	Montant principal exposé d'actifs financiers transférés entièrement décomptabilisés pour lesquels l'établissement conserve des droits de gestion

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 15.00.a	Colonne	110	Montants décomptabilisés à des fins de fonds propres
F 15.00.a	Ligne	010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 15.00.a	Ligne	020	Instruments de capitaux propres
F 15.00.a	Ligne	030	Titres de créance
F 15.00.a	Ligne	040	Prêts et avances
F 15.00.a	Ligne	041	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 15.00.a	Ligne	042	Instruments de capitaux propres
F 15.00.a	Ligne	043	Titres de créance
F 15.00.a	Ligne	044	Prêts et avances
F 15.00.a	Ligne	050	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 15.00.a	Ligne	060	Instruments de capitaux propres
F 15.00.a	Ligne	070	Titres de créance
F 15.00.a	Ligne	080	Prêts et avances
F 15.00.a	Ligne	090	Actifs financiers disponibles à la vente
F 15.00.a	Ligne	100	Instruments de capitaux propres
F 15.00.a	Ligne	110	Titres de créance
F 15.00.a	Ligne	120	Prêts et avances
F 15.00.a	Ligne	121	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 15.00.a	Ligne	122	Instruments de capitaux propres
F 15.00.a	Ligne	123	Titres de créance
F 15.00.a	Ligne	124	Prêts et avances
F 15.00.a	Ligne	125	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres
F 15.00.a	Ligne	126	Instruments de capitaux propres
F 15.00.a	Ligne	127	Titres de créance
F 15.00.a	Ligne	128	Prêts et avances
F 15.00.a	Ligne	130	Prêts et créances
F 15.00.a	Ligne	140	Titres de créance
F 15.00.a	Ligne	150	Prêts et avances
F 15.00.a	Ligne	160	Placements détenus jusqu'à leur échéance
F 15.00.a	Ligne	170	Titres de créance
F 15.00.a	Ligne	180	Prêts et avances
F 15.00.a	Ligne	181	Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 15.00.a	Ligne	182	Titres de créance
F 15.00.a	Ligne	183	Prêts et avances
F 15.00.a	Ligne	184	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation
F 15.00.a	Ligne	185	Instruments de capitaux propres
F 15.00.a	Ligne	186	Titres de créance
F 15.00.a	Ligne	187	Prêts et avances
F 15.00.a	Ligne	190	Total
F 15.00.b	Colonne	039	Passifs associés
F 15.00.b	Colonne	040	Valeur comptable
F 15.00.b	Colonne	050	Dont titrisations
F 15.00.b	Colonne	060	Dont mises en pension
F 15.00.b	Colonne	089	Actifs financiers transférés comptabilisés dans la mesure où l'établissement poursuit son engagement
F 15.00.b	Colonne	090	Valeur comptable des passifs associés
F 15.00.b	Ligne	010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 15.00.b	Ligne	020	Instruments de capitaux propres
F 15.00.b	Ligne	030	Titres de créance
F 15.00.b	Ligne	040	Prêts et avances
F 15.00.b	Ligne	041	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 15.00.b	Ligne	042	Instruments de capitaux propres
F 15.00.b	Ligne	043	Titres de créance
F 15.00.b	Ligne	044	Prêts et avances
F 15.00.b	Ligne	050	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 15.00.b	Ligne	060	Instruments de capitaux propres
F 15.00.b	Ligne	070	Titres de créance
F 15.00.b	Ligne	080	Prêts et avances
F 15.00.b	Ligne	090	Actifs financiers disponibles à la vente
F 15.00.b	Ligne	100	Instruments de capitaux propres
F 15.00.b	Ligne	110	Titres de créance
F 15.00.b	Ligne	120	Prêts et avances
F 15.00.b	Ligne	121	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 15.00.b	Ligne	122	Instruments de capitaux propres
F 15.00.b	Ligne	123	Titres de créance
F 15.00.b	Ligne	124	Prêts et avances

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 15.00.b	Ligne	125	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres
F 15.00.b	Ligne	126	Instruments de capitaux propres
F 15.00.b	Ligne	127	Titres de créance
F 15.00.b	Ligne	128	Prêts et avances
F 15.00.b	Ligne	130	Prêts et créances
F 15.00.b	Ligne	140	Titres de créance
F 15.00.b	Ligne	150	Prêts et avances
F 15.00.b	Ligne	160	Placements détenus jusqu'à leur échéance
F 15.00.b	Ligne	170	Titres de créance
F 15.00.b	Ligne	180	Prêts et avances
F 15.00.b	Ligne	181	Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
F 15.00.b	Ligne	182	Titres de créance
F 15.00.b	Ligne	183	Prêts et avances
F 15.00.b	Ligne	184	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation
F 15.00.b	Ligne	185	Instruments de capitaux propres
F 15.00.b	Ligne	186	Titres de créance
F 15.00.b	Ligne	187	Prêts et avances
F 15.00.b	Ligne	190	Total
F 16.01.a	Colonne	010	Produits
F 16.01.a	Colonne	020	Charges
F 16.01.a	Ligne	010	Dérivés
F 16.01.a	Ligne	020	Titres de créance
F 16.01.a	Ligne	030	Banques centrales
F 16.01.a	Ligne	040	Administrations publiques
F 16.01.a	Ligne	050	Établissements de crédit
F 16.01.a	Ligne	060	Autres entreprises financières
F 16.01.a	Ligne	070	Entreprises non financières
F 16.01.a	Ligne	080	Prêts et avances
F 16.01.a	Ligne	090	Banques centrales
F 16.01.a	Ligne	100	Administrations publiques
F 16.01.a	Ligne	110	Établissements de crédit
F 16.01.a	Ligne	120	Autres entreprises financières

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 16.01.a	Ligne	130	Entreprises non financières
F 16.01.a	Ligne	140	Ménages
F 16.01.a	Ligne	150	Autres actifs
F 16.01.a	Ligne	160	Dépôts
F 16.01.a	Ligne	170	Banques centrales
F 16.01.a	Ligne	180	Administrations publiques
F 16.01.a	Ligne	190	Établissements de crédit
F 16.01.a	Ligne	200	Autres entreprises financières
F 16.01.a	Ligne	210	Entreprises non financières
F 16.01.a	Ligne	220	Ménages
F 16.01.a	Ligne	230	Titres de créance émis
F 16.01.a	Ligne	240	Autres passifs financiers
F 16.01.a	Ligne	250	Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt
F 16.01.a	Ligne	260	Autres passifs
F 16.01.b	Colonne	010	Produits
F 16.01.b	Colonne	020	Charges
F 16.01.b	Ligne	270	Intérêts
F 16.02	Colonne	010	Exercice courant
F 16.02	Ligne	010	Instruments de capitaux propres
F 16.02	Ligne	020	Titres de créance
F 16.02	Ligne	030	Prêts et avances
F 16.02	Ligne	040	Dépôts
F 16.02	Ligne	050	Titres de créance émis
F 16.02	Ligne	060	Autres passifs financiers
F 16.02	Ligne	070	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 16.03	Colonne	010	Exercice courant
F 16.03	Ligne	010	Dérivés
F 16.03	Ligne	020	Instruments de capitaux propres
F 16.03	Ligne	030	Titres de créance
F 16.03	Ligne	040	Prêts et avances
F 16.03	Ligne	050	Positions courtes

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 16.03	Ligne	060	Dépôts
F 16.03	Ligne	070	Titres de créance émis
F 16.03	Ligne	080	Autres passifs financiers
F 16.03	Ligne	090	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net
F 16.03	Ligne	100	Dérivés
F 16.03	Ligne	110	Instruments de capitaux propres
F 16.03	Ligne	120	Titres de créance
F 16.03	Ligne	130	Prêts et avances
F 16.03	Ligne	140	Positions courtes
F 16.03	Ligne	150	Dépôts
F 16.03	Ligne	160	Titres de créance émis
F 16.03	Ligne	170	Autres passifs financiers
F 16.03	Ligne	180	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net
F 16.04	Colonne	010	Exercice courant
F 16.04	Ligne	010	Instruments de taux d'intérêts et dérivés analogues
F 16.04	Ligne	020	Instruments de capitaux propres et dérivés analogues
F 16.04	Ligne	030	Transactions et dérivés de change
F 16.04	Ligne	040	Instruments de risques de crédit et dérivés liés
F 16.04	Ligne	050	Matières premières et dérivés liés
F 16.04	Ligne	060	Autres
F 16.04	Ligne	070	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net
F 16.04	Ligne	080	Instruments de taux d'intérêts et dérivés analogues
F 16.04	Ligne	090	Instruments de capitaux propres et dérivés analogues
F 16.04	Ligne	100	Transactions et dérivés de change
F 16.04	Ligne	110	Instruments de risques de crédit et dérivés liés
F 16.04	Ligne	120	Matières premières et dérivés liés
F 16.04	Ligne	130	Autres
F 16.04	Ligne	140	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net
F 16.05	Colonne	010	Exercice courant
F 16.05	Colonne	020	Montant des variations de juste valeur dues à des variations du risque de crédit
F 16.05	Ligne	010	Instruments de capitaux propres
F 16.05	Ligne	020	Titres de créance
F 16.05	Ligne	030	Prêts et avances

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 16.05	Ligne	040	Dépôts
F 16.05	Ligne	050	Titres de créance émis
F 16.05	Ligne	060	Autres passifs financiers
F 16.05	Ligne	070	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net
F 16.05	Ligne	080	Instruments de capitaux propres
F 16.05	Ligne	090	Titres de créance
F 16.05	Ligne	100	Prêts et avances
F 16.05	Ligne	110	Dépôts
F 16.05	Ligne	120	Titres de créance émis
F 16.05	Ligne	130	Autres passifs financiers
F 16.05	Ligne	140	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins autres que de négociation, net
F 16.06	Colonne	010	Exercice courant
F 16.06	Ligne	010	Variations de la juste valeur de l'instrument de couverture [y compris abandon]
F 16.06	Ligne	020	Variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert
F 16.06	Ligne	030	Inefficacité en résultat des couvertures de flux de trésorerie
F 16.06	Ligne	040	Inefficacité en résultat des couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger
F 16.06	Ligne	050	Profits ou (-) pertes résultant de la comptabilité de couverture, net
F 16.07.a	Colonne	009	Exercice courant
F 16.07.a	Colonne	010	Augmentations
F 16.07.a	Colonne	020	Diminutions
F 16.07.a	Colonne	030	Total
F 16.07.a	Ligne	010	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 16.07.a	Ligne	020	Actifs financiers évalués au coût [actions non cotées et dérivés associés]
F 16.07.a	Ligne	030	Actifs financiers disponibles à la vente
F 16.07.a	Ligne	040	Prêts et créances
F 16.07.a	Ligne	050	Placements détenus jusqu'à leur échéance
F 16.07.a	Ligne	060	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 16.07.a	Ligne	070	Filiales
F 16.07.a	Ligne	080	Coentreprises
F 16.07.a	Ligne	090	Entreprises associées
F 16.07.a	Ligne	100	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs non financiers
F 16.07.a	Ligne	110	Immobilisations corporelles
F 16.07.a	Ligne	120	Immeubles de placement

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 16.07.a	Ligne	130	Goodwill
F 16.07.a	Ligne	140	Autres immobilisations incorporelles
F 16.07.a	Ligne	150	Total
F 16.07.a	Ligne	160	Intérêts à recevoir sur actifs financiers dépréciés
F 16.07.b	Colonne	040	Dépréciation cumulée
F 16.07.b	Ligne	060	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 16.07.b	Ligne	070	Filiales
F 16.07.b	Ligne	080	Coentreprises
F 16.07.b	Ligne	090	Entreprises associées
F 16.07.b	Ligne	100	Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs non financiers
F 16.07.b	Ligne	110	Immobilisations corporelles
F 16.07.b	Ligne	120	Immeubles de placement
F 16.07.b	Ligne	130	Goodwill
F 16.07.b	Ligne	140	Autres immobilisations incorporelles
F 16.07.b	Ligne	150	Total
F 17.01	Colonne	010	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
F 17.01	Ligne	010	Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales
F 17.01	Ligne	020	Fonds en caisse
F 17.01	Ligne	030	Comptes à vue auprès de banques centrales
F 17.01	Ligne	040	Autres dépôts sur demande
F 17.01	Ligne	050	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 17.01	Ligne	060	Dérivés
F 17.01	Ligne	070	Instruments de capitaux propres
F 17.01	Ligne	080	Titres de créance
F 17.01	Ligne	090	Prêts et avances
F 17.01	Ligne	091	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 17.01	Ligne	092	Dérivés
F 17.01	Ligne	093	Instruments de capitaux propres
F 17.01	Ligne	094	Titres de créance
F 17.01	Ligne	095	Prêts et avances
F 17.01	Ligne	100	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 17.01	Ligne	110	Instruments de capitaux propres
F 17.01	Ligne	120	Titres de créance

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 17.01	Ligne	130	Prêts et avances
F 17.01	Ligne	140	Actifs financiers disponibles à la vente
F 17.01	Ligne	150	Instruments de capitaux propres
F 17.01	Ligne	160	Titres de créance
F 17.01	Ligne	170	Prêts et avances
F 17.01	Ligne	171	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 17.01	Ligne	172	Instruments de capitaux propres
F 17.01	Ligne	173	Titres de créance
F 17.01	Ligne	174	Prêts et avances
F 17.01	Ligne	175	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres
F 17.01	Ligne	176	Instruments de capitaux propres
F 17.01	Ligne	177	Titres de créance
F 17.01	Ligne	178	Prêts et avances
F 17.01	Ligne	180	Prêts et créances
F 17.01	Ligne	190	Titres de créance
F 17.01	Ligne	200	Prêts et avances
F 17.01	Ligne	210	Placements détenus jusqu'à leur échéance
F 17.01	Ligne	220	Titres de créance
F 17.01	Ligne	230	Prêts et avances
F 17.01	Ligne	231	Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
F 17.01	Ligne	232	Titres de créance
F 17.01	Ligne	233	Prêts et avances
F 17.01	Ligne	234	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation
F 17.01	Ligne	235	Instruments de capitaux propres
F 17.01	Ligne	236	Titres de créance
F 17.01	Ligne	237	Prêts et avances
F 17.01	Ligne	240	Dérivés – Comptabilité de couverture
F 17.01	Ligne	250	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt
F 17.01	Ligne	260	Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 17.01	Ligne	270	Actifs faisant l'objet de contrats de réassurance et d'assurance
F 17.01	Ligne	280	Actifs corporels
F 17.01	Ligne	290	Immobilisations incorporelles
F 17.01	Ligne	300	Goodwill

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 17.01	Ligne	310	Autres immobilisations incorporelles
F 17.01	Ligne	320	Actifs d'impôt
F 17.01	Ligne	330	Actifs d'impôt exigibles
F 17.01	Ligne	340	Actifs d'impôt différés
F 17.01	Ligne	350	Autres actifs
F 17.01	Ligne	360	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente
F 17.01	Ligne	370	Total actifs
F 17.02	Colonne	010	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
F 17.02	Ligne	010	Engagements de prêt donnés
F 17.02	Ligne	020	Garanties financières données
F 17.02	Ligne	030	Autres engagements donnés
F 17.02	Ligne	040	Expositions de hors bilan
F 17.03	Colonne	010	Périmètre comptable de la consolidation [valeur comptable]
F 17.03	Ligne	010	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
F 17.03	Ligne	020	Dérivés
F 17.03	Ligne	030	Positions courtes
F 17.03	Ligne	040	Dépôts
F 17.03	Ligne	050	Titres de créance émis
F 17.03	Ligne	060	Autres passifs financiers
F 17.03	Ligne	061	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
F 17.03	Ligne	062	Dérivés
F 17.03	Ligne	063	Positions courtes
F 17.03	Ligne	064	Dépôts
F 17.03	Ligne	065	Titres de créance émis
F 17.03	Ligne	066	Autres passifs financiers
F 17.03	Ligne	070	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 17.03	Ligne	080	Dépôts
F 17.03	Ligne	090	Titres de créance émis
F 17.03	Ligne	100	Autres passifs financiers
F 17.03	Ligne	110	Passifs financiers évalués au coût amorti
F 17.03	Ligne	120	Dépôts
F 17.03	Ligne	130	Titres de créance émis

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 17.03	Ligne	140	Autres passifs financiers
F 17.03	Ligne	141	Passifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
F 17.03	Ligne	142	Dépôts
F 17.03	Ligne	143	Titres de créance émis
F 17.03	Ligne	144	Autres passifs financiers
F 17.03	Ligne	150	Dérivés – Comptabilité de couverture
F 17.03	Ligne	160	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt
F 17.03	Ligne	170	Passifs faisant l'objet de contrats de réassurance et d'assurance
F 17.03	Ligne	180	Provisions
F 17.03	Ligne	190	Passifs d'impôt
F 17.03	Ligne	200	Passifs d'impôt exigibles
F 17.03	Ligne	210	Passifs d'impôt différés
F 17.03	Ligne	220	Parts sociales remboursables sur demande
F 17.03	Ligne	230	Autres passifs
F 17.03	Ligne	240	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente
F 17.03	Ligne	250	Total passifs
F 17.03	Ligne	260	Fonds propres
F 17.03	Ligne	270	Prime d'émission
F 17.03	Ligne	280	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres
F 17.03	Ligne	290	Autres capitaux propres
F 17.03	Ligne	300	Autres éléments du résultat global cumulés
F 17.03	Ligne	310	Bénéfices non distribués
F 17.03	Ligne	320	Réserves de réévaluation
F 17.03	Ligne	325	Réserves de juste valeur
F 17.03	Ligne	330	Autres réserves
F 17.03	Ligne	335	Écarts de première consolidation
F 17.03	Ligne	340	(-) Actions propres
F 17.03	Ligne	350	Profit ou perte attribuable aux propriétaires de la société mère
F 17.03	Ligne	360	(-) Acomptes sur dividendes
F 17.03	Ligne	370	Intérêts minoritaires [intérêts ne donnant pas le contrôle]
F 17.03	Ligne	380	Total capitaux propres
F 17.03	Ligne	390	Total capitaux propres et total passifs

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 20.01	Colonne	010	Activités sur le marché national
F 20.01	Colonne	020	Activité à l'étranger
F 20.01	Ligne	010	Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales
F 20.01	Ligne	020	Fonds en caisse
F 20.01	Ligne	030	Comptes à vue auprès de banques centrales
F 20.01	Ligne	040	Autres dépôts sur demande
F 20.01	Ligne	050	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 20.01	Ligne	060	Dérivés
F 20.01	Ligne	070	Instruments de capitaux propres
F 20.01	Ligne	080	Titres de créance
F 20.01	Ligne	090	Prêts et avances
F 20.01	Ligne	091	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 20.01	Ligne	092	Dérivés détenus à des fins de négociation
F 20.01	Ligne	093	Instruments de capitaux propres
F 20.01	Ligne	094	Titres de créance
F 20.01	Ligne	095	Prêts et avances
F 20.01	Ligne	100	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 20.01	Ligne	110	Instruments de capitaux propres
F 20.01	Ligne	120	Titres de créance
F 20.01	Ligne	130	Prêts et avances
F 20.01	Ligne	140	Actifs financiers disponibles à la vente
F 20.01	Ligne	150	Instruments de capitaux propres
F 20.01	Ligne	160	Titres de créance
F 20.01	Ligne	170	Prêts et avances
F 20.01	Ligne	171	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 20.01	Ligne	172	Instruments de capitaux propres
F 20.01	Ligne	173	Titres de créance
F 20.01	Ligne	174	Prêts et avances
F 20.01	Ligne	175	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres
F 20.01	Ligne	176	Instruments de capitaux propres
F 20.01	Ligne	177	Titres de créance
F 20.01	Ligne	178	Prêts et avances
F 20.01	Ligne	180	Prêts et créances

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 20.01	Ligne	190	Titres de créance
F 20.01	Ligne	200	Prêts et avances
F 20.01	Ligne	210	Placements détenus jusqu'à leur échéance
F 20.01	Ligne	220	Titres de créance
F 20.01	Ligne	230	Prêts et avances
F 20.01	Ligne	231	Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
F 20.01	Ligne	232	Titres de créance
F 20.01	Ligne	233	Prêts et avances
F 20.01	Ligne	234	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation
F 20.01	Ligne	235	Instruments de capitaux propres
F 20.01	Ligne	236	Titres de créance
F 20.01	Ligne	237	Prêts et avances
F 20.01	Ligne	240	Dérivés – Comptabilité de couverture
F 20.01	Ligne	250	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt
F 20.01	Ligne	260	Actifs corporels
F 20.01	Ligne	270	Immobilisations incorporelles
F 20.01	Ligne	280	Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 20.01	Ligne	290	Actifs d'impôt
F 20.01	Ligne	300	Autres actifs
F 20.01	Ligne	310	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente
F 20.01	Ligne	320	Total actifs
F 20.02	Colonne	010	Activités sur le marché national
F 20.02	Colonne	020	Activité à l'étranger
F 20.02	Ligne	010	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
F 20.02	Ligne	020	Dérivés
F 20.02	Ligne	030	Positions courtes
F 20.02	Ligne	040	Dépôts
F 20.02	Ligne	050	Titres de créance émis
F 20.02	Ligne	060	Autres passifs financiers
F 20.02	Ligne	061	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
F 20.02	Ligne	062	Dérivés détenus à des fins de négociation
F 20.02	Ligne	063	Positions courtes

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 20.02	Ligne	064	Dépôts
F 20.02	Ligne	065	Titres de créance émis
F 20.02	Ligne	066	Autres passifs financiers
F 20.02	Ligne	070	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 20.02	Ligne	080	Dépôts
F 20.02	Ligne	090	Titres de créance émis
F 20.02	Ligne	100	Autres passifs financiers
F 20.02	Ligne	110	Passifs financiers évalués au coût amorti
F 20.02	Ligne	120	Dépôts
F 20.02	Ligne	130	Titres de créance émis
F 20.02	Ligne	140	Autres passifs financiers
F 20.02	Ligne	141	Passifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
F 20.02	Ligne	142	Dépôts
F 20.02	Ligne	143	Titres de créance émis
F 20.02	Ligne	144	Autres passifs financiers
F 20.02	Ligne	150	Dérivés – Comptabilité de couverture
F 20.02	Ligne	160	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt
F 20.02	Ligne	170	Provisions
F 20.02	Ligne	180	Passifs d'impôt
F 20.02	Ligne	190	Parts sociales remboursables sur demande
F 20.02	Ligne	200	Autres passifs
F 20.02	Ligne	210	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente
F 20.02	Ligne	220	Passifs
F 20.03	Colonne	010	Activités sur le marché national
F 20.03	Colonne	020	Activité à l'étranger
F 20.03	Ligne	010	Produits d'intérêts
F 20.03	Ligne	020	(Charge d'intérêts)
F 20.03	Ligne	030	(Charges sur parts sociales remboursables sur demande)
F 20.03	Ligne	040	Produits de dividendes
F 20.03	Ligne	050	Produits d'honoraires et de commissions
F 20.03	Ligne	060	(Charges d'honoraires et commissions)
F 20.03	Ligne	070	Profits ou (-) pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net
F 20.03	Ligne	080	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 20.03	Ligne	085	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net
F 20.03	Ligne	090	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net
F 20.03	Ligne	095	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins autres que de négociation, net
F 20.03	Ligne	100	Profits ou (-) pertes résultant de la comptabilité de couverture, net
F 20.03	Ligne	110	Différence de change [profits ou (-) pertes], net
F 20.03	Ligne	120	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, net
F 20.03	Ligne	130	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers autres que détenus en vue de la vente, net
F 20.03	Ligne	140	Autres bénéfices d'exploitation
F 20.03	Ligne	150	(Autres charges d'exploitation)
F 20.03	Ligne	155	TOTAL BÉNÉFICES D'EXPLOITATION, NET
F 20.03	Ligne	160	(Charges administratives)
F 20.03	Ligne	170	(Amortissements)
F 20.03	Ligne	175	(Accroissements ou (-) réductions du fonds pour risques bancaires généraux, net)
F 20.03	Ligne	180	(Provisions ou (-) reprises de provisions)
F 20.03	Ligne	190	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat)
F 20.03	Ligne	200	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées)
F 20.03	Ligne	210	(Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations d'actifs non financiers)
F 20.03	Ligne	220	Goodwill négatif comptabilisé en résultat
F 20.03	Ligne	230	Part des profits ou (-) pertes sur investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
F 20.03	Ligne	240	Profits ou (-) pertes d'actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente ne pouvant être désignés comme des activités abandonnées
F 20.03	Ligne	250	Profits ou (-) pertes des activités poursuivies avant impôt
F 20.03	Ligne	260	(Dépense ou (-) recette fiscale liée à des profits ou pertes résultant d'activités poursuivies)
F 20.03	Ligne	270	Profits ou (-) pertes des activités poursuivies après impôt
F 20.03	Ligne	275	Profits ou (-) pertes exceptionnels après impôt
F 20.03	Ligne	280	Profits ou (-) pertes des activités abandonnées après impôt
F 20.03	Ligne	290	Profits ou (-) pertes pour l'exercice
F 20.04	Colonne	010	Valeur comptable
F 20.04	Colonne	020	Dont: en défaut
F 20.04	Colonne	030	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
F 20.04	Ligne	010	Dérivés
F 20.04	Ligne	020	Dont: établissements de crédit
F 20.04	Ligne	030	Dont: autres entreprises financières

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 20.04	Ligne	040	Instruments de capitaux propres
F 20.04	Ligne	050	Dont: établissements de crédit
F 20.04	Ligne	060	Dont: autres entreprises financières
F 20.04	Ligne	070	Dont: entreprises non financières
F 20.04	Ligne	080	Titres de créance
F 20.04	Ligne	090	Banques centrales
F 20.04	Ligne	100	Administrations publiques
F 20.04	Ligne	110	Établissements de crédit
F 20.04	Ligne	120	Autres entreprises financières
F 20.04	Ligne	130	Entreprises non financières
F 20.04	Ligne	140	Prêts et avances
F 20.04	Ligne	150	Banques centrales
F 20.04	Ligne	160	Administrations publiques
F 20.04	Ligne	170	Établissements de crédit
F 20.04	Ligne	180	Autres entreprises financières
F 20.04	Ligne	190	Entreprises non financières
F 20.04	Ligne	200	Dont: Petites et moyennes entreprises
F 20.04	Ligne	210	Dont: Immobilier commercial
F 20.04	Ligne	220	Ménages
F 20.04	Ligne	230	Dont: Prêts immobiliers résidentiels
F 20.04	Ligne	240	Dont: Crédit à la consommation
F 20.04	Feuille	999	Pays de résidence de la contrepartie
F 20.05.a	Colonne	010	Montant nominal
F 20.05.a	Colonne	020	Dont: en défaut
F 20.05.a	Ligne	010	Engagements de prêt donnés
F 20.05.a	Ligne	020	Garanties financières données
F 20.05.a	Ligne	030	Autres engagements donnés
F 20.05.a	Feuille	999	Pays de résidence de la contrepartie
F 20.05.b	Colonne	030	Provisions pour engagements et garanties données
F 20.05.b	Ligne	010	Engagements de prêt donnés
F 20.05.b	Ligne	020	Garanties financières données
F 20.05.b	Ligne	030	Autres engagements donnés
F 20.05.b	Feuille	999	Pays de résidence de la contrepartie

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 20.06	Colonne	010	Valeur comptable
F 20.06	Ligne	010	Dérivés
F 20.06	Ligne	020	Dont: établissements de crédit
F 20.06	Ligne	030	Dont: autres entreprises financières
F 20.06	Ligne	040	Positions courtes
F 20.06	Ligne	050	Dont: établissements de crédit
F 20.06	Ligne	060	Dont: autres entreprises financières
F 20.06	Ligne	070	Dépôts
F 20.06	Ligne	080	Banques centrales
F 20.06	Ligne	090	Administrations publiques
F 20.06	Ligne	100	Établissements de crédit
F 20.06	Ligne	110	Autres entreprises financières
F 20.06	Ligne	120	Entreprises non financières
F 20.06	Ligne	130	Ménages
F 20.06	Feuille	999	Pays de résidence de la contrepartie
F 20.07	Colonne	010	Entreprises non financières [valeur comptable brute]
F 20.07	Colonne	020	Dépréciation cumulée ou variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit
F 20.07	Ligne	010	A Agriculture, sylviculture et pêche
F 20.07	Ligne	020	B Industries extractives
F 20.07	Ligne	030	C Industrie manufacturière
F 20.07	Ligne	040	D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
F 20.07	Ligne	050	E Production et distribution d'eau
F 20.07	Ligne	060	F Construction
F 20.07	Ligne	070	G Commerce
F 20.07	Ligne	080	H Transports et entreposage
F 20.07	Ligne	090	I Hébergement et restauration
F 20.07	Ligne	100	J Information et communication
F 20.07	Ligne	110	L Activités immobilières
F 20.07	Ligne	120	M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
F 20.07	Ligne	130	N Activités de services administratifs et de soutien
F 20.07	Ligne	140	O Administration publique
F 20.07	Ligne	150	P Enseignement
F 20.07	Ligne	160	Q Santé humaine et action sociale

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 20.07	Ligne	170	R Arts, spectacles et activité récréatives
F 20.07	Ligne	180	S Autres activités de services
F 20.07	Ligne	190	Prêts et avances
F 20.07	Feuille	999	Pays de résidence de la contrepartie
F 21.00	Colonne	010	Valeur comptable
F 21.00	Ligne	010	Immobilisations corporelles
F 21.00	Ligne	020	modèle de réévaluation
F 21.00	Ligne	030	modèle de coût
F 21.00	Ligne	040	Immeubles de placement
F 21.00	Ligne	050	modèle de la juste valeur
F 21.00	Ligne	060	modèle de coût
F 21.00	Ligne	070	Autres immobilisations incorporelles
F 21.00	Ligne	080	modèle de réévaluation
F 21.00	Ligne	090	modèle de coût
F 22.01	Colonne	010	Bénéfices et charges de la période courante
F 22.01	Ligne	010	Produits d'honoraires et de commissions
F 22.01	Ligne	020	Titres
F 22.01	Ligne	030	Émissions
F 22.01	Ligne	040	Ordres de transfert
F 22.01	Ligne	050	Autres
F 22.01	Ligne	060	Compensation et règlement
F 22.01	Ligne	070	Gestion d'actifs
F 22.01	Ligne	080	Ventilation [par type de client]
F 22.01	Ligne	090	Investissement collectif
F 22.01	Ligne	100	Autres
F 22.01	Ligne	110	Services administratifs centraux pour investissements collectifs
F 22.01	Ligne	120	Transactions fiduciaires
F 22.01	Ligne	130	Services de paiement
F 22.01	Ligne	140	Ressources clients distribuées mais non gérées [par type de produit]
F 22.01	Ligne	150	Investissement collectif
F 22.01	Ligne	160	Produits d'assurance
F 22.01	Ligne	170	Autres

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 22.01	Ligne	180	Produits financiers structurés
F 22.01	Ligne	190	Gestion d'activités de titrisation
F 22.01	Ligne	200	Engagements de prêt donnés
F 22.01	Ligne	210	Garanties financières données
F 22.01	Ligne	220	Autres
F 22.01	Ligne	230	(Charges d'honoraires et commissions)
F 22.01	Ligne	240	(Compensation et règlement)
F 22.01	Ligne	250	(Activités de dépositaire)
F 22.01	Ligne	260	(Gestion d'activités de titrisation)
F 22.01	Ligne	270	(Engagements de prêt reçus)
F 22.01	Ligne	280	(Garanties financières reçues)
F 22.01	Ligne	290	(Autres)
F 22.02	Colonne	010	Actifs concernés par les services fournis par l'établissement
F 22.02	Ligne	010	Gestion d'actifs [par type de client]
F 22.02	Ligne	020	Investissement collectif
F 22.02	Ligne	030	Fonds de pension
F 22.02	Ligne	040	Portefeuilles clients gérés sur base discrétionnaire
F 22.02	Ligne	050	Autres véhicules d'investissement
F 22.02	Ligne	060	Actifs en dépôt [par type de client]
F 22.02	Ligne	070	Investissement collectif
F 22.02	Ligne	080	Autres
F 22.02	Ligne	090	dont: donné en dépôt à d'autres entités
F 22.02	Ligne	100	Services administratifs centraux pour investissements collectifs
F 22.02	Ligne	110	Transactions fiduciaires
F 22.02	Ligne	120	Services de paiement
F 22.02	Ligne	130	Ressources clients distribuées mais non gérées [par type de produit]
F 22.02	Ligne	140	Investissement collectif
F 22.02	Ligne	150	Produits d'assurance
F 22.02	Ligne	160	Autres
F 30.01	Colonne	010	Valeur comptable des actifs financiers comptabilisés au bilan
F 30.01	Colonne	020	Dont: aides de trésorerie utilisées
F 30.01	Colonne	030	Juste valeur des aides de trésorerie utilisées

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 30.01	Colonne	040	Valeur comptable des passifs financiers comptabilisés au bilan
F 30.01	Colonne	050	Montant nominal des éléments de hors bilan fournis par l'entité déclarante
F 30.01	Colonne	060	Dont: montant nominal des engagements de prêt donnés
F 30.01	Colonne	070	Pertes subies par l'entité déclarante au cours de la période courante
F 30.01	Ligne	010	Total
F 30.02	Colonne	010	Activités de titrisation via des entités ad hoc
F 30.02	Colonne	020	Gestion d'actifs
F 30.02	Colonne	030	Autres activités
F 30.02	Ligne	010	Actifs financiers sélectionnés comptabilisés au bilan de l'établissement déclarant
F 30.02	Ligne	020	dont: non productives
F 30.02	Ligne	030	Dérivés
F 30.02	Ligne	040	Instruments de capitaux propres
F 30.02	Ligne	050	Titres de créance
F 30.02	Ligne	060	Prêts et avances
F 30.02	Ligne	070	Capitaux propres et passifs financiers sélectionnés comptabilisés au bilan de l'établissement déclarant
F 30.02	Ligne	080	Instruments de capitaux propres émis
F 30.02	Ligne	090	Dérivés
F 30.02	Ligne	100	Dépôts
F 30.02	Ligne	110	Titres de créance émis
F 30.02	Ligne	120	Éléments de hors bilan fournis par l'établissement déclarant
F 30.02	Ligne	130	dont: en défaut
F 31.01	Colonne	009	Encours
F 31.01	Colonne	010	Société mère et entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative
F 31.01	Colonne	020	Filiales et autres entités du même groupe
F 31.01	Colonne	030	Entreprises associées et coentreprises
F 31.01	Colonne	040	Direction de l'établissement ou de son parent
F 31.01	Colonne	050	Autres parties liées
F 31.01	Ligne	010	Actifs financiers sélectionnés
F 31.01	Ligne	020	Instruments de capitaux propres
F 31.01	Ligne	030	Titres de créance
F 31.01	Ligne	040	Prêts et avances
F 31.01	Ligne	050	dont: Actifs financiers dépréciés

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 31.01	Ligne	060	Passifs financiers sélectionnés
F 31.01	Ligne	070	Dépôts
F 31.01	Ligne	080	Titres de créance émis
F 31.01	Ligne	090	Montant nominal des engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés
F 31.01	Ligne	100	dont: en défaut
F 31.01	Ligne	110	Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements reçus
F 31.01	Ligne	120	Montant notionnel des dérivés
F 31.01	Ligne	130	Dotations aux dépréciations et provisions pour titres de créance dépréciés, garanties en défaut et engagements en défaut
F 31.02	Colonne	009	Exercice courant
F 31.02	Colonne	010	Société mère et entités parentes exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative
F 31.02	Colonne	020	Filiales et autres entités du même groupe
F 31.02	Colonne	030	Entreprises associées et coentreprises
F 31.02	Colonne	040	Direction de l'établissement ou de son parent
F 31.02	Colonne	050	Autres parties liées
F 31.02	Ligne	010	Produits d'intérêts
F 31.02	Ligne	020	Charges d'intérêts
F 31.02	Ligne	030	Produits de dividendes
F 31.02	Ligne	040	Produits d'honoraires et de commissions
F 31.02	Ligne	050	Charges d'honoraires et de commissions
F 31.02	Ligne	060	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 31.02	Ligne	070	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers
F 31.02	Ligne	080	Accroissement ou (-) réduction des dépenses de la période courante relatives à des titres de créance dépréciés, garanties en défaut et engagements en défaut
F 40.01	Colonne	010	Code LEI
F 40.01	Colonne	020	Code entité
F 40.01	Colonne	030	Nom de l'entité
F 40.01	Colonne	040	Date d'entrée
F 40.01	Colonne	050	Capital social
F 40.01	Colonne	060	Capitaux propres de l'entité objet de l'investissement
F 40.01	Colonne	070	Actifs totaux de l'entité objet de l'investissement
F 40.01	Colonne	080	Profits (pertes) de l'entité objet de l'investissement
F 40.01	Colonne	090	Territoire de l'établissement

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 40.01	Colonne	100	Code NACE
F 40.01	Colonne	110	Participation cumulée (%)
F 40.01	Colonne	120	Droits de vote (%)
F 40.01	Colonne	130	Structure du groupe (relation)
F 40.01	Colonne	140	Traitement comptable (groupe IFRS)
F 40.01	Colonne	150	Traitement comptable (groupe CRR)
F 40.01	Colonne	160	Valeur comptable
F 40.01	Colonne	170	Coût d'acquisition
F 40.01	Colonne	180	Lien de goodwill avec l'entité objet de l'investissement
F 40.01	Colonne	190	Juste valeur des investissements pour lesquels il existe un cours publié
F 40.01	Ligne	999	Ouvert
F 40.02	Colonne	010	Code du titre
F 40.02	Colonne	020	Code entité
F 40.02	Colonne	030	Code LEI de l'entreprise détentrice
F 40.02	Colonne	040	Code de l'entreprise détentrice
F 40.02	Colonne	050	Nom de l'entreprise détentrice
F 40.02	Colonne	060	Participation cumulée (%)
F 40.02	Colonne	070	Valeur comptable
F 40.02	Colonne	080	Coût d'acquisition
F 40.02	Ligne	999	Ouvert
F 41.01	Colonne	010	Juste valeur
F 41.01	Colonne	019	Hierarchie des justes valeurs
F 41.01	Colonne	020	Niveau 1
F 41.01	Colonne	030	Niveau 2
F 41.01	Colonne	040	Niveau 3
F 41.01	Ligne	009	ACTIFS
F 41.01	Ligne	010	Prêts et créances
F 41.01	Ligne	020	Titres de créance
F 41.01	Ligne	030	Prêts et avances
F 41.01	Ligne	040	Placements détenus jusqu'à leur échéance
F 41.01	Ligne	050	Titres de créance
F 41.01	Ligne	060	Prêts et avances
F 41.01	Ligne	069	PASSIFS

Code tableau	Type d'axe	Code ordon- nées	Libellé en ordonnée
F 41.01	Ligne	070	Passifs financiers évalués au coût amorti
F 41.01	Ligne	080	Dépôts
F 41.01	Ligne	090	Titres de créance émis
F 41.01	Ligne	100	Autres passifs financiers
F 41.02	Colonne	010	Asymétrie comptable
F 41.02	Colonne	020	Évaluation basée sur la juste valeur
F 41.02	Colonne	030	Contrats hybrides
F 41.02	Ligne	009	ACTIFS
F 41.02	Ligne	010	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 41.02	Ligne	020	Instruments de capitaux propres
F 41.02	Ligne	030	Titres de créance
F 41.02	Ligne	040	Prêts et avances
F 41.02	Ligne	049	PASSIFS
F 41.02	Ligne	050	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 41.02	Ligne	060	Dépôts
F 41.02	Ligne	070	Titres de créance émis
F 41.02	Ligne	080	Autres passifs financiers
F 41.03	Colonne	010	Valeur comptable
F 41.03	Ligne	009	ACTIFS FINANCIERS
F 41.03	Ligne	010	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
F 41.03	Ligne	020	Disponible à la vente [contrats hôtes]
F 41.03	Ligne	030	Prêts et éléments à recevoir [contrats hôtes]
F 41.03	Ligne	040	Placements détenus jusqu'à échéance [contrats hôtes]
F 41.03	Ligne	049	PASSIFS FINANCIERS
F 41.03	Ligne	050	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
F 41.03	Ligne	060	Passifs financiers évalués au coût amorti [contrats hôtes]
F 42.00	Colonne	010	Valeur comptable
F 42.00	Ligne	010	Immobilisations corporelles
F 42.00	Ligne	020	modèle de réévaluation
F 42.00	Ligne	030	modèle de coût
F 42.00	Ligne	040	Immeubles de placement
F 42.00	Ligne	050	modèle de la juste valeur
F 42.00	Ligne	060	modèle de coût

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 42.00	Ligne	070	Autres immobilisations incorporelles
F 42.00	Ligne	080	modèle de réévaluation
F 42.00	Ligne	090	modèle de coût
F 43.00	Colonne	010	Pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi
F 43.00	Colonne	020	Autres avantages du personnel à long terme
F 43.00	Colonne	030	Restructuration
F 43.00	Colonne	040	Risques légaux et fiscaux
F 43.00	Colonne	050	Engagements et garanties données
F 43.00	Colonne	060	Autres provisions
F 43.00	Colonne	070	Total
F 43.00	Ligne	010	Solde d'ouverture [valeur comptable au début de la période]
F 43.00	Ligne	020	Augmentations, y compris des provisions existantes
F 43.00	Ligne	030	Montants utilisés
F 43.00	Ligne	040	Montants inutilisés repris au cours de la période
F 43.00	Ligne	050	Accroissement du montant actualisé [passage du temps] et effet de toute variation du taux d'actualisation
F 43.00	Ligne	060	Autres mouvements
F 43.00	Ligne	070	Solde de clôture [valeur comptable à la fin de la période]
F 44.01	Colonne	010	Type de montant
F 44.01	Ligne	010	Juste valeur des actifs de plans à prestations définies
F 44.01	Ligne	020	Dont: Instruments financiers émis par l'établissement
F 44.01	Ligne	030	Instruments de capitaux propres
F 44.01	Ligne	040	Titres de créance
F 44.01	Ligne	050	Immobilier
F 44.01	Ligne	060	Autres actifs de plans à prestations définies
F 44.01	Ligne	070	Valeur actuelle des obligations de prestations définies
F 44.01	Ligne	080	Effet du plafond d'actifs
F 44.01	Ligne	090	Actifs nets des prestations définies [valeur comptable]
F 44.01	Ligne	100	Provisions pour pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi [valeur comptable]
F 44.01	Ligne	110	Pour mémoire: Juste valeur de tout droit à remboursement comptabilisé en tant qu'actif
F 44.02	Colonne	010	Obligations de prestations définies
F 44.02	Ligne	010	Solde d'ouverture [valeur actuelle]
F 44.02	Ligne	020	Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice
F 44.02	Ligne	030	Coût financier

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 44.02	Ligne	040	Cotisations versées
F 44.02	Ligne	050	Profits et (-) pertes actuariels découlant de changements d'hypothèses démographiques
F 44.02	Ligne	060	Profits et (-) pertes actuariels découlant de changements d'hypothèses financières
F 44.02	Ligne	070	Accroissement ou (-) réduction dû au change (flux)
F 44.02	Ligne	080	Avantages versés
F 44.02	Ligne	090	Coût des prestations au titre des services rendus au cours d'exercices antérieurs, y compris profits et pertes résultant de règlements
F 44.02	Ligne	100	Accroissement ou (-) réduction dû à des regroupements et à des cessions d'entreprises
F 44.02	Ligne	110	Autres accroissements ou (-) réductions
F 44.02	Ligne	120	Solde de clôture [valeur actuelle]
F 44.03	Colonne	010	Exercice courant
F 44.03	Ligne	010	Pensions et charges analogues
F 44.03	Ligne	020	Paiements fondés sur des actions
F 45.01	Colonne	010	Exercice courant
F 45.01	Colonne	020	Montant des variations de juste valeur dues à des variations du risque de crédit
F 45.01	Ligne	010	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 45.01	Ligne	020	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 45.01	Ligne	030	Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
F 45.02	Colonne	010	Exercice courant
F 45.02	Ligne	020	Immeubles de placement
F 45.02	Ligne	030	Immobilisations incorporelles
F 45.02	Ligne	040	Autres actifs
F 45.02	Ligne	050	Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs non financiers autres que détenus en vue de la vente
F 45.03	Colonne	010	Produits
F 45.03	Colonne	020	Charges
F 45.03	Ligne	010	Variations de la juste valeur d'actifs corporels évalués par le modèle de la juste valeur
F 45.03	Ligne	020	Immeubles de placement
F 45.03	Ligne	030	Contrats de location simple autres qu'immeubles de placement
F 45.03	Ligne	040	Autres
F 45.03	Ligne	050	Autres bénéfices et charges d'exploitation
F 46.00	Colonne	010	Fonds propres
F 46.00	Colonne	020	Prime d'émission
F 46.00	Colonne	030	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres
F 46.00	Colonne	040	Autres capitaux propres

Code tableau	Type d'axe	Code ordonnées	Libellé en ordonnée
F 46.00	Colonne	050	Autres éléments du résultat global cumulés
F 46.00	Colonne	060	Bénéfices non distribués
F 46.00	Colonne	070	Réserves de réévaluation
F 46.00	Colonne	075	Réserves de juste valeur
F 46.00	Colonne	080	Autres réserves
F 46.00	Colonne	085	Écarts de première consolidation
F 46.00	Colonne	090	(-) Actions propres
F 46.00	Colonne	100	Profit ou (-) perte attribuable aux propriétaires de la société mère
F 46.00	Colonne	110	(-) Acomptes sur dividendes
F 46.00	Colonne	119	Intérêts minoritaires
F 46.00	Colonne	120	Autres éléments du résultat global cumulés
F 46.00	Colonne	130	Autres éléments
F 46.00	Colonne	140	Total
F 46.00	Ligne	010	Solde d'ouverture [avant retraitement]
F 46.00	Ligne	020	Effets des corrections d'erreurs
F 46.00	Ligne	030	Effets des changements de politiques comptables
F 46.00	Ligne	040	Solde d'ouverture [exercice courant]
F 46.00	Ligne	050	Émission d'actions ordinaires
F 46.00	Ligne	060	Émission d'actions de trésorerie
F 46.00	Ligne	070	Émission d'autres instruments de capitaux propres [p. ex. options, warrants...]
F 46.00	Ligne	080	Exercice/expiration d'autres instruments de capitaux propres [p. ex. options, warrants...]
F 46.00	Ligne	090	Conversion de dettes en capitaux propres
F 46.00	Ligne	100	Réduction des fonds propres
F 46.00	Ligne	110	Dividendes
F 46.00	Ligne	120	Achat d'actions propres
F 46.00	Ligne	130	Vente/annulation d'actions propres
F 46.00	Ligne	140	Reclassement d'instruments financiers de capitaux propres en passif
F 46.00	Ligne	150	Reclassement d'instruments financiers de passif en capitaux propres
F 46.00	Ligne	160	Transferts entre composantes des capitaux propres
F 46.00	Ligne	170	Accroissement (réduction) des capitaux propres résultant de regroupements d'entreprises
F 46.00	Ligne	180	Paiements fondés sur des actions
F 46.00	Ligne	190	Autres accroissements (réductions) des capitaux propres
F 46.00	Ligne	200	Total des éléments du résultat global pour l'année
F 46.00	Ligne	210	Solde de clôture [exercice courant]

Axes du tableau nommées

Code tableau	Axe	Libellé de l'axe
C 09.01.a	Feuilles	Pays
C 09.01.b	Feuilles	Pays
C 09.02	Feuilles	Pays
C 09.03	Feuilles	Pays
C 15.00	Feuilles	Pays
C 51.00.w	Feuilles	Monnaie importante
C 51.00.x	Feuilles	Monnaie importante
C 52.00.w	Feuilles	Monnaie importante
C 52.00.x	Feuilles	Monnaie importante
C 52.00.y	Feuilles	Monnaie importante
C 52.00.z	Feuilles	Monnaie importante
C 53.00.w	Feuilles	Monnaie importante
C 53.00.x	Feuilles	Monnaie importante
C 53.00.y	Feuilles	Monnaie importante
C 54.00.w	Feuilles	Monnaie importante
C 60.00.w	Feuilles	Monnaie importante
C 60.00.x	Feuilles	Monnaie importante
C 61.00.w	Feuilles	Monnaie importante
C 61.00.x	Feuilles	Monnaie importante
F 20.04	Feuilles	Pays de résidence de la contrepartie
F 20.05.a	Feuilles	Pays de résidence de la contrepartie
F 20.05.b	Feuilles	Pays de résidence de la contrepartie
F 20.06	Feuilles	Pays de résidence de la contrepartie
F 20.07	Feuilles	Pays de résidence de la contrepartie

Domaines

Code domaine	Libellé du domaine
AP	Approche
AS	Norme comptable
AT	Élément de mesure
BA	Éléments de base
BT	Total booléen
CC	Code clients
CG	Sûretés/garanties

Code domaine	Libellé du domaine
CI	Possibilité d'exercer une option d'achat pour les instruments
CP	Protection de crédit
CQ	Qualité du crédit
CS	Scénario subsidiaire
CT	Contrepartie
CU	Monnaie
EC	Catégories d'expositions
ER	Notations externes
ET	Type d'événement
GA	Zone géographique
ID	Entiers
IM	Dépréciation
LE	Entité légale
LQ	Liquidité
MA	Type de marché
MC	Catégorie principale
NC	Code NACE
OF	Possibilité de comptabilisation en fonds propres
PC	Pourcentages
PI	Positions dans l'instrument
PL	Portefeuille
PU	Objet
RF	Période de référence
RP	Parties liées/rerelations
RS	Rôle dans le processus de titrisation
RT	Traitement du transfert de risque
SC	Périmètre de la consolidation
ST	Structure de titrisation
SY	Titre
TA	Type d'activité
TI	Intervalle de temps
TP	Corrélation avec le portefeuille de négociation
TR	Type de risque
UE	Expositions sous-jacentes sur des titrisations
ZZ	Listes de codes

Dimensions

Code dimension	Libellé de la dimension
ACT	Traitement comptable
ALM	Utilisation du mécanisme d'allocation
ALO	Type de dotation
APL	Portefeuilles comptables
APR	Approche à des fins prudentielles
AST	Norme comptable
ATY	Élément de mesure
BAS	Base
BLI	Ligne d'activité
CCC	Principale catégorie de la sûreté de la sûreté
CEG	Pays où naît l'exposition
CFO	Facteurs de conversion pour éléments de hors bilan
CLC	État de sûreté de la sûreté
CLS	État de la sûreté
CMA	Pays du marché
CNO	Propriétaires exerçant le contrôle et propriétaires n'exerçant pas le contrôle
COF	Éligibilité des fonds propres pour la période transitoire
COI	Possibilité d'exercer une option d'achat pour les instruments
CPC	Secteur de la contrepartie pour la sûreté
CPE	Secteur de la contrepartie de la source de la charge
CPS	Secteur de la contrepartie
CPY	Contrepartie
CPZ	Taille de la contrepartie
CQC	Expositions par échelons de qualité de crédit à la date de déclaration de la sûreté
CQI	Expositions par échelons de qualité de crédit à la création
CQS	Expositions par échelons de qualité de crédit à la date de déclaration
CRM	Effets d'ARC/Sûretés
CSC	Scénario subsidiaire
CUC	Monnaie de la sûreté
CUE	Monnaie de l'exposition
CUS	Monnaie pour laquelle il existe des passifs importants
DOF	Déduit des fonds propres
DPS	Dérivés achetés/vendus
DST	Délai jusqu'à échéance du règlement
ECB	Catégorie d'exposition avant réaffectation

Code dimension	Libellé de la dimension
ECC	Catégorie d'exposition de la sûreté reçue
ECG	Catégorie d'exposition de la sûreté donnée
ECW	Catégories d'exposition aux fins de la pondération
ENC	Charge
ETY	Type d'événement
EUT	Moment où la charge s'applique
EXC	Catégorie d'exposition
EXT	Utilisation de notations externes
FVH	Hiérarchie des justes valeurs
GCC	Groupe de clients liés
GTC	Garant de la sûreté
GTR	Garant
HFI	Instruments hybrides
IMS	État de dépréciation
INC	Clients individuels
INV	Investissements importants
LAC	Lieu d'activité
LEC	Entité légale
LIQ	Exigences générales de liquidité
LQA	Qualité de liquidité des actifs
LQC	Qualité de liquidité des sûretés reçues
LQG	Qualité de liquidité des sûretés données
LTV	Loan-to-value
MCC	Catégorie principale de sûretés ou de garanties données
MCD	Catégorie principale d'actifs du plan à prestations définies
MCE	Catégorie principale générant des produits ou des charges
MCG	Catégorie principale de sûretés ou de garanties reçues
MCI	Catégorie principale fournie par l'entité objet de l'investissement
MCL	Catégorie principale générant le passif d'impôt différé
MCP	Catégorie principale de l'élément de hors bilan générant la provision
MCS	Catégorie principale de la source de la charge
MCT	Catégorie principale de l'actif financier transféré auquel est associé le passif
MCU	Catégorie principale du sous-jacent
MCY	Catégorie principale
MRW	Méthode de pondération
NAC	Code NACE de la contrepartie

Code dimension	Libellé de la dimension
OFS	Fonds propres
OGR	Échelon du débiteur
PAU	Utilisation partielle
PIN	Positions dans l'instrument
PLT	Portefeuille comptable de l'actif financier transféré auquel est associé le passif
PRP	Portefeuille prudentiel
PUR	Objet
RCP	Lieu de résidence de la contrepartie
REC	À reclasser en résultat
REF	Date ou période de référence
RES	Échéance résiduelle
RPC	Parties liées/relation de la sûreté
RPR	Parties liées/rerelations
RSP	Rôle dans le processus de titrisation
RWC	Pondérations de la sûreté
RWS	Pondérations
SCC	Clauses contractuelles ou accords de compensation spécifiques
SCO	Périmètre de la consolidation
SLQ	Exigences de liquidité spécifiques
SOL	Sous contrat de location simple (donné en location par le déclarant)
Numéro de ligne de la titrisation	Numéro de ligne de la titrisation
SST	Structure de titrisation
STC	Titre
SUB	Subordonné
TAC	Type d'actifs avec sûretés reçues
TCP	Type de protection de crédit
TIF	Type d'entreprise d'investissement
TMA	Type de marché
TOF	Traité comme des fonds propres à titre transitoire
TPD	Laps de temps après échéance
TRI	Type de risque
TRT	Type de transfert de risque
TSE	Type de titrisation
TYA	Type d'activité
TYR	Type d'activité des parties liées/rerelations
UES	Type de sous-jacent

Membres

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1000	AP:x1	1 250 % pour positions ne faisant l'objet d'aucune méthode
1006	AP:x2	Approche par mesure avancée
1007	AP:x3	Méthode avancée
1008	AP:x4	Approche standard de remplacement
1009	AP:x5	Approche pour risque général pour actions
1010	AP:x6	Approche pour risque spécifique pour les positions du portefeuille de corrélation
1011	AP:x7	Approche pour risque spécifique pour actions
1012	AP:x8	Approche pour risque spécifique pour titres de créance autres que titrisation
1013	AP:x9	Approche pour risque spécifique pour instruments de titrisation
1014	AP:x10	Approche pour risque général pour titres de créance
1015	AP:x11	Approche pour options
1016	AP:x12	Approche élémentaire
1020	AP:x15	Montants d'exposition pondérés calculés conformément aux méthodes PD, LGD et M
1022	AP:x16	Autre traitement pour expositions garanties par un bien immobilier
1024	AP:x17	Montants d'exposition pondérés calculés conformément à la méthode RW ou autre
1027	AP:x18	Méthode fondée sur les notations
1028	AP:x19	Méthode de la formule prudentielle
1029	AP:x20	Critères de classement prudentiel du financement spécialisé
1036	AP:x22	Méthode de la durée
1037	AP:x23	Approche du tableau d'échéances élargie
1038	AP:x24	Notation externe non disponible
1040	AP:x25	Méthode de l'évaluation interne
1041	AP:x26	Approche par modèles internes pour le risque de marché
1042	AP:x27	Approche NI
1044	AP:x28	Approche NI - expositions de titrisation
1045	AP:x29	Montants d'exposition pondérés calculés conformément à la méthode RW
1046	AP:x30	Approche par transparence
1050	AP:x31	Approche du tableau d'échéances
1051	AP:x32	Méthode de l'échéancier
1052	AP:x33	Méthode fondée sur les modèles internes
1053	AP:x34	Approche PD/LGD
1054	AP:x35	Méthode de pondération simple
1055	AP:x36	Les méthodes de calcul des pondérations ne s'appliquent pas
1056	AP:x37	Méthodes utilisant des notations externes

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1061	AP:x38	Méthode de l'exposition initiale
1062	AP:x39	Approche particulière pour OPC déclarés en tant que titres de créance
1063	AP:x40	Approche particulière pour OPC déclarés en tant que capitaux propres
1066	AP:x41	Approche simplifiée
1068	AP:x42	Approche standard
1071	AP:x43	Approche standard pour risque de fonds propres
1072	AP:x44	Approche standard pour risque de change
1073	AP:x45	Approche standard, approche NI
1074	AP:x46	Approche standard pour risque de matières premières
1075	AP:x47	Approche standard pour risque de taux d'intérêt
1076	AP:x48	Approche standard pour risque de marché
1078	AP:x49	Méthode standard
1084	AT:mi1	Seuil CET1 de 10 %
1086	AT:mi2	Seuil CET1 de 17,65 %
1088	AT:si3	Consolidation comptable
1089	AT:ei4	Norme comptable
1090	AT:ei5	Traitement comptable de la titrisation
1092	AT:mi7	Dépréciation cumulée
1093	AT:mi8	Sorties du bilan cumulées
1094	AT:mi9	Coût d'acquisition
1096	AT:md11	Profits et pertes actuariels découlant de changements d'hypothèses démographiques (flux)
1097	AT:md12	Profits et pertes actuariels découlant de changements d'hypothèses financières (flux)
1099	AT:md13	Augmentations (flux)
1100	AT:md14	Augmentations, y compris des provisions existantes (flux)
1101	AT:mi15	VaR en situation de tension ajustée
1102	AT:mi16	VaR ajustée
1105	AT:mi17	Ajustement du montant d'exposition pondéré du fait d'une asymétrie d'échéances
1106	AT:mi18	Ajustement de la valeur utilisée pour le risque de marché, nette, pondérée après plafonnement dû à une violation des dispositions de diligence appropriée
1108	AT:mi19	Après dispositions transitoires
1109	AT:md20	Tous les changements des obligations de plans à prestations définies (flux)
1111	AT:md21	Tous les changements de provisions (flux)
1112	AT:mi22	Exigence en fonds propres relative aux risques de prix pour le portefeuille de corrélation
1113	AT:mi23	Exigence en fonds propres relative aux risques de prix pour le plancher du portefeuille de corrélation

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1114	AT:mi24	Exigence en fonds propres pour la moyenne sur 12 semaines du portefeuille de corrélation
1115	AT:mi25	Exigence en fonds propres pour la dernière mesure du portefeuille de corrélation
1116	AT:md26	Tous reclassements (flux)
1118	AT:mi27	Réduction des exigences de fonds propres résultant d'une diversification
1119	AT:mi28	Réduction des exigences de fonds propres résultant de techniques d'atténuation des risques
1120	AT:mi29	Réduction des exigences de fonds propres résultant de la prise en compte des pertes attendues dans les pratiques commerciales
1121	AT:mi30	Montant affecté aux substituts de crédit directs
1122	AT:mi31	Montant affecté aux facilités de caisse éligibles
1123	AT:mi32	Montant affecté à IRS / CRS
1124	AT:mi33	Montant affecté à d'autres éléments de hors bilan
1126	AT:mi34	Montant pour lequel il existe une obligation contractuelle de paiement à échéance
1127	AT:mi35	Montant des actifs concernés par les services fournis par l'établissement
1130	AT:mi37	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit
1140	AT:mi40	Montant dépassant la limite pour maintien des acquis d'instruments ne constituant pas une aide d'État
1141	AT:mi41	Montant dépassant les limites relatives au maintien des acquis
1152	AT:mi42	Montant utilisé pour ajustement LGD
1153	AT:mi43	Montants décomptabilisés à des fins de fonds propres
1154	AT:mi44	Montants exemptés du régime GR
1155	AT:mi45	Montants non comptabilisés en tant qu'actifs du fait des limites prévues par le paragraphe 58 b)
1156	AT:md46	Montants utilisés (flux)
1158	AT:mi47	Limite applicable aux établissements
1159	AT:pi48	Limite en pourcentage applicable aux établissements
1160	AT:mi49	Limite applicable aux non-établissements
1161	AT:ei50	Approche utilisée pour les expositions titrisées
1163	AT:mi52	Exigence présumée pour le plancher du portefeuille de corrélation - positions pondérées après application du plafond
1164	AT:mi63	Exigence moyenne supplémentaire de fonds propres relative au risque additionnel de défaut et de migration
1165	AT:pi54	Pondération moyenne
1166	AT:mi159	Montant de dépréciation cumulé
1167	AT:mi56	Montant de base pour le calcul de la limite
1168	AT:mi57	Base pour le calcul de la limite pour maintien des acquis d'instruments ne constituant pas une aide d'État
1169	AT:mi58	Montant avant dispositions transitoires
1170	AT:md59	Prestations payées (flux)
1171	AT:md60	Regroupements et cessions d'entreprises (flux)
1174	MC:x1	Ratio de fonds propres

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1175	AT:md62	Réduction des fonds propres (flux)
1177	AT:mi53	Valeur comptable
1179	AT:mi65	Valeur comptable [avant retraitement]
1182	AT:md67	Valeur comptable des sûretés obtenues au cours de l'exercice (flux)
1186	AT:md68	Variations de dotations aux dépréciations pour pertes de crédit autres que réductions dues à des montants prélevés sur les dotations aux dépréciations, accroissements dus à des montants provisionnés pour des pertes estimées sur prêts au cours de la période, réductions dues à des montants repris de pertes sur prêts estimées au cours de la période, transferts entre dotations aux dépréciations (flux)
1187	AT:md69	Variations d'obligations de prestations définies autres que coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, coût financier, cotisations versées par les participants au plan, profits et pertes actuariels, change, prestations payées, coût des prestations au titre des services rendus au cours d'exercices antérieurs, regroupements et cessions d'entreprises (flux)
1188	AT:md70	Variations de capitaux propres résultant de regroupements d'entreprises (flux)
1189	AT:md71	Variations de capitaux propres résultant de paiements fondés sur des actions (flux)
1190	AT:md72	Variations de capitaux propres autres que celles expressément signalées (flux)
1192	AT:md73	Variations de provisions autres qu'augmentations, y compris des provisions existantes, montants utilisés, montants inutilisés repris au cours de l'exercice, accroissement du montant actualisé et effet de toute variation du taux d'actualisation (flux)
1193	AT:si74	Code de l'initiateur de la titrisation
1195	AT:bi75	Respect de l'exigence de rétention
1196	AT:mi76	Montant calculable
1197	AT:mi77	Montant calculable - base individuelle
1199	AT:mi78	Montant calculable brut
1200	AT:mi79	Montant calculable net
1201	AT:mi80	Montant calculable, position de compensation
1202	AT:mi81	Montant y compris dispositions transitoires
1205	AT:md83	Cotisations versées par les participants au plan (flux)
1206	AT:pi84	Facteur de conversion appliqué à la titrisation renouvelable
1207	AT:md85	Conversion de dettes en capitaux propres (flux)
1209	AT:ei86	Pays d'origine du sous-jacent ultime de la transaction
1216	AT:mi87	Entrées de trésorerie résultant d'effets de substitution ARC y compris corrections de valeur et provisions
1217	AT:mi88	Entrées de trésorerie résultant d'effets de substitution ARC nettes des corrections de valeur et provisions
1218	AT:mi89	Sorties de trésorerie résultant d'effets de substitution ARC y compris corrections de valeur et provisions
1221	AT:mi90	Sûretés financières ARC: valeur corrigée (Cvam)
1223	AT:mi91	Protection de crédit financée ARC (Cva)

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1224	AT:mi92	Effets de substitution ARC - protection de crédit financée
1225	AT:mi93	Effets de substitution ARC - protection de crédit non financée: valeurs corrigées (GA)
1226	AT:mi94	Effets de substitution ARC - valeur des dérivés de crédit
1227	AT:mi95	Effets de substitution ARC - valeur des sûretés financières: méthode simple
1228	AT:mi96	Effets de substitution ARC - valeur des garanties
1229	AT:mi97	Effets de substitution ARC - valeur des autres protections de crédit financées
1232	AT:mi100	Sorties de trésorerie résultant d'effets de substitution ARC nettes des corrections de valeur et provisions
1233	AT:mi101	Ajustement de la volatilité de l'exposition ARC
1234	AT:mi102	Ajustements de volatilité et d'échéance ARC
1236	AT:md103	Exercice courant (flux)
1237	AT:md104	Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice (flux)
1238	AT:md105	Réductions dues à des montants repris pour pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice (flux)
1239	AT:md106	Réductions dues à des montants prélevés sur les dotations aux dépréciations (flux)
1241	AT:ei107	Traitement des dérivés
1242	AT:md108	Dividendes (flux)
1243	AT:mi109	Effets des changements de politiques comptables
1244	AT:mi110	Effets des corrections d'erreurs
1245	AT:pi111	ELGD
1247	AT:mi112	Montant éligible sans dispositions transitoires
1248	AT:di113	Date d'entrée
1249	AT:md114	Exercice/expiration d'instruments de capitaux propres autres qu'instruments de fonds propres (flux)
1251	AT:mi115	Montant des pertes anticipées
1253	AT:mi116	Exposition après effets de substitution ARC avant facteurs de conversion, y compris corrections de valeur et provisions
1254	AT:mi117	Exposition après effets de substitution ARC avant facteurs de conversion, net des corrections de valeur et provisions
1255	AT:mi118	Exposition nette des corrections de valeur et des provisions
1257	AT:mi119	Valeur exposée au risque
1258	AT:mi120	Valeur exposée au risque - toutes expositions
1260	AT:mi121	Valeur de l'exposition déduite des fonds propres
1261	AT:mi122	Valeur exposée au risque, y compris corrections de valeur et provisions
1262	AT:mi123	Valeur exposée au risque, y compris corrections de valeur et provisions, déduite des fonds propres
1263	AT:mi124	Valeur exposée au risque, y compris corrections de valeur et provisions, soumise à pondération
1264	AT:mi125	Valeur exposée au risque nette des corrections de valeur et des provisions

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1265	AT:mi126	Valeur exposée au risque, nette des corrections de valeur et des provisions, déduite des fonds propres
1266	AT:mi127	Valeur exposée au risque, nette des corrections de valeur et des provisions, soumise à pondération
1267	AT:pi128	LGD moyenne pondérée
1268	AT:mi129	Juste valeur
1269	AT:di130	Première date de fin prévisible
1270	AT:md131	Conversion de monnaies étrangères (flux)
1271	AT:mi132	Valeur pleinement ajustée de l'exposition au risque (E*), nette des corrections de valeur et des provisions
1272	AT:mi133	Valeur pleinement ajustée de l'exposition au risque (E*), y compris corrections de valeur et provisions
1274	AT:mi134	Goodwill inclus dans la valeur comptable
1276	AT:mi135	Variation cumulée de la juste valeur avant impôt
1278	AT:mi136	Valeur comptable brute
1292	AT:ei138	Structure du groupe
1293	AT:md139	Accroissement du montant actualisé et effet de toute variation du taux d'actualisation (flux)
1295	AT:md140	Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice (flux)
1296	AT:mi141	Exigence de fonds propres relative au risque additionnel de défaut et de migration
1297	AT:mi142	Exigence de fonds propres relative au risque additionnel de défaut et de migration - dernière évaluation
1299	AT:mi143	CVA encouru
1300	AT:ei144	Type d'établissement
1301	AT:ei145	Structure de l'établissement
1302	AT:bi146	Établissement ou équivalent
1303	AT:md147	Coût financier (flux)
1304	AT:si148	Code interne de la titrisation
1306	AT:md149	Émission d'instruments de capitaux propres autres qu'instruments de fonds propres (flux)
1307	AT:md150	Émission d'actions ordinaires (flux)
1308	AT:md151	Émission d'actions de trésorerie (flux)
1309	AT:ei152	Territoire de l'établissement
1311	AT:mi154	Valeur de l'exposition avant application des exemptions et de l'ARC
1314	AT:di157	Date d'échéance finale légale
1315	AT:pi158	LGD
1316	AT:mi55	Limite pour maintien des acquis
1317	AT:mi160	Limite pour maintien des acquis d'instruments ne constituant pas une aide d'État
1318	AT:mi161	Pertes découlant de prêts garantis

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1319	AT:mi162	Pertes découlant de prêts garantis - évaluation à la valeur hypothécaire
1320	AT:ii163	Valeur d'échéance (jours)
1321	AT:mi164	Montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération
1323	AT:md165	Perte maximale pour une seule ligne d'activité due au risque opérationnel (flux)
1327	AT:si168	Nom de l'entité
1328	AT:si169	Nom de l'entité détentrice
1338	AT:mi170	Montant notionnel
1341	AT:mi171	Montant notionnel de protection de crédit conservé ou racheté
1343	AT:mi172	Montant notionnel, montant maximum de sûretés/garanties pouvant être pris en considération
1345	AT:ii174	Nombre de contreparties
1346	AT:ii175	Nombre d'expositions
1347	AT:id176	Nombres d'évènements causant des pertes (flux)
1348	AT:ii177	Nombre de débiteurs
1349	AT:ii178	Nombre de dépassements
1351	AT:md179	Nouveaux défauts observés sur la période (flux)
1353	AT:mi180	Exposition initiale avant application des facteurs de conversion
1355	AT:di181	Date d'origination de la titrisation
1356	AT:mi182	Effet global (ajustement) lié au manquement aux dispositions en matière de diligence appropriée
1358	AT:mi183	Exigences de fonds propres avant réduction résultant des pertes attendues et des techniques de diversification et d'atténuation des risques
1359	AT:mi184	Exigences de fonds propres
1364	AT:pi185	Exigences de fonds propres avant titrisation (KIRB)
1365	AT:md186	Coût des prestations au titre des services rendus au cours d'exercices antérieurs (flux)
1366	AT:pi187	Probabilité de défaut (PD) affectée par échelon ou catégorie de débiteurs
1367	AT:pi188	Pourcentage pour le calcul de la limite pour maintien des acquis d'instruments ne constituant pas une aide d'État
1374	AT:pi189	Pourcentage de participation à la titrisation de l'établissement déclarant
1375	AT:pi190	Pourcentage de rétention des titrisations à la date de déclaration
1380	AT:mi191	Valeur actuelle
1381	AT:mi192	Dernière VaR en situation de tension disponible
1382	AT:mi193	VaR du jour précédent
1383	AT:mi194	Exposition de la différence de prix suite à des opérations non dénouées
1384	AT:mi195	Montant principal exposé
1386	MC:x2	Filtres prudentiels

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1387	AT:md197	Achat d'actions propres (flux)
1388	AT:mi198	Montant éligible
1389	AT:md199	Reclassement d'instruments financiers de capitaux propres en passif (flux)
1390	AT:md200	Reclassement d'instruments financiers de passif en capitaux propres (flux)
1391	AT:md201	Reclassements autres que plus et moins-values d'évaluation portées en capitaux propres, passées en résultat (flux)
1392	AT:md202	Reclassements autres que plus et moins-values d'évaluation portées en capitaux propres, passées en résultat, passées à la valeur comptable initiale d'éléments couverts (flux)
1393	AT:md203	Reprises enregistrées directement dans le compte de résultat (flux)
1394	AT:mi204	Réduction des actifs pondérés en fonction du risque suite à des corrections de valeur et provisions
1396	AT:ei205	Type de relation avec le groupe
1398	AT:ei206	Mode de calcul utilisé pour la déclaration
1399	AT:ei207	Niveau de déclaration
1403	AT:md210	Diminutions (flux)
1404	AT:mi211	Corrections de valeur et provisions
1406	AT:mi212	Montant d'exposition pondéré
1408	AT:mi213	Montant d'exposition pondéré après application du plafond
1410	AT:mi214	Montant d'exposition pondéré avant application du plafond
1412	AT:ei215	Rôle dans le processus de titrisation
1413	AT:md216	Vente/annulation d'actions propres (flux)
1414	AT:si217	Périmètre des données (code niveaux de consolidation)
1415	AT:ei218	Secteur
1416	AT:ei219	Secteur de la contrepartie
1420	AT:pi221	Part de capitaux propres
1422	AT:pi223	Part de droits de vote
1423	AT:ei224	Traitement de solvabilité de la titrisation
1425	AT:mi225	VaR en situation de tension
1427	AT:md226	Somme des cinq plus importantes pertes dues au risque opérationnel (flux)
1429	MC:x3	Excédent/déficit de fonds propres
1430	AT:pi227	Coefficient multiplicateur de la valeur en risque en situation de tensions
1435	AT:mi228	Seuil appliqué pour la collecte de données - plus élevé
1436	AT:mi229	Seuil appliqué pour la collecte de données - plus bas
1438	AT:mi230	Montant total des expositions titrisées par l'originateur

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1440	AT:mi231	Montant total des expositions titrisées sous-jacentes de tous les originateurs
1441	AT:mi232	Montant total des expositions titrisées sous-jacentes de tous les originateurs à la date d'origination
1445	AT:md233	Total des éléments du résultat global pour l'année (flux)
1446	AT:md234	Perte totale due au risque opérationnel (flux)
1448	AT:mi235	Montant total d'exposition au risque
1452	AT:mi236	Montant total de la contribution au groupe de l'exposition au risque
1453	AT:mi237	Montant total de l'exposition au risque, montant exposé pondéré
1454	AT:bi238	Est une transaction où il existe une exposition à des actifs sous-jacents
1455	AT:md239	Transféré à la valeur comptable initiale des éléments couverts (flux)
1456	AT:md240	Transféré en résultat (flux)
1457	AT:md241	Transferts entre composantes des capitaux propres (flux)
1458	AT:md242	Transferts entre dotations aux dépréciations (flux)
1459	AT:mi243	Montant calculable provisoire
1464	AT:mi244	Dispositions transitoires
1468	AT:ei245	Type de rétention appliquée
1469	AT:ei246	Type de transfert de risque
1470	AT:ei247	Type de sous-jacent
1471	AT:ei248	Type de titrisation
1473	AT:md249	Variation de la juste valeur pour l'exercice (flux)
1478	AT:mi250	Opérations non dénouées au prix de transaction
1479	AT:md251	Montants inutilisés repris au cours de l'exercice (flux)
1480	AT:md252	Produits et charges d'évaluation passés en capitaux propres (flux)
1481	AT:mi253	Corrections de valeur et provisions associées à l'exposition initiale
1485	AT:md254	Ajustements de valeur directement comptabilisés dans le compte de résultat (flux)
1487	AT:mi255	Valeur utilisée pour le risque de marché, brute
1488	AT:mi256	Valeur utilisée pour le risque de marché, nette
1490	AT:mi257	Valeur utilisée pour le risque de marché, nette, pondérée après application du plafond
1491	AT:mi258	Valeur utilisée pour le risque de marché, nette, pondérée avant application du plafond
1492	AT:mi259	Valeur utilisée pour le risque de marché, soumise aux exigences de fonds propres
1493	AT:mi260	Valeur utilisée pour le risque de marché, à déduire des fonds propres
1502	AT:mi261	VAR
1503	AT:pi262	Coefficient multiplicateur de la valeur en risque

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1506	BA:x6	Actifs
1508	BA:x2	Capitaux propres
1509	BA:x3	Charges
1510	BA:x9	Expositions
1511	BA:x5	Produits
1512	BA:x1	Produits ou charges
1513	BA:x7	Passifs
1514	BA:x8	Passifs et capitaux propres
1515	BA:x17	Pour mémoire
1516	BA:x10	Éléments de hors bilan
1517	BA:x11	Fonds propres
1518	BT:x0	Outil booléen catégorie résiduelle - Total/s.o.
1519	BT:x2	Faux
1520	BT:x3	Participations ne donnant pas le contrôle
1521	BT:x4	Propriétaires de la société mère
1523	BT:x5	Vrai
1533	RT:x2	Transféré. Entièrement décomptabilisé
1535	RT:x3	Transféré. Entièrement comptabilisé
1536	RT:x4	Transféré. Partiellement décomptabilisé
1537	RT:x5	Transféré. Partiellement ou entièrement décomptabilisé
1538	RT:x6	Transféré. Comptabilisé dans la mesure où l'établissement poursuit son engagement
1539	RT:x7	Actifs financiers transférés
1541	OF:x1	Fonds propres AT1
1542	OF:x2	Fonds propres CET1
1552	OF:x3	Fonds propres éligibles
1553	OF:x4	Non éligible
1554	OF:x5	Non éligible en tant que AT1 du fait de situations réversibles
1555	OF:x6	Non éligible en tant que CET1 du fait de situations réversibles
1556	OF:x7	Non éligible en tant que T2 du fait de situations réversibles
1559	OF:x8	Fonds propres T1
1560	OF:x9	Fonds propres T2
1561	OF:x10	Total fonds propres

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1562	OF:x11	Transitoirement comptabilisé en tant qu'éléments de fonds propres AT1
1563	OF:x12	Transitoirement comptabilisé en tant qu'éléments de fonds propres CET1
1564	OF:x13	Transitoirement comptabilisé en tant qu'éléments de fonds propres
1565	OF:x14	Transitoirement comptabilisé en tant qu'éléments de fonds propres T2
1566	CI:x1	Instruments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et ne remplissant pas les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective
1567	CI:x2	Instruments avec option pouvant être exercée après la date de déclaration, et remplissant les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective
1568	CI:x3	Instruments avec option pouvant être exercée avant le ou le 20 juillet 2011, et ne remplissant pas les conditions de l'article 49 du CRR après la date d'échéance effective
1569	CI:x4	Instruments avec option ou incitation au remboursement
1570	CI:x5	Instruments sans option ni incitation au remboursement
1571	CI:x0	Sans objet / Tous les instruments
1572	CP:x1	Encaisse et assimilés détenus par des tiers
1573	CP:x2	Dérivés de crédit - effet de la correction pour LGD
1574	CP:x3	Dérivés de crédit - effet de substitution
1575	CP:x4	Protection pour dérivés de crédit
1576	CP:x5	Techniques ARC traitement des effets de double défaut
1577	CP:x6	Techniques ARC Effet de la correction de la valeur exposée au risque (Approche standard - méthode générale fondée sur les sûretés financières AS)
1578	CP:x7	Techniques ARC Effet de la correction de la valeur exposée au risque [GR]
1579	CP:x8	Techniques ARC effet de la correction pour LGD
1580	CP:x9	Techniques ARC effet de la correction pour pondération (approche alternative pour immobilier)
1581	CP:x10	Techniques ARC effet de substitution
1582	CP:x11	Approche standard - méthode générale fondée sur les sûretés financières
1583	CP:x12	Effet de la correction pour LGD - sûretés financières
1584	CP:x13	Méthode simple fondée sur les sûretés financières
1585	CP:x14	Dérivés de crédit financés émis
1586	CP:x15	Dérivés de crédit financés émis rachetés
1587	CP:x16	Dérivés de crédit financés - atténuation totale
1588	CP:x17	Protection de crédit financée - effet de la correction pour LGD
1590	CP:x18	Protection de crédit financée autre que sûretés financières à l'exclusion des polices d'assurance vie nanties en faveur de l'établissement prêteur - effet de substitution

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1591	CP:x19	Protection de crédit financée autre que sûretés financières avec effet de substitution
1592	CP:x20	Protection de crédit financée avec effets autres que de substitution [GR]
1593	CP:x21	Garanties autres que dérivés de crédit - effet de la correction pour LGD
1594	CP:x22	Garanties autres que dérivés de crédit - effet de substitution
1595	CP:x23	Instruments émis par des tiers avec obligation de rachat sur demande
1596	CP:x24	Polices d'assurance vie nanties en faveur de l'établissement prêteur - effet de la correction pour LGD
1597	CP:x25	Polices d'assurance vie nanties en faveur de l'établissement prêteur - effet de substitution
1598	CP:x26	Hypothèques sur biens immobiliers résidentiels
1599	CP:x27	Hypothèques sur biens immobiliers commerciaux
1600	CP:x0	Sans objet / Toutes les protections de crédit
1601	CP:x29	Autres sûretés éligibles dans le cadre de l'approche NI
1602	CP:x30	Autres sûretés physiques pouvant donner lieu à des techniques d'ARC selon l'approche NI
1603	CP:x31	Immobilier sauf biens immobiliers pour lesquels un autre traitement est utilisé
1604	CP:x32	Créances pouvant donner lieu à des techniques d'ARC selon l'approche NI
1607	CP:x33	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
1609	CP:x34	Garanties de crédit non financées
1610	CP:x35	Protection de crédit non financée - effet de la correction pour LGD
1611	CP:x36	Protection de crédit non financée - effet de substitution
1612	CP:x37	Avec protection de crédit
1613	CQ:x1	TOUS LES AUTRES EQC
1614	CQ:x2	EQC 1
1615	CQ:x3	EQC 1 & EQC 1 CT
1616	CQ:x4	EQC 10
1617	CQ:x5	EQC 11
1618	CQ:x6	EQC 2
1620	CQ:x7	EQC 3
1622	CQ:x8	EQC 4
1623	CQ:x9	EQC 4 & EQC 2 CT
1624	CQ:x10	EQC 5
1625	CQ:x11	EQC 6
1626	CQ:x12	EQC 7 & EQC 3 CT

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1627	CQ:x13	EQC 8
1628	CQ:x14	EQC 9
1629	CQ:x15	EQC autres
1630	CQ:x0	Sans objet / Tous les échelons de qualité de crédit
1631	CT:x10	Banques centrales
1632	CT:x2	Administrations centrales ou banques centrales
1636	CT:x9	Contreparties autres que banques centrales
1638	CT:x4	Contreparties autres qu'entreprises financières
1639	CT:x11	Contreparties autres que les PME
1640	CT:x12	Établissements de crédit
1644	CT:x8	Entreprises financières
1648	CT:x3	Entités du secteur financier
1649	CT:x1	Administrations publiques
1650	CT:x5	Ménages
1653	CT:x6	Établissements
1654	CT:x13	Organisations internationales
1655	CT:x14	Grandes entités du secteur financier et entités financières non réglementées
1656	CT:x15	Banques multilatérales de développement
1657	CT:x20	Entreprises non financières
1660	CT:x0	Sans objet / Toutes les contreparties
1663	CT:x19	Entités du secteur public
1664	CT:x16	Administrations régionales ou locales
1665	CT:x21	Entités réglementées du secteur financier autres que grandes
1666	CT:x22	Clientèle de détail
1668	CT:x23	PME
1669	CU:ALL	Lek
1670	CU:ARS	Peso argentin
1671	CU:AUD	Dollar australien
1672	CU:BRL	Réal brésilien
1673	CU:BGN	Lev bulgare
1674	CU:CAD	Dollar canadien
1675	CU:x7	Devises étroitement corrélées

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1676	CU:x8	Devises non étroitement corrélées
1677	CU:CZK	Couronne tchèque
1678	CU:DKK	Couronne danoise
1679	CU:EGP	Livre égyptienne
1680	CU:EUR	Euro
1681	CU:GBP	Livre sterling
1682	CU:HUF	Forint
1683	CU:JPY	Yen
1684	CU:LVL	Lats letton
1685	CU:LTL	Litas lituanien
1686	CU:MKD	Dinar
1687	CU:MXN	Peso mexicain
1688	CU:x0	Sans objet / Toutes devises
1689	CU:x21	Autre (taux d'intérêt)
1690	CU:x22	Autre (change, modèles internes)
1691	CU:PLN	Zloty
1692	CU:RON	Nouveau leu roumain
1693	CU:RUB	Rouble russe
1694	CU:RSD	Dinar serbe
1695	CU:SEK	Couronne suédoise
1696	CU:CHF	Franc suisse
1697	CU:TRY	Lire turque
1698	CU:UAH	Hryvnia ukrainien
1699	CU:USD	Dollar américain
1700	EC:x1	Expositions sur actions
1705	EC:x2	Expositions sur les entreprises autres que prêts spécialisés
1706	EC:x3	Expositions sur les entreprises - prêts spécialisés
1709	EC:x4	Classes d'expositions hors actions, titrisations et actifs autres que des obligations de crédit
1710	EC:x5	Expositions sur les entreprises
1711	EC:x6	Actifs autres que des obligations de crédit
1712	EC:x7	Expositions sur la clientèle de détail - autres

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1713	EC:x8	Expositions sur la clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles
1714	EC:x9	Expositions sur la clientèle de détail garanties par un bien immobilier
1717	EC:x0	Sans objet / Toutes les catégories d'expositions
1718	EC:x11	Catégories d'expositions hors catégorie d'exposition de titrisation
1719	EC:x12	Expositions en défaut
1720	EC:x13	Expositions sous forme d'obligations garanties
1721	EC:x14	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC
1722	EC:x15	Expositions garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers
1723	EC:x16	Expositions sur des administrations centrales ou à des banques centrales
1724	EC:x17	Expositions sur des entreprises sans évaluation de crédit à court terme
1725	EC:x18	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme
1726	EC:x19	Expositions sur des établissements sans évaluation de crédit à court terme
1727	EC:x20	Expositions sur des organisations internationales
1728	EC:x21	Expositions sur des banques multilatérales de développement
1729	EC:x22	Expositions sur des entités du secteur public
1730	EC:x23	Expositions sur des administrations régionales ou des autorités locales
1731	EC:x24	Éléments présentant un risque particulièrement élevé
1732	EC:x25	Autres éléments
1733	EC:x26	Expositions sur la clientèle de détail
1734	EC:x27	Éléments représentant des positions de titrisation
1735	ER:x1	Évaluation de crédit relative à une émission directe
1736	ER:x2	Évaluation de crédit à long terme relative à une émission directe
1737	ER:x3	Évaluation de crédit à court terme relative à une émission directe
1738	ER:x4	Évaluation de crédit relative à une émission indirecte
1739	ER:x5	Évaluation de crédit de l'émetteur
1740	ER:x0	Sans objet / Toutes situations relatives à des notations externes
1741	ER:x7	Exposition notée
1742	ER:x8	Programme ou dispositif d'émission spécifique dont ne relève pas l'élément constituant l'exposition
1743	ER:x9	Exposition non notée
1744	ER:x10	Exposition non notée lorsqu'une notation dérivée est utilisée
1745	ER:x11	Sans évaluation de crédit relative à une émission directe
1746	ET:x1	Interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1747	ET:x2	Clients, produits et pratiques commerciales
1748	ET:x3	Dommages occasionnés aux actifs physiques
1749	ET:x4	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail
1750	ET:x5	Exécution, livraison et gestion des processus
1751	ET:x6	Fraude externe
1752	ET:x7	Fraude interne
1753	ET:x0	Sans objet / Tous les événements
1754	GA:AL	ALBANIE
1755	GA:AT	AUTRICHE
1756	GA:BE	BELGIQUE
1757	GA:BG	BULGARIE
1758	GA:x5	Pays non pertinents aux fins du risque de marché
1759	GA:CY	CHYPRE
1760	GA:CZ	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
1761	GA:DK	DANEMARK
1762	BT:x6	Sur le marché national
1763	GA:EE	ESTONIE
1764	GA:FI	FINLANDE
1765	GA:FR	FRANCE
1766	GA:DE	ALLEMAGNE
1767	GA:GR	GRÈCE
1768	GA:HU	HONGRIE
1769	GA:IE	IRLANDE
1770	GA:IT	ITALIE
1771	GA:JP	JAPON
1772	GA:LV	LETTONIE
1773	GA:LT	LITUANIE
1774	GA:LU	LUXEMBOURG
1775	GA:MK	ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE
1776	GA:MT	MALTE
1777	GA:NL	PAYS-BAS

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1778	BT:x7	Hors marché national
1782	GA:NO	NORVÈGE
1783	GA:x0	Sans objet / Toutes les zones géographiques
1784	GA:x28	Autres pays
1785	GA:PL	POLOGNE
1786	GA:PT	PORTUGAL
1787	GA:RO	ROUMANIE
1788	GA:RU	FÉDÉRATION DE RUSSIE
1789	GA:RS	SERBIE
1790	GA:SK	SLOVAQUIE
1791	GA:SI	SLOVÉNIE
1792	GA:ES	ESPAGNE
1793	GA:SE	SUÈDE
1794	GA:CH	SUISSE
1795	GA:TR	TURQUIE
1796	GA:UA	UKRAINE
1797	GA:GB	ROYAUME-UNI
1798	GA:US	ÉTATS-UNIS
1799	IM:x1	Toutes les dotations
1800	IM:x2	Dotations collectives aux dépréciations pour pertes encourues mais non signalées
1801	IM:x3	En défaut
1806	IM:x4	Déprécié
1807	IM:x5	Non en défaut
1808	IM:x6	Non déprécié
1810	IM:x7	Échu
1813	IM:x8	Dotations spécifiques aux dépréciations. Actifs financiers évalués collectivement
1814	IM:x9	Dotations spécifiques aux dépréciations. Actifs financiers évalués individuellement
1815	IM:x10	Sorti du bilan
1816	MA:x1	Niveau 1
1817	MA:x2	Niveau 2
1818	MA:x3	Niveau 3
1821	MA:x4	Marché organisé

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1822	MA:x5	OTC
1823	MA:x6	Cours publiés
1824	MC:x4	Couvertures comptables
1825	MC:x5	Couvertures comptables. Variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert
1826	MC:x6	Couvertures comptables. Variations de la juste valeur de l'instrument de couverture [y compris abandon]
1827	MC:x7	Couvertures comptables. Inefficacité en résultat des couvertures de flux de trésorerie
1828	MC:x8	Couvertures comptables. Inefficacité en résultat des couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger
1830	MC:x9	Autres éléments du résultat global cumulés
1832	MC:x10	Autres éléments du résultat global accumulés Actifs financiers disponibles à la vente
1833	MC:x11	Autres éléments du résultat global accumulés Couvertures de flux de trésorerie
1834	MC:x12	Autres éléments du résultat global accumulés Classé comme détenu en vue de la vente
1835	MC:x13	Autres éléments du résultat global accumulés Plans à prestations définies
1836	MC:x14	Autres éléments du résultat global accumulés Conversion de monnaies étrangères
1837	MC:x15	Autres éléments du résultat global accumulés Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger
1838	MC:x16	Autres éléments du résultat global accumulés Immobilisations incorporelles
1839	MC:x17	Autres éléments du résultat global accumulés Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
1840	MC:x18	Autres éléments du résultat global accumulés Actifs corporels
1842	MC:x19	Positions de titrisation
1851	MC:x20	Charges administratives
1852	MC:x21	Charges administratives. Autres que membres du personnel
1853	MC:x22	Charges administratives. Personnel
1854	MC:x23	Charges administratives. Personnel. Pensions et charges analogues
1855	MC:x24	Charges administratives. Personnel. Paiements fondés sur des actions
1856	MC:x25	Tous les actifs
1857	MC:x26	Tous actifs, tous passifs, tous éléments de hors bilan
1858	MC:x27	Tous actifs, tous éléments de hors bilan, dérivés, positions courtes, instruments de créance émis, dépôts
1860	MC:x28	Tous les capitaux propres
1861	MC:x29	Tous les capitaux propres, tous les passifs
1862	MC:x30	Toutes les expositions
1863	MC:x31	Tous les passifs

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1864	MC:x32	Actifs concernés par les services fournis par l'établissement
1865	MC:x33	Actifs autres que fonds en caisse, dérivés, titres de créance, prêts et avances, instruments de capitaux propres, variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture de portefeuille du risque de taux d'intérêt, actifs corporels, immobilisations incorporelles, actifs d'impôt
1866	MC:x34	Actifs autres que fonds en caisse, dérivés, instruments de capitaux propres, titres de créance, prêts et avances, actifs corporels, immobilisations incorporelles
1867	MC:x35	Actifs autres que fonds en caisse, dérivés, instruments de capitaux propres. Autre qu'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, titres de créance, prêts et avances
1869	MC:x36	Actifs autres que dérivés, titres de créance, prêts et avances
1870	MC:x37	Actifs autres que dérivés, instruments de capitaux propres, titres de créance, prêts et avances, actifs corporels, immobilisations incorporelles
1871	MC:x38	Actifs autres que dérivés, instruments de capitaux propres, titres de créance, prêts et avances
1872	MC:x39	Actifs autres qu'instruments de capitaux propres, titres de créance, prêts et avances, actifs corporels
1873	MC:x40	Actifs autres qu'instruments de capitaux propres, titres de créance, prêts et avances, actifs corporels. Biens
1875	MC:x41	Coussin de conservation des fonds propres
1878	MC:x44	Fonds en caisse
1880	MC:x45	Instruments de capitaux propres, titres de créance, prêts et avances, dépôts, titres de créance émis, autres passifs financiers
1881	MC:x46	Fonds en caisse, prêts et avances. Sur demande [call] et à court préavis [compte courant]
1894	MC:x49	OPC
1895	MC:x409	Sûretés reçues
1897	MC:x51	Autres qu'immobilier, dépôts, titres de créances émis
1898	MC:x262	Autres qu'immobilier
1909	MC:x53	Coussin de fonds propres global
1924	MC:x54	Couverture de positions du portefeuille de corrélation - dérivés de crédit notés au nième défaut
1925	MC:x55	Couverture de positions du portefeuille de corrélation - positions de titrisation
1927	MC:x56	Actifs d'impôt exigibles
1928	MC:x57	Passifs d'impôt exigibles
1929	MC:x58	Titres de créance
1930	MC:x59	Instruments de créance, instruments de capitaux propres, dérivés, instruments de hors bilan
1931	MC:x60	Titres de créance
1932	MC:x146	Titres de créance émis
1933	MC:x62	Titres de créance émis. Titres adossés à des actifs
1934	MC:x63	Titres de créance émis. Certificats de dépôt

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1935	MC:x64	Titres de créance émis. Obligations garanties
1936	MC:x65	Titres de créance émis. Contrats hybrides
1937	MC:x66	Titres de créance émis. Autres que certificats de dépôt, titres adossés à des actifs, obligations garanties, contrats hybrides
1938	MC:x67	Titres de créance émis. Autres que certificats de dépôt, titres adossés à des actifs, obligations garanties, contrats hybrides. Instruments financiers composés convertibles
1939	MC:x68	Titres de créance émis. Autres que certificats de dépôt, titres adossés à des actifs, obligations garanties, contrats hybrides. Non convertibles
1940	MC:x223	Titres de créance, prêts et avances
1941	MC:x70	Titres de créance, prêts et avances, expositions de hors bilan soumises à risque de crédit
1942	MC:x71	Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles
1944	MC:x72	Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles et instruments de capitaux propres
1946	MC:x73	Passifs d'impôt différé associés aux actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles
1947	MC:x74	Passifs d'impôt différé associés aux actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles
1952	MC:x75	Déductions liées à un autre traitement des expositions
1954	MC:x76	Actifs d'impôt différés
1959	MC:x77	Actifs d'impôt différé ne dépendant pas de bénéfices futurs
1961	MC:x78	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles
1962	MC:x79	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles
1963	MC:x80	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés
1967	MC:x81	Passifs d'impôt différés
1968	MC:x82	Passifs d'impôt différé associés aux actifs du fonds de pension à prestations définies
1970	MC:x83	Passifs d'impôt différé associés à des immobilisations incorporelles autres que goodwill
1971	MC:x84	Passifs d'impôt différé déductibles des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs
1972	MC:x85	Passifs d'impôt différé non déductibles des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs
1973	MC:x86	Obligations de prestations définies
1977	MC:x87	Actifs du fonds de pension à prestations définies dont l'établissement peut disposer à certaines conditions, passifs d'impôt différé associés aux actifs du fonds de pension à prestations définies
1978	MC:x88	Actifs du fonds de pension à prestations définies dont l'établissement peut disposer sans contrainte
1982	MC:x89	Actifs de plans à prestations définies
1984	MC:x90	Plans à prestations définies

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
1985	MC:x135	Dépôts
1986	MC:x92	Dépôts, titres de créance émis
1987	MC:x93	Dépôts, titres de créance émis, autres passifs financiers
1988	MC:x474	Dépôts. Comptes courants / dépôts à un jour
1989	MC:x95	Dépôts. Remboursable sur demande
1990	MC:x477	Dépôts. Mises en pension
1991	MC:x97	Dépôts. À échéance convenue
1992	MC:x98	Amortissements
1994	MC:x99	Dérivés
1995	MC:x100	Opérations sur dérivés et opérations à règlement différé hors conventions de compensation multi-produits
1996	MC:x101	Dérivés hors convention de compensation multi-produits - faisant l'objet d'une compensation centrale par une CCP éligible
2002	MC:x103	Dérivés, titres de créance, prêts et avances
2003	MC:x104	Dérivés, titres de créance, prêts et avances, instruments de capitaux propres
2005	MC:x105	Dérivés, dépôts, titres de créance émis
2006	MC:x106	Dérivés, dépôts, titres de créance émis, instruments de capitaux propres émis
2007	MC:x107	Dérivés, dépôts, titres de créance émis, autres passifs financiers
2008	MC:x108	Dérivés, instruments de capitaux propres
2009	MC:x109	Dérivés, instruments de capitaux propres, titres de créance, prêts et avances, positions courtes, dépôts, titres de créance émis, autres passifs financiers
2010	MC:x110	Dérivés, opérations de financement sur titres
2012	MC:x111	Dérivés, positions courtes, dépôts, titres de créance émis, autres passifs financiers
2014	MC:x112	Dérivés. Contrats d'échange sur risque de crédit
2015	MC:x113	Dérivés. Options sur écart de crédit
2016	MC:x114	Dérivés. Crédit. Protection achetée
2017	MC:x115	Dérivés. Crédit. Protection vendue
2018	MC:x116	Dérivés. Crédit. Protection vendue. Non soumis à une clause de résiliation
2019	MC:x117	Dérivés. Crédit. Protection vendue. Soumis à une clause de résiliation
2020	MC:x118	Dérivés. Entreprises financières
2021	MC:x119	Dérivés. Options
2022	MC:x120	Dérivés. Autres que contrats d'échange sur risque de crédit, options sur écart de crédit, contrats d'échange sur rendement global
2023	MC:x121	Dérivés. Autres qu'options
2024	MC:x122	Dérivés. Acheté

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2025	MC:x123	Dérivés. Vendu
2026	MC:x124	Dérivés. Total contrats d'échange
2029	MC:x125	Produits de dividendes
2033	MC:x126	Fonds propres éligibles dans le cadre de participations qualifiées hors du secteur financier et de grands risques
2034	MC:x127	Intérêts minoritaires éligibles
2035	MC:x128	Intérêts minoritaires éligibles, instruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres
2037	MC:x129	Expositions sur actions et équivalents aux effets du risque de crédit
2038	MC:x130	Instruments de capitaux propres
2041	MC:x131	Instruments de capitaux propres et actifs financiers subordonnés
2042	MC:x132	Instruments de capitaux propres émis
2044	MC:x133	Instruments de capitaux propres émis. Fonds propres
2050	MC:x134	Instruments de capitaux propres émis. Fonds propres. Libéré
2051	MC:x91	Instruments de capitaux propres émis. Fonds propres. Libéré et emprunts subordonnés
2052	MC:x136	Instruments de capitaux propres émis. Fonds propres. Libéré, propres instruments de capitaux propres et emprunts subordonnés
2053	MC:x137	Instruments de capitaux propres émis. Fonds propres. Libéré, comptes de primes d'émission, autres instruments de capitaux propres émis
2054	MC:x138	Instruments de capitaux propres émis. Fonds propres. Libéré, comptes de primes d'émission, autres instruments de capitaux propres émis, résultats non distribués, autres éléments du résultat global accumulés, autres réserves, fonds pour risques bancaires généraux
2055	MC:x139	Instruments de capitaux propres émis. Fonds propres. Appelé non versé
2056	MC:x140	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres. Composante capitaux propres d'instruments financiers composés
2057	MC:x141	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres. Autres que composante capitaux propres d'instruments financiers composés
2058	MC:x142	Instruments de capitaux propres émis autres que fonds propres
2059	MC:x143	Instruments de capitaux propres, titres de créance, prêts et avances
2066	MC:x145	Instruments de capitaux propres. Autres qu'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
2068	MC:x61	Capitaux propres émis autres qu'instruments de capital émis
2069	MC:x147	Capitaux propres autres qu'autres éléments du résultat global cumulés
2070	MC:x148	Excédent de déduction d'éléments de fonds propres de catégorie inférieure
2071	MC:x149	Excédent de déduction d'éléments de fonds propres de la catégorie
2081	MC:x150	Écarts de change
2083	MC:x151	Charges sur instruments de capitaux propres émis
2084	MC:x152	Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2090	MC:x153	Honoraires et commissions
2091	MC:x154	Garanties financières données
2092	MC:x155	Garanties financières reçues
2093	MC:x156	Instruments exposés au risque de marché
2094	MC:x157	Actifs et passifs autres que dérivés
2095	MC:x158	Produits agricoles
2096	MC:x159	Métaux de base
2097	MC:x160	Produits énergétiques (pétrole, gaz)
2098	MC:x161	Autres que métaux précieux, métaux de base, produits agricoles («softs»)
2100	MC:x163	Actifs et passifs autres qu'instruments de créance et OPC
2101	MC:x164	Contrat à terme sur taux d'intérêt
2102	MC:x165	Accords de taux futurs
2103	MC:x166	Engagement à terme d'achat ou de vente de titres de créance
2104	MC:x167	Contrats d'échange
2105	MC:x168	Dérivés de crédit
2106	MC:x169	Total contrat d'échange
2107	MC:x170	Contrat d'échange sur risque de crédit
2108	MC:x171	Dérivés, autres
2109	MC:x172	Éléments de bilan
2110	MC:x173	Éléments d'actif
2111	MC:x174	Éléments de passif
2112	MC:x175	Éléments de bilan autres qu'éléments d'actif, éléments de passif
2113	MC:x176	Éléments de hors bilan
2114	MC:x177	Garanties irrévocables et instruments analogues
2117	MC:x178	Contrats à terme sur indice boursier
2120	MC:x179	Fonds pour risques bancaires généraux
2122	MC:x180	Profits et pertes sur décomptabilisations
2123	MC:x181	Profits et pertes sur décomptabilisations, profits et pertes résultant de réévaluations
2124	MC:x182	Profits et pertes autres éléments du résultat global
2125	MC:x183	Profits et pertes autres éléments du résultat global. Conversion de monnaies étrangères
2131	MC:x184	Goodwill
2132	MC:x185	Goodwill pris en compte en tant qu'immobilisation incorporelle
2133	MC:x186	Goodwill et passifs d'impôt différé associés au goodwill

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2136	MC:x187	Dépréciation
2139	MC:x188	Détentions indirectes
2144	MC:x189	Instruments faisant partie du portefeuille de corrélation
2146	MC:x191	Instruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres
2147	MC:x192	Instruments soumis aux exigences de fonds propres
2148	MC:x193	Instruments exposés au risque de crédit
2150	MC:x195	Instruments exposés au risque de crédit hors instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation
2151	MC:x196	Instruments soumis au régime pour grands risques
2152	MC:x197	Instrument soumis aux exigences pour exposition à une contrepartie centrale
2153	MC:x198	Instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation
2154	MC:x199	Instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation - titrisations renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé
2155	MC:x200	Instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation hors titrisations renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé
2156	MC:x201	Instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation hors titrisations renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé - éléments de hors bilan et dérivés
2157	MC:x202	Instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation - éléments de hors bilan et dérivés
2158	MC:x203	Instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation - éléments de bilan
2160	MC:x204	Éléments de hors bilan autres que garanties irrévocables et instruments analogues
2161	MC:x205	Opérations à terme de change
2162	MC:x206	Contrats à terme sur devises
2163	MC:x207	Contrats à terme sur or
2164	MC:x208	Dérivés autres qu'opérations à terme de change, options et warrants
2165	MC:x209	Immobilisations incorporelles
2167	MC:x210	Immobilisations incorporelles autres que goodwill
2168	MC:x211	Immobilisations incorporelles autres que goodwill et passifs d'impôt différé associés à des immobilisations incorporelles autres que goodwill
2169	MC:x212	Intérêts
2170	MC:x213	Acomptes sur dividendes
2175	MC:x215	Excès (+) ou insuffisance (-) NI des ajustements du risque de crédit, des corrections de valeur supplémentaires, et des autres réductions de fonds propres par rapport aux pertes anticipées
2177	MC:x216	Excès de provisions par rapport aux pertes attendues selon l'approche NI
2179	MC:x217	Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche NI

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2180	MC:x218	Or
2198	MC:x219	Passifs autres que dérivés, dépôts, titres de créance émis, autres passifs financiers
2199	MC:x220	Passifs autres que dérivés, positions courtes, dépôts, titres de créance émis, autres passifs financiers, variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture de portefeuille du risque de taux d'intérêt, provisions, passifs d'impôt, parts sociales remboursables sur demande
2201	MC:x221	Engagements de prêt donnés
2202	MC:x222	Engagements de prêt donnés, autres engagements donnés
2203	MC:x69	Engagements de prêt reçus
2204	MC:x224	Engagements de prêt reçus, garanties financières reçues, autres engagements reçus
2205	MC:x469	Prêts et avances
2206	MC:x226	Prêts et avances. Avances qui ne sont pas des prêts
2207	MC:x227	Prêts et avances. Sur demande [call] et à court préavis [compte courant]
2208	MC:x228	Prêts et avances. Prêts à terme. Dettes contractées par carte de crédit
2209	MC:x229	Prêts et avances. Prêts à terme. Contrats de location-financement
2210	MC:x230	Prêts et avances. Prêts à terme. Autres qu'effets à recevoir, dettes contractées par carte de crédit, contrats de location-financement, prises en pension
2211	MC:x231	Prêts et avances. Prêts à terme. Prises en pension
2212	MC:x232	Prêts et avances. Prêts à terme. Produits à recevoir sur transactions
2213	MC:x233	Dérivés faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation
2214	MC:x234	Événements causant des pertes
2215	MC:x235	Pertes
2218	MC:x236	Catégories principales générant des frais généraux
2219	MC:x237	Catégories principales générant des risques opérationnels selon AMA
2220	MC:x238	Catégories principales générant des risques opérationnels selon BIA, ASA et approche standard
2229	MC:x240	Goodwill négatif
2230	MC:x241	Autres qu'obligations de crédit
2232	MC:x242	Hors programmes abcp
2236	MC:x244	Dérivés de crédit notés au nième défaut
2250	MC:x246	Expositions de hors bilan exposées au risque de crédit hors instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation
2251	MC:x247	Instruments de hors bilan
2255	MC:x251	Expositions de hors bilan soumises à risque de crédit
2257	MC:x252	Expositions de bilan et de hors bilan exposées au risque de crédit hors instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2259	MC:x254	Expositions de bilan exposées au risque de crédit hors instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation
2263	MC:x255	Pertes opérationnelles
2264	MC:x256	Options et warrants
2268	MC:x258	Dérivés OTC hors conventions de compensation multi-produits
2269	MC:x259	Opérations de financement sur titres OTC hors conventions de compensation multi-produits
2271	MC:x260	Instruments exposés au risque de marché hors contrats à terme sur indice boursier
2278	MC:x261	Expositions au risque autres et provisoires
2282	MC:x52	Autres engagements donnés
2283	MC:x263	Autres engagements reçus
2289	MC:x264	Autres passifs financiers
2292	MC:x265	Autres opérationnel
2293	MC:x266	Autres opérationnel. Généré par des actifs corporels. Variations de la juste valeur
2294	MC:x267	Autres opérationnel. Généré par des actifs corporels. Autres que variations de la juste valeur
2295	MC:x268	Autres opérationnel. Autres que générés par des actifs corporels
2297	MC:x269	Autres réserves
2298	MC:x270	Autres réserves. Autres que réserves ou pertes cumulées d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées et fonds pour risques bancaires
2299	MC:x271	Autres réserves. Réserves ou pertes cumulées d'investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
2306	MC:x273	Propres instruments de capitaux propres émis
2308	MC:x274	Propres instruments de capitaux propres et emprunts subordonnés
2312	MC:x275	Éléments de fonds propres réglementaires
2317	MC:x276	Résultat
2318	MC:x277	Résultat des activités poursuivies avant impôt
2319	MC:x278	Résultat des activités abandonnées avant impôt
2321	MC:x279	Résultat des activités poursuivies
2322	MC:x280	Résultat des activités abandonnées
2324	MC:x281	Autres éléments du résultat global (net)
2325	MC:x282	Résultat, autres éléments du résultat global (net)
2326	MC:x283	Provisions
2327	MC:x284	Provisions. Avantages du personnel
2328	MC:x285	Provisions. Avantages du personnel. Autres que pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2329	MC:x286	Provisions. Avantages du personnel. Pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi
2330	MC:x287	Provisions. Expositions de hors bilan soumises à risque de crédit
2331	MC:x288	Provisions. Autres qu'avantages du personnel, restructuration, risques légaux et fiscaux, éléments de hors bilan soumis à risque de crédit
2333	MC:x289	Provisions. Risques légaux et fiscaux
2334	MC:x290	Provisions. Restructuration
2335	MC:x291	Contrats à terme sur matières premières
2336	MC:x292	Immobilier
2337	MC:x293	Immobilier. Commercial
2338	MC:x294	Immobilier. Résidentiel
2339	MC:x295	Détentions croisées
2341	MC:x296	Engagements à terme
2342	MC:x297	Ajustements réglementaires
2350	MC:x298	Indicateur de référence ROp
2351	MC:x299	Indicateur de référence ROp, prêts et avances
2353	MC:x300	Positions de retitrisation
2360	MC:x301	Bénéfices non distribués
2362	MC:x302	Réserves de réévaluation
2368	MC:x303	Titrisations renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé
2369	MC:x304	Droit au remboursement d'une dépense nécessaire pour éteindre une obligation de prestations définies
2371	MC:x305	Dispositifs soumis à l'approche par transparence
2372	MC:x306	Opérations de financement sur titres
2373	MC:x307	Opérations de financement sur titres hors convention de compensation multi-produits - faisant l'objet d'une compensation centrale par une CCP éligible
2376	MC:x309	Opérations de financement sur titres, opérations sur dérivés et opérations à règlement différé
2377	MC:x310	Opérations de financement sur titres, opérations sur dérivés et opérations à règlement différé dans le cadre de conventions de compensation multi-produits
2378	MC:x311	Opérations de financement sur titres hors conventions de compensation multi-produits
2383	MC:x313	Titrisation - titres de créance
2384	MC:x314	Titres de créance faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation
2385	MC:x315	Positions de titrisation - hors bilan et dérivés
2386	MC:x316	Positions de titrisation - éléments du bilan
2387	MC:x317	Expositions titrisées

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2390	MC:x320	Parts sociales remboursables sur demande
2391	MC:x321	Part du résultat
2392	MC:x322	Prime d'émission
2395	MC:x323	Positions courtes
2396	MC:x324	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique
2400	MC:x325	Détentions synthétiques
2403	MC:x326	Coussin pour le risque systémique
2409	MC:x329	Actifs corporels
2410	MC:x330	Actifs corporels, immobilisations incorporelles
2411	MC:x331	Actifs corporels. Biens
2413	MC:x332	Actifs d'impôt
2414	MC:x333	Impôts d'activités poursuivies
2415	MC:x334	Impôts d'activités abandonnées
2417	MC:x335	Passifs d'impôt
2418	MC:x336	Impôts sur autres éléments du résultat global
2424	MC:x337	Total des pertes anticipées pouvant être incluses dans les ajustements aux fonds propres eu égard à la différence entre les pertes attendues et les provisions (hors pertes anticipées des expositions sous forme d'actions)
2428	MC:x0	Total/non applicable
2436	MC:x341	Ajustements transitoires. Filtres et déductions supplémentaires
2439	MC:x342	Instruments ne constituant pas une aide d'État et bénéficiant d'une clause d'antériorité
2442	MC:x343	Ajustements transitoires. Du fait d'intérêts minoritaires et équivalents
2443	MC:x344	Ajustements transitoires. Autres qu'instruments de fonds propres bénéficiant d'une clause d'antériorité, intérêts minoritaires et équivalents
2445	MC:x345	Ajustements transitoires. Déductions
2455	NC:A	A - Agriculture, sylviculture et pêche
2456	NC:B	B - Industries extractives
2457	NC:C	C - Industrie manufacturière
2458	NC:D	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
2459	NC:E	E - Production et distribution d'eau
2460	NC:F	F - Construction
2461	NC:G	G - Commerce
2462	NC:H	H - Transports et entreposage
2463	NC:I	I - Hébergement et restauration

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2464	NC:J	J - Information et communication
2465	NC:L	L - Activités immobilières
2466	NC:M	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques
2467	NC:N	N - Activités de services administratifs et de soutien
2469	NC:O	O - Administration publique
2470	NC:P	P - Enseignement
2471	NC:Q	Q - Santé humaine et action sociale
2472	NC:R	R - Arts, spectacles et activité récréatives
2473	NC:S	S - Autres activités de services
2477	PC:x1	0 %
2478	PC:x2	1 %
2479	PC:x3	2 %
2480	PC:x4	6 %
2481	PC:x5	8 %
2482	PC:x6	10 %
2483	PC:x7	12 %
2484	PC:x8	20 %
2485	PC:x9	35 %
2486	PC:x10	50 %
2487	PC:x11	70 %
2488	PC:x12	75 %
2489	PC:x13	90 %
2490	PC:x14	100 %
2491	PC:x15	115 %
2492	PC:x16	150 %
2493	PC:x17	190 %
2494	PC:x18	200 %
2495	PC:x19	225 %
2496	PC:x20	250 %
2497	PC:x21	290 %
2498	PC:x22	300 %

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2499	PC:x23	350 %
2500	PC:x24	370 %
2501	PC:x25	425 %
2502	PC:x26	500 %
2503	PC:x27	650 %
2504	PC:x28	750 %
2505	PC:x29	850 %
2506	PC:x30	1250 %
2507	PC:x31	> 0 % et <= 20 %
2508	PC:x32	> 20 % et <= 50 %
2509	PC:x33	> 50 % et <= 100 %
2510	PC:x34	0,2 %
2511	PC:x35	0,25 %
2512	PC:x36	0,4 %
2513	PC:x37	0,7 %
2514	PC:x38	1,25 %
2515	PC:x39	1,6 %
2516	PC:x40	1,75 %
2517	PC:x41	12 - 18 %
2518	PC:x42	12,5 %
2519	PC:x43	2,25 %
2520	PC:x44	2,75 %
2521	PC:x45	20 - 35 %
2522	PC:x46	3,25 %
2523	PC:x47	3,75 %
2524	PC:x48	4,5 %
2525	PC:x49	40 - 75 %
2526	PC:x50	5,25 %
2527	PC:x51	7 - 10 %
2528	PC:x52	0,25 %, 1 %, 1,6 %
2529	PC:x0	Sans objet / Tous les pourcentages applicables
2532	PC:x54	Pourcentages de référence selon obligation de déclaration spécifique

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2533	PC:x55	Pondérations - autres - risque de crédit - approche standard
2534	PC:x56	Pondérations - autres - risque de marché - approche standard - portefeuille de corrélation
2535	PC:x57	Pondération > 0 et <= 12 %
2536	PC:x58	Pondération > 100 et <= 425 %
2537	PC:x59	Pondération > 12 et <= 20 %
2538	PC:x60	Pondération > 20 et <= 50 %
2539	PC:x61	Pondération > 425 et <= 1250 %
2540	PC:x62	Pondération > 50 et <= 75 %
2541	PC:x63	Pondération > 75 et <= 100 %
2542	PC:x64	Pondérations calculables zone 1
2544	PC:x65	Pondérations calculables zone 2
2545	PC:x66	1,25 %, 1,75 %, 2,25 %
2546	PC:x67	Pondérations calculables zone 3
2547	PC:x68	2,75 %, 3,25 %, 3,75 %, 4,5 %, 5,25 %, 6 %, 8 %, 12,5 %
2549	PI:x1	Position longue
2550	PI:x2	Position compensée
2551	PI:x0	Sans objet / Toutes les positions
2552	PI:x4	Position courte
2553	PI:x5	Position non compensée
2560	PL:x1	Portefeuilles comptables pour titres de créance soumis à dépréciation
2561	PL:x2	Portefeuilles comptables pour instruments de capitaux propres soumis à dépréciation
2562	PL:x3	Portefeuilles comptables pour actifs financiers non soumis à dépréciation
2563	PL:x4	Portefeuilles comptables pour actifs financiers soumis à dépréciation
2566	PL:x5	Portefeuilles comptables pour instruments financiers détenus à des fins de négociation
2567	PL:x6	Portefeuilles comptables non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour instruments financiers
2571	PL:x7	Actifs financiers disponibles à la vente
2572	PL:x8	Actifs financiers disponibles à la vente. Au coût
2573	PL:x9	Actifs financiers disponibles à la vente. À la juste valeur
2574	PL:x10	Portefeuille bancaire et de négociation
2575	PL:x11	Portefeuille bancaire
2576	PL:x12	Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales
2579	PL:x13	Classé comme détenu en vue de la vente

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2583	PL:x14	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
2584	PL:x15	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
2586	PL:x16	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Asymétrie comptable, passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Asymétrie comptable
2587	PL:x17	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au coût
2589	PL:x18	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Évaluation à la juste valeur, passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat Évaluation basée sur la juste valeur
2591	PL:x19	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Contrats hybrides désignés, passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat Contrats hybrides désignés
2592	PL:x20	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
2597	PL:x22	Actifs financiers détenus à des fins de négociation. Au coût
2598	PL:x23	Actifs financiers détenus à des fins de négociation. Au coût, actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au coût, actifs financiers disponibles à la vente. Au coût
2599	PL:x24	Actifs financiers détenus à des fins de négociation. Couvertures économiques, passifs financiers détenus à des fins de négociation. Couvertures économiques
2600	PL:x25	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
2604	PL:x26	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
2607	PL:x27	Passifs financiers évalués au coût amorti
2608	PL:x28	Comptabilité de couverture
2609	PL:x29	Comptabilité de couverture. Couvertures de flux de trésorerie
2610	PL:x30	Comptabilité de couverture. Couvertures de juste valeur
2611	PL:x31	Comptabilité de couverture. Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger
2612	PL:x32	Comptabilité de couverture. Risque de taux d'intérêt
2613	PL:x33	Comptabilité de couverture. Couverture de portefeuille des flux de trésorerie de l'exposition au risque de taux d'intérêt
2614	PL:x34	Comptabilité de couverture. Couverture de portefeuille de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt
2615	PL:x35	Placements détenus jusqu'à leur échéance
2618	PL:x36	Investissement non significatif
2619	PL:x37	Immeubles de placement
2620	PL:x38	Immeubles de placement. Modèle de coût
2622	PL:x39	Immeubles de placement. Modèle de la juste valeur
2623	PL:x40	Immeubles de placement. Modèle de la juste valeur, immobilisations corporelles. Modèle de la juste valeur
2624	PL:x41	Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
2625	PL:x42	Prêts et créances
2627	PL:x43	Évaluation des immobilisations incorporelles. Autres que goodwill. Modèle de coût
2628	PL:x44	Évaluation des immobilisations incorporelles. Autres que goodwill. Modèle de réévaluation

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2633	PL:x0	Sans objet / Tous les portefeuilles
2637	PL:x46	Immobilisations corporelles
2638	PL:x47	Immobilisations corporelles. Modèle de coût
2641	PL:x48	Immobilisations corporelles. Modèle de la juste valeur
2642	PL:x49	Immobilisations corporelles. Modèle de réévaluation
2643	PL:x50	Investissement important
2645	PL:x51	Portefeuille de négociation
2650	RF:x1	Exercice comptable complet T
2651	RF:x2	Exercice comptable complet T-1
2652	RF:x3	Exercice comptable complet T-2
2654	RF:x4	Fin d'exercice comptable T-1
2655	RF:x5	Fin d'exercice comptable T
2657	RF:x7	Fin d'exercice comptable T-2
2663	PU:x1	Crédit à la consommation
2664	PU:x3	Crédit immobilier
2665	PU:x0	Sans objet / Toutes fins
2666	PU:x4	Fins autres que crédit à la consommation et crédit immobilier
2667	RP:x11	Entreprises associées
2668	RP:x2	Entités du secteur financier
2671	RP:x3	Coentreprises
2672	RP:x4	Coentreprises, entreprises associées
2673	RP:x5	Direction de l'établissement ou de son parent
2674	RP:x0	Sans objet / Toutes parties liées / Toutes relations
2675	RP:x7	Autre qu'entités du secteur financier
2676	RP:x8	Société mère et sociétés mères exerçant un contrôle conjoint
2677	RP:x9	Plans à prestations postérieures à l'emploi définies
2679	RP:x10	Parties liées autres que société mère ou sociétés mères exerçant un contrôle conjoint, filiales, coentreprises et entreprises associées, direction de l'établissement ou de sa société mère
2680	RP:x1	Filiales
2681	RP:x12	Entités structurées non consolidées dans lesquelles l'établissement déclarant possède des intérêts
2684	RS:x1	Investisseur
2686	RS:x2	Originateur

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2687	RS:x3	Originateur, investisseur
2688	RS:x4	Originateur, sponsor
2689	RS:x5	Sponsor
2691	TR:x1	Risque de crédit de la contrepartie
2692	TR:x2	Risque de crédit
2693	TR:x3	Risque de crédit et positions de négociation non dénouées
2694	TR:x4	Risque de crédit, risque de crédit de la contrepartie et positions de négociation non dénouées
2695	TR:x5	Risque de crédit, risque de crédit de la contrepartie, risque de dilution et positions de négociation non dénouées
2696	TR:x6	Risque de crédit, risque de crédit de la contrepartie, risque de dilution, positions de négociation non dénouées et risque de règlement/livraison
2697	TR:x7	Risque de CVA
2698	TR:x8	Risque de dilution
2701	TR:x9	Risque de taux d'intérêt
2702	TR:x10	Risque de grandes expositions
2703	TR:x11	Risque de marché
2704	TR:x12	Risque de matières premières
2705	TR:x13	Risque général lié aux actions
2706	TR:x14	Risque de fonds propres
2707	TR:x15	Risque spécifique lié aux actions
2708	TR:x16	Risque de change
2709	TR:x17	Risque de marché d'OPC sans approche par transparence
2711	TR:x19	Risque général lié aux titres de créance
2713	TR:x20	Risque spécifique lié aux titres de créance
2715	TR:x21	Risque spécifique lié aux positions du portefeuille de corrélation
2717	TR:x22	Risque spécifique lié aux instruments de titrisation
2718	TR:x0	Sans objet / Tous risques
2719	TR:x24	Risque opérationnel
2720	TR:x25	Autre risque
2721	TR:x26	Risque de position, risque de change et risque sur matières premières
2722	TR:x27	Risque de frais généraux
2723	TR:x28	Risques autres que risque de taux d'intérêt, risque de fonds propres, risque de change, risque de crédit, risque de matières premières
2724	TR:x29	Risque de règlement/livraison

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2725	TR:x30	Risque général
2726	TR:x31	Risque spécifique
2728	RT:x10	Transactions synthétiques
2729	RT:x11	Transactions classiques
2730	ST:x1	Tranche de première perte
2731	ST:x2	Tranche « mezzanine »
2733	ST:x3	Tranche avec le rang le plus élevé
2736	TA:x1	Activités autres que compensation et règlement, activités de dépositaire, honoraires provenant d'activités de titrisation
2737	TA:x2	Activités autres que titres, compensation et règlement, gestion d'actifs, activités de dépositaire, services d'administration centrale pour clients institutionnels, transactions fiduciaires, services de paiement, ressources clients distribuées mais non gérées, produits financiers structurés
2738	TA:x3	Activités autres qu'activités de titrisation ou de gestion d'actifs
2739	TA:x4	Services d'agence
2741	TA:x5	Gestion d'actifs
2742	TA:x6	Gestion d'actifs. Investissement collectif
2743	TA:x7	Gestion d'actifs. Portefeuilles clients gérés sur base discrétionnaire
2744	TA:x8	Gestion d'actifs. Fonds de pension
2745	TA:x9	Services administratifs centraux pour investissements collectifs
2746	TA:x10	Compensation et règlement
2747	TA:x11	Banque commerciale
2748	TA:x12	Finance d'entreprise
2749	TA:x13	Éléments d'entreprise
2750	TA:x14	Activités de dépositaire
2751	TA:x15	Activités de dépositaire. Investissement collectif
2752	TA:x16	Activités de dépositaire. Activités de dépositaire autres qu'investissement collectif
2754	TA:x17	Activités de dépositaire. Donnés en dépôt à d'autres entités
2756	TA:x18	Ressources clients distribuées mais non gérées
2758	TA:x19	Ressources clients distribuées mais non gérées. Investissement collectif
2759	TA:x20	Ressources clients distribuées mais non gérées. Produits d'assurance
2760	TA:x21	Ressources clients distribuées mais non gérées. Autres qu'investissements collectifs, produits d'assurance
2761	TA:x22	Transactions fiduciaires
2762	TA:x23	Entreprises d'investissements visées à l'article 90, paragraphe 2, et à l'article 93 du CRR

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2763	TA:x24	Entreprises d'investissements visées à l'article 91, paragraphes 1 et 2, et à l'article 92 du CRR
2764	TA:x25	Véhicules d'investissement faisant l'objet d'une gestion d'actifs autres qu'investissements collectifs, fonds de pension, portefeuilles de clients gérés sur base discrétionnaire
2765	TA:x0	Sans objet / Toutes les activités
2766	TA:x27	Paieement et règlement
2767	TA:x28	Services de paieement
2768	TA:x29	Banque de détail
2769	TA:x30	Courtage de détail
2770	TA:x31	Titres
2771	TA:x32	Titres. Émissions
2772	TA:x33	Titres. Autres qu'émissions et ordres de virement
2773	TA:x34	Titres. Ordres de transfert
2774	TA:x35	Activités de titrisation via des entités ad hoc
2775	TA:x36	Gestion d'activités de titrisation
2776	TA:x37	Produits financiers structurés
2777	TA:x38	Négociation et vente institutionnelle
2781	TI:x1	> 1 an
2785	TI:x2	> 180 jours <= 1 an
2789	TI:x3	> 30 jours <= 60 jours
2791	TI:x4	> 60 jours <= 90 jours
2792	TI:x5	> 90 jours <= 180 jours
2793	TI:x19	<= 3 mois
2794	TI:x7	<= 30 jours
2795	TI:x8	>= 2,5 ans
2796	TI:x9	>= 46 jours
2797	TI:x10	>= 5 jours
2798	TI:x11	0-4 jours
2799	TI:x12	16-30 jours
2800	TI:x13	31-45 jours
2801	TI:x14	5-15 jours
2802	TI:x0	Sans objet / Tous les intervalles de temps
2803	TI:x16	Intervalle de temps applicable aux positions de négociation non dénouées
2804	UE:x1	Hypothèques sur biens immobiliers commerciaux

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2805	UE:x2	Prêts à la consommation
2806	UE:x3	Obligations garanties
2807	UE:x4	Créances sur cartes de crédit
2808	UE:x5	Crédit-bail
2809	UE:x6	Prêts à des entreprises ou à des PME
2810	UE:x0	Sans objet / Tous les types d'expositions sous-jacentes
2811	UE:x8	Autres actifs
2812	UE:x9	Autres passifs
2813	UE:x10	Hypothèques sur biens immobiliers résidentiels
2814	UE:x11	Titrisation, retitrisation
2815	UE:x12	Produits à recevoir sur transactions
2817	UE:x13	Positions sous-jacentes autres que positions de titrisation
2819	MC:x346	Actifs autres que dérivés et opérations de financement sur titres
2820	MC:x347	Actifs fiduciaires exclus du bilan conformément à l'article 416, paragraphe 11, du CRR
2833	AT:mi263	Montant alternatif de l'exposition aux grands risques. Méthode 2
2839	AT:mi265	Montant de l'exposition aux grands risques
2840	AT:mi266	Montant de l'exposition aux grands risques. Coût de remplacement courant Méthode de l'évaluation au prix du marché
2844	AT:mi267	Montant notionnel (même nom de référence et protection acquise auprès d'une contrepartie centrale)
2846	AT:mi268	Montant notionnel (nom de référence et contrepartie ou contrepartie centrale identiques)
2848	AT:mi269	Montant notionnel (même nom de référence)
2850	MC:x348	Accord-cadre de compensation éligible en vertu de l'article 201 CRR
2853	RF:x9	Valeur Mois-1
2855	RF:x10	Valeur Mois-2
2865	MC:x349	Expositions renouvelables non éligibles. Engagements révocables sans condition
2866	MC:x350	Non couvert par un accord-cadre de compensation éligible en vertu de l'article 201 CRR
2867	MC:x351	Non couvert par une convention de compensation multiproduits
2872	MC:x352	Expositions de bilan exposées au risque de crédit
2874	MC:x353	Expositions de bilan faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation
2876	AT:pi270	Ratio de levier - selon définition définitive des fonds propres de catégorie 1
2878	AT:pi271	Ratio de levier - selon définition transitoire des fonds propres de catégorie 1
2881	MC:x354	Expositions renouvelables éligibles
2908	MC:x355	Couvert par une convention de compensation multiproduits

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2909	MC:x356	Engagements révocables sans condition
2910	MC:x357	Dans le cadre d'un régime public d'assurance-crédit à l'exportation
2912	AP:x51	Autre que méthode de l'exposition initiale
2914	MC:x358	Montant à ajouter conformément à l'article 416, paragraphe 4, deuxième alinéa, du CRR
2927	ER:x12	Exposition non notée lorsqu'une notation dérivée n'est pas utilisée
2936	MC:x359	Autres qu'engagements révocables sans condition
2940	MC:x360	Prêts pour financement de projets
2941	MC:x361	Actifs financiers subordonnés
2942	MC:x362	Passifs financiers subordonnés
2944	MC:x363	Résultats non distribués, profits ou pertes
2946	MC:x364	Détentions directes, positions courtes compensatoires autorisées
2947	MC:x365	Détentions directes
2948	MC:x366	Détentions indirectes, positions courtes compensatoires autorisées
2949	MC:x367	Détentions
2950	MC:x368	Détentions synthétiques, positions courtes compensatoires autorisées
2952	MC:x369	Instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité
2953	MC:x370	Instruments constituant une aide d'État et bénéficiant d'une clause d'antériorité
2954	MC:x371	Gains non réalisés
2955	MC:x372	Pertes non réalisées
2956	MC:x373	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles, detentions
2957	MC:x374	Obligations réelles ou éventuelles d'acquiescer des detentions
2958	MC:x375	Filtre prudentiel pour augmentations de la valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés
2959	MC:x376	Filtre prudentiel pour réserve de couverture de flux de trésorerie
2960	MC:x377	Filtre prudentiel pour profits et pertes cumulatifs attribuables aux variations du risque de crédit propre pour les passifs évalués à la juste valeur
2961	MC:x378	Filtre prudentiel pour corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente
2962	MC:x379	Instruments de capitaux propres émis. Capitaux propres et emprunts subordonnés
2963	AP:x52	Approches pour expositions de titrisation
2965	AT:mi272	Valeur comptable sans compensation ou autre technique ARC
2966	AT:mi273	Montant alternatif de l'exposition aux grands risques. Majoration. Méthode de l'évaluation au prix du marché. Sans compensation ou autre technique ARC
2967	AT:mi274	Montant alternatif de l'exposition aux grands risques. Majoration. Méthode de l'évaluation au prix du marché. Méthode 2
2968	AT:mi275	Montant de l'exposition aux grands risques. Majoration. Méthode de l'évaluation au prix du marché
2969	MC:x380	Instruments hors bilan. Risque élevé
2970	MC:x381	Instruments hors bilan. Risque faible

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
2971	MC:x382	Instruments hors bilan. Risque moyen
2972	MC:x383	Instruments hors bilan. Risque modéré
2974	MC:x385	Éléments de bilan Obligations garanties
2975	MC:x386	Éléments de bilan Autres qu'obligations garanties
2976	MC:x387	Opérations de financement sur titres et à règlement différé
2978	CT:x24	Administrations centrales ou banques centrales, administrations régionales et locales, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public
2979	CT:x25	Banques multilatérales de développement et organisations internationales
2980	CT:x26	Entreprises non financières et ménages
2983	CT:x29	Administrations régionales et locales, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public
2984	TA:x39	Crédits commerciaux
2987	EC:x28	Expositions sur actions, éléments représentant des positions de titrisation, autres expositions ne correspondant pas à des obligations de crédit
2988	EC:x29	Expositions sur la clientèle de détail, exposition aux entreprises
2989	EC:x30	Expositions aux administrations centrales ou banques centrales, aux administrations régionales et locales, aux banques multilatérales de développement, aux organisations internationales et aux entités du secteur public
2990	EC:x31	Expositions aux banques multilatérales de développement et aux organisations internationales
2992	EC:x32	Expositions aux administrations régionales et locales, aux banques multilatérales de développement, aux organisations internationales et aux entités du secteur public
2993	EC:x33	Éléments présentant un risque particulièrement élevé, expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme, expositions sous la forme de parts ou d'actions OPC, engagements sous forme d'actions, autres éléments
2994	MC:x388	Expositions renouvelables éligibles. Engagements révocables sans condition. Cartes de crédit
2995	EC:x34	Classes d'exposition autres qu'administrations centrales et banques centrales
2997	AP:x53	Pondérations de risque modifiées pour faire face aux bulles d'actifs dans l'immobilier à usage résidentiel et commercial
2998	MC:x389	Compensation autorisée de positions courtes sous forme de détentions directes
2999	MC:x390	Compensation autorisée de positions courtes sous forme de détentions indirectes
3000	MC:x391	Compensation autorisée de positions courtes sous forme de détentions synthétiques
3001	OF:x15	Fonds propres AT1 provisoirement non déduits
3002	OF:x16	Fonds propres CET1 provisoirement non déduits
3004	OF:x17	Fonds propres T2 provisoirement non déduits
3006	MC:x392	Corrections de valeur supplémentaires et autres réductions de fonds propres
3007	MC:x393	Ajustements pour risque de crédit
3008	MC:x394	Ajustements pour risque de crédit général

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3009	MC:x395	Instruments constituant une aide d'État et bénéficiant d'une clause d'antériorité inéligibles au titre de fonds propres conformément à la directive 2006/48/CE
3010	MC:x396	Instruments constituant une aide d'État et bénéficiant d'une clause d'antériorité éligibles au titre de fonds propres conformément à la directive 2006/48/CE
3011	MC:x397	Instruments ne constituant pas une aide d'État et bénéficiant d'une clause d'antériorité. Dépassement de la limite applicable du montant plus élevé de fonds propres.
3012	MC:x398	Retitrisation dans la tranche de rang le plus élevé, aucune des expositions sous-jacentes n'étant une retitrisation
3013	MC:x399	Titrisation. Nombre effectif d'expositions titrisées inférieur à six.
3014	MC:x400	Titrisation. Tranche de rang le plus élevé.
3015	MC:x401	Ajustements pour risque de crédit spécifique
3017	EC:x35	Expositions sur les établissements
3018	AT:ei276	Corrélation avec le portefeuille de négociation
3019	TP:x1	Portefeuille de corrélation
3020	TP:x2	Hors portefeuille de corrélation
3022	AP:x54	Approche élémentaire, approche standard, approches par mesure avancée
3023	AP:x55	Méthode avancée, méthode standard, méthode de l'exposition initiale
3024	AP:x56	Approche standard pour risque de marché, approche par modèles internes pour risque de marché
3025	AP:x57	Montants d'exposition pondérés calculés conformément à l'approche PD, LGD et M, montants d'exposition pondérés calculés conformément à la méthode RW
3026	AP:x58	Montants d'exposition pondérés calculés pour les actions - approche DP/LGD, méthode de pondération simple, approche par modèles internes
3027	AP:x59	Utilisation partielle permanente
3028	AP:x60	Utilisation partielle provisoire
3029	MC:x403	Ratio de fonds propres cible
3030	MC:x404	Autres éléments ou déduction des fonds propres
3031	AP:x61	Méthode simplifiée
3032	AP:x62	Méthode Delta Plus - exigences supplémentaires pour risque gamma
3033	AP:x63	Méthode Delta Plus - exigences supplémentaires pour risque vega
3034	AP:x64	Approche matricielle par scénario
3035	ST:x4	Tranche de deuxième perte du programme ABCP
3036	MC:x405	Indice
3037	MC:x406	CDS à signature unique
3038	AP:x65	Approche pour risque spécifique pour titres de créance
3039	MC:x407	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre
3040	AT:mi277	Montant dû 30 jours

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3044	BA:x12	Entrées de trésorerie
3045	BA:x13	Actifs liquides
3046	BA:x14	Sorties de trésorerie
3047	BA:x15	Actifs stables
3048	BA:x16	Financement stable
3049	CG:x8	Grevé
3050	CG:x9	Non collatéralisé
3053	CG:x12	Non grevé
3054	CT:x30	BRI, FMI, CE, banques multilatérales de développement ou garanti par ceux-ci
3055	CT:x31	Banques centrales ou garanti par banques centrales
3056	CT:x32	Administrations centrales
3057	CT:x33	Administrations centrales ou garanti par administrations centrales
3058	CT:x34	Administrations centrales, banques centrales, entités du secteur public
3059	CT:x35	Organismes de placement collectif
3062	CT:x38	Établissements de crédit soutenus par une administration centrale ou régionale en qualité de sponsor
3063	CT:x18	Entreprises financières autres qu'établissements de crédit
3068	CT:x44	Entité de titrisation
3069	EC:x36	Expositions autres que sous forme d'obligations garanties
3074	LQ:x5	Dérivatifs dont il est attendu qu'ils soient des éléments à payer
3075	LQ:x6	Dérivatifs dont il est attendu qu'ils soient des éléments à recevoir
3076	LQ:x7	Dérivés qui sont des éléments à payer
3078	LQ:x9	Éléments attestant du retrait de la pratique par le client
3079	LQ:x10	Sorties de trésorerie exemptées
3087	LQ:x18	Sorties de trésorerie plus élevées dans pays tiers
3092	LQ:x23	Entrées de trésorerie exemptées du plafond
3098	LQ:x24	Taux de sortie de trésorerie plus faible par l'autorité de surveillance
3103	LQ:x29	Absence d'éléments attestant du retrait de la pratique par le client
3112	LQ:x38	Ne nécessitant pas un financement stable
3120	LQ:x46	Retiré en période de tensions
3122	MA:x7	Coté sur un indice important d'une bourse reconnue
3123	MA:x8	Bourse reconnue
3125	MC:x413	Tous passifs, expositions de hors bilan soumises à risque de crédit

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3126	MC:x414	Actifs autres que fonds en caisse, dérivés, titres de créance, instruments de capitaux propres, prêts et avances et métaux précieux
3127	MC:x415	Sûretés données
3128	MC:x416	Titres de créance émis. Directive 2009/65/CE, art 52 (4)
3130	MC:x418	Titres de créance émis. Autres qu'obligations garanties et directive 2009/65/CE, art 52 (4)
3131	MC:x419	Titres de créance. Directive 2009/65/CE, art 52 (4)
3132	MC:x420	Instruments de capitaux propres, titres de créance
3133	MC:x421	Garanties financières données, autres engagements donnés
3135	MC:x422	Passifs autres que dérivés, dépôts et titres de créance émis
3136	MC:x423	Prêts et avances, titres de créance
3139	MC:x426	Éléments de hors bilan «risque moyen» et «risque moyen/faible». Engagements de prêt donnés
3140	MC:x427	Autres passifs financiers, charges à payer
3142	MC:x429	Propres titres de créance émis
3143	MC:x430	Métaux précieux (hormis l'or)
3144	MC:x431	Prêts garantis et opérations ajustées aux conditions du marché
3145	PU:x5	Services de compensation, de dépositaire et de gestion de trésorerie
3146	PU:x6	Dérivé des charges d'exploitation
3147	PU:x7	Relation établie
3148	PU:x8	Système de protection institutionnel
3153	PU:x13	Financement incitatif
3154	PU:x14	Objets autres que relations établies et comptes courants
3155	PU:x15	Pour l'acquisition d'actifs autres que des titres auprès d'une clientèle non financière
3156	PU:x16	Comptes courants
3157	TI:x17	> 3 <= 6 mois
3158	TI:x18	> 6 <= 9 mois
3159	TI:x6	> 9 <= 12 mois
3160	TI:x20	<= 12 mois
3162	AT:pi282	Valeur de l'exposition avant application des exemptions et de l'ARC divisée par les fonds propres éligibles
3164	MC:x432	Ajustements pilier II
3165	TR:x32	Risque de fonds propres traité comme du risque de crédit
3166	MC:x433	Instruments financiers susceptibles d'être soumis à des exigences pour risque de marché
3171	EC:x37	Créances NI ou créances éventuelles excepté les engagements sous formes d'actions et les positions de titrisation

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3172	AT:mi284	Seuil de participation dans des entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important
3176	AT:mi285	(-) Valeurs ARC corrigées de protection de crédit non financée (G*) - sorties de trésorerie
3177	AT:mi286	Profits et pertes cumulatifs attribuables aux variations du risque de crédit propre pour les passifs évalués à la juste valeur [filtre prudentiel]
3180	AT:mi287	Montant nominal
3182	TP:x0	Sans objet / Tous les portefeuilles de corrélation
3183	AT:si288	Code LEI
3184	AP:x66	Approche par mesure NI avancée
3185	AP:x67	Approche par mesure NI de base
3186	PC:x69	0 %, 0,2 %, 0,4 %, 0,7 %
3192	MC:x444	Ratio de fonds propres comprenant les ajustements du Pilier II
3193	AT:si289	Code entité
3195	MC:x445	Ajustements transitoires. Du fait d'équivalents
3196	MC:x446	Ajustements transitoires. Du fait d'intérêts minoritaires
3197	MC:x447	Éléments de fonds propres réglementaires. Prime d'émission. Bénéfices non distribués
3199	MC:x448	Actifs faisant l'objet de contrats de réassurance et d'assurance
3200	MC:x449	Passifs faisant l'objet de contrats de réassurance et d'assurance
3201	SC:x1	Périmètre comptable de la consolidation
3202	PL:x52	Évaluation des immobilisations incorporelles. Autres que goodwill
3203	PL:x53	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Asymétrie comptable
3204	PL:x54	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Évaluation basée sur la juste valeur
3205	PL:x55	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Contrats hybrides désignés
3206	PL:x56	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Asymétrie comptable
3207	PL:x57	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Évaluation basée sur la juste valeur
3208	PL:x58	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Contrats hybrides désignés
3234	RP:x13	Entités du groupe
3239	LQ:x49	Éligible de banque centrale
3244	MC:x463	Actifs autres qu'instruments de capitaux propres, titres de créance, prêts et avances
3258	MC:x475	Prêts et avances autres que prêts et avances Sur demande [call] et à court préavis [compte courant]
3274	TI:x21	> 10 ans
3284	TI:x31	Échéance ouverte
3285	AT:mi298	Dépréciation cumulée, variation cumulée de la juste valeur due au risque de crédit

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3286	PL:x59	Actifs financiers détenus à des fins de négociation, actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers disponibles à la vente
3287	PL:x60	Prêts et éléments à recevoir, placements détenus jusqu'à échéance
3288	IM:x12	Exposition faisant l'objet de mesures de délai de grâce
3289	IM:x13	Exposition faisant l'objet de mesures de délai de grâce. Créance entièrement ou partiellement refinancée
3290	IM:x14	Exposition faisant l'objet de mesures de délai de grâce. Instruments dont les clauses ont changé
3291	IM:x15	Exposition faisant l'objet de mesures de délai de grâce. Créance faisant l'objet d'un refinancement
3292	IM:x16	Expositions non productives
3293	IM:x17	Expositions productives
3297	IM:x0	Sans objet / Expositions totales
3298	MC:x483	Titres de créance. Titres adossés à des actifs
3303	AT:si299	Code LEI de l'entreprise détentrice
3305	AT:md301	Ajustements pour risque de crédit (flux)
3306	IM:x20	Déprécié ou en défaut
3307	CU:ISK	Couronne islandaise
3308	CU:NOK	Couronne norvégienne
3310	CU:HKD	Dollar de Hong Kong
3312	CU:TWD	Nouveau dollar de Taïwan
3313	CU:NZD	Dollar néo-zélandais
3314	CU:SGD	Dollar de Singapour
3315	CU:KRW	Won
3316	CU:CNY	Yuan Renminbi
3317	AT:mi302	Montant notionnel (même nom de référence et échéance identique ou plus longue)
3322	RP:x14	Entités financières faisant partie du périmètre de consolidation IFRS, mais pas du périmètre de consolidation prudentiel
3323	RP:x15	Entités de titrisation comptabilisées dans le périmètre de consolidation IFRS mais décomptabilisées à des fins prudentielles
3324	RP:x16	Entités commerciales faisant partie du périmètre de consolidation IFRS, mais pas du périmètre de consolidation prudentiel
3325	RP:x17	Entités commerciales faisant partie du périmètre de consolidation IFRS, mais pas du périmètre de consolidation prudentiel. Au-dessous du seuil de proportionnalité
3326	TA:x40	Opérations éligibles CCLT
3327	SC:x2	Périmètre comptable de la consolidation. Entités financières ne faisant pas partie du périmètre de consolidation prudentiel
3328	SC:x3	Périmètre comptable de la consolidation. Entités de titrisation décomptabilisées à des fins prudentielles
3329	SC:x4	Périmètre comptable de la consolidation. Entités commerciale ne faisant pas partie du périmètre de consolidation prudentiel
3330	TA:x41	Activités autres que crédits commerciaux

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3333	PL:x61	Portefeuilles comptables pour instruments financiers autres que détenus à des fins de négociation
3336	PL:x62	Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
3337	PL:x63	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
3338	PL:x64	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres
3339	PL:x65	Passifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût
3340	PL:x66	Actifs financiers détenus à des fins de négociation
3341	PL:x67	Actifs financiers détenus à des fins de négociation, passifs financiers détenus à des fins de négociation
3343	PL:x68	Passifs financiers détenus à des fins de négociation
3344	MC:x486	Provisions. Fonds pour risques bancaires généraux
3345	MC:x487	Autres réserves. Fonds pour risques bancaires généraux
3346	MC:x488	Réserves de réévaluation. Titres de créance
3347	MC:x489	Réserves de réévaluation. Instruments de capitaux propres
3348	MC:x490	Réserves de réévaluation. Autres qu'actifs corporels, instruments de capitaux propres, titres de créance
3349	MC:x491	Réserves de réévaluation. Actifs corporels
3350	MC:x492	Réserves de juste valeur
3351	MC:x493	Réserves de juste valeur. Couvertures de flux de trésorerie
3352	MC:x494	Réserves de juste valeur. Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger
3353	MC:x495	Réserves de juste valeur. Couvertures autres que couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger, couverture des flux de trésorerie
3354	MC:x496	Réserves de juste valeur. Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres
3355	MC:x497	Écarts de première consolidation
3356	MC:x498	Résultat des activités exceptionnelles avant impôt
3357	MC:x499	Résultat des activités exceptionnelles après impôt
3358	MC:x500	Impôts d'activités exceptionnelles
3359	PL:x69	Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation
3360	IM:x21	Dotations générales
3361	IM:x22	Dotations spécifiques aux dépréciations pour risque de crédit
3362	IM:x23	Dotations générales aux dépréciations pour risque de crédit
3363	IM:x24	Dotations générales aux dépréciations pour risques bancaires
3364	AT:mi307	Valeur mark-to-market (mark-to-model)
3365	MA:x9	Non coté
3366	MC:x501	Total bénéfices d'exploitation (net)
3367	AP:x68	Pondérations fixes

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3368	MC:x502	Profits et pertes autres éléments du résultat global. Actifs non courants
3369	TI:x34	<= 1 mois
3370	TI:x35	> 1 <= 2 mois
3371	TI:x36	> 2 <= 3 mois
3372	TI:x37	> 3 <= 4 mois
3373	TI:x38	> 4 <= 5 mois
3374	TI:x39	> 5 <= 6 mois
3375	TI:x40	> 6 <= 7 mois
3376	TI:x41	> 7 <= 8 mois
3377	TI:x42	> 8 <= 9 mois
3378	TI:x43	> 9 <= 10 mois
3379	TI:x44	> 10 <= 11 mois
3380	TI:x45	> 11 <= 12 mois
3381	TI:x46	> 12 <= 15 mois
3382	TI:x47	> 15 <= 18 mois
3383	TI:x48	> 18 <= 21 mois
3384	TI:x49	> 21 <= 24 mois
3385	TI:x50	> 24 <= 27 mois
3386	TI:x51	> 27 <= 30 mois
3387	TI:x52	> 30 <= 33 mois
3388	TI:x53	> 33 <= 36 mois
3389	TI:x54	> 3 ans <= 5 ans
3390	TI:x55	> 5 ans <= 10 ans
3395	AT:mi315	Montant alternatif de l'exposition aux grands risques. Majoration pour opération de financement sur titres
3396	PL:x70	Portefeuilles comptables pour actifs financiers
3397	AP:x69	Autre que méthode fondée sur les sûretés financière
3398	AP:x70	Méthode fondée sur les sûretés financières
3399	AT:mi309	Montants d'exposition pondérés avant application du facteur supplétif en faveur des PME
3400	AT:mi310	Montants d'exposition pondérés après application du facteur supplétif en faveur des PME
3401	CT:x49	PME bénéficiant du facteur supplétif en faveur des PME
3402	PC:x70	4 %

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3403	MC:x503	Filtre prudentiel pour pertes et gains en juste valeur résultant du propre risque de crédit de l'établissement lié aux instruments dérivés au passif du bilan
3404	RP:x20	Entreprises d'assurance
3405	MC:x504	Ajustements pour risque de crédit spécifique et positions traitées de la même façon
3406	MC:x505	Coussin pour risque d'importance systémique
3407	MC:x506	Coussin pour risque d'importance systémique pour établissements d'importance systémique mondiale
3408	MC:x507	Coussin pour risque d'importance systémique pour autres établissements d'importance systémique
3409	MC:x508	Application d'exigences plus strictes par les établissements
3410	PL:x71	Ni portefeuille bancaire, ni portefeuille de négociation
3411	PL:x72	Partiellement portefeuille bancaire et de négociation
3412	UE:x14	Titrisation
3413	UE:x15	Retitrisation
3414	RS:x6	Prêteur initial
3415	GA:AF	AFGHANISTAN
3416	GA:AX	ÎLES ÅLAND
3417	GA:DZ	ALGÉRIE
3418	GA:AS	SAMOA AMÉRICAINES
3419	GA:AD	ANDORRE
3420	GA:AO	ANGOLA
3421	GA:AI	ANGUILLA
3422	GA:AQ	ANTARCTIQUE
3423	GA:AG	ANTIGUA-ET-BARBUDA
3424	GA:AR	ARGENTINE
3425	GA:AM	ARMÉNIE
3426	GA:AW	ARUBA
3427	GA:AU	AUSTRALIE
3428	GA:AZ	AZERBAÏDJAN
3429	GA:BS	BAHAMAS
3430	GA:BH	BAHREÏN
3431	GA:BD	BANGLADESH
3432	GA:BB	BARBADE
3433	GA:BY	BIÉLORUSSIE
3434	GA:BZ	BELIZE

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3435	GA:BJ	BÉNIN
3436	GA:BM	BERMUDES
3437	GA:BT	BHOUTAN
3438	GA:BO	BOLIVIE
3439	GA:BQ	BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA
3440	GA:BA	BOSNIE-HERZÉGOVINE
3441	GA:BW	BOTSWANA
3442	GA:BV	ÎLE BOUVET
3443	GA:BR	BRÉSIL
3444	GA:IO	TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L'OCÉAN INDIEN
3445	GA:BN	BRUNEI DARUSSALAM
3446	GA:BF	BURKINA
3447	GA:BI	BURUNDI
3448	GA:KH	CAMBODGE
3449	GA:CM	CAMEROUN
3450	GA:CA	CANADA
3451	GA:CV	CAP-VERT
3452	GA:KY	ÎLES CAYMAN
3453	GA:CF	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
3454	GA:TD	TCHAD
3455	GA:CL	CHILI
3456	GA:CN	CHINE
3457	GA:CX	ÎLE CHRISTMAS
3458	GA:CC	ÎLES COCOS (KEELING)
3459	GA:CO	COLOMBIE
3460	GA:KM	COMORES
3461	GA:CG	CONGO
3462	GA:CD	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
3463	GA:CK	ÎLES COOK
3464	GA:CR	COSTA RICA
3465	GA:CI	CÔTE D'IVOIRE
3466	GA:HR	CROATIE

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3467	GA:CU	CUBA
3468	GA:CW	CURAÇAO
3469	GA:DJ	DJIBOUTI
3470	GA:DM	DOMINIQUE
3471	GA:DO	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
3472	GA:EC	ÉQUATEUR
3473	GA:EG	ÉGYPTE
3474	GA:SV	EL SALVADOR
3475	GA:GQ	GUINÉE ÉQUATORIALE
3476	GA:ER	ÉRYTHRÉE
3477	GA:ET	ÉTHIOPIE
3478	GA:FK	ÎLES FALKLAND (MALOUINES)
3479	GA:FO	ÎLES FÉROÉ
3480	GA:FJ	FIDJI
3481	GA:GF	GUYANE FRANÇAISE
3482	GA:PF	POLYNÉSIE FRANÇAISE
3483	GA:TF	TERRES AUSTRALES FRANÇAISES
3484	GA:GA	GABON
3485	GA:GM	GAMBIE
3486	GA:GE	GÉORGIE
3487	GA:GH	GHANA
3488	GA:GI	GIBRALTAR
3489	GA:GL	GROENLAND
3490	GA:GD	GRENADE
3491	GA:GP	GUADELOUPE
3492	GA:GU	GUAM
3493	GA:GT	GUATEMALA
3494	GA:GG	GUERNESEY
3495	GA:GN	GUINÉE
3496	GA:GW	GUINÉE-BISSAU
3497	GA:GY	GUYANA
3498	GA:HT	HAÏTI
3499	GA:HM	ÎLE HEARD ET ÎLES MACDONALD

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3500	GA:VA	SAINT-SIÈGE (VATICAN)
3501	GA:HN	HONDURAS
3502	GA:HK	HONG KONG
3503	GA:IS	ISLANDE
3504	GA:IN	INDE
3505	GA:ID	INDONÉSIE
3506	GA:IR	IRAN
3507	GA:IQ	IRAQ
3508	GA:IM	ÎLE DE MAN
3509	GA:IL	ISRAËL
3510	GA:JM	JAMAÏQUE
3511	GA:JE	JERSEY
3512	GA:JO	JORDANIE
3513	GA:KZ	KAZAKHSTAN
3514	GA:KE	KENYA
3515	GA:KI	KIRIBATI
3516	GA:KP	CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE
3517	GA:KR	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
3518	GA:KW	KOWEÏT
3519	GA:KG	KIRGHIZSTAN
3520	GA:LA	LAOS
3521	GA:LB	LIBAN
3522	GA:LS	LESOTHO
3523	GA:LR	LIBERIA
3524	GA:LY	LIBYE
3525	GA:LI	LIECHTENSTEIN
3526	GA:MO	MACAO
3527	GA:MG	MADAGASCAR
3528	GA:MW	MALAWI
3529	GA:MY	MALAISIE
3530	GA:MV	MALDIVES
3531	GA:ML	MALI
3532	GA:MH	ÎLES MARSHALL

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3533	GA:MQ	MARTINIQUE
3534	GA:MR	MAURITANIE
3535	GA:MU	MAURICE
3536	GA:YT	MAYOTTE
3537	GA:MX	MEXIQUE
3538	GA:FM	MICRONÉSIE
3539	GA:MD	MOLDOVA
3540	GA:MC	MONACO
3541	GA:MN	MONGOLIE
3542	GA:ME	MONTÉNÉGRO
3543	GA:MS	MONTSERRAT
3544	GA:MA	MAROC
3545	GA:MZ	MOZAMBIQUE
3546	GA:MM	MYANMAR
3547	GA:NA	NAMIBIE
3548	GA:NR	NAURU
3549	GA:NP	NÉPAL
3550	GA:NC	NOUVELLE-CALÉDONIE
3551	GA:NZ	NOUVELLE-ZÉLANDE
3552	GA:NI	NICARAGUA
3553	GA:NE	NIGER
3554	GA:NG	NIGERIA
3555	GA:NU	NIUE
3556	GA:NF	ÎLE NORFOLK
3557	GA:MP	ÎLES MARIANNES DU NORD
3558	GA:OM	OMAN
3559	GA:PK	PAKISTAN
3560	GA:PW	PALAOS
3561	GA:PS	TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ
3562	GA:PA	PANAMA
3563	GA:PG	PAPOUASIE - NOUVELLE-GUINÉE
3564	GA:PY	PARAGUAY

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3565	GA:PE	PÉROU
3566	GA:PH	PHILIPPINES
3567	GA:PN	PITCAIRN
3568	GA:PR	PORTO RICO
3569	GA:QA	QATAR
3570	GA:RE	RÉUNION
3571	GA:RW	RWANDA
3572	GA:BL	SAINT-BARTHÉLEMY
3573	GA:SH	SAINTE-HÉLÈNE, ASCENSION ET TRISTAN DA CUNHA
3574	GA:KN	SAINT-CHRISTOPHE-ET-NEVIS
3575	GA:LC	SAINTE-LUCIE
3576	GA:MF	SAINT-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)
3577	GA:PM	SAINT-PIERRE ET MIQUELON
3578	GA:VC	SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES
3579	GA:WS	SAMOA
3580	GA:SM	SAINT-MARIN
3581	GA:ST	SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
3582	GA:SA	ARABIE SAOUDITE
3583	GA:SN	SÉNÉGAL
3584	GA:SC	SEYCHELLES
3585	GA:SL	SIERRA LEONE
3586	GA:SG	SINGAPOUR
3587	GA:SX	SINT-MAARTEN (PARTIE HOLLANDAISE)
3588	GA:SB	ÎLES SALOMON
3589	GA:SO	SOMALIE
3590	GA:ZA	AFRIQUE DU SUD
3591	GA:GS	ÎLES GÉORGIE DU SUD ET SANDWICH DU SUD
3592	GA:SS	SOUDAN DU SUD
3593	GA:LK	SRI LANKA
3594	GA:SD	SOUDAN
3595	GA:SR	SURINAME
3596	GA:SJ	SVALBARD ET JAN MAYEN
3597	GA:SZ	SWAZILAND

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3598	GA:SY	SYRIE
3599	GA:TW	TAÏWAN
3600	GA:TJ	TADJIKISTAN
3601	GA:TZ	TANZANIE
3602	GA:TH	THAÏLANDE
3603	GA:TL	TIMOR-ORIENTAL
3604	GA:TG	TOGO
3605	GA:TK	TOKELAU
3606	GA:TO	TONGA
3607	GA:TT	TRINITÉ-ET-TOBAGO
3608	GA:TN	TUNISIE
3609	GA:TM	TURKMÉNISTAN
3610	GA:TC	ÎLES TURKS ET CAÏCOS
3611	GA:TV	TUVALU
3612	GA:UG	OUGANDA
3613	GA:AE	ÉMIRATS ARABES UNIS
3614	GA:UM	ÎLES MINEURES ÉLOIGNÉES DES ÉTATS-UNIS
3615	GA:UY	URUGUAY
3616	GA:UZ	OUZBÉKISTAN
3617	GA:VU	VANUATU
3618	GA:VE	VENEZUELA
3619	GA:VN	VIÊT NAM
3620	GA:VG	ÎLES VIERGES BRITANNIQUES
3621	GA:VI	ÎLES VIERGES DES ÉTATS-UNIS
3622	GA:WF	WALLIS ET FUTUNA
3623	GA:EH	SAHARA OCCIDENTAL
3624	GA:YE	YÉMEN
3625	GA:ZM	ZAMBIE
3626	GA:ZW	ZIMBABWE
3629	AT:pi313	Ratio de levier - selon définition définitive des fonds propres de catégorie 1 (moyenne des valeurs mensuelles sur un trimestre)
3630	AT:pi314	Ratio de levier - selon définition transitoire des fonds propres de catégorie 1 (moyenne des valeurs mensuelles sur un trimestre)
3631	MA:x0	Sans objet / Tous les types de marchés
3632	NC:x0	Sans objet / Tous les codes NACE

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3633	RF:x0	Période / date de référence (p.ex. courante)
3634	RS:x0	Sans objet / Tous les rôles dans le processus de titrisation
3635	RT:x0	Sans objet / Tous les traitements de transfert de risque
3636	ST:x0	Sans objet / Toutes les structures de titrisation
3637	LQ:x0	Sans objet / Toutes les conditions de liquidité
3638	CS:x0	Pas de scénario subsidiaire
3639	SC:x0	Sans objet / Non spécifié
3640	CG:x0	Sans objet / Toutes les sûretés nanties / Toutes les garanties
3641	AT:ei316	Catégorie de contrepartie
3644	MC:x510	Provisions. Éléments de hors bilan soumis à risque de crédit
3645	AP:x71	Approche des frais généraux
3646	MC:x511	Capital initial
3647	AT:pi317	Pourcentage du ratio de fonds propres
3648	CP:x38	Autre protection de crédit financée - effet de substitution
3649	MC:x512	Profits et pertes résultant de réévaluations. Variations de juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit
3650	RT:x8	Titrisation
3651	RT:x9	Mises en pension
3652	MC:x513	Actifs du fonds de pension à prestations définies dont l'établissement peut disposer à certaines conditions, passifs d'impôt différé associés aux actifs du fonds de pension à prestations définies - modifications positives dues à IAS 19
3653	MC:x514	Actifs du fonds de pension à prestations définies dont l'établissement peut disposer à certaines conditions, passifs d'impôt différé associés aux actifs du fonds de pension à prestations définies - modifications négatives dues à IAS 19
3654	PU:x17	Fonds de défaillance
3666	MC:x515	Autres éléments du résultat global accumulés Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat
3667	MC:x516	Autres éléments du résultat global accumulés Éléments pouvant être reclassés en résultat
3668	MC:x517	Autres éléments du résultat global accumulés Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente
3669	MC:x518	Autres éléments du résultat global accumulés Part d'autres produits et charges d'investissements comptabilisés dans des filiales, coentreprises et entreprises associées
3670	PL:x73	Portefeuilles comptables pour actifs financiers autres que classés comme détenus en vue de la vente
3671	PL:x74	Portefeuilles comptables pour passifs financiers autres que classés comme détenus en vue de la vente
3673	AT:ei319	Groupe ou individuel
3674	AT:mi320	Valeur de l'exposition GR après application des exemptions et de l'ARC
3675	AT:pi321	Valeur de l'exposition GR après application des exemptions et de l'ARC divisée par les fonds propres éligibles

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3677	AP:x0	Sans objet / Toutes les approches
3678	AP:x73	Les méthodes de calcul des pondérations s'appliquent
3679	MC:x519	Instruments faisant l'objet du traitement pour risque de crédit de titrisation hors titrisations renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé - éléments de bilan
3680	TR:x33	Risque de taux d'intérêt, risque de fonds propres
3681	CU:x42	Monnaies autres que celle de la déclaration
3682	AP:x74	Approximation utilisée pour déterminer l'écart de crédit
3683	OF:x0	Sans objet / Tous les fonds propres
3685	CT:x51	Entreprises
3687	PC:x72	<= 35 %
3688	PC:x73	<= 50 %
3689	TI:x56	> 30 jours
3690	PC:x74	> 0 %
3691	TI:x57	> 0 jour
3692	MC:x520	Tous actifs, sûretés reçues
3693	LQ:x50	Actifs autres que d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées ou extrêmement élevées
3694	LQ:x51	Actifs autres qu'actifs liquides éligibles en vertu de l'art. 416 par. 1, a), b), c)
3695	LQ:x52	Sûreté retirée en période de tensions
3696	LQ:x53	Respectant les exigences d'un «dépôt de détail» tel que défini à des fins de liquidité
3697	LQ:x54	Dépôts obligatoires
3698	CT:x52	BRI, FMI, CE, banques multilatérales de développement
3699	CT:x53	BRI, FMI, CE, banques multilatérales de développement, FESF, MES ou garanti par ceux-ci
3700	LQ:x55	Exemption approuvée par l'autorité de contrôle
3701	CT:x54	Banques centrales et entités du secteur public autres que l'administration centrale
3702	CT:x55	Banques centrales et entités du secteur public autres que l'administration centrale ou garanti par celles-ci
3703	LQ:x56	D'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
3704	LQ:x57	De la plus haute qualité de crédit (telle que définie par l'ABE)
3705	CT:x56	Établissements de crédit centraux ou membres d'un système de protection institutionnel
3706	CT:x57	Établissements de crédit centraux ou membres d'un système de protection institutionnel ou garanti par ceux-ci
3707	CT:x58	Administrations centrales, entités du secteur public, banques multilatérales de développement
3708	CT:x59	Administrations centrales, banques centrales ou garanti par ceux-ci

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3709	MC:x521	Sûretés données. Montant excédentaire pouvant être racheté à tout moment
3710	LQ:x58	D'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
3711	CT:x60	Entreprises incluses dans un indice important
3712	LQ:x59	Entrées de trésorerie exclues en raison du plafond
3713	LQ:x60	Entrées de trésorerie exemptées du plafond. Actifs remplissant les conditions du traitement avec pondération de 0 %
3714	LQ:x61	Juridictions ne disposant pas de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité Utilisation de la dérogation A
3715	CT:x61	Contreparties autres qu'administrations centrales, banques centrales, entités du secteur public autres que l'administration centrale, régions et autorités locales habilitées à lever des impôts, BRI, FMI, CE, banques multilatérales de développement, FESF et MES, ou garanti par ceux-ci
3716	CQ:x16	EQC 1-6 ou pondération en fonction du risque attribuée sur la base d'expositions de rang supérieur non garanties de l'émetteur
3717	CQ:x17	EQC 3-6 ou non noté
3718	CU:x43	Monnaie de l'État membre de la bourse
3719	MC:x522	Titres de créance. Papier commercial
3720	MC:x523	Titres de créance. Obligations garanties
3721	CT:x62	Système de garantie des dépôts ou assimilé
3722	MC:x524	Dépôts, engagements de prêt reçus
3723	LQ:x62	Juridictions ne disposant pas de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité Utilisation de la dérogation B
3724	LQ:x63	Remplissant au moins l'une des conditions de l'art. 416, par. 2 a) iii) et du reste des articles 416 et 417 CRR
3725	LQ:x64	Remplissant les conditions de l'art. 422, par. 8, a), b) et c) [exemption pour d)]
3726	LQ:x65	Remplissant les conditions de l'art. 422, par. 8, a), b), c) et d)
3727	LQ:x66	Remplissant les conditions de l'art. 425, par. 4, a), b) et c)
3728	LQ:x67	Remplissant les conditions de l'art. 425, par. 4, a), b) et c). Exemption pour d)
3730	CU:x44	Monnaie locale de la banque centrale et de l'entité du secteur public
3731	CT:x63	FESF et MES
3732	RP:x21	Entités autres qu'entités du groupe
3733	RP:x22	Entités autres qu'entités de titrisation ou entités du groupe
3734	MC:x525	Instruments de capitaux propres. Actions ordinaires
3735	CT:x64	FESF et MES ou garanti par ceux-ci
3736	PU:x18	Relation établie autre que services de compensation, de dépositaire ou de gestion de trésorerie
3737	PU:x19	Relation établie autre que services de compensation, de dépositaire ou de gestion de trésorerie. Correspondant bancaire ou courtage privilégié
3738	LQ:x69	Satisfaisant aux exigences de l'art. 416, par. 1, b) et d), mais pas à celles de l'art. 417 b) CRR
3739	LQ:x70	Satisfaisant aux exigences de l'art. 416, par. 1, b) et d), mais pas à celles de l'art. 417 c) CRR
3740	LQ:x71	Satisfaisant aux exigences de l'art. 416 CRR

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3741	LQ:x72	Satisfaisant aux exigences des art. 416 et 417 CRR
3742	LQ:x73	Non expressément inclus dans une autre catégorie
3743	EC:x39	Classes d'exposition autres qu'expositions sur la clientèle de détail
3744	LQ:x74	Non éligible en tant que taux de sortie de trésorerie de 5 % ou de 10 %
3745	LQ:x75	Actifs liquides non éligibles en vertu de l'art. 416 CRR
3746	AT:mi322	Juste valeur selon compensation prudentielle
3747	CT:x65	Clients financiers
3748	CT:x66	Clients financiers autres qu'établissements de crédit
3749	CT:x67	Clients financiers autres qu'établissements de crédit et entités de titrisation
3750	LQ:x76	Non visé à l'art. 428, par. 1, a), b), c), CRR
3751	LQ:x77	Dépôts non obligatoires
3752	PU:x20	Détenu sous dossier
3753	LQ:x78	Non inclus en tant qu'actifs liquides dans le ration de couverture des liquidités
3754	LQ:x79	Ne satisfaisant pas aux exigences de l'art. 416 CRR
3755	LQ:x80	Ne satisfaisant pas aux exigences de l'art. 416 CRR, mais satisfaisant aux exigences de l'art. 417, points b) et c), CRR.
3756	LQ:x81	Autres niveaux de liquidité et de qualité de crédit
3757	LQ:x82	Sortie de trésorerie différente de 5 % ou 10 % Catégorie 1
3758	LQ:x83	Sortie de trésorerie différente de 5 % ou 10 % Catégorie 2
3759	LQ:x84	Sortie de trésorerie différente de 5 % ou 10 % Catégorie 3
3760	LQ:x85	Sortie de trésorerie de 10 %
3761	LQ:x86	Sortie de trésorerie de 5 %
3762	LQ:x87	Sorties de trésorerie selon l'article 105 CRD
3763	LQ:x88	Éligible en tant que taux de sortie de trésorerie de 10 %
3764	LQ:x89	Éligible en tant que taux de sortie de trésorerie de 5 %
3765	LQ:x90	Actifs liquides éligibles
3766	LQ:x91	Actifs liquides éligibles autres que ceux visés à l'art. 416, par. 1, a), b) et c)
3767	LQ:x92	Actifs liquides éligibles en vertu de l'art. 416, par. 1, a)
3768	LQ:x93	Actifs liquides éligibles en vertu de l'art. 416, par. 1, b)
3769	RP:x23	Établissements appartenant à un réseau en vertu de dispositions légales ou statutaires;
3770	LQ:x94	Actifs liquides éligibles en vertu de l'art. 416, par. 1, c)
3771	LQ:x95	Actifs liquides éligibles en vertu de l'art. 416 CRR

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3772	MC:x526	Actifs sous-jacents liquides. Article 416(1)(a) CRR
3773	MC:x527	Actifs sous-jacents liquides. Article 416(1)(b) et (c) CRR
3774	MC:x528	Actifs sous-jacents liquides. Article 416(1)(d) CRR
3775	MC:x529	Engagements de prêt donnés. Facilités de crédit
3776	MC:x530	Engagements de prêt donnés. Facilités de trésorerie
3777	CT:x68	Administrations locales
3778	LQ:x96	Sûretés conformes à la Charia
3779	LQ:x97	Conforme à la Charia
3780	CS:x3	Dégradation significative de la qualité de crédit de l'établissement
3781	CT:x69	Banques multilatérales de développement ou garanti par celles-ci
3782	PU:x21	Politique monétaire autre qu'aide d'urgence en cas de crise de liquidité
3783	CT:x70	Personnes physiques autres que des entreprises individuelles et des partenariats
3784	CG:x16	Non collatéralisé par des actifs liquides éligibles en vertu de l'art. 416 CRR
3785	CG:x17	Non couvert par un système de garantie des dépôts ou assimilé
3786	OF:x18	Non éligible
3787	IM:x26	Non échu. Pas de non-exécution à 30 jours attendue.
3788	CT:x71	Entités du secteur public autres que l'administration centrale et régions et autorités locales habilitées à lever des impôts ou garanti par celles-ci
3789	CT:x72	Client non financier
3790	CT:x73	Clients non financiers autres que banques centrales, entreprises non financières et clientèle de détail
3791	CT:x74	Clients non financiers autres que banques centrales, administration centrale, entités du secteur public et clientèle de détail
3792	MC:x531	Non renouvelable
3793	MC:x532	Non renouvelable. Par transparence
3794	TI:x58	Échéance ouverte mais possibilité de rachat dans les 30 jours
3795	MC:x533	Option de remplacer la sûreté par des actifs liquides non éligibles
3796	CT:x75	Autres entreprises financières
3797	CQ:x18	Autres qu'EQC 1-6 ou pondération en fonction du risque attribuée sur la base d'expositions de rang supérieur non garanties de l'émetteur
3798	MC:x534	Autres qu'immobilier. Résidentiel
3799	MC:x535	Autres que prêts garantis et opérations ajustées aux conditions du marché
3800	PU:x22	Objet autre que système de protection institutionnel
3801	PU:x23	Objet autre que le remplacement des fonds du client
3802	PU:x24	Objet autre que l'achat ou l'échange d'actifs auprès d'une entité de titrisation
3803	PU:x25	Objet autre que l'acquisition d'actifs autres que des titres auprès d'une clientèle non financière

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3805	PU:x26	Achat ou l'échange d'actifs auprès d'une entité de titrisation
3806	AT:mi323	Valeur après décote prudentielle
3807	AT:mi324	Montant après taux de sortie de trésorerie applicable
3808	AT:mi325	Montant après taux d'entrée de trésorerie applicable
3809	CG:x18	Non collatéralisé et non garanti
3810	CT:x536	Contreparties autres qu'autres établissements financiers
3811	MC:x537	Titres de créance autres que titres adossés à des actifs
3812	CG:x19	Non collatéralisé mais garanti
3813	CG:x20	Garanti
3814	MC:x538	Liste clôturée d'actifs déclarés
3815	LQ:x98	Qui remplit les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4
3816	LQ:x99	Qui ne remplit pas les conditions du traitement énoncé à l'article 422, paragraphes 3 et 4
3817	CS:x4	Scénario défavorable avec effet significatif
3818	PU:x27	Services de compensation en espèces et d'établissement de crédit
3819	CU:x45	Monnaie locale ou non locale (en cas d'utilisation pour couvrir un risque de liquidité)
3820	NC:K	K - Activités financières et d'assurance
3821	LQ:x100	Avec sûreté de la plus haute qualité de crédit (telle que définie par l'ABE)
3822	LQ:x101	Non expressément inclus dans une autre catégorie D'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées
3823	LQ:x102	Non expressément inclus dans une autre catégorie D'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées
3826	CU:AFN	Afghani
3827	CU:DZD	Dinar algérien
3828	CU:AMD	Dram arménien
3829	CU:AWG	Florin arubain
3830	CU:AZN	Manat azerbaïdjanais
3831	CU:BSD	Dollar des Bahamas
3832	CU:BHD	Dinar de Bahreïn
3833	CU:THB	Baht
3834	CU:PAB	Balboa
3835	CU:BBB	Dollar de la Barbade
3836	CU:BYR	Rouble biélorusse
3837	CU:BZD	Dollar de Belize
3838	CU:BMD	Dollar des Bermudes

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3839	CU:VEF	Bolivar
3840	CU:BOB	Boliviano
3845	CU:BND	Dollar de Brunei
3846	CU:BIF	Franc burundais
3847	CU:CVE	Escudo du Cap-Vert
3848	CU:KYD	Dollar des Îles Caïmans
3852	CU:CLP	Peso chilien
3854	CU:COP	Peso colombien
3855	CU:KMF	Franc comorien
3856	CU:CDF	Franc congolais
3857	CU:BAM	Mark convertible
3858	CU:NIO	Córdoba oro
3859	CU:CRC	Colon du Costa Rica
3860	CU:HRK	Kuna
3861	CU:CUP	Peso cubain
3862	CU:GMD	Dalasi
3863	CU:DJF	Franc de Djibouti
3864	CU:STD	Dobra
3865	CU:DOP	Peso dominicain
3866	CU:VND	Dông
3867	CU:XCD	Dollar des Caraïbes orientales
3868	CU:SVC	colon d'El Salvador
3869	CU:ETB	Birr
3870	CU:FKP	Livre des Falkland
3871	CU:FJD	Dollar des Fidji
3872	CU:GHS	Cedi ghanéen
3873	CU:GIP	Livre de Gibraltar
3875	CU:HTG	Gourde
3876	CU:PYG	Guarani
3877	CU:GNF	Franc guinéen
3878	CU:GYD	Dollar du Guyana
3879	CU:INR	Roupie indienne
3880	CU:IRR	Rial iranien

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3881	CU:IQD	Dinar iraquien
3882	CU:JMD	Dollar jamaïcain
3883	CU:JOD	Dinar jordanien
3884	CU:KES	Shilling kényan
3885	CU:PGK	Kina
3886	CU:LAK	Kip
3887	CU:KWD	Dinar koweïtien
3888	CU:MWK	Kwacha
3889	CU:AOA	Kwanza
3890	CU:MMK	Kyat
3891	CU:GEL	Lari
3892	CU:LBP	Livre libanaise
3893	CU:HNL	Lempira
3894	CU:SLL	Leone
3895	CU:LRD	Dollar libérien
3896	CU:LYD	Dinar libyen
3897	CU:SZL	Lilangeni
3898	CU:LSL	Loti
3899	CU:MGA	Ariary
3900	CU:MYR	Ringgit
3901	CU:MUR	Roupie mauricienne
3903	CU:MDL	Leu moldave
3904	CU:MAD	Dirham marocain
3905	CU:MZN	Metical
3906	CU:BOV	Mvdol
3907	CU:NGN	Naira
3908	CU:ERN	Nakfa
3909	CU:NAD	Dollar namibien
3910	CU:NPR	Roupie népalaise
3911	CU:ANG	Florin des Antilles néerlandaises
3912	CU:ILS	Shekel
3913	CU:BTN	Ngultrum

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3914	CU:KPW	Won nord-coréen
3915	CU:PEN	Nouveau sol
3916	CU:MRO	Ouguiya
3917	CU:TOP	Pa'anga
3918	CU:PKR	Roupie pakistanaise
3920	CU:MOP	Pataca
3921	CU:CUC	Peso convertible
3922	CU:UYU	Peso uruguayen
3923	CU:PHP	Peso philippin
3925	CU:BWP	Pula
3926	CU:QAR	Rial du Qatar
3927	CU:GTQ	Quetzal
3928	CU:ZAR	Rand
3929	CU:OMR	Rial d'Oman
3930	CU:KHR	Riel
3931	CU:MVR	Rufiyaa
3932	CU:IDR	Rupiah
3933	CU:RWF	Franc rwandais
3934	CU:SHP	Livre de Sainte-Hélène
3935	CU:SAR	Riyal saoudien
3937	CU:SCR	Roupie seychelloise
3939	CU:SBD	Dollar des Îles Salomon
3940	CU:KGS	Som
3941	CU:SOS	Shilling somalien
3942	CU:TJS	Somoni
3943	CU:SSP	Livre sud-soudanaise
3944	CU:LKR	Roupie sri-lankaise
3946	CU:SDG	Livre soudanaise
3947	CU:SRD	Dollar surinamais
3948	CU:SYP	Livre syrienne
3949	CU:BDT	Taka
3950	CU:WST	Tala

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3951	CU:TZS	Shilling tanzanien
3952	CU:KZT	Tenge
3954	CU:TTD	Dollar de Trinité-et-Tobago
3955	CU:MNT	Tugrik
3956	CU:TND	Dinar tunisien
3957	CU:TMT	Manat turkmène
3958	CU:AED	Dirham des Émirats arabes unis
3959	CU:UGX	Shilling ougandais
3961	CU:COU	Unidad de valor real
3962	CU:CLF	Unidades de fomento
3963	CU:UYI	Uruguay Peso en Unidades Indexadas (URUIURUI)
3966	CU:UZS	Sum
3967	CU:VUV	Vatu
3968	CU:CHE	Euro WIR
3969	CU:CHW	Euro franc
3970	CU:YER	Riyal yéménite
3971	CU:ZMK	Kwacha de Zambie
3972	CU:ZWL	Dollar zimbabwéen
3973	MC:x539	Actifs corporels. Actifs saisis
3974	SC:x5	Périmètre prudentiel de la consolidation
3975	MC:x540	Actifs du fonds de pension à prestations définies
3976	MC:x541	Actifs du fonds de pension à prestations définies, actifs du fonds de pension à prestations définies dont l'établissement peut disposer à certaines conditions, passifs d'impôt différé associés aux actifs du fonds de pension à prestations définies
3977	ZZ:x1	1 - Expositions à des clients individuels
3978	ZZ:x2	2 - Expositions à des groupes de clients liés
3979	ZZ:x3	K - Entièrement comptabilisé
3980	ZZ:x4	P - Partiellement retiré
3981	ZZ:x5	R - Entièrement retiré
3982	ZZ:x6	N - Sans objet
3983	ZZ:x7	A - Tranche verticale (positions de titrisation)
3984	ZZ:x8	A* - Tranche verticale (expositions titrisées)
3985	ZZ:x9	B - Expositions renouvelables

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
3986	ZZ:x10	C - Éléments du bilan
3987	ZZ:x11	D - Tranche de première perte
3988	ZZ:x12	E - Exempté
3990	ZZ:x13	U - Non conforme ou inconnu
3991	ZZ:x14	Contrôle
3992	ZZ:x15	Interconnexion
3993	ZZ:x16	Société par actions
3994	ZZ:x17	Société mutuelle/coopérative
3995	ZZ:x18	Autre société autre que par actions
3997	AP:x76	Méthode de l'évaluation au prix du marché
3998	ZZ:x21	Banque universelle (de détail/commerciale et d'investissement)
3999	ZZ:x22	Banque de détail/commerciale
4000	ZZ:x23	Banque d'investissement
4001	ZZ:x24	Prêteur spécialisé
4002	ZZ:x25	Trimestriel - basé sur des moyennes mensuelles
4003	ZZ:x26	Fin de trimestre
4004	ZZ:x27	I - Établissements
4005	ZZ:x28	U - Entités financières non réglementées
4006	AS:x1	Référentiel comptable national
4007	AS:x2	IFRS
4008	SC:x6	Individuel
4009	SC:x7	Consolidé
4100	AT:si329	Identifiant de la titrisation
4102	AP:x77	Bâle 1
4103	NC:A2	A2 - Sylviculture et exploitation forestière
4104	NC:A3	A3 - Pêche et aquaculture
4105	NC:B5	B5 - Extraction de houille et de lignite
4106	NC:B6	B6 - Extraction d'hydrocarbures et de gaz naturel
4107	NC:B7	B7 - Extraction de minerais métalliques
4108	NC:B8	B8 - Autres industries extractives
4109	NC:B9	B9 - Services de soutien aux industries extractives
4110	NC:C10	C10 - Industries alimentaires

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
4111	NC:C11	C11 - Industrie des boissons
4112	NC:C12	C12 - Industrie du tabac
4113	NC:C13	C13 - Industrie textile
4114	NC:C14	C14 - Industrie de l'habillement
4115	NC:C15	C15 - Industrie du cuir et de la chaussure
4116	NC:C16	C16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
4117	NC:C17	C17 - Industrie du papier et du carton
4118	NC:C18	C18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements
4119	NC:C19	C19 - Cokéfaction et raffinage
4120	NC:C20	C20 - Industrie chimique
4121	NC:C21	C21 - Industrie pharmaceutique
4122	NC:C22	C22 - Industrie du caoutchouc et des plastiques
4123	NC:C23	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
4124	NC:C24	C24 - Métallurgie
4125	NC:C25	C25 - Travail des métaux
4126	NC:C26	C26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
4127	NC:C27	C27 - Fabrication d'équipements électriques
4128	NC:C28	C28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.
4129	NC:C29	C29 - Industrie automobile
4130	NC:C30	C30 - Fabrication d'autres matériels de transport
4131	NC:C31	C31 - Fabrication de meubles
4132	NC:C32	C32 - Autres secteurs manufacturiers
4133	NC:C33	C33 - Réparation et installation de machines et d'équipements
4134	NC:D35	D35 - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
4135	NC:E36	E36 - Captage, traitement et distribution d'eau
4136	NC:E37	E37 - Collecte et traitement des eaux usées
4137	NC:E38	E38 - Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération
4138	NC:E39	E39 - Dépollution et autres services de gestion des déchets
4139	NC:F41	F41 - Construction de bâtiments
4140	NC:F42	F42 - Génie civil
4141	NC:F43	F43 - Travaux de construction spécialisés
4142	NC:G45	G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
4143	NC:G46	G46 - Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
4144	NC:G47	G47 - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
4145	NC:H49	H49 - Transports terrestres et transport par conduites
4146	NC:H50	H50 - Transports par eau
4147	NC:H51	H51 - Transport aérien
4148	NC:H52	H52 - Entreposage et services auxiliaires des transports
4149	NC:H53	H53 - Activités de poste et de courrier
4150	NC:I55	I55 - Logement
4151	NC:I56	I56 - Restauration
4152	NC:J58	J58 - Édition
4153	NC:J59	J59 - Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
4154	NC:J60	J60 Programmation et diffusion
4155	NC:J61	J61 - Télécommunications.
4156	NC:J62	J62 - Programmation, conseil et autres activités informatiques
4157	NC:J63	J63 - Services d'information
4158	NC:K64	K64 - Intermédiation financière, à l'exception de l'assurance et des caisses de retraite
4159	NC:K65	K65 - Assurance
4160	NC:K66	K66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
4161	NC:L68	L68 - Activités immobilières
4162	NC:M69	M69 - Activités juridiques et comptables
4163	NC:M70	M70 - Activités des sièges sociaux; conseil de gestion
4164	NC:M71	M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques
4165	NC:M72	M72 - Recherche-développement scientifique
4166	NC:M73	M73 - Publicité et études de marché
4167	NC:M74	M74 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
4168	NC:M75	M75 - Activités vétérinaires
4169	NC:N77	N77 - Activités de location et location-bail
4170	NC:N78	N78 - Activités liées à l'emploi
4171	NC:N79	N79 - Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
4172	NC:N80	N80 - Enquêtes et sécurité
4173	NC:N81	N81 - Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
4174	NC:N82	N82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
4175	NC:O84	O84 - Administration publique
4176	NC:P85	P85 - Enseignement
4177	NC:Q86	Q86 - Activités pour la santé humaine
4178	NC:Q87	Q87 - Activités de soins résidentiels
4179	NC:Q88	Q88 - Action sociale sans hébergement
4180	NC:R90	R90 - Activités créatives, artistiques et de spectacle
4181	NC:R91	R91 - Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
4182	NC:R92	R92 - Organisation de jeux de hasard et d'argent
4183	NC:R93	R93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs
4184	NC:S94	S94 - Activités des organisations associatives
4185	NC:S95	S95 - Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
4186	NC:S96	S96 - Autres services personnels
4187	NC:T	T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
4188	NC:T97	T97 - Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
4189	NC:T98	T98 - Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
4190	NC:U	U - Activités extra-territoriales
4191	NC:U99	U99 - Activités extra-territoriales
4192	GA:_1A	Organisations internationales (en tant que pseudo-zone géographique)
4193	GA:_1B	Organisations des Nations Unies
4194	GA:_1C	FMI (Fonds monétaire international)
4195	GA:_1D	OMC (Organisation mondiale du commerce)
4196	GA:_1E	BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement)
4197	GA:_1F	AID (Association internationale de développement)
4198	GA:_1G	Autres organisations des Nations unies (y compris 1H, 1J-1T)
4199	GA:_1H	UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
4200	GA:_1J	OAA (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture)
4201	GA:_1K	OMS (Organisation mondiale de la santé)

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
4202	GA:_1L	FIDA (Fonds international de développement agricole)
4203	GA:_1M	SFI (Société financière internationale)
4204	GA:_1N	AMGI (Agence multilatérale de garantie des investissements)
4205	GA:_1O	UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
4206	GA:_1P	HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés)
4207	GA:_1Q	UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)
4208	GA:_1R	AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique)
4209	GA:_1S	OIT (Organisation internationale du travail)
4210	GA:_1T	UIT (Union internationale des télécommunications)
4211	GA:_1Z	Reste des organisations des Nations unies n.c.a.
4212	GA:_4A	Institutions, organes et organismes de l'Union européenne (à l'exclusion de la BCE)
4213	GA:_4B	SME (système monétaire européen)
4214	GA:_4C	BEI (Banque européenne d'investissement)
4215	GA:_4D	CE (Commission européenne)
4216	GA:_4E	FED (Fonds européen de développement)
4217	GA:_4F	Banque centrale européenne
4218	GA:_4G	FEI (Fonds européen d'investissement)
4219	GA:_4H	CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier)
4220	GA:_4I	Fonds d'investissement en faveur de la politique européenne de voisinage
4221	GA:_4V	FEMIP (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat)
4222	GA:_4J	Autres institutions, organes et organismes de l'UE couverts par le budget général
4223	GA:_4K	Parlement européen
4224	GA:_4L	Conseil de l'Union européenne
4225	GA:_4M	Cour de justice
4226	GA:_4N	Cour des comptes
4227	GA:_4O	Conseil européen
4228	GA:_4P	Comité économique et social européen
4229	GA:_4Q	Comité des régions
4230	GA:_4R	Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures
4231	GA:_4S	Mécanisme européen de stabilité (MES)

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
4232	GA:_4T	Comité mixte des autorités européennes de surveillance
4233	GA:_4W	Toutes les institutions de l'Union européenne financées par le budget de l'UE
4234	GA:_4X	Toutes les institutions de l'Union européenne qui ne sont pas financées par le budget de l'UE
4235	GA:_4Y	Toutes les institutions de l'Union européenne
4236	GA:_4Z	Autres petites institutions de l'Union européenne (Médiateur, Contrôleur des données, etc.)
4237	GA:_5A	OCDE (Organisation de coopération et de développement économique)
4238	GA:_5B	BRI (Banque des règlements internationaux)
4239	GA:_5C	BID (Banque interaméricaine de développement)
4240	GA:_5D	BAD (Banque africaine de développement)
4241	GA:_5E	BAsD (Banque asiatique de développement)
4242	GA:_5F	BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement)
4243	GA:_5G	SII (Société interaméricaine d'investissement)
4244	GA:_5H	BNI (Banque nordique d'investissement)
4245	GA:_5I	Banque centrale des Caraïbes orientales (ECCB)
4246	GA:_5J	BICE (Banque internationale pour la coopération économique)
4247	GA:_5K	BII (Banque internationale d'investissement)
4248	GA:_5L	CARIBANK (Banque de développement des Caraïbes)
4249	GA:_5M	FMA (Fonds monétaire arabe)
4250	GA:_5N	BADEA (Banque arabe pour le développement économique en Afrique)
4251	GA:_5O	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
4252	GA:_5P	BDEAC (Banque de développement des États de l'Afrique centrale)
4253	GA:_5Q	Fonds africain de développement
4254	GA:_5R	Fonds asiatique de développement
4255	GA:_5S	Fonds spécial unifié de développement
4256	GA:_5T	BCIE (Banque centraméricaine d'intégration économique)
4257	GA:_5U	SAD (Société andine de développement)
4258	GA:_5V	Autres organisations internationales (institutions financières)
4259	GA:_5W	Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)

ID de membre	Code membre	Libellé du membre
4260	GA:_5X	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)
4261	GA:_5Y	Union monétaire des Caraïbes orientales (ECCU)
4262	GA:_5Z	Autres organisations financières internationales n.c.a.
4263	GA:_6A	Autres organisations internationales (institutions non financières)
4264	GA:_6B	OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord)
4265	GA:_6C	Conseil de l'Europe
4266	GA:_6D	CICR (Comité international de la Croix-Rouge)
4267	GA:_6E	ASE (Agence spatiale européenne)
4268	GA:_6F	OEB (Office européen des brevets)
4269	GA:_6G	EUROCONTROL (Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne)
4270	GA:_6H	EUTELSAT (Organisation européenne de télécommunications par satellite)
4271	GA:_6I	Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
4272	GA:_6J	INTELSAT (Organisation internationale des télécommunications par satellites)
4273	GA:_6K	EBU/UER (European Broadcasting Union/Union européenne de radio-télévision)
4274	GA:_6L	EUMETSAT (Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques)
4275	GA:_6M	ESO (Observatoire méridional européen)
4276	GA:_6N	CEPM (Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme)
4277	GA:_6O	LEBM (Laboratoire européen de biologie moléculaire)
4278	GA:_6P	CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire)
4279	GA:_6Q	OIM (Organisation internationale pour les migrations)
4280	GA:_6R	Banque islamique de développement (BID)
4281	GA:_6S	Banque eurasiennne de développement (EDB)
4282	GA:_6T	Institutions créancières du Club de Paris
4283	GA:_6U	Banque de développement du Conseil de l'Europe
4284	GA:_6Z	Autres organisations internationales non financières n.c.a.
4285	GA:_7Z	Organisations internationales, à l'exclusion des institutions de l'Union européenne
4286	GA:_8A	Union internationale d'assureurs des crédits et des investissements
4287	GA:_9B	Agences de prêt multilatérales
4288	BA:x0	Sans objet / Tous éléments de base

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 00.01	c010 r010	ATY_1089 / BAS_1515
C 00.01	c010 r020	ATY_1399 / BAS_1515
C 01.00	c010 r010	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2312 / OFS_1561
C 01.00	c010 r015	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2312 / OFS_1559
C 01.00	c010 r020	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2312 / OFS_1542
C 01.00	c010 r030	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2044 / OFS_1542
C 01.00	c010 r040	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2050 / OFS_1542
C 01.00	c010 r050	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2050 / OFS_1555
C 01.00	c010 r060	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2392 / OFS_1542
C 01.00	c010 r070	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2306 / MCY_2949 / OFS_1542
C 01.00	c010 r080	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2306 / MCY_2947 / OFS_1542
C 01.00	c010 r090	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2306 / MCY_2139 / OFS_1542
C 01.00	c010 r091	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2306 / MCY_2400 / OFS_1542
C 01.00	c010 r092	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2306 / MCY_2957 / OFS_1542
C 01.00	c010 r130	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2944 / OFS_1542
C 01.00	c010 r140	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2360 / OFS_1542
C 01.00	c010 r150	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2317 / OFS_1542
C 01.00	c010 r160	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2317 / OFS_1542
C 01.00	c010 r170	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2317 / OFS_1553
C 01.00	c010 r180	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_1830 / OFS_1542
C 01.00	c010 r200	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2297 / OFS_1542
C 01.00	c010 r210	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2120 / OFS_1542
C 01.00	c010 r220	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2952 / TOF_1542
C 01.00	c010 r230	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_2054 / OFS_1542
C 01.00	c010 r240	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_2442 / TOF_1542
C 01.00	c010 r250	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_1386 / OFS_1542
C 01.00	c010 r260	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_2958 / OFS_1542
C 01.00	c010 r270	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2959 / OFS_1542
C 01.00	c010 r280	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_2960 / OFS_1542
C 01.00	c010 r285	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_3403 / OFS_1542
C 01.00	c010 r290	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_2961 / OFS_1542
C 01.00	c010 r300	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_2131 / OFS_1542
C 01.00	c010 r310	ATY_1177 / BAS_1517 / MCY_2131 / OFS_1542
C 01.00	c010 r320	ATY_1196 / BAS_1517 / INV_2643 / MCY_2038 / OFS_1542
C 01.00	c010 r330	ATY_1177 / BAS_1517 / MCL_2131 / MCY_1967 / OFS_1542
C 01.00	c010 r340	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_2168 / OFS_1542
C 01.00	c010 r350	ATY_1177 / BAS_1517 / MCY_2167 / OFS_1542
C 01.00	c010 r360	ATY_1177 / BAS_1517 / MCL_2167 / MCY_1970 / OFS_1542
C 01.00	c010 r370	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_1963 / OFS_1542
C 01.00	c010 r380	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_2179 / OFS_1542
C 01.00	c010 r390	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_3976 / OFS_1542
C 01.00	c010 r400	ATY_1177 / BAS_1517 / MCY_3975 / OFS_1542
C 01.00	c010 r410	ATY_1177 / BAS_1517 / MCY_1968 / OFS_1542
C 01.00	c010 r420	ATY_1177 / BAS_1517 / MCY_1978 / OFS_1542
C 01.00	c010 r430	ATY_1196 / BAS_1517 / MCU_2038 / MCY_2339 / OFS_1542 / RPR_2668
C 01.00	c010 r440	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2070 / OFS_1542
C 01.00	c010 r450	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_1952 / OFS_1542 / RPR_2675
C 01.00	c010 r460	APR_2963 / ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_1952 / OFS_1542
C 01.00	c010 r470	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_1952 / OFS_1542 / TRI_2693
C 01.00	c010 r471	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_1952 / OFS_1542

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 01.00	c010 r472	APR_1052 / ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_1952 / OFS_1542
C 01.00	c010 r480	ATY_1196 / BAS_1517 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_1542 / RPR_2668
C 01.00	c010 r490	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_1942 / OFS_1542
C 01.00	c010 r500	ATY_1196 / BAS_1517 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_1542 / RPR_2668
C 01.00	c010 r510	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_1944 / OFS_1542
C 01.00	c010 r520	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2443 / TOF_1542
C 01.00	c010 r524	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_3409 / OFS_1542
C 01.00	c010 r529	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_3030 / OFS_1542
C 01.00	c010 r530	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2312 / OFS_1541
C 01.00	c010 r540	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2044 / OFS_1541
C 01.00	c010 r550	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2050 / OFS_1541
C 01.00	c010 r560	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2050 / OFS_1554
C 01.00	c010 r570	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2392 / OFS_1541
C 01.00	c010 r580	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2306 / MCY_2949 / OFS_1541
C 01.00	c010 r590	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2306 / MCY_2947 / OFS_1541
C 01.00	c010 r620	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2306 / MCY_2139 / OFS_1541
C 01.00	c010 r621	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2306 / MCY_2400 / OFS_1541
C 01.00	c010 r622	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2306 / MCY_2957 / OFS_1541
C 01.00	c010 r660	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2952 / TOF_1541
C 01.00	c010 r670	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_2053 / OFS_1541
C 01.00	c010 r680	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_2442 / TOF_1541
C 01.00	c010 r690	ATY_1177 / BAS_1517 / MCU_2038 / MCY_2339 / OFS_1541 / RPR_2668
C 01.00	c010 r700	ATY_1196 / BAS_1517 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_1541 / RPR_2668
C 01.00	c010 r710	ATY_1196 / BAS_1517 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_1541 / RPR_2668
C 01.00	c010 r720	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2070 / OFS_1541
C 01.00	c010 r730	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2443 / TOF_1541
C 01.00	c010 r740	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2071 / OFS_1541
C 01.00	c010 r744	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_3409 / OFS_1541
C 01.00	c010 r748	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_3030 / OFS_1541
C 01.00	c010 r750	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2312 / OFS_1560
C 01.00	c010 r760	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_2962 / OFS_1560
C 01.00	c010 r770	ATY_1177 / BAS_1517 / MCY_2051 / OFS_1560
C 01.00	c010 r780	ATY_1177 / BAS_1517 / MCY_2051 / OFS_1556
C 01.00	c010 r790	ATY_1177 / BAS_1517 / MCY_2392 / OFS_1560
C 01.00	c010 r800	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2308 / MCY_2949 / OFS_1560
C 01.00	c010 r810	ATY_1177 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2308 / MCY_2947 / OFS_1560
C 01.00	c010 r840	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2308 / MCY_2139 / OFS_1560
C 01.00	c010 r841	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCU_2308 / MCY_2400 / OFS_1560
C 01.00	c010 r842	ATY_1196 / BAS_1517 / MCU_2308 / MCY_2957 / OFS_1560
C 01.00	c010 r880	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2952 / TOF_1560
C 01.00	c010 r890	ATY_1196 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_2052 / OFS_1560
C 01.00	c010 r900	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_2442 / TOF_1560
C 01.00	c010 r910	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_2177 / OFS_1560
C 01.00	c010 r920	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_3008 / OFS_1560 / TRI_2692
C 01.00	c010 r930	ATY_1177 / BAS_1517 / MCU_2041 / MCY_2339 / OFS_1560 / RPR_2668
C 01.00	c010 r940	ATY_1196 / BAS_1517 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / OFS_1560 / RPR_2668
C 01.00	c010 r950	ATY_1196 / BAS_1517 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / OFS_1560 / RPR_2668
C 01.00	c010 r960	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2443 / TOF_1560
C 01.00	c010 r970	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2071 / OFS_1560
C 01.00	c010 r974	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_3409 / OFS_1560
C 01.00	c010 r978	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_3030 / OFS_1560

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 02.00	c010 r010	ATY_1453 / BAS_1510 / MCY_2147
C 02.00	c010 r020	ATY_1453 / BAS_1510 / MCY_2147 / TIF_2762
C 02.00	c010 r030	ATY_1453 / BAS_1510 / MCY_2147 / TIF_2763
C 02.00	c010 r040	APR_1073 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2148 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2148 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1718 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r100	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r120	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2257 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2257 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2037 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r211	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 02.00	c010 r220	APR_1068 / ATY_1408 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRI_2692
C 02.00	c010 r230	APR_1068 / ATY_1408 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRI_2692 / UES_2814
C 02.00	c010 r240	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r250	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r260	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r270	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r280	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r290	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r300	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r310	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r320	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r330	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r340	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r350	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r360	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r370	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r380	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r390	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r400	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r410	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 02.00	c010 r420	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_3026 / PRP_2575 / TRI_3165
C 02.00	c010 r430	APR_1042 / ATY_1408 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRI_2692
C 02.00	c010 r440	APR_1042 / ATY_1408 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRI_2692 / UES_2814
C 02.00	c010 r450	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1711 / MCY_2230 / PRP_2575 / TRI_2692
C 02.00	c010 r460	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2152 / PRP_2575 / TRI_2691
C 02.00	c010 r490	ATY_1448 / BAS_1510 / PRP_2574 / TRI_2724
C 02.00	c010 r500	ATY_1448 / BAS_1510 / PRP_2575 / TRI_2724
C 02.00	c010 r510	ATY_1448 / BAS_1510 / PRP_2645 / TRI_2724
C 02.00	c010 r520	APR_3024 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_3166 / PRP_2645 / TRI_2703

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 02.00	c010 r530	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_3166 / PRP_2645 / TRI_2703
C 02.00	c010 r540	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 02.00	c010 r550	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 02.00	c010 r560	APR_1072 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2708
C 02.00	c010 r570	APR_1074 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 02.00	c010 r580	APR_1041 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 02.00	c010 r590	APR_3022 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2220 / TRI_2719
C 02.00	c010 r600	APR_1016 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2220 / TRI_2719
C 02.00	c010 r610	APR_1068 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2220 / TRI_2719
C 02.00	c010 r620	APR_1006 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2220 / TRI_2719
C 02.00	c010 r630	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2218
C 02.00	c010 r640	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TRI_2697
C 02.00	c010 r650	APR_1007 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TRI_2697
C 02.00	c010 r660	APR_1078 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TRI_2697
C 02.00	c010 r670	APR_1061 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TRI_2697
C 02.00	c010 r680	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2151 / PRP_2645
C 02.00	c010 r690	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2147 / PRP_2574 / TRI_2720
C 02.00	c010 r710	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2147 / PRP_2574
C 02.00	c010 r720	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2147 / PRP_2645 / TRI_2702
C 02.00	c010 r730	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2147 / MRW_2997 / PRP_2575
C 02.00	c010 r740	ATY_1448 / BAS_1510 / CPS_1648 / MCY_2147 / PRP_2574
C 02.00	c010 r750	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2147 / PRP_2575
C 02.00	c010 r760	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_3409
C 03.00	c010 r010	ATY_3647 / BAS_1515 / MCY_1174 / OFS_1542
C 03.00	c010 r020	ATY_1196 / BAS_1515 / MCY_1429 / OFS_1542
C 03.00	c010 r030	ATY_3647 / BAS_1515 / MCY_1174 / OFS_1559
C 03.00	c010 r040	ATY_1196 / BAS_1515 / MCY_1429 / OFS_1559
C 03.00	c010 r050	ATY_3647 / BAS_1515 / MCY_1174 / OFS_1561
C 03.00	c010 r060	ATY_1196 / BAS_1515 / MCY_1429 / OFS_1561
C 03.00	c010 r070	ATY_3647 / BAS_1515 / MCY_3192 / OFS_1542
C 03.00	c010 r080	ATY_3647 / BAS_1515 / MCY_3029 / OFS_1542
C 03.00	c010 r090	ATY_3647 / BAS_1515 / MCY_3192 / OFS_1559
C 03.00	c010 r100	ATY_3647 / BAS_1515 / MCY_3029 / OFS_1559
C 03.00	c010 r110	ATY_3647 / BAS_1515 / MCY_3192 / OFS_1561
C 03.00	c010 r120	ATY_3647 / BAS_1515 / MCY_3029 / OFS_1561
C 04.00	c010 r010	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1954
C 04.00	c010 r020	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1959
C 04.00	c010 r030	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1962
C 04.00	c010 r040	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1961
C 04.00	c010 r050	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1967
C 04.00	c010 r060	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1972
C 04.00	c010 r070	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1971
C 04.00	c010 r080	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1947
C 04.00	c010 r090	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1946
C 04.00	c010 r100	ATY_1196 / BAS_1515 / IMS_1807 / MCY_2175
C 04.00	c010 r110	ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_3171 / IMS_1807 / MCY_2148
C 04.00	c010 r120	ATY_1196 / BAS_1515 / EXC_3171 / IMS_1807 / MCY_3008 / TRI_2692
C 04.00	c010 r130	ATY_1196 / BAS_1515 / EXC_3171 / IMS_1807 / MCY_3015 / TRI_2692
C 04.00	c010 r131	ATY_1196 / BAS_1515 / EXC_3171 / MCY_3006
C 04.00	c010 r140	ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_3171 / IMS_1807 / MCY_2424
C 04.00	c010 r145	ATY_1196 / BAS_1515 / IMS_1801 / MCY_2175

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 04.00	c010 r150	ATY_1196 / BAS_1515 / EXC_3171 / IMS_1801 / MCY_3405 / TRI_2692
C 04.00	c010 r155	ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_3171 / IMS_1801 / MCY_2424
C 04.00	c010 r160	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_3171 / MCY_2148
C 04.00	c010 r170	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / MCY_3008 / OFS_1560 / TRI_2692
C 04.00	c010 r180	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / MCY_2148 / TRI_2692
C 04.00	c010 r190	ATY_3172 / BAS_1515
C 04.00	c010 r200	ATY_1084 / BAS_1515
C 04.00	c010 r210	ATY_1086 / BAS_1515
C 04.00	c010 r220	ATY_1196 / BAS_1517 / MCY_2033
C 04.00	c010 r230	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r240	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2947 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r250	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2946 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r260	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2998 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r270	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2139 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r280	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2948 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r290	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2999 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r291	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2400 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r292	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2950 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r293	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_3000 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r300	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r310	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2947 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r320	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2946 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r330	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2998 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r340	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2139 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r350	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2948 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r360	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2999 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r361	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2400 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r362	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2950 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r363	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_3000 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r370	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r380	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2947 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r390	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2946 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r400	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2998 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r410	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2139 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r420	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2948 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r430	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2999 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r431	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2400 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r432	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2950 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r433	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_3000 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r440	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r450	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2947 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r460	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2946 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r470	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2998 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r480	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2139 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r490	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2948 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r500	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2999 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r501	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2400 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r502	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2950 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r503	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_3000 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r510	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r520	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2947 / OFS_1541 / RPR_2668

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 04.00	c010 r530	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2946 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r540	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2998 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r550	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2139 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r560	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2948 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r570	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2999 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r571	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2400 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r572	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2950 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r573	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_3000 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r580	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r590	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2947 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r600	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2946 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r610	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2998 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r620	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2139 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r630	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2948 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r640	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2999 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r641	ATY_1200 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2400 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r642	ATY_1199 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2950 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r643	ATY_1201 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_3000 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r650	ATY_1406 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_1542 / RPR_2668
C 04.00	c010 r660	ATY_1406 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_1541 / RPR_2668
C 04.00	c010 r670	ATY_1406 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / OFS_1560 / RPR_2668
C 04.00	c010 r680	ATY_1196 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_3002 / RPR_2668
C 04.00	c010 r690	ATY_1196 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_3002 / RPR_2668
C 04.00	c010 r700	ATY_1196 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_3001 / RPR_2668
C 04.00	c010 r710	ATY_1196 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / OFS_3001 / RPR_2668
C 04.00	c010 r720	ATY_1196 / BAS_1515 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / OFS_3004 / RPR_2668
C 04.00	c010 r730	ATY_1196 / BAS_1515 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / OFS_3004 / RPR_2668
C 04.00	c010 r740	ATY_1359 / BAS_1515 / MCY_1909
C 04.00	c010 r750	ATY_1359 / BAS_1515 / MCY_1875
C 04.00	c010 r760	ATY_1359 / BAS_1515 / MCY_3039
C 04.00	c010 r770	ATY_1359 / BAS_1515 / MCY_2396
C 04.00	c010 r780	ATY_1359 / BAS_1515 / MCY_2403
C 04.00	c010 r790	ATY_1359 / BAS_1515 / MCY_3406
C 04.00	c010 r800	ATY_1359 / BAS_1515 / MCY_3407
C 04.00	c010 r810	ATY_1359 / BAS_1515 / MCY_3408
C 04.00	c010 r820	ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_3164
C 04.00	c010 r830	ATY_1177 / BAS_1517 / MCY_3646
C 04.00	c010 r840	APR_3645 / ATY_1359 / BAS_1510
C 04.00	c010 r850	ATY_1353 / BAS_1510 / LAC_1778 / MCY_2150 / TRI_2694
C 04.00	c010 r860	ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / TRI_2694
C 04.00	c010 r870	APR_4102 / ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2312
C 04.00	c010 r880	APR_4102 / ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2312 / OFS_1561
C 04.00	c010 r890	APR_4102 / ATY_1359 / BAS_1510
C 04.00	c010 r900	APR_1068 / ATY_1359 / BAS_1510
C 05.01	c010 r010	ATY_1459 / BAS_1517 / TOF_1542
C 05.01	c010 r020	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2952 / TOF_1542
C 05.01	c010 r030	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2953 / TOF_1542
C 05.01	c010 r040	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_3010 / TOF_1542
C 05.01	c010 r050	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_3009 / TOF_1542
C 05.01	c010 r060	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2439 / TOF_1542
C 05.01	c010 r070	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_2442 / TOF_1542

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 05.01	c010 r080	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_3195 / TOF_1542
C 05.01	c010 r090	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_3196 / TOF_1542
C 05.01	c010 r100	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2443 / TOF_1542
C 05.01	c010 r110	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_1830 / TOF_1542
C 05.01	c010 r120	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2954 / TOF_1542
C 05.01	c010 r130	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2955 / TOF_1542
C 05.01	c010 r133	APL_2571 / ATY_1459 / BAS_1517 / CPS_3056 / MCY_2954 / TOF_1542
C 05.01	c010 r136	APL_2571 / ATY_1459 / BAS_1517 / CPS_3056 / MCY_2955 / TOF_1542
C 05.01	c010 r138	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_3403 / TOF_1542
C 05.01	c010 r140	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2445 / TOF_1542
C 05.01	c010 r150	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2215 / TOF_1542
C 05.01	c010 r160	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2165 / TOF_1542
C 05.01	c010 r170	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_1963 / TOF_1542
C 05.01	c010 r180	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2179 / TOF_1542
C 05.01	c010 r190	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_1977 / TOF_1542
C 05.01	c010 r194	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_3652 / TOF_1542
C 05.01	c010 r198	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_3653 / TOF_1542
C 05.01	c010 r200	ATY_1459 / BAS_1517 / MCU_2308 / MCY_2949 / TOF_1542
C 05.01	c010 r210	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2949 / TOF_1542
C 05.01	c010 r211	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2947 / TOF_1542
C 05.01	c010 r212	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2139 / TOF_1542
C 05.01	c010 r220	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2949 / TOF_1542
C 05.01	c010 r221	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2947 / TOF_1542
C 05.01	c010 r230	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2949 / TOF_1542
C 05.01	c010 r231	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2947 / TOF_1542
C 05.01	c010 r240	ATY_1459 / BAS_1517 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r250	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r260	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r270	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r280	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r290	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r300	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r310	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r320	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r330	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r340	ATY_1459 / BAS_1517 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r350	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r360	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r370	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r380	ATY_1459 / BAS_1517 / INV_2643 / MCY_2956 / TOF_1542
C 05.01	c010 r390	ATY_1459 / BAS_1517 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r400	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r410	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r420	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1542
C 05.01	c010 r425	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_3404 / TOF_1542
C 05.01	c010 r430	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2436 / TOF_1542
C 05.01	c020 r010	ATY_1459 / BAS_1517 / TOF_1541
C 05.01	c020 r020	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2952 / TOF_1541
C 05.01	c020 r030	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2953 / TOF_1541
C 05.01	c020 r040	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_3010 / TOF_1541
C 05.01	c020 r050	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_3009 / TOF_1541

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 05.01	c020 r060	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.01	c020 r070	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_2442 / TOF_1541
C 05.01	c020 r091	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1520 / COF_1541 / MCY_2442 / TOF_1541
C 05.01	c020 r100	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2443 / TOF_1541
C 05.01	c020 r140	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2445 / TOF_1541
C 05.01	c020 r150	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2215 / TOF_1541
C 05.01	c020 r160	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2165 / TOF_1541
C 05.01	c020 r180	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2179 / TOF_1541
C 05.01	c020 r200	ATY_1459 / BAS_1517 / MCU_2308 / MCY_2949 / TOF_1541
C 05.01	c020 r210	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2949 / TOF_1541
C 05.01	c020 r211	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2947 / TOF_1541
C 05.01	c020 r220	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2949 / TOF_1541
C 05.01	c020 r221	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2947 / TOF_1541
C 05.01	c020 r222	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2139 / TOF_1541
C 05.01	c020 r230	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2949 / TOF_1541
C 05.01	c020 r231	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2947 / TOF_1541
C 05.01	c020 r240	ATY_1459 / BAS_1517 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r250	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r260	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r270	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r280	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r290	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r300	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r310	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r320	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r330	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r340	ATY_1459 / BAS_1517 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r350	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r360	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r370	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r390	ATY_1459 / BAS_1517 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r400	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r410	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r420	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1541
C 05.01	c020 r430	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2436 / TOF_1541
C 05.01	c030 r010	ATY_1459 / BAS_1517 / TOF_1560
C 05.01	c030 r020	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2952 / TOF_1560
C 05.01	c030 r030	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2953 / TOF_1560
C 05.01	c030 r040	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_3010 / TOF_1560
C 05.01	c030 r050	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_3009 / TOF_1560
C 05.01	c030 r060	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1521 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.01	c030 r070	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_2442 / TOF_1560
C 05.01	c030 r092	ATY_1459 / BAS_1517 / CNO_1520 / COF_1560 / MCY_2442 / TOF_1560
C 05.01	c030 r100	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2443 / TOF_1560
C 05.01	c030 r140	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2445 / TOF_1560
C 05.01	c030 r180	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2179 / TOF_1560
C 05.01	c030 r200	ATY_1459 / BAS_1517 / MCU_2308 / MCY_2949 / TOF_1560
C 05.01	c030 r220	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2949 / TOF_1560
C 05.01	c030 r221	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2947 / TOF_1560
C 05.01	c030 r230	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2949 / TOF_1560
C 05.01	c030 r231	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2947 / TOF_1560

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 05.01	c030 r232	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2139 / TOF_1560
C 05.01	c030 r240	ATY_1459 / BAS_1517 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r250	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r260	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r270	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r280	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r290	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r300	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r310	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r320	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r330	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r340	ATY_1459 / BAS_1517 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r350	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r360	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r370	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r390	ATY_1459 / BAS_1517 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r400	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r410	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r420	ATY_1459 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668 / TOF_1560
C 05.01	c030 r430	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2436 / TOF_1560
C 05.01	c040 r010	ATY_1406 / BAS_1510
C 05.01	c040 r100	ATY_1406 / BAS_1510 / MCY_2443
C 05.01	c040 r140	ATY_1406 / BAS_1510 / MCY_2445
C 05.01	c040 r170	ATY_1406 / BAS_1510 / MCY_1963
C 05.01	c040 r200	ATY_1406 / BAS_1510 / MCU_2308 / MCY_2949
C 05.01	c040 r210	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2949
C 05.01	c040 r212	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2139
C 05.01	c040 r220	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2949
C 05.01	c040 r222	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2139
C 05.01	c040 r230	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2949
C 05.01	c040 r232	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2139
C 05.01	c040 r240	ATY_1406 / BAS_1510 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c040 r250	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1542 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c040 r260	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c040 r270	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c040 r280	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1541 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c040 r290	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c040 r300	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c040 r310	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1560 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c040 r320	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c040 r330	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c040 r340	ATY_1406 / BAS_1510 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c040 r350	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c040 r360	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c040 r370	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c040 r380	ATY_1406 / BAS_1510 / INV_2643 / MCY_2956
C 05.01	c040 r390	ATY_1406 / BAS_1510 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c040 r400	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c040 r410	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c040 r420	ATY_1406 / BAS_1510 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c040 r430	ATY_1406 / BAS_1510 / MCY_2436

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 05.01	c050 r080	ATY_1459 / BAS_1515 / CNO_1520 / MCY_3195
C 05.01	c050 r090	ATY_1459 / BAS_1515 / CNO_1520 / MCY_3196
C 05.01	c050 r091	ATY_1459 / BAS_1515 / CNO_1520 / COF_1541 / MCY_2442
C 05.01	c050 r092	ATY_1459 / BAS_1515 / CNO_1520 / COF_1560 / MCY_2442
C 05.01	c050 r120	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_2954
C 05.01	c050 r130	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_2955
C 05.01	c050 r133	APL_2571 / ATY_1459 / BAS_1515 / CPS_3056 / MCY_2954
C 05.01	c050 r136	APL_2571 / ATY_1459 / BAS_1515 / CPS_3056 / MCY_2955
C 05.01	c050 r138	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_3403
C 05.01	c050 r150	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_2215
C 05.01	c050 r160	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_2165
C 05.01	c050 r170	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_1963
C 05.01	c050 r180	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_2179
C 05.01	c050 r190	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_1977
C 05.01	c050 r194	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_3652
C 05.01	c050 r198	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_3653
C 05.01	c050 r210	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2949
C 05.01	c050 r211	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2947
C 05.01	c050 r212	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2139
C 05.01	c050 r220	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2949
C 05.01	c050 r221	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2947
C 05.01	c050 r222	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2139
C 05.01	c050 r230	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2949
C 05.01	c050 r231	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2947
C 05.01	c050 r232	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2139
C 05.01	c050 r250	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1542 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c050 r280	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1541 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c050 r310	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1560 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c050 r350	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c050 r360	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c050 r370	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c050 r400	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c050 r410	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c050 r420	ATY_1459 / BAS_1515 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c050 r430	ATY_1459 / BAS_1515 / MCY_2436
C 05.01	c060 r010	ATY_1247 / BAS_1517
C 05.01	c060 r080	ATY_1247 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_3195
C 05.01	c060 r090	ATY_1247 / BAS_1517 / CNO_1520 / MCY_3196
C 05.01	c060 r091	ATY_1247 / BAS_1517 / CNO_1520 / COF_1541 / MCY_2442
C 05.01	c060 r092	ATY_1247 / BAS_1517 / CNO_1520 / COF_1560 / MCY_2442
C 05.01	c060 r120	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_2954
C 05.01	c060 r130	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_2955
C 05.01	c060 r133	APL_2571 / ATY_1247 / BAS_1517 / CPS_3056 / MCY_2954
C 05.01	c060 r136	APL_2571 / ATY_1247 / BAS_1517 / CPS_3056 / MCY_2955
C 05.01	c060 r138	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_3403
C 05.01	c060 r140	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_2445
C 05.01	c060 r150	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_2215
C 05.01	c060 r160	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_2165
C 05.01	c060 r170	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_1963
C 05.01	c060 r180	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_2179
C 05.01	c060 r190	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_1977

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 05.01	c060 r194	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_3652
C 05.01	c060 r198	ATY_1247 / BAS_1517 / MCY_3653
C 05.01	c060 r200	ATY_1247 / BAS_1517 / MCU_2308 / MCY_2949
C 05.01	c060 r210	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2949
C 05.01	c060 r211	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2947
C 05.01	c060 r212	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2306 / MCY_2139
C 05.01	c060 r220	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2949
C 05.01	c060 r221	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2947
C 05.01	c060 r222	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2306 / MCY_2139
C 05.01	c060 r230	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2949
C 05.01	c060 r231	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2947
C 05.01	c060 r232	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2308 / MCY_2139
C 05.01	c060 r240	ATY_1247 / BAS_1517 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c060 r250	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1542 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c060 r260	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c060 r270	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c060 r280	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1541 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c060 r290	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c060 r300	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c060 r310	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1560 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c060 r320	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c060 r330	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2339 / RPR_2668
C 05.01	c060 r340	ATY_1247 / BAS_1517 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c060 r350	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c060 r360	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2618 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c060 r370	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2618 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c060 r380	ATY_1247 / BAS_1517 / INV_2643 / MCY_2956
C 05.01	c060 r390	ATY_1247 / BAS_1517 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c060 r400	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c060 r410	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1541 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c060 r420	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1560 / INV_2643 / MCU_2041 / MCY_2949 / RPR_2668
C 05.01	c060 r425	ATY_1247 / BAS_1517 / COF_1542 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / RPR_3404
C 05.02	c010 r010	ATY_1177 / COI_1570 / MCY_2439 / TOF_1542
C 05.02	c010 r020	ATY_1177 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c010 r030	ATY_1177 / COI_1570 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c010 r040	ATY_1177 / COI_1569 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c010 r050	ATY_1177 / COI_1567 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c010 r060	ATY_1177 / COI_1566 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c010 r070	ATY_1177 / COI_1568 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c010 r080	ATY_1177 / MCY_3011 / TOF_1541
C 05.02	c010 r090	ATY_1177 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.02	c010 r100	ATY_1177 / COI_1570 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.02	c010 r110	ATY_1177 / COI_1569 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.02	c010 r120	ATY_1177 / COI_1567 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.02	c010 r130	ATY_1177 / COI_1566 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.02	c010 r140	ATY_1177 / COI_1568 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.02	c010 r150	ATY_1177 / MCY_3011 / TOF_1560
C 05.02	c020 r010	ATY_1168 / COI_1570 / MCY_2439 / TOF_1542
C 05.02	c020 r020	ATY_1168 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c020 r090	ATY_1168 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.02	c030 r010	ATY_1367 / COI_1570 / MCY_2439 / TOF_1542

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 05.02	c030 r020	ATY_1367 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c030 r090	ATY_1367 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.02	c040 r010	ATY_1317 / COI_1570 / MCY_2439 / TOF_1542
C 05.02	c040 r020	ATY_1317 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c040 r090	ATY_1317 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.02	c050 r010	ATY_1140 / COI_1570 / MCY_2439 / TOF_1542
C 05.02	c050 r020	ATY_1140 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c050 r090	ATY_1140 / MCY_2439 / TOF_1560
C 05.02	c060 r010	ATY_1459 / BAS_1517 / COI_1570 / MCY_2439 / TOF_1542
C 05.02	c060 r020	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2439 / TOF_1541
C 05.02	c060 r090	ATY_1459 / BAS_1517 / MCY_2439 / TOF_1560
C 06.00	c010 r999	ATY_1327 / LEC_999
C 06.00	c025 r999	ATY_3183 / LEC_999
C 06.00	c030 r999	ATY_1302 / LEC_999
C 06.00	c040 r999	ATY_1414 / LEC_999
C 06.00	c050 r999	ATY_1309 / LEC_999
C 06.00	c060 r999	ATY_1420 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_2038
C 06.00	c070 r999	ATY_1448 / BAS_1510 / LEC_999 / MCY_1862
C 06.00	c080 r999	ATY_1448 / BAS_1510 / LEC_999 / MCY_1858 / TRI_2696
C 06.00	c090 r999	ATY_1448 / BAS_1510 / LEC_999 / MCY_1857 / TRI_2721
C 06.00	c100 r999	ATY_1448 / BAS_1510 / LEC_999 / MCY_2351 / TRI_2719
C 06.00	c110 r999	ATY_1448 / BAS_1510 / LEC_999 / MCY_2278
C 06.00	c120 r999	ATY_1197 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1561
C 06.00	c130 r999	ATY_1202 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1561
C 06.00	c140 r999	ATY_1388 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_3197 / OFS_1561
C 06.00	c150 r999	ATY_1197 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1559
C 06.00	c160 r999	ATY_1388 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1559
C 06.00	c170 r999	ATY_1388 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_3197 / OFS_1559
C 06.00	c180 r999	ATY_1197 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1542
C 06.00	c190 r999	ATY_1202 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1542
C 06.00	c200 r999	ATY_1388 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_3197 / OFS_1542
C 06.00	c210 r999	ATY_1197 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1541
C 06.00	c220 r999	ATY_1388 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1541
C 06.00	c230 r999	ATY_1197 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1560
C 06.00	c240 r999	ATY_1388 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1560
C 06.00	c250 r999	ATY_1452 / BAS_1510 / LEC_999 / MCY_1862
C 06.00	c260 r999	ATY_1452 / BAS_1510 / LEC_999 / MCY_1858 / TRI_2696
C 06.00	c270 r999	ATY_1452 / BAS_1510 / LEC_999 / MCY_1857 / TRI_2721
C 06.00	c280 r999	ATY_1452 / BAS_1510 / LEC_999 / MCY_2351 / TRI_2719
C 06.00	c290 r999	ATY_1452 / BAS_1510 / LEC_999 / MCY_2278
C 06.00	c300 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2035 / OFS_1561
C 06.00	c310 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2035 / OFS_1559
C 06.00	c320 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2034
C 06.00	c330 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2146 / OFS_1541
C 06.00	c340 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2146 / OFS_1560
C 06.00	c350 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2131
C 06.00	c360 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1561
C 06.00	c370 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1542
C 06.00	c380 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2312 / OFS_1541
C 06.00	c390 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2317 / OFS_1541
C 06.00	c400 r999	ATY_1196 / BAS_1517 / LEC_999 / MCY_2131 / OFS_1541

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 06.00	c410 r999	ATY_1406 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_1909
C 06.00	c420 r999	ATY_1406 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_1875
C 06.00	c430 r999	ATY_1406 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_2396
C 06.00	c440 r999	ATY_1406 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_3039
C 06.00	c450 r999	ATY_1406 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_2403
C 06.00	c460 r999	ATY_1406 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_3406
C 06.00	c470 r999	ATY_1406 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_3407
C 06.00	c480 r999	ATY_1406 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_3408
C 07.00	s001 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r290	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r300	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r310	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c010 r320	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s001 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s001 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s001 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r290	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r300	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r310	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c030 r320	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r290	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r300	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r310	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c040 r320	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s001 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1594 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1594 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1574 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1574 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1584 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1584 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1591 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1591 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s001 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s001 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c150 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s001 c160 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c160 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c170 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c170 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c170 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c180 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c180 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s001 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c180 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c190 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s001 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r290	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r300	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r310	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c200 r320	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r290	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s001 c210 r300	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r310	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2691
C 07.00	s001 c210 r320	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s001 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r290	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r300	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r310	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c215 r320	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_3401 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s001 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s001 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s001 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s001 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r290	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s001 c220 r310	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s001 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r290	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r300	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r310	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c010 r320	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s002 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s002 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r290	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r300	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r310	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c030 r320	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r290	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r300	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r310	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c040 r320	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1584 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1591 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1632 / CRM_1577 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c150 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c160 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c170 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c170 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c170 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c170 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c180 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c180 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c180 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c190 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r290	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r300	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c200 r310	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c200 r320	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r290	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r300	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r310	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2691
C 07.00	s002 c210 r320	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s002 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r290	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r300	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r310	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c215 r320	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_1668 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / CPZ_3401 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s002 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s002 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s002 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r290	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s002 c220 r310	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / ECB_1723 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s002 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s002 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r290	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r300	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r310	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s003 c010 r320	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s003 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s003 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r290	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r300	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r310	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s003 c030 r320	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r290	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r300	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r310	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s003 c040 r320	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1594 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1574 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1584 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1591 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1581 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1664 / CRM_1577 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s003 c150 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c160 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c160 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c170 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c170 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s003 c170 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c180 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c180 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c180 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s003 c180 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s003 c190 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r290	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r300	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r310	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s003 c200 r320	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r290	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r300	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r310	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2691
C 07.00	s003 c210 r320	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s003 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r290	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r300	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r310	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s003 c215 r320	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_1668 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / CPZ_3401 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s003 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s003 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s003 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c220 r290	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c220 r310	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / ECB_1730 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s003 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s003 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s003 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1730 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r290	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r300	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r310	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c010 r320	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s004 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s004 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r290	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r300	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r310	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c030 r320	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r290	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r300	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r310	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c040 r320	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1594 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1574 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1584 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1591 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1581 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1663 / CRM_1577 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c150 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c160 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c160 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c170 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c170 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c170 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c180 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c180 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c180 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c180 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c190 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r290	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r300	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r310	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c200 r320	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r290	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r300	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r310	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2691
C 07.00	s004 c210 r320	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s004 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r290	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r300	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r310	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c215 r320	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_1668 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / CPZ_3401 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s004 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s004 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s004 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r290	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s004 c220 r310	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / ECB_1729 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s004 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s004 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1729 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s005 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s005 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s005 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s005 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1594 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1574 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1584 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1591 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s005 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1581 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s005 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1656 / CRM_1577 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s005 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c160 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c170 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c170 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s005 c170 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c170 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c180 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c180 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s005 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s005 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_1668 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / CPZ_3401 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s005 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s005 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s005 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s005 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s005 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_1728 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s006 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s006 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s006 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s006 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1594 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1574 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s006 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1584 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1591 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s006 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1581 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s006 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1654 / CRM_1577 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s006 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / CPZ_1668 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / CPZ_3401 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s006 c160 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s006 c160 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / CPZ_1668 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / CPZ_3401 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c170 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c170 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s006 c170 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / CPZ_1668 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s006 c180 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / CPZ_3401 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c180 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c180 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s006 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / CPZ_1668 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / CPZ_3401 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s006 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s006 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s006 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s006 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s006 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_1668 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1654 / CPZ_3401 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s006 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s006 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s006 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s006 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s006 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s006 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s006 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s006 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1654 / EXC_1727 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r290	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r300	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c010 r310	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c010 r320	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s007 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s007 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r290	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r300	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r310	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c030 r320	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r290	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r300	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r310	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c040 r320	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1584 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1591 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1577 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c150 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c160 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c170 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c170 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c170 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c170 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c180 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c180 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c180 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c190 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r290	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r300	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r310	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c200 r320	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r290	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r300	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r310	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2691
C 07.00	s007 c210 r320	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s007 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s007 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r290	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r300	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r310	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c215 r320	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_1668 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPZ_3401 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s007 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s007 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r290	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s007 c220 r310	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / ECB_1726 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s007 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s007 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_1726 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r290	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r300	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r310	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s008 c010 r320	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s008 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s008 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r290	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r300	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r310	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s008 c030 r320	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r290	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r300	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r310	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s008 c040 r320	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1594 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1574 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1584 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1591 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1581 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_3685 / CRM_1577 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s008 c150 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s008 c160 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c170 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c170 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c170 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s008 c170 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c180 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c180 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s008 c180 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c190 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s008 c190 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r290	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r300	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r310	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s008 c200 r320	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r290	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r300	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r310	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2691
C 07.00	s008 c210 r320	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s008 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r290	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r300	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c215 r310	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c215 r320	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s008 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s008 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s008 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r290	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s008 c220 r310	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / ECB_1724 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s008 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s008 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / EXC_1724 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r290	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r300	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r310	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c010 r320	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s009 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s009 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r290	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r300	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r310	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c030 r320	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r290	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r300	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r310	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c040 r320	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1594 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1574 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1584 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1591 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1581 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPS_1666 / CRM_1577 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c150 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c160 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c170 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c170 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c170 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c170 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2484 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c180 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c180 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c180 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r290	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r300	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r310	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c190 r320	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r290	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r300	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r310	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c200 r320	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r290	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r300	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r310	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2691
C 07.00	s009 c210 r320	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s009 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r290	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r300	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r310	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c215 r320	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1719 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s009 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s009 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s009 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r290	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1599 / TRI_2694
C 07.00	s009 c220 r310	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / ECB_1733 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1598 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s009 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s009 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / EXC_1733 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s010 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s010 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s010 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s010 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s010 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s010 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s010 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_3401 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s010 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s010 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s010 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s010 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s010 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s010 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s010 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s010 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s010 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s011 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s011 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s011 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s011 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s011 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s011 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s011 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s011 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s011 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s011 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPZ_1668 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPZ_3401 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s011 c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s011 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_3401 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s011 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s011 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s011 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s011 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s011 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s011 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s011 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s011 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s011 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s011 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s011 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s011 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s011 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1719 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s011 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1719 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s011 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1719 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s011 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1719 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s011 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1719 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s012 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s012 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s012 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s012 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s012 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s012 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s012 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s012 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s012 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s012 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s012 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s012 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s012 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s012 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s012 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s012 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s012 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s012 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s012 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s012 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s012 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s012 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s012 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s013 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s013 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s013 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s013 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s013 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s013 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s013 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s013 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s013 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s013 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s013 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s013 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s013 c180 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c180 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s013 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_1668 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_3401 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s013 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s013 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s013 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s013 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s013 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s013 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s013 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s013 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s013 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s013 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s013 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s013 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s013 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s013 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s013 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s013 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s013 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s013 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s013 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s013 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s014 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s014 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s014 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s014 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s014 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s014 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s014 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s014 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPZ_1668 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPZ_3401 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s014 c160 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s014 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_1668 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_3401 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s014 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s014 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s014 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s014 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s014 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s014 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s014 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s014 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s014 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s014 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s014 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s014 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s014 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s014 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1725 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s015 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s015 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s015 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s015 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s015 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s015 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s015 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s015 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s015 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s015 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s015 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s015 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s015 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s015 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s015 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s015 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s015 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s015 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s015 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s015 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s015 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s015 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s015 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s015 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s015 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s015 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s015 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s015 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s015 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s015 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s016 c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r250	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s016 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s016 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s016 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s016 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s016 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s016 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s016 c040 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s016 c050 r010	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c050 r020	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c050 r030	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c050 r040	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c050 r050	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c050 r060	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c050 r070	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c050 r080	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c050 r090	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c050 r110	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c050 r130	APR_1068 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c060 r010	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c060 r020	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c060 r030	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c060 r040	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c060 r050	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c060 r060	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c060 r070	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c060 r080	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c060 r090	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c060 r110	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c060 r130	APR_1068 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c070 r010	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c070 r020	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c070 r030	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c070 r040	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c070 r050	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c070 r060	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c070 r070	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s016 c070 r080	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c070 r090	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c070 r110	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c070 r130	APR_1068 / ATY_1227 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c080 r010	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c080 r020	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c080 r030	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c080 r040	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c080 r050	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c080 r060	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c080 r070	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c080 r080	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c080 r090	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c080 r110	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c080 r130	APR_1068 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1591 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c090 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s016 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s016 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s016 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s016 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s016 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s016 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s016 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s016 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s016 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s016 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s016 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s016 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s016 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s016 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s016 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s016 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s016 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s016 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1700 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s017 c010 r260	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s017 c010 r270	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s017 c010 r280	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s017 c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s017 c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / PUR_3654 / TRI_2693
C 07.00	s017 c030 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c030 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c030 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c030 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c030 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c030 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c030 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c030 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c030 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r250	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r260	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r270	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s017 c030 r280	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c040 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c040 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c040 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c040 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c040 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c040 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s017 c040 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s017 c090 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c090 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c090 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c090 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c090 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c090 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c090 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c090 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c090 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c090 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c100 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c100 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c100 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c100 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c100 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c100 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c100 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c100 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c100 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c100 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c100 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c110 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c110 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c110 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c110 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c110 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c110 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c110 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c110 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c110 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c110 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c110 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c120 r010	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c120 r020	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c120 r030	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c120 r040	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c120 r050	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c120 r060	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c120 r070	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c120 r080	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c120 r090	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c120 r110	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c120 r130	APR_1068 / ATY_1233 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s017 c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c140 r010	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c140 r020	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_1668 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c140 r030	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CPZ_3401 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c140 r040	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c140 r050	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c140 r060	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c140 r070	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c140 r080	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c140 r090	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c140 r110	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c140 r130	APR_1068 / ATY_1234 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c150 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c150 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c150 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s017 c150 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s017 c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPZ_1668 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / CPZ_3401 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c160 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c160 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c160 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c160 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s017 c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s017 c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s017 c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s017 c180 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s017 c180 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s017 c180 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s017 c180 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2486 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_1668 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / CPZ_3401 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c190 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c190 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r250	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r260	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r270	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s017 c190 r280	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2490 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c200 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c200 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c200 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c200 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2373 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c200 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c200 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_1996 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c200 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c200 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s017 c200 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s017 c200 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s017 c210 r010	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r020	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r030	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r040	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TCP_1607 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r050	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r060	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r070	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r080	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r090	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r110	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r130	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r140	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r150	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r160	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r170	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r180	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r190	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r200	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r210	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r220	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r230	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r240	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r250	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r260	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r270	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2691
C 07.00	s017 c210 r280	APR_1068 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2691
C 07.00	s017 c215 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c215 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c215 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c215 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c215 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c215 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c215 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r180	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r190	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r200	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r210	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r220	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r230	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r240	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s017 c215 r250	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r260	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r270	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s017 c215 r280	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r020	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r030	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_3401 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r040	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCG_2338 / MCY_2150 / PRP_2575 / TRI_2692
C 07.00	s017 c220 r050	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3027 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r060	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PAU_3028 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c220 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2693
C 07.00	s017 c220 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c220 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c220 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 07.00	s017 c220 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s017 c220 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s017 c230 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1741 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r010	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2479 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_3402 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2482 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 07.00	s017 c240 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2484 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2485 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2488 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2490 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2492 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2500 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2506 / TRI_2694
C 07.00	s017 c240 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1732 / EXT_1744 / MCY_2150 / PRP_2574 / RWS_2533 / TRI_2694
C 08.01	s001 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s001 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s001 c200 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1602 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c200 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1602 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c200 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1602 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c200 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1602 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c200 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1602 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c210 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c210 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c210 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c210 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c210 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c210 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c210 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c220 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c220 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c220 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c220 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c220 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s001 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s001 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s001 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s001 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s001 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s001 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s001 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s001 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s001 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s001 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s001 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s001 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s001 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s001 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s001 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s001 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s001 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s001 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s001 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s001 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c010 r010	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c010 r020	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c010 r030	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c010 r040	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c010 r050	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c010 r060	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c010 r070	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c010 r180	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c020 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c020 r020	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c020 r030	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c020 r040	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c020 r050	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c020 r060	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c020 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r080	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r090	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r100	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r110	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r120	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r130	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r140	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r150	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r160	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r170	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c020 r180	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c030 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c030 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c040 r010	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c040 r020	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c040 r030	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c040 r040	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c040 r050	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c040 r060	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c040 r070	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c040 r170	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c040 r180	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c050 r010	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c050 r020	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c050 r030	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c050 r040	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c050 r050	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c050 r060	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c050 r070	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c050 r170	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s002 c050 r180	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c060 r010	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c060 r020	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c060 r030	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c060 r040	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c060 r050	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c060 r060	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c060 r070	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c060 r170	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c060 r180	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_3648 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c070 r010	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c070 r020	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c070 r030	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c070 r040	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c070 r050	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c070 r060	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c070 r070	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c070 r170	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c070 r180	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c080 r010	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c080 r020	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c080 r030	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c080 r040	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c080 r050	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c080 r060	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c080 r070	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c080 r170	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c080 r180	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c090 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c090 r020	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c090 r030	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c090 r040	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c090 r050	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c090 r060	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c090 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c090 r180	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c100 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c100 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c100 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c100 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s002 c100 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s002 c100 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c100 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c100 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s002 c100 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s002 c100 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s002 c100 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c100 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c110 r020	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c110 r030	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c110 r040	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c110 r050	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c110 r060	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c110 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c110 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c120 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c120 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c120 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c120 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s002 c120 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s002 c120 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c120 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c120 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s002 c120 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s002 c120 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s002 c120 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c120 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c130 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c130 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s002 c210 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c210 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c210 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c210 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c210 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c210 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c210 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c210 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c220 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c220 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c220 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c220 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c220 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c220 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c220 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c220 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c230 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c230 r020	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c230 r030	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c230 r040	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c230 r050	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c230 r060	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c230 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c230 r180	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c240 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c240 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c250 r010	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c250 r020	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c250 r030	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c250 r040	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c250 r050	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c250 r060	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c250 r070	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c250 r180	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c255 r010	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c255 r020	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c255 r030	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c255 r040	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c255 r050	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c255 r060	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c255 r070	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c255 r180	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c260 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c260 r020	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c260 r030	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c260 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c260 r080	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c260 r090	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s002 c260 r100	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s002 c260 r110	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c260 r120	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s002 c260 r130	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s002 c260 r140	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s002 c260 r150	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s002 c260 r160	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c260 r170	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c260 r180	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c270 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c270 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c280 r010	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c280 r020	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c280 r030	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c280 r040	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c280 r050	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c280 r060	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c280 r070	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c280 r080	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c280 r090	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s002 c280 r100	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s002 c280 r110	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c280 r120	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c280 r130	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s002 c280 r140	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s002 c280 r150	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s002 c280 r180	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c290 r010	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c290 r020	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c290 r030	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c290 r040	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c290 r050	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c290 r060	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c290 r070	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r080	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r090	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r100	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r110	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r120	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r130	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r140	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r150	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r160	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r170	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c290 r180	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s002 c300 r010	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c300 r020	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c300 r030	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s002 c300 r040	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c300 r050	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c300 r060	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s002 c300 r070	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s002 c300 r180	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s003 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s003 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s003 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s003 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s003 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s003 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s003 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s003 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c100 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c100 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c100 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s003 c100 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s003 c100 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c100 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c100 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s003 c100 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s003 c100 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s003 c100 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c100 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c110 r020	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c110 r030	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c110 r040	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c110 r050	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c110 r060	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c110 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c110 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c120 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c120 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c120 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s003 c120 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s003 c120 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c120 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c120 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s003 c120 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s003 c120 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s003 c120 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c120 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c130 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c130 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c140 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c150 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c150 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c150 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c150 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c150 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c150 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c150 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c160 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c160 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c160 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c160 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c160 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c160 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c160 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1596 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s003 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1576 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1576 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s003 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s003 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s003 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s003 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s003 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s003 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s003 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s003 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s003 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s003 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s003 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c010 r010	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c010 r020	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c010 r030	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c010 r040	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c010 r050	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c010 r060	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c010 r070	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c010 r180	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c020 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c020 r020	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c020 r030	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c020 r040	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c020 r050	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c020 r060	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c020 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r080	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r090	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r100	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r110	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r120	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r130	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r140	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r150	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r160	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r170	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c020 r180	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c030 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c030 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c040 r010	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c040 r020	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c040 r030	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c040 r040	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c040 r050	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c040 r060	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c040 r070	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c040 r170	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c040 r180	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c050 r010	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c050 r020	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c050 r030	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c050 r040	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c050 r050	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c050 r060	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s004 c050 r070	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c050 r170	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c050 r180	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c060 r010	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c060 r020	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c060 r030	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c060 r040	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c060 r050	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c060 r060	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c060 r070	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c060 r170	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c060 r180	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_3648 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c070 r010	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c070 r020	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c070 r030	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c070 r040	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c070 r050	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c070 r060	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c070 r070	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c070 r170	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c070 r180	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c080 r010	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c080 r020	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c080 r030	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c080 r040	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c080 r050	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c080 r060	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c080 r070	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c080 r170	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c080 r180	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c090 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c090 r020	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c090 r030	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c090 r040	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c090 r050	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c090 r060	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c090 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c090 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c090 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s004 c090 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s004 c090 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s004 c090 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c090 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s004 c090 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s004 c090 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s004 c090 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c090 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c090 r180	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c100 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c100 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c100 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c100 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s004 c100 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s004 c100 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c100 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c100 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s004 c100 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s004 c100 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s004 c100 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c100 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c110 r020	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c110 r030	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c110 r040	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c110 r050	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c110 r060	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c110 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c110 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c120 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c120 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c120 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s004 c120 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s004 c120 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s004 c120 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c120 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c120 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s004 c120 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s004 c120 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s004 c120 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c120 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c130 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c130 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c140 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c140 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c150 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c150 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c150 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c150 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c150 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c150 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c150 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c150 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c160 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c160 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c160 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c160 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c160 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c160 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c160 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s004 c220 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1576 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c220 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1576 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c220 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1576 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c220 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1576 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c220 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1576 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c230 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c230 r020	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c230 r030	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c230 r040	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c230 r050	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c230 r060	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c230 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c230 r180	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c240 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c240 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c250 r010	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c250 r020	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c250 r030	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c250 r040	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c250 r050	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c250 r060	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c250 r070	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c250 r180	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c255 r010	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c255 r020	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c255 r030	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c255 r040	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c255 r050	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c255 r060	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c255 r070	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c255 r180	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c260 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c260 r020	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c260 r030	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c260 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c260 r080	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c260 r090	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s004 c260 r100	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s004 c260 r110	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c260 r120	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c260 r130	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s004 c260 r140	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s004 c260 r150	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s004 c260 r160	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c260 r170	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s004 c260 r180	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c270 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c270 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c280 r010	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c280 r020	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c280 r030	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c280 r040	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c280 r050	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c280 r060	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c280 r070	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c280 r080	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c280 r090	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s004 c280 r100	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s004 c280 r110	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c280 r120	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c280 r130	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s004 c280 r140	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s004 c280 r150	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s004 c280 r180	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c290 r010	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c290 r020	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c290 r030	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c290 r040	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c290 r050	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c290 r060	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c290 r070	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r080	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r090	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r100	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r110	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r120	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r130	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r140	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r150	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r160	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r170	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c290 r180	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s004 c300 r010	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c300 r020	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c300 r030	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s004 c300 r040	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c300 r050	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s004 c300 r060	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s004 c300 r070	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s004 c300 r180	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s005 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s005 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s005 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s005 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s005 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s005 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c100 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c100 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c100 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s005 c100 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s005 c100 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c100 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c100 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s005 c100 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s005 c100 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s005 c100 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c100 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c110 r020	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c110 r030	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c110 r040	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c110 r050	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c110 r060	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c110 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c110 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s005 c120 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c120 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c120 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s005 c120 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s005 c120 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c120 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c120 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s005 c120 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s005 c120 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s005 c120 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c120 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c130 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c130 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c140 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c150 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c150 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c150 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c150 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c150 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c150 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c150 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c160 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c160 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c160 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c160 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c160 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s005 c220 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c220 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c220 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c220 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s005 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s005 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s005 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s005 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s005 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s005 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s005 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s005 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s005 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s005 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s005 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s005 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s005 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s005 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s005 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s005 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c010 r010	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c010 r020	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c010 r030	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c010 r040	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c010 r050	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c010 r060	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c010 r070	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c010 r180	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c020 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c020 r020	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c020 r030	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c020 r040	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c020 r050	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c020 r060	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c020 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r080	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r090	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r100	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r110	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r120	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r130	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r140	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r150	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r160	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r170	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c020 r180	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c030 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c030 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c040 r010	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c040 r020	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c040 r030	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c040 r040	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c040 r050	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c040 r060	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c040 r070	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c040 r170	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c040 r180	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c050 r010	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c050 r020	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c050 r030	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s006 c050 r040	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c050 r050	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c050 r060	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c050 r070	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c050 r170	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c050 r180	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c060 r010	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c060 r020	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c060 r030	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c060 r040	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c060 r050	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c060 r060	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c060 r070	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c060 r170	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c060 r180	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_3648 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c070 r010	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c070 r020	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c070 r030	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c070 r040	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c070 r050	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c070 r060	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c070 r070	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c070 r170	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c070 r180	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c080 r010	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c080 r020	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c080 r030	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c080 r040	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c080 r050	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c080 r060	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c080 r070	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c080 r170	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c080 r180	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c090 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c090 r020	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c090 r030	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c090 r040	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c090 r050	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c090 r060	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c090 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c090 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c090 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s006 c090 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s006 c090 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c090 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c090 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s006 c090 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s006 c090 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s006 c090 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c090 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c090 r180	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c100 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c100 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c100 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c100 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s006 c100 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s006 c100 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c100 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c100 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s006 c100 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s006 c100 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s006 c100 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c100 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c110 r020	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c110 r030	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c110 r040	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c110 r050	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c110 r060	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c110 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c110 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s006 c110 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c120 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c120 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c120 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c120 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s006 c120 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s006 c120 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c120 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c120 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s006 c120 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s006 c120 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s006 c120 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c120 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c130 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c130 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c140 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c140 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c150 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c150 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c150 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c150 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c150 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c150 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c150 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c150 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c160 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c160 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c160 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c160 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s006 c220 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c220 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c220 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c220 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c220 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c220 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c220 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c220 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c230 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c230 r020	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c230 r030	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c230 r040	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c230 r050	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c230 r060	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c230 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c230 r180	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c240 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c240 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c250 r010	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c250 r020	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c250 r030	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c250 r040	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c250 r050	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c250 r060	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c250 r070	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c250 r180	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c255 r010	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c255 r020	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c255 r030	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c255 r040	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c255 r050	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c255 r060	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c255 r070	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c255 r180	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c260 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c260 r020	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c260 r030	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c260 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c260 r080	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c260 r090	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s006 c260 r100	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s006 c260 r110	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c260 r120	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c260 r130	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s006 c260 r140	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s006 c260 r150	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s006 c260 r160	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c260 r170	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c260 r180	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c270 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c270 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c280 r010	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c280 r020	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c280 r030	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c280 r040	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c280 r050	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c280 r060	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c280 r070	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c280 r080	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c280 r090	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s006 c280 r100	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s006 c280 r110	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c280 r120	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c280 r130	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s006 c280 r140	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s006 c280 r150	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s006 c280 r180	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c290 r010	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c290 r020	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c290 r030	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c290 r040	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c290 r050	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c290 r060	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c290 r070	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r080	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r090	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r100	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r110	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r120	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r130	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r140	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r150	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r160	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r170	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c290 r180	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s006 c300 r010	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s006 c300 r020	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c300 r030	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s006 c300 r040	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c300 r050	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c300 r060	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s006 c300 r070	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s006 c300 r180	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s007 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s007 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c100 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c100 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c100 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s007 c100 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s007 c100 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c100 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c100 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s007 c100 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s007 c100 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s007 c100 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c100 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c110 r020	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c110 r030	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c110 r040	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c110 r050	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c110 r060	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c110 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c110 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c120 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c120 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c120 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s007 c120 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s007 c120 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c120 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c120 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s007 c120 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s007 c120 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s007 c120 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c120 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c130 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c130 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c140 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c150 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c150 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c150 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c150 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c150 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c150 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c150 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c160 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c160 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c160 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c160 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s007 c160 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c160 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c160 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c170 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c170 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c170 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c170 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c170 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c170 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c170 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c180 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c180 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c180 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c180 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c180 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c180 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c180 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c190 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c190 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c190 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c190 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c190 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c190 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c190 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c200 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c200 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c200 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s007 c200 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c200 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c200 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c200 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c210 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c210 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c210 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c210 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c210 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c210 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c210 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c220 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c220 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c220 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c220 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c220 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s007 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s007 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s007 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s007 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s007 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s007 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s007 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s007 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s007 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s007 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c010 r010	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c010 r020	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c010 r030	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c010 r040	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c010 r050	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c010 r060	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s008 c010 r070	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c010 r180	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c020 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c020 r020	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c020 r030	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c020 r040	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c020 r050	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c020 r060	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c020 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r080	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r090	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r100	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r110	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r120	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r130	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r140	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r150	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r160	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r170	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c020 r180	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c030 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c030 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c040 r010	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c040 r020	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c040 r030	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c040 r040	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c040 r050	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c040 r060	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c040 r070	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c040 r170	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c040 r180	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c050 r010	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c050 r020	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s008 c050 r030	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c050 r040	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c050 r050	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c050 r060	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c050 r070	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c050 r170	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c050 r180	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c060 r010	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c060 r020	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c060 r030	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c060 r040	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c060 r050	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c060 r060	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c060 r070	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c060 r170	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c060 r180	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c070 r010	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c070 r020	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c070 r030	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c070 r040	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c070 r050	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c070 r060	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c070 r070	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c070 r170	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c070 r180	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c080 r010	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c080 r020	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c080 r030	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c080 r040	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c080 r050	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c080 r060	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s008 c080 r070	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c080 r170	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c080 r180	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c090 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c090 r020	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c090 r030	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c090 r040	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c090 r050	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c090 r060	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c090 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c090 r180	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c100 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c100 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c100 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c100 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s008 c100 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s008 c100 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c100 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c100 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s008 c100 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s008 c100 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s008 c100 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c100 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s008 c110 r020	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c110 r030	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c110 r040	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c110 r050	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c110 r060	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c110 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c110 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c120 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c120 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c120 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c120 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s008 c120 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s008 c120 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c120 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c120 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s008 c120 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s008 c120 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s008 c120 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c120 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c130 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s008 c130 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c130 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c140 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c140 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c150 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c150 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c150 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c150 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c150 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c150 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c150 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c150 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c160 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c160 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c160 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c160 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c160 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c160 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c160 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c160 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c170 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c170 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c170 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c170 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c170 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s008 c170 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c170 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c170 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c180 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c180 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c180 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c180 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c180 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c180 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c180 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c180 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c190 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c190 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c190 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c190 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c190 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c190 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c190 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c190 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c200 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c200 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c200 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c200 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c200 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c200 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c200 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c200 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c210 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c210 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c210 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c210 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s008 c210 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c210 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c210 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c210 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c220 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c220 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c220 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c220 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c220 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c220 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c220 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c220 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c230 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c230 r020	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c230 r030	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c230 r040	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c230 r050	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c230 r060	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c230 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c230 r180	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c240 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c240 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c250 r010	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c250 r020	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c250 r030	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c250 r040	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c250 r050	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c250 r060	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c250 r070	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c250 r180	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c255 r010	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c255 r020	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c255 r030	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c255 r040	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c255 r050	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c255 r060	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c255 r070	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c255 r180	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s008 c260 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c260 r020	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c260 r030	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c260 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r080	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r090	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r100	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r110	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r120	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r130	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r140	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r150	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r160	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r170	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c260 r180	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c270 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c270 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c280 r010	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c280 r020	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c280 r030	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c280 r040	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c280 r050	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c280 r060	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c280 r070	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c280 r080	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c280 r090	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s008 c280 r100	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s008 c280 r110	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c280 r120	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c280 r130	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s008 c280 r140	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s008 c280 r150	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s008 c280 r180	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c290 r010	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c290 r020	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c290 r030	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s008 c290 r040	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c290 r050	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c290 r060	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c290 r070	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r080	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r090	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r100	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r110	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r120	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r130	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r140	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r150	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r160	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r170	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c290 r180	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s008 c300 r010	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c300 r020	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c300 r030	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s008 c300 r040	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c300 r050	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c300 r060	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s008 c300 r070	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s008 c300 r180	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s009 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s009 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s009 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s009 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s009 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s009 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s009 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s009 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s009 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s009 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s009 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s009 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s009 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c100 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c100 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c100 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s009 c100 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s009 c100 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c100 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c100 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s009 c100 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s009 c100 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s009 c100 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c100 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c110 r020	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c110 r030	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c110 r040	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c110 r050	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c110 r060	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c110 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s009 c110 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c110 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c120 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c120 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c120 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s009 c120 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s009 c120 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c120 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c120 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s009 c120 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s009 c120 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s009 c120 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c120 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c130 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c130 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s009 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c140 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c150 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c150 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c150 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c150 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c150 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c150 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c150 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c160 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c160 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c160 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c160 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c160 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c160 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c160 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c170 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c170 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c170 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c170 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c170 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c170 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c170 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c180 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c180 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c180 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c180 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s009 c180 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c180 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c180 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c190 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c190 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c190 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c190 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c190 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c190 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c190 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c200 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c200 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c200 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c200 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c200 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c200 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c200 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c210 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c210 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c210 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c210 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c210 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c210 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c210 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c220 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c220 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c220 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s009 c220 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c220 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s009 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s009 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s009 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s009 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s009 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s009 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s009 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s009 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s009 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s009 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s009 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s009 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s009 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s009 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s009 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s009 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s009 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s009 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s009 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s009 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s009 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s009 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c010 r010	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c010 r020	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c010 r030	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c010 r040	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c010 r050	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c010 r060	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c010 r070	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c010 r180	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c020 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c020 r020	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c020 r030	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c020 r040	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c020 r050	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c020 r060	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c020 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c020 r080	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c020 r090	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s010 c020 r100	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s010 c020 r110	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c020 r120	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c020 r130	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s010 c020 r140	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s010 c020 r150	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s010 c020 r160	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s010 c020 r170	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c020 r180	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c030 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c030 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c040 r010	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c040 r020	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c040 r030	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c040 r040	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c040 r050	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c040 r060	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c040 r070	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c040 r170	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c040 r180	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c050 r010	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c050 r020	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c050 r030	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c050 r040	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c050 r050	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c050 r060	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c050 r070	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c050 r170	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c050 r180	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c060 r010	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c060 r020	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c060 r030	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c060 r040	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c060 r050	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c060 r060	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c060 r070	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c060 r170	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c060 r180	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s010 c070 r010	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c070 r020	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c070 r030	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c070 r040	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c070 r050	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c070 r060	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c070 r070	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c070 r170	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c070 r180	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c080 r010	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c080 r020	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c080 r030	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c080 r040	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c080 r050	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c080 r060	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c080 r070	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c080 r170	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c080 r180	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c090 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c090 r020	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c090 r030	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c090 r040	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c090 r050	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c090 r060	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c090 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c090 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c090 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s010 c090 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s010 c090 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c090 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c090 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s010 c090 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s010 c090 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s010 c090 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c090 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c090 r180	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c100 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c100 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c100 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c100 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s010 c100 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s010 c100 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c100 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c100 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s010 c100 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s010 c100 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s010 c100 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c100 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c110 r020	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c110 r030	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c110 r040	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c110 r050	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c110 r060	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c110 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c110 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c120 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s010 c120 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c120 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c120 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s010 c120 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s010 c120 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c120 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c120 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s010 c120 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s010 c120 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s010 c120 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c120 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c130 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c130 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c140 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c140 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c150 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c150 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c150 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c150 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c150 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s010 c150 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c150 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c150 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c160 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c160 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c160 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c160 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c160 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c160 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c160 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c160 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c170 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c170 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c170 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c170 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c170 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c170 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c170 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c170 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c180 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c180 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c180 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c180 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c180 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c180 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c180 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c180 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c190 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c190 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c190 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c190 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s010 c190 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c190 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c190 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c190 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c200 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c200 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c200 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c200 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c200 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c200 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c200 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c200 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c210 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c210 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c210 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c210 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c210 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c210 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c210 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c210 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c220 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c220 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c220 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c220 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c220 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c220 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c220 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c220 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c230 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c230 r020	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c230 r030	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c230 r040	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c230 r050	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s010 c230 r060	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c230 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c230 r180	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c240 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c240 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c250 r010	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c250 r020	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c250 r030	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c250 r040	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c250 r050	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c250 r060	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c250 r070	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c250 r180	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c255 r010	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c255 r020	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c255 r030	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c255 r040	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c255 r050	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c255 r060	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c255 r070	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c255 r180	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c260 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c260 r020	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c260 r030	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c260 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r080	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r090	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r100	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r110	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r120	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r130	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r140	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r150	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r160	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r170	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c260 r180	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c270 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s010 c270 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c280 r010	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c280 r020	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c280 r030	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c280 r040	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c280 r050	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c280 r060	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c280 r070	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c280 r080	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c280 r090	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s010 c280 r100	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s010 c280 r110	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c280 r120	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c280 r130	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s010 c280 r140	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s010 c280 r150	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s010 c280 r180	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c290 r010	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c290 r020	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c290 r030	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c290 r040	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c290 r050	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c290 r060	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c290 r070	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r080	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r090	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r100	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r110	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r120	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r130	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r140	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r150	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r160	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r170	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c290 r180	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s010 c300 r010	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s010 c300 r020	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c300 r030	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s010 c300 r040	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c300 r050	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c300 r060	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s010 c300 r070	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s010 c300 r180	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s011 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s011 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c100 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c100 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c100 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s011 c100 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s011 c100 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c100 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c100 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s011 c100 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s011 c100 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s011 c100 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c100 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c110 r020	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c110 r030	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c110 r040	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c110 r050	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c110 r060	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c110 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c110 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c120 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c120 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c120 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s011 c120 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s011 c120 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c120 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c120 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s011 c120 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s011 c120 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s011 c120 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c120 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c130 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c130 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c140 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c150 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c150 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c150 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c150 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c150 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c150 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c150 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c160 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c160 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c160 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c160 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s011 c160 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c160 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c160 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c170 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c170 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c170 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c170 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c170 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c170 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c170 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c180 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c180 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c180 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c180 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c180 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c180 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c180 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c190 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c190 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c190 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c190 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c190 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c190 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c190 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c200 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c200 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c200 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s011 c200 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c200 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c200 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c200 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c210 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c210 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c210 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c210 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c210 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c210 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c210 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c220 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c220 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c220 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c220 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c220 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s011 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s011 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s011 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s011 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s011 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s011 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s011 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s011 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s011 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s011 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c010 r010	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c010 r020	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c010 r030	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c010 r040	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c010 r050	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c010 r060	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s012 c010 r070	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c010 r180	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c020 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c020 r020	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c020 r030	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c020 r040	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c020 r050	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c020 r060	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c020 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r080	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r090	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r100	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r110	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r120	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r130	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r140	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r150	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r160	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r170	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c020 r180	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c030 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c030 r070	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c040 r010	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c040 r020	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c040 r030	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c040 r040	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c040 r050	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c040 r060	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c040 r070	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c040 r170	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c040 r180	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c050 r010	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c050 r020	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s012 c050 r030	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c050 r040	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c050 r050	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c050 r060	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c050 r070	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c050 r170	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c050 r180	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c060 r010	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c060 r020	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c060 r030	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c060 r040	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c060 r050	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c060 r060	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c060 r070	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c060 r170	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c060 r180	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c070 r010	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c070 r020	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c070 r030	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c070 r040	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c070 r050	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c070 r060	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c070 r070	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c070 r170	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c070 r180	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c080 r010	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c080 r020	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c080 r030	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c080 r040	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c080 r050	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c080 r060	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s012 c080 r070	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c080 r170	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c080 r180	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c090 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c090 r020	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c090 r030	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c090 r040	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c090 r050	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c090 r060	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c090 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c090 r180	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c100 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c100 r070	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c100 r080	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c100 r090	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s012 c100 r100	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s012 c100 r110	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c100 r120	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c100 r130	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s012 c100 r140	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s012 c100 r150	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s012 c100 r160	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c100 r170	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s012 c110 r020	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c110 r030	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c110 r040	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c110 r050	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c110 r060	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c110 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c110 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c120 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c120 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c120 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c120 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s012 c120 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s012 c120 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c120 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c120 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s012 c120 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s012 c120 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s012 c120 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c120 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c130 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r080	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r090	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r100	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s012 c130 r110	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r120	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r130	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r140	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r150	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r160	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r170	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c130 r180	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c140 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c140 r070	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c150 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c150 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c150 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c150 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c150 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c150 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c150 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c150 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c160 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c160 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c160 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c160 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c160 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c160 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c160 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c160 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c170 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c170 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c170 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c170 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c170 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s012 c170 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c170 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c170 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c180 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c180 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c180 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c180 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c180 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c180 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c180 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c180 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c190 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c190 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c190 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c190 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c190 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c190 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c190 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c190 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c200 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c200 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c200 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c200 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c200 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c200 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c200 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c200 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c210 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c210 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c210 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c210 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s012 c210 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c210 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c210 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c210 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c220 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c220 r020	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c220 r030	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c220 r040	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c220 r050	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c220 r060	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c220 r070	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c220 r180	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c230 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c230 r020	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c230 r030	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c230 r040	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c230 r050	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c230 r060	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c230 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c230 r180	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c240 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c240 r070	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c250 r010	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c250 r020	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c250 r030	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c250 r040	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c250 r050	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c250 r060	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c250 r070	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c250 r180	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c255 r010	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c255 r020	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c255 r030	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c255 r040	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c255 r050	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c255 r060	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c255 r070	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c255 r180	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s012 c260 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c260 r020	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c260 r030	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c260 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r080	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r090	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r100	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r110	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r120	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r130	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r140	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r150	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r160	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r170	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c260 r180	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c270 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c270 r070	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c280 r010	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c280 r020	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c280 r030	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c280 r040	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c280 r050	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c280 r060	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c280 r070	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c280 r080	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c280 r090	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s012 c280 r100	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s012 c280 r110	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c280 r120	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c280 r130	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s012 c280 r140	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s012 c280 r150	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s012 c280 r180	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c290 r010	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c290 r020	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c290 r030	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s012 c290 r040	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c290 r050	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c290 r060	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c290 r070	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r080	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r090	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r100	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r110	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r120	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r130	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r140	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r150	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r160	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r170	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c290 r180	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s012 c300 r010	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c300 r020	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c300 r030	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s012 c300 r040	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c300 r050	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c300 r060	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s012 c300 r070	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s012 c300 r180	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s013 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s013 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s013 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s013 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s013 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s013 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s013 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s013 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s013 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s013 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s013 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s013 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s013 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c100 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c100 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c100 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s013 c100 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s013 c100 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c100 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c100 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s013 c100 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s013 c100 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s013 c100 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c100 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c110 r020	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c110 r030	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c110 r040	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c110 r050	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c110 r060	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c110 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s013 c110 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c110 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c120 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c120 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c120 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s013 c120 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s013 c120 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c120 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c120 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s013 c120 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s013 c120 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s013 c120 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c120 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c130 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c130 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s013 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c140 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c150 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c150 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c150 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c150 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c150 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c150 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c150 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c160 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c160 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c160 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c160 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c160 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c160 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c160 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c170 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c170 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c170 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c170 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c170 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c170 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c170 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c180 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c180 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c180 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c180 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s013 c180 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c180 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c180 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c190 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c190 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c190 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c190 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c190 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c190 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c190 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c200 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c200 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c200 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c200 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c200 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c200 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c200 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c210 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c210 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c210 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c210 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c210 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c210 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c210 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c220 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c220 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c220 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s013 c220 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c220 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s013 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s013 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s013 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s013 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s013 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s013 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s013 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s013 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s013 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s013 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s013 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s013 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s013 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s013 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s013 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s013 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s013 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s013 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s013 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s013 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s013 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s013 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s014 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s014 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s014 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s014 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s014 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s014 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s014 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s014 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s014 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s014 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s014 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s014 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c100 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c100 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c100 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s014 c100 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s014 c100 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c100 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c100 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s014 c100 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s014 c100 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s014 c100 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c100 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c110 r020	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c110 r030	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c110 r040	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c110 r050	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c110 r060	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c110 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c110 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s014 c120 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c120 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c120 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s014 c120 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s014 c120 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c120 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c120 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s014 c120 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s014 c120 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s014 c120 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c120 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c130 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c130 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c140 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c150 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c150 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c150 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c150 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s014 c150 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c150 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c150 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c160 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c160 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c160 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c160 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c160 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c160 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c160 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c170 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c170 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c170 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c170 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c170 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c170 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c170 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c180 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c180 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c180 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c180 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c180 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c180 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c180 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c190 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c190 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c190 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s014 c190 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c190 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c190 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c190 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c200 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c200 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c200 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c200 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c200 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c200 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c200 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c210 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c210 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c210 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c210 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c210 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c210 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c210 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c220 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c220 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c220 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c220 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c220 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s014 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s014 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s014 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s014 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s014 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s014 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s014 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s014 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s014 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s014 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s014 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s014 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s015 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s015 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c100 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c100 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c100 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s015 c100 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s015 c100 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c100 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c100 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s015 c100 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s015 c100 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s015 c100 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c100 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c110 r020	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c110 r030	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c110 r040	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c110 r050	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c110 r060	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c110 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c110 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c120 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c120 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c120 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s015 c120 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s015 c120 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c120 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c120 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s015 c120 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s015 c120 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s015 c120 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c120 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c130 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c130 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c140 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c150 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c150 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c150 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c150 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c150 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c150 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c150 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c160 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c160 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c160 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c160 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s015 c160 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c160 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c160 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c170 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c170 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c170 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c170 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c170 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c170 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c170 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c180 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c180 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c180 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c180 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c180 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c180 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c180 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c190 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c190 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c190 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c190 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c190 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c190 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c190 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c200 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c200 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c200 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s015 c200 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c200 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c200 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c200 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c210 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c210 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c210 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c210 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c210 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c210 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c210 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c220 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c220 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c220 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c220 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c220 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s015 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s015 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s015 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s015 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s015 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s015 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s015 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s015 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s015 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s015 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s016 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s016 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s016 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c100 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c100 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c100 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s016 c100 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s016 c100 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c100 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c100 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s016 c100 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s016 c100 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s016 c100 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c100 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s016 c110 r020	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c110 r030	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c110 r040	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c110 r050	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c110 r060	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c110 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c110 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c120 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c120 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c120 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s016 c120 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s016 c120 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c120 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c120 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s016 c120 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s016 c120 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s016 c120 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c120 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c130 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s016 c130 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c130 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c140 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c150 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c150 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c150 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c150 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c150 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c150 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c150 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c160 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c160 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c160 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c160 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c160 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c160 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c160 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c170 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c170 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c170 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c170 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s016 c170 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c170 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c170 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c180 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c180 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c180 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c180 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c180 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c180 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c180 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c190 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c190 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c190 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c190 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c190 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c190 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c190 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c200 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c200 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c200 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c200 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c200 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c200 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c200 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c210 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c210 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c210 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s016 c210 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c210 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c210 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c210 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c220 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c220 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c220 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c220 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c220 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s016 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s016 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s016 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s016 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s016 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s016 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s016 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s016 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s016 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s016 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s016 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c010 r020	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c010 r030	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c010 r040	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c010 r050	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c010 r060	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c010 r070	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c010 r180	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c020 r020	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c020 r030	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c020 r040	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c020 r050	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c020 r060	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c020 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c020 r080	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s017 c020 r090	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s017 c020 r100	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s017 c020 r110	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c020 r120	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c020 r130	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s017 c020 r140	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s017 c020 r150	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s017 c020 r160	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c020 r170	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c020 r180	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c030 r070	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c040 r020	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c040 r030	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c040 r040	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c040 r050	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c040 r060	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c040 r070	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c040 r170	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c040 r180	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c050 r020	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c050 r030	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c050 r040	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c050 r050	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c050 r060	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c050 r070	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c050 r170	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c050 r180	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s017 c060 r020	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c060 r030	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c060 r040	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c060 r050	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c060 r060	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c060 r070	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c060 r170	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c060 r180	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c070 r020	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c070 r030	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c070 r040	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c070 r050	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c070 r060	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c070 r070	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c070 r170	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c070 r180	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c080 r020	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c080 r030	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c080 r040	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c080 r050	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c080 r060	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c080 r070	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c080 r170	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c080 r180	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c090 r020	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c090 r030	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c090 r040	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c090 r050	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c090 r060	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c090 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s017 c090 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c090 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s017 c090 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s017 c090 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c090 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c090 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s017 c090 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s017 c090 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s017 c090 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c090 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c090 r180	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c100 r070	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c100 r080	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c100 r090	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s017 c100 r100	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s017 c100 r110	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c100 r120	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c100 r130	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s017 c100 r140	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s017 c100 r150	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s017 c100 r160	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c100 r170	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c110 r020	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c110 r030	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c110 r040	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c110 r050	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c110 r060	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c110 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s017 c110 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c110 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c120 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c120 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c120 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s017 c120 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s017 c120 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c120 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c120 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s017 c120 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s017 c120 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s017 c120 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c120 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c130 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r080	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r090	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r100	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r110	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r120	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r130	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r140	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r150	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r160	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r170	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c130 r180	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s017 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c140 r070	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c150 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c150 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c150 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c150 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c150 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c150 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c150 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c160 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c160 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c160 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c160 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c160 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c160 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c160 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c170 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c170 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c170 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c170 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c170 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c170 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c170 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c180 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c180 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c180 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c180 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s017 c180 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c180 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c180 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c190 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c190 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c190 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c190 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c190 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c190 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c190 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c200 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c200 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c200 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c200 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c200 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c200 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c200 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c210 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c210 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c210 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c210 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c210 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c210 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c210 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c220 r020	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c220 r030	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c220 r040	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s017 c220 r050	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c220 r060	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c220 r070	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c220 r180	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c230 r020	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c230 r030	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c230 r040	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c230 r050	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c230 r060	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c230 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c230 r180	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c240 r070	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c250 r020	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c250 r030	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c250 r040	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c250 r050	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c250 r060	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c250 r070	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c250 r180	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c255 r020	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c255 r030	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c255 r040	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c255 r050	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c255 r060	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c255 r070	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c255 r180	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c260 r020	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c260 r030	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c260 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c260 r080	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c260 r090	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s017 c260 r100	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s017 c260 r110	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c260 r120	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s017 c260 r130	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s017 c260 r140	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s017 c260 r150	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s017 c260 r160	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c260 r170	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c260 r180	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c270 r070	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c280 r020	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c280 r030	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c280 r040	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c280 r050	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c280 r060	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c280 r070	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c280 r080	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c280 r090	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s017 c280 r100	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s017 c280 r110	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c280 r120	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c280 r130	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s017 c280 r140	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s017 c280 r150	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s017 c280 r180	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c290 r020	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c290 r030	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c290 r040	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c290 r050	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c290 r060	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c290 r070	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c290 r080	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c290 r090	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2477 / TRI_2694
C 08.01	s017 c290 r100	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2486 / TRI_2694
C 08.01	s017 c290 r110	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2487 / TRI_2694
C 08.01	s017 c290 r120	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RES_2795 / RWS_2487 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s017 c290 r130	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2489 / TRI_2694
C 08.01	s017 c290 r140	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2491 / TRI_2694
C 08.01	s017 c290 r150	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1029 / PRP_2574 / RWS_2496 / TRI_2694
C 08.01	s017 c290 r160	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1022 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c290 r170	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1024 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c290 r180	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s017 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c300 r020	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2259 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c300 r030	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s017 c300 r040	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2378 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c300 r050	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_1995 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c300 r060	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2377 / PRP_2574 / TRI_2691
C 08.01	s017 c300 r070	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.01	s017 c300 r180	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / PRP_2574 / TRI_2698
C 08.01	s018 c010 r010	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c020 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c030 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c040 r010	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c050 r010	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c060 r010	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c070 r010	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c080 r010	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c090 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c100 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c110 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c120 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c130 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c140 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c150 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c160 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c170 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c180 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c190 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c200 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c210 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c220 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s018 c230 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c240 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c250 r010	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c255 r010	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c260 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c270 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c280 r010	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c290 r010	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s018 c300 r010	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_3648 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s019 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s019 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_3401 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s020 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c010 r010	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c020 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c030 r010	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c040 r010	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c050 r010	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c060 r010	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s021 c070 r010	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c080 r010	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c090 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c100 r010	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c110 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c120 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c130 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c140 r010	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c150 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c160 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c170 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c180 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c190 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c200 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c210 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c220 r010	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c230 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c240 r010	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c250 r010	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c255 r010	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c260 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c270 r010	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c280 r010	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c290 r010	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s021 c300 r010	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c010 r010	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c020 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c030 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c040 r010	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c050 r010	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c060 r010	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_3648 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c070 r010	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c080 r010	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c090 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c100 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c110 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c120 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c130 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s022 c140 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c150 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c160 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c170 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c180 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c190 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c200 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c210 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c220 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c230 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c240 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c250 r010	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c255 r010	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c260 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c270 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c280 r010	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c290 r010	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s022 c300 r010	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c010 r010	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c020 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c030 r010	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c040 r010	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c050 r010	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c060 r010	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_3648 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c070 r010	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c080 r010	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c090 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c100 r010	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c110 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c120 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2250 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c130 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2376 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c140 r010	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c150 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c160 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c170 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c180 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.01	s023 c190 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c200 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c210 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c220 r010	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c230 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c240 r010	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c250 r010	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c255 r010	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c260 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c270 r010	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c280 r010	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c290 r010	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.01	s023 c300 r010	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_3401 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2695
C 08.02	s001 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1590 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1593 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1573 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1596 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1583 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1603 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1602 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s001 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s001 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c010 r999	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c020 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c030 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c040 r999	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CRM_1594 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c050 r999	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c060 r999	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CRM_1590 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c070 r999	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c080 r999	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c090 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c100 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c110 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c120 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c130 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c140 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c150 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1593 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c160 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1573 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c170 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1596 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c180 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1583 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c190 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1603 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c200 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1602 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c210 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1604 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c220 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CRM_1576 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c230 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c240 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c250 r999	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c255 r999	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c260 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c270 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPY_1655 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c280 r999	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c290 r999	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s002 c300 r999	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / EXC_1709 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s003 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1590 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1596 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1583 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1603 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1602 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1604 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1576 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s003 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c010 r999	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c020 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s004 c030 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c040 r999	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1594 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c050 r999	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1574 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c060 r999	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1590 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c070 r999	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1581 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c080 r999	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c090 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c100 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c110 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c120 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c130 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c140 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c150 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1593 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c160 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1573 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c170 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1596 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c180 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1583 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c190 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1603 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c200 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1602 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c210 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1604 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c220 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_2978 / CRM_1576 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c230 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c240 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c250 r999	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c255 r999	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c260 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c270 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / CPY_1655 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c280 r999	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c290 r999	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s004 c300 r999	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_2978 / EXC_1723 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s005 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1590 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1596 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1583 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1603 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1602 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1604 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s005 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c010 r999	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c020 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s006 c030 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c040 r999	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1594 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c050 r999	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1574 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c060 r999	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1590 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c070 r999	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1581 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c080 r999	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c090 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c100 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c110 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c120 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c130 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c140 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c150 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1593 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c160 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1573 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c170 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1596 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c180 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1583 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c190 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1603 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c200 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1602 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c210 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1604 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c220 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1653 / CRM_1576 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c230 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c240 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c250 r999	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c255 r999	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c260 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c270 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / CPY_1655 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c280 r999	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c290 r999	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s006 c300 r999	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s007 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1590 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s007 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c010 r999	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c020 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s008 c030 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c040 r999	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c050 r999	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c060 r999	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1590 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c070 r999	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c080 r999	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c090 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c100 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c110 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c120 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c130 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c140 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c150 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c160 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c170 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c180 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c190 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c200 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c210 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c220 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c230 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c240 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c250 r999	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c255 r999	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c260 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c270 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c280 r999	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c290 r999	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s008 c300 r999	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s009 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1590 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s009 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c010 r999	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c020 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s010 c030 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c040 r999	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c050 r999	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c060 r999	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1590 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c070 r999	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c080 r999	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c090 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c100 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c110 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c120 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c130 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c140 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c150 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c160 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c170 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c180 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c190 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c200 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c210 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c220 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c230 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c240 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c250 r999	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c255 r999	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c260 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c270 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c280 r999	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c290 r999	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s010 c300 r999	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1706 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s011 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1590 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s011 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c010 r999	APR_3185 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c020 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s012 c030 r999	APR_3185 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c040 r999	APR_3185 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c050 r999	APR_3185 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c060 r999	APR_3185 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1590 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c070 r999	APR_3185 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c080 r999	APR_3185 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c090 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c100 r999	APR_3185 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c110 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c120 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c130 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c140 r999	APR_3185 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c150 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c160 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c170 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c180 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c190 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c200 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c210 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c220 r999	APR_3185 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c230 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c240 r999	APR_3185 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c250 r999	APR_3185 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c255 r999	APR_3185 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c260 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c270 r999	APR_3185 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3685 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c280 r999	APR_3185 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c290 r999	APR_3185 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s012 c300 r999	APR_3185 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_3685 / CPZ_1639 / EXC_1705 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s013 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1590 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s013 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s014 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1590 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s014 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s015 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1590 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s015 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1713 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s016 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1590 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s016 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c010 r999	APR_3184 / ATY_1366 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c020 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 08.02	s017 c030 r999	APR_3184 / ATY_1353 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c040 r999	APR_3184 / ATY_1228 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1594 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c050 r999	APR_3184 / ATY_1226 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1574 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c060 r999	APR_3184 / ATY_1229 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1590 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c070 r999	APR_3184 / ATY_1218 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1581 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c080 r999	APR_3184 / ATY_1216 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c090 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c100 r999	APR_3184 / ATY_1253 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c110 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c120 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2250 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c130 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2376 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c140 r999	APR_3184 / ATY_1257 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c150 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1593 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c160 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1573 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c170 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1596 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c180 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1583 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c190 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1603 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c200 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1602 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c210 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1604 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c220 r999	APR_3184 / ATY_1152 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / CRM_1576 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c230 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c240 r999	APR_3184 / ATY_1267 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c250 r999	APR_3184 / ATY_1320 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c255 r999	APR_3184 / ATY_3399 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c260 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c270 r999	APR_3184 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1666 / CPY_1655 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c280 r999	APR_3184 / ATY_1251 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c290 r999	APR_3184 / ATY_1404 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 08.02	s017 c300 r999	APR_3184 / ATY_1348 / BAS_1515 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / MRW_1020 / OGR_999 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 09.01	c010 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r075	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r085	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r095	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c010 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1632 / ECB_1723 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1664 / ECB_1730 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1663 / ECB_1729 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1656 / ECB_1728 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1654 / ECB_1727 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1653 / ECB_1726 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / ECB_1724 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r075	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / ECB_1724 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / ECB_1733 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r085	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / ECB_1733 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / ECB_1722 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TCP_1607 / TRI_2694
C 09.01	c020 r095	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPZ_1668 / ECB_1722 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TCP_1607 / TRI_2694
C 09.01	c020 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / ECB_1731 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / ECB_1720 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / ECB_1725 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / ECB_1721 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / ECB_1700 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / ECB_1732 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c020 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r010	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / ECB_1723 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r020	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1664 / ECB_1730 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r030	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1663 / ECB_1729 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r040	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1656 / ECB_1728 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 09.01	c040 r050	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1654 / ECB_1727 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r060	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / ECB_1726 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r070	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / ECB_1724 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r075	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / ECB_1724 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r080	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / ECB_1733 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r085	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / ECB_1733 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r090	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1722 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TCP_1607 / TRI_2694
C 09.01	c040 r095	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPZ_1668 / ECB_1722 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TCP_1607 / TRI_2694
C 09.01	c040 r110	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1731 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r120	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1720 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r130	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1725 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r140	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1721 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r150	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1700 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r160	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1732 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c040 r170	APR_1068 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r010	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r020	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r030	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r040	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r050	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r060	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r070	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r075	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r080	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r085	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r090	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r095	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r110	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1731 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r120	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1720 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r130	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1725 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r140	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1721 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r150	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r160	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1732 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c050 r170	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r010	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r020	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r030	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r040	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r050	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r060	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r070	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r075	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r080	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 09.01	c055 r085	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r090	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r095	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r110	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1731 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r120	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1720 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r130	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1725 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r140	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1721 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r150	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r160	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1732 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c055 r170	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r010	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r020	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1664 / EXC_1730 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r030	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1663 / EXC_1729 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r040	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1656 / EXC_1728 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r050	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1654 / EXC_1727 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r060	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_1726 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r070	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1724 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r075	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r080	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r085	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r090	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1722 / IMS_1815 / MCG_2336 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r095	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPZ_1668 / EXC_1722 / IMS_1815 / MCG_2336 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r110	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1731 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r120	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1720 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r130	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1725 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r140	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1721 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r150	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r160	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1732 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c060 r170	APR_1068 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r010	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / ECB_1723 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r020	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1664 / ECB_1730 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r030	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1663 / ECB_1729 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r040	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1656 / ECB_1728 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r050	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1654 / ECB_1727 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r060	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / ECB_1726 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r070	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / ECB_1724 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r075	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / ECB_1724 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r080	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / ECB_1733 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r085	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / ECB_1733 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r090	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1722 / MCY_3007 / PRP_2574 / TCP_1607 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 09.01	c070 r095	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPZ_1668 / ECB_1722 / MCY_3007 / PRP_2574 / TCP_1607 / TRI_2694
C 09.01	c070 r110	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1731 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r120	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1720 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r130	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1725 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r140	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1721 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r150	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1700 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r160	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / ECB_1732 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c070 r170	APR_1068 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r075	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r085	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r095	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c075 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CEG_999 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r010	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r020	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1664 / EXC_1730 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r030	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1663 / EXC_1729 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r040	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1656 / EXC_1728 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r050	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1654 / EXC_1727 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r060	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_1726 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r070	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r075	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r080	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r085	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r090	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r095	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r100	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1719 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r110	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1731 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r120	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1720 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r130	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1725 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r140	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1721 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r150	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c080 r160	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1732 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 09.01	c080 r170	APR_1068 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c090 r070	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c090 r075	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c090 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c090 r085	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c090 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c090 r095	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPZ_1668 / EXC_1722 / MCG_2336 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.01	c090 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r010	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r020	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r030	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r040	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r050	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r060	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r070	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r080	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r090	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r100	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r110	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r120	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r130	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r140	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c010 r150	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r010	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r020	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r030	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r040	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r050	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r060	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r070	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r080	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r090	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r100	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r110	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r120	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r130	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r140	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1700 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c030 r150	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1709 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 09.02	c040 r010	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r020	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r030	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r040	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r050	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r060	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r070	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r080	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r090	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r100	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r110	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r120	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r130	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r140	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c040 r150	APR_1042 / ATY_1351 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1709 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r010	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r020	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r030	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r040	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r050	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r060	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r070	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r080	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r090	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r100	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r110	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r120	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r130	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r140	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c050 r150	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1709 / MCY_3008 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r010	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r020	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r030	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r040	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r050	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r060	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r070	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r080	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 09.02	c055 r090	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r100	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r110	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r120	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r130	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r140	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c055 r150	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1709 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r010	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r020	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r030	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r040	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r050	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r060	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r070	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r080	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r090	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r100	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r110	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r120	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r130	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r140	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c060 r150	APR_1042 / ATY_1177 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1709 / IMS_1815 / MCY_3015 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r010	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r020	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r030	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r040	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r050	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r060	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r070	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r080	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r090	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r100	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r110	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r120	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r130	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r140	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c070 r150	APR_1042 / ATY_1196 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1709 / MCY_3007 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r010	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 09.02	c080 r020	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r030	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r040	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r050	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r060	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r070	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r080	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r090	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r100	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r110	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r120	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r130	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r140	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c080 r150	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r010	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r020	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r030	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r040	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r050	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r060	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r070	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r080	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r090	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r100	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r110	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r120	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r130	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r140	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c090 r150	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r010	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r020	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r030	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r040	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r050	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r060	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r070	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r080	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r090	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 09.02	c100 r100	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r110	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r120	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r130	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r140	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c100 r150	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1709 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r010	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r020	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r030	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r040	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r050	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r060	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r070	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r080	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r090	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r100	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r110	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r120	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r130	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r140	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c105 r150	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r010	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r020	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r030	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r040	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r050	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r060	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r070	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r080	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r090	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r100	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r110	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r120	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r130	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r140	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c110 r150	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r010	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r020	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r030	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r040	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 09.02	c120 r050	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r060	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r070	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r080	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r090	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r100	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r110	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r120	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r130	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r140	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1700 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c120 r150	APR_1042 / ATY_3399 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1709 / IMS_1801 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c125 r030	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c125 r050	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c125 r060	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c125 r070	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c125 r080	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c125 r110	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c125 r120	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c125 r150	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CEG_999 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r010	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1632 / EXC_1723 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r020	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1653 / EXC_3017 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r030	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1710 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r040	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / EXC_1706 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r050	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_3685 / CPZ_1668 / EXC_1705 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r060	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1733 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r070	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r080	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r090	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1714 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r100	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1713 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r110	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r120	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1668 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r130	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / CPS_1666 / CPZ_1639 / EXC_1712 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r140	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1700 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.02	c130 r150	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / CEG_999 / EXC_1709 / MCY_2150 / PRP_2574 / TRI_2694
C 09.03	c010 r010	ATY_1359 / BAS_1510 / CEG_999 / TRI_2694
C 10.01	c010 r020	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / TRI_3165
C 10.01	c020 r020	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / TRI_3165
C 10.01	c020 r050	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / TRI_3165
C 10.01	c020 r070	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2493 / TRI_3165
C 10.01	c020 r080	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2497 / TRI_3165

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 10.01	c020 r090	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2500 / TRI_3165
C 10.01	c020 r100	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1052 / TRI_3165
C 10.01	c030 r020	APR_1042 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1609 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / TRI_3165
C 10.01	c030 r050	APR_1042 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1609 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / TRI_3165
C 10.01	c040 r020	APR_1042 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1575 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / TRI_3165
C 10.01	c040 r050	APR_1042 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1575 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / TRI_3165
C 10.01	c050 r020	APR_1042 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1612 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / TRI_3165
C 10.01	c050 r050	APR_1042 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1612 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / TRI_3165
C 10.01	c060 r020	APR_1042 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / TRI_3165
C 10.01	c060 r050	APR_1042 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / TRI_3165
C 10.01	c060 r070	APR_1042 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2493 / TRI_3165
C 10.01	c060 r080	APR_1042 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2497 / TRI_3165
C 10.01	c060 r090	APR_1042 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2500 / TRI_3165
C 10.01	c070 r020	APR_1042 / ATY_1315 / BAS_1515 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / TRI_3165
C 10.01	c080 r010	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_3026 / TRI_3165
C 10.01	c080 r020	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / TRI_3165
C 10.01	c080 r050	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / TRI_3165
C 10.01	c080 r070	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2493 / TRI_3165
C 10.01	c080 r080	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2497 / TRI_3165
C 10.01	c080 r090	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2500 / TRI_3165
C 10.01	c080 r100	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1052 / TRI_3165
C 10.01	c080 r110	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1700 / INV_2643 / MCU_2038 / MCY_2949 / MRW_3367 / RPR_2668 / RWS_2496 / TRI_3165
C 10.01	c090 r020	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / TRI_3165
C 10.01	c090 r050	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / TRI_3165
C 10.01	c090 r070	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2493 / TRI_3165
C 10.01	c090 r080	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2497 / TRI_3165
C 10.01	c090 r090	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1054 / RWS_2500 / TRI_3165
C 10.02	c010 r999	APR_1042 / ATY_1366 / BAS_1515 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / OGR_999 / TRI_3165
C 10.02	c020 r999	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / OGR_999 / TRI_3165
C 10.02	c060 r999	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / OGR_999 / TRI_3165
C 10.02	c070 r999	APR_1042 / ATY_1267 / BAS_1515 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / OGR_999 / TRI_3165
C 10.02	c080 r999	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / OGR_999 / TRI_3165
C 10.02	c090 r999	APR_1042 / ATY_1251 / BAS_1515 / EXC_1700 / MCY_2148 / MRW_1053 / OGR_999 / TRI_3165
C 11.00	c010 r010	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2575
C 11.00	c010 r020	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2798
C 11.00	c010 r030	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2801
C 11.00	c010 r040	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2799
C 11.00	c010 r050	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2800
C 11.00	c010 r060	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2796
C 11.00	c010 r070	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2645
C 11.00	c010 r080	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2798
C 11.00	c010 r090	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2801
C 11.00	c010 r100	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2799
C 11.00	c010 r110	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2800
C 11.00	c010 r120	ATY_1478 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2796
C 11.00	c020 r010	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2575
C 11.00	c020 r020	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2798
C 11.00	c020 r030	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2801
C 11.00	c020 r040	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2799
C 11.00	c020 r050	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2800
C 11.00	c020 r060	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2796

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 11.00	c020 r070	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2645
C 11.00	c020 r080	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2798
C 11.00	c020 r090	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2801
C 11.00	c020 r100	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2799
C 11.00	c020 r110	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2800
C 11.00	c020 r120	ATY_1383 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2796
C 11.00	c030 r010	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2575
C 11.00	c030 r020	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2798
C 11.00	c030 r030	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2801
C 11.00	c030 r040	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2799
C 11.00	c030 r050	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2800
C 11.00	c030 r060	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2575 / TPD_2796
C 11.00	c030 r070	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2645
C 11.00	c030 r080	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2798
C 11.00	c030 r090	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2801
C 11.00	c030 r100	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2799
C 11.00	c030 r110	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2800
C 11.00	c030 r120	ATY_1359 / BAS_1510 / PRP_2645 / TPD_2796
C 11.00	c040 r010	ATY_1448 / BAS_1510 / PRP_2575
C 11.00	c040 r070	ATY_1448 / BAS_1510 / PRP_2645
C 12.00	c010 r010	APR_1068 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c010 r020	APR_1068 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c010 r030	APR_1068 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c010 r040	APR_1068 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c010 r050	APR_1068 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c010 r060	APR_1068 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c010 r070	APR_1068 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c010 r080	APR_1068 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c010 r090	APR_1068 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c020 r010	APR_1068 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 12.00	c020 r020	APR_1068 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c020 r030	APR_1068 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c020 r040	APR_1068 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c020 r050	APR_1068 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c020 r060	APR_1068 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c020 r070	APR_1068 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c020 r080	APR_1068 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c020 r090	APR_1068 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c030 r010	APR_1068 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 12.00	c030 r020	APR_1068 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c030 r030	APR_1068 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c030 r040	APR_1068 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c030 r050	APR_1068 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c030 r060	APR_1068 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c030 r070	APR_1068 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c030 r080	APR_1068 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c030 r090	APR_1068 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c040 r010	APR_1068 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 12.00	c040 r020	APR_1068 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c040 r030	APR_1068 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c040 r040	APR_1068 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c040 r050	APR_1068 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c040 r060	APR_1068 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c040 r070	APR_1068 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c040 r080	APR_1068 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c040 r090	APR_1068 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c050 r010	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c050 r020	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c050 r030	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c050 r040	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c050 r050	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c050 r060	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c050 r070	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c050 r080	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c050 r090	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c050 r100	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c050 r110	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c050 r120	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c050 r130	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c050 r140	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c050 r150	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c050 r160	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c050 r170	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c050 r180	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c050 r190	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c050 r200	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c050 r210	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c050 r220	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c050 r230	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c050 r240	APR_1068 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c060 r010	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c060 r020	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c060 r030	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c060 r040	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c060 r050	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c060 r060	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c060 r070	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c060 r080	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c060 r090	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c060 r100	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c060 r110	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c060 r120	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c060 r130	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c060 r140	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c060 r150	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c060 r160	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c060 r170	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c060 r180	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c060 r190	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c060 r200	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c060 r210	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c060 r220	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c060 r230	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c060 r240	APR_1068 / ATY_1481 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c070 r010	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c070 r020	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c070 r030	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c070 r040	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c070 r050	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c070 r060	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c070 r070	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c070 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c070 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c070 r100	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c070 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c070 r120	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c070 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c070 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c070 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c070 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c070 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c070 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c070 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c070 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c070 r210	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c070 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c070 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c070 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c080 r010	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729
C 12.00	c080 r020	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c080 r030	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c080 r040	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c080 r050	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c080 r060	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c080 r070	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c080 r080	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c080 r090	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c080 r100	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2368
C 12.00	c080 r110	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c080 r120	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c080 r130	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c080 r140	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c080 r150	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c080 r160	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c080 r170	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c080 r180	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c080 r190	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c080 r200	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c080 r210	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c080 r220	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c080 r230	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c080 r240	APR_1068 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c090 r010	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729
C 12.00	c090 r020	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c090 r030	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c090 r040	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c090 r050	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c090 r060	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c090 r070	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c090 r080	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c090 r090	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c090 r100	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2368
C 12.00	c090 r110	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c090 r120	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c090 r130	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c090 r140	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c090 r150	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c090 r160	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c090 r170	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c090 r180	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c090 r190	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c090 r200	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c090 r210	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c090 r220	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c090 r230	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c090 r240	APR_1068 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c100 r010	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729
C 12.00	c100 r020	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c100 r030	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c100 r040	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c100 r050	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c100 r060	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c100 r070	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c100 r080	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c100 r090	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c100 r100	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2368
C 12.00	c100 r110	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c100 r120	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c100 r130	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c100 r140	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c100 r150	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c100 r160	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c100 r170	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c100 r180	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c100 r190	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c100 r200	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c100 r210	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c100 r220	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c100 r230	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c100 r240	APR_1068 / ATY_1232 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c110 r010	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729
C 12.00	c110 r020	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c110 r030	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c110 r040	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c110 r050	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c110 r060	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c110 r070	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c110 r080	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c110 r090	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c110 r100	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2368
C 12.00	c110 r110	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c110 r120	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c110 r130	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c110 r140	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c110 r150	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c110 r160	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c110 r170	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c110 r180	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c110 r190	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c110 r200	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c110 r210	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c110 r220	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c110 r230	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c110 r240	APR_1068 / ATY_1217 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c120 r010	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c120 r020	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c120 r030	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c120 r040	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c120 r050	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c120 r060	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c120 r070	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c120 r080	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c120 r090	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c120 r100	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c120 r110	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c120 r120	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c120 r130	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c120 r140	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c120 r150	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c120 r160	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c120 r170	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c120 r180	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c120 r190	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c120 r200	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c120 r210	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c120 r220	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c120 r230	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c120 r240	APR_1068 / ATY_1254 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c130 r010	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729
C 12.00	c130 r020	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c130 r030	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c130 r040	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c130 r050	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c130 r060	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c130 r070	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 12.00	c130 r080	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c130 r090	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c130 r100	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2368
C 12.00	c130 r110	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c130 r120	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c130 r130	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c130 r140	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c130 r150	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 12.00	c130 r160	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c130 r170	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c130 r180	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c130 r190	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c130 r200	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c130 r210	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c130 r220	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 12.00	c130 r230	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2817
C 12.00	c130 r240	APR_1068 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / UES_2814
C 12.00	c140 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c140 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c140 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c140 r040	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c140 r050	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c140 r060	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c140 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c140 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c140 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c140 r100	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c140 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c140 r120	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c140 r130	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c140 r140	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c140 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c140 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c140 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c140 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c140 r190	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c140 r200	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c140 r210	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c140 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c140 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c140 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c150 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c150 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c150 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c150 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c150 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c150 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c150 r100	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c150 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c150 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c150 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c150 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c150 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c150 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c150 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c150 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c160 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c160 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c160 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c160 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c160 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c160 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c160 r100	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c160 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c160 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c160 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c160 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c160 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c160 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c160 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c160 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c170 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c170 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c170 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c170 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c170 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c170 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c170 r100	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c170 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c170 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c170 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c170 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c170 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c170 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c170 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c170 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c180 r010	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c180 r020	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c180 r030	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c180 r070	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c180 r080	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c180 r090	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c180 r100	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c180 r110	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c180 r150	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c180 r160	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c180 r170	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c180 r180	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c180 r220	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c180 r230	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c180 r240	APR_1068 / ATY_1271 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c190 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c190 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c190 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c190 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c190 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c190 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c190 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c190 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c190 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c190 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c190 r110	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c190 r120	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c190 r130	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c190 r140	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c190 r150	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c190 r160	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c190 r170	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c190 r180	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c190 r190	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c190 r200	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c190 r210	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c190 r220	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c190 r230	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c190 r240	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c190 r250	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CQI_1614 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c190 r260	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CQI_1618 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c190 r270	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CQI_1620 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c190 r280	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CQI_1622 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c190 r290	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / CQI_1629 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c200 r010	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c200 r020	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c200 r030	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c200 r040	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c200 r050	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c200 r060	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c200 r070	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c200 r080	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c200 r090	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c200 r110	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c200 r120	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c200 r130	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c200 r140	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c200 r150	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c200 r160	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c200 r170	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c200 r180	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c200 r190	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c200 r200	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c200 r210	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c200 r220	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c200 r230	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c200 r240	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c200 r250	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / CQI_1614 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c200 r260	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / CQI_1618 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c200 r270	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / CQI_1620 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c200 r280	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / CQI_1622 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c200 r290	APR_1068 / ATY_1265 / BAS_1517 / CQI_1629 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c210 r010	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / MRW_1068 / PRP_2575
C 12.00	c210 r020	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / MRW_1068 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c210 r030	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c210 r040	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c210 r050	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c210 r060	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c210 r070	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c210 r080	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c210 r090	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c210 r100	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c210 r110	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c210 r120	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c210 r130	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c210 r140	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c210 r150	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c210 r160	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c210 r170	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c210 r180	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c210 r190	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c210 r200	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c210 r210	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c210 r220	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c210 r230	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c210 r240	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / MRW_1068 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c210 r250	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1614 / EXC_1734 / MCY_2153 / MRW_1068 / PRP_2575
C 12.00	c210 r260	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1618 / EXC_1734 / MCY_2153 / MRW_1068 / PRP_2575
C 12.00	c210 r270	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1620 / EXC_1734 / MCY_2153 / MRW_1068 / PRP_2575
C 12.00	c210 r280	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1622 / EXC_1734 / MCY_2153 / MRW_1068 / PRP_2575
C 12.00	c210 r290	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1629 / EXC_1734 / MCY_2153 / MRW_1068 / PRP_2575
C 12.00	c220 r010	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c220 r020	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c220 r030	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c220 r040	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c220 r050	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c220 r060	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c220 r070	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c220 r080	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c220 r090	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c220 r110	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c220 r120	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c220 r130	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c220 r140	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c220 r150	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c220 r160	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c220 r170	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c220 r180	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c220 r190	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c220 r200	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c220 r210	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c220 r220	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c220 r230	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c220 r240	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c220 r250	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1614 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c220 r260	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c220 r270	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c220 r280	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1622 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c220 r290	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1629 / CQS_1614 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c230 r010	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c230 r020	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c230 r030	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c230 r040	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c230 r050	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c230 r060	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c230 r070	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c230 r080	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c230 r090	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c230 r110	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c230 r120	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c230 r130	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c230 r140	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c230 r150	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c230 r160	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c230 r170	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c230 r180	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c230 r190	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c230 r200	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c230 r210	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c230 r220	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c230 r230	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c230 r240	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c230 r250	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1614 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c230 r260	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c230 r270	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c230 r280	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1622 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c230 r290	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1629 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c240 r010	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c240 r020	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c240 r030	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c240 r040	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c240 r050	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c240 r060	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c240 r070	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c240 r080	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c240 r090	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c240 r110	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c240 r120	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c240 r130	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c240 r140	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c240 r150	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c240 r160	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c240 r170	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c240 r180	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c240 r190	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c240 r200	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c240 r210	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c240 r220	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c240 r230	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c240 r240	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c240 r250	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1614 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c240 r260	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c240 r270	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c240 r280	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1622 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c240 r290	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1629 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c250 r010	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c250 r020	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c250 r030	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c250 r040	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c250 r050	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c250 r060	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c250 r070	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c250 r080	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c250 r090	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c250 r110	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c250 r120	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c250 r130	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c250 r140	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c250 r150	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c250 r160	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c250 r170	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c250 r180	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c250 r190	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c250 r200	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c250 r210	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c250 r220	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c250 r230	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c250 r240	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c250 r250	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1614 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c250 r260	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c250 r270	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c250 r280	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1622 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c250 r290	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1629 / CQS_1622 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 12.00	c260 r010	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c260 r020	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c260 r030	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 12.00	c260 r040	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 12.00	c260 r050	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c260 r060	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c260 r070	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 12.00	c260 r080	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c260 r090	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c260 r110	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 12.00	c260 r120	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 12.00	c260 r130	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c260 r140	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c260 r150	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 12.00	c260 r160	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c260 r170	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c260 r180	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 12.00	c260 r190	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 12.00	c260 r200	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c260 r210	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c260 r220	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 12.00	c260 r230	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c260 r240	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c260 r250	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1614 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c260 r260	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c260 r270	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c260 r280	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1622 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c260 r290	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1629 / CQS_1629 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c270 r010	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c270 r020	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c270 r030	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 12.00	c270 r040	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 12.00	c270 r050	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c270 r060	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c270 r070	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 12.00	c270 r080	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c270 r090	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c270 r110	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2155 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 12.00	c270 r120	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 12.00	c270 r130	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c270 r140	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c270 r150	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 12.00	c270 r160	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c270 r170	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c270 r180	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2155 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 12.00	c270 r190	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 12.00	c270 r200	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c270 r210	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c270 r220	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 12.00	c270 r230	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / UES_2817
C 12.00	c270 r240	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / UES_2814
C 12.00	c270 r250	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1614 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c270 r260	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1618 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c270 r270	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1620 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c270 r280	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1622 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c270 r290	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / CQI_1629 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 12.00	c280 r010	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575
C 12.00	c280 r020	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c280 r030	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c280 r040	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c280 r050	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c280 r060	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c280 r070	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c280 r080	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c280 r090	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c280 r100	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2154 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c280 r110	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c280 r120	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c280 r130	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c280 r140	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c280 r150	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c280 r160	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c280 r170	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c280 r180	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c280 r190	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c280 r200	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c280 r210	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c280 r220	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c280 r230	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c280 r240	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c290 r010	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / SST_3035
C 12.00	c290 r020	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / SST_3035 / UES_2814
C 12.00	c290 r030	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / SST_3035
C 12.00	c290 r040	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / SST_3035
C 12.00	c290 r050	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / SST_3035 / UES_2817
C 12.00	c290 r060	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / SST_3035 / UES_2814
C 12.00	c290 r070	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / SST_3035
C 12.00	c290 r080	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / SST_3035 / UES_2817
C 12.00	c290 r090	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / SST_3035 / UES_2814
C 12.00	c290 r110	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / SST_3035
C 12.00	c290 r120	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / SST_3035
C 12.00	c290 r130	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / SST_3035 / UES_2817
C 12.00	c290 r140	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / SST_3035 / UES_2814
C 12.00	c290 r150	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / SST_3035
C 12.00	c290 r160	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / SST_3035 / UES_2817
C 12.00	c290 r170	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / SST_3035 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c290 r180	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / SST_3035
C 12.00	c290 r190	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / SST_3035
C 12.00	c290 r200	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / SST_3035 / UES_2817
C 12.00	c290 r210	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / SST_3035 / UES_2814
C 12.00	c290 r220	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / SST_3035
C 12.00	c290 r230	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / SST_3035 / UES_2817
C 12.00	c290 r240	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / SST_3035 / UES_2814
C 12.00	c300 r010	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575
C 12.00	c300 r020	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c300 r030	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c300 r040	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c300 r050	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c300 r060	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c300 r070	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c300 r080	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c300 r090	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c300 r110	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c300 r120	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c300 r130	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c300 r140	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c300 r150	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c300 r160	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c300 r170	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c300 r180	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c300 r190	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c300 r200	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c300 r210	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c300 r220	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c300 r230	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c300 r240	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c310 r010	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575
C 12.00	c310 r020	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c310 r030	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c310 r040	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c310 r050	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c310 r060	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c310 r070	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c310 r080	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c310 r090	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c310 r110	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c310 r120	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c310 r130	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c310 r140	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c310 r150	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c310 r160	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c310 r170	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c310 r180	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c310 r190	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c310 r200	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c310 r210	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c310 r220	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c310 r230	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c310 r240	APR_1068 / ATY_1266 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c320 r010	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575
C 12.00	c320 r020	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c320 r030	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c320 r040	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c320 r050	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c320 r060	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c320 r070	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c320 r080	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c320 r090	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c320 r110	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c320 r120	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c320 r130	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c320 r140	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c320 r150	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c320 r160	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c320 r170	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c320 r180	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c320 r190	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c320 r200	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c320 r210	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c320 r220	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c320 r230	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c320 r240	APR_1068 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c330 r010	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c330 r020	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c330 r030	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c330 r040	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c330 r050	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c330 r060	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c330 r070	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c330 r080	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c330 r090	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c330 r100	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c330 r110	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c330 r120	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c330 r130	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c330 r140	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c330 r150	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c330 r160	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c330 r170	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c330 r180	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c330 r190	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c330 r200	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c330 r210	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c330 r220	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c330 r230	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c330 r240	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c330 r250	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1614 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c330 r260	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1618 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c330 r270	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1620 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c330 r280	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1622 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c330 r290	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1629 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c340 r010	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 12.00	c340 r020	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c340 r030	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c340 r040	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c340 r050	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c340 r060	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c340 r070	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 12.00	c340 r080	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c340 r090	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c340 r100	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_2368
C 12.00	c340 r110	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728
C 12.00	c340 r120	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728
C 12.00	c340 r130	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c340 r140	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c340 r150	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728
C 12.00	c340 r160	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c340 r170	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c340 r180	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728
C 12.00	c340 r190	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728
C 12.00	c340 r200	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c340 r210	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c340 r220	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728
C 12.00	c340 r230	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / UES_2817
C 12.00	c340 r240	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / UES_2814
C 12.00	c340 r250	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1614 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 12.00	c340 r260	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1618 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 12.00	c340 r270	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1620 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 12.00	c340 r280	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1622 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 12.00	c340 r290	APR_1068 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1629 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 12.00	c350 r010	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c350 r020	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c350 r030	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c350 r040	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c350 r050	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c350 r060	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c350 r070	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c350 r080	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c350 r090	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c350 r100	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c350 r110	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c350 r120	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c350 r130	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c350 r140	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c350 r150	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c350 r160	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c350 r170	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c350 r180	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c350 r190	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c350 r200	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c350 r210	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c350 r220	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c350 r230	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c350 r240	APR_1068 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c360 r010	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c360 r020	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c360 r030	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c360 r040	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c360 r050	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c360 r060	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c360 r070	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c360 r080	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c360 r090	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c360 r100	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c360 r110	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c360 r120	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c360 r130	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c360 r140	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c360 r150	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c360 r160	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c360 r170	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c360 r180	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c360 r190	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 12.00	c360 r200	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c360 r210	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c360 r220	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c360 r230	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c360 r240	APR_1068 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c370 r010	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c370 r020	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c370 r030	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c370 r040	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c370 r050	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c370 r060	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c370 r070	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 12.00	c370 r080	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2817
C 12.00	c370 r090	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / UES_2814
C 12.00	c370 r100	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 12.00	c370 r110	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c370 r120	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c370 r130	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c370 r140	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c370 r150	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 12.00	c370 r160	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2817
C 12.00	c370 r170	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / UES_2814
C 12.00	c370 r180	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c370 r190	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c370 r200	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c370 r210	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c370 r220	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 12.00	c370 r230	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2817
C 12.00	c370 r240	APR_1068 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / UES_2814
C 12.00	c380 r010	APR_1068 / ATY_1408 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c380 r020	APR_1068 / ATY_1408 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 12.00	c390 r010	APR_1068 / ATY_1359 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 12.00	c390 r020	APR_1068 / ATY_1359 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c010 r010	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c010 r020	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c010 r030	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c010 r040	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c010 r050	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c010 r060	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c010 r070	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c010 r080	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c010 r090	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c010 r100	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c010 r110	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c010 r120	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c010 r130	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c010 r140	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c010 r150	APR_1042 / ATY_1438 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c020 r010	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c020 r020	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728 / UES_2814
C 13.00	c020 r030	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c020 r040	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c020 r050	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c020 r060	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c020 r070	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2817
C 13.00	c020 r080	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c020 r090	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c020 r100	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c020 r110	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c020 r120	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c020 r130	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c020 r140	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c020 r150	APR_1042 / ATY_1223 / BAS_1510 / CRM_1585 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c030 r010	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c030 r020	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728 / UES_2814
C 13.00	c030 r030	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c030 r040	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c030 r050	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c030 r060	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c030 r070	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c030 r080	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c030 r090	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c030 r100	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c030 r110	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c030 r120	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c030 r130	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c030 r140	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c030 r150	APR_1042 / ATY_3176 / BAS_1510 / CRM_1574 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c040 r010	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c040 r020	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728 / UES_2814
C 13.00	c040 r030	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c040 r040	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c040 r050	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c040 r060	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c040 r070	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c040 r080	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c040 r090	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c040 r100	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c040 r110	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c040 r120	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c040 r130	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c040 r140	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c040 r150	APR_1042 / ATY_1341 / BAS_1510 / CRM_1586 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c050 r010	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c050 r020	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c050 r030	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c050 r040	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c050 r050	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c050 r060	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c050 r070	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c050 r080	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c050 r090	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c050 r100	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c050 r110	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c050 r120	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c050 r130	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c050 r140	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c050 r150	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c050 r160	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c050 r170	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c050 r180	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c050 r190	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c050 r200	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c050 r210	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c050 r220	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c050 r230	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c050 r240	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c050 r250	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c050 r260	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c050 r270	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c050 r280	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c050 r290	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c050 r300	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c050 r310	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c050 r320	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c050 r330	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c050 r340	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c050 r350	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c050 r360	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c050 r370	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c050 r380	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c050 r390	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c050 r400	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c050 r410	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c050 r420	APR_1042 / ATY_1353 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c060 r010	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729
C 13.00	c060 r020	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729 / UES_2814
C 13.00	c060 r030	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c060 r040	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c060 r050	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c060 r060	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c060 r070	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c060 r080	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c060 r090	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c060 r100	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c060 r110	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c060 r120	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c060 r130	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c060 r140	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c060 r150	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c060 r160	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2368
C 13.00	c060 r170	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c060 r180	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c060 r190	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c060 r200	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c060 r210	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c060 r220	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c060 r230	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c060 r240	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c060 r250	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c060 r260	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c060 r270	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c060 r280	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c060 r290	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c060 r300	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c060 r310	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c060 r320	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c060 r330	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c060 r340	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c060 r350	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c060 r360	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c060 r370	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c060 r380	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c060 r390	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c060 r400	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c060 r410	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c060 r420	APR_1042 / ATY_1225 / BAS_1510 / CRM_1611 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c070 r010	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729
C 13.00	c070 r020	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729 / UES_2814
C 13.00	c070 r030	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c070 r040	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c070 r050	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c070 r060	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c070 r070	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c070 r080	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c070 r090	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c070 r100	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c070 r110	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c070 r120	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c070 r130	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c070 r140	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c070 r150	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c070 r160	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2368
C 13.00	c070 r170	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c070 r180	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c070 r190	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c070 r200	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c070 r210	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c070 r220	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c070 r230	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c070 r240	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c070 r250	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c070 r260	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c070 r270	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c070 r280	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c070 r290	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c070 r300	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c070 r310	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c070 r320	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c070 r330	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c070 r340	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c070 r350	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c070 r360	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c070 r370	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c070 r380	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c070 r390	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c070 r400	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c070 r410	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c070 r420	APR_1042 / ATY_1224 / BAS_1510 / CRM_1584 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c080 r010	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729
C 13.00	c080 r020	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729 / UES_2814
C 13.00	c080 r030	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c080 r040	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c080 r050	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c080 r060	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c080 r070	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c080 r080	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c080 r090	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c080 r100	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c080 r110	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c080 r120	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c080 r130	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c080 r140	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c080 r150	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c080 r160	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2368
C 13.00	c080 r170	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c080 r180	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c080 r190	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c080 r200	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c080 r210	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c080 r220	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c080 r230	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c080 r240	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c080 r250	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c080 r260	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c080 r270	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c080 r280	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c080 r290	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c080 r300	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c080 r310	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c080 r320	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c080 r330	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c080 r340	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c080 r350	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c080 r360	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c080 r370	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c080 r380	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c080 r390	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c080 r400	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c080 r410	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c080 r420	APR_1042 / ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c090 r010	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729
C 13.00	c090 r020	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729 / UES_2814
C 13.00	c090 r030	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c090 r040	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c090 r050	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c090 r060	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c090 r070	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c090 r080	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c090 r090	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c090 r100	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c090 r110	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c090 r120	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c090 r130	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c090 r140	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c090 r150	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c090 r160	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2368
C 13.00	c090 r170	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c090 r180	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c090 r190	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c090 r200	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c090 r210	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c090 r220	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c090 r230	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c090 r240	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c090 r250	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c090 r260	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c090 r270	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c090 r280	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c090 r290	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c090 r300	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c090 r310	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c090 r320	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c090 r330	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c090 r340	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c090 r350	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c090 r360	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c090 r370	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c090 r380	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c090 r390	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c090 r400	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c090 r410	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c090 r420	APR_1042 / ATY_1216 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c100 r010	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c100 r020	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c100 r030	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c100 r040	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c100 r050	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c100 r060	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c100 r070	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c100 r080	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c100 r090	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c100 r100	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c100 r110	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c100 r120	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c100 r130	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c100 r140	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c100 r150	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c100 r160	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c100 r170	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c100 r180	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c100 r190	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c100 r200	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c100 r210	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c100 r220	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c100 r230	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c100 r240	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c100 r250	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c100 r260	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c100 r270	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c100 r280	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c100 r290	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c100 r300	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c100 r310	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c100 r320	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c100 r330	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c100 r340	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c100 r350	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c100 r360	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c100 r370	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c100 r380	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c100 r390	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c100 r400	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c100 r410	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c100 r420	APR_1042 / ATY_1253 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c110 r010	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729
C 13.00	c110 r020	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2729 / UES_2814
C 13.00	c110 r030	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c110 r040	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729
C 13.00	c110 r050	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c110 r060	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c110 r070	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c110 r080	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c110 r090	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c110 r100	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c110 r110	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c110 r120	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c110 r130	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c110 r140	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c110 r150	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c110 r160	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2729 / TSE_2368
C 13.00	c110 r170	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c110 r180	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c110 r190	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c110 r200	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c110 r210	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c110 r220	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c110 r230	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c110 r240	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729
C 13.00	c110 r250	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c110 r260	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c110 r270	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c110 r280	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c110 r290	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c110 r300	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c110 r310	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c110 r320	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c110 r330	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c110 r340	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c110 r350	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c110 r360	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c110 r370	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729
C 13.00	c110 r380	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c110 r390	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c110 r400	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c110 r410	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c110 r420	APR_1042 / ATY_1221 / BAS_1510 / CRM_1577 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2729 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c120 r010	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c120 r020	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c120 r030	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c120 r040	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c120 r050	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c120 r060	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c120 r070	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c120 r080	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c120 r090	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c120 r100	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c120 r110	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c120 r120	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c120 r130	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c120 r140	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c120 r150	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c120 r160	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c120 r170	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c120 r180	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c120 r190	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c120 r200	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c120 r210	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c120 r220	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c120 r230	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c120 r240	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c120 r250	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c120 r260	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c120 r270	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c120 r280	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c120 r290	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c120 r300	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c120 r310	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c120 r320	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c120 r330	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c120 r340	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c120 r350	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c120 r360	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c120 r370	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c120 r380	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c120 r390	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c120 r400	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c120 r410	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c120 r420	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c130 r010	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c130 r020	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c130 r030	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c130 r100	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c130 r110	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c130 r120	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c130 r130	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c130 r140	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c130 r150	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c130 r160	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c130 r170	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c130 r240	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c130 r250	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c130 r260	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c130 r270	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c130 r280	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c130 r290	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c130 r300	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c130 r370	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c130 r380	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c130 r390	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c130 r400	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c130 r410	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c130 r420	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2477 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c140 r010	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c140 r020	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c140 r030	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c140 r100	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c140 r110	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c140 r120	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c140 r130	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c140 r140	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c140 r150	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c140 r160	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c140 r170	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c140 r240	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c140 r250	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c140 r260	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c140 r270	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c140 r280	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c140 r290	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c140 r300	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c140 r370	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c140 r380	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c140 r390	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c140 r400	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c140 r410	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c140 r420	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2507 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c150 r010	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c150 r020	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c150 r030	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c150 r100	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c150 r110	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c150 r120	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c150 r130	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c150 r140	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c150 r150	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c150 r160	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c150 r170	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c150 r240	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c150 r250	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c150 r260	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c150 r270	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c150 r280	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c150 r290	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c150 r300	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c150 r370	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c150 r380	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c150 r390	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c150 r400	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c150 r410	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c150 r420	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2508 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c160 r010	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c160 r020	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c160 r030	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c160 r100	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c160 r110	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c160 r120	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c160 r130	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c160 r140	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c160 r150	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c160 r160	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c160 r170	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c160 r240	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c160 r250	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c160 r260	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c160 r270	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c160 r280	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c160 r290	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c160 r300	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c160 r370	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c160 r380	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c160 r390	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c160 r400	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c160 r410	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c160 r420	APR_1042 / ATY_1272 / BAS_1510 / CFO_2509 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c170 r010	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r020	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c170 r030	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c170 r040	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c170 r050	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c170 r060	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c170 r070	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c170 r080	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c170 r090	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c170 r100	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c170 r110	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c170 r120	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c170 r130	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c170 r140	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c170 r150	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c170 r160	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c170 r170	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c170 r180	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c170 r190	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c170 r200	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c170 r210	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c170 r220	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c170 r230	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c170 r240	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c170 r250	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c170 r260	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c170 r270	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c170 r280	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c170 r290	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c170 r300	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c170 r310	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c170 r320	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c170 r330	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c170 r340	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c170 r350	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c170 r360	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c170 r370	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c170 r380	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c170 r390	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c170 r400	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c170 r410	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c170 r420	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c170 r430	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1615 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r440	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1618 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r450	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1620 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r460	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1623 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r470	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1624 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r480	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1625 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r490	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1626 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r500	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1627 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r510	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1628 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r520	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1616 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r530	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1617 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c170 r540	APR_1042 / ATY_1261 / BAS_1510 / CQI_1613 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r010	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r020	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c180 r030	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c180 r040	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c180 r050	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c180 r060	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c180 r070	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c180 r080	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c180 r090	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c180 r100	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c180 r110	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c180 r120	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c180 r130	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c180 r140	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c180 r150	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c180 r170	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c180 r180	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c180 r190	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c180 r200	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c180 r210	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c180 r220	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c180 r230	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c180 r240	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c180 r250	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c180 r260	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c180 r270	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c180 r280	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c180 r290	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c180 r300	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c180 r310	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c180 r320	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c180 r330	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c180 r340	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c180 r350	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c180 r360	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c180 r370	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c180 r380	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c180 r390	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c180 r400	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c180 r410	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c180 r420	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c180 r430	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1615 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r440	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1618 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r450	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1620 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r460	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1623 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r470	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1624 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r480	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1625 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r490	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1626 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r500	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1627 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r510	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1628 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r520	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1616 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r530	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1617 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c180 r540	APR_1042 / ATY_1262 / BAS_1517 / CQI_1613 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c190 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c190 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c190 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c190 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c190 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c190 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c190 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c190 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c190 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c190 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c190 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c190 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c190 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c190 r160	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c190 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c190 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c190 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c190 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c190 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c190 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c190 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c190 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c190 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c190 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c190 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c190 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c190 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c190 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c190 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c190 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c190 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c190 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c190 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c190 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c190 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c190 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c190 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c190 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c190 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c190 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c190 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c190 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c200 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c200 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c200 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c200 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c200 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c200 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c200 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c200 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c200 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c200 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c200 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c200 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c200 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c200 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c200 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c200 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c200 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c200 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c200 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c200 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c200 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c200 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c200 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c200 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c200 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c200 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c200 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c200 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c200 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c200 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c200 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c200 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c200 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c200 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c200 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c200 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c200 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c200 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c200 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c200 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1615 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c200 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c200 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c200 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1615 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c210 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c210 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c210 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c210 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c210 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c210 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c210 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c210 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c210 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c210 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c210 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c210 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c210 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c210 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c210 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c210 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c210 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c210 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c210 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c210 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c210 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c210 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c210 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c210 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c210 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c210 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c210 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c210 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c210 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c210 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c210 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c210 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c210 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c210 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c210 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c210 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c210 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c210 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c210 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1618 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c210 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c210 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1618 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c220 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c220 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c220 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c220 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c220 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c220 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c220 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c220 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c220 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c220 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c220 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c220 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c220 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c220 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c220 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c220 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c220 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c220 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c220 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c220 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c220 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c220 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c220 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c220 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c220 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c220 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c220 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c220 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c220 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c220 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c220 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c220 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c220 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c220 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c220 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c220 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c220 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c220 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c220 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1620 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c220 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c220 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1620 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c230 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c230 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c230 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c230 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c230 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c230 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c230 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c230 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c230 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c230 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c230 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c230 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c230 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c230 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c230 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c230 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c230 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c230 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c230 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c230 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c230 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c230 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c230 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c230 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c230 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c230 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c230 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c230 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c230 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c230 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c230 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c230 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c230 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c230 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c230 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c230 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c230 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c230 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c230 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1623 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c230 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c230 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1623 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c240 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c240 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c240 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c240 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c240 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c240 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c240 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c240 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c240 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c240 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c240 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c240 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c240 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c240 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c240 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c240 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c240 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c240 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c240 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c240 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c240 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c240 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c240 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c240 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c240 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c240 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c240 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c240 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c240 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c240 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c240 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c240 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c240 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c240 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c240 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c240 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c240 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c240 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c240 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1624 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c240 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c240 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1624 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c250 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c250 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c250 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c250 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c250 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c250 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c250 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c250 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c250 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c250 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c250 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c250 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c250 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c250 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c250 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c250 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c250 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c250 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c250 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c250 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c250 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c250 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c250 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c250 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c250 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c250 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c250 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c250 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c250 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c250 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c250 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c250 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c250 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c250 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c250 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c250 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c250 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c250 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c250 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1625 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c250 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c250 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1625 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c260 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c260 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c260 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c260 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c260 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c260 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c260 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c260 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c260 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c260 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c260 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c260 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c260 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c260 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c260 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c260 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c260 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c260 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c260 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c260 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c260 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c260 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c260 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c260 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c260 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c260 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c260 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c260 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c260 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c260 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c260 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c260 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c260 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c260 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c260 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c260 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c260 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c260 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c260 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1626 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c260 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c260 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1626 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c270 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c270 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c270 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c270 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c270 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c270 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c270 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c270 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c270 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c270 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c270 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c270 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c270 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c270 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c270 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c270 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c270 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c270 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c270 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c270 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c270 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c270 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c270 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c270 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c270 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c270 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c270 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c270 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c270 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c270 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c270 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c270 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c270 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c270 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c270 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c270 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c270 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c270 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c270 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1627 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c270 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c270 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1627 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c280 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c280 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c280 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c280 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c280 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c280 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c280 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c280 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c280 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c280 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c280 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c280 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c280 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c280 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c280 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c280 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c280 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c280 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c280 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c280 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c280 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c280 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c280 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c280 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c280 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c280 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c280 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c280 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c280 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c280 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c280 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c280 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c280 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c280 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c280 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c280 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c280 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c280 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c280 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c280 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1628 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c280 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c280 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1628 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c290 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c290 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c290 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c290 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c290 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c290 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c290 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c290 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c290 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c290 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c290 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c290 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c290 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c290 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c290 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c290 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c290 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c290 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c290 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c290 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c290 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c290 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c290 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c290 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c290 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c290 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c290 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c290 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c290 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c290 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c290 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c290 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c290 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c290 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c290 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c290 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c290 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c290 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c290 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1616 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c290 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c290 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c290 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1616 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c300 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c300 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c300 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c300 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c300 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c300 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c300 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c300 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c300 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c300 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c300 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c300 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c300 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c300 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c300 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c300 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c300 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c300 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c300 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c300 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c300 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c300 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c300 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c300 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c300 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c300 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c300 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c300 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c300 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c300 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c300 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c300 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c300 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c300 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c300 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c300 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c300 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c300 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c300 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1617 / EXC_1734 / EXT_1736 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c300 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c300 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1617 / EXT_1736 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575
C 13.00	c310 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506 / UES_2814
C 13.00	c310 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 13.00	c310 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 13.00	c310 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c310 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c310 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c310 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c310 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c310 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 13.00	c310 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c310 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c310 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c310 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c310 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c310 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 13.00	c310 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 13.00	c310 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c310 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c310 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c310 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c310 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c310 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 13.00	c310 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c310 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c310 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c310 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c310 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c310 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2155 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 13.00	c310 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 13.00	c310 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c310 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c310 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c310 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c310 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2158 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c310 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 13.00	c310 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c310 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c310 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c310 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c310 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQS_1613 / EXC_1734 / EXT_1735 / MCY_2157 / MRW_1027 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c310 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c310 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c310 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / CQS_1613 / EXT_1735 / MCY_2153 / MRW_1027 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506 / UES_2814
C 13.00	c320 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 13.00	c320 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 13.00	c320 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c320 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c320 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c320 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c320 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c320 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506
C 13.00	c320 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c320 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c320 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c320 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c320 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2686 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c320 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2155 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 13.00	c320 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 13.00	c320 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c320 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c320 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c320 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c320 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c320 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506
C 13.00	c320 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c320 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c320 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c320 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c320 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2684 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c320 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2155 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 13.00	c320 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 13.00	c320 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c320 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c320 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c320 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c320 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2158 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c320 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506
C 13.00	c320 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c320 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c320 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c320 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c320 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_2927 / MCY_2157 / MRW_1000 / PRP_2575 / RSP_2689 / RWS_2506 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c320 r430	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1615 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r440	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1618 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r450	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1620 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r460	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1623 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r470	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1624 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r480	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1625 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r490	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1626 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r500	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1627 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r510	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1628 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r520	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1616 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r530	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1617 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c320 r540	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / CQI_1613 / EXT_2927 / MCY_2153 / MRW_1000 / PRP_2575 / RWS_2506
C 13.00	c330 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1028 / PRP_2575
C 13.00	c330 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1028 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c330 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c330 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c330 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c330 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c330 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c330 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c330 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c330 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c330 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c330 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c330 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c330 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c330 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c330 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c330 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c330 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c330 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c330 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c330 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c330 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c330 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c330 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c330 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c330 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c330 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c330 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c330 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c330 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c330 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c330 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c330 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c330 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c330 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c330 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c330 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c330 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c330 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c330 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c330 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c340 r010	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1028 / PRP_2575
C 13.00	c340 r020	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1028 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c340 r030	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c340 r040	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c340 r050	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c340 r060	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c340 r070	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c340 r080	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c340 r090	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c340 r100	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c340 r110	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c340 r120	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c340 r130	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c340 r140	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c340 r150	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c340 r170	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c340 r180	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c340 r190	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c340 r200	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c340 r210	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c340 r220	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c340 r230	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c340 r240	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c340 r250	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c340 r260	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c340 r270	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c340 r280	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c340 r290	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c340 r300	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c340 r310	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c340 r320	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c340 r330	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c340 r340	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c340 r350	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c340 r360	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c340 r370	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c340 r380	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c340 r390	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c340 r400	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c340 r410	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c340 r420	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1028 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c350 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575
C 13.00	c350 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c350 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c350 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c350 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c350 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c350 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c350 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c350 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c350 r160	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2154 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c350 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c350 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c350 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c350 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c350 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c350 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c350 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c350 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c350 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c350 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c350 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c350 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c350 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c350 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c350 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c350 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c350 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c350 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c350 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c350 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c350 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c350 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c350 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c350 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c350 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c350 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c360 r010	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575
C 13.00	c360 r020	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c360 r030	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c360 r100	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c360 r110	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c360 r120	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c360 r130	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c360 r140	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c360 r150	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c360 r160	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2154 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c360 r170	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c360 r180	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c360 r190	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c360 r200	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c360 r210	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c360 r220	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c360 r230	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c360 r240	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c360 r250	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c360 r260	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c360 r270	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c360 r280	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c360 r290	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c360 r300	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c360 r310	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c360 r320	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c360 r330	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c360 r340	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c360 r350	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c360 r360	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c360 r370	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c360 r380	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c360 r390	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c360 r400	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c360 r410	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c360 r420	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1046 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c370 r010	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575
C 13.00	c370 r020	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c370 r030	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c370 r040	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c370 r050	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c370 r060	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c370 r070	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c370 r080	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c370 r090	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c370 r100	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c370 r110	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c370 r120	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c370 r130	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c370 r140	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c370 r150	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c370 r170	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c370 r180	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c370 r190	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c370 r200	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c370 r210	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c370 r220	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c370 r230	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c370 r240	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c370 r250	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c370 r260	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c370 r270	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c370 r280	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c370 r290	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c370 r300	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c370 r310	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c370 r320	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c370 r330	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c370 r340	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c370 r350	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c370 r360	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c370 r370	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c370 r380	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c370 r390	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c370 r400	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c370 r410	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c370 r420	APR_1042 / ATY_1263 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c380 r010	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575
C 13.00	c380 r020	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c380 r030	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2153 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c380 r040	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c380 r050	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c380 r060	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c380 r070	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c380 r080	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c380 r090	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c380 r100	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c380 r110	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c380 r120	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c380 r130	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c380 r140	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c380 r150	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c380 r170	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c380 r180	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c380 r190	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c380 r200	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c380 r210	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c380 r220	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c380 r230	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c380 r240	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c380 r250	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c380 r260	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c380 r270	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c380 r280	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c380 r290	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c380 r300	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2155 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c380 r310	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c380 r320	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c380 r330	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c380 r340	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c380 r350	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c380 r360	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2158 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c380 r370	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c380 r380	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c380 r390	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c380 r400	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c380 r410	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c380 r420	APR_1042 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXC_1734 / EXT_1745 / MCY_2157 / MRW_1040 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c390 r010	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c390 r020	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c390 r030	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c390 r040	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c390 r050	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c390 r060	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c390 r070	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c390 r080	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c390 r090	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c390 r100	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c390 r110	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c390 r120	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c390 r130	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c390 r140	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c390 r150	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c390 r160	APR_1042 / ATY_1394 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c400 r260	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c400 r270	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c400 r280	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c400 r290	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c400 r300	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c400 r310	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c400 r320	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c400 r330	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c400 r340	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c400 r350	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c400 r360	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c400 r370	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c400 r380	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c400 r390	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c400 r400	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c400 r410	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c400 r420	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c400 r430	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1615 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r440	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1618 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r450	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1620 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r460	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1623 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r470	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1624 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r480	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1625 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r490	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1626 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r500	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1627 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r510	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1628 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r520	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1616 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r530	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1617 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c400 r540	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1613 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c410 r010	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r020	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728 / UES_2814
C 13.00	c410 r030	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c410 r040	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c410 r050	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c410 r060	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c410 r070	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c410 r080	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c410 r090	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c410 r100	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728
C 13.00	c410 r110	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c410 r120	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c410 r130	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c410 r140	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c410 r150	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c410 r160	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TRT_2728 / TSE_2368

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c410 r170	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728
C 13.00	c410 r180	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728
C 13.00	c410 r190	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c410 r200	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c410 r210	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c410 r220	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c410 r230	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c410 r240	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728
C 13.00	c410 r250	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c410 r260	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c410 r270	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c410 r280	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c410 r290	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c410 r300	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728
C 13.00	c410 r310	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728
C 13.00	c410 r320	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c410 r330	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c410 r340	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c410 r350	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c410 r360	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c410 r370	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728
C 13.00	c410 r380	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c410 r390	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c410 r400	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c410 r410	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c410 r420	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TRT_2728 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c410 r430	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1615 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r440	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1618 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r450	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1620 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r460	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1623 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r470	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1624 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r480	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1625 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r490	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1626 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r500	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1627 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r510	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1628 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r520	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1616 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r530	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1617 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728
C 13.00	c410 r540	APR_1042 / ATY_1406 / BAS_1510 / CQI_1613 / MCY_2153 / PRP_2575 / TRT_2728

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c420 r010	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c420 r020	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c420 r030	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c420 r040	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c420 r050	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c420 r060	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c420 r070	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c420 r080	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c420 r090	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c420 r100	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c420 r110	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c420 r120	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c420 r130	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c420 r140	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c420 r150	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c420 r160	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c420 r170	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c420 r180	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c420 r190	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c420 r200	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c420 r210	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c420 r220	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c420 r230	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c420 r240	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c420 r250	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c420 r260	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c420 r270	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c420 r280	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c420 r290	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c420 r300	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c420 r310	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c420 r320	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c420 r330	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c420 r340	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c420 r350	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c420 r360	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c420 r370	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c420 r380	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c420 r390	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c420 r400	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c420 r410	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c420 r420	APR_1042 / ATY_1356 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c430 r010	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c430 r020	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c430 r030	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c430 r040	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c430 r050	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c430 r060	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c430 r070	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c430 r080	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c430 r090	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c430 r100	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c430 r110	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c430 r120	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c430 r130	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c430 r140	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c430 r150	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c430 r160	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c430 r170	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c430 r180	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c430 r190	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c430 r200	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c430 r210	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c430 r220	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c430 r230	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c430 r240	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c430 r250	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c430 r260	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c430 r270	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c430 r280	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c430 r290	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c430 r300	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c430 r310	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c430 r320	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c430 r330	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c430 r340	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c430 r350	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c430 r360	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c430 r370	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c430 r380	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c430 r390	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c430 r400	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c430 r410	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c430 r420	APR_1042 / ATY_1105 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c440 r010	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c440 r020	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c440 r030	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c440 r040	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c440 r050	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c440 r060	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c440 r070	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c440 r080	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c440 r090	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c440 r100	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686
C 13.00	c440 r110	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c440 r120	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c440 r130	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c440 r140	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c440 r150	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c440 r160	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2154 / PRP_2575 / RSP_2686 / TSE_2368
C 13.00	c440 r170	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c440 r180	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 13.00	c440 r190	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c440 r200	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c440 r210	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c440 r220	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c440 r230	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c440 r240	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684
C 13.00	c440 r250	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c440 r260	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c440 r270	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c440 r280	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c440 r290	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2684 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c440 r300	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2155 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c440 r310	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c440 r320	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c440 r330	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c440 r340	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c440 r350	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c440 r360	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2158 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c440 r370	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689
C 13.00	c440 r380	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3014 / UES_2817
C 13.00	c440 r390	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_1842 / UES_2817
C 13.00	c440 r400	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3013 / UES_2817
C 13.00	c440 r410	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_3012 / UES_2814
C 13.00	c440 r420	APR_1042 / ATY_1410 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2157 / PRP_2575 / RSP_2689 / TSE_2353 / UES_2814
C 13.00	c450 r010	APR_1042 / ATY_1408 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c450 r020	APR_1042 / ATY_1408 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 13.00	c460 r010	APR_1042 / ATY_1359 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575
C 13.00	c460 r020	APR_1042 / ATY_1359 / BAS_1510 / CRM_1581 / EXC_1734 / MCY_2153 / PRP_2575 / UES_2814
C 14.00	c010 r999	ATY_1304 / SRN_999
C 14.00	c020 r999	ATY_4100 / SRN_999
C 14.00	c030 r999	ATY_1193 / SRN_999
C 14.00	c040 r999	ATY_1469 / SRN_999
C 14.00	c050 r999	ATY_1090 / SRN_999
C 14.00	c060 r999	ATY_1423 / SRN_999
C 14.00	c070 r999	ATY_1471 / SRN_999
C 14.00	c080 r999	ATY_1468 / SRN_999
C 14.00	c090 r999	ATY_1375 / BAS_1515 / SRN_999
C 14.00	c100 r999	ATY_1195 / SRN_999
C 14.00	c110 r999	ATY_1412 / SRN_999
C 14.00	c120 r999	ATY_1355 / SRN_999 / TSE_2232
C 14.00	c130 r999	ATY_1441 / BAS_1510 / MCY_2387 / SRN_999 / TSE_2232
C 14.00	c140 r999	ATY_1440 / BAS_1510 / MCY_2387 / SRN_999
C 14.00	c150 r999	ATY_1374 / BAS_1515 / MCY_2387 / SRN_999
C 14.00	c160 r999	ATY_1470 / SRN_999
C 14.00	c170 r999	ATY_1161 / RSP_2687 / SRN_999
C 14.00	c180 r999	ATY_1346 / BAS_1515 / MCY_2387 / RSP_2688 / SRN_999
C 14.00	c190 r999	ATY_1209 / SRN_999
C 14.00	c200 r999	APR_1042 / ATY_1245 / BAS_1515 / MCY_2387 / MRW_1028 / RSP_2687 / SRN_999
C 14.00	c210 r999	ATY_1481 / BAS_1510 / MCY_2387 / RSP_2687 / SRN_999
C 14.00	c220 r999	ATY_1364 / BAS_1510 / MCY_2387 / RSP_2687 / SRN_999
C 14.00	c230 r999	ATY_1258 / BAS_1510 / MCY_2386 / SRN_999 / SST_2733

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 14.00	c240 r999	ATY_1258 / BAS_1510 / MCY_2386 / SRN_999 / SST_2731
C 14.00	c250 r999	ATY_1258 / BAS_1510 / MCY_2386 / SRN_999 / SST_2730
C 14.00	c260 r999	ATY_1258 / BAS_1510 / MCY_2385 / SRN_999 / SST_2733
C 14.00	c270 r999	ATY_1258 / BAS_1510 / MCY_2385 / SRN_999 / SST_2731
C 14.00	c280 r999	ATY_1258 / BAS_1510 / MCY_2385 / SRN_999 / SST_2730
C 14.00	c290 r999	ATY_1269 / BAS_1515 / MCY_1842 / SRN_999
C 14.00	c300 r999	ATY_1314 / BAS_1515 / MCY_1842 / SRN_999
C 14.00	c310 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2386 / SRN_999 / SST_2733
C 14.00	c320 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2386 / SRN_999 / SST_2731
C 14.00	c330 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2386 / SRN_999 / SST_2730
C 14.00	c340 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2385 / SRN_999 / SST_2733
C 14.00	c350 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2385 / SRN_999 / SST_2731
C 14.00	c360 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / MCY_2385 / SRN_999 / SST_2730
C 14.00	c370 r999	ATY_1121 / BAS_1515 / MCY_2385 / SRN_999
C 14.00	c380 r999	ATY_1123 / BAS_1515 / MCY_2385 / SRN_999
C 14.00	c390 r999	ATY_1122 / BAS_1515 / MCY_2385 / SRN_999
C 14.00	c400 r999	ATY_1124 / BAS_1515 / MCY_2385 / SRN_999
C 14.00	c410 r999	ATY_1206 / BAS_1515 / MCY_2383 / SRN_999 / TSE_2368
C 14.00	c420 r999	ATY_1260 / BAS_1510 / MCY_2383 / SRN_999
C 14.00	c430 r999	ATY_1410 / BAS_1510 / MCY_2383 / SRN_999
C 14.00	c440 r999	ATY_1406 / BAS_1510 / MCY_2383 / SRN_999
C 14.00	c450 r999	ATY_3018 / BAS_1515 / MCY_1842 / SRN_999
C 14.00	c460 r999	APR_1042 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / SRN_999
C 14.00	c470 r999	APR_1042 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / SRN_999
C 14.00	c480 r999	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / SRN_999 / TRI_2726
C 15.00	c010 r010	ATY_1318 / BAS_1510 / CEG_999 / LTV_2532 / MCG_2338 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2695
C 15.00	c010 r020	ATY_1318 / BAS_1510 / CEG_999 / LTV_2532 / MCG_2337 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2695
C 15.00	c020 r010	ATY_1319 / BAS_1510 / CEG_999 / LTV_2532 / MCG_2338 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2695
C 15.00	c020 r020	ATY_1319 / BAS_1510 / CEG_999 / LTV_2532 / MCG_2337 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2695
C 15.00	c030 r010	ATY_1318 / BAS_1510 / CEG_999 / MCG_2338 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2695
C 15.00	c030 r020	ATY_1318 / BAS_1510 / CEG_999 / MCG_2337 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2695
C 15.00	c040 r010	ATY_1319 / BAS_1510 / CEG_999 / MCG_2338 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2695
C 15.00	c040 r020	ATY_1319 / BAS_1510 / CEG_999 / MCG_2337 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2695
C 15.00	c050 r010	ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / MCG_2338 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2695
C 15.00	c050 r020	ATY_1257 / BAS_1510 / CEG_999 / MCG_2337 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2695
C 16.00	c010 r010	APR_1016 / ATY_1236 / BAS_1515 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r030	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2748 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r040	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2777 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r050	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2769 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r060	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r070	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r080	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2766 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r090	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2739 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r100	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2741 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r110	APR_1008 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r120	APR_1008 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c010 r130	APR_1006 / ATY_1236 / BAS_1515 / MCY_2350 / REF_2652 / TRI_2719
C 16.00	c020 r010	APR_1016 / ATY_1236 / BAS_1515 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c020 r030	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2748 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c020 r040	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2777 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c020 r050	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2769 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 16.00	c020 r060	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c020 r070	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c020 r080	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2766 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c020 r090	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2739 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c020 r100	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2741 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c020 r110	APR_1008 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c020 r120	APR_1008 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c020 r130	APR_1006 / ATY_1236 / BAS_1515 / MCY_2350 / REF_2651 / TRI_2719
C 16.00	c030 r010	APR_1016 / ATY_1236 / BAS_1515 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r030	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2748 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r040	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2777 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r050	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2769 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r060	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r070	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r080	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2766 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r090	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2739 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r100	APR_1068 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2741 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r110	APR_1008 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r120	APR_1008 / ATY_1236 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c030 r130	APR_1006 / ATY_1236 / BAS_1515 / MCY_2350 / REF_2650 / TRI_2719
C 16.00	c040 r110	APR_1008 / ATY_1177 / BAS_1506 / BLI_2747 / MCY_2205 / REF_2657 / TRI_2719
C 16.00	c040 r120	APR_1008 / ATY_1177 / BAS_1506 / BLI_2768 / MCY_2205 / REF_2657 / TRI_2719
C 16.00	c050 r110	APR_1008 / ATY_1177 / BAS_1506 / BLI_2747 / MCY_2205 / REF_2654 / TRI_2719
C 16.00	c050 r120	APR_1008 / ATY_1177 / BAS_1506 / BLI_2768 / MCY_2205 / REF_2654 / TRI_2719
C 16.00	c060 r110	APR_1008 / ATY_1177 / BAS_1506 / BLI_2747 / MCY_2205 / REF_2655 / TRI_2719
C 16.00	c060 r120	APR_1008 / ATY_1177 / BAS_1506 / BLI_2768 / MCY_2205 / REF_2655 / TRI_2719
C 16.00	c070 r010	APR_1016 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2220 / TRI_2719
C 16.00	c070 r020	APR_1068 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2220 / TRI_2719
C 16.00	c070 r130	APR_1006 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2219 / TRI_2719
C 16.00	c071 r010	APR_1016 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2220 / TRI_2719
C 16.00	c071 r020	APR_1068 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2220 / TRI_2719
C 16.00	c071 r130	APR_1006 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2219 / TRI_2719
C 16.00	c080 r130	ALM_1523 / APR_1006 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2219 / TRI_2719
C 16.00	c090 r130	APR_1006 / ATY_1358 / BAS_1510 / MCY_2219 / TRI_2719
C 16.00	c100 r130	APR_1006 / ATY_1120 / BAS_1510 / MCY_2219 / TRI_2719
C 16.00	c110 r130	APR_1006 / ATY_1118 / BAS_1510 / MCY_2219 / TRI_2719
C 16.00	c120 r130	APR_1006 / ATY_1119 / BAS_1510 / MCY_2219 / TRI_2719
C 17.00	c010 r010	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1752 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c010 r020	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r030	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r040	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r110	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1752 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c010 r120	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r130	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r140	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r210	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1752 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c010 r220	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r230	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r240	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r310	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1752 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c010 r320	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 17.00	c010 r330	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r340	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r410	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1752 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c010 r420	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r430	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r440	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r510	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1752 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c010 r520	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r530	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r540	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r610	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1752 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c010 r620	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r630	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r640	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r710	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1752 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c010 r720	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r730	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r740	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r810	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1752 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c010 r820	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r830	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r840	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r910	ATY_1347 / BAS_1515 / ETY_1752 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c010 r920	ATY_1446 / BAS_1515 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r930	ATY_1323 / BAS_1515 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c010 r940	ATY_1427 / BAS_1515 / ETY_1752 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r010	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1751 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c020 r020	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r030	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r040	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r110	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1751 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c020 r120	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r130	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r140	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r210	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1751 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c020 r220	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r230	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r240	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r310	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1751 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c020 r320	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r330	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r340	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r410	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1751 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c020 r420	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r430	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r440	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r510	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1751 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c020 r520	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r530	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r540	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r610	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1751 / MCY_2214 / TRI_2719

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 17.00	c020 r620	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r630	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r640	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r710	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1751 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c020 r720	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r730	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r740	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r810	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1751 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c020 r820	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r830	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r840	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r910	ATY_1347 / BAS_1515 / ETY_1751 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c020 r920	ATY_1446 / BAS_1515 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r930	ATY_1323 / BAS_1515 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c020 r940	ATY_1427 / BAS_1515 / ETY_1751 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r010	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1749 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c030 r020	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r030	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r040	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r110	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1749 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c030 r120	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r130	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r140	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r210	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1749 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c030 r220	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r230	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r240	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r310	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1749 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c030 r320	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r330	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r340	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r410	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1749 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c030 r420	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r430	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r440	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r510	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1749 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c030 r520	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r530	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r540	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r610	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1749 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c030 r620	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r630	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r640	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r710	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1749 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c030 r720	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r730	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r740	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r810	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1749 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c030 r820	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r830	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r840	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 17.00	c030 r910	ATY_1347 / BAS_1515 / ETY_1749 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c030 r920	ATY_1446 / BAS_1515 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r930	ATY_1323 / BAS_1515 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c030 r940	ATY_1427 / BAS_1515 / ETY_1749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r010	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1747 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c040 r020	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r030	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r040	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r110	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1747 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c040 r120	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r130	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r140	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r210	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1747 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c040 r220	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r230	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r240	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r310	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1747 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c040 r320	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r330	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r340	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r410	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1747 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c040 r420	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r430	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r440	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r510	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1747 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c040 r520	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r530	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r540	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r610	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1747 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c040 r620	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r630	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r640	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r710	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1747 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c040 r720	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r730	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r740	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r810	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1747 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c040 r820	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r830	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r840	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r910	ATY_1347 / BAS_1515 / ETY_1747 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c040 r920	ATY_1446 / BAS_1515 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r930	ATY_1323 / BAS_1515 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c040 r940	ATY_1427 / BAS_1515 / ETY_1747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r010	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1748 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c050 r020	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r030	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r040	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r110	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1748 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c050 r120	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r130	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 17.00	c050 r140	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r210	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1748 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c050 r220	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r230	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r240	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r310	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1748 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c050 r320	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r330	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r340	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r410	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1748 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c050 r420	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r430	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r440	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r510	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1748 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c050 r520	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r530	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r540	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r610	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1748 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c050 r620	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r630	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r640	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r710	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1748 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c050 r720	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r730	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r740	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r810	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1748 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c050 r820	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r830	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r840	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r910	ATY_1347 / BAS_1515 / ETY_1748 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c050 r920	ATY_1446 / BAS_1515 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r930	ATY_1323 / BAS_1515 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c050 r940	ATY_1427 / BAS_1515 / ETY_1748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r010	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1746 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c060 r020	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r030	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r040	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r110	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1746 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c060 r120	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r130	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r140	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r210	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1746 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c060 r220	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r230	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r240	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r310	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1746 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c060 r320	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r330	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r340	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r410	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1746 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c060 r420	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 17.00	c060 r430	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r440	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r510	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1746 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c060 r520	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r530	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r540	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r610	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1746 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c060 r620	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r630	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r640	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r710	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1746 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c060 r720	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r730	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r740	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r810	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1746 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c060 r820	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r830	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r840	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r910	ATY_1347 / BAS_1515 / ETY_1746 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c060 r920	ATY_1446 / BAS_1515 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r930	ATY_1323 / BAS_1515 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c060 r940	ATY_1427 / BAS_1515 / ETY_1746 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r010	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1750 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c070 r020	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r030	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r040	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2748 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r110	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1750 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c070 r120	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r130	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r140	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2777 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r210	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1750 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c070 r220	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r230	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r240	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2769 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r310	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1750 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c070 r320	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r330	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r340	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2747 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r410	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1750 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c070 r420	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r430	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r440	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2768 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r510	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1750 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c070 r520	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r530	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r540	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2766 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r610	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1750 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c070 r620	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r630	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r640	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2739 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r710	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1750 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c070 r720	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 17.00	c070 r730	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r740	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2741 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r810	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1750 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c070 r820	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r830	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r840	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2749 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r910	ATY_1347 / BAS_1515 / ETY_1750 / MCY_2214 / TRI_2719
C 17.00	c070 r920	ATY_1446 / BAS_1515 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r930	ATY_1323 / BAS_1515 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c070 r940	ATY_1427 / BAS_1515 / ETY_1750 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c080 r010	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2748 / MCY_2214
C 17.00	c080 r020	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2748 / MCY_2263
C 17.00	c080 r030	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2748 / MCY_2263
C 17.00	c080 r040	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2748 / MCY_2263
C 17.00	c080 r110	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2777 / MCY_2214
C 17.00	c080 r120	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2777 / MCY_2263
C 17.00	c080 r130	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2777 / MCY_2263
C 17.00	c080 r140	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2777 / MCY_2263
C 17.00	c080 r210	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2769 / MCY_2214
C 17.00	c080 r220	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2769 / MCY_2263
C 17.00	c080 r230	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2769 / MCY_2263
C 17.00	c080 r240	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2769 / MCY_2263
C 17.00	c080 r310	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2214
C 17.00	c080 r320	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2263
C 17.00	c080 r330	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2263
C 17.00	c080 r340	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2263
C 17.00	c080 r410	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2214
C 17.00	c080 r420	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2263
C 17.00	c080 r430	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2263
C 17.00	c080 r440	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2263
C 17.00	c080 r510	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2766 / MCY_2214
C 17.00	c080 r520	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2766 / MCY_2263
C 17.00	c080 r530	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2766 / MCY_2263
C 17.00	c080 r540	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2766 / MCY_2263
C 17.00	c080 r610	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2739 / MCY_2214
C 17.00	c080 r620	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2739 / MCY_2263
C 17.00	c080 r630	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2739 / MCY_2263
C 17.00	c080 r640	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2739 / MCY_2263
C 17.00	c080 r710	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2741 / MCY_2214
C 17.00	c080 r720	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2741 / MCY_2263
C 17.00	c080 r730	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2741 / MCY_2263
C 17.00	c080 r740	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2741 / MCY_2263
C 17.00	c080 r810	ATY_1347 / BAS_1515 / BLI_2749 / MCY_2214
C 17.00	c080 r820	ATY_1446 / BAS_1515 / BLI_2749 / MCY_2263
C 17.00	c080 r830	ATY_1323 / BAS_1515 / BLI_2749 / MCY_2263
C 17.00	c080 r840	ATY_1427 / BAS_1515 / BLI_2749 / MCY_2263
C 17.00	c080 r910	ATY_1347 / BAS_1515 / MCY_2214
C 17.00	c080 r920	ATY_1446 / BAS_1515 / MCY_2263
C 17.00	c080 r930	ATY_1323 / BAS_1515 / MCY_2263
C 17.00	c080 r940	ATY_1427 / BAS_1515 / MCY_2263
C 17.00	c090 r020	ATY_1436 / BAS_1515 / BLI_2748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c090 r120	ATY_1436 / BAS_1515 / BLI_2777 / MCY_2263 / TRI_2719

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 17.00	c090 r220	ATY_1436 / BAS_1515 / BLI_2769 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c090 r320	ATY_1436 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c090 r420	ATY_1436 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c090 r520	ATY_1436 / BAS_1515 / BLI_2766 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c090 r620	ATY_1436 / BAS_1515 / BLI_2739 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c090 r720	ATY_1436 / BAS_1515 / BLI_2741 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c090 r820	ATY_1436 / BAS_1515 / BLI_2749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c090 r920	ATY_1436 / BAS_1515 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c100 r020	ATY_1435 / BAS_1515 / BLI_2748 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c100 r120	ATY_1435 / BAS_1515 / BLI_2777 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c100 r220	ATY_1435 / BAS_1515 / BLI_2769 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c100 r320	ATY_1435 / BAS_1515 / BLI_2747 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c100 r420	ATY_1435 / BAS_1515 / BLI_2768 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c100 r520	ATY_1435 / BAS_1515 / BLI_2766 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c100 r620	ATY_1435 / BAS_1515 / BLI_2739 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c100 r720	ATY_1435 / BAS_1515 / BLI_2741 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c100 r820	ATY_1435 / BAS_1515 / BLI_2749 / MCY_2263 / TRI_2719
C 17.00	c100 r920	ATY_1435 / BAS_1515 / MCY_2263 / TRI_2719
C 18.00	s001 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s001 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s001 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s001 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s001 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s001 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s001 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s001 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s001 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s001 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s001 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s001 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s001 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s001 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c020 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s001 c020 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s001 c020 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s001 c020 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c020 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s001 c020 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s001 c020 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s001 c020 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c020 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s001 c020 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s001 c020 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s001 c020 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s001 c020 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s001 c020 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s001 c020 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s001 c020 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c030 r020	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r030	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r040	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r050	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2510 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r060	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2512 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r070	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2513 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r080	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r090	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2514 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r100	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2516 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r110	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2519 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r120	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r130	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2520 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s001 c030 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c030 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s001 c030 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s001 c030 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s001 c030 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s001 c030 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s001 c030 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s001 c030 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s001 c030 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c040 r020	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r030	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r040	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r050	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2510 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r060	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2512 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r070	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2513 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r080	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r090	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2514 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r100	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2516 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r110	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2519 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r120	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r130	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2520 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s001 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s001 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s001 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s001 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s001 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s001 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s001 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s001 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s001 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s001 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s001 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s001 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s001 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s001 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s001 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s001 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s001 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s001 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s001 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s001 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s001 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s001 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s001 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s001 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s001 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s001 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s001 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s002 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1680 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s002 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1680 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s002 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s002 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s002 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s002 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s002 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s002 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s002 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1680 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s002 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s002 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s002 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s002 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s002 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s002 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s002 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s002 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s002 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s002 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s002 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s002 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s002 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s003 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s003 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s003 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s003 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s003 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s003 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s003 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s003 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s003 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s003 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s003 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s003 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s003 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s003 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s003 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s003 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s003 c040 r060	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2512 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r070	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2513 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r080	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r090	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2514 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r100	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2516 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r110	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2519 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r120	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r130	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2520 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s003 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s003 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s003 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s003 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s003 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s003 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s003 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s003 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s003 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1669 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s003 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s003 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s003 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s003 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s003 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s003 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s003 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s003 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s003 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1669 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s003 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s003 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s003 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s003 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s003 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s003 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s003 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s003 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s003 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s003 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s003 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s003 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s003 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s003 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s003 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s003 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s003 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s003 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s003 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s003 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s003 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s004 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s004 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s004 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s004 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s004 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s004 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s004 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s004 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s004 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s004 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s004 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s004 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s004 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s004 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s004 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s004 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c020 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s004 c020 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s004 c020 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s004 c020 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c020 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s004 c020 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s004 c020 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s004 c020 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s004 c020 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s004 c020 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s004 c020 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s004 c020 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s004 c020 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s004 c020 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s004 c020 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s004 c020 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1673 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s004 c030 r020	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c030 r030	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s004 c030 r040	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2711
C 18.00	s004 c030 r050	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2510 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s004 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s004 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s004 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s004 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s004 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s004 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s004 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s004 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1673 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s004 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s004 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s004 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s004 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s004 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s004 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s004 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s004 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s004 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1673 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s004 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s004 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s004 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s004 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s004 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s004 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s004 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s004 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s004 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s004 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s004 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s005 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1677 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s005 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1677 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s005 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1677 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s005 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1677 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s005 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1677 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s005 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1677 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s005 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1677 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s005 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1677 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s005 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1677 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s005 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1677 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s005 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s005 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s005 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s005 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s005 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s005 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s005 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s005 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s005 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s005 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s005 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s005 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s005 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s005 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s005 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s005 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s005 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s005 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s005 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s005 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s005 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s005 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1677 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s006 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s006 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s006 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s006 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s006 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s006 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s006 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s006 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s006 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s006 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s006 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s006 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s006 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s006 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s006 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s006 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c020 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s006 c020 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s006 c020 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s006 c020 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c020 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s006 c020 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s006 c020 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s006 c020 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s006 c040 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s006 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s006 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s006 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s006 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s006 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s006 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s006 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s006 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s006 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1678 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s006 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s006 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s006 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s006 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s006 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s006 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s006 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s006 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s006 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1678 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s006 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s006 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s006 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s006 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s006 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s006 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s006 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s006 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s006 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1678 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s007 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s007 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s007 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s007 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s007 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s007 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s007 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s007 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s007 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s007 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s007 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1681 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s007 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s007 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s007 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s007 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s007 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s007 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s007 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s007 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s007 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s007 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s007 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s007 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s007 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1681 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s008 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s008 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s008 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s008 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s008 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s008 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s008 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s008 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s008 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s008 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s008 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s008 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s008 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s008 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s008 c040 r020	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r030	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r040	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r050	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2510 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r060	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2512 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r070	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2513 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r080	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r090	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2514 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r100	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2516 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r110	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2519 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r120	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r130	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2520 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s008 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s008 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s008 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s008 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s008 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s008 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s008 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s008 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s008 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1682 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s008 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s008 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s008 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s008 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s008 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s008 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s008 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s008 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s008 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1682 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s008 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s008 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s008 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s008 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s008 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s008 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s008 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s008 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s008 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s008 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s008 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s008 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s008 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s008 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s008 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s008 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s008 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s008 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s008 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s008 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s008 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1682 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s009 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s009 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s009 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s009 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s009 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s009 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s009 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s009 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s009 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s009 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s009 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s009 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s009 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s009 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s009 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s009 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c020 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s009 c020 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s009 c020 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s009 c020 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c020 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s009 c020 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s009 c020 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s009 c020 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s009 c020 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s009 c020 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s009 c020 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s009 c020 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s009 c020 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s009 c020 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s009 c020 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s009 c020 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1683 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s009 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s009 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s009 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s009 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s009 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s009 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s009 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s009 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s009 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s009 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s009 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s009 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1683 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s009 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s009 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s009 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s009 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s009 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s009 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s009 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s009 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s009 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1683 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s009 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s009 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s009 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s009 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s009 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s009 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s009 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s009 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s009 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s009 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s009 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1683 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s010 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1684 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s010 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1684 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s010 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1684 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s010 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1684 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s010 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1684 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s010 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1684 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s010 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s010 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s010 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1684 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s010 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s010 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s010 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s010 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s010 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s010 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s010 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s010 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s010 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s010 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s010 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s010 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s010 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1684 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s011 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s011 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s011 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s011 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s011 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s011 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s011 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s011 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s011 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s011 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s011 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s011 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s011 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s011 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s011 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s011 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c020 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s011 c020 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s011 c020 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s011 c020 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s011 c040 r100	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2516 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r110	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2519 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r120	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r130	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2520 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s011 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s011 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s011 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s011 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s011 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s011 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s011 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s011 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s011 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1685 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s011 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s011 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s011 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s011 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s011 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s011 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s011 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s011 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s011 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1685 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s011 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s011 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s011 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s011 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s011 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1685 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s012 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1686 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s012 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1686 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s012 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1686 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s012 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1686 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s012 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s012 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s012 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s012 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s012 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s012 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s012 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s012 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s012 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s012 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s012 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1686 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s012 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s012 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s012 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s012 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s012 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s012 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s012 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s012 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s012 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s012 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s012 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s012 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s012 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1686 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s013 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s013 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s013 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s013 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s013 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s013 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s013 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s013 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s013 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s013 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s013 c030 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s013 c030 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s013 c030 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s013 c030 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s013 c040 r020	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r030	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r040	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r050	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2510 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r060	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2512 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r070	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2513 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r080	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r090	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2514 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r100	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2516 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r110	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2519 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r120	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r130	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2520 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s013 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s013 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s013 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s013 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s013 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s013 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s013 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s013 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s013 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1691 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s013 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s013 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s013 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s013 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s013 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s013 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s013 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s013 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s013 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1691 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s013 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s013 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s013 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s013 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s013 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s013 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s013 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s013 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s013 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s013 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s013 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s013 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s013 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s013 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s013 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s013 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s013 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s013 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s013 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s013 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s013 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1691 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s014 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s014 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s014 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s014 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s014 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s014 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s014 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s014 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s014 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s014 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s014 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s014 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s014 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s014 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s014 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s014 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c020 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s014 c020 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s014 c020 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s014 c020 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c020 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s014 c020 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s014 c020 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s014 c020 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s014 c020 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s014 c020 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s014 c020 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s014 c020 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s014 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s014 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s014 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s014 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s014 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s014 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s014 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s014 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s014 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s014 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s014 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s014 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s014 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s014 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s014 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1692 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s014 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s014 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s014 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s014 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s014 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s014 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s014 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s014 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s014 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1692 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s014 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s014 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s014 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s014 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s014 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s014 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s014 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s014 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s014 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s014 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s014 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1692 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s015 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1693 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s015 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1693 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s015 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s015 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s015 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s015 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s015 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s015 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s015 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1693 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s015 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s015 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s015 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s015 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s015 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s015 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s015 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s015 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s015 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s015 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s015 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s015 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s015 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1693 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s016 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s016 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s016 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s016 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s016 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s016 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s016 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s016 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s016 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s016 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s016 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s016 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s016 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s016 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s016 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s016 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s016 c040 r060	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2512 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r070	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2513 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r080	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r090	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2514 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r100	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2516 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r110	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2519 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r120	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r130	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2520 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s016 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s016 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s016 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s016 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s016 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s016 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s016 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s016 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s016 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1694 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s016 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s016 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s016 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s016 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s016 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s016 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s016 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s016 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s016 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1694 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s016 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s016 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s016 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s016 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s016 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s016 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s016 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s016 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s016 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s016 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s016 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s016 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s016 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s016 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s016 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s016 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s016 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s016 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s016 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s016 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s016 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1694 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s017 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s017 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s017 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s017 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s017 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s017 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s017 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s017 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s017 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s017 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s017 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s017 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s017 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s017 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s017 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s017 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c020 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s017 c020 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s017 c020 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s017 c020 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c020 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s017 c020 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s017 c020 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s017 c020 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s017 c020 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s017 c020 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s017 c020 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s017 c020 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s017 c020 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s017 c020 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s017 c020 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s017 c020 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1695 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s017 c030 r020	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c030 r030	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s017 c030 r040	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2711
C 18.00	s017 c030 r050	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2510 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s017 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s017 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s017 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s017 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s017 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s017 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s017 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s017 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1695 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s017 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s017 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s017 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s017 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s017 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s017 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s017 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s017 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s017 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1695 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s017 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s017 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s017 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s017 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s017 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s017 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s017 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s017 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s017 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s017 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s017 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1695 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s018 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1696 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s018 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1696 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s018 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1696 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s018 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1696 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s018 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1696 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s018 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1696 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s018 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1696 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s018 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1696 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s018 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1696 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s018 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1696 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s018 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s018 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s018 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s018 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s018 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s018 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s018 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s018 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s018 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s018 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s018 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s018 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s018 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s018 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s018 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s018 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s018 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s018 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s018 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s018 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s018 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s018 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1696 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s019 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s019 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s019 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s019 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s019 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s019 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s019 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s019 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s019 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s019 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s019 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s019 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s019 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s019 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s019 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s019 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c020 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s019 c020 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s019 c020 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s019 c020 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c020 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s019 c020 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s019 c020 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s019 c020 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s019 c040 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s019 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s019 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s019 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s019 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s019 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s019 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s019 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s019 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s019 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1697 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s019 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s019 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s019 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s019 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s019 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s019 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s019 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s019 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s019 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1697 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s019 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s019 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s019 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s019 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s019 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s019 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s019 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s019 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s019 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1697 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s020 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s020 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s020 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s020 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s020 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s020 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s020 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s020 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s020 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s020 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s020 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1698 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s020 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s020 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s020 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s020 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s020 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s020 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s020 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s020 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s020 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s020 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s020 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s020 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s020 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1698 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s021 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s021 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s021 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s021 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s021 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s021 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s021 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s021 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s021 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s021 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s021 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s021 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s021 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s021 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s021 c040 r020	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r030	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r040	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r050	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2510 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r060	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2512 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r070	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2513 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r080	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r090	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2514 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r100	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2516 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r110	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2519 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r120	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r130	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2520 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s021 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s021 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s021 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s021 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s021 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s021 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s021 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s021 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s021 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1699 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s021 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s021 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s021 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s021 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s021 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s021 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s021 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s021 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s021 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1699 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s021 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s021 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s021 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s021 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s021 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s021 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s021 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s021 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s021 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s021 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s021 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s021 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s021 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s021 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s021 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s021 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s021 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s021 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s021 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s021 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s021 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1699 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s022 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s022 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s022 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s022 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s022 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s022 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s022 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s022 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s022 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s022 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s022 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s022 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s022 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s022 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s022 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s022 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c020 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s022 c020 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s022 c020 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s022 c020 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c020 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s022 c020 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s022 c020 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s022 c020 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s022 c020 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s022 c020 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s022 c020 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s022 c020 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s022 c020 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s022 c020 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s022 c020 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s022 c020 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3307 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s022 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s022 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s022 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s022 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s022 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s022 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s022 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s022 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s022 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s022 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s022 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s022 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_3307 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s022 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s022 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s022 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s022 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s022 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s022 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s022 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s022 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s022 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3307 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s022 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s022 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s022 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s022 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s022 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s022 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s022 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s022 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s022 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s022 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s022 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_3307 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s023 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3308 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s023 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3308 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s023 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3308 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s023 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3308 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s023 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3308 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s023 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_3308 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s023 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s023 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s023 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_3308 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s023 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s023 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s023 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s023 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s023 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s023 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s023 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s023 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s023 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s023 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s023 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s023 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s023 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_3308 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s024 c010 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c010 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c010 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c010 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s024 c010 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s024 c010 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s024 c010 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c010 r220	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s024 c010 r230	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s024 c010 r240	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s024 c010 r250	APR_3038 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s024 c010 r260	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s024 c010 r270	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s024 c010 r280	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s024 c010 r290	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s024 c010 r300	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s024 c010 r310	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s024 c010 r320	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s024 c010 r321	APR_1012 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s024 c020 r012	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c020 r013	APR_1014 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c020 r020	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c020 r030	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_3186 / TRI_2711
C 18.00	s024 c020 r080	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2545 / TRI_2711
C 18.00	s024 c020 r120	APR_1051 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s024 c020 r210	APR_1036 / ATY_1487 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s024 c040 r100	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2516 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r110	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2519 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r120	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2547 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r130	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2520 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r140	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2522 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r150	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2523 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r160	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2524 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r170	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2526 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r180	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2480 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r190	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r200	APR_1051 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2518 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r210	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r220	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2542 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r230	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2544 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r240	APR_1036 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2546 / TRI_2711
C 18.00	s024 c040 r250	APR_3038 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s024 c040 r260	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s024 c040 r270	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s024 c040 r280	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s024 c040 r290	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s024 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s024 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s024 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s024 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1679 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s024 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s024 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s024 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s024 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s024 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s024 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s024 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s024 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s024 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1679 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s024 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s024 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s024 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s024 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s024 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1679 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 18.00	s025 c040 r300	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1689 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s025 c040 r310	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1689 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s025 c040 r320	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1689 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s025 c040 r321	APR_1012 / ATY_1488 / BAS_1515 / CUE_1689 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s025 c050 r020	APR_1051 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s025 c050 r210	APR_1036 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s025 c050 r250	APR_3038 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s025 c050 r260	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s025 c050 r270	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s025 c050 r280	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s025 c050 r290	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s025 c050 r300	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s025 c050 r310	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s025 c050 r320	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s025 c050 r321	APR_1012 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1689 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r010	APR_1076 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s025 c060 r011	APR_1014 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s025 c060 r020	APR_1051 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s025 c060 r210	APR_1036 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 18.00	s025 c060 r250	APR_3038 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r251	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r260	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2477 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r270	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2528 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r280	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2511 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r290	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2478 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r300	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2515 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r310	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2481 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r320	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / RWS_2483 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r321	APR_1012 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / EXT_1735 / MCY_2236 / PRP_2645 / TRI_2713
C 18.00	s025 c060 r325	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 18.00	s025 c060 r330	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 18.00	s025 c060 r340	APR_1062 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 18.00	s025 c060 r350	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s025 c060 r360	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s025 c060 r370	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s025 c060 r380	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s025 c060 r390	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2701
C 18.00	s025 c070 r010	APR_1076 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_1689 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 19.00	c010 r010	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c010 r020	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c010 r030	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c010 r040	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c010 r050	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c010 r060	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c010 r070	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c010 r080	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c010 r090	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c010 r100	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c010 r110	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c020 r010	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c020 r020	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c020 r030	APR_1013 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c070 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2527 / TRI_2717
C 19.00	c070 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2527 / TRI_2717
C 19.00	c070 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2527 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c070 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2527 / TRI_2717
C 19.00	c070 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2527 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c070 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2527 / TRI_2717
C 19.00	c070 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2527 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c080 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2517 / TRI_2717
C 19.00	c080 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2517 / TRI_2717
C 19.00	c080 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2517 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c080 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2517 / TRI_2717
C 19.00	c080 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2517 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c080 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2517 / TRI_2717
C 19.00	c080 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2517 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c090 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2521 / TRI_2717
C 19.00	c090 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c090 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2717
C 19.00	c090 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c090 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c090 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2717
C 19.00	c090 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c090 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c090 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2717
C 19.00	c090 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c090 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c100 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2525 / TRI_2717
C 19.00	c100 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c100 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2717
C 19.00	c100 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c100 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c100 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2717

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c100 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c100 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c100 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2717
C 19.00	c100 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c100 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c110 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2490 / TRI_2717
C 19.00	c110 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c110 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2717
C 19.00	c110 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c110 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c110 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2717
C 19.00	c110 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c110 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c110 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2717
C 19.00	c110 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c110 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c120 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2492 / TRI_2717
C 19.00	c120 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2492 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c120 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2492 / TRI_2717
C 19.00	c120 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2492 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c120 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2492 / TRI_2717
C 19.00	c120 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2492 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c120 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2492 / TRI_2717
C 19.00	c120 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2492 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c130 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2494 / TRI_2717
C 19.00	c130 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2494 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c130 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2494 / TRI_2717
C 19.00	c130 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2494 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c130 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2494 / TRI_2717
C 19.00	c130 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2494 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c130 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2494 / TRI_2717

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c130 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2494 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c140 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2495 / TRI_2717
C 19.00	c140 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2495 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c140 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2495 / TRI_2717
C 19.00	c140 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2495 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c140 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2495 / TRI_2717
C 19.00	c140 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2495 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c140 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2495 / TRI_2717
C 19.00	c140 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2495 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c150 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2496 / TRI_2717
C 19.00	c150 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2496 / TRI_2717
C 19.00	c150 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2496 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c150 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2496 / TRI_2717
C 19.00	c150 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2496 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c150 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2496 / TRI_2717
C 19.00	c150 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2496 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c160 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2498 / TRI_2717
C 19.00	c160 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2498 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c160 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2498 / TRI_2717
C 19.00	c160 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2498 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c160 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2498 / TRI_2717
C 19.00	c160 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2498 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c160 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2498 / TRI_2717
C 19.00	c160 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2498 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c170 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2499 / TRI_2717
C 19.00	c170 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c170 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2717
C 19.00	c170 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c170 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c170 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2717
C 19.00	c170 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c170 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c170 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2717
C 19.00	c170 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c170 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c180 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2501 / TRI_2717
C 19.00	c180 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2501 / TRI_2717
C 19.00	c180 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2501 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c180 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2501 / TRI_2717
C 19.00	c180 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2501 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c180 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2501 / TRI_2717
C 19.00	c180 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2501 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c190 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2502 / TRI_2717
C 19.00	c190 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2502 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c190 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2502 / TRI_2717
C 19.00	c190 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2502 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c190 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2502 / TRI_2717
C 19.00	c190 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2502 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c190 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2502 / TRI_2717
C 19.00	c190 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2502 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c200 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2503 / TRI_2717
C 19.00	c200 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c200 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2717
C 19.00	c200 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c200 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c200 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2717
C 19.00	c200 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c200 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c200 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2717
C 19.00	c200 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c200 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c210 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2504 / TRI_2717

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c210 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2504 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c210 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2504 / TRI_2717
C 19.00	c210 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2504 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c210 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2504 / TRI_2717
C 19.00	c210 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2504 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c210 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2504 / TRI_2717
C 19.00	c210 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2504 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c220 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2505 / TRI_2717
C 19.00	c220 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2505 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c220 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2505 / TRI_2717
C 19.00	c220 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2505 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c220 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2505 / TRI_2717
C 19.00	c220 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2505 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c220 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2505 / TRI_2717
C 19.00	c220 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2505 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c230 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c230 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c230 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c230 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c230 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c230 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c230 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c230 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c230 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c230 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c230 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c240 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c240 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c240 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c240 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c240 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c240 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c240 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c240 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c240 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c240 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c240 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c250 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c250 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c250 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c250 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c250 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c250 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c250 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c250 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c250 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c250 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c250 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c260 r010	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c260 r020	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c260 r030	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c260 r040	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c260 r050	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c260 r060	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c260 r070	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c260 r080	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c260 r090	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c260 r100	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c260 r110	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c270 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c270 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c270 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c270 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c270 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c270 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c270 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c270 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c270 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c270 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c270 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c280 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c280 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c280 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c280 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c280 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c280 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c280 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c280 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c280 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c280 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c280 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c290 r010	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c290 r020	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c290 r030	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c290 r040	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c290 r050	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c290 r060	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c290 r070	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c290 r080	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c290 r090	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c290 r100	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c290 r110	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c300 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2527 / TRI_2717
C 19.00	c300 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2527 / TRI_2717
C 19.00	c300 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2527 / TRI_2717 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c300 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2527 / TRI_2717
C 19.00	c300 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2527 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c300 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2527 / TRI_2717
C 19.00	c300 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2527 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c310 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2517 / TRI_2717
C 19.00	c310 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2517 / TRI_2717
C 19.00	c310 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2517 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c310 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2517 / TRI_2717
C 19.00	c310 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2517 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c310 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2517 / TRI_2717
C 19.00	c310 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2517 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c320 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2521 / TRI_2717
C 19.00	c320 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c320 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2717
C 19.00	c320 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c320 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c320 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2717
C 19.00	c320 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c320 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c320 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2717
C 19.00	c320 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c320 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c330 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2525 / TRI_2717
C 19.00	c330 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c330 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2717
C 19.00	c330 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c330 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c330 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2717
C 19.00	c330 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c330 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c330 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2717

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c330 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c330 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c340 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2490 / TRI_2717
C 19.00	c340 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c340 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2717
C 19.00	c340 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c340 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c340 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2717
C 19.00	c340 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c340 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c340 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2717
C 19.00	c340 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c340 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c350 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2492 / TRI_2717
C 19.00	c350 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2492 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c350 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2492 / TRI_2717
C 19.00	c350 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2492 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c350 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2492 / TRI_2717
C 19.00	c350 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2492 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c350 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2492 / TRI_2717
C 19.00	c350 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2492 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c360 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2494 / TRI_2717
C 19.00	c360 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2494 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c360 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2494 / TRI_2717
C 19.00	c360 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2494 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c360 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2494 / TRI_2717
C 19.00	c360 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2494 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c360 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2494 / TRI_2717
C 19.00	c360 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2494 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c370 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2495 / TRI_2717
C 19.00	c370 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2495 / TRI_2717 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c370 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2495 / TRI_2717
C 19.00	c370 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2495 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c370 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2495 / TRI_2717
C 19.00	c370 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2495 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c370 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2495 / TRI_2717
C 19.00	c370 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2495 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c380 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2496 / TRI_2717
C 19.00	c380 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2496 / TRI_2717
C 19.00	c380 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2496 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c380 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2496 / TRI_2717
C 19.00	c380 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2496 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c380 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2496 / TRI_2717
C 19.00	c380 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2496 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c390 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2498 / TRI_2717
C 19.00	c390 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2498 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c390 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2498 / TRI_2717
C 19.00	c390 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2498 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c390 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2498 / TRI_2717
C 19.00	c390 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2498 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c390 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2498 / TRI_2717
C 19.00	c390 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2498 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c400 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2499 / TRI_2717
C 19.00	c400 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c400 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2717
C 19.00	c400 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c400 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c400 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2717
C 19.00	c400 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c400 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c400 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2717
C 19.00	c400 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c400 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c410 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2501 / TRI_2717
C 19.00	c410 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2501 / TRI_2717
C 19.00	c410 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2501 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c410 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2501 / TRI_2717
C 19.00	c410 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2501 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c410 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2501 / TRI_2717
C 19.00	c410 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2501 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c420 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2502 / TRI_2717
C 19.00	c420 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2502 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c420 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2502 / TRI_2717
C 19.00	c420 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2502 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c420 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2502 / TRI_2717
C 19.00	c420 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2502 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c420 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2502 / TRI_2717
C 19.00	c420 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2502 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c430 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2503 / TRI_2717
C 19.00	c430 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c430 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2717
C 19.00	c430 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c430 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c430 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2717
C 19.00	c430 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c430 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c430 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2717
C 19.00	c430 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c430 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c440 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2504 / TRI_2717
C 19.00	c440 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2504 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c440 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2504 / TRI_2717
C 19.00	c440 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2504 / TRI_2717 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c440 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2504 / TRI_2717
C 19.00	c440 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2504 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c440 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2504 / TRI_2717
C 19.00	c440 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2504 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c450 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2505 / TRI_2717
C 19.00	c450 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2505 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c450 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2505 / TRI_2717
C 19.00	c450 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2505 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c450 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2505 / TRI_2717
C 19.00	c450 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2505 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c450 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2505 / TRI_2717
C 19.00	c450 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2505 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c460 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c460 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c460 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c460 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c460 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c460 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c460 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c460 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c460 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c460 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c460 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1741 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c470 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c470 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c470 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c470 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c470 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c470 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c470 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c470 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c470 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717
C 19.00	c470 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c470 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c480 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c480 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c480 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c480 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c480 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c480 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c480 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c480 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c480 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c480 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c480 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c490 r010	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c490 r020	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c490 r030	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c490 r040	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c490 r050	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c490 r060	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c490 r070	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c490 r080	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c490 r090	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c490 r100	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c490 r110	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c500 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c500 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c500 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c500 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c500 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c500 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c500 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c500 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c500 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c500 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c500 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c510 r010	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c510 r020	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c510 r030	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c510 r040	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c510 r050	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c510 r060	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c510 r070	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c510 r080	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c510 r090	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c510 r100	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c510 r110	APR_1013 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c520 r010	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c520 r020	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c520 r030	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c520 r040	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c520 r050	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c520 r060	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c520 r070	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c520 r080	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c520 r090	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c520 r100	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c520 r110	APR_1013 / ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1743 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c530 r010	APR_1013 / ATY_1106 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c530 r030	APR_1013 / ATY_1106 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c530 r040	APR_1013 / ATY_1106 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c530 r060	APR_1013 / ATY_1106 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c530 r070	APR_1013 / ATY_1106 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c540 r010	APR_1013 / ATY_1106 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c540 r030	APR_1013 / ATY_1106 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c540 r040	APR_1013 / ATY_1106 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c540 r060	APR_1013 / ATY_1106 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c540 r070	APR_1013 / ATY_1106 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 19.00	c580 r100	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c580 r110	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c590 r010	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c590 r020	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c590 r030	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c590 r040	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c590 r050	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c590 r060	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c590 r070	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c590 r080	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c590 r090	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c590 r100	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c590 r110	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c600 r010	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 19.00	c600 r020	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c600 r030	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717
C 19.00	c600 r040	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c600 r050	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c600 r060	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717
C 19.00	c600 r070	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c600 r080	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c600 r090	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717
C 19.00	c600 r100	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2817
C 19.00	c600 r110	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2717 / UES_2814
C 19.00	c600 r120	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2813
C 19.00	c600 r130	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2804
C 19.00	c600 r140	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2807
C 19.00	c600 r150	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2808
C 19.00	c600 r160	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2809
C 19.00	c600 r170	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2805
C 19.00	c600 r180	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2815
C 19.00	c600 r190	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2811
C 19.00	c600 r200	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2806
C 19.00	c600 r210	APR_1013 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717 / UES_2812
C 19.00	c610 r010	APR_1013 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_1842 / PRP_2645 / TRI_2717
C 20.00	c010 r010	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c010 r020	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c010 r030	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c010 r040	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c010 r050	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c010 r060	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c010 r070	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c010 r080	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c010 r090	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c010 r100	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c010 r110	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c010 r120	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1924 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c020 r010	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c020 r020	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c020 r030	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c020 r040	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c020 r050	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c020 r060	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c020 r070	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c020 r080	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c020 r090	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c020 r100	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c020 r110	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c020 r120	APR_1010 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1924 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c030 r010	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c030 r020	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c030 r030	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c030 r040	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c030 r050	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c030 r060	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c030 r070	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c030 r080	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c030 r090	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c030 r100	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c030 r110	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c030 r120	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1924 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c040 r010	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c040 r020	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c040 r030	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c040 r040	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c040 r050	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c040 r060	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c040 r070	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c040 r080	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c040 r090	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c040 r100	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c040 r110	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c040 r120	APR_1010 / ATY_1493 / BAS_1517 / MCY_1924 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c050 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c050 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c050 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c050 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c050 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c050 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c050 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c050 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c050 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c050 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c050 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c050 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1924 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c060 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c060 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c060 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c060 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c060 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c060 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c060 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c060 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c060 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c060 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c060 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c060 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1924 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c070 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c070 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c080 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c080 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c090 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c090 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c090 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c090 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c090 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c090 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c090 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c090 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c090 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c090 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c090 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c090 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c100 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c100 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c110 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c110 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2490 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c120 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c120 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c130 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c130 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c140 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c140 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c140 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c140 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c140 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c140 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c140 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2501 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c140 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c140 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c140 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c140 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c140 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c150 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c150 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c160 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c160 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c160 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c160 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c160 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c160 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c160 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c160 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c160 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c170 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c170 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c170 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c170 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c170 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c170 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c170 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c170 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c170 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c170 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c170 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c170 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1925 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1925 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1925 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2236 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c180 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1924 / MRW_1000 / PIN_2549 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c190 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c190 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c190 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c190 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c190 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c190 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c190 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c200 r010	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c200 r020	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c200 r030	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c200 r050	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c200 r060	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c200 r080	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c200 r090	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c210 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c210 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c210 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c210 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c210 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c210 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c210 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c220 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c220 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c220 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c220 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c220 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c220 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c220 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c230 r010	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c230 r020	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c230 r030	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c230 r050	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c230 r060	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c230 r080	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c230 r090	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c240 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c240 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2527 / TRI_2715
C 20.00	c250 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c250 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c250 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c250 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2517 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c250 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c250 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c250 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c250 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c250 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c250 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c250 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c250 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2517 / TRI_2715
C 20.00	c260 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c260 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2521 / TRI_2715
C 20.00	c270 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c270 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c270 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c270 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c270 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c270 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c270 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c270 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c270 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c270 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c270 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2525 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c270 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2525 / TRI_2715
C 20.00	c280 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c280 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2490 / TRI_2715
C 20.00	c290 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c290 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2496 / TRI_2715
C 20.00	c300 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c300 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c300 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c300 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c300 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c300 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c300 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c300 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c300 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c300 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c300 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c300 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2499 / TRI_2715
C 20.00	c310 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c310 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2501 / TRI_2715
C 20.00	c320 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c320 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2503 / TRI_2715
C 20.00	c330 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c330 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2534 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c330 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c330 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c330 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c330 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c330 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c330 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c330 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2534 / TRI_2715
C 20.00	c340 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2144 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1842 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1925 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_2236 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c340 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1735 / MCY_1924 / MRW_1027 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r040	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1925 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r070	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1925 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r100	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1925 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r110	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2236 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c350 r120	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1924 / MRW_1000 / PIN_2552 / PRP_2645 / RWS_2506 / TRI_2715
C 20.00	c360 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c360 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c360 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c360 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c360 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c360 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c360 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c370 r010	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c370 r020	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c370 r030	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c370 r050	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c370 r060	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c370 r080	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c370 r090	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1028 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c380 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c380 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c380 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c380 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c380 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c380 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c380 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1046 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c390 r010	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c390 r020	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c390 r030	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c390 r050	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c390 r060	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c390 r080	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c390 r090	APR_1010 / ATY_1488 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c400 r010	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c400 r020	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c400 r030	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c400 r050	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c400 r060	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c400 r080	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_2144 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c400 r090	ATY_1165 / BAS_1510 / EXT_1745 / MCY_1842 / MRW_1040 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c410 r010	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c410 r020	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c410 r030	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c410 r040	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c410 r050	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c410 r060	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 20.00	c410 r070	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c410 r080	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c410 r090	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c410 r100	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c410 r110	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c410 r120	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1924 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c420 r010	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c420 r020	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c420 r030	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c420 r040	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c420 r050	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c420 r060	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c420 r070	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c420 r080	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c420 r090	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c420 r100	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c420 r110	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c420 r120	APR_1010 / ATY_1491 / BAS_1510 / MCY_1924 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c430 r010	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c430 r020	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c430 r030	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c430 r040	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c430 r050	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c430 r060	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c430 r070	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c430 r080	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c430 r090	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c430 r100	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2549 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c430 r110	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_2236 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c430 r120	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1924 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c440 r010	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c440 r020	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c440 r030	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c440 r040	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2686 / TRI_2715
C 20.00	c440 r050	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c440 r060	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c440 r070	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2684 / TRI_2715
C 20.00	c440 r080	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_2144 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c440 r090	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1842 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c440 r100	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1925 / PIN_2552 / PRP_2645 / RSP_2689 / TRI_2715
C 20.00	c440 r110	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_2236 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c440 r120	APR_1010 / ATY_1490 / BAS_1510 / MCY_1924 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2715
C 20.00	c450 r010	APR_1010 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2144 / PRP_2645 / TRI_2715
C 21.00	s001 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s001 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s001 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s001 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s001 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s001 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s001 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s001 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s001 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s001 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s001 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s001 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s001 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s001 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s001 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s001 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s002 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s002 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s002 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s002 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s002 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s002 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s002 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s002 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s002 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s002 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s002 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s002 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s002 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s002 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s002 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1755 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s003 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s003 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s003 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s003 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s003 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s003 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s003 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s003 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s003 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s003 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s003 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s003 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s003 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s003 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s003 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1756 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s004 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s004 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s004 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s004 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s004 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s004 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s004 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s004 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s004 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s004 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s004 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s004 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s004 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s004 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s004 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1757 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s005 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s005 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s005 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s005 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s005 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s005 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s005 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s005 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s005 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s005 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s005 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s005 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s005 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s005 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1759 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s006 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s006 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s006 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s006 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s006 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s006 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s006 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s006 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s006 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s006 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s006 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s006 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s006 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s006 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1760 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s007 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s007 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s007 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s007 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s007 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s007 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s007 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s007 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s007 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s007 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s007 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s007 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s007 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s007 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s007 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1761 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s008 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s008 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s008 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s008 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s008 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s008 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s008 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s008 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s008 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s008 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s008 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s008 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s008 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s008 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1763 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s009 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s009 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s009 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s009 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s009 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s009 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s009 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s009 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s009 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s009 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s009 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s009 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s009 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s009 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s009 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1764 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s010 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s010 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s010 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s010 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s010 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s010 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s010 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s010 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s010 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s010 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s010 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s010 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s010 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s010 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1765 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s011 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s011 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s011 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s011 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s011 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s011 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s011 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s011 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s011 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s011 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s011 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s011 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s011 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s011 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s011 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1766 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s012 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s012 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s012 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s012 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s012 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s012 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s012 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s012 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s012 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s012 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s012 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s012 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s012 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s012 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1767 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s013 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s013 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s013 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s013 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s013 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s013 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s013 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s013 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s013 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s013 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s013 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s013 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s013 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s013 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s013 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1768 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s014 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s014 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s014 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s014 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s014 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s014 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s014 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s014 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s014 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s014 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s014 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s014 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s014 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s014 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1769 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s015 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s015 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s015 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s015 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s015 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s015 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s015 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s015 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s015 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s015 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s015 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s015 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s015 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s015 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1770 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s016 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s016 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s016 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s016 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s016 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s016 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s016 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s016 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s016 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s016 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s016 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s016 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s016 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s016 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s016 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1772 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s017 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s017 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s017 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s017 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s017 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s017 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s017 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s017 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s017 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s017 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s017 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s017 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s017 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s017 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s017 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1773 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s018 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s018 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s018 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s018 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s018 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s018 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s018 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s018 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s018 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s018 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s018 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s018 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s018 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s018 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s018 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1774 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s019 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s019 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s019 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s019 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s019 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s019 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s019 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s019 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s019 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s019 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s019 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s019 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s019 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s019 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s019 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1776 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s020 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s020 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s020 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s020 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s020 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s020 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s020 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s020 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s020 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s020 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s020 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s020 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s020 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s020 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1777 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s021 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s021 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s021 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s021 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s021 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s021 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s021 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s021 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s021 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s021 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s021 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s021 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s021 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s021 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s021 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1785 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s022 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s022 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s022 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s022 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s022 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s022 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s022 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s022 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s022 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s022 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s022 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s022 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s022 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s022 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s022 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1786 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s023 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s023 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s023 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s023 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s023 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s023 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s023 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s023 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s023 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s023 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s023 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s023 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s023 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s023 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1787 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s024 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s024 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s024 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s024 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s024 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s024 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s024 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s024 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s024 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s024 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s024 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s024 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s024 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s024 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1790 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s025 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s025 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s025 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s025 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s025 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s025 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s025 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s025 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s025 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s025 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s025 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s025 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s025 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s025 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s025 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1791 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s026 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s026 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s026 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s026 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s026 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s026 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s026 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s026 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s026 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s026 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s026 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s026 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s026 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s026 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1792 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s027 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s027 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s027 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s027 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s027 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s027 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s027 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s027 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s027 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s027 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s027 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s027 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s027 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s027 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s027 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1793 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s028 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s028 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s028 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s028 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s028 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s028 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s028 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s028 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s028 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s028 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s028 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s028 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s028 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s028 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s028 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1797 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s029 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s029 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s029 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s029 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s029 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s029 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s029 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s029 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s029 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s029 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s029 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s029 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s029 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s029 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s029 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1754 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s030 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s030 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s030 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s030 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s030 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s030 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s030 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s030 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s030 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s030 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s030 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s030 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s030 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s030 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s030 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1771 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s031 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s031 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s031 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s031 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s031 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s031 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s031 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s031 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s031 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s031 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s031 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s031 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s031 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s031 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1775 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s032 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s032 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s032 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s032 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s032 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s032 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s032 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s032 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s032 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s032 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s032 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s032 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s032 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s032 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1788 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s033 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s033 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s033 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s033 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s033 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s033 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s033 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s033 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s033 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s033 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s033 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s033 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s033 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s033 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s033 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1789 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s034 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s034 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s034 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s034 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s034 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s034 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s034 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s034 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s034 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s034 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s034 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s034 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s034 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s034 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1794 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s035 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s035 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s035 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s035 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s035 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s035 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s035 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s035 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s035 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s035 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s035 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s035 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s035 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s035 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s035 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1795 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s036 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s036 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s036 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s036 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s036 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s036 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s036 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s036 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s036 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s036 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s036 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s036 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s036 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s036 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1796 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s037 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s037 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s037 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s037 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s037 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s037 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s037 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s037 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s037 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s037 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s037 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s037 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s037 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s037 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s037 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1798 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s038 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s038 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s038 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s038 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s038 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s038 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s038 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s038 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s038 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s038 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s038 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s038 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s038 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s038 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1782 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s039 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s039 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s039 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s039 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s039 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s039 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s039 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s039 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s039 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s039 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s039 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s039 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s039 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s039 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s039 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_3473 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s040 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s040 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s040 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s040 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s040 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s040 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s040 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s040 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s040 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s040 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s040 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s040 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s040 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s040 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_3503 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s041 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s041 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s041 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s041 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s041 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s041 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s041 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s041 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s041 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s041 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s041 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s041 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s041 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s041 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_3525 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c010 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c010 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c010 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2094 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 21.00	s042 c010 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c010 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c010 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s042 c010 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s042 c010 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c020 r020	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c020 r021	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_1994 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c020 r022	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2094 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c020 r030	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c020 r040	APR_1009 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c020 r050	APR_1011 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s042 c020 r080	APR_1063 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s042 c020 r090	APR_1015 / ATY_1487 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c030 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c030 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2117 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c030 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2271 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c030 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s042 c030 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_1894 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s042 c030 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2264 / PIN_2549 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c040 r020	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c040 r030	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2117 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c040 r040	APR_1009 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2271 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c040 r050	APR_1011 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s042 c040 r080	APR_1063 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_1894 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s042 c040 r090	APR_1015 / ATY_1488 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2264 / PIN_2552 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c050 r020	APR_1009 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c050 r050	APR_1011 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s042 c050 r080	APR_1063 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s042 c050 r090	APR_1015 / ATY_1492 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c060 r010	APR_1071 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c060 r020	APR_1009 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 21.00	s042 c060 r050	APR_1011 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 21.00	s042 c060 r080	APR_1063 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_1894 / PRP_2645 / TRI_2709
C 21.00	s042 c060 r090	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c060 r100	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c060 r110	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c060 r120	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c060 r130	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2264 / PRP_2645 / TRI_2706
C 21.00	s042 c070 r010	APR_1071 / ATY_1448 / BAS_1510 / CMA_1758 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 22.00	c020 r010	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / CUE_3681 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r020	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / CUE_1675 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r030	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / CUE_1676 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r040	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_2180 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r100	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2109 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r110	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2113 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r120	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_1994 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r130	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / CUE_1680 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r140	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / CUE_1669 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r150	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / CUE_1670 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r160	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / CUE_1671 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r170	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / CUE_1672 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c020 r180	APR_1072 / ATY_1487 / BAS_1510 / CUE_1673 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2708

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 22.00	c080 r020	APR_1072 / ATY_1492 / BAS_1510 / CUE_1675 / MCY_2093 / PIN_2550 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c090 r010	APR_1072 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_3681 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c090 r020	APR_1072 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1675 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c090 r030	APR_1072 / ATY_1359 / BAS_1510 / CUE_1676 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c090 r040	APR_1072 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCU_2180 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c090 r050	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c090 r060	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c090 r070	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c090 r080	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c090 r090	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2574 / TRI_2708
C 22.00	c100 r010	APR_1072 / ATY_1448 / BAS_1510 / CUE_3681 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2708
C 23.00	c010 r010	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c010 r020	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_3143 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c010 r030	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_2096 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c010 r040	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_2095 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c010 r050	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_2098 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c010 r060	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_2097 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c010 r070	APR_1050 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c010 r080	APR_1037 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c010 r090	APR_1066 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c020 r010	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c020 r020	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_3143 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c020 r030	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_2096 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c020 r040	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_2095 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c020 r050	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_2098 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c020 r060	APR_1074 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCU_2097 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c020 r070	APR_1050 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c020 r080	APR_1037 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c020 r090	APR_1066 / ATY_1487 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c030 r010	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c030 r020	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCU_3143 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c030 r030	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCU_2096 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c030 r040	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCU_2095 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c030 r050	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCU_2098 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c030 r060	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCU_2097 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c030 r070	APR_1050 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c030 r080	APR_1037 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c030 r090	APR_1066 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c040 r010	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c040 r020	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCU_3143 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c040 r030	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCU_2096 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c040 r040	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCU_2095 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c040 r050	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCU_2098 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c040 r060	APR_1074 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCU_2097 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c040 r070	APR_1050 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c040 r080	APR_1037 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c040 r090	APR_1066 / ATY_1488 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c050 r010	APR_1074 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c050 r020	APR_1074 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCU_3143 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c050 r030	APR_1074 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCU_2096 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c050 r040	APR_1074 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCU_2095 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c050 r050	APR_1074 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCU_2098 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 23.00	c050 r060	APR_1074 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCU_2097 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c050 r070	APR_1050 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c050 r080	APR_1037 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c050 r090	APR_1066 / ATY_1492 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r010	APR_1074 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r020	APR_1074 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCU_3143 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r030	APR_1074 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCU_2096 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r040	APR_1074 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCU_2095 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r050	APR_1074 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCU_2098 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r060	APR_1074 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCU_2097 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r070	APR_1050 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r080	APR_1037 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r090	APR_1066 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r100	APR_1015 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r110	APR_3031 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r120	APR_3032 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r130	APR_3033 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c060 r140	APR_3034 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2264 / PRP_2574 / TRI_2704
C 23.00	c070 r010	APR_1074 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 24.00	c030 r010	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c030 r020	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 24.00	c030 r030	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 24.00	c030 r040	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 24.00	c030 r050	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 24.00	c030 r060	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 24.00	c030 r070	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 24.00	c030 r080	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2708
C 24.00	c030 r090	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 24.00	c030 r100	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2725
C 24.00	c030 r110	APR_1041 / ATY_1102 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2726
C 24.00	c040 r010	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c040 r020	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 24.00	c040 r030	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 24.00	c040 r040	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 24.00	c040 r050	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 24.00	c040 r060	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 24.00	c040 r070	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 24.00	c040 r080	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2708
C 24.00	c040 r090	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 24.00	c040 r100	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2725
C 24.00	c040 r110	APR_1041 / ATY_1382 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2726
C 24.00	c050 r010	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c050 r020	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 24.00	c050 r030	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 24.00	c050 r040	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 24.00	c050 r050	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 24.00	c050 r060	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 24.00	c050 r070	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 24.00	c050 r080	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2708
C 24.00	c050 r090	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 24.00	c050 r100	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2725
C 24.00	c050 r110	APR_1041 / ATY_1101 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2726

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 24.00	c060 r010	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c060 r020	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2701
C 24.00	c060 r030	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2711
C 24.00	c060 r040	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2713
C 24.00	c060 r050	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2706
C 24.00	c060 r060	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2705
C 24.00	c060 r070	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2707
C 24.00	c060 r080	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2708
C 24.00	c060 r090	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2704
C 24.00	c060 r100	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2725
C 24.00	c060 r110	APR_1041 / ATY_1381 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2645 / TRI_2726
C 24.00	c070 r010	APR_1041 / ATY_1164 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c080 r010	APR_1041 / ATY_1297 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c090 r010	APR_1041 / ATY_1113 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c100 r010	APR_1041 / ATY_1114 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c110 r010	APR_1041 / ATY_1115 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c120 r010	APR_1041 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c130 r010	APR_1041 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c140 r010	APR_1041 / ATY_1349 / BAS_1515 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c150 r010	APR_1041 / ATY_1503 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c160 r010	APR_1041 / ATY_1430 / BAS_1510 / MCY_2093 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c170 r010	APR_1041 / ATY_1163 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2549 / PRP_2574 / TRI_2703
C 24.00	c180 r010	APR_1041 / ATY_1163 / BAS_1510 / MCY_2093 / PIN_2552 / PRP_2574 / TRI_2703
C 25.00	c010 r010	ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TRI_2697
C 25.00	c010 r020	APR_1007 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TRI_2697
C 25.00	c010 r030	APR_1078 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TRI_2697
C 25.00	c010 r040	APR_1061 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TRI_2697
C 25.00	c020 r010	ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_1994 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c020 r020	APR_1007 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_1994 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c020 r030	APR_1078 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_1994 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c020 r040	APR_1061 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_1994 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c030 r010	ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2372 / PRP_2574 / TRI_2697
C 25.00	c030 r020	APR_1007 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2372 / PRP_2574 / TRI_2697
C 25.00	c030 r030	APR_1078 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2372 / PRP_2574 / TRI_2697
C 25.00	c030 r040	APR_1061 / ATY_1257 / BAS_1510 / MCY_2372 / PRP_2574 / TRI_2697
C 25.00	c040 r020	APR_1007 / ATY_1102 / BAS_1510 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c050 r020	APR_1007 / ATY_1382 / BAS_1510 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c060 r020	APR_1007 / ATY_1101 / BAS_1510 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c070 r020	APR_1007 / ATY_1381 / BAS_1510 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c080 r010	ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c080 r020	APR_1007 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c080 r030	APR_1078 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c080 r040	APR_1061 / ATY_1359 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c090 r010	ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c090 r020	APR_1007 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c090 r030	APR_1078 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c090 r040	APR_1061 / ATY_1448 / BAS_1510 / MCY_2010 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c100 r010	ATY_1345 / BAS_1515 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c100 r020	APR_1007 / ATY_1345 / BAS_1515 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c100 r030	APR_1078 / ATY_1345 / BAS_1515 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c100 r040	APR_1061 / ATY_1345 / BAS_1515 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c110 r010	ATY_1345 / BAS_1515 / MRW_3682 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 25.00	c110 r020	APR_1007 / ATY_1345 / BAS_1515 / MRW_3682 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c110 r030	APR_1078 / ATY_1345 / BAS_1515 / MRW_3682 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c110 r040	APR_1061 / ATY_1345 / BAS_1515 / MRW_3682 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c120 r010	ATY_1299 / BAS_1515 / MCY_2010 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c130 r010	ATY_1338 / BAS_1515 / MCU_3037 / MCY_2014 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c130 r020	APR_1007 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCU_3037 / MCY_2014 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c130 r030	APR_1078 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCU_3037 / MCY_2014 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c140 r010	ATY_1338 / BAS_1515 / MCU_3036 / MCY_2014 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c140 r020	APR_1007 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCU_3036 / MCY_2014 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 25.00	c140 r030	APR_1078 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCU_3036 / MCY_2014 / PRP_2574 / TMA_1822 / TRI_2697
C 26.00	c010 r010	ATY_1160 / BAS_1515 / MCY_2033
C 26.00	c010 r020	ATY_1158 / BAS_1515 / MCY_2033
C 26.00	c010 r030	ATY_1159 / BAS_1515 / MCY_2033
C 27.00	c020 r999	ATY_1327 / INC_999
C 27.00	c030 r999	ATY_3183 / INC_999
C 27.00	c040 r999	ATY_1309 / INC_999
C 27.00	c050 r999	ATY_1416 / INC_999
C 27.00	c060 r999	ATY_1415 / INC_999
C 27.00	c070 r999	ATY_3641 / INC_999
C 28.00	c020 r999	ATY_3673 / INC_999
C 28.00	c030 r999	ATY_1454 / INC_999
C 28.00	c040 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930
C 28.00	c050 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / IMS_1801 / INC_999 / MCY_1930
C 28.00	c060 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1940
C 28.00	c070 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_2038
C 28.00	c080 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1994
C 28.00	c090 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_2201
C 28.00	c100 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_2091
C 28.00	c110 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_2282
C 28.00	c120 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_1940
C 28.00	c130 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_2038
C 28.00	c140 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_1994
C 28.00	c150 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_2201
C 28.00	c160 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_2091
C 28.00	c170 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_2282
C 28.00	c180 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_2371
C 28.00	c190 r999	ATY_1481 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930
C 28.00	c200 r999	ATY_1260 / BAS_1517 / INC_999 / MCY_1930
C 28.00	c210 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930
C 28.00	c220 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / PRP_2575
C 28.00	c230 r999	ATY_3162 / BAS_1515 / INC_999 / MCY_1930
C 28.00	c240 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_1940
C 28.00	c250 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_2038
C 28.00	c260 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_1994
C 28.00	c270 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_2201
C 28.00	c280 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_2091
C 28.00	c290 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / INC_999 / MCY_2282
C 28.00	c300 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1592 / INC_999 / MCY_1930
C 28.00	c310 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1578 / INC_999 / MCY_1930
C 28.00	c320 r999	ATY_1154 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930
C 28.00	c330 r999	ATY_3674 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930
C 28.00	c340 r999	ATY_3674 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / PRP_2575

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 28.00	c350 r999	ATY_3675 / BAS_1515 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c030 r999	ATY_1454 / GCC_999 / INC_999
C 29.00	c040 r999	ATY_1396 / GCC_999 / INC_999
C 29.00	c050 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c060 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / GCC_999 / IMS_1801 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c070 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1940
C 29.00	c080 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2038
C 29.00	c090 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1994
C 29.00	c100 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2201
C 29.00	c110 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2091
C 29.00	c120 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2282
C 29.00	c130 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1940
C 29.00	c140 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2038
C 29.00	c150 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1994
C 29.00	c160 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2201
C 29.00	c170 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2091
C 29.00	c180 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2282
C 29.00	c190 r999	ATY_1353 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2371
C 29.00	c200 r999	ATY_1481 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c210 r999	ATY_1260 / BAS_1517 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c220 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c230 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / PRP_2575
C 29.00	c240 r999	ATY_3162 / BAS_1515 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c250 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1940
C 29.00	c260 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2038
C 29.00	c270 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1994
C 29.00	c280 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2201
C 29.00	c290 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2091
C 29.00	c300 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1581 / GCC_999 / INC_999 / MCY_2282
C 29.00	c310 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1592 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c320 r999	ATY_1218 / BAS_1510 / CRM_1578 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c330 r999	ATY_1154 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c340 r999	ATY_3674 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930
C 29.00	c350 r999	ATY_3674 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / PRP_2575
C 29.00	c360 r999	ATY_3675 / BAS_1515 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930
C 30.00	c020 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3369
C 30.00	c030 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3370
C 30.00	c040 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3371
C 30.00	c050 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3372
C 30.00	c060 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3373
C 30.00	c070 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3374
C 30.00	c080 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3375
C 30.00	c090 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3376
C 30.00	c100 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3377
C 30.00	c110 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3378
C 30.00	c120 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3379
C 30.00	c130 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3380
C 30.00	c140 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3381
C 30.00	c150 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3382
C 30.00	c160 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3383
C 30.00	c170 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3384
C 30.00	c180 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3385

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 30.00	c190 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3386
C 30.00	c200 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3387
C 30.00	c210 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3388
C 30.00	c220 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3389
C 30.00	c230 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3390
C 30.00	c240 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3274
C 30.00	c250 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3284
C 31.00	c030 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3369
C 31.00	c040 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3370
C 31.00	c050 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3371
C 31.00	c060 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3372
C 31.00	c070 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3373
C 31.00	c080 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3374
C 31.00	c090 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3375
C 31.00	c100 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3376
C 31.00	c110 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3377
C 31.00	c120 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3378
C 31.00	c130 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3379
C 31.00	c140 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3380
C 31.00	c150 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3381
C 31.00	c160 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3382
C 31.00	c170 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3383
C 31.00	c180 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3384
C 31.00	c190 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3385
C 31.00	c200 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3386
C 31.00	c210 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3387
C 31.00	c220 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3388
C 31.00	c230 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3389
C 31.00	c240 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3390
C 31.00	c250 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3274
C 31.00	c260 r999	ATY_1311 / BAS_1510 / GCC_999 / INC_999 / MCY_1930 / RES_3284
C 40.00	c010 r010	ATY_1177 / BAS_1510 / MCY_1994
C 40.00	c010 r020	ATY_1177 / BAS_1510 / MCY_2017
C 40.00	c010 r050	ATY_1177 / BAS_1510 / MCY_2016
C 40.00	c010 r060	ATY_1177 / BAS_1510 / MCY_2020
C 40.00	c010 r070	ATY_1177 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2850
C 40.00	c010 r080	ATY_1177 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2866
C 40.00	c010 r090	ATY_1177 / BAS_1510 / MCY_2819
C 40.00	c020 r010	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_1994
C 40.00	c020 r020	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2017
C 40.00	c020 r050	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2016
C 40.00	c020 r060	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2020
C 40.00	c020 r070	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2850
C 40.00	c020 r080	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2866
C 40.00	c020 r090	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2819
C 40.00	c020 r200	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2820
C 40.00	c020 r210	ATY_2965 / BAS_1510 / MCG_1881 / MCY_1895 / TAC_1994
C 40.00	c020 r220	ATY_2965 / BAS_1510 / MCG_1881 / MCS_1994 / MCY_3127
C 40.00	c020 r230	ATY_2965 / BAS_1506 / MCG_3132 / MCY_1895 / TAC_2976
C 40.00	c020 r240	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2211 / TYA_3326
C 40.00	c030 r010	ATY_2833 / BAS_1510 / MCY_1994 / TRI_2691
C 40.00	c040 r070	ATY_3395 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2850 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 40.00	c040 r080	ATY_3395 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2866 / TRI_2691
C 40.00	c050 r010	ATY_2966 / BAS_1510 / MCY_1994 / TRI_2691
C 40.00	c050 r020	ATY_2966 / BAS_1510 / MCY_2017 / TRI_2691
C 40.00	c050 r030	ATY_2966 / BAS_1510 / MCY_2019 / TRI_2691
C 40.00	c050 r040	ATY_2966 / BAS_1510 / MCY_2018 / TRI_2691
C 40.00	c050 r050	ATY_2966 / BAS_1510 / MCY_2016 / TRI_2691
C 40.00	c050 r060	ATY_2966 / BAS_1510 / MCY_2020 / TRI_2691
C 40.00	c060 r010	ATY_2967 / BAS_1510 / MCY_1994 / TRI_2691
C 40.00	c070 r010	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_1994
C 40.00	c070 r020	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2017
C 40.00	c070 r030	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2019
C 40.00	c070 r040	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2018
C 40.00	c070 r050	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2016
C 40.00	c070 r060	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2020
C 40.00	c070 r100	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2970
C 40.00	c070 r110	ATY_1338 / BAS_1510 / CPS_1666 / MCY_2970 / SCC_2881
C 40.00	c070 r120	ATY_1338 / BAS_1510 / CPS_1666 / MCY_2970 / SCC_2994
C 40.00	c070 r130	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2970 / SCC_2865
C 40.00	c070 r140	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2972
C 40.00	c070 r150	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2971
C 40.00	c070 r160	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2969
C 40.00	c070 r170	ATY_1338 / BAS_1510 / CPS_1666 / MCY_2205 / SCC_2881
C 40.00	c070 r180	ATY_1338 / BAS_1510 / CPS_1666 / MCY_2205 / SCC_2994
C 40.00	c070 r190	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2205 / SCC_2865
C 40.00	c080 r050	ATY_2848 / BAS_1510 / MCY_2016
C 40.00	c090 r050	ATY_2846 / BAS_1510 / MCY_2016
C 40.00	c100 r050	ATY_2844 / BAS_1510 / MCY_2016
C 40.00	c110 r050	ATY_3317 / BAS_1510 / MCY_2016
C 41.00	c010 r010	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2694
C 41.00	c010 r020	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2477 / TRI_2694
C 41.00	c010 r030	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2535 / TRI_2694
C 41.00	c010 r040	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2537 / TRI_2694
C 41.00	c010 r050	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2538 / TRI_2694
C 41.00	c010 r060	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2540 / TRI_2694
C 41.00	c010 r070	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2541 / TRI_2694
C 41.00	c010 r080	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2536 / TRI_2694
C 41.00	c010 r090	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2539 / TRI_2694
C 41.00	c010 r100	APR_1068 / ATY_1264 / BAS_1510 / IMS_1801 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2694
C 41.00	c020 r010	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2694
C 41.00	c020 r020	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2477 / TRI_2694
C 41.00	c020 r030	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2535 / TRI_2694
C 41.00	c020 r040	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2537 / TRI_2694
C 41.00	c020 r050	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2538 / TRI_2694
C 41.00	c020 r060	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2540 / TRI_2694
C 41.00	c020 r070	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2541 / TRI_2694
C 41.00	c020 r080	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2536 / TRI_2694
C 41.00	c020 r090	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / IMS_1807 / MCY_2148 / PRP_2575 / RWS_2539 / TRI_2694
C 41.00	c020 r100	APR_1042 / ATY_1257 / BAS_1510 / IMS_1801 / MCY_2148 / PRP_2575 / TRI_2694
C 41.00	c030 r110	ATY_1338 / BAS_1516 / CFO_2477 / MCY_2970 / TRI_2693
C 42.00	c010 r010	ATY_1169 / BAS_1517 / OFS_1542
C 42.00	c010 r020	ATY_1108 / BAS_1517 / OFS_1542
C 42.00	c010 r030	ATY_1169 / BAS_1517 / OFS_1561

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 42.00	c010 r040	ATY_1108 / BAS_1517 / OFS_1561
C 42.00	c010 r050	ATY_1169 / BAS_1517 / MCY_2342 / OFS_1542
C 42.00	c010 r060	ATY_1108 / BAS_1517 / MCY_2342 / OFS_1542
C 42.00	c010 r070	ATY_1169 / BAS_1517 / MCY_2342 / OFS_1561
C 42.00	c010 r080	ATY_1108 / BAS_1517 / MCY_2342 / OFS_1561
C 43.00	c010 r010	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2255 / TRI_2692
C 43.00	c010 r020	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2255 / TRI_2692 / TYA_2984
C 43.00	c010 r030	ATY_2839 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2255 / TRI_2692 / TYA_2984
C 43.00	c010 r040	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2010 / SCC_2908 / TRI_2691
C 43.00	c010 r050	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCC_2867 / TRI_2691
C 43.00	c010 r060	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2867 / TRI_2691
C 43.00	c010 r070	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2819 / PRP_2645 / TRI_2693
C 43.00	c010 r080	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r090	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / ECW_1723 / EXC_2989 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r100	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / ECW_1723 / EXC_1723 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r110	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / ECW_1723 / EXC_1730 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r120	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / ECW_1723 / EXC_2990 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r130	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / ECW_1723 / EXC_1729 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r140	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / ECW_2995 / EXC_2992 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r150	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / ECW_2995 / EXC_1730 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r160	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / ECW_2995 / EXC_1728 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r170	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / ECW_2995 / EXC_1729 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r180	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1726 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r190	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r200	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r210	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1733 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r220	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r230	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1724 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r240	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3063 / EXC_1724 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r250	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_2980 / EXC_1724 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r260	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_2980 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r270	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_2980 / CPZ_1639 / EXC_1724 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r280	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r290	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_2993 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r300	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c010 r310	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693 / TYA_2984
C 43.00	c010 r320	APR_1068 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693 / TYA_2984
C 43.00	c020 r010	ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2255 / TRI_2692
C 43.00	c020 r020	ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2255 / TRI_2692 / TYA_2984
C 43.00	c020 r030	ATY_3400 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2255 / TRI_2692 / TYA_2984
C 43.00	c020 r040	ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2010 / SCC_2908 / TRI_2691
C 43.00	c020 r050	ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCC_2867 / TRI_2691
C 43.00	c020 r060	ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2867 / TRI_2691
C 43.00	c020 r070	ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2819 / PRP_2645 / TRI_2693
C 43.00	c020 r080	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2974 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r090	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / IMS_1807 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r100	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / IMS_1807 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r110	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1723 / IMS_1807 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r120	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_2979 / EXC_1723 / IMS_1807 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r130	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1723 / IMS_1807 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r140	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_2983 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2975 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r150	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2975 / PRP_2575 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 43.00	c020 r160	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2975 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r170	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2975 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r180	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2975 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r190	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_2988 / IMS_1807 / MCG_2336 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r200	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_2988 / IMS_1807 / MCG_2338 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r210	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1733 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r220	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1733 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r230	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1710 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r240	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_3063 / EXC_1710 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r250	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_2980 / EXC_1710 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r260	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_2980 / CPZ_1668 / EXC_1710 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r270	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / CPS_2980 / CPZ_1639 / EXC_1710 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r280	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / IMS_1801 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r290	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_2987 / IMS_1807 / MCY_2872 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r300	APR_1044 / ATY_1255 / BAS_1510 / EXC_1734 / IMS_1807 / MCY_2874 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c020 r310	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2872 / PRP_2575 / TRI_2693 / TYA_2984
C 43.00	c020 r320	APR_1042 / ATY_1255 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2872 / PRP_2575 / TRI_2693 / TYA_2984
C 43.00	c030 r080	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1720 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r090	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / ECW_1723 / EXC_2989 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r100	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / ECW_1723 / EXC_1723 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r110	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / ECW_1723 / EXC_1730 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r120	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / ECW_1723 / EXC_2990 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r130	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / ECW_1723 / EXC_1729 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r140	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / ECW_2995 / EXC_2992 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r150	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / ECW_2995 / EXC_1730 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r160	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / ECW_2995 / EXC_1728 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r170	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / ECW_2995 / EXC_1729 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r180	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1726 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r190	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r200	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1722 / MCG_2338 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r210	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1733 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r220	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1733 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r230	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1724 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r240	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3063 / EXC_1724 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r250	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2980 / EXC_1724 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r260	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2980 / CPZ_1668 / EXC_1724 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r270	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2980 / CPZ_1639 / EXC_1724 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r280	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1719 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r290	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_2993 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r300	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1734 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c030 r310	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693 / TYA_2984
C 43.00	c030 r320	APR_1068 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2109 / PRP_2575 / TRI_2693 / TYA_2984
C 43.00	c040 r080	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2974 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r090	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2978 / EXC_1723 / IMS_1807 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r100	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1632 / EXC_1723 / IMS_1807 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r110	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_1723 / IMS_1807 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r120	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2979 / EXC_1723 / IMS_1807 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r130	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_1723 / IMS_1807 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 43.00	c040 r140	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2983 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2975 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r150	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1664 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2975 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r160	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1656 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2975 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r170	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1663 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2975 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r180	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_1653 / EXC_3017 / IMS_1807 / MCY_2975 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r190	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_2988 / IMS_1807 / MCG_2336 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r200	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_2988 / IMS_1807 / MCG_2338 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r210	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1733 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r220	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPZ_1668 / EXC_1733 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r230	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1710 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r240	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_3063 / EXC_1710 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r250	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2980 / EXC_1710 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r260	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2980 / CPZ_1668 / EXC_1710 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r270	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / CPS_2980 / CPZ_1639 / EXC_1710 / IMS_1807 / MCG_1898 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r280	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / IMS_1801 / MCY_2259 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r290	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_2987 / IMS_1807 / MCY_2872 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r300	APR_1044 / ATY_3400 / BAS_1510 / EXC_1734 / IMS_1807 / MCY_2874 / PRP_2575 / TRI_2693
C 43.00	c040 r310	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCY_2872 / PRP_2575 / TRI_2693 / TYA_2984
C 43.00	c040 r320	APR_1042 / ATY_3400 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2872 / PRP_2575 / TRI_2693 / TYA_2984
C 44.00	c010 r010	ATY_1301 / BAS_1515
C 44.00	c010 r020	ATY_1241 / BAS_1515
C 44.00	c010 r030	ATY_1089 / BAS_1515
C 44.00	c010 r040	ATY_1300 / BAS_1515
C 44.00	c010 r050	ATY_1398 / BAS_1515
C 44.00	c010 r060	ATY_1399 / BAS_1515
C 45.00	c010 r010	APR_3397 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2976 / REF_2853 / TRI_2691
C 45.00	c010 r020	APR_3398 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2976 / REF_2853 / TRI_2691
C 45.00	c010 r030	APR_2912 / ATY_2840 / BAS_1510 / MCY_1994 / REF_2853 / TRI_2691
C 45.00	c010 r040	APR_2912 / ATY_2968 / BAS_1510 / MCY_1994 / REF_2853 / TRI_2691
C 45.00	c010 r050	APR_1061 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_1994 / REF_2853 / TRI_2691
C 45.00	c010 r060	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2255 / REF_2853 / SCC_2909 / TRI_2692
C 45.00	c010 r070	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2972 / REF_2853 / TRI_2692 / TYA_2984
C 45.00	c010 r080	ATY_2839 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2971 / REF_2853 / TRI_2692 / TYA_2984
C 45.00	c010 r090	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2255 / REF_2853 / SCC_2936 / TRI_2692 / TYA_3330
C 45.00	c010 r100	ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2819 / REF_2853 / TRI_2693
C 45.00	c010 r110	ATY_1169 / BAS_1517 / OFS_1559 / REF_2853
C 45.00	c010 r120	ATY_1108 / BAS_1517 / OFS_1559 / REF_2853
C 45.00	c010 r130	ATY_1169 / BAS_1510 / MCY_2914 / REF_2853
C 45.00	c010 r140	ATY_1108 / BAS_1510 / MCY_2914 / REF_2853
C 45.00	c010 r150	ATY_1169 / BAS_1517 / MCY_2342 / OFS_1559 / REF_2853
C 45.00	c010 r160	ATY_3177 / BAS_1517 / MCY_2054 / OFS_1542 / REF_2853
C 45.00	c010 r170	ATY_1108 / BAS_1517 / MCY_2342 / OFS_1559 / REF_2853
C 45.00	c010 r180	ATY_2876 / BAS_1515 / MCY_2312 / OFS_1559 / REF_2853
C 45.00	c010 r190	ATY_2878 / BAS_1515 / MCY_2312 / OFS_1559 / REF_2853
C 45.00	c020 r010	APR_3397 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2976 / REF_2855 / TRI_2691
C 45.00	c020 r020	APR_3398 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2976 / REF_2855 / TRI_2691
C 45.00	c020 r030	APR_2912 / ATY_2840 / BAS_1510 / MCY_1994 / REF_2855 / TRI_2691
C 45.00	c020 r040	APR_2912 / ATY_2968 / BAS_1510 / MCY_1994 / REF_2855 / TRI_2691

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 45.00	c020 r050	APR_1061 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_1994 / REF_2855 / TRI_2691
C 45.00	c020 r060	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2255 / REF_2855 / SCC_2909 / TRI_2692
C 45.00	c020 r070	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2972 / REF_2855 / TRI_2692 / TYA_2984
C 45.00	c020 r080	ATY_2839 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2971 / REF_2855 / TRI_2692 / TYA_2984
C 45.00	c020 r090	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2255 / REF_2855 / SCC_2936 / TRI_2692 / TYA_3330
C 45.00	c020 r100	ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2819 / REF_2855 / TRI_2693
C 45.00	c020 r110	ATY_1169 / BAS_1517 / OFS_1559 / REF_2855
C 45.00	c020 r120	ATY_1108 / BAS_1517 / OFS_1559 / REF_2855
C 45.00	c020 r130	ATY_1169 / BAS_1510 / MCY_2914 / REF_2855
C 45.00	c020 r140	ATY_1108 / BAS_1510 / MCY_2914 / REF_2855
C 45.00	c020 r150	ATY_1169 / BAS_1517 / MCY_2342 / OFS_1559 / REF_2855
C 45.00	c020 r160	ATY_3177 / BAS_1517 / MCY_2054 / OFS_1542 / REF_2855
C 45.00	c020 r170	ATY_1108 / BAS_1517 / MCY_2342 / OFS_1559 / REF_2855
C 45.00	c020 r180	ATY_2876 / BAS_1515 / MCY_2312 / OFS_1559 / REF_2855
C 45.00	c020 r190	ATY_2878 / BAS_1515 / MCY_2312 / OFS_1559 / REF_2855
C 45.00	c030 r010	APR_3397 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2976 / TRI_2691
C 45.00	c030 r020	APR_3398 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2976 / TRI_2691
C 45.00	c030 r030	APR_2912 / ATY_2840 / BAS_1510 / MCY_1994 / TRI_2691
C 45.00	c030 r040	APR_2912 / ATY_2968 / BAS_1510 / MCY_1994 / TRI_2691
C 45.00	c030 r050	APR_1061 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_1994 / TRI_2691
C 45.00	c030 r060	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2255 / SCC_2909 / TRI_2692
C 45.00	c030 r070	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2972 / TRI_2692 / TYA_2984
C 45.00	c030 r080	ATY_2839 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2971 / TRI_2692 / TYA_2984
C 45.00	c030 r090	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2255 / SCC_2936 / TRI_2692 / TYA_3330
C 45.00	c030 r100	ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2819 / TRI_2693
C 45.00	c030 r110	ATY_1169 / BAS_1517 / OFS_1559
C 45.00	c030 r120	ATY_1108 / BAS_1517 / OFS_1559
C 45.00	c030 r130	ATY_1169 / BAS_1510 / MCY_2914
C 45.00	c030 r140	ATY_1108 / BAS_1510 / MCY_2914
C 45.00	c030 r150	ATY_1169 / BAS_1517 / MCY_2342 / OFS_1559
C 45.00	c030 r160	ATY_3177 / BAS_1517 / MCY_2054 / OFS_1542
C 45.00	c030 r170	ATY_1108 / BAS_1517 / MCY_2342 / OFS_1559
C 45.00	c030 r180	ATY_2876 / BAS_1515 / MCY_2312 / OFS_1559
C 45.00	c030 r190	ATY_2878 / BAS_1515 / MCY_2312 / OFS_1559
C 45.00	c040 r180	ATY_3629 / BAS_1515 / MCY_2312 / OFS_1559
C 45.00	c040 r190	ATY_3630 / BAS_1515 / MCY_2312 / OFS_1559
C 46.00	c010 r010	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2850 / SCO_3327 / TRI_2691
C 46.00	c010 r020	ATY_3395 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2850 / SCO_3327 / TRI_2691
C 46.00	c010 r030	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2866 / SCO_3327 / TRI_2691
C 46.00	c010 r040	ATY_3395 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2866 / SCO_3327 / TRI_2691
C 46.00	c010 r050	APR_2912 / ATY_2840 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCO_3327 / TRI_2691
C 46.00	c010 r060	APR_2912 / ATY_2968 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCO_3327 / TRI_2691
C 46.00	c010 r070	APR_1061 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCO_3327 / TRI_2691
C 46.00	c010 r080	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2255 / SCC_2909 / SCO_3327 / TRI_2692
C 46.00	c010 r090	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2972 / SCO_3327 / TRI_2692 / TYA_2984
C 46.00	c010 r100	ATY_2839 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2971 / SCO_3327 / TRI_2692 / TYA_2984
C 46.00	c010 r110	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2255 / SCC_2936 / SCO_3327 / TRI_2692 / TYA_3330
C 46.00	c010 r120	ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2819 / SCO_3327 / TRI_2693
C 46.00	c010 r130	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_3322
C 46.00	c010 r140	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1856 / SCO_3327
C 46.00	c010 r150	ATY_1177 / BAS_1508 / MCY_1860 / SCO_3327
C 46.00	c010 r160	ATY_1177 / BAS_1506 / DOF_1519 / MCY_2038 / RPR_3322

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 46.00	c020 r010	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2850 / SCO_3328 / TRI_2691
C 46.00	c020 r020	ATY_3395 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2850 / SCO_3328 / TRI_2691
C 46.00	c020 r030	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2866 / SCO_3328 / TRI_2691
C 46.00	c020 r040	ATY_3395 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2866 / SCO_3328 / TRI_2691
C 46.00	c020 r050	APR_2912 / ATY_2840 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCO_3328 / TRI_2691
C 46.00	c020 r060	APR_2912 / ATY_2968 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCO_3328 / TRI_2691
C 46.00	c020 r070	APR_1061 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCO_3328 / TRI_2691
C 46.00	c020 r080	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2255 / SCC_2909 / SCO_3328 / TRI_2692
C 46.00	c020 r090	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2972 / SCO_3328 / TRI_2692 / TYA_2984
C 46.00	c020 r100	ATY_2839 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2971 / SCO_3328 / TRI_2692 / TYA_2984
C 46.00	c020 r110	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2255 / SCC_2936 / SCO_3328 / TRI_2692 / TYA_3330
C 46.00	c020 r120	ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2819 / SCO_3328 / TRI_2693
C 46.00	c020 r130	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_3323
C 46.00	c020 r140	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1856 / SCO_3328
C 46.00	c020 r150	ATY_1177 / BAS_1508 / MCY_1860 / SCO_3328
C 46.00	c020 r160	ATY_1177 / BAS_1506 / DOF_1519 / MCY_2038 / RPR_3323
C 46.00	c030 r010	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2850 / SCO_3329 / TRI_2691
C 46.00	c030 r020	ATY_3395 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2850 / SCO_3329 / TRI_2691
C 46.00	c030 r030	ATY_2965 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2866 / SCO_3329 / TRI_2691
C 46.00	c030 r040	ATY_3395 / BAS_1510 / MCY_2976 / SCC_2866 / SCO_3329 / TRI_2691
C 46.00	c030 r050	APR_2912 / ATY_2840 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCO_3329 / TRI_2691
C 46.00	c030 r060	APR_2912 / ATY_2968 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCO_3329 / TRI_2691
C 46.00	c030 r070	APR_1061 / ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_1994 / SCO_3329 / TRI_2691
C 46.00	c030 r080	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2255 / SCC_2909 / SCO_3329 / TRI_2692
C 46.00	c030 r090	ATY_2839 / BAS_1510 / MCY_2972 / SCO_3329 / TRI_2692 / TYA_2984
C 46.00	c030 r100	ATY_2839 / BAS_1510 / MCG_2910 / MCY_2971 / SCO_3329 / TRI_2692 / TYA_2984
C 46.00	c030 r110	ATY_1338 / BAS_1510 / MCY_2255 / SCC_2936 / SCO_3329 / TRI_2692 / TYA_3330
C 46.00	c030 r120	ATY_1255 / BAS_1510 / MCY_2819 / SCO_3329 / TRI_2693
C 46.00	c030 r130	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_3324
C 46.00	c030 r140	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1856 / SCO_3329
C 46.00	c030 r150	ATY_1177 / BAS_1508 / MCY_1860 / SCO_3329
C 46.00	c030 r160	ATY_1177 / BAS_1506 / DOF_1519 / MCY_2038 / RPR_3324
C 46.00	c030 r170	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1856 / RPR_3325
C 51.00	c010 r040	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3056 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c010 r050	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3056 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c010 r060	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c010 r070	ATY_1268 / BAS_3045 / CUE_3730 / CUS_999 / GTR_3701 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c010 r080	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3698 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c010 r090	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3698 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c010 r100	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c010 r110	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c010 r120	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCU_3772 / MCY_2038
C 51.00	c010 r130	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCU_3773 / MCY_2038
C 51.00	c010 r140	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCU_3774 / MCY_2038
C 51.00	c010 r180	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	c010 r190	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	c010 r200	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	c010 r210	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	c010 r220	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720
C 51.00	c010 r230	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720
C 51.00	c010 r240	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	c010 r250	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c010 r260	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c010 r270	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c010 r280	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c010 r290	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c010 r300	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c010 r310	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	c010 r320	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	c010 r330	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	c010 r340	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c010 r350	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c010 r360	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c010 r370	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c010 r380	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c010 r390	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c010 r400	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQA_3703 / MCY_1856
C 51.00	c010 r410	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQA_3703 / MCY_1856
C 51.00	c010 r420	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1878
C 51.00	c010 r430	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1631 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_2207 / SLQ_3120
C 51.00	c010 r440	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3056 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_2477
C 51.00	c010 r450	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c010 r460	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3055 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c010 r470	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3788 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c010 r480	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3699 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c010 r490	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3708 / CUE_3819 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_3690
C 51.00	c010 r500	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3056 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_2484
C 51.00	c010 r510	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c010 r520	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3055 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c010 r530	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3788 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c010 r540	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3781 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c010 r550	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484 / SLQ_3742
C 51.00	c010 r560	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3733 / RWS_3688
C 51.00	c010 r570	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_1931 / RWS_3687
C 51.00	c010 r580	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_1631 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_2201 / PUR_3782
C 51.00	c010 r590	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQA_3703 / MCY_3722 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	c010 r600	ATY_1268 / BAS_3045 / CUE_3718 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_3734 / RPR_3732 / TMA_3122
C 51.00	c010 r610	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_2180 / PUR_3752 / TMA_3123
C 51.00	c010 r620	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c010 r630	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c010 r640	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c010 r650	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	c010 r660	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	c010 r670	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	c010 r680	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c010 r690	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c010 r700	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c010 r710	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	c010 r720	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	c010 r730	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	c010 r740	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	c010 r750	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	c010 r760	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	c010 r770	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1638 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_2038 / TMA_3123
C 51.00	c010 r780	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_2180
C 51.00	c010 r790	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3812 / CPS_3810 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3811
C 51.00	c010 r800	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3813 / CPS_3810 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3720
C 51.00	c010 r810	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1657 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3811
C 51.00	c010 r820	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3059 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCU_3814 / MCY_2038
C 51.00	c010 r830	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3777 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931 / SLQ_3239
C 51.00	c010 r840	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3719 / SLQ_3239
C 51.00	c010 r850	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_2205 / SLQ_3239
C 51.00	c010 r860	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3714 / MCY_1856
C 51.00	c010 r880	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	c010 r890	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	c010 r900	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	c020 r040	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3056 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c020 r050	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3056 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c020 r060	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c020 r070	ATY_3806 / BAS_3045 / CUE_3730 / CUS_999 / GTR_3701 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c020 r080	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3698 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c020 r090	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3698 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c020 r100	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c020 r110	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	c020 r120	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCU_3772 / MCY_2038
C 51.00	c020 r130	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCU_3773 / MCY_2038
C 51.00	c020 r140	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCU_3774 / MCY_2038
C 51.00	c020 r180	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	c020 r190	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	c020 r200	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	c020 r210	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	c020 r220	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720
C 51.00	c020 r230	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720
C 51.00	c020 r240	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720
C 51.00	c020 r250	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c020 r260	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c020 r270	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c020 r280	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c020 r290	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c020 r300	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c020 r310	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	c020 r320	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	c020 r330	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	c020 r340	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c020 r350	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c020 r360	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	c020 r370	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c020 r380	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c020 r390	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c020 r400	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQA_3703 / MCY_1856
C 51.00	c020 r410	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQA_3703 / MCY_1856
C 51.00	c020 r420	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1878
C 51.00	c020 r430	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1631 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_2207 / SLQ_3120
C 51.00	c020 r440	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3056 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_2477
C 51.00	c020 r450	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c020 r460	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3055 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c020 r470	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3788 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c020 r480	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3699 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c020 r490	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3708 / CUE_3819 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_3690
C 51.00	c020 r500	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3056 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_2484
C 51.00	c020 r510	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c020 r520	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3055 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c020 r530	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3788 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c020 r540	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3781 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c020 r550	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484 / SLQ_3742
C 51.00	c020 r560	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3733 / RWS_3688
C 51.00	c020 r570	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_1931 / RWS_3687
C 51.00	c020 r580	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_1631 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_2201 / PUR_3782
C 51.00	c020 r590	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQA_3703 / MCY_3722 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	c020 r600	ATY_3806 / BAS_3045 / CUE_3718 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_3734 / RPR_3732 / TMA_3122
C 51.00	c020 r610	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LQA_3703 / MCY_2180 / PUR_3752 / TMA_3123
C 51.00	c020 r620	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c020 r630	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c020 r640	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c020 r650	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	c020 r660	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	c020 r670	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	c020 r680	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c020 r690	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c020 r700	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	c020 r710	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	c020 r720	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	c020 r730	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	c020 r740	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	c020 r750	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	c020 r760	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	c020 r770	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1638 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_2038 / TMA_3123
C 51.00	c020 r780	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_2180
C 51.00	c020 r790	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3812 / CPS_3810 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3811
C 51.00	c020 r800	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3813 / CPS_3810 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3720
C 51.00	c020 r810	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1657 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3811
C 51.00	c020 r820	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3059 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCU_3814 / MCY_2038
C 51.00	c020 r830	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3777 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_1931 / SLQ_3239
C 51.00	c020 r840	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_3719 / SLQ_3239
C 51.00	c020 r850	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3755 / MCY_2205 / SLQ_3239
C 51.00	c020 r860	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3714 / MCY_1856
C 51.00	c020 r880	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	c020 r890	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	c020 r900	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	c030 r010	ATY_1177 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_1878
C 51.00	c030 r020	ATY_1177 / BAS_3045 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_2205
C 51.00	c030 r030	ATY_1177 / BAS_3045 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_2207 / SLQ_3120
C 51.00	c030 r160	ATY_1177 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_1985 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	c030 r180	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	c030 r190	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	c030 r200	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	c030 r210	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	c030 r220	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	c030 r230	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	c030 r240	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	c030 r250	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c030 r260	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c030 r270	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c030 r280	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c030 r290	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c030 r300	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c030 r310	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	c030 r320	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	c030 r330	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	c030 r340	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c030 r350	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c030 r360	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c030 r370	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c030 r380	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c030 r390	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c030 r400	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQA_3710 / MCY_1856
C 51.00	c030 r410	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQA_3710 / MCY_1856
C 51.00	c030 r420	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1878
C 51.00	c030 r430	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1631 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_2207 / SLQ_3120
C 51.00	c030 r440	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3056 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_2477
C 51.00	c030 r450	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c030 r460	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3055 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c030 r470	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3788 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c030 r480	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3699 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c030 r490	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3708 / CUE_3819 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_3690
C 51.00	c030 r500	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3056 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_2484
C 51.00	c030 r510	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c030 r520	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3055 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c030 r530	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3788 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c030 r540	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3781 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c030 r550	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484 / SLQ_3742
C 51.00	c030 r560	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3733 / RWS_3688
C 51.00	c030 r570	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_1931 / RWS_3687
C 51.00	c030 r580	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_1631 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_2201 / PUR_3782

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	c030 r590	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQA_3710 / MCY_3722 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	c030 r600	ATY_1268 / BAS_3045 / CUE_3718 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_3734 / RPR_3732 / TMA_3122
C 51.00	c030 r610	ATY_1268 / BAS_3045 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_2180 / PUR_3752 / TMA_3123
C 51.00	c030 r870	ATY_1177 / BAS_3045 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3723 / MCY_2203
C 51.00	c040 r150	ATY_3180 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_2201 / PUR_3782
C 51.00	c040 r170	ATY_3180 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3741 / MCY_2203 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	c040 r180	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	c040 r190	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	c040 r200	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	c040 r210	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	c040 r220	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	c040 r230	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	c040 r240	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	c040 r250	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c040 r260	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c040 r270	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c040 r280	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c040 r290	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c040 r300	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	c040 r310	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	c040 r320	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	c040 r330	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / CUS_999 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	c040 r340	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c040 r350	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c040 r360	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	c040 r370	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c040 r380	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c040 r390	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	c040 r400	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQA_3710 / MCY_1856
C 51.00	c040 r410	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQA_3710 / MCY_1856
C 51.00	c040 r420	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1878
C 51.00	c040 r430	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1631 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_2207 / SLQ_3120
C 51.00	c040 r440	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3056 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_2477
C 51.00	c040 r450	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c040 r460	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3055 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c040 r470	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3788 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c040 r480	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3699 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	c040 r490	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3708 / CUE_3819 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_3690
C 51.00	c040 r500	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3056 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_2484
C 51.00	c040 r510	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / GTR_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c040 r520	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3055 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c040 r530	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3788 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c040 r540	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3781 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	c040 r550	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484 / SLQ_3742
C 51.00	c040 r560	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3733 / RWS_3688
C 51.00	c040 r570	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / CUS_999 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_1931 / RWS_3687
C 51.00	c040 r580	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_1631 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_2201 / PUR_3782

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	c040 r590	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQA_3710 / MCY_3722 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	c040 r600	ATY_3806 / BAS_3045 / CUE_3718 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_3734 / RPR_3732 / TMA_3122
C 51.00	c040 r610	ATY_3806 / BAS_3045 / CUS_999 / LQA_3710 / MCY_2180 / PUR_3752 / TMA_3123
C 51.00	s010 c010 r040	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3056 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r050	ATY_1268 / BAS_3045 / GTR_3056 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r060	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3701 / CUE_3730 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r070	ATY_1268 / BAS_3045 / CUE_3730 / GTR_3701 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r080	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3698 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r090	ATY_1268 / BAS_3045 / GTR_3698 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r100	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3731 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r110	ATY_1268 / BAS_3045 / GTR_3731 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r120	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3059 / LIQ_3741 / MCU_3772 / MCY_2038
C 51.00	s010 c010 r130	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3059 / LIQ_3741 / MCU_3773 / MCY_2038
C 51.00	s010 c010 r140	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3059 / LIQ_3741 / MCU_3774 / MCY_2038
C 51.00	s010 c010 r180	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3062 / LIQ_3724 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r190	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r200	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r210	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r220	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720
C 51.00	s010 c010 r230	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720
C 51.00	s010 c010 r240	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720
C 51.00	s010 c010 r250	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c010 r260	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c010 r270	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c010 r280	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c010 r290	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c010 r300	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c010 r310	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	s010 c010 r320	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	s010 c010 r330	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	s010 c010 r340	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c010 r350	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c010 r360	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c010 r370	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c010 r380	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c010 r390	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c010 r400	ATY_1268 / BAS_3045 / LIQ_3739 / LQA_3703 / MCY_1856
C 51.00	s010 c010 r410	ATY_1268 / BAS_3045 / LIQ_3738 / LQA_3703 / MCY_1856
C 51.00	s010 c010 r420	ATY_1268 / BAS_3045 / LQA_3703 / MCY_1878
C 51.00	s010 c010 r430	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1631 / LQA_3703 / MCY_2207 / SLQ_3120
C 51.00	s010 c010 r440	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_2477
C 51.00	s010 c010 r450	ATY_1268 / BAS_3045 / GTR_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c010 r460	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3055 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c010 r470	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3788 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c010 r480	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3699 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c010 r490	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3708 / CUE_3819 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_3690
C 51.00	s010 c010 r500	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_2484
C 51.00	s010 c010 r510	ATY_1268 / BAS_3045 / GTR_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c010 r520	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3055 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c010 r530	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3788 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c010 r540	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3781 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	s010 c010 r550	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484 / SLQ_3742
C 51.00	s010 c010 r560	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3733 / RWS_3688
C 51.00	s010 c010 r570	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_1931 / RWS_3687
C 51.00	s010 c010 r580	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_1631 / LQA_3703 / MCY_2201 / PUR_3782
C 51.00	s010 c010 r590	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3697 / LQA_3703 / MCY_3722 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	s010 c010 r600	ATY_1268 / BAS_3045 / CUE_3718 / LQA_3703 / MCY_3734 / RPR_3732 / TMA_3122
C 51.00	s010 c010 r610	ATY_1268 / BAS_3045 / LQA_3703 / MCY_2180 / PUR_3752 / TMA_3123
C 51.00	s010 c010 r620	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1614 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r630	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1618 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r640	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1620 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r650	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	s010 c010 r660	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	s010 c010 r670	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	s010 c010 r680	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1614 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r690	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1618 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r700	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1620 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c010 r710	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1614 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	s010 c010 r720	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1618 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	s010 c010 r730	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1620 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	s010 c010 r740	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1614 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	s010 c010 r750	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1618 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	s010 c010 r760	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1620 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	s010 c010 r770	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1638 / LIQ_3755 / MCY_2038 / TMA_3123
C 51.00	s010 c010 r780	ATY_1268 / BAS_3045 / LIQ_3755 / MCY_2180
C 51.00	s010 c010 r790	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3812 / CPS_3810 / LIQ_3755 / MCY_3811
C 51.00	s010 c010 r800	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3813 / CPS_3810 / LIQ_3755 / MCY_3720
C 51.00	s010 c010 r810	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1657 / LIQ_3755 / MCY_3811
C 51.00	s010 c010 r820	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3059 / LIQ_3755 / MCU_3814 / MCY_2038
C 51.00	s010 c010 r830	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3777 / LIQ_3755 / MCY_1931 / SLQ_3239
C 51.00	s010 c010 r840	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / LIQ_3755 / MCY_3719 / SLQ_3239
C 51.00	s010 c010 r850	ATY_1268 / BAS_3045 / LIQ_3755 / MCY_2205 / SLQ_3239
C 51.00	s010 c010 r860	ATY_1268 / BAS_3045 / LIQ_3714 / MCY_1856
C 51.00	s010 c010 r880	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	s010 c010 r890	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	s010 c010 r900	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	s010 c020 r040	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3056 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r050	ATY_3806 / BAS_3045 / GTR_3056 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r060	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3701 / CUE_3730 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r070	ATY_3806 / BAS_3045 / CUE_3730 / GTR_3701 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r080	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3698 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r090	ATY_3806 / BAS_3045 / GTR_3698 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r100	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3731 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r110	ATY_3806 / BAS_3045 / GTR_3731 / LIQ_3741 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r120	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3059 / LIQ_3741 / MCU_3772 / MCY_2038
C 51.00	s010 c020 r130	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3059 / LIQ_3741 / MCU_3773 / MCY_2038
C 51.00	s010 c020 r140	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3059 / LIQ_3741 / MCU_3774 / MCY_2038
C 51.00	s010 c020 r180	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3062 / LIQ_3724 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r190	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r200	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r210	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r220	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720
C 51.00	s010 c020 r230	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	s010 c020 r240	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3720
C 51.00	s010 c020 r250	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c020 r260	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c020 r270	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c020 r280	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c020 r290	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c020 r300	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c020 r310	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	s010 c020 r320	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	s010 c020 r330	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_3131
C 51.00	s010 c020 r340	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c020 r350	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c020 r360	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c020 r370	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c020 r380	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c020 r390	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3703 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c020 r400	ATY_3806 / BAS_3045 / LIQ_3739 / LQA_3703 / MCY_1856
C 51.00	s010 c020 r410	ATY_3806 / BAS_3045 / LIQ_3738 / LQA_3703 / MCY_1856
C 51.00	s010 c020 r420	ATY_3806 / BAS_3045 / LQA_3703 / MCY_1878
C 51.00	s010 c020 r430	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1631 / LQA_3703 / MCY_2207 / SLQ_3120
C 51.00	s010 c020 r440	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_2477
C 51.00	s010 c020 r450	ATY_3806 / BAS_3045 / GTR_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c020 r460	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3055 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c020 r470	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3788 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c020 r480	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3699 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c020 r490	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3708 / CUE_3819 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_3690
C 51.00	s010 c020 r500	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RWS_2484
C 51.00	s010 c020 r510	ATY_3806 / BAS_3045 / GTR_3056 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c020 r520	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3055 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c020 r530	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3788 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c020 r540	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3781 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c020 r550	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484 / SLQ_3742
C 51.00	s010 c020 r560	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3703 / MCY_1931 / RPR_3733 / RWS_3688
C 51.00	s010 c020 r570	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_1931 / RWS_3687
C 51.00	s010 c020 r580	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_1631 / LQA_3703 / MCY_2201 / PUR_3782
C 51.00	s010 c020 r590	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3697 / LQA_3703 / MCY_3722 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	s010 c020 r600	ATY_3806 / BAS_3045 / CUE_3718 / LQA_3703 / MCY_3734 / RPR_3732 / TMA_3122
C 51.00	s010 c020 r610	ATY_3806 / BAS_3045 / LQA_3703 / MCY_2180 / PUR_3752 / TMA_3123
C 51.00	s010 c020 r620	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1614 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r630	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1618 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r640	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3796 / CQS_1620 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r650	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	s010 c020 r660	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	s010 c020 r670	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3755 / MCY_3142
C 51.00	s010 c020 r680	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1614 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r690	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1618 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r700	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1640 / CQS_1620 / LIQ_3755 / MCY_1931
C 51.00	s010 c020 r710	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1614 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	s010 c020 r720	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1618 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	s010 c020 r730	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1620 / LIQ_3755 / MCG_3798 / MCY_3298
C 51.00	s010 c020 r740	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1614 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	s010 c020 r750	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1618 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	s010 c020 r760	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3810 / CQS_1620 / LIQ_3755 / MCG_2338 / MCY_3298
C 51.00	s010 c020 r770	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1638 / LIQ_3755 / MCY_2038 / TMA_3123
C 51.00	s010 c020 r780	ATY_3806 / BAS_3045 / LIQ_3755 / MCY_2180
C 51.00	s010 c020 r790	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3812 / CPS_3810 / LIQ_3755 / MCY_3811
C 51.00	s010 c020 r800	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3813 / CPS_3810 / LIQ_3755 / MCY_3720
C 51.00	s010 c020 r810	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3809 / CPS_1657 / LIQ_3755 / MCY_3811
C 51.00	s010 c020 r820	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3059 / LIQ_3755 / MCU_3814 / MCY_2038
C 51.00	s010 c020 r830	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3777 / LIQ_3755 / MCY_1931 / SLQ_3239
C 51.00	s010 c020 r840	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / LIQ_3755 / MCY_3719 / SLQ_3239
C 51.00	s010 c020 r850	ATY_3806 / BAS_3045 / LIQ_3755 / MCY_2205 / SLQ_3239
C 51.00	s010 c020 r860	ATY_3806 / BAS_3045 / LIQ_3714 / MCY_1856
C 51.00	s010 c020 r880	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	s010 c020 r890	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	s010 c020 r900	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3740 / MCY_1856 / SLQ_3779
C 51.00	s010 c030 r010	ATY_1177 / BAS_3045 / LIQ_3741 / MCY_1878
C 51.00	s010 c030 r020	ATY_1177 / BAS_3045 / CPS_1631 / LIQ_3741 / MCY_2205
C 51.00	s010 c030 r030	ATY_1177 / BAS_3045 / CPS_1631 / LIQ_3741 / MCY_2207 / SLQ_3120
C 51.00	s010 c030 r160	ATY_1177 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3741 / MCY_1985 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	s010 c030 r180	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3062 / LIQ_3724 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	s010 c030 r190	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	s010 c030 r200	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	s010 c030 r210	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	s010 c030 r220	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	s010 c030 r230	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	s010 c030 r240	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	s010 c030 r250	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c030 r260	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c030 r270	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c030 r280	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c030 r290	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c030 r300	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c030 r310	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	s010 c030 r320	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	s010 c030 r330	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	s010 c030 r340	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c030 r350	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c030 r360	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c030 r370	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c030 r380	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c030 r390	ATY_1268 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c030 r400	ATY_1268 / BAS_3045 / LIQ_3739 / LQA_3710 / MCY_1856
C 51.00	s010 c030 r410	ATY_1268 / BAS_3045 / LIQ_3738 / LQA_3710 / MCY_1856
C 51.00	s010 c030 r420	ATY_1268 / BAS_3045 / LQA_3710 / MCY_1878
C 51.00	s010 c030 r430	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_1631 / LQA_3710 / MCY_2207 / SLQ_3120
C 51.00	s010 c030 r440	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_2477
C 51.00	s010 c030 r450	ATY_1268 / BAS_3045 / GTR_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c030 r460	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3055 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c030 r470	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3788 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c030 r480	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3699 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c030 r490	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3708 / CUE_3819 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_3690
C 51.00	s010 c030 r500	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_2484
C 51.00	s010 c030 r510	ATY_1268 / BAS_3045 / GTR_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	s010 c030 r520	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3055 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c030 r530	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3788 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c030 r540	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3781 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c030 r550	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484 / SLQ_3742
C 51.00	s010 c030 r560	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3733 / RWS_3688
C 51.00	s010 c030 r570	ATY_1268 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_1931 / RWS_3687
C 51.00	s010 c030 r580	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_1631 / LQA_3710 / MCY_2201 / PUR_3782
C 51.00	s010 c030 r590	ATY_1268 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3697 / LQA_3710 / MCY_3722 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	s010 c030 r600	ATY_1268 / BAS_3045 / CUE_3718 / LQA_3710 / MCY_3734 / RPR_3732 / TMA_3122
C 51.00	s010 c030 r610	ATY_1268 / BAS_3045 / LQA_3710 / MCY_2180 / PUR_3752 / TMA_3123
C 51.00	s010 c030 r870	ATY_1177 / BAS_3045 / CPS_1631 / LIQ_3723 / MCY_2203
C 51.00	s010 c040 r150	ATY_3180 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_1631 / LIQ_3741 / MCY_2201 / PUR_3782
C 51.00	s010 c040 r170	ATY_3180 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3741 / MCY_2203 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	s010 c040 r180	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3062 / LIQ_3724 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	s010 c040 r190	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	s010 c040 r200	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	s010 c040 r210	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1657 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931
C 51.00	s010 c040 r220	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	s010 c040 r230	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	s010 c040 r240	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / EXC_1720 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3720
C 51.00	s010 c040 r250	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c040 r260	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c040 r270	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c040 r280	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c040 r290	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c040 r300	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / SLQ_3704
C 51.00	s010 c040 r310	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1614 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	s010 c040 r320	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1618 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	s010 c040 r330	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1640 / CQS_1620 / EXC_3069 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_3131
C 51.00	s010 c040 r340	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c040 r350	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c040 r360	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3822
C 51.00	s010 c040 r370	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1614 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c040 r380	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1618 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c040 r390	ATY_3806 / BAS_3045 / CQS_1620 / LIQ_3741 / LQA_3710 / MCY_1931 / SLQ_3823
C 51.00	s010 c040 r400	ATY_3806 / BAS_3045 / LIQ_3739 / LQA_3710 / MCY_1856
C 51.00	s010 c040 r410	ATY_3806 / BAS_3045 / LIQ_3738 / LQA_3710 / MCY_1856
C 51.00	s010 c040 r420	ATY_3806 / BAS_3045 / LQA_3710 / MCY_1878
C 51.00	s010 c040 r430	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_1631 / LQA_3710 / MCY_2207 / SLQ_3120
C 51.00	s010 c040 r440	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_2477
C 51.00	s010 c040 r450	ATY_3806 / BAS_3045 / GTR_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c040 r460	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3055 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c040 r470	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3788 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c040 r480	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3699 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2477
C 51.00	s010 c040 r490	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3708 / CUE_3819 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_3690
C 51.00	s010 c040 r500	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RWS_2484
C 51.00	s010 c040 r510	ATY_3806 / BAS_3045 / GTR_3056 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c040 r520	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3055 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c040 r530	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3788 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c040 r540	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3781 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484
C 51.00	s010 c040 r550	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3732 / RWS_2484 / SLQ_3742
C 51.00	s010 c040 r560	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3710 / MCY_1931 / RPR_3733 / RWS_3688

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 51.00	s010 c040 r570	ATY_3806 / BAS_3045 / CPS_3715 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_1931 / RWS_3687
C 51.00	s010 c040 r580	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_1631 / LQA_3710 / MCY_2201 / PUR_3782
C 51.00	s010 c040 r590	ATY_3806 / BAS_3045 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3697 / LQA_3710 / MCY_3722 / PUR_3148 / RPR_3769
C 51.00	s010 c040 r600	ATY_3806 / BAS_3045 / CUE_3718 / LQA_3710 / MCY_3734 / RPR_3732 / TMA_3122
C 51.00	s010 c040 r610	ATY_3806 / BAS_3045 / LQA_3710 / MCY_2180 / PUR_3752 / TMA_3123
C 52.00	c010 r020	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3147 / SLQ_3761
C 52.00	c010 r030	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3156 / SLQ_3761
C 52.00	c010 r040	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3154 / SLQ_3760
C 52.00	c010 r050	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3760
C 52.00	c010 r060	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3757
C 52.00	c010 r070	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3758
C 52.00	c010 r080	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3759
C 52.00	c010 r090	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3087
C 52.00	c010 r100	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3079
C 52.00	c010 r1000	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3736
C 52.00	c010 r1010	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3737
C 52.00	c010 r1020	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	c010 r1030	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3818
C 52.00	c010 r1040	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3751 / LQA_3771 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	c010 r1060	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3751 / MCY_1985 / PUR_3800 / SCC_3799
C 52.00	c010 r1070	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3751 / MCY_1985 / PUR_3800 / SCC_3799
C 52.00	c010 r1080	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_1994 / SLQ_3074
C 52.00	c010 r1090	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3726 / MCY_1863 / SLQ_3098
C 52.00	c010 r110	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_3140 / PUR_3146
C 52.00	c010 r1100	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3725 / MCY_1863 / SLQ_3098
C 52.00	c010 r1110	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_2255 / SLQ_3742
C 52.00	c010 r1120	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_2255 / TYA_2984
C 52.00	c010 r1130	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_1863 / SLQ_3742
C 52.00	c010 r120	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r1220	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / EXC_1733 / MCY_2201
C 52.00	c010 r1230	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / CUS_999 / EXC_3743 / MCY_3775 / PUR_3801
C 52.00	c010 r1240	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / CUS_999 / EXC_3743 / MCY_3776 / PUR_3801
C 52.00	c010 r1250	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3068 / CUS_999 / EXC_3743 / MCY_3776 / PUR_3155
C 52.00	c010 r1260	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3068 / CUS_999 / MCY_2201 / PUR_3803
C 52.00	c010 r1270	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_3133 / PUR_3805
C 52.00	c010 r1280	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1640 / CUS_999 / MCY_3775
C 52.00	c010 r1290	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1640 / CUS_999 / MCY_3776
C 52.00	c010 r130	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_1631 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r1300	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3796 / CUS_999 / MCY_3775
C 52.00	c010 r1310	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3796 / CUS_999 / MCY_3776
C 52.00	c010 r1320	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3749 / CUS_999 / MCY_2201
C 52.00	c010 r1330	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_2201 / RPR_3234
C 52.00	c010 r1340	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_2201 / PUR_3153
C 52.00	c010 r1350	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_3133 / PUR_3802
C 52.00	c010 r1360	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_3133 / PUR_3802 / RPR_3234
C 52.00	c010 r1370	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_3125 / SLQ_3762
C 52.00	c010 r140	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r150	ATY_1268 / BAS_1515 / CUE_3730 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3701 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r160	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3698 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r170	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3698 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c010 r180	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3731 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r190	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3731 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r200	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r210	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r220	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r230	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3062 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r240	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r250	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r260	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r270	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r280	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r290	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r300	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c010 r310	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c010 r320	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c010 r330	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c010 r340	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c010 r350	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c010 r360	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r370	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r380	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r390	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c010 r400	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c010 r410	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c010 r420	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c010 r430	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c010 r440	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c010 r450	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3739 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r460	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3738 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r480	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1878 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r490	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_2207 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c010 r500	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c010 r510	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3056 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c010 r520	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c010 r530	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c010 r540	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3699 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c010 r550	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3708 / CUC_3819 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c010 r570	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c010 r580	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3056 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c010 r590	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c010 r600	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c010 r610	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3781 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c010 r620	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c010 r630	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c010 r640	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c010 r650	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_2201 / MCY_3127 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c010 r660	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3697 / MCC_3722 / MCY_3127 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c010 r670	ATY_1268 / BAS_1515 / CUC_3718 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_3734 / MCY_3127 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c010 r680	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / MCC_2180 / MCY_3127 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c010 r690	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r700	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r710	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r720	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3142 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r730	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3142 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r740	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3142 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r750	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r760	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r770	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r780	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r790	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r800	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r810	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r820	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r830	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r840	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1638 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_2038 / MCY_3127 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c010 r850	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_2180 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r860	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r870	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3813 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c010 r880	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r890	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c010 r900	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c010 r910	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3719 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c010 r920	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_2205 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c010 r930	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c010 r940	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c010 r950	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c010 r960	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	c010 r970	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	c010 r980	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	c010 r990	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	c020 r020	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3147 / SLQ_3761
C 52.00	c020 r030	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3156 / SLQ_3761
C 52.00	c020 r040	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3154 / SLQ_3760
C 52.00	c020 r050	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3760
C 52.00	c020 r060	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3757
C 52.00	c020 r070	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3758
C 52.00	c020 r080	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3759
C 52.00	c020 r090	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / CUS_999 / MCY_1985 / SLQ_3087
C 52.00	c020 r1000	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3736
C 52.00	c020 r1010	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3737
C 52.00	c020 r1020	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	c020 r1030	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3818
C 52.00	c020 r1040	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3751 / LQA_3771 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	c020 r1060	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3751 / MCY_1985 / PUR_3800 / SCC_3799
C 52.00	c020 r1070	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3751 / MCY_1985 / PUR_3800 / SCC_3799
C 52.00	c020 r1080	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_1994 / SLQ_3074
C 52.00	c020 r1090	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / LIQ_3726 / MCY_1863 / SLQ_3098
C 52.00	c020 r1100	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / LIQ_3725 / MCY_1863 / SLQ_3098
C 52.00	c020 r1110	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_2255 / SLQ_3742
C 52.00	c020 r1120	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_2255 / TYA_2984
C 52.00	c020 r1130	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_1863 / SLQ_3742
C 52.00	c020 r1140	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / ENC_3049 / LQA_3766 / MCS_1994 / MCY_3127
C 52.00	c020 r1150	ATY_3807 / BAS_3046 / CSC_3780 / CUS_999 / ENC_3049 / MCS_3692 / MCY_3127
C 52.00	c020 r1160	ATY_3807 / BAS_3046 / CSC_3817 / CUS_999 / ENC_3049 / MCS_2010 / MCY_3127
C 52.00	c020 r1170	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / LIQ_3753 / MCY_2395
C 52.00	c020 r1180	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / ENC_3049 / MCY_3709
C 52.00	c020 r1190	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / DST_3691 / MCY_1895
C 52.00	c020 r120	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r1200	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / LQC_3765 / MCY_1895 / SCC_3795
C 52.00	c020 r1210	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_1895
C 52.00	c020 r1220	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / EXC_1733 / MCY_2201
C 52.00	c020 r1230	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / CUS_999 / EXC_3743 / MCY_3775 / PUR_3801
C 52.00	c020 r1240	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / CUS_999 / EXC_3743 / MCY_3776 / PUR_3801
C 52.00	c020 r1250	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3068 / CUS_999 / EXC_3743 / MCY_3776 / PUR_3155
C 52.00	c020 r1260	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3068 / CUS_999 / MCY_2201 / PUR_3803
C 52.00	c020 r1270	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_3133 / PUR_3805

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c020 r1280	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1640 / CUS_999 / MCY_3775
C 52.00	c020 r1290	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1640 / CUS_999 / MCY_3776
C 52.00	c020 r130	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r1300	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3796 / CUS_999 / MCY_3775
C 52.00	c020 r1310	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3796 / CUS_999 / MCY_3776
C 52.00	c020 r1320	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3749 / CUS_999 / MCY_2201
C 52.00	c020 r1330	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_2201 / RPR_3234
C 52.00	c020 r1340	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_2201 / PUR_3153
C 52.00	c020 r1350	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_3133 / PUR_3802
C 52.00	c020 r1360	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_3133 / PUR_3802 / RPR_3234
C 52.00	c020 r1370	ATY_3807 / BAS_3046 / CUS_999 / MCY_3125 / SLQ_3762
C 52.00	c020 r140	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3701 / CPS_1636 / CUE_3730 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r150	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r160	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r170	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3698 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r180	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3731 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r190	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r200	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r210	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r220	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c020 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c020 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c020 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c020 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c020 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c020 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c020 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c020 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c020 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c020 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c020 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c020 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c020 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c020 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c020 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c020 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c020 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c020 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c020 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1636 / CUC_3819 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c020 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c020 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c020 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c020 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c020 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c020 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c020 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c020 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c020 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c020 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQG_3703 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c020 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUC_3718 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c020 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c020 r780	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r790	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r800	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r810	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c020 r820	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r830	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r840	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1638 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c020 r850	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r860	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r870	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3813 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r880	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r890	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c020 r900	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3777 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c020 r910	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3719 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c020 r920	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2205 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c020 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c020 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c020 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c020 r960	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	c020 r970	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	c020 r980	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	c020 r990	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	c030 r1000	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3736
C 52.00	c030 r1010	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3737
C 52.00	c030 r1020	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	c030 r1030	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3818
C 52.00	c030 r1140	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / LQA_3766 / MCS_1994 / MCY_3127
C 52.00	c030 r1150	ATY_1268 / BAS_1515 / CSC_3780 / CUS_999 / ENC_3049 / MCS_3692 / MCY_3127
C 52.00	c030 r1160	ATY_1268 / BAS_1515 / CSC_3817 / CUS_999 / ENC_3049 / MCS_2010 / MCY_3127
C 52.00	c030 r1170	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3753 / MCY_2395
C 52.00	c030 r1180	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / MCY_3709
C 52.00	c030 r1190	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / DST_3691 / MCY_1895
C 52.00	c030 r120	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r1200	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LQC_3765 / MCY_1895 / SCC_3795
C 52.00	c030 r1210	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_1895
C 52.00	c030 r130	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r140	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3701 / CPE_1636 / CUE_3730 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r150	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUE_3730 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r160	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3698 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r170	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r180	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3731 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r190	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c030 r200	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r210	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r220	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r230	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3062 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r240	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r250	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r260	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r270	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r280	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r290	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r300	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c030 r310	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c030 r320	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c030 r330	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c030 r340	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c030 r350	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c030 r360	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r370	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r380	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r390	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c030 r400	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c030 r410	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c030 r420	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c030 r430	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c030 r440	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c030 r450	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3739 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r460	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3738 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r480	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1878 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r490	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2207 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c030 r500	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c030 r510	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c030 r520	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c030 r530	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c030 r540	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3699 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c030 r550	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3708 / CPE_1636 / CUC_3819 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c030 r570	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c030 r580	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c030 r590	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c030 r600	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c030 r610	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3781 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c030 r620	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c030 r630	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c030 r640	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c030 r650	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2201 / MCY_3127 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c030 r660	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3697 / LQG_3703 / MCC_3722 / MCY_3127 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c030 r670	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUC_3718 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_3734 / MCY_3127 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c030 r680	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_3127 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c030 r780	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r790	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r800	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r810	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r820	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r830	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r840	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1638 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCY_3127 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c030 r850	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r860	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r870	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3813 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r880	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r890	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCG_3814 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c030 r900	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c030 r910	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3719 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c030 r920	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2205 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c030 r930	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c030 r940	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c030 r950	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c030 r960	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	c030 r970	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	c030 r980	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	c030 r990	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	c040 r1000	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3736
C 52.00	c040 r1010	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3737
C 52.00	c040 r1020	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	c040 r1030	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3818
C 52.00	c040 r1140	ATY_3806 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / LQA_3766 / MCS_1994 / MCY_3127
C 52.00	c040 r1150	ATY_3806 / BAS_1515 / CSC_3780 / CUS_999 / ENC_3049 / MCS_3692 / MCY_3127
C 52.00	c040 r1160	ATY_3806 / BAS_1515 / CSC_3817 / CUS_999 / ENC_3049 / MCS_2010 / MCY_3127
C 52.00	c040 r1170	ATY_3806 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3753 / MCY_2395
C 52.00	c040 r1180	ATY_3806 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / MCY_3709
C 52.00	c040 r1190	ATY_3806 / BAS_1515 / CUS_999 / DST_3691 / MCY_1895
C 52.00	c040 r120	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r1200	ATY_3806 / BAS_1515 / CUS_999 / LQC_3765 / MCY_1895 / SCC_3795
C 52.00	c040 r1210	ATY_3806 / BAS_1515 / CUS_999 / MCY_1895
C 52.00	c040 r130	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r140	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3701 / CPS_1636 / CUE_3730 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r150	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r160	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r170	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3698 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r180	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3731 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r190	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r200	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r210	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r220	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c040 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c040 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c040 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c040 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c040 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c040 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c040 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c040 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c040 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c040 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c040 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c040 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c040 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c040 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c040 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c040 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c040 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c040 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c040 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1636 / CUC_3819 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c040 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c040 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c040 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c040 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c040 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c040 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c040 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c040 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c040 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c040 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQG_3710 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c040 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUC_3718 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c040 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c040 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c040 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c040 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c040 r960	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	c040 r970	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	c040 r980	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	c040 r990	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	c050 r1050	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / LQA_3771 / MCY_2201 / PUR_3148
C 52.00	c050 r120	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r130	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r140	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3701 / CPE_1636 / CUE_3730 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r150	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUE_3730 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r160	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3698 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r170	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r180	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3731 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r190	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r200	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r210	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r220	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r230	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3062 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r240	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r250	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r260	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r270	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r280	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r290	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r300	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c050 r310	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c050 r320	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c050 r330	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c050 r340	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c050 r350	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c050 r360	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r370	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r380	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r390	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c050 r400	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c050 r410	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c050 r420	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c050 r430	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c050 r440	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c050 r450	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3739 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r460	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3738 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r480	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1878 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c050 r490	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2207 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c050 r500	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c050 r510	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c050 r520	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c050 r530	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c050 r540	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3699 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c050 r550	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3708 / CPE_1636 / CUC_3819 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c050 r570	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c050 r580	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c050 r590	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c050 r600	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c050 r610	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3781 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c050 r620	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c050 r630	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c050 r640	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c050 r650	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2201 / MCY_3127 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c050 r660	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3697 / LQG_3710 / MCC_3722 / MCY_3127 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c050 r670	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUC_3718 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_3734 / MCY_3127 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c050 r680	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_3127 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c050 r930	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c050 r940	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c050 r950	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c060 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c060 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c060 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c060 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c060 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c060 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c060 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c060 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c060 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c060 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c060 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c060 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c060 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c060 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c060 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c060 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c060 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c060 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c060 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1636 / CUC_3819 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c060 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c060 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c060 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c060 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c060 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c060 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c060 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c060 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c060 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c060 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1636 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQG_3756 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c060 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUC_3718 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c060 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c060 r690	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r700	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r710	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r720	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r730	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r740	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r750	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r760	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r770	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c060 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c060 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c060 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c070 r120	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r130	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r140	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3701 / CPS_1631 / CUE_3730 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c070 r150	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r160	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r170	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3698 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r180	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3731 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r190	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r200	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r210	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r220	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c070 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c070 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c070 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c070 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c070 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c070 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c070 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c070 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c070 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c070 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c070 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c070 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c070 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c070 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c070 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c070 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c070 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c070 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c070 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1631 / CUC_3819 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c070 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c070 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c070 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c070 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c070 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c070 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c070 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c070 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c070 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c070 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQG_3703 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c070 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUC_3718 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c070 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c070 r780	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r790	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r800	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r810	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r820	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r830	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r840	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1638 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c070 r850	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r860	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r870	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3813 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r880	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r890	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c070 r900	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3777 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c070 r910	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3719 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c070 r920	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2205 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c070 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c070 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c070 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c080 r120	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r130	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r140	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3701 / CPE_1631 / CUE_3730 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r150	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUE_3730 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r160	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3698 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r170	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r180	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3731 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r190	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r200	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r210	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r220	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r230	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3062 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r240	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r250	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r260	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r270	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r280	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r290	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r300	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c080 r310	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c080 r320	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c080 r330	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c080 r340	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c080 r350	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c080 r360	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r370	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c080 r380	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r390	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c080 r400	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c080 r410	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c080 r420	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c080 r430	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c080 r440	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c080 r450	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3739 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r460	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3738 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r480	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1878 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r490	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2207 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c080 r500	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c080 r510	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c080 r520	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c080 r530	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c080 r540	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3699 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c080 r550	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3708 / CPE_1631 / CUC_3819 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c080 r570	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c080 r580	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c080 r590	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c080 r600	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c080 r610	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3781 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c080 r620	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c080 r630	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c080 r640	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c080 r650	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2201 / MCY_3127 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c080 r660	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3697 / LQG_3703 / MCC_3722 / MCY_3127 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c080 r670	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUC_3718 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_3734 / MCY_3127 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c080 r680	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_3127 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c080 r780	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r790	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r800	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c080 r810	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r820	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r830	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r840	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1638 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCY_3127 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c080 r850	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r860	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r870	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3813 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r880	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r890	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c080 r900	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c080 r910	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3719 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c080 r920	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2205 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c080 r930	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c080 r940	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c080 r950	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c090 r120	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r130	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r140	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3701 / CPS_1631 / CUE_3730 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r150	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r160	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r170	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3698 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r180	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3731 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r190	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r200	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r210	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r220	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c090 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c090 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c090 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c090 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c090 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c090 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c090 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c090 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c090 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c090 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c090 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c090 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c090 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c090 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c090 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c090 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c090 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c090 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c090 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1631 / CUC_3819 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c090 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c090 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c090 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c090 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c090 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c090 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c090 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c090 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c090 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c090 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQG_3710 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c090 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUC_3718 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c090 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c090 r780	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r790	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r800	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r810	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r820	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r830	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r840	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1638 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c090 r850	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r860	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r870	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3813 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r880	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r890	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c090 r900	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3777 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c090 r910	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3719 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c090 r920	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2205 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c090 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c090 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c090 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c100 r120	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r130	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r140	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3701 / CPE_1631 / CUE_3730 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r150	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUE_3730 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r160	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3698 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r170	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r180	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3731 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r190	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c100 r200	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r210	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r220	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r230	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3062 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r240	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r250	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r260	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r270	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r280	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r290	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r300	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c100 r310	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c100 r320	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c100 r330	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c100 r340	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c100 r350	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c100 r360	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r370	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r380	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r390	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c100 r400	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c100 r410	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c100 r420	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c100 r430	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c100 r440	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c100 r450	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3739 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r460	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3738 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r480	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1878 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r490	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2207 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c100 r500	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c100 r510	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c100 r520	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c100 r530	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c100 r540	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3699 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c100 r550	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3708 / CPE_1631 / CUC_3819 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c100 r570	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c100 r580	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c100 r590	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c100 r600	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c100 r610	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3781 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c100 r620	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c100 r630	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c100 r640	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c100 r650	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2201 / MCY_3127 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c100 r660	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3697 / LQG_3710 / MCC_3722 / MCY_3127 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c100 r670	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUC_3718 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_3734 / MCY_3127 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c100 r680	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_3127 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c100 r780	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r790	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r800	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r810	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r820	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r830	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r840	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1638 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCY_3127 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c100 r850	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r860	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r870	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3813 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r880	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r890	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	c100 r900	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c100 r910	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3719 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c100 r920	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2205 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c100 r930	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c100 r940	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c100 r950	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c110 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c110 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c110 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c110 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c110 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c110 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c110 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c110 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c110 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c110 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c110 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c110 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c110 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c110 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c110 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c110 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c110 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c110 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c110 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1631 / CUC_3819 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c110 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c110 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c110 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c110 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c110 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c110 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c110 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c110 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c110 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c110 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQG_3756 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c110 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUC_3718 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c110 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LQG_3756 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c110 r690	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r700	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r710	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r720	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r730	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r740	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r750	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r760	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r770	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r780	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r790	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r800	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r810	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r820	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r830	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r840	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1638 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c110 r850	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_2180 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r860	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c110 r870	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3813 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r880	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r890	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c110 r900	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3777 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c110 r910	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3719 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c110 r920	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_2205 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c110 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c110 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c110 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c120 r120	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r130	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r140	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3701 / CPS_3707 / CUE_3730 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r150	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r160	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r170	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3698 / CPS_3707 / CUS_999 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r180	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3731 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r190	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r200	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r210	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r220	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c120 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c120 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c120 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c120 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c120 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	c120 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c120 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c120 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	c120 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c120 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c120 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	c120 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQG_3745 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQG_3745 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	c120 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c120 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c120 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c120 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c120 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	c120 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_3707 / CUC_3819 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	c120 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c120 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / GTC_3056 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c120 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c120 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c120 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	c120 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	c120 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	c120 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	c120 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	c120 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQG_3745 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	c120 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUC_3718 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	c120 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / LQG_3745 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	c120 r690	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r700	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r710	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r720	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r730	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r740	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r750	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r760	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r770	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r780	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r790	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r800	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r810	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r820	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r830	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r840	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1638 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	c120 r850	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_2180 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r860	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r870	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3813 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r880	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r890	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	c120 r900	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3777 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c120 r910	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3719 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c120 r920	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_2205 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	c120 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3745 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c120 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3745 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	c120 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQG_3745 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c010 r020	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3147 / SLQ_3761
C 52.00	s010 c010 r030	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3156 / SLQ_3761
C 52.00	s010 c010 r040	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3154 / SLQ_3760
C 52.00	s010 c010 r050	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3760
C 52.00	s010 c010 r060	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3757
C 52.00	s010 c010 r070	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3758
C 52.00	s010 c010 r080	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3759
C 52.00	s010 c010 r090	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3087
C 52.00	s010 c010 r100	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3079

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c010 r1000	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3736
C 52.00	s010 c010 r1010	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3737
C 52.00	s010 c010 r1020	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	s010 c010 r1030	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3818
C 52.00	s010 c010 r1040	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / LIQ_3751 / LQA_3771 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	s010 c010 r1060	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3751 / MCY_1985 / PUR_3800 / SCC_3799
C 52.00	s010 c010 r1070	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_3789 / LIQ_3751 / MCY_1985 / PUR_3800 / SCC_3799
C 52.00	s010 c010 r1080	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_1994 / SLQ_3074
C 52.00	s010 c010 r1090	ATY_1177 / BAS_1515 / LIQ_3726 / MCY_1863 / SLQ_3098
C 52.00	s010 c010 r110	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_3140 / PUR_3146
C 52.00	s010 c010 r1100	ATY_1177 / BAS_1515 / LIQ_3725 / MCY_1863 / SLQ_3098
C 52.00	s010 c010 r1110	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_2255 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c010 r1120	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_2255 / TYA_2984
C 52.00	s010 c010 r1130	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_1863 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c010 r120	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r1220	ATY_1177 / BAS_1515 / EXC_1733 / MCY_2201
C 52.00	s010 c010 r1230	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / EXC_3743 / MCY_3775 / PUR_3801
C 52.00	s010 c010 r1240	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / EXC_3743 / MCY_3776 / PUR_3801
C 52.00	s010 c010 r1250	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3068 / EXC_3743 / MCY_3776 / PUR_3155
C 52.00	s010 c010 r1260	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3068 / MCY_2201 / PUR_3803
C 52.00	s010 c010 r1270	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_3133 / PUR_3805
C 52.00	s010 c010 r1280	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1640 / MCY_3775
C 52.00	s010 c010 r1290	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1640 / MCY_3776
C 52.00	s010 c010 r130	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / GTC_1631 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r1300	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3796 / MCY_3775
C 52.00	s010 c010 r1310	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3796 / MCY_3776
C 52.00	s010 c010 r1320	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3749 / MCY_2201
C 52.00	s010 c010 r1330	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_2201 / RPR_3234
C 52.00	s010 c010 r1340	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_2201 / PUR_3153
C 52.00	s010 c010 r1350	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_3133 / PUR_3802
C 52.00	s010 c010 r1360	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_3133 / PUR_3802 / RPR_3234
C 52.00	s010 c010 r1370	ATY_1177 / BAS_1515 / MCY_3125 / SLQ_3762
C 52.00	s010 c010 r140	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3701 / CUE_3730 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r150	ATY_1268 / BAS_1515 / CUE_3730 / ENC_3049 / GTC_3701 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r160	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3698 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r170	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / GTC_3698 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r180	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3731 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r190	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / GTC_3731 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r200	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r210	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r220	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r230	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3062 / ENC_3049 / LIQ_3724 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r240	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3724 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r250	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3724 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r260	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3724 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r270	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r280	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r290	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r300	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c010 r310	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c010 r320	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c010 r330	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c010 r340	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c010 r350	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c010 r360	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r370	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r380	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r390	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c010 r400	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c010 r410	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c010 r420	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c010 r430	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c010 r440	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c010 r450	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / LIQ_3739 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r460	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / LIQ_3738 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r480	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / MCC_1878 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r490	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / ENC_3049 / MCC_2207 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c010 r500	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r510	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / GTC_3056 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r520	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r530	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r540	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3699 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r550	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3708 / CUC_3819 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r570	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r580	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / GTC_3056 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r590	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r600	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r610	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3781 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r620	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c010 r630	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r640	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / ENC_3049 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r650	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / ENC_3049 / MCC_2201 / MCY_3127 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r660	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / ENC_3049 / LIQ_3697 / MCC_3722 / MCY_3127 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r670	ATY_1268 / BAS_1515 / CUC_3718 / ENC_3049 / MCC_3734 / MCY_3127 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c010 r680	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / MCC_2180 / MCY_3127 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c010 r690	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r700	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r710	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r720	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3142 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r730	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3142 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r740	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3142 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r750	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r760	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r770	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c010 r780	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r790	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r800	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r810	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r820	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r830	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r840	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1638 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_2038 / MCY_3127 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c010 r850	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_2180 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r860	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r870	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3813 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r880	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r890	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c010 r900	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c010 r910	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_3719 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c010 r920	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / LIQ_3755 / MCC_2205 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c010 r930	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3740 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c010 r940	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3740 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c010 r950	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3740 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c010 r960	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	s010 c010 r970	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	s010 c010 r980	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	s010 c010 r990	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	s010 c020 r020	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3147 / SLQ_3761
C 52.00	s010 c020 r030	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3156 / SLQ_3761
C 52.00	s010 c020 r040	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / GTR_3721 / MCY_1985 / PUR_3154 / SLQ_3760
C 52.00	s010 c020 r050	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3760
C 52.00	s010 c020 r060	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3757
C 52.00	s010 c020 r070	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3758
C 52.00	s010 c020 r080	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3759
C 52.00	s010 c020 r090	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1666 / MCY_1985 / SLQ_3087
C 52.00	s010 c020 r1000	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3736
C 52.00	s010 c020 r1010	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3737
C 52.00	s010 c020 r1020	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	s010 c020 r1030	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3818
C 52.00	s010 c020 r1040	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / LIQ_3751 / LQA_3771 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	s010 c020 r1060	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3751 / MCY_1985 / PUR_3800 / SCC_3799
C 52.00	s010 c020 r1070	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_3789 / LIQ_3751 / MCY_1985 / PUR_3800 / SCC_3799
C 52.00	s010 c020 r1080	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_1994 / SLQ_3074
C 52.00	s010 c020 r1090	ATY_3807 / BAS_3046 / LIQ_3726 / MCY_1863 / SLQ_3098
C 52.00	s010 c020 r1100	ATY_3807 / BAS_3046 / LIQ_3725 / MCY_1863 / SLQ_3098
C 52.00	s010 c020 r1110	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_2255 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c020 r1120	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_2255 / TYA_2984
C 52.00	s010 c020 r1130	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_1863 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c020 r1140	ATY_3807 / BAS_3046 / ENC_3049 / LQA_3766 / MCS_1994 / MCY_3127
C 52.00	s010 c020 r1150	ATY_3807 / BAS_3046 / CSC_3780 / ENC_3049 / MCS_3692 / MCY_3127
C 52.00	s010 c020 r1160	ATY_3807 / BAS_3046 / CSC_3817 / ENC_3049 / MCS_2010 / MCY_3127
C 52.00	s010 c020 r1170	ATY_3807 / BAS_3046 / LIQ_3753 / MCY_2395
C 52.00	s010 c020 r1180	ATY_3807 / BAS_3046 / ENC_3049 / MCY_3709

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c020 r1190	ATY_3807 / BAS_3046 / DST_3691 / MCY_1895
C 52.00	s010 c020 r120	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r1200	ATY_3807 / BAS_3046 / LQC_3765 / MCY_1895 / SCC_3795
C 52.00	s010 c020 r1210	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_1895
C 52.00	s010 c020 r1220	ATY_3807 / BAS_3046 / EXC_1733 / MCY_2201
C 52.00	s010 c020 r1230	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / EXC_3743 / MCY_3775 / PUR_3801
C 52.00	s010 c020 r1240	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / EXC_3743 / MCY_3776 / PUR_3801
C 52.00	s010 c020 r1250	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3068 / EXC_3743 / MCY_3776 / PUR_3155
C 52.00	s010 c020 r1260	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3068 / MCY_2201 / PUR_3803
C 52.00	s010 c020 r1270	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_3133 / PUR_3805
C 52.00	s010 c020 r1280	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1640 / MCY_3775
C 52.00	s010 c020 r1290	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_1640 / MCY_3776
C 52.00	s010 c020 r130	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r1300	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3796 / MCY_3775
C 52.00	s010 c020 r1310	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3796 / MCY_3776
C 52.00	s010 c020 r1320	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3749 / MCY_2201
C 52.00	s010 c020 r1330	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_2201 / RPR_3234
C 52.00	s010 c020 r1340	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_2201 / PUR_3153
C 52.00	s010 c020 r1350	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_3133 / PUR_3802
C 52.00	s010 c020 r1360	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_3133 / PUR_3802 / RPR_3234
C 52.00	s010 c020 r1370	ATY_3807 / BAS_3046 / MCY_3125 / SLQ_3762
C 52.00	s010 c020 r140	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3701 / CPS_1636 / CUE_3730 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r150	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUE_3730 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r160	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r170	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3698 / CPS_1636 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r180	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3731 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r190	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r200	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r210	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r220	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1636 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c020 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c020 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c020 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c020 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c020 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c020 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c020 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c020 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c020 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c020 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c020 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c020 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LIQ_3739 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LIQ_3738 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c020 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1636 / CUC_3819 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c020 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1636 / LIQ_3697 / LQG_3703 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUC_3718 / LQG_3703 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c020 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c020 r780	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c020 r790	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r800	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r810	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r820	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r830	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r840	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1638 / CPS_1636 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c020 r850	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r860	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPS_1636 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r870	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3813 / CPS_1636 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r880	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPS_1636 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r890	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c020 r900	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3777 / CPS_1636 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c020 r910	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3719 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c020 r920	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2205 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c020 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c020 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c020 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c020 r960	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	s010 c020 r970	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3747 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	s010 c020 r980	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	s010 c020 r990	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_3747 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	s010 c030 r1000	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3736
C 52.00	s010 c030 r1010	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3737
C 52.00	s010 c030 r1020	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	s010 c030 r1030	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3818
C 52.00	s010 c030 r1140	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / LQA_3766 / MCS_1994 / MCY_3127
C 52.00	s010 c030 r1150	ATY_1268 / BAS_1515 / CSC_3780 / ENC_3049 / MCS_3692 / MCY_3127
C 52.00	s010 c030 r1160	ATY_1268 / BAS_1515 / CSC_3817 / ENC_3049 / MCS_2010 / MCY_3127
C 52.00	s010 c030 r1170	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3753 / MCY_2395
C 52.00	s010 c030 r1180	ATY_1268 / BAS_1515 / ENC_3049 / MCY_3709
C 52.00	s010 c030 r1190	ATY_1268 / BAS_1515 / DST_3691 / MCY_1895
C 52.00	s010 c030 r120	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r1200	ATY_1268 / BAS_1515 / LQC_3765 / MCY_1895 / SCC_3795
C 52.00	s010 c030 r1210	ATY_1268 / BAS_1515 / MCY_1895
C 52.00	s010 c030 r130	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r140	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3701 / CPE_1636 / CUE_3730 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r150	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUE_3730 / ENC_3049 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r160	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3698 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r170	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c030 r180	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3731 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r190	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r200	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r210	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r220	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r230	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3062 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r240	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r250	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r260	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r270	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r280	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r290	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r300	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c030 r310	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c030 r320	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c030 r330	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c030 r340	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c030 r350	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c030 r360	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r370	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r380	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r390	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c030 r400	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c030 r410	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c030 r420	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c030 r430	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c030 r440	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c030 r450	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3739 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r460	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3738 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r480	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1878 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r490	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2207 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c030 r500	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2477 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c030 r510	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r520	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r530	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r540	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3699 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r550	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3708 / CPE_1636 / CUC_3819 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r570	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r580	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r590	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r600	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r610	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3781 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r620	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c030 r630	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r640	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r650	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2201 / MCY_3127 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r660	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3697 / LQG_3703 / MCC_3722 / MCY_3127 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r670	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUC_3718 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_3734 / MCY_3127 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c030 r680	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_3127 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c030 r780	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r790	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r800	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r810	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r820	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r830	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r840	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1638 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCY_3127 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c030 r850	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r860	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r870	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3813 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r880	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r890	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c030 r900	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c030 r910	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3719 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c030 r920	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2205 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c030 r930	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c030 r940	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c030 r950	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c030 r960	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	s010 c030 r970	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	s010 c030 r980	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	s010 c030 r990	ATY_1177 / BAS_1515 / CLS_3785 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	s010 c040 r1000	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3736
C 52.00	s010 c040 r1010	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3737
C 52.00	s010 c040 r1020	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3148
C 52.00	s010 c040 r1030	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3818
C 52.00	s010 c040 r1140	ATY_3806 / BAS_1515 / ENC_3049 / LQA_3766 / MCS_1994 / MCY_3127
C 52.00	s010 c040 r1150	ATY_3806 / BAS_1515 / CSC_3780 / ENC_3049 / MCS_3692 / MCY_3127
C 52.00	s010 c040 r1160	ATY_3806 / BAS_1515 / CSC_3817 / ENC_3049 / MCS_2010 / MCY_3127
C 52.00	s010 c040 r1170	ATY_3806 / BAS_1515 / LIQ_3753 / MCY_2395
C 52.00	s010 c040 r1180	ATY_3806 / BAS_1515 / ENC_3049 / MCY_3709
C 52.00	s010 c040 r1190	ATY_3806 / BAS_1515 / DST_3691 / MCY_1895
C 52.00	s010 c040 r120	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r1200	ATY_3806 / BAS_1515 / LQC_3765 / MCY_1895 / SCC_3795
C 52.00	s010 c040 r1210	ATY_3806 / BAS_1515 / MCY_1895
C 52.00	s010 c040 r130	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r140	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3701 / CPS_1636 / CUE_3730 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r150	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUE_3730 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r160	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r170	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3698 / CPS_1636 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r180	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3731 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r190	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r200	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r210	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r220	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1636 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1636 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c040 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c040 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c040 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c040 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c040 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c040 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c040 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c040 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c040 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c040 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c040 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c040 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LIQ_3739 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LIQ_3738 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c040 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1636 / CUC_3819 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c040 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1636 / LIQ_3697 / LQG_3710 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c040 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUC_3718 / LQG_3710 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c040 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c040 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c040 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c040 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c040 r960	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	s010 c040 r970	ATY_3807 / BAS_3046 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	s010 c040 r980	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3078
C 52.00	s010 c040 r990	ATY_3807 / BAS_3046 / CLS_3785 / CPS_3789 / LIQ_3697 / MCY_1985 / PUR_3145 / SLQ_3103
C 52.00	s010 c050 r1050	ATY_1177 / BAS_1515 / LQA_3771 / MCY_2201 / PUR_3148
C 52.00	s010 c050 r120	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r130	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r140	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3701 / CPE_1636 / CUE_3730 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r150	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUE_3730 / ENC_3049 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r160	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3698 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r170	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r180	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3731 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r190	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r200	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r210	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r220	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r230	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3062 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r240	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r250	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r260	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r270	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r280	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r290	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r300	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c050 r310	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c050 r320	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c050 r330	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c050 r340	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c050 r350	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c050 r360	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c050 r370	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r380	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r390	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c050 r400	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c050 r410	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c050 r420	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c050 r430	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c050 r440	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c050 r450	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3739 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r460	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3738 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r480	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1878 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r490	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2207 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c050 r500	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r510	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r520	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r530	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r540	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3699 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r550	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3708 / CPE_1636 / CUC_3819 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r570	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r580	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r590	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r600	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r610	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3781 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r620	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c050 r630	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r640	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r650	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2201 / MCY_3127 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r660	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPE_1636 / ENC_3049 / LIQ_3697 / LQG_3710 / MCC_3722 / MCY_3127 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c050 r670	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CUC_3718 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_3734 / MCY_3127 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c050 r680	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_3127 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c050 r930	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c050 r940	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c050 r950	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1636 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c060 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1636 / LIQ_3724 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c060 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c060 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c060 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c060 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c060 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c060 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c060 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c060 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c060 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c060 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c060 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c060 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LIQ_3739 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LIQ_3738 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c060 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / GTC_3056 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1636 / CUC_3819 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c060 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / GTC_3056 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c060 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1636 / LIQ_3697 / LQG_3756 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CUC_3718 / LQG_3756 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c060 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / LQG_3756 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c060 r690	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r700	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r710	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r720	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r730	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r740	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r750	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r760	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r770	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c060 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1614 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c060 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1618 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c060 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1636 / CQC_1620 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c070 r120	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r130	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r140	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3701 / CPS_1631 / CUE_3730 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r150	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUE_3730 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r160	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r170	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3698 / CPS_1631 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r180	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3731 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r190	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r200	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r210	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r220	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1631 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c070 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c070 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c070 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c070 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c070 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c070 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c070 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c070 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c070 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c070 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c070 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c070 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c070 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3739 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3738 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c070 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1631 / CUC_3819 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c070 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c070 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1631 / LIQ_3697 / LQG_3703 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUC_3718 / LQG_3703 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c070 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c070 r780	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r790	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r800	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r810	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r820	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r830	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r840	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1638 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c070 r850	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r860	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r870	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3813 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r880	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r890	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c070 r900	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3777 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c070 r910	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3719 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c070 r920	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2205 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c070 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c070 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c070 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c080 r120	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r130	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r140	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3701 / CPE_1631 / CUE_3730 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r150	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUE_3730 / ENC_3049 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r160	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3698 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r170	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c080 r180	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3731 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r190	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r200	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r210	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r220	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r230	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3062 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r240	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r250	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r260	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r270	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r280	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r290	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r300	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c080 r310	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c080 r320	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c080 r330	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c080 r340	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c080 r350	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c080 r360	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r370	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r380	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r390	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c080 r400	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c080 r410	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c080 r420	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c080 r430	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c080 r440	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c080 r450	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3739 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r460	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3738 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r480	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1878 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r490	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2207 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c080 r500	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2477 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c080 r510	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r520	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r530	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r540	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3699 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r550	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3708 / CPE_1631 / CUC_3819 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r570	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r580	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r590	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r600	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r610	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3781 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r620	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c080 r630	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r640	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r650	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2201 / MCY_3127 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r660	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3697 / LQG_3703 / MCC_3722 / MCY_3127 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r670	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUC_3718 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_3734 / MCY_3127 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c080 r680	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_3127 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c080 r780	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r790	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r800	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r810	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r820	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r830	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r840	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1638 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCY_3127 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c080 r850	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2180 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r860	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r870	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3813 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r880	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r890	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c080 r900	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c080 r910	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_3719 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c080 r920	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3703 / MCC_2205 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c080 r930	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c080 r940	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c080 r950	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3703 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c090 r120	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r130	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r140	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3701 / CPS_1631 / CUE_3730 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r150	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUE_3730 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r160	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r170	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3698 / CPS_1631 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r180	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3731 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r190	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r200	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r210	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r220	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1631 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c090 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c090 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c090 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c090 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c090 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c090 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c090 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c090 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c090 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c090 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c090 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c090 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3739 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3738 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c090 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1631 / CUC_3819 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c090 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1631 / LIQ_3697 / LQG_3710 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUC_3718 / LQG_3710 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c090 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c090 r780	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r790	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r800	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r810	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r820	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r830	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r840	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1638 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c090 r850	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r860	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r870	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3813 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r880	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c090 r890	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c090 r900	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3777 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c090 r910	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3719 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c090 r920	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2205 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c090 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c090 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c090 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c100 r120	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r130	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r140	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3701 / CPE_1631 / CUE_3730 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r150	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUE_3730 / ENC_3049 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r160	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3698 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r170	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r180	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3731 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r190	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r200	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r210	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r220	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r230	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3062 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r240	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r250	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r260	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1657 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3724 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r270	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r280	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r290	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / ECG_1720 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3720 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r300	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c100 r310	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c100 r320	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c100 r330	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c100 r340	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c100 r350	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c100 r360	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c100 r370	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r380	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1640 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_3131 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r390	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c100 r400	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c100 r410	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c100 r420	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c100 r430	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c100 r440	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3741 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c100 r450	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3739 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r460	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3738 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r480	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1878 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r490	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1631 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2207 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c100 r500	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r510	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r520	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r530	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r540	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3699 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r550	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3708 / CPE_1631 / CUC_3819 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r570	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3056 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r580	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / GTC_3056 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r590	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3055 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r600	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3788 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r610	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3781 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r620	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c100 r630	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3715 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r640	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r650	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2201 / MCY_3127 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r660	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3697 / LQG_3710 / MCC_3722 / MCY_3127 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r670	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CUC_3718 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_3734 / MCY_3127 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c100 r680	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_3127 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c100 r780	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r790	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c100 r800	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r810	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r820	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r830	ATY_3806 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3298 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r840	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_1638 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCY_3127 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c100 r850	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2180 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r860	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r870	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3813 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r880	ATY_3806 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3811 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r890	ATY_3806 / BAS_1515 / CPC_3059 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2038 / MCY_3127 / SCC_3144
C 52.00	s010 c100 r900	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_1931 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c100 r910	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_3719 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c100 r920	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / ENC_3049 / LIQ_3755 / LQG_3710 / MCC_2205 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c100 r930	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1614 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c100 r940	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1618 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c100 r950	ATY_3806 / BAS_1515 / CPE_1631 / CQC_1620 / ENC_3049 / LIQ_3740 / LQG_3710 / MCC_1856 / MCY_3127 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c110 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_1631 / LIQ_3724 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c110 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c110 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c110 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c110 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c110 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c110 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c110 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c110 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c110 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c110 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c110 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c110 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c110 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3739 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3738 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c110 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / GTC_3056 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_1631 / CUC_3819 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / GTC_3056 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 52.00	s010 c110 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_1631 / LIQ_3697 / LQG_3756 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CUC_3718 / LQG_3756 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c110 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LQG_3756 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c110 r690	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r700	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r710	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r720	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r730	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r740	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r750	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c110 r760	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r770	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r780	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r790	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r800	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r810	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r820	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r830	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r840	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1638 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c110 r850	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_2180 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r860	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r870	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3813 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r880	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r890	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c110 r900	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3777 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c110 r910	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_3719 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c110 r920	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / LIQ_3755 / LQG_3756 / MCC_2205 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c110 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1614 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c110 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1618 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c110 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_1631 / CQC_1620 / LIQ_3740 / LQG_3756 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c120 r120	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_3707 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r130	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r140	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3701 / CPS_3707 / CUE_3730 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r150	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUE_3730 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r160	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r170	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3698 / CPS_3707 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r180	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3731 / CPS_3707 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r190	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r200	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_3707 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_2038 / MCU_3772 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r210	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_3707 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_2038 / MCU_3773 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r220	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_3707 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_2038 / MCU_3774 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r230	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3062 / CPS_3707 / LIQ_3724 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r240	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r250	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r260	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c120 r270	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1614 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r280	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1618 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r290	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1620 / ECG_1720 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3720 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r300	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c120 r310	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c120 r320	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c120 r330	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c120 r340	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c120 r350	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 52.00	s010 c120 r360	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r370	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r380	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_3131 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r390	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c120 r400	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c120 r410	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 52.00	s010 c120 r420	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c120 r430	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c120 r440	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 52.00	s010 c120 r450	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / LIQ_3739 / LQG_3745 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r460	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / LIQ_3738 / LQG_3745 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r480	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1878 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r490	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1631 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_2207 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 52.00	s010 c120 r500	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r510	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / GTC_3056 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r520	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r530	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r540	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3699 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r550	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3708 / CPS_3707 / CUC_3819 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3690 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r570	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3056 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r580	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / GTC_3056 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r590	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3055 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r600	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3788 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r610	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3781 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r620	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 52.00	s010 c120 r630	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3715 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r640	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3715 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / RWC_3687 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r650	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_1631 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_2201 / MCY_1985 / PUR_3782 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r660	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3784 / CPC_3706 / CPS_3707 / LIQ_3697 / LQG_3745 / MCC_3722 / MCY_1985 / RPC_3769 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r670	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CUC_3718 / LQG_3745 / MCC_3734 / MCY_1985 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 52.00	s010 c120 r680	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / LQG_3745 / MCC_2180 / MCY_1985 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c120 r690	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r700	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r710	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3796 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r720	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r730	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r740	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3142 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r750	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r760	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r770	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1640 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r780	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r790	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r800	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_3798 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r810	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r820	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r830	ATY_3040 / BAS_3046 / CCC_2338 / CPC_3810 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3298 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r840	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1638 / CPS_3707 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_2038 / MCY_1985 / SCC_3144 / TMA_3123
C 52.00	s010 c120 r850	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_2180 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r860	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3812 / CPC_3810 / CPS_3707 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r870	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3813 / CPS_3707 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r880	ATY_3040 / BAS_3046 / CLC_3809 / CPC_1657 / CPS_3707 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3811 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r890	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3059 / CPS_3707 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_2038 / MCU_3814 / MCY_1985 / SCC_3144
C 52.00	s010 c120 r900	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_3777 / CPS_3707 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_1931 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c120 r910	ATY_3040 / BAS_3046 / CPC_1657 / CPS_3707 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_3719 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c120 r920	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / LIQ_3755 / LQG_3745 / MCC_2205 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 52.00	s010 c120 r930	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1614 / LIQ_3740 / LQG_3745 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c120 r940	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1618 / LIQ_3740 / LQG_3745 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 52.00	s010 c120 r950	ATY_3040 / BAS_3046 / CPS_3707 / CQC_1620 / LIQ_3740 / LQG_3745 / MCC_1856 / MCY_1985 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	c010 r010	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_2205
C 53.00	c010 r020	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1657 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c010 r030	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1657 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145
C 53.00	c010 r040	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	c010 r050	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145
C 53.00	c010 r060	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3790 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	c010 r070	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145 / SCC_3799
C 53.00	c010 r080	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136 / SCC_3799 / SLQ_3098
C 53.00	c010 r090	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_2205 / TYA_2984
C 53.00	c010 r100	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_1856 / RES_3794
C 53.00	c010 r1000	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / ENC_3049 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCG_2336 / MCS_3128 / MCY_3136
C 53.00	c010 r1010	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCY_2205 / PUR_3153
C 53.00	c010 r1020	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3713 / MCY_1856
C 53.00	c010 r1030	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCY_1856 / SLQ_3700
C 53.00	c010 r110	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3711 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_2038
C 53.00	c010 r120	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r130	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_1631 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r140	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r150	ATY_3040 / BAS_3044 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r160	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3698 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r170	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3698 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r180	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3731 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r190	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3731 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r200	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3772 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r210	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3773 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r220	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3774 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r230	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3062 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3724 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r240	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r250	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r260	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r270	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r280	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r290	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r300	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c010 r310	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c010 r320	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c010 r330	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c010 r340	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c010 r350	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c010 r360	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r370	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r380	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r390	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c010 r400	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c010 r410	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c010 r420	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c010 r430	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c010 r440	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c010 r450	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3739 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r460	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3738 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r470	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1878 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r480	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_2207 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	c010 r490	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c010 r500	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c010 r510	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c010 r520	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c010 r530	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3699 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c010 r540	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3708 / CUC_3819 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	c010 r550	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c010 r560	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c010 r570	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c010 r580	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c010 r590	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3781 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c010 r600	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 53.00	c010 r610	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	c010 r620	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3715 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	c010 r630	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_2201 / MCY_2205 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	c010 r640	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_3706 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3697 / LQC_3703 / MCG_3722 / MCY_2205 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	c010 r650	ATY_3040 / BAS_3044 / CUC_3718 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_3734 / MCY_2205 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	c010 r660	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_2180 / MCY_2205 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c010 r670	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r680	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r690	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r700	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r710	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r720	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r730	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r740	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r750	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r760	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r770	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r780	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r790	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r800	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r810	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r820	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1638 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c010 r830	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2180 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r840	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3812 / CPC_3810 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r850	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3813 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r860	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1657 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r870	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c010 r910	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	c010 r920	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	c010 r930	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	c010 r940	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_2203 / RPR_3234 / SLQ_3727
C 53.00	c010 r950	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_2203 / RPR_3234 / SLQ_3728
C 53.00	c010 r960	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_1994 / RPR_3234 / SLQ_3075
C 53.00	c010 r970	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / LQA_3771 / MCY_1856
C 53.00	c010 r980	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_1856 / SLQ_3742
C 53.00	c010 r990	ATY_1177 / BAS_1515 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3712 / MCY_1856
C 53.00	c020 r010	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_1666 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_2205
C 53.00	c020 r020	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_1657 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	c020 r030	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_1657 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145
C 53.00	c020 r040	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	c020 r050	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145
C 53.00	c020 r060	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_3790 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	c020 r070	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_3747 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145 / SCC_3799

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c020 r080	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_3747 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_3136 / SCC_3799 / SLQ_3098
C 53.00	c020 r090	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_2205 / TYA_2984
C 53.00	c020 r100	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_1856 / RES_3794
C 53.00	c020 r1000	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / ENC_3049 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCG_2336 / MCS_3128 / MCY_3136
C 53.00	c020 r1010	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCY_2205 / PUR_3153
C 53.00	c020 r1020	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3713 / MCY_1856
C 53.00	c020 r1030	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCY_1856 / SLQ_3700
C 53.00	c020 r110	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_3711 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_2038
C 53.00	c020 r120	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r130	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r140	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r150	ATY_1268 / BAS_1515 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r160	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3698 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r170	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r180	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3731 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r190	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r200	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3772 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r210	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3773 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r220	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3774 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r230	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3062 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r240	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r250	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r260	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r270	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r280	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r290	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r300	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c020 r310	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c020 r320	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c020 r330	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c020 r340	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c020 r350	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c020 r360	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r370	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r380	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r390	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c020 r400	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c020 r410	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c020 r420	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c020 r430	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c020 r440	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c020 r450	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r460	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r470	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1878 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r480	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_2207 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	c020 r490	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c020 r500	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3056 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c020 r510	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c020 r520	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c020 r530	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3699 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c020 r540	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3708 / CUC_3819 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	c020 r550	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c020 r560	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3056 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c020 r570	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c020 r580	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c020 r590	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3781 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c020 r600	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 53.00	c020 r610	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	c020 r620	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	c020 r630	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_2201 / MCY_1895 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	c020 r640	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQC_3703 / MCG_3722 / MCY_1895 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	c020 r650	ATY_1268 / BAS_1515 / CUC_3718 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_3734 / MCY_1895 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	c020 r660	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LQC_3703 / MCG_2180 / MCY_1895 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c020 r670	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r680	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r690	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r700	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r710	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r720	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r730	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r740	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r750	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c020 r760	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r770	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r780	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r790	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r800	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r810	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r820	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1638 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c020 r830	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2180 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r840	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r850	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3813 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r860	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r870	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3814 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c020 r940	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_2203 / RPR_3234 / SLQ_3727
C 53.00	c020 r950	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_2203 / RPR_3234 / SLQ_3728
C 53.00	c020 r960	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_1994 / RPR_3234 / SLQ_3075
C 53.00	c020 r970	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LQA_3771 / MCY_1856
C 53.00	c020 r980	ATY_3808 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / MCY_1856 / SLQ_3742
C 53.00	c030 r120	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r130	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_1631 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r140	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r150	ATY_3040 / BAS_3044 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r160	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3698 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r170	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3698 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r180	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3731 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r190	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3731 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r200	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3772 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r210	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3773 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r220	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3774 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r230	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3062 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3724 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r240	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r250	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r260	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r270	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r280	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c030 r290	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r300	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c030 r310	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c030 r320	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c030 r330	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c030 r340	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c030 r350	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c030 r360	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r370	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r380	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r390	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c030 r400	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c030 r410	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c030 r420	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c030 r430	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c030 r440	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c030 r450	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3739 / LQC_3710 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r460	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3738 / LQC_3710 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r470	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1878 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r480	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_2207 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	c030 r490	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c030 r500	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c030 r510	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c030 r520	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c030 r530	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3699 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c030 r540	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3708 / CUC_3819 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	c030 r550	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c030 r560	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c030 r570	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c030 r580	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c030 r590	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3781 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c030 r600	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c030 r610	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	c030 r620	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3715 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	c030 r630	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_2201 / MCY_2205 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	c030 r640	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_3706 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3697 / LQC_3710 / MCG_3722 / MCY_2205 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	c030 r650	ATY_3040 / BAS_3044 / CUC_3718 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_3734 / MCY_2205 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	c030 r660	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_2180 / MCY_2205 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c030 r670	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r680	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r690	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r700	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r710	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r720	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r730	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r740	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r750	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r760	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r770	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r780	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r790	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r800	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r810	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r820	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1638 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c030 r830	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2180 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r840	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3812 / CPC_3810 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r850	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3813 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r860	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1657 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c030 r870	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c040 r120	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r130	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r140	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r150	ATY_1268 / BAS_1515 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r160	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3698 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r170	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r180	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3731 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c040 r190	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r200	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3772 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r210	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3773 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r220	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3774 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r230	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3062 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r240	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r250	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r260	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r270	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r280	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r290	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r300	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c040 r310	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c040 r320	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c040 r330	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c040 r340	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c040 r350	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c040 r360	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r370	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r380	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r390	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c040 r400	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c040 r410	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c040 r420	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c040 r430	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c040 r440	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c040 r450	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQC_3710 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r460	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQC_3710 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r470	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1878 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r480	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_2207 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	c040 r490	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c040 r500	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3056 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c040 r510	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c040 r520	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c040 r530	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3699 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c040 r540	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3708 / CUC_3819 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	c040 r550	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c040 r560	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3056 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c040 r570	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c040 r580	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c040 r590	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3781 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c040 r600	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 53.00	c040 r610	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	c040 r620	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	c040 r630	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_2201 / MCY_1895 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	c040 r640	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQC_3710 / MCG_3722 / MCY_1895 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	c040 r650	ATY_1268 / BAS_1515 / CUC_3718 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_3734 / MCY_1895 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	c040 r660	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LQC_3710 / MCG_2180 / MCY_1895 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c040 r670	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r680	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r690	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r700	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r710	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r720	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r730	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r740	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r750	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r760	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r770	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r780	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r790	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r800	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r810	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r820	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1638 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c040 r830	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2180 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r840	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r850	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3813 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c040 r860	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c040 r870	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3814 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c050 r120	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r130	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_1631 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r140	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r150	ATY_3040 / BAS_3044 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r160	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3698 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r170	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3698 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r180	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3731 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r190	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3731 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r200	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCU_3772 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r210	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCU_3773 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r220	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCU_3774 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r230	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3062 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3724 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r240	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r250	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r260	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r270	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r280	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r290	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r300	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c050 r310	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c050 r320	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c050 r330	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c050 r340	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c050 r350	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c050 r360	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r370	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r380	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r390	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c050 r400	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c050 r410	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c050 r420	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c050 r430	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c050 r440	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c050 r450	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3739 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r460	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3738 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r470	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1878 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r480	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_2207 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	c050 r490	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c050 r500	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c050 r510	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c050 r520	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c050 r530	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3699 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c050 r540	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3708 / CUC_3819 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	c050 r550	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c050 r560	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c050 r570	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c050 r580	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c050 r590	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3781 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c050 r600	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 53.00	c050 r610	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	c050 r620	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3715 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	c050 r630	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_1631 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_2201 / MCY_2205 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	c050 r640	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_3706 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3697 / LQC_3693 / MCG_3722 / MCY_2205 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	c050 r650	ATY_3040 / BAS_3044 / CUC_3718 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_3734 / MCY_2205 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	c050 r660	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_2180 / MCY_2205 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c050 r670	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r680	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r690	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r700	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r710	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r720	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r730	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c050 r740	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r750	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r760	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r770	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r780	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r790	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r800	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r810	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r820	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1638 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c050 r830	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2180 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r840	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3812 / CPC_3810 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r850	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3813 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r860	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1657 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r870	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	c050 r880	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3777 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	c050 r890	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3719 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	c050 r900	ATY_3040 / BAS_3044 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2205 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	c050 r910	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	c050 r920	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	c050 r930	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / CUS_999 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	c060 r120	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r130	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r140	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r150	ATY_1268 / BAS_1515 / CUE_3730 / CUS_999 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r160	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3698 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r170	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r180	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3731 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r190	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r200	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r210	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r220	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r230	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3062 / CUS_999 / LIQ_3724 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r240	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r250	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r260	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c060 r270	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r280	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r290	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r300	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c060 r310	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c060 r320	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c060 r330	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c060 r340	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c060 r350	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	c060 r360	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r370	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r380	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r390	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c060 r400	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c060 r410	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	c060 r420	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c060 r430	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c060 r440	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	c060 r450	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3739 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r460	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3738 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r470	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1878 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r480	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_2207 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	c060 r490	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c060 r500	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3056 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c060 r510	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c060 r520	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c060 r530	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3699 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	c060 r540	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3708 / CUC_3819 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	c060 r550	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c060 r560	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / GTC_3056 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c060 r570	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c060 r580	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c060 r590	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3781 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	c060 r600	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	c060 r610	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	c060 r620	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	c060 r630	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_2201 / MCY_1895 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	c060 r640	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / CUS_999 / LIQ_3697 / LQC_3693 / MCG_3722 / MCY_1895 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	c060 r650	ATY_1268 / BAS_1515 / CUC_3718 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_3734 / MCY_1895 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	c060 r660	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LQC_3693 / MCG_2180 / MCY_1895 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c060 r670	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r680	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r690	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r700	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r710	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r720	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r730	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r740	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r750	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r760	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r770	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r780	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r790	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r800	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r810	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r820	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1638 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	c060 r830	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2180 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r840	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r850	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3813 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r860	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r870	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCU_3814 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	c060 r880	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	c060 r890	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3719 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	c060 r900	ATY_1268 / BAS_1515 / CUS_999 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2205 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	c060 r910	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	c060 r920	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	c060 r930	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	s010 c010 r010	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1666 / IMS_3787 / MCY_2205
C 53.00	s010 c010 r020	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1657 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	s010 c010 r030	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1657 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c010 r040	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1631 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	s010 c010 r050	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_1631 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145
C 53.00	s010 c010 r060	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3790 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	s010 c010 r070	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145 / SCC_3799
C 53.00	s010 c010 r080	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3747 / IMS_3787 / MCY_3136 / SCC_3799 / SLQ_3098
C 53.00	s010 c010 r090	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / MCY_2205 / TYA_2984
C 53.00	s010 c010 r100	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / MCY_1856 / RES_3794
C 53.00	s010 c010 r1000	ATY_1177 / BAS_1515 / ENC_3049 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCG_2336 / MCS_3128 / MCY_3136
C 53.00	s010 c010 r1010	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCY_2205 / PUR_3153
C 53.00	s010 c010 r1020	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / LIQ_3713 / MCY_1856
C 53.00	s010 c010 r1030	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCY_1856 / SLQ_3700
C 53.00	s010 c010 r110	ATY_1177 / BAS_1515 / CPS_3711 / IMS_3787 / MCY_2038
C 53.00	s010 c010 r120	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r130	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_1631 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r140	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3701 / CUE_3730 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r150	ATY_3040 / BAS_3044 / CUE_3730 / GTC_3701 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r160	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3698 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r170	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3698 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r180	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3731 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r190	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3731 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r200	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3772 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r210	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3773 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r220	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3774 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r230	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3062 / IMS_3787 / LIQ_3724 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r240	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r250	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r260	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r270	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r280	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r290	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r300	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c010 r310	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c010 r320	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c010 r330	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c010 r340	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c010 r350	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c010 r360	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r370	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r380	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c010 r390	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c010 r400	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c010 r410	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c010 r420	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c010 r430	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c010 r440	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c010 r450	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3739 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r460	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3738 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r470	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1878 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r480	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_2207 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	s010 c010 r490	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r500	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r510	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r520	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r530	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3699 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r540	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3708 / CUC_3819 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r550	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r560	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r570	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r580	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r590	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3781 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r600	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 53.00	s010 c010 r610	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r620	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3715 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r630	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_1631 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_2201 / MCY_2205 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r640	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_3706 / IMS_3787 / LIQ_3697 / LQC_3703 / MCG_3722 / MCY_2205 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r650	ATY_3040 / BAS_3044 / CUC_3718 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_3734 / MCY_2205 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	s010 c010 r660	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LQC_3703 / MCG_2180 / MCY_2205 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c010 r670	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r680	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r690	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r700	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r710	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r720	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r730	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c010 r740	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r750	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r760	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r770	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r780	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r790	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r800	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r810	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r820	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1638 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c010 r830	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2180 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r840	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3812 / CPC_3810 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r850	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3813 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r860	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1657 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r870	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3814 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c010 r910	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	s010 c010 r920	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	s010 c010 r930	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	s010 c010 r940	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / MCY_2203 / RPR_3234 / SLQ_3727
C 53.00	s010 c010 r950	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / MCY_2203 / RPR_3234 / SLQ_3728
C 53.00	s010 c010 r960	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / MCY_1994 / RPR_3234 / SLQ_3075
C 53.00	s010 c010 r970	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / LQA_3771 / MCY_1856
C 53.00	s010 c010 r980	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / MCY_1856 / SLQ_3742
C 53.00	s010 c010 r990	ATY_1177 / BAS_1515 / IMS_3787 / LIQ_3712 / MCY_1856
C 53.00	s010 c020 r010	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_1666 / IMS_3787 / MCY_2205
C 53.00	s010 c020 r020	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_1657 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	s010 c020 r030	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_1657 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145
C 53.00	s010 c020 r040	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_1631 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	s010 c020 r050	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_1631 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145
C 53.00	s010 c020 r060	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_3790 / IMS_3787 / MCY_3136
C 53.00	s010 c020 r070	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_3747 / IMS_3787 / MCY_3136 / PUR_3145 / SCC_3799
C 53.00	s010 c020 r080	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_3747 / IMS_3787 / MCY_3136 / SCC_3799 / SLQ_3098
C 53.00	s010 c020 r090	ATY_3808 / BAS_3044 / IMS_3787 / MCY_2205 / TYA_2984
C 53.00	s010 c020 r100	ATY_3808 / BAS_3044 / IMS_3787 / MCY_1856 / RES_3794
C 53.00	s010 c020 r1000	ATY_3808 / BAS_3044 / ENC_3049 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCG_2336 / MCS_3128 / MCY_3136
C 53.00	s010 c020 r1010	ATY_3808 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCY_2205 / PUR_3153
C 53.00	s010 c020 r1020	ATY_3808 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3713 / MCY_1856
C 53.00	s010 c020 r1030	ATY_3808 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3092 / MCY_1856 / SLQ_3700
C 53.00	s010 c020 r110	ATY_3808 / BAS_3044 / CPS_3711 / IMS_3787 / MCY_2038
C 53.00	s010 c020 r120	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r130	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r140	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3701 / CUE_3730 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r150	ATY_1268 / BAS_1515 / CUE_3730 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c020 r160	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3698 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r170	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r180	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3731 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r190	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r200	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3772 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r210	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3773 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r220	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCU_3774 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r230	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3062 / LIQ_3724 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r240	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r250	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r260	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r270	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r280	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r290	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r300	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c020 r310	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c020 r320	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c020 r330	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c020 r340	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c020 r350	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c020 r360	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r370	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r380	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r390	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c020 r400	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c020 r410	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c020 r420	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c020 r430	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c020 r440	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c020 r450	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3739 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r460	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3738 / LQC_3703 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r470	ATY_1268 / BAS_1515 / LQC_3703 / MCG_1878 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r480	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / LQC_3703 / MCG_2207 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	s010 c020 r490	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r500	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3056 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r510	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r520	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r530	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3699 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r540	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3708 / CUC_3819 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r550	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r560	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3056 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r570	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r580	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r590	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3781 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c020 r600	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 53.00	s010 c020 r610	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r620	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r630	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / LQC_3703 / MCG_2201 / MCY_1895 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r640	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / LIQ_3697 / LQC_3703 / MCG_3722 / MCY_1895 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r650	ATY_1268 / BAS_1515 / CUC_3718 / LQC_3703 / MCG_3734 / MCY_1895 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	s010 c020 r660	ATY_1268 / BAS_1515 / LQC_3703 / MCG_2180 / MCY_1895 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c020 r670	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r680	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r690	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r700	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r710	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r720	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r730	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r740	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r750	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r760	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r770	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r780	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r790	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r800	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r810	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r820	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1638 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c020 r830	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2180 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r840	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r850	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3813 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r860	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r870	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3755 / LQC_3703 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c020 r940	ATY_3808 / BAS_3044 / IMS_3787 / MCY_2203 / RPR_3234 / SLQ_3727
C 53.00	s010 c020 r950	ATY_3808 / BAS_3044 / IMS_3787 / MCY_2203 / RPR_3234 / SLQ_3728
C 53.00	s010 c020 r960	ATY_3808 / BAS_3044 / IMS_3787 / MCY_1994 / RPR_3234 / SLQ_3075
C 53.00	s010 c020 r970	ATY_3808 / BAS_3044 / IMS_3787 / LQA_3771 / MCY_1856
C 53.00	s010 c020 r980	ATY_3808 / BAS_3044 / IMS_3787 / MCY_1856 / SLQ_3742
C 53.00	s010 c030 r120	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r130	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_1631 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r140	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3701 / CUE_3730 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r150	ATY_3040 / BAS_3044 / CUE_3730 / GTC_3701 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r160	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3698 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r170	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3698 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r180	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3731 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r190	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3731 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r200	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCY_3772 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r210	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCY_3773 / MCY_2205 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c030 r220	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3774 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r230	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3062 / IMS_3787 / LIQ_3724 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r240	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r250	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r260	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r270	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r280	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r290	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r300	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c030 r310	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c030 r320	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c030 r330	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c030 r340	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c030 r350	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c030 r360	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r370	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r380	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r390	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c030 r400	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c030 r410	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c030 r420	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c030 r430	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c030 r440	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c030 r450	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3739 / LQC_3710 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r460	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3738 / LQC_3710 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r470	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1878 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r480	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_2207 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	s010 c030 r490	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r500	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r510	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r520	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r530	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3699 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r540	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3708 / CUC_3819 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r550	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2484 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c030 r560	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r570	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r580	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r590	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3781 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r600	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 53.00	s010 c030 r610	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r620	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3715 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r630	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_1631 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_2201 / MCY_2205 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r640	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_3706 / IMS_3787 / LIQ_3697 / LQC_3710 / MCG_3722 / MCY_2205 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r650	ATY_3040 / BAS_3044 / CUC_3718 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_3734 / MCY_2205 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	s010 c030 r660	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LQC_3710 / MCG_2180 / MCY_2205 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c030 r670	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r680	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r690	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r700	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r710	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r720	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r730	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r740	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r750	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r760	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r770	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r780	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r790	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r800	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r810	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r820	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1638 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c030 r830	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2180 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r840	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3812 / CPC_3810 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r850	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3813 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r860	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1657 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c030 r870	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3814 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r120	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r130	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r140	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3701 / CUE_3730 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c040 r150	ATY_1268 / BAS_1515 / CUE_3730 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r160	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3698 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r170	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r180	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3731 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r190	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r200	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3772 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r210	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3773 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r220	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCU_3774 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r230	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3062 / LIQ_3724 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r240	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r250	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r260	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r270	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r280	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r290	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r300	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c040 r310	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c040 r320	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c040 r330	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c040 r340	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c040 r350	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c040 r360	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r370	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r380	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r390	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c040 r400	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c040 r410	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c040 r420	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c040 r430	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c040 r440	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c040 r450	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3739 / LQC_3710 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r460	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3738 / LQC_3710 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r470	ATY_1268 / BAS_1515 / LQC_3710 / MCG_1878 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r480	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / LQC_3710 / MCG_2207 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	s010 c040 r490	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r500	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3056 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r510	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r520	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r530	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3699 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r540	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3708 / CUC_3819 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r550	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r560	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3056 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r570	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r580	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c040 r590	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3781 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r600	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 53.00	s010 c040 r610	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r620	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r630	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / LQC_3710 / MCG_2201 / MCY_1895 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r640	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / LIQ_3697 / LQC_3710 / MCG_3722 / MCY_1895 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r650	ATY_1268 / BAS_1515 / CUC_3718 / LQC_3710 / MCG_3734 / MCY_1895 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	s010 c040 r660	ATY_1268 / BAS_1515 / LQC_3710 / MCG_2180 / MCY_1895 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c040 r670	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r680	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r690	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r700	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r710	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r720	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r730	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r740	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r750	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r760	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r770	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r780	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r790	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r800	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r810	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r820	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1638 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c040 r830	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2180 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r840	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r850	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3813 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r860	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c040 r870	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3755 / LQC_3710 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r120	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r130	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_1631 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r140	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3701 / CUE_3730 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r150	ATY_3040 / BAS_3044 / CUE_3730 / GTC_3701 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r160	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3698 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r170	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3698 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r180	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3731 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r190	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3731 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r200	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r210	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r220	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r230	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3062 / IMS_3787 / LIQ_3724 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r240	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c050 r250	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r260	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r270	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r280	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r290	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_1720 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r300	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c050 r310	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c050 r320	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c050 r330	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c050 r340	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c050 r350	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c050 r360	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r370	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r380	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_3069 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r390	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c050 r400	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c050 r410	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c050 r420	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c050 r430	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c050 r440	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c050 r450	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3739 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r460	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3738 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r470	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1878 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r480	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1631 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_2207 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	s010 c050 r490	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r500	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r510	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r520	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r530	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3699 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r540	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3708 / CUC_3819 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r550	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3056 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r560	ATY_3040 / BAS_3044 / GTC_3056 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r570	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3055 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r580	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3788 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c050 r590	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3781 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r600	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 53.00	s010 c050 r610	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3715 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r620	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3715 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r630	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_1631 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_2201 / MCY_2205 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r640	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3784 / CPC_3706 / IMS_3787 / LIQ_3697 / LQC_3693 / MCG_3722 / MCY_2205 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r650	ATY_3040 / BAS_3044 / CUC_3718 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_3734 / MCY_2205 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	s010 c050 r660	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LQC_3693 / MCG_2180 / MCY_2205 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c050 r670	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r680	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r690	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3796 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r700	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r710	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r720	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r730	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r740	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r750	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r760	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r770	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r780	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r790	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r800	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r810	ATY_3040 / BAS_3044 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r820	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1638 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_2205 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c050 r830	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2180 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r840	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3812 / CPC_3810 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r850	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3813 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r860	ATY_3040 / BAS_3044 / CLC_3809 / CPC_1657 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3811 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r870	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3059 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCU_3814 / MCY_2205 / SCC_3144
C 53.00	s010 c050 r880	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_3777 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	s010 c050 r890	ATY_3040 / BAS_3044 / CPC_1657 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3719 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	s010 c050 r900	ATY_3040 / BAS_3044 / IMS_3787 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2205 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	s010 c050 r910	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1614 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	s010 c050 r920	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1618 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c050 r930	ATY_3040 / BAS_3044 / CQC_1620 / IMS_3787 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_2205 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	s010 c060 r120	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r130	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_1631 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r140	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3701 / CUE_3730 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r150	ATY_1268 / BAS_1515 / CUE_3730 / GTC_3701 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r160	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3698 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r170	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3698 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r180	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3731 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r190	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3731 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r200	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCU_3772 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r210	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCU_3773 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r220	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCU_3774 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r230	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3062 / LIQ_3724 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r240	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r250	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r260	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1657 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r270	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r280	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r290	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_1720 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3720 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r300	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c060 r310	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c060 r320	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_1640 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c060 r330	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c060 r340	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c060 r350	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_1640 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3821
C 53.00	s010 c060 r360	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1614 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r370	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1618 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r380	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1640 / CQC_1620 / ECC_3069 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_3131 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r390	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c060 r400	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c060 r410	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3822
C 53.00	s010 c060 r420	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c060 r430	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c060 r440	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / LIQ_3741 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3823
C 53.00	s010 c060 r450	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3739 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r460	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3738 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r470	ATY_1268 / BAS_1515 / LQC_3693 / MCG_1878 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r480	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1631 / LQC_3693 / MCG_2207 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3695
C 53.00	s010 c060 r490	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r500	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3056 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r510	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r520	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r530	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3699 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2477 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 53.00	s010 c060 r540	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3708 / CUC_3819 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3690 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r550	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3056 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r560	ATY_1268 / BAS_1515 / GTC_3056 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r570	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3055 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r580	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3788 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r590	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3781 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r600	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3732 / RWC_2484 / SCC_3144 / SLQ_3742
C 53.00	s010 c060 r610	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3715 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RPC_3733 / RWC_3688 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r620	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3715 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / RWC_3687 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r630	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_1631 / LQC_3693 / MCG_2201 / MCY_1895 / PUR_3782 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r640	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3784 / CPC_3706 / LIQ_3697 / LQC_3693 / MCG_3722 / MCY_1895 / RPC_3769 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r650	ATY_1268 / BAS_1515 / CUC_3718 / LQC_3693 / MCG_3734 / MCY_1895 / RPC_3732 / SCC_3144 / TMA_3122
C 53.00	s010 c060 r660	ATY_1268 / BAS_1515 / LQC_3693 / MCG_2180 / MCY_1895 / PUR_3752 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c060 r670	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r680	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r690	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3796 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r700	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r710	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r720	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3142 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r730	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r740	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r750	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1640 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r760	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r770	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r780	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_3798 / CPC_3810 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r790	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1614 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r800	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1618 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r810	ATY_1268 / BAS_1515 / CCC_2338 / CPC_3810 / CQC_1620 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3298 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r820	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_1638 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144 / TMA_3123
C 53.00	s010 c060 r830	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2180 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r840	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3812 / CPC_3810 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r850	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3813 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r860	ATY_1268 / BAS_1515 / CLC_3809 / CPC_1657 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3811 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r870	ATY_1268 / BAS_1515 / CPC_3059 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2038 / MCY_1895 / SCC_3144
C 53.00	s010 c060 r880	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_1931 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	s010 c060 r890	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_3719 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	s010 c060 r900	ATY_1268 / BAS_1515 / LIQ_3755 / LQC_3693 / MCG_2205 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3239
C 53.00	s010 c060 r910	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1614 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	s010 c060 r920	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1618 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 53.00	s010 c060 r930	ATY_1268 / BAS_1515 / CQC_1620 / LIQ_3740 / LQC_3693 / MCG_1856 / MCY_1895 / SCC_3144 / SLQ_3778
C 54.00	c010 r010	ATY_3180 / BAS_1506 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3767 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c010 r020	ATY_3180 / BAS_1506 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3768 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c010 r030	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3057 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 54.00	c010 r040	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3702 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c010 r050	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3054 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c010 r060	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3735 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c020 r010	ATY_1268 / BAS_1506 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3767 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c020 r020	ATY_1268 / BAS_1506 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3768 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c020 r030	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3057 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c020 r040	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3702 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c020 r050	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3054 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c020 r060	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3735 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c030 r010	ATY_3180 / BAS_1506 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3767 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c030 r020	ATY_3180 / BAS_1506 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3768 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c030 r030	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3057 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c030 r040	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3702 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c030 r050	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3054 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c030 r060	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3735 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c040 r010	ATY_1268 / BAS_1506 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3767 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c040 r020	ATY_1268 / BAS_1506 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3768 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c040 r030	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3057 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c040 r040	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3702 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c040 r050	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3054 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	c040 r060	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3735 / CUS_999 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c010 r010	ATY_3180 / BAS_1506 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3767 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c010 r020	ATY_3180 / BAS_1506 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3768 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c010 r030	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3057 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c010 r040	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3702 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c010 r050	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3054 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c010 r060	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3735 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c020 r010	ATY_1268 / BAS_1506 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3767 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c020 r020	ATY_1268 / BAS_1506 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3768 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c020 r030	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3057 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c020 r040	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3702 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c020 r050	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3054 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c020 r060	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3735 / ENC_3049 / EUT_2794 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c030 r010	ATY_3180 / BAS_1506 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3767 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c030 r020	ATY_3180 / BAS_1506 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3768 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c030 r030	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3057 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c030 r040	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3702 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c030 r050	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3054 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c030 r060	ATY_3180 / BAS_1506 / CPC_3735 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c040 r010	ATY_1268 / BAS_1506 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3767 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c040 r020	ATY_1268 / BAS_1506 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3768 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c040 r030	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3057 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 54.00	s010 c040 r040	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3702 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c040 r050	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3054 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 54.00	s010 c040 r060	ATY_1268 / BAS_1506 / CPC_3735 / ENC_3049 / EUT_3689 / LQC_3770 / LQG_3694 / MCY_3127 / SCC_3144
C 60.00	c010 r010	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1878 / RES_2793
C 60.00	c010 r020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1631 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2205 / RES_2793
C 60.00	c010 r030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1631 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2207 / RES_2793 / SLQ_3120
C 60.00	c010 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r1000	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1010	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1050	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1070	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1090	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r1100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r1200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c010 r1210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1240	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1250	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCG_2337 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCG_2338 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r1280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / MCG_2336 / MCS_3131 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3793
C 60.00	c010 r1290	ATY_3746 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_1994 / RES_2793 / SLQ_3076
C 60.00	c010 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r1300	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_3126 / RES_2793
C 60.00	c010 r1310	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1523 / LIQ_3112 / MCY_1856 / RES_2793
C 60.00	c010 r1320	ATY_3180 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_3139 / RES_2793
C 60.00	c010 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c010 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c010 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c010 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c010 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c010 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c010 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c010 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c010 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c010 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	c010 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	c010 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c010 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c010 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c010 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c010 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c010 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c010 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c010 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c010 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c010 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c010 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c010 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c010 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c010 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c010 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c010 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c010 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c010 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c010 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c010 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c010 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c010 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c010 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c010 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c010 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c010 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c010 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c010 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c010 r900	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r910	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r920	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c010 r930	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r940	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r950	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r960	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r970	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r980	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c010 r990	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	c020 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r1000	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1010	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1050	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1070	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1090	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r1100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c020 r1190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r1200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1240	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1250	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCG_2337 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCG_2338 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r1280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / MCG_2336 / MCS_3131 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3793
C 60.00	c020 r1290	ATY_3746 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_1994 / RES_3157 / SLQ_3076
C 60.00	c020 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r1300	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_3126 / RES_3157
C 60.00	c020 r1310	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1523 / LIQ_3112 / MCY_1856 / RES_3157
C 60.00	c020 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c020 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c020 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c020 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c020 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c020 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c020 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c020 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c020 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c020 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	c020 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	c020 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c020 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c020 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c020 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c020 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c020 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c020 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c020 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c020 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c020 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c020 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c020 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c020 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c020 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c020 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c020 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c020 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c020 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c020 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c020 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c020 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c020 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c020 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c020 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c020 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c020 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c020 r900	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c020 r910	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r920	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r930	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r940	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r950	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r960	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r970	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r980	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c020 r990	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	c030 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r1000	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1010	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1050	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1070	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1090	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r1100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c030 r1170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r1200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1240	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1250	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCG_2337 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCG_2338 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r1280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / MCG_2336 / MCS_3131 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3793
C 60.00	c030 r1290	ATY_3746 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_1994 / RES_3158 / SLQ_3076
C 60.00	c030 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r1300	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_3126 / RES_3158
C 60.00	c030 r1310	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1523 / LIQ_3112 / MCY_1856 / RES_3158
C 60.00	c030 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c030 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c030 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c030 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c030 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c030 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c030 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c030 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c030 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c030 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	c030 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	c030 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	c030 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c030 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	c030 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	c030 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	c030 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	c030 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c030 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c030 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c030 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c030 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c030 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c030 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c030 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c030 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c030 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c030 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c030 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c030 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c030 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c030 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c030 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c030 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c030 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c030 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c030 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c030 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c030 r900	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r910	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r920	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r930	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r940	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r950	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r960	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r970	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r980	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c030 r990	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	c040 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r1000	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1010	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1050	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1070	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1090	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r1100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c040 r1150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r1200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1240	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1250	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCG_2337 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCG_2338 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r1280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / MCG_2336 / MCS_3131 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3793
C 60.00	c040 r1290	ATY_3746 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_1994 / RES_3159 / SLQ_3076
C 60.00	c040 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r1300	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_3126 / RES_3159
C 60.00	c040 r1310	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1523 / LIQ_3112 / MCY_1856 / RES_3159
C 60.00	c040 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c040 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c040 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c040 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c040 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c040 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c040 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c040 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c040 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c040 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	c040 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	c040 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c040 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c040 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c040 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c040 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c040 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c040 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c040 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c040 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c040 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c040 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c040 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c040 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c040 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c040 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c040 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c040 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c040 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c040 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c040 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c040 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c040 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c040 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	c040 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	c040 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c040 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	c040 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	c040 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	c040 r900	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r910	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r920	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r930	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r940	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r950	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r960	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r970	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r980	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c040 r990	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	c050 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r1000	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1010	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1050	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1070	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1090	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r1100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c050 r1130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r1200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1240	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1250	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCG_2337 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCG_2338 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r1280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / MCG_2336 / MCS_3131 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3793
C 60.00	c050 r1290	ATY_3746 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_1994 / RES_3160 / SLQ_3076
C 60.00	c050 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r1300	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / MCY_3126 / RES_3160
C 60.00	c050 r1310	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1523 / LIQ_3112 / MCY_1856 / RES_3160
C 60.00	c050 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c050 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c050 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c050 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c050 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c050 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c050 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c050 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c050 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c050 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c050 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	c050 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c050 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c050 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c050 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c050 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c050 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c050 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c050 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c050 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c050 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c050 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c050 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c050 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c050 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c050 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c050 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c050 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c050 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c050 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c050 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c050 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c050 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c050 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	c050 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c050 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	c050 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	c050 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	c050 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	c050 r900	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r910	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r920	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r930	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r940	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r950	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r960	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r970	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r980	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c050 r990	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	c060 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c060 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c060 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c060 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c060 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c060 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c060 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c060 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c060 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c060 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	c060 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	c060 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c060 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c060 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c060 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c060 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c060 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	c060 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c060 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c060 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c060 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c060 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c060 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c060 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c060 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c060 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c070 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c070 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c070 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c070 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c070 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c070 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c070 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c070 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c070 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c070 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c070 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	c070 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c070 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c070 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c070 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c070 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c070 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	c070 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c070 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c070 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c070 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c070 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c070 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c070 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c070 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c070 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c080 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c080 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c080 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c080 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c080 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c080 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c080 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c080 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c080 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c080 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	c080 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	c080 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	c080 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c080 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	c080 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	c080 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	c080 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	c080 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c080 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c080 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c080 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c080 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c080 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c080 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c080 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c090 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c090 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c090 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c090 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c090 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c090 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c090 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c090 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c090 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c090 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	c090 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	c090 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c090 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c090 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c090 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c090 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c090 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	c090 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c090 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c090 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c090 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c090 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c090 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c090 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c090 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c100 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c100 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c100 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c100 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c100 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c100 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c100 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c100 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c100 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c100 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c100 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	c100 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	c100 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c100 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c100 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c100 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c100 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c100 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	c100 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c100 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c100 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c100 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c100 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c100 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c100 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c100 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c100 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c110 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c110 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c110 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c110 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c110 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c110 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c110 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	c110 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	c110 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	c110 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	c110 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c110 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c110 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c110 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c110 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c110 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	c110 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	c110 r660	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	c110 r670	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	c110 r680	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	c110 r690	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	c110 r700	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	c110 r710	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	c110 r720	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c110 r730	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c110 r740	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c110 r750	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c110 r760	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c110 r770	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	c110 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c110 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c110 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c110 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c110 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c110 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	c110 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c110 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c110 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c110 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c110 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c110 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	c120 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	c120 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	c120 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c120 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	c120 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	c120 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c120 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c120 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c120 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c120 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c120 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	c120 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c120 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	c120 r660	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	c120 r670	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	c120 r680	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	c120 r690	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	c120 r700	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	c120 r710	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	c120 r720	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r730	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r740	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r750	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r760	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r770	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	c120 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c120 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c120 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c120 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c120 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c120 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	c120 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c120 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c120 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c120 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c120 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c120 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	c130 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c130 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c130 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c130 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c130 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c130 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c130 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	c130 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	c130 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	c130 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	c130 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c130 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c130 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c130 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c130 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c130 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c130 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	c130 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	c130 r660	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	c130 r670	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	c130 r680	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	c130 r690	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	c130 r700	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	c130 r710	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	c130 r720	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c130 r730	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c130 r740	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c130 r750	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c130 r760	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c130 r770	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	c130 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c130 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c130 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c130 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c130 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c130 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	c130 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c130 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c130 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c130 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c130 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c130 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	c140 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	c140 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	c140 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c140 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	c140 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	c140 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c140 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c140 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c140 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c140 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c140 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	c140 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c140 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	c140 r660	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	c140 r670	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	c140 r680	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	c140 r690	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	c140 r700	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	c140 r710	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	c140 r720	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r730	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r740	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r750	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r760	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r770	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	c140 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c140 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c140 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c140 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c140 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c140 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	c140 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	c140 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	c140 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	c140 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c140 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	c140 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	c150 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	c150 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	c150 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / CUS_999 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	c150 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c150 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	c150 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c150 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c150 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c150 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c150 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c150 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	c150 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	c150 r660	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	c150 r670	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	c150 r680	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	c150 r690	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	c150 r700	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	c150 r710	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	c150 r720	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r730	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r740	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r750	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r760	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r770	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	c150 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c150 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c150 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c150 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c150 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c150 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	c150 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	c150 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	c150 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	c150 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	c150 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	c150 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / CUS_999 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c010 r010	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1878 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1631 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2205 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1631 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2207 / RES_2793 / SLQ_3120
C 60.00	s010 c010 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r1000	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1010	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1050	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1070	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c010 r1090	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r1100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r1200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1240	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1250	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCG_2337 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCG_2338 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r1280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / MCG_2336 / MCS_3131 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3793
C 60.00	s010 c010 r1290	ATY_3746 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_1994 / RES_2793 / SLQ_3076
C 60.00	s010 c010 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r1300	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_3126 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r1310	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1523 / LIQ_3112 / MCY_1856 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r1320	ATY_3180 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_3139 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	s010 c010 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	s010 c010 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c010 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c010 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c010 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c010 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c010 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c010 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c010 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c010 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c010 r900	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r910	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r920	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r930	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r940	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r950	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r960	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c010 r970	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r980	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c010 r990	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_2793 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r1000	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1010	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1050	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1070	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1090	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r1100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r1200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1240	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1250	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCG_2337 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCG_2338 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r1280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / MCG_2336 / MCS_3131 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3793
C 60.00	s010 c020 r1290	ATY_3746 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_1994 / RES_3157 / SLQ_3076
C 60.00	s010 c020 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r1300	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_3126 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r1310	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1523 / LIQ_3112 / MCY_1856 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c020 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	s010 c020 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	s010 c020 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c020 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c020 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c020 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c020 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c020 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c020 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c020 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c020 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c020 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c020 r900	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r910	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r920	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r930	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r940	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r950	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r960	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r970	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r980	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c020 r990	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3157 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r1000	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1010	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1050	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1070	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1090	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r1100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c030 r1140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r1200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1240	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1250	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCG_2337 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCG_2338 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r1280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / MCG_2336 / MCS_3131 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3793
C 60.00	s010 c030 r1290	ATY_3746 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_1994 / RES_3158 / SLQ_3076
C 60.00	s010 c030 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r1300	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_3126 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r1310	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1523 / LIQ_3112 / MCY_1856 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	s010 c030 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	s010 c030 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c030 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c030 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c030 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c030 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c030 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c030 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c030 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c030 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c030 r900	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r910	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r920	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r930	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r940	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r950	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r960	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r970	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r980	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c030 r990	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3158 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c040 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r1000	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1010	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1050	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1070	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1090	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r1100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r1200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1240	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1250	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCG_2337 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCG_2338 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r1280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / MCG_2336 / MCS_3131 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3793
C 60.00	s010 c040 r1290	ATY_3746 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_1994 / RES_3159 / SLQ_3076
C 60.00	s010 c040 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r1300	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_3126 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r1310	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1523 / LIQ_3112 / MCY_1856 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c040 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	s010 c040 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	s010 c040 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c040 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c040 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c040 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c040 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c040 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c040 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c040 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c040 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c040 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c040 r900	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r910	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r920	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r930	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r940	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r950	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r960	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r970	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r980	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c040 r990	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3159 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r1000	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1010	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1020	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1030	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1050	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1070	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3058 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1090	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r1100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3791 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c050 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r1200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1240	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1250	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3748 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCG_2337 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCG_2338 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r1280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / MCG_2336 / MCS_3131 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3793
C 60.00	s010 c050 r1290	ATY_3746 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_1994 / RES_3160 / SLQ_3076
C 60.00	s010 c050 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r1300	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / MCY_3126 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r1310	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1523 / LIQ_3112 / MCY_1856 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	s010 c050 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	s010 c050 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c050 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c050 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c050 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c050 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c050 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c050 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c050 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c050 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3703 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c050 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3703 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c050 r900	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r910	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r920	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r930	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r940	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r950	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3783 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r960	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3053 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r970	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r980	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c050 r990	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1666 / CPZ_1668 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / MCY_2205 / RES_3160 / SCC_3792
C 60.00	s010 c060 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c060 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	s010 c060 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	s010 c060 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c060 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c060 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c060 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c060 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c060 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_2793 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c060 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c060 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c060 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c060 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c070 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3157

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c070 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	s010 c070 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	s010 c070 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c070 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c070 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c070 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c070 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c070 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3157 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c070 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c070 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c070 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c070 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c080 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3158

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c080 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	s010 c080 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	s010 c080 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c080 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c080 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c080 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c080 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c080 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3158 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c080 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c080 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c080 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c080 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c090 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	s010 c090 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	s010 c090 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c090 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c090 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c090 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c090 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c090 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3159 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c090 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c090 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c090 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c100 r040	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3056 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r050	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3056 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r060	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3701 / CUE_3730 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r070	ATY_1177 / BAS_3047 / CUE_3730 / DOF_1519 / GTR_3701 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r080	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3698 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r090	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / GTR_3698 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r100	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r110	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r120	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r130	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r140	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r150	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3054 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r152	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r153	ATY_1177 / BAS_3047 / GTR_3731 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r160	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3772 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r170	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3773 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r175	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCU_3774 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	s010 c100 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	s010 c100 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r240	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c100 r250	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c100 r260	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c100 r270	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c100 r280	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c100 r290	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3132 / RES_3160 / SLQ_3742
C 60.00	s010 c100 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c100 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c100 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c100 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3710 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c110 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c110 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_2793 / RPR_3769
C 60.00	s010 c110 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_2793 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c110 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_2793

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c110 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r660	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	s010 c110 r670	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	s010 c110 r680	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	s010 c110 r690	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	s010 c110 r700	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	s010 c110 r710	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793 / TMA_3122
C 60.00	s010 c110 r720	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r730	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r740	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r750	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r760	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r770	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c110 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c110 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_2793
C 60.00	s010 c120 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	s010 c120 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3157 / RPR_3769
C 60.00	s010 c120 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3157 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c120 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c120 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r660	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	s010 c120 r670	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	s010 c120 r680	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	s010 c120 r690	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	s010 c120 r700	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c120 r710	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157 / TMA_3122
C 60.00	s010 c120 r720	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r730	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r740	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r750	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r760	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r770	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c120 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3157
C 60.00	s010 c130 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	s010 c130 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3158 / RPR_3769
C 60.00	s010 c130 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c130 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3158 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c130 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c130 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r660	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	s010 c130 r670	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	s010 c130 r680	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	s010 c130 r690	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	s010 c130 r700	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	s010 c130 r710	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158 / TMA_3122
C 60.00	s010 c130 r720	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r730	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r740	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r750	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r760	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r770	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c130 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3158
C 60.00	s010 c140 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	s010 c140 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3159 / RPR_3769
C 60.00	s010 c140 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c140 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3159 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c140 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c140 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r660	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	s010 c140 r670	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	s010 c140 r680	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	s010 c140 r690	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	s010 c140 r700	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	s010 c140 r710	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159 / TMA_3122
C 60.00	s010 c140 r720	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r730	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r740	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r750	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r760	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r770	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159
C 60.00	s010 c140 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c150 r180	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r190	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r200	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r210	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r220	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r230	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3059 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r232	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	s010 c150 r233	ATY_1177 / BAS_3047 / CLS_3784 / CPS_3705 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_2203 / PUR_3148 / RES_3160 / RPR_3769
C 60.00	s010 c150 r234	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_3062 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r300	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r310	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r320	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r330	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r340	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r350	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r352	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r353	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r354	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r355	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r356	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r357	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_3798 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r359	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r360	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r361	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r362	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r363	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r364	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1640 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCG_2338 / MCY_3298 / RES_3160 / SLQ_3704
C 60.00	s010 c150 r366	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r370	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r380	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r390	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r400	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c150 r410	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3716 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_1931 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r420	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3053 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r430	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r440	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r450	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r460	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r470	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3797 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / EXC_1720 / LIQ_3740 / LQA_3693 / MCY_3131 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r480	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r490	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r500	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r510	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r520	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r530	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1614 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r540	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r550	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r560	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r570	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r580	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r590	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_1618 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r600	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r610	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r620	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r630	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r640	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r650	ATY_1177 / BAS_3047 / CQS_3717 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3132 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r660	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	s010 c150 r670	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	s010 c150 r680	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	s010 c150 r690	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	s010 c150 r700	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	s010 c150 r710	ATY_1177 / BAS_3047 / CPS_1657 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160 / TMA_3122
C 60.00	s010 c150 r720	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r730	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r740	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 60.00	s010 c150 r750	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r760	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r770	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3750 / LQA_3693 / MCY_2038 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r780	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r790	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r800	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r810	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r820	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r830	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_2180 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r840	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3053 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r850	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_2793 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r860	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3157 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r870	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3158 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r880	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3159 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 60.00	s010 c150 r890	ATY_1177 / BAS_3047 / DOF_1519 / ENC_3049 / EUT_3160 / LIQ_3754 / LQA_3693 / MCY_3143 / RES_3160
C 61.00	c010 r040	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_2793 / SLQ_3764
C 61.00	c010 r050	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3785 / CPS_1666 / CUS_999 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_2793 / SLQ_3763
C 61.00	c010 r060	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / CUS_999 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_2793 / SLQ_3744
C 61.00	c010 r070	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	c010 r080	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	c010 r090	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	c010 r100	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_2793
C 61.00	c010 r110	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_2793
C 61.00	c010 r120	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_2793
C 61.00	c010 r130	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_2793
C 61.00	c010 r140	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	c010 r150	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	c010 r160	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	c010 r170	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_2793
C 61.00	c010 r180	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_2793
C 61.00	c010 r190	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_2793
C 61.00	c010 r200	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_2793
C 61.00	c010 r210	ATY_1177 / BAS_3048 / CQS_3716 / CUS_999 / EXC_1720 / MCY_1935 / RES_2793
C 61.00	c010 r220	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3128 / RES_2793
C 61.00	c010 r230	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3130 / RES_2793
C 61.00	c010 r240	ATY_3746 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_1994 / RES_2793 / SLQ_3076
C 61.00	c010 r250	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3135 / RES_2793
C 61.00	c020 r040	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3157 / SLQ_3764
C 61.00	c020 r050	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3785 / CPS_1666 / CUS_999 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3157 / SLQ_3763
C 61.00	c020 r060	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / CUS_999 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3157 / SLQ_3744
C 61.00	c020 r070	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	c020 r080	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	c020 r090	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	c020 r100	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3157
C 61.00	c020 r110	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3157
C 61.00	c020 r120	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3157
C 61.00	c020 r130	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3157
C 61.00	c020 r140	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	c020 r150	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	c020 r160	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	c020 r170	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3157
C 61.00	c020 r180	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3157

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 61.00	c020 r190	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3157
C 61.00	c020 r200	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3157
C 61.00	c020 r210	ATY_1177 / BAS_3048 / CQS_3716 / CUS_999 / EXC_1720 / MCY_1935 / RES_3157
C 61.00	c020 r220	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3128 / RES_3157
C 61.00	c020 r230	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3130 / RES_3157
C 61.00	c020 r240	ATY_3746 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_1994 / RES_3157 / SLQ_3076
C 61.00	c020 r250	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3135 / RES_3157
C 61.00	c030 r040	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3158 / SLQ_3764
C 61.00	c030 r050	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3785 / CPS_1666 / CUS_999 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3158 / SLQ_3763
C 61.00	c030 r060	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / CUS_999 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3158 / SLQ_3744
C 61.00	c030 r070	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	c030 r080	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	c030 r090	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	c030 r100	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3158
C 61.00	c030 r110	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3158
C 61.00	c030 r120	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3158
C 61.00	c030 r130	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3158
C 61.00	c030 r140	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	c030 r150	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	c030 r160	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	c030 r170	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3158
C 61.00	c030 r180	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3158
C 61.00	c030 r190	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3158
C 61.00	c030 r200	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3158
C 61.00	c030 r210	ATY_1177 / BAS_3048 / CQS_3716 / CUS_999 / EXC_1720 / MCY_1935 / RES_3158
C 61.00	c030 r220	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3128 / RES_3158
C 61.00	c030 r230	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3130 / RES_3158
C 61.00	c030 r240	ATY_3746 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_1994 / RES_3158 / SLQ_3076
C 61.00	c030 r250	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3135 / RES_3158
C 61.00	c040 r040	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3159 / SLQ_3764
C 61.00	c040 r050	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3785 / CPS_1666 / CUS_999 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3159 / SLQ_3763
C 61.00	c040 r060	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / CUS_999 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3159 / SLQ_3744
C 61.00	c040 r070	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	c040 r080	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	c040 r090	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	c040 r100	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3159
C 61.00	c040 r110	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3159
C 61.00	c040 r120	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3159
C 61.00	c040 r130	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3159
C 61.00	c040 r140	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	c040 r150	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	c040 r160	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	c040 r170	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3159
C 61.00	c040 r180	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3159
C 61.00	c040 r190	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3159
C 61.00	c040 r200	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3159
C 61.00	c040 r210	ATY_1177 / BAS_3048 / CQS_3716 / CUS_999 / EXC_1720 / MCY_1935 / RES_3159
C 61.00	c040 r220	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3128 / RES_3159
C 61.00	c040 r230	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3130 / RES_3159
C 61.00	c040 r240	ATY_3746 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_1994 / RES_3159 / SLQ_3076
C 61.00	c040 r250	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3135 / RES_3159
C 61.00	c050 r010	ATY_1202 / BAS_1517 / CUS_999 / MCY_2312 / OFS_1559

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 61.00	c050 r020	ATY_1202 / BAS_1517 / CUS_999 / MCY_2312 / OFS_1560
C 61.00	c050 r030	ATY_1177 / BAS_1517 / CUS_999 / MCY_2051 / OFS_3786
C 61.00	c050 r040	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3160 / SLQ_3764
C 61.00	c050 r050	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3785 / CPS_1666 / CUS_999 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3160 / SLQ_3763
C 61.00	c050 r060	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / CUS_999 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3160 / SLQ_3744
C 61.00	c050 r070	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	c050 r080	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	c050 r090	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	c050 r100	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3160
C 61.00	c050 r110	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3160
C 61.00	c050 r120	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3160
C 61.00	c050 r130	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3160
C 61.00	c050 r140	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	c050 r150	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	c050 r160	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	c050 r170	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3160
C 61.00	c050 r180	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3160
C 61.00	c050 r190	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3160
C 61.00	c050 r200	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / CUS_999 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3160
C 61.00	c050 r210	ATY_1177 / BAS_3048 / CQS_3716 / CUS_999 / EXC_1720 / MCY_1935 / RES_3160
C 61.00	c050 r220	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3128 / RES_3160
C 61.00	c050 r230	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3130 / RES_3160
C 61.00	c050 r240	ATY_3746 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_1994 / RES_3160 / SLQ_3076
C 61.00	c050 r250	ATY_1177 / BAS_3048 / CUS_999 / MCY_3135 / RES_3160
C 61.00	s010 c010 r040	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / GTR_3721 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_2793 / SLQ_3764
C 61.00	s010 c010 r050	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3785 / CPS_1666 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_2793 / SLQ_3763
C 61.00	s010 c010 r060	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_2793 / SLQ_3744
C 61.00	s010 c010 r070	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	s010 c010 r080	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	s010 c010 r090	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	s010 c010 r100	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3789 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r110	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r120	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r130	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r140	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	s010 c010 r150	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	s010 c010 r160	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_2793 / SCC_3144
C 61.00	s010 c010 r170	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3747 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r180	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r190	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r200	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r210	ATY_1177 / BAS_3048 / CQS_3716 / EXC_1720 / MCY_1935 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r220	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3128 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r230	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3130 / RES_2793
C 61.00	s010 c010 r240	ATY_3746 / BAS_3048 / MCY_1994 / RES_2793 / SLQ_3076
C 61.00	s010 c010 r250	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3135 / RES_2793
C 61.00	s010 c020 r040	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / GTR_3721 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3157 / SLQ_3764
C 61.00	s010 c020 r050	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3785 / CPS_1666 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3157 / SLQ_3763
C 61.00	s010 c020 r060	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3157 / SLQ_3744
C 61.00	s010 c020 r070	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	s010 c020 r080	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	s010 c020 r090	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 61.00	s010 c020 r100	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3789 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r110	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r120	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r130	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r140	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	s010 c020 r150	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	s010 c020 r160	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3157 / SCC_3144
C 61.00	s010 c020 r170	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3747 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r180	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r190	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r200	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r210	ATY_1177 / BAS_3048 / CQS_3716 / EXC_1720 / MCY_1935 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r220	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3128 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r230	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3130 / RES_3157
C 61.00	s010 c020 r240	ATY_3746 / BAS_3048 / MCY_1994 / RES_3157 / SLQ_3076
C 61.00	s010 c020 r250	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3135 / RES_3157
C 61.00	s010 c030 r040	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / GTR_3721 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3158 / SLQ_3764
C 61.00	s010 c030 r050	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3785 / CPS_1666 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3158 / SLQ_3763
C 61.00	s010 c030 r060	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3158 / SLQ_3744
C 61.00	s010 c030 r070	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	s010 c030 r080	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	s010 c030 r090	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	s010 c030 r100	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3789 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r110	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r120	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r130	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r140	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	s010 c030 r150	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	s010 c030 r160	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3158 / SCC_3144
C 61.00	s010 c030 r170	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3747 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r180	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r190	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r200	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r210	ATY_1177 / BAS_3048 / CQS_3716 / EXC_1720 / MCY_1935 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r220	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3128 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r230	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3130 / RES_3158
C 61.00	s010 c030 r240	ATY_3746 / BAS_3048 / MCY_1994 / RES_3158 / SLQ_3076
C 61.00	s010 c030 r250	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3135 / RES_3158
C 61.00	s010 c040 r040	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / GTR_3721 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3159 / SLQ_3764
C 61.00	s010 c040 r050	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3785 / CPS_1666 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3159 / SLQ_3763
C 61.00	s010 c040 r060	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3159 / SLQ_3744
C 61.00	s010 c040 r070	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	s010 c040 r080	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	s010 c040 r090	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	s010 c040 r100	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3789 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3159
C 61.00	s010 c040 r110	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3159
C 61.00	s010 c040 r120	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3159
C 61.00	s010 c040 r130	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3159
C 61.00	s010 c040 r140	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	s010 c040 r150	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	s010 c040 r160	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3159 / SCC_3144
C 61.00	s010 c040 r170	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3747 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3159

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
C 61.00	s010 c040 r180	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3159
C 61.00	s010 c040 r190	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3159
C 61.00	s010 c040 r200	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3159
C 61.00	s010 c040 r210	ATY_1177 / BAS_3048 / CQS_3716 / EXC_1720 / MCY_1935 / RES_3159
C 61.00	s010 c040 r220	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3128 / RES_3159
C 61.00	s010 c040 r230	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3130 / RES_3159
C 61.00	s010 c040 r240	ATY_3746 / BAS_3048 / MCY_1994 / RES_3159 / SLQ_3076
C 61.00	s010 c040 r250	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3135 / RES_3159
C 61.00	s010 c050 r010	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2312 / OFS_1559
C 61.00	s010 c050 r020	ATY_1202 / BAS_1517 / MCY_2312 / OFS_1560
C 61.00	s010 c050 r030	ATY_1177 / BAS_1517 / MCY_2051 / OFS_3786
C 61.00	s010 c050 r040	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / GTR_3721 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3160 / SLQ_3764
C 61.00	s010 c050 r050	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3785 / CPS_1666 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3160 / SLQ_3763
C 61.00	s010 c050 r060	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_1666 / LIQ_3696 / MCY_1985 / RES_3160 / SLQ_3744
C 61.00	s010 c050 r070	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	s010 c050 r080	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	s010 c050 r090	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	s010 c050 r100	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3789 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r110	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r120	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r130	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3789 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r140	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3703 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	s010 c050 r150	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3710 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	s010 c050 r160	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3816 / LQG_3693 / MCY_1985 / RES_3160 / SCC_3144
C 61.00	s010 c050 r170	ATY_1177 / BAS_3048 / CLS_3050 / CPS_3747 / LIQ_3816 / MCY_1985 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r180	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / GTR_3721 / LIQ_3815 / MCY_1985 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r190	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3148 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r200	ATY_1177 / BAS_3048 / CPS_3747 / LIQ_3815 / MCY_1985 / PUR_3818 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r210	ATY_1177 / BAS_3048 / CQS_3716 / EXC_1720 / MCY_1935 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r220	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3128 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r230	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3130 / RES_3160
C 61.00	s010 c050 r240	ATY_3746 / BAS_3048 / MCY_1994 / RES_3160 / SLQ_3076
C 61.00	s010 c050 r250	ATY_1177 / BAS_3048 / MCY_3135 / RES_3160
F 00.01	c010 r010	ATY_1089 / BAS_1515
F 00.01	c010 r020	ATY_1399 / BAS_1515
F 01.01	c010 r010	APL_2576 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1881
F 01.01	c010 r020	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1878
F 01.01	c010 r030	ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2207
F 01.01	c010 r040	ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1636 / MCY_2207
F 01.01	c010 r050	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2003
F 01.01	c010 r060	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994
F 01.01	c010 r070	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 01.01	c010 r080	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 01.01	c010 r090	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 01.01	c010 r091	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2003
F 01.01	c010 r092	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994
F 01.01	c010 r093	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 01.01	c010 r094	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 01.01	c010 r095	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 01.01	c010 r100	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 01.01	c010 r110	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 01.01	c010 r120	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 01.01	c010 r130	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 01.01	c010 r140	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 01.01	c010 r150	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 01.01	c010 r160	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 01.01	c010 r170	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 01.01	c010 r171	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 01.01	c010 r172	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 01.01	c010 r173	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 01.01	c010 r174	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 01.01	c010 r175	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 01.01	c010 r176	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 01.01	c010 r177	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 01.01	c010 r178	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 01.01	c010 r180	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 01.01	c010 r190	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 01.01	c010 r200	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 01.01	c010 r210	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 01.01	c010 r220	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 01.01	c010 r230	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 01.01	c010 r231	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 01.01	c010 r232	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 01.01	c010 r233	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 01.01	c010 r234	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 01.01	c010 r235	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 01.01	c010 r236	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 01.01	c010 r237	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 01.01	c010 r240	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994
F 01.01	c010 r250	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2084
F 01.01	c010 r260	APL_2624 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 01.01	c010 r270	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409
F 01.01	c010 r280	APL_2637 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409
F 01.01	c010 r290	APL_2619 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409
F 01.01	c010 r300	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2165
F 01.01	c010 r310	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2131
F 01.01	c010 r320	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2167
F 01.01	c010 r330	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2413
F 01.01	c010 r340	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1927
F 01.01	c010 r350	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1954
F 01.01	c010 r360	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1865
F 01.01	c010 r370	APL_2579 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1856
F 01.01	c010 r380	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1856
F 01.02	c010 r010	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2012
F 01.02	c010 r020	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 01.02	c010 r030	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2395
F 01.02	c010 r040	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 01.02	c010 r050	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 01.02	c010 r060	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 01.02	c010 r061	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2012
F 01.02	c010 r062	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 01.02	c010 r063	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2395
F 01.02	c010 r064	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 01.02	c010 r065	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 01.02	c010 r066	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 01.02	c010 r070	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987
F 01.02	c010 r080	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 01.02	c010 r090	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 01.02	c010 r100	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 01.02	c010 r110	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987
F 01.02	c010 r120	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 01.02	c010 r130	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 01.02	c010 r140	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 01.02	c010 r141	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987
F 01.02	c010 r142	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 01.02	c010 r143	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 01.02	c010 r144	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 01.02	c010 r150	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 01.02	c010 r160	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2084
F 01.02	c010 r170	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2326
F 01.02	c010 r175	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_3344
F 01.02	c010 r180	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2329
F 01.02	c010 r190	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2328
F 01.02	c010 r200	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2334
F 01.02	c010 r210	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2333
F 01.02	c010 r220	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2330
F 01.02	c010 r230	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2331
F 01.02	c010 r240	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2417
F 01.02	c010 r250	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1928
F 01.02	c010 r260	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1967
F 01.02	c010 r270	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2390
F 01.02	c010 r280	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2199
F 01.02	c010 r290	APL_2579 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1863
F 01.02	c010 r300	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1863
F 01.03	c010 r010	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 01.03	c010 r020	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2050
F 01.03	c010 r030	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2055
F 01.03	c010 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 01.03	c010 r050	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 01.03	c010 r060	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2056
F 01.03	c010 r070	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2057
F 01.03	c010 r080	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068
F 01.03	c010 r090	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830
F 01.03	c010 r095	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3666 / REC_1519
F 01.03	c010 r100	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1840 / REC_1519
F 01.03	c010 r110	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1838 / REC_1519
F 01.03	c010 r120	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1835 / REC_1519
F 01.03	c010 r122	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3668 / REC_1519
F 01.03	c010 r124	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3669 / REC_1519
F 01.03	c010 r128	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3667 / REC_1523
F 01.03	c010 r130	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1837 / REC_1523
F 01.03	c010 r140	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1836 / REC_1523
F 01.03	c010 r150	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1833 / REC_1523
F 01.03	c010 r160	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1832 / REC_1523
F 01.03	c010 r170	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1834 / REC_1523
F 01.03	c010 r180	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1839 / REC_1523

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 01.03	c010 r190	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 01.03	c010 r200	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 01.03	c010 r201	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3349
F 01.03	c010 r202	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3347
F 01.03	c010 r203	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3346
F 01.03	c010 r204	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3348
F 01.03	c010 r205	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 01.03	c010 r206	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3352
F 01.03	c010 r207	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3351
F 01.03	c010 r208	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3353
F 01.03	c010 r209	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3354
F 01.03	c010 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 01.03	c010 r215	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3345
F 01.03	c010 r220	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2299
F 01.03	c010 r230	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2298
F 01.03	c010 r235	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 01.03	c010 r240	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306
F 01.03	c010 r250	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317
F 01.03	c010 r260	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2170
F 01.03	c010 r270	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1860
F 01.03	c010 r280	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830
F 01.03	c010 r290	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 01.03	c010 r300	ATY_1177 / BAS_1508 / MCY_1860
F 01.03	c010 r310	ATY_1177 / BAS_1514 / MCY_1861
F 02.00	c010 r010	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1856 / MCY_2169
F 02.00	c010 r020	APL_2592 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2002 / MCY_2169
F 02.00	c010 r030	APL_2583 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1940 / MCY_2169
F 02.00	c010 r040	APL_2571 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1940 / MCY_2169
F 02.00	c010 r050	APL_2625 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1940 / MCY_2169
F 02.00	c010 r060	APL_2615 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1940 / MCY_2169
F 02.00	c010 r070	APL_2612 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1994 / MCY_2169
F 02.00	c010 r080	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1869 / MCY_2169
F 02.00	c010 r090	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1863 / MCY_2169
F 02.00	c010 r100	APL_2604 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2007 / MCY_2169
F 02.00	c010 r110	APL_2600 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1987 / MCY_2169
F 02.00	c010 r120	APL_2607 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1987 / MCY_2169
F 02.00	c010 r130	APL_2612 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1994 / MCY_2169
F 02.00	c010 r140	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2198 / MCY_2169
F 02.00	c010 r150	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2390 / MCY_2083
F 02.00	c010 r160	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2038 / MCY_2029
F 02.00	c010 r170	APL_2592 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2038 / MCY_2029
F 02.00	c010 r180	APL_2583 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2038 / MCY_2029
F 02.00	c010 r190	APL_2571 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2038 / MCY_2029
F 02.00	c010 r200	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090
F 02.00	c010 r210	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090
F 02.00	c010 r220	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2122
F 02.00	c010 r230	APL_2571 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2059 / MCY_2122
F 02.00	c010 r240	APL_2625 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1940 / MCY_2122
F 02.00	c010 r250	APL_2615 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1940 / MCY_2122
F 02.00	c010 r260	APL_2607 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1987 / MCY_2122
F 02.00	c010 r270	APL_2576 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1881 / MCY_2122
F 02.00	c010 r280	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2009 / MCY_2123

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 02.00	c010 r285	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123
F 02.00	c010 r290	APL_2584 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2123
F 02.00	c010 r295	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123
F 02.00	c010 r300	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_1824
F 02.00	c010 r310	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2081
F 02.00	c010 r320	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2122
F 02.00	c010 r330	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1867 / MCY_2122
F 02.00	c010 r340	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2292
F 02.00	c010 r350	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2292
F 02.00	c010 r355	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_3366
F 02.00	c010 r360	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_1851
F 02.00	c010 r370	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_1853
F 02.00	c010 r380	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_1852
F 02.00	c010 r390	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2410 / MCY_1992
F 02.00	c010 r400	APL_2637 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2409 / MCY_1992
F 02.00	c010 r410	APL_2619 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2409 / MCY_1992
F 02.00	c010 r415	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2131 / MCY_1992
F 02.00	c010 r420	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2167 / MCY_1992
F 02.00	c010 r430	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2326 / MCY_2123
F 02.00	c010 r440	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_3644 / MCY_2123
F 02.00	c010 r450	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2331 / MCY_2123
F 02.00	c010 r455	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2120 / MCY_2123
F 02.00	c010 r460	APL_2563 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2003 / MCY_2136
F 02.00	c010 r470	APL_2598 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2008 / MCY_2136
F 02.00	c010 r480	APL_2573 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2059 / MCY_2136
F 02.00	c010 r490	APL_2625 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1940 / MCY_2136
F 02.00	c010 r500	APL_2615 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1940 / MCY_2136
F 02.00	c010 r510	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2136
F 02.00	c010 r520	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1871 / MCY_2136
F 02.00	c010 r530	APL_2638 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2409 / MCY_2136
F 02.00	c010 r540	APL_2620 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2409 / MCY_2136
F 02.00	c010 r550	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2131 / MCY_2136
F 02.00	c010 r560	APL_2627 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2167 / MCY_2136
F 02.00	c010 r570	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1870 / MCY_2136
F 02.00	c010 r580	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2229
F 02.00	c010 r590	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2038 / MCY_2391
F 02.00	c010 r600	APL_2579 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2318
F 02.00	c010 r610	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2318
F 02.00	c010 r620	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2414
F 02.00	c010 r630	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2321
F 02.00	c010 r632	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_3357
F 02.00	c010 r633	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_3356
F 02.00	c010 r634	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_3358
F 02.00	c010 r640	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2322
F 02.00	c010 r650	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2319
F 02.00	c010 r660	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2415
F 02.00	c010 r670	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2317
F 02.00	c010 r680	ATY_1236 / BAS_1512 / CNO_1520 / MCY_2317
F 02.00	c010 r690	ATY_1236 / BAS_1512 / CNO_1521 / MCY_2317
F 03.00	c010 r010	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2317
F 03.00	c010 r020	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2324
F 03.00	c010 r030	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1519

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 03.00	c010 r040	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2409 / MCY_2124 / REC_1519
F 03.00	c010 r050	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2165 / MCY_2124 / REC_1519
F 03.00	c010 r060	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1984 / MCY_2124 / REC_1519
F 03.00	c010 r070	APL_2579 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1519
F 03.00	c010 r080	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1519
F 03.00	c010 r090	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2418 / REC_1519
F 03.00	c010 r100	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2324 / REC_1523
F 03.00	c010 r110	APL_2611 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r120	APL_2611 / ATY_1480 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r130	APL_2611 / ATY_1456 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r140	APL_2611 / ATY_1391 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r150	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2125 / REC_1523
F 03.00	c010 r160	ATY_1480 / BAS_1512 / MCY_2125 / REC_1523
F 03.00	c010 r170	ATY_1456 / BAS_1512 / MCY_2125 / REC_1523
F 03.00	c010 r180	ATY_1391 / BAS_1512 / MCY_2125 / REC_1523
F 03.00	c010 r190	APL_2609 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r200	APL_2609 / ATY_1480 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r210	APL_2609 / ATY_1456 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r220	APL_2609 / ATY_1455 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r230	APL_2609 / ATY_1392 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r240	APL_2571 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r250	APL_2571 / ATY_1480 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r260	APL_2571 / ATY_1456 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r270	APL_2571 / ATY_1391 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r280	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_3368 / REC_1523
F 03.00	c010 r290	ATY_1480 / BAS_1512 / MCY_3368 / REC_1523
F 03.00	c010 r300	ATY_1456 / BAS_1512 / MCY_3368 / REC_1523
F 03.00	c010 r310	ATY_1391 / BAS_1512 / MCY_3368 / REC_1523
F 03.00	c010 r320	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2124 / REC_1523
F 03.00	c010 r330	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2418 / REC_1523
F 03.00	c010 r340	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2325
F 03.00	c010 r350	ATY_1236 / BAS_1512 / CNO_1520 / MCY_2325
F 03.00	c010 r360	ATY_1236 / BAS_1512 / CNO_1521 / MCY_2325
F 04.01	c010 r010	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.01	c010 r020	APL_2597 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.01	c010 r030	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2038
F 04.01	c010 r040	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2038
F 04.01	c010 r050	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2038
F 04.01	c010 r060	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.01	c010 r070	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.01	c010 r080	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.01	c010 r090	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.01	c010 r100	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.01	c010 r110	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.01	c010 r120	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.01	c010 r130	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.01	c010 r140	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.01	c010 r150	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.01	c010 r160	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.01	c010 r170	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.01	c010 r180	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.01	c020 r060	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_1931

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 04.01	c020 r070	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.01	c020 r080	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.01	c020 r090	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.01	c020 r100	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.01	c020 r110	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.01	c020 r120	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.01	c020 r130	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.01	c020 r140	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.01	c020 r150	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.01	c020 r160	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.01	c020 r170	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.01	c020 r180	APL_2592 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.02	c010 r010	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.02	c010 r020	APL_2587 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.02	c010 r030	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2038
F 04.02	c010 r040	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2038
F 04.02	c010 r050	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2038
F 04.02	c010 r060	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.02	c010 r070	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.02	c010 r080	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.02	c010 r090	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.02	c010 r100	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.02	c010 r110	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.02	c010 r120	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.02	c010 r130	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.02	c010 r140	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.02	c010 r150	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.02	c010 r160	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.02	c010 r170	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.02	c010 r180	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.02	c010 r190	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 04.02	c020 r060	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.02	c020 r070	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.02	c020 r080	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.02	c020 r090	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.02	c020 r100	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.02	c020 r110	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.02	c020 r120	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.02	c020 r130	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.02	c020 r140	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.02	c020 r150	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.02	c020 r160	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.02	c020 r170	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.02	c020 r180	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.02	c020 r190	APL_2583 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_2059
F 04.03	c010 r010	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_2038
F 04.03	c010 r020	APL_2572 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_2038
F 04.03	c010 r030	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1808 / MCY_2038
F 04.03	c010 r040	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1808 / MCY_2038
F 04.03	c010 r050	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1808 / MCY_2038
F 04.03	c010 r060	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.03	c010 r070	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1808 / MCY_1931

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 04.03	c010 r080	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.03	c010 r090	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.03	c010 r100	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.03	c010 r110	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.03	c010 r120	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.03	c010 r130	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.03	c010 r140	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.03	c010 r150	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.03	c010 r160	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.03	c010 r170	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.03	c010 r180	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.03	c010 r190	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_2059
F 04.03	c020 r010	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2038
F 04.03	c020 r020	APL_2572 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2038
F 04.03	c020 r030	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_2038
F 04.03	c020 r040	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_2038
F 04.03	c020 r050	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_2038
F 04.03	c020 r060	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.03	c020 r070	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.03	c020 r080	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.03	c020 r090	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.03	c020 r100	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.03	c020 r110	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.03	c020 r120	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.03	c020 r130	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.03	c020 r140	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.03	c020 r150	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.03	c020 r160	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.03	c020 r170	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.03	c020 r180	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.03	c020 r190	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2059
F 04.03	c030 r010	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.03	c030 r020	APL_2572 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.03	c030 r030	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2038
F 04.03	c030 r040	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2038
F 04.03	c030 r050	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2038
F 04.03	c030 r060	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.03	c030 r070	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.03	c030 r080	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.03	c030 r090	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.03	c030 r100	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.03	c030 r110	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.03	c030 r120	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.03	c030 r130	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.03	c030 r140	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.03	c030 r150	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.03	c030 r160	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.03	c030 r170	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.03	c030 r180	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.03	c030 r190	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 04.03	c040 r010	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.03	c040 r020	APL_2572 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2038

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 04.03	c040 r030	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2038
F 04.03	c040 r040	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2038
F 04.03	c040 r050	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2038
F 04.03	c040 r060	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.03	c040 r070	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.03	c040 r080	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.03	c040 r090	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.03	c040 r100	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.03	c040 r110	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.03	c040 r120	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.03	c040 r130	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.03	c040 r140	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.03	c040 r150	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.03	c040 r160	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.03	c040 r170	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.03	c040 r180	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.03	c040 r190	APL_2571 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2059
F 04.04	c010 r010	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r020	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r030	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r040	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r050	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r060	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r070	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r080	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r090	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r100	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r110	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r120	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r130	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r140	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_1940
F 04.04	c010 r150	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r160	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r170	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r180	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r190	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r200	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.04	c010 r210	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r220	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r230	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r240	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r250	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r260	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r270	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.04	c010 r280	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_1940
F 04.04	c020 r010	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r020	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r030	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r040	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r050	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r060	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r070	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 04.04	c020 r080	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r090	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r100	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r110	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r120	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r130	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r140	APL_2625 / ATY_1278 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_1940
F 04.04	c020 r150	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r160	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r170	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r180	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r190	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r200	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.04	c020 r210	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r220	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r230	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r240	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r250	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r260	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r270	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.04	c020 r280	APL_2615 / ATY_1278 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_1940
F 04.04	c030 r010	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.04	c030 r020	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.04	c030 r030	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.04	c030 r040	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.04	c030 r050	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.04	c030 r060	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.04	c030 r070	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.04	c030 r080	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.04	c030 r090	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.04	c030 r100	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.04	c030 r110	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.04	c030 r120	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.04	c030 r130	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.04	c030 r140	ALO_1814 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.04	c030 r150	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.04	c030 r160	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.04	c030 r170	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.04	c030 r180	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.04	c030 r190	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.04	c030 r200	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.04	c030 r210	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.04	c030 r220	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.04	c030 r230	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.04	c030 r240	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.04	c030 r250	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.04	c030 r260	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.04	c030 r270	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.04	c030 r280	ALO_1814 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.04	c040 r010	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.04	c040 r020	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.04	c040 r030	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 04.04	c040 r040	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.04	c040 r050	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.04	c040 r060	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.04	c040 r070	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.04	c040 r080	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.04	c040 r090	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.04	c040 r100	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.04	c040 r110	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.04	c040 r120	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.04	c040 r130	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.04	c040 r140	ALO_1813 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.04	c040 r150	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.04	c040 r160	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.04	c040 r170	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.04	c040 r180	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.04	c040 r190	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.04	c040 r200	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.04	c040 r210	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.04	c040 r220	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.04	c040 r230	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.04	c040 r240	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.04	c040 r250	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.04	c040 r260	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.04	c040 r270	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.04	c040 r280	ALO_1813 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.04	c050 r010	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.04	c050 r020	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.04	c050 r030	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.04	c050 r040	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.04	c050 r050	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.04	c050 r060	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.04	c050 r070	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.04	c050 r080	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.04	c050 r090	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.04	c050 r100	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.04	c050 r110	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.04	c050 r120	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.04	c050 r130	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.04	c050 r140	ALO_1800 / APL_2625 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.04	c050 r150	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.04	c050 r160	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.04	c050 r170	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.04	c050 r180	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.04	c050 r190	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.04	c050 r200	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.04	c050 r210	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.04	c050 r220	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.04	c050 r230	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.04	c050 r240	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.04	c050 r250	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.04	c050 r260	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.04	c050 r270	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 04.04	c050 r280	ALO_1800 / APL_2615 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.04	c060 r010	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.04	c060 r020	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.04	c060 r030	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.04	c060 r040	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.04	c060 r050	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.04	c060 r060	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.04	c060 r070	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.04	c060 r080	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.04	c060 r090	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.04	c060 r100	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.04	c060 r110	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.04	c060 r120	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.04	c060 r130	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.04	c060 r140	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.04	c060 r150	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.04	c060 r160	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.04	c060 r170	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.04	c060 r180	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.04	c060 r190	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.04	c060 r200	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.04	c060 r210	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.04	c060 r220	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.04	c060 r230	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.04	c060 r240	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.04	c060 r250	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.04	c060 r260	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.04	c060 r270	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.04	c060 r280	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.05	c010 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SUB_2941
F 04.05	c010 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SUB_2941
F 04.05	c010 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / SUB_2941
F 04.06	c010 r010	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.06	c010 r020	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TMA_3365
F 04.06	c010 r030	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2038
F 04.06	c010 r040	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2038
F 04.06	c010 r050	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2038
F 04.06	c010 r060	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.06	c010 r070	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.06	c010 r080	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.06	c010 r090	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.06	c010 r100	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.06	c010 r110	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.06	c010 r120	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.06	c010 r130	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.06	c010 r140	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.06	c010 r150	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.06	c010 r160	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.06	c010 r170	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.06	c010 r180	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.06	c020 r060	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.06	c020 r070	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 04.06	c020 r080	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.06	c020 r090	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.06	c020 r100	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.06	c020 r110	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.06	c020 r120	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.06	c020 r130	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.06	c020 r140	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.06	c020 r150	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.06	c020 r160	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.06	c020 r170	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.06	c020 r180	APL_3340 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.07	c010 r010	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.07	c010 r020	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TMA_3365
F 04.07	c010 r030	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2038
F 04.07	c010 r040	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2038
F 04.07	c010 r050	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2038
F 04.07	c010 r060	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.07	c010 r070	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.07	c010 r080	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.07	c010 r090	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.07	c010 r100	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.07	c010 r110	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.07	c010 r120	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.07	c010 r130	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.07	c010 r140	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.07	c010 r150	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.07	c010 r160	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.07	c010 r170	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.07	c010 r180	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.07	c010 r190	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 04.07	c020 r060	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.07	c020 r070	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.07	c020 r080	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.07	c020 r090	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.07	c020 r100	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.07	c020 r110	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.07	c020 r120	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.07	c020 r130	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.07	c020 r140	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.07	c020 r150	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.07	c020 r160	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.07	c020 r170	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.07	c020 r180	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.07	c020 r190	APL_3337 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_2059
F 04.08	c010 r010	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.08	c010 r020	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TMA_3365
F 04.08	c010 r030	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2038
F 04.08	c010 r040	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2038
F 04.08	c010 r050	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2038
F 04.08	c010 r060	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.08	c010 r070	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.08	c010 r080	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 04.08	c010 r090	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.08	c010 r100	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.08	c010 r110	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.08	c010 r120	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.08	c010 r130	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.08	c010 r140	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.08	c010 r150	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.08	c010 r160	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.08	c010 r170	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.08	c010 r180	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.08	c010 r190	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 04.08	c020 r060	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.08	c020 r070	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.08	c020 r080	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.08	c020 r090	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.08	c020 r100	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.08	c020 r110	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.08	c020 r120	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.08	c020 r130	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.08	c020 r140	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.08	c020 r150	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.08	c020 r160	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.08	c020 r170	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.08	c020 r180	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.08	c020 r190	APL_3338 / ATY_1130 / BAS_1506 / MCY_2059
F 04.09	c010 r010	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.09	c010 r020	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.09	c010 r030	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.09	c010 r040	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.09	c010 r050	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.09	c010 r060	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1808 / MCY_1931
F 04.09	c010 r070	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.09	c010 r080	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.09	c010 r090	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.09	c010 r100	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.09	c010 r110	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.09	c010 r120	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.09	c010 r130	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1808 / MCY_2205
F 04.09	c010 r140	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1808 / MCY_1940
F 04.09	c020 r010	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.09	c020 r020	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.09	c020 r030	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.09	c020 r040	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.09	c020 r050	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.09	c020 r060	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_1931
F 04.09	c020 r070	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.09	c020 r080	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.09	c020 r090	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.09	c020 r100	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.09	c020 r110	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.09	c020 r120	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_2205
F 04.09	c020 r130	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1806 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 04.09	c020 r140	APL_3336 / ATY_1278 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_1940
F 04.09	c030 r010	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.09	c030 r020	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.09	c030 r030	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.09	c030 r040	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.09	c030 r050	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.09	c030 r060	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.09	c030 r070	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.09	c030 r080	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.09	c030 r090	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.09	c030 r100	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.09	c030 r110	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.09	c030 r120	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.09	c030 r130	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.09	c030 r140	ALO_3361 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.09	c040 r010	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.09	c040 r020	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.09	c040 r030	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.09	c040 r040	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.09	c040 r050	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.09	c040 r060	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.09	c040 r070	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.09	c040 r080	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.09	c040 r090	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.09	c040 r100	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.09	c040 r110	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.09	c040 r120	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.09	c040 r130	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.09	c040 r140	ALO_3362 / APL_3336 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.09	c050 r010	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.09	c050 r020	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.09	c050 r030	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.09	c050 r040	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 04.09	c050 r050	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.09	c050 r060	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.09	c050 r070	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.09	c050 r080	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.09	c050 r090	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.09	c050 r100	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.09	c050 r110	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.09	c050 r120	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.09	c050 r130	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.09	c050 r140	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 04.10	c010 r010	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 04.10	c010 r020	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TMA_3365
F 04.10	c010 r030	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2038
F 04.10	c010 r040	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2038
F 04.10	c010 r050	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2038
F 04.10	c010 r060	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 04.10	c010 r070	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 04.10	c010 r080	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 04.10	c010 r090	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 04.10	c010 r100	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 04.10	c010 r110	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 04.10	c010 r120	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 04.10	c010 r130	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 04.10	c010 r140	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 04.10	c010 r150	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 04.10	c010 r160	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 04.10	c010 r170	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 04.10	c010 r180	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 04.10	c010 r190	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 05.00	c010 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2207
F 05.00	c010 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2208
F 05.00	c010 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2209
F 05.00	c010 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2211
F 05.00	c010 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2210
F 05.00	c010 r070	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2206
F 05.00	c010 r080	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 05.00	c020 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2207
F 05.00	c020 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2208
F 05.00	c020 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2212
F 05.00	c020 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2209
F 05.00	c020 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2211
F 05.00	c020 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2210
F 05.00	c020 r070	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2206
F 05.00	c020 r080	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 05.00	c020 r090	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCG_2336 / MCY_2205
F 05.00	c020 r100	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCG_1898 / MCY_2205
F 05.00	c030 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2207
F 05.00	c030 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2208
F 05.00	c030 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2212
F 05.00	c030 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2209
F 05.00	c030 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2211
F 05.00	c030 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2210
F 05.00	c030 r070	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2206
F 05.00	c030 r080	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 05.00	c030 r090	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCG_2336 / MCY_2205
F 05.00	c030 r100	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCG_1898 / MCY_2205
F 05.00	c040 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2207
F 05.00	c040 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2208
F 05.00	c040 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2212
F 05.00	c040 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2209
F 05.00	c040 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2211
F 05.00	c040 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2210
F 05.00	c040 r070	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2206
F 05.00	c040 r080	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 05.00	c040 r090	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCG_2336 / MCY_2205
F 05.00	c040 r100	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCG_1898 / MCY_2205
F 05.00	c050 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2207
F 05.00	c050 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2208
F 05.00	c050 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2212
F 05.00	c050 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2209
F 05.00	c050 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2210

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 05.00	c050 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2210
F 05.00	c050 r070	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2206
F 05.00	c050 r080	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 05.00	c050 r090	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCG_2336 / MCY_2205
F 05.00	c050 r100	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCG_1898 / MCY_2205
F 05.00	c050 r130	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2940 / SUB_2941
F 05.00	c060 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2207
F 05.00	c060 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2208
F 05.00	c060 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2212
F 05.00	c060 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2209
F 05.00	c060 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2211
F 05.00	c060 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2210
F 05.00	c060 r070	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2206
F 05.00	c060 r080	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 05.00	c060 r090	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCG_2336 / MCY_2205
F 05.00	c060 r100	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCG_1898 / MCY_2205
F 05.00	c060 r110	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205 / PUR_2663
F 05.00	c060 r120	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205 / PUR_2664
F 06.00	c010 r010	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2455
F 06.00	c010 r020	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2456
F 06.00	c010 r030	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2457
F 06.00	c010 r040	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2458
F 06.00	c010 r050	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2459
F 06.00	c010 r060	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2460
F 06.00	c010 r070	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2461
F 06.00	c010 r080	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2462
F 06.00	c010 r090	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2463
F 06.00	c010 r100	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2464
F 06.00	c010 r110	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2465
F 06.00	c010 r120	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2466
F 06.00	c010 r130	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2467
F 06.00	c010 r140	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2469
F 06.00	c010 r150	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2470
F 06.00	c010 r160	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2471
F 06.00	c010 r170	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2472
F 06.00	c010 r180	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2473
F 06.00	c010 r190	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 06.00	c020 r010	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2455
F 06.00	c020 r020	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2456
F 06.00	c020 r030	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2457
F 06.00	c020 r040	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2458
F 06.00	c020 r050	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2459
F 06.00	c020 r060	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2460
F 06.00	c020 r070	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2461
F 06.00	c020 r080	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2462
F 06.00	c020 r090	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2463
F 06.00	c020 r100	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2464
F 06.00	c020 r110	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2465
F 06.00	c020 r120	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2466
F 06.00	c020 r130	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2467
F 06.00	c020 r140	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2469
F 06.00	c020 r150	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2470

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 06.00	c020 r160	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2471
F 06.00	c020 r170	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2472
F 06.00	c020 r180	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2473
F 06.00	c020 r190	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 07.00	c010 r060	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2794
F 07.00	c010 r070	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2794
F 07.00	c010 r080	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2794
F 07.00	c010 r090	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2794
F 07.00	c010 r100	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2794
F 07.00	c010 r110	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2794
F 07.00	c010 r120	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2794
F 07.00	c010 r130	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2794
F 07.00	c010 r140	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2794
F 07.00	c010 r150	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2794
F 07.00	c010 r160	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2794
F 07.00	c010 r170	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2794
F 07.00	c010 r180	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2794
F 07.00	c010 r190	APL_2563 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2059 / TPD_2794
F 07.00	c010 r200	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2207 / TPD_2794
F 07.00	c010 r210	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2208 / TPD_2794
F 07.00	c010 r220	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2212 / TPD_2794
F 07.00	c010 r230	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2209 / TPD_2794
F 07.00	c010 r240	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2211 / TPD_2794
F 07.00	c010 r250	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2210 / TPD_2794
F 07.00	c010 r260	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2206 / TPD_2794
F 07.00	c010 r270	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_2336 / MCY_2205 / TPD_2794
F 07.00	c010 r280	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_1898 / MCY_2205 / TPD_2794
F 07.00	c010 r290	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2663 / TPD_2794
F 07.00	c010 r300	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2664 / TPD_2794
F 07.00	c010 r310	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2940 / TPD_2794
F 07.00	c020 r060	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2789
F 07.00	c020 r070	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2789
F 07.00	c020 r080	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2789
F 07.00	c020 r090	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2789
F 07.00	c020 r100	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2789
F 07.00	c020 r110	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2789
F 07.00	c020 r120	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2789
F 07.00	c020 r130	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2789
F 07.00	c020 r140	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2789
F 07.00	c020 r150	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2789
F 07.00	c020 r160	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2789
F 07.00	c020 r170	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2789
F 07.00	c020 r180	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2789
F 07.00	c020 r190	APL_2563 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2059 / TPD_2789
F 07.00	c020 r200	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2207 / TPD_2789
F 07.00	c020 r210	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2208 / TPD_2789
F 07.00	c020 r220	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2212 / TPD_2789
F 07.00	c020 r230	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2209 / TPD_2789
F 07.00	c020 r240	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2211 / TPD_2789
F 07.00	c020 r250	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2210 / TPD_2789
F 07.00	c020 r260	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2206 / TPD_2789
F 07.00	c020 r270	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_2336 / MCY_2205 / TPD_2789

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 07.00	c020 r280	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_1898 / MCY_2205 / TPD_2789
F 07.00	c020 r290	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2663 / TPD_2789
F 07.00	c020 r300	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2664 / TPD_2789
F 07.00	c020 r310	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2940 / TPD_2789
F 07.00	c030 r060	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2791
F 07.00	c030 r070	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2791
F 07.00	c030 r080	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2791
F 07.00	c030 r090	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2791
F 07.00	c030 r100	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2791
F 07.00	c030 r110	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2791
F 07.00	c030 r120	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2791
F 07.00	c030 r130	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2791
F 07.00	c030 r140	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2791
F 07.00	c030 r150	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2791
F 07.00	c030 r160	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2791
F 07.00	c030 r170	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2791
F 07.00	c030 r180	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2791
F 07.00	c030 r190	APL_2563 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2059 / TPD_2791
F 07.00	c030 r200	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2207 / TPD_2791
F 07.00	c030 r210	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2208 / TPD_2791
F 07.00	c030 r220	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2212 / TPD_2791
F 07.00	c030 r230	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2209 / TPD_2791
F 07.00	c030 r240	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2211 / TPD_2791
F 07.00	c030 r250	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2210 / TPD_2791
F 07.00	c030 r260	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2206 / TPD_2791
F 07.00	c030 r270	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_2336 / MCY_2205 / TPD_2791
F 07.00	c030 r280	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_1898 / MCY_2205 / TPD_2791
F 07.00	c030 r290	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2663 / TPD_2791
F 07.00	c030 r300	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2664 / TPD_2791
F 07.00	c030 r310	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2940 / TPD_2791
F 07.00	c040 r060	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2792
F 07.00	c040 r070	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2792
F 07.00	c040 r080	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2792
F 07.00	c040 r090	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2792
F 07.00	c040 r100	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2792
F 07.00	c040 r110	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2792
F 07.00	c040 r120	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2792
F 07.00	c040 r130	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2792
F 07.00	c040 r140	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2792
F 07.00	c040 r150	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2792
F 07.00	c040 r160	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2792
F 07.00	c040 r170	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2792
F 07.00	c040 r180	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2792
F 07.00	c040 r190	APL_2563 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2059 / TPD_2792
F 07.00	c040 r200	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2207 / TPD_2792
F 07.00	c040 r210	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2208 / TPD_2792
F 07.00	c040 r220	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2212 / TPD_2792
F 07.00	c040 r230	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2209 / TPD_2792
F 07.00	c040 r240	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2211 / TPD_2792
F 07.00	c040 r250	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2210 / TPD_2792
F 07.00	c040 r260	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2206 / TPD_2792
F 07.00	c040 r270	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_2336 / MCY_2205 / TPD_2792

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 07.00	c040 r280	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_1898 / MCY_2205 / TPD_2792
F 07.00	c040 r290	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2663 / TPD_2792
F 07.00	c040 r300	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2664 / TPD_2792
F 07.00	c040 r310	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2940 / TPD_2792
F 07.00	c050 r060	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2785
F 07.00	c050 r070	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2785
F 07.00	c050 r080	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2785
F 07.00	c050 r090	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2785
F 07.00	c050 r100	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2785
F 07.00	c050 r110	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2785
F 07.00	c050 r120	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2785
F 07.00	c050 r130	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2785
F 07.00	c050 r140	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2785
F 07.00	c050 r150	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2785
F 07.00	c050 r160	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2785
F 07.00	c050 r170	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2785
F 07.00	c050 r180	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2785
F 07.00	c050 r190	APL_2563 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2059 / TPD_2785
F 07.00	c050 r200	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2207 / TPD_2785
F 07.00	c050 r210	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2208 / TPD_2785
F 07.00	c050 r220	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2212 / TPD_2785
F 07.00	c050 r230	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2209 / TPD_2785
F 07.00	c050 r240	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2211 / TPD_2785
F 07.00	c050 r250	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2210 / TPD_2785
F 07.00	c050 r260	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2206 / TPD_2785
F 07.00	c050 r270	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_2336 / MCY_2205 / TPD_2785
F 07.00	c050 r280	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_1898 / MCY_2205 / TPD_2785
F 07.00	c050 r290	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2663 / TPD_2785
F 07.00	c050 r300	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2664 / TPD_2785
F 07.00	c050 r310	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2940 / TPD_2785
F 07.00	c060 r060	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2781
F 07.00	c060 r070	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2781
F 07.00	c060 r080	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2781
F 07.00	c060 r090	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2781
F 07.00	c060 r100	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2781
F 07.00	c060 r110	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_1931 / TPD_2781
F 07.00	c060 r120	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2781
F 07.00	c060 r130	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2781
F 07.00	c060 r140	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2781
F 07.00	c060 r150	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2781
F 07.00	c060 r160	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2781
F 07.00	c060 r170	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2781
F 07.00	c060 r180	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1810 / MCY_2205 / TPD_2781
F 07.00	c060 r190	APL_2563 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2059 / TPD_2781
F 07.00	c060 r200	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2207 / TPD_2781
F 07.00	c060 r210	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2208 / TPD_2781
F 07.00	c060 r220	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2212 / TPD_2781
F 07.00	c060 r230	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2209 / TPD_2781
F 07.00	c060 r240	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2211 / TPD_2781
F 07.00	c060 r250	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2210 / TPD_2781
F 07.00	c060 r260	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2206 / TPD_2781
F 07.00	c060 r270	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_2336 / MCY_2205 / TPD_2781

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 07.00	c060 r280	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCG_1898 / MCY_2205 / TPD_2781
F 07.00	c060 r290	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2663 / TPD_2781
F 07.00	c060 r300	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2205 / PUR_2664 / TPD_2781
F 07.00	c060 r310	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1810 / MCY_2940 / TPD_2781
F 07.00	c070 r010	APL_2561 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2038
F 07.00	c070 r020	APL_2598 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2038
F 07.00	c070 r030	APL_2561 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_2038
F 07.00	c070 r040	APL_2561 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_2038
F 07.00	c070 r050	APL_2561 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_2038
F 07.00	c070 r060	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_1931
F 07.00	c070 r070	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1806 / MCY_1931
F 07.00	c070 r080	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1806 / MCY_1931
F 07.00	c070 r090	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_1931
F 07.00	c070 r100	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_1931
F 07.00	c070 r110	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_1931
F 07.00	c070 r120	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2205
F 07.00	c070 r130	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1806 / MCY_2205
F 07.00	c070 r140	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1806 / MCY_2205
F 07.00	c070 r150	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1806 / MCY_2205
F 07.00	c070 r160	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1806 / MCY_2205
F 07.00	c070 r170	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1806 / MCY_2205
F 07.00	c070 r180	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1806 / MCY_2205
F 07.00	c070 r190	APL_2563 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2059
F 07.00	c070 r200	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2207
F 07.00	c070 r210	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2208
F 07.00	c070 r220	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2212
F 07.00	c070 r230	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2209
F 07.00	c070 r240	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2211
F 07.00	c070 r250	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2210
F 07.00	c070 r260	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2206
F 07.00	c070 r270	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCG_2336 / MCY_2205
F 07.00	c070 r280	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCG_1898 / MCY_2205
F 07.00	c070 r290	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2205 / PUR_2663
F 07.00	c070 r300	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2205 / PUR_2664
F 07.00	c070 r310	APL_2560 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2940
F 07.00	c080 r060	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 07.00	c080 r070	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 07.00	c080 r080	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 07.00	c080 r090	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 07.00	c080 r100	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 07.00	c080 r110	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 07.00	c080 r120	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 07.00	c080 r130	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 07.00	c080 r140	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 07.00	c080 r150	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 07.00	c080 r160	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 07.00	c080 r170	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 07.00	c080 r180	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 07.00	c080 r190	ALO_1814 / APL_2563 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2059
F 07.00	c080 r200	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2207
F 07.00	c080 r210	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2208
F 07.00	c080 r220	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2212

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 07.00	c080 r230	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2209
F 07.00	c080 r240	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2211
F 07.00	c080 r250	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2210
F 07.00	c080 r260	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2206
F 07.00	c080 r270	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCG_2336 / MCY_2205
F 07.00	c080 r280	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCG_1898 / MCY_2205
F 07.00	c080 r290	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205 / PUR_2663
F 07.00	c080 r300	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205 / PUR_2664
F 07.00	c080 r310	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2940
F 07.00	c090 r060	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 07.00	c090 r070	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 07.00	c090 r080	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 07.00	c090 r090	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 07.00	c090 r100	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 07.00	c090 r110	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 07.00	c090 r120	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 07.00	c090 r130	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 07.00	c090 r140	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 07.00	c090 r150	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 07.00	c090 r160	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 07.00	c090 r170	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 07.00	c090 r180	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 07.00	c090 r190	ALO_1813 / APL_2563 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2059
F 07.00	c090 r200	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2207
F 07.00	c090 r210	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2208
F 07.00	c090 r220	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2212
F 07.00	c090 r230	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2209
F 07.00	c090 r240	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2211
F 07.00	c090 r250	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2210
F 07.00	c090 r260	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2206
F 07.00	c090 r270	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCG_2336 / MCY_2205
F 07.00	c090 r280	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCG_1898 / MCY_2205
F 07.00	c090 r290	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205 / PUR_2663
F 07.00	c090 r300	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205 / PUR_2664
F 07.00	c090 r310	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2940
F 07.00	c100 r060	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 07.00	c100 r070	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 07.00	c100 r080	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 07.00	c100 r090	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 07.00	c100 r100	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 07.00	c100 r110	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 07.00	c100 r120	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 07.00	c100 r130	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 07.00	c100 r140	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 07.00	c100 r150	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 07.00	c100 r160	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 07.00	c100 r170	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 07.00	c100 r180	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 07.00	c100 r190	ALO_1800 / APL_2563 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2059
F 07.00	c102 r060	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 07.00	c102 r070	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 07.00	c102 r080	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 07.00	c102 r090	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 07.00	c102 r100	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 07.00	c102 r110	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 07.00	c102 r120	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 07.00	c102 r130	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 07.00	c102 r140	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 07.00	c102 r150	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 07.00	c102 r160	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 07.00	c102 r170	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 07.00	c102 r180	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 07.00	c102 r190	ALO_3361 / APL_2563 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2059
F 07.00	c103 r060	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 07.00	c103 r070	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 07.00	c103 r080	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 07.00	c103 r090	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 07.00	c103 r100	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 07.00	c103 r110	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 07.00	c103 r120	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 07.00	c103 r130	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 07.00	c103 r140	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 07.00	c103 r150	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 07.00	c103 r160	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 07.00	c103 r170	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 07.00	c103 r180	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 07.00	c103 r190	ALO_3362 / APL_2563 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2059
F 07.00	c104 r060	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 07.00	c104 r070	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 07.00	c104 r080	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 07.00	c104 r090	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 07.00	c104 r100	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 07.00	c104 r110	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 07.00	c104 r120	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 07.00	c104 r130	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 07.00	c104 r140	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 07.00	c104 r150	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 07.00	c104 r160	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 07.00	c104 r170	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 07.00	c104 r180	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 07.00	c104 r190	ALO_3363 / APL_2563 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2059
F 07.00	c110 r010	APL_2561 / ATY_1093 / BAS_1506 / IMS_1815 / MCY_2038
F 07.00	c110 r020	APL_2598 / ATY_1093 / BAS_1506 / IMS_1815 / MCY_2038
F 07.00	c110 r030	APL_2561 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1815 / MCY_2038
F 07.00	c110 r040	APL_2561 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1815 / MCY_2038
F 07.00	c110 r050	APL_2561 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1815 / MCY_2038
F 07.00	c110 r060	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / IMS_1815 / MCY_1931
F 07.00	c110 r070	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1815 / MCY_1931
F 07.00	c110 r080	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1815 / MCY_1931
F 07.00	c110 r090	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1815 / MCY_1931
F 07.00	c110 r100	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1815 / MCY_1931
F 07.00	c110 r110	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1815 / MCY_1931
F 07.00	c110 r120	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / IMS_1815 / MCY_2205
F 07.00	c110 r130	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1815 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 07.00	c110 r140	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1815 / MCY_2205
F 07.00	c110 r150	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1815 / MCY_2205
F 07.00	c110 r160	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1815 / MCY_2205
F 07.00	c110 r170	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1815 / MCY_2205
F 07.00	c110 r180	APL_2560 / ATY_1093 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1815 / MCY_2205
F 07.00	c110 r190	APL_2563 / ATY_1093 / BAS_1506 / IMS_1815 / MCY_2059
F 08.01	c010 r010	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 08.01	c010 r020	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2395
F 08.01	c010 r030	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCU_2038 / MCY_2395
F 08.01	c010 r040	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCU_1931 / MCY_2395
F 08.01	c010 r050	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 08.01	c010 r060	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1985
F 08.01	c010 r070	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1988
F 08.01	c010 r080	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1991
F 08.01	c010 r090	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1989
F 08.01	c010 r100	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1990
F 08.01	c010 r110	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1985
F 08.01	c010 r120	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1988
F 08.01	c010 r130	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1991
F 08.01	c010 r140	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1989
F 08.01	c010 r150	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1990
F 08.01	c010 r160	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1985
F 08.01	c010 r170	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1988
F 08.01	c010 r180	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1991
F 08.01	c010 r190	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1989
F 08.01	c010 r200	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1990
F 08.01	c010 r210	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1985
F 08.01	c010 r220	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1988
F 08.01	c010 r230	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1991
F 08.01	c010 r240	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1989
F 08.01	c010 r250	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1990
F 08.01	c010 r260	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1985
F 08.01	c010 r270	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1988
F 08.01	c010 r280	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1991
F 08.01	c010 r290	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1989
F 08.01	c010 r300	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1990
F 08.01	c010 r310	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1985
F 08.01	c010 r320	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1988
F 08.01	c010 r330	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1991
F 08.01	c010 r340	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1989
F 08.01	c010 r350	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1990
F 08.01	c010 r360	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 08.01	c010 r370	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1934
F 08.01	c010 r380	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1933
F 08.01	c010 r390	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1935
F 08.01	c010 r400	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1936
F 08.01	c010 r410	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1937
F 08.01	c010 r420	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1938
F 08.01	c010 r430	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1939
F 08.01	c010 r440	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 08.01	c010 r450	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2012
F 08.01	c020 r050	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 08.01	c020 r060	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1985
F 08.01	c020 r070	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1988
F 08.01	c020 r080	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1991
F 08.01	c020 r090	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1989
F 08.01	c020 r100	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1990
F 08.01	c020 r110	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1985
F 08.01	c020 r120	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1988
F 08.01	c020 r130	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1991
F 08.01	c020 r140	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1989
F 08.01	c020 r150	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1990
F 08.01	c020 r160	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1985
F 08.01	c020 r170	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1988
F 08.01	c020 r180	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1991
F 08.01	c020 r190	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1989
F 08.01	c020 r200	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1990
F 08.01	c020 r210	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1985
F 08.01	c020 r220	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1988
F 08.01	c020 r230	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1991
F 08.01	c020 r240	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1989
F 08.01	c020 r250	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1990
F 08.01	c020 r260	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1985
F 08.01	c020 r270	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1988
F 08.01	c020 r280	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1991
F 08.01	c020 r290	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1989
F 08.01	c020 r300	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1990
F 08.01	c020 r310	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1985
F 08.01	c020 r320	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1988
F 08.01	c020 r330	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1991
F 08.01	c020 r340	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1989
F 08.01	c020 r350	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1990
F 08.01	c020 r360	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 08.01	c020 r370	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1934
F 08.01	c020 r380	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1933
F 08.01	c020 r390	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1935
F 08.01	c020 r400	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1936
F 08.01	c020 r410	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1937
F 08.01	c020 r420	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1938
F 08.01	c020 r430	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1939
F 08.01	c020 r440	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 08.01	c020 r450	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987
F 08.01	c030 r050	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 08.01	c030 r060	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1985
F 08.01	c030 r070	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1988
F 08.01	c030 r080	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1991
F 08.01	c030 r090	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1989
F 08.01	c030 r100	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1990
F 08.01	c030 r110	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1985
F 08.01	c030 r120	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1988
F 08.01	c030 r130	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1991
F 08.01	c030 r140	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1989
F 08.01	c030 r150	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1990
F 08.01	c030 r160	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1985

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 08.01	c030 r170	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1988
F 08.01	c030 r180	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1991
F 08.01	c030 r190	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1989
F 08.01	c030 r200	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1990
F 08.01	c030 r210	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1985
F 08.01	c030 r220	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1988
F 08.01	c030 r230	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1991
F 08.01	c030 r240	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1989
F 08.01	c030 r250	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1990
F 08.01	c030 r260	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1985
F 08.01	c030 r270	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1988
F 08.01	c030 r280	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1991
F 08.01	c030 r290	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1989
F 08.01	c030 r300	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1990
F 08.01	c030 r310	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1985
F 08.01	c030 r320	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1988
F 08.01	c030 r330	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1991
F 08.01	c030 r340	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1989
F 08.01	c030 r350	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1990
F 08.01	c030 r360	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 08.01	c030 r370	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1934
F 08.01	c030 r380	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1933
F 08.01	c030 r390	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1935
F 08.01	c030 r400	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1936
F 08.01	c030 r410	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1937
F 08.01	c030 r420	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1938
F 08.01	c030 r430	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1939
F 08.01	c030 r440	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 08.01	c030 r450	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987
F 08.01	c034 r010	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 08.01	c034 r020	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2395
F 08.01	c034 r030	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCU_2038 / MCY_2395
F 08.01	c034 r040	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCU_1931 / MCY_2395
F 08.01	c034 r050	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 08.01	c034 r060	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1985
F 08.01	c034 r070	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1988
F 08.01	c034 r080	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1991
F 08.01	c034 r090	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1989
F 08.01	c034 r100	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1990
F 08.01	c034 r110	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1985
F 08.01	c034 r120	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1988
F 08.01	c034 r130	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1991
F 08.01	c034 r140	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1989
F 08.01	c034 r150	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1990
F 08.01	c034 r160	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1985
F 08.01	c034 r170	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1988
F 08.01	c034 r180	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1991
F 08.01	c034 r190	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1989
F 08.01	c034 r200	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1990
F 08.01	c034 r210	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1985
F 08.01	c034 r220	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1988
F 08.01	c034 r230	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1991

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 08.01	c034 r240	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1989
F 08.01	c034 r250	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1990
F 08.01	c034 r260	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1985
F 08.01	c034 r270	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1988
F 08.01	c034 r280	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1991
F 08.01	c034 r290	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1989
F 08.01	c034 r300	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1990
F 08.01	c034 r310	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1985
F 08.01	c034 r320	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1988
F 08.01	c034 r330	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1991
F 08.01	c034 r340	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1989
F 08.01	c034 r350	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1990
F 08.01	c034 r360	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 08.01	c034 r370	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1934
F 08.01	c034 r380	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1933
F 08.01	c034 r390	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1935
F 08.01	c034 r400	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1936
F 08.01	c034 r410	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1937
F 08.01	c034 r420	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1938
F 08.01	c034 r430	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1939
F 08.01	c034 r440	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 08.01	c034 r450	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2012
F 08.01	c035 r050	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 08.01	c035 r060	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1985
F 08.01	c035 r070	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1988
F 08.01	c035 r080	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1991
F 08.01	c035 r090	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1989
F 08.01	c035 r100	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1990
F 08.01	c035 r110	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1985
F 08.01	c035 r120	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1988
F 08.01	c035 r130	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1991
F 08.01	c035 r140	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1989
F 08.01	c035 r150	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1990
F 08.01	c035 r160	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1985
F 08.01	c035 r170	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1988
F 08.01	c035 r180	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1991
F 08.01	c035 r190	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1989
F 08.01	c035 r200	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1990
F 08.01	c035 r210	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1985
F 08.01	c035 r220	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1988
F 08.01	c035 r230	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1991
F 08.01	c035 r240	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1989
F 08.01	c035 r250	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1990
F 08.01	c035 r260	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1985
F 08.01	c035 r270	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1988
F 08.01	c035 r280	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1991
F 08.01	c035 r290	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1989
F 08.01	c035 r300	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1990
F 08.01	c035 r310	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1985
F 08.01	c035 r320	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1988
F 08.01	c035 r330	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1991
F 08.01	c035 r340	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1989

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 08.01	c035 r350	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1990
F 08.01	c035 r360	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 08.01	c035 r370	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1934
F 08.01	c035 r380	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1933
F 08.01	c035 r390	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1935
F 08.01	c035 r400	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1936
F 08.01	c035 r410	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1937
F 08.01	c035 r420	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1938
F 08.01	c035 r430	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1939
F 08.01	c035 r440	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 08.01	c035 r450	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987
F 08.01	c040 r010	ATY_1130 / BAS_1513 / MCY_1994
F 08.01	c040 r050	ATY_1130 / BAS_1513 / MCY_1985
F 08.01	c040 r360	ATY_1130 / BAS_1513 / MCY_1932
F 08.01	c040 r440	ATY_1130 / BAS_1513 / MCY_2289
F 08.01	c040 r450	ATY_1130 / BAS_1513 / MCY_2012
F 08.01	c050 r050	ATY_1126 / BAS_1513 / MCY_1985
F 08.01	c050 r360	ATY_1126 / BAS_1513 / MCY_1932
F 08.02	c010 r010	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / SUB_2942
F 08.02	c010 r020	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / SUB_2942
F 08.02	c010 r030	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1986 / SUB_2942
F 08.02	c020 r010	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / SUB_2942
F 08.02	c020 r020	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / SUB_2942
F 08.02	c020 r030	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1986 / SUB_2942
F 08.02	c030 r010	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / SUB_2942
F 08.02	c030 r020	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / SUB_2942
F 08.02	c030 r030	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1986 / SUB_2942
F 09.01	c010 r010	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2201
F 09.01	c010 r020	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_1801 / MCY_2201
F 09.01	c010 r030	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1631 / MCY_2201
F 09.01	c010 r040	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1649 / MCY_2201
F 09.01	c010 r050	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1640 / MCY_2201
F 09.01	c010 r060	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_3063 / MCY_2201
F 09.01	c010 r070	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1657 / MCY_2201
F 09.01	c010 r080	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1650 / MCY_2201
F 09.01	c010 r090	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2091
F 09.01	c010 r100	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_1801 / MCY_2091
F 09.01	c010 r110	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1631 / MCY_2091
F 09.01	c010 r120	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1649 / MCY_2091
F 09.01	c010 r130	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1640 / MCY_2091
F 09.01	c010 r140	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_3063 / MCY_2091
F 09.01	c010 r150	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1657 / MCY_2091
F 09.01	c010 r160	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1650 / MCY_2091
F 09.01	c010 r170	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2282
F 09.01	c010 r180	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_1801 / MCY_2282
F 09.01	c010 r190	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1631 / MCY_2282
F 09.01	c010 r200	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1649 / MCY_2282
F 09.01	c010 r210	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1640 / MCY_2282
F 09.01	c010 r220	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_3063 / MCY_2282
F 09.01	c010 r230	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1657 / MCY_2282
F 09.01	c010 r240	ATY_3180 / BAS_1516 / CPS_1650 / MCY_2282
F 09.02	c010 r080	ATY_1343 / BAS_1515 / MCY_2092

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 09.02	c010 r090	ATY_1343 / BAS_1515 / CPS_1631 / MCY_2092
F 09.02	c010 r100	ATY_1343 / BAS_1515 / CPS_1649 / MCY_2092
F 09.02	c010 r110	ATY_1343 / BAS_1515 / CPS_1640 / MCY_2092
F 09.02	c010 r120	ATY_1343 / BAS_1515 / CPS_3063 / MCY_2092
F 09.02	c010 r130	ATY_1343 / BAS_1515 / CPS_1657 / MCY_2092
F 09.02	c010 r140	ATY_1343 / BAS_1515 / CPS_1650 / MCY_2092
F 09.02	c020 r010	ATY_3180 / BAS_1515 / MCY_2203
F 09.02	c020 r020	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_1631 / MCY_2203
F 09.02	c020 r030	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_1649 / MCY_2203
F 09.02	c020 r040	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_1640 / MCY_2203
F 09.02	c020 r050	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_3063 / MCY_2203
F 09.02	c020 r060	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_1657 / MCY_2203
F 09.02	c020 r070	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_1650 / MCY_2203
F 09.02	c020 r150	ATY_3180 / BAS_1515 / MCY_2283
F 09.02	c020 r160	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_1631 / MCY_2283
F 09.02	c020 r170	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_1649 / MCY_2283
F 09.02	c020 r180	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_1640 / MCY_2283
F 09.02	c020 r190	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_3063 / MCY_2283
F 09.02	c020 r200	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_1657 / MCY_2283
F 09.02	c020 r210	ATY_3180 / BAS_1515 / CPS_1650 / MCY_2283
F 10.00	c010 r010	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c010 r020	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c010 r030	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c010 r040	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c010 r050	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c010 r060	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c010 r070	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2706
F 10.00	c010 r080	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2706
F 10.00	c010 r090	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c010 r100	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c010 r110	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c010 r120	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c010 r130	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c010 r140	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c010 r150	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c010 r160	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c010 r170	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c010 r180	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c010 r190	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2692
F 10.00	c010 r200	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2692
F 10.00	c010 r210	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2014 / TRI_2692
F 10.00	c010 r220	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2015 / TRI_2692
F 10.00	c010 r230	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2026 / TRI_2692
F 10.00	c010 r240	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2022 / TRI_2692
F 10.00	c010 r250	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c010 r260	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c010 r270	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c010 r280	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c010 r290	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994
F 10.00	c010 r300	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c010 r310	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c010 r320	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1638 / MCY_1994 / TMA_1822

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 10.00	c020 r010	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c020 r020	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c020 r030	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c020 r040	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c020 r050	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c020 r060	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c020 r070	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2706
F 10.00	c020 r080	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2706
F 10.00	c020 r090	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c020 r100	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c020 r110	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c020 r120	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c020 r130	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c020 r140	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c020 r150	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c020 r160	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c020 r170	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c020 r180	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c020 r190	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2692
F 10.00	c020 r200	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2692
F 10.00	c020 r210	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2014 / TRI_2692
F 10.00	c020 r220	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2015 / TRI_2692
F 10.00	c020 r230	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2026 / TRI_2692
F 10.00	c020 r240	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2022 / TRI_2692
F 10.00	c020 r250	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c020 r260	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c020 r270	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c020 r280	APL_2599 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c020 r290	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 10.00	c020 r300	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c020 r310	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c020 r320	APL_2566 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1638 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c022 r010	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c022 r020	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c022 r030	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c022 r040	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c022 r050	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c022 r060	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c022 r070	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2706
F 10.00	c022 r080	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2706
F 10.00	c022 r090	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c022 r100	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c022 r110	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c022 r120	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c022 r130	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c022 r140	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c022 r150	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c022 r160	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c022 r170	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c022 r180	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c022 r190	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2692
F 10.00	c022 r200	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2692

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 10.00	c022 r210	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2014 / TRI_2692
F 10.00	c022 r220	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2015 / TRI_2692
F 10.00	c022 r230	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2026 / TRI_2692
F 10.00	c022 r240	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_2022 / TRI_2692
F 10.00	c022 r250	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c022 r260	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c022 r270	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c022 r280	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c022 r290	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / MCY_1994
F 10.00	c022 r300	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c022 r310	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c022 r320	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1506 / CPS_1638 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c025 r010	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c025 r020	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c025 r030	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c025 r040	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c025 r050	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c025 r060	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c025 r070	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2706
F 10.00	c025 r080	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2706
F 10.00	c025 r090	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c025 r100	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c025 r110	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c025 r120	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c025 r130	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c025 r140	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c025 r150	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c025 r160	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c025 r170	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c025 r180	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c025 r190	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2692
F 10.00	c025 r200	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2692
F 10.00	c025 r210	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2014 / TRI_2692
F 10.00	c025 r220	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2015 / TRI_2692
F 10.00	c025 r230	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2026 / TRI_2692
F 10.00	c025 r240	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_2022 / TRI_2692
F 10.00	c025 r250	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c025 r260	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c025 r270	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c025 r280	APL_2599 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c025 r290	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / MCY_1994
F 10.00	c025 r300	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c025 r310	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c025 r320	APL_2566 / ATY_3364 / BAS_1513 / CPS_1638 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c030 r010	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c030 r020	APL_2599 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c030 r030	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c030 r040	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c030 r050	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c030 r060	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c030 r070	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2706
F 10.00	c030 r080	APL_2599 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2706

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 10.00	c030 r090	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c030 r100	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c030 r110	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c030 r120	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c030 r130	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c030 r140	APL_2599 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c030 r150	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c030 r160	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c030 r170	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c030 r180	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c030 r190	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2692
F 10.00	c030 r200	APL_2599 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2692
F 10.00	c030 r210	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2014 / TRI_2692
F 10.00	c030 r220	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2015 / TRI_2692
F 10.00	c030 r230	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2026 / TRI_2692
F 10.00	c030 r240	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2022 / TRI_2692
F 10.00	c030 r250	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c030 r260	APL_2599 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c030 r270	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c030 r280	APL_2599 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c030 r290	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994
F 10.00	c030 r300	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / CPS_1640 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c030 r310	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / CPS_3063 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c030 r320	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / CPS_1638 / MCY_1994 / TMA_1822
F 10.00	c040 r010	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2701
F 10.00	c040 r030	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 10.00	c040 r050	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 10.00	c040 r070	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2706
F 10.00	c040 r090	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 10.00	c040 r110	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 10.00	c040 r130	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2708
F 10.00	c040 r150	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 10.00	c040 r170	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 10.00	c040 r190	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2692
F 10.00	c040 r210	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2014 / TRI_2692
F 10.00	c040 r220	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2015 / TRI_2692
F 10.00	c040 r230	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2026 / TRI_2692
F 10.00	c040 r240	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2022 / TRI_2692
F 10.00	c040 r250	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2704
F 10.00	c040 r270	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2723
F 10.00	c040 r290	APL_2566 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994
F 11.01	c010 r010	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2701
F 11.01	c010 r020	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c010 r030	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c010 r040	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c010 r050	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c010 r060	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2706
F 11.01	c010 r070	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c010 r080	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c010 r090	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c010 r100	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c010 r110	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2708

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 11.01	c010 r120	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c010 r130	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c010 r140	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c010 r150	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c010 r160	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2692
F 11.01	c010 r170	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2014 / TRI_2692
F 11.01	c010 r180	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2015 / TRI_2692
F 11.01	c010 r190	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2026 / TRI_2692
F 11.01	c010 r200	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2022 / TRI_2692
F 11.01	c010 r210	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2704
F 11.01	c010 r220	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2723
F 11.01	c010 r230	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994
F 11.01	c010 r240	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2701
F 11.01	c010 r250	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c010 r260	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c010 r270	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c010 r280	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c010 r290	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2706
F 11.01	c010 r300	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c010 r310	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c010 r320	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c010 r330	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c010 r340	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2708
F 11.01	c010 r350	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c010 r360	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c010 r370	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c010 r380	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c010 r390	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2692
F 11.01	c010 r400	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2014 / TRI_2692
F 11.01	c010 r410	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2015 / TRI_2692
F 11.01	c010 r420	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2026 / TRI_2692
F 11.01	c010 r430	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2022 / TRI_2692
F 11.01	c010 r440	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2704
F 11.01	c010 r450	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / TRI_2723
F 11.01	c010 r460	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994
F 11.01	c010 r470	APL_2611 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994
F 11.01	c010 r480	APL_2614 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994
F 11.01	c010 r490	APL_2613 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994
F 11.01	c010 r500	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994
F 11.01	c010 r510	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1994 / TMA_1822
F 11.01	c010 r520	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1994 / TMA_1822
F 11.01	c010 r530	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1638 / MCY_1994 / TMA_1822
F 11.01	c020 r010	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2701
F 11.01	c020 r020	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c020 r030	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c020 r040	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c020 r050	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c020 r060	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2706
F 11.01	c020 r070	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c020 r080	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c020 r090	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c020 r100	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 11.01	c020 r110	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2708
F 11.01	c020 r120	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c020 r130	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c020 r140	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c020 r150	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c020 r160	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2692
F 11.01	c020 r170	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2014 / TRI_2692
F 11.01	c020 r180	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2015 / TRI_2692
F 11.01	c020 r190	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2026 / TRI_2692
F 11.01	c020 r200	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2022 / TRI_2692
F 11.01	c020 r210	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2704
F 11.01	c020 r220	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2723
F 11.01	c020 r230	APL_2610 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 11.01	c020 r240	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2701
F 11.01	c020 r250	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c020 r260	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c020 r270	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c020 r280	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c020 r290	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2706
F 11.01	c020 r300	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c020 r310	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c020 r320	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c020 r330	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c020 r340	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2708
F 11.01	c020 r350	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c020 r360	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c020 r370	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c020 r380	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c020 r390	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2692
F 11.01	c020 r400	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2014 / TRI_2692
F 11.01	c020 r410	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2015 / TRI_2692
F 11.01	c020 r420	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2026 / TRI_2692
F 11.01	c020 r430	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2022 / TRI_2692
F 11.01	c020 r440	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2704
F 11.01	c020 r450	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / TRI_2723
F 11.01	c020 r460	APL_2609 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 11.01	c020 r470	APL_2611 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 11.01	c020 r480	APL_2614 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 11.01	c020 r490	APL_2613 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 11.01	c020 r500	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994
F 11.01	c020 r510	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1994 / TMA_1822
F 11.01	c020 r520	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1994 / TMA_1822
F 11.01	c020 r530	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1638 / MCY_1994 / TMA_1822
F 11.01	c030 r010	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2701
F 11.01	c030 r020	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c030 r030	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c030 r040	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c030 r050	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c030 r060	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2706
F 11.01	c030 r070	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c030 r080	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c030 r090	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 11.01	c030 r100	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c030 r110	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2708
F 11.01	c030 r120	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c030 r130	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c030 r140	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c030 r150	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c030 r160	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2692
F 11.01	c030 r170	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2014 / TRI_2692
F 11.01	c030 r180	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2015 / TRI_2692
F 11.01	c030 r190	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2026 / TRI_2692
F 11.01	c030 r200	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2022 / TRI_2692
F 11.01	c030 r210	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2704
F 11.01	c030 r220	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2723
F 11.01	c030 r230	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994
F 11.01	c030 r240	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2701
F 11.01	c030 r250	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c030 r260	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c030 r270	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c030 r280	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c030 r290	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2706
F 11.01	c030 r300	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c030 r310	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c030 r320	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c030 r330	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c030 r340	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2708
F 11.01	c030 r350	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c030 r360	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c030 r370	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c030 r380	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c030 r390	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2692
F 11.01	c030 r400	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2014 / TRI_2692
F 11.01	c030 r410	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2015 / TRI_2692
F 11.01	c030 r420	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2026 / TRI_2692
F 11.01	c030 r430	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2022 / TRI_2692
F 11.01	c030 r440	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2704
F 11.01	c030 r450	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2723
F 11.01	c030 r460	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994
F 11.01	c030 r470	APL_2611 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994
F 11.01	c030 r480	APL_2614 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994
F 11.01	c030 r490	APL_2613 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994
F 11.01	c030 r500	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994
F 11.01	c030 r510	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / CPS_1640 / MCY_1994 / TMA_1822
F 11.01	c030 r520	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / CPS_3063 / MCY_1994 / TMA_1822
F 11.01	c030 r530	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / CPS_1638 / MCY_1994 / TMA_1822
F 11.01	c040 r010	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2701
F 11.01	c040 r020	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c040 r040	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c040 r060	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2706
F 11.01	c040 r070	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c040 r090	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c040 r110	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2708
F 11.01	c040 r120	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 11.01	c040 r140	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c040 r160	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2692
F 11.01	c040 r170	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2014 / TRI_2692
F 11.01	c040 r180	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2015 / TRI_2692
F 11.01	c040 r190	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2026 / TRI_2692
F 11.01	c040 r200	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2022 / TRI_2692
F 11.01	c040 r210	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2704
F 11.01	c040 r220	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2723
F 11.01	c040 r230	APL_2610 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994
F 11.01	c040 r240	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2701
F 11.01	c040 r250	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.01	c040 r270	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.01	c040 r290	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2706
F 11.01	c040 r300	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.01	c040 r320	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.01	c040 r340	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2708
F 11.01	c040 r350	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.01	c040 r370	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.01	c040 r390	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2692
F 11.01	c040 r400	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2014 / TRI_2692
F 11.01	c040 r410	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2015 / TRI_2692
F 11.01	c040 r420	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2026 / TRI_2692
F 11.01	c040 r430	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2022 / TRI_2692
F 11.01	c040 r440	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2704
F 11.01	c040 r450	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2723
F 11.01	c040 r460	APL_2609 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994
F 11.01	c040 r470	APL_2611 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994
F 11.01	c040 r480	APL_2614 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994
F 11.01	c040 r490	APL_2613 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994
F 11.01	c040 r500	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994
F 11.02	c010 r010	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2701
F 11.02	c010 r020	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.02	c010 r030	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.02	c010 r040	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.02	c010 r050	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.02	c010 r060	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2706
F 11.02	c010 r070	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.02	c010 r080	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.02	c010 r090	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.02	c010 r100	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.02	c010 r110	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2708
F 11.02	c010 r120	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.02	c010 r130	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.02	c010 r140	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.02	c010 r150	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2023 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.02	c010 r160	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2692
F 11.02	c010 r170	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2014 / TRI_2692
F 11.02	c010 r180	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2015 / TRI_2692
F 11.02	c010 r190	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2026 / TRI_2692
F 11.02	c010 r200	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_2022 / TRI_2692
F 11.02	c010 r210	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2704
F 11.02	c010 r220	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / TRI_2723

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 11.02	c010 r230	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994
F 11.02	c010 r240	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / CPS_1640 / MCY_1994 / TMA_1822 / TRI_2723
F 11.02	c010 r250	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / CPS_3063 / MCY_1994 / TMA_1822 / TRI_2723
F 11.02	c010 r260	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / CPS_1638 / MCY_1994 / TMA_1822 / TRI_2723
F 11.02	c020 r010	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2701
F 11.02	c020 r020	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2701
F 11.02	c020 r040	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2701
F 11.02	c020 r060	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2706
F 11.02	c020 r070	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2706
F 11.02	c020 r090	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2706
F 11.02	c020 r110	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2708
F 11.02	c020 r120	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1822 / TRI_2708
F 11.02	c020 r140	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2021 / TMA_1821 / TRI_2708
F 11.02	c020 r160	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2692
F 11.02	c020 r170	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2014 / TRI_2692
F 11.02	c020 r180	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2015 / TRI_2692
F 11.02	c020 r190	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2026 / TRI_2692
F 11.02	c020 r200	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_2022 / TRI_2692
F 11.02	c020 r210	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2704
F 11.02	c020 r220	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994 / TRI_2723
F 11.02	c020 r230	APL_2608 / ATY_1338 / BAS_1515 / DPS_2025 / MCY_1994
F 12.00	c010 r020	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940 / REF_2654
F 12.00	c010 r030	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r040	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r050	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r060	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r070	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r080	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r090	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r100	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r110	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r120	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r130	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r140	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r150	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r160	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940 / REF_2654
F 12.00	c010 r170	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r180	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r190	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r200	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r210	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r220	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r230	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r240	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r250	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r260	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r270	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r280	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r290	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r300	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940 / REF_2654
F 12.00	c010 r310	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r320	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205 / REF_2654

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 12.00	c010 r330	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940 / REF_2654
F 12.00	c010 r340	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r350	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r360	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r370	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r380	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r390	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r400	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r410	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r420	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r430	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r440	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r450	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r460	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r470	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940 / REF_2654
F 12.00	c010 r480	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r490	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r500	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940 / REF_2654
F 12.00	c010 r510	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931 / REF_2654
F 12.00	c010 r520	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205 / REF_2654
F 12.00	c010 r530	ALO_1799 / APL_2563 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2059 / REF_2654
F 12.00	c020 r020	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c020 r030	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c020 r040	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c020 r050	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c020 r060	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c020 r070	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c020 r080	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c020 r090	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c020 r100	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c020 r110	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c020 r120	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c020 r130	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c020 r140	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c020 r150	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c020 r160	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c020 r170	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c020 r180	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c020 r190	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c020 r200	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c020 r210	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c020 r220	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c020 r230	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c020 r240	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c020 r250	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c020 r260	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c020 r270	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c020 r280	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c020 r290	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c020 r300	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c020 r310	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c020 r320	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 12.00	c020 r330	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c020 r340	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c020 r350	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c020 r360	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c020 r370	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c020 r380	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c020 r390	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c020 r400	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c020 r410	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c020 r420	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c020 r430	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c020 r440	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c020 r450	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c020 r460	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c020 r470	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c020 r480	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c020 r490	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c020 r500	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c020 r510	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c020 r520	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c020 r530	ALO_1799 / APL_2563 / ATY_1295 / BAS_1506 / MCY_2059
F 12.00	c030 r020	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c030 r030	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c030 r040	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c030 r050	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c030 r060	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c030 r070	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c030 r080	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c030 r090	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c030 r100	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c030 r110	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c030 r120	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c030 r130	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c030 r140	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c030 r150	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c030 r160	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c030 r170	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c030 r180	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c030 r190	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c030 r200	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c030 r210	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c030 r220	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c030 r230	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c030 r240	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c030 r250	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c030 r260	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c030 r270	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c030 r280	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c030 r290	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c030 r300	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c030 r310	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c030 r320	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 12.00	c030 r330	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c030 r340	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c030 r350	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c030 r360	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c030 r370	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c030 r380	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c030 r390	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c030 r400	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c030 r410	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c030 r420	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c030 r430	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c030 r440	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c030 r450	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c030 r460	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c030 r470	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c030 r480	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c030 r490	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c030 r500	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c030 r510	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c030 r520	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c030 r530	ALO_1799 / APL_2563 / ATY_1238 / BAS_1506 / MCY_2059
F 12.00	c040 r020	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c040 r030	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c040 r040	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c040 r050	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c040 r060	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c040 r070	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c040 r080	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c040 r090	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c040 r100	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c040 r110	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c040 r120	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c040 r130	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c040 r140	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c040 r150	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c040 r160	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c040 r170	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c040 r180	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c040 r190	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c040 r200	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c040 r210	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c040 r220	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c040 r230	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c040 r240	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c040 r250	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c040 r260	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c040 r270	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c040 r280	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c040 r290	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c040 r300	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c040 r310	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c040 r320	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 12.00	c040 r330	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c040 r340	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c040 r350	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c040 r360	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c040 r370	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c040 r380	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c040 r390	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c040 r400	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c040 r410	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c040 r420	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c040 r430	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c040 r440	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c040 r450	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c040 r460	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c040 r470	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c040 r480	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c040 r490	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c040 r500	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c040 r510	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c040 r520	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c040 r530	ALO_1799 / APL_2563 / ATY_1239 / BAS_1506 / MCY_2059
F 12.00	c050 r020	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c050 r030	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c050 r040	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c050 r050	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c050 r060	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c050 r070	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c050 r080	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c050 r090	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c050 r100	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c050 r110	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c050 r120	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c050 r130	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c050 r140	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c050 r150	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c050 r160	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c050 r170	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c050 r180	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c050 r190	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c050 r200	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c050 r210	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c050 r220	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c050 r230	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c050 r240	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c050 r250	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c050 r260	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c050 r270	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c050 r280	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c050 r290	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c050 r300	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c050 r310	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c050 r320	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 12.00	c050 r330	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c050 r340	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c050 r350	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c050 r360	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c050 r370	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c050 r380	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c050 r390	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c050 r400	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c050 r410	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c050 r420	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c050 r430	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c050 r440	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c050 r450	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c050 r460	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c050 r470	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c050 r480	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c050 r490	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c050 r500	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c050 r510	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c050 r520	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c050 r530	ALO_1799 / APL_2563 / ATY_1458 / BAS_1506 / MCY_2059
F 12.00	c060 r020	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c060 r030	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c060 r040	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c060 r050	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c060 r060	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c060 r070	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c060 r080	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c060 r090	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c060 r100	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c060 r110	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c060 r120	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c060 r130	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c060 r140	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c060 r150	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c060 r160	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c060 r170	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c060 r180	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c060 r190	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c060 r200	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c060 r210	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c060 r220	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c060 r230	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c060 r240	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c060 r250	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c060 r260	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c060 r270	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c060 r280	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c060 r290	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c060 r300	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c060 r310	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c060 r320	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 12.00	c060 r330	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c060 r340	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c060 r350	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c060 r360	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c060 r370	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c060 r380	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c060 r390	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c060 r400	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c060 r410	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c060 r420	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c060 r430	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c060 r440	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c060 r450	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c060 r460	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c060 r470	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c060 r480	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c060 r490	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c060 r500	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c060 r510	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c060 r520	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c060 r530	ALO_1799 / APL_2563 / ATY_1186 / BAS_1506 / MCY_2059
F 12.00	c070 r020	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c070 r030	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c070 r040	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c070 r050	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c070 r060	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c070 r070	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c070 r080	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c070 r090	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c070 r100	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c070 r110	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c070 r120	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c070 r130	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c070 r140	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c070 r150	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c070 r160	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c070 r170	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c070 r180	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c070 r190	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c070 r200	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c070 r210	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c070 r220	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c070 r230	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c070 r240	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c070 r250	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c070 r260	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c070 r270	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c070 r280	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c070 r290	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c070 r300	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c070 r310	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c070 r320	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 12.00	c070 r330	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c070 r340	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c070 r350	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c070 r360	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c070 r370	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c070 r380	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c070 r390	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c070 r400	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c070 r410	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c070 r420	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c070 r430	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c070 r440	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c070 r450	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c070 r460	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c070 r470	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c070 r480	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c070 r490	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c070 r500	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c070 r510	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c070 r520	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c070 r530	ALO_1799 / APL_2563 / ATY_1166 / BAS_1506 / MCY_2059
F 12.00	c080 r020	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c080 r030	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c080 r040	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c080 r050	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c080 r060	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c080 r070	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c080 r080	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c080 r090	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c080 r100	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c080 r110	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c080 r120	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c080 r130	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c080 r140	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c080 r150	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c080 r160	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c080 r170	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c080 r180	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c080 r190	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c080 r200	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c080 r210	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c080 r220	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c080 r230	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c080 r240	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c080 r250	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c080 r260	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c080 r270	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c080 r280	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c080 r290	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c080 r300	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c080 r330	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c080 r340	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_1931

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 12.00	c080 r350	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c080 r360	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c080 r370	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c080 r380	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c080 r390	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c080 r400	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c080 r410	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c080 r420	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c080 r430	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c080 r440	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c080 r450	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c080 r460	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c080 r470	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c080 r500	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c080 r530	ALO_1799 / APL_2563 / ATY_1393 / BAS_1506 / MCY_2059
F 12.00	c090 r010	APL_2561 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_2038
F 12.00	c090 r020	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c090 r030	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c090 r040	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c090 r050	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c090 r060	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c090 r070	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c090 r080	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c090 r090	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c090 r100	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c090 r110	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c090 r120	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c090 r130	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c090 r140	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c090 r150	ALO_1814 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c090 r160	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c090 r170	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c090 r180	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c090 r190	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c090 r200	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c090 r210	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c090 r220	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931
F 12.00	c090 r230	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c090 r240	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c090 r250	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c090 r260	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c090 r270	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c090 r280	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c090 r290	ALO_1813 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c090 r300	ALO_1800 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c090 r330	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c090 r340	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_1931
F 12.00	c090 r350	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931
F 12.00	c090 r360	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931
F 12.00	c090 r370	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931
F 12.00	c090 r380	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931
F 12.00	c090 r390	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 12.00	c090 r400	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_2205
F 12.00	c090 r410	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205
F 12.00	c090 r420	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205
F 12.00	c090 r430	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205
F 12.00	c090 r440	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205
F 12.00	c090 r450	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205
F 12.00	c090 r460	ALO_3361 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205
F 12.00	c090 r470	ALO_3362 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c090 r500	ALO_3363 / APL_2560 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_1940
F 12.00	c090 r530	ALO_1799 / APL_2563 / ATY_1485 / BAS_1506 / MCY_2059
F 13.01	c010 r010	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / MCG_2338 / MCY_2205
F 13.01	c010 r020	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCG_2338 / MCY_2205
F 13.01	c010 r030	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCG_2338 / MCY_2205
F 13.01	c010 r040	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCG_2338 / MCY_2205
F 13.01	c020 r010	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / MCG_2337 / MCY_2205
F 13.01	c020 r020	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCG_2337 / MCY_2205
F 13.01	c020 r030	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCG_2337 / MCY_2205
F 13.01	c020 r040	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCG_2337 / MCY_2205
F 13.01	c030 r010	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / MCG_1986 / MCY_2205
F 13.01	c030 r020	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCG_1986 / MCY_2205
F 13.01	c030 r030	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCG_1986 / MCY_2205
F 13.01	c030 r040	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCG_1986 / MCY_2205
F 13.01	c040 r010	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / MCG_1898 / MCY_2205
F 13.01	c040 r020	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCG_1898 / MCY_2205
F 13.01	c040 r030	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCG_1898 / MCY_2205
F 13.01	c040 r040	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCG_1898 / MCY_2205
F 13.01	c050 r010	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / MCG_2092 / MCY_2205
F 13.01	c050 r020	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCG_2092 / MCY_2205
F 13.01	c050 r030	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCG_2092 / MCY_2205
F 13.01	c050 r040	APL_3670 / ATY_1321 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCG_2092 / MCY_2205
F 13.02	c010 r010	APL_2579 / ATY_1182 / BAS_1506 / MCY_1856
F 13.02	c010 r020	APL_2637 / ATY_1182 / BAS_1506 / MCY_2409
F 13.02	c010 r030	APL_2619 / ATY_1182 / BAS_1506 / MCY_2409
F 13.02	c010 r040	ATY_1182 / BAS_1506 / MCY_2059
F 13.02	c010 r050	ATY_1182 / BAS_1506 / MCY_1872
F 13.02	c010 r060	ATY_1182 / BAS_1506 / MCY_1856
F 13.03	c010 r010	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_3973
F 14.00	c010 r010	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2003
F 14.00	c010 r020	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1994
F 14.00	c010 r030	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2038
F 14.00	c010 r040	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1931
F 14.00	c010 r050	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2205
F 14.00	c010 r060	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2059
F 14.00	c010 r070	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2038
F 14.00	c010 r080	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1931
F 14.00	c010 r090	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2205
F 14.00	c010 r100	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2059
F 14.00	c010 r110	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2038
F 14.00	c010 r120	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1931
F 14.00	c010 r130	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2205
F 14.00	c010 r140	APL_2608 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1994
F 14.00	c010 r150	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_2012

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 14.00	c010 r160	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1994
F 14.00	c010 r170	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_2395
F 14.00	c010 r180	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1985
F 14.00	c010 r190	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1932
F 14.00	c010 r200	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_2289
F 14.00	c010 r210	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1987
F 14.00	c010 r220	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1985
F 14.00	c010 r230	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1932
F 14.00	c010 r240	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_2289
F 14.00	c010 r250	APL_2608 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1994
F 14.00	c020 r010	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2003
F 14.00	c020 r020	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c020 r030	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2038
F 14.00	c020 r040	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1931
F 14.00	c020 r050	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2205
F 14.00	c020 r060	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2059
F 14.00	c020 r070	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2038
F 14.00	c020 r080	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1931
F 14.00	c020 r090	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2205
F 14.00	c020 r100	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2059
F 14.00	c020 r110	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2038
F 14.00	c020 r120	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1931
F 14.00	c020 r130	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2205
F 14.00	c020 r140	APL_2608 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c020 r150	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2012
F 14.00	c020 r160	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c020 r170	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2395
F 14.00	c020 r180	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1985
F 14.00	c020 r190	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1932
F 14.00	c020 r200	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2289
F 14.00	c020 r210	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1987
F 14.00	c020 r220	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1985
F 14.00	c020 r230	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1932
F 14.00	c020 r240	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2289
F 14.00	c020 r250	APL_2608 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c030 r010	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2003
F 14.00	c030 r020	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c030 r030	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2038
F 14.00	c030 r040	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1931
F 14.00	c030 r050	APL_2592 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2205
F 14.00	c030 r060	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2059
F 14.00	c030 r070	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2038
F 14.00	c030 r080	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1931
F 14.00	c030 r090	APL_2583 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2205
F 14.00	c030 r100	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2059
F 14.00	c030 r110	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2038
F 14.00	c030 r120	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1931
F 14.00	c030 r130	APL_2571 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2205
F 14.00	c030 r140	APL_2608 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c030 r150	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2012
F 14.00	c030 r160	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c030 r170	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2395

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 14.00	c030 r180	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1985
F 14.00	c030 r190	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1932
F 14.00	c030 r200	APL_2604 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2289
F 14.00	c030 r210	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1987
F 14.00	c030 r220	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1985
F 14.00	c030 r230	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1932
F 14.00	c030 r240	APL_2600 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2289
F 14.00	c030 r250	APL_2608 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c040 r010	APL_2592 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2003
F 14.00	c040 r020	APL_2592 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c040 r030	APL_2592 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2038
F 14.00	c040 r040	APL_2592 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1931
F 14.00	c040 r050	APL_2592 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2205
F 14.00	c040 r060	APL_2583 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2059
F 14.00	c040 r070	APL_2583 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2038
F 14.00	c040 r080	APL_2583 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1931
F 14.00	c040 r090	APL_2583 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2205
F 14.00	c040 r140	APL_2608 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c040 r150	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2012
F 14.00	c040 r160	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c040 r170	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2395
F 14.00	c040 r180	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1985
F 14.00	c040 r190	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1932
F 14.00	c040 r200	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2289
F 14.00	c040 r210	APL_2600 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1987
F 14.00	c040 r220	APL_2600 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1985
F 14.00	c040 r230	APL_2600 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1932
F 14.00	c040 r240	APL_2600 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2289
F 14.00	c040 r250	APL_2608 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c050 r010	APL_2592 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2003
F 14.00	c050 r020	APL_2592 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c050 r030	APL_2592 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2038
F 14.00	c050 r040	APL_2592 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1931
F 14.00	c050 r050	APL_2592 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2205
F 14.00	c050 r060	APL_2583 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2059
F 14.00	c050 r070	APL_2583 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2038
F 14.00	c050 r080	APL_2583 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1931
F 14.00	c050 r090	APL_2583 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2205
F 14.00	c050 r140	APL_2608 / ATY_1473 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c050 r150	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2012
F 14.00	c050 r160	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c050 r170	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2395
F 14.00	c050 r180	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1985
F 14.00	c050 r190	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1932
F 14.00	c050 r200	APL_2604 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2289
F 14.00	c050 r210	APL_2600 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1987
F 14.00	c050 r220	APL_2600 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1985
F 14.00	c050 r230	APL_2600 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1932
F 14.00	c050 r240	APL_2600 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2289
F 14.00	c050 r250	APL_2608 / ATY_1473 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c060 r010	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2003
F 14.00	c060 r020	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1994

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 14.00	c060 r030	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2038
F 14.00	c060 r040	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1931
F 14.00	c060 r060	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2059
F 14.00	c060 r070	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2038
F 14.00	c060 r080	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1931
F 14.00	c060 r100	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2059
F 14.00	c060 r110	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2038
F 14.00	c060 r120	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1931
F 14.00	c060 r140	APL_2608 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1994
F 14.00	c060 r150	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_2012
F 14.00	c060 r160	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1994
F 14.00	c060 r170	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_2395
F 14.00	c060 r190	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1932
F 14.00	c060 r210	APL_2600 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1987
F 14.00	c060 r230	APL_2600 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1932
F 14.00	c060 r250	APL_2608 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1994
F 14.00	c070 r010	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2003
F 14.00	c070 r020	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c070 r030	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2038
F 14.00	c070 r040	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1931
F 14.00	c070 r050	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2205
F 14.00	c070 r060	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2059
F 14.00	c070 r070	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2038
F 14.00	c070 r080	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1931
F 14.00	c070 r090	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2205
F 14.00	c070 r100	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2059
F 14.00	c070 r110	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2038
F 14.00	c070 r120	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1931
F 14.00	c070 r130	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2205
F 14.00	c070 r140	APL_2608 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c070 r150	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2012
F 14.00	c070 r160	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c070 r170	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2395
F 14.00	c070 r180	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1985
F 14.00	c070 r190	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1932
F 14.00	c070 r200	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2289
F 14.00	c070 r210	APL_2600 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1987
F 14.00	c070 r220	APL_2600 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1985
F 14.00	c070 r230	APL_2600 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1932
F 14.00	c070 r240	APL_2600 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2289
F 14.00	c070 r250	APL_2608 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1994
F 14.00	c080 r010	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2003
F 14.00	c080 r020	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c080 r030	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2038
F 14.00	c080 r040	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1931
F 14.00	c080 r050	APL_2592 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2205
F 14.00	c080 r060	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2059
F 14.00	c080 r070	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2038
F 14.00	c080 r080	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1931
F 14.00	c080 r090	APL_2583 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2205
F 14.00	c080 r100	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2059
F 14.00	c080 r110	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2038

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 14.00	c080 r120	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1931
F 14.00	c080 r130	APL_2571 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2205
F 14.00	c080 r140	APL_2608 / ATY_1276 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c080 r150	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2012
F 14.00	c080 r160	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1994
F 14.00	c080 r170	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2395
F 14.00	c080 r180	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1985
F 14.00	c080 r190	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1932
F 14.00	c080 r200	APL_2604 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2289
F 14.00	c080 r210	APL_2600 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1987
F 14.00	c080 r220	APL_2600 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1985
F 14.00	c080 r230	APL_2600 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1932
F 14.00	c080 r240	APL_2600 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2289
F 14.00	c080 r250	APL_2608 / ATY_1276 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1994
F 15.00	c010 r010	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c010 r020	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c010 r030	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c010 r040	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c010 r041	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c010 r042	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c010 r043	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c010 r044	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c010 r050	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c010 r060	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c010 r070	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c010 r080	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c010 r090	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c010 r100	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c010 r110	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c010 r120	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c010 r121	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c010 r122	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c010 r123	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c010 r124	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c010 r125	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c010 r126	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c010 r127	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c010 r128	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c010 r130	ACT_1535 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 15.00	c010 r140	ACT_1535 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c010 r150	ACT_1535 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c010 r160	ACT_1535 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 15.00	c010 r170	ACT_1535 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c010 r180	ACT_1535 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c010 r181	ACT_1535 / APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 15.00	c010 r182	ACT_1535 / APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c010 r183	ACT_1535 / APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c010 r184	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c010 r185	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c010 r186	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c010 r187	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c010 r190	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 15.00	c020 r010	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3650
F 15.00	c020 r020	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3650
F 15.00	c020 r030	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3650
F 15.00	c020 r040	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3650
F 15.00	c020 r041	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3650
F 15.00	c020 r042	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3650
F 15.00	c020 r043	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3650
F 15.00	c020 r044	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3650
F 15.00	c020 r050	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3650
F 15.00	c020 r060	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3650
F 15.00	c020 r070	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3650
F 15.00	c020 r080	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3650
F 15.00	c020 r090	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3650
F 15.00	c020 r100	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3650
F 15.00	c020 r110	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3650
F 15.00	c020 r120	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3650
F 15.00	c020 r121	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3650
F 15.00	c020 r122	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3650
F 15.00	c020 r123	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3650
F 15.00	c020 r124	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3650
F 15.00	c020 r125	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3650
F 15.00	c020 r126	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3650
F 15.00	c020 r127	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3650
F 15.00	c020 r128	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3650
F 15.00	c020 r130	ACT_1535 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / TRT_3650
F 15.00	c020 r140	ACT_1535 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3650
F 15.00	c020 r150	ACT_1535 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3650
F 15.00	c020 r160	ACT_1535 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / TRT_3650
F 15.00	c020 r170	ACT_1535 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3650
F 15.00	c020 r180	ACT_1535 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3650
F 15.00	c020 r181	ACT_1535 / APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / TRT_3650
F 15.00	c020 r182	ACT_1535 / APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3650
F 15.00	c020 r183	ACT_1535 / APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3650
F 15.00	c020 r184	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3650
F 15.00	c020 r185	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3650
F 15.00	c020 r186	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3650
F 15.00	c020 r187	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3650
F 15.00	c020 r190	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3650
F 15.00	c030 r010	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3651
F 15.00	c030 r020	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3651
F 15.00	c030 r030	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3651
F 15.00	c030 r040	ACT_1535 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3651
F 15.00	c030 r041	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3651
F 15.00	c030 r042	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3651
F 15.00	c030 r043	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3651
F 15.00	c030 r044	ACT_1535 / APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3651
F 15.00	c030 r050	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3651
F 15.00	c030 r060	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3651
F 15.00	c030 r070	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3651
F 15.00	c030 r080	ACT_1535 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3651
F 15.00	c030 r090	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3651
F 15.00	c030 r100	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3651

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 15.00	c030 r110	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3651
F 15.00	c030 r120	ACT_1535 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3651
F 15.00	c030 r121	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3651
F 15.00	c030 r122	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3651
F 15.00	c030 r123	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3651
F 15.00	c030 r124	ACT_1535 / APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3651
F 15.00	c030 r125	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3651
F 15.00	c030 r126	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3651
F 15.00	c030 r127	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3651
F 15.00	c030 r128	ACT_1535 / APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3651
F 15.00	c030 r130	ACT_1535 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / TRT_3651
F 15.00	c030 r140	ACT_1535 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3651
F 15.00	c030 r150	ACT_1535 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3651
F 15.00	c030 r160	ACT_1535 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / TRT_3651
F 15.00	c030 r170	ACT_1535 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3651
F 15.00	c030 r180	ACT_1535 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3651
F 15.00	c030 r181	ACT_1535 / APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / TRT_3651
F 15.00	c030 r182	ACT_1535 / APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3651
F 15.00	c030 r183	ACT_1535 / APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3651
F 15.00	c030 r184	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3651
F 15.00	c030 r185	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / TRT_3651
F 15.00	c030 r186	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / TRT_3651
F 15.00	c030 r187	ACT_1535 / APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / TRT_3651
F 15.00	c030 r190	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / TRT_3651
F 15.00	c040 r010	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2592
F 15.00	c040 r020	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2592
F 15.00	c040 r030	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2592
F 15.00	c040 r040	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2592
F 15.00	c040 r041	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3340
F 15.00	c040 r042	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3340
F 15.00	c040 r043	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3340
F 15.00	c040 r044	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3340
F 15.00	c040 r050	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2583
F 15.00	c040 r060	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2583
F 15.00	c040 r070	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2583
F 15.00	c040 r080	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2583
F 15.00	c040 r090	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2571
F 15.00	c040 r100	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2571
F 15.00	c040 r110	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2571
F 15.00	c040 r120	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2571
F 15.00	c040 r121	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3337
F 15.00	c040 r122	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3337
F 15.00	c040 r123	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3337
F 15.00	c040 r124	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3337
F 15.00	c040 r125	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3338
F 15.00	c040 r126	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3338
F 15.00	c040 r127	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3338
F 15.00	c040 r128	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3338
F 15.00	c040 r130	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_2625
F 15.00	c040 r140	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2625
F 15.00	c040 r150	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2625
F 15.00	c040 r160	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_2615

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 15.00	c040 r170	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2615
F 15.00	c040 r180	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2615
F 15.00	c040 r181	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_3336
F 15.00	c040 r182	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3336
F 15.00	c040 r183	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3336
F 15.00	c040 r184	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3359
F 15.00	c040 r185	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3359
F 15.00	c040 r186	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3359
F 15.00	c040 r187	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3359
F 15.00	c040 r190	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2007
F 15.00	c050 r010	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2592 / TRT_3650
F 15.00	c050 r020	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2592 / TRT_3650
F 15.00	c050 r030	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2592 / TRT_3650
F 15.00	c050 r040	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2592 / TRT_3650
F 15.00	c050 r041	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3340 / TRT_3650
F 15.00	c050 r042	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3340 / TRT_3650
F 15.00	c050 r043	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3340 / TRT_3650
F 15.00	c050 r044	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3340 / TRT_3650
F 15.00	c050 r050	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2583 / TRT_3650
F 15.00	c050 r060	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2583 / TRT_3650
F 15.00	c050 r070	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2583 / TRT_3650
F 15.00	c050 r080	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2583 / TRT_3650
F 15.00	c050 r090	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2571 / TRT_3650
F 15.00	c050 r100	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2571 / TRT_3650
F 15.00	c050 r110	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2571 / TRT_3650
F 15.00	c050 r120	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2571 / TRT_3650
F 15.00	c050 r121	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3337 / TRT_3650
F 15.00	c050 r122	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3337 / TRT_3650
F 15.00	c050 r123	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3337 / TRT_3650
F 15.00	c050 r124	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3337 / TRT_3650
F 15.00	c050 r125	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3338 / TRT_3650
F 15.00	c050 r126	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3338 / TRT_3650
F 15.00	c050 r127	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3338 / TRT_3650
F 15.00	c050 r128	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3338 / TRT_3650
F 15.00	c050 r130	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_2625 / TRT_3650
F 15.00	c050 r140	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2625 / TRT_3650
F 15.00	c050 r150	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2625 / TRT_3650
F 15.00	c050 r160	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_2615 / TRT_3650
F 15.00	c050 r170	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2615 / TRT_3650
F 15.00	c050 r180	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2615 / TRT_3650
F 15.00	c050 r181	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_3336 / TRT_3650
F 15.00	c050 r182	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3336 / TRT_3650
F 15.00	c050 r183	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3336 / TRT_3650
F 15.00	c050 r184	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3359 / TRT_3650
F 15.00	c050 r185	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3359 / TRT_3650
F 15.00	c050 r186	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3359 / TRT_3650
F 15.00	c050 r187	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3359 / TRT_3650
F 15.00	c050 r190	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2007 / TRT_3650
F 15.00	c060 r010	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2592 / TRT_3651
F 15.00	c060 r020	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2592 / TRT_3651
F 15.00	c060 r030	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2592 / TRT_3651
F 15.00	c060 r040	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2592 / TRT_3651

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 15.00	c060 r041	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3340 / TRT_3651
F 15.00	c060 r042	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3340 / TRT_3651
F 15.00	c060 r043	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3340 / TRT_3651
F 15.00	c060 r044	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3340 / TRT_3651
F 15.00	c060 r050	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2583 / TRT_3651
F 15.00	c060 r060	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2583 / TRT_3651
F 15.00	c060 r070	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2583 / TRT_3651
F 15.00	c060 r080	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2583 / TRT_3651
F 15.00	c060 r090	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2571 / TRT_3651
F 15.00	c060 r100	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2571 / TRT_3651
F 15.00	c060 r110	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2571 / TRT_3651
F 15.00	c060 r120	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2571 / TRT_3651
F 15.00	c060 r121	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3337 / TRT_3651
F 15.00	c060 r122	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3337 / TRT_3651
F 15.00	c060 r123	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3337 / TRT_3651
F 15.00	c060 r124	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3337 / TRT_3651
F 15.00	c060 r125	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3338 / TRT_3651
F 15.00	c060 r126	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3338 / TRT_3651
F 15.00	c060 r127	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3338 / TRT_3651
F 15.00	c060 r128	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3338 / TRT_3651
F 15.00	c060 r130	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_2625 / TRT_3651
F 15.00	c060 r140	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2625 / TRT_3651
F 15.00	c060 r150	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2625 / TRT_3651
F 15.00	c060 r160	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_2615 / TRT_3651
F 15.00	c060 r170	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2615 / TRT_3651
F 15.00	c060 r180	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2615 / TRT_3651
F 15.00	c060 r181	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_3336 / TRT_3651
F 15.00	c060 r182	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3336 / TRT_3651
F 15.00	c060 r183	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3336 / TRT_3651
F 15.00	c060 r184	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_3359 / TRT_3651
F 15.00	c060 r185	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_3359 / TRT_3651
F 15.00	c060 r186	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_3359 / TRT_3651
F 15.00	c060 r187	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_3359 / TRT_3651
F 15.00	c060 r190	ACT_1535 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2007 / TRT_3651
F 15.00	c070 r010	ACT_1538 / APL_2592 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c070 r020	ACT_1538 / APL_2592 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c070 r030	ACT_1538 / APL_2592 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c070 r040	ACT_1538 / APL_2592 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c070 r050	ACT_1538 / APL_2583 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c070 r060	ACT_1538 / APL_2583 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c070 r070	ACT_1538 / APL_2583 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c070 r080	ACT_1538 / APL_2583 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c070 r090	ACT_1538 / APL_2571 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c070 r100	ACT_1538 / APL_2571 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c070 r110	ACT_1538 / APL_2571 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c070 r120	ACT_1538 / APL_2571 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c070 r130	ACT_1538 / APL_2625 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_1940
F 15.00	c070 r140	ACT_1538 / APL_2625 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c070 r150	ACT_1538 / APL_2625 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c070 r160	ACT_1538 / APL_2615 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_1940
F 15.00	c070 r170	ACT_1538 / APL_2615 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c070 r180	ACT_1538 / APL_2615 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 15.00	c070 r190	ACT_1538 / ATY_1384 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c080 r010	ACT_1533 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c080 r020	ACT_1533 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c080 r030	ACT_1533 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c080 r040	ACT_1533 / APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c080 r050	ACT_1533 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c080 r060	ACT_1533 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c080 r070	ACT_1533 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c080 r080	ACT_1533 / APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c080 r090	ACT_1533 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c080 r100	ACT_1533 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 15.00	c080 r110	ACT_1533 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c080 r120	ACT_1533 / APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c080 r130	ACT_1533 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 15.00	c080 r140	ACT_1533 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c080 r150	ACT_1533 / APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c080 r160	ACT_1533 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940
F 15.00	c080 r170	ACT_1533 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c080 r180	ACT_1533 / APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c080 r190	ACT_1533 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c090 r010	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2592
F 15.00	c090 r020	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2592
F 15.00	c090 r030	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2592
F 15.00	c090 r040	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2592
F 15.00	c090 r050	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2583
F 15.00	c090 r060	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2583
F 15.00	c090 r070	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2583
F 15.00	c090 r080	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2583
F 15.00	c090 r090	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2059 / MCY_2007 / PLT_2571
F 15.00	c090 r100	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2038 / MCY_2007 / PLT_2571
F 15.00	c090 r110	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2571
F 15.00	c090 r120	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2571
F 15.00	c090 r130	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_2625
F 15.00	c090 r140	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2625
F 15.00	c090 r150	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2625
F 15.00	c090 r160	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1940 / MCY_2007 / PLT_2615
F 15.00	c090 r170	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_1931 / MCY_2007 / PLT_2615
F 15.00	c090 r180	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCT_2205 / MCY_2007 / PLT_2615
F 15.00	c090 r190	ACT_1538 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2007
F 15.00	c100 r190	ACT_1537 / ATY_1384 / BAS_1515 / MCY_2059
F 15.00	c110 r010	ACT_1537 / APL_2592 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c110 r030	ACT_1537 / APL_2592 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c110 r040	ACT_1537 / APL_2592 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c110 r041	ACT_1537 / APL_3340 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c110 r043	ACT_1537 / APL_3340 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c110 r044	ACT_1537 / APL_3340 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c110 r050	ACT_1537 / APL_2583 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c110 r070	ACT_1537 / APL_2583 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c110 r080	ACT_1537 / APL_2583 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c110 r090	ACT_1537 / APL_2571 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c110 r110	ACT_1537 / APL_2571 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c110 r120	ACT_1537 / APL_2571 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 15.00	c110 r121	ACT_1537 / APL_3337 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c110 r123	ACT_1537 / APL_3337 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c110 r124	ACT_1537 / APL_3337 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c110 r125	ACT_1537 / APL_3338 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c110 r127	ACT_1537 / APL_3338 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c110 r128	ACT_1537 / APL_3338 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c110 r130	ACT_1537 / APL_2625 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1940
F 15.00	c110 r140	ACT_1537 / APL_2625 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c110 r150	ACT_1537 / APL_2625 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c110 r160	ACT_1537 / APL_2615 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1940
F 15.00	c110 r170	ACT_1537 / APL_2615 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c110 r180	ACT_1537 / APL_2615 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c110 r181	ACT_1537 / APL_3339 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1940
F 15.00	c110 r182	ACT_1537 / APL_3339 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c110 r183	ACT_1537 / APL_3339 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c110 r184	ACT_1537 / APL_3359 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2059
F 15.00	c110 r186	ACT_1537 / APL_3359 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_1931
F 15.00	c110 r187	ACT_1537 / APL_3359 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2205
F 15.00	c110 r190	ACT_1537 / ATY_1153 / BAS_1506 / MCY_2059
F 16.01	c010 r010	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1994 / MCY_2169
F 16.01	c010 r020	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1931 / MCY_2169
F 16.01	c010 r030	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_1631 / MCE_1931 / MCY_2169
F 16.01	c010 r040	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_1649 / MCE_1931 / MCY_2169
F 16.01	c010 r050	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_1640 / MCE_1931 / MCY_2169
F 16.01	c010 r060	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_3063 / MCE_1931 / MCY_2169
F 16.01	c010 r070	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_1657 / MCE_1931 / MCY_2169
F 16.01	c010 r080	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2205 / MCY_2169
F 16.01	c010 r090	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_1631 / MCE_2205 / MCY_2169
F 16.01	c010 r100	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_1649 / MCE_2205 / MCY_2169
F 16.01	c010 r110	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_1640 / MCE_2205 / MCY_2169
F 16.01	c010 r120	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_3063 / MCE_2205 / MCY_2169
F 16.01	c010 r130	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_1657 / MCE_2205 / MCY_2169
F 16.01	c010 r140	ATY_1236 / BAS_1511 / CPS_1650 / MCE_2205 / MCY_2169
F 16.01	c010 r150	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1869 / MCY_2169
F 16.01	c010 r250	APL_2612 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1994 / MCY_2169
F 16.01	c010 r270	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1856 / MCY_2169
F 16.01	c020 r010	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1994 / MCY_2169
F 16.01	c020 r160	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1985 / MCY_2169
F 16.01	c020 r170	ATY_1236 / BAS_1509 / CPS_1631 / MCE_1985 / MCY_2169
F 16.01	c020 r180	ATY_1236 / BAS_1509 / CPS_1649 / MCE_1985 / MCY_2169
F 16.01	c020 r190	ATY_1236 / BAS_1509 / CPS_1640 / MCE_1985 / MCY_2169
F 16.01	c020 r200	ATY_1236 / BAS_1509 / CPS_3063 / MCE_1985 / MCY_2169
F 16.01	c020 r210	ATY_1236 / BAS_1509 / CPS_1657 / MCE_1985 / MCY_2169
F 16.01	c020 r220	ATY_1236 / BAS_1509 / CPS_1650 / MCE_1985 / MCY_2169
F 16.01	c020 r230	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1932 / MCY_2169
F 16.01	c020 r240	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2289 / MCY_2169
F 16.01	c020 r250	APL_2612 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1994 / MCY_2169
F 16.01	c020 r260	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2198 / MCY_2169
F 16.01	c020 r270	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1863 / MCY_2169
F 16.02	c010 r010	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2038 / MCY_2122
F 16.02	c010 r020	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1931 / MCY_2122
F 16.02	c010 r030	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2205 / MCY_2122

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 16.02	c010 r040	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1985 / MCY_2122
F 16.02	c010 r050	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1932 / MCY_2122
F 16.02	c010 r060	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2289 / MCY_2122
F 16.02	c010 r070	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2122
F 16.03	c010 r010	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1994 / MCY_2123
F 16.03	c010 r020	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2038 / MCY_2123
F 16.03	c010 r030	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1931 / MCY_2123
F 16.03	c010 r040	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2205 / MCY_2123
F 16.03	c010 r050	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2395 / MCY_2123
F 16.03	c010 r060	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1985 / MCY_2123
F 16.03	c010 r070	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1932 / MCY_2123
F 16.03	c010 r080	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2289 / MCY_2123
F 16.03	c010 r090	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2009 / MCY_2123
F 16.03	c010 r100	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1994 / MCY_2123
F 16.03	c010 r110	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2038 / MCY_2123
F 16.03	c010 r120	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1931 / MCY_2123
F 16.03	c010 r130	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2205 / MCY_2123
F 16.03	c010 r140	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2395 / MCY_2123
F 16.03	c010 r150	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1985 / MCY_2123
F 16.03	c010 r160	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1932 / MCY_2123
F 16.03	c010 r170	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2289 / MCY_2123
F 16.03	c010 r180	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2009 / MCY_2123
F 16.04	c010 r010	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2701
F 16.04	c010 r020	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2706
F 16.04	c010 r030	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2708
F 16.04	c010 r040	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2692
F 16.04	c010 r050	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2704
F 16.04	c010 r060	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2723
F 16.04	c010 r070	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2009 / MCY_2123
F 16.04	c010 r080	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2701
F 16.04	c010 r090	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2706
F 16.04	c010 r100	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2708
F 16.04	c010 r110	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2692
F 16.04	c010 r120	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2704
F 16.04	c010 r130	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_2123 / TRI_2723
F 16.04	c010 r140	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2009 / MCY_2123
F 16.05	c010 r010	APL_2583 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2038 / MCY_2123
F 16.05	c010 r020	APL_2583 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1931 / MCY_2123
F 16.05	c010 r030	APL_2583 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2205 / MCY_2123
F 16.05	c010 r040	APL_2600 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1985 / MCY_2123
F 16.05	c010 r050	APL_2600 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1932 / MCY_2123
F 16.05	c010 r060	APL_2600 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2289 / MCY_2123
F 16.05	c010 r070	APL_2584 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2123
F 16.05	c010 r080	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2038 / MCY_2123
F 16.05	c010 r090	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1931 / MCY_2123
F 16.05	c010 r100	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2205 / MCY_2123
F 16.05	c010 r110	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1985 / MCY_2123
F 16.05	c010 r120	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1932 / MCY_2123
F 16.05	c010 r130	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2289 / MCY_2123
F 16.05	c010 r140	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2123
F 16.05	c020 r020	APL_2583 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1931 / MCY_3649
F 16.05	c020 r030	APL_2583 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2205 / MCY_3649

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 16.05	c020 r040	APL_2600 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1985 / MCY_3649
F 16.05	c020 r050	APL_2600 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1932 / MCY_3649
F 16.05	c020 r060	APL_2600 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2289 / MCY_3649
F 16.05	c020 r090	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1931 / MCY_3649
F 16.05	c020 r100	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2205 / MCY_3649
F 16.05	c020 r110	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1985 / MCY_3649
F 16.05	c020 r120	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1932 / MCY_3649
F 16.05	c020 r130	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2289 / MCY_3649
F 16.06	c010 r010	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_1826
F 16.06	c010 r020	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_1825
F 16.06	c010 r030	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_1827
F 16.06	c010 r040	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_1828
F 16.06	c010 r050	ATY_1236 / BAS_1512 / MCY_1824
F 16.07	c010 r010	APL_2563 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCE_2003 / MCY_2136
F 16.07	c010 r020	APL_2598 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c010 r030	APL_2573 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c010 r040	APL_2625 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c010 r050	APL_2615 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c010 r060	APL_2624 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c010 r070	APL_2624 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCY_2136 / RPR_2680
F 16.07	c010 r080	APL_2624 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCY_2136 / RPR_2671
F 16.07	c010 r090	APL_2624 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCY_2136 / RPR_2667
F 16.07	c010 r100	ATY_1099 / BAS_1512 / MCE_1871 / MCY_2136
F 16.07	c010 r110	APL_2637 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCE_2409 / MCY_2136
F 16.07	c010 r120	APL_2619 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCE_2409 / MCY_2136
F 16.07	c010 r130	ATY_1099 / BAS_1512 / MCE_2131 / MCY_2136
F 16.07	c010 r140	APL_2627 / ATY_1099 / BAS_1512 / MCE_2167 / MCY_2136
F 16.07	c010 r150	ATY_1099 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c020 r010	APL_2563 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCE_2003 / MCY_2136
F 16.07	c020 r030	APL_2573 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c020 r040	APL_2625 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c020 r050	APL_2615 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c020 r060	APL_2624 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c020 r070	APL_2624 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCY_2136 / RPR_2680
F 16.07	c020 r080	APL_2624 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCY_2136 / RPR_2671
F 16.07	c020 r090	APL_2624 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCY_2136 / RPR_2667
F 16.07	c020 r100	ATY_1403 / BAS_1512 / MCE_1871 / MCY_2136
F 16.07	c020 r110	APL_2637 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCE_2409 / MCY_2136
F 16.07	c020 r120	APL_2619 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCE_2409 / MCY_2136
F 16.07	c020 r140	APL_2627 / ATY_1403 / BAS_1512 / MCE_2167 / MCY_2136
F 16.07	c020 r150	ATY_1403 / BAS_1512 / MCY_2136
F 16.07	c030 r160	ATY_1236 / BAS_1511 / IMS_1806 / MCE_1940 / MCY_2169
F 16.07	c040 r060	APL_2624 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2038
F 16.07	c040 r070	APL_2624 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2680
F 16.07	c040 r080	APL_2624 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2671
F 16.07	c040 r090	APL_2624 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2667
F 16.07	c040 r100	ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_1871
F 16.07	c040 r110	APL_2637 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2409
F 16.07	c040 r120	APL_2619 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2409
F 16.07	c040 r130	ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2131
F 16.07	c040 r140	APL_2627 / ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_2167
F 16.07	c040 r150	ATY_1092 / BAS_1506 / MCY_1856

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 17.01	c010 r010	APL_2576 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1881 / SCO_3201
F 17.01	c010 r020	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1878 / SCO_3201
F 17.01	c010 r030	ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2207 / SCO_3201
F 17.01	c010 r040	ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1636 / MCY_2207 / SCO_3201
F 17.01	c010 r050	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2003 / SCO_3201
F 17.01	c010 r060	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / SCO_3201
F 17.01	c010 r070	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / SCO_3201
F 17.01	c010 r080	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SCO_3201
F 17.01	c010 r090	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SCO_3201
F 17.01	c010 r091	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2003 / SCO_3201
F 17.01	c010 r092	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / SCO_3201
F 17.01	c010 r093	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / SCO_3201
F 17.01	c010 r094	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SCO_3201
F 17.01	c010 r095	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SCO_3201
F 17.01	c010 r100	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / SCO_3201
F 17.01	c010 r110	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / SCO_3201
F 17.01	c010 r120	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SCO_3201
F 17.01	c010 r130	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SCO_3201
F 17.01	c010 r140	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / SCO_3201
F 17.01	c010 r150	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / SCO_3201
F 17.01	c010 r160	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SCO_3201
F 17.01	c010 r170	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SCO_3201
F 17.01	c010 r171	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / SCO_3201
F 17.01	c010 r172	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / SCO_3201
F 17.01	c010 r173	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SCO_3201
F 17.01	c010 r174	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SCO_3201
F 17.01	c010 r175	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / SCO_3201
F 17.01	c010 r176	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / SCO_3201
F 17.01	c010 r177	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SCO_3201
F 17.01	c010 r178	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SCO_3201
F 17.01	c010 r180	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / SCO_3201
F 17.01	c010 r190	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SCO_3201
F 17.01	c010 r200	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SCO_3201
F 17.01	c010 r210	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / SCO_3201
F 17.01	c010 r220	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SCO_3201
F 17.01	c010 r230	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SCO_3201
F 17.01	c010 r231	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / SCO_3201
F 17.01	c010 r232	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SCO_3201
F 17.01	c010 r233	APL_3336 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SCO_3201
F 17.01	c010 r234	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / SCO_3201
F 17.01	c010 r235	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / SCO_3201
F 17.01	c010 r236	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / SCO_3201
F 17.01	c010 r237	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / SCO_3201
F 17.01	c010 r240	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / SCO_3201
F 17.01	c010 r250	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2084 / SCO_3201
F 17.01	c010 r260	APL_2624 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / SCO_3201
F 17.01	c010 r270	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_3199 / SCO_3201
F 17.01	c010 r280	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409 / SCO_3201
F 17.01	c010 r290	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2165 / SCO_3201
F 17.01	c010 r300	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2131 / SCO_3201
F 17.01	c010 r310	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2167 / SCO_3201
F 17.01	c010 r320	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2413 / SCO_3201

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 17.01	c010 r330	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1927 / SCO_3201
F 17.01	c010 r340	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1954 / SCO_3201
F 17.01	c010 r350	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1865 / SCO_3201
F 17.01	c010 r360	APL_2579 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1856 / SCO_3201
F 17.01	c010 r370	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1856 / SCO_3201
F 17.02	c010 r010	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2201 / SCO_3201
F 17.02	c010 r020	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2091 / SCO_3201
F 17.02	c010 r030	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2282 / SCO_3201
F 17.02	c010 r040	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2255 / SCO_3201
F 17.03	c010 r010	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2012 / SCO_3201
F 17.03	c010 r020	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / SCO_3201
F 17.03	c010 r030	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2395 / SCO_3201
F 17.03	c010 r040	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / SCO_3201
F 17.03	c010 r050	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / SCO_3201
F 17.03	c010 r060	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289 / SCO_3201
F 17.03	c010 r061	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2012 / SCO_3201
F 17.03	c010 r062	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / SCO_3201
F 17.03	c010 r063	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2395 / SCO_3201
F 17.03	c010 r064	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / SCO_3201
F 17.03	c010 r065	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / SCO_3201
F 17.03	c010 r066	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289 / SCO_3201
F 17.03	c010 r070	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987 / SCO_3201
F 17.03	c010 r080	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / SCO_3201
F 17.03	c010 r090	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / SCO_3201
F 17.03	c010 r100	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289 / SCO_3201
F 17.03	c010 r110	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987 / SCO_3201
F 17.03	c010 r120	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / SCO_3201
F 17.03	c010 r130	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / SCO_3201
F 17.03	c010 r140	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289 / SCO_3201
F 17.03	c010 r141	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987 / SCO_3201
F 17.03	c010 r142	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / SCO_3201
F 17.03	c010 r143	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / SCO_3201
F 17.03	c010 r144	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289 / SCO_3201
F 17.03	c010 r150	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / SCO_3201
F 17.03	c010 r160	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2084 / SCO_3201
F 17.03	c010 r170	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_3200 / SCO_3201
F 17.03	c010 r180	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2326 / SCO_3201
F 17.03	c010 r190	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2417 / SCO_3201
F 17.03	c010 r200	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1928 / SCO_3201
F 17.03	c010 r210	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1967 / SCO_3201
F 17.03	c010 r220	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2390 / SCO_3201
F 17.03	c010 r230	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2199 / SCO_3201
F 17.03	c010 r240	APL_2579 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1863 / SCO_3201
F 17.03	c010 r250	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1863 / SCO_3201
F 17.03	c010 r260	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044 / SCO_3201
F 17.03	c010 r270	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392 / SCO_3201
F 17.03	c010 r280	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058 / SCO_3201
F 17.03	c010 r290	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068 / SCO_3201
F 17.03	c010 r300	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830 / SCO_3201
F 17.03	c010 r310	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360 / SCO_3201
F 17.03	c010 r320	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362 / SCO_3201
F 17.03	c010 r325	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350 / SCO_3201

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 17.03	c010 r330	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297 / SCO_3201
F 17.03	c010 r335	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355 / SCO_3201
F 17.03	c010 r340	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306 / SCO_3201
F 17.03	c010 r350	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317 / SCO_3201
F 17.03	c010 r360	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2170 / SCO_3201
F 17.03	c010 r370	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1860 / SCO_3201
F 17.03	c010 r380	ATY_1177 / BAS_1508 / MCY_1860 / SCO_3201
F 17.03	c010 r390	ATY_1177 / BAS_1514 / MCY_1861 / SCO_3201
F 20.01	c010 r010	APL_2576 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1881
F 20.01	c010 r020	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1878
F 20.01	c010 r030	ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / LAC_1762 / MCY_2207
F 20.01	c010 r040	ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1636 / LAC_1762 / MCY_2207
F 20.01	c010 r050	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2003
F 20.01	c010 r060	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1994
F 20.01	c010 r070	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2038
F 20.01	c010 r080	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1931
F 20.01	c010 r090	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2205
F 20.01	c010 r091	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2003
F 20.01	c010 r092	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1994
F 20.01	c010 r093	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2038
F 20.01	c010 r094	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1931
F 20.01	c010 r095	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2205
F 20.01	c010 r100	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2059
F 20.01	c010 r110	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2038
F 20.01	c010 r120	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1931
F 20.01	c010 r130	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2205
F 20.01	c010 r140	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2059
F 20.01	c010 r150	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2038
F 20.01	c010 r160	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1931
F 20.01	c010 r170	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2205
F 20.01	c010 r171	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2059
F 20.01	c010 r172	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2038
F 20.01	c010 r173	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1931
F 20.01	c010 r174	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2205
F 20.01	c010 r175	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2059
F 20.01	c010 r176	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2038
F 20.01	c010 r177	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1931
F 20.01	c010 r178	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2205
F 20.01	c010 r180	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1940
F 20.01	c010 r190	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1931
F 20.01	c010 r200	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2205
F 20.01	c010 r210	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1940
F 20.01	c010 r220	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1931
F 20.01	c010 r230	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2205
F 20.01	c010 r231	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1940
F 20.01	c010 r232	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1931
F 20.01	c010 r233	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2205
F 20.01	c010 r234	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2059
F 20.01	c010 r235	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2038
F 20.01	c010 r236	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1931
F 20.01	c010 r237	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2205
F 20.01	c010 r240	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1994

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 20.01	c010 r250	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2084
F 20.01	c010 r260	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2409
F 20.01	c010 r270	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2165
F 20.01	c010 r280	APL_2624 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2038
F 20.01	c010 r290	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_2413
F 20.01	c010 r300	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1865
F 20.01	c010 r310	APL_2579 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1856
F 20.01	c010 r320	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1762 / MCY_1856
F 20.01	c020 r010	APL_2576 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1881
F 20.01	c020 r020	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1878
F 20.01	c020 r030	ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / LAC_1778 / MCY_2207
F 20.01	c020 r040	ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1636 / LAC_1778 / MCY_2207
F 20.01	c020 r050	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2003
F 20.01	c020 r060	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1994
F 20.01	c020 r070	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2038
F 20.01	c020 r080	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1931
F 20.01	c020 r090	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2205
F 20.01	c020 r091	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2003
F 20.01	c020 r092	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1994
F 20.01	c020 r093	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2038
F 20.01	c020 r094	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1931
F 20.01	c020 r095	APL_3340 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2205
F 20.01	c020 r100	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2059
F 20.01	c020 r110	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2038
F 20.01	c020 r120	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1931
F 20.01	c020 r130	APL_2583 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2205
F 20.01	c020 r140	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2059
F 20.01	c020 r150	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2038
F 20.01	c020 r160	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1931
F 20.01	c020 r170	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2205
F 20.01	c020 r171	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2059
F 20.01	c020 r172	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2038
F 20.01	c020 r173	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1931
F 20.01	c020 r174	APL_3337 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2205
F 20.01	c020 r175	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2059
F 20.01	c020 r176	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2038
F 20.01	c020 r177	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1931
F 20.01	c020 r178	APL_3338 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2205
F 20.01	c020 r180	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1940
F 20.01	c020 r190	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1931
F 20.01	c020 r200	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2205
F 20.01	c020 r210	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1940
F 20.01	c020 r220	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1931
F 20.01	c020 r230	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2205
F 20.01	c020 r231	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1940
F 20.01	c020 r232	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1931
F 20.01	c020 r233	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2205
F 20.01	c020 r234	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2059
F 20.01	c020 r235	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2038
F 20.01	c020 r236	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1931
F 20.01	c020 r237	APL_3359 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2205
F 20.01	c020 r240	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1994

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 20.01	c020 r250	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2084
F 20.01	c020 r260	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2409
F 20.01	c020 r270	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2165
F 20.01	c020 r280	APL_2624 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2038
F 20.01	c020 r290	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_2413
F 20.01	c020 r300	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1865
F 20.01	c020 r310	APL_2579 / ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1856
F 20.01	c020 r320	ATY_1177 / BAS_1506 / LAC_1778 / MCY_1856
F 20.02	c010 r010	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2012
F 20.02	c010 r020	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1994
F 20.02	c010 r030	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2395
F 20.02	c010 r040	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1985
F 20.02	c010 r050	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1932
F 20.02	c010 r060	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2289
F 20.02	c010 r061	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2012
F 20.02	c010 r062	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1994
F 20.02	c010 r063	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2395
F 20.02	c010 r064	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1985
F 20.02	c010 r065	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1932
F 20.02	c010 r066	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2289
F 20.02	c010 r070	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1987
F 20.02	c010 r080	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1985
F 20.02	c010 r090	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1932
F 20.02	c010 r100	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2289
F 20.02	c010 r110	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1987
F 20.02	c010 r120	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1985
F 20.02	c010 r130	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1932
F 20.02	c010 r140	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2289
F 20.02	c010 r141	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1987
F 20.02	c010 r142	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1985
F 20.02	c010 r143	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1932
F 20.02	c010 r144	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2289
F 20.02	c010 r150	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1994
F 20.02	c010 r160	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2084
F 20.02	c010 r170	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2326
F 20.02	c010 r180	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2417
F 20.02	c010 r190	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2390
F 20.02	c010 r200	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_2199
F 20.02	c010 r210	APL_2579 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1863
F 20.02	c010 r220	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1762 / MCY_1863
F 20.02	c020 r010	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2012
F 20.02	c020 r020	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1994
F 20.02	c020 r030	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2395
F 20.02	c020 r040	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1985
F 20.02	c020 r050	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1932
F 20.02	c020 r060	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2289
F 20.02	c020 r061	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2012
F 20.02	c020 r062	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1994
F 20.02	c020 r063	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2395
F 20.02	c020 r064	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1985
F 20.02	c020 r065	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1932
F 20.02	c020 r066	APL_3343 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2289

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 20.02	c020 r070	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1987
F 20.02	c020 r080	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1985
F 20.02	c020 r090	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1932
F 20.02	c020 r100	APL_2600 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2289
F 20.02	c020 r110	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1987
F 20.02	c020 r120	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1985
F 20.02	c020 r130	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1932
F 20.02	c020 r140	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2289
F 20.02	c020 r141	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1987
F 20.02	c020 r142	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1985
F 20.02	c020 r143	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1932
F 20.02	c020 r144	APL_3339 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2289
F 20.02	c020 r150	APL_2608 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1994
F 20.02	c020 r160	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2084
F 20.02	c020 r170	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2326
F 20.02	c020 r180	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2417
F 20.02	c020 r190	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2390
F 20.02	c020 r200	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_2199
F 20.02	c020 r210	APL_2579 / ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1863
F 20.02	c020 r220	ATY_1177 / BAS_1513 / LAC_1778 / MCY_1863
F 20.03	c010 r010	ATY_1236 / BAS_1511 / LAC_1762 / MCE_1856 / MCY_2169
F 20.03	c010 r020	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1762 / MCE_1863 / MCY_2169
F 20.03	c010 r030	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1762 / MCE_2390 / MCY_2083
F 20.03	c010 r040	ATY_1236 / BAS_1511 / LAC_1762 / MCE_2038 / MCY_2029
F 20.03	c010 r050	ATY_1236 / BAS_1511 / LAC_1762 / MCY_2090
F 20.03	c010 r060	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1762 / MCY_2090
F 20.03	c010 r070	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_1880 / MCY_2122
F 20.03	c010 r080	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_2009 / MCY_2123
F 20.03	c010 r085	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_2009 / MCY_2123
F 20.03	c010 r090	APL_2584 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_1880 / MCY_2123
F 20.03	c010 r095	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_1880 / MCY_2123
F 20.03	c010 r100	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_1824
F 20.03	c010 r110	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_2081
F 20.03	c010 r120	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_2122
F 20.03	c010 r130	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_1867 / MCY_2122
F 20.03	c010 r140	ATY_1236 / BAS_1511 / LAC_1762 / MCY_2292
F 20.03	c010 r150	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1762 / MCY_2292
F 20.03	c010 r155	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_3366
F 20.03	c010 r160	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1762 / MCY_1851
F 20.03	c010 r170	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1762 / MCE_2410 / MCY_1992
F 20.03	c010 r175	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_2120 / MCY_2123
F 20.03	c010 r180	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_2326 / MCY_2123
F 20.03	c010 r190	APL_2563 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_2003 / MCY_2136
F 20.03	c010 r200	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_2136
F 20.03	c010 r210	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_1871 / MCY_2136
F 20.03	c010 r220	ATY_1236 / BAS_1511 / LAC_1762 / MCY_2229
F 20.03	c010 r230	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCE_2038 / MCY_2391
F 20.03	c010 r240	APL_2579 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_2318
F 20.03	c010 r250	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_2318
F 20.03	c010 r260	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_2414
F 20.03	c010 r270	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_2321
F 20.03	c010 r275	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_3357

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 20.03	c010 r280	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_2322
F 20.03	c010 r290	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1762 / MCY_2317
F 20.03	c020 r010	ATY_1236 / BAS_1511 / LAC_1778 / MCE_1856 / MCY_2169
F 20.03	c020 r020	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1778 / MCE_1863 / MCY_2169
F 20.03	c020 r030	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1778 / MCE_2390 / MCY_2083
F 20.03	c020 r040	ATY_1236 / BAS_1511 / LAC_1778 / MCE_2038 / MCY_2029
F 20.03	c020 r050	ATY_1236 / BAS_1511 / LAC_1778 / MCY_2090
F 20.03	c020 r060	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1778 / MCY_2090
F 20.03	c020 r070	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_1880 / MCY_2122
F 20.03	c020 r080	APL_2566 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_2009 / MCY_2123
F 20.03	c020 r085	APL_3341 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_2009 / MCY_2123
F 20.03	c020 r090	APL_2584 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_1880 / MCY_2123
F 20.03	c020 r095	APL_3333 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_1880 / MCY_2123
F 20.03	c020 r100	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_1824
F 20.03	c020 r110	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_2081
F 20.03	c020 r120	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_2122
F 20.03	c020 r130	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_1867 / MCY_2122
F 20.03	c020 r140	ATY_1236 / BAS_1511 / LAC_1778 / MCY_2292
F 20.03	c020 r150	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1778 / MCY_2292
F 20.03	c020 r155	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_3366
F 20.03	c020 r160	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1778 / MCY_1851
F 20.03	c020 r170	ATY_1236 / BAS_1509 / LAC_1778 / MCE_2410 / MCY_1992
F 20.03	c020 r175	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_2120 / MCY_2123
F 20.03	c020 r180	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_2326 / MCY_2123
F 20.03	c020 r190	APL_2563 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_2003 / MCY_2136
F 20.03	c020 r200	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_2136
F 20.03	c020 r210	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_1871 / MCY_2136
F 20.03	c020 r220	ATY_1236 / BAS_1511 / LAC_1778 / MCY_2229
F 20.03	c020 r230	APL_2624 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCE_2038 / MCY_2391
F 20.03	c020 r240	APL_2579 / ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_2318
F 20.03	c020 r250	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_2318
F 20.03	c020 r260	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_2414
F 20.03	c020 r270	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_2321
F 20.03	c020 r275	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_3357
F 20.03	c020 r280	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_2322
F 20.03	c020 r290	ATY_1236 / BAS_1512 / LAC_1778 / MCY_2317
F 20.04	c010 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / RCP_999
F 20.04	c010 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1994 / RCP_999
F 20.04	c010 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1994 / RCP_999
F 20.04	c010 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RCP_999
F 20.04	c010 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2038 / RCP_999
F 20.04	c010 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2038 / RCP_999
F 20.04	c010 r070	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2038 / RCP_999
F 20.04	c010 r080	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c010 r090	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c010 r100	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c010 r110	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c010 r120	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c010 r130	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c010 r140	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c010 r150	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c010 r160	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205 / RCP_999

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 20.04	c010 r170	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c010 r180	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c010 r190	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c010 r200	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / CPZ_1668 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c010 r210	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCG_2337 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c010 r220	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c010 r230	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCG_2338 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c010 r240	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205 / PUR_2663 / RCP_999
F 20.04	c020 r080	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1801 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c020 r090	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1801 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c020 r100	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1801 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c020 r110	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1801 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c020 r120	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1801 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c020 r130	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1801 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c020 r140	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1801 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c020 r150	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1631 / IMS_1801 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c020 r160	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1649 / IMS_1801 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c020 r170	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1640 / IMS_1801 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c020 r180	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_3063 / IMS_1801 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c020 r190	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1801 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c020 r200	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / CPZ_1668 / IMS_1801 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c020 r210	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1657 / IMS_1801 / MCG_2337 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c020 r220	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1801 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c020 r230	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1801 / MCG_2338 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c020 r240	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / CPS_1650 / IMS_1801 / MCY_2205 / PUR_2663 / RCP_999
F 20.04	c030 r080	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c030 r090	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c030 r100	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c030 r110	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c030 r120	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c030 r130	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_1931 / RCP_999
F 20.04	c030 r140	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c030 r150	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1631 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c030 r160	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1649 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c030 r170	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1640 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c030 r180	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_3063 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c030 r190	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c030 r200	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / CPZ_1668 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c030 r210	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCG_2337 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c030 r220	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c030 r230	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCG_2338 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.04	c030 r240	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1650 / MCY_2205 / PUR_2663 / RCP_999
F 20.05	c010 r010	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2201 / RCP_999
F 20.05	c010 r020	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2091 / RCP_999
F 20.05	c010 r030	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2282 / RCP_999
F 20.05	c020 r010	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_1801 / MCY_2201 / RCP_999
F 20.05	c020 r020	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_1801 / MCY_2091 / RCP_999
F 20.05	c020 r030	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_1801 / MCY_2282 / RCP_999
F 20.05	c030 r010	ATY_1177 / BAS_1513 / MCP_2201 / MCY_2330 / RCP_999
F 20.05	c030 r020	ATY_1177 / BAS_1513 / MCP_2091 / MCY_2330 / RCP_999
F 20.05	c030 r030	ATY_1177 / BAS_1513 / MCP_2282 / MCY_2330 / RCP_999
F 20.06	c010 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / RCP_999

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 20.06	c010 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1994 / RCP_999
F 20.06	c010 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1994 / RCP_999
F 20.06	c010 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2395 / RCP_999
F 20.06	c010 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_2395 / RCP_999
F 20.06	c010 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_2395 / RCP_999
F 20.06	c010 r070	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / RCP_999
F 20.06	c010 r080	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1631 / MCY_1985 / RCP_999
F 20.06	c010 r090	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1649 / MCY_1985 / RCP_999
F 20.06	c010 r100	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1640 / MCY_1985 / RCP_999
F 20.06	c010 r110	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_3063 / MCY_1985 / RCP_999
F 20.06	c010 r120	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1657 / MCY_1985 / RCP_999
F 20.06	c010 r130	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1513 / CPS_1650 / MCY_1985 / RCP_999
F 20.07	c010 r010	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2455 / RCP_999
F 20.07	c010 r020	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2456 / RCP_999
F 20.07	c010 r030	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2457 / RCP_999
F 20.07	c010 r040	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2458 / RCP_999
F 20.07	c010 r050	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2459 / RCP_999
F 20.07	c010 r060	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2460 / RCP_999
F 20.07	c010 r070	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2461 / RCP_999
F 20.07	c010 r080	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2462 / RCP_999
F 20.07	c010 r090	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2463 / RCP_999
F 20.07	c010 r100	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2464 / RCP_999
F 20.07	c010 r110	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2465 / RCP_999
F 20.07	c010 r120	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2466 / RCP_999
F 20.07	c010 r130	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2467 / RCP_999
F 20.07	c010 r140	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2469 / RCP_999
F 20.07	c010 r150	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2470 / RCP_999
F 20.07	c010 r160	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2471 / RCP_999
F 20.07	c010 r170	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2472 / RCP_999
F 20.07	c010 r180	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2473 / RCP_999
F 20.07	c010 r190	APL_3670 / ATY_1278 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / RCP_999
F 20.07	c020 r010	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2455 / RCP_999
F 20.07	c020 r020	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2456 / RCP_999
F 20.07	c020 r030	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2457 / RCP_999
F 20.07	c020 r040	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2458 / RCP_999
F 20.07	c020 r050	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2459 / RCP_999
F 20.07	c020 r060	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2460 / RCP_999
F 20.07	c020 r070	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2461 / RCP_999
F 20.07	c020 r080	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2462 / RCP_999
F 20.07	c020 r090	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2463 / RCP_999
F 20.07	c020 r100	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2464 / RCP_999
F 20.07	c020 r110	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2465 / RCP_999
F 20.07	c020 r120	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2466 / RCP_999
F 20.07	c020 r130	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2467 / RCP_999
F 20.07	c020 r140	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2469 / RCP_999
F 20.07	c020 r150	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2470 / RCP_999
F 20.07	c020 r160	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2471 / RCP_999
F 20.07	c020 r170	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2472 / RCP_999
F 20.07	c020 r180	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / NAC_2473 / RCP_999
F 20.07	c020 r190	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1506 / CPS_1657 / MCY_2205 / RCP_999
F 21.00	c010 r010	APL_2637 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409 / SOL_1523
F 21.00	c010 r020	APL_2642 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409 / SOL_1523

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 21.00	c010 r030	APL_2638 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409 / SOL_1523
F 21.00	c010 r040	APL_2619 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409 / SOL_1523
F 21.00	c010 r050	APL_2622 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409 / SOL_1523
F 21.00	c010 r060	APL_2620 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409 / SOL_1523
F 21.00	c010 r070	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2167 / SOL_1523
F 21.00	c010 r080	APL_2628 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2167 / SOL_1523
F 21.00	c010 r090	APL_2627 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2167 / SOL_1523
F 22.01	c010 r010	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090
F 22.01	c010 r020	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2770
F 22.01	c010 r030	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2771
F 22.01	c010 r040	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2773
F 22.01	c010 r050	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2772
F 22.01	c010 r060	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2746
F 22.01	c010 r070	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2741
F 22.01	c010 r080	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2750
F 22.01	c010 r090	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2751
F 22.01	c010 r100	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2752
F 22.01	c010 r110	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2745
F 22.01	c010 r120	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2761
F 22.01	c010 r130	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2767
F 22.01	c010 r140	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2756
F 22.01	c010 r150	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2758
F 22.01	c010 r160	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2759
F 22.01	c010 r170	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2760
F 22.01	c010 r180	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2776
F 22.01	c010 r190	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2775
F 22.01	c010 r200	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2201 / MCY_2090
F 22.01	c010 r210	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2091 / MCY_2090
F 22.01	c010 r220	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / TYA_2737
F 22.01	c010 r230	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090
F 22.01	c010 r240	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090 / TYA_2746
F 22.01	c010 r250	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090 / TYA_2750
F 22.01	c010 r260	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090 / TYA_2775
F 22.01	c010 r270	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2203 / MCY_2090
F 22.01	c010 r280	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_2092 / MCY_2090
F 22.01	c010 r290	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090 / TYA_2736
F 22.02	c010 r010	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2741
F 22.02	c010 r020	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2742
F 22.02	c010 r030	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2744
F 22.02	c010 r040	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2743
F 22.02	c010 r050	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2764
F 22.02	c010 r060	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2750
F 22.02	c010 r070	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2751
F 22.02	c010 r080	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2752
F 22.02	c010 r090	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2754
F 22.02	c010 r100	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2745
F 22.02	c010 r110	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2761
F 22.02	c010 r120	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2767
F 22.02	c010 r130	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2756
F 22.02	c010 r140	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2758
F 22.02	c010 r150	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2759
F 22.02	c010 r160	ATY_1127 / BAS_1515 / MCY_1864 / TYA_2760

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 30.01	c010 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2003 / RPR_2681
F 30.01	c020 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1940 / RPR_2681
F 30.01	c030 r010	APL_3670 / ATY_1268 / BAS_1506 / MCY_1940 / RPR_2681
F 30.01	c040 r010	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2005 / RPR_2681
F 30.01	c050 r010	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2251 / RPR_2681
F 30.01	c060 r010	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2201 / RPR_2681
F 30.01	c070 r010	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2215 / RPR_2681
F 30.02	c010 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2003 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_3292 / MCY_2003 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r070	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1514 / MCY_2006 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r080	ATY_1177 / BAS_1508 / MCY_2042 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r090	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r100	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r110	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r120	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2255 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c010 r130	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_3292 / MCY_2255 / RPR_2681 / TYR_2774
F 30.02	c020 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2003 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_3292 / MCY_2003 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r070	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1514 / MCY_2006 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r080	ATY_1177 / BAS_1508 / MCY_2042 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r090	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r100	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r110	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r120	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2255 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c020 r130	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_3292 / MCY_2255 / RPR_2681 / TYR_2741
F 30.02	c030 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2003 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_3292 / MCY_2003 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1994 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r060	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r070	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1514 / MCY_2006 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r080	ATY_1177 / BAS_1508 / MCY_2042 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r090	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1994 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r100	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r110	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r120	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2255 / RPR_2681 / TYR_2738
F 30.02	c030 r130	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_3292 / MCY_2255 / RPR_2681 / TYR_2738
F 31.01	c010 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / RPR_2676
F 31.01	c010 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2676
F 31.01	c010 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / RPR_2676
F 31.01	c010 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / RPR_2676
F 31.01	c010 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2059 / RPR_2676
F 31.01	c010 r060	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1986 / RPR_2676

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 31.01	c010 r070	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / RPR_2676
F 31.01	c010 r080	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / RPR_2676
F 31.01	c010 r090	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2255 / RPR_2676
F 31.01	c010 r100	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_3292 / MCY_2255 / RPR_2676
F 31.01	c010 r110	ATY_1343 / BAS_1516 / MCY_2204 / RPR_2676
F 31.01	c010 r120	APL_3670 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / RPR_2676
F 31.01	c010 r130	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1515 / IMS_3292 / MCY_1941 / RPR_2676
F 31.01	c020 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / RPR_2680
F 31.01	c020 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2680
F 31.01	c020 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / RPR_2680
F 31.01	c020 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / RPR_2680
F 31.01	c020 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2059 / RPR_2680
F 31.01	c020 r060	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1986 / RPR_2680
F 31.01	c020 r070	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / RPR_2680
F 31.01	c020 r080	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / RPR_2680
F 31.01	c020 r090	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2255 / RPR_2680
F 31.01	c020 r100	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_3292 / MCY_2255 / RPR_2680
F 31.01	c020 r110	ATY_1343 / BAS_1516 / MCY_2204 / RPR_2680
F 31.01	c020 r120	APL_3670 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / RPR_2680
F 31.01	c020 r130	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1515 / IMS_3292 / MCY_1941 / RPR_2680
F 31.01	c030 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / RPR_2672
F 31.01	c030 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2672
F 31.01	c030 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / RPR_2672
F 31.01	c030 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / RPR_2672
F 31.01	c030 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2059 / RPR_2672
F 31.01	c030 r060	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1986 / RPR_2672
F 31.01	c030 r070	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / RPR_2672
F 31.01	c030 r080	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / RPR_2672
F 31.01	c030 r090	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2255 / RPR_2672
F 31.01	c030 r100	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_3292 / MCY_2255 / RPR_2672
F 31.01	c030 r110	ATY_1343 / BAS_1516 / MCY_2204 / RPR_2672
F 31.01	c030 r120	APL_3670 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / RPR_2672
F 31.01	c030 r130	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1515 / IMS_3292 / MCY_1941 / RPR_2672
F 31.01	c040 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / RPR_2673
F 31.01	c040 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2673
F 31.01	c040 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / RPR_2673
F 31.01	c040 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / RPR_2673
F 31.01	c040 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2059 / RPR_2673
F 31.01	c040 r060	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1986 / RPR_2673
F 31.01	c040 r070	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / RPR_2673
F 31.01	c040 r080	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / RPR_2673
F 31.01	c040 r090	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2255 / RPR_2673
F 31.01	c040 r100	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_3292 / MCY_2255 / RPR_2673
F 31.01	c040 r110	ATY_1343 / BAS_1516 / MCY_2204 / RPR_2673
F 31.01	c040 r120	APL_3670 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / RPR_2673
F 31.01	c040 r130	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1515 / IMS_3292 / MCY_1941 / RPR_2673
F 31.01	c050 r010	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059 / RPR_2679
F 31.01	c050 r020	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038 / RPR_2679
F 31.01	c050 r030	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931 / RPR_2679
F 31.01	c050 r040	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205 / RPR_2679
F 31.01	c050 r050	APL_3670 / ATY_1177 / BAS_1506 / IMS_1806 / MCY_2059 / RPR_2679
F 31.01	c050 r060	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1986 / RPR_2679

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 31.01	c050 r070	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985 / RPR_2679
F 31.01	c050 r080	APL_3671 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932 / RPR_2679
F 31.01	c050 r090	ATY_3180 / BAS_1516 / MCY_2255 / RPR_2679
F 31.01	c050 r100	ATY_3180 / BAS_1516 / IMS_3292 / MCY_2255 / RPR_2679
F 31.01	c050 r110	ATY_1343 / BAS_1516 / MCY_2204 / RPR_2679
F 31.01	c050 r120	APL_3670 / ATY_1338 / BAS_1515 / MCY_1994 / RPR_2679
F 31.01	c050 r130	APL_3670 / ATY_3285 / BAS_1515 / IMS_3292 / MCY_1941 / RPR_2679
F 31.02	c010 r010	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1856 / MCY_2169 / RPR_2676
F 31.02	c010 r020	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1863 / MCY_2169 / RPR_2676
F 31.02	c010 r030	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2038 / MCY_2029 / RPR_2676
F 31.02	c010 r040	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / RPR_2676
F 31.02	c010 r050	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090 / RPR_2676
F 31.02	c010 r060	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2122 / RPR_2676
F 31.02	c010 r070	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1867 / MCY_2122 / RPR_2676
F 31.02	c010 r080	ATY_3305 / BAS_1515 / IMS_3306 / MCY_1941 / RPR_2676
F 31.02	c020 r010	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1856 / MCY_2169 / RPR_2680
F 31.02	c020 r020	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1863 / MCY_2169 / RPR_2680
F 31.02	c020 r030	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2038 / MCY_2029 / RPR_2680
F 31.02	c020 r040	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / RPR_2680
F 31.02	c020 r050	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090 / RPR_2680
F 31.02	c020 r060	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2122 / RPR_2680
F 31.02	c020 r070	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1867 / MCY_2122 / RPR_2680
F 31.02	c020 r080	ATY_3305 / BAS_1515 / IMS_3306 / MCY_1941 / RPR_2680
F 31.02	c030 r010	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1856 / MCY_2169 / RPR_2672
F 31.02	c030 r020	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1863 / MCY_2169 / RPR_2672
F 31.02	c030 r030	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2038 / MCY_2029 / RPR_2672
F 31.02	c030 r040	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / RPR_2672
F 31.02	c030 r050	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090 / RPR_2672
F 31.02	c030 r060	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2122 / RPR_2672
F 31.02	c030 r070	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1867 / MCY_2122 / RPR_2672
F 31.02	c030 r080	ATY_3305 / BAS_1515 / IMS_3306 / MCY_1941 / RPR_2672
F 31.02	c040 r010	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1856 / MCY_2169 / RPR_2673
F 31.02	c040 r020	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1863 / MCY_2169 / RPR_2673
F 31.02	c040 r030	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2038 / MCY_2029 / RPR_2673
F 31.02	c040 r040	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / RPR_2673
F 31.02	c040 r050	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090 / RPR_2673
F 31.02	c040 r060	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2122 / RPR_2673
F 31.02	c040 r070	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1867 / MCY_2122 / RPR_2673
F 31.02	c040 r080	ATY_3305 / BAS_1515 / IMS_3306 / MCY_1941 / RPR_2673
F 31.02	c050 r010	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_1856 / MCY_2169 / RPR_2679
F 31.02	c050 r020	ATY_1236 / BAS_1509 / MCE_1863 / MCY_2169 / RPR_2679
F 31.02	c050 r030	ATY_1236 / BAS_1511 / MCE_2038 / MCY_2029 / RPR_2679
F 31.02	c050 r040	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2090 / RPR_2679
F 31.02	c050 r050	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2090 / RPR_2679
F 31.02	c050 r060	APL_2567 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2122 / RPR_2679
F 31.02	c050 r070	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1867 / MCY_2122 / RPR_2679
F 31.02	c050 r080	ATY_3305 / BAS_1515 / IMS_3306 / MCY_1941 / RPR_2679
F 40.01	c010 r999	ATY_3183 / LEC_999
F 40.01	c030 r999	ATY_1327 / LEC_999
F 40.01	c040 r999	ATY_1248 / LEC_999
F 40.01	c050 r999	ATY_1338 / BAS_1515 / LEC_999 / MCI_2044 / MCY_2038
F 40.01	c060 r999	ATY_1177 / BAS_1515 / LEC_999 / MCI_1860 / MCY_2038

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 40.01	c070 r999	ATY_1177 / BAS_1515 / LEC_999 / MCI_1856 / MCY_2038
F 40.01	c080 r999	ATY_1236 / BAS_1515 / LEC_999 / MCI_2317 / MCY_2038
F 40.01	c090 r999	ATY_1309 / LEC_999
F 40.01	c100 r999	ATY_1415 / LEC_999
F 40.01	c110 r999	ATY_1420 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_2038
F 40.01	c120 r999	ATY_1422 / BAS_1515 / LEC_999 / MCY_2038
F 40.01	c130 r999	ATY_1292 / LEC_999
F 40.01	c140 r999	ATY_1088 / LEC_999
F 40.01	c150 r999	ATY_1414 / LEC_999
F 40.01	c160 r999	ATY_1177 / BAS_1506 / LEC_999 / MCY_2038
F 40.01	c170 r999	ATY_1094 / BAS_1506 / LEC_999 / MCY_2038
F 40.01	c180 r999	ATY_1274 / BAS_1506 / LEC_999 / MCY_2038
F 40.01	c190 r999	ATY_1268 / BAS_1506 / LEC_999 / MCY_2038 / TMA_1823
F 40.02	c020 r999	ATY_3193 / LEC_999 / STC_999
F 40.02	c030 r999	ATY_3303 / LEC_999 / STC_999
F 40.02	c050 r999	ATY_1328 / BAS_1506 / LEC_999 / MCY_2038 / STC_999
F 40.02	c060 r999	ATY_1420 / BAS_1506 / LEC_999 / MCY_2038 / STC_999
F 40.02	c070 r999	ATY_1177 / BAS_1506 / LEC_999 / MCY_2038 / STC_999
F 40.02	c080 r999	ATY_1094 / BAS_1506 / LEC_999 / MCY_2038 / STC_999
F 41.01	c010 r010	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / MCY_1940
F 41.01	c010 r020	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / MCY_1931
F 41.01	c010 r030	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / MCY_2205
F 41.01	c010 r040	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / MCY_1940
F 41.01	c010 r050	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / MCY_1931
F 41.01	c010 r060	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / MCY_2205
F 41.01	c010 r070	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / MCY_1987
F 41.01	c010 r080	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / MCY_1985
F 41.01	c010 r090	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / MCY_1932
F 41.01	c010 r100	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / MCY_2289
F 41.01	c020 r010	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1940
F 41.01	c020 r020	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1931
F 41.01	c020 r030	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2205
F 41.01	c020 r040	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1940
F 41.01	c020 r050	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_1931
F 41.01	c020 r060	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1816 / MCY_2205
F 41.01	c020 r070	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1987
F 41.01	c020 r080	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1985
F 41.01	c020 r090	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_1932
F 41.01	c020 r100	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1816 / MCY_2289
F 41.01	c030 r010	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1940
F 41.01	c030 r020	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1931
F 41.01	c030 r030	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2205
F 41.01	c030 r040	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1940
F 41.01	c030 r050	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_1931
F 41.01	c030 r060	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1817 / MCY_2205
F 41.01	c030 r070	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1987
F 41.01	c030 r080	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1985
F 41.01	c030 r090	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_1932
F 41.01	c030 r100	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1817 / MCY_2289
F 41.01	c040 r010	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1940
F 41.01	c040 r020	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1931
F 41.01	c040 r030	APL_2625 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2205

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 41.01	c040 r040	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1940
F 41.01	c040 r050	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_1931
F 41.01	c040 r060	APL_2615 / ATY_1268 / BAS_1506 / FVH_1818 / MCY_2205
F 41.01	c040 r070	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1987
F 41.01	c040 r080	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1985
F 41.01	c040 r090	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_1932
F 41.01	c040 r100	APL_2607 / ATY_1268 / BAS_1513 / FVH_1818 / MCY_2289
F 41.02	c010 r010	APL_2586 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 41.02	c010 r020	APL_2586 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 41.02	c010 r030	APL_2586 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 41.02	c010 r040	APL_2586 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 41.02	c010 r050	APL_2586 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987
F 41.02	c010 r060	APL_2586 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 41.02	c010 r070	APL_2586 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 41.02	c010 r080	APL_2586 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 41.02	c020 r010	APL_2589 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 41.02	c020 r020	APL_2589 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2038
F 41.02	c020 r030	APL_2589 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 41.02	c020 r040	APL_2589 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 41.02	c020 r050	APL_2589 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987
F 41.02	c020 r060	APL_2589 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 41.02	c020 r070	APL_2589 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 41.02	c020 r080	APL_2589 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 41.02	c030 r010	APL_2591 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2059
F 41.02	c030 r030	APL_2591 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1931
F 41.02	c030 r040	APL_2591 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2205
F 41.02	c030 r050	APL_2591 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1987
F 41.02	c030 r060	APL_2591 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1985
F 41.02	c030 r070	APL_2591 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_1932
F 41.02	c030 r080	APL_2591 / ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2289
F 41.03	c010 r010	APL_2592 / ATY_1177 / BAS_1506 / HFI_1523 / MCY_1940
F 41.03	c010 r020	APL_2571 / ATY_1177 / BAS_1506 / HFI_1523 / MCY_1940
F 41.03	c010 r030	APL_2625 / ATY_1177 / BAS_1506 / HFI_1523 / MCY_1940
F 41.03	c010 r040	APL_2615 / ATY_1177 / BAS_1506 / HFI_1523 / MCY_1940
F 41.03	c010 r050	APL_2604 / ATY_1177 / BAS_1513 / HFI_1523 / MCY_1987
F 41.03	c010 r060	APL_2607 / ATY_1177 / BAS_1513 / HFI_1523 / MCY_1987
F 42.00	c010 r010	APL_2637 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409
F 42.00	c010 r020	APL_2642 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409
F 42.00	c010 r030	APL_2638 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409
F 42.00	c010 r040	APL_2619 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409
F 42.00	c010 r050	APL_2622 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409
F 42.00	c010 r060	APL_2620 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2409
F 42.00	c010 r070	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2167
F 42.00	c010 r080	APL_2628 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2167
F 42.00	c010 r090	APL_2627 / ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_2167
F 43.00	c010 r010	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2329 / REF_2654
F 43.00	c010 r020	ATY_1100 / BAS_1513 / MCY_2329
F 43.00	c010 r030	ATY_1156 / BAS_1513 / MCY_2329
F 43.00	c010 r040	ATY_1479 / BAS_1513 / MCY_2329
F 43.00	c010 r050	ATY_1293 / BAS_1513 / MCY_2329
F 43.00	c010 r060	ATY_1192 / BAS_1513 / MCY_2329
F 43.00	c010 r070	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2329

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 43.00	c020 r010	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2328 / REF_2654
F 43.00	c020 r020	ATY_1100 / BAS_1513 / MCY_2328
F 43.00	c020 r030	ATY_1156 / BAS_1513 / MCY_2328
F 43.00	c020 r040	ATY_1479 / BAS_1513 / MCY_2328
F 43.00	c020 r050	ATY_1293 / BAS_1513 / MCY_2328
F 43.00	c020 r060	ATY_1192 / BAS_1513 / MCY_2328
F 43.00	c020 r070	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2328
F 43.00	c030 r010	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2334 / REF_2654
F 43.00	c030 r020	ATY_1100 / BAS_1513 / MCY_2334
F 43.00	c030 r030	ATY_1156 / BAS_1513 / MCY_2334
F 43.00	c030 r040	ATY_1479 / BAS_1513 / MCY_2334
F 43.00	c030 r050	ATY_1293 / BAS_1513 / MCY_2334
F 43.00	c030 r060	ATY_1192 / BAS_1513 / MCY_2334
F 43.00	c030 r070	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2334
F 43.00	c040 r010	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2333 / REF_2654
F 43.00	c040 r020	ATY_1100 / BAS_1513 / MCY_2333
F 43.00	c040 r030	ATY_1156 / BAS_1513 / MCY_2333
F 43.00	c040 r040	ATY_1479 / BAS_1513 / MCY_2333
F 43.00	c040 r050	ATY_1293 / BAS_1513 / MCY_2333
F 43.00	c040 r060	ATY_1192 / BAS_1513 / MCY_2333
F 43.00	c040 r070	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2333
F 43.00	c050 r010	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2330 / REF_2654
F 43.00	c050 r020	ATY_1100 / BAS_1513 / MCY_2330
F 43.00	c050 r030	ATY_1156 / BAS_1513 / MCY_2330
F 43.00	c050 r040	ATY_1479 / BAS_1513 / MCY_2330
F 43.00	c050 r050	ATY_1293 / BAS_1513 / MCY_2330
F 43.00	c050 r060	ATY_1192 / BAS_1513 / MCY_2330
F 43.00	c050 r070	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2330
F 43.00	c060 r010	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2331 / REF_2654
F 43.00	c060 r020	ATY_1100 / BAS_1513 / MCY_2331
F 43.00	c060 r030	ATY_1156 / BAS_1513 / MCY_2331
F 43.00	c060 r040	ATY_1479 / BAS_1513 / MCY_2331
F 43.00	c060 r050	ATY_1293 / BAS_1513 / MCY_2331
F 43.00	c060 r060	ATY_1192 / BAS_1513 / MCY_2331
F 43.00	c060 r070	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2331
F 43.00	c070 r010	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2326 / REF_2654
F 43.00	c070 r020	ATY_1100 / BAS_1513 / MCY_2326
F 43.00	c070 r030	ATY_1156 / BAS_1513 / MCY_2326
F 43.00	c070 r040	ATY_1479 / BAS_1513 / MCY_2326
F 43.00	c070 r050	ATY_1293 / BAS_1513 / MCY_2326
F 43.00	c070 r060	ATY_1192 / BAS_1513 / MCY_2326
F 43.00	c070 r070	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2326
F 44.01	c010 r010	ATY_1268 / BAS_1515 / MCY_1982
F 44.01	c010 r020	ATY_1268 / BAS_1514 / MCY_2006 / RPR_2677
F 44.01	c010 r030	ATY_1268 / BAS_1515 / MCD_2038 / MCY_1982
F 44.01	c010 r040	ATY_1268 / BAS_1515 / MCD_1940 / MCY_1982
F 44.01	c010 r050	ATY_1268 / BAS_1515 / MCD_2411 / MCY_1982
F 44.01	c010 r060	ATY_1268 / BAS_1515 / MCD_1873 / MCY_1982
F 44.01	c010 r070	ATY_1380 / BAS_1515 / MCY_1973
F 44.01	c010 r080	ATY_1155 / BAS_1515 / MCY_1984
F 44.01	c010 r090	ATY_1177 / BAS_1506 / MCY_1984
F 44.01	c010 r100	ATY_1177 / BAS_1513 / MCY_2329

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 44.01	c010 r110	ATY_1268 / BAS_1506 / MCY_2369
F 44.02	c010 r010	ATY_1380 / BAS_1513 / MCY_1973 / REF_2654
F 44.02	c010 r020	ATY_1237 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.02	c010 r030	ATY_1303 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.02	c010 r040	ATY_1205 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.02	c010 r050	ATY_1096 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.02	c010 r060	ATY_1097 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.02	c010 r070	ATY_1270 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.02	c010 r080	ATY_1170 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.02	c010 r090	ATY_1365 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.02	c010 r100	ATY_1171 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.02	c010 r110	ATY_1187 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.02	c010 r120	ATY_1380 / BAS_1513 / MCY_1973
F 44.03	c010 r010	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_1854
F 44.03	c010 r020	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_1855
F 45.01	c010 r010	APL_2583 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2059 / MCY_2123
F 45.01	c010 r020	APL_2600 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1987 / MCY_2123
F 45.01	c010 r030	APL_2584 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1880 / MCY_2123
F 45.01	c020 r010	APL_2583 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2059 / MCY_3649
F 45.01	c020 r020	APL_2600 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1987 / MCY_3649
F 45.02	c010 r020	APL_2619 / ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2409
F 45.02	c010 r030	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_2165
F 45.02	c010 r040	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1866
F 45.02	c010 r050	ATY_1236 / BAS_1512 / MCE_1867
F 45.03	c010 r010	APL_2623 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2293
F 45.03	c010 r020	APL_2619 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2294
F 45.03	c010 r030	APL_2637 / ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2294 / SOL_1523
F 45.03	c010 r040	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2295
F 45.03	c010 r050	ATY_1236 / BAS_1511 / MCY_2292
F 45.03	c020 r010	APL_2623 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2293
F 45.03	c020 r020	APL_2619 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2294
F 45.03	c020 r030	APL_2637 / ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2294 / SOL_1523
F 45.03	c020 r040	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2295
F 45.03	c020 r050	ATY_1236 / BAS_1509 / MCY_2292
F 46.00	c010 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044 / REF_2654
F 46.00	c010 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044 / REF_2654
F 46.00	c010 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044 / REF_2654
F 46.00	c010 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044 / REF_2654
F 46.00	c010 r050	ATY_1307 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 46.00	c010 r060	ATY_1308 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 46.00	c010 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 46.00	c010 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 46.00	c010 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 46.00	c010 r140	ATY_1389 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 46.00	c010 r150	ATY_1390 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 46.00	c010 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 46.00	c010 r180	ATY_1189 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 46.00	c010 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2044
F 46.00	c020 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392 / REF_2654
F 46.00	c020 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392 / REF_2654
F 46.00	c020 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392 / REF_2654
F 46.00	c020 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392 / REF_2654

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 46.00	c020 r050	ATY_1307 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 46.00	c020 r060	ATY_1308 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 46.00	c020 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 46.00	c020 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 46.00	c020 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 46.00	c020 r140	ATY_1389 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 46.00	c020 r150	ATY_1390 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 46.00	c020 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 46.00	c020 r180	ATY_1189 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 46.00	c020 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2392
F 46.00	c030 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058 / REF_2654
F 46.00	c030 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058 / REF_2654
F 46.00	c030 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058 / REF_2654
F 46.00	c030 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058 / REF_2654
F 46.00	c030 r060	ATY_1308 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c030 r070	ATY_1306 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c030 r080	ATY_1249 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c030 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c030 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c030 r140	ATY_1389 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c030 r150	ATY_1390 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c030 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c030 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c030 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c030 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2058
F 46.00	c040 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068 / REF_2654
F 46.00	c040 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068 / REF_2654
F 46.00	c040 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068 / REF_2654
F 46.00	c040 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068 / REF_2654
F 46.00	c040 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068
F 46.00	c040 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068
F 46.00	c040 r140	ATY_1389 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068
F 46.00	c040 r150	ATY_1390 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068
F 46.00	c040 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068
F 46.00	c040 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068
F 46.00	c040 r180	ATY_1189 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068
F 46.00	c040 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068
F 46.00	c040 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2068
F 46.00	c050 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830 / REF_2654
F 46.00	c050 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830 / REF_2654
F 46.00	c050 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830 / REF_2654
F 46.00	c050 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830 / REF_2654
F 46.00	c050 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830
F 46.00	c050 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830
F 46.00	c050 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830
F 46.00	c050 r200	ATY_1445 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830
F 46.00	c050 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_1830
F 46.00	c060 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360 / REF_2654
F 46.00	c060 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360 / REF_2654
F 46.00	c060 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360 / REF_2654
F 46.00	c060 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360 / REF_2654
F 46.00	c060 r050	ATY_1307 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 46.00	c060 r060	ATY_1308 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r070	ATY_1306 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r080	ATY_1249 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r120	ATY_1387 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r130	ATY_1413 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r200	ATY_1445 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c060 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2360
F 46.00	c070 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362 / REF_2654
F 46.00	c070 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362 / REF_2654
F 46.00	c070 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362 / REF_2654
F 46.00	c070 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362 / REF_2654
F 46.00	c070 r050	ATY_1307 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r060	ATY_1308 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r070	ATY_1306 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r080	ATY_1249 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r120	ATY_1387 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r130	ATY_1413 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r200	ATY_1445 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c070 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2362
F 46.00	c075 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350 / REF_2654
F 46.00	c075 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350 / REF_2654
F 46.00	c075 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350 / REF_2654
F 46.00	c075 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350 / REF_2654
F 46.00	c075 r050	ATY_1307 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r060	ATY_1308 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r070	ATY_1306 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r080	ATY_1249 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r120	ATY_1387 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r130	ATY_1413 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r140	ATY_1389 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r150	ATY_1390 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r180	ATY_1189 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r200	ATY_1445 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350
F 46.00	c075 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3350

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 46.00	c080 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297 / REF_2654
F 46.00	c080 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297 / REF_2654
F 46.00	c080 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297 / REF_2654
F 46.00	c080 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297 / REF_2654
F 46.00	c080 r050	ATY_1307 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r060	ATY_1308 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r070	ATY_1306 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r080	ATY_1249 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r120	ATY_1387 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r130	ATY_1413 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r200	ATY_1445 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c080 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2297
F 46.00	c085 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355 / REF_2654
F 46.00	c085 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355 / REF_2654
F 46.00	c085 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355 / REF_2654
F 46.00	c085 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355 / REF_2654
F 46.00	c085 r050	ATY_1307 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r060	ATY_1308 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r070	ATY_1306 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r080	ATY_1249 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r120	ATY_1387 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r130	ATY_1413 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r140	ATY_1389 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r150	ATY_1390 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r180	ATY_1189 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r200	ATY_1445 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c085 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_3355
F 46.00	c090 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306 / REF_2654
F 46.00	c090 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306 / REF_2654
F 46.00	c090 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306 / REF_2654
F 46.00	c090 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306 / REF_2654
F 46.00	c090 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306
F 46.00	c090 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306
F 46.00	c090 r120	ATY_1387 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306
F 46.00	c090 r130	ATY_1413 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306
F 46.00	c090 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306
F 46.00	c090 r180	ATY_1189 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306
F 46.00	c090 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306
F 46.00	c090 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2306
F 46.00	c100 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317 / REF_2654

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 46.00	c100 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317 / REF_2654
F 46.00	c100 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317 / REF_2654
F 46.00	c100 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317 / REF_2654
F 46.00	c100 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317
F 46.00	c100 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317
F 46.00	c100 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317
F 46.00	c100 r200	ATY_1445 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317
F 46.00	c100 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2317
F 46.00	c110 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2170 / REF_2654
F 46.00	c110 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2170 / REF_2654
F 46.00	c110 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2170 / REF_2654
F 46.00	c110 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2170 / REF_2654
F 46.00	c110 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2170
F 46.00	c110 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2170
F 46.00	c110 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2170
F 46.00	c110 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1521 / MCY_2170
F 46.00	c120 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830 / REF_2654
F 46.00	c120 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830 / REF_2654
F 46.00	c120 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830 / REF_2654
F 46.00	c120 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830 / REF_2654
F 46.00	c120 r120	ATY_1387 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830
F 46.00	c120 r130	ATY_1413 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830
F 46.00	c120 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830
F 46.00	c120 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830
F 46.00	c120 r200	ATY_1445 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830
F 46.00	c120 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_1830
F 46.00	c130 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069 / REF_2654
F 46.00	c130 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069 / REF_2654
F 46.00	c130 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069 / REF_2654
F 46.00	c130 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069 / REF_2654
F 46.00	c130 r050	ATY_1307 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r060	ATY_1308 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r070	ATY_1306 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r080	ATY_1249 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r120	ATY_1387 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r130	ATY_1413 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r140	ATY_1389 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r150	ATY_1390 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r180	ATY_1189 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r200	ATY_1445 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c130 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / CNO_1520 / MCY_2069
F 46.00	c140 r010	ATY_1179 / BAS_1508 / MCY_1860 / REF_2654
F 46.00	c140 r020	ATY_1244 / BAS_1508 / MCY_1860 / REF_2654
F 46.00	c140 r030	ATY_1243 / BAS_1508 / MCY_1860 / REF_2654
F 46.00	c140 r040	ATY_1177 / BAS_1508 / MCY_1860 / REF_2654
F 46.00	c140 r050	ATY_1307 / BAS_1508 / MCY_1860

Tableau	Cellule	Définition des points de données exprimés en tant que combinaisons de paires de DimensionCode_MemberID
F 46.00	c140 r060	ATY_1308 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r070	ATY_1306 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r080	ATY_1249 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r090	ATY_1207 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r100	ATY_1175 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r110	ATY_1242 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r120	ATY_1387 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r130	ATY_1413 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r140	ATY_1389 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r150	ATY_1390 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r160	ATY_1457 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r170	ATY_1188 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r180	ATY_1189 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r190	ATY_1190 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r200	ATY_1445 / BAS_1508 / MCY_1860
F 46.00	c140 r210	ATY_1177 / BAS_1508 / MCY_1860

ANNEXE XV
FORMULES DE VALIDATION

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0002_h	C 18.00							(060)	(All)	{r011} = +{r210} + {r020}
v0003_h	C 23.00							(010;020;030;040;050;060)		{r010} = +{r080} + {r070} + {r090}
v0004_h	C 21.00							(060)	(All)	{r090} = +{r100} + {r110} + {r120} + {r130}
v0005_h	C 23.00							(060)		{r100} = +{r110} + {r120} + {r130} + {r140}
v0006_h	C 18.00							(060)	(All)	{r350} = +{r360} + {r370} + {r380} + {r390}
v0007_h	C 22.00							(090)		{r050} = +{r060} + {r070} + {r080} + {r090}
v0008_h	C 07.00.a						(010;020;030;040;050;060;070;080;090;110;130)		(All)	{c130} >= +{c140}
v0009_h	C 12.00						(010;020;030;040;050;060;070;080;090;100;110;120;130;140;150;160;170;180;190;200;210;220;230;240)			{c070} = +{c050} +{c060}
v0010_h	C 07.00.a						(010;020;030;040;050;060;070;080;090;110;130;140;150;160;170;180;190;200;220;230;240;250;260;270;280)		(All)	{c040} = +{c010} +{c030}
v0011_h	C 07.00.c						(290;310)		(All)	{c040} = +{c010} +{c030}
v0012_h	C 07.00.d						(300;320)		(All)	{c040} = +{c010} +{c030}
v0022_h	C 05.02							(010)		{r040} = +{r060} + {r050} + {r070}
v0023_h	C 05.02							(010)		{r110} = +{r130} + {r120} + {r140}
v0050_h	F 01.01							(010)		{r300} = +{r310} + {r320}
v0057_h	F 01.03							(010)		{r210} = +{r230} + {r220} + {r215}
v0058_h	F 01.03							(010)		{r200} = +{r203} + {r202} + {r204} + {r201}
v0059_h	F 01.03							(010)		{r205} = +{r207} + {r206} + {r208} + {r209}
v0067_h	F 01.01							(010)		{r180} = +{r190} + {r200}
v0069_h	F 01.01							(010)		{r210} = +{r220} + {r230}
v0071_h	F 01.01							(010)		{r231} = +{r232} + {r233}
v0101_h	C 40.00							(010;020;050;070)		{r010} = +{r050} + {r020} + {r060}
v0102_h	C 40.00							(050;070)		{r020} = +{r040} + {r030}
v0108_h	C 04.00							(010)		{r070} = +{r090} + {r080}
v0128_h	C 04.00							(010)		{r010} = +{r020} + {r040} + {r030}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0129_h	F 01.03							(010)		{r010} = +{r020} + {r030}
v0130_h	F 01.03							(010)		{r050} = +{r060} + {r070}
v0132_h	C 40.00							(070)		{r110} >= +{r120}
v0133_h	C 40.00							(070)		{r170} >= +{r180}
v0136_h	F 02.00							(010)		{r670} = +{r630} + {r640} + {r632}
v0138_h	F 02.00							(010)		{r630} = +{r610} - {r620}
v0141_h	F 02.00							(010)		{r360} = +{r380} + {r370}
v0143_h	F 02.00							(010)		{r640} = +{r650} - {r660}
v0144_h	F 02.00							(010)		{r632} = +{r633} - {r634}
v0145_h	F 01.03							(010)		{r270} = +{r280} + {r290}
v0147_h	C 06.00						(All)			{c150} = +{c210} +{c180}
v0148_h	C 01.00							(010)		{r010} = +{r530} + {r020} + {r750}
v0149_h	C 06.00						(All)			{c120} = +{c210} +{c180} +{c230}
v0150_h	C 02.00							(010)		{r490} = +{r500} + {r510}
v0172_m	C 01.00							(010)		{r020} = {r030} + {r130} + {r180} + {r200} + {r210} + {r220} + {r230} + {r240} + {r250} + {r300} + {r340} + {r370} + {r380} + {r390} + {r430} + {r440} + {r450} + {r460} + {r470} + {r471} + {r472} + {r480} + {r490} + {r500} + {r510} + {r520} + {r524} + {r529}
v0173_m	C 01.00									{r030,c010} = {r040,c010} + {r060,c010} + {r070,c010} + {r092,c010}
v0174_m	C 01.00									{r070,c010} = {r080,c010} + {r090,c010} + {r091,c010}
v0175_m	C 01.00									{r130,c010} = {r140,c010} + {r150,c010}
v0176_m	C 01.00									{r150,c010} = {r160,c010} + {r170,c010}
v0177_m	C 01.00									{r250,c010} = {r260,c010} + {r270,c010} + {r280,c010} + {r285,c010} + {r290,c010}
v0178_m	C 01.00									{r300,c010} = {r310,c010} + {r320,c010} + {r330,c010}
v0179_m	C 01.00									{r340,c010} = {r350,c010} + {r360,c010}
v0180_m	C 01.00									{r390,c010} = {r400,c010} + {r410,c010} + {r420,c010}
v0181_m	C 01.00									{r440,c010} = -{r740,c010}
v0182_m	C 01.00							(c010)		{r530} = {r540} + {r660} + {r670} + {r680} + {r690} + {r700} + {r710} + {r720} + {r730} + {r740} + {r744} + {r748}
v0183_m	C 01.00									{r540,c010} = {r550,c010} + {r570,c010} + {r580,c010} + {r622,c010}
v0184_m	C 01.00									{r580,c010} = {r590,c010} + {r620,c010} + {r621,c010}
v0185_m	C 01.00									{r720,c010} = -{r970,c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0186_m	C 01.00							(010)		{r750} = {r760} + {r880} + {r890} + {r900} + {r910} + {r920} + {r930} + {r940} + {r950} + {r960} + {r970} + {r974} + {r978}
v0187_m	C 01.00									{r760,c010} = {r770,c010} + {r790,c010} + {r800,c010} + {r842,c010}
v0188_m	C 01.00									{r800,c010} = {r810,c010} + {r840,c010} + {r841,c010}
v0189_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r070,c010} = {C 05.01, r210,c060}
v0190_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r230,c010} = {C 05.01, r090,c060}
v0191_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r370,c010} = {C 05.01, r170,c060}
v0192_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r380,c010} = {C 05.01, r180,c060}
v0193_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r390,c010} = {C 05.01, r190,c060}
v0194_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r480,c010} = {C 05.01, r350,c060}
v0195_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r500,c010} = {C 05.01, r400,c060}
v0196_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r580,c010} = {C 05.01, r220,c060}
v0197_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r670,c010} = {C 05.01, r091,c060}
v0198_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r700,c010} = {C 05.01, r360,c060}
v0199_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r710,c010} = {C 05.01, r410,c060}
v0200_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r800,c010} = {C 05.01, r230,c060}
v0201_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r890,c010} = {C 05.01, r092,c060}
v0202_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r940,c010} = {C 05.01, r370,c060}
v0203_m	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r950,c010} = {C 05.01, r420,c060}
v0204_m	C 02.00									{r010,c010} = {r040,c010} + {r490,c010} + {r520,c010} + {r590,c010} + {r630,c010} + {r640,c010} + {r680,c010} + {r690,c010}
v0205_m	C 02.00									{r040,c010} = {r050,c010} + {r240,c010} + {r460,c010}
v0206_m	C 02.00									{r050,c010} = {r060,c010} + {r220,c010}
v0207_m	C 02.00									{r060,c010} = {r070,c010} + {r080,c010} + {r090,c010} + {r100,c010} + {r110,c010} + {r120,c010} + {r130,c010} + {r140,c010} + {r150,c010} + {r160,c010} + {r170,c010} + {r180,c010} + {r190,c010} + {r200,c010} + {r210,c010} + {r211,c010}
v0208_m	C 02.00									{r220,c010} >= {r230,c010}
v0209_m	C 02.00									{r240,c010} = {r250,c010} + {r310,c010} + {r420,c010} + {r430,c010} + {r450,c010}
v0210_m	C 02.00									{r250,c010} = {r260,c010} + {r270,c010} + {r280,c010} + {r290,c010} + {r300,c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0211_m	C 02.00									{r310,c010} = {r320,c010} + {r330,c010} + {r340,c010} + {r350,c010} + {r360,c010} + {r370,c010} + {r380,c010} + {r390,c010} + {r400,c010} + {r410,c010}
v0212_m	C 02.00									{r430,c010} >= {r440,c010}
v0213_m	C 02.00									{r530,c010} = {r540,c010} + {r550,c010} + {r560,c010} + {r570,c010}
v0214_m	C 02.00									{r590,c010} = {r600,c010} + {r610,c010} + {r620,c010}
v0215_m	C 02.00									{r640,c010} = {r650,c010} + {r660,c010} + {r670,c010}
v0216_m	C 02.00									{r690,c010} >= {r710,c010} + {r750,c010} + {r760,c010}
v0217_m	C 02.00									{r710,c010} >= {r720,c010} + {r730,c010} + {r740,c010}
v0218_m	C 01.00	C 03.00	C 02.00							{C 01.00, r020,c010} = {C 02.00, r010,c010} * {C 03.00, r010, c010}
v0219_m	C 01.00	C 03.00	C 02.00							{C 03.00, r020,c010} = {C 01.00, r020,c010} - ({C 02.00, r010, c010} * 4.5%)
v0220_m	C 01.00	C 03.00	C 02.00							{C 01.00, r015,c010} = {C 02.00, r010,c010} * {C 03.00, r030, c010}
v0221_m	C 01.00	C 03.00	C 02.00							{C 03.00, r040,c010} = {C 01.00, r015,c010} - ({C 02.00, r010, c010} * 6%)
v0222_m	C 01.00	C 03.00	C 02.00							{C 01.00, r010,c010} = {C 02.00, r010,c010} * {C 03.00, r050, c010}
v0223_m	C 01.00	C 03.00	C 02.00							{C 03.00, r060,c010} = {C 01.00, r010,c010} - ({C 02.00, r010, c010} * 8%)
v0224_m	C 04.00									{r050,c010} = {r060,c010} + {r070,c010}
v0225_m	C 04.00									{r100,c010} = {r110,c010} - {r140,c010}
v0226_m	C 04.00									{r110,c010} = {r120,c010} + {r130,c010} + {r131,c010}
v0227_m	C 04.00									{r230,c010} = {r240,c010} + {r270,c010} + {r291,c010}
v0228_m	C 04.00									{r240,c010} = {r250,c010} + {r260,c010}
v0229_m	C 04.00									{r270,c010} = {r280,c010} + {r290,c010}
v0230_m	C 04.00									{r291,c010} = {r292,c010} + {r293,c010}
v0231_m	C 04.00									{r300,c010} = {r310,c010} + {r340,c010} + {r361,c010}
v0232_m	C 04.00									{r310,c010} = {r320,c010} + {r330,c010}
v0233_m	C 04.00									{r340,c010} = {r350,c010} + {r360,c010}
v0234_m	C 04.00									{r361,c010} = {r362,c010} + {r363,c010}
v0235_m	C 04.00									{r370,c010} = {r380,c010} + {r410,c010} + {r431,c010}
v0236_m	C 04.00									{r380,c010} = {r390,c010} + {r400,c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0237_m	C 04.00									{r410,c010} = {r420,c010} + {r430,c010}
v0238_m	C 04.00									{r431,c010} = {r432,c010} + {r433,c010}
v0239_m	C 04.00									{r440,c010} = {r450,c010} + {r480,c010} + {r501,c010}
v0240_m	C 04.00									{r450,c010} = {r460,c010} + {r470,c010}
v0241_m	C 04.00									{r480,c010} = {r490,c010} + {r500,c010}
v0242_m	C 04.00									{r501,c010} = {r502,c010} + {r503,c010}
v0243_m	C 04.00									{r510,c010} = {r520,c010} + {r550,c010} + {r571,c010}
v0244_m	C 04.00									{r520,c010} = {r530,c010} + {r540,c010}
v0245_m	C 04.00									{r550,c010} = {r560,c010} + {r570,c010}
v0246_m	C 04.00									{r571,c010} = {r572,c010} + {r573,c010}
v0247_m	C 04.00									{r580,c010} = {r590,c010} + {r620,c010} + {r641,c010}
v0248_m	C 04.00									{r590,c010} = {r600,c010} + {r610,c010}
v0249_m	C 04.00									{r620,c010} = {r630,c010} + {r640,c010}
v0250_m	C 04.00									{r641,c010} = {r642,c010} + {r643,c010}
v0251_m	C 04.00									{r145,c010} = {r150,c010} - {r155,c010}
v0252_m	C 05.01							(010;020;030)		{r030} = {r040} + {r050}
v0253_m	C 05.01							(010;020;030)		{r070} = {r080} + {r090} + {r091} + {r092}
v0255_m	C 05.01									{r100,c020} = {r140,c020} + {r430,c020}
v0256_m	C 05.01									{r100,c030} = {r140,c030} + {r430,c030}
v0257_m	C 05.01							(010;020;030;040)		{r240} = {r250} + {r280} + {r310}
v0258_m	C 05.01							(010;020;030;040)		{r250} = {r260} + {r270}
v0259_m	C 05.01									{r140,c020} = {r150,c020} + {r160,c020} + {r180,c020} + {r200,c020} + {r240,c020} + {r340,c020} + {r390,c020}
v0260_m	C 05.01									{r140,c030} = {r180,c030} + {r200,c030} + {r240,c030} + {r340,c030} + {r390,c030}
v0261_m	C 05.01							(010;020;030;040;060)		{r340} = {r350} + {r360} + {r370}
v0262_m	C 05.01							(010;020;030;040)		{r390} = {r400} + {r410} + {r420}
v0264_m	C 05.01							(010;020;030)		{r100} = {r110} + {r140} + {r430}
v0265_m	C 05.01									{r110,c010} = {r120,c010} + {r130,c010} + {r133,c010} + {r136,c010} + {r138,c010}
v0266_m	C 05.01									{r140,c010} = {r150,c010} + {r160,c010} + {r170,c010} + {r180,c010} + {r190,c010} + {r200,c010} + {r240,c010} + {r340,c010} + {r380,c010} + {r390,c010} + {r425,c010}
v0267_m	C 05.01							(010;020;030;040)		{r280} = {r290} + {r300}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0268_m	C 05.01							(010;020;030;040)		{r310} = {r320} + {r330}
v0269_m	C 05.01									{r140,c040} = {r170,c040} + {r200,c040} + {r240,c040} + {r340,c040} + {r380,c040} + {r390,c040}
v0270_m	C 05.01							(010;020;040)		{r200} = {r210} + {r220} + {r230}
v0271_m	C 05.01									{r200,c030} = {r220,c030} + {r230,c030}
v0274_m	C 05.01	C 05.02								{C 05.01, r060,c010} = {C 05.02, r010,c060}
v0275_m	C 05.01	C 05.02								{C 05.01, r060,c020} = {C 05.02, r020,c060}
v0276_m	C 05.01	C 05.02								{C 05.01, r060,c030} = {C 05.02, r090,c060}
v0277_m	C 05.02									{r020,c010} = {r030,c010} + {r040,c010} + {r080,c010}
v0278_m	C 05.02									{r090,c010} = {r100,c010} + {r110,c010} + {r150,c010}
v0279_m	C 06.00						(All)			{C 06.00, c120} >= {C 06.00, c130}
v0280_m	C 06.00						(All)			{C 06.00, c120} >= {C 06.00, c140}
v0281_m	C 06.00						(All)			{C 06.00, c150} >= {C 06.00, c160}
v0282_m	C 06.00						(All)			{C 06.00, c150} >= {C 06.00, c170}
v0283_m	C 06.00						(All)			{C 06.00, c180} >= {C 06.00, c190}
v0284_m	C 06.00						(All)			{C 06.00, c180} >= {C 06.00, c200}
v0285_m	C 06.00						(All)			{C 06.00, c210} >= {C 06.00, c220}
v0286_m	C 06.00						(All)			{C 06.00, c230} >= {C 06.00, c240}
v0287_m	C 06.00						(All)			{C 06.00, c250} = {C 06.00, c260} + {C 06.00, c270} + {C 06.00, c280} + {C 06.00, c290}
v0288_m	C 06.00						(All)			{C 06.00, c300} = {C 06.00, c310} + {C 06.00, c340}
v0293_m	C 06.00						(All)			{c070} = {c080} + {c090} + {c100} + {c110}
v0304_m	C 07.00.a						(070;080)		(All)	{c010} >= {c020}
v0305_m	C 07.00.a						(010-090;110;130)		(All)	{c090} = {c050} + {c060} + {c070} + {c080}
v0306_m	C 07.00.a						(010-090;110;130)		(All)	{c110} = {c040} + {c090} + {c100}
v0307_m	C 07.00.a						(010-090;110;130)		(All)	{c150} = {c110} + {c120} + {c130}
v0308_m	C 07.00.a						(010-060;080;140-280)		(All)	{c200} = {c150} - {c160} - (0.8 * {c170}) - (0.5 * {c180})
v0309_m	C 07.00.a	C 07.00.b					(090;110;130)		(All)	{C 07.00.a, c200} = {C 07.00.b, c210}
v0310_m	C 07.00.a							(010;030-150;200-220)	(All)	{r010} = {r070} + {r080} + {r090} + {r110} + {r130}
v0311_m	C 07.00.a							(160-190)	(All)	{r010} = {r080}
v0312_m	C 07.00.a							(150-240)	(All)	{r010} = {r140} + {r150} + {r160} + {r170} + {r180} + {r190} + {r200} + {r210} + {r220} + {r230} + {r240} + {r250} + {r260} + {r270} + {r280}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0313_m	C 07.00.a							(010;030;040)	(All)	{r010} = {r140} + {r150} + {r160} + {r170} + {r180} + {r190} + {r200} + {r220} + {r230} + {r240} + {r250} + {r260} + {270} + {r280}
v0314_m	C 07.00.a							(010;200)	(All)	{r090} >= {r100}
v0315_m	C 07.00.a							(010;200)	(All)	{r110} >= {r120}
v0316_m	C 07.00.a								(All)	{r140,c215} = 0
v0317_m	C 07.00.a								(All)	{r140,c220} = 0
v0318_m	C 07.00.a								(All)	{r150,c215} = {r150,c200} * 2%
v0319_m	C 07.00.a								(All)	{r170,c215} = {r170,c200} * 10%
v0320_m	C 07.00.a								(All)	{r180,c215} = {r180,c200} * 20%
v0321_m	C 07.00.a								(All)	{r190,c215} = {r190,c200} * 35%
v0322_m	C 07.00.a								(All)	{r200,c215} = {r200,c200} * 50%
v0323_m	C 07.00.a								(All)	{r210,c215} = {r210,c200} * 70%
v0324_m	C 07.00.a								(All)	{r220,c215} = {r220,c200} * 75%
v0325_m	C 07.00.a								(All)	{r230,c215} = {r230,c200}
v0326_m	C 07.00.a								(All)	{r240,c215} = {r240,c200} * 150%
v0327_m	C 07.00.a								(All)	{r250,c215} = {r250,c200} * 250%
v0328_m	C 07.00.a								(All)	{r270,c215} = {r270,c200} * 1250%
v0329_m	C 07.00.a						(All)		(All)	{c215} >= {c220}
v0330_m	C 08.01.a	C 08.01.b					(010;070-170)		(All)	{C 08.01.b, c120} <= {C 08.01.a, c110}
v0331_m	C 08.01.a							(020;090;110;260;280;290)	(All)	{r120} <= {r110}
v0332_m	C 08.01.a						(010;070)		(All)	{c030} <= {c020}
v0333_m	C 08.01.a	C 08.01.b					(010;070;090-170)		(All)	{C 08.01.b, c100} <= {C 08.01.a, c090}
v0334_m	C 08.01.a	C 08.01.b					(010;070-180)		(All)	{C 08.01.b, c130} <= {C 08.01.a, c110}
v0335_m	C 08.01.a						(010;070)		(All)	{c140} <= {c110}
v0336_m	C 08.01.a						(010;070)		(All)	{c270} <= {c260}
v0337_m	C 08.01.a							(020;040;050;060;070;080;090;110;150-220;260;280;290)	(All)	{r010} = {r020} + {r030} + {r040} + {r050} + {r060}
v0338_m	C 08.01.a							(020;090;110;260;280;290)	(All)	{r010} = {r070} + {r080} + {r160} + {r170} + {r180}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0339_m	C 08.01.a							(020;090;110;260;280;290)	(All)	{r080} = {r090} + {r100} + {r110} + {r130} + {r140} + {r150} + {r160}
v0340_m	C 08.01.a	C 08.02						(020-220;260-290)	(All)	{C 08.01.a, r070} = sum({C 08.02, (rNNN)})
v0341_m	C 08.01.a						(All)		(All)	{c260} <= {c255}
v0342_m	C 08.02						(All)		(All)	{c030} <= {c020}
v0343_m	C 08.02						(All)		(All)	{c100} <= {c090}
v0344_m	C 08.02						(All)		(All)	{c130} <= {c110}
v0345_m	C 08.02						(All)		(All)	{c140} <= {c110}
v0346_m	C 08.02						(All)		(All)	{c270} <= {c260}
v0347_m	C 08.02						(All)		(All)	{c090} = {c020} + {c070} + {c080}
v0348_m	C 08.02						(All)		(All)	{c260} <= {c255}
v0350_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r010, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c010, s002}
v0351_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r010, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c200, s002}
v0352_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r010, c080, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c215, s002}
v0353_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r020, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c010, s003}
v0354_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r020, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c200, s003}
v0355_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r020, c080, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c215, s003}
v0356_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r030, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c010, s004}
v0357_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r030, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c200, s004}
v0358_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r030, c080, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c215, s004}
v0359_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r040, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c010, s005}
v0360_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r040, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c200, s005}
v0361_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r040, c080, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c215, s005}
v0362_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r050, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c010, s006}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0363_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r050, c075, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c200, s006\}$
v0364_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r050, c080, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c215, s006\}$
v0365_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r060, c010, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c010, s007\}$
v0366_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r060, c075, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c200, s007\}$
v0367_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r060, c080, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c215, s007\}$
v0368_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r070, c010, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c010, s008\}$
v0369_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r070, c075, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c200, s008\}$
v0370_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r070, c080, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c215, s008\}$
v0371_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r075, c010, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r020, c010, s008\}$
v0372_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r075, c075, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r020, c200, s008\}$
v0373_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r075, c080, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r020, c215, s008\}$
v0374_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r080, c010, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c010, s009\}$
v0375_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r080, c075, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c200, s009\}$
v0376_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r080, c080, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c215, s009\}$
v0377_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r085, c010, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r020, c010, s009\}$
v0378_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r085, c075, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r020, c200, s009\}$
v0379_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r085, c080, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r020, c215, s009\}$
v0380_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{C 09.01.a, r090, c010, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c010, s010\}$

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0381_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r090, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c200, s010}
v0382_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r090, c080, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c215, s010}
v0383_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r095, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r020,c010, s010}
v0384_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r095, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r020,c200, s010}
v0385_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r095, c080, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r020,c215, s010}
v0386_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r100, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c010, s011}
v0387_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r100, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c200, s011}
v0388_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r100, c080, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c215, s011}
v0389_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r110, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c010, s012}
v0390_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r110, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c200, s012}
v0391_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r110, c080, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c215, s012}
v0392_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r120, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c010, s013}
v0393_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r120, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c200, s013}
v0394_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r120, c080, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c215, s013}
v0395_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r130, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c010, s014}
v0396_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r130, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c200, s014}
v0397_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r130, c080, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c215, s014}
v0398_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r140, c010, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c010, s015}
v0399_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r140, c075, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c200, s015}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0400_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{\{C 09.01.a, r140, c080, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c215, s015\}$
v0401_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{\{C 09.01.a, r150, c010, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c010, s016\}$
v0402_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{\{C 09.01.a, r150, c075, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c200, s016\}$
v0403_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{\{C 09.01.a, r150, c080, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c215, s016\}$
v0404_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{\{C 09.01.a, r160, c010, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c010, s017\}$
v0405_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{\{C 09.01.a, r160, c075, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c200, s017\}$
v0406_m	C 09.01.a	C 07.00.a								$\text{sum}(\{\{C 09.01.a, r160, c080, (sNNN)\}) = \{C 07.00.a, r010, c215, s017\}$
v0407_m	C 09.01.a						(070-095)		(All)	$\{c080\} \geq \{c090\}$
v0408_m	C 09.01.a							(All)	(All)	$\{r075\} \leq \{r070\}$
v0409_m	C 09.01.a							(All)	(All)	$\{r085\} \leq \{r080\}$
v0410_m	C 09.01.a							(All)	(All)	$\{r095\} \leq \{r090\}$
v0411_m	C 09.01.b							(All)	(All)	$\{r075\} \leq \{r070\}$
v0412_m	C 09.01.b							(All)	(All)	$\{r085\} \leq \{r080\}$
v0413_m	C 09.01.b							(All)	(All)	$\{r095\} \leq \{r090\}$
v0414_m	C 09.02						(010-140)		(All)	$\{c105\} \geq \{c030\}$
v0415_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{\{C 09.02, r010, c010, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{\{C 08.01.a, r010, c020, (s003-004)\})$
v0416_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{\{C 09.02, r010, c105, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{\{C 08.01.a, r010, c110, (s003-004)\})$
v0417_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{\{C 09.02, r010, c090, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{\{C 08.01.a, r010, c230, (s003-004)\})$
v0418_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{\{C 09.02, r010, c110, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{\{C 08.01.a, r010, c255, (s003-004)\})$
v0420_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{\{C 09.02, r020, c010, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{\{C 08.01.a, r010, c020, (s005-006)\})$
v0421_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{\{C 09.02, r020, c105, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{\{C 08.01.a, r010, c110, (s005-006)\})$
v0422_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{\{C 09.02, r020, c090, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{\{C 08.01.a, r010, c230, (s005-006)\})$

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0423_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r020, c110, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c255, (s005-006)})
v0425_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r030, c010, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c020, (s007-012)})
v0426_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r030, c105, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c110, (s007-012)})
v0427_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r030, c090, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c230, (s007-012)})
v0428_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r030, c110, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c255, (s007-012)})
v0430_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r040, c010, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c020, (s009-010)})
v0431_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r040, c105, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c110, (s009-010)})
v0432_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r040, c090, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c230, (s009-010)})
v0433_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r040, c110, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c255, (s009-010)})
v0435_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r050, c010, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c020, (s007-008)})
v0436_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r050, c105, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c110, (s007-008)})
v0437_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r050, c090, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c230, (s007-008)})
v0438_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r050, c110, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c255, (s007-008)})
v0440_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r060, c010, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c020, (s013-017)})
v0441_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r060, c105, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c110, (s013-017)})
v0442_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r060, c090, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c230, (s013-017)})
v0443_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r060, c110, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c255, (s013-017)})
v0445_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r070, c010, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c020, (s013-014)})

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0446_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r070, c105, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{C 08.01.a, r010, c110, (s013-014)\})$
v0447_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r070, c090, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{C 08.01.a, r010, c230, (s013-014)\})$
v0448_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r070, c110, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{C 08.01.a, r010, c255, (s013-014)\})$
v0450_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r080, c010, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c020, s013\}$
v0451_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r080, c105, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c110, s013\}$
v0452_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r080, c090, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c230, s013\}$
v0453_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r080, c110, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c255, s013\}$
v0455_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r090, c010, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c020, s014\}$
v0456_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r090, c105, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c110, s014\}$
v0457_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r090, c090, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c230, s014\}$
v0458_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r090, c110, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c255, s014\}$
v0460_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r100, c010, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c020, s015\}$
v0461_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r100, c105, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c110, s015\}$
v0462_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r100, c090, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c230, s015\}$
v0463_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r100, c110, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c255, s015\}$
v0465_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r110, c010, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{C 08.01.a, r010, c020, (s016-017)\})$
v0466_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r110, c105, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{C 08.01.a, r010, c110, (s016-017)\})$
v0467_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r110, c090, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{C 08.01.a, r010, c230, (s016-017)\})$

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0468_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r110, c110, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{C 08.01.a, r010, c255, (s016-017)\})$
v0470_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r120, c010, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c020, s016\}$
v0471_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r120, c105, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c110, s016\}$
v0472_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r120, c090, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c230, s016\}$
v0473_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r120, c110, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c255, s016\}$
v0475_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r130, c010, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c020, s017\}$
v0476_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r130, c105, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c110, s017\}$
v0477_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r130, c090, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c230, s017\}$
v0478_m	C 09.02	C 08.01.a								$\text{sum}(\{C 09.02, r130, c110, (sNNN)\}) = \{C 08.01.a, r010, c255, s017\}$
v0480_m	C 10.01						(020;050)			$\{c050\} = \{c030\} + \{c040\}$
v0481_m	C 10.01						(020)			$\{c070\} \geq 65\%$
v0482_m	C 10.01	C 02.00								$\{r010, c080\} = \{C 02.00, r420, c010\}$
v0483_m	C 10.01							(020;060;080;090)		$\{r050\} = \{r070\} + \{r080\} + \{r090\}$
v0484_m	C 10.01									$\{r070, c080\} = \{r070, c060\} * 190\%$
v0485_m	C 10.01									$\{r070, c090\} = \{r070, c060\} * 0.8\%$
v0486_m	C 10.01									$\{r080, c080\} = \{r080, c060\} * 290\%$
v0487_m	C 10.01									$\{r080, c090\} = \{r080, c060\} * 0.8\%$
v0488_m	C 10.01									$\{r090, c080\} = \{r090, c060\} * 370\%$
v0489_m	C 10.01									$\{r090, c090\} = \{r090, c060\} * 2.4\%$
v0490_m	C 10.01	C 10.02								$\{C 10.01, r020, c010\} = (\{C 10.02, r001, c010\} * \{C 10.02, r001, c060\} + \{C 10.02, r002, c010\} * \{C 10.02, r002, c060\} + \dots + \{C 10.02, rNNN, c010\} * \{C 10.02, rNNN, c060\}) / \{C 10.01, r020, c060\}$
v0491_m	C 10.01	C 10.02								$\{C 10.01, r020, c070\} = (\{C 10.02, r001, c070\} * \{C 10.02, r001, c060\} + \{C 10.02, r002, c070\} * \{C 10.02, r002, c060\} + \dots + \{C 10.02, rNNN, c070\} * \{C 10.02, rNNN, c060\}) / \{C 10.01, r020, c060\}$
v0492_m	C 10.01	C 10.02						(020;060;080;090)		$\{C 10.01, r020\} = \text{sum}(\{C 10.02, (rNNN)\})$

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0493_m	C 10.02						(All)			{c070} >= 65%
v0494_m	C 11.00						(020;080)			{c030} = {c020} * 0%
v0495_m	C 11.00						(060;120)			{c030} = {c020} * 100%
v0496_m	C 11.00						(040;100)			{c030} = {c020} * 50%
v0497_m	C 11.00						(050;110)			{c030} = {c020} * 75%
v0498_m	C 11.00						(030;090)			{c030} = {c020} * 8%
v0499_m	C 11.00						(010;070)			{c040} = {c030} * 12.5
v0500_m	C 11.00	C 02.00								{r010,c040} = {C 02.00, r500,c010}
v0501_m	C 11.00							(010-030)		{r010} = {r020} + {r030} + {r040} + {r050} + {r060}
v0502_m	C 11.00	C 02.00								{r070,c040} = {C 02.00, r510,c010}
v0503_m	C 11.00							(010-030)		{r070} = {r080} + {r090} + {r100} + {r110} + {r120}
v0505_m	C 12.00						(010-240)			{c120} = {c070} + {c100} + {c110}
v0506_m	C 12.00						(010-240)			{c140} = {c120} + {c130}
v0507_m	C 12.00						(010-090;110-290)			{c210} = {c190} + {c200}
v0508_m	C 12.00						(250-290)			{c210} = {c220} + {c230} + {c240} + {c250} + {c260} + {c270}
v0509_m	C 12.00						(010-090;110-240)			{c210} = {c220} + {c230} + {c240} + {c250} + {c260} + {c270} + {c280} + {c310}
v0511_m	C 12.00	C 02.00								{r010,c380} = {C 02.00, r220,c010}
v0512_m	C 12.00							(010-040)		{r010} = {r030}
v0513_m	C 12.00							(050-370)		{r010} = {r030} + {r110} + {r180}
v0514_m	C 12.00							(190-270;330;340)		{r010} = {r250} + {r260} + {r270} + {r280} + {r290}
v0515_m	C 12.00	C 02.00								{r020,c380} = {C 02.00, r230,c010}
v0516_m	C 12.00							(010-040;200;220-270;290-320)		{r030} = {r040} + {r070}
v0517_m	C 12.00							(050-140;190;210;280;330-370)		{r030} = {r040} + {r070} + {r100}
v0518_m	C 12.00							(010-140;190-370)		{r040} = {r050} + {r060}
v0519_m	C 12.00							(010-370)		{r070} = {r080} + {r090}
v0520_m	C 12.00									{r100,c210} = {r100,c280}
v0521_m	C 12.00							(050-140;190-370)		{r110} = {r120} + {r150}
v0522_m	C 12.00							(050-140;190-370)		{r120} = {r130} + {r140}
v0523_m	C 12.00							(050-370)		{r150} = {r160} + {r170}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0524_m	C 12.00							(050-140;190-370)		{r180} = {r190} + {r220}
v0525_m	C 12.00							(050-140;190-370)		{r190} = {r200} + {r210}
v0526_m	C 12.00							(050-370)		{r220} = {r230} + {r240}
v0527_m	C 12.00							(All)		abs({r020}) <= abs({r010})
v0529_m	C 13.00						(010-420)			{c100} = {c050} + {c080} + {c090}
v0530_m	C 13.00						(010-420)			{c120} = {c100} + {c110}
v0531_m	C 13.00						(010-150;170-540)			{c190} = {c170} + {c180}
v0532_m	C 13.00						(010-150;170-540)			{c190} = {c200} + {c210} + {c220} + {c230} + {c240} + {c250} + {c260} + {c270} + {c280} + {c290} + {c300} + {c310} + {c320} + {c330} + {c350} + {c370}
v0533_m	C 13.00						(040-090)			{c190} = {c200} + {c210} + {c220} + {c230} + {c240} + {c250} + {c260} + {c270} + {c280} + {c290} + {c300} + {c310} + {c320} + {c330} + {c370}
v0535_m	C 13.00	C 02.00								{r010,c450} = {C 02.00, r430,c010}
v0536_m	C 13.00							(010-040)		{r010} = {r030}
v0537_m	C 13.00							(050-440)		{r010} = {r030} + {r170} + {r300}
v0538_m	C 13.00							(170-320;400;410)		{r010} = {r430} + {r440} + {r450} + {r460} + {r470} + {r480} + {r490} + {r500} + {r510} + {r520} + {r530} + {r540}
v0539_m	C 13.00	C 02.00								{r020,c450} = {C 02.00, r440,c010}
v0540_m	C 13.00							(010-040;180;200-340;370;380)		{r030} = {r040} + {r100}
v0541_m	C 13.00							(050-120;170;190;390-440)		{r030} = {r040} + {r100} + {r160}
v0542_m	C 13.00							(010-120;170-340;370-440)		{r040} = {r050} + {r060} + {r070} + {r080} + {r090}
v0543_m	C 13.00							(010-440)		{r100} = {r110} + {r120} + {r130} + {r140} + {r150}
v0544_m	C 13.00									{r160,c170} = {r160,c190}
v0545_m	C 13.00									{r160,c190} = {r160,c350}
v0546_m	C 13.00							(050-120;170-440)		{r170} = {r180} + {r240}
v0547_m	C 13.00							(050-120;170-440)		{r180} = {r190} + {r200} + {r210} + {r220} + {r230}
v0548_m	C 13.00							(050-440)		{r240} = {r250} + {r260} + {r270} + {r280} + {r290}
v0549_m	C 13.00							(050-120;170-440)		{r300} = {r310} + {r370}
v0550_m	C 13.00							(050-120;170-440)		{r310} = {r320} + {r330} + {r340} + {r350} + {r360}
v0551_m	C 13.00							(050-440)		{r370} = {r380} + {r390} + {r400} + {r410} + {r420}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0552_m	C 13.00							(All)		$\text{abs}(\{r020\}) \leq \text{abs}(\{r010\})$
v0553_m	C 14.00						(All)			$\{c340\} + \{c350\} + \{c360\} = \{c370\} + \{c380\} + \{c390\} + \{c400\}$
v0554_m	C 15.00						(010;020)		(All)	$\{c010\} \geq \{c020\}$
v0555_m	C 15.00						(010;020)		(All)	$\{c030\} \geq \{c010\}$
v0556_m	C 15.00						(010;020)		(All)	$\{c030\} \geq \{c040\}$
v0557_m	C 16.00.a	C 02.00								$\{r010,c071\} = \{C 02.00, r600,c010\}$
v0558_m	C 16.00.a									$\{r010,c071\} = \{r010,c070\} * 12.5$
v0559_m	C 16.00.a	C 02.00								$\{r020,c071\} = \{C 02.00, r610,c010\}$
v0560_m	C 16.00.a									$\{r020,c071\} = \{r020,c070\} * 12.5$
v0562_m	C 16.00.b									$\{r130,c071\} = \{r130,c070\} * 12.5$
v0563_m	C 16.00.a									if $\{r010,c010\} > 0$ or $\{r010,c020\} > 0$ or $\{r010,c030\} > 0$ then $\{r010,c070\} > 0$
v0564_m	C 17.00.a						(010;110;210;310;410; 510;610;710;810;910)			$\{c080\} = \{c010\} + \{c020\} + \{c030\} + \{c040\} + \{c050\} + \{c060\} + \{c070\}$
v0565_m	C 17.00.a						(020;120;220;320;420; 520;620;720;820;920)			$\{c080\} = \{c010\} + \{c020\} + \{c030\} + \{c040\} + \{c050\} + \{c060\} + \{c070\}$
v0566_m	C 17.00.a							(010;020;030;040;050; 060;070)		$\{r910\} = \{r010\} + \{r110\} + \{r210\} + \{r310\} + \{r410\} + \{r510\} + \{r610\} + \{r710\} + \{r810\}$
v0567_m	C 17.00.a							(010;020;030;040;050; 060;070;080)		$\{r920\} = \{r020\} + \{r120\} + \{r220\} + \{r320\} + \{r420\} + \{r520\} + \{r620\} + \{r720\} + \{r820\}$
v0568_m	C 17.00.b						(020;120;220;320;420; 520;620;720;820)			$\{c090\} \leq \{c100\}$
v0569_m	C 18.00								(All)	$\{r010,c060\} * 12.5 = \{r010,c070\}$
v0570_m	C 18.00								(All)	$\{r010,c060\} = \{r011,c060\} + \{r250,c060\} + \{r340,c060\} + \{r350,c060\}$
v0571_m	C 18.00								(All)	$\{r250,c060\} = \{r251,c060\} + \{r325,c060\} + \{r330,c060\}$
v0572_m	C 18.00								(All)	$\{r251,c060\} = \{r260,c060\} + \{r270,c060\} + \{r310,c060\} + \{r320,c060\} + \{r321,c060\}$
v0574_m	C 18.00								(All)	$\{r270,c060\} = \{r280,c060\} + \{r290,c060\} + \{r300,c060\}$
v0578_m	C 18.00								(All)	$\{r310,c050\} * 0.08 = \{r310,c060\}$
v0579_m	C 18.00								(All)	$\{r320,c050\} * 0.12 = \{r320,c060\}$
v0580_m	C 18.00	C 02.00								$\text{sum}(\{C 18.00, r010, c070, \{sNNN\}\}) = \{C 02.00, r540,c010\}$
v0581_m	C 19.00							(120-140;160;190;210; 220;350-370;390;420; 440;450)		$\{r010\} = \{r020\}$

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0582_m	C 19.00							(530;540)		{r010} = {r030} + {r060}
v0583_m	C 19.00							(010-060;090-110;170; 200;230-250;270-280; 320-340;400;430; 460-480;500-510; 550-600)		{r010} = {r030} + {r060} + {r090}
v0587_m	C 19.00							(010-060)		{r010} >= {r020}
v0589_m	C 19.00							(530;540)		{r030} = {r040}
v0590_m	C 19.00							(010-060;090-110;170; 200;230-250;270-280; 320-340;400;430; 460-480;500-510; 550-600)		{r030} = {r040} + {r050}
v0592_m	C 19.00							(120-140;160;190;210; 220;350-370;390;420; 440;450)		{r030} = {r050}
v0593_m	C 19.00							(530;540)		{r060} = {r070}
v0594_m	C 19.00							(010-060;090-110;170; 200;230-250;270-280; 320-340;400;430; 460-480;500-510; 550-600)		{r060} = {r070} + {r080}
v0596_m	C 19.00							(120-140;160;190;210; 220;350-370;390;420; 440;450)		{r060} = {r080}
v0597_m	C 19.00							(010-060)		{r090} = {r100} + {r110}
v0598_m	C 19.00							(120-140;160;190;210; 220;350-370;390;420; 440;450)		{r090} = {r110}
v0600_m	C 20.00						(030;060;090)			{c050} = sum(c070-150, c170-190, c210, c220)
v0601_m	C 20.00						(010;020;040;050;070; 080;100;110;120)			{c050} = sum(c070-190, c210, c220)
v0602_m	C 20.00						(030;060;090)			{c060} = sum(c240-320, c340-360, c380, c390)
v0603_m	C 20.00						(010;020;040;050;070; 080;100;110;120)			{c060} = sum(c240-360, c380, c390)
v0604_m	C 20.00						(All)			{c410} >= {c430}
v0605_m	C 20.00						(All)			{c420} >= {c440}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0606_m	C 20.00									$\{r010,c200\} = (\{r020,c190\} * \{r020,c200\} + \{r050,c190\} * \{r050,c200\} + \{r080,c190\} * \{r080,c200\}) / \{r010,c190\}$
v0607_m	C 20.00									$\{r010,c230\} = (\{r020,c220\} * \{r020,c230\} + \{r050,c220\} * \{r050,c230\} + \{r080,c220\} * \{r080,c230\}) / \{r010,c220\}$
v0608_m	C 20.00									$\{r010,c370\} = (\{r020,c360\} * \{r020,c370\} + \{r050,c360\} * \{r050,c370\} + \{r080,c360\} * \{r080,c370\}) / \{r010,c360\}$
v0609_m	C 20.00									$\{r010,c400\} = (\{r020,c390\} * \{r020,c400\} + \{r050,c390\} * \{r050,c400\} + \{r080,c390\} * \{r080,c400\}) / \{r010,c390\}$
v0610_m	C 20.00							(190-230;360-400)		$\{r010\} = \{r020\} + \{r050\} + \{r080\}$
v0611_m	C 20.00							(010-180;240-350; 410-440)		$\{r010\} = \{r020\} + \{r050\} + \{r080\} + \{r110\} + \{r120\}$
v0612_m	C 20.00							(010-150;170-180; 240-320;340-350)		$\{r020\} = \{r030\} + \{r040\}$
v0613_m	C 20.00							(160;330)		$\{r020\} = \{r040\}$
v0614_m	C 20.00							(010-150;170-180; 240-320;340-350)		$\{r050\} = \{r060\} + \{r070\}$
v0615_m	C 20.00							(160;330)		$\{r050\} = \{r070\}$
v0616_m	C 20.00							(010-150;170-180; 240-320;340-350)		$\{r080\} = \{r090\} + \{r100\}$
v0617_m	C 20.00							(160;330)		$\{r080\} = \{r100\}$
v0619_m	C 21.00								(All)	$\{r010,c060\} * 12.5 = \{r010,c070\}$
v0620_m	C 21.00								(All)	$\{r010,c060\} = \{r020,c060\} + \{r050,c060\} + \{r080,c060\} + \{r090,c060\}$
v0621_m	C 21.00								(All)	$\{r020,c050\} * 0.08 = \{r020,c060\}$
v0622_m	C 21.00							(030-040)	(All)	$\{r020\} = \{r030\} + \{r040\}$
v0623_m	C 21.00								(All)	$\{r050,c050\} * 0.08 = \{r050,c060\}$
v0624_m	C 21.00	C 02.00								$\text{sum}(\{C 21.00, r010,c070,(sNNN)\}) = \{C 02.00, r550,c010\}$
v0625_m	C 22.00									$\{r010,c090\} * 12.5 = \{r010,c100\}$
v0626_m	C 22.00									$\{r010,c090\} = \{r020,c090\} + \{r030,c090\} + \{r040,c090\} + \{r050,c090\}$
v0627_m	C 22.00							(020-050)		$\{r010\} = \{r020\} + \{r030\} + \{r040\}$
v0628_m	C 22.00							(020;030)		$\{r010\} <= +\{r120\} + \{r100\} + \{r110\}$
v0629_m	C 22.00	C 02.00								$\{C 22.00, r010,c100\} = \{C 02.00, r560,c010\}$
v0630_m	C 23.00									$\{r010,c060\} * 12.5 = \{r010,c070\}$

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0631_m	C 23.00									{r010,c060} = {r070,c060} + {r080,c060} + {r090,c060} + {r100,c060}
v0632_m	C 23.00							(010-060)		{r010} = {r020} + {r030} + {r040} + {r050}
v0633_m	C 23.00							(010-060)		{r010} = {r070} + {r080} + {r090}
v0634_m	C 23.00	C 02.00								{C 23.00, r010,c070} = {C 02.00, r570,c010}
v0635_m	C 24.00									{r010,c090} = max({r010,c170}, {r010,c180}) * 0.08
v0636_m	C 24.00									{r010,c120} * 12.5 = {r010,c130}
v0637_m	C 24.00									{r010,c120} = max({r010,c030}, {r010,c040}) + max({r010,c050}, {r010,c060}) + max({r010,c070}, {r010,c080}) + max({r010,c090}, {r010,c100}, {r010,c110})
v0638_m	C 24.00	C 02.00								{C 24.00, r010,c130} = {C 02.00, r580,c010}
v0639_m	C 25.00						(010-040)			{c080} * 12.5 = {c090}
v0640_m	C 25.00	C 02.00								{r010,c090} = {C 02.00, r640,c010}
v0641_m	C 25.00							(010-030;080;090)		{r010} = {r020} + {r030} + {r040}
v0642_m	C 25.00									{r020,c080} = max({r020,c040}, {r020,c050}) + max({r020,c060}, {r020,c070})
v0643_m	C 25.00	C 02.00								{r020,c090} = {C 02.00, r650,c010}
v0644_m	C 25.00	C 02.00								{r030,c090} = {C 02.00, r660,c010}
v0645_m	C 25.00	C 02.00								{r040,c090} = {C 02.00, r670,c010}
v0647_m	C 28.00						(All)			{c040} = sum(c060-180)
v0648_m	C 28.00						(All)			{c040} >= {c050}
v0649_m	C 28.00						(All)			{c040} >= abs({c190} + {c200})
v0650_m	C 28.00						(All)			{c210} = {c040} + {c190} + {c200}
v0651_m	C 28.00						(All)			{c210} >= {c220}
v0652_m	C 28.00						(All)			{c210} >= abs({c240} + {c250} + {c260} + {c270} + {c280} + {c290} + {c300} + {c310} + {c320})
v0653_m	C 28.00						(All)			{c330} = {c210} + {c240} + {c250} + {c260} + {c270} + {c280} + {c290} + {c300} + {c310} + {c320}
v0654_m	C 28.00						(All)			{c330} >= {c340}
v0655_m	C 28.00	C 04.00					(All)			{C 28.00, c230} = {C 28.00, c210} / {C 04.00, r220,c010} * 100
v0656_m	C 28.00	C 04.00					(All)			{C 28.00, c350} = {C 28.00, c330} / {C 04.00, r220,c010} * 100
v0657_m	C 40.00						(010-020;050-090)			{c020} >= {c010}
v0658_m	C 40.00							(010-020;050;070)		{r010} = sum(r020, r050-060)
v0659_m	C 40.00							(050;070)		{r020} = {r030} + {r040}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0660_m	C 40.00									{r050,c100} <= {r050,c090}
v0661_m	C 40.00									{r050,c090} <= {r050,c080}
v0662_m	C 40.00									{r050,c080} <= {r020,c070}
v0663_m	C 40.00									{r050,c110} <= {r050,c080}
v0664_m	C 40.00							(070)		{r110} <= {r100}
v0665_m	C 40.00							(070)		{r120} <= {r110}
v0666_m	C 40.00							(070)		{r130} <= {r100}
v0667_m	C 40.00							(020)		{r240} <= sum(r070-080)
v0668_m	C 41.00							(010;020)		{r010} = sum(r020-100)
v0669_m	C 42.00	C 01.00	C 45.00.a							{C 42.00, r070,c010} = {C 45.00.a, r150,c030} + sum({C 01.00, c010, (r800, r842, r930-950, r970-974)})
v0670_m	C 42.00	C 01.00								{C 42.00, r020,c010} = {C 01.00, r020,c010}
v0671_m	C 42.00	C 01.00								{C 42.00, r030,c010} = {C 01.00, r010,c010} - sum({C 01.00, c010, (r220, r240, r520, r660, r680, r730, r880, r900, r960)})
v0672_m	C 42.00	C 01.00								{C 42.00, r040,c010} = {C 01.00, r010,c010}
v0673_m	C 42.00	C 01.00								{C 42.00, r050,c010} = sum({C 01.00, c010, (r070, r092, r250, r300, r340, r370-390, r430-510, r524)})
v0674_m	C 42.00	C 01.00								{C 42.00, r060,c010} = {C 42.00, r050,c010} + {C 01.00, r520, c010}
v0675_m	C 42.00	C 01.00								{C 42.00, r080,c010} = {C 42.00, r070,c010} + sum({C 01.00, c010, (r520, r730, r960)})
v0676_m	C 42.00	C 01.00								{C 42.00, r010,c010} = {C 01.00, r020,c010} - sum({C 01.00, c010, (r220, r240, r520)})
v0677_m	C 43.00.a	C 45.00.a								{C 43.00.a, r010,c010} = sum({C 45.00.a, c030, (r060-090)})
v0678_m	C 43.00.a	C 45.00.a								sum({C 43.00.a, c010, (r040-060)}) = sum({C 45.00.a, c030, (r010-050)})
v0679_m	C 43.00.a	C 07.00.a	C 08.01.a							{C 43.00.a, r010,c020} = {C 07.00.a, r080,c220, s001} + {C 08.01.a, r030,c260, s001}
v0680_m	C 43.00.a	C 07.00.a	C 08.01.a							{C 43.00.a, r040,c020} = {C 07.00.a, r130,c220, s001} + {C 08.01.a, r060,c260, s001}
v0681_m	C 43.00.a	C 07.00.a	C 08.01.a							{C 43.00.a, r050,c020} <= {C 07.00.a, r110,c220, s001} + {C 08.01.a, r050,c260, s001}
v0682_m	C 43.00.a	C 07.00.a	C 08.01.a							{C 43.00.a, r060,c020} >= {C 07.00.a, r090,c220, s001} + {C 08.01.a, r040,c260, s001}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0683_m	C 43.00.a							(010-020)		{r020} <= {r010}
v0684_m	C 43.00.a							(010-020)		{r030} <= {r020}
v0685_m	C 43.00.b	C 07.00.a	C 12.00							{C 43.00.b, r290,c030} = sum({C 07.00.a, r070, c220, (s012, s014, s015, s016, s017)}) + {C 12.00, r010,c380}
v0686_m	C 43.00.b	C 07.00.a								{C 43.00.b, r080,c030} = {C 07.00.a, r070,c220, s013}
v0687_m	C 43.00.b	C 07.00.a								{C 43.00.b, r100,c030} = {C 07.00.a, r070,c220, s002}
v0688_m	C 43.00.b	C 07.00.a								{C 43.00.b, r180,c030} = {C 07.00.a, r070,c220, s007}
v0689_m	C 43.00.b	C 07.00.a								{C 43.00.b, r190,c030} = {C 07.00.a, r070,c220, s010}
v0690_m	C 43.00.b	C 07.00.a								{C 43.00.b, r200,c030} = {C 07.00.a, r040,c220, s010}
v0691_m	C 43.00.b	C 07.00.a								{C 43.00.b, r210,c030} = {C 07.00.a, r070,c220, s009}
v0692_m	C 43.00.b	C 07.00.a								{C 43.00.b, r220,c030} = {C 07.00.a, r020,c220, s009}
v0693_m	C 43.00.b	C 07.00.a								{C 43.00.b, r230,c030} = {C 07.00.a, r070,c220, s008}
v0694_m	C 43.00.b	C 07.00.a								{C 43.00.b, r260,c030} = {C 07.00.a, r020,c220, s008}
v0695_m	C 43.00.b	C 07.00.a								{C 43.00.b, r280,c030} = {C 07.00.a, r070,c220, s011}
v0696_m	C 43.00.b	C 07.00.a								sum({C 43.00.b, c030, (r110, r150)}) = {C 07.00.a, r070,c220, s003}
v0697_m	C 43.00.b	C 07.00.a								sum({C 43.00.b, c030, (r120, r160)}) = sum({C 07.00.a, r070, c220, (s005-006)})
v0698_m	C 43.00.b	C 07.00.a								sum({C 43.00.b, c030, (r130, r170)}) = {C 07.00.a, r070,c220, s004}
v0699_m	C 43.00.b	C 12.00								{C 43.00.b, r300,c030} = {C 12.00, r010,c380}
v0700_m	C 43.00.b							(010;030)		{r090} = sum(r100-130)
v0701_m	C 43.00.b							(010;030)		{r140} = sum(r150-170)
v0702_m	C 43.00.b							(010;030)		{r200} <= {r190}
v0703_m	C 43.00.b							(010;030)		{r220} <= {r210}
v0704_m	C 43.00.b							(010;030)		{r230} = {r240} + {r250}
v0705_m	C 43.00.b							(010;030)		{r250} = {r260} + {r270}
v0706_m	C 43.00.b							(010;030)		{r300} <= {r290}
v0707_m	C 43.00.b							(010;030)		{r320} <= {r310}
v0708_m	C 43.00.c	C 08.01.a								{C 43.00.c, r090,c040} <= sum({C 08.01.a, r020, c260, (s003-004)})
v0709_m	C 43.00.c	C 08.01.a								{C 43.00.c, r210,c040} <= sum({C 08.01.a, r020, c260, (s013-017)})

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0710_m	C 43.00.c	C 08.01.a								{C 43.00.c, r230,c040} <= sum({C 08.01.a, r020, c260, (s007-012)})
v0711_m	C 43.00.c	C 08.01.a								sum({C 43.00.c, c040, (r080, r140, r180)}) <= sum({C 08.01.a, r020, c260, (s005-006)})
v0712_m	C 43.00.c						(020;040)			{r090} = sum(r100-130)
v0713_m	C 43.00.c						(020;040)			{r140} = sum(r150-170)
v0714_m	C 43.00.c						(020;040)			{r200} <= {r190}
v0715_m	C 43.00.c						(020;040)			{r220} <= {r210}
v0716_m	C 43.00.c						(020;040)			{r230} = {r240} + {r250}
v0717_m	C 43.00.c						(020;040)			{r250} = {r260} + {r270}
v0718_m	C 43.00.c						(020;040)			{r300} <= {r290}
v0719_m	C 43.00.c						(020;040)			{r320} <= {r310}
v0720_m	C 45.00.a	C 01.00								{C 45.00.a, r110,c030} = {C 01.00, r015,c010} - sum({C 01.00, c010, (r220, r240, r520, r660, r680, r730)})
v0721_m	C 45.00.a	C 01.00								{C 45.00.a, r120,c030} = {C 01.00, r015,c010}
v0722_m	C 45.00.a	C 01.00								{C 45.00.a, r160,c030} = sum({C 01.00, c010, (r280-285)})
v0723_m	C 45.00.a	C 01.00								{C 45.00.a, r170,c030} = {C 45.00.a, r150,c030} + sum({C 01.00, c010, (r520, r730)})
v0724_m	C 45.00.a	C 40.00								{C 45.00.a, r040,c030} <= {C 40.00, r010,c050}
v0725_m	C 45.00.a	C 42.00	C 01.00							{C 45.00.a, r150,c030} = {C 42.00, r050,c010} + sum({C 01.00, c010, (r580, r622, r690-720, r740, r744)})
v0726_m	C 45.00.a	C 43.00.a	C 43.00.b	C 43.00.c						{C 45.00.a, r100,c030} = {C 43.00.a, r070,c010} + sum({C 43.00.b, c010, (r080-090, r140, r180-190, r210, r230, r280-290)}) + sum({C 43.00.c, c020, (r080-090, r140, r180-190, r210, r230, r280-290)})
v0727_m	C 45.00.b	C 45.00.a								{C 45.00.b, r180,c040} = sum({C 45.00.a, r180, (c010-030)}) / 3
v0728_m	C 45.00.b	C 45.00.a								{C 45.00.b, r190,c040} = sum({C 45.00.a, r190, (c010-030)}) / 3
v0729_m	C 45.00.a						(010-030)			{r120} >= {r110}
v0730_m	C 45.00.a						(010-030)			{r140} >= {r130}
v0731_m	C 45.00.a						(010-030)			{r170} >= {r150}
v0732_m	C 45.00.a						(010-030)			{r180} = {r110} / (sum(r010-100, r130, r150) - {r160})
v0733_m	C 45.00.a						(010-030)			{r190} = {r120} / (sum(r010-100, r140, r170) - {r160})
v0734_m	C 46.00.a						(All)			{r140} <= {r110}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0735_m	C 46.00.a							(030)		{r150} <= {r120}
v0763_m	F 01.01							(010)		{r010} = sum(r020-040)
v0764_m	F 01.01							(010)		{r050} = sum(r060-090)
v0765_m	F 01.01							(010)		{r100} = sum(r110-130)
v0766_m	F 01.01							(010)		{r140} = sum(r150-170)
v0767_m	F 01.01							(010)		{r270} = sum(r280-290)
v0768_m	F 01.01							(010)		{r380} = {r010} + {r050} + {r091} + {r100} + {r140} + {r171} + {r175} + {r180} + {r210} + {r231} + {r234} + {r240} + {r250} + {r260} + {r270} + {r300} + {r330} + {r360} + {r370}
v0769_m	F 01.01	F 04.01								{F 01.01, r050,c010} >= sum({F 04.01, c010, (r010, r060, r120)})
v0770_m	F 01.02							(010)		{r010} = {r020} + {r030} + {r040} + {r050} + {r060}
v0771_m	F 01.02							(010)		{r070} = {r080} + {r090} + {r100}
v0772_m	F 01.02							(010)		{r110} = {r120} + {r130} + {r140}
v0773_m	F 01.02							(010)		{r170} = {r175} + {r180} + {r190} + {r200} + {r210} + {r220} + {r230}
v0774_m	F 01.02	C 01.00								{F 01.02, r260,c010} >= {C 01.00, r330,c010} + {C 01.00, r360, c010} + {C 01.00, r410,c010} + {C 01.00, r490,c010}
v0775_m	F 01.02	F 01.03						(010)		{F 01.03, r310} = sum({F 01.02, ({r010}, {r061}, {r070}, {r110}, {r141}, {r150}, {r160}, {r170}, {r240}, {r270}, {r280}, {r290})}) + {F 01.03, r300}
v0777_m	F 01.02	F 10.00								{F 01.02, r020,c010} = {F 10.00, r290,c020}
v0779_m	F 01.03							(010)		{r090} = {r095} + {r128}
v0780_m	F 01.03							(010)		{r300} = {r010} + {r040} + {r050} + {r080} + {r090} + {r190} + {r200} + {r205} + {r210} + {r235} + {r240} + {r250} + {r260} + {r270}
v0781_m	F 01.03	C 01.00								{F 01.03, r040,c010} >= {C 01.00, r060}
v0782_m	F 01.03	C 01.00								abs({F 01.03, r090,c010}) > abs({C 01.00, r180,c010})
v0783_m	F 01.03	F 01.01								{F 01.03, r310,c010} = {F 01.01, r380,c010}
v0784_m	F 01.03	F 01.02	F 01.01							{F 01.03, r300,c010} + {F 01.02, r300,c010} = {F 01.01, r380, c010}
v0785_m	F 01.03	F 01.02								{F 01.03, r310,c010} = {F 01.03, r300,c010} + {F 01.02, r300, c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0786_m	F 01.03	F 02.00								{F 01.03, r250,c010} = {F 02.00, r690,c010}
v0787_m	F 02.00							(010)		{r010} = sum(r020-080)
v0788_m	F 02.00							(010)		{r090} = sum(r100-140)
v0789_m	F 02.00							(010)		{r160} = sum(r170-190)
v0790_m	F 02.00							(010)		{r220} = sum(r230-270)
v0791_m	F 02.00							(010)		{r390} = sum(r400-420)
v0792_m	F 02.00							(010)		{r430} = sum(r440-450)
v0793_m	F 02.00							(010)		{r460} = sum(r470-500)
v0794_m	F 02.00							(010)		{r520} = sum(r530-570)
v0795_m	F 02.00							(010)		{r610} = {r010} - {r090} - {r150} + {r160} + {r200} - {r210} + {r220} + {r280} + {r285} + {r290} + {r295} + {r300} + {r310} + {r320} + {r330} + {r340} - {r350} - {r360} - {r390} - {r430} - {r455} - {r460} - {r510} - {r520} + {r580} + {r590} + {r600}
v0798_m	F 02.00							(010)		{r670} = sum(r680-690)
v0799_m	F 04.01							(010-020)		{r060} = sum(r070-110)
v0800_m	F 04.01							(010-020)		{r120} = sum(r130-180)
v0801_m	F 04.02							(010-020)		{r060} = sum(r070-110)
v0802_m	F 04.02							(010-020)		{r120} = sum(r130-180)
v0803_m	F 04.02							(010)		{r190} = {r010} + {r060} + {r120}
v0804_m	F 04.02							(020)		{r190} = {r060} + {r120}
v0805_m	F 04.03						(010-190)			{c030} = sum(c010-020)
v0806_m	F 04.03							(010-040)		{r060} = sum(r070-110)
v0807_m	F 04.03							(010-040)		{r120} = sum(r130-180)
v0808_m	F 04.03							(010-040)		{r190} = {r010} + {r060} + {r120}
v0809_m	F 04.04						(010-280)			{c060} = {c010} + {c020} + {c030} + {c040} + {c050}
v0810_m	F 04.04							(010-060)		{r010} = sum(r020-060)
v0811_m	F 04.04							(010-060)		{r070} = sum(r080-130)
v0812_m	F 04.04							(010-060)		{r150} = sum(r160-200)
v0813_m	F 04.04							(010-060)		{r210} = sum(r220-270)
v0814_m	F 04.04	F 01.01								{F 01.01, r210,c010} = {F 04.04, r280,c060}
v0815_m	F 04.04	F 01.01								{F 01.01, r220,c010} = {F 04.04, r150,c060}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0816_m	F 04.04	F 01.01								{F 01.01, r230,c010} = {F 04.04, r210,c060}
v0817_m	F 07.00							(070;110)		{r010} >= {r020}
v0818_m	F 07.00							(070;110)		{r010} >= sum(r030-050)
v0819_m	F 07.00							(010-110)		{r060} = sum(r070-110)
v0820_m	F 07.00							(010-110)		{r120} = sum(r130-180)
v0821_m	F 07.00							(010-090)		{r120} = sum(r200-260)
v0822_m	F 07.00							(010-090)		{r120} >= {r310}
v0823_m	F 07.00							(010-090)		{r120} >= sum(r270-280)
v0824_m	F 07.00							(010-090)		{r120} >= sum(r290-300)
v0825_m	F 07.00							(070;110)		{r190} = {r010} + {r060} + {r120}
v0826_m	F 07.00							(010-060;080-104)		{r190} = {r060} + {r120}
v0827_m	F 08.01.a							(010;034)		{r020} = {r030} + {r040}
v0828_m	F 08.01.a							(010-035)		{r050} = {r060} + {r110} + {r160} + {r210} + {r260} + {r310}
v0829_m	F 08.01.a	F 08.01.b						(010;034)		{F 08.01.b, r450} = sum({F 08.01.a, ({r010}, {r020}, {r050}, {r360}, {r440})})
v0830_m	F 08.01.a	F 08.01.b						(020;030;035)		{F 08.01.b, r450} = sum({F 08.01.a, ({r050}, {r360}, {r440})})
v0831_m	F 08.01.a	F 10.00								{F 08.01.a, r010,c010} = {F 10.00, r290,c020}
v0834_m	F 09.01							(010)		{r020} <= {r010}
v0835_m	F 09.01							(010)		{r090} = sum(r110-160)
v0836_m	F 09.01							(010)		{r100} <= {r090}
v0837_m	F 09.01							(010)		{r170} = sum(r190-240)
v0838_m	F 09.01							(010)		{r180} <= {r170}
v0839_m	F 09.02							(020)		{r010} = sum(r020-070)
v0840_m	F 09.02							(010)		{r080} = sum(r090-140)
v0841_m	F 09.02							(020)		{r150} = sum(r160-210)

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0842_m	F 10.00						(010;030;050;070;090; 110;130;150;170;190; 210-250;270;290)			{c040} <= {c030}
v0843_m	F 10.00							(010-030)		{r010} = sum(r030-060)
v0844_m	F 10.00							(010-030)		{r020} <= {r010}
v0845_m	F 10.00							(010-030)		{r070} = sum(r090-120)
v0846_m	F 10.00							(010-030)		{r080} <= {r070}
v0847_m	F 10.00							(010-030)		{r130} = sum(r150-180)
v0848_m	F 10.00							(010-030)		{r140} <= {r130}
v0849_m	F 10.00							(010-030)		{r200} <= {r190}
v0850_m	F 10.00							(010-030)		{r260} <= {r250}
v0851_m	F 10.00							(010-030)		{r280} <= {r270}
v0852_m	F 10.00							(010-040)		{r290} = sum(r010, r070, r130, r190, r250, r270)
v0853_m	F 10.00						(010-320)			if {c030} != 0 then {c010} != 0 and {c020} != 0 and {c022} != 0 and {c025} != 0 and {c040} != 0
v0854_m	F 10.00							(010-030)		sum(r300-320) <= {r290}
v0855_m	F 10.00	F 01.01								{F 10.00, r290,c010} = {F 01.01, r060,c010}
v0856_m	F 10.00	F 01.02								{F 10.00, r290,c020} = {F 01.02, r020,c010}
v0857_m	F 11.01						(010-020;040;060-070; 090;110-120;140; 160-250;270;290-300; 320;340-350;370; 390-500)			{c040} <= {c030}
v0858_m	F 11.01							(010-030)		{r010} = sum(r020-050)
v0859_m	F 11.01							(010-030)		{r060} = sum(r070-100)
v0860_m	F 11.01							(010-030)		{r110} = sum(r120-150)
v0862_m	F 11.01							(010-040)		{r230} = {r010} + {r060} + {r110} + {r160} + {r210} + {r220}
v0863_m	F 11.01							(010-030)		{r240} = sum(r250-280)
v0864_m	F 11.01							(010-030)		{r290} = sum(r300-330)
v0865_m	F 11.01							(010-030)		{r340} = sum(r350-380)
v0867_m	F 11.01							(010-040)		{r460} = {r240} + {r290} + {r340} + {r390} + {r440} + {r450}
v0868_m	F 11.01						(010-530)			if {c030} != 0 then {c010} != 0 and {c020} != 0 and {c040} != 0
v0869_m	F 11.01							(010-030)		sum(r510-530) <= {r500}
v0870_m	F 11.01	F 01.01								{F 11.01, r500,c010} = {F 01.01, r240,c010}
v0874_m	F 05.00							(010)		{r080} = sum(r010-020, r040-070)
v0875_m	F 05.00							(020-060)		{r080} = sum(r010-070)

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0876_m	F 05.00							(050)		{r080} >= {r130}
v0877_m	F 05.00							(060)		{r080} >= sum(r110-120)
v0878_m	F 05.00							(020-060)		{r080} >= sum(r090-100)
v0879_m	F 06.00							(010)		{r190} = sum(r010-180)
v0880_m	F 16.07.a							(010)		{r010} = sum(r020-050)
v0881_m	F 16.07.a							(020)		{r010} = sum(r030-050)
v0882_m	F 16.07.a							(010;020)		{r060} = sum(r070-090)
v0884_m	F 16.07.a							(020)		{r100} = sum(r110-120, r140)
v0885_m	F 16.07.a							(010)		{r100} >= sum(r110-140)
v0886_m	F 16.07.a							(010-020)		{r150} = {r010} + {r060} + {r100}
v0887_m	F 16.07.b							(040)		{r150} = {r060} + {r100}
v0888_m	F 16.07.b							(040)		{r100} = sum(r110-140)
v0889_m	F 12.00						(020-530)			{c070} = {c010} + {c020} + {c030} + {c040} + {c050} + {c060}
v0890_m	F 12.00							(010-090)		{r030} = sum(r040-080)
v0891_m	F 12.00							(010-090)		{r090} = sum(r100-150)
v0892_m	F 12.00							(010-090)		{r170} = sum(r180-220)
v0893_m	F 12.00							(010-090)		{r230} = sum(r240-290)
v0894_m	F 12.00							(010-080)		{r530} = {r020} + {r160} + {r300} + {r330} + {r470} + {r500}
v0895_m	F 12.00							(090)		{r530} = {r010} + {r020} + {r160} + {r300} + {r330} + {r470} + {r500}
v0896_m	F 15.00.a						(010-190)			{c020} + {c030} <= {c010}
v0897_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r020, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r070,c010}
v0898_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r030, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r080,c010}
v0899_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r040, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r090,c010}
v0900_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r060, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r110,c010}
v0901_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r070, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r120,c010}
v0902_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r080, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r130,c010}
v0903_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r100, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r150,c010}
v0904_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r110, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r160,c010}
v0905_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r120, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r170,c010}
v0906_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r140, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r190,c010}
v0907_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r150, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r200,c010}
v0908_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r170, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r220,c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0909_m	F 15.00.a	F 01.01								sum({F 15.00.a, r180, ({c010}, {c080})}) <= {F 01.01, r230,c010}
v0911_m	F 15.00.b						(010-190)			{c050} + {c060} <= {c040}
v0912_m	F 15.00.b	F 08.01.a								{F 15.00.b, r190,c060} <= xsum({F 08.01.a, (r100, r150, r200, r250, r300, r350, c010-035)})
v0914_m	F 14.00							(060)		{r010} = sum(r020-040)
v0915_m	F 14.00							(010-050;070-080)		{r010} = sum(r020-050)
v0916_m	F 14.00							(060)		{r060} = sum(r070-080)
v0917_m	F 14.00							(010-050;070-080)		{r060} = sum(r070-090)
v0918_m	F 14.00							(060)		{r100} = sum(r110-120)
v0919_m	F 14.00							(010-030;070-080)		{r100} = sum(r110-130)
v0920_m	F 14.00							(060)		{r150} = {r160} + {r170} + {r190}
v0921_m	F 14.00							(010-050;070-080)		{r150} = sum(r160-200)
v0922_m	F 14.00							(060)		{r210} = {r230}
v0923_m	F 14.00							(010-050;070-080)		{r210} = sum(r220-240)
v0924_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r010, (c010-030)}) = {F 01.01, r050,c010}
v0925_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r020, (c010-030)}) = {F 01.01, r060,c010}
v0926_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r030, (c010-030)}) = {F 01.01, r070,c010}
v0927_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r040, (c010-030)}) = {F 01.01, r080,c010}
v0928_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r050, (c010-030)}) = {F 01.01, r090,c010}
v0929_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r060, (c010-030)}) = {F 01.01, r100,c010}
v0930_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r070, (c010-030)}) = {F 01.01, r110,c010}
v0931_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r080, (c010-030)}) = {F 01.01, r120,c010}
v0932_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r090, (c010-030)}) = {F 01.01, r130,c010}
v0933_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r100, (c010-030)}) = {F 01.01, r140,c010}
v0934_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r110, (c010-030)}) = {F 01.01, r150,c010}
v0935_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r120, (c010-030)}) = {F 01.01, r160,c010}
v0936_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r130, (c010-030)}) = {F 01.01, r170,c010}
v0937_m	F 14.00	F 01.01								sum({F 14.00, r140, (c010-030)}) = {F 01.01, r240,c010}
v0938_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r150, (c010-030)}) = {F 01.02, r010,c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0939_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r160, (c010-030)}) = {F 01.02, r020,c010}
v0940_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r170, (c010-030)}) = {F 01.02, r030,c010}
v0941_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r180, (c010-030)}) = {F 01.02, r040,c010}
v0942_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r190, (c010-030)}) = {F 01.02, r050,c010}
v0943_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r200, (c010-030)}) = {F 01.02, r060,c010}
v0944_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r210, (c010-030)}) = {F 01.02, r070,c010}
v0945_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r220, (c010-030)}) = {F 01.02, r080,c010}
v0946_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r230, (c010-030)}) = {F 01.02, r090,c010}
v0947_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r240, (c010-030)}) = {F 01.02, r100,c010}
v0948_m	F 14.00	F 01.02								sum({F 14.00, r250, (c010-030)}) = {F 01.02, r150,c010}
v0949_m	F 20.01							(010-020)		{r010} = sum(r020-040)
v0950_m	F 20.01							(010-020)		{r050} = sum(r060-090)
v0951_m	F 20.01							(010-020)		{r100} = sum(r110-130)
v0952_m	F 20.01							(010-020)		{r140} = sum(r150-170)
v0953_m	F 20.01							(010-020)		{r320} = {r010} + {r050} + {r091} + {r100} + {r140} + {r171} + {r175} + {r180} + {r210} + {r231} + {r234} + {r240} + {r250} + {r260} + {r270} + {r280} + {r290} + {r300} + {r310}
v0954_m	F 20.02							(010-020)		{r010} = {r020} + {r030} + {r040} + {r050} + {r060}
v0955_m	F 20.02							(010-020)		{r070} = {r080} + {r090} + {r100}
v0956_m	F 20.02							(010-020)		{r110} = {r120} + {r130} + {r140}
v0957_m	F 20.02							(010-020)		{r220} = {r010} + {r061} + {r070} + {r110} + {r141} + {r150} + {r160} + {r170} + {r180} + {r190} + {r200} + {r210}
v0958_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r010,c010} + {F 20.02, r010,c020} = {F 01.02, r010, c010}
v0959_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r020,c010} + {F 20.02, r020,c020} = {F 01.02, r020, c010}
v0960_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r030,c010} + {F 20.02, r030,c020} = {F 01.02, r030, c010}
v0961_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r040,c010} + {F 20.02, r040,c020} = {F 01.02, r040, c010}
v0962_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r050,c010} + {F 20.02, r050,c020} = {F 01.02, r050, c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0963_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r060,c010} + {F 20.02, r060,c020} = {F 01.02, r060, c010}
v0964_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r070,c010} + {F 20.02, r070,c020} = {F 01.02, r070, c010}
v0965_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r080,c010} + {F 20.02, r080,c020} = {F 01.02, r080, c010}
v0966_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r090,c010} + {F 20.02, r090,c020} = {F 01.02, r090, c010}
v0967_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r100,c010} + {F 20.02, r100,c020} = {F 01.02, r100, c010}
v0968_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r110,c010} + {F 20.02, r110,c020} = {F 01.02, r110, c010}
v0969_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r120,c010} + {F 20.02, r120,c020} = {F 01.02, r120, c010}
v0970_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r130,c010} + {F 20.02, r130,c020} = {F 01.02, r130, c010}
v0971_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r140,c010} + {F 20.02, r140,c020} = {F 01.02, r140, c010}
v0972_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r150,c010} + {F 20.02, r150,c020} = {F 01.02, r150, c010}
v0973_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r160,c010} + {F 20.02, r160,c020} = {F 01.02, r160, c010}
v0974_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r170,c010} + {F 20.02, r170,c020} = {F 01.02, r170, c010}
v0975_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r180,c010} + {F 20.02, r180,c020} = {F 01.02, r240, c010}
v0976_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r190,c010} + {F 20.02, r190,c020} = {F 01.02, r270, c010}
v0977_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r200,c010} + {F 20.02, r200,c020} = {F 01.02, r280, c010}
v0978_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r210,c010} + {F 20.02, r210,c020} = {F 01.02, r290, c010}
v0979_m	F 20.02	F 01.02								{F 20.02, r220,c010} + {F 20.02, r220,c020} = {F 01.02, r300, c010}
v0980_m	F 20.03							(010-020)		{r250} = {r010} - {r020} - {r030} + {r040} + {r050} - {r060} + {r070} + {r080} + {r085} + {r090} + {r095} + {r100} + {r110} + {r120} + {r130} + {r140} - {r150} - {r160} - {r170} - {r175} - {r180} - {r190} - {r200} - {r210} + {r220} + {r230} + {r240}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v0983_m	F 20.04						(080-240)		(All)	{c010} >= {c020}
v0985_m	F 20.04							(010)	(All)	{r010} >= sum(r020-030)
v0986_m	F 20.04							(010)	(All)	{r040} >= sum(r050-070)
v0987_m	F 20.04							(010-030)	(All)	{r080} = sum(r090-130)
v0988_m	F 20.04							(010-030)	(All)	{r140} = {r150} + {r160} + {r170} + {r180} + {r190} + {r220}
v0989_m	F 20.04							(010-020)	(All)	{r190} >= {r200}
v0990_m	F 20.04							(010-020)	(All)	{r220} >= {r230}
v0991_m	F 20.05.a						(010-030)		(All)	{c010} >= {c020}
v0992_m	F 20.05.a	F 20.05.b					(010-030)		(All)	{F 20.05.a, c010} >= {F 20.05.b, c030}
v0993_m	F 20.06							(010)	(All)	{r010} >= sum(r020-030)
v0994_m	F 20.06							(010)	(All)	{r040} >= sum(r050-060)
v0995_m	F 20.06							(010)	(All)	{r070} = sum(r080-130)
v0996_m	F 30.01						(010)			{c020} <= {c010}
v0997_m	F 30.01						(010)			{c060} <= {c050}
v0998_m	F 30.01						(010)			if {c020} != 0 then {c030} != 0
v0999_m	F 30.02							(010-030)		{r010} = sum(r030-060)
v1000_m	F 30.02							(010-030)		{r020} <= {r010}
v1001_m	F 30.02							(010-030)		{r070} = sum(r080-110)
v1002_m	F 30.02							(010-030)		{r130} <= {r120}
v1003_m	F 30.02	F 01.01								sum({F 30.02, r030, (c010-030)}) <= sum({F 01.01, c010, (r060, r092, r240)})
v1004_m	F 30.02	F 01.01								sum({F 30.02, r040, (c010-030)}) <= sum({F 01.01, c010, (r070, r093, r110, r150, r172, r176, r235)})
v1005_m	F 30.02	F 01.01								sum({F 30.02, r050, (c010-030)}) <= sum({F 01.01, c010, (r080, r094, r120, r160, r173, r177, r190, r220, r232, r236)})
v1006_m	F 30.02	F 01.01								sum({F 30.02, r060, (c010-030)}) <= sum({F 01.01, c010, (r090, r095, r130, r170, r174, r178, r200, r230, r233, r237)})
v1007_m	F 30.02	F 01.02								sum({F 30.02, r090, (c010-030)}) <= sum({F 01.02, c010, (r020, r062, r150)})
v1008_m	F 30.02	F 01.02								sum({F 30.02, r100, (c010-030)}) <= sum({F 01.02, c010, (r040, r064, r080, r120, r142)})
v1009_m	F 30.02	F 01.02								sum({F 30.02, r110, (c010-030)}) <= sum({F 01.02, c010, (r050, r065, r090, r130, r143)})

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1010_m	F 30.02	F 01.03								sum({F 30.02, r080, (c010-030)}) <= sum({F 01.03, c010, (r010, r040, r050)})
v1014_m	F 30.02	F 08.01.a								sum({F 30.02, r100, (c010-030)}) <= xsum({F 08.01.a, (r210, r260, c010-030)})
v1015_m	F 30.02	F 09.01								sum({F 30.02, r120, (c010-030)}) <= sum({F 09.01, c010, (r060-070, r140-150, r220-230)})
v1016_m	F 30.02	F 09.01								sum({F 30.02, r130, (c010-030)}) <= sum({F 09.01, c010, (r020, r100, r180)})
v1017_m	F 30.02	F 30.01								sum({F 30.02, r010, (c010-030)}) <= {F 30.01, r010,c010}
v1018_m	F 30.02	F 30.01								sum({F 30.02, r120, (c010-030)}) = {F 30.01, r010,c050}
v1019_m	F 30.02	F 30.01								xsum({F 30.02, (r050-060, c010-030)}) = {F 30.01, r010,c020}
v1020_m	F 30.02	F 30.01								xsum({F 30.02, (r090-110, c010-030)}) <= {F 30.01, r010,c040}
v1021_m	F 31.01							(010-050)		{r010} = sum(r020-040)
v1022_m	F 31.01							(010-050)		{r050} <= {r010}
v1024_m	F 31.01							(010-050)		{r100} <= {r090}
v1025_m	F 31.01							(010-050)		if sum(r050, r100) > 0 then {r130} > 0
v1026_m	F 31.01	F 01.01								sum({F 31.01, r020, (c010-050)}) <= sum({F 01.01, c010, (r070, r093, r110, r150, r172, r176, r235)})
v1027_m	F 31.01	F 01.02								sum({F 31.01, r080, (c010-050)}) <= sum({F 01.02, c010, (r050, r065, r090, r130, r143)})
v1028_m	F 31.01	F 01.01								sum({F 31.01, r030, (c010-050)}) <= sum({F 01.01, c010, (r080, r094, r120, r160, r173, r177, r190, r220, r232, r236)})
v1029_m	F 31.01	F 01.01								sum({F 31.01, r040, (c010-050)}) <= sum({F 01.01, c010, (r090, r095, r130, r170, r174, r178, r200, r230, r233, r237)})
v1030_m	F 31.01	F 07.00								sum({F 31.01, r050, (c010-050)}) <= sum({F 07.00, c070, (r010, r090-110, r150-180)})
v1031_m	F 31.01	F 07.00	F 43.00							sum({F 31.01, r130, (c010-050)}) <= xsum(ABS({F 07.00, (r090-110, r150-180, c080-104)})) + {F 43.00, r070,c050}
v1032_m	F 31.01	F 08.01.a								sum({F 31.01, r070, (c010-050)}) <= sum({F 08.01.a, r050, (c010-035)}) - sum({F 08.01.a, r060, (c010-035)}) - sum({F 08.01.a, r110, (c010-035)})
v1033_m	F 31.01	F 08.01.a								sum({F 31.01, r080, (c010-050)}) <= sum({F 08.01.a, r360, (c010-035)})

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1034_m	F 31.01	F 09.01								sum({F 31.01, r090, (c010-050)}) <= sum({F 09.01, c010, (r050-080, r130-160, r210-240)})
v1035_m	F 31.01	F 09.01								sum({F 31.01, r100, (c010-050)}) <= sum({F 09.01, c010, (r020, r100, r180)})
v1036_m	F 31.01	F 09.02								sum({F 31.01, r110, (c010-050)}) <= sum({F 09.02, c020, (r040-070)}) + sum({F 09.02, c010, (r110-140)}) + sum({F 09.02, c020, (r180-210)})
v1037_m	F 31.01	F 10.00	F 11.01	F 11.02						sum({F 31.01, r120, (c010-050)}) <= {F 10.00, r290,c030} - sum({F 10.00, c030, (r050-060, r110-120, r170-180)}) + {F 11.01, r500,c030} - sum({F 11.01, c030, (r040-050, r090-100, r140-150, r270-280, r320-330, r370-380)}) + {F 11.02, r230, c010} - sum({F 11.02, c010, (r040-050, r090-100, r140-150)})
v1038_m	F 16.01.a							(010)		{r020} = sum(r030-070)
v1039_m	F 16.01.a							(010)		{r080} = sum(r090-140)
v1040_m	F 16.01.a							(020)		{r160} = sum(r170-220)
v1041_m	F 16.01.a	F 16.01.b						(010)		{F 16.01.b, r270} = {F 16.01.a, r010} + {F 16.01.a, r020} + {F 16.01.a, r080} + {F 16.01.a, r150} + {F 16.01.a, r250}
v1042_m	F 16.01.a	F 16.01.b						(020)		{F 16.01.b, r270} = {F 16.01.a, r010} + {F 16.01.a, r160} + {F 16.01.a, r230} + {F 16.01.a, r240} + {F 16.01.a, r250} + {F 16.01.a, r260}
v1043_m	F 16.02							(010)		{r070} = sum(r010-060)
v1044_m	F 16.03							(010)		{r090} = sum(r010-080)
v1045_m	F 16.04							(010)		{r070} = sum(r010-060)
v1046_m	F 16.05							(010)		{r070} = sum(r010-060)
v1047_m	F 22.01							(010)		{r010} = sum(r020, r060, r070, r080, r110, r120, r130, r140, r180, r190, r200, r210, r220)
v1048_m	F 22.01							(010)		{r230} = sum(r240-290)
v1049_m	F 03.00							(010)		{r020} = sum(r040-090) + sum(r110, r150, r190, r240, r280, r320, r330)
v1050_m	F 03.00							(010)		{r110} = sum(r120-140)
v1051_m	F 03.00							(010)		{r150} = sum(r160-180)
v1052_m	F 03.00							(010)		{r190} = sum(r200-230)
v1053_m	F 03.00							(010)		{r240} = sum(r250-270)
v1054_m	F 03.00							(010)		{r280} = sum(r290-310)

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1055_m	F 03.00							(010)		{r340} = sum(r010, r020)
v1056_m	F 03.00							(010)		{r340} = sum(r350-360)
v1058_m	F 46.00							(060-080)		{r210} = {r040} + {r050} + {r060} + {r070} + {r080} + {r090} + {r100} + {r110} + {r120} + {r130} + {r160} + {r170} + {r190} + {r200}
v1059_m	F 46.00							(010-020)		{r210} = {r040} + {r050} + {r060} + {r090} + {r100} + {r110} + {r140} + {r150} + {r170} + {r180}
v1060_m	F 46.00							(040)		{r210} = {r040} + {r090} + {r110} + {r140} + {r150} + {r160} + {r170} + {r180} + {r190}
v1061_m	F 46.00							(090)		{r210} = {r040} + {r100} + {r110} + {r120} + {r130} + {r170} + {r180} + {r190}
v1062_m	F 46.00							(110)		{r210} = {r040} + {r110} + {r160} + {r190}
v1063_m	F 46.00							(120)		{r210} = {r040} + {r120} + {r130} + {r160} + {r190} + {r200}
v1064_m	F 46.00							(050)		{r210} = {r040} + {r160} + {r170} + {r190} + {r200}
v1065_m	F 46.00							(100)		{r210} = {r040} + {r100} + {r160} + {r190} + {r200}
v1066_m	F 46.00							(030)		{r210} = {r040} + {r060} + {r070} + {r080} + {r090} + {r110} + {r140} + {r150} + {r160} + {r170} + {r190}
v1067_m	F 46.00							(130-140)		{r210} = sum(r040-200)
v1068_m	F 13.01							(010-050)		sum(r020-040) <= {r010}
v1069_m	F 13.01	F 01.01								sum({F 13.01, r010, (c010-050)}) <= sum({F 01.01, c010, (r090, r130, r170, r200, r230)})
v1070_m	F 13.01	F 04.01	F 04.02	F 04.03	F 04.04					sum({F 13.01, r020, (c010-050)}) <= {F 04.01, r160,c010} + {F 04.02, r160,c010} + {F 04.03, r160,c030} + {F 04.04, r110, c060} + {F 04.04, r250,c060}
v1071_m	F 13.01	F 04.01	F 04.02	F 04.03	F 04.04					sum({F 13.01, r030, (c010-050)}) <= {F 04.01, r170,c010} + {F 04.02, r170,c010} + {F 04.03, r170,c030} + {F 04.04, r120, c060} + {F 04.04, r260,c060}
v1072_m	F 13.01	F 04.01	F 04.02	F 04.03	F 04.04					sum({F 13.01, r040, (c010-050)}) <= {F 04.01, r180,c010} + {F 04.02, r180,c010} + {F 04.03, r180,c030} + {F 04.04, r130, c060} + {F 04.04, r270,c060}
v1073_m	F 13.01	F 09.02								{F 13.01, r010,c050} <= {F 09.02, r080,c010}
v1074_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r010, (c010-020)}) = sum({F 05.00, r090, (c020-060)})
v1075_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r010, (c010-050)}) <= sum({F 05.00, r080, (c010-060)})

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1076_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r010, (c030-040)}) = sum({F 05.00, r100, (c020-060)})
v1077_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r020, (c010-020)}) = {F 05.00, r090,c040}
v1078_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r020, (c010-050)}) <= {F 05.00, r080,c040}
v1079_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r020, (c030-040)}) = {F 05.00, r100,c040}
v1080_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r030, (c010-020)}) = {F 05.00, r090,c050}
v1081_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r030, (c010-050)}) <= {F 05.00, r080,c050}
v1082_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r030, (c030-040)}) = {F 05.00, r100,c050}
v1083_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r040, (c010-020)}) = {F 05.00, r090,c060}
v1084_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r040, (c010-050)}) <= {F 05.00, r080,c060}
v1085_m	F 13.01	F 05.00								sum({F 13.01, r040, (c030-040)}) = {F 05.00, r100,c060}
v1086_m	F 04.05	F 01.01								{F 04.05, r030,c010} <= sum({F 01.01, c010, (r080-090, r120-130, r160-170, r180, r210)})
v1087_m	F 13.02							(010)		{r060} = sum(r010-050)
v1088_m	F 13.02	F 01.01								{F 13.02, r020,c010} <= {F 01.01, r280,c010}
v1090_m	F 13.03	F 01.01								{F 13.03, r010,c010} <= sum({F 01.01, c010, (r270, r370)})
v1093_m	F 13.02	F 13.03								{F 13.02, r030,c010} <= {F 13.03, r010,c010}
v1094_m	F 41.01						(010-100)			{c010} = sum(c020-040)
v1095_m	F 41.01							(010-040)		{r070} = sum(r080-100)
v1096_m	F 41.02							(010-020)		{r010} = sum(r020-040)
v1097_m	F 41.02							(030)		{r010} = sum(r030-040)
v1098_m	F 41.02							(010-030)		{r050} = sum(r060-080)
v1099_m	F 42.00							(010)		{r070} = sum(r080-090)
v1100_m	F 42.00	F 01.01								{F 42.00, r010,c010} = {F 01.01, r280,c010}
v1101_m	F 42.00	F 01.01								{F 42.00, r040,c010} = {F 01.01, r290,c010}
v1102_m	F 42.00	F 01.01								{F 42.00, r070,c010} = {F 01.01, r320,c010}
v1103_m	F 21.00							(010)		{r070} = sum(r080-090)
v1104_m	F 21.00	F 01.01								{F 21.00, r010,c010} <= {F 01.01, r280,c010}
v1105_m	F 21.00	F 01.01								{F 21.00, r040,c010} <= {F 01.01, r290,c010}
v1106_m	F 21.00	F 01.01								{F 21.00, r070,c010} <= {F 01.01, r320,c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1107_m	F 21.00	F 42.00								{F 21.00, r010,c010} <= {F 42.00, r010,c010}
v1108_m	F 21.00	F 42.00								{F 21.00, r020,c010} <= {F 42.00, r020,c010}
v1109_m	F 21.00	F 42.00								{F 21.00, r030,c010} <= {F 42.00, r030,c010}
v1110_m	F 21.00	F 42.00								{F 21.00, r040,c010} <= {F 42.00, r040,c010}
v1111_m	F 21.00	F 42.00								{F 21.00, r050,c010} <= {F 42.00, r050,c010}
v1112_m	F 21.00	F 42.00								{F 21.00, r060,c010} <= {F 42.00, r060,c010}
v1113_m	F 21.00	F 42.00								{F 21.00, r070,c010} <= {F 42.00, r070,c010}
v1114_m	F 21.00	F 42.00								{F 21.00, r080,c010} <= {F 42.00, r080,c010}
v1115_m	F 21.00	F 42.00								{F 21.00, r090,c010} <= {F 42.00, r090,c010}
v1116_m	F 43.00							(010-070)		{r070} = {r010} + {r020} + {r030} + {r040} + {r050} + {r060}
v1117_m	F 44.01							(010)		{r010} = sum(r030-060)
v1118_m	F 44.01							(010)		{r020} <= {r010}
v1119_m	F 44.01	F 01.02								{F 44.01, r100,c010} = {F 01.02, r180,c010}
v1120_m	F 44.01	F 43.00								{F 44.01, r100,c010} = {F 43.00, r070,c010}
v1121_m	F 44.02							(010)		{r120} = sum(r010-110)
v1122_m	F 44.02	F 44.01								{F 44.02, r120,c010} = {F 44.01, r070,c010}
v1123_m	F 44.03	F 02.00								sum({F 44.03, c010, (r010-020)}) <= {F 02.00, r370,c010}
v1124_m	F 17.01							(010)		{r010} = sum(r020-040)
v1125_m	F 17.01							(010)		{r050} = sum(r060-090)
v1126_m	F 17.01							(010)		{r100} = sum(r110-130)
v1127_m	F 17.01							(010)		{r140} = sum(r150-170)
v1128_m	F 17.01							(010)		{r370} = {r010} + {r050} + {r091} + {r100} + {r140} + {r171} + {r175} + {r180} + {r210} + {r231} + {r234} + {r240} + {r250} + {r260} + {r270} + {r280} + {r290} + {r320} + {r350} + {r360}
v1129_m	F 17.02							(010)		{r040} = sum(r010-030)
v1130_m	F 17.03							(010)		{r010} = sum(r020-060)
v1131_m	F 17.03							(010)		{r070} = sum(r080-100)
v1132_m	F 17.03							(010)		{r110} = sum(r120-140)

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1133_m	F 17.03							(010)		$\{r250\} = \{r010\} + \{r061\} + \{r070\} + \{r110\} + \{r141\} + \{r150\} + \{r160\} + \{r170\} + \{r180\} + \{r190\} + \{r220\} + \{r230\} + \{r240\}$
v1134_m	F 17.03							(010)		$\{r380\} = \text{sum}(r260-370)$
v1135_m	F 17.03							(010)		$\{r390\} = \{r250\} + \{r380\}$
v1137_m	F 45.01							(010)		$\{r030\} = \text{sum}(r010-020)$
v1138_m	F 45.01	F 02.00								$\{F 45.01, r030,c010\} = \{F 02.00, r290,c010\}$
v1139_m	F 45.02							(010)		$\{r050\} = \text{sum}(r020-040)$
v1140_m	F 45.03							(010-020)		$\{r050\} = \text{sum}(r010-040)$
v1141_m	C 16.00.a									if $\{r020,c070\} > 0$ then $\{r030,c010\} > 0$ or $\{r030,c020\} > 0$ or $\{r030,c030\} > 0$ or $\{r040,c010\} > 0$ or $\{r040,c020\} > 0$ or $\{r040,c030\} > 0$ or $\{r050,c010\} > 0$ or $\{r050,c020\} > 0$ or $\{r050,c030\} > 0$ or $\{r060,c010\} > 0$ or $\{r060,c020\} > 0$ or $\{r060,c030\} > 0$ or $\{r070,c010\} > 0$ or $\{r070,c020\} > 0$ or $\{r070,c030\} > 0$ or $\{r080,c010\} > 0$ or $\{r080,c020\} > 0$ or $\{r080,c030\} > 0$ or $\{r090,c010\} > 0$ or $\{r090,c020\} > 0$ or $\{r090,c030\} > 0$ or $\{r100,c010\} > 0$ or $\{r100,c020\} > 0$ or $\{r100,c030\} > 0$ or $\{r110,c010\} > 0$ or $\{r110,c020\} > 0$ or $\{r110,c030\} > 0$ or $\{r120,c010\} > 0$ or $\{r120,c020\} > 0$ or $\{r120,c030\} > 0$
v1142_m	C 16.00.b									if $\{r130,c070\} > 0$ then $\{r130,c010\} > 0$ or $\{r130,c020\} > 0$ or $\{r130,c030\} > 0$
v1143_m	C 16.00.b									$\{r130,c090\} = \{r130,c070\} - \{r130,c100\} - \{r130,c110\} - \{r130,c120\}$
v1144_m	C 16.00.b									$\{r130,c090\} \geq \{r130,c070\}$
v1145_m	C 16.00.a									if $\{r010,c010\} > 0$ and $\{r010,c020\} > 0$ and $\{r010,c030\} > 0$ then $\{r010,c070\} = (\{r010,c010\} + \{r010,c020\} + \{r010,c030\}) * 15\% / 3$
v1146_m	C 16.00.a									if $\{r010,c010\} > 0$ and $\{r010,c020\} > 0$ and $\{r010,c030\} \leq 0$ then $\{r010,c070\} = (\{r010,c010\} + \{r010,c020\}) * 15\% / 2$
v1147_m	C 16.00.a									if $\{r010,c010\} > 0$ and $\{r010,c020\} \leq 0$ and $\{r010,c030\} > 0$ then $\{r010,c070\} = (\{r010,c010\} + \{r010,c030\}) * 15\% / 2$
v1148_m	C 16.00.a									if $\{r010,c010\} \leq 0$ and $\{r010,c020\} > 0$ and $\{r010,c030\} > 0$ then $\{r010,c070\} = (\{r010,c020\} + \{r010,c030\}) * 15\% / 2$
v1149_m	C 16.00.a									if $\{r010,c010\} > 0$ and $\{r010,c020\} \leq 0$ and $\{r010,c030\} \leq 0$ then $\{r010,c070\} = \{r010,c010\} * 15\%$

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1150_m	C 16.00.a									if {r010,c010} <= 0 and {r010,c020} > 0 and {r010,c030} <= 0 then {r010,c070} = {r010,c020} * 15%
v1151_m	C 16.00.a									if {r010,c010} <= 0 and {r010,c020} <= 0 and {r010,c030} > 0 then {r010,c070} = {r010,c030} * 15%
v1152_m	C 16.00.a									if {r010,c010} <= 0 and {r010,c020} <= 0 and {r010,c030} <= 0 then {r010,c070} = 0
v1153_m	C 16.00.a									{r020,c070} = (max({r030,c010} * 18% + {r040,c010} * 18% + {r050,c010} * 12% + ({r060,c010} + {r110,c010} + {r110,c040} * 0.035) * 15% + ({r070,c010} + {r120,c010} + {r120,c040} * 0.035) * 12% + {r080,c010} * 18% + {r090,c010} * 15% + {r100,c010} * 12%, 0) + max({r030,c020} * 18% + {r040,c020} * 18% + {r050,c020} * 12% + ({r060,c020} + {r110,c020} + {r110,c050} * 0.035) * 15% + ({r070,c020} + {r120,c020} + {r120,c050} * 0.035) * 12% + {r080,c020} * 18% + {r090,c020} * 15% + {r100,c020} * 12%, 0) + max({r030,c030} * 18% + {r040,c030} * 18% + {r050,c030} * 12% + ({r060,c030} + {r110,c030} + {r110,c060} * 0.035) * 15% + ({r070,c030} + {r120,c030} + {r120,c060} * 0.035) * 12% + {r080,c030} * 18% + {r090,c030} * 15% + {r100,c030} * 12%, 0)) / 3
v1154_m	C 16.00.b									abs({r130,c120}) <= ({r130,c090} + {r130,c100}) * 20%
v1155_m	C 17.00.a						(030;130;230;330;430; 530;630;730;830;930)			{c080} = max({c010}, {c020}, {c030}, {c040}, {c050}, {c060}, {c070})
v1156_m	C 17.00.a							(010;020;030;040;050; 060;070)		{r930} >= max({r030}, {r130}, {r230}, {r330}, {r430}, {r530}, {r630}, {r730}, {r830})
v1157_m	C 17.00.a						(040;140;240;340;440; 540;640;740;840;940)			{c080} >= max({c010}, {c020}, {c030}, {c040}, {c050}, {c060}, {c070})
v1159_m	F 20.07							(010;020)	(All)	{r190} = sum(r010-180)
v1160_m	F 06.00	F 20.07					(010-190)	(010)		{F 06.00, c010} = sum({F 20.07, c010, (sNNN)})
v1188_m	F 15.00.a							(010-030;070-080)		{r010} = sum(r020-040)
v1189_m	F 15.00.a							(010-030;070-080)		{r050} = sum(r060-080)
v1190_m	F 15.00.a							(010-030;070-080)		{r090} = sum(r100-120)
v1191_m	F 15.00.a							(110)		{r010} = sum(r030-040)
v1192_m	F 15.00.a							(110)		{r041} = sum(r043-044)
v1193_m	F 15.00.a							(110)		{r050} = sum(r070-080)

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1194_m	F 15.00.a							(110)		{r090} = sum(r110-120)
v1195_m	F 15.00.a							(110)		{r121} = sum(r123-124)
v1196_m	F 15.00.a							(110)		{r125} = sum(r127-128)
v1197_m	F 15.00.a							(110)		{r184} = sum(r186-187)
v1200_m	F 15.00.a							(010-030)		{r041} = sum(r042-044)
v1201_m	F 15.00.a							(010-030)		{r121} = sum(r122-124)
v1202_m	F 15.00.a							(010-030)		{r125} = sum(r126-128)
v1203_m	F 15.00.a							(010-030)		{r184} = sum(r185-187)
v1204_m	F 15.00.a							(010-030;110)		{r190} = {r010} + {r041} + {r050} + {r090} + {r121} + {r125} + {r130} + {r160} + {r181} + {r184}
v1206_m	F 15.00.a							(070-080)		{r190} = {r010} + {r050} + {r090} + {r130} + {r160}
v1207_m	F 15.00.b							(040-060;090)		{r010} = sum(r020-040)
v1208_m	F 15.00.b							(040-060;090)		{r050} = sum(r060-080)
v1209_m	F 15.00.b							(040-060;090)		{r090} = sum(r100-120)
v1211_m	F 15.00.b							(040-060;090)		{r160} = sum(r170-180)
v1212_m	F 15.00.b							(040-060)		{r041} = sum(r042-044)
v1213_m	F 15.00.b							(040-060)		{r121} = sum(r122-124)
v1214_m	F 15.00.b							(040-060)		{r125} = sum(r126-128)
v1215_m	F 15.00.b							(040-060)		{r184} = sum(r185-187)
v1216_m	F 15.00.b							(040-060)		{r190} = {r010} + {r041} + {r050} + {r090} + {r121} + {r125} + {r130} + {r160} + {r181} + {r184}
v1218_m	F 15.00.b							(090)		{r190} = {r010} + {r050} + {r090} + {r130} + {r160}
v1219_m	F 04.01							(010)		{r010} >= sum(r030-050)
v1220_m	F 04.02							(010)		{r010} >= sum(r030-050)
v1221_m	F 04.03							(010-040)		{r010} >= +sum(r030-050)
v1222_m	F 20.04							(010-020)	(All)	{r190} >= {r210}
v1223_m	F 20.04							(010-020)	(All)	{r220} >= {r240}
v1225_m	F 46.00						(010;020;030;040;210)			{c140} = sum(c010-130)
v1226_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c010} = {F 46.00, r210, c010} t-1
v1227_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c020} = {F 46.00, r210, c020} t-1
v1228_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c030} = {F 46.00, r210, c030} t-1

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1229_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c040} = {F 46.00, r210, c040} t-1
v1230_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c050} = {F 46.00, r210, c050} t-1
v1231_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c060} = {F 46.00, r210, c060} t-1
v1232_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c070} = {F 46.00, r210, c070} t-1
v1233_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c080} = {F 46.00, r210, c080} t-1
v1234_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c090} = {F 46.00, r210, c090} t-1
v1235_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c100} = {F 46.00, r210, c100} t-1
v1236_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c110} = {F 46.00, r210, c110} t-1
v1237_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c120} = {F 46.00, r210, c120} t-1
v1238_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c130} = {F 46.00, r210, c130} t-1
v1239_m	F 46.00									{F 46.00, r010, c140} = {F 46.00, r210, c140} t-1
v1241_m	F 40.01						(All)			{c110} <= 1
v1242_m	F 40.01						(All)			{c120} <= 1
v1243_m	F 40.02						(All)			{c060} <= 1
v1244_m	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r170, c010} t-1 = {F 43.00, r010, c070}
v1245_m	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r180, c010} t-1 = {F 43.00, r010, c010}
v1246_m	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r190, c010} t-1 = {F 43.00, r010, c020}
v1247_m	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r200, c010} t-1 = {F 43.00, r010, c030}
v1248_m	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r210, c010} t-1 = {F 43.00, r010, c040}
v1249_m	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r220, c010} t-1 = {F 43.00, r010, c050}
v1250_m	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r230, c010} t-1 = {F 43.00, r010, c060}
v1251_m	F 01.01	F 05.00								{F 01.01, r040, c010} = {F 05.00, r010, c030}
v1252_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r010, (c010-020)}) = {F 01.01, r010, c010}
v1253_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r020, (c010-020)}) = {F 01.01, r020, c010}
v1254_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r030, (c010-020)}) = {F 01.01, r030, c010}
v1255_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r040, (c010-020)}) = {F 01.01, r040, c010}
v1256_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r050, (c010-020)}) = {F 01.01, r050, c010}
v1257_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r060, (c010-020)}) = {F 01.01, r060, c010}
v1258_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r070, (c010-020)}) = {F 01.01, r070, c010}
v1259_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r080, (c010-020)}) = {F 01.01, r080, c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1260_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r090, (c010-020)}) = {F 01.01, r090,c010}
v1261_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r091, (c010-020)}) = {F 01.01, r091,c010}
v1262_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r092, (c010-020)}) = {F 01.01, r092,c010}
v1263_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r093, (c010-020)}) = {F 01.01, r093,c010}
v1264_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r094, (c010-020)}) = {F 01.01, r094,c010}
v1265_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r095, (c010-020)}) = {F 01.01, r095,c010}
v1266_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r100, (c010-020)}) = {F 01.01, r100,c010}
v1267_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r110, (c010-020)}) = {F 01.01, r110,c010}
v1268_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r120, (c010-020)}) = {F 01.01, r120,c010}
v1269_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r130, (c010-020)}) = {F 01.01, r130,c010}
v1270_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r140, (c010-020)}) = {F 01.01, r140,c010}
v1271_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r150, (c010-020)}) = {F 01.01, r150,c010}
v1272_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r160, (c010-020)}) = {F 01.01, r160,c010}
v1273_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r170, (c010-020)}) = {F 01.01, r170,c010}
v1274_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r171, (c010-020)}) = {F 01.01, r171,c010}
v1275_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r172, (c010-020)}) = {F 01.01, r172,c010}
v1276_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r173, (c010-020)}) = {F 01.01, r173,c010}
v1277_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r174, (c010-020)}) = {F 01.01, r174,c010}
v1278_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r175, (c010-020)}) = {F 01.01, r175,c010}
v1279_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r176, (c010-020)}) = {F 01.01, r176,c010}
v1280_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r177, (c010-020)}) = {F 01.01, r177,c010}
v1281_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r178, (c010-020)}) = {F 01.01, r178,c010}
v1282_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r180, (c010-020)}) = {F 01.01, r180,c010}
v1283_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r190, (c010-020)}) = {F 01.01, r190,c010}
v1284_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r200, (c010-020)}) = {F 01.01, r200,c010}
v1285_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r210, (c010-020)}) = {F 01.01, r210,c010}
v1286_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r220, (c010-020)}) = {F 01.01, r220,c010}
v1287_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r230, (c010-020)}) = {F 01.01, r230,c010}
v1288_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r231, (c010-020)}) = {F 01.01, r231,c010}
v1289_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r232, (c010-020)}) = {F 01.01, r232,c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1290_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r233, (c010-020)}) = {F 01.01, r233,c010}
v1291_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r234, (c010-020)}) = {F 01.01, r234,c010}
v1292_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r235, (c010-020)}) = {F 01.01, r235,c010}
v1293_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r236, (c010-020)}) = {F 01.01, r236,c010}
v1294_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r237, (c010-020)}) = {F 01.01, r237,c010}
v1295_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r240, (c010-020)}) = {F 01.01, r240,c010}
v1296_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r250, (c010-020)}) = {F 01.01, r250,c010}
v1297_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r260, (c010-020)}) = {F 01.01, r260,c010}
v1298_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r270, (c010-020)}) = {F 01.01, r270,c010}
v1299_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r280, (c010-020)}) = {F 01.01, r300,c010}
v1300_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r290, (c010-020)}) = {F 01.01, r330,c010}
v1301_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r300, (c010-020)}) = {F 01.01, r360,c010}
v1302_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r310, (c010-020)}) = {F 01.01, r370,c010}
v1303_m	F 01.01	F 20.01								sum({F 20.01, r320, (c010-020)}) = {F 01.01, r380,c010}
v1304_m	F 01.02	F 08.02								{F 08.02, r010,c010} <= {F 01.02, r080,c010}
v1305_m	F 01.02	F 08.02								{F 08.02, r020,c010} <= {F 01.02, r090,c010}
v1306_m	F 01.02	F 08.02								{F 08.02, r030,c010} <= {F 01.02, r070,c010}
v1307_m	F 01.02	F 08.02								{F 08.02, r010,c020} <= {F 01.02, r120,c010}
v1308_m	F 01.02	F 08.02								{F 08.02, r020,c020} <= {F 01.02, r130,c010}
v1309_m	F 01.02	F 08.02								{F 08.02, r030,c020} <= {F 01.02, r110,c010}
v1310_m	F 01.02	F 08.02								{F 08.02, r010,c030} <= {F 01.02, r142,c010}
v1311_m	F 01.02	F 08.02								{F 08.02, r020,c030} <= {F 01.02, r143,c010}
v1312_m	F 01.02	F 08.02								{F 08.02, r030,c030} <= {F 01.02, r141,c010}
v1313_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c010} = {F 01.03, r010, c010} t-1
v1314_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c020} = {F 01.03, r040, c010} t-1
v1315_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c030} = {F 01.03, r050, c010} t-1
v1316_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c040} = {F 01.03, r080, c010} t-1
v1317_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c050} = {F 01.03, r090, c010} t-1
v1318_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c060} = {F 01.03, r190, c010} t-1

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1319_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c070} = {F 01.03, r200, c010} t-1
v1320_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c075} = {F 01.03, r205, c010} t-1
v1321_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c080} = {F 01.03, r210, c010} t-1
v1322_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c085} = {F 01.03, r235, c010} t-1
v1323_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c090} = {F 01.03, r240, c010} t-1
v1324_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c100} = {F 01.03, r250, c010} t-1
v1325_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c110} = {F 01.03, r260, c010} t-1
v1326_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c120} = {F 01.03, r280, c010} t-1
v1327_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c130} = {F 01.03, r290, c010} t-1
v1328_m	F 01.03	F 46.00								{F 46.00, r010, c140} = {F 01.03, r300, c010} t-1
v1329_m	F 02.00	F 16.07.a								{F 16.07.a, r020,c010} = {F 02.00, r470,c010}
v1330_m	F 02.00	F 16.07.a								sum({F 16.07.a, r030, (c010-020)}) = {F 02.00, r480,c010}
v1331_m	F 02.00	F 16.07.a								sum({F 16.07.a, r040, (c010-020)}) = {F 02.00, r490,c010}
v1332_m	F 02.00	F 16.07.a								sum({F 16.07.a, r050, (c010-020)}) = {F 02.00, r500,c010}
v1333_m	F 02.00	F 16.07.a								sum({F 16.07.a, r110, (c010-020)}) = {F 02.00, r530,c010}
v1334_m	F 02.00	F 16.07.a								sum({F 16.07.a, r120, (c010-020)}) = {F 02.00, r540,c010}
v1335_m	F 02.00	F 16.07.a								{F 16.07.a, r130,c010} = {F 02.00, r550,c010}
v1336_m	F 02.00	F 16.07.a								sum({F 16.07.a, r140, (c010-020)}) = {F 02.00, r560,c010}
v1337_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r010, (c010-020)}) = {F 02.00, r010,c010}
v1338_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r020, (c010-020)}) = {F 02.00, r090,c010}
v1339_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r030, (c010-020)}) = {F 02.00, r150,c010}
v1340_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r040, (c010-020)}) = {F 02.00, r160,c010}
v1341_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r050, (c010-020)}) = {F 02.00, r200,c010}
v1342_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r060, (c010-020)}) = {F 02.00, r210,c010}
v1343_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r070, (c010-020)}) = {F 02.00, r220,c010}
v1344_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r080, (c010-020)}) = {F 02.00, r280,c010}
v1345_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r085, (c010-020)}) = {F 02.00, r285,c010}
v1346_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r090, (c010-020)}) = {F 02.00, r290,c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1347_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r095, (c010-020)}) = {F 02.00, r295,c010}
v1348_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r100, (c010-020)}) = {F 02.00, r300,c010}
v1349_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r110, (c010-020)}) = {F 02.00, r310,c010}
v1350_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r120, (c010-020)}) = {F 02.00, r320,c010}
v1351_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r130, (c010-020)}) = {F 02.00, r330,c010}
v1352_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r140, (c010-020)}) = {F 02.00, r340,c010}
v1353_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r150, (c010-020)}) = {F 02.00, r350,c010}
v1354_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r155, (c010-020)}) = {F 02.00, r355,c010}
v1355_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r160, (c010-020)}) = {F 02.00, r360,c010}
v1356_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r170, (c010-020)}) = {F 02.00, r390,c010}
v1357_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r175, (c010-020)}) = {F 02.00, r455,c010}
v1358_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r180, (c010-020)}) = {F 02.00, r430,c010}
v1359_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r190, (c010-020)}) = {F 02.00, r460,c010}
v1360_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r200, (c010-020)}) = {F 02.00, r510,c010}
v1361_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r210, (c010-020)}) = {F 02.00, r520,c010}
v1362_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r220, (c010-020)}) = {F 02.00, r580,c010}
v1363_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r230, (c010-020)}) = {F 02.00, r590,c010}
v1364_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r240, (c010-020)}) = {F 02.00, r600,c010}
v1365_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r250, (c010-020)}) = {F 02.00, r610,c010}
v1366_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r260, (c010-020)}) = {F 02.00, r620,c010}
v1367_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r270, (c010-020)}) = {F 02.00, r630,c010}
v1368_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r275, (c010-020)}) = {F 02.00, r632,c010}
v1369_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r280, (c010-020)}) = {F 02.00, r640,c010}
v1370_m	F 02.00	F 20.03								sum({F 20.03, r290, (c010-020)}) = {F 02.00, r670,c010}
v1371_m	F 02.00	F 45.02								{F 45.02, r050,c010} = {F 02.00, r330,c010}
v1372_m	F 02.00	F 31.02								sum({F 31.02, r010, (c010-050)}) <= {F 02.00, r010,c010}
v1373_m	F 02.00	F 31.02								sum({F 31.02, r020, (c010-050)}) <= {F 02.00, r090,c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1374_m	F 02.00	F 31.02								sum({F 31.02, r030, (c010-050)}) <= {F 02.00, r160,c010}
v1375_m	F 02.00	F 31.02								sum({F 31.02, r040, (c010-050)}) <= {F 02.00, r200,c010}
v1376_m	F 02.00	F 31.02								sum({F 31.02, r050, (c010-050)}) <= {F 02.00, r210,c010}
v1377_m	F 04.01	F 04.02	F 04.03	F 04.04	F 04.06	F 05.00				{F 05.00, r080,c010} = {F 04.01, r130,c010} + {F 04.02, r130, c010} + {F 04.03, r130,c030} + {F 04.04, r080,c060} + {F 04.04, r220,c060} + {F 04.06, r130,c010}
v1378_m	F 04.01	F 04.02	F 04.03	F 04.04	F 04.06	F 05.00				{F 05.00, r080,c020} = {F 04.01, r140,c010} + {F 04.02, r140, c010} + {F 04.03, r140,c030} + {F 04.04, r090,c060} + {F 04.04, r230,c060} + {F 04.06, r140,c010}
v1379_m	F 04.01	F 04.02	F 04.03	F 04.04	F 04.06	F 05.00				{F 05.00, r080,c030} = {F 04.01, r150,c010} + {F 04.02, r150, c010} + {F 04.03, r150,c030} + {F 04.04, r100,c060} + {F 04.04, r240,c060} + {F 04.06, r150,c010}
v1380_m	F 04.01	F 04.02	F 04.03	F 04.04	F 04.06	F 05.00				{F 05.00, r080,c040} = {F 04.01, r160,c010} + {F 04.02, r160, c010} + {F 04.03, r160,c030} + {F 04.04, r110,c060} + {F 04.04, r250,c060} + {F 04.06, r160,c010}
v1381_m	F 04.01	F 04.02	F 04.03	F 04.04	F 04.06	F 05.00				{F 05.00, r080,c050} = {F 04.01, r170,c010} + {F 04.02, r170, c010} + {F 04.03, r170,c030} + {F 04.04, r120,c060} + {F 04.04, r260,c060} + {F 04.06, r170,c010}
v1382_m	F 04.01	F 04.02	F 04.03	F 04.04	F 04.06	F 05.00				{F 05.00, r080,c060} = {F 04.01, r180,c010} + {F 04.02, r180, c010} + {F 04.03, r180,c030} + {F 04.04, r130,c060} + {F 04.04, r270,c060} + {F 04.06, r180,c010}
v1383_m	F 03.00	F 46.00								{F 46.00, r200,c140} = {F 03.00, r340,c010}
v1384_m	F 03.00	F 46.00								sum({F 46.00, r200, ((c050), {c100}))) = {F 03.00, r360,c010}
v1385_m	F 01.02	F 20.05.b								{F 01.02, r220,c010} = xsum({F 20.05.b, c030, (r010-030, sNNN)})
v1386_m	F 20.05.b	F 43.00								{F 43.00, r070,c050} = xsum({F 20.05.b, c030, (r010-030, sNNN)})
v1500_m	C 51.00.a							(030)		{r030} <= {r020}
v1501_m	C 51.00.w							(030)	(All)	{r030} <= {r020}
v1502_m	C 51.00.a						(040-140;620-860; 880-900)			{c020} <= {c010}
v1503_m	C 51.00.w						(040-140;620-860; 880-900)		(All)	{c020} <= {c010}
v1504_m	C 51.00.b						(180-610)			{c020} <= {c010}
v1505_m	C 51.00.x						(180-610)		(All)	{c020} <= {c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1506_m	C 51.00.b						(180-610)			{c040} <= {c030}
v1507_m	C 51.00.x						(180-610)		(All)	{c040} <= {c030}
v1508_m	C 52.00.a							(010;020)		{r1360} <= {r1350}
v1509_m	C 52.00.w							(010;020)	(All)	{r1360} <= {r1350}
v1510_m	C 52.00.a						(020-090;1060-1130; 1220-1370)			{c020} <= {c010}
v1511_m	C 52.00.w						(020-090;1060-1130; 1220-1370)		(All)	{c020} <= {c010}
v1512_m	C 52.00.a						(1140-1210)			{c040} <= {c030}
v1513_m	C 52.00.w						(1140-1210)		(All)	{c040} <= {c030}
v1514_m	C 52.00.b						(120-680)			{c030} + {c050} + {c080} + {c100} <= {c010}
v1515_m	C 52.00.x						(120-680)		(All)	{c030} + {c050} + {c080} + {c100} <= {c010}
v1516_m	C 52.00.b						(780-920)			{c030} + {c080} + {c100} <= {c010}
v1517_m	C 52.00.x						(780-920)		(All)	{c030} + {c080} + {c100} <= {c010}
v1518_m	C 52.00.d							(010-040)		{r1010} <= {r1000}
v1519_m	C 52.00.z							(010-040)	(All)	{r1010} <= {r1000}
v1520_m	C 52.00.d						(960-1040)			{c020} <= {c010}
v1521_m	C 52.00.z						(960-1040)		(All)	{c020} <= {c010}
v1522_m	C 52.00.d						(960-1030)			{c040} <= {c030}
v1523_m	C 52.00.z						(960-1030)		(All)	{c040} <= {c030}
v1524_m	C 53.00.a							(010;020)		{r030} <= {r020}
v1525_m	C 53.00.w							(010;020)	(All)	{r030} <= {r020}
v1526_m	C 53.00.a							(010;020)		{r050} <= {r040}
v1527_m	C 53.00.w							(010;020)	(All)	{r050} <= {r040}
v1528_m	C 53.00.a						(010-110;940-980; 1000-1030)			{c020} <= {c010}
v1529_m	C 53.00.w						(010-110;940-980; 1000-1030)		(All)	{c020} <= {c010}
v1530_m	C 60.00.a							(010)		{r030} <= {r020}
v1531_m	C 60.00.w							(010)	(All)	{r030} <= {r020}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1532_m	C 60.00.a							(010-100)	(All)	sum(r080-090) = sum(r100-150)
v1533_m	C 60.00.w							(010-100)	(All)	sum(r080-090) = sum(r100-150)
v1534_m	C 60.00.a							(010-100)	(All)	sum(r160-175) = sum(r180-230)
v1535_m	C 60.00.w							(010-100)	(All)	sum(r160-175) = sum(r180-230)
v1536_m	C 61.00.a	C 01.00								{C 61.00.a, r010,c050} = {C 01.00, r015,c010}
v1537_m	C 61.00.a	C 01.00								{C 61.00.a, r020,c050} = {C 01.00, r750,c010}
v1538_m	C 60.00.a	C 51.00.a								{C 60.00.a, r010,c010} = {C 51.00.a, r010,c030}
v1539_m	C 60.00.a	C 51.00.a								{C 60.00.a, r020,c010} = {C 51.00.a, r020,c030}
v1540_m	C 60.00.a	C 51.00.a								{C 60.00.a, r030,c010} = {C 51.00.a, r030,c030}
v1541_m	C 61.00.b	C 52.00.a								sum({C 61.00.b, r040, (c010-050)}) = sum({C 52.00.a, c010, (r020-030)})
v1542_m	C 61.00.b	C 52.00.a								sum({C 61.00.b, r050, (c010-050)}) = sum({C 52.00.a, (r040-050), c010})
v1543_m	C 61.00.b	C 52.00.a								sum({C 61.00.b, r060, (c010-050)}) = sum({C 52.00.a, c010, (r060-090)})
v1544_m	C 61.00.b	C 52.00.c								xsum({C 61.00.b, (r070, r140, c010-050)}) >= xsum({C 52.00.c, (r120-920, c020, c070)})
v1545_m	C 61.00.b	C 52.00.c								xsum({C 61.00.b, (r080, r150, c010-050)}) >= xsum({C 52.00.c, (r120-920, c040, c090)})
v1546_m	C 61.00.b	C 52.00.c								xsum({C 61.00.b, (r090, r160, c010-050)}) >= xsum({C 52.00.c, (r120-920, c060, c110, c120)})
v1547_m	C 61.00.b	C 52.00.a								sum({C 61.00.b, r240, (c010-050)}) >= {C 52.00.a, r1080,c020}
v1548_m	C 61.00.x	C 52.00.w							(All)	sum({C 61.00.x, r040, (c010-050)}) = sum({C 52.00.w, c010, (r020-030)})
v1549_m	C 61.00.x	C 52.00.w							(All)	sum({C 61.00.x, r050, (c010-050)}) = sum({C 52.00.w, (r040-050), c010})
v1550_m	C 61.00.x	C 52.00.w							(All)	sum({C 61.00.x, r060, (c010-050)}) = sum({C 52.00.w, c010, (r060-090)})
v1551_m	C 61.00.x	C 52.00.y							(All)	xsum({C 61.00.x, (r070, r140, c010-050)}) >= xsum({C 52.00.y, (r120-920, c020, c070)})
v1552_m	C 61.00.x	C 52.00.y							(All)	xsum({C 61.00.x, (r080, r150, c010-050)}) >= xsum({C 52.00.y, (r120-920, c040, c090)})

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1553_m	C 61.00.x	C 52.00.y							(All)	$xsum(\{C 61.00.x, (r090, r160, c010-050)\}) \geq xsum(\{C 52.00.y, (r120-920, c060, c110, c120)\})$
v1554_m	C 61.00.x	C 52.00.w							(All)	$sum(\{C 61.00.x, r240, (c010-050)\}) \geq \{C 52.00.w, r1080, c020\}$
v1555_m	C 60.00.w	C 51.00.w							(All)	$\{C 60.00.w, r010, c010\} = \{C 51.00.w, r010, c030\}$
v1556_m	C 60.00.w	C 51.00.w							(All)	$\{C 60.00.w, r020, c010\} = \{C 51.00.w, r020, c030\}$
v1557_m	C 60.00.w	C 51.00.w							(All)	$\{C 60.00.w, r030, c010\} = \{C 51.00.w, r030, c030\}$
v1617_m	C 10.01						(All)			$\{c010\} \leq 1$
v1627_m	C 05.01							(010)		$\{r200\} \geq \{r210\}$
v1628_m	C 05.01							(010)		$\{r340\} \geq \{r350\}$
v1629_m	C 05.01							(010)		$\{r390\} \geq \{r400\}$
v1630_m	C 05.01							(010;020;030)		$\{r010\} = \{r020\} + \{r070\} + \{r100\}$
v1631_m	C 05.01							(020)		$\{r200\} = \{r210\} + \{r220\}$
v1632_m	C 05.01							(030)		$\{r200\} \geq \{r230\}$
v1634_m	C 06.00						(All)			$\{c310\} = \{c320\} + \{c330\}$
v1635_m	C 06.00	C 01.00								$sum(\{C 06.00, c320, (rNNN)\}) = \{C 01.00, r230, c010\}$
v1636_m	C 06.00	C 01.00								$sum(\{C 06.00, c330, (rNNN)\}) = \{C 01.00, r670, c010\}$
v1637_m	C 06.00	C 01.00								$sum(\{C 06.00, c340, (rNNN)\}) = \{C 01.00, r890, c010\}$
v1639_m	C 07.00.a							(010;040;100-140;150-220)	(All)	$\{r020\} \leq \{r010\}$
v1640_m	C 07.00.a							(010;040;100-140;150-220)	(All)	$\{r030\} \leq \{r020\}$
v1641_m	C 07.00.a							(010;040;100-140;150-220)	(All)	$\{r040\} \leq \{r010\}$
v1642_m	C 07.00.a							(010;040;100-140;150-220)	(All)	$\{r050\} \leq \{r010\}$
v1643_m	C 07.00.a							(010;040;100-140;150-220)	(All)	$\{r060\} \leq \{r010\}$
v1644_m	C 07.00.a						(090;110;130)		(All)	$\{c215\} \geq \{c220\}$
v1645_m	C 07.00.a							(030; 050-090)	(All)	$\{r020\} \geq \{r010\}$
v1646_m	C 07.00.a							(030; 050-090)	(All)	$\{r030\} \geq \{r020\}$
v1647_m	C 07.00.a							(030; 050-090)	(All)	$\{r040\} \geq \{r010\}$

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1648_m	C 07.00.a							(030; 050-090)	(All)	{r050} >= {r010}
v1649_m	C 07.00.a							(030; 050-090)	(All)	{r060} >= {r010}
v1658_m	C 07.00.c						(290;310)		(All)	{c200} >= {c210}
v1659_m	C 07.00.c						(290;310)		(All)	{c200} = {c150} - {c160} - (0.8 * {c170}) - (0.5 * {c180})
v1660_m	C 07.00.d						(300-320)		(All)	{c200} >= {c210}
v1661_m	C 07.00.d						(300-320)		(All)	{c200} = {c150} - {c160} - (0.8 * {c170}) - (0.5 * {c180})
v1662_m	C 08.01.a						(All)		(All)	{c090} = {c020} + {c070} + {c080}
v1663_m	C 08.01.a						(010-070;170-180)		(All)	{c070} = {c040} + {c050} + {c060}
v1664_m	C 08.01.a						(040;050;060)		(All)	{c255} >= {c260}
v1665_m	C 08.02						(All)		(All)	{c070} = {c040} + {c050} + {c060}
v1666_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r070, c090, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c220, s008}
v1667_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r075, c090, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r020,c220, s008}
v1668_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r080, c090, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c220, s009}
v1669_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r085, c090, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r020,c220, s009}
v1670_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r090, c090, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r010,c220, s010}
v1671_m	C 09.01.a	C 07.00.a								sum({C 09.01.a, r095, c090, (sNNN)}) = {C 07.00.a, r020,c220, s010}
v1672_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r050, c125, (sNNN)}) = sum({C 08.01.a, r010, c260, (s007-008)})
v1673_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r080, c125, (sNNN)}) = {C 08.01.a, r010,c260, s013}
v1674_m	C 09.02	C 08.01.a								sum({C 09.02, r120, c125, (sNNN)}) = {C 08.01.a, r010,c260, s016}
v1675_m	C 10.02						(All)			{c010} <= 1
v1677_m	C 29.00						(All)			{c050} = sum(c070-190)
v1678_m	C 29.00						(All)			{c050} >= abs({c200} + {c210})
v1679_m	C 29.00						(All)			{c050} >= {c060}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1680_m	C 29.00						(All)			{c220} = {c050} + {c200} + {c210}
v1681_m	C 29.00						(All)			{c220} >= abs({c250} + {c260} + {c270} + {c280} + {c290} + {c300} + {c310} + {c320} + {c330})
v1682_m	C 29.00						(All)			{c220} >= {c230}
v1683_m	C 29.00						(All)			{c340} = {c220} + {c250} + {c260} + {c270} + {c280} + {c290} + {c300} + {c310} + {c320} + {c330}
v1684_m	C 29.00						(All)			{c340} >= {c350}
v1688_m	C 40.00									{r020,c050} <= {r020,c070} * 10%
v1689_m	C 40.00									{r050,c050} <= {r050,c070} * 10%
v1690_m	C 40.00									{r050,c050} <= {r060,c070} * 10%
v1691_m	C 40.00							(All)		{r100} >= +{r110} + {r130}
v1692_m	C 46.00.a	C 46.00.c								{C 46.00.c, r170,c030} <= {C 46.00.a, r140,c030}
v1694_m	F 01.01							(010)		{r091} = sum(r092-095)
v1695_m	F 01.01							(010)		{r171} = sum(r172-174)
v1696_m	F 01.01							(010)		{r175} = sum(r176-178)
v1697_m	F 01.01							(010)		{r234} = sum(r235-237)
v1698_m	F 01.02							(010)		{r300} = {r010} + {r061} + {r070} + {r110} + {r141} + {r150} + {r160} + {r170} + {r240} + sum(r270-290)
v1699_m	F 02.00							(010)		{r355} = {r010} - {r090} - {r150} + {r160} + {r200} - {r210} + {r220} + {r280} + {r285} + {r290} + {r295} + {r300} + {r310} + {r320} + {r330} + {r340} - {r350}
v1702_m	F 10.00	F 01.01								{F 10.00, r290,c022} = {F 01.01, r092,c010}
v1703_m	F 10.00	F 01.02								{F 10.00, r290,c025} = {F 01.02, r062,c010}
v1704_m	F 11.01	F 01.02								{F 11.01, r500,c020} = {F 01.02, r150,c010}
v1705_m	F 11.02							(010)		{r010} = sum(r020-050)
v1706_m	F 11.02							(010)		{r060} = sum(r070-100)
v1707_m	F 11.02							(010)		{r110} = sum(r120-150)
v1708_m	F 11.02							(010)		{r240} <= {r230}
v1709_m	F 11.02							(010)		{r250} <= {r230}
v1710_m	F 11.02							(010)		{r260} <= {r230}
v1713_m	F 16.07.b							(040)		{r060} = sum(r070-090)
v1714_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r042,c010} <= {F 01.01, r093,c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1715_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r043,c010} <= {F 01.01, r094,c010}
v1716_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r044,c010} <= {F 01.01, r095,c010}
v1717_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r122,c010} <= {F 01.01, r172,c010}
v1718_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r123,c010} <= {F 01.01, r173,c010}
v1719_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r124,c010} <= {F 01.01, r174,c010}
v1720_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r126,c010} <= {F 01.01, r176,c010}
v1721_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r127,c010} <= {F 01.01, r177,c010}
v1722_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r128,c010} <= {F 01.01, r178,c010}
v1723_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r182,c010} <= {F 01.01, r232,c010}
v1724_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r183,c010} <= {F 01.01, r233,c010}
v1725_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r185,c010} <= {F 01.01, r235,c010}
v1726_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r186,c010} <= {F 01.01, r236,c010}
v1727_m	F 15.00.a	F 01.01								{F 15.00.a, r187,c010} <= {F 01.01, r237,c010}
v1728_m	F 20.01							(010-020)		{r091} = sum(r092-095)
v1729_m	F 20.01							(010-020)		{r171} = sum(r172-174)
v1730_m	F 20.01							(010-020)		{r175} = sum(r176-178)
v1731_m	F 20.01							(010-020)		{r234} = sum(r235-237)
v1732_m	F 20.03							(010-020)		{r155} = {r010} - {r020} - {r030} + {r040} + {r050} - {r060} + {r070} + {r080} + {r085} + {r090} + {r095} + {r100} + {r110} + {r120} + {r130} + {r140} - {r150}
v1734_m	F 20.05.a	F 09.01								sum({F 20.05.a, r010, c010, (sNNN)}) = {F 09.01, r010,c010}
v1735_m	F 20.05.a	F 09.01								sum({F 20.05.a, r010, c020, (sNNN)}) = {F 09.01, r020,c010}
v1736_m	F 20.05.a	F 09.01								sum({F 20.05.a, r020, c010, (sNNN)}) = {F 09.01, r090,c010}
v1737_m	F 20.05.a	F 09.01								sum({F 20.05.a, r020, c020, (sNNN)}) = {F 09.01, r100,c010}
v1738_m	F 20.05.a	F 09.01								sum({F 20.05.a, r030, c010, (sNNN)}) = {F 09.01, r170,c010}
v1739_m	F 20.05.a	F 09.01								sum({F 20.05.a, r030, c020, (sNNN)}) = {F 09.01, r180,c010}
v1740_m	F 20.06	F 08.01.a								sum({F 20.06, r010, c010, (sNNN)}) = xsum({F 08.01.a, (r010, c010, c034)})
v1741_m	F 20.06	F 08.01.a								sum({F 20.06, r040, c010, (sNNN)}) = xsum({F 08.01.a, (r020, c010, c034)})

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1742_m	F 20.06	F 08.01.a								$\text{sum}(\{F 20.06, r070, c010, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{F 08.01.a, r050, (c010-035)\})$
v1743_m	F 20.06	F 08.01.a								$\text{sum}(\{F 20.06, r080, c010, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{F 08.01.a, r060, (c010-035)\})$
v1744_m	F 20.06	F 08.01.a								$\text{sum}(\{F 20.06, r090, c010, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{F 08.01.a, r110, (c010-035)\})$
v1745_m	F 20.06	F 08.01.a								$\text{sum}(\{F 20.06, r100, c010, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{F 08.01.a, r160, (c010-035)\})$
v1746_m	F 20.06	F 08.01.a								$\text{sum}(\{F 20.06, r110, c010, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{F 08.01.a, r210, (c010-035)\})$
v1747_m	F 20.06	F 08.01.a								$\text{sum}(\{F 20.06, r120, c010, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{F 08.01.a, r260, (c010-035)\})$
v1748_m	F 20.06	F 08.01.a								$\text{sum}(\{F 20.06, r130, c010, (sNNN)\}) = \text{sum}(\{F 08.01.a, r310, (c010-035)\})$
v1749_m	F 46.00							(085)		$\{r210\} = \{r040\} + \{r170\}$
v1750_m	F 46.00						(050)			$\{c140\} = \{c010\} + \{c020\} + \{c060\} + \{c070\} + \{c075\} + \{c080\} + \{c130\}$
v1751_m	F 46.00						(060)			$\{c140\} = \{c010\} + \{c020\} + \{c030\} + \{c060\} + \{c070\} + \{c075\} + \{c080\} + \{c130\}$
v1752_m	F 46.00						(070;080)			$\{c140\} = \{c030\} + \{c060\} + \{c070\} + \{c075\} + \{c080\} + \{c130\}$
v1754_m	F 46.00						(090)			$\{c140\} = \{c010\} + \{c020\} + \{c030\} + \{c040\} + \{c060\} + \{c070\} + \{c075\} + \{c080\} + \{c130\}$
v1755_m	F 46.00						(100)			$\{c140\} = \{c010\} + \{c020\} + \{c060\} + \{c070\} + \{c075\} + \{c080\} + \{c090\} + \{c130\}$
v1756_m	F 46.00						(110)			$\{c140\} = \{c010\} + \{c020\} + \{c030\} + \{c040\} + \{c060\} + \{c070\} + \{c075\} + \{c080\} + \{c090\} + \{c110\} + \{c130\}$
v1757_m	F 46.00						(120;130)			$\{c140\} = \{c060\} + \{c070\} + \{c075\} + \{c080\} + \{c090\} + \{c120\} + \{c130\}$
v1758_m	F 46.00						(140;150)			$\{c140\} = \{c010\} + \{c020\} + \{c030\} + \{c040\} + \{c130\}$
v1759_m	F 46.00						(160)			$\{c140\} = \{c030\} + \{c040\} + \{c050\} + \{c060\} + \{c070\} + \{c075\} + \{c080\} + \{c100\} + \{c110\} + \{c120\} + \{c130\}$
v1760_m	F 46.00						(170)			$\{c140\} = \{c010\} + \{c020\} + \{c030\} + \{c040\} + \{c050\} + \{c060\} + \{c070\} + \{c075\} + \{c080\} + \{c085\} + \{c090\} + \{c130\}$
v1761_m	F 46.00						(180)			$\{c140\} = \{c010\} + \{c020\} + \{c040\} + \{c090\} + \{c130\}$

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1762_m	F 46.00						(190)			{c140} = {c030} + {c040} + {c050} + {c060} + {c070} + {c075} + {c080} + {c090} + {c100} + {c110} + {c120} + {c130}
v1763_m	F 46.00						(200)			{c140} = {c050} + {c060} + {c070} + {c075} + {c080} + {c100} + {c120} + {c130}
v1764_m	F 43.00						(010-070)			{c070} = sum(c010-060)
v1765_m	F 17.01							(010)		{r091} = sum(r092-095)
v1766_m	F 17.01							(010)		{r171} = sum(r172-174)
v1767_m	F 17.01							(010)		{r175} = sum(r176-178)
v1768_m	F 17.01							(010)		{r234} = sum(r235-237)
v1769_m	F 17.03							(010)		{r061} = sum(r062-066)
v1770_m	F 17.03							(010)		{r141} = sum(r142-144)
v1771_h	C 01.00							(010)		{r015} = +{r530} + {r020}
v1772_h	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r660,c010} = +{C 05.01, r060,c020} + {C 05.01, r030,c020}
v1773_h	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r880,c010} = +{C 05.01, r060,c030} + {C 05.01, r030,c030}
v1774_h	C 01.00	C 05.01						(010)		{C 01.00, r220} = +{C 05.01, r060} + {C 05.01, r030}
v1782_h	C 07.00.a							(010;030;040;050;060;070;080;090;100;110;120;130;140;150;160;170;180;190;200;215;220)	(All)	{r020} >= +{r030}
v1783_h	C 07.00.b							(210)	(All)	{r020} >= +{r030}
v1784_h	C 07.00.c						(290;310)		(All)	{c040} = +{c010} +{c030}
v1785_h	C 07.00.d						(300;320)		(All)	{c040} = +{c010} +{c030}
v1894_h	C 08.01.a	C 08.01.d								{C 08.01.a, r030,c090, s007} >= +{C 08.01.d, r010,c100, s019}
v1895_h	C 08.01.a	C 08.01.d								{C 08.01.a, r030,c090, s008} >= +{C 08.01.d, r010,c100, s018}
v1896_h	C 08.01.a	C 08.01.d								{C 08.01.a, r030,c090, s013} >= +{C 08.01.d, r010,c100, s020}
v1897_h	C 08.01.a	C 08.01.d								{C 08.01.a, r030,c090, s016} >= +{C 08.01.d, r010,c100, s021}
v1898_h	C 08.01.a	C 08.01.d								{C 08.01.a, r030,c110, s007} >= +{C 08.01.d, r010,c120, s019}
v1899_h	C 08.01.a	C 08.01.d								{C 08.01.a, r030,c110, s008} >= +{C 08.01.d, r010,c120, s018}
v1900_h	C 08.01.a	C 08.01.d								{C 08.01.a, r030,c110, s013} >= +{C 08.01.d, r010,c120, s020}
v1901_h	C 08.01.a	C 08.01.d								{C 08.01.a, r030,c110, s016} >= +{C 08.01.d, r010,c120, s021}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1902_h	C 08.01.b	C 08.01.d					(010)	(130)		{C 08.01.b , s007} >= +{C 08.01.d , s019}
v1903_h	C 08.01.b	C 08.01.d					(010)	(130)		{C 08.01.b , s008} >= +{C 08.01.d , s018}
v1904_h	C 08.01.b	C 08.01.d					(010)	(130)		{C 08.01.b , s013} >= +{C 08.01.d , s020}
v1905_h	C 08.01.b	C 08.01.d					(010)	(130)		{C 08.01.b , s016} >= +{C 08.01.d , s021}
v1906_h	C 24.00							(030;040;050;060)		{r020} = +{r030} + {r040}
v1907_h	C 24.00							(030;040;050;060)		{r050} = +{r060} + {r070}
v1908_h	F 01.01	F 04.01						(010)		{F 01.01, r070} >= +{F 04.01, r020}
v1909_h	F 01.01	F 04.02						(010)		{F 01.01, r110} >= +{F 04.02, r020}
v1910_h	F 01.01	F 04.03								{F 01.01, r150,c010} >= +{F 04.03, r020,c030}
v1911_h	F 01.01	F 11.01						(010)		{F 01.01, r240} = +{F 11.01, r460} + {F 11.01, r230} + {F 11.01, r470} + {F 11.01, r490} + {F 11.01, r480}
v1912_h	F 01.01	F 42.00						(010)		{F 01.01, r280} = +{F 42.00, r030} + {F 42.00, r020}
v1913_h	F 01.01	F 42.00						(010)		{F 01.01, r290} = +{F 42.00, r060} + {F 42.00, r050}
v1914_h	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r065,c010} = +{F 08.01.a, r380,c034} + {F 08.01.a, r370,c034} + {F 08.01.a, r390,c034} + {F 08.01.a, r400,c034} + {F 08.01.a, r410,c034}
v1915_h	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r090,c010} = +{F 08.01.a, r380,c020} + {F 08.01.a, r370,c020} + {F 08.01.a, r390,c020} + {F 08.01.a, r400,c020} + {F 08.01.a, r410,c020}
v1916_h	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r130,c010} = +{F 08.01.a, r380,c030} + {F 08.01.a, r370,c030} + {F 08.01.a, r390,c030} + {F 08.01.a, r400,c030} + {F 08.01.a, r410,c030}
v1917_h	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r143,c010} = +{F 08.01.a, r380,c035} + {F 08.01.a, r370,c035} + {F 08.01.a, r390,c035} + {F 08.01.a, r400,c035} + {F 08.01.a, r410,c035}
v1918_h	F 01.02	F 08.01.a						(010)		{F 01.02, r050} = +{F 08.01.a, r380} + {F 08.01.a, r370} + {F 08.01.a, r390} + {F 08.01.a, r400} + {F 08.01.a, r410}
v1919_h	F 01.02	F 11.01								{F 01.02, r150,c010} = +{F 11.01, r460,c020} + {F 11.01, r230, c020} + {F 11.01, r470,c020} + {F 11.01, r490,c020} + {F 11.01, r480,c020}
v1920_h	F 01.03							(010)		{r095} = +{r120} + {r110} + {r100} + {r122} + {r124}
v1921_h	F 01.03							(010)		{r128} = +{r160} + {r150} + {r170} + {r140} + {r130} + {r180}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1922_h	F 02.00	F 03.00						(010)		{F 03.00, r340} = +{F 02.00, r670} + {F 03.00, r020}
v1923_h	F 02.00	F 16.02						(010)		{F 02.00, r220} = +{F 16.02, r020} + {F 16.02, r050} + {F 16.02, r040} + {F 16.02, r010} + {F 16.02, r030} + {F 16.02, r060}
v1924_h	F 02.00	F 16.06						(010)		{F 02.00, r300} = +{F 16.06, r020} + {F 16.06, r010} + {F 16.06, r030} + {F 16.06, r040}
v1925_h	F 02.00	F 16.07.a								{F 02.00, r460,c010} = +{F 16.07.a, r010,c010} + {F 16.07.a, r010,c020}
v1926_h	F 02.00	F 16.07.a								{F 02.00, r510,c010} = +{F 16.07.a, r060,c010} + {F 16.07.a, r060,c020}
v1927_h	F 02.00	F 16.07.a								{F 02.00, r520,c010} = +{F 16.07.a, r100,c010} + {F 16.07.a, r100,c020}
v1928_h	F 02.00	F 16.07.a								{F 02.00, r560,c010} = +{F 16.07.a, r140,c010} + {F 16.07.a, r140,c020}
v1930_h	F 04.03							(010;020;040)		{r010} >= +{r020}
v1931_h	F 04.04							(010;020;030;040;050)		{r140} = +{r010} + {r070}
v1932_h	F 04.04							(010;020;030;040;050)		{r280} = +{r150} + {r210}
v1933_h	F 04.05							(010)		{r030} = +{r020} + {r010}
v1934_h	F 04.09							(010;020;030;040)		{r140} = +{r010} + {r070}
v1935_h	F 07.00	F 12.00								{F 12.00, r020,c070} = +{F 07.00, r060,c080} + {F 07.00, r120, c080}
v1936_h	F 07.00	F 12.00								{F 12.00, r160,c070} = +{F 07.00, r060,c090} + {F 07.00, r120, c090}
v1937_h	F 07.00	F 12.00								{F 12.00, r300,c070} = +{F 07.00, r060,c100} + {F 07.00, r120, c100}
v1938_h	F 07.00	F 12.00								{F 12.00, r330,c070} = +{F 07.00, r060,c102} + {F 07.00, r120, c102}
v1939_h	F 07.00	F 12.00								{F 12.00, r470,c070} = +{F 07.00, r060,c103} + {F 07.00, r120, c103}
v1940_h	F 07.00	F 12.00								{F 12.00, r500,c070} = +{F 07.00, r060,c104} + {F 07.00, r120, c104}
v1941_h	F 07.00	F 12.00								{F 12.00, r530,c070} = +{F 07.00, r190,c100} + {F 07.00, r190, c090} + {F 07.00, r190,c080} + {F 07.00, r190,c102} + {F 07.00, r190,c103} + {F 07.00, r190,c104}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1942_h	F 08.01.a							(010;020;030;034;035)		{r060} = +{r070} + {r090} + {r100} + {r080}
v1943_h	F 08.01.a							(010;020;030;034;035)		{r110} = +{r120} + {r140} + {r150} + {r130}
v1944_h	F 08.01.a							(010;020;030;034;035)		{r160} = +{r170} + {r190} + {r200} + {r180}
v1945_h	F 08.01.a							(010;020;030;034;035)		{r210} = +{r220} + {r240} + {r250} + {r230}
v1946_h	F 08.01.a							(010;020;030;034;035)		{r260} = +{r270} + {r290} + {r300} + {r280}
v1947_h	F 08.01.a							(010;020;030;034;035)		{r310} = +{r320} + {r340} + {r350} + {r330}
v1948_h	F 08.01.a							(010;020;030;034;035)		{r410} = +{r420} + {r430}
v1949_h	F 08.02							(All)		{r030} = +{r020} + {r010}
v1950_h	F 10.00							(010;020;022;025;030;040)		{r190} = +{r210} + {r220} + {r240} + {r230}
v1951_h	F 10.00							(010;020;022;025;030;040)		{r190} >= +{r210}
v1952_h	F 11.01							(010;020;030;040)		{r160} = +{r170} + {r180} + {r200} + {r190}
v1953_h	F 11.01							(010;020;030;040)		{r160} >= +{r170}
v1954_h	F 11.01							(010;020;030;040)		{r390} = +{r400} + {r410} + {r430} + {r420}
v1955_h	F 11.01							(010;020;030;040)		{r390} >= +{r400}
v1956_h	F 11.01							(030;040)		{r500} = +{r460} + {r230} + {r470} + {r490} + {r480}
v1957_h	F 11.02							(010;020)		{r160} = +{r170} + {r180} + {r200} + {r190}
v1958_h	F 11.02							(010;020)		{r160} >= +{r170}
v1959_h	F 12.00							(010;020;030;040;050;060)		{r300} = +{r310} + {r320}
v1960_h	F 12.00							(010;020;030;040;050;060)		{r470} = +{r480} + {r490}
v1961_h	F 12.00							(010;020;030;040;050;060)		{r500} = +{r510} + {r520}
v1962_h	F 12.00							(010;020;030;040;050;060;080;090)		{r020} = +{r030} + {r090}
v1963_h	F 12.00							(010;020;030;040;050;060;080;090)		{r160} = +{r170} + {r230}
v1964_h	F 12.00							(010;020;030;040;050;060;080;090)		{r330} = +{r340} + {r400}
v1965_h	F 15.00.a							(010;020;030;070;080;110)		{r130} = +{r140} + {r150}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1966_h	F 15.00.a							(010;020;030;070;080;110)		{r160} = +{r170} + {r180}
v1967_h	F 15.00.a							(010;020;030;110)		{r181} = +{r182} + {r183}
v1968_h	F 15.00.b							(040;050;060)		{r181} = +{r182} + {r183}
v1969_h	F 15.00.b							(040;050;060;090)		{r130} = +{r140} + {r150}
v1970_h	F 15.00.b							(040;050;060;090)		{r160} = +{r170} + {r180}
v1971_h	F 16.05							(010)		{r140} = +{r090} + {r120} + {r110} + {r080} + {r100} + {r130}
v1972_h	F 17.01							(010)		{r180} = +{r190} + {r200}
v1973_h	F 17.01							(010)		{r210} = +{r220} + {r230}
v1974_h	F 17.01							(010)		{r231} = +{r232} + {r233}
v1975_h	F 17.01							(010)		{r290} = +{r300} + {r310}
v1976_h	F 17.01							(010)		{r320} = +{r330} + {r340}
v1977_h	F 17.03							(010)		{r190} = +{r200} + {r210}
v1978_h	F 20.01							(All)		{r180} = +{r190} + {r200}
v1979_h	F 20.01							(All)		{r210} = +{r220} + {r230}
v1980_h	F 20.01							(All)		{r231} = +{r232} + {r233}
v1981_h	F 20.03							(All)		{r270} = +{r250} - {r260}
v1982_h	F 20.03							(All)		{r290} = +{r270} + {r280} + {r275}
v1983_h	F 21.00							(010)		{r010} = +{r030} + {r020}
v1984_h	F 21.00							(010)		{r040} = +{r060} + {r050}
v1985_h	F 22.01							(010)		{r020} = +{r030} + {r050} + {r040}
v1986_h	F 22.01							(010)		{r080} = +{r090} + {r100}
v1987_h	F 22.01							(010)		{r140} = +{r150} + {r160} + {r170}
v1988_h	F 22.02							(010)		{r010} = +{r020} + {r040} + {r030} + {r050}
v1989_h	F 22.02							(010)		{r060} = +{r070} + {r080}
v1990_h	F 22.02							(010)		{r060} >= +{r090}
v1991_h	F 22.02							(010)		{r130} = +{r140} + {r150} + {r160}
v1992_h	F 31.01							(010;020;030;040;050)		{r060} = +{r080} + {r070}
v1995_h	F 40.01						(All)			{c160} >= +{c180}
v1996_h	F 41.01							(010;020;030;040)		{r010} = +{r020} + {r030}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v1997_h	F 41.01							(010;020;030;040)		{r040} = +{r050} + {r060}
v1998_h	F 46.00							(010;020;030;040;050; 060;070;075;080;085; 090;100;110;120;130; 140)		{r040} = +{r010} + {r030} + {r020}
v2000_s	C 05.01						(120;133)	(010)		{C 05.01} <= 0
v2027_s	F 46.00						(010;040;210)	(010;020;030;040;085)		{F 46.00} >= 0
v2028_s	F 46.00						(010;040;210)	(090;110)		{F 46.00} <= 0
v2034_s	C 04.00						(260;290;293;330;360; 363;400;430;433;470; 500;503;540;570;573; 610;640;643)	(010)		{C 04.00} <= 0
v2035_s	C 05.01						(080;090;091;092;120; 130;133;136;138;150; 160;170;180;190;210; 211;212;220;221;222; 230;231;232;250;280; 310;350;360;370;400; 410;420;430)	(050)		{C 05.01} >= 0
v2036_s	C 05.02						(010;020;090)	(050)		{C 05.02} <= 0
v2037_s	C 07.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 130)	(050;060;070;080;090; 130;140)	(All)	{C 07.00.a} <= 0
v2040_s	C 07.00.d						(300;320)	(030)	(All)	{C 07.00.d} <= 0
v2041_s	C 08.01.a						(010;020;030;040;050; 060;070;170;180)	(040;050;060;070)	(All)	{C 08.01.a} <= 0
v2042_s	C 08.01.a						(010;020;030;040;050; 060;070;170;180)	(080)	(All)	{C 08.01.a} >= 0
v2049_s	C 08.02						(All)	(040;050;060;070;290)	(All)	{C 08.02} <= 0
v2051_s	C 10.01						(020;050)	(030;040;050)		{C 10.01} <= 0
v2052_s	C 12.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290)	(200)		{C 12.00} <= 0
v2054_s	C 14.00						(All)	(210;420)		{C 14.00} <= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v2055_s	C 16.00.b						(130)	(100;110;120)		{C 16.00.b} <= 0
v2056_s	C 19.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110)	(030;040)		{C 19.00} <= 0
v2057_s	C 20.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120)	(030;040)		{C 20.00} <= 0
v2058_s	C 28.00						(All)	(190;200;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320)		{C 28.00} <= 0
v2059_s	C 29.00						(All)	(200;210;250;260;270; 280;290;300;310;320; 330)		{C 29.00} <= 0
v2060_s	F 01.03						(240;260)	(010)		{F 01.03} <= 0
v2061_s	F 17.03						(340;360)	(010)		{F 17.03} <= 0
v2062_s	F 46.00						(010;020;030;040;110; 160;190;210)	(110)		{F 46.00} <= 0
v2090_h	C 07.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 130)		(All)	{c130} >= +{c140}
v2245_h	C 09.02							(010;030;040;050;055; 060;070;080;090;100; 105;110;120;130)	(All)	{r060} = +{r110} +{r100} +{r070}
v3310_h	C 08.01.a	C 08.01.c					(010)	(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 140;150;160;170;180; 190;200;210;220;230; 240;250;255;260;270; 280;290;300)		{C 08.01.a , s007} >= +{C 08.01.c , s019}
v3311_h	C 08.01.a	C 08.01.c					(010)	(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 140;150;160;170;180; 190;200;210;220;230; 240;250;255;260;270; 280;290;300)		{C 08.01.a , s008} >= +{C 08.01.c , s018}
v3312_h	C 08.01.a	C 08.01.c					(010)	(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 140;150;160;170;180; 190;200;210;220;230; 240;250;255;260;270; 280;290;300)		{C 08.01.a , s013} >= +{C 08.01.c , s020}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3313_h	C 08.01.a	C 08.01.c					(010)	(010;020;030;040;050;060;070;080;090;110;140;150;160;170;180;190;200;210;220;230;240;250;255;260;270;280;290;300)		{C 08.01.a , s016} >= +{C 08.01.c , s021}
v3316_h	F 02.00	F 44.03						(010)		{F 02.00, r370} >= +{F 44.03, r010} +{F 44.03, r020}
v3317_h	F 37.00.c							(190)		{r180} = +{r010} +{r070}
v3318_h	F 37.00.c							(190)		{r340} = +{r190} +{r260}
v3319_i	C 00.01	C 44.00								{C 00.01, r010 , c010}={C 44.00, r030 , c010}
v3320_i	C 00.01	C 44.00								{C 00.01, r020 , c010}={C 44.00, r060 , c010}
v3321_i	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r220 , c010}={C 05.01, r020 , c010}
v3322_i	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r240 , c010}={C 05.01, r070 , c010}
v3323_i	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r520 , c010}={C 05.01, r100 , c010}
v3324_i	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r660 , c010}={C 05.01, r020 , c020}
v3325_i	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r680 , c010}={C 05.01, r070 , c020}
v3326_i	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r730 , c010}={C 05.01, r100 , c020}
v3327_i	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r880 , c010}={C 05.01, r020 , c030}
v3328_i	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r900 , c010}={C 05.01, r070 , c030}
v3329_i	C 01.00	C 05.01								{C 01.00, r960 , c010}={C 05.01, r100 , c030}
v3330_i	C 01.00	C 61.00.a								{C 01.00, r015 , c010}={C 61.00.a, r010 , c050 , s010}
v3331_i	C 01.00	C 61.00.a								{C 01.00, r750 , c010}={C 61.00.a, r020 , c050 , s010}
v3332_i	C 02.00	C 07.00.a								{C 02.00, r070 , c010}={C 07.00.a, r010 , c220 , s002}
v3333_i	C 02.00	C 07.00.a								{C 02.00, r080 , c010}={C 07.00.a, r010 , c220 , s003}
v3334_i	C 02.00	C 07.00.a								{C 02.00, r150 , c010}={C 07.00.a, r010 , c220 , s010}
v3335_i	C 02.00	C 07.00.a								{C 02.00, r160 , c010}={C 07.00.a, r010 , c220 , s011}
v3336_i	C 02.00	C 07.00.a								{C 02.00, r170 , c010}={C 07.00.a, r010 , c220 , s012}
v3337_i	C 02.00	C 07.00.a								{C 02.00, r190 , c010}={C 07.00.a, r010 , c220 , s014}
v3338_i	C 02.00	C 07.00.a								{C 02.00, r211 , c010}={C 07.00.a, r010 , c220 , s017}
v3339_i	C 02.00	C 08.01.a								{C 02.00, r250 , c010}={C 08.01.a, r010 , c260 , s002}
v3340_i	C 02.00	C 08.01.a								{C 02.00, r310 , c010}={C 08.01.a, r010 , c260 , s001}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3341_i	C 02.00	C 16.00.a								{C 02.00, r600 , c010}={C 16.00.a, r010 , c071}
v3342_i	C 02.00	C 16.00.a								{C 02.00, r610 , c010}={C 16.00.a, r020 , c071}
v3343_i	C 02.00	C 18.00								{C 02.00, r540 , c010}={C 18.00, r010 , c070 , s001}
v3344_i	C 02.00	C 21.00								{C 02.00, r550 , c010}={C 21.00, r010 , c070 , s001}
v3345_i	C 02.00	C 23.00								{C 02.00, r570 , c010}={C 23.00, r010 , c070}
v3346_i	C 02.00	C 24.00								{C 02.00, r580 , c010}={C 24.00, r010 , c130}
v3354_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s001}={C 08.01.b, r010 , c100 , s001}
v3355_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s002}={C 08.01.b, r010 , c100 , s002}
v3356_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s003}={C 08.01.b, r010 , c100 , s003}
v3357_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s004}={C 08.01.b, r010 , c100 , s004}
v3358_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s005}={C 08.01.b, r010 , c100 , s005}
v3359_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s006}={C 08.01.b, r010 , c100 , s006}
v3360_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s007}={C 08.01.b, r010 , c100 , s007}
v3361_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s008}={C 08.01.b, r010 , c100 , s008}
v3362_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s009}={C 08.01.b, r010 , c100 , s009}
v3363_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s010}={C 08.01.b, r010 , c100 , s010}
v3364_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s011}={C 08.01.b, r010 , c100 , s011}
v3365_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s012}={C 08.01.b, r010 , c100 , s012}
v3366_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s013}={C 08.01.b, r010 , c100 , s013}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3367_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s014}==C 08.01.b, r010 , c100 , s014}
v3368_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s015}==C 08.01.b, r010 , c100 , s015}
v3369_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s016}==C 08.01.b, r010 , c100 , s016}
v3370_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c090 , s017}==C 08.01.b, r010 , c100 , s017}
v3371_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s001}==C 08.01.b, r010 , c120 , s001}
v3372_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s002}==C 08.01.b, r010 , c120 , s002}
v3373_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s003}==C 08.01.b, r010 , c120 , s003}
v3374_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s004}==C 08.01.b, r010 , c120 , s004}
v3375_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s005}==C 08.01.b, r010 , c120 , s005}
v3376_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s006}==C 08.01.b, r010 , c120 , s006}
v3377_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s007}==C 08.01.b, r010 , c120 , s007}
v3378_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s008}==C 08.01.b, r010 , c120 , s008}
v3379_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s009}==C 08.01.b, r010 , c120 , s009}
v3380_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s010}==C 08.01.b, r010 , c120 , s010}
v3381_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s011}==C 08.01.b, r010 , c120 , s011}
v3382_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s012}==C 08.01.b, r010 , c120 , s012}
v3383_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s013}==C 08.01.b, r010 , c120 , s013}
v3384_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s014}==C 08.01.b, r010 , c120 , s014}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3385_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s015}=={C 08.01.b, r010 , c120 , s015}
v3386_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s016}=={C 08.01.b, r010 , c120 , s016}
v3387_i	C 08.01.a	C 08.01.b								{C 08.01.a, r030 , c110 , s017}=={C 08.01.b, r010 , c120 , s017}
v3388_i	C 18.00	C 19.00								{C 18.00, r325 , c060 , s001}=={C 19.00, r010 , c610}
v3389_i	C 18.00	C 20.00								{C 18.00, r330 , c060 , s001}=={C 20.00, r010 , c450}
v3390_i	F 01.01	F 04.01								{F 01.01, r070 , c010}=={F 04.01, r010 , c010}
v3391_i	F 01.01	F 04.01								{F 01.01, r080 , c010}=={F 04.01, r060 , c010}
v3392_i	F 01.01	F 04.01								{F 01.01, r090 , c010}=={F 04.01, r120 , c010}
v3393_i	F 01.01	F 04.02								{F 01.01, r100 , c010}=={F 04.02, r190 , c010}
v3394_i	F 01.01	F 04.02								{F 01.01, r110 , c010}=={F 04.02, r010 , c010}
v3395_i	F 01.01	F 04.02								{F 01.01, r120 , c010}=={F 04.02, r060 , c010}
v3396_i	F 01.01	F 04.02								{F 01.01, r130 , c010}=={F 04.02, r120 , c010}
v3397_i	F 01.01	F 04.03								{F 01.01, r140 , c010}=={F 04.03, r190 , c030}
v3398_i	F 01.01	F 04.03								{F 01.01, r150 , c010}=={F 04.03, r010 , c030}
v3399_i	F 01.01	F 04.03								{F 01.01, r160 , c010}=={F 04.03, r060 , c030}
v3400_i	F 01.01	F 04.03								{F 01.01, r170 , c010}=={F 04.03, r120 , c030}
v3401_i	F 01.01	F 04.04								{F 01.01, r180 , c010}=={F 04.04, r140 , c060}
v3402_i	F 01.01	F 04.04								{F 01.01, r190 , c010}=={F 04.04, r010 , c060}
v3403_i	F 01.01	F 04.04								{F 01.01, r200 , c010}=={F 04.04, r070 , c060}
v3404_i	F 01.01	F 04.04								{F 01.01, r210 , c010}=={F 04.04, r280 , c060}
v3405_i	F 01.01	F 04.04								{F 01.01, r220 , c010}=={F 04.04, r150 , c060}
v3406_i	F 01.01	F 04.04								{F 01.01, r230 , c010}=={F 04.04, r210 , c060}
v3407_i	F 01.01	F 04.06								{F 01.01, r093 , c010}=={F 04.06, r010 , c010}
v3408_i	F 01.01	F 04.06								{F 01.01, r094 , c010}=={F 04.06, r060 , c010}
v3409_i	F 01.01	F 04.06								{F 01.01, r095 , c010}=={F 04.06, r120 , c010}
v3410_i	F 01.01	F 04.07								{F 01.01, r171 , c010}=={F 04.07, r190 , c010}
v3411_i	F 01.01	F 04.07								{F 01.01, r172 , c010}=={F 04.07, r010 , c010}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3412_i	F 01.01	F 04.07								{F 01.01, r173 , c010}={F 04.07, r060 , c010}
v3413_i	F 01.01	F 04.07								{F 01.01, r174 , c010}={F 04.07, r120 , c010}
v3414_i	F 01.01	F 04.08								{F 01.01, r175 , c010}={F 04.08, r190 , c010}
v3415_i	F 01.01	F 04.08								{F 01.01, r176 , c010}={F 04.08, r010 , c010}
v3416_i	F 01.01	F 04.08								{F 01.01, r177 , c010}={F 04.08, r060 , c010}
v3417_i	F 01.01	F 04.08								{F 01.01, r178 , c010}={F 04.08, r120 , c010}
v3418_i	F 01.01	F 04.09								{F 01.01, r231 , c010}={F 04.09, r140 , c050}
v3419_i	F 01.01	F 04.09								{F 01.01, r232 , c010}={F 04.09, r010 , c050}
v3420_i	F 01.01	F 04.09								{F 01.01, r233 , c010}={F 04.09, r070 , c050}
v3421_i	F 01.01	F 04.10								{F 01.01, r234 , c010}={F 04.10, r190 , c010}
v3422_i	F 01.01	F 04.10								{F 01.01, r235 , c010}={F 04.10, r010 , c010}
v3423_i	F 01.01	F 04.10								{F 01.01, r236 , c010}={F 04.10, r060 , c010}
v3424_i	F 01.01	F 04.10								{F 01.01, r237 , c010}={F 04.10, r120 , c010}
v3425_i	F 01.01	F 11.01								{F 01.01, r240 , c010}={F 11.01, r500 , c010}
v3427_i	F 01.01	F 42.00								{F 01.01, r280 , c010}={F 42.00, r010 , c010}
v3428_i	F 01.01	F 42.00								{F 01.01, r290 , c010}={F 42.00, r040 , c010}
v3429_i	F 01.01	F 42.00								{F 01.01, r320 , c010}={F 42.00, r070 , c010}
v3430_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r020 , c010}={F 08.01.a, r010 , c010}
v3431_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r030 , c010}={F 08.01.a, r020 , c010}
v3432_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r040 , c010}={F 08.01.a, r050 , c010}
v3433_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r050 , c010}={F 08.01.a, r360 , c010}
v3434_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r060 , c010}={F 08.01.a, r440 , c010}
v3435_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r062 , c010}={F 08.01.a, r010 , c034}
v3436_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r063 , c010}={F 08.01.a, r020 , c034}
v3437_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r064 , c010}={F 08.01.a, r050 , c034}
v3438_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r065 , c010}={F 08.01.a, r360 , c034}
v3439_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r066 , c010}={F 08.01.a, r440 , c034}
v3440_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r080 , c010}={F 08.01.a, r050 , c020}
v3441_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r090 , c010}={F 08.01.a, r360 , c020}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3442_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r100 , c010}={F 08.01.a, r440 , c020}
v3443_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r120 , c010}={F 08.01.a, r050 , c030}
v3444_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r130 , c010}={F 08.01.a, r360 , c030}
v3445_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r140 , c010}={F 08.01.a, r440 , c030}
v3446_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r142 , c010}={F 08.01.a, r050 , c035}
v3447_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r143 , c010}={F 08.01.a, r360 , c035}
v3448_i	F 01.02	F 08.01.a								{F 01.02, r144 , c010}={F 08.01.a, r440 , c035}
v3449_i	F 01.02	F 08.01.b								{F 01.02, r010 , c010}={F 08.01.b, r450 , c010}
v3450_i	F 01.02	F 08.01.b								{F 01.02, r061 , c010}={F 08.01.b, r450 , c034}
v3451_i	F 01.02	F 08.01.b								{F 01.02, r070 , c010}={F 08.01.b, r450 , c020}
v3452_i	F 01.02	F 08.01.b								{F 01.02, r110 , c010}={F 08.01.b, r450 , c030}
v3453_i	F 01.02	F 08.01.b								{F 01.02, r141 , c010}={F 08.01.b, r450 , c035}
v3454_i	F 01.02	F 11.01								{F 01.02, r150 , c010}={F 11.01, r500 , c020}
v3455_i	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r170 , c010}={F 43.00, r070 , c070}
v3456_i	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r180 , c010}={F 43.00, r070 , c010}
v3457_i	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r190 , c010}={F 43.00, r070 , c020}
v3458_i	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r200 , c010}={F 43.00, r070 , c030}
v3459_i	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r210 , c010}={F 43.00, r070 , c040}
v3460_i	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r220 , c010}={F 43.00, r070 , c050}
v3461_i	F 01.02	F 43.00								{F 01.02, r230 , c010}={F 43.00, r070 , c060}
v3462_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r010 , c010}={F 46.00, r210 , c010}
v3463_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r040 , c010}={F 46.00, r210 , c020}
v3464_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r050 , c010}={F 46.00, r210 , c030}
v3465_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r080 , c010}={F 46.00, r210 , c040}
v3466_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r090 , c010}={F 46.00, r210 , c050}
v3467_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r190 , c010}={F 46.00, r210 , c060}
v3468_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r200 , c010}={F 46.00, r210 , c070}
v3469_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r205 , c010}={F 46.00, r210 , c075}
v3470_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r210 , c010}={F 46.00, r210 , c080}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3471_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r235 , c010}={F 46.00, r210 , c085}
v3472_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r240 , c010}={F 46.00, r210 , c090}
v3473_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r250 , c010}={F 46.00, r210 , c100}
v3474_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r260 , c010}={F 46.00, r210 , c110}
v3475_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r280 , c010}={F 46.00, r210 , c120}
v3476_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r290 , c010}={F 46.00, r210 , c130}
v3477_i	F 01.03	F 46.00								{F 01.03, r300 , c010}={F 46.00, r210 , c140}
v3478_i	F 02.00	F 03.00								{F 02.00, r670 , c010}={F 03.00, r010 , c010}
v3479_i	F 02.00	F 16.01.a								{F 02.00, r070 , c010}={F 16.01.a, r250 , c010}
v3480_i	F 02.00	F 16.01.a								{F 02.00, r080 , c010}={F 16.01.a, r150 , c010}
v3481_i	F 02.00	F 16.01.a								{F 02.00, r130 , c010}={F 16.01.a, r250 , c020}
v3482_i	F 02.00	F 16.01.a								{F 02.00, r140 , c010}={F 16.01.a, r260 , c020}
v3483_i	F 02.00	F 16.01.b								{F 02.00, r010 , c010}={F 16.01.b, r270 , c010}
v3484_i	F 02.00	F 16.01.b								{F 02.00, r090 , c010}={F 16.01.b, r270 , c020}
v3485_i	F 02.00	F 16.02								{F 02.00, r220 , c010}={F 16.02, r070 , c010}
v3486_i	F 02.00	F 16.03								{F 02.00, r280 , c010}={F 16.03, r090 , c010}
v3487_i	F 02.00	F 16.05								{F 02.00, r290 , c010}={F 16.05, r070 , c010}
v3488_i	F 02.00	F 16.06								{F 02.00, r300 , c010}={F 16.06, r050 , c010}
v3489_i	F 02.00	F 22.01								{F 02.00, r200 , c010}={F 22.01, r010 , c010}
v3490_i	F 02.00	F 22.01								{F 02.00, r210 , c010}={F 22.01, r230 , c010}
v3491_i	F 02.00	F 45.03								{F 02.00, r340 , c010}={F 45.03, r050 , c010}
v3492_i	F 02.00	F 45.03								{F 02.00, r350 , c010}={F 45.03, r050 , c020}
v3495_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r060 , c080}={F 12.00, r030 , c070}
v3496_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r060 , c090}={F 12.00, r170 , c070}
v3497_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r060 , c100}={F 12.00, r310 , c070}
v3498_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r060 , c102}={F 12.00, r340 , c070}
v3499_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r060 , c103}={F 12.00, r480 , c070}
v3500_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r060 , c104}={F 12.00, r510 , c070}
v3501_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r070 , c080}={F 12.00, r040 , c070}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3502_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r070 , c090}={F 12.00, r180 , c070}
v3503_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r070 , c102}={F 12.00, r350 , c070}
v3504_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r080 , c080}={F 12.00, r050 , c070}
v3505_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r080 , c090}={F 12.00, r190 , c070}
v3506_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r080 , c102}={F 12.00, r360 , c070}
v3507_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r090 , c080}={F 12.00, r060 , c070}
v3508_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r090 , c090}={F 12.00, r200 , c070}
v3509_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r090 , c102}={F 12.00, r370 , c070}
v3510_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r100 , c080}={F 12.00, r070 , c070}
v3511_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r100 , c090}={F 12.00, r210 , c070}
v3512_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r100 , c102}={F 12.00, r380 , c070}
v3513_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r110 , c080}={F 12.00, r080 , c070}
v3514_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r110 , c090}={F 12.00, r220 , c070}
v3515_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r110 , c102}={F 12.00, r390 , c070}
v3516_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r120 , c080}={F 12.00, r090 , c070}
v3517_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r120 , c090}={F 12.00, r230 , c070}
v3518_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r120 , c100}={F 12.00, r320 , c070}
v3519_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r120 , c102}={F 12.00, r400 , c070}
v3520_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r120 , c103}={F 12.00, r490 , c070}
v3521_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r120 , c104}={F 12.00, r520 , c070}
v3522_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r130 , c080}={F 12.00, r100 , c070}
v3523_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r130 , c090}={F 12.00, r240 , c070}
v3524_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r130 , c102}={F 12.00, r410 , c070}
v3525_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r140 , c080}={F 12.00, r110 , c070}
v3526_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r140 , c090}={F 12.00, r250 , c070}
v3527_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r140 , c102}={F 12.00, r420 , c070}
v3528_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r150 , c080}={F 12.00, r120 , c070}
v3529_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r150 , c090}={F 12.00, r260 , c070}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3530_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r150 , c102}=={F 12.00, r430 , c070}
v3531_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r160 , c080}=={F 12.00, r130 , c070}
v3532_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r160 , c090}=={F 12.00, r270 , c070}
v3533_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r160 , c102}=={F 12.00, r440 , c070}
v3534_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r170 , c080}=={F 12.00, r140 , c070}
v3535_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r170 , c090}=={F 12.00, r280 , c070}
v3536_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r170 , c102}=={F 12.00, r450 , c070}
v3537_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r180 , c080}=={F 12.00, r150 , c070}
v3538_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r180 , c090}=={F 12.00, r290 , c070}
v3539_i	F 07.00	F 12.00								{F 07.00, r180 , c102}=={F 12.00, r460 , c070}
v3540_i	F 11.01	F 11.02								{F 11.01, r500 , c030}=={F 11.02, r230 , c010}
v3541_i	F 11.01	F 11.02								{F 11.01, r500 , c040}=={F 11.02, r230 , c020}
v3542_i	F 16.03	F 16.04								{F 16.03, r180 , c010}=={F 16.04, r140 , c010}
v3543_i	F 20.04	F 20.07							(All)	{F 20.04, r190 , c030}=={F 20.07, r190 , c020}
v3684_s	C 01.00						(040;050;060;210;220;240;330;360;410;420;530;540;550;560;570;660;670;680;730;740;748;750;760;770;780;790;880;890;900;910;920;960;970;978)	(010)		{C 01.00} >= 0
v3685_s	C 01.00						(070;080;090;091;092;170;260;290;300;310;320;340;350;370;380;390;400;430;440;450;460;470;471;472;480;490;500;510;524;580;590;620;621;622;690;700;710;720;744;800;810;840;841;842;930;940;950;974)	(010)		{C 01.00} <= 0
v3686_s	C 02.00						(All)	(010)		{C 02.00} >= 0
v3687_s	C 03.00						(080;100;120)	(010)		{C 03.00} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3688_s	C 04.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 120;130;131;140;150; 155;160;170;180;190; 200;210;220;230;240; 250;270;280;291;292; 300;310;320;340;350; 361;362;370;380;390; 410;420;431;432;440; 450;460;480;490;501; 502;510;520;530;550; 560;571;572;580;590; 600;620;630;641;642; 650;660;670;680;690; 700;710;720;730;740; 750;760;770;780;790; 800;810;820;830;840; 850;860;870;880;890; 900)	(010)		{C 04.00} >= 0
v3689_s	C 05.01						(010;140;170;200;210; 212;220;222;230;232; 240;260;270;290;300; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420)	(040)		{C 05.01} >= 0
v3690_s	C 05.01						(020;030;040;050;060; 070;080;090;130;136; 140;150;160;170;180; 190;200;210;211;212; 240;250;340;350;380; 390;400;425)	(010)		{C 05.01} >= 0
v3691_s	C 05.01						(020;030;040;050;060; 070;091)	(020)		{C 05.01} >= 0
v3692_s	C 05.01						(020;030;040;050;060; 070;092)	(030)		{C 05.01} >= 0
v3693_s	C 05.01						(020;080;090;091;092; 120;130;133;136;138; 140;150;160;170;180; 190;200;210;211;212; 220;221;222;230;231; 232;240;250;260;270; 280;290;300;310;320; 330;340;350;360;370; 380;390;400;410;420)	(060)		{C 05.01} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3694_s	C 05.02						(010;020;090)	(020;030;040;060)		{C 05.02} >= 0
v3695_s	C 05.02						(All)	(010)		{C 05.02} >= 0
v3696_s	C 06.00						(All)	(060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290;300; 310;320;330;340;350)		{C 06.00} >= 0
v3697_s	C 07.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280)	(200)	(All)	{C 07.00.a} >= 0
v3698_s	C 07.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 220;230;240;250;260; 270;280)	(010)	(All)	{C 07.00.a} >= 0
v3699_s	C 07.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 220;230;240;250;260; 270;280)	(030)	(All)	{C 07.00.a} <= 0
v3700_s	C 07.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 130)	(100;110;120)	(All)	{C 07.00.a} >= 0
v3701_s	C 07.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 130;140;150;160;170; 180;190;200;210;220; 230;240;250;260;270; 280)	(150;215;220)	(All)	{C 07.00.a} >= 0
v3702_s	C 07.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 130;140;150;160;170; 180;190;200;220;230; 240;250;260;270;280)	(040)	(All)	{C 07.00.a} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3703_s	C 07.00.a						(010;020;030;040;050; 060;080;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280)	(160;170;180;190)	(All)	{C 07.00.a} >= 0
v3704_s	C 07.00.a						(010;140;150;160;170; 180;190;200;210;220; 230;240;250;260;270; 280)	(230;240)	(All)	{C 07.00.a} >= 0
v3705_s	C 07.00.a						(070;080)	(020)	(All)	{C 07.00.a} >= 0
v3706_s	C 07.00.b						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 130;140;150;160;170; 180;190;200;210;220; 230;240;250;260;270; 280)	(210)	(All)	{C 07.00.b} >= 0
v3707_s	C 07.00.c						(290;310)	(010;040;150;160;170; 180;190;200;210;215; 220)	(All)	{C 07.00.c} >= 0
v3708_s	C 07.00.c						(290;310)	(030)	(All)	{C 07.00.c} <= 0
v3709_s	C 07.00.d						(300;320)	(010;040;150;160;170; 180;190;200;210;215)	(All)	{C 07.00.d} >= 0
v3710_s	C 08.01.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180)	(020;090;110)	(All)	{C 08.01.a} >= 0
v3711_s	C 08.01.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180)	(290)	(All)	{C 08.01.a} <= 0
v3712_s	C 08.01.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 180)	(280)	(All)	{C 08.01.a} >= 0
v3713_s	C 08.01.a						(010;020;030;040;050; 060;070;180)	(010;150;160;170;180; 190;200;210;220;230; 250;255;300)	(All)	{C 08.01.a} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3714_s	C 08.01.a						(010;020;030;070;080; 090;100;110;120;130; 140;150;160;170;180)	(260)	(All)	{C 08.01.a} >= 0
v3715_s	C 08.01.a						(010;070)	(030;140;240;270)	(All)	{C 08.01.a} >= 0
v3716_s	C 08.01.b						(010;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170)	(100;120)	(All)	{C 08.01.b} >= 0
v3717_s	C 08.01.b						(010;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180)	(130)	(All)	{C 08.01.b} >= 0
v3718_s	C 08.01.c						(010)	(010;020;030;080;090; 110;140;150;160;170; 180;190;200;210;220; 230;240;250;255;260; 270;280;300)	(All)	{C 08.01.c} >= 0
v3719_s	C 08.01.c						(010)	(040;050;060;070;290)	(All)	{C 08.01.c} <= 0
v3720_s	C 08.01.d						(010)	(100;120;130)	(All)	{C 08.01.d} >= 0
v3721_s	C 08.02						(All)	(010;020;030;080;090; 100;110;120;130;140; 150;160;170;180;190; 200;210;220;230;240; 250;255;260;270;280; 300)	(All)	{C 08.02} >= 0
v3722_s	C 09.01.a						(010;020;030;040;050; 060;070;075;080;085; 090;095;110;120;130; 140;150;160;170)	(050;055;060)	(All)	{C 09.01.a} >= 0
v3723_s	C 09.01.a						(070;075;080;085;090; 095;170)	(090)	(All)	{C 09.01.a} >= 0
v3724_s	C 09.01.a						(All)	(010;075;080)	(All)	{C 09.01.a} >= 0
v3725_s	C 09.01.b						(All)	(All)	(All)	{C 09.01.b} >= 0
v3726_s	C 09.02						(030;050;060;070;080; 110;120;150)	(125)	(All)	{C 09.02} >= 0
v3727_s	C 09.02						(All)	(010;030;040;050;055; 060;070;080;090;100; 105;110;120;130)	(All)	{C 09.02} >= 0
v3728_s	C 09.03						(010)	(010)	(All)	{C 09.03} >= 0
v3729_s	C 10.01						(010;020;050;070;080; 090;100;110)	(080)		{C 10.01} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3730_s	C 10.01						(020)	(010;070)		{C 10.01} >= 0
v3731_s	C 10.01						(020;050;070;080;090)	(060;090)		{C 10.01} >= 0
v3732_s	C 10.01						(020;050;070;080;090; 100)	(020)		{C 10.01} >= 0
v3733_s	C 10.02						(All)	(010;020;060;070;080; 090)		{C 10.02} >= 0
v3734_s	C 11.00						(010;070)	(040)		{C 11.00} >= 0
v3735_s	C 11.00						(All)	(010;020;030)		{C 11.00} >= 0
v3736_s	C 12.00						(010;020)	(380;390)		{C 12.00} >= 0
v3737_s	C 12.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090)	(010;040)		{C 12.00} >= 0
v3738_s	C 12.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090)	(020;030)		{C 12.00} <= 0
v3739_s	C 12.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240)	(050;070;110;120;140; 280;350;360;370)		{C 12.00} >= 0
v3740_s	C 12.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240)	(060;080;090;100;130)		{C 12.00} <= 0
v3741_s	C 12.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290)	(190;210;330;340)		{C 12.00} >= 0
v3742_s	C 12.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240)	(290;300;310;320)		{C 12.00} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3743_s	C 12.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;110; 120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290)	(220;230;240;250;260; 270)		{C 12.00} >= 0
v3744_s	C 12.00						(010;020;030;070;080; 090;100;110;150;160; 170;180;220;230;240)	(150;160;170;180)		{C 12.00} >= 0
v3745_s	C 13.00						(010;020)	(450;460)		{C 13.00} >= 0
v3746_s	C 13.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150)	(010;040)		{C 13.00} >= 0
v3747_s	C 13.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150)	(020;030)		{C 13.00} <= 0
v3748_s	C 13.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290;300; 310;320;330;340;350; 360;370;380;390;400; 410;420)	(050;090;100;120;420; 430;440)		{C 13.00} >= 0
v3749_s	C 13.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290;300; 310;320;330;340;350; 360;370;380;390;400; 410;420)	(060;070;080;110;390)		{C 13.00} <= 0
v3750_s	C 13.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290;300; 310;320;330;340;350; 360;370;380;390;400; 410;420;430;440;450; 460;470;480;490;500; 510;520;530;540)	(170;190;400;410)		{C 13.00} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3751_s	C 13.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420)	(330;340;370;380)		{C 13.00} >= 0
v3752_s	C 13.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540)	(180)		{C 13.00} <= 0
v3753_s	C 13.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540)	(200;210;220;230;240; 250;260;270;280;290; 300;310;320)		{C 13.00} >= 0
v3754_s	C 13.00						(010;020;030;100;110; 120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420)	(350;360)		{C 13.00} >= 0
v3755_s	C 13.00						(010;020;030;100;110; 120;130;140;150;160; 170;240;250;260;270; 280;290;300;370;380; 390;400;410;420)	(130;140;150;160)		{C 13.00} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3756_s	C 14.00						(All)	(090;130;140;150;200;220;230;240;250;260;270;280;310;320;330;340;350;360;370;380;390;400;410;430;440;460;470;480)		{C 14.00} >= 0
v3757_s	C 15.00						(All)	(010;020;030;040;050)	(All)	{C 15.00} >= 0
v3758_s	C 16.00.a						(010;020)	(070;071)		{C 16.00.a} >= 0
v3759_s	C 16.00.a						(110;120)	(040;050;060)		{C 16.00.a} >= 0
v3760_s	C 16.00.b						(130)	(070;071;080;090)		{C 16.00.b} >= 0
v3761_s	C 17.00.a						(010;020;030;040;110;120;130;140;210;220;230;240;310;320;330;340;410;420;430;440;510;520;530;540;610;620;630;640;710;720;730;740;810;820;830;840;910;920;930;940)	(010;020;030;040;050;060;070;080)		{C 17.00.a} >= 0
v3762_s	C 17.00.b						(020;120;220;320;420;520;620;720;820;920)	(All)		{C 17.00.b} >= 0
v3763_s	C 18.00						(010)	(070)	(All)	{C 18.00} >= 0
v3764_s	C 18.00						(010;011;020;210;250;251;260;270;280;290;300;310;320;321;325;330;340;350;360;370;380;390)	(060)	(All)	{C 18.00} >= 0
v3765_s	C 18.00						(012;013;020;030;080;120;210;220;230;240;250;260;270;280;290;300;310;320;321)	(010;020)	(All)	{C 18.00} >= 0
v3766_s	C 18.00						(020;030;040;050;060;070;080;090;100;110;120;130;140;150;160;170;180;190;200;210;220;230;240;250;260;270;280;290;300;310;320;321)	(030;040)	(All)	{C 18.00} >= 0
v3767_s	C 18.00						(020;210;250;260;270;280;290;300;310;320;321)	(050)	(All)	{C 18.00} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3768_s	C 19.00						(010)	(610)		{C 19.00} >= 0
v3769_s	C 19.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110)	(010;020;050;060;090; 100;110;170;200;230; 240;250;260;270;280; 290;320;330;340;400; 430;460;470;480;490; 500;510;520;550;560; 580;590)		{C 19.00} >= 0
v3770_s	C 19.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210)	(570;600)		{C 19.00} >= 0
v3771_s	C 19.00						(010;020;030;050;060; 080;090;110)	(120;130;140;160;190; 210;220;350;360;370; 390;420;440;450)		{C 19.00} >= 0
v3772_s	C 19.00						(010;030;040;060;070)	(530;540)		{C 19.00} >= 0
v3773_s	C 19.00						(010;030;040;060;070; 090;100)	(070;080;150;180;300; 310;380;410)		{C 19.00} >= 0
v3774_s	C 20.00						(010)	(450)		{C 20.00} >= 0
v3775_s	C 20.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120)	(010;020;050;060;070; 080;090;100;110;120; 130;140;150;170;180; 240;250;260;270;280; 290;300;310;320;340; 350;410;420;430;440)		{C 20.00} >= 0
v3776_s	C 20.00						(010;020;030;050;060; 080;090)	(190;200;210;220;230; 360;370;380;390;400)		{C 20.00} >= 0
v3777_s	C 20.00						(010;020;040;050;070; 080;100;110;120)	(160;330)		{C 20.00} >= 0
v3778_s	C 21.00						(010)	(070)	(All)	{C 21.00} >= 0
v3779_s	C 21.00						(010;020;050;080;090; 100;110;120;130)	(060)	(All)	{C 21.00} >= 0
v3780_s	C 21.00						(020;021;022;030;040; 050;080;090)	(010;020)	(All)	{C 21.00} >= 0
v3781_s	C 21.00						(020;030;040;050;080; 090)	(030;040)	(All)	{C 21.00} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3782_s	C 21.00						(020;050;080;090)	(050)	(All)	{C 21.00} >= 0
v3783_s	C 22.00						(010)	(100)		{C 22.00} >= 0
v3784_s	C 22.00						(010;020)	(080)		{C 22.00} >= 0
v3785_s	C 22.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090)	(090)		{C 22.00} >= 0
v3786_s	C 22.00						(010;020;030;040;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290;300; 310;320;330;340;350; 360;370;380;390;400; 410;420;430;440;450; 460;470)	(020;030)		{C 22.00} >= 0
v3787_s	C 22.00						(010;020;030;040;130; 140;150;160;170;180; 190;200;210;220;230; 240;250;260;270;280; 290;300;310;320;330; 340;350;360;370;380; 390;400;410;420;430; 440;450;460;470)	(040;050)		{C 22.00} >= 0
v3788_s	C 22.00						(010;030;040)	(060;070)		{C 22.00} >= 0
v3789_s	C 23.00						(010)	(070)		{C 23.00} >= 0
v3790_s	C 23.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090)	(010;020;030;040;050)		{C 23.00} >= 0
v3791_s	C 23.00						(All)	(060)		{C 23.00} >= 0
v3792_s	C 24.00						(010)	(070;080;090;100;110; 120;130;140;150;160; 170;180)		{C 24.00} >= 0
v3793_s	C 24.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110)	(030;040;050;060)		{C 24.00} >= 0
v3794_s	C 25.00						(010)	(120)		{C 25.00} >= 0
v3795_s	C 25.00						(010;020;030)	(130;140)		{C 25.00} >= 0
v3796_s	C 25.00						(020)	(040;050;060;070)		{C 25.00} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3797_s	C 25.00						(All)	(010;020;030;080;090;100;110)		{C 25.00} >= 0
v3798_s	C 26.00						(All)	(010)		{C 26.00} >= 0
v3799_s	C 28.00						(All)	(040;050;060;070;080;090;100;110;120;130;140;150;160;170;180;210;220;230;330;340;350)		{C 28.00} >= 0
v3800_s	C 29.00						(All)	(050;060;070;080;090;100;110;120;130;140;150;160;170;180;190;220;230;240;340;350;360)		{C 29.00} >= 0
v3801_s	C 30.00						(All)	(020;030;040;050;060;070;080;090;100;110;120;130;140;150;160;170;180;190;200;210;220;230;240;250)		{C 30.00} >= 0
v3802_s	C 31.00						(All)	(030;040;050;060;070;080;090;100;110;120;130;140;150;160;170;180;190;200;210;220;230;240;250;260)		{C 31.00} >= 0
v3803_s	C 40.00						(010)	(030;060)		{C 40.00} >= 0
v3804_s	C 40.00						(010;020;030;040;050;060)	(050)		{C 40.00} >= 0
v3805_s	C 40.00						(010;020;030;040;050;060;100;110;120;130;140;150;160;170;180;190)	(070)		{C 40.00} >= 0
v3806_s	C 40.00						(010;020;050;060;070;080;090)	(010)		{C 40.00} >= 0
v3807_s	C 40.00						(010;020;050;060;070;080;090;200;210;220;230;240)	(020)		{C 40.00} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3808_s	C 40.00						(050)	(080;090;100;110)		{C 40.00} >= 0
v3809_s	C 40.00						(070;080)	(040)		{C 40.00} >= 0
v3810_s	C 41.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100)	(010;020)		{C 41.00} >= 0
v3811_s	C 41.00						(110)	(030)		{C 41.00} >= 0
v3812_s	C 43.00.a						(All)	(All)		{C 43.00.a} >= 0
v3813_s	C 43.00.b						(All)	(All)		{C 43.00.b} >= 0
v3814_s	C 43.00.c						(All)	(All)		{C 43.00.c} >= 0
v3815_s	C 45.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 130;140)	(All)		{C 45.00.a} >= 0
v3816_s	C 46.00.a						(All)	(All)		{C 46.00.a} >= 0
v3817_s	C 46.00.b						(All)	(All)		{C 46.00.b} >= 0
v3818_s	C 46.00.c						(170)	(030)		{C 46.00.c} >= 0
v3819_s	C 51.00.a						(010;020;030;160;870)	(030)	(010)	{C 51.00.a} >= 0
v3820_s	C 51.00.a						(040;050;060;070;080; 090;100;110;120;130; 140;620;630;640;650; 660;670;680;690;700; 710;720;730;740;750; 760;770;780;790;800; 810;820;830;840;850; 860;880;890;900)	(010;020)	(010)	{C 51.00.a} >= 0
v3821_s	C 51.00.a						(150;170)	(040)	(010)	{C 51.00.a} >= 0
v3822_s	C 51.00.b						(180;190;200;210;220; 230;240;250;260;270; 280;290;300;310;320; 330;340;350;360;370; 380;390;400;410;420; 430;440;450;460;470; 480;490;500;510;520; 530;540;550;560;570; 580;590;600;610)	(010;020;030;040)	(010)	{C 51.00.b} >= 0
v3823_s	C 51.00.w						(010;020;030;160;870)	(030)	(All)	{C 51.00.w} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3824_s	C 51.00.w						(040;050;060;070;080; 090;100;110;120;130; 140;620;630;640;650; 660;670;680;690;700; 710;720;730;740;750; 760;770;780;790;800; 810;820;830;840;850; 860;880;890;900)	(010;020)	(All)	{C 51.00.w} >= 0
v3825_s	C 51.00.w						(150;170)	(040)	(All)	{C 51.00.w} >= 0
v3826_s	C 51.00.x						(180;190;200;210;220; 230;240;250;260;270; 280;290;300;310;320; 330;340;350;360;370; 380;390;400;410;420; 430;440;450;460;470; 480;490;500;510;520; 530;540;550;560;570; 580;590;600;610)	(010;020;030;040)	(All)	{C 51.00.x} >= 0
v3827_s	C 52.00.a						(020;030;040;050;060; 070;080;090)	(020)	(010)	{C 52.00.a} >= 0
v3828_s	C 52.00.a						(020;030;040;050;060; 070;080;090;100;110)	(010)	(010)	{C 52.00.a} >= 0
v3829_s	C 52.00.a						(1060;1070;1080;1090; 1100;1110;1120;1130; 1140;1150;1160;1170; 1180;1190;1200;1210; 1220;1230;1240;1250; 1260;1270;1280;1290; 1300;1310;1320;1330; 1340;1350;1360;1370)	(020)	(010)	{C 52.00.a} >= 0
v3830_s	C 52.00.a						(1060;1070;1080;1090; 1100;1110;1120;1130; 1220;1230;1240;1250; 1260;1270;1280;1290; 1300;1310;1320;1330; 1340;1350;1360;1370)	(010)	(010)	{C 52.00.a} >= 0
v3831_s	C 52.00.a						(1140;1150;1160;1170; 1180;1190;1200;1210)	(030;040)	(010)	{C 52.00.a} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3832_s	C 52.00.b						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 690;700;710;720;730; 740;750;760;770;780; 790;800;810;820;830; 840;850;860;870;880; 890;900;910;920;930; 940;950)	(010)	(010)	{C 52.00.b} >= 0
v3833_s	C 52.00.b						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 780;790;800;810;820; 830;840;850;860;870; 880;890;900;910;920; 930;940;950)	(030;080;100)	(010)	{C 52.00.b} >= 0
v3834_s	C 52.00.b						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 930;940;950)	(050)	(010)	{C 52.00.b} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3835_s	C 52.00.c						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 690;700;710;720;730; 740;750;760;770;780; 790;800;810;820;830; 840;850;860;870;880; 890;900;910;920;930; 940;950)	(120)	(010)	{C 52.00.c} >= 0
v3836_s	C 52.00.c						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 780;790;800;810;820; 830;840;850;860;870; 880;890;900;910;920; 930;940;950)	(020;070;090)	(010)	{C 52.00.c} >= 0
v3837_s	C 52.00.c						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 930;940;950)	(040)	(010)	{C 52.00.c} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3838_s	C 52.00.c						(230;240;250;260;270; 280;290;300;310;320; 330;340;350;360;370; 380;390;400;410;420; 430;440;450;460;480; 490;500;510;520;530; 540;550;570;580;590; 600;610;620;630;640; 650;660;670;680;690; 700;710;720;730;740; 750;760;770;780;790; 800;810;820;830;840; 850;860;870;880;890; 900;910;920;930;940; 950)	(110)	(010)	{C 52.00.c} >= 0
v3839_s	C 52.00.c						(230;240;250;260;270; 280;290;300;310;320; 330;340;350;360;370; 380;390;400;410;420; 430;440;450;460;480; 490;500;510;520;530; 540;550;570;580;590; 600;610;620;630;640; 650;660;670;680;690; 700;710;720;730;740; 750;760;770;930;940; 950)	(060)	(010)	{C 52.00.c} >= 0
v3840_s	C 52.00.d						(1000;1010;1020;1030)	(030;040)	(010)	{C 52.00.d} >= 0
v3841_s	C 52.00.d						(1000;1010;1020;1030; 1040)	(010;020)	(010)	{C 52.00.d} >= 0
v3842_s	C 52.00.d						(1050)	(050)	(010)	{C 52.00.d} >= 0
v3843_s	C 52.00.d						(960;970;980;990)	(010;020;030;040)	(010)	{C 52.00.d} >= 0
v3844_s	C 52.00.w						(020;030;040;050;060; 070;080;090)	(020)	(All)	{C 52.00.w} >= 0
v3845_s	C 52.00.w						(020;030;040;050;060; 070;080;090;100;110)	(010)	(All)	{C 52.00.w} >= 0
v3846_s	C 52.00.w						(1060;1070;1080;1090; 1100;1110;1120;1130; 1140;1150;1160;1170; 1180;1190;1200;1210; 1220;1230;1240;1250; 1260;1270;1280;1290; 1300;1310;1320;1330; 1340;1350;1360;1370)	(020)	(All)	{C 52.00.w} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3847_s	C 52.00.w						(1060;1070;1080;1090; 1100;1110;1120;1130; 1220;1230;1240;1250; 1260;1270;1280;1290; 1300;1310;1320;1330; 1340;1350;1360;1370)	(010)	(All)	{C 52.00.w} >= 0
v3848_s	C 52.00.w						(1140;1150;1160;1170; 1180;1190;1200;1210)	(030;040)	(All)	{C 52.00.w} >= 0
v3849_s	C 52.00.x						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 690;700;710;720;730; 740;750;760;770;780; 790;800;810;820;830; 840;850;860;870;880; 890;900;910;920;930; 940;950)	(010)	(All)	{C 52.00.x} >= 0
v3850_s	C 52.00.x						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 780;790;800;810;820; 830;840;850;860;870; 880;890;900;910;920; 930;940;950)	(030;080;100)	(All)	{C 52.00.x} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3851_s	C 52.00.x						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 930;940;950)	(050)	(All)	{C 52.00.x} >= 0
v3852_s	C 52.00.y						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 690;700;710;720;730; 740;750;760;770;780; 790;800;810;820;830; 840;850;860;870;880; 890;900;910;920;930; 940;950)	(120)	(All)	{C 52.00.y} >= 0
v3853_s	C 52.00.y						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 780;790;800;810;820; 830;840;850;860;870; 880;890;900;910;920; 930;940;950)	(020;070;090)	(All)	{C 52.00.y} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3854_s	C 52.00.y						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 480;490;500;510;520; 530;540;550;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 930;940;950)	(040)	(All)	{C 52.00.y} >= 0
v3855_s	C 52.00.y						(230;240;250;260;270; 280;290;300;310;320; 330;340;350;360;370; 380;390;400;410;420; 430;440;450;460;480; 490;500;510;520;530; 540;550;570;580;590; 600;610;620;630;640; 650;660;670;680;690; 700;710;720;730;740; 750;760;770;780;790; 800;810;820;830;840; 850;860;870;880;890; 900;910;920;930;940; 950)	(110)	(All)	{C 52.00.y} >= 0
v3856_s	C 52.00.y						(230;240;250;260;270; 280;290;300;310;320; 330;340;350;360;370; 380;390;400;410;420; 430;440;450;460;480; 490;500;510;520;530; 540;550;570;580;590; 600;610;620;630;640; 650;660;670;680;690; 700;710;720;730;740; 750;760;770;930;940; 950)	(060)	(All)	{C 52.00.y} >= 0
v3857_s	C 52.00.z						(1000;1010;1020;1030)	(030;040)	(All)	{C 52.00.z} >= 0
v3858_s	C 52.00.z						(1000;1010;1020;1030; 1040)	(010;020)	(All)	{C 52.00.z} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3859_s	C 52.00.z						(1050)	(050)	(All)	{C 52.00.z} >= 0
v3860_s	C 52.00.z						(960;970;980;990)	(010;020;030;040)	(All)	{C 52.00.z} >= 0
v3861_s	C 53.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;940;950;960;970; 980)	(020)	(010)	{C 53.00.a} >= 0
v3862_s	C 53.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;940;950;960;970; 980;990)	(010)	(010)	{C 53.00.a} >= 0
v3863_s	C 53.00.a						(1000;1010;1020;1030)	(All)	(010)	{C 53.00.a} >= 0
v3864_s	C 53.00.b						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540;550;560; 570;580;590;600;610; 620;630;640;650;660; 670;680;690;700;710; 720;730;740;750;760; 770;780;790;800;810; 820;830;840;850;860; 870)	(030)	(010)	{C 53.00.b} >= 0
v3865_s	C 53.00.b						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540;550;560; 570;580;590;600;610; 620;630;640;650;660; 670;680;690;700;710; 720;730;740;750;760; 770;780;790;800;810; 820;830;840;850;860; 870;880;890;900;910; 920;930)	(050)	(010)	{C 53.00.b} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3866_s	C 53.00.b						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540;550;560; 570;580;590;600;610; 620;630;640;650;660; 670;680;690;700;710; 720;730;740;750;760; 770;780;790;800;810; 820;830;840;850;860; 870;910;920;930)	(010)	(010)	{C 53.00.b} >= 0
v3867_s	C 53.00.c						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540;550;560; 570;580;590;600;610; 620;630;640;650;660; 670;680;690;700;710; 720;730;740;750;760; 770;780;790;800;810; 820;830;840;850;860; 870)	(020;040)	(010)	{C 53.00.c} >= 0
v3868_s	C 53.00.c						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540;550;560; 570;580;590;600;610; 620;630;640;650;660; 670;680;690;700;710; 720;730;740;750;760; 770;780;790;800;810; 820;830;840;850;860; 870;880;890;900;910; 920;930)	(060)	(010)	{C 53.00.c} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3869_s	C 53.00.w						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;940;950;960;970; 980)	(020)	(All)	{C 53.00.w} >= 0
v3870_s	C 53.00.w						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;940;950;960;970; 980;990)	(010)	(All)	{C 53.00.w} >= 0
v3871_s	C 53.00.w						(1000;1010;1020;1030)	(All)	(All)	{C 53.00.w} >= 0
v3872_s	C 53.00.x						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540;550;560; 570;580;590;600;610; 620;630;640;650;660; 670;680;690;700;710; 720;730;740;750;760; 770;780;790;800;810; 820;830;840;850;860; 870)	(030)	(All)	{C 53.00.x} >= 0
v3873_s	C 53.00.x						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540;550;560; 570;580;590;600;610; 620;630;640;650;660; 670;680;690;700;710; 720;730;740;750;760; 770;780;790;800;810; 820;830;840;850;860; 870;880;890;900;910; 920;930)	(050)	(All)	{C 53.00.x} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3874_s	C 53.00.x						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540;550;560; 570;580;590;600;610; 620;630;640;650;660; 670;680;690;700;710; 720;730;740;750;760; 770;780;790;800;810; 820;830;840;850;860; 870;910;920;930)	(010)	(All)	{C 53.00.x} >= 0
v3875_s	C 53.00.y						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540;550;560; 570;580;590;600;610; 620;630;640;650;660; 670;680;690;700;710; 720;730;740;750;760; 770;780;790;800;810; 820;830;840;850;860; 870)	(020;040)	(All)	{C 53.00.y} >= 0
v3876_s	C 53.00.y						(120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530;540;550;560; 570;580;590;600;610; 620;630;640;650;660; 670;680;690;700;710; 720;730;740;750;760; 770;780;790;800;810; 820;830;840;850;860; 870;880;890;900;910; 920;930)	(060)	(All)	{C 53.00.y} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3877_s	C 54.00.a						(010;020;030;040;050;060)	(010;020;030;040)	(010)	{C 54.00.a} >= 0
v3878_s	C 54.00.w						(010;020;030;040;050;060)	(010;020;030;040)	(All)	{C 54.00.w} >= 0
v3879_s	C 60.00.a						(010;020;030;040;050;060;070;080;090;100;110;120;130;140;150;152;153;160;170;175;180;190;200;210;220;230;232;233;234;240;250;260;270;280;290;300;310;320;330;340;350;352;353;354;355;356;357;359;360;361;362;363;364;366;370;380;390;400;410;420;430;440;450;460;470;480;490;500;510;520;530;540;550;560;570;580;590;600;610;620;630;640;650;780;790;800;810;820;830;840;850;860;870;880;890)	(010)	(010)	{C 60.00.a} >= 0
v3880_s	C 60.00.a						(040;050;060;070;080;090;100;110;120;130;140;150;152;153;160;170;175;180;190;200;210;220;230;232;233;234;240;250;260;270;280;290;300;310;320;330;340;350;352;353;354;355;356;357;359;360;361;362;363;364;366;370;380;390;400;410;420;430;440;450;460;470)	(060;070;080;090;100)	(010)	{C 60.00.a} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3881_s	C 60.00.a						(040;050;060;070;080; 090;100;110;120;130; 140;150;152;153;160; 170;175;180;190;200; 210;220;230;232;233; 234;240;250;260;270; 280;290;300;310;320; 330;340;350;352;353; 354;355;356;357;359; 360;361;362;363;364; 366;370;380;390;400; 410;420;430;440;450; 460;470;480;490;500; 510;520;530;540;550; 560;570;580;590;600; 610;620;630;640;650; 780;790;800;810;820; 830;840;850;860;870; 880;890)	(020;030;040;050)	(010)	{C 60.00.a} >= 0
v3882_s	C 60.00.a						(180;190;200;210;220; 230;232;233;234;300; 310;320;330;340;350; 352;353;354;355;356; 357;359;360;361;362; 363;364;366;370;380; 390;400;410;420;430; 440;450;460;470;480; 490;500;510;520;530; 540;550;560;570;580; 590;600;610;620;630; 640;650;660;670;680; 690;700;710;720;730; 740;750;760;770;780; 790;800;810;820;830; 840;850;860;870;880; 890)	(110;120;130;140;150)	(010)	{C 60.00.a} >= 0
v3883_s	C 60.00.b						(1000;1010;1020;1030; 1040;1050;1060;1070; 1080;1090;1100;1110; 1120;1130;1140;1150; 1160;1170;1180;1190; 1200;1210;1220;1230; 1240;1250;1260;1270; 1280;1290;1300;1310)	(020;030;040;050)	(010)	{C 60.00.b} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3884_s	C 60.00.b						(1000;1010;1020;1030; 1040;1050;1060;1070; 1080;1090;1100;1110; 1120;1130;1140;1150; 1160;1170;1180;1190; 1200;1210;1220;1230; 1240;1250;1260;1270; 1280;1290;1300;1310; 1320)	(010)	(010)	{C 60.00.b} >= 0
v3885_s	C 60.00.b						(900;910;920;930;940; 950;960;970;980;990)	(010;020;030;040;050)	(010)	{C 60.00.b} >= 0
v3886_s	C 60.00.w						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 152;153;160;170;175; 180;190;200;210;220; 230;232;233;234;240; 250;260;270;280;290; 300;310;320;330;340; 350;352;353;354;355; 356;357;359;360;361; 362;363;364;366;370; 380;390;400;410;420; 430;440;450;460;470; 480;490;500;510;520; 530;540;550;560;570; 580;590;600;610;620; 630;640;650;780;790; 800;810;820;830;840; 850;860;870;880;890)	(010)	(All)	{C 60.00.w} >= 0
v3887_s	C 60.00.w						(040;050;060;070;080; 090;100;110;120;130; 140;150;152;153;160; 170;175;180;190;200; 210;220;230;232;233; 234;240;250;260;270; 280;290;300;310;320; 330;340;350;352;353; 354;355;356;357;359; 360;361;362;363;364; 366;370;380;390;400; 410;420;430;440;450; 460;470)	(060;070;080;090;100)	(All)	{C 60.00.w} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3888_s	C 60.00.w						(040;050;060;070;080;090;100;110;120;130;140;150;152;153;160;170;175;180;190;200;210;220;230;232;233;234;240;250;260;270;280;290;300;310;320;330;340;350;352;353;354;355;356;357;359;360;361;362;363;364;366;370;380;390;400;410;420;430;440;450;460;470;480;490;500;510;520;530;540;550;560;570;580;590;600;610;620;630;640;650;780;790;800;810;820;830;840;850;860;870;880;890)	(020;030;040;050)	(All)	{C 60.00.w} >= 0
v3889_s	C 60.00.w						(180;190;200;210;220;230;232;233;234;300;310;320;330;340;350;352;353;354;355;356;357;359;360;361;362;363;364;366;370;380;390;400;410;420;430;440;450;460;470;480;490;500;510;520;530;540;550;560;570;580;590;600;610;620;630;640;650;660;670;680;690;700;710;720;730;740;750;760;770;780;790;800;810;820;830;840;850;860;870;880;890)	(110;120;130;140;150)	(All)	{C 60.00.w} >= 0
v3890_s	C 60.00.x						(1000;1010;1020;1030;1040;1050;1060;1070;1080;1090;1100;1110;1120;1130;1140;1150;1160;1170;1180;1190;1200;1210;1220;1230;1240;1250;1260;1270;1280;1290;1300;1310)	(020;030;040;050)	(All)	{C 60.00.x} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3891_s	C 60.00.x						(1000;1010;1020;1030; 1040;1050;1060;1070; 1080;1090;1100;1110; 1120;1130;1140;1150; 1160;1170;1180;1190; 1200;1210;1220;1230; 1240;1250;1260;1270; 1280;1290;1300;1310; 1320)	(010)	(All)	{C 60.00.x} >= 0
v3892_s	C 60.00.x						(900;910;920;930;940; 950;960;970;980;990)	(010;020;030;040;050)	(All)	{C 60.00.x} >= 0
v3893_s	C 61.00.a						(010;020;030)	(050)	(010)	{C 61.00.a} >= 0
v3894_s	C 61.00.b						(040;050;060;070;080; 090;100;110;120;130; 140;150;160;170;180; 190;200;210;220;230; 240;250)	(010;020;030;040;050)	(010)	{C 61.00.b} >= 0
v3895_s	C 61.00.w						(010;020;030)	(050)	(All)	{C 61.00.w} >= 0
v3896_s	C 61.00.x						(040;050;060;070;080; 090;100;110;120;130; 140;150;160;170;180; 190;200;210;220;230; 240;250)	(010;020;030;040;050)	(All)	{C 61.00.x} >= 0
v3897_s	F 01.01						(All)	(010)		{F 01.01} >= 0
v3898_s	F 01.02						(All)	(010)		{F 01.02} >= 0
v3899_s	F 01.03						(010;020;030;040;050; 060;070;080;215;235)	(010)		{F 01.03} >= 0
v3900_s	F 02.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;340;350;360;370; 380;390;400;410;415; 420;580)	(010)		{F 02.00} >= 0
v3901_s	F 04.01						(All)	(010)		{F 04.01} >= 0
v3902_s	F 04.02						(All)	(010)		{F 04.02} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3903_s	F 04.03						(All)	(010;020;030)		{F 04.03} >= 0
v3904_s	F 04.03						(All)	(040)		{F 04.03} <= 0
v3905_s	F 04.04						(All)	(010;020;060)		{F 04.04} >= 0
v3906_s	F 04.04						(All)	(030;040;050)		{F 04.04} <= 0
v3907_s	F 04.05						(All)	(010)		{F 04.05} >= 0
v3908_s	F 04.06						(All)	(010)		{F 04.06} >= 0
v3909_s	F 04.07						(All)	(010)		{F 04.07} >= 0
v3910_s	F 04.08						(All)	(010)		{F 04.08} >= 0
v3911_s	F 04.10						(All)	(010)		{F 04.10} >= 0
v3912_s	F 05.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100)	(020;030;040)		{F 05.00} >= 0
v3913_s	F 05.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120)	(060)		{F 05.00} >= 0
v3914_s	F 05.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 130)	(050)		{F 05.00} >= 0
v3915_s	F 05.00						(010;020;040;050;060; 070;080)	(010)		{F 05.00} >= 0
v3916_s	F 06.00						(All)	(All)		{F 06.00} >= 0
v3917_s	F 07.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190)	(110)		{F 07.00} <= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3918_s	F 07.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290;300; 310)	(070)		{F 07.00} >= 0
v3919_s	F 07.00						(060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190)	(100;102;103;104)		{F 07.00} <= 0
v3920_s	F 07.00						(060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290;300; 310)	(010;020;030;040;050; 060)		{F 07.00} >= 0
v3921_s	F 07.00						(060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290;300; 310)	(080;090)		{F 07.00} <= 0
v3922_s	F 08.01.a						(050;060;070;080;090; 100;110;120;130;140; 150;160;170;180;190; 200;210;220;230;240; 250;260;270;280;290; 300;310;320;330;340; 350;360;370;380;390; 400;410;420;430;440)	(020;030;035)		{F 08.01.a} >= 0
v3923_s	F 08.01.a						(050;360)	(050)		{F 08.01.a} >= 0
v3924_s	F 08.01.a						(All)	(010;034)		{F 08.01.a} >= 0
v3925_s	F 08.01.b						(450)	(010;020;030;034;035)		{F 08.01.b} >= 0
v3926_s	F 08.02						(All)	(All)		{F 08.02} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3927_s	F 09.01						(All)	(010)		{F 09.01} >= 0
v3928_s	F 09.02						(010;020;030;040;050; 060;070;150;160;170; 180;190;200;210)	(020)		{F 09.02} >= 0
v3929_s	F 09.02						(080;090;100;110;120; 130;140)	(010)		{F 09.02} >= 0
v3930_s	F 10.00						(010;030;050;070;090; 110;130;150;170;190; 210;220;230;240;250; 270;290)	(040)		{F 10.00} >= 0
v3931_s	F 10.00						(All)	(010;020;022;025;030)		{F 10.00} >= 0
v3932_s	F 11.01						(010;020;040;060;070; 090;110;120;140;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;270; 290;300;320;340;350; 370;390;400;410;420; 430;440;450;460;470; 480;490;500)	(040)		{F 11.01} >= 0
v3933_s	F 11.01						(All)	(010;020;030)		{F 11.01} >= 0
v3934_s	F 11.02						(010;020;040;060;070; 090;110;120;140;160; 170;180;190;200;210; 220;230)	(020)		{F 11.02} >= 0
v3935_s	F 11.02						(All)	(010)		{F 11.02} >= 0
v3936_s	F 12.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290;300; 330;340;350;360;370; 380;390;400;410;420; 430;440;450;460;470; 500;530)	(090)		{F 12.00} <= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3937_s	F 12.00						(020;030;040;050;060; 070;080;090;100;110; 120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530)	(010;020;070)		{F 12.00} <= 0
v3938_s	F 12.00						(020;030;040;050;060; 070;080;090;100;110; 120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;310; 320;330;340;350;360; 370;380;390;400;410; 420;430;440;450;460; 470;480;490;500;510; 520;530)	(030;040)		{F 12.00} >= 0
v3939_s	F 12.00						(020;030;040;050;060; 070;080;090;100;110; 120;130;140;150;160; 170;180;190;200;210; 220;230;240;250;260; 270;280;290;300;330; 340;350;360;370;380; 390;400;410;420;430; 440;450;460;470;500; 530)	(080)		{F 12.00} >= 0
v3940_s	F 13.01						(All)	(010;020;030;040;050)		{F 13.01} >= 0
v3941_s	F 13.02						(All)	(010)		{F 13.02} >= 0
v3942_s	F 13.03						(010)	(010)		{F 13.03} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3943_s	F 14.00						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250)	(010;020;030)		{F 14.00} >= 0
v3944_s	F 15.00.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190)	(070;080)		{F 15.00.a} >= 0
v3945_s	F 15.00.a						(010;030;040;041;043; 044;050;070;080;090; 110;120;121;123;124; 125;127;128;130;140; 150;160;170;180;181; 182;183;184;186;187; 190)	(110)		{F 15.00.a} >= 0
v3946_s	F 15.00.a						(190)	(100)		{F 15.00.a} >= 0
v3947_s	F 15.00.a						(All)	(010;020;030)		{F 15.00.a} >= 0
v3948_s	F 15.00.b						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 160;170;180;190)	(090)		{F 15.00.b} >= 0
v3949_s	F 15.00.b						(All)	(040;050;060)		{F 15.00.b} >= 0
v3950_s	F 16.01.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150; 250)	(010)		{F 16.01.a} >= 0
v3951_s	F 16.01.a						(010;160;170;180;190; 200;210;220;230;240; 250;260)	(020)		{F 16.01.a} >= 0
v3952_s	F 16.01.b						(270)	(All)		{F 16.01.b} >= 0
v3953_s	F 16.07.a						(010;020;030;040;050; 060;070;080;090;100; 110;120;130;140;150)	(010)		{F 16.07.a} >= 0
v3954_s	F 16.07.a						(010;030;040;050;060; 070;080;090;100;110; 120;140;150)	(020)		{F 16.07.a} <= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3955_s	F 16.07.a						(160)	(030)		{F 16.07.a} >= 0
v3956_s	F 16.07.b						(All)	(040)		{F 16.07.b} <= 0
v3957_s	F 17.01						(All)	(010)		{F 17.01} >= 0
v3958_s	F 17.02						(All)	(010)		{F 17.02} >= 0
v3959_s	F 17.03						(010;020;030;040;050; 060;061;062;063;064; 065;066;070;080;090; 100;110;120;130;140; 141;142;143;144;150; 160;170;180;190;200; 210;220;230;240;250; 260;270;280;290;335)	(010)		{F 17.03} >= 0
v3960_s	F 20.01						(All)	(All)		{F 20.01} >= 0
v3961_s	F 20.02						(All)	(All)		{F 20.02} >= 0
v3962_s	F 20.03						(010;020;030;040;050; 060;140;150;160;170; 220)	(All)		{F 20.03} >= 0
v3963_s	F 20.04						(080;090;100;110;120; 130;140;150;160;170; 180;190;200;210;220; 230;240)	(020)	(All)	{F 20.04} >= 0
v3964_s	F 20.04						(All)	(010)	(All)	{F 20.04} >= 0
v3965_s	F 20.05.a						(All)	(All)	(All)	{F 20.05.a} >= 0
v3966_s	F 20.05.b						(All)	(030)	(All)	{F 20.05.b} >= 0
v3967_s	F 20.06						(All)	(010)	(All)	{F 20.06} >= 0
v3968_s	F 20.07						(All)	(All)	(All)	{F 20.07} >= 0
v3969_s	F 21.00						(All)	(010)		{F 21.00} >= 0
v3970_s	F 22.01						(All)	(010)		{F 22.01} >= 0
v3971_s	F 22.02						(All)	(010)		{F 22.02} >= 0
v3972_s	F 30.01						(010)	(All)		{F 30.01} >= 0
v3973_s	F 30.02						(All)	(All)		{F 30.02} >= 0
v3974_s	F 31.01						(020;030;040;050;060; 070;080;090;100;110; 120;130)	(010;020;030;040;050)		{F 31.01} >= 0

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v3975_s	F 31.02						(010;020;030;040;050)	(010;020;030;040;050)		{F 31.02} >= 0
v3976_s	F 40.01						(All)	(050;070;110;120;160;170;180;190)		{F 40.01} >= 0
v3977_s	F 40.02						(All)	(060;070;080)		{F 40.02} >= 0
v3978_s	F 41.01						(010;020;030;040;050;060;070;080;090;100)	(010;020;030;040)		{F 41.01} >= 0
v3979_s	F 41.02						(010;020;030;040;050;060;070;080)	(010;020)		{F 41.02} >= 0
v3980_s	F 41.02						(010;030;040;050;060;070;080)	(030)		{F 41.02} >= 0
v3981_s	F 41.03						(010;020;030;040;050;060)	(010)		{F 41.03} >= 0
v3982_s	F 42.00						(All)	(010)		{F 42.00} >= 0
v3983_s	F 43.00						(010;020;050;060;070)	(All)		{F 43.00} >= 0
v3984_s	F 43.00						(030;040)	(All)		{F 43.00} <= 0
v3985_s	F 44.01						(All)	(010)		{F 44.01} >= 0
v3986_s	F 44.02						(010;020;030;040;050;060;070;090;100;110;120)	(010)		{F 44.02} >= 0
v3987_s	F 44.02						(080)	(010)		{F 44.02} <= 0
v3988_s	F 44.03						(All)	(010)		{F 44.03} >= 0
v3989_s	F 45.03						(All)	(All)		{F 45.03} >= 0
v3990_s	F 46.00						(010;020;030;040;100;110;120;130;170;180;190;210)	(090)		{F 46.00} <= 0
v4002_c	C 00.01									if \$ReportingLevel='con' then {C 00.01, r020, c010} = [eba_SC:x7]
v4003_c	C 00.01									if \$ReportingLevel='ind' then {C 00.01, r020, c010} = [eba_SC:x6]
v4004_c	F 00.01									if \$AccountingStandard='IFRS' then {F 00.01, r010, c010} = [eba_AS:x2]

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v4005_c	F 00.01									if \$AccountingStandard='GAAP' then {F 00.01, r010, c010} = [eba_AS:x1]
v4006_c	F 00.01									{F 00.01, r020, c010} = [eba_SC:x7]
v4007_a										[ei50] ∈ {[eba_AP:x27], [eba_AP:x42], [eba_AP:x45]}
v4008_a										[ei145] ∈ {[eba_ZZ:x16], [eba_ZZ:x17], [eba_ZZ:x18]}
v4009_a										[ei206] ∈ {[eba_ZZ:x25], [eba_ZZ:x26]}
v4010_a										[ei245] ∈ {[eba_ZZ:x6], [eba_ZZ:x7], [eba_ZZ:x8], [eba_ZZ:x9], [eba_ZZ:x10], [eba_ZZ:x11], [eba_ZZ:x12], [eba_ZZ:x13]}
v4011_a										[ei86] ∈ {[eba_GA:AL], [eba_GA:AT], [eba_GA:BE], [eba_GA:BG], [eba_GA:CY], [eba_GA:CZ], [eba_GA:DK], [eba_GA:EE], [eba_GA:FI], [eba_GA:FR], [eba_GA:DE], [eba_GA:GR], [eba_GA:HU], [eba_GA:IE], [eba_GA:IT], [eba_GA:JP], [eba_GA:LV], [eba_GA:LT], [eba_GA:LU], [eba_GA:MK], [eba_GA:MT], [eba_GA:NL], [eba_GA:NO], [eba_GA:x28], [eba_GA:PL], [eba_GA:PT], [eba_GA:RO], [eba_GA:RU], [eba_GA:RS], [eba_GA:SK], [eba_GA:SI], [eba_GA:ES], [eba_GA:SE], [eba_GA:CH], [eba_GA:TR], [eba_GA:UA], [eba_GA:GB], [eba_GA:US], [eba_GA:AF], [eba_GA:AX], [eba_GA:DZ], [eba_GA:AS], [eba_GA:AD], [eba_GA:AO], [eba_GA:AI], [eba_GA:AQ], [eba_GA:AG], [eba_GA:AR], [eba_GA:AM], [eba_GA:AW], [eba_GA:AU], [eba_GA:AZ], [eba_GA:BS], [eba_GA:BH], [eba_GA:BD], [eba_GA:BB], [eba_GA:BY], [eba_GA:BZ], [eba_GA:BJ], [eba_GA:BM], [eba_GA:BT], [eba_GA:BO], [eba_GA:BQ], [eba_GA:BA], [eba_GA:BW], [eba_GA:BV], [eba_GA:BR], [eba_GA:IO], [eba_GA:BN], [eba_GA:BF], [eba_GA:BI], [eba_GA:KH], [eba_GA:CM], [eba_GA:CA], [eba_GA:CV], [eba_GA:KY], [eba_GA:CF], [eba_GA:TD], [eba_GA:CL], [eba_GA:CN], [eba_GA:CX], [eba_GA:CC], [eba_GA:CO], [eba_GA:KM], [eba_GA:CG], [eba_GA:CD], [eba_GA:CK], [eba_GA:CR], [eba_GA:CI], [eba_GA:HR], [eba_GA:CU], [eba_GA:CW], [eba_GA:DJ], [eba_GA:DM], [eba_GA:DO], [eba_GA:EC], [eba_GA:EG], [eba_GA:SV], [eba_GA:GQ], [eba_GA:ER], [eba_GA:ET], [eba_GA:FK], [eba_GA:FO], [eba_GA:FJ], [eba_GA:GF], [eba_GA:PF], [eba_GA:TF], [eba_GA:GA], [eba_GA:GM], [eba_GA:GE], [eba_GA:GH], [eba_GA:GI], [eba_GA:GL], [eba_GA:GD], [eba_GA:GP], [eba_GA:GU], [eba_GA:GT], [eba_GA:GG], [eba_GA:GN], [eba_GA:GW], [eba_GA:GY], [eba_GA:HT], [eba_GA:HM], [eba_GA:VA], [eba_GA:HN], [eba_GA:HK], [eba_GA:IS], [eba_GA:IN], [eba_GA:ID], [eba_GA:IR], [eba_GA:IQ], [eba_GA:IM], [eba_GA:IL], [eba_GA:JM], [eba_GA:JE], [eba_GA:JO], [eba_GA:KZ], [eba_GA:KE], [eba_GA:KI], [eba_GA:KP], [eba_GA:KR], [eba_GA:KW], [eba_GA:KG], [eba_GA:LA], [eba_GA:LB], [eba_GA:LS], [eba_GA:LR], [eba_GA:LY], [eba_GA:LI], [eba_GA:MO], [eba_GA:MG], [eba_GA:MW], [eba_GA:MY], [eba_GA:MV], [eba_GA:ML], [eba_GA:MH], [eba_GA:MQ], [eba_GA:MR], [eba_GA:MU],

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
										[eba_GA:YT], [eba_GA:MX], [eba_GA:FM], [eba_GA:MD], [eba_GA:MC], [eba_GA:MN], [eba_GA:ME], [eba_GA:MS], [eba_GA:MA], [eba_GA:MZ], [eba_GA:MM], [eba_GA:NA], [eba_GA:NR], [eba_GA:NP], [eba_GA:NC], [eba_GA:NZ], [eba_GA:NI], [eba_GA:NE], [eba_GA:NG], [eba_GA:NU], [eba_GA:NF], [eba_GA:MP], [eba_GA:OM], [eba_GA:PK], [eba_GA:PW], [eba_GA:PS], [eba_GA:PA], [eba_GA:PG], [eba_GA:PY], [eba_GA:PE], [eba_GA:PH], [eba_GA:PN], [eba_GA:PR], [eba_GA:QA], [eba_GA:RE], [eba_GA:RW], [eba_GA:BL], [eba_GA:SH], [eba_GA:KN], [eba_GA:LC], [eba_GA:MF], [eba_GA:PM], [eba_GA:VC], [eba_GA:WS], [eba_GA:SM], [eba_GA:ST], [eba_GA:SA], [eba_GA:SN], [eba_GA:SC], [eba_GA:SL], [eba_GA:SG], [eba_GA:SX], [eba_GA:SB], [eba_GA:SO], [eba_GA:ZA], [eba_GA:GS], [eba_GA:SS], [eba_GA:LK], [eba_GA:SD], [eba_GA:SR], [eba_GA:SJ], [eba_GA:SZ], [eba_GA:SY], [eba_GA:TW], [eba_GA:TJ], [eba_GA:TZ], [eba_GA:TH], [eba_GA:TL], [eba_GA:TG], [eba_GA:TK], [eba_GA:TO], [eba_GA:TT], [eba_GA:TN], [eba_GA:TM], [eba_GA:TC], [eba_GA:TV], [eba_GA:UG], [eba_GA:AE], [eba_GA:UM], [eba_GA:UY], [eba_GA:UZ], [eba_GA:VU], [eba_GA:VE], [eba_GA:VN], [eba_GA:VG], [eba_GA:VI], [eba_GA:WF], [eba_GA:EH], [eba_GA:YE], [eba_GA:ZM], [eba_GA:ZW], [eba_GA:_1A], [eba_GA:_1B], [eba_GA:_1C], [eba_GA:_1D], [eba_GA:_1E], [eba_GA:_1F], [eba_GA:_1G], [eba_GA:_1H], [eba_GA:_1J], [eba_GA:_1K], [eba_GA:_1L], [eba_GA:_1M], [eba_GA:_1N], [eba_GA:_1O], [eba_GA:_1P], [eba_GA:_1Q], [eba_GA:_1R], [eba_GA:_1S], [eba_GA:_1T], [eba_GA:_1Z], [eba_GA:_4A], [eba_GA:_4B], [eba_GA:_4C], [eba_GA:_4D], [eba_GA:_4E], [eba_GA:_4F], [eba_GA:_4G], [eba_GA:_4H], [eba_GA:_4I], [eba_GA:_4V], [eba_GA:_4J], [eba_GA:_4K], [eba_GA:_4L], [eba_GA:_4M], [eba_GA:_4N], [eba_GA:_4O], [eba_GA:_4P], [eba_GA:_4Q], [eba_GA:_4R], [eba_GA:_4S], [eba_GA:_4T], [eba_GA:_4W], [eba_GA:_4X], [eba_GA:_4Y], [eba_GA:_4Z], [eba_GA:_5A], [eba_GA:_5B], [eba_GA:_5C], [eba_GA:_5D], [eba_GA:_5E], [eba_GA:_5F], [eba_GA:_5G], [eba_GA:_5H], [eba_GA:_5I], [eba_GA:_5J], [eba_GA:_5K], [eba_GA:_5L], [eba_GA:_5M], [eba_GA:_5N], [eba_GA:_5O], [eba_GA:_5P], [eba_GA:_5Q], [eba_GA:_5R], [eba_GA:_5S], [eba_GA:_5T], [eba_GA:_5U], [eba_GA:_5V], [eba_GA:_5W], [eba_GA:_5X], [eba_GA:_5Y], [eba_GA:_5Z], [eba_GA:_6A], [eba_GA:_6B], [eba_GA:_6C], [eba_GA:_6D], [eba_GA:_6E], [eba_GA:_6F], [eba_GA:_6G], [eba_GA:_6H], [eba_GA:_6I], [eba_GA:_6J], [eba_GA:_6K], [eba_GA:_6L], [eba_GA:_6M], [eba_GA:_6N], [eba_GA:_6O], [eba_GA:_6P], [eba_GA:_6Q], [eba_GA:_6R], [eba_GA:_6S], [eba_GA:_6T], [eba_GA:_6U], [eba_GA:_6Z], [eba_GA:_7Z], [eba_GA:_8A], [eba_GA:_9B]}
v4012_a										[ei319] ∈ {[eba_ZZ:x1], [eba_ZZ:x2]}
v4013_a										[ei316] ∈ {[eba_ZZ:x27], [eba_ZZ:x28]}
v4014_a										[ei247] ∈ {[eba_UE:x1], [eba_UE:x2], [eba_UE:x3], [eba_UE:x4], [eba_UE:x5], [eba_UE:x6], [eba_UE:x8], [eba_UE:x9], [eba_UE:x10], [eba_UE:x12]}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v4015_a										[ei5] ∈ {[eba_ZZ:x3], [eba_ZZ:x4], [eba_ZZ:x5], [eba_ZZ:x6]}
v4016_a										[ei144] ∈ {[eba_ZZ:x21], [eba_ZZ:x22], [eba_ZZ:x23], [eba_ZZ:x24]}
v4017_a										[ei218] ∈ {[eba_NC:A], [eba_NC:B], [eba_NC:C], [eba_NC:D], [eba_NC:E], [eba_NC:F], [eba_NC:G], [eba_NC:H], [eba_NC:I], [eba_NC:J], [eba_NC:L], [eba_NC:M], [eba_NC:N], [eba_NC:O], [eba_NC:P], [eba_NC:Q], [eba_NC:R], [eba_NC:S], [eba_NC:K], [eba_NC:A2], [eba_NC:A3], [eba_NC:B5], [eba_NC:B6], [eba_NC:B7], [eba_NC:B8], [eba_NC:B9], [eba_NC:C10], [eba_NC:C11], [eba_NC:C12], [eba_NC:C13], [eba_NC:C14], [eba_NC:C15], [eba_NC:C16], [eba_NC:C17], [eba_NC:C18], [eba_NC:C19], [eba_NC:C20], [eba_NC:C21], [eba_NC:C22], [eba_NC:C23], [eba_NC:C24], [eba_NC:C25], [eba_NC:C26], [eba_NC:C27], [eba_NC:C28], [eba_NC:C29], [eba_NC:C30], [eba_NC:C31], [eba_NC:C32], [eba_NC:C33], [eba_NC:D35], [eba_NC:E36], [eba_NC:E37], [eba_NC:E38], [eba_NC:E39], [eba_NC:F41], [eba_NC:F42], [eba_NC:F43], [eba_NC:G45], [eba_NC:G46], [eba_NC:G47], [eba_NC:H49], [eba_NC:H50], [eba_NC:H51], [eba_NC:H52], [eba_NC:H53], [eba_NC:I55], [eba_NC:I56], [eba_NC:J58], [eba_NC:J59], [eba_NC:J60], [eba_NC:J61], [eba_NC:J62], [eba_NC:J63], [eba_NC:K64], [eba_NC:K65], [eba_NC:K66], [eba_NC:L68], [eba_NC:M69], [eba_NC:M70], [eba_NC:M71], [eba_NC:M72], [eba_NC:M73], [eba_NC:M74], [eba_NC:M75], [eba_NC:N77], [eba_NC:N78], [eba_NC:N79], [eba_NC:N80], [eba_NC:N81], [eba_NC:N82], [eba_NC:O84], [eba_NC:P85], [eba_NC:Q86], [eba_NC:Q87], [eba_NC:Q88], [eba_NC:R90], [eba_NC:R91], [eba_NC:R92], [eba_NC:R93], [eba_NC:S94], [eba_NC:S95], [eba_NC:S96], [eba_NC:T], [eba_NC:T97], [eba_NC:T98], [eba_NC:U], [eba_NC:U99]}
v4018_a										[ei215] ∈ {[eba_RS:x1], [eba_RS:x2], [eba_RS:x5], [eba_RS:x6]}
v4019_a										[ei219] ∈ {[eba_CT:x10], [eba_CT:x12], [eba_CT:x1], [eba_CT:x5], [eba_CT:x20], [eba_CT:x18]}
v4020_a										[ei248] ∈ {[eba_UE:x14], [eba_UE:x15]}
v4021_a										[ei224] ∈ {[eba_PL:x11], [eba_PL:x51], [eba_PL:x71], [eba_PL:x72]}
v4022_a										[ei276] ∈ {[eba_TP:x1], [eba_TP:x2]}

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
v4023_a										<p>[ei152] ∈ {[eba_GA:AL], [eba_GA:AT], [eba_GA:BE], [eba_GA:BG], [eba_GA:CY], [eba_GA:CZ], [eba_GA:DK], [eba_GA:EE], [eba_GA:FI], [eba_GA:FR], [eba_GA:DE], [eba_GA:GR], [eba_GA:HU], [eba_GA:IE], [eba_GA:IT], [eba_GA:JP], [eba_GA:LV], [eba_GA:LT], [eba_GA:LU], [eba_GA:MK], [eba_GA:MT], [eba_GA:NL], [eba_GA:NO], [eba_GA:x28], [eba_GA:PL], [eba_GA:PT], [eba_GA:RO], [eba_GA:RU], [eba_GA:RS], [eba_GA:SK], [eba_GA:SI], [eba_GA:ES], [eba_GA:SE], [eba_GA:CH], [eba_GA:TR], [eba_GA:UA], [eba_GA:GB], [eba_GA:US], [eba_GA:AF], [eba_GA:AX], [eba_GA:DZ], [eba_GA:AS], [eba_GA:AD], [eba_GA:AO], [eba_GA:AI], [eba_GA:AQ], [eba_GA:AG], [eba_GA:AR], [eba_GA:AM], [eba_GA:AW], [eba_GA:AU], [eba_GA:AZ], [eba_GA:BS], [eba_GA:BH], [eba_GA:BD], [eba_GA:BB], [eba_GA:BY], [eba_GA:BZ], [eba_GA:BJ], [eba_GA:BM], [eba_GA:BT], [eba_GA:BO], [eba_GA:BQ], [eba_GA:BA], [eba_GA:BW], [eba_GA:BV], [eba_GA:BR], [eba_GA:IO], [eba_GA:BN], [eba_GA:BF], [eba_GA:BI], [eba_GA:KH], [eba_GA:CM], [eba_GA:CA], [eba_GA:CV], [eba_GA:KY], [eba_GA:CF], [eba_GA:TD], [eba_GA:CL], [eba_GA:CN], [eba_GA:CX], [eba_GA:CC], [eba_GA:CO], [eba_GA:KM], [eba_GA:CG], [eba_GA:CD], [eba_GA:CK], [eba_GA:CR], [eba_GA:CI], [eba_GA:HR], [eba_GA:CU], [eba_GA:CW], [eba_GA:DJ], [eba_GA:DM], [eba_GA:DO], [eba_GA:EC], [eba_GA:EG], [eba_GA:SV], [eba_GA:GQ], [eba_GA:ER], [eba_GA:ET], [eba_GA:FK], [eba_GA:FO], [eba_GA:FJ], [eba_GA:GF], [eba_GA:PF], [eba_GA:TF], [eba_GA:GA], [eba_GA:GM], [eba_GA:GE], [eba_GA:GH], [eba_GA:GI], [eba_GA:GL], [eba_GA:GD], [eba_GA:GP], [eba_GA:GU], [eba_GA:GT], [eba_GA:GG], [eba_GA:GN], [eba_GA:GW], [eba_GA:GY], [eba_GA:HT], [eba_GA:HM], [eba_GA:VA], [eba_GA:HN], [eba_GA:HK], [eba_GA:IS], [eba_GA:IN], [eba_GA:ID], [eba_GA:IR], [eba_GA:IQ], [eba_GA:IM], [eba_GA:IL], [eba_GA:JM], [eba_GA:JE], [eba_GA:JO], [eba_GA:KZ], [eba_GA:KE], [eba_GA:KI], [eba_GA:KP], [eba_GA:KR], [eba_GA:KW], [eba_GA:KG], [eba_GA:LA], [eba_GA:LB], [eba_GA:LS], [eba_GA:LR], [eba_GA:LY], [eba_GA:LI], [eba_GA:MO], [eba_GA:MG], [eba_GA:MW], [eba_GA:MY], [eba_GA:MV], [eba_GA:ML], [eba_GA:MH], [eba_GA:MQ], [eba_GA:MR], [eba_GA:MU], [eba_GA:YT], [eba_GA:MX], [eba_GA:FM], [eba_GA:MD], [eba_GA:MC], [eba_GA:MN], [eba_GA:ME], [eba_GA:MS], [eba_GA:MA], [eba_GA:MZ], [eba_GA:MM], [eba_GA:NA], [eba_GA:NR], [eba_GA:NP], [eba_GA:NC], [eba_GA:NZ], [eba_GA:NI], [eba_GA:NE], [eba_GA:NG], [eba_GA:NU], [eba_GA:NF], [eba_GA:MP], [eba_GA:OM], [eba_GA:PK], [eba_GA:PW], [eba_GA:PS], [eba_GA:PA], [eba_GA:PG], [eba_GA:PY], [eba_GA:PE], [eba_GA:PH], [eba_GA:PN], [eba_GA:PR], [eba_GA:QA], [eba_GA:RE], [eba_GA:RW], [eba_GA:BL], [eba_GA:SH], [eba_GA:KN], [eba_GA:LC], [eba_GA:MF], [eba_GA:PM], [eba_GA:VC], [eba_GA:WS], [eba_GA:SM], [eba_GA:ST], [eba_GA:SA], [eba_GA:SN], [eba_GA:SC], [eba_GA:SL], [eba_GA:SG], [eba_GA:SX], [eba_GA:SB], [eba_GA:SO], [eba_GA:ZA], [eba_GA:GS], [eba_GA:SS], [eba_GA:LK],</p>

ID	Tableaux utilisés dans les formules						La formule s'applique à			Formule
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Lignes	Colonnes	Feuilles	
										[eba_GA:SD], [eba_GA:SR], [eba_GA:SJ], [eba_GA:SZ], [eba_GA:SY], [eba_GA:TW], [eba_GA:TJ], [eba_GA:TZ], [eba_GA:TH], [eba_GA:TL], [eba_GA:TG], [eba_GA:TK], [eba_GA:TO], [eba_GA:TT], [eba_GA:TN], [eba_GA:TM], [eba_GA:TC], [eba_GA:TV], [eba_GA:UG], [eba_GA:AE], [eba_GA:UM], [eba_GA:UY], [eba_GA:UZ], [eba_GA:VU], [eba_GA:VE], [eba_GA:VN], [eba_GA:VG], [eba_GA:VI], [eba_GA:WF], [eba_GA:EH], [eba_GA:YE], [eba_GA:ZM], [eba_GA:ZW], [eba_GA:_1A], [eba_GA:_1B], [eba_GA:_1C], [eba_GA:_1D], [eba_GA:_1E], [eba_GA:_1F], [eba_GA:_1G], [eba_GA:_1H], [eba_GA:_1J], [eba_GA:_1K], [eba_GA:_1L], [eba_GA:_1M], [eba_GA:_1N], [eba_GA:_1O], [eba_GA:_1P], [eba_GA:_1Q], [eba_GA:_1R], [eba_GA:_1S], [eba_GA:_1T], [eba_GA:_1Z], [eba_GA:_4A], [eba_GA:_4B], [eba_GA:_4C], [eba_GA:_4D], [eba_GA:_4E], [eba_GA:_4F], [eba_GA:_4G], [eba_GA:_4H], [eba_GA:_4I], [eba_GA:_4V], [eba_GA:_4J], [eba_GA:_4K], [eba_GA:_4L], [eba_GA:_4M], [eba_GA:_4N], [eba_GA:_4O], [eba_GA:_4P], [eba_GA:_4Q], [eba_GA:_4R], [eba_GA:_4S], [eba_GA:_4T], [eba_GA:_4W], [eba_GA:_4X], [eba_GA:_4Y], [eba_GA:_4Z], [eba_GA:_5A], [eba_GA:_5B], [eba_GA:_5C], [eba_GA:_5D], [eba_GA:_5E], [eba_GA:_5F], [eba_GA:_5G], [eba_GA:_5H], [eba_GA:_5I], [eba_GA:_5J], [eba_GA:_5K], [eba_GA:_5L], [eba_GA:_5M], [eba_GA:_5N], [eba_GA:_5O], [eba_GA:_5P], [eba_GA:_5Q], [eba_GA:_5R], [eba_GA:_5S], [eba_GA:_5T], [eba_GA:_5U], [eba_GA:_5V], [eba_GA:_5W], [eba_GA:_5X], [eba_GA:_5Y], [eba_GA:_5Z], [eba_GA:_6A], [eba_GA:_6B], [eba_GA:_6C], [eba_GA:_6D], [eba_GA:_6E], [eba_GA:_6F], [eba_GA:_6G], [eba_GA:_6H], [eba_GA:_6I], [eba_GA:_6J], [eba_GA:_6K], [eba_GA:_6L], [eba_GA:_6M], [eba_GA:_6N], [eba_GA:_6O], [eba_GA:_6P], [eba_GA:_6Q], [eba_GA:_6R], [eba_GA:_6S], [eba_GA:_6T], [eba_GA:_6U], [eba_GA:_6Z], [eba_GA:_7Z], [eba_GA:_8A], [eba_GA:_9B]
v4024_a										[ei246] ∈ {[eba_RT:x10], [eba_RT:x11]}
v4025_a										[ei4] ∈ {[eba_AS:x1], [eba_AS:x2]}
v4026_a										[ei205] ∈ {[eba_ZZ:x14], [eba_ZZ:x15]}
v4027_a										[ei138] ∈ {[eba_RP:x11], [eba_RP:x3], [eba_RP:x1]}
v4028_a										[ei207] ∈ {[eba_SC:x6], [eba_SC:x7]}
v4029_a										[ei107] ∈ {[eba_AP:x38], [eba_AP:x76]}